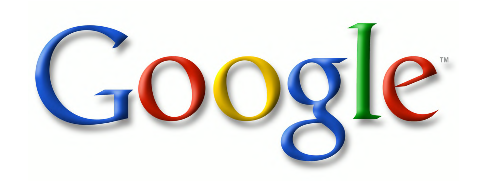
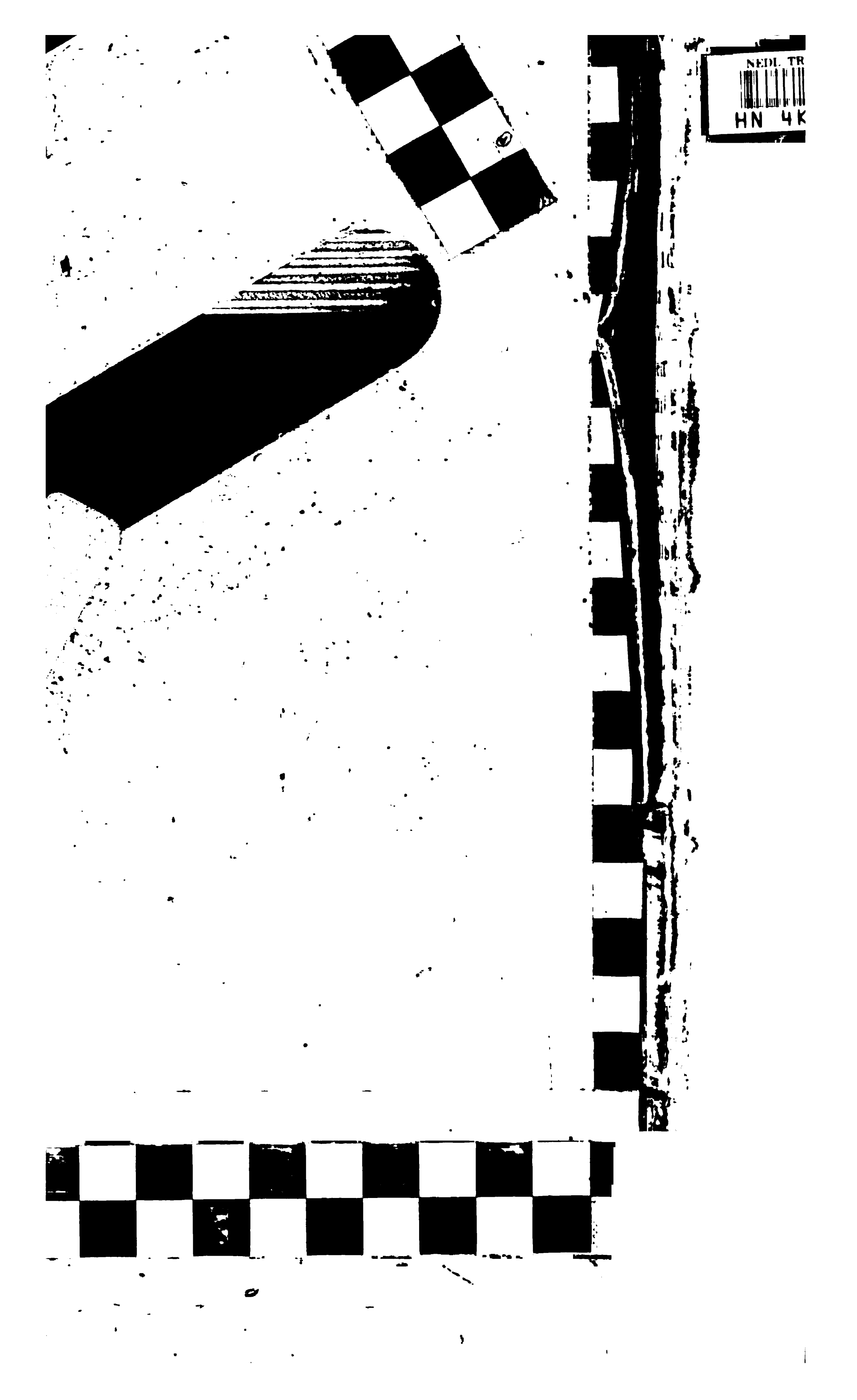



NEDL TR
HN 4K


NEDL TRANSFER
HN 4KZN -

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

XXVe VOL. — 2e SÉRIE, TOME V, N° 25. — 1848.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

PARAISSANT SOUS LA DIRECTION

De M. l'abbé **GERBERT**, vicaire-général de Meaux; — de M. l'abbé **DE SALINIS**, vicaire-général de Bordeaux, professeur de dogme à la Faculté de Théologie; — de M. le comte de **MONTALEMBERT**, ex-pair de France, représentant à l'Assemblée nationnale; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

MM. l'abbé ANDRÉ, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux. — BONNETTY, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome. — CENAC-MONCAUT. — L'abbé CHASSAY, professeur de philosophie à Bayeux. — M. CHAVIN de Malan. — M. COMBEGUILLE. — M. Albert DUBOYS, ancien magistrat. — M. Ludovic GUYOT. — L'abbé JAGER, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — De LAHAYE. — M. l'abbé MAUPIED, professeur à la Sorbonne. — Le comte de MONTALEMBERT, ex-pair de France. — M. NEVE, professeur à l'Université de Louvain. — M. l'abbé PACRAUX, missionnaire dans l'Inde. — M. l'abbé de SALINIS, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux.

TOME XXV DE LA COLLECTION.

2e SERIE. — TOME V.

PARIS,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 6 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1848

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

XXVe VOL — 2e SÉRIE, TOME V, No 25. — 1848.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir la Table alphabétique des matières à la fin du volume.)

25e *Livraison.* — *Janvier* 1848.

26e *Livraison.* — *Février.*

27e *Livraison.* — *Mars.*

28e *Livraison.* — *Avril.*

29e *Livraison.* — *Mai.*

30e *Livraison.* — *Juin.*

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 25. — JANVIER 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DISCOURS D'OUVERTURE.

Causes du schisme d'occident. — Troubles d'Italie et de Rome. — Séjour des papes à Avignon. — Plaintes des Romains.

Messieurs, j'ai à vous parler cette année d'une des épreuves les plus terribles que l'Eglise puisse subir, épreuve qu'on n'avait point vue depuis le commencement du Christianisme, et que probablement on ne reverra plus jamais. Dieu semble avoir voulu donner une fois cet affligeant spectacle, pour montrer combien l'Eglise a de force intérieure, et combien elle est au-dessus de toutes les puissances de l'enfer. L'Eglise, après avoir fait tant d'efforts pour conserver sa précieuse unité, après l'avoir maintenue contre nombre d'hérétiques, anciens et nouveaux, et en dernier lieu contre les manichéens du Midi, vit tout-à-coup, vers la fin du 14e siècle, cette même unité rompue dans son chef. Deux papes choisis dans le sein de l'Eglise, s'élèvent à peu d'intervalle. L'un reste à Rome, l'autre à Avignon, tous deux se prétendent légitimes et aucun ne veut quitter son poste. La chrétienté se divise en grandes fractions. Les évêques et les docteurs, déconcertés d'abord, se déclarent les uns contre les autres. Les fidèles gémissent et ne savent plus à quel chef spirituel obéir. Malgré toutes les démarches des évêques et les négociations des souverains, le schisme se continue par des successeurs, dure près de 40 ans, sans qu'on puisse en prévoir la fin. Un concile général s'assemble à Pise pour voir s'il n'y a pas de remède à de pareils maux. Il dépose les deux papes, et en choi-

sit un nouveau. Mais le remède semble être pire que le mal. Au lieu de deux on a trois papes, sous lesquels on est obligé de vivre pendant plus de 6 ans. L'Eglise ne pouvant plus supporter un tel état de chose, s'assemble de nouveau à Constance; là elle prend des mesures énergiques, suivant des principes inconnus jusqu'alors, principes qui ont éteint le schisme, mais qui ont divisé les docteurs et qui sont devenus un sujet de perpétuelles querelles entre Ultramontains et Gallicans. Voilà, Messieurs, ce que j'ai à vous exposer cette année. C'est l'évènement le plus digne de votre attention. Le schisme d'Occident forme une des plus grandes et des plus douloureuses époques de l'histoire ecclésiastique; il touche à notre histoire nationale; car de tous les pays de l'Europe, c'est la France qui a joué le plus grand rôle dans ce schisme. Mais avant d'aborder un sujet si grave par sa nature, et si varié par ses incidents, permettez-moi d'examiner avec vous les causes qui ont plus ou moins contribué à ce schisme. Je vais le faire aujourd'hui, comptant sur l'attention dont vous m'avez honoré les années prédentes.

Le schisme n'était pas une chose nouvelle dans l'Eglise. Avant le 14e siècle bien des novateurs, entraînés par leur ambition et leur orgueil, s'étaient révoltés contre l'Eglise et s'étaient séparés d'elle avec plus ou moins de partisans. On a vu au 3e siècle les Novatiens, au 4e et au 5e les Donatistes, qui ont couvert l'Afrique de sang et de carnage. L'Eglise grecque a été presque continuellement déchirée par le schisme et l'hérésie, jusqu'à ce qu'au 9e siècle, Photius la séparât entièrement du centre de l'unité. Mais ces schismes n'ont rien de commun avec celui qui va nous occuper. Ici ce sont des enfants rebelles qui se révoltent contre leur mère. Là ce sont des enfants dociles, qui lui sont parfaitement soumis. Le schisme des anciens novateurs avait l'hérésie pour principe; dans le schisme d'Occident, il n'y a point d'hérésie. Tous professent la même foi catholique, tous sont attachés à la chaire de saint Pierre. Mais ils ne savent pas quel est celui qui a le droit de l'occuper. Dans les anciens schismes la division est dans quelque Eglise particulière; dans le schisme d'Occident la division est générale, parce qu'elle est au centre d'où elle se répand dans toutes les provinces et jusqu'aux extrémités les plus éloignées.

Il est vrai, Messieurs, la division au centre n'était pas non plus inconnue. Le poste d'honneur de chef de l'Eglise, entouré des hommages de la chrétienté et embelli par les donations des empereurs, avait été souvent disputé par des ambitieux. L'Eglise avait eu des

anti-papes, le 10e siècle en avait produit un grand nombre. Mais ces faux pontifes qui ont déshonoré le Saint-Siége par leurs scandales, n'étaient pas sortis du sein de l'Eglise; ils étaient venus d'une main étrangère; la plupart avaient été imposés par la violence. Je vous ai parlé, Messieurs, de la triste époque du 10e siècle où le Saint-Siége a été profondément humilié, où il a éprouvé une espèce d'éclipse qui a duré près de 70 ans. Mais de cette époque là même est sorti le germe d'une grandeur que l'Eglise n'avait point encore vue. Car après le 10e siècle, le siége de Rome s'est élevé, par une longue suite de vertueux pontifes, à un point de gloire et de puissance dont les Annales de l'histoire ne nous offrent aucun exemple. Les pontifes de Rome se trouvent tout à coup placés au-dessus des royaumes et des empires.

Ils commandent en maîtres souverains aux princes et aux peuples. Nous voyons les rois à leurs pieds, les empereurs les plus puissants se faisant un honneur de tenir la bride et l'étrier de leur mule. Nous voyons les souverains accourir à Rome, mettant leur couronne sous leur protection. Souvent ils leur recommandent en mourant leurs enfants mineurs. Les papes sont les maîtres suprêmes de la chrétienté. Ils disposent des couronnes et des empires, et quand la foi est attaquée quelque part, ils commandent avec une autorité absolue. Les chevaliers, les princes se croient obligés de marcher, témoins ces millions d'hommes qui se transportent en Orient à la seule voix des pontifes romains; témoins encore ces nombreuses armées que nous avons vues marcher contre le midi de la France, lorsque ce pays était infecté de Manichéisme. Et ils exercent cette puissance sans force matérielle, par la seule force de la parole. C'est ce qu'on n'a jamais vu à aucune époque de l'histoire. On a vu sans doute des conquérants envahir les provinces, parcourir les royaumes en vainqueurs, mais leur puissance s'explique: celle des pontifes romains est encore une énigme pour un grand nombre d'écrivains. Plusieurs philosophes ne pouvant se l'expliquer, se sont contentés de l'admirer. Bayle, en parlant de Grégoire VII, qu'il regarde comme le fondateur de ce pouvoir, ne craint pas de l'élever au-dessus de César et d'Alexandre.

Pour vous, Messieurs, vous n'avez plus aucune difficulté à vous expliquer ce pouvoir. Je vous en ai indiqué la source; vous avez vu qu'il avait pour premier principe la droiture, la justice et le désintéressement des pontifes romains et pour fondement la législation du moyen-âge, la sanction civile donnée à toutes les décisions ponti-

ficales. Le pape avait autorité souveraine chaque fois qu'il s'agissait de la foi, de la morale ou de la discipline, et le prince qui se faisait excommunier pour une de ces causes, et qui ne se corrigeait pas, perdait, d'après le droit public, ses honneurs, son rang et sa dignité. Voilà, Messieurs, ce qui a donné un si grand pouvoir aux papes.

Mais pendant qu'ils exerçaient ce pouvoir au dehors, ils étaient souvent troublés au dedans, à tel point que leur vie n'était pas en sûreté. Ces troubles venaient ordinairement de deux causes, de l'ambition des empereurs d'Allemagne et de l'esprit d'indépendance du peuple romain.

Les empereurs d'Allemagne, qui par leur titre avaient une prééminence en Occident, voulaient reculer les limites de leur empire, et y comprendre toute l'Italie. Pour mieux y réussir, ils cherchaient à avoir des papes qui favorisassent leurs desseins, des papes qui, si on les avait laissé faire, n'eussent plus été que les chapelains de leur palais. Ils firent d'abord jouer l'intrigue; ce moyen n'ayant pas réussi au gré de leurs désirs, ils employèrent la violence, et ils cherchèrent à la légitimer. Ainsi, ils prétendaient qu'ils étaient les seuls électeurs des souverains pontifes, que leur volonté devait tenir lieu de loi et de règle, et que tout pontife non élu par eux était illégitime. Ces prétentions injustes, soutenues avec une opiniâtre persévérante, et que les papes ont toujours combattues, n'ont pas laissé de causer de nombreux schismes dans l'Eglise, outre qu'elles ont souvent ensanglanté le sol de l'Italie.

Depuis le commencement du 12e siècle, il ne se fait presque pas une élection pontificale sans qu'on lui suscite un rival. Nous voyons d'un côté les papes choisis par l'Eglise, ordinairement des hommes vertueux et capables, dignes de leur poste; de l'autre, les anti-papes introduits par le parti impérial. Ceux-ci, soutenus par la force des armes, sont souvent maîtres de Rome. Les vrais pontifes sont obligés de céder à la violence, de prendre la fuite et de chercher un asile en pays étranger. Mais appuyés sur leurs droits, armés de leur autorité spirituelle et temporelle, ils lancent leurs anathèmes qui ébranlent le trône impérial. Les fiers empereurs, après s'être vainement débattus, sont obligés d'abandonner leurs anti-papes, et de se réconcilier avec les vrais pontifes. Ces luttes terribles, où les papes ont combattu avec une admirable énergie pour la liberté de l'Eglise et l'indépendance de l'Italie, ont été, pendant plusieurs siècles, un perpétuel tourment pour la papauté.

Elles auraient sans doute été moins difficiles, si les pontifes avaient trouvé dans le peuple romain la fidélité et l'attachement qu'ils devaient en attendre, puisqu'ils défendaient ses intérêts et ses droits. Mais non, ce peuple léger et inconstant, séduit par une sotte vanité, se livrait souvent à ses ennemis, et chassait ses vrais défenseurs, après les avoir couverts d'opprobre. C'est un autre sujet de troubles pour la papauté. Il est nécessaire de vous en donner une notion exacte.

Les villes de la Haute-Italie avaient grandi insensiblement à l'ombre des priviléges, que leur avaient octroyés les empereurs pour mieux les tenir sous leur dépendance. Les grandes cités de la Lombardie avaient, vers le milieu du 12ᵉ siècle, leur gouvernement municipal, et cherchaient à se soustraire à l'autorité du comte ou de l'évêque. L'esprit d'indépendance avait fait de grands progrès. Rome, la reine des villes d'Italie, ne voulait pas rester en arrière ; elle voulait s'affranchir de la domination des papes, choisir ses magistrats, rétablir le sénat ; elle allait même jusqu'à rêver l'ancienne république. Ces idées fermentaient dans toutes les têtes, lorsqu'arriva à Rome Arnaud de Bresse, dont je vous ai dépeint l'an dernier le caractère. Arnaud de Bresse, orateur habile, disciple d'Abailard, et imbu des principes manichéens, entra dans les idées du peuple romain, et les poussa jusqu'à l'exaltation. Dans ses discours furibonds, prononcés sur la place publique, il promettait à Rome son ancienne grandeur et l'empire du monde. Ces idées, dont tous les hommes sensés, et entre autres saint Bernard, faisaient sentir le ridicule, ne laissèrent pas de produire de funestes effets. Le préfet de Rome, qui était à la nomination du pape, fut chassé de la ville. On nomma un patrice, on rétablit l'ancien sénat, la république fut organisée, et l'empereur d'Allemagne invité à en accepter la lieutenance générale, fonction dont les empereurs qui aspiraient eux-mêmes à l'empire universel n'étaient guère flattés. Les papes n'étaient pas assez forts pour s'opposer à l'exaltation populaire. Innocent II en mourut de chagrin; Lucius II, voulant résister au mouvement, périt dans une émeute (1145); Eugène III, son successeur, est obligé de prendre la fuite. Arnaud de Bresse, après avoir échauffé les esprits pendant dix ans, périt sous le gouvernement d'Adrien IV. Mais les idées d'indépendance qu'il avait répandues, les brillantes espérances d'une domination universelle ne périrent pas avec lui. Elles se reproduisirent d'une époque à l'autre avec plus ou moins de violence. Les papes sont troublés dans leur

repos, obligés d'errer de ville en ville et de se réfugier en pays étranger. Mais qu'en résulte-t-il pour les Romains? Quand ils ont chassé les papes, pillé leur palais et brûlé les maisons des cardinaux, ils ne tardent pas à sentir leur isolement et leur misère. La prospérité de Rome tenait à la présence du pape. La cour pontificale, alors centre de toutes les affaires spirituelles et politiques, attirait de toutes les parties de l'univers une foule d'ambassadeurs, d'hommes d'affaires, d'évêques et de pèlerins, qui faisaient de grandes dépenses et laissaient à Rome beaucoup d'argent. C'était la principale, ou plutôt la seule richesse de cette capitale, et elle n'avait aucune autre source de prospérité. Cette source se trouvait tarie aussitôt que les papes étaient éloignés, et une grande pénurie se faisait sentir dans toutes les branches de commerce et d'administration. Pour y remédier, force était de rappeler les papes; la prospérité revenait avec eux. Mais les Romains étant sortis de leur détresse, revenaient à leurs anciennes idées, secouaient le joug des ecclésiastiques et chassaient les papes. De là viennent ces réactions fréquentes, dont l'histoire des 12e et 13e siècles offre de si tristes tableaux, et qui rendaient la position des papes si critique et si difficile. Vous pouvez juger maintenant des embarras de la papauté aux 12e et 13e siècles. La charge pontificale, environnée, d'un côté, de vénération et de gloire, était, de l'autre, un fardeau lourd et insupportable. Les papes, à part quelques intervalles de paix, sont aux prises tantôt avec les empereurs d'Allemagne, tantôt avec les factions de Rome; quelquefois ils ont à combattre ces deux ennemis à la fois. Ajoutez-y qu'ils étaient chargés des croisades, et qu'ils avaient sur les bras toutes les affaires spirituelles de la chrétienté. On ne sait pas comment ils ont pu y suffire. Ils étaient écrasés sous le poids du travail, outre qu'ils avaient à soutenir des luttes au risque de perdre la vie. Voilà l'histoire de la papauté aux 12e et 13e siècles. Il fallait avoir du courage et du dévouement pour accepter la dignité pontificale. Plusieurs reculaient d'effroi à leur élection. Le pape Adrien V (1276), nouvellement élu, dit à ses amis qui venaient le féliciter, qu'il n'aurait pu rien désirer de pire pour ses ennemis que la papauté[1]. Pour accepter la charge de la papauté, il fallait un dévouement sans bornes, un courage héroïque, une vigueur et une activité apostoliques, une volonté et une santé de fer. Plusieurs pontifes ont été doués de ces grandes qualités : ils

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XII, p. 139, art. 1276.

ont suffi à tout; ils ont su comprimer les factions de Rome, lutter contre les empereurs et les rois, et les contenir dans de justes bornes. Mais d'autres y ont succombé, et sont morts de fatigue et de chagrin.

Cette situation de l'Italie, théâtre perpétuel de guerre et de sédition, amena un événement d'une haute portée dans l'histoire de l'Eglise, le séjour des papes à Avignon, en 1305. Sept papes français se succédèrent sur le Saint-Siége, et choisirent pour lieu de leur retraite la ville d'Avignon, où ils restèrent pendant 70 ans. On a souvent demandé la cause de ce changement de séjour : le motif qui a pu déterminer les papes à quitter la ville de leurs prédécesseurs, ville si pleine de souvenirs, et qui se trouve si heureusement placée comme point central entre l'Orient et l'Occident. Ce motif, messieurs, il ne faut pas le chercher bien loin ; il se présente naturellement à ceux qui étudient l'histoire de la papauté, aux 11e, 12e et 13e siècles. Ce sont les factions de Rome, ce sont les querelles sanglantes dont l'Italie avait été si souvent le théâtre, qui ont déterminé les papes à quitter leur capitale et à établir ailleurs leur siége. Ils l'ont fixé en France, parce que, dans tous les moments de détresse, ils avaient trouvé en France consolation, amour et protection.

Non, Messieurs; si les papes s'établissent à Avignon, il ne faut pas l'attribuer à l'amour de la patrie, comme quelques-uns l'ont fait; car la France avait déjà fourni bien des papes, et cependant aucun n'avait songé à rester dans son pays. Leur grand motif, leur motif déterminant, a été le repos qu'ils ne pouvaient plus trouver en Italie, et les écrivains italiens, d'ailleurs si passionnés contre les papes d'Avignon, en conviennent eux-mêmes[1].

Les papes d'Avignon, tous français d'origine, ont fait honneur à leur pays. Tous étaient distingués par leurs talents et leurs lumières; la plupart étaient vénérés par la sainteté de leurs mœurs, quelques-uns honorés du don des miracles. Tous ont gouverné sagement l'Eglise, protégé les sciences et encouragé les lettres; plusieurs peuvent être placés au rang de ceux qui ont le plus honoré l'Eglise romaine. La France se glorifiait de ses pontifes, la ville d'Avignon devint le centre des affaires et acquit une splendeur et une importance que les habitants n'auraient jamais osé espérer dans un rêve.

Mais la ville de Rome, dont toute la prospérité venait de la pré-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIII, disc., p. X.

sence du pape, déclinait dans la même proportion. Privée de ses pontifes, elle tomba bientôt dans le dernier degré d'humiliation. Ses rues étaient tristes et désertes, on ne voyait partout qu'une extrême pauvreté. Les monuments tombaient en ruine, les biens du clergé étaient envahis, les pauvres étaient sans ressource et s'attachaient au premier factieux qui leur promettait du pain. De là toutes les horreurs de l'anarchie, de là de longues douleurs et de perpétuels gémissements qui sortaient non-seulement de Rome, mais de toutes les parties de l'Italie. Delà des démarches sans nombre faites par les Italiens auprès des papes d'Avignon pour les attirer dans leur pays. Mais démarches vaines et inutiles ; les papes qui avaient appris à connaître les Romains, ne se souciaient pas de quitter une ville où ils étaient honorés et tranquilles. Cependant, sous les derniers papes, après 50 ans de veuvage, les députations devinrent si nombreuses, les sollicitations si vives et si pressantes, que les papes en furent ébranlés. Benoît XII et Clément VI, qui avait fait l'acquisition de la cité d'Avignon, importunés par les Romains, formèrent la résolution d'aller à Rome, mais ils ne l'ont point accomplie. Les cardinaux qui pour la plupart étaient français, avaient tout fait pour les en détourner. L'avant-dernier pape Urbain V fit, vers la fin de sa vie, plus que ses prédécesseurs ; il alla à Rome malgré l'opposition des cardinaux. Son voyage à travers l'Italie fut un véritable triomphe. Il s'arrêta pendant quelques mois à Viterbe où il reçut les hommages de tous les princes d'Italie. Il entra ensuite dans Rome aux acclamations d'un peuple innombrable. Mais après avoir réparé les monuments publics, il prit tout à coup, sans qu'on ait su pourquoi, la résolution de retourner en France. Les Romains firent tous les efforts imaginables pour l'en détourner, on lui fit entrevoir le danger d'un schisme dans l'Eglise. Une sainte femme, d'une naissance illustre, célèbre par ses vertus et ses révélations, sainte Brigitte, s'adjoignait aux Romains, prédit au pape une mort prochaine, s'il quittait l'Italie. Mais rien n'a pu ébranler la résolution du pape. Il quitta l'Italie et s'en retourna à Avignon, où il mourut immédiatement, comme on le lui avait prédit. Le dernier pape, Grégoire XI, suivit l'exemple de son prédécesseur, il alla à Rome, mais, comme lui, il se dégoûta du séjour de la capitale, et il allait s'en retourner en France, lorsque la mort vint l'enlever à la fleur de son âge. La mort de ces deux derniers papes, arrivée au moment où l'un avait quitté, et où l'autre voulait quitter l'Italie, passa aux yeux des Romains, pour une espèce de miracle, et les confirma dans l'opinion déjà exal-

tée, que le pape ne devait rester qu'à Rome, mais que pour le faire rester à Rome il fallait choisir un pape romain, du moins italien, et exclure de l'élection les étrangers, et principalement les Français. Mais comment y parvenir, puisque les cardinaux français étaient en grande majorité ? L'embarras de donner une solution à cette grande question remplit d'inquiétude tous les esprits sages de l'époque. Le dernier pape en était horriblement tourmenté dans ses derniers moments. Il prévoyait d'un côté l'ardeur que mettraient les Romains à se remettre en possession de la chaire de saint Pierre, et à avoir un pape de leur pays, et de l'autre les dispositions des cardinaux français à retenir la dignité pontificale à Avignon et à choisir un nouveau pape français. Ces intérêts si divers lui semblaient difficiles à concilier et il craignait toutes les horreurs d'un schisme. Ses craintes n'étaient pas sans fondement, comme nous aurons l'occasion de le voir.

Je me résume en deux mots. Vous avez devant les yeux les éléments d'une grande et violente scission. Les troubles de l'Italie ont amené le séjour des papes à Avignon. Ce séjour a été à l'avantage et à la gloire de notre patrie, mais il a été au détriment de l'Italie. Rome, qui par une vanité inconcevable avait aspiré à son ancienne grandeur, et qui regardait les papes comme un obstacle à l'accomplissement de ses vastes desseins, est tombée dans la détresse et dans la pauvreté. Pour sortir de cet état, les Romains se retournent vers leurs pontifes, leurs anciens bienfaiteurs, les prient et les supplient de revenir dans leur capitale et d'en réparer les ruines. Ils réussissent avec les deux derniers papes d'Avignon, mais malgré toutes leurs instances ils ne peuvent les retenir chez eux. Ils n'ont donc plus d'espérance que dans un pape romain ou italien. Mais les cardinaux français qui sont en majorité, et qui ne se soucient pas de quitter leur pays, voudront un pape français. De là l'origine du schisme qui va éclater, et dont je vous expliquerai les incidents dans nos prochaines réunions.

DEUXIÈME LEÇON.

Manière dont le schisme s'est établi. — Rapports contradictoires sur le premier conclave. — Urbain VI, son caractère. — Son élection rejetée. — Deuxième conclave. — Clément VII.

Le schisme préparé par les causes que j'ai eu soin de vous expliquer a éclaté à la mort du dernier pape d'Avignon, en 1378, et a justifié ainsi les prévisions de tous les hommes sages de l'époque, et

principalement celles de Grégoire XI, qui en avait l'esprit horriblement tourmenté dans les derniers moments de sa vie. A la mort de ce pape, enlevé à la fleur de son âge, les cardinaux s'assemblent à Rome au nombre de 16, et choisissent pour pape l'archevêque de Bari, Napolitain, qui prend le nom de Urbain VI ; ils le proclament, l'intronisent, le couronnent et font part de leur choix, qu'ils disent avoir été libre et unanime, aux cardinaux absents. Cinq mois après, les mêmes cardinaux s'assemblent à Fondi, petite ville du royaume de Naples. Là, ils défont leur premier ouvrage, rejettent l'élection d'Urbain, comme ayant été faite par violence, et choisissent à sa place, Robert, cardinal de Genève, qui prend le nom de Clément VII, et qui va demeurer à Avignon. Ainsi voilà l'unité de l'Eglise rompue dans son chef, voilà la division au centre de l'unité, le trône de saint Pierre est brisé et partagé en deux. Et remarquez-le bien, Messieurs, le second pape, n'est plus comme auparavant une créature de l'empereur d'Allemagne, imposée à l'Eglise par la force ou la violence. Non, Messieurs, il sort du sein du conclave, il vient du choix libre des vrais électeurs, il a pour lui le suffrage de la grande majorité des cardinaux. Là-dessus, il n'y a jamais eu la moindre contestation.

De ces deux papes, il y a nécessairement un légitime et un schismatique, mais lequel est le légitime, et lequel est le schismatique? C'est une question ardue et hérissée de difficultés qui a été examinée par les plus grands savants de l'époque, et qui n'a jamais reçu une solution nette et satisfaisante ; et je crois, Messieurs, ce serait une témérité de notre part de nous prononcer dans une question que les évêques et les docteurs contemporains ne sont jamais parvenus à éclaircir. Nous allons voir nous-mêmes les difficultés qu'elle présente, en examinant la manière dont le schisme s'est établi ; c'est la matière que je vais proposer aujourd'hui à votre attention.

Si l'on voulait s'en rapporter aux écrivains italiens, il n'y aurait pas la moindre obscurité. Urbain VI, le premier pape élu, est, selon eux, le seul légitime et canonique. L'autre est un intrus et un schismatique, et on l'a effacé du catalogue des légitimes pontifes ; mais si l'on entend ensuite les cardinaux français, on se forme une toute autre opinion. Le dernier pape, Clément VII, est le seul légitime.

Pour juger, dans un pareil conflit, de quel côté est la raison, il faudrait savoir d'une manière précise et exacte, ce qui s'est passé

dans le premier conclave, car toute la question est là. Pour savoir si Urbain a été légitimement élu, il faudrait connaître l'histoire du conclave. Or, Messieurs jamais on n'a pu la savoir au juste. On a entendu les témoins, on a confronté leurs rapports contradictoires, jamais aucune lumière nette et sans nuage n'en est sortie. L'histoire du premier conclave est restée dans une obscurité impénétrable, personne n'est jamais parvenu à la débrouiller. J'admire, Messieurs, la hardiesse ou plutôt la témérité de certains écrivains modernes qui se prononcent en faveur de la première élection et rejettent sans hésiter la seconde, comme si l'histoire nous avait fourni, depuis cette époque, quelques renseignements nouveaux, clairs et authentiques. Mais rien de semblable n'est arrivé. L'histoire du premier conclave, malgré toutes les recherches, est restée dans son obscurité primitive, et ce serait une témérité de notre part de vouloir, après cinq siècles de distance, éclaircir ce que n'ont pu débrouiller les plus grands docteurs contemporains. Car il ne faut pas s'imaginer, que la France, si éminemment catholique à cette époque, ait agi légèrement dans une pareille cause, et qu'unie à son clergé et à la célèbre Université de Paris, elle se soit prononcée sans raison contre la première élection, pour s'attacher à la seconde. Non, Messieurs, ce serait calomnier nos pères, ce serait flétrir la mémoire de nos anciens évêques et imprimer une tache dans notre histoire nationale.

D'ailleurs vous allez voir par vous-mêmes, d'après les rapports contradictoires, combien il y avait de doute et d'incertitude à ce sujet.

Je vous ai dit, Messieurs, que le peuple romain, pour sortir de sa détresse et de sa misère, voulait mettre un terme au séjour des papes à Avignon, et avoir à toute force le pape à Rome; mais il sentait, d'après ce qui était arrivé, qu'il lui serait difficile d'avoir et de retenir le pape à Rome, si on le choisissait parmi les cardinaux français. Il était décidé, à se porter aux dernières extrémités plutôt que de permettre de choisir un étranger. Il lui fallait un pape romain ou italien, autrement il n'espérait point le retenir à Rome. Aussitôt après la mort de Grégoire XI, les Romains prirent toutes leurs dispositions. Ils firent sortir de la ville tous les nobles qui pouvaient mettre obstacle à leurs désirs et y firent entrer la populace des environs, capable de toutes sortes d'excès. On envoya une députation aux seize cardinaux qui se trouvaient à Rome, on leur fit connaître les désirs du peuple et la nécessité de choisir un pape romain ou italien, pour relever l'Italie des maux dont elle

était affligée par suite de l'absence de ses pontifes. Les cardinaux répondirent avec dignité, qu'ils choisiraient selon leur conscience et selon l'intérêt de l'Eglise.

Ils prièrent instamment le peuple de se tenir tranquille, autrement l'élection qu'ils vont faire sera nulle [1]. Si le peuple romain avait suivi ces sages conseils, ses désirs eussent été accomplis ; car les cardinaux français, qu'on redoutait à cause de leur majorité, n'étaient pas d'accord entre eux; ils étaient divisés en deux fractions, et voulant s'exclure mutuellement, ils se disposaient à donner leur suffrage à un étranger. D'après la relation des Romains, ils seraient convenus, avant l'ouverture du conclave, de choisir Barthelemi Prignano, archevêque de Bari, dans le royaume de Naples. Il était connu par son mérite personnel, par ses habitudes de chancellerie romaine ; car il avait rempli avec distinction la place de vice-chancelier à la cour d'Avignon. Les cardinaux entrèrent au conclave le 7 avril 1378. Le lendemain, l'archevêque de Bari fut choisi d'un consentement unanime. Voilà la relation des Italiens, j'en retranche les détails inutiles à notre sujet. Les Italiens conviennent que le peuple, mal informé, fit du bruit, que les cardinaux en eurent peur, et qu'ils prirent la fuite. Mais ils disent que ce bruit a été peu de chose pendant le temps du conclave, qu'il n'est devenu sérieux qu'après l'élection, et qu'il n'a point influé sur la détermination des cardinaux. S'il en était ainsi, rien ne serait plus clair que la légitimité de l'archevêque de Bari, connu sous le nom d'Urbain VI.

Mais il y a une autre relation bien différente de celle des Romains, et qui a déterminé la France à se prononcer contre Urbain VI. Selon cette relation, les chefs de quartiers, connus sous le nom de Bannerels, auraient été fort mécontents de la réponse des cardinaux et se seraient déterminés à emporter de vive force ce qu'on ne voulait pas leur accorder de bonne grâce. Dans la crainte que les cardinaux n'allassent faire l'élection hors de Rome, ils s'emparèrent de toutes les portes et de tous les passages, et les firent garder par les leurs. La garde du conclave ne resta pas non non plus à la disposition des cardinaux, comme c'était l'usage.[1] Les séditieux s'emparèrent des avenues, des portes et des appartements du palais. L'archevêque d'Arles qui, en sa qualité de camerlingue de l'Eglise romaine, devait veiller à la sûreté des cardinaux,

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XIV, p. 172.

craignant pour sa personne, se retira dans le château Saint-Ange, et recommanda vaguement à l'évêque de Marseille de pourvoir autant qu'il pourrait à la garde du conclave. Le 7 avril (1378), jour de l'ouverture du conclave, la place publique était dès le matin couverte d'une foule de monde qui criait à toute force et avec les armes à la main : *Nous voulons un pape romain ou du moins italien*, paroles qui furent répétées un million de fois ce jour-là et le jour suivant, et qui servaient de signal aux factieux. L'arrivée des cardinaux augmenta le tumulte. On se permit de les presser, de les tirer par leurs manteaux et de les menacer, s'ils ne nommaient un pape romain ou italien; ensuite le peuple entra pêle-mêle avec eux dans le palais.

Les bannerets, de leur côté, entrèrent jusque dans l'intérieur du conclave et renouvelèrent avec hauteur et menace la demande d'un pape romain ou italien. Les cardinaux répondirent comme auparavant qu'ils choisiraient selon leur conscience et le bien de l'Eglise. Les bannerets se retirèrent, mais en laissant au palais une vile populace qui cria toute la nuit près de la cellule des cardinaux : *Un pape romain ou italien*. On frappait aux cellules, on menaçait d'y mettre le feu si les désirs du peuple n'étaient point accomplis. On ramassa des matières combustibles soit pour réaliser les menaces, soit pour faire peur.

Le lendemain 8, c'était encore bien pire : on sonna le tocsin à Saint-Pierre, une foule innombrable se porta au palais, assiégeant le conclave, et menaçant les cardinaux d'une mort prochaine s'ils n'élisaient promptement un pape romain ou italien. Les membres du conclave cherchèrent à calmer la foule, mais sans succès ; on leur criait que s'ils ne nommaient pas un pape romain, *leur tête serait plus rouge que leur chapeau*.

Ce fut au milieu de ce tumulte et de ces cris furieux que les cardinaux commencèrent leurs délibérations. Plusieurs protestèrent contre l'élection future; d'autres en dressèrent acte en présence du notaire et de témoins. Tel était entre autres le cardinal de Glandève.

Cependant, comme on était forcé de prendre un parti, Jean de Cros, cardinal de Limoges, proposa pour pape l'archevêque de Bari. On avait confiance en lui, parce qu'on comptait sur sa démission, car il avait dit dans l'église de Saint-Pierre, où il se trouvait alors, à un officier du palais, que l'élection faite dans un pareil moment serait nulle. La proposition fut donc agréée par les cardi-

naux, à l'exception d'un seul, le cardinal des Ursins, qui assista pourtant au couronnement. Mais plusieurs cardinaux, en donnant leurs suffrages, firent sentir qu'ils n'avaient pas une entière liberté. Le cardinal de Saint-Ange donna sa voix en disant que l'élection était nulle. Le cardinal de Milan déclara qu'il y consentait, parce qu'il *aimait mieux mourir confesseur que martyr.* Enfin tous les suffrages furent donnés sans cette liberté que demandent les canons de l'Eglise. L'élection était sujette à de grandes contestations.

On fit venir l'archevêque de Bari, dans l'espérance qu'il se démettrait de sa dignité, après qu'il l'aurait acceptée, pour tirer les cardinaux de leur position critique. Il accepta en effet; mais peu disposé à se démettre, car l'élection qu'il avait trouvée peu auparavant anticanonique, il la trouva très-canonique, du moment qu'elle était tombée sur sa personne.

Cependant le tumulte devint plus grand encore après l'élection. Le peuple ayant entendu prononcer le nom de Bari, croyait qn'on avait choisi pour pape Jean de Bar, gentilhomme français, camérier du pape précédent, et fort haï des Romains. Il pénétra donc avec fureur dans le palais, enfonça les cellules des cardinaux en les menaçant de les faire périr par le fer, s'ils ne donnaient pas un pape au gré du peuple. Les cardinaux se sauvèrent comme ils purent et se cachèrent derrière l'autel. Comme ils étaient poursuivis par le peuple, un des cardinaux, moins éperdu que les autres, s'écria: *Quoi! n'avez-vous pas le cardinal de Saint-Pierre? Eh bien! c'est le pape.* Le cardinal de Saint-Pierre était un vieillard infirme, et d'un âge fort avancé. Pour mieux tromper le peuple, ou plutôt pour s'en débarrasser, on mit sur les épaules du cardinal la chappe pontificale, en le priant de jouer ce personnage, pour délivrer ses frères. Le peuple s'empara aussitôt du cardinal, le traîna à l'église de Saint-Pierre, où il fut intrônisé. La foule s'étant ainsi retirée du palais, les cardinaux, encore tout effrayés, se retirèrent au plus vite. Les uns se renfermèrent dans le château de Saint-Ange, les autres s'en allèrent dans leur maison ou se réfugièrent à la campagne. Pendant ce temps, on pillait l'hôtel du cardinal de Saint-Pierre, comme on le faisait ordinairement, sous prétexte que le pape n'avait plus besoin de rien.

Cependant le cardinal de Saint-Pierre, à force de protestations, fit entendre qu'il n'était point pape, et l'on connut la nomination de l'archevêque de Bari. Le peuple se calma, parce que ses désirs

étaient accomplis; car, par tout ce fracas, il n'avait cherché à faire choisir qu'un pape qui demeurât à Rome.

L'archevêque de Bari, fort content de sa dignité, et craignant des protestations, se hâta de faire ratifier son élection et de se faire introniser. Il chargea donc les bannerels de faire revenir les cardinaux. Les bannerels s'empressèrent d'obéir, les cardinaux furent appelés et obligés de revenir pour ratifier l'élection, ce qu'ils firent à regret, dit-on. Les Romains étaient, au contraire, dans l'ivresse de la joie, et s'écriaient : *C'est le nôtre, celui-là, nous l'avons fait tout seuls, les autres n'y ont eu aucune part.*

Les Romains ont beaucoup appuyé dans la suite sur cette ratification pour prouver la légitimité d'Urbain VI. Mais, vous voyez, Messieurs, qu'elle n'est pas sans contrainte, et que, par conséquent, on ne peut lui donner une grande portée. Ils ont appuyé également sur les faits qui ont suivi l'intronisation.

En effet, Messieurs, on entrait dans la semaine-sainte. Les cardinaux ont accompagné le nouveau pape aux offices, ils l'ont couronné le jour de Pâques. De plus ils écrivirent de tous côtés des lettres où ils le reconnassaient pour le vrai pape, mais les cardinaux ont affirmé qu'ils ont agi par contrainte, qu'ils ont écrit sous la dictée du pape contre l'usage reçu ; car les autres papes se contentaient de notifier eux-mêmes leur élection, sans y faire ajouter le témoignage du sacré-collége. Au reste, dit-on, les cardinaux étaient mécontents au fond de leur cœur, plusieurs ne se gênaient pas de dire à leurs amis que l'archevêque de Bari n'était point pape. Le cardinal de Limoges écrivit en secret au roi de France, Charles V, pour le prier de ne pas ajouter foi à tout ce qu'on pourrait lui dire en faveur de l'élection d'Urbain, et d'attendre, pour porter son jugement, que les cardinaux fussent sortis de ce pays de gêne et de contrainte. Cette lettre fut dans la suite d'un grand poids dans la détermination que prit la France.

Si je rapporte cette relation, ce n'est pas que j'y ajoute une entière foi, quoiqu'elle soit celle des cardinaux français qui ont assisté au conclave. Car les rapports sont contradictoires, et il est difficile, pour ne pas dire impossible, de démêler la vérité. La relation des Romains, favorable à Urbain VI, est également fondée sur les dépositions de témoins occulaires ou contemporains, et même sur celles de quelques cardinaux. Lesquels faut-il croire ? Les Romains ! mais ils ont montré trop d'ardeur à se remettre en possession de la chaire pontificale. Ils ont manifesté trop de joie à l'élection d'un

pape qui demeurât chez eux, pour que nous puissions avoir une entière confiance dans leur relation.

Il serait plus naturel, Messieurs, d'ajouter foi à la relation des cardinaux français qui ont rejeté la première élection comme n'ayant pas été libre, et qui en ont fait une seconde pour se conformer aux règles canoniques. Car, après tout, ce sont les cardinaux qui doivent le mieux savoir s'ils ont agi par contrainte, ou avec liberté. Mais leur témoignage est-il irréfragable, a-t-il été rendu avec impartialité? En rejetant la première élection, n'ont-ils pas agi par dépit plutôt que par devoir de conscience? C'est une autre question ardue et difficile, qui a été bien agitée et qui n'a jamais été éclaircie. Les cardinaux nous assurent qu'ils n'ont consulté que leur conscience, mais nous avons lieu de croire que leur dépit et leur mécontentement y ont été aussi pour quelque chose. La conduite d'Urbain semble autoriser cette opinion.

Urbain, bon canoniste, homme vertueux et savant, est devenu intraitable du moment qu'il a été élevé sur la chaire pontificale. Tous conviennent qu'il ne se ressemblait plus et que le faîte des honneurs avait ébranlé son cerveau. En effet, dès le lendemain de son couronnement, il se permit des invectives véhémentes contre les évêques de la cour romaine, les appelant parjures d'avoir quitté leurs diocèses pour vivre à la cour. Martin de Salve, évêque de Panpelune, référendaire de la cour de Grégoire XI, ne put s'empêcher de répliquer que s'il était à la cour romaine, c'était, non pour son plaisir, mais pour les affaires générales de l'Eglise, et qu'il ne demandait pas mieux que de s'en retourner dans son diocèse. Ce Martin de Salve suivit depuis le parti de Clément VII, et reçut de lui le chapeau de cardinal [1].

Quinze jours après, Urbain se permit, en plein consistoire, des invectives violentes contre les cardinaux et autres prélats. Tous étaient étonnés et mécontents. Sur la fin d'avril, il fit des reproches sanglants au cardinal d'Amiens qui était venu lui rendre ses hommages. Il lui reprocha son avarice, l'accusa d'être la cause de la guerre entre l'Angleterre et la France, et d'avoir trahi la confiance de la cour romaine en toute occasion. Le cardinal, indigné, lui répliqua avec un geste menaçant : *Archevêque de Bari, vous en avez menti*, et prit la fuite [2]. On cite bien d'autres propos que le pape s'est permis

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 187.
[2] Ibid.

contre des évêques et des princes, entre autres contre les rois de France et d'Angleterre, et surtout contre Othon de Brunsvik, mari de la reine de Naples, qui était venu à Rome pour lui faire sa cour. Tous les jours c'était de nouvelles scènes, et la situation des cardinaux n'était plus tenable. S'excusant sur les chaleurs de Rome, ils quittèrent cette ville vers la demi-juin [1], et se retirèrent à Agnani, sous la protection du comte de Fondi. Ils avaient eu soin de faire emporter les ornements de la chapelle pontificale, preuve qu'ils avaient envie de procéder à une nouvelle élection. Cependant, jusqu'au mois de juillet, ils entretinrent des rapports avec le pape Urbain, ils lui demandèrent différentes grâces, ils faisaient mention de lui à la messe, et se conduisaient en tout comme s'ils le reconnaissaient pour légitime, ce qui fournit dans la suite à leurs adversaires de fortes objections contre leur démarche ultérieure.

Le pape Urbain qui était resté avec quatre cardinaux et qui avait soupçon de quelque chose, se repentit amèrement d'avoir maltraité les cardinaux, et surtout de les avoir laissé partir. Il quitta également Rome et s'avança jusqu'à Tivoli, moitié chemin d'Agnani. Les cardinaux se défiant de lui, firent venir de Viterbe, un corps de Gascons et de Bretons, qui avait été au service de Grégoire XI. Ces troupes venant de Viterbe à Agnani, passèrent un pont où les Romains leur disputèrent le passage. Elles se firent jour les armes à la main ; plus de 500 romains restèrent sur la place, ce qui causa dans Rome une réaction contre les Français [2] : première suite du schisme.

Cependant le dessein des cardinaux ne tarda pas à être connu. Déjà ils avaient envoyé au roi de France, Charles V, et à l'Université de Paris, des lettres, et des députés, pour les prévenir contre l'élection d'Urbain. Ensuite ils se mirent à l'œuvre. Se trouvant en lieu de sûreté, ils citèrent les cardinaux italiens qui étaient restés près du pape, à une réunion, à Agnani. Dans cette citation, ils se plaignent des voies de contrainte employées dans le dernier conclave. Ils parlent avec modération d'Urbain, mais ils lui font entendre qu'il doit se démettre de sa dignité, se soumettre à une nouvelle élection. Pour l'y engager, ils lui font espérer que tous les suffrages seront pour lui. Mais Urbain était trop content de sa dignité, et il n'était point disposé à courir les chances d'une nou-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 188.
[2] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 192.

velle élection. Sur ce refus, les cardinaux d'Agnani protestèrent solennellement, dans un écrit public, contre l'élection d'Urbain [1]; l'acte est du 2 août (1378).

Trois jours après, le 5 du mois, arrivèrent trois cardinaux italiens, pour répondre à la citation. Ces trois cardinaux qui étaient ceux de Milan, de Florence et des Ursins, tinrent, aux environs de Palestrine, une conférence avec trois cardinaux d'Agnani, ils proposèrent la voie d'un concile général, pour terminer le différend. Les Français, après avoir pris l'avis de leurs collègues, rejetèrent la voie d'un concile général comme impossible. Car, disait le cardinal d'Eustache, il n'appartient qu'au pape de convoquer unconcile général et de confirmer les décrets; or comme il n'y avait point de pape, on ne pouvait tenir un concile. Ce principe fut bien modifié dans la suite, comme nous le verrons plus tard [2].

Les cardinaux italiens se retirèrent, mais sans retourner auprès du pape, ce qui semble prouver qu'ils n'étaient pas convaincus non plus de *la canonicité* de son élection.

Le 9 du même mois, les cardinaux d'Agnani, au nombre de treize, après une messe solennelle du Saint-Esprit, firent leur déclaration, qui est adressée à tous les fidèles, et qui fut envoyée immédiatement à Urbain, au gouvernement français, à l'Université de Paris, et aux six cardinaux qui étaient restés à Avignon. Dans cette déclaration le pape Urbain est traité d'intrus, d'usurpateur, d'apostat et d'Ante-Christ. Les cardinaux disent qu'ils l'ont choisi par contrainte et dans la persuasion qu'il se démettrait de la dignité. Mais comme il veut la garder, malgré la nullité de l'élection et les avertissements qu'ils lui ont donnés, ils l'excommunient et exhortent tous les fidèles à ne pas obéir à ce méchant homme [3]. Cet acte, qui, selon moi, a un grand défaut, celui de venir quatre mois après l'élection, fit une grande impression surtout en France; le roi Charles V assembla le clergé de France pour en délibérer. Mais on ne prit aucun parti; on décida seulement qu'on donnerait protection aux cardinaux, et qu'on irait aux informations [4]. Pendant ce temps le schisme était déjà consommé. Les cardinaux qui étaient aux nombre de treize, et qui avaient attiré les trois cardinaux italiens, sous la promesse écrite du pontificat, s'étaient transportés à

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 193.
[2] Ibid., p. 193.
[3] Ibid., p. 194.
[4] Ibid., p. 196.

Fondi, dans le royaume de Naples, sous la protection de la reine Jeanne. Là ils élurent, le 18 septembre, d'autres disent le 20, pour pape, Robert, cardinal de Genève, jeune homme de 36 ans, allié à plusieurs familles princières de l'Europe, et d'ailleurs d'un grand mérite personnel. Les trois cardinaux italiens, trompés dans leur attente n'avaient pas voté, mais ils reconnurent le nouveau pape [1].

Voilà le schisme consommé. Les cardinaux suscitant un rival à Urbain VI, ont-ils agi par dépit, par ressentiment, ou ont-ils obéi à un devoir de conscience? question épineuse et hérissée de mille difficultés. Pour la résoudre, il faudrait pouvoir pénétrer dans les cœurs; il faudrait connaître d'une manière exacte l'histoire du premier conclave. C'est ce que personne n'a jamais bien connu; aussi le concile de Pise, a-t-il mieux aimé trancher le nœud de difficulté, que de le résoudre. Quoi qu'il en soit, ce schisme va répandre une perturbation générale, causer des maux affreux; maux dans l'Eglise, maux dans l'Etat, troubles partout, divisions dans les royaumes, dans les églises, et jusque dans les familles particulières. Ces maux feront le sujet de notre prochaine leçon.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XI.

Du Droit politique (suite [2]).

Propositions relatives au mode de transmissions du pouvoir.

PREMIÈRE PROPOSITION.

C'est à la communauté, à la multitude que Dieu communique immédiatement le pouvoir souverain; ainsi, les rois et autres princes souverains ne tiennent pas leur autorité immédiatement de Dieu, mais médiatement, par l'intermédiaire de la communauté, ou du peuple.

Cette proposition résume une théorie qui a été enseignée sans contradiction dans les écoles catholiques, pendant le moyen-âge; on en trouve le germe dans les ouvrages de saint Thomas-d'Aquin et

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 199.
[2] Voir le commencement au n. précédent, tome IV, p. 505.

le développement dans le *traité des lois* du jésuite Suarez et dans celui du cardinal Bellarmin sur la *puissance civile*. Elle a été reproduite par tous les théologiens catholiques qui ont écrit pendant le 16e et une partie du 17e siècle, sans distinction d'école et de pays.

Le pouvoir civil souverain vient de Dieu, dit Bellarmin; mais Dieu ne donne ce pouvoir à aucun homme en particulier, c'est donc à la multitude qu'il le communique : abstraction faite du droit politique, il n'y a pas de motif, pour qu'entre plusieurs hommes également indépendants, un d'eux soit souverain plutôt qu'un autre.

Jusqu'à la Réforme, cette théorie ne rencontra pas d'adversaires. Les premiers vinrent de l'Angleterre. Les conseillers de Henri VIII, Cranmer et autres furent les premiers qui enseignèrent que les rois tiennent leur pouvoir immédiatement de Dieu : Jacques II, dénonça Bellarmin à tous les monarques, parce que ce jésuite avait écrit d'après Martin Arpilcueta que le peuple ne se dessaisit jamais du pouvoir d'une manière tellement complète qu'il ne se réserve le droit de le reprendre et de s'en servir en certains cas [1]. Ce nouveau système ne trouva pas d'adversaires plus ardents que les défenseurs de l'orthodoxie catholique, Bellarmin et Suarez. Depuis, les rôles ont bien changé : les Catholiques, au moins en France, ont abandonné la théorie que Suarez défendait comme ancienne, généralement reçue, vraie et nécessaire, pour adopter un système que ce même jésuite combattait, sinon comme contraire à la foi, du moins comme étant une occasion d'errer dans la foi [2]. Quelle est la cause de ce changement? C'est que trop généralement on a confondu la théorie professée par les écoles catholiques, avec le système inventé par Hobbes; développé dans le *contrat social*, et connu sous le nom de *souveraineté du peuple.*

Cependant entre ces deux opinions, il y a toute la distance qui sépare le ciel de la terre, Dieu et l'homme.

[1] Quod verò Bellarminus ex Navarro dicit : populum nunquam ita suam potestatem in principem transferre, qui ni eam in habitu retineat ut ea in certis cosibus usi possit. — Suarez, *Dis. fidei adv. anglos*, l. III, cap. 3. — Bellarmin, *Apologia ad Jacobum Angliæ regem*, cap. XIII, t. V, p. 800.

[2] Quanquam controversia hæc ad fidei dogmata directe non pertineat, nihilominus diligenter examinanda et tractanda est, tum quia potest esse occasio errandi in aliis dogmatibus, tum etiam quia prædicta regis sententia prout ab ipso asseritur et intenditur, nova, singularis, et ad exagerandam temporalem potestatem et spiritualem extenuandam videtur inventa; tum denique quia sententiam Bellarmini antiquam, receptam, veram et necessariam censemus. — *Idem, ibidem.*

Hobbes et Rousseau nient l'existence de la loi naturelle, prétendent que la loi sociale civile est une réunion accidentelle, que le pouvoir civil société en général est l'ouvrage des hommes et repose sur une convention ; les théologiens proclament l'existence de la loi naturelle, enseignent que les sociétés civiles sont l'effet d'une disposition de la nature, que le pouvoir civil considéré en général vient de Dieu, est de droit naturel, et par conséquent de droit divin.

Aussi la plupart des objections dirigées contre le système de Hobbes et de Rousseau ne frappent-elles pas sur la théorie des théologiens catholiques : quelques-unes cependant portent sur les deux : voici les plus fortes.

1° Les partisans de cette théorie et Bellarmin, le premier, avouent que la multitude est incapable d'exercer elle-même la souveraineté, qu'elle est obligée de la transférer à un ou plusieurs hommes : peut-on supposer que Dieu donne la souveraineté à un sujet incapable de l'exercer ? Cette supposition ne répugne-t-elle pas à la sagesse de Dieu.

2° Existe-t-il toujours une communauté avant l'institution du pouvoir ? M. de Haller prétend que les sociétés civiles se forment toujours par une agrégation individuelle et successive, et jamais par une réunion collective et simultanée : cette assertion me paraît trop exclusive : il est possible que les sociétés se soient formées et se forment encore de l'une et de l'autre manière ; or pour faire tomber le système de Bellarmin, il suffit qu'elles aient pu se former par une agrégation individuelle et successive, car alors il n'y avait pas de multitude ni de communauté en qui le pouvoir ait résidé et qui ait pu le transférer au prince.

« 3° Pour peu qu'on veuille approfondir les choses, on trouve » que les mots Peuple et Souverain ne s'allient pas plus que les mots » lumières et ténèbres : on ne s'entend pas soi-même ; ou bien il » faut dire que les mots souveraineté, pouvoir suprême, droit de » commander, sont synonymes, et de l'autre, il faut dire qu'un » peuple est une réunion d'hommes sous un gouvernement com« mun ; une multitude ne cesse de l'être pour devenir un peuple » que par la soumission de ses membres à une autorité publique ; » une nation n'existe pas plus sans un gouvernement qu'un corps » humain n'existe sans tête. Maintenant, dans quelque moment de » son existence que vous preniez un peuple, comment trouverez» vous qu'il possède l'autorité suprême, qu'il a le droit de com-

» mander, en un mot, qu'il est souverain? Voulez-vous par la » pensée dissoudre tous les liens qui unissent tous les membres » du corps social et replacer les familles avant l'époque de leur réu- » nion en société! Alors vous aurez une multitude de familles » éparses, qui ne seront unies que par ces sentiments d'humanité, » inspirées par la nature et qui éprouveront peut-être le besoin de » se rapprocher et de former une société sous une autorité com- » mune. Cette multitude ainsi considérée est bien indépendante, » mais elle n'est pas souveraine; et à qui cette multitude a-t-elle le » droit de commander? À personne? Qui est tenu de lui obéir? » Personne? C'est une erreur grossière de confondre l'indépen- » dance avec le pouvoir. Voulez-vous vous figurer cette multitude » de familles se rapprochant, désirant se réunir, écoutant des pro- » positions qui lui sont faites et délibérant sur un pacte social: je » crois que cela n'a existé que dans l'imagination des romanciers » politiques, mais je l'admets pour un moment; je vois bien que » cette multitude est maîtresse d'adopter une forme de gouverne- » ment, plutôt qu'un autre, de refuser ou de donner son consente- » ment à celle qui est proposée, mais elle n'a ni le droit de la dicter » à celui qui n'en voudrait pas, ni le droit d'imposer à qui que ce » soit l'obligation de la gouverner: mais par là même qu'elle n'a » aucune autorité à exercer, je cherche en vain, en quoi elle est » souveraine. »

Telles sont les principales objections faites contre la théorie des théologiens catholiques; elles sont spécieuses: mais avant de prononcer, il faut envisager le pouvoir civil, sous toutes les faces, en avoir analysé tous les éléments: les travaux des publicistes modernes ont beaucoup éclairé cette partie de la science. Étudions-les.

SECONDE PROPOSITION.

Dans la société humaine, les dons supérieurs de l'esprit et du corps, les supériorités naturelles et acquises sont le fondement de toute domination, la faiblesse et les besoins sont la source de toute sujettion: les uns tendent spontanément à commander, les autres à obéir. Familles, colléges, communes, villes, républiques, empires, partout vous trouvez en action permanente et indestructible ces deux tendances [1].

Voilà en substance la théorie d'un auteur que j'ai critiqué, M. de Haller; mes observations ne portent pas sur cette partie de

[1] Frayssinous, *Consid. sur l'appui réciproque de la religion et de l'autorité* t. III, p. 82.

son ouvrage. On me permettra d'exposer cette théorie qui est trop peu connue, et de montrer comment l'auteur en déduit l'origine des gouvernements.

Le premier et le plus universel besoin des hommes, c'est de vivre, le second d'être protégé, le troisième, d'être éclairé, instruit. A ces trois genres de besoins correspondent trois genres de supériorités: 1° Supériorité de fortune; 2° supériorité de protection ou de soin; 3° supériorité de sagesse et de science. Telles sont les trois genres de supériorité par lesquels de simples particuliers peuvent pourvoir aux besoins d'autrui et acquérir l'empire sur d'autres hommes. Ces rapports sont ceux d'un chef de famille et d'un propriétaire avec ses enfants, ses serviteurs et ses fermiers; 2° le rapport d'un capitaine ou d'un chef de troupes avec ses compagnons et ses fidèles; 3° le rapport d'un docteur ou chef spirituel avec ses disciples.

Par des richesses ou possessions territoriales on procure à un grand nombre d'hommes, la nourriture et l'habitation et l'on pourvoit ainsi à leur premier besoin, celui de la conservation. Par le génie, le courage et l'emploi habile des forces physiques, on assure leur repos, on les garantit contre les dangers qui les menacent de la part d'ennemis intérieurs ou d'autres périls quelconques; enfin par la supériorité de sagesse et de connaissances acquises ou reçues, on les instruit, on les préserve de l'ignorance, et d'une foule d'erreurs où les aurait précipités l'usage injuste ou imprudent de leur propre liberté.

D'après la nature de l'homme et l'histoire, voilà les trois sources du pouvoir civil; ces trois espèces de supériorités sont très-souvent réunies : un propriétaire territorial peut savoir faire un usage habile des forces physiques : il se trouve souvent dans la nécessité de défendre ses domaines contre les excursions d'un voisin injuste et avide. Les capitaines et les docteurs peuvent acquérir des biens fonds et réunir ainsi au pouvoir militaire ou moral, la puissance que donne une grande fortune territoriale. Ce dernier genre de supériorité est même absolument nécessaire pour devenir un véritable prince, et assurer la durée de l'empire. Le docteur ou chef spirituel; ne devient prince temporel, qu'autant qu'à la puissance morale il réunit la puissance des armes, comme Mahomet, ou des domaines vastes et considérables, comme les papes, et plusieurs évêques dans le moyen-âge.

Cette loi exerce son empire dans les républiques comme dans les monarchies.

Qui a-t-il de plus libre que les élections? Malgré le concours de la volonté humaine, et partout où il faut choisir un ou plusieurs individus pour gouverner l'État, les citoyens les plus riches, les plus marquants, les plus illustres, ceux enfin qui sont les premiers, et par conséquent les plus puissants, sont placés de préférence à la tête des affaires.

Si une faction réussit pour un instant à intervertir cet ordre naturel, et à élever les petits au-dessus des grands, cette innovation n'a que de mauvais résultats et n'est jamais de longue durée : les magistrats intrus, qui ne se distinguent que par leur charge seule, ne jouissent ni de la considération, ni de la confiance : la haine ou le mépris les poursuit : on voit naître des guerres civiles, et le peuple revient toujours aux individus les plus illustres, c'est-à-dire les plus puissants, à moins qu'un individu supérieur à tous les autres, ou un usurpateur étranger, ne détruise la république elle-même [1].

Enfin, qu'est-ce que la majorité? sinon une puissance supérieure ; et pourquoi fait-elle loi à la minorité, si ce n'est par ce qu'elle est la plus forte?

Quelle est la conséquence de ces observations? C'est que les sociétés civiles se forment par l'agrégation individuelle et successive ou par la réunion collective et simultanée de familles faibles, pauvres ou ignorantes autour d'un homme supérieur en richesses ou en puissance, ou en sagesse. C'est qu'elles se perpétuent de la même manière. Elles se forment, non de bas en haut, mais de haut en bas. L'homme supérieur qui doit exercer le pouvoir, est le centre autour duquel se groupent les sujets qui doivent obéir [2].

Lorsque l'on considère le pouvoir sous ce rapport, est-il possible de dire qu'il est donné de Dieu à la communauté, à la multitude? que c'est le peuple qui le transfère à l'homme ou aux hommes qui l'exercent? Est-ce la multitude qui leur lui a donné les richesses, la puissance, le génie, la sagesse ; qui les met en position de pourvoir aux besoins des autres hommes? De qui tiennent-ils ces dons in-

[1] De Haller, ch. XIII.

[2] Lorsque les choses suivent leurs lois naturelles, quand la force ne s'en mêle pas, le pouvoir va aux plus capables, aux meilleurs, à ceux qui mèneront la société à son but. S'agit-il d'une expédition de guerre? Ce sont les plus braves qui prennent le pouvoir. L'association a-t-elle pour objet une recherche, une entreprise savante? le plus habile sera le maître. En tout, dans le monde livré à son cours naturel, l'inégalité naturelle des hommes se déploie librement, et chacun prend la place qu'il est capable d'occuper. — Guizot, *Cours d'histoire moderne* 5e leçon, page. 9.

tellectuels ou physiques, ces supériorités naturelles ou acquises? De celui de qui vient tout don parfait, de Dieu. Le pouvoir vient donc directement, immédiatement de Dieu.

Mais il faut considérer le pouvoir sous un autre point de vue, que M. de Haller a bien aperçu, mais dont il n'a pas fait ressortir les conséquences d'une manière assez saillante.

Pour avoir les moyens, et par suite le droit de commander aux hommes, il faut, sans aucun doute, avoir sur eux une supériorité quelconque; mais cette circonstance ne suffit pas. La force est un des élémens du pouvoir civil, mais ce n'est pas le seul. Le pouvoir implique dans le prince le *droit* de commander, dans les sujets le *devoir* d'obéir; il suppose un lien de droit : or, la force seule ne peut former ce lien, la force ne donne pas un droit. Pour donner le pouvoir, la force doit d'abord être une puissance bienfaisante, protectrice; ce n'est pas tout. L'homme riche, puissant ou sage, n'est pas obligé de nourrir, protéger, instruire tous les pauvres, tous les faibles, tous les ignorants, ni même tels ou tels hommes en particulier. D'un autre côté, si le pauvre ne peut se passer des secours d'un homme riche qui le nourrisse, si le faible ne peut se passer de la protection d'un homme puissant, l'ignorant, des lumières d'un homme savant, s'ils sont ainsi, dans la nécessité d'obéir, ils peuvent choisir leur maître, leur protecteur, leur docteur. Entre deux ou plusieurs hommes également riches, également puissants, également instruits, ils peuvent choisir le plus juste, le plus généreux, le plus probe, celui qui met les conditions les moins onéreuses à ses secours ou sa protection, ils peuvent mettre des conditions, des restrictions à leur soumission, et proportionner l'étendue de leur obéissance à la nature et à l'étendue de leurs besoins. L'état de choses par suite duquel les uns sont appelés à protéger, à commander, les autres, à servir, à être gouvernés, ne résulte pas d'une convention, ne repose pas sur un contrat, mais les relations d'autorité, de soumission qui existent entre tels et tels hommes, considérés en particulier, sont formées par le concours de la volonté des deux parties, par des conventions. M. de Haller le reconnaît formellement dans plusieurs passages de son traité; seulement il prétend que ces conventions ont toujours été individuelles et successives, qu'elles n'ont jamais été, qu'elles n'ont jamais pu être collectives et simultanées[1]. Ce

[1] Les rapports naturels ne sont pas formés par des délibérations et des réunions

publiciste se trompe sur ce point, comme Rousseau s'est mépris lorsqu'il a soutenu que ces conventions ont toujours été collectives et simultanées; qu'elles l'ont été nécessairement. A l'origine des sociétés, il est probable que ces conventions auront été individuelles et successives; cependant il n'est pas impossible qu'elles aient été collectives et simultanées, l'histoire en offre des exemples.

Vers l'an 1174, Henri de Bourgogne conquit, en Portugal, plusieurs provinces sur les Maures. Après sa mort, son fils, Alphonse continua ses entreprises, et remporta à Ourique une grande victoire sur cinq rois maures : il fut proclamé roi sur le champ de bataille. Voulant faire confirmer cette élection provisoire et établir l'ordre de succession au trône, il convoqua les Etats du royaume, à Lamégo. Là, en présence des évêques, des nobles et des députés des villes, en présence du roi, séant en son trône, mais sans aucunes marques de la dignité royale, Laurent de Vegas demanda aux membres de l'assemblée, s'ils voulaient qu'Alphonse fut leur roi. Les peuples répondirent unanimement qu'ils voulaient qu'Alphonse fut leur roi. Si vous voulez, leur dit Vegas, qu'il soit votre roi, la royauté finira-t-elle avec lui, ou bien ses enfants lui succéderont-ils à la royauté? Les peuples répondirent : Alphonse sera notre roi tant qu'il vivra, et quand il mourra, ses enfants mâles seront notre roi. Alors, du consentement du peuple, l'archevêque de Brague mit la couronne sur la tête d'Alphonse. Puis Laurent de Vegas se leva et dit : Le roi demande si vous voulez que les filles entrent dans la succession de la couronne, et souhaite que sur cela on fasse une loi. Les évêques et les seigneurs, après une longue contestation, arrêtèrent que les filles du seigneur-roi règneraient, pourvu qu'elles épousassent un seigneur portugais. Ce sont les lois qui regardent la succession à la couronne de Portugal, qu'Albert, chancelier du seigneur-roi, lut à haute voix. Les peuples y applaudirent et répondirent qu'ils n'en voulaient pas d'autres, soit pour eux, soit pour

collectives, mais par la nature seule ou par des contrats de service individuel non, point de bas en haut, mais de haut en bas, non pas dans le même temps, mais à des époques différentes, par une agrégation successive,.. L'objet, l'étendue, la graduation, la durée des services et des prestations mutuelles varient à l'infini ; chacun contracte, comme il l'entend, d'après ses besoins et le but qu'il se propose, sous la seule réserve de la loi divine universelle dont personne n'est excepté. — De Haller, *Restauration de la science politique*, ch. 12, t. 1, p. 407, 408.

leurs descendants, qui, comme eux, les observeraient inviolablement et toujours.

Alphonse avait prouvé, par sa bravoure, par ses succès, qu'il était capable de protéger les Portugais, de les gouverner : le peuple le proclame roi, consent à lui obéir. Le roi propose les lois fondamentales, le peuple les adopte.

Laurent de Vegas dit aux peuples que le seigneur-roi demandait s'ils voulaient aussi faire des lois touchant la noblesse et la justice. Ils répondirent qu'ils consentaient qu'on en fît, pourvu qu'elles fussent conformes aux lois divines... Ce sont là les lois qu'Albert, chancelier du seigneur-roi, lut à haute voix : les peuples y applaudirent et répondirent qu'elles étaient bonnes et justes, et ajoutèrent qu'ils n'en voulaient pas d'autres, soit pour eux, soit pour leurs descendants, qui, comme eux, les observeraient inviolablement et toujours. Laurent de Vegas se leva et dit aux peuples : Voulez-vous que le roi aille aux assemblées du roi de Castille, à Léon, qu'il lui paie le tribut ou à quelque autre personne chargée et commise par le Pape, qui l'a fait roi ? Chacun se leva en tirant l'épée et dit à haute voix : Nous sommes libres, et notre roi l'est comme nous ; nous devons notre liberté à notre courage, et si le roi consentait à faire quelque chose de semblable, il serait indigne de vivre ; et, quoique roi, il ne règnerait pas parmi nous et sur nous. »

Tout ce qui vient d'être convenu fut constaté par écrit : c'est de ce monument que sont extraits les détails que je viens de citer [1].

Voilà une convention collective, simultanée, voilà un pacte, un contrat social.

Lorsque les sociétés ont été formées et constituées, ces conventions ont toujours été collectives et simultanées.

C'est par une convention collective et simultanée que le peuple juif transmit toute l'autorité à Simon et à sa postérité [2].

C'est par une convention collective et simultanée que fut fait roi des Mèdes.

Dans toute l'Europe catholique, ces conventions se renouvelaient à l'avènement de chaque roi ; ce renouvellement était public et solennel ; la nation toute entière, ou par ses représentants, déclarait accepter l'héritier du trône pour roi. Celui-ci jurait de protéger ses sujets, de respecter leurs droits et leurs libertés. Sur la foi de cet

[1] Lequien de la Neufville, *Histoire de Portugal*, t. I, à la fin du volume.
[2] *Machab.*, XIV, 28, 41.

l'origine du pouvoir, et légitime une puissance acquise d'une manière irrégulière ou même injuste.

Cette maxime est appuyée sur l'autorité de saint Thomas d'Aquin et même de Bossuet.

« Celui qui s'empare de la puissance n'est pas véritablement » prince, dit saint Thomas : c'est pourquoi toute personne, dès » qu'elle le peut, est en droit de secouer cette puissance, à moins » toutefois que cet usurpateur ne soit devenu après coup prince » légitime, par le consentement du peuple ou par la confirmation » de l'autorité supérieure[1]. »

» Les empires formés par la conquête, quoique violents, injustes » et tyranniques d'abord, dit Bossuet, par la suite des temps ; et » par le consentement des peuples, peuvent devenir légitimes[2]. »

Ce consentement intervenu après coup, est le fondement du droit de bien des souverains à l'obéissance des hommes.

« Il en est des gouvernements comme de l'or, dit un historien, on » n'en trouve pas qui soit absolument pur ; l'autorité souveraine » est toujours, dans son origine, entachée de quelque usurpation. » On ne peut reconnaître dans la société qu'un homme ou plusieurs » aient, par le seul acte de leur volonté, le droit de se déclarer les » maîtres des autres. On ne peut exiger que les autres souffrent » qu'on donne à leur résistance le titre de rébellion. Quels que » soient les raisonnements, les succès, les bons effets même qui justifient une usurpation, elle ne change pas de nature, elle est vicieuse dans son origine. Il ne peut y avoir de légitime, dans la » société, que ce qui se fait pour elle et de son aveu[3]. »

Mais cet aveu ou le consentement du peuple légitime la puissance de l'usurpateur, il la légitime au préjudice des droits du souverain dépossédé.

Ainsi le dit la raison : le droit de ce souverain reposait en dernière analyse sur le consentement de la nation, ce consentement le lui avait donné, ce consentement peut le lui ôter.

Ainsi l'exige l'intérêt du peuple, qui, en cette matière, est la loi suprême ; un état ne peut rester indéfiniment dans le provisoire[4],

[1] *Summa theol.* sec. sec., q. 42. art. 2.

[2] *Polit. tirée de l'Écriture Sainte*, l. II, art. 1er, prop. 4.

[3] Daru, *Histoire de Venise*, l. VI, p. 456:

[4] La souveraineté, étant par sa nature une propriété, elle ne peut être transmise, dit M. l'abbé Thorat, que par le consentement des anciens propriétaires. Ainsi, dans les souverainetés composées, comme dans les républiques, les aristocraties

la stabilité du gouvernement est le premier besoin d'une nation, la condition indispensable de son bonheur ; un état ne peut avoir longtemps deux souverains, l'un de fait, l'autre de droit ; cette dualité de souverain est une cause d'inquiétude et de troubles sans cesse renaissante ; l'intérêt du peuple exige que le droit se réunisse au fait.

Une possession longue, paisible, fait présumer et prouve même le consentement du peuple.

Elle le fait seulement présumer, lorsque l'usurpateur est le souverain d'un État étranger qui a conquis un royaume voisin, parce que au moyen de la puissance qu'il trouve dans la nation victorieuse, il tient les vaincus dans sa dépendance. La tranquillité dont il jouit n'est souvent que la preuve de l'imposibilité où est le peuple conquis de secouer le joug de l'usurpateur.

Elle le prouve, lorsque le souverain nouveau, dénué de tout secours étranger, n'a d'autre appui, d'autre force que l'appui et la force que lui prête la nation.

Les propositions que je viens d'indiquer et d'expliquer énoncent sur le mode de transmission du pouvoir civil, des principes appuyés sur l'assentiment des publicistes, des théologiens, et même de tous les hommes éclairés.

Si de ce sujet nous passons à la forme des gouvernements, nous trouverons encore des axiomes tirés de l'observation des faits et appuyés sur l'expérience.

Les formes particulières de gouvernement ne sont pas de droit naturel ni de droit divin : elles sont l'ouvrage de la nation qui, en conséquence, peut toujours pour des causes raisonnables, changer la forme de son gouvernement.

les démocraties, les chambres, les sénats, le dernier souverain est toujours le maître de se désister de ses droits. Il n'en est pas de même dans les monarchies héréditaires, où les héritiers futurs ne sauraient être présents aux délibérations ; comme la souveraineté a été léguée à une dynastie toute entière, quand les héritiers actuels consentiraient à se désister, il est certain que par cette cession illégale, les héritiers futurs ne seraient pas du tout dépossédés de leurs droits. Voilà pourquoi il est des publicistes qui pensent que, dans ces sortes de constitutions, l'usurpateur ne saurait être légitimé ni par les États, ni par qui que ce soit, que lorsque l'ancienne dynastie est totalement éteinte. La plus grande partie des publicistes, dit toujours le même auteur, admettent la prescription dans la possession de la souveraineté ; mais ils exigent une possession sécuculaire paisible, soutenue et non interrompue. *De l'Origine des sociétés,* sixième question, numéro 4, t. I, p. 324 et 325.

Telle était, sur cette matière, la doctrine des théologiens et des publicistes. L'auteur du *Contrat social* alla plus loin : il écrivit que la première question que l'on devait adresser à un peuple réuni périodiquement pour délibérer sur les affaires de l'Etat était celle-ci : Plaît-il au souverain de changer l'institution actuelle du gouvernement? C'était reconnaître au peuple le droit de changer le gouvernement quand il le jugerait convenable, c'était supposer que dans le choix d'une forme de gouvernement, les hommes sont maîtres absolus, et que leur autorité n'est subordonnée ni aux temps, ni aux mœurs, ni au climat, ni à d'autres circonstances. Ces principes séduisirent bien des esprits; on voulut les mettre en pratique : quoique l'épreuve n'eût pas réussi en Angleterre, on tenta de la réitérer en France. Au lieu de rendre la vie et le mouvement à l'ancienne constitution de la France, d'y faire les changements réclamés par le temps, les besoins de l'époque et le déplacement des supériorités sociales, l'Assemblée constituante acheva de détruire les anciens éléments de l'Etat, reconstruisit l'édifice social sur des bases complétement nouvelles et purement rationelles ; la royauté, entourée d'institutions hétérogènes, réduite à n'être qu'un vain titre, fut emportée par le flot populaire, et remplacée par une République démocratique. Six fois on remania la nouvelle organisation politique pour lui donner de la consistance ; ces essais furent impuissants. La France ne cessa d'être agitée que lorsqu'elle fut replacée sous le gouvernement d'un seul. Cette solennelle expérience a fait faire à la science du droit politique plus de progrès que les méditations de tous les publicistes qui avaient paru jusqu'alors. De l'observation des événements, l'auteur des *considérations sur la Révolution française*, tira des règles dont plusieurs sont destinées à tenir, dans la science du droit politique, le même rang que les théorèmes d'Euclide dans les mathématiques.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Si d'un côté il est vrai que Dieu ne constitue pas les nations sans le concours des causes secondes et l'intervention des conseils et de la prudence des hommes ; d'un autre côté, il faut reconnaître qu'il circonscrit l'action humaine au point que dans la formation des constitutions, les circonstances sont tout, et que les hommes ne sont que des circonstances.

A la suite de l'auteur du *Contrat social*, l'esprit humain s'était jeté dans un excès. Les hommes s'étaient persuadés qu'ils pouvaient constituer un Etat, comme ils forment une société commerciale, que

la démocratie est la seule forme de gouvernement légitime, naturelle, que tout autre constitution est un attentat à la liberté des hommes et une offense à leur dignité. L'auteur de la *Théorie du pouvoir religieux et civil* se précipita dans l'excès opposé. Il soutint qu'une seule forme de gouvernement était bonne, naturelle et de droit divin, celle où le pouvoir est fixe, c'est-à-dire la monarchie pure et héréditaire; il alla jusqu'à dire que toutes les autres constitutions sont l'ouvrage des hommes, qu'il y a souveraineté du peuple dans tous les Etats où, comme à Athènes, le pouvoir législatif réside dans une assemblée aristocratique et surtout populaire[1].

Ces deux opinions sont inexactes. Les formes de gouvernement ne sont pas de droit naturel, ni, par conséquent, de droit divin. A cet égard, il n'y a pas de différence entre la monarchie et la république : la royauté est, sans aucun doute, la forme de gouvernement la plus ancienne, la plus générale, mais elle n'est pas de droit naturel ni de droit divin; sous quelque forme que le pouvoir soit exercé par un seul ou par plusieurs, il est de droit divin, si d'ailleurs il est juste et reconnu par la nation. Quant aux différentes formes de police, elles ne sont pas de droit naturel et divin; ainsi, la distinction établie par les théologiens entre le pouvoir considéré en général et les formes particulières de gouvernement est exacte et doit être maintenue; ces formes sont de droit humain. Les conseils et la prudence des hommes ne sont pas exclus de la constitution des Etats; ils y interviennent, mais l'action des hommes ne s'exerce pas avec une entière indépendance, elle est circonscrite dans des limites fort étroites; elle est subordonnée aux circonstances.

SECONDE PROPOSITION.

Les circonstances qui influent sur la formation d'une constitution sont la population, la situation géographique, les relations politiques de l'État le caractère, les mœurs, les bonnes ou les mauvaises qualités d'un peuple, la nature des supériorités et la manière dont elles sont réparties entre les membres du corps politique.

Ces derniers mots exigent une explication.

Trois genres de supériorités sont la source du pouvoir, la propriété foncière, les talents et surtout les talents militaires, et le pou-

[1] *Théorie du pouvoir politique en religion. Législation primitive, discours préliminaire*, t. 1, p. 121.

voir spirituel. De ces trois genres de supériorités, deux sont personnels et viagers; un seul est susceptible de passer à la postérité de celui qui le possède, c'est la propriété foncière.

Si le pouvoir a exclusivement pour fondement des supériorités intellectuelles telles que le génie, la justice et la sagesse, il est viager, la couronne est élective. A-t-il, au contraire, pour fondement quelques-unes de ces supériorités, mais réunies à une fortune territoriale, il passe à la postérité du monarque; l'État est une monarchie héréditaire.

Le pouvoir dont la nécessité se fait sentir est toujours celui qui règne; en temps de guerre, c'est le plus valeureux et le plus habile qui commande; en temps de paix, c'est le plus riche, le plus noble.

Dans les premiers temps d'une nation, et lorsqu'elle travaille à étendre son territoire plutôt qu'à se constituer en société, le pouvoir n'est presque jamais héréditaire, et ne l'est qu'entre les individus d'une même race, sans distinction d'âge, de degré et quelquefois de sexe; la raison en est simple; un Etat naissant a besoin de talents, et le système électif est plus favorable à leur développement. D'ailleurs l'incapacité d'un chef ou sa minorité étoufferaient cette société encore au berceau. Mais dès qu'une nation est étendue, établie et formée, alors elle se constitue et la fixité ou l'hérédité s'établit partout [1], parce que le pouvoir souverain et les pouvoirs inférieurs ont pour fondement la propriété foncière.

Un autre motif fait de la propriété, et surtout de la propriété foncière, la base ordinaire des droits politiques.

La supériorité intellectuelle ne tombe pas sous les sens; peu d'hommes peuvent la reconnaître; il est difficile d'en juger; quand il s'agit de cette supériorité, chacun se croit, sinon au-dessus de tout autre, au moins l'égal de qui que ce soit; il n'en est pas de même de la puissance fondée sur de vastes et nombreux domaines.

Dans les temps ordinaires, le pouvoir se transmet et se perpétue dans les familles avec ces domaines, il s'y perpétue, tant que les familles conservent leur patrimoine; ce système est favorable aux vertus publiques qui se transmettent par l'éducation et par l'exemple.

La perpétuité du pouvoir, et surtout du pouvoir souverain, imprime à une famille un caractère qui la distingue de toutes les autres et tient lieu, sinon de vertu et de jugement, du moins de ces

[1] De Bonald, *Essai analytique du pouvoir*, chap. 6, t. I, p. 202.

talents extraordinaires indispensables au fondateur d'une dynastie.

L'expulsion ou l'extinction totale de la famille royale fait, dans un Etat, un vide qui souvent ne peut pas être comblé.

Il ne se rencontre pas toujours dans une nation une de ces supériorités tellement élevée, si bien établie que toutes les ambitions se taisent devant elle, que tous reconnaissent dans l'homme qui la possède, le pouvoir que sa prépondérance appelle à gouverner la nation.

Alors l'Etat, de monarchique qu'il était, devient forcément républicain.

Quelle sera la nature de cette République?

Si ce peuple est agriculteur, si ses richesses consistent dans les troupeaux et le produit de la terre, si les propriétés foncières sont réunies par masses considérables dans les mains d'un petit nombre de familles puissantes, si les mœurs et les lois civiles assurent la transmission et la conservation de ces domaines dans les familles, le pouvoir souverain appartiendra à ces familles ou à l'assemblée composée de leurs représentants, la république sera aristocratique. On ne pourrait pas créer un gouvernement démocratique, dans un Etat ainsi constitué; pour y parvenir, il faudrait violer le droit de propriété, détruire les mœurs, les lois civiles, faire violence au caractère, aux habitudes de ce peuple.

Le peuple, au contraire, est-il exclusivement commerçant et navigateur? L'abondance des capitaux mobiliers l'emporte-t-elle sur la propriété foncière? cette propriété est-elle divisée, morcelée? Les lois d'accord avec les mœurs consacrent-elles l'égalité des partages et favorisent-elles la circulation des biens? Il n'y a pas d'aristocratie dans cet Etat, et la république sera démocratique. Inutilement on tenterait de balancer la démocratie par l'aristocratie. Une aristocratie puissante ne se crée pas par un décret ni par une charte, c'est l'œuvre des mœurs et du temps.

Il est possible qu'un peuple soit tout à la fois agriculteur et commerçant, qu'il compte dans son sein de grands propriétaires et de riches capitalistes; ces deux classes de citoyens peuvent partager la puissance; alors la forme du gouvernement sera un mélange d'aristocratie et de démocratie.

Toutes les autres propositions vont sortir du principe qui vient d'être énoncé comme, dans les mathématiques, les théorèmes se déduisent des axiomes.

TROISIÈME PROPOSITION.

Une constitution n'est pas un ensemble d'idées savamment combinées, de forces abstraites ingénieusement balancées par un philosophe ou un publiciste, ni encore moins de propositions incohérentes mises en ordre par une assemblée délibérante.

Considérons, avec le comte de Maistre, une constitution politique quelconque, celle de l'Angleterre, par exemple; certainement elle n'a pas été faite *à priori*. Jamais deux hommes d'Etat ne se sont assemblés et ont dit : Créons trois pouvoirs; balançons-les de telle manière; personne n'y a pensé; cette constitution est l'ouvrage des circonstances, et ces circonstances sont infinies; la plus grande folie du siècle des folies fut de croire que les lois fondamentales pouvaient être écrites *à priori*, tandis qu'elles sont évidemment l'œuvre d'une force supérieure à l'homme [1].

QUATRIÈME PROPOSITION.

Une constitution n'est qu'une déclaration d'un état de choses antérieur, le développement et la sanction de droits préexistants.

Dans toute société civile il existe des rapports entre les membres qui la composent : les lois fondamentales doivent être la déclaration de ces rapports. Le législateur doit se borner à les constater, à en exprimer les conséquences; s'il fait autre chose, il dérange les relations existantes, il bouleverse l'état.

CINQUIÈME PROPOSITION.

Tout ce qui peut être écrit ne l'est pas : il y a même dans chaque constitution quelque chose qui ne peut être écrit, et qu'il faut laisser dans un nuage sombre et vénérable, sous peine de renverser l'État : ce qu'il y a de plus intrinsèquement constitutionnel et de véritablement fondamental n'est jamais écrit, et ne pourra l'être sans exposer l'État [2].

Tant que les droits ne sont pas contestés, on ne sent pas le besoin de les constater par écrit, et lorsque cette nécessité arrive, on ne déclare que les droits contestés; ceux qui ne l'ont pas été, et qui sont reconnus par tous, ne figurent pas dans la charte, et ce sont les plus importants.

Il peut arriver des circonstances où l'on entreprend de tout

[1] *Du principe générateur des constitutions politiques*, numéro 12 et 13, p. 286, 288.

[2] *Du principe générateur*, numéro 9, p. 282. *Consid. sur la Révol. franç.*, ch. 6, p. 202,

[3] *Du principe génér.*, n. 9, p. 203.

écrire, c'est lorsque la constitution entière a été détruite ; le but n'est jamais complétement atteint. Tout n'est pas écrit, et ce qui n'est pas écrit est ce qui est le plus important, le plus fondamental.

Quoi de plus évidemment constitutionnel, dans un gouvernement représentatif, que la nécessité où est le roi de choisir ses ministres dans la majorité des chambres ? Cette disposition n'est pas écrite.

Le roi doit-il régner et gouverner, ne doit-il que régner sans gouverner ? Cherchez la réponse à cette question dans la constitution écrite, vous ne l'y trouvez pas : quand on aurait essayé de la résoudre, on n'aurait probablement pas réussi ; elle aurait excité une division parmi des hommes d'accord sur tout le reste. Peut-elle même recevoir une solution générale, ne dépend-elle pas des circonstances ? Placez un roi d'une haute intelligence et d'une volonté ferme en présence d'une assemblée sans plan fixe et arrêté, fractionnée en une multitude de partis, d'intérêts, le roi gouvernera. Supposez au contraire un roi peu capable, faible ou irrésolu, en face d'une aristocratie fortement constituée, unie d'intérêts et de principes, ce prince régnera et ne gouvernera pas.

SIXIÈME PROPOSITION.

La faiblesse et la fragilité d'une constitution sont précisément en raison directe de la multiplicité des articles constitutionnels écrits [1].

Plus on écrit, plus l'institution est faible ; la raison en est claire : les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués ; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles écrites, ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction [2] ?

SEPTIÈME PROPOSITION.

La même constitution et la même forme de gouvernement ne peuvent convenir à tous les États.

La constitution d'un état est le résultat de toutes les circonstances que j'ai indiquées ; ces circonstances ne sont jamais absolument les mêmes chez tous les peuples ; ainsi la constitution d'une nation ne peut pas parfaitement convenir à une autre nation.

[1] *Principe générateur*, numéro 9, p. 283.

[2] *Considérations sur la Révolution française*, ch. 6, p. 96.

Ainsi il n'y a pas de sagesse à vouloir donner à tous les peuples une constitution jetée dans le même moule ; dès lors qu'elle peut convenir à tous, elle ne va bien à aucun.

Il y a peu de sagesse à transporter les institutions politiques d'un État dans un autre État.

HUITIÈME PROPOSITION.

La constitution d'un peuple ne peut rester la même à toutes les époques de son existence, elle doit suivre toutes les phases par où passe successivement la société civile ; quelquefois même la forme du gouvernement doit complétement changer.

Les circonstances dont une constitution est le produit, ne sont jamais les mêmes à toutes les époques. La population augmente, le territoire peut s'étendre, les richesses accroître l'industrie et le commerce se joindre à l'agriculture, peut-être même la remplacer ; les supériorités sociales se déplacent, les mœurs se corrompent.

Dans l'enfance des monarchies qui se sont formées sur les débris de l'Empire romain, la propriété foncière était tout, la richesse mobilière n'était rien ; aussi voit-on que partout la puissance souveraine était exercée par les grands propriétaires territoriaux, le roi, la noblesse et le clergé. L'industrie et le commerce ne tardent pas à se développer. Une nouvelle classe de citoyens s'élève, les communes s'organisent ; un nouvel ordre prend place à côté du clergé et de la noblesse ; les représentants du tiers-État sont admis dans les États-généraux, dans le parlement et les Cortez : la puissance du tiers-état devait augmenter en proportion de l'abondance des capitaux, de l'importance des fortunes mobilières et de l'accroissement des charges publiques ; elle balança d'abord, puis surpassa celle de la noblesse.

A l'origine des sociétés, alors que tout est simple, les pouvoirs exécutifs et judiciaires, et l'administration des finances peuvent êtr réunis dans les mêmes personnes. Lorsque les affaires se multiplient et se compliquent, un seul officier ne peut suffire à ces fonctions, il faut les diviser et les confier à des administrations différentes.

Le vote et la quotité des subsides sont des causes qui apportent, dans la constitution de l'État, des modifications moins apparentes, mais tout aussi profondes.

En vertu de la loi naturelle, un prince, dit M. de Haller[1], n'a pas le droit d'imposer arbitrairement ses sujets ; il faut que les subsides

[1] *Restauration de la science politique*, ch. 37, t. II, p. 373.

soient demandés et librement accordés par ceux qui les payent ou par leurs fondés de pouvoir. Tel était le droit public de la France, de l'Espagne et de toutes les monarchies de la chrétienté, pendant le moyen âge. Jusqu'au 16e siècle, il ne se levait pas en Europe un denier sans le consentement de ceux qui les payaient ou de leurs mandataires.

Dans le commencement des sociétés civiles, les rapports sociaux sont simples, peu nombreux ; il y a peu ou même pas de dépenses publiques ; un souverain peut vivre de sa chose, comme le dit M. de Haller ; le produit de ses domaines suffit à l'entretien de sa maison et de sa cour ; il est indépendant de ses sujets ; il ne les consulte que lorsqu'il veut changer les lois fondamentales, ou lorsqu'il réclame leur concours pour une guerre entreprise dans son intérêt ou dans celui de la nation.

Mais la société ne peut rester longtemps en cet état. Les relations se multiplient à l'intérieur et à l'extérieur ; le souverain est obligé d'entretenir des ambassadeurs dans les cours étrangères, des armées permanentes pour la sûreté de l'État, de soutenir la dignité de la nation par l'éclat de sa maison et de sa cour. Le commerce demande des routes, des canaux, des ports, des flottes ; le souverain n'est pas obligé de fournir aux charges publiques avec le produit de ses domaines privés. Quel est le souverain assez riche pour faire face aux dépenses d'une puissante monarchie comme la France ou l'Angleterre? Sa fortune particulière ne suffit même plus à l'entretien de sa maison et de sa cour. Il est obligé de demander des subsides ; le peuple doit les accorder ; il aide le souverain à représenter dignement la nation, ou en lui attribuant le revenu de domaines qui ne sont pas sa propriété privée, mais celle de la couronne, ou par une somme d'argent prélevée annuellement sur le produit des contributions.

Si un peuple ne peut pas refuser les subsides, il n'est pas tenu de les concéder aveuglément. Les propriétaires, et en général ceux qui paient les contributions, sont en droit d'examiner la cause pour laquelle elles sont demandées, l'objet auquel elles seront employées, d'en régler la quotité d'après les besoins, les dépenses et les ressources, de se faire rendre compte de l'emploi qui en aura été fait. Ils interviennent ainsi indirectement dans les déclarations de guerre, les traités de paix, de commerce, dans le gouvernement et l'administration de l'Etat, dans le choix des ministres. Leur influence augmente en proportion des charges publiques et du chiffre

des contributions; ils entrent ainsi en partage de la puissance souveraine. Il arrive un moment où la prépondérance passe de leur côté, car ceux qui payent sont toujours et partout les maîtres.

En apparence, la constitution est la même; on voit un roi et deux conseils : mais, en réalité, elle est successivement et profondément modifiée; le pouvoir souverain est déplacé. De la personne du roi il a passé à l'aristocratie et à la démocratie, ou à un de ces éléments. L'État de nom est une monarchie; de fait, c'est une république aristocratique et démocratique, ou l'une des deux.

Quelquefois ce n'est pas seulement des modifications que doit subir la constitution, c'est un changement total; la forme du gouvernement doit disparaître et faire place à un nouveau mode de police.

Le régime républicain convenait à Rome renfermée dans les limites du Latium, à Rome pauvre et vertueuse; Rome maîtresse de l'univers, Rome corrompue par le luxe de l'Asie, ne put trouver le repos que sous la domination d'un seul.

NEUVIÈME PROPOSITION.

Le législateur doit attendre, pour modifier ou changer la constitution, que la nature lui en indique la nécessité par les changements survenus dans la société.

La nature qui, dans ce sens, n'est autre chose que la volonté du créateur des êtres, auteur de tous les rapports qui existent entre eux, prend l'initiative des lois nécessaires, comme l'homme prend l'initiative des lois qui ne le sont pas [1].

DIXIÈME PROPOSITION.

Il ne faut faire des innovations que rarement et avec mesure.

Si le législateur a suivi exactement les indications de la nature, il ne se trouve jamais dans la nécessité de faire beaucoup d'innovations à la même époque et simultanément : car la nature ne précipite pas plus le développement des sociétés, que celui des individus.

ONZIÈME PROPOSITION.

S'il est dangereux de prévenir la nature et de la devancer, il ne l'est pas moins de rester en arrière, de repousser des changements devenus nécessaires et de maintenir des institutions qui ne sont plus en harmonie avec les mœurs de la nation, et l'état de la société.

[1] De Bonald, *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, p. [illegible]

Cette résistance peut amener une crise violente : il arrive un moment où la résistance devient impossible, et alors des innovations qui auraient été l'ouvrage d'un siècle, sont faites en quelques années et peuvent causer une perturbation dans l'État et le renversement complet de l'ancienne constitution.

DOUZIÈME PROPOSITION.

Un état a toujours une constitution. Prétendre lui en donner une est folie : c'est vouloir détruire celle que les circonstances ont formée pour lui, et substituer une nouvelle qui ne lui conviendra pas.

Il est possible que les institutions aient été altérées, que toutes ne soient plus en harmonie avec les besoins de l'époque, que des abus se soient introduits dans le gouvernement : il faut corriger les abus, mettre les institutions en rapport avec l'État actuel de la société, mais il faut conserver les bases de la constitution.

TREIZIÈME PROPOSITION.

Si le législateur s'est trompé dans son objet, s'il a établi un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'État ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire.

Cette pensée n'est pas de M. de Maistre ni de M. de Bonald, elle est de J.-J. Rousseau ; je n'hésite pas à me l'approprier et à la proposer aux lecteurs, parce qu'elle est vraie, et que l'on peut, que l'on doit recevoir la vérité n'importe de qui elle vienne, car en définitive, elle vient de Dieu.

S'il n'est pas donné à l'homme de constituer un État, il a le pouvoir de détruire la constitution que les circonstances ont donnée à un peuple ; trop souvent les rois commencent l'œuvre de destruction, la démocratie l'achève.

Mal conseillés, les rois ne cessent de travailler à ruiner la puissance des grands propriétaires qui partagent avec eux l'exercice du pouvoir souverain : lorsqu'il sont parvenus à affaiblir la seule force qui puisse efficacement leur résister, ils concentrent dans leur personne le pouvoir législatif : les privilèges de la noblesse qui ne sont plus achetés par les services rendus à l'État, deviennent un objet d'envie pour les classes inférieures. Les petits se jettent sur les grands et la démocratie achève la destruction commencée par les rois et leurs ministres : le trône, privé de ses appuis naturels et et isolé en face de la démocratie, ne peut résister à la tourmente, il est brisé ; l'État déchiré par les factions, ballotté successivement

entre l'anarchie et le despotisme ne trouve un peu de repos, que lorsqu'il est revenu à l'ancienne forme de gouvernement.

QUATORZIÈME PROPOSITION.

Lorsque Dieu a résolu de rendre la paix à ce peuple, il paraît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable, il parle et se fait écouter, il commande et se fait obéir.... Ces législateurs, avec leur puissance extraordinaire ne font que rassembler les éléments préexistants dans les coutumes, les mœurs et le caractère du peuple.

Ce trait de sagesse distingue ces législateurs suscités par la Providence de tous ces faiseurs de constitutions qui souvent les avaient précédés : ces derniers ne s'occupent ni des mœurs ni du caractère de la nation, ni de toutes les circonstances avec lesquelles la constitution politique d'un peuple doit être en rapport. Ils avaient dans l'esprit une théorie abstraite, ils ne cherchaient qu'à la réaliser, ils avaient imaginé une certaine combinaison de forces, un certain équilibre de pouvoirs : c'était pour eux le type de la perfection, ils prétendaient y accomoder les lois politiques : les autres consultent l'expérience, se rapprochent autant que possible de l'état de choses qui a précédé la révolution, mais ils comprennent aussi qu'il n'est pas sage, qu'il n'est même pas possible de reproduire exactement l'ancienne constitution. Bien des éléments ont péri sous les coups successifs des rois, de leurs ministres et des novateurs, les mœurs ont changé, les supériorités sociales ont été déplacées ; vouloir tout rétablir sur l'ancien pied serait folie, il faut tenir compte des changements produits par la nature et des désordres même qui ont troublé les esprits, respecter les faits accomplis et les droits acquis.

La réorganisation d'un État dont les anciennes institutions ont été violemment détruites est peut-être l'œuvre la plus haute dont un homme puisse être chargé. Qu'il est difficile de faire exactement la part du passé et du présent, de concilier les droits qui ont été détruits et ceux qui ont été créés par la révolution, d'accorder les lois avec les nouveaux rapports sociaux : il se glisse dans cet ouvrage bien des imperfections que le temps peut seul corriger. Un état dont la constitution a été détruite, ressemble à ces terres souvent remuées ; il manque de consistance, il faut bien des années pour consolider les nouvelles institutions.

QUINZIÈME PROPOSITON.

Voulez-vous juger de la bonté d'une constitution, gardez-vous de la comparer à quelque type idéal que vous vous êtes faits, n'en décomposez pas les parties par une froide analyse : vous risquez de vous tromper : il existe des marques plus sûres pour reconnaître si une constitution est bonne, c'est-à-dire si elle convient à la nation : ce sont l'antiquité et la force de l'institution politique, la puissance de l'État, sa prospérité, son développement régulier ou progressif.

SEIZIÈME PROPOSITION.

Dans les formes particulières de gouvernement, il ne faut pas chercher un bonté absolue, mais seulement une bonté relative.

Le pouvoir considéré en général, c'est-à-dire, cet ordre par suite duquel les uns commandent, les autres obéissent, est bon, d'une bonté absolue, parce qu'il est fondé sur la nature de l'homme, qui est la même dans tous les pays et dans tous les temps. Il n'en est pas de même des formes particulières de gouvernement.

Elles ne comportent pas une bonté absolue, mais seulement une bonté relative; une forme de gouvernement est bonne quand elle est en rapport avec toutes les circonstances que nous avons énumérées plus haut : or, ces circonstances varient selon les pays et dans le même Etat selon les époques. Ainsi, la constitution qui convient à la Suisse ne convient pas à la France; la constitution qui convenait à Rome au temps de Cincinnatus, ne lui convenait plus au temps de Cicéron.

Saint Augustin a remarqué et très-bien exposé la différence qui existe à cet égard entre le droit naturel et divin, et le droit politique ou humaine.

« Lorsqu'un peuple est sage, vertueux, lorsque chaque citoyen » sacrifie son intérêt privé à l'intérêt général, la coutume ou la loi » qui accorde au peuple le droit de nommer ses magistrats est » bonne et juste. Mais si ce peuple se corrompt peu à peu, vient à » préférer l'intérêt particulier au bien public, vend ses suffrages, » s'il se laisse séduire et gagner par des ambitieux, et confie le » gouvernement à des hommes incapables ou méchants; s'il se » rencontre un homme de bien qui profite de la puissance que lui » donnent ses talents et ses richesses pour enlever à ce peuple le » droit de nommer ses magistrats, concentre cette prérogative dans » les mains d'un petit nombre de citoyens vertueux ou même d'un » seul, cette mesure n'est-elle pas bonne, n'est-elle pas juste? —

» Assurément elle a toutes ces qualités. — Voilà cependant deux » lois qui paraissent contradictoires ; l'une accorde au peuple le » droit de choisir ses magistrats ; la seconde le lui enlève : l'une et » et l'autre sont justes et bonnes, parce qu'en cette matière la bonté » et la justice ne sont pas absolues, mais dépendent des circon- » stances [1]. »

DIX-SEPTIÈME PROPOSITION.

Toutes les lois politiques, même les lois fondamantales, sont subordonnées à une loi plus sainte et plus sacrée, celle de l'intérêt et du salut du peuple.

Il est absurde et impie de prétendre justifier par la nécessité ou l'utilité publique, la violation de la loi divine soit naturelle, soit positive, parce que cette loi est absolue et immuable. Mais il en est autrement des lois humaines, même des lois fondamentales de l'État, parce qu'elles sont de leur nature relatives aux circonstances et doivent changer avec elles. Ainsi, nous venons d'entendre saint Augustin approuver l'action d'un homme qui profite de la puissance que lui donnent ses talents et ses richesses pour enlever à un peuple corrompu le droit d'élire ses magistrats.

Dans les temps ordinaires, les lois fondamentales ne peuvent être changées que du consentement mutuel du pouvoir et des sujets. Mais dans les circonstances extraordinaires, les choses se passent autrement : à Rome, d'après les lois fondamentales, le pouvoir souverain appartenait au sénat et au peuple. Il est reconnu qu'à l'époque des guerres civiles le salut de l'État exigeait que ce pouvoir fût concentré dans la personne d'un seul. Ce changement se serait-il jamais fait si l'on avait attendu le consentement du peuple et surtout celui du sénat. César, puis Auguste ont pris l'initiative : l'acquiescement du sénat et du peuple est intervenu ensuite et a légitimé le nouvel ordre de choses.

Il resterait à parler des systèmes, des conceptions, de cette partie flottante de la science : cette indication allongerait beaucoup un article déjà trop long, elle serait sans utilité pour le lecteur.

Il était à propos d'exposer les principes du droit politique. Bien des personnes s'imaginent que dans cette partie des connaissances humaines il n'y a pas de principes, pas de lois, parce qu'il n'y a pas de tribunal pour les appliquer, que tout est conduit par

1. *De libero arbitrio*, c. VI, n. 14, t. 1, p. 1229, édition de *Migne*.

les intérêts et les passions : qu'il n'y a d'autre droit que celui du plus fort.

Puisse ce travail les tirer de leur erreur, et leur montrer que, même en cette matière, il existe pour l'homme des lois morales, des règles de conscience qu'il ne peut violer impunément.

DE LAHAYE.

Revue Littéraire.

LES HISTORIENS CHRÉTIENS EN OCCIDENT

AU CINQUIÈME SIÈCLE.

LA CHRONIQUE D'IDATIUS [1].

INTRODUCTION.

Naissance de la littérature chrétienne dans l'occident latin ; son caractère opposé à celui des lettres profanes ; destination sérieuse en vers ou en prose. — Culture du genre historique chez les chrétiens : la Biographie, l'Histoire nationale, la Chronique ; version latine de la Chronographie d'Eusèbe par saint Jérôme ; Continuation du travail de ce dernier par trois classes de chroniqueurs.

Dès le 3e siècle de l'ère chrétienne, une littérature nouvelle naissait sur tous le points de l'Europe occidentale où avait surgi quelque chrétienté, malgré le retour régulier de persécutions légales ; cette littérature était latine dans son langage et dans ses formes, comme celle que Rome avait imposée à toutes les provinces de son empire, groupées autour de la péninsule italique. Bien que la culture des lettres payennes, propagée à la faveur de l'esprit de conquête et associée à la savante politique du patriciat romain, ait jeté presque partout des racines profondes, la littérature chrétienne grandit bientôt jusqu'à être leur rivale. — Ses productions, il est vrai, n'égalèrent point pendant plusieurs siècles en nombre et en variété les

[1] *Idatii episcopi chronicon, correctionibus scholiis et dissertationibus illustratum* a J. M. Garzon, S. J. — RR. PP. F. X. de Ram, S. Theol. et SS. can. doct., [illegible] — Bruxellis, Hayez, 1845, in-8.

œuvres de l'esprit profane ; mais elles n'étaient pas dictées par la pensée d'une émulation qui eut alors été vaine et stérile ; elles répondaient aux besoins impérieux d'une population qui se défendait elle même comme minorité, en même temps qu'elle justifiait sa foi non connue ou non comprise. Les travaux littéraires des Chrétiens n'étaient pas destinés à un succès éclatant, à un triomphe instantané qui confondît les tentatives ou effaçât les doctrines de leurs adversaires ; leur action dût être lente, et sous ce rapport semblable à l'action même de la parole évangélique qui réclamait par la persuasion le gouvernement des âmes : mais ces travaux préparaient les voies et assuraient l'avenir au Christianisme dont ils exposaient les dogmes et dépeignaient l'influence sociale. Une autre littérature latine, bien que plus sévère dans sa forme, dispute à la littérature payenne un ascendant séculaire que les défenseurs de celle-ci durent regarder longtemps comme incontesté, et, pour ainsi dire, comme inaliénable ; elle l'emporte visiblement par le sentiment de liberté dont elle contient l'expression toujours vivante ; elle l'emporte également par l'intelligence des intérêts les plus sérieux de la nature humaine pour lesquels elle a pris la mission de combattre ; quand le mot fait défaut, quand les artifices du style manquent à une langue de plus en plus altérée, elle s'attache avec plus de force aux pensées, aux sentiments, et elle se garde ainsi de la mollesse qui tend à tout corrompre. Si l'on jette dans le même espace de siècles un regard sur l'Orient chrétien, on y découvre sans peine plus d'activité, plus d'éclat, plus de fécondité dans les travaux de la pensée, et l'on ne peut balancer à faire gloire d'une primauté littéraire aux Pères et aux écrivains de l'Eglise grecque. Mais la part de mérite qui revient aux défenseurs de l'Eglise latine n'en est pas moins grande, et elle ne saurait être diminuée même par le plus juste parallèle. Les écrivains occidentaux s'élèvent plus rarement à des considérations spéculatives, et ils n'ont point en vue de fonder par des travaux et des théories une philosophie et une science chrétiennes : mais ils sont puissants par l'énergie de leur conviction, et, représentants du zèle qui lutte, ils résument les effets de la prédication et consacrent par des exemples les grandes traditions de l'apostolat. S'il est juste de payer un large tribut d'admiration au développement religieux et scientifique que les Pères grecs ont opposé aux forces vives de l'Hellénisme il ne l'est pas moins d'accorder une profonde reconnaissance et de vouer une étude consciencieuse aux monuments latins qui rendent témoignage aux victoires des Chrétiens

d'Occident sur le paganisme et la barbarie; il est même vrai de dire que rien n'est indifférent dans les œuvres de telles époques, alors même qu'il serait difficile de défendre leur valeur littéraire ; car on y voit à l'évidence tous les incidents, toutes les péripéties du grand combat qui a soumis à un principe nouveau le monde civilisé, et on reconnaît fort souvent que le moindre fait bien étudié dans les sources contemporaines a le privilége de donner un enseignement qui peut être appliqué avec une merveilleuse justesse à toutes les époques de la vie de l'Eglise universelle.

Toute la littérature de l'Occident chrétien jusqu'au temps de Charlemagne est pénétrée du même esprit de foi qui a conquis les peuples par de courageux exemples et par un héroïsme de patiente résistance; il n'est pour ainsi dire aucune de ses œuvres, poésie ou prose, qui n'atteste combien a été laborieuse la tâche providentielle que les Eglises latines ont accomplie sans repos et sans défaillance. Recherchez-vous d'abord les productions poétiques, vous retrouvez les mêmes formes, les mêmes mesures que la Muse romaine avait appropriées à l'idiôme du vieux Latium, grâce à l'imitation des formes et des mesures grecques : mais quelle différence dans la gravité des sujets et dans le dessein des auteurs! Les accents nouveaux sont plutôt solennelles que brillants ; l'inspiration est éminemment sérieuse, le but éminemment pratique ; si le langage est peu poli, s'il est rude quelquefois, la poésie s'est dépouillée en quelque sorte de ses charmes terrestres pour parler à l'âme recueillie et affranchie des sens. Quand elle prie, quand elle invoque, la poésie chrétienne est lyrique; elle est retrempée sans cesse par la foi dans sa véritable source, la langue inspirée de la Bible, les versets des Psaumes et les stances des Prophètes. Mais la poésie latine doit aussi instruire et défendre ; tantôt elle exhorte, elle revêt l'enseignement chrétien du mètre narratif et didactique qui fut naguère l'enveloppe des fables ; tantôt elle chante, elle exalte, elle célèbre la victoire des martyrs et le courage des confesseurs du Christianisme naissant dans des panégyriques qui ne sont pas inférieurs à tant de glorifications des vertus payennes.

Parcourez-vous d'un coup d'œil les œuvres plus nombreuses et plus considérables qui appartiennent au domaine de la prose, vous observez à l'instant les mêmes caractères d'élévation, de sévérité et d'utilité, qui distinguent la composition poétique propre aux premiers siècles chrétiens des œuvres peut-être plus savantes de la haute antiquité. Aux traités qui définissent les devoirs ou qui en-

seignent la vie morale, aux livres de controverse et d'apologie qui préservent les peuples nouveaux-nés du schisme et de l'hérésie ou qui les justifient devant une société ennemie, succèdent des traités qui fortifient la foi par l'exhortation, des recueils d'homélies qui propagent et perpétuent l'enseignement du sanctuaire, des ouvrages dogmatiques qui exposent les points fondamentaux de la croyance et les mettent en lumière par de nouvelles preuves acquises aux chefs de l'Eglise dans la méditation ou dans la polémique. Mais, ce n'est point encore assez de tant de livres éloquents qui proclament le symbole et la morale évangéliques; une religion qui s'est produite au grand jour peut se justifier par sa propre vie; elle est tenue de se glorifier devant tous de ses propres actes. L'histoire est cette grande apologie, cette infaillible et irréfragable justification qui croît sans cesse avec les destinées temporelles de l'Eglise : aussi les productions du genre historique ont-elles une importance toute particulière pour nous faire connaître les progrès lents, mais assurés du Christianisme, et pour nous faire apprécier quelle force ses premiers défenseurs n'ont pas manqué de tirer de la vérité des faits. Il m'a paru digne d'intérêt de consacrer à cette mission toute spéciale de l'*historiographie* chrétienne un examen général qui s'étende à ses monuments principaux; mais, pour avoir l'avantage de rapporter mes observations à un texte, j'ai fait choix d'un ouvrage qui offre le mérite, sinon de la nouveauté, du moins d'une publication récente et tout-à-fait digne d'attention sous divers rapports, la *Chronique* de l'évêque espagnol IDATIUS (ou Idace); l'âge de son auteur, le 5e siècle, qui est placé au milieu de la première période des lettres chrétiennes, antérieure à l'époque carlovingienne, me fournira l'occasion de rattacher au travail d'Idatius, non-seulement les travaux de ses contemporains, mais encore les ouvrages historiques du siècle qui l'a précédé et des siècles qui l'ont immédiatement suivi.

Un des premiers devoirs qu'eurent à remplir les écrivains chrétiens, ce fut celui de conserver le souvenir de tant de témoins qui avaient protesté en faveur de la doctrine nouvelle qu'ils avaient embrassée, soit par le dévouement de leur vie tout entière, soit par l'effusion de leur sang : la biographie fut la forme affectée à cet acte de justice et de reconnaissance; écrite sous l'inspiration chrétienne, elle montra jusqu'à l'évidence l'influence prépondérante de la foi dans les faits en quelque sorte journaliers de la vie de l'Eglise. Tantôt le biographe énumérait les pasteurs, les confesseurs, les

martyre des églises les plus florissantes en Orient et en Occident, en indiquant avec plus ou moins de détails la nature de leurs prédications, de leurs institutions, de leurs écrits; il ne craignait pas de revendiquer le titre d'hommes illustrés pour les premiers et courageux représentants du christianisme, en même temps qu'il empruntait à des auteurs payens, aux Suétone et aux Aurélius Victor, le titre de leurs biographies profanes : *de viris illustribus*. Saint Jérôme et Gennadius avaient compris quel serait pour leur but l'avantage de souscrire aux usages littéraires de l'ancienne Rome. Tantôt le biographe chrétien s'attache à un seul nom, à un seul homme, à une seule carrière ; il montre dans une vie pleine de grandes actions et de grandes vertus l'énergie dont la religion nouvelle avait doué ses apôtres et ses héros ; saint Jérôme et Sulpice Sévère, qu'on a pu nommer le Salluste chrétien du 4e siècle, complètent l'œuvre des poètes, des Paulin et des Fortunat, qui avaient glorifié la sainteté dans les chefs de quelques églises d'Occident ; ils sont en même temps les précurseurs des auteurs des *Vitæ Sanctorum*, de ces agiographes dont le nombre ira toujours croissant dans les siècles du moyen-âge [1].

L'Église latine ne veille pas seulement à la transmission de sa propre histoire associée à celle de ses sœurs orientales ; elle ne recueillerait qu'une partie de sa gloire, si elle bornait aux ouvrages d'histoire ecclésiastique, tels que ceux d'Isidore de Séville et de Cassiodore, la tâche des annalistes qui se servent de son idiôme à la fois littéraire et sacré. Comme les établissemens fixes des peuples Germains sont des fruits de son apostolat, elle a le droit de retracer et de reprendre leur histoire qu'elle confie à ses évêques et à ses prêtres sortis de leur sein. Qui ne verrait une véritable reconnaissance de la mission de l'Église occidentale dans ces histoires nationales qui montrent les races conquérantes amenées lentement, après de longues migrations et d'incessants combats, de la vie sauvage des forêts septentrionales, aux habitudes d'une mâle civilisation, dont le principe d'ordre et de légalité émane du sanctuaire? Angles et Saxons, Goths, Francs et Langobards, dotèrent à l'avenir leurs annales de cette ère de soumission à un principe plus fort que leurs armes, plus robuste que leur barbarie : ce sont de grands monuments que ces récits épiques et généalogiques qui ont pour conclusion une pro-

[1] Voy. F. Bähr, *Die christlichen Dichter und Geschichtschreiber Roms*, p. 3 [illegible], § 64 (Carlsruhe, 1836).

fession de foi, ces œuvres latines tombées d'une plume indigène, les livres de Gildas et de Bède-le-Vénérable, de Fernandès, de Grégoire de Tours, de Frédégaire et de Paul Winfried ou Warnefried !

Cependant, il devait prévaloir parmi les Chrétiens une manière pour ainsi dire uniforme de traiter l'histoire, dans l'intérêt de la cause commune qu'ils représentaient, et en raison des exigences de la polémique qu'ils avaient constamment à soutenir : la méthode chronologique leur parut offrir l'avantage de rehausser l'antiquité, et la certitude de leurs traditions religieuses, en les opposant aux fables et aux mythes du paganisme. Si, pendant un intervalle de cinq siècles, les travaux historiques ont presque sans exception la même forme, celle de *chroniques*, il faut en trouver la raison à la fois dans l'exemple des dernières écoles de l'antiquité profane, et dans l'utilité toute particulière que les écrivains chrétiens voulaient donner à leurs livres.

Consultons-nous les destinées du genre historique dans la Grèce littéraire, pendant les périodes d'Alexandrie et de Byzance ? La science s'amoindrit, le récit se décolore, l'art se perd, et la tâche de l'historien est réduite à la transmission des faits. Il ne fut point donné aux illustres docteurs du Christianisme oriental, de rendre à l'histoire la vie qu'elle avait perdue, en y répandant cette mâle et brillante éloquence qui distingue leurs innombrables écrits. Eusèbe veut-il élever un grand monument qui résume tous les efforts du savoir profane mis au service d'une science nouvelle, il construit une vaste *chronographie*, accompagnée de tables ou de canons synchronistiques. Chez les peuples latins de l'Occident, peut-on s'attendre à ce que l'histoire ait joui d'un sort plus heureux : la science de la forme a trop souvent dégénéré en jeux frivoles, quand elle n'est pas mise en oubli, et il semble que le cours des événements et des catastrophes ait laissé trop peu de liberté à la pensée, pour qu'elle se soit exercée puissamment à leur étude. Que restait-il à faire aux écrivains chrétiens, au milieu du découragement et de l'affaiblissement intellectuels qui avaient suivi les désordres de leur époque ? Ils devaient entrer naturellement dans quelque voie déjà frayée, en vue d'atteindre des résultats d'immédiate utilité. D'une part, s'offrait à eux l'exemple des historiographes contemporains de la Grèce, dans un genre qui, sans contredit, était une matière facile d'imitation ; d'autre part, les usages romains avaient conservé assez d'autorité pour qu'on reprît volontiers, comme l'art séculaire, comme l'ancien procédé des annalistes de Rome, l'exposition chro-

nologique. Il advint ainsi que les chroniques des siècles chrétiens se rapprochaient, par leur titre ainsi que sous plusieurs rapports, des textes officiels qui avaient longtemps constitué toute l'histoire de la vieille Rome, des *Fastes* et des *Annales*, simples listes de noms ou de faits. Aux mots latins *annales* et *annalia* les écrivains occidentaux joignirent alors les mots *chronica* et *chronicæ*, empruntés à la langue scientifique des Grecs [1] : tous ces mots indiquaient également l'analogie de composition, qui rattachait aux premières archives de la République romaine les dernières productions historiques nées sur le sol de son empire à peine divisé.

Les historiens chrétiens n'ont pas réussi à donner à leurs œuvres un intérêt et un attrait qui ne résidassent pas dans les faits eux-mêmes; ils les ont énoncés sous la forme la plus brève et la plus sévère, en dédaignant, pour ainsi dire, d'y ajouter quelque ornement extérieur; rarement ils en ont recherché les causes; en général, ils en ont observé moins l'enchaînement moral que la succession réelle [2], et, sans doute, ils ont trop souvent négligé de tirer eux-mêmes des faits énoncés l'enseignement qu'ils y avaient aperçu ou qu'ils avaient à cœur de faire découvrir. Cependant, malgré l'imperfection de leurs œuvres, malgré la sécheresse des formules qui remplacent presque toujours un véritable récit, on ne peut méconnaître le but élevé qu'ils ont su atteindre; ce but peut être considéré à la fois comme scientifique et religieux. Ainsi, il n'est pas douteux qu'ils n'aient agrandi l'horizon de l'histoire, ou, en d'autres termes, reculé ses limites, en joignant l'histoire sainte à l'histoire profane, en remontant jusqu'aux traditions bibliques de la création, de la chute et du déluge : c'était le nouveau plan qu'ils traçaient en quelque manière aux futurs historiens du Christianisme. Le but religieux n'est pas moins clair dans les chroniques latines des premiers siècles; il se résume, chez leurs auteurs, dans une pensée d'apologie pour la religion, dont ils se déclaraient les adhérents et les défenseurs. Si la chronologie tient le premier rang dans leurs ouvrages, c'est à cause de l'obligation où ils sont de mettre les dates de l'histoire sacrée en rapport avec les différents systèmes de chronologie profane : comme ils placent leur point de départ à l'origine du monde qu'ils exposent d'après le récit mosaïque, ils sont tenus d'attacher le plus grand prix à de rigoureux calculs, qui rap-

[1] Baehr, *ouvr. cité*, § 48, p. 92; § 50, p. 97.
[2] Voir Roesler, *chronica medii ævi*, etc., page 5 et 6 (Tubingue, 1798).

prochent les séries diverses de dates. Il est évident qu'en établissant d'une manière précise l'époque des plus grands événements de l'histoire universelle, les Chrétiens avaient l'avantage de montrer la certitude et la supériorité des documents historiques qu'ils devaient à la Bible. Tandis que les payens employaient toutes les ressources de la sophistique et de l'érudition, pour soutenir l'ancienneté du culte de leurs dieux, il importait à leurs adversaires de mettre en relief l'antiquité et la véracité de la Genèse, dans le récit de l'œuvre des six jours, et de démontrer la priorité qui appartient à Moïse sur les poëtes et les historiens profanes; il devenait facile, à ce point de vue, de rabaisser l'âge et le prestige des fables du polythéisme, ainsi que de faire ressortir l'autorité de l'Ancien-Testament, envisagé comme la préface de la loi Évangélique. S'il fallait en même temps combattre les accusations orgueilleuses dictées par l'esprit national contre la religion nouvelle, les Chrétiens opposaient l'unité originelle du genre humain à tant de prétentions contradictoires des peuples les plus puissants sur la noblesse et l'antiquité fabuleuse de leur origine; ainsi trouvaient-ils dans les recherches arides et difficiles de la chronologie autant de moyens de prendre, devant les écoles du paganisme, la défense de l'enseignement formel de l'Église.

Il n'est pas inopportun de signaler ici une autre cause qui, en poussant les Chrétiens vers les études astronomiques, a contribué à rehausser à leurs yeux la partie chronologique de la science de l'histoire : nous voulons dire la fixation du jour de Pâques et des grandes fêtes de l'année ecclésiastique; cette seule circonstance explique fort bien la précision que les annalistes de tous les pays ouverts à l'Évangile ont mise à la mention de semblables dates. Dans une esquisse littéraire sur les quatre premiers siècles, M. Ed. Dumont a observé très-justement[1], que « l'obligation de détermi-
» ner chaque année l'époque de la fête Pascale appliqua les Chré-
» tiens particulièrement à l'astronomie, comme le prouvent le cycle
» pascal d'Hyppolyte[2] et le Canon d'Anatolius, un passage de saint
» Augustin sur les éclipses de lune, et une homélie de Maxime de
» Turin sur le même sujet. »

Histoire des empereurs romains, ch. XVI.

[2] Saint Hippolyte est l'auteur d'un *cycle pascal* (*canon paschalis*), de sept fois seize ans, commençant à l'an 222. Voir *la Patrologie* de J. A Moehler, trad. franç., t. II, p. 186 et suiv, et p. 198, et la dissert. de Ch. G. Haenell : *De Hippolyto episcoposi saculi scriptore* (Gottingen).

Nous nous écarterions du plan que nous nous sommes imposé dans le présent travail, si nous nous arrêtions en ce moment à faire connaître tour à tour les auteurs latins qui ont donné à leurs compositions le caractère particulier qui vient d'être défini[1] : c'est un seul nom qui doit être l'objet de nos études. Cependant il ne paraît pas indifférent à notre but de signaler brièvement la succession non interrompue d'événements que nous fournissent les chroniques latines, pour constituer l'histoire complète d'environ cinq siècles, du 4me au 8me. Nous ne pouvions balancer d'adopter, dans cet aperçu, la classification si claire et si précise qu'a proposée le docteur F. Baehr, dans son ouvrage sur *les poètes et les historiens chrétiens de Rome*, faisant suite à sa grande histoire de la littérature romaine[2]; il n'y a pas de moyen plus sûr, pour attribuer à chaque chronique la valeur qui lui appartient comme monument littéraire et comme source historique.

C'est le grand travail chronologique d'Eusèbe, qui a servi à la fois de modèle et de point de départ aux chroniqueurs de l'Occident : la traduction faite par saint Jérôme, sous le titre de *Chronicon omnimodæ historiæ*[3], y a joui de l'autorité d'une œuvre classique et même d'un livre religieux. Le traducteur latin avait approprié le travail original d'Eusèbe aux besoins des habitants des provinces occidentales, en remaniant toute la partie qui concernait l'empire, et il pouvait dire avec raison que « l'œuvre devenait » sienne (*totum meum est*) » ; puis, pour remplir complètement sa tâche, il avait ajouté, au fond primitif de l'ouvrage, les faits de l'histoire de son temps pendant un espace de cinquante-trois années (de l'an 325 à l'an 378), jusqu'aux règnes de Gratien et de Théodose. Il faut faire honneur à saint Jérôme d'avoir porté dans l'exécution de son entreprise un zèle consciencieux, qui lui a permis de lutter contre les difficultés du style savant d'Eusèbe, et d'avoir compris quelles modifications il était tenu d'apporter à l'œuvre d'un écrivain grec faite pour des grecs.

On peut partager en trois classes les chroniqueurs qui ont rattaché leur travail à celui de saint Jérôme, et qui forment en quelque

[1] On peut voir le chapitre que M. Collombet a consacré aux historiens ecclésiastiques dans son *Histoire civile et religieuse des lettres latines au 4e et au 5e siècle* (Lyon, 1839, p. 185 et suiv.).

[2] Ouvr. cité (Supplément publié en 1836 sous le titre de : *Die Christlich-Roemische literatur*), § 49-63, p. 94-114.

[3] Voir les *Œuvres complètes* de saint Jérôme, t. XXVII, p. 34 et 675, éd. *Migne*.

sorte la chaîne de ses continuateurs ; la première classe succède immédiatement à l'illustre écrivain qu'elle a pris pour modèle ; elle est représentée par Prosper, Idatius, Marcellinus[1]. Au premier de ces auteurs, dont la personnalité n'est pas bien connue, on attribue une *chronique* qui comprend une espace de 76 ans (de l'an 379 à l'an 455), et qui est double par sa forme, d'après la succession des consuls et des empereurs romains ; de là ses deux titres : *Chronicon consulare, Chronicon imperiale*. A côté de l'œuvre imparfaite de Prosper, vient se placer le *Chronicon* de l'évêque Idatius, dont nous allons aborder bientôt l'examen tout spécial : sa chronique, accompagnée de *Fastes consulaires*, commence à l'an 379, où finit celle de saint Jérôme, et elle va jusqu'à l'an 469 ; elle est un des principaux monuments chronologiques pour cet espace de 90 années. La *chronique* du comte Marcellin, dignitaire de l'empire, sous Justinien, reprend de même l'histoire à l'an 379, et la conduit jusqu'à l'an 518 ; les détails historiques qu'elle renferme, mais qu'elle donne presque toujours sous la forme la plus brève, se rapportent en grande partie à l'empire d'Orient et à la résidence impériale, Constantinople[2]. Il faudrait ajouter à ces trois documents le *Chronicon*, que le fameux Cassiodore aurait composé sur l'ordre du roi Théodoric, il s'étend du commencement du monde jusqu'à l'an 519 ; mais il n'a pas de valeur propre, en ce qu'il présente plutôt le résumé des principales chroniques qui viennent d'être citées, et en ce qu'il manque trop souvent d'exactitude dans les faits et dans les dates.

La seconde classe des chroniqueurs est constituée par le continuateur de Prosper ; c'est d'abord *Victor*, dit Tunnunensis, évêque de Tunis, en Afrique : le travail de Victor va de l'an 444, date du premier consulat de Théodose-le-Jeune, jusqu'à l'an 566, première année du règne de Justin II ; la chronologie y est basée sur le calcul de la succession des consuls ; les renseignements les plus considérables y sont relatifs à l'histoire de la province d'Afrique, de son Eglise et des querelles qui l'ont agitée. La chronique de Victor a pour suite immédiate celle de l'espagnol *Jean*, dit de Biclaro, du nom d'un monastère qu'avait fondé, au pied des Pyrénées, cet écrivain, issu de la race des Visigoths[3] : ce morceau de chrono-

[1] Les chroniques de Prosper, d'Idatius et de Marcellinus ont été insérées dans le t. LI de la *Patrologie* de M. Migne ; prix 6 fr., au Petit-Montrouge, à Paris.

[2] « Simplici duntaxat computatione orientale tantum secutus imperium. » *Præfatio*, p. 343. *in Bibl. Patr.* Gall., t. X, et dans l'éd. de Migne, p. 917.

[3] *Chronicon Joannis Biclariensis* [illegible]

logie, qui répond à un espace de vingt-quatre ans (566-590), est caractérisé par la mention fréquente des faits particuliers à l'histoire de l'Espagne. D'autre part, on possède, comme une continuation de la chronique de Prosper, le *Chronicon Marii aventicensis;* c'est l'œuvre de Marius, évêque d'Avenche (Lausanne), dans les dernières années du 6e siècle ; cette œuvre, qui reprend l'histoire à l'an 455 et la poursuit jusqu'à l'an 581, est dépourvue de valeur intrinsèque, et pèche spécialement sous le rapport de la chronologie[1].

Une troisième classe d'historiens chronologistes, que représentent saint *Isidore de Séville* et *Bède-le-Vénérable*, se distingue par l'adoption d'un autre système de calcul ; au lieu d'être rangés d'après les années des empereurs et des consuls, les faits sont groupés par eux en autant de sections ou chapitres, d'accord avec le règne des empereurs. On trouve, dans les chroniques de ces deux personnages, d'ailleurs célèbres, peu de renseignements et de détails que l'on ne connaisse déjà par les sources qui leur sont antérieures de date, et, d'un autre côté, elles abondent en erreurs nouvelles, mais presque inévitables dans les circonstances où se trouvaient placés leurs auteurs. Saint Isidore, une des lumières de l'Eglise d'Espagne[2], fait commencer sa chronique (*Chronicon*) avec la création du monde, et il la poursuit jusqu'à l'année 627, la cinquième du règne de l'empereur Héraclius, et la quatrième de celui de Sisebut, roi des Visigoths. Dans la partie plus moderne, il se donne comme le continuateur de Victor de Tunis ; mais il y met la même brièveté que dans l'indication des faits appartenant aux temps anciens[3]. Isidore a procédé de la même manière, dans les deux traités qui portent son nom, et qui concernent également les dominateurs étrangers de l'Espagne ; *Historia de regibus Gothorum*, et *Historia Vandalorum et Suevorum*. Il faut se souvenir que son siècle fut déjà celui des résumés, tels que les exigeaient le découragement et la lassitude des esprits, et que c'était aussi le temps des complications encyclopédiques, dont ses vingt livres d'*Etymologies* ont fourni un

[1] Elle a été publiée dans les *Collections* de Duchesne, de don Bouquet et de Roncalli.

[2] Les lecteurs de l'*Université catholique* se rappelleront les *Études* que d'Ault-Dumesnil a consacrées à la vie, aux œuvres et aux temps de ce saint (t. XVI, 1843, p. 145 et suiv., p. 352 et suiv.).

[3] « Horum nos temporum summam ab exordio mundi..... quanta potuimus brevitate notavimus. » *Præfatio.*

des premiers modèles. La Chronique de Baeda ou Bède, dit le Vénérable (*Venerabilis*), a partagé, dans tout le moyen-âge, la célébrité acquise par la chronique d'Isidore ; elle remontait, comme celle-ci, au commencement du monde, mais elle consacrait une division de l'histoire universelle, qui devait être adoptée par la plupart des chronologistes des siècles suivants. Le *Chronicon* qui se termine à l'an 726, est divisé par son auteur en six périodes, en « six âges du monde[1] ; le premier va jusqu'à Noé, le second jusqu'à Abraham, le troisième jusqu'à David, le quatrième jusqu'à la captivité de Babylone, le cinquième jusqu'à l'avénement du Christ ; le temps où écrit Bède est le sixième et dernier âge. Il n'est pas inutile de remarquer que le moine de Tarrow, celui des chroniqueurs qui finit la série des annalistes chrétiens avant l'espèce de renaissance provoquée par Charlemagne, prononce une sentence de condamnation contre la société humaine, dont il désespère en présence des désordres et des bouleversemens de son époque[2] : les plaintes de Bède sont l'écho de celles qu'arrachaient à ses contemporains les souffrances produites partout par la lutte des éléments non encore soumis du monde barbare ; mais, moins d'un siècle après l'historien de l'Eglise Anglo-Saxonne, le principe civilisateur, manifestant son triomphe sur tant de résistances menaçantes, ramenait l'ordre dans la personne d'un nouvel empereur, du César germain, couronné par le pontife de Rome.

F. NEVE,

Professeur à la Faculté de philosophie et lettres
de l'Université catholique de Louvain.

1 *Chronicon sive liber de sex hujus sæculi ætatibus.*

2 « Ætas decrepita, ipsa totius sæculi morte consummanda. »

Traditions Anciennes.

EXPOSITION APOLÉGITIQUE DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

TROISIÈME ARTICLE [1].

DIEU (SUITE).

Notion de Dieu d'après le Mânava-Dharma-Sastra.

Idée générale du Mânava-Dharma-Sastrà. — Importance de connaître la notion de Dieu posée par ce livre. — Termes de la proportion à établir entre lui et le Pentateuque. — Où est la supériorité? — Théodicée de Mânavà-Dharma-Sastrà. — Preuves que cette interprétation est fidèle. — Conclusion.

> « Que peut faire un homme, un peuple enve-
> « loppé de tous côtés par une divinité qu'il
> « touche de ses mains, qu'il voit de ses yeux,
> « qu'il entend, sent, goûte en toutes choses? »
>
> Edgar QUINET.

Les Védas ne sont point, à proprement parler, le Pentateuque de l'Inde. Ils seraient plutôt l'hymne, la genèse, et, si l'on veut, la théologie du panthéisme. De toute la littérature hindoue, le *Mânava-Dharma-Sâstra* est le seul ouvrage qui puisse prétendre à quelques analogies lointaines avec le divin livre des Hébreux. Il serait assez aux Védas ce qu'est le Pentateutaque aux traditions patriarchales, qu'il résume et continue. Comme Moïse, l'auteur du code hindou esquisse à son début, mais d'une main peu ferme et mal sûre, une notion de Dieu sur laquelle il base, avec la même indécision de contours, tout un système de cosmogonie. Prenant ensuite le monde actuel à son berceau, il décrit à sa manière l'histoire de la création et de la nature; puis, sur cette large assise, sans se préoccuper beaucoup de la légitimité des conséquences relativement aux prémisses, il établit les règles générales d'un culte, des maximes de morale, tout un cours de droit politique et social, une théorie de la

[1] Voir le 2e article au n° 22, tome IV, p. 327. — A propos de ce 2e article, je me fais un devoir de réparer une omission regrettable. Les citations d'Anquetil, de Colebrooke, de Poley, de Ward et de Rammohun-roy, sur lesquelles je me suis appuyé, sont empruntées à M. Daniélo, qui a traduit et inséré divers autres fragments des mêmes auteurs dans son *Histoire et Tableau de l'univers*, ouvrage plein de documents dont l'intérêt égale l'importance.

vie spirituelle et de la mortification, un exposé des croyances concernant les peines et les récompenses après la mort, la série des transmigrations, les moyens de parvenir à la béatitude, en un mot, tout ce qui regarde la conduite de l'homme dans les diverses périodes de son existence. C'est, comme on voit, le *livre de la Loi*, dans toute la force et le sens antiques du mot, c'est-à-dire le livre qui enseigne tout ce qui est relatif à la vie civile et religieuse [1].

Le *Mânava-Dhârma-Sâstra*, ou littéralement en français, *le livre de la loi de Manou*, est encore aujourd'hui, depuis de longs siècles, la base du droit dans l'Inde [2]. Il est donc important de rechercher la manière dont Dieu y est défini et compris. L'Europe ne connaît et ne possède encore aucun exemplaire complet des Védas, mais seulement des fragments plus ou moins considérables. Mais nous avons le *code Manou*, sinon dans sa totalité et son ensemble primitifs, du moins tel qu'il est lu par les Hindous mêmes [3]. Il y a plus; ce livre nous est donné comme le résumé et l'explication du sens intime des Védas. « La loi a pour base le Véda *tout entier*... Quel » que soit le devoir enjoint par Manou à tel ou tel individu, ce de- » voir est complétement déclaré dans la Sainte-Ecriture; car Manou » possède toute la science divine [4]. » La notion de Dieu qu'il va nous fournir sera donc une notion légale, officielle et pratique. Ce sera Dieu tel que le conçoit l'Inde.

Le *Mânava-Dhârma-Sâstra* pourrait avoir, ai-je dit, avec le *Pentateuque*, certaines analogies lointaines. Si restrictive que soit la con-

[1] Voir la *Préface* de la traduction du *Mânava-Dharma-Sâstra*, par M. Loiseleur-Deslongchamps, p. ij.

[2] Voir *Mânava-Dharma-Sâstra*, traduction Loiseleur-Deslongchamps, *Préface*.

[3] Il est dit, dans la *préface* d'un traité de jurisprudence hindoue, que Manou, après avoir écrit les lois de Brahma en 100,000 slocas, ou distiques, remit cet ouvrage à *Nârada*, le sage parmi les dieux, qui le réduisit, pour l'usage des hommes, à 12,000 vers. Nârada confia ces 12,000 vers à un fils de Bhrigou, nommé *Soumati*, qui, pour en rendre l'étude encore plus facile, en retrancha 8,000, et n'en destina que 4,000 aux simples mortels. Mais le Code primitif est étudié par les dieux du ciel inférieur et par les musiciens célestes (William Jones, traduction du *Mânava-Dharma*, Préface). — Des 4,000 slocas dont il est dit que *Soumati* fut dépositaire, il ne reste plus guère que le livre dont il s'agit ici, et qui renferme 2,685 slocas, ou 5,370 vers. On peut donc dire que nous avons le *Mânava-Dharma-Sâstra* dans son ensemble humain possible.

[4] *Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. II, stances 6-8. Traduction Loiseleur-Deslongchamps, insérée dans les *Livres sacrés* de l'Orient.

cession, ce mot me pèse et me cause quelque remords. Je tiens donc, avant tout, à l'éclaircir. Or, il est bien entendu que, sous le rapport théologique, ce n'est nullement d'une comparaison intrinsèque qu'il s'agit. Le parallèle est ici purement extérieur et nominal. Mais il est un moyen sûr de préciser la différence de ces deux livres et de mesurer l'abîme qui les sépare. C'est une chose difficile à exprimer peut-être, mais très-facile à faire sentir. Prenons un passage dont l'objet soit le même. Manou et Moïse attribuent à la loi qu'ils promulguent une origine identique. Cette origine, c'est la révélation; une révélation expliquant, développant, confirmant les traditions antérieures et leur donnant une vie nouvelle. Tous deux racontent la communication de la Loi par l'Etre suprême. Or, un récit est à l'autre assez exactement ce que les deux livres sont entre eux.

« Manou [1] était assis, dit le code sacré de l'Inde, ayant sa pensée » dirigée vers un tel objet; les Maharchis [2] l'abordèrent, et, après » l'avoir salué avec respect, lui adressèrent ces paroles:

» Seigneur, daigne nous déclarer avec exactitude et en suivant » l'ordre, les lois qui concernent toutes les classes primitives [3] et les » classes nées du mélange des premières. Toi seul, ô maître, connais » les actes, le principe et le véritable sens de cette règle universelle,

[1] Ce nom de *Manou*, que Willam Jones rapproche de ceux du *Menès* égyptien et du *Minos* crétois, appartient à chacun des sept personnages divins qui, suivant la croyance des Indiens, ont tour à tour gouverné le monde. Le Manou dont il est ici question est celui qui est surnommé *Swayambhoutva*, c'est-à-dire *issu de l'Etre existant par lui-même*. Voilà pour le personnage. — Quant à l'origine historique du livre qui porte son nom, elle est inconnue, aussi bien que la date et même l'époque de sa composition. Il est probable que ce code doit être attribué dans ses parties les plus anciennes, — car il y en a évidemment de toutes les époques, — à un législateur appelé *Manou*, que les Indiens auront ensuite confondu avec l'une des divinités ainsi nommées. Ses règlements se seront conservés par la tradition jusqu'à ce qu'ils aient été rédigés sous une forme quelconque. Tel qu'on l'a maintenant, le *Mânava-Dharma-Sâstra* est écrit en vers, en stances appelées *slocas*. Ces stances sont de deux vers, dans une mesure inventée, dit-on, par *Valmiki*. — Voir Loiseleur-Deslongchamps, *traduction du Mânava-Dharma-Sâstra*, Préface ij.

[2] Les *Maharchis* sont de saints personnages d'un ordre supérieur. On les appelle aussi *grands Richis*.

[3] Il y a quatre classes primitives: les *Brahmanes*, ou classe sacerdotale; les *Kchatryas*, ou classe royale et militaire; les *Vaisyas*, ou classe commerçante et agricole, et les *Soudras*, ou classe des esclaves. On verra plus loin l'origine de chacune d'elles.

» existant par elle-même, inconcevable, dont la raison humaine ne » peut pas apprécier l'étendue, et qui est le Véda ! »

« Ainsi interrogé par ces maîtres magnanimes, celui dont le pou- » voir était immense, après les avoir tous salués, leur fit cette sage « réponse : « Ecoutez ! » leur dit-il [1]. »

Alors Manou, qui se donne après comme une incarnation de l'Etre souverain lui-même, commence sa révélation par la théodicée et la cosmogonie que nous exposerons tout à l'heure. Mais bientôt il s'arrête et dit :

« L'Etre suprême, après avoir composé ce livre de la Loi lui- » même dès le principe, me le fit apprendre par cœur, et moi j'in- » struisis Maritchi et les autres sages. Bhrigou, que voici, vous » fera connaître pleinement le contenu de ce livre ; car ce Mouni [2] » l'a appris en entier de moi-même.

» Alors le Maharchi Bhrigou, ainsi interpellé par Manou, dit avec » bienveillance à tous ces Richis : Ecoutez ! » Et il continue l'expo- sition de la Loi jusqu'à la fin de l'ouvrage.

» Le 3e jour du 3e mois, dit Moïse, après que les enfants d'Israël » furent sortis de la terre d'Egypte, ils arrivèrent au désert de » Sinaï... Moïse monta vers Dieu, le Seigneur l'appelant de la mon- » tagne... Le Seigneur lui dit : Voilà que je viendrai à toi en l'ob- » scurité d'une nuée, AFIN QUE LE PEUPLE M'ENTENDE TE » PARLER ET QU'IL TE CROIE PERPÉTUELLEMENT... Va » donc vers le peuple, et qu'ils soient prêts au 3e jour. Car au » 3e jour, le Seigneur descendra en présence de tout le peuple sur la » montagne de Sinaï...

« Le 3e jour était venu et l'aube paraissait ; et voilà que les ton- » nerres commencèrent à se faire entendre, et les éclairs à briller, » et une nuée très-épaisse à couvrir la montagne, et le son de la » trompette éclatait avec force, et tout le peuple, qui était dans le » camp, trembla... Et tout le mont Sinaï fumait, parce que le Sei- » gneur y était descendu au milieu du feu, et la fumée de ce feu » montait comme d'une fournaise ; et toute la montagne était d'un » aspect terrible. Et le son de la trompette croissait de plus en plus

[1] *Mânava-Dharma-Sâstra*, L. I, stances 1-5.

[2] C'est le nom que l'on donne à celui qui participe, par sa piété et par sa science, à la nature divine, ou du moins qui s'est élevé par ses austérités bien au-dessus de la nature humaine.

[3] *Mânava-Dharma-Sâstra*, L. I, stances 58-61.

» et devenait plus bruyant. Moïse parlait, et Dieu lui répondait....
» Et le Seigneur proféra toutes ces paroles :
» Je suis le Seigneur ton Dieu..... Tu n'auras point d'autres dieux » que moi. Tu ne te feras point d'idole taillée, ni aucune image de » ce qui est au ciel, sur la terre ou dans les eaux. Tu ne les adoreras » point et ne les serviras pas; car, moi, je suis le Seigneur ton Dieu, » le Dieu fort, le Dieu jaloux....., faisant miséricorde mille fois à » ceux qui m'aiment et gardent mes commandements [1]. »

Où est l'homme, où est Dieu, où est la réalité ? Est-ce dans Manou, est-ce dans Moïse? N'avez-vous pas trouvé, dans le tableau du législateur hébreu, ce parfum de vérité, cette saveur historique, que le mensonge, avec toute son habileté et toute son hypocrisie, ne reproduira jamais? L'intelligence humaine peut inventer, sans doute; mais *ce n'est pas ainsi qu'elle invente*. Ce simple récit du Pentateuque, on le sent, est tiré d'après nature. Moïse, en l'écrivant, n'avait pas l'œil fixé sur sa pensée, mais sur le Sinaï. Ne fait-il pas encore vibrer toutes les fibres au fond de l'être humain ? Et si Dieu devait vous apparaître pour vous transmettre ses ordres, quelque chose ne vous dit-il pas que ce serait ainsi qu'il se montrerait à vous ? Ce n'est point une abstraction froide, morte, glacée : ce sont l'intelligence, la puissance et l'amour substantiels et personnels qui éclatent à la fois aux flancs de la montagne; c'est Dieu faisant encore l'éducation du genre humain représenté par un peuple de prédilection.

M. Pauthier a déclaré que « dans notre âge sceptique, les révé» lateurs nouveaux seraient assez mal venus, lors même qu'ils » descendraient du Sinaï, avec les tables de la Loi, comme Moïse, » ou se diraient fils de Brahma, comme Manou [2] ! » Et moi j'affirme que si le divin drame du Sinaï recommençait en présence des peuples modernes, les peuples modernes et M. Pauthier lui-même, qui certainement *secoueraient la tête* devant Manou, et le *regarderaient passer* avec dédain, se prosterneraient au pied de la montagne embrasée en adorant le Dieu de Moïse! Et nous garderions tous notre mépris pour la religion du Lingam et des Castes ! Je dirai plus : il ne serait pas nécessaire que la scène du Sinaï se reproduisît pour que les peuples modernes et les savants eux-mêmes adorassent le Dieu de Moïse, si le Pentateuque était l'objet plus assidu et plus impartial de leurs études et de leurs pensées. Car enfin, la science

[1] *Exode* XIX, *passim*; XX, 1-7.
[2] M. G. Pauthier, *Les livres de l'Orient*, Introduction.

n'est pas un instrument de mort ni la voie royale de l'incrédulité. Or, si le vrai Dieu n'est pas celui du Pentateuque, où donc est-il? Il y a déjà longtemps que nous entendons parler de lui à la philosophie et aux Védas, mais la philosophie et les Védas n'ont pas même su nous en dessiner l'ombre! De grâce, donc, et pour la gloire de l'esprit humain, ne confondons pas si légèrement le Dieu de Manou et le Dieu de Moïse! Si les savants s'y obstinent, nous en appellerons hardiment d'eux au genre humain. Et, soyons-en sûrs, lui ne s'y méprendra pas. Il vous dira sans hésiter si le vrai Dieu est celui que je vais essayer, d'après Manou, de concevoir et de définir [1].

Dieu, dit Manou, c'est le Seigneur existant par lui-même. Mais il existe à deux états différents : en tant que *Brahm* et en tant que *Brahma*. En tant que *Brahm*, il est insaisissable aux sens, l'esprit seul peut le percevoir. Il est alors ce qui est, la cause imperceptible, universelle, existant réellement, mais non pour les organes. En cet état, qui pourrait être appelé l'état latent de Dieu, il est l'être concentré, refoulé en lui-même. Plus fluide que la vapeur invisible, il rivalise de subtilité avec l'atôme ; il est l'atôme brillant et pur qui contient tout et duquel tout doit sortir ; il est l'atôme cosmique dont la force infinie d'expansion produira l'immense univers. Il ne saurait être conçu par l'esprit à l'état de veille ; pour le concevoir, l'esprit doit être plongé dans le sommeil de la contemplation la plus abstraite. — Mais de Dieu à l'état latent, de Brahm, sort Brahma, Dieu à l'état manifesté, à l'état visible et palpable. Brahma est le divin mâle (*Pouroucha*), l'aïeul de tous les êtres.

Dieu s'est ainsi donné le jour à lui-même, s'est fait naître, du moment où il a voulu déployer, comme un voile aux couleurs innombrables, sa splendeur concentrée, du moment où il résolut, dans sa pensée, de faire *émaner* de sa substance les diverses créatures. *Brahm* produisit d'abord les eaux, et dans ces eaux il commença par déposer un germe. Ce germe devint un œuf brillant comme l'or, et cet œuf fut le berceau dans lequel l'Etre suprême naquit lui-même sous la forme de *Brahma*. Brahma demeura dans cet œuf une de ses années, c'est-à-dire un nombre inexprimable de

[1] C'est que, au fond, il est assez mal aisé de saisir et de formuler l'idée de Dieu, d'après le *Mânava-Dharma-Sâstra*. Ce livre contient l'ébauche de plusieurs systèmes, mais rien de complet. Je me suis arrêté à la notion la plus en rapport avec l'esprit et l'organisation de la société hindoue. Car, c'est surtout une idée pratique que le législateur a dû vouloir inculquer, et c'est d'ailleurs cette idée que je me propose de préciser ici.

nos siècles rapides, dont un seul suffit néanmoins pour fatiguer la plus longue existence humaine. Puis, par sa seule pensée, le Seigneur sépara l'œuf brillant en deux parts. De l'une, il forma le ciel, de l'autre la terre, et l'atmosphère fut placée au milieu. Puis, prenant des molécules imperceptibles, mais cependant revêtues d'une forme et *émanées* de sa substance divine, il façonna ce *périssable* univers, *émanation de l'impérissable source*. Telle fut la création du monde. Toutefois, l'espèce humaine a été l'objet d'une faveur particulière : elle sortit de *Brahma* lui-même, qui tira de sa bouche le *Brahmane*, de son bras le *Kchatrya*, de sa cuisse le *Vaisya*, et de son pied le *Soudra*, né pour l'esclavage.

Mais alors le souverain maître n'était pas arrivé au dernier terme de son développement ; étant seul, il n'était encore que *Pouroucha*, le divin mâle. Il se divisa donc en deux parties, et devint moitié mâle et moitié femelle. De son union avec lui-même naquit *Viradj*, qui, à son tour, produisit *Manou*, nouveau créateur de ce *périssable* univers.

Toutefois, cet univers ne saurait proprement être appelé *périssable*. Car, il disparaît, plutôt qu'il ne s'anéantit. Il rentre, comme Brahma dont il émane, dans l'Ame suprême, l'Ame universelle, *Brahm*, Dieu abstrait, Ame de tous les êtres. On appelle *création* le temps pendant lequel l'univers se développe et jaillit du germe éternel : lorsqu'il se replie comme une tente inutile, et rentre dans le divin réceptacle, c'est le temps de sa dissolution (*Pralaya*). La création, c'est donc l'accroissement de l'univers, et la destruction, c'est donc sa décadence progressive. C'est à ce travail, à ce flux et reflux perpétuels, que se passe l'éternité de Dieu. Elle se passe dans un assoupissement et un réveil alternatifs qui font sans fin vivre et mourir ce vaste ensemble des choses. Il y a en Dieu comme un hiver, un automne, un été et un printemps. Il germe, il fleurit, il fructifie ; puis la sève divine s'arrête et se congèle, l'énergie fécondante qui sort de ses flancs à gros bouillons se lasse et s'épuise ; et c'est alors que la nuit froide et lugubre de l'hiver, l'obscurité primitive recouvre de ses voiles mystérieux la léthargie divine, la sourde fermentation de l'Être unique et universel.

Brahm est immuable, mais cette immuabilité consiste dans ces vicissitudes éternelles.

Dieu est donc au plus haut sommet de l'être, et à son plus humble degré[1] ; dans les animaux comme dans les végétaux, dans le soleil

[1] Cet axiôme édifiant est de M. Cousin.

comme dans l'atôme, dans l'homme comme dans la grenouille, son égale et sa sœur [1]. Les uns l'adorent dans le feu élémentaire, d'autres dans *Manou*, seigneur des créatures, d'autres dans *Indra*, d'autres dans l'air pur, d'autres, plus portés à l'abstraction, dans le *Brahm* éternel.

La substance qu'enveloppe tous les êtres ayant été formée d'éléments émanés de Brahm, c'est le *développement* de l'Être divin qui fait passer les créatures successivement de la naissance à l'accroissement, de l'accroissement à la dissolution; cercle sans issue dans lequel tout doit rouler l'éternité durante [2]. L'âme humaine elle-même n'est qu'un rayonnement et comme l'épanouissement le plus parfait de la substance infinie. La destinée de l'homme est donc de retrouver en lui l'Ame suprême présente au plus profond de son être. Par là il obtient le sort le plus heureux, celui de remonter enfin vers l'Océan qui fut sa source et de se perdre dans *Brahm* insensible et éternel. Si cependant, avant d'atteindre son dernier terme, l'esprit divin individualisé se livre au péché, il tombe dans un lieu de tourments, dans un enfer, où il retrouve l'*Infini* sous une autre forme, l'infini, qui est tout à la fois sa cause et son bourreau. Mais, après avoir subi quelques supplices et s'être purifiée, l'âme remonte péniblement, à travers une série de transmigrations proportionnée à ses crimes, vers son principe et sa source. *Identifiée* avec l'Être suprême, *absorbée* dans la divinité, elle perd totalement la conscience de son existence personnelle. Alors la délivrance des liens du corps, la délivrance finale, le *Moksha* est accompli pour jamais.

Donc, quel que soit l'objet des adorations des hommes, c'est toujours Dieu que l'on adore [3]. Cependant les offrandes au feu ont une efficacité particulière. La Divinité est jusque dans la *Sâvitrî* [4]. Bien

[1] « Celui qui a tué un chat, une mangouste, un geai bleu, une *grenouille*, un » chien, un crocodile, qu'il fasse la pénitence prescrite pour le meurtre d'un *soudra*. » *Mânava*, L. XI, st. 131.

[2] Nous prions nos lecteurs de noter les apparentes analogies de ce système avec celui des auteurs qui soutiennent que toutes les *sciences* et les idées sont dans l'âme, *innées*, et à l'état *latent*, d'où elles apparaissent par voie de *développement*.

A. B.

[3] Cette conséquence, qui implique, comme on le voit, toutes celles du paganisme le plus abominable et le plus abrutissant, est un des abîmes où il faut que le panthéisme arrive. La marche peut être lente et même insensible, mais elle est logique.

[4] On se rappelle que la *sâvitrî* est une prière.

plus, le mot AUM est la Divinité suprême. Le soleil ne doit pas être oublié dans le culte universel, ni la lune ni les constellations.

Quant à la Providence, ce n'est autre chose que la fatalité du *développement divin*. Ce qui se fait aujourd'hui est le résultat inévitable de ce qui se fit dans les temps antérieurs. La marche des choses dépend des lois du destin; mais les décrets de la destinée sont impénétrables [1]. En dernière analyse, il faut donc laisser à l'Ame universelle, épanouie dans chaque être, le soin de rentrer elle-même dans la béatitude, et de mettre fin à sa peine. Car, il y a, dans l'être divin, pendant qu'il déploie sa splendeur, des parties douloureuses et souffrantes. Au fond, cet univers est une chose effroyable; c'est plus que le rêve, c'est le cauchemar de l'Etre suprême. Le corps est pour l'âme un cachot ténébreux. Elle tend donc et doit tendre à secouer ce fardeau pesant, afin de partir, aussi légère que le vent, revêtue d'une forme immortelle, pour l'universel rendez-vous.

Je comprends que l'on éprouve quelque difficulté à admettre ces énormités comme l'exposition fidèle d'une théologie quelconque, fût-ce une théologie purement spéculative, et qu'on désire toucher de la main et voir des yeux les preuves sur lesquelles elle repose. Je ne crois pas avoir calomnié; voici mes pièces justificatives :

« Ce monde était plongé dans l'obscurité [2], imperceptible, dé- » pourvu de tout attribut distinctif, ne pouvant ni être découvert » par le raisonnement, ni être révélé, il semblait entièrement livré » au sommeil. Quand la dissolution [3] fut à son terme, le Seigneur » existant par lui-même, et qui n'est pas à portée des sens externes, » rendant perceptible ce monde avec les cinq éléments et les autres » principes, resplendissant de l'éclat le plus pur, parut et dissipa » l'obscurité, c'est-à-dire développa la nature. Celui que l'esprit » seul peut concevoir, qui échappe aux organes des sens, qui est » sans parties visibles, éternel, l'âme de tous les êtres, que nul ne » peut comprendre, déploya sa propre splendeur. Ayant résolu, dans » sa pensée, de faire émaner de sa substance les diverses créatures,

[1] C'est sur cette base que repose le système de M. Cousin sur la philosophie de l'histoire qu'il dit être identique à la psychologie. A. B.

[2] Par obscurité (*Tamas*) il faut entendre la nature (*Pracriti*). L'obscurité est le temps de la dissolution (*Pralaya*) du monde dans la nature, qui n'est pas encore elle-même développée par l'âme divine (*Brahmâtmâ*).

[3] Cette dissolution (*Pralaya*) ou destruction du monde, a lieu à la fin du jour de Brahmâ.

» il produisit d'abord les eaux, dans lesquelles il déposa un germe.
» Ce germe devint un œuf brillant comme l'or, aussi éclatant que
» l'astre aux mille rayons, et dans lequel l'Etre suprême naquit
» lui-même, sous la forme de Brahma, l'aïeul de tous les êtres. Les
» eaux ont été appelées *nâras*, parce qu'elles étaient la production
» de Nara, l'Esprit divin ; ces eaux ayant été le premier lieu du
» mouvement de Nara, il a, en conséquence, été nommé *Nârâyana*
» celui qui se meut sur les eaux.

» Par ce qui est, par la cause imperceptible, éternelle, qui existe
» réellement et n'existe pas pour les organes, a été produit ce divin
» mâle, célèbre dans le monde, sous le nom de Brahma. Après avoir
» demeuré dans cet œuf une année de Brahma [1], le Seigneur, par
» sa seule pensée, sépara cet œuf en deux parts. Et de ces deux
» parts, il forma le ciel et la terre ; au milieu, il plaça l'atmosphère,
» les huit régions célestes et le réservoir permanent des eaux. Il
» exprima de l'âme suprême [2] le sentiment qui existe par sa nature,
» et n'existe pas pour les sens ; et, avant la production du senti-
» ment, l'*Ahancâra*, le moi, moniteur et souverain maître. Et, avant
» le sentiment et la conscience, il produisit le grand principe intel-
» lectuel (*Mahat*), et tout ce qui réunit les trois qualités [3] et les
» les cinq organes de l'intelligence destinés à percevoir les objets
» extérieurs, et les cinq organes de l'action [4] et les rudiments des
» cinq éléments [5]. Ayant uni des molécules imperceptibles de ces
» six principes doués d'une grande énergie, savoir : les rudiments
» subtils des cinq éléments et la conscience, à des particules de ces
» mêmes principes, transformés et devenus les éléments et les sens,
» alors il forma tous les êtres. Et parce que les six molécules im-
» perceptibles, émanées de la substance de cet Etre suprême, savoir :
» les rudiments subtils des cinq éléments et la conscience, pour
» prendre une forme, se joignent à ces éléments et à ces organes
» des sens, à cause de cela, les sages ont désigné la forme visible de

[1] L'année de Brahma équivaut à 3,110,400,000,000 d'années de 360 de nos jours. Le jour de Brahma vaut 4,320,000,000 d'années de 360 de nos jours.

[2] L'âme de l'univers.

[3] Ces trois qualités sont celles de bonté (*Sattwa*), de passion (*Radjas*), et d'obscurité (*Tamas*).

[4] Ce sont : l'organe de la parole, les mains, les pieds, l'orifice inférieur du tube intestinal et les organes de la génération.

[5] Ces rudiments, appelés *Tanmatras*, sont des particules subtiles ou atômes qui produisent les cinq éléments, c'est-à-dire, l'éther, l'air, le feu, l'eau, la terre.

» ce Dieu sous le nom de *Sarira*, c'est-à-dire qui reçoit les six molé» cules. Les éléments y pénètrent avec des fonctions qui leur sont » propres, ainsi que le sentiment (*manas*), source inépuisable des » êtres, avec des attributs infiniment subtils. Au moyen de parti» cules subtiles et pourvues d'une forme, de ces sept principes doués » d'une grande énergie, l'intelligence, la conscience et les rudi» ments subtils des cinq éléments, a été formé ce périssable uni» vers, émanation de l'impérissable source [1].

» L'Etre suprême assigna aussi, dès le principe, à chaque créa» ture en particulier, un nom, des actes, et une manière de vivre, » d'après les paroles du Véda.

» Le Souverain maître produisit une multitude de dieux [2].

» Lorsque le Souverain maître a destiné d'abord tel ou tel être » animé à une occupation quelconque, cet être l'accomplit de lui» même toutes les fois qu'il revient au monde. Quelle que soit la qua» lité qu'il lui ait donnée en partage au moment de la création, la » méchanceté ou la bonté, la douceur ou la rudesse, la vertu ou le » vice, la véracité ou la fausseté, cette qualité vient le retrouver spon» tanément dans les naissances qui suivent [3].

» Pour la propagation de la race humaine, le Souverain maître » produisit de sa bouche le *brahmane*, de son bras le *kshatrya*, de » sa cuisse le *vaisva*, et de son pied le *soudra*. Ayant divisé son » corps en deux parties, le Souverain maître devint moitié mâle et » moitié femelle; alors il engendra *Viradj*... qui a produit lui-même » en se livrant à une dévotion austère, moi, *Manou*, le créateur de » tout cet univers [4].

» L'âme [5] est l'assemblage des dieux; l'univers repose dans l'âme » suprême : c'est l'âme qui produit la série des actes accomplis par » les êtres animés [6]. » « De la substance de cette âme suprême, s'é» chappent comme les étincelles du feu, d'innombrables principes » vitaux qui communiquent sans cesse le mouvement aux créa» tures des divers ordres. Après la mort, les âmes des hommes qui

[1] *Mânava-Dharma-Sâstra*, L. I, st. 5-20. — Comme toute cette métaphysique absurde, ridicule et impie est propre à rendre un peuple meilleur, plus moral, plus intelligent, et à lui donner une haute idée de Dieu et de la toute-puissance !

[2] *Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. I, st. 24-25.

[3] Ibid., liv. I, 28-29.

[4] Ibid., liv. I, st. 31, 32, 33.

[5] L'âme universelle.

[6] *Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. XII, st. 119.

» ont commis de mauvaises actions, prennent un autre corps, qui » est destiné à être soumis aux tortures de l'enfer,... puis elles re- » tournent vers l'âme suprême [1]. »

» Je vais vous déclarer succinctement et par ordre les diverses » transmigrations que l'âme éprouve dans cet univers. Il est des » ames qui acquièrent la nature divine, d'autres ont en partage la » condition humaine; d'autres sont ravalées à l'état des animaux : » telles sont les trois principales sortes de transmigrations [2]. » » Telles ont été déclarées, depuis Brahma jusqu'aux végétaux, les » transmigrations qui ont lieu dans ce monde effroyable qui se dé- » truit sans cesse [3]. » Voilà pourquoi « les animaux et les végétaux, » doués d'une conscience intérieure, ressentent le plaisir et la » peine [4]. »

» Après avoir produit cet univers, celui dont le pouvoir est in- » compréhensible disparut de nouveau, absorbé dans l'âme su- » prême. Lorsque ce Dieu s'éveille, aussitôt cet univers accomplit » ses actes ; lorsqu'il s'endort, l'esprit plongé dans un profond re- » pos, alors le monde se dissout. Pendant son paisible sommeil, les » êtres animés, pourvus des principes de l'action, quittent leurs » fonctions, et le sentiment tombe dans l'inertie, ainsi que les au- » tres sens. Et lorsqu'ils se sont dissous en même temps dans l'âme » suprême, alors cette âme de tous les êtres dort tranquillement » dans la plus parfaite quiétude. Après s'être retirée dans l'obscurité » primitive, elle y demeure longtemps après les organes des sens, » n'accomplit plus ses fonctions et se dépouille de sa forme. Lors- » que réunissant de nouveau des principes élémentaires subtils, elle » s'introduit dans une semence végétale ou animale, alors elle re- » prend une forme nouvelle. C'est ainsi que par un réveil et par un » repos alternatifs, l'Etre immuable fait revivre et mourir éternel- » lement tout cet assemblage de créatures mobiles ou immobiles [5]. » » L'étude du Véda, les oblations au feu, etc., préparent le corps à » l'absorption dans l'Etre divin [6]. Celui qui se soumet docilement » aux volontés de son directeur jusqu'au terme de son existence, » s'élève aussitôt à l'éternel demeure de l'Etre divin. » C'est-à-

[1] *Mânava-Dharma-Sâstra*, liv. XII, st. 15, 16.
[2] Ibid., liv. XII, st. 40.
[3] Ibid., liv. I, st. 50.
[4] Ibid., liv. I, st. 49.
[5] Ibid., liv. I, st. 51-58.
[6] Ibid., liv. II, st. 28.

« dire, ajoute le commentaire, qu'il s'identifie avec Brahm [1]. « Le » Brahmane qui connaît les livres saints (les Védas) obtienne la » gloire d'être absorbé pour toujours dans l'essence divine [2]. » « En » se livrant à une méditation profonde, on s'élève jusqu'à Brahm, » qui existe de toute éternité ; on obtient la béatitude éternelle, on » est pour toujours absorbé dans Brahm [3]. » « L'homme qui accom- » plit des œuvres pieuses désintéressées se dépouille pour toujours » des cinq éléments et obtient la délivrance des liens du corps. » Voyant également l'Ame suprême dans tous les êtres et tous les » êtres dans l'Ame suprême, en offrant son sacrifice, il s'identifie » avec l'être qui brille de son propre éclat. Celui qui connaît par- » faitement le sens du Veda-Sâstra, quel que soit l'ordre dans le- » quel il se trouve, se forme, pendant son séjour dans ce bas » monde, pour l'identification avec Brahm, avec Dieu [4]. » « Celui » qui pendant trois années tous les jours, sans y manquer, répète » la Sâvitri, ira retrouver la Divinité suprême, Brahm, aussi léger » que le vent, revêtu d'une forme immortelle. Le monosyllabe » mystique, *Aum*, est le Dieu suprême.... Rien n'est au-dessus de » la Sâvitri [5]. »

« Le Dwidja novice... doit adorer le soleil [6]. » « Adoration aux » vents !... Adoration aux divinités des ondes !... Adoration aux di- » vinités des forêts [7] ! »

« Le Brahmane qui honore constamment tous les êtres, parvient » au séjour suprême, sous une forme resplendissante, par un che- » min direct [8]. Le maître de maison doit toujours faire des offrandes » au feu, au commencement et à la fin du jour et de la nuit, et ac- » complir à la fin de chaque quinzaine lunaire, les sacrifices par- » ticuliers de la nouvelle lune et de la pleine lune [9]. Le Rig-Véda a » une telle puissance qu'un brahmane le possédant tout entier ne » serait souillé d'aucun crime, même s'il avait tué tous les habitants » des trois mondes [10]. »

[1] Ibid., liv. II, st. 244.
[2] Ibid., liv. IV, st. 260.
[3] Ibid., liv. VI, st. 79, 80, 81.
[4] Ibid., liv. XII, st. 102.
[5] Ibid., liv. II, st. 81, 82.
[6] Ibid., liv. II, st. 181.
[7] Ibid., liv. III, st. 88.
[8] Ibid., liv. VI, st. 85.
[9] Ibid., liv. IV, st. 25.
[10] Ibid., liv. XI, st. 261.

« Certaines gens approuvent l'agriculture ; mais ce moyen d'exis-
» tence est blâmé des gens de bien ; car le bois armé d'un fer tran-
» chant déchire la terre et les animaux qu'elle renferme [1]. Tuer un
» insecte, un ver ou un oiseau... sont des fautes qui causent la
» souillure [2]. »

C'en est plus qu'il ne faut pour prouver d'une manière irrécusable que le Dieu de Manou n'est qu'une nouvelle édition du dieu des Védas.

Telle est donc bien la source empoisonnée d'où l'Inde a voulu tirer une législation, une morale, et l'organisation sociale de ses peuples ! Heureusement que l'auteur du code de Manou n'a point fait une œuvre logique et régulière, et qu'il a préféré l'inconséquence à la folie ! C'est à cela que nous devrons de rencontrer parfois dans sa morale [3] de ces maximes suaves et douces comme des fleurs et qui consoleront un peu notre âme de tant d'égarements lugubres. Si en effet le législateur indou eût inexorablement appliqué sa théologie, où serait-il arrivé ! sinon à légitimer, que dis-je ? à diviniser tous les caprices, toutes les passions, tous les crimes ? D'après sa manière de concevoir Dieu et les êtres, il aurait dû nécessairement enseigner que la perfection de la vertu était de prêter attentivement l'oreille aux moindres ordres de la nature divine captive en nous, et de les exécuter avec un zèle infatigable. Mais hélas ! les inconséquences du législateur n'ont pas conjuré le ravage de ses erreurs ! Depuis déjà bien longtemps, l'Inde pratique une morale faite à l'image de sa théologie ! Manou a donc contribué pour sa part à faire *asseoir* des millions d'hommes *à l'ombre de la mort !* Il a jeté une vile pâture à l'âme, pour l'assouvir en la trompant, elle qui a soif et faim de Dieu ! Il a placé sur la terre la béatitude éternelle ! Il a interdit le mouvement et le progrès ; comme un crime de lèse-divinité ! En un mot, il a pétrifié la nature humaine !

L'Abbé Charles-Marin ANDRÉ.

[1] Ibid., liv. x, st. 84.
[2] Ibid., liv. xi, st. 70.
[3] Nous étudierons la morale de Manou quand nous parlerons de celle du Pentateuque.

Découvertes géographiques.

RELATION D'UN VOYAGE
DE DEUX MISSIONNAIRES
DANS LES GALLES,

Adressée en souvenir à M. Tesson, directeur au séminaire des Missions étrangères, par son très-humble serviteur et confrère J.-L. Paireau, missionnaire apostolique dans les Indes.

C'était le lundi de la Pentecôte, de ce beau jour où les Apôtres partaient pour aller prêcher l'Évangile de leur divin Maître par toute la terre, que nous partions aussi pour aller de même évangeliser des peuples également ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie, pour aller porter la bonne nouvelle sur des montagnes que n'avaient encore jamais foulées le pied du Missionnaire apostolique, et dont les échos n'avaient encore jamais répété le plus grand, le plus beau, le plus admirable des noms, l'ineffable nom de JÉSUS devant qui tout au ciel et sur la terre doit fléchir le genou. Nous partions, envoyés par le même maître et, autant qu'il était en nous, animés des mêmes sentiments que les Apôtres, comme eux d'une ville qui porte le même nom que la Cité sainte, où s'était opéré le salut du genre humain.

Jérusalem, fondée l'an du monde 1991, par le grand prêtre *Mechisedec*, reçut le nom de *Salem*, auquel les Jébuséens qui s'en emparèrent, 50 ou 60 ans après ajoutèrent le nom de *Jésus*, fils de Chanaan, duquel ils descendaient, pour former le nom de *Jérusalem*, par le changement d'une seule lettre. *Salem* [1] qui donne le nom à la mission dont nous étions chargés, était le lieu de notre départ. M. *Gouyon*, mon nouveau confrère, missionnaire encore tout embrâsé de l'ardeur et du zèle qui venaient de lui faire traverser les mers, pour porter les lumières de la foi aux nations encore assises dans les ténèbres du paganisme, était enchanté de s'élancer à pareil jour dans sa noble et divine carrière. Cette heureuse circonstance, la nouveauté pour lui du mode et du genre de voyage, l'agréable fraîcheur de la nuit qui présidait à notre départ, le plaisir d'être deux ensemble, conformément aux leçons du Sauveur, qu envoyait prêcher ses disciples deux à deux, nous remplissaient d'une joie qu'on pourrait appeler véritable bonheur.

L'espace que nous avions à franchir le premier jour, et qui nous séparait seulement de 5 à 6 lieues de l'endroit désigné pour y passer la première nuit, offre aux regards des voyageurs quelques petites collines arides et pierreuses,

[1] Ville et province de la présidence de Madras dans l'Inde.

quelques vallons, incultes, pour la plupart, et couverts, tantôt d'une légère couche de salpêtre formée par les eaux croupissantes après les pluies, tantôt de petits bancs de sable fin qui laissent à peine croître quelques brins d'herbe ou quelques buissons d'épines aux feuilles rares et desséchées, que se disputent quelques chèvres dont on pourrait aisément compter les os et les côtes. On voit aussi çà et là des groupes de palmiers sauvages, à la tige élancée, au pied desquels d'épaisses broussailles servent de refuge à de nombreux reptiles, ainsi qu'au *chakal* que l'on aperçoit souvent chassant les sauterelles et autres insectes dont il se nourrit à défaut de meilleures proies. Dans tout cet espace de 5 à 6 lieues, trois ou quatre petits bosquets produits par des bas-fonds, où séjourne l'eau dans les temps de pluie, sont les seuls points d'agréable verdure où peut se reposer, à l'ombre fraîche du manguier vert, le voyageur fatigué.

Autour de misérables petits villages, formés de pauvres hutes, construites en terre et couvertes d'herbes sèches, nous rencontrions, s'amusant dans la poussière, des groupes d'enfants n'ayant aucun autre habit que celui avec lequel ils sont nés, et auxquels notre approche faisait prendre la fuite avec la précipitation des animaux sauvages à la vue de l'homme; des femmes noires, hideuses, couvertes de haillons, la poitrine, les jambes et les bras nuds, portant sur la tête, dans de grands vases de terre, l'eau nécessaire au service de la maison, ne paraissaient guère moins sauvages que leurs enfants; des troupeaux maigres et chétifs, peu nombreux, composés surtout de buffles décharnés, au regard bête et à la démarche curieuse par son originalité, sont à peu près toute la richesse des habitants de ces parages; bien qu'en ayant les apparences, ce n'est pas cependant que le sol, en général, soit stérile. Dans les bas-fonds surtout trois ou quatre abondantes récoltes par an, dans le même terrain, ne manqueraient pas, comme l'expérience le prouve, de payer au centuple la peine du cultivateur. Mais qui n'a pas fréquenté l'Indien, qui n'a pas parcouru ses bourgades, dans l'intérieur du pays, ne pourra jamais se figurer jusqu'à quel point il porte la paresse, on peut dire même l'horreur du travail. Rien n'est capable d'exciter la pitié, ou plutôt le dégoût et même l'indignation, comme de voir, dans les villes et villages, ces hommes en guenilles, s'ils en ont, d'autres, avec leur simple petit *langoutti*, et ces femmes à peine couvertes sur les reins de quelques mauvais et dégoûtants haillons, promenant leur indolence de porte en porte, ou, et beaucoup plus ordinairement, assis auprès d'un mur ou sous un arbre, occupés à se débarrasser les uns les autres de la vermine qui les dévore.

Il était à peine 10 heures que déjà le soleil, avec ses feux indiens, avait échauffé le sol au point que les porteurs de nos bagages, marchant les pieds nuds, comme font presque toujours la plupart des Indiens, ne pouvant supporter la douleur que leur faisait sentir aux pieds la route enflammée et les obligeait de s'arrêter à tous les petits ombrages qu'ils rencontraient. Nous-mêmes, à cheval et couverts de parasols, avions néanmoins de la peine à supporter la chaleur, qui se faisait d'autant plus sentir qu'aucun souffle de vent n'en venait interrompre l'ardeur. Ce ne fut que sur les 2 ou 3 heures;

qu'après avoir beaucoup souffert, nous arrivâmes au lieu désigné pour la première halte.

Comme les Apôtres au premier jour de l'exercice de leur apostolat, nous eûmes aussi occasion de nous réjouir d'avoir eu quelque chose à souffrir : ce n'étaient ni les fouets ni les verges ; nous n'étions pas dignes, sans doute, d'une aussi grande ressemblance avec nos premiers maîtres, nous ne méritions pas une aussi grande part au calice du Sauveur ; de pareilles grâces, de pareilles faveurs ne sont que pour les favoris du Ciel, mais seulement quelques incommodités accommodées à nos forces, proprortionnées à nos légers efforts et à notre faible volonté.

Le village où nous étions descendus, situé à l'ouest de *Salem*, se nomme *Sinnappenpetty*, qui signifie *village de Paul*. Il se divise en deux parties, celle qu'habitent les païens, au nombre de 3 ou 400, et celle où sont les chrétiens, au nombre de 29 seulement. Ceux-ci habitent la partie Est, qui porte le nom de *Pâppanbady*, qui signifie *village de Brame*. Sans doute qu'il y a eu changement et que le côté où sont aujourd'hui les païens a été fondé par un chrétien, nommé Paul, dont le nom est resté au village qu'habitaient probablement autrefois des chrétiens plus nombreux ; tandis que la partie où ils sont aujourd'hui, qui se nomme *village de Brame*, a dû être fondée par un brame païen selon l'étymologie du nom *Pâppanbady*. Près de là vers l'*est*, est un petit hameau du même nom, qu'habitent quelques chrétiens de la caste des Blanchisseurs ; à 1 mille vers l'ouest se trouvent 3 ou 4 familles de chrétiens parias dans un endroit nommé *Samouttiram*, qui signifie *mer*, à cause d'un grand étang au bord duquel il est situé.

Nous fûmes reçus par nos chrétiens de *Pâppanbady*, dans une pauvre petite chapelle, s'il est permis d'appeler ainsi une misérable hutte couverte de paille, à moitié rongée par les rats dont l'importun vacarme vient souvent interrompre notre sommeil, auquel la fatigue du jour nous avait cependant si bien disposés. M. *Gouyon*, encore tout accoutumé à la magnificence et à la riche décoration de nos belles églises et chapelles de France, se trouva péniblement affecté à la vue de ce triste réduit qui servirait à peine d'étable en Europe.

Comme il n'y avait que quelques mois que M. *Fricaud*, missionnaire chargé avant nous de la mission de *Salem*, avait visité ces chrétiens pour les faire participer aux Sacrements, nous n'étions point dans l'intention de commencer là l'exercice de notre ministère, mais bien à *Coulanérempatty*, autre district, à 8 lieues au nord-ouest, sur les bords du *Cavéry* dans une gorge de montagnes. Pour y parvenir, nous avions à franchir une petite montagne fort escarpée, par un sentier difficile, que les chevaux même à vide ont bien de la peine à suivre à travers d'énormes rochers, et cinq à six heures de marche nous séparaient encore de cette montagne qu'il nous fallait escalader à pied. Pour n'avoir pas, comme la veille, tant à souffrir des ardeurs du soleil, et pouvoir nous arrêter sous quelque ombrage, afin de laisser passer la chaleur du milieu du jour, il était nécessaire de partir à deux ou trois heures du matin. Mais au moment du départ nos porteurs de bagages déclarèrent leur impossibilité de

nous suivre plus loin, à raison de ce qu'ils pouvaient à peine se tenir sur les pieds encore tout enflammés par la marche du jour précédent. Nous fûmes donc obligés d'en faire chercher d'autres dans le village, ce qui retarda notre départ jusqu'à cinq heures. Le chemin jusqu'au pied de la montagne, moins aride que celui de la veille, est cependand fort pierreux et inégal. On rencontre néanmoins de bonnes portions de terres cultivées. Les palmiers sont en plus grand nombre; plusieurs bosquets d'arbres verts fournissent d'agréables ombrages, et les villages sont plus nombreux et moins tristes.

Sur les neuf heures nous nous arrêtâmes au bord d'un petit ruisseau dont l'eau claire nous invitait à nous rafraîchir et à prendre le déjeûner qui devait nous donner des forces pour traverser la montagne. L'appétit, excité par quatre heures de marche, ne se fit point attendre; mais le pain lui manqua: celui sur lequel nous comptions avait été envahi pendant la nuit par des fourmis en si grand nombre, que déjà elles l'avaient entièrement gâté et presque tout réduit en farine. Il fallut se contenter d'un peu de riz cuit de la veille et apporté par nos gens, qui le partagèrent avec nous. L'eau du ruisseau le détrempa; du poivre, du sel et autres épices lui ôtèrent sa fadeur, et il remplaça suffisamment notre pain, que nous regrettions cependant parce qu'il nous avait coûté cher et que nous n'espérions plus en trouver de deux ou trois mois.

Assez proche du pied de la montagne sont deux petits villages nommés *Câmempatty* et *Rettiour*. Dans l'un est une famille de chrétiens de la caste *Cammalère* ou Charpentier; dans l'autre sont des *Sanars*, baptisés depuis peu d'années, et qui ont un petit oratoire. Ils avaient aussi reçu la visite d'un missionnaire depuis quelques mois; c'est pourquoi nous ne nous arrêtâmes point chez eux, crainte de n'avoir pas ensuite assez de temps pour arriver au lieu déterminé. Près de là nous rencontrâmes des Gentils, occupés à remettre en terre les restes d'un cadavre humain enterré depuis peu, et que les chakals avaient tiré de la fosse pendant la nuit.

La côte de la montagne, que nous commençâmes à gravir à pied vers onze heures, abandonnant la conduite de nos chevaux à deux domestiques, est fort inégale, escarpée, d'une pente très-rude en plusieurs endroits, couverte d'arbres et d'arbrisseaux, de broussailles et de grandes herbes qui croissent dans les interstices des rochers, sous quelques-uns desquels de profondes cavernes servent de retraite aux animaux féroces, très-nombreux dans ces parages. Nous apprîmes peu après que, dans la soirée du même jour, deux tigres avaient attaqué un troupeau au milieu duquel nous avions passé, et que deux des plus beaux bœufs étaient devenus la proie de ces terribles animaux.

Arrivés sur le sommet de la montagne, un charmant point de vue vint, avec un petit vent frais, nous faire presque oublier un instant que nous voyagions à pied, au milieu du jour, exposés aux ardeurs du soleil de l'Inde. Tout le pays que nous avions parcouru depuis *Salem*, celui qui s'étend au Sud de cette ville, à trois ou quatre journées de marche, et vers le Nord à une plus grande distance encore, se déroulait à nos regards. Sur cette immense surface on découvrait de nombreux vallons couverts de charmants bosquets d'arbres verts, de

petites forêts de palmiers balançant dans les airs leurs têtes touffues, des groupes de cocotiers ou d'arréquetiers à la tige élancée, des jardins de bétel, vrai lierre de l'Inde; de beaux champs de riz, là encore en herbe, ici en épis, plus loin n'attendant plus que la faucille du moissonneur, et ici déjà tombé sous la main qui l'avait semé trois mois auparavant; de nombreux monticules couverts, les uns d'arbrisseaux verdoyants, les autres, et en bien plus grand nombre, de rochers nus, de pierres noires ou de cailloux blancs comme l'albâtre; de vastes plaines, les unes couvertes de broussailles, les autres nues et stériles; çà et là, à travers les collines, de nombreux bassins où se promène la charrue du laboureur; enfin grand nombre d'étangs, dont les eaux produisent l'effet de grandes glaces sur lesquelles viendraient frapper les rayons du soleil. Du côté de l'Est, la vue se perd à travers de hautes montagnes dont les sommets paraissent se confondre avec le ciel azuré. Le plaisir causé par un si beau spectacle serait aussi grand que possible, si un sentiment pénible ne venait l'altérer, celui que fait naître la vue des huit ou neuf dixièmes de cette vaste contrée, restée inculte, en grande partie, par la paresse de ses habitants.

Le spectacle qui se présente au côté ouest, pour être d'un genre tout différent, n'en est pas moins agréable. A deux ou trois lieues de distance, la vue est bornée par une haute montagne courant du Sud au Nord, comme celle sur laquelle on se trouve. Entre les deux, et sous les pieds, à deux ou trois milles de distance, à travers des rochers que l'on prendrait pour de nombreux troupeaux, coule, en bondissant d'une roche à l'autre, qu'il couvre souvent de son écume, le beau fleuve le *Cavéry*, dans un lit de largeur très-variée. On dirait, en quelques endroits, que deux montagnes, n'en formant qu'une seule autrefois, se sont divisées pour livrer passage à ce fleuve impétueux. Ses bords, sur plusieurs points, sont fort escarpés; on les prendrait pour des murs à pic. D'autres fois la pente est douce, mais couverte de broussailles épaisses qui servent de repaire aux animaux sauvages. A une assez grande distance, vers le Sud, on aperçoit l'endroit où il sort d'à-travers les montagnes, pour couler, quelque temps du moins, dans un pays plus uni. Alors son lit devient plus large et plus régulier : on dirait un beau canal creusé de main d'hommes. Ses eaux n'ayant plus de roches à battre, s'éclaircissent, s'étendent et prennent un cours fort lent et paisible. Il semble alors tout triomphant d'avoir franchi tant d'obstacles et s'avance majestueusement entre deux rives couvertes de magnifiques roseaux.

Après avoir joui quelques instants de ces belles perspectives, nous reprîmes notre route, marchant toujours à pied par des sentiers non moins difficiles que ceux par lesquels nous étions montés. La rapidité de la descente, sur de larges pierres fort glissantes, rendait la route impraticable à nos chevaux, qu'on était obligé de conduire, par de longs tours et détours, à travers les rochers, les arbres et d'énormes touffes de bambous. Il était près de deux heures lorsque nous arrivâmes au pied de la montagne, sur le bord du *Cavéry*, près d'un petit village nommé *Porour*, où il y a une famille de chrétiens. Nos guides nous avaient fait espérer que nous trouverions à acheter là le riz pour le dîner,

désiré avec d'autant plus d'impatience que le déjeuner avait été fort mince, et que l'heure était très-avancée. Mais, soit qu'il n'y en eût réellement pas dans le village, soit qu'on n'eût pas la volonté de nous en vendre, il fallut se résoudre à s'en passer. Deux gros oiseaux noirs, profit de la chasse du matin, furent bientôt plumés et grillés pour le repas de nos gens, qui, n'ayant pas sel et poivre et autre assaisonnement du rôti, que leur seul appétit, qui le leur fit dévorer à belles dents. Pour nous, quelques biscuits secs et les restes d'un pot de confiture de gouïaves servirent à notre modique repas, que nous prîmes sous un bel ombrage, près de l'embouchure d'un petit ruisseau dans le Cavéry, dont l'eau servit à étancher la soif ardente qu'avait excitée en nous la chaleur et le travail d'une route si difficile.

Après quelques moments passés au bord de l'onde à prendre un peu de sommeil qui répara nos forces, il fallut se hâter de repartir, car le soleil allait bientôt disparaître derrière les montagnes, et il nous restait encore trois ou quatre milles à faire pour arriver à *Coulaverempatty*. Nous suivions la rive gauche nous dirigeant vers le Nord, tantôt au bord même de l'eau, tantôt obligés, pour éviter de petites collines, dont le pied escarpé ne laisse aucune issue près du fleuve, de rentrer dans des sentiers rocailleux et souvent très-peu marqués. A moitié route nous rencontrâmes à *Colnempatty*, village où il y a quelques Cammalers chretiens qui nous rendirent de grands services en aidant à porter nos effets. L'un d'entre eux prit les devants pour aller avertir de notre arrivée les chrétiens du lieu où nous devions nous arrêter et préparer la barque sur laquelle nous devions traverser le *Cavéry*. Une petite montagne nous séparait du lieu de l'embarquement. Il fallut donc encore mettre pied à terre. Monter ne fut chose ni longue ni difficile, mais lorsqu'il s'agit de descendre au fleuve que nous apercevions sous nos pieds au fond d'une espèce de précipice, nous fûmes vraiment épouvantés, n'ayant encore rien vu de semblable. Il fallut cependant se décider, car à moins de faire encore plusieurs milles pour aller en chercher à l'extrémité nord de la montagne, il n'y avait point de passage plus facile dans les environs. Je voulus me charger moi-même de la conduite de mon *arabe*, dont j'aurais fort regretté la perte irréparable pour moi, et qu'aurait occasionnée le défaut de précaution dans un passage aussi scabreux. Le tenant par la bride je marchais devant, lui indiquant, par mon exemple et avec la main par la direction de la bride que je tenais près du mors, les endroits où il devait poser le pied, ayant de mon côté des précautions à prendre pour éviter les pierres qu'il faisait quelquefois rouler sous ses pas. L'autre cheval venait à une petite distance par derrière, suivant le premier pas à pas. Enfin, après une bonne demi-heure de travail, pour faire à peine un quart de mille, nous arrivâmes sans encombre au lieu où nous attendaient deux petites nacelles. On s'empressa d'y placer nos bagages ainsi que les selles de nos chevaux, qu'on fit traverser à la nage à côté de la barque, d'où on leur tenait la tête hors de l'eau au moyen d'une corde qui leur serrait la mâchoire inférieure. Sur la rive opposée nous attendaient les chrétiens d'un village appelé *Toukinampatty*, situé à quelques pas seulement du bord du fleuve; ils avaient été prévenus de notre arrivée par

le Cammaler dont j'ai parlé. Ils nous conduisirent, au son des tam-tam et autres instruments de musique indienne, à l'église dite *Coulaneramparty*, située à un demi-mille plus loin, près de quatre autres petits villages chrétiens, tout près les uns des autres, non loin de la rive du fleuve, de manière à former un carré régulier. Ils sont connus à l'endroit et dans les environs seulement, sous le nom général de *Mottour*. Mais le district qu'ils composent n'est connu que sous celui de *Coulaneramparty*, grand village à deux milles plus loin, qui n'est habité que par des payens.

L'église, qui peut avoir 20 pieds de long sur 12 de large, est assez décente. Les murs tout en terre, mais crépis à l'intérieur d'une légère couche de chaux. En dehors ils sont renforcés à la hauteur de 2 pieds par un mur de grosses pierres brutes, mais passablement unies ensemble avec de la chaux. En dedans le pavé est stuqué, fort grossièrement il est vrai, mais d'une manière solide. Le toit, couvert en tuiles, est supporté par une charpente qui n'est pas trop mal travaillée. L'autel est en rapport avec tout le reste. Elle est isolée à quelques pas des maisons, près de l'entrée d'une gorge fort étroite, laquelle sépare deux monticules formés d'énormes rochers entassés les uns sur les autres presque en forme d'amphithéâtre. Il est quelques-uns de ces rochers qui, par leur chute, si elle avait lieu, écraseraient l'église et la réduiraient en poussière.

Cette gorge sert, tous les soirs et matins, de passage aux nombreux troupeaux qui vont paître de l'autre côté, dans une petite plaine dont la moitié environ est cultivée, et l'autre couverte de broussailles à travers lesquelles croît de bonne herbe. Cette plaine fermée à l'ouest par une haute montagne, au nord, au sud et à l'est par des collines et d'énormes rochers, n'a d'issue que celle dont j'ai parlé, et une autre un peu plus large vers le sud. Vue des hauteurs voisines elle forme un superbe bassin, de forme à peu près ronde, et qui fermé de murs dans deux ou trois endroits formerait une ville admirablement fortifiée par la nature.

La grande montagne qui nous bornait la vue à l'ouest, lorsque nous étions sur la rive opposée du *Cavéry* et que j'ai dit courir du sud au nord, se prolonge, dans cette même direction, jusqu'à ce bassin situé au pied de l'un de ses plus hauts pics. Nous n'en étions séparés que d'un mille environ. Un jour, que le ciel était couvert d'épais nuages à la faveur desquels on pouvait se promener même au milieu du jour sans être trop incommodé par la chaleur, nous voulûmes nous donner le plaisir d'une des plus curieuses et pittoresques promenades que l'on puisse imaginer. Munis de quelques fruits pour nous rafraîchir, armés suffisamment pour nous défendre au besoin des animaux sauvages que nous pourrions rencontrer, accompagnés de quatre hommes auxquels plusieurs autres se joignirent vers le milieu de notre course aérienne, nous commençâmes notre ascension sur les neuf heures. La rapidité de la montée est telle, qu'il fallait continuellement marcher en zig-zag, toujours à travers des rochers sur lesquels il fallait quelquefois grimper des pieds et des mains, et à travers des arbres sous lesquels nous nous arrêtions pour respirer et re-

commencer de nouveau une marche quelquefois fort dangereuse ; car, dans quelques endroits, un faux pas aurait suffit pour nous faire rouler dans des précipices.

A moitié de la montagne, nous rencontrâmes un énorme rocher qui s'élève à pic comme un mur du côté de la plaine, tandis que de l'autre une pente assez douce permet d'arriver sur son sommet qui forme une belle esplanade. Sur le côté qui est à pic, on voit, dans plusieurs petites excavations, d'énormes ruches d'abeilles dont le miel coule souvent jusqu'au bas du rocher, et sert de nourriture à grand nombre d'insectes et de lézards. La même cupidité qui spécule sur le poisson de la rivière, sur le fruit des tamariniers et des autres arbres de la forêt, n'a pas oublié de porter, jusque sur les abeilles sauvages, un impôt de 5 à 6 roupies par an. Le miel et la cire qu'on en peut tirer suffisent à la vérité pour produire cette somme ; mais ne faut-il compter pour rien la peine à prendre et l'épouvantable danger à courir pour arriver à ces ruches suspendues sur d'affreux abîmes ? On fait une espèce d'échelle avec deux bambous de 30 et 40 pieds de long. Les tiges de ces mêmes bambous entrelacées deux à deux, servent d'échelons qui sont presque aussi élastiques que s'ils étaient de cordes. On attache avec des écorces d'arbre tordues, sur le sommet du rocher, vis-à-vis l'endroit où est la ruche, cette échelle par une de ses extrémités laissant tomber l'autre sur ces abîmes au haut desquels un irréfléchi et téméraire Indien ne craint pas, pour quelques rayons de miel, de balancer sa vie dans cette échelle mobile et très-faible. La seule idée et la vue du danger font frémir.

Continuant notre promenade, nous arrivâmes sur le sommet d'un premier pic encore bien au-dessous de celui auquel nous aspirions. Il était déjà près de midi. La soif excitée par une marche pénible commençait à se faire vivement sentir, et nous n'avions point d'eau. Un de nos guides qui avait plus d'une fois exploité toute cette montagne, nous rendit grand service en nous montrant près de là une large roche dans laquelle une excavation profonde rassemble assez d'eau pour en conserver d'un temps de pluie à l'autre. C'est là que tous les animaux sauvages qui habitent ces quartiers viennent sans cesse se désaltérer. Un de ceux qui nous accompagnaient nous raconta que, quelque temps auparavant, il avait trouvé là un beau cerf qui, en voulant étancher sa soif, avait glissé dans le réservoir, très-bas alors, où il s'était noyé.

Après quelques moments de repos au bord de cette eau bienfaisante dont la fraîcheur renouvela nos forces en nous donnant un nouveau courage, nous recommençâmes notre voyage dont le terme n'était séparé de nous que par une petite forêt de bambous, sur une belle plate forme à l'extrémité de laquelle était la borne de notre pic. Il nous fallut cependant encore près d'une heure pour y parvenir. A deux heures nous arrivâmes à la cime d'une roche de quelques pas seulement d'étendue à son plus haut point d'élévation où l'on ne peut parvenir que d'un seul côté ; là, placés sur ce sommet, qui sert pour ainsi dire de couronne à la montagne et qui domine toutes celles d'alentour, placés, dis-je, entre le ciel et la terre, nous pûmes jouir de la plus belle perspective et

du plus charmant coup-d'œil, qui nous dédommagea amplement de la peine qu'il nous avait coûté.

Pour se former une idée du spectacle qui s'offrit à nos regards, il faut se figurer un homme transporté dans les airs par quelque puissance surnaturelle, à une distance telle, que son regard, doué d'une force prodigieuse, embrassant d'un même coup-d'œil la moitié du globe de la terre étendue sous ses pieds, pût en contempler et distinguer à la fois toutes les parties diverses. Des montagnes de toutes dimensions, des vallées, des forêts et des plaines; des terres incultes et d'autres cachées sous de riches moissons; les unes sèches et arides, les autres couvertes de frais et verdoyants gazons; des lacs et des étangs, des fleuves et des rivières, des villes et des bourgades, des hommes allant et venant, d'autres, occupés aux travaux des champs dans les campagnes, de nombreux troupeaux paissant les uns sur le penchant des montagnes, les autres dans les vallons et les plaines, tel serait le magnifique tableau offert à son regard enchanté, tel en racouci était celui que nous avions à contempler. De là le regard s'élance et se perd à l'ouest dans l'immensité d'un magnifique paysage à travers des montagnes dont les flancs sont tout couverts de verdure. Au sud et à l'est, dans une plaine parsemée d'innombrables collines dont les extrémités se cachent au loin sous l'azur un horizon sans bornes. Sous nos pieds, notre église, dont nous étions à trois heures de marche, nous apparaissait cependant très-proche et fort distinctement. Le Cavéry, gonflé par des pluies abondantes vers le nord d'où il arrive, coulait à pleins bords en serpentant à travers les collines et les rochers contre lesquels il semblait décharger sa fureur en les frappant de ses ondes courroucées et les couvrant de son écume jaunâtre, semblable à celle d'un serpent en fureur, comme pour se venger des nombreux obstacles opposés à son cours précipité. Sur ses bords et dans les vallons d'alentour paissaient de nombreux troupeaux. Une grande partie de la province du *Coimbattour*, toute celle du *Baramal*, les belles campagnes de *Darmaboury*, les immenses plaines de *Tireupattour*, le magnifique plateau du *Collégal*, de vastes bassins, de superbes et nombreux vallons à travers lesquels s'élèvent les fertiles montagnes de *Salem* et de *Kakkavéry*, le pic fortifié de *Singuilydourougam* qui se cache souvent dans les nues, la longue chaîne de montagnes du *Sattiemangalam*, celles de *Basapattanam* et du *Collégal* qui vont se réunir, s'abaisser, se cacher et disparaître ensembe sous les défilés de *Gazelatty*, pour reparaître un mille plus loin avec plus de magnificence encore sous le nom célèbre de *Nilaguéri*, offraient à nos regards enchantés, sur toute l'étendue d'un immense horison, dont les bornes dans toute sa circonférence se confondaient avec le ciel azuré, le plus magnifique tableau dont on puisse se former une idée; et, comme pour lui donner le dernier coup de pinceau et que rien ne manquât à sa perfection, d'assez rares, mais épais et gros nuages, traversant lentement sous le soleil, promenaient majestueusement sur cette immense assemblage de tant de variétés leurs ombres épaisses pour former celles de ce parfait tableau de la nature que jamais ne pourront imiter parfaitement les peintres les plus habiles.

A cette vue, comment l'esprit de l'homme pourrait-il ne pas s'élever, vers le Créateur de tant de merveilles, qui ne sont pourtant que des jeux de sa puissance : *ludens in orbe terrarum!* Comment l'homme pourrait-il ne pas se joindre au chantre sacré, pour inviter, toutes ensemble et l'une après l'autre, toutes les créatures à bénir leur auteur, à chanter sa gloire et sa puissance « Bénissez le Seigneur, toutes les œuvres de sa main ; louez-le et » exaltez-le dans tous les siècles... Montagnes et collines, arbres à fruits et » cèdres, bêtes et troupeaux, serpents et oiseaux des airs... bénissez le Sei» gneur, toutes les plantes germinantes... bénissez-le, fontaines, bénissez, » mers et fleurs, le Seigneur [1]. »

A cette vue, comment le cœur du Chrétien pourrait-il ne pas aimer celui qui n'a créé tant de merveilles, que pour nous rendre plus sensibles son amour ; ne pas aimer celui qui n'a semé tant de charmes sur la surface de ce grand monde, que pour faire luire à nos yeux quelques étincelles de ses ineffables beautés ; ne pas aimer celui qui n'a répandu tant de variété sur la terre, qui n'a diversifié tant d'êtres, que pour nous donner une idée de ses infinies perfections, ne pas aimer celui qui ne gouverne avec tant de sagesse et de puissance tout ce vaste univers que pour enchanter nos regards, satisfaire notre esprit, élever notre âme et nous faire commencer le bonheur pour la seule jouissance duquel il nous a donné l'être et la vie. Malheur à celui qui ne voit pas dans la création de cet univers et dans l'ordre qui le gouverne une puissance sans bornes, une bonté, une charité, un amour incompréhensibles ! Malheur et mille fois malheur à celui dont l'esprit ne veut pas comprendre que la création n'est pas l'effet du hasard, mais bien d'une sagesse infinie !

Du haut point d'élévation sur lequel nous étions placés, nous avions en vue plus ou moins distincte, toute la province de *Salem*, laquelle peut avoir de 30 à 40 lieues du nord au sud et pas moins de l'est à l'ouest. Elle forme la mission du même nom, confiée à notre sollicitude. Nous nous efforcions de déterminer la position des quelques villes ou villages où nous avons des chrétiens, dont le nombre, qui ne va pas au delà de 8,000, nombre si petit devant les millions de païens ou musulmans qui peuplent cette vaste contrée, fournirait matière à de bien tristes réflexions. Pourquoi tant d'invincibles obstacles à la conversion de ces peuples malheureux, rachetés pourtant comme tous les autres, avec le sang d'un Dieu ! D'où vient donc leur si opiniâtre obstination à repousser, avec tant de dédain, de mépris même, la religion seule capable de civiliser les peuples les plus sauvages, de consolider les royaumes chancelants, de faire fleurir les arts et les sciences, d'éclairer l'esprit de

[1] *Benedicite omnia opera Domini Domino, laudate et superexaltate eum in sæcula; montes et omnes colles, ligna fructifera et omnes cedri, bestiæ et universa pecora, serpentes et volucres pennatæ... Benedicite universa germinantia in terrâ Domino... Benedicite fontes Domino... Benedicite maria et flumina Domino.* Daniel III, 67 — *Psaume* CXLVIII, 9, 10. — Daniel III, 76, 77, 78.

l'homme et de lui procurer le vrai et solide bonheur, pour lequel il est fait. A la vue de tant d'âmes infortunées, plongées dans l'esclavage de la plus ignoble superstition, ensevelies dans les ténèbres de la plus affreuse, de la plus abominable idolâtrie, à cette vue, dis-je, le missionnaire apostolique s'anime, s'échauffe et s'enflamme; pour un moment il se fait illusion. Il a prêché l'Évangile, et sa prédication a porté des fruits merveilleux. Tous ces innombrables temples dédiés à l'erreur sont tombés? Tous les Indiens reconnaissent Dieu. Mais hélas! pourquoi donc faut-il qu'il n'y ait là que jeux de l'imagination, qu'illusion de zèle, que spéculations, désirs et projets!

Près d'une heure s'était écoulée et le soleil déjà parvenu aux trois quarts de sa course pressait fort notre départ. Sous un arbre sorti des fentes des rochers, nous prenions à la hâte un frugal repas, lorsqu'une pluie battante, survenue tout-à-coup, nous obligea de chercher un abri, dans un enfoncement au-dessous de notre rocher. Cet enfoncement forme une assez jolie grotte, dans laquelle les bergers qui vont souvent faire paître leurs troupeaux sur le penchant et le sommet de cette grande montagne couverte de verdure, se réfugient dans les moments d'orages ou contre les ardeurs du soleil en plein midi; quelquefois aussi ceux qui viennent couper des bambous de qualité supérieure, qu'on trouve près d'ici, viennent passer la nuit dans ce lieu de sûreté inaccessible aux animaux sauvages. Cette grotte, longue de 25 à 30 pieds sur 12 ou 15 de large, est formée par l'inclinaison d'une énorme roche dont l'extrémité élevée à son orifice de 15 à 20 pieds, est perpendiculaire à d'autres rochers entassés au-dessous, comme un mur d'une élévation telle, qu'on ne peut regarder en bas sans éprouver un certain frémissement.

La pluie d'orage contre laquelle cette caverne nous avait fourni un abri si opportun ayant bientôt cessé, il fallut partir en grande hâte, afin d'arriver en bas avant la nuit, pendant laquelle il ne serait pas prudent, dans ces parages, d'être éloigné des habitations. Nous descendons par une route plus directe que celle du matin, mais d'une pente aussi beaucoup plus rapide. A chaque pas, terme moyen, nous descendions au moins d'un pied; le sentier, tout hérissé de cailloux, de pierres aiguës, d'herbes, d'épines et de broussailles encore toutes trempées des eaux de la pluie, n'était guère plus agréable que la route par laquelle nous étions montés. Mes souliers percés, déchirés, tombant par pièces et lambeaux, se trouvaient entièrement hors de service avant la fin du trajet; et force me fut de les abandonner et de terminer pieds-nus, le reste de la promenade. Nous arrivâmes, la nuit tombante, au lieu du départ, n'ayant mis que 3 heures pour descendre du lieu où nous n'étions parvenus qu'après 5 heures de marche. La fatigue de cette excursion aérienne se trouvait amplement compensée par le plaisir que nous avait procuré un des plus beaux points de vue possible, la rencontre et la contemplation des riches productions de la nature, et enfin les douces et agréables sensations que ne laissent jamais de produire dans l'âme du Chrétien la considération des perfections divines, réfléchies dans tous les êtres, comme les rayons du soleil sur une glace bien polie.

Tout le district de *Coulaverempatty* renferme 8 petits villages, formant une population de 164 chrétiens. Les quatre, du nom de Mottour, auprès de l'église, ne sont habités que par des chrétiens; tandis que dans les autres endroits, ceux-ci sont mêlés avec un bien plus grand nombre de païens ! Cette chrétienté est une des meilleures de toute notre mission. La paix, et la simplicité qui y règnent, la soumission la docilité, et l'humilité la distinguent de beaucoup d'autres où ces vertus sont ignorées en grande partie. Tous se sont approchés des sacrements: 10 enfants l'ont fait pour la première fois; on est assidu aux prières. Pendant tous le temps que nous y avons passé presque personne n'y manquait soir et matin, non plus qu'à la sainte messe et à l'instruction qui avait lieu immédiatement après, tous les jours. Presque tous appartiennent à la caste des *Pollis;* ils sont bergers par état et subsistent des revenus de leurs troupeaux ou de la culture de quelques champs, qui ne produisent guère que les petits grains nommés *kambous*, *kéverous* et *solema*.

L'eau qu'ils boivent est celle du *Cavéry*; elle est fort mal saine en tout temps, mais surtout lors de la crue de ce fleuve, laquelle a lieu, dans les mois de mai, juin, juillet et août. Alors, c'est une eau jaunâtre, fort épaisse, désagréable au goût, et causant des fièvres tierces ou quartes, qui deviennent souvent mortelles ou laissent languir les malades pendant des années entières. On trouve dans le *Cavéry*, beaucoup de poissons : il y en a de très-gros, mais la chair en est molle, grossière, et occasionne des dérangements difficiles à guérir, surtout pour ceux qui n'y sont pas accoutumés depuis longtemps. Ce fleuve nourrit aussi, dans certains quartiers surtout, beaucoup de crocodiles; ils y en a de fort gros et dangereux; on les appelle quelquefois *Tigres d'eau.*

Malgré la précaution de faire filtrer dans du sable l'eau que nous buvions, et d'user fort médiocrement du poisson, qu'on nous apportait cependant en abondance, je me trouvai bientôt si incommodé, qu'il me fallut cesser l'exercice du ministère. Mon confrère, M. *Gouyon*, malgré les progrès extraordinairement rapides, qu'il faisait dans la langue *tamoul*, puisqu'il a pu exercer seul avant 6 mois de séjour dans l'Inde, ne pouvait encore alors me remplacer, n'ayant pas encore 3 mois d'étude. Devant repasser dans 40 ou 50 jours, je remis à ce temps-là, à terminer l'administration, et nous nous mîmes en route pour *Naiembady*, autre petite chrétienté, située à 10 milles au nord, sur la même rive du *Cavéry*. J'espérais que le changement d'air, et surtout le voyage, que nous faisions à la fraîcheur du matin, m'aiderait à me rétablir. Ce trajet à travers les bois, les collines et les vallées me fut pénible, d'abord, mais après 2 heures de marche, le mieux commença et peu de jours après j'étais entièrement rétabli.

Naiembady a 101 chrétiens; mêlés dans le même village, avec un bien plus grand nombre de gentils. L'état misérable de l'église, fort petite, extrêmement pauvre, et à moitié couverte d'herbe sèche, nous fit bien pressentir tout d'abord que cette chrétienté, était loin d'égaler en bonté, celle que nous venions de quitter. L'espèce de froideur avec laquelle on nous reçut ne nous laissait

aucun doute sur leur indifférence pour les choses de religion. Nous y trouvâmes, en effet, beaucoup de désordre, peu de foi, plusieurs procès et peu de volonté de les terminer, et enfin fort peu d'empressement à s'approcher des sacrements. Le principe de tout ces maux, il ne faut point aller le chercher ailleurs que dans le mélange des chrétiens, avec les gentils. C'est un fait connu par tous ceux qui ont parcouru l'intérieur de l'Inde, pendant un assez grand nombre d'années pour bien connaître l'état des chrétiens qui s'y trouvent, que partout où ceux-ci, sont mêlés avec les païens, ils sont faibles dans la foi. Cela ne paraîtra pas étonnant si l'on considère l'état du Christianisme dans le pays. Quoiqu'il y soit prêché depuis bien des siècles, il s'y trouve cependant encore dans l'enfance, sans force ni courage, opprimé et sourdement persécuté par le paganisme qui règne en maître absolu, à qui la fraude, la cruauté et toute espèce de voies injustes servent d'instrument pour empêcher son ennemi de lever la tête, pour l'humilier, l'anéantir même si une main invisible ne le soutenait. De là la difficulté souvent invincible de bâtir des églises dans les endroits où il n'y en a pas déjà. Près de *Salem* dans une bourgade nommée *Akkrauaram* où les chrétiens dominent cependant les gentils par le nombre, il a fallu plaider pendant des années, et remonter jusqu'aux autorités supérieures du gouvernement pour pouvoir bâtir une petite chapelle ; ce n'est qu'à force d'amendes, de menaces de prison et autres voies de rigoureuse justice qu'on est venu à bout de terminer le travail plusieurs fois détruit par la force et la violence, et recommencé par la constance et surtout le point d'honneur. La plupart des églises bâties ne l'ont été que par la protection des collecteurs anglais, qui n'étaient pas enthousiastes protestants, ou de quelqu'autre autorité amie, ou simplement dans les endroits où il n'y avait que des chrétiens seulement. Dans bien des endroits, malgré le désir des chrétiens, on ne peut célébrer des fêtes par des processions extérieures, sans s'exposer à des conflits qui seraient suivis de révoltes et de malheurs.

Dans d'autres, où se trouve établi depuis longtemps l'usage de ces processions hors l'enceinte des églises, quelque raison, qui puisse survenir d'en changer le passage, la chose n'est pas possible sans exciter des soulèvements de la part des païens, ou au moins des procès de la part, soit des Brames, qui ne laissent pas souvent passer l'occasion d'humilier la religion, soit de la part des *maniacarers*, *dasildars* ou autres petits sous-employés indiens. C'est ainsi qu'à *Caroumattampatty*, ayant voulu agrandir le tour d'une procession solennelle qui a lieu tous les ans à la fête du Rosaire, en passant sur des terres incultes, qui n'appartiennent à personne, et sur une grande route qui traverse cet endroit, les gentils et le *Dasildar* lui-même s'y opposèrent, par la seule raison qui nous aurait condamnés devant les tribunaux, que ce n'est pas l'usage. A *Kodively*, le *maniacaren* gentil s'est efforcé, pendant plusieurs années, de diminuer et couper peu à peu la route que suivait la procession, en y plantant des haies, et sans un coup d'autorité et de voie de fait de la part d'un missionnaire qui se trouvait fort de la justice et de la protection des hauts employés du gouvernement, nos pauvres Chrétiens

auraient vu leur procession considérablement raccourcie et peut-être supprimée.

Dans un village nommé *Tottiepaleam*, près *Carounmattempatty*, le cimetière des chrétiens, ayant été détruit par un torrent, au bord duquel il se trouvait placé, ceux-ci voulurent en établir un autre; les païens du même village s'y opposèrent, sous prétexte que ce n'était pas l'usage d'enterrer dans cet endroit. La première fosse qu'on y creusa fut immédiatement comblée par la violence, sans qu'il fut possible d'y déposer le cadavre pour lequel elle avait été faite et qui devint la proie des chakals et autres animaux carnassiers, pendant que le procès s'instruisait devant le *Daxildar*. Plus de dix villages gentils ont pris fait et cause dans cette affaire; nos chrétiens plaident toujours, mais il est probable qu'il ne gagneront pas.

Chaque jour de nombreux faits prouvent que le Christianisme dans l'Inde, n'a en général qu'une ombre de liberté. Comme on le voit dans l'histoire de l'Église, et surtout dans les actes des Martyrs, les chrétiens des premiers siècles de l'Église étaient regardés comme des misérables, comme le rebut de la société et la dernière lie du peuple; sans fortune, sans honneur, comme des violateurs des lois et surtout des usages; tel est aujourd'hui à la lettre l'état des chrétiens dans l'Inde aux yeux des païens. Les termes de *Christouven* (chrétien), *Védecaren* (gens à religion), *Parian*, *Parenguis-caran*, *Sadi-illadaven*, sont aux yeux des gentils des termes de mépris. A leurs yeux un chrétien est un homme vil qui a perdu sa caste, qui n'est pas digne de manger avec eux, et qui ne peut même entrer dans leurs maisons sans la souiller. Voilà en général l'idée des païens par rapport aux chrétiens. Je dis en général parce qu'il y a quelques rares exceptions. Cette idée générale, voilà le plus grand obstacle à l'accroissement de la religion, ce qui empêche un grand nombre de ceux, parmi les païens qui connaissent la vérité, de l'embrasser en recevant le baptême. De là il arrive que surtout dans les endroits où ils sont mêlés avec les gentils et en petit nombre, bien des chrétiens ont honte de l'être, et pour n'être pas trop méprisés, consentent souvent à les aider dans des actes contraires à la foi, à la religion et à la conscience, se rapprochent d'eux et de beaucoup d'usages qui renferment des gentilités, assistent à des cérémonies de mariages ou de funérailles dans lesquelles il entre bien de choses que la foi repousse, qui sont contraires aux bonnes mœurs et même à la simple pudeur. Il arrive que, faisant société avec eux pour le travail ou le commerce, ils ne peuvent observer les lois de l'Église pour la sanctification des jours consacrés au service de Dieu, tandis que, pour plaire à leurs associés, ils se garderont bien de travailler aux jours de fêtes païennes. Ils ne peuvent observer les jours d'abstinence; il arrive que, pour paraître faire comme leurs maîtres ou associés, ils portent au front des signes de gentilité, rassurant leur conscience aveugle sur leur intention de ne pas gentiliser. Voilà, entre mille autres, quelques-uns des effets inévitables du mélange des chrétiens avec les gentils dans le même lieu, chez un peuple dont le caractère est si faible, et la cause du peu de foi et des honteuses apostasies.

Ceux qui n'ont vu les Indiens que sur les côtes ou dans les villes où les Européens dominent depuis longtemps, ont parlé et écrit d'une manière fort différente de leur caractère et de l'état de leur religion parmi eux. Les villes indiennes, gouvernées depuis longues années par des Européens qui ont en main la force et surtout les charges, les emplois et les honneurs dont on n'est pas moins avide ici qu'ailleurs, ont pris un certain extérieur d'après lequel il ne faut pas juger toute l'Inde. Je dis extérieur, car un observateur attentif, qui aura en son pouvoir les moyens indispensables pour connaître un peuple, la connaissance de sa langue, s'apercevra bientôt que, même dans les villes fréquentées par les Européens, voire même depuis plusieurs siècles, l'Indien au fond est très-différent de ce qu'il paraît dans ses rapports extérieurs avec des étrangers. Ceux donc qui prétendent que le missionnaire doit faire tous ses efforts pour attirer les païens avec les chrétiens, pensant que ceux-ci convertiraient les autres, n'ont probablement pas suffisamment appris à connaître l'état actuel des uns par rapport aux autres. Et d'ailleurs l'experience de tous les jours ne prouve-t-elle pas au contraire que le contact journalier des bons et des méchants finit toujours par pervertir les premiers, surtout lorsque ceux-là sont infiniment plus nombreux, au lieu de convertir les autres.

Pour le bien de la religion dans l'Inde, il faut travailler, au contraire, à rendre les chrétiens indépendants des païens sous tous les rapports; à leur faire sentir leur dignité d'enfants de Dieu, qui les élève au-dessus des païens autant que le ciel l'est au-dessus de l'enfer; que la religion anoblit infiniment leur caste au lieu de la détruire, et qu'ils n'ont seulement qu'à en éloigner tout ce qui est contraire à la raison et à la foi. C'est alors que la division du peuple indien en castes, loin de nuire à l'établissement de la religion, deviendra, au contraire, un moyen très-puissant dont on pourra se servir. C'est ce que n'observent pas ceux qui n'ont pas des termes assez forts pour anathémiser les castes. Ils n'en voient que l'excès et les abus qui sont, en effet, un grand empêchement aux progrès de l'Évangile; et pour ne pas distinguer la chose de l'abus qu'on en fait, ils prétendent que ce n'est qu'après avoir détruit les castes qu'on pourra faire l'Inde chrétienne. Cette malheureuse idée, qu'on veut lui faire perdre sa caste, tient plus qu'on ne se l'imagine peut-être, l'Indien en garde contre les prédications du missionnaire.

Les *Naiembadiens* sont aussi presque tous bergers de profession et *Pallis* de caste. A la foi et à l'innocence près des anciens patriarches, ils leur ressemblent sous quelques rapports. Comme eux, ils vont au loin dans les vallons à travers les montagnes faire paître leurs nombreux troupeaux. Il y en a qui restent souvent deux et trois mois sans rentrer à la maison; et comme Jacob envoyait Joseph à la recherche de ses frères pour avoir de leurs nouvelles, là également on envoie des exprès pour reconnaître l'état des frères et leur porter des provisions. Là, nous donnâmes le baptême à un payen qui fut immédiatement après marié à une fille chrétienne. A l'exception d'un petit nombre, la plupart de ceux qui étaient au village s'approchèrent du sacrement de pénitence, non cependant sans y être invités avec beaucoup d'instance. Ceux qui étaient pen-

dant ce temps là à garder les troupeaux dans un vallon, sur la route qui conduit à *Matally*, où nous allions, vinrent nous y trouver étant remplacés par leurs frères qui nous avaient suivis jusque-là.

(*La suite au prochain cahier.*)

Histoire.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE [1]

PAR M. L'ABBÉ P.-S. BLANC,

Vicaire-général de Reims et Montauban, chanoine de Périgueux, etc.

Dédié à Monseigneur l'archevêque de Reims.

Nécessité de changer l'ancienne méthode historique. — Il ne faut pas écrire pour raconter, mais pour montrer l'action de Dieu sur la créature. — C'est la méthode de M. l'abbé Blanc. — Il constate, dès le 2ᵉ siècle, la doctrine et les institutions de l'Eglise.

En lisant le titre de cet ouvrage, plusieurs se demanderont, sans doute, à quoi bon ce nouveau livre, lorsque déjà tant de travaux remarquables ont été publiés sur l'histoire ecclésiastique? La lecture du *Cours* de M. l'abbé Blanc fournit la réponse à cette question, et c'est ce que nous allons essayer de faire comprendre.

Les progrès des sciences en ont amené un autre dans les études historiques; nulle science aujourd'hui ne peut plus être considérée comme une collection de faits plus ou moins intéressants et curieux, mais sans principe qui les relie et les entraîne pour en faire sortir une démonstration vérifiée dans tous ses points par l'application du principe aux faits. Une science ne mérite ce nom qu'autant qu'elle peut saisir l'enchaînement des faits et remonter par là à leurs véritables causes.

Or, de l'aveu de tous, l'histoire est une des sciences les plus importantes, puisque c'est la science de l'humanité en action, la science éminemment sociale. Mais de toutes les histoires, celle de l'Église est certainement la première et la plus nécessaire à étudier; elle prend en effet l'homme dans son origine et sa véritable nature, dans ses destinées les plus sublimes et les moyens qui doivent l'y conduire, dans sa nature sociale et les lois qui doivent les régir; dès-lors dans ses rapports avec Dieu, et dans l'influence divine, la plus directe et la

[1] 1ᵉʳ volume de 850 pages, prix : 7 fr. 50 c., chez Gaume frères, libraires, rue Cassette, 4; à Paris. En prenant ce premier volume, on souscrit par là même, au second et dernier.

plus immédiate sur la vie entière de l'humanité. Ne sont-ce pas là les points culminants autour desquels viennent se grouper tous les faits particuliers de la politique et de la nationalité de chaque peuple pris à part; en sorte qu'il est vrai de dire que l'histoire de l'Église est l'histoire générale de l'humanité sous l'action immédiate et directe de Dieu, et que les histoires particulières des peuples et des nationalités diverses n'en sont que des parties subordonnées, qui ne peuvent avoir leur vérification scientifique qu'en se reliant à la science générale. De même que dans les sciences des êtres créés, la physique générale, par exemple, embrasse l'ensemble des lois générales et harmoniques qui doivent servir de principe à l'étude de chaque groupe d'êtres et de phénomènes; en sorte que toutes les sciences particulières se relient et se subordonnent à la physique ainsi comprise, suivant qu'elles ont besoin d'un emprunt plus fréquent et plus nombreux des lois qu'elle fait connaître. Si notre pensée est bien comprise, il s'en suit que l'histoire de l'Église domine toutes les autres histoires qui ne peuvent être comprises et bien jugées sans l'étude de la première.

Cependant il n'y a pas encore longtemps que les études historiques ont secoué le joug antique et les entraves que le paganisme semble nous avoir légués, en dictant et pratiquant ce précepte sensualiste au fond, *scribitur ad narrandum*. Heureusement on voit aujourd'hui dans l'histoire autre chose que des narrés plus ou moins dramatiques d'événements curieux, présentés sous un jour plus propre à plaire qu'à rendre meilleur et à instruire; cette manière d'écrire est passée dans le domaine du roman historique, dernier reste du paganisme et de son précepte, *scribitur ad narrandum*. Mais l'histoire véritable doit s'élever aujourd'hui à la sublimité de la science; elle doit chercher les principes qui régissent les faits, elle doit en étudier la genèse et l'enchaînement logique pour arriver à des conclusions qui soient un enseignement du passé pour le présent et l'avenir. Dès lors les faits et les événements ne peuvent plus être pris en considération d'après leur unique intérêt de détail, d'après le temps plus ou moins long qu'ils ont mis à l'accomplir, etc. Mais ils doivent être groupés et étudiés suivant l'influence qu'ils ont exercée sur la marche de l'humanité, suivant l'importance des principes et des lois qu'ils mettent en évidence, suivant la part de démonstration qu'ils apportent aux vérités qui intéressent la vie de l'humanité, son bonheur et l'accomplissement de ses destinées.

Il faut en convenir, cette nouvelle marche des études historiques, qui a reçu le nom, à tort ou à raison, de *philosophie de l'histoire*, est hérissée de difficultés et féconde en naufrages. Il est arrivé ce qui arrive dans le commencement de toute systématisation scientifique : des esprits hardis conçoivent quelques principes *à priori*, et s'efforcent d'y plier tous les faits; au lieu de rechercher dans les faits mêmes la vérification des principes et des lois, ils se créent un point de vue au gré de leur imagination et de leurs préjugés; puis ils taillent les faits à leur gré pour les forcer à entrer dans leur édifice; mais lorsqu'il est construit, il est facile à chacun d'en apercevoir les défauts, et de se convaincre, en le comparant à la réalité, qu'au lieu d'une habitation, on n'a construit qu'une prison, et qu'au lieu d'arriver à une loi de vie, on est con-

duit à la destruction de la société, dans la ruine de ses principes et l'isolement de ses destinées.

La raison d'un si funeste égarement vient de ce que, dans la science historique, on n'a pas compris qu'il y avait, comme en toute science, une subordination des principes et des lois, et que Dieu, dont l'influence nécessaire est mêlée à la vie de l'humanité, étant au-dessus de l'homme, c'est de Dieu et de la loi morale qu'il faut nécessairement partir, si l'on veut arriver à une subordination vraiment scientifique, parce qu'elle sera réelle, des faits, des événements historiques et des lois divines et humaines qui les régissent; car l'histoire, conçue dans sa vérité, est la science de Dieu et de l'homme en action dans le temps. Or, l'Eglise est, à ce point de vue, la grande institution divine, et par conséquent sociale, qui doit centraliser tout le reste.

A part un savant remarquable et consciencieux de notre temps, M. *Buchez*, qui nous paraît avoir saisi cette vraie conception de l'histoire, et travaillé l'un des premiers à lui donner le caractère scientifique, l'école historique dominante, en dehors du clergé, s'est profondément méprise et a malheureusement pris le contrepied de la vérité, en cherchant à saper l'histoire et à exclure l'influence divine de la loi morale de sa synthèse historique. Cette école dominante a cependant scruté les annales de l'Eglise, mais elle n'y a rien compris, elle n'en avait ni le secret ni la clé; elle a dégradé, démoli l'édifice pièce à pièce, pensait-elle, pour en étudier les ruines et le reconstruire à sa façon.

Il était donc grand temps que le clergé, défenseur naturel et obligé de l'édifice social et divin de l'Eglise, vînt le défendre et en révéler l'histoire véritable. Ce besoin, justement senti, a fait ouvrir des cours *d'histoire ecclésiastique* dans la plupart des séminaires; mais il appartenait à M. *Blanc*, qui, l'un des premiers, a compris et satisfait ce besoin par un enseignement dont nous nous félicitons d'avoir profité il y a déjà longues années, d'offrir aux séminaires un ouvrage qui pût les guider dans cette étude, en leur montrant la science de l'histoire dans son vrai jour, et leur ouvrant la seule route qui puisse les conduire à répondre aujourd'hui aux besoins de la société et de l'Eglise. M. Blanc a conçu en effet la science historique, comme nous avons essayé de la définir. Son livre n'est point seulement une collection de faits, bien qu'il en renferme toute la suite historique; il n'eût, de la sorte, rendu aucun service : mais c'est un travail vraiment scientifique, tel que le besoin des études le réclamait.

Sans entrer ici dans un trop long détail d'analyse, nous nous contenterons d'indiquer les grands résultats auxquels l'auteur arrive logiquement dans ce premier volume, qui ne renferme que les deux premiers siècles de l'Église, unis, il est vrai, au 3e et au 4e, comme la vérité scientifique l'exigeait. Par ses recherches profondes et la méditation attentive des sources et des monuments de ces deux premiers siècles, l'auteur est conduit à *constater historiquement* les origines chrétiennes, c'est-à-dire l'existence de la doctrine et des institutions de l'Église catholique et romaine, dans le 2e siècle; aussi n'a-t-il pas dû hésiter un instant à donner à une thèse si fondamentale tout le développement nécessaire; c'était, en effet, saisir en cela le vrai caractère

de la science historique qui doit considérer les faits dans leur ordre d'importance, suivant, comme nous l'avons dit, l'influence qu'ils ont exercée sur la marche de l'humanité, suivant l'importance des principes et des lois qu'ils mettent en évidence, suivant la part de démonstration qu'ils apportent aux vérités qui intéressent la vie de l'humanité, son bonheur et l'accomplissement de ses destinées. Or à tous ces titres, la thèse que M. Blanc a développée d'une manière si neuve, si profonde et si convaincante dans ce premier volume, était la principale ; c'était la base et le point de départ qui renferme tous les germes qui se manifesteront plus tard.

Par cette date du 2e siècle, dans lequel il constate l'existence de la doctrine, du culte, de la hiérarchie, des lois et des institutions de l'Église, il renverse d'un seul coup tout l'échafaudage du protestantisme, des systèmes rationalistes qui ont voulu bannir Dieu de son Église et de l'humanité ; des progressistes humanitaires, qui n'ont voulu voir dans l'Église et ses institutions qu'un résultat du travail progressif de l'esprit humain abandonné à ses seules forces, des mythiques enfin, qui ont voulu symboliser les faits les plus réels de l'histoire. Par là, enfin, il démontre *historiquement* la divinité de l'Église ; il atteint ainsi le grand but, le but final de toutes les études scientifiques, sur l'histoire de l'Église, et par conséquent celui que doivent se proposer tous les cours des séminaires, pour répondre à la mission du prêtre ; celui que doivent aussi se proposer tous les hommes sérieux qui ne veulent pas perdre leur temps en étudiant l'histoire. Nous ne craignons pas de le dire, le livre de l'abbé Blanc se place à la tête de l'école historique catholique.

F.-L.-M. Maupied, professeur à la Sorbonne.

Bibliographie.

MYTHOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

CONTENANT

UN PRÉCIS DE LA MYTHOLOGIE DES ÉGYPTIENS, DES PERSES, DES INDOUX, DES SCANDINAVES ET DES GAULOIS,

A l'usage des colléges et des pensions de jeunes personnes,

PAR M. EDOM,

Inspecteur de l'Académie de Caen, chevalier de la Légion-d'Honneur [1].

Quand on arrête les regards sur le spectacle hideux qu'offrent les croyances mythologiques, on se demande comment l'humanité a pu rester pendant des siècles prosternée devant des dieux que ses sages auraient eu honte de prendre pour mo-

[1] Paris, chez Dezobry et Cie, prix 0 fr., 90 cent.

dèles, comment elle a pu leur adresser ses hommages, immoler sur leurs autels des victimes choisies dans son sein. On a peine à s'expliquer cet aveuglement : n'y a-t-il pas là quelque chose qui ressemble à un châtiment? Dieu abandonne à eux-mêmes les hommes qui le délaissent. Mais quand il ne voient plus au ciel et sur la terre l'Être qui a tout créé, comme ils ne peuvent rester sans Dieu, ils se perdent dans leurs conceptions et forgent des divinités. Dans la *Genèse*, Dieu forme l'homme à son image : rien n'est admirable comme cet enseignement ; dans la Mythologie, les rôles sont changés, ce sont les hommes qui font les dieux à leur ressemblance, mais alors toutes les passions mauvaises qui fermentent dans leurs cœurs, ils les leur accordent à un degré plus haut qu'ils ne les possèdent eux-mêmes. Le Christianisme s'élevant au sein de ces ténèbres brille d'une lumière plus éclatante. C'est avec une joie indicible qu'on le voit chasser du ciel cet amas de divinités qui le souillaient : la vérité qu'il apporte à la terre devient, ce semble, plus puissante pour captiver les intelligences et les cœurs. Naturellement, comme le dit très-bien M. Edom, on éprouve plus de respect, d'amour et de reconnaissance pour son divin auteur. « Mais cet avantage, quoique capital, n'est pas le seul que procure l'é- « tude de la mythologie. Sans elle, il serait impossible de comprendre la littérature « ancienne, et même la littérature moderne, les productions des arts, une foule « d'allégories ingénieuses et d'expressions figurées, qui, du domaine de la fable, sont « passées dans le langage ordinaire. »

Cette étude, toutefois, ne doit être abordée qu'avec d'extrêmes précautions. Il y aurait danger à présenter aux regards de la jeunesse les sales amours des dieux du paganisme, leur commerce contre nature et leurs infamies. Mais vous pouvez sans crainte aucune, remettre entre ses mains la *Mythologie élémentaire* de M. Edom. Sa plume, chaste et pure, écho fidèle de ses pensées, n'a tracé aucun de ces tableaux, aucune de ces paroles qu'une mère redoute pour ses enfants : il est trop désireux de leur bonheur pour leur tendre des pièges. En lisant son livre, on reconnaît bientôt qu'il a pris pour maxime cette belle devise d'un sage du siècle dernier : « J'ai » passé ma jeunesse à respecter les vieillards, il faut que je passe mon âge mûr à » respecter les jeunes gens. »

N'allez pas croire cependant qu'il y a des lacunes dans l'ouvrage de M. Edom, qu'il nous laisse ignorer quelques-uns de ces faits dont la connaissance est essentielle pour comprendre le système mythologique des Anciens. Non : il a, ce nous semble tout embrassé. Il nous montre d'abord l'idolâtrie succédant au *monothéisme* et prenant sa source dans l'altération de l'idée de Dieu ; c'est là son origine ; il nous transporte à son berceau : nous la voyons naître en Egypte et en Phénicie, dans la famille de Cham, puis, avec les descendants de Sem, elle se répand en Orient, passe en Occident, parmi les enfants de Japhet, c'est-à-dire, dans l'Asie-Mineure et dans la Grèce, d'où elle pénètre chez les Romains. Voici comment M. Edom nous explique ses progrès rapides et la formation des premières fables.

« Lorsque les hommes, asservis à l'empire des sens, eurent perdu l'idée d'un Dieu « infini, immatériel, ils adressèrent leurs hommages à l'être qui en offre la plus vive « image, au soleil. Mais l'esprit humain, une fois entré dans la voie de l'erreur, ne « s'arrêta plus. On adora le soleil sous les noms d'Osiris, de Phœbus, d'Apollon, « et la lune sous ceux d'Isis et de Diane. Le ciel même fut divinisé sous le nom d'U- « ranus, l'air sous celui de Jupiter, la terre sous les noms de Rhéa, de Tellus, de

« Cybèle et d'*Ops*. Neptune fut le dieu de la mer, et Pluton celui des enfers. Les
« montagnes, les bois, les fontaines eurent leurs nymphes, leurs faunes, leurs naïades.
« On déifia les hommes qui se distinguèrent par leur courage, leur force, leur
« science : tels furent Mars, Hercule, Esculape. Enfin on divinisa les passions, les
« vertus et les vices, la vengeance, la justice, l'envie, etc., etc. La poésie s'empara
« de toutes ces fictions et les fit goûter en les embellissant. » (P. 3)

C'est dans ce vaste dédale, aux mille détours que M. Edom nous conduit. Il nous parle d'abord du Destin et du Chaos, de la naissance des premiers dieux; Uranus Tellus, les Titans, — de Saturne; de sa victoire sur Uranus, son père, des mauvais tours que lui joue Cybèle, sa sœur, de son expulsion du ciel, de son exil sur la terre, des allégories cachées sous son nom, de ses attributs et de ses fêtes. Puis viennent Cybèle, Vesta, Jupiter, Junon, Minerve, Apollon, Diane, Mercure, Mars, Vénus, Cérès, Bacchus, Vulcain. Ce sont là, avec Neptune et Pluton, les grands dieux et les grandes déesses. M. Edom nous fait connaître toute leur histoire, c'est-à-dire leur naissance, leur éducation, leurs mariages, leurs querelles et leurs vengeances, leur exil sur la terre, leurs voyages peu édifiants et leurs larcins, leur culte, leurs images et leurs attributs. — Vous vous trouvez ensuite en présence des divinités inférieures de la terre, de Palès, de Flore, de Pomone, de Priape, de Pan, de Terme, de Sylvain, des Nymphes, des Lares et des Pénates. — Tournez quelques pages, et devant vous vont défiler les divinités de la mer, grandes et petites; Océan; Téthys, les Océanides, Nérée et les Néréides, Neptune et son histoire, Prothée, Ménélas, Aristée et leurs fables, Triton, Glaucus, Mélicerte, Phorcus, les Sirènes, les Harpies, Eole, les Vents, et l'Aurore.

Tous ces noms vous paraissent peut-être barbares; peut-être n'y attachez-vous aucune idée : prenez le livre de M. Edom et vous apprendrez bien des choses.

Encore un pas. Nous voilà maintenant sur les bords du sombre empire de Pluton. Là vous pouvez sans redouter aucune chute, contempler dans toute son étendue, le triste palais du redoutable dieu des enfers. Ici vous voyez la route ténébreuse qui conduit à l'Achéron, et les âmes des morts qui se pressent sur ses rives et sur l'intraitable Caron qui attend une obole pour les recevoir dans sa barque, et Cerbère qui, nuit et jour, pousse de sa triple gueule d'effroyables aboiements. Là s'élève le trône de Pluton. Minos, Eaque et Rhadamante, juges des Enfers, les Furies, les Parques et Némésis l'environnent; de ses pieds sortent le Cocyte, le Phlégéton, le Styx et le Lethé. Vous assitez ensuite au supplice des grands coupables du Tartare, de Salomée, de Phlégyas, d'Ixion, de Titye, de Tantale et des Danaïdes; puis vous passez dans les Champs-Elysées. « La description en est bien insuffisante, même dans le
« prince des poètes latins, dans Virgile. Le bonheur ne s'y compose que des plaisirs
« du corps et des joies de la terre. Ce sont encore des courses de char, des luttes dans
« l'arène, des festins, des danses, des concerts : tout cela est bien misérable. C'est
« que la vraie religion peut seule nous faire concevoir et nous procurer une félicité
« conforme à la nature de notre âme et aux besoins de notre cœur. » (P. 93-94.) Ici
« la toile tombe : préparez-vous à un autre spectacle. . . . .

Il s'agit maintenant des Vertus et des Vices auxquels les païens dressèrent des autels. Nous ne pouvons énumérer ici toutes ces divinités allégoriques, rappeler la généalogie et les attributs de la Vérité, de la Vertu, de l'Honneur, de la Pitié, de la Paresse, de la Discorde, de l'Envie, etc., etc. : vous trouverez tout cela dans la *My-*

thologie de M. Edom. Hâtons-nous donc de quitter ces abstractions personnifiées pour les héros, ou demi-dieux.

Nous entrons ici dans une carrière où la lumière se fait; les ténèbres qui enveloppaient l'origine des dieux disparaissent. Nous n'avons pas encore quitté le domaine de la fable, mais nous touchons aux limites de l'histoire. La période qui s'ouvre devant nous s'étendant depuis le déluge d'Ogygès, 1774 ans avant J.-C., jusqu'à l'ère des Olympiades, 776, n'embrasse pas moins de 1000 ans. Des noms illustres et de grands exploits, des expéditions lointaines, des haines violentes, la chute de puissants empires la remplissent. C'est alors que vivent, combattent et s'écroulent Persée, Bellorophon et la Chimère, Hercule, les Argonautes, Laïus et Œdipe, Étéocle et Polynice, les Epigones, Agamemnon et Achille, la fameuse ville de Troie, Priam et Hector qui plus tard auront pour chantre le divin Homère.

M. Edom a épuisé tout ce qui concerne la mythologie des Grecs. Son ouvrage se termine par un précis, un peu trop abrégé peut-être, de celle des Perses, des Hindous, des Scandinaves et des Gaulois. Nos lecteurs ne doivent pas juger son livre d'après l'analyse bien sèche et bien aride que nous en avons donnée. Nous ne pouvions reproduire ici tous les détails dans lesquels est entré le savant et modeste inspecteur de l'Académie de Caen. Il faut aller les chercher dans sa *Mythologie élémentaire*.

Nous exprimerons cependant un regret. Nous aurions désiré voir M. Edom nous montrer la fortune diverse de ces conceptions mythologiques chez les peuples païens. Les jeunes gens ne profiteraient-ils point à suivre leur influence décroissante à travers les âges? ne serait-il point utile de les initier aux jugements que les sages de l'antiquité portaient eux-mêmes sur cette foule de divinités dont on avait peuplé l'Olympe? n'apprendraient-ils pas ainsi à mieux les apprécier à leur juste valeur? Quel cas, par exemple, pouvait-on faire à Rome d'un Dieu auquel les marchands adressaient cette prière[1]:

« Sois favorable à nos vœux, illustre petit-fils d'Atlas (Mercure), qu'une des Pléiades
» donna à Jupiter dans les montagnes d'Arcadie... Efface mes anciens parjures,
» efface les promesses trompeuses du jour qui s'est écoulé. Peut-être ai-je pris faus-
» sement à témoin ton nom ou celui du grand Jupiter qui, sans doute, *ne m'a*
» *pas entendu*; peut-être ai-je trompé à *dessein* une autre déesse ou un autre Dieu
» que mes coupables paroles s'envolent sur l'aile des vents légers. Qu'au retour de
» la lumière les dieux aient oublié mes parjures; puissent-ils fermer l'oreille à mes
» discours! Accorde-moi seulement de grands profits et la joie qui les accompagne;
» puissé-je tromper la crédulité des acheteurs. Mercure sourit du haut de l'Olympe:
» il se rappelle qu'il déroba autrefois les bœufs d'Ortygie. » Quelle pitoyable prière!
quelle conclusion!

Les éléments du travail dont nous parlons sont nombreux. Il suffirait, pour les recueillir, de lire avec quelque attention les poètes d'Athènes et de Rome. M. Edom qui les a longtemps étudiés et qui les possède parfaitement, ne manquera pas de compléter par ses recherches un travail si utile pour la jeunesse.

Un autre point essentiel qui aurait dû être sinon complété, au moins indiqué:

[1] Ovide, *Fastes*, liv. v, 681.

ce sont les restes des traditions primitives qui se trouvent encore plus ou moins apparentes dans toutes ces croyances, qui sont le plus souvent des débris bien plus que des monuments complets. C'est une voie dans laquelle doivent entrer tous ceux qui s'occupent en ce moment des croyances païennes.

L'abbé V. H. De Cauvigny.

Critique littéraire.

SUR UN POINT DE PROBITÉ LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE REPROCHÉ A M. COUSIN.

La *Revue d'Édimbourg* a consacré, au commencement de cette année, un article remarquable au livre publié par M. Cousin, en 1843, sur la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées de Pascal*, et à l'édition de ces *Pensées* conforme aux manuscrits originaux, en grande partie inédits, que M. Faugère a fait paraître en 1844. La *Revue Britannique* a reproduit ce travail dans son numéro de juin 1847, mais avec des altérations qui ont décidé M. Faugère à en donner lui-même au public une nouvelle traduction. Il raconte dans un *Avant-Propos* comment il a été amené à l'entreprendre. Cette histoire est si extraordinaire que nous ne pouvons nous dispenser de la mettre sous les yeux de nos lecteurs :

« J'avais lu, dit-il, avec un intérêt bien naturel cet article de la revue écossaise : c'est une étude sérieuse qui provient évidemment d'une plume initiée aux secrets de la théologie et de la philosophie ; de plus, un suffrage venu de loin, émané d'un critique placé en dehors de nos coteries littéraires, ce suffrage exprimé avec une gravité impartiale dans un recueil aussi justement accrédité en Europe, devait avoir du prix à mes yeux. Je souhaitai donc avoir la traduction française du même article, que venait de publier la *Revue Britannique*, recueil consacré, comme on sait, à la reproduction des principaux travaux des revues étrangères. Entré dans les bureaux de la *Revue Britannique*, j'eus l'honneur d'y rencontrer le directeur ; instruit de l'objet de ma venue, il me dit presque aussitôt, avec une politesse parfaite, que la traduction que je demandais ne me satisferait sans doute pas, que l'article de l'*Edinburgh-Review* avait subi des retranchements et des modifications qui n'auraient pas eu lieu s'il m'avait connu personnellement ; enfin, il voulut bien ajouter, avec une entière loyauté, que ces retranchements et ces modifications, qu'il regrettait aujourd'hui, n'avaient été consentis de sa part par l'effet d'aucune malveillance envers moi, *mais uniquement pour être agréable à M. Cousin* ; que M. Cousin lui avait déclaré que cet article de la *Revue d'Édimbourg* était rédigé dans un esprit d'injuste partialité ; enfin, qu'étant lui-même tout à fait ignorant de l'état de la question, et ne connaissant ni mes travaux ni ceux de M. Cousin, il s'en était rapporté à ce que celui-ci lui avait dit ; qu'ainsi je ne devais pas être surpris de ne pas retrouver dans la *Revue Britannique* les passages où il était parlé de mon édition des *Pensées de Pascal*.

» Je crois à la bonne foi de l'honorable directeur de la *Revue Britannique* ; je suis convaincu qu'en saisissant ici l'occasion « d'être agréable à M. Cousin, » il a

pensé pouvoir l'être en sûreté de conscience; il n'a pas même songé qu'en cédant au désir d'un pair de France, membre de deux Académies, il pût être injuste envers une autre personne. Quoi qu'il en soit, j'ai été fort étonné, je l'avoue, lorsqu'en lisant la traduction donnée par la *Revue Britannique*, j'ai vu que non-seulement l'auteur de cette traduction avait fait disparaître jusqu'à la moindre ligne où un éloge m'était donné, mais que, par un véritable tour de force, il avait remplacé l'éloge par une critique, peu dangereuse, j'en conviendrai, mais qui ne laisse pas que d'avoir quelque amertume. Grâce à ces critiques, mon nom a pu figurer encore dans un ou deux passages de la prétendue traduction de l'*Edinburgh-Review*; mais partout ailleurs le traducteur a mis un soin minutieux à l'effacer. On ne saurait pousser plus loin, en vérité, le désir de plaire à M. Cousin. Car, quand il s'agit de Pascal, M. Cousin ne peut se résoudre à écrire mon nom; alors même qu'il profite de mes travaux et de mes veilles, qu'il lit à son aise le manuscrit autographe avec mes propres yeux, qu'il ne dédaigne pas d'apprendre quelque chose dans mon édition, et d'y puiser plus d'une rectification nécessaire, plus d'un carton pour son livre *Des Pensées de Pascal*, M. Cousin évite partout de citer mon nom, et même quand il veut bien m'adresser quelque attaque très-directe, il emploie son art à me désigner sans me nommer. La *Revue Britannique*, en usant du même procédé, n'a donc pu que flatter extrêmement M. Cousin; d'autant mieux qu'en proscrivant impitoyablement de ses colonnes toute mention de mon nom ou de mon édition, elle a eu le soin d'y faire entrer, bon gré mal gré, des citations élogieuses du livre de M. Cousin; ces citations ont leur prix, je le veux bien, mais enfin la *Revue d'Édimbourg* n'avait pas songé à les donner à ses lecteurs.

» La Charte, comme on voit, n'a pas aboli toute espèce de censure. L'écrivain de l'*Edinburgh-Review* ne pourra assurément se reconnaître s'il voit le travestissement qu'on lui a fait subir au profit de la gloire de M. Cousin. Il a été, en vérité, beaucoup plus maltraité par son prétendu traducteur que ne le fut Pascal par ses premiers éditeurs, contre lesquels M. Cousin s'est élevé avec tant d'indignation.

» Je n'accuse pas, je le répète, la bonne foi surprise du directeur de la *Revue Britannique*. Mais il a eu le tort de croire M. Cousin sur parole, et de laisser faire, dans le recueil qu'il dirige, une véritable falsification. Quelle autre qualification donner, en effet, au travail singulier inséré dans la *Revue Britannique*, travail qui n'est ni une traduction ni une étude originale, qui dit souvent le contraire de ce qui est exprimé dans l'*Edinburgh-Review*, et cependant se trouve signé du nom de cette revue, sans le moindre avertissement, sans la moindre note qui puisse faire soupçonner au lecteur que ce qu'il a sous les yeux n'est pas une véritable traduction? Au contraire, l'article signé *Edinburgh-Review* est accompagné d'un *Post-Scriptum* dans lequel le traducteur semble prendre la parole pour son compte personnel, après avoir laissé parler l'écrivain anglais, et qui ne peut dès-lors qu'entretenir le lecteur dans son erreur. Ce *Post-Scriptum* n'a, du reste, d'autre objet que de glorifier de plus en plus les travaux de M. Cousin, et d'achever de mettre les miens au néant: « Il nous reste, dit le rédacteur, à répéter le vœu » que M. Cousin *se charge de nous donner* LUI-MÊME *l'édition* COMPLÈTE *des* » *Pensées*. » Cette phrase est charmante, et prouve ingénieusement que mon édition n'existe pas; M. Cousin avait déjà dit la même chose, mais pas si bien. »

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 26. — FEVRIER 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M L'ABBÉ JAGER.

TROISIÈME LEÇON[1].

Maux du schisme. — Division des royaumes: — Affaiblissement de la discipline ecclésiastique. — La corruption des mœurs. — L'hérésie. — La guerre civile.

MM. Les cardinaux, en choisissant pour pape dans leur dernière élection, Robert, cardinal de Genève, étaient intimement persuadés qu'ils n'auraient pas de grandes difficultés à le faire recevoir dans toute la chrétienté. Ils avaient pris toutes les mesures pour cet effet. Ainsi ils avaient écarté de l'élection tout cardinal français, sachant combien il serait odieux aux Romains. Ils avaient voulu choisir un homme qui ne fût ni italien ni français, et qui ne pût être suspect à aucun parti; un homme de mérite et de caractère, dans la force de l'âge, capable de résister à son adversaire; un homme enfin qui fût agréable aux princes, et qui put être facilement reconnu par eux. Robert de Genève semblait réunir merveilleusement bien toutes ces conditions. Il n'était ni français ni italien; Genève était alors sous l'empire d'Allemagne. Il était d'une haute noblesse, et allié presque à toutes les familles souveraines. Il était d'un grand caractère, distingué par son zèle, son activité, son éloquence, et par une grande aptitude aux affaires et au travail, et il n'avait que l'âge de 36 ans. Jamais un choix plus heureux ne semblait avoir été fait. Les cardinaux espéraient qu'il serait reconnu facilement en Allemagne et en France et dans tous les autres pays qui subissaient l'influence de

[1] Voir la 2e leçon, au n° précédent ci-dessus, p. 15.

ces deux empires. En Allemagne, il en était le sujet; en France, il y avait fait ses études, et y avait été élevé à de hautes dignités ecclésiastiques, car il avait été chanoine de Paris et puis évêque de Térouanne près de Cambrai. Dans leurs calculs, l'Italie seule pouvait présenter quelques difficultés; mais ils étaient déjà sûrs du royaume de Naples, et puis en présentant aux Italiens un pape qui consentait à demeurer à Rome, ils espéraient réunir facilement leurs suffrages.

Tous leurs calculs, Messieurs, se sont trouvés fautifs. Les cardinaux s'étaient fait une illusion complète. Je suis persuadé qu'étant ennemis du schisme, ils auraient reculé d'effroi devant la deuxième élection, s'ils avaient pu en prévoir les conséquences, s'ils avaient pu songer qu'ils allaient établir un schisme de 40 ans, jeter dans l'église et dans l'état un brandon de discorde, soulever royaumes contre royaumes, évêques contre évêques, docteurs contre docteurs, exciter à la guerre civile et faire couler le sang humain. Certainement, s'ils avaient pu prévoir tous ces maux, ils se seraient arrêtés à la première élection, et se seraient bien gardés d'en faire une seconde. Ils auraient remédié aux irrégularités que pouvait présenter l'élection d'Urbain VI. Leur imprudence et leur précipitation ont coûté bien cher à l'église. C'est le sujet dont je vais vous entretenir aujourd'hui. Aucun trait d'histoire ne mérite plus votre intérêt et votre attention.

Urbain VI n'était pas homme à se laisser renverser facilement, ou à céder un siége où il était si content de se voir assis. Déjà avant la seconde élection, il avait pris des précautions contre l'orage qui se préparait contre lui. Se voyant isolé, puisque tous les cardinaux l'avaient quitté, à l'exception d'un seul, celui de Saint-Pierre, qui est mort à Rome dans l'intervalle, en protestant en faveur de l'élection d'Urbain [1], il créa, le 18 septembre, deux jours avant l'élection de Clément, 29 cardinaux, dont seulement 3 eurent la force de refuser. Parmi les 26 qui acceptèrent, on comptait 2 français, Renoul de Gorse, évêque de Sistéron, et Philippe d'Alençon, allié au roi de France et actuellement archevêque d'Auch. Ces 26 cardinaux devinrent autant de partisans d'Urbain VI et de gardiens de son trône. Les Italiens, de leur côté, craignant d'être privés encore une fois de la présence du pape à Rome, s'attachèrent de toutes leurs forces à Urbain VI. Des écrivains distingués prirent la plume et répan-

[1] Raynald, an. 1378, n. 40, 41.

dirent nombre d'écrits en faveur de son élection. Dans ces écrits, ils assurent, d'après la déposition de témoins oculaires, que les cardinaux n'ont souffert aucune violence, que le tumulte à Rome n'a eu lieu qu'après l'élection. Ils tirent ensuite de forts arguments de la conduite ultérieure des cardinaux qui ont intronisé et couronné Urbain VI, qui l'ont reconnu dans leurs écrits, et lui ont demandé des faveurs et des grâces. Ils avancent hardiment que les cardinaux n'auraient jamais songé à nommer un second pape, si le premier ne leur avait pas reproché leurs vices et leur conduite scandaleuse. Ces écrits, qui venaient d'hommes distingués, et qu'on répandait dans tous les pays, ne laissèrent pas que de faire de grandes impressions[1]. Ce qui contribua le plus à fixer l'opinion publique, ce furent les lettres de Catherine de Sienne. Cette sainte femme du tiers-ordre de Saint-Dominique, avait acquis en Italie et dans toute l'Europe, une grande réputation par sa piété, ses œuvres de charité et par ses révélations. Elle exerçait un pouvoir prestigieux en Italie sur les riches et les pauvres, sur les princes et les sujets, et souvent elle avait été assez heureuse pour réconcilier des factions belligérantes, désarmer des villes entières et y rétablir la paix. Catherine de Sienne, qui jouissait donc d'une haute influence, s'attacha à Urbain VI, et fit tout pour déterminer les autres à prendre le même parti. Elle écrivit à Urbain VI plusieurs lettres pleines d'esprit et de force pour l'armer contre l'adversité présente[2]. Déjà auparavant, elle avait écrit aux trois cardinaux italiens pour les détourner de prendre part à une nouvelle élection. Comme sa vertu l'avait élevée à l'égal des souverains, elle écrivit au roi de France une lettre extrêmement remarquable, pour l'attacher à la cause d'Urbain. Elle envoya des lettres semblables à la reine de Naples. Dans toutes ces lettres elle assure avec le ton le plus affirmatif, que l'élection d'Urbain a été entièrement libre, et que si les cardinaux l'ont quitté, c'est parce qu'il leur avait reproché leur mauvaise conduite[3]. Ces lettres où l'on voit tour à tour une foi vive, une conviction profonde, une charité tendre et un zèle ardent pour le bien de l'Eglise, firent un bien infini à la cause d'Urbain. Le pape lui-même ne resta pas inactif. Il établit la légitimité de son pontificat dans divers écrits. Il la prouva par la conduite des cardinaux qui l'ont élu, intrônisé et

[1] Raynald, t. XXVI, p. 613.

[2] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 201.

[3] Ibid., p. 219-221.

couronné selon toutes les formes voulues, qui ont traité et travaillé avec lui pendant plusieurs mois, assistant aux offices et aux consistoires, recevant de lui les sacrements, et des bénéfices pour eux et pour leurs amis. Il accuse les cardinaux de mauvaise foi, d'ingratitude et de conspirations. C'est ce qu'il écrit entre autres à l'archevêque de Cologne et à ses suffragants [1].

Les cardinaux de leur côté protestaient dans leur âme et conscience de la violence qu'on leur avait faite et de la nullité de la première élection. Ils protestaient en particulier et en public, dans les assemblées comme dans la société de leurs amis; ils tinrent le même langage pendant toute leur vie, et le renouvelèrent encore au moment de leur mort. Les cardinaux français ne furent pas les seuls à parler ainsi, les cardinaux italiens qui avaient assisté au conclave, protestèrent également contre l'élection d'Urbain. Le cardinal de Milan déclara, avant de mourir, dans un acte public, que l'élection de l'archevêque de Bari avait été faite par violence et que celle de Clément VII était la seule vraie et canonique [2].

Que pouvait-on en conclure? Il y avait là un labyrinthe où il était facile de s'égarer. Le soleil de la vérité au lieu de s'éclaircir s'enveloppait tous les jours de plus sombres nuages; personne ne pouvait parvenir à la lumière. Au milieu de tant d'écrits et de tant de rapports contradictoires venant des personnes les plus respectables et les plus haut placées, on ne savait que penser et quel parti prendre? Quant à moi, je suis persuadé que si la politique ou le mauvais esprit ne s'en était pas mêlé, Clément VII l'aurait emporté. Car après tout, le témoignage des cardinaux méritait le plus de confiance. Mieux que Catherine de Sienne, ils connaissaient l'histoire du conclave. Mieux qu'elle ils devaient savoir s'ils avaient agi par contrainte ou avec liberté. Leurs attestations si claires et si positives, répétées pendant toute leur vie et renouvelées encore au moment de la mort, devaient entraîner les esprits et les décider en faveur de la seconde élection. Mais la politique des princes et l'ambition des deux compétiteurs sont intervenues, et la chrétienté s'est divisée en grandes fractions sous le nom d'*obédiences*. L'Italie s'attacha inviolablement à Urbain. L'Allemagne se déclara également pour lui et entraîna par son exemple la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemark, la Flandre et en général toutes les

[1] Labb., t. XI, p. 2045.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 242,257.

provinces du nord. L'Angleterre qui à cette époque, comme aujourd'hui, voulait faire autrement que la France, ne se livra pas à de longs raisonnements, elle prit le parti d'Urbain, parce que la France avait pris celui de Clément. Ce dernier pape eut pour lui la France et tous les pays sur lesquels elle exerçait alors quelque influence, comme le royaume de Naples, les royaumes de Chypre et d'Écosse, la Castille et l'Aragon. Le Portugal se laissa entraîner également par l'exemple de la France; mais il revint à Urbain et y resta attaché durant tout le temps du schisme. Ainsi voila la chrétienté divisée, comme elle ne l'avait jamais été. Des royaumes unis par une même foi et par un même attachement à la chaire de saint Pierre, sont divisés sur la personne qui a le droit de l'occuper. Et ne croyez pas, messieurs, que dans ces mêmes royaumes on fût d'accord. Non, il s'en fallait beaucoup; partout on trouvait des hommes distingués, dont les uns étaient pour Urbain VI, les autres pour Clément VII. La division ne s'arrêtait aux limites d'un royaume, elle s'étendait dans l'intérieur des Églises, des Monastères et des Universités et causait partout d'interminables disputes, préludes de la guerre civile. Les deux compétiteurs, au lieu de chercher les moyens de l'éteindre, la fomentaient par leur opiniâtreté et se lançaient, au grand scandale des fidèles, de mutuels anathèmes.

La France avait de la peine à s'engager dans la voie du schisme. Elle était, depuis Charlemagne surtout, dévouée au Saint-Siége, elle lui avait accordé constamment secours et protection, et avait recueilli bien souvent dans son sein les pontifes persécutés. Comme elle avait horreur du schisme, elle se proposait de n'y prendre aucune part et de garder la neutralité. C'était l'avis de l'Université de Paris qui s'y était déterminée après divers mémoires qu'elle avait lus, les uns pour, les autres contre l'élection d'Urbain. Les mémoires en faveur de l'élection venaient de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Université d'Oxford. Ceux qui étaient contre l'élection venaient de la France, des docteurs de l'Université de Paris et de plusieurs cardinaux. On alléguait de part et d'autre des raisons si solides, qu'on ne savait quel parti prendre; l'Université se décida pour la neutralité, et pria le roi de lui permettre de la garder, jusqu'à ce qu'on eût obligé les deux prétendants à se démettre de leur dignité [1].

Sur ces entrefaites arriva le cardinal de Limoges, envoyé par Clément VII, qui ne se trouvant plus en sureté dans le royaume

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 210-214.

de Naples où les esprits étaient divisés et où il était poursuivi par son adversaire, était revenu en France et s'était établi à Avignon, l'ancien séjour des papes. Le cardinal qui avait eu la principale part dans les deux élections, exposa au roi, Charles V, la violence que les cardinaux avaient soufferte à Rome, et la nécessité où ils s'étaient trouvés de faire une seconde élection. Le roi ne voulant rien décider par lui-même, tint au Louvre une nombreuse assemblée composée des princes, des barons, des prélats du royaume, et d'une députation de docteurs de toutes les Universités. Là assis sur son trône, il fit parler le cardinal lui-même. Le cardinal de Limoges qui était en grande réputation, protesta sur sa conscience et sur le salut de son âme, que sa narration était conforme à la plus exacte vérité. Cependant on ne prit encore aucun parti définitif, on renvoya l'affaire à une autre assemblée. Elle fut convoquée le 7 mai 1379, à Vincennes. Deux autres cardinaux qui avaient assisté au conclave, ceux d'Aigrefeuille et de Poitiers étaient arrivés à Paris; ils confirmèrent en tout le témoignage du cardinal de Limoges, tous les trois protestèrent ensemble de la nullité de l'élection d'Urbain. Le roi se croyant obligé en conscience d'adhérer au parti de Clément, consulta l'assemblée. Tous furent d'accord de se déclarer pour Clément VII. On en dressa un acte public [1].

L'université de Paris fut priée de sortir de son indifférence et de prendre le parti de son souverain et de sa nation; le recteur assembla toutes les facultés. On se livra à de sérieuses discussions, mais on ne put s'entendre et on demanda des délais. Les facultés s'assemblèrent de nouveau le 14 mai (1379). Là les docteurs de trois facultés se déclarèrent en faveur de Clément. Dans la faculté des arts, ceux qui représentaient la nation anglaise embrassèrent le parti d'Urbain et y persistèrent dans la suite [2]. On voit ici comme partout ailleurs, qu'il y a dissention parmi les docteurs. Cela n'étonne personne, car, d'après les relations que je vous ai rapportées, il était difficile de se décider. Le parti le moins déraisonnable eût été celui de la neutralité, et il est à regretter que la France n'y ait point persisté. Le schisme se serait insensiblement éteint.

L'Espagne a été plus lente encore à se prononcer. Elle garda la neutralité pendant plus de trois ans, et, désirait que la France embrassât le même parti, jusqu'à la tenue d'un concile général.

[1] Ibid., p. 214.
[2] Ibid., p. 215, 216.

Comme la convocation de ce concile trouvait de l'opposition, elle envoya des commissaires tant à Rome qu'à Avignon pour entendre les témoins et recueillir leurs dépositions. Ces commissaires employèrent une année entière à ce travail. Le roi de Castille avait demandé en même temps aux deux papes des nonces revêtus de pleins pouvoirs. Il leur donna une entière liberté de s'expliquer dans une grande assemblée qu'il tint à Medina-del-Campo, assemblée qui resta réunie près de quinze jours. On entendit les raisons de part et d'autre avec une grande attention et une extrême impartialité, et l'on recueillit les dépositions qu'avaient apportées les commissaires. Le roi ordonna ensuite le 6 de décembre (1380), aux archevêques, aux évêques et à d'autres ecclésiastiques savants, d'examiner tous les témoignages, d'entendre les nonces des deux papes, et toutes les personnes qui s'étaient trouvées à Rome lors du conclave, et de donner ensuite un avis selon leur conscience. On employa près de trois mois pour faire cet examen; on lut toutes les pièces, on entendit tous les témoins. Après l'examen fait, les prélats se prononcèrent en faveur de Clément. Le roi, dans une assemblée tenue à Salamanque le 19 mai (1381), adopta cet avis comme celui de la nation [1]. Urbain VI, en apprenant cette résolution, en devint furieux. Il fulmina l'excommunication contre le roi, et déclara ses sujets absous du serment de fidélité [2]. Vains anathèmes, car cette autorité qu'avaient exercée les papes depuis Grégoire VII, s'affaiblit entre les mains des papes schismatiques, parce qu'ils en avaient détruit la base : la droiture, la justice et le désintéressement; et c'est une des conséquences de cette grande scission. Malheureusement ce n'est pas la seule. La discipline ecclésiastique souffrit de graves atteintes. Les deux prétendants étaient obligés de ménager ceux de leur parti, autrement ils passaient d'une obédience à l'autre, ce qui s'est vu souvent. Des hommes bas et vils, comme il y en a dans tous les temps, voulant avoir des prélatures ou d'autres dignités, s'attachèrent à celui qui leur en donnait le plus, sans examiner s'il était légitime. D'autres plus criminels encore, vendaient leur obédience afin d'avoir des bénéfices pour eux et pour leurs amis. De là la promotion de personnes indignes; de là le relâchement de la discipline, la corruption des mœurs, la simonie et tous les désordres qui en découlent [3].

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. xiv, p. 240-243.
[2] Fleury, t. xx, p. 354.
[3] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xiv, p. 224.

L'hérésie leva aussi la tête, parce qu'il n'y avait plus une autorité forte pour la réprimer. Wiclef, docteur anglais déjà précédemment condamné pour avoir attaqué la tradition, l'autorité des évêques et une partie des sacrements, s'enhardit pendant le schisme; il renvoya à Urbain VI ses propositions condamnées, se disant prêt à en soutenir l'orthodoxie. C'est le premier coup de cloche qui appelle la réforme du 16e siècle. Je ne vous en dis pas davantage, parce que j'aurai l'occasion de vous parler plus spécialement de cet hérésiarque dont les doctrines ont eu un si grand retentissement.

Urbain VI et son compétiteur au lieu de chercher à réformer les mœurs et à maintenir la discipline ecclésiastique et l'intégrité de la foi, comme c'était leur devoir, scandalisaient l'Église par leur haine et leur ambition. Ils étaient acharnés l'un contre l'autre, prêts à s'entre détruire. Ils ne se contentaient plus de se lancer des anathèmes; ils se faisaient une guerre ouverte, et se vengeaient cruellement sur leurs adversaires. Déjà le sang avait coulé dans l'intérieur de Rome et hors de son enceinte. Sylvestre Bude, qui tenait en Italie la campagne pour Clément, entra secrètement dans Rome avec des troupes bretonnes, surprit et tua deux cents des plus nobles romains, et sept chefs de quartier qui sortaient d'un conseil au Capitole. Urbain ne tarda pas à en tirer une éclatante vengeance. Il fit attaquer les Bretons à Marino, à quatre lieues de Rome: plus de cinq mille restèrent sur la place. Sylvestre Bude fut fait prisonnier, et courut grand risque d'être décapité[1].

Urbain était comme un furieux qui ne posait aucune limite à sa vengeance. Il en voulait surtout à la reine de Naples, qui avait reconnu Clément VII. Il la déclara déchue du trône, et appela un prince de Hongrie pour la déposséder, Charles de Duras (appelé aussi prince de la Paix) malgré sa parenté, car il avait épousé la nièce de la reine. Charles, poussé et aidé par Urbain, arrive, se rend maître du royaume de Naples. La reine, qui avait appelé à son secours le duc d'Anjou, frère du roi de France, qu'elle avait constitué héritier de la couronne, fut étranglée dans une chapelle où elle faisait sa prière[2].

Urbain se brouilla bientôt avec le nouveau roi, parce que, selon lui, il ne pressait pas assez les opérations de la guerre contre les Français, et ne donnait pas l'investiture de la principauté de

[1] Ibid., p. 207-208.
[2] Ibid. p. 227-250.

Capoue au neveu du pape, condition qu'il lui avait imposée en lui donnant le royaume de Naples. Il alla lui-même à Naples, malgré le péril qui le menaçait ; il fut assiégé à Nocera. Sur une prétendue conspiration des cardinaux, vraie ou fausse, il en fit mettre six à la question. Il renouvela une seconde fois ces cruels tourments, sans aucune commisération. S'étant sauvé à Gênes, il les fit périr misérablement. On ne sait de quel genre de mort. Vous voyez, Messieurs, qu'il ne faisait pas bon être cardinal auprès d'Urbain VI [1]. Aussi deux cardinaux italiens le quittèrent-ils pour s'attacher à Clément [2].

Urbain avait une haine profonde contre les Français, qui avaient reconnu et accueilli son rival. Il fit prêcher en Angleterre une croisade contre la France. L'évêque de Norwich, Henri Spencer, eut la folie de se charger de cette mission et de se mettre à la tête des troupes, au nombre de quinze mille fantassins et de deux mille chevaux, avec lesquels il se promettait de punir et de soumettre tous les clémentins de France. Tout le monde, même les femmes, y avaient contribué, parce que la guerre contre la France avait toujours trouvé une grande sympathie en Angleterre. L'évêque traversa la mer, se jeta sur la Flandre, qu'il pilla quoiqu'elle fût du parti d'Urbain. Il prit ensuite quelques villes sur les côtes de la Manche. A cette nouvelle les Français, le roi en tête, coururent aux armes, et se dirigèrent à marche forcée vers les bords de la mer. Les Anglais se rembarquèrent au plus vite. L'évêque de Norwich n'était pas le moins pressé. On se moqua de lui en Angleterre en disant qu'il avait voulu *voler avant d'avoir des ailes*. Le roi Richard le traita plus sérieusement. Il fit saisir son temporel pour payer les frais de l'expédition [3]. Voilà ce que faisait Urbain. Je ne parle pas ensuite des persécutions exercées contre des prélats et d'autres ecclésiastiques, qui, réduits à la misère, furent obligés de s'exiler et de demander la charité à son rival.

Clément ne valait guère mieux. Il n'avait pas la même puissance que son adversaire, mais il montra, en maintes occasions, qu'il avait les mêmes sentiments; comme lui, il maltraitait les clercs qui n'étaient pas de son parti ; comme lui, il excitait à la guerre, prêt à sacrifier hommes et argent à son ambition. Il avait poussé le duc d'Anjou à faire la guerre à Urbain, et au nouveau roi de Naples, en lui don-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 278-277.
[2] Fleury, t. XXI, *Introd.*, p. X.
[3] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 253-255.

nant l'investiture de ce royaume, conformément à la donation de la reine. Le duc y entra avec six mille hommes. Toute son armée y périt de faim et de fatigue. Le prince y laissa la vie [1].

Pour se faire ainsi la guerre, les deux papes avaient besoin de grandes ressources; Urbain épuisa l'Italie, il alla jusqu'à dépouiller les églises, jusqu'à vendre les vases sacrés [2]. Clément tira sur la France, car l'Espagne avait fait ses réserves. A chaque instant il levait de nouveaux impôts, et demandait de nouveaux subsides, et cela, Messieurs, pour satisfaire sa vengeance et son ambition. J'omets bien des détails, mais j'en ai assez dit pour vous montrer quel fléau avait amené ce schisme, qu'on a appelé, avec raison, le grand Schisme d'Occident. Les peuples, les Français surtout, en étaient bien fatigués, car cet état de choses durait déjà depuis plus de dix ans. On commençait à s'occuper des mesures pour y mettre un terme, lorsqu'on apprit la mort d'Urbain VI. Ce pape avait voulu se transporter de nouveau dans le royame de Naples à la tête d'une armée, lorsqu'en chemin faisant, sa mule tomba par terre et le blessa dangereusement. Il revint à Rome où il fut reçu avec une complette indifférence, et où il mourut le 15 octobre 1389, après un triste règne de onze ans et quelques mois. La Chrétienté s'en réjouit, parce qu'on voyait dans sa mort la fin du schisme et des maux qu'il avait causés. Mais malheureusement ces espérances ne se réalisèrent pas.

Je termine en deux mots: Vous connaissez maintenant la véritable cause du schisme et les conséquences fâcheuses qui en ont découlé. En considérant les rapports contradictoires et affirmatifs de part et d'autre, vous n'êtes plus étonnés de la scission qui s'établit entre les églises, les royaumes et les simples particuliers. Mais remarquez bien qu'étant divisé sur la personne du pape, on se trouvait parfaitement d'accord sur le point essentiel, l'unité de l'Église dans son chef. Tous y adhéraient de cœur et d'âme. Là dessus point de dissension, point d'indifférence; on était dans le schisme sans être schismatique, sans être hors de la voie du salut. Aussi au milieu des grands désordres, suites inévitables du schisme, voyait-on des hommes exemplaires, et des saints jusqu'à la cour des deux pontifes. Je vous citerais de beaux exemples s'ils n'étaient hors de mon sujet. C'est que l'histoire du premier conclave était tellement embrouillée que personne ne pouvait démêler la vérité. On pouvait

[1] Ibid., t. XIV, p. 249.
[2] Fleury, t. XX, p. 335.

donc être attaché à l'un ou à l'autre parti sans blesser sa conscience. Je sais bien que les Romains ont traité l'église gallicane de schismatique et d'hérétique. C'est à tort, car celle-ci avait autant de raisons et peut-être plus, de s'attacher au pape d'Avignon, que les Italiens n'en avaient de s'attacher à celui de Rome. Dans l'obscurité impénétrable où l'on était, on pouvait rester neutre, ou prendre fait et cause sans s'exposer à la perte du salut. L'erreur était sur les personnes, et non sur le point essentiel.

QUATRIÈME LEÇON.

Continuation du schisme. — Nouveau Pape élu après Urbain VI. — Nouveaux désordres et guerre entre les deux Papes. — Premier cri d'alarme de l'Université de Paris. — Trait de courage d'une jeune fille de Parme. — Chartreux envoyés en France. — Espérances déçues.

La mort d'Urbain VI avait excité une joie universelle même dans l'obédience qui lui était soumise, parce qu'on avait l'espérance de voir finir un schisme qui avait produit de si grands maux, et dont tous avaient plus ou moins souffert. Rome y avait perdu une partie de sa noblesse; le royaume de Naples avait été déchiré par la guerre civile; la France avait eu à regretter la perte d'une armée et celle d'un prince chéri ; l'Angleterre avait fait de grandes dépenses pour une expédition qui a couvert de ridicule ceux qui s'en étaient chargés; la Flandre avait été pillée; les peuples des deux obédiences avaient été appauvris par des impôts onéreux, accompagnés de vexations de tout genre; l'Église avait eu à se plaindre de l'anéantissement de sa discipline, du scandale des deux compétiteurs, et des persécutions qu'ils exerçaient contre les prélats et les ecclésiastiques qui leur étaient opposés. On désirait donc ardemment de voir finir ce schisme, et comme la mort d'Urbain donnait pour cet effet de grandes espérances, tous s'en réjouissaient. Le pape ne fut pleuré que de ses parents et de ses créatures.

Ces espérances semblaient être fondées, car il était permis de croire que les cardinaux d'Urbain, témoins des désordres qui étaient arrivés, et dont plusieurs de leurs collègues avaient été victimes, regarderaient à deux fois avant de faire une nouvelle élection, qu'ils se concerteraient auparavant avec les princes, les cardinaux, les évêques de l'obédience opposée, pour faire prendre un moyen efficace d'éteindre ce schisme déjà fortement ébranlé par la mort d'un des compétiteurs. Ce moyen était facile et se présentait aux yeux du simple paysan, car les cardinaux de Rome n'avaient qu'à se

réunir à ceux d'Avignon, soit pour reconnaître Clément VII, soit pour le forcer à abdiquer et faire un nouveau choix. Cela semblait devoir entrer dans leurs devoirs.

Clément VII, en apprenant la mort de son compétiteur, en conçut les plus hautes espérances. Dans son illusion, il voyait déjà les cardinaux de Rome se jeter à ses pieds et se ranger sous sa bannière. En attendant, il écrivit au roi de France, qui était Charles VI, et qui avait fait récemment un voyage à Avignon, pour le prier de s'adresser à l'empereur d'Allemagne et aux autres princes du nord, afin de les attacher à son parti, et de rétablir ainsi la paix de l'Eglise. Il envoya pareilles lettres au duc de Bourgogne et au duc de Touraine, oncles du roi, et enfin à l'université de Paris, dont le conseil était alors d'un si grand poids dans les affaires de l'Eglise. Le roi, qui avait été bien reçu à Avignon, entra dans les sentiments du pape. Il était sur le point d'écrire aux souverains du nord, lorsqu'il en fut détourné par le duc de Bourgogne, en qui il avait une grande confiance. On ne fit donc aucune démarche, mais on comptait toujours sur la sagesse des cardinaux de Rome [1].

L'université s'intéressa plus vivement à cette affaire. L'esprit de controverse saisit à la fois les docteurs et les étudiants. On se disputait dans les salles comme dans les rues, pour savoir si les cardinaux romains choisiraient ou ne choisiraient pas un nouveau pape. Les étudiants comme les maîtres se partageaient comme en deux camps soutenant l'une ou l'autre de ces prétentions. Les exercices publics de l'école en souffrirent. L'esprit n'était plus à la science, on fut obligé de les suspendre pendant plusieurs jours, pour laisser à la dispute le temps de s'épuiser et de se refroidir. Les docteurs s'occupèrent plus sérieusement de cette affaire. Entrant dans les sentiments du pape Clément, ou plutôt cherchant à éteindre le schisme, ils envoyèrent une députation au roi, le priant d'écrire aux souverains du nord pour les faire entrer dans l'obédience de Clément, et rétablir ainsi la paix de l'Eglise [2]. Mais la résolution du roi était prise, et l'université ne fut point écoutée, ce dont les docteurs étaient fort mécontents [3].

Tandis qu'on se livrait ainsi à de vaines disputes qui n'aboutissaient à rien, on reçut de Rome la nouvelle de l'élection d'un nouveau pape. Quatorze cardinaux, entraînés sans doute par le peuple

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 324.
[2] Ibid., p. 325.
[3] Ibid., p. 326.

romain ou poussés par leurs propres sentiments, s'étaient réunis en conclave le 2 novembre 1389, et avaient nommé pour pape le cardinal Pierre Tomacelli du royaume de Naples, qui prit le nom de Boniface IX. Il était bien fait de sa personne, beau parleur, mais peu lettré et peu propre aux affaires, et au moins aussi opiniâtre et aussi ambitieux que son prédécesseur. Il avait l'âge de 45 ans. Ainsi toutes les espérances sont déçues. La joie s'est changée en tristesse. Le schisme qu'on croyait sur le point de s'éteindre se ranime et semble vouloir se perpétuer. Tous les gens de cœur qui aimaient l'Eglise et qui étaient attachés à son unité, étaient abattus et gardaient un morne silence. Cependant on fit encore quelques efforts pour détourner les peuples d'embrasser le parti de Boniface, et pour leur faire prendre celui de Clément. Le duc de Bourgogne, dévoué à Clément VII, écrivit dans ce sens aux habitants de Liége, mais le chapitre lui répondit que les raisons qui lui avaient fait embrasser le parti d'Urbain VI, subsistaient relativement à son successeur, et qu'il resterait sous l'obédience de Boniface. On fut plus heureux en Espagne. Le roi de Navarre Charles II, dont le royaume avait gardé jusque-là la neutralité, consulta les hommes les plus habiles de son royaume. Leur avis fut d'embrasser l'obédience de Clément, et le roi l'adopta par un acte du 6 février 1390. C'était l'ouvrage de l'évêque de Pampelune, Martin de Salve, qui, ayant été si vivement apostrophé dans le premier consistoire d'Urbain VI, s'attacha à Clément. Depuis 12 ans, il travaillait à faire entrer la Navarre dans la même obédience. Mais il avait toujours échoué devant l'opiniâtreté du roi Charles-le-Mauvais, qui ne voulait pas se laisser entraîner, disait-il, par l'exemple de la France. Il réussit à l'avènement de son fils, et reçut pour récompense le chapeau de cardinal [1].

C'est la seule conquête dont Clément VII put se glorifier après la mort d'Urbain VI. Le cardinal de Lune chercha plus tard à pénétrer en Angleterre, mais il fut repoussé par des paroles très-dures, et obligé de rebrousser chemin [2]. Ainsi, après 12 ans de schisme, la chrétienté se trouva divisée comme auparavant. L'obédience de Clément n'est guère augmentée, celle de Boniface est toujours plus étendue, puisqu'il a pour lui l'Italie, l'Allemagne et toutes les provinces du nord.

Avec cette division, ranimée par l'élection d'un nouveau pape,

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 331.
[2] Ibid., t. XV, p. 355.

renaissent les mêmes scènes, les mêmes scandales, les mêmes guerres, les mêmes désordres et les mêmes vexations que nous avons vus auparavant. Permettez-moi, Messieurs, d'en continuer l'histoire; je ne le fais pas pour mon plaisir, je voudrais avoir des choses plus édifiantes à vous raconter. Mais dans cette chaire, je vous dois la vérité : je ne puis la dissimuler, je vous la dirai tout entière. Seulement, j'aurai soin d'en retrancher les détails inutiles à ma cause.

Charles de Duras, prince de Hongrie, aidé et poussé, comme nous l'avons vu, par Urbain VI, se rendit maître du royaume de Naples, et fit étrangler la reine Jeanne aux pieds des autels. C'était une victime immolée à son ambition et à celle du pape. Le nouveau roi se brouilla bientôt avec son bienfaiteur, qui fut assiégé à Nocera, et obligé de prendre la fuite. Charles de Duras alla, dans l'intervalle, en Hongrie pour ajouter ce pays à celui des Deux-Siciles; mauvaise idée dont il devint victime, car la veuve Elisabeth, qui était de la maison de France, et qui régnait en Hongrie, avertie de son projet, en prévint l'exécution en le faisant assassiner. On regardait ce châtiment comme une juste punition du ciel. Celui qui avait fait périr une femme, malgré sa vertu et sa parenté, devait périr lui-même par la main d'une autre femme. On croyait y voir un coup de la Providence [1]. La mort de ce prince n'avait point apaisé les ressentiments d'Urbain VI. Il avait voulu se venger sur les enfants de la prétendue injure qu'il avait reçue du père, lorsque sa mule le renversa par terre et lui donna le coup mortel, dont je vous ai parlé. Il avait adopté une bien mauvaise politique. En dépossédant la famille régnante, il livrait le pays à l'anarchie, ou à la domination des Français; et, dans l'un et l'autre cas, il s'exposait lui-même à de grands périls.

Boniface, son successeur, n'entra pas dans cette politique. Il prit au contraire sous sa protection la famille du prince de Hongrie. Il fit donc couronner à Gaéte son jeune fils Ladislas; lui donna l'investiture du royaume de Naples, sous la tutelle d'un cardinal et sous celle de sa mère Marguerite. Car le prince n'avait que dix-sept ans.

Mais Clément avait déjà pris ses précautions contre les entreprises de Boniface. Je ne vous parle pas de ses anathèmes contre Boniface, anathèmes que celui-ci lui a retournés dans les mêmes

[1] Ibid., p. 278.

termes. Ces sortes de malédictions ne produisaient d'autre effet que celui de scandaliser l'Église et de faire gémir les fidèles. Je parle des mesures politiques de Clément contre le royaume de Naples, et contre les efforts du pontife de Rome. Lors du voyage de Charles VI à Avignon, il avait fait couronner roi de Naples Henri II, fils du duc d'Anjou, qui avait péri si misérablement avec toute son armée dans l'expédition précédente. Le jeune prince, excité par Clément VII, et encouragé par le roi, passa en Italie avec une puissante armée, et commença la campagne sous les plus heureux auspices. Il entra dans Naples aux applaudissements du peuple; prit divers châteaux forts, et des villes importantes qui le rendaient maître du pays. Après y avoir mis garnison, il eût l'imprudence de revenir en France. Ladislas profita de son absence, et après avoir reçu de Boniface un renfort de six cents chevaux, il attaqua les Français, reprit sur eux ses places fortes, et se rendit maître du royaume [1]. Ainsi voilà encore une fois une armée défaite à cause du schisme. Le royaume de Naples avait le malheur d'être de la suzeraineté du Saint-Siége. Les deux compétiteurs s'en disputaient la possession par une guerre acharnée, qui eut de si tristes résultats pour la France.

Boniface, pour soutenir cette guerre, épuisa toutes ses ressources. De concert avec Ladislas, il leva d'énormes contributions sur les Napolitains, déjà si malheureux. Il aliéna plusieurs terres de l'Église et divers monastères. De plus, il fit engager à des nobles plusieurs villes et plusieurs châteaux qui appartenaient à l'Eglise romaine. Il n'y a pas de moyens qu'il n'employât pour se faire de l'argent, quelque honteux qu'ils fussent. Ainsi il profita des offrandes que les pèlerins avaient apportées durant un Jubilé à Rome. Il envoya en Allemagne et dans d'autres pays de son obédience des quêteurs qui vendaient les indulgences pour le prix de ce qu'on aurait dépensé si l'on était allé les gagner à Rome [2]. C'est un abus horrible, né du schisme, c'est une arme fabriquée pour la réforme du 16e siècle, qui saura en tirer parti.

Clément VII, sans descendre à des moyens aussi honteux, ne traitait guère mieux ceux de son obédience. C'est la France qui payait ses frais de guerre, et les dépenses de sa cour, composée alors de vingt-six cardinaux, à qui il ne pouvait rien refuser, car il

[1] Fleury, t. xxi, *Introd.*, p. xviii.
[2] Ibid., t. xxi, p. 429-430.

n'avait pour ainsi dire que la France dont il pût tirer quelque chose. L'Espagne, en s'engageant à son obédience, avait fait ses réserves. Ayant déjà épuisé précédemment toutes ses ressources, il imagina un nouveau moyen de se faire de l'argent. Il envoya dans le royaume l'abbé de Saint-Nicaise pour lever la moitié de tous les revenus des bénéfices, avec ordre d'en priver ceux qui s'opposeraient à cette contribution. L'abbé de Saint-Nicaise avait déjà commencé à exercer ses vexations en Normandie. Il rencontra une vive opposition. L'Université de Paris, qui, malgré ses priviléges, devait être comprise dans cette nouvelle levée d'impôts, jeta de hauts cris, et fit des remontrances au roi. Mais elle ne fut point écoutée, la cour était pour Clément VII. L'Université, fort mécontente, interrompit ses exercices, comme elle avait l'habitude de le faire lorsqu'elle ne pouvait pas obtenir justice. Les étudiants étrangers partirent en foule, ce qui était un malheur pour le quartier où nous nous trouvons réunis. L'Université, revenant à la charge, aidée par les évêques, parvint à se faire entendre et reprit ses leçons. L'abbé de Saint-Nicaise fut chassé. Un édit du roi défendit de transporter désormais de l'argent hors des limites du royaume [1]. C'est le premier cri d'alarme de l'Université de Paris, et le commencement des grands travaux que cette école célèbre va entreprendre pour l'extinction du schisme, et qu'elle va poursuivre avec une opiniâtre persévérence. L'excès du mal avait fait sentir la nécessité du remède.

L'Université, touchée des désordres de tout genre que causait le schisme, et voyant que les deux prétendants ne cherchaient qu'à se maintenir dans le poste où ils étaient élevés, qu'ils donnaient un affreux scandale par la guerre qu'ils se faisaient l'un à l'autre, tantôt en lançant des anathèmes, tantôt en se servant de la puissance temporelle, l'Université, dis-je, résolut d'employer toutes ses forces à éteindre le schisme, et à rétablir la paix dans l'Église. Elle s'adressa pour cet effet au roi, et lui fit, par ses députés, de fréquentes remontrances. Dans une de ces audiences, toujours obtenues à force d'importunités, un orateur, choisi dans son sein, parla avec tant d'onction et d'éloquence sur les maux du schisme, sur la nécessité de l'union, et sur le devoir du roi et des princes dans une circonstance semblable, que la pluspart des assistants, touchés jusqu'aux larmes, se jetèrent aux pieds du roi pour le conjurer de procurer la réunion

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 340; Fleury, t. XXI; *Introd.*, p. XVIII.

des Églises. Mais l'orateur n'eut pas d'autre succès. Le roi et les princes étaient pour Clément. Le roi répondit, avec un ton de maître, qu'il n'approuvait pas les démarches de l'Université de Paris dans une affaire qui regardait plutôt l'État et l'église gallicane qu'un corps de savants. Il défendit à l'Université, sous peine d'encourir sa disgrâce, de lui faire encore de remontrances à ce sujet [1]. Mais les docteurs de l'Université n'étaient pas hommes à se laisser intimider par la perte des bonnes grâces du roi. Ils avaient fait un premier pas, ils vont poursuivre leur œuvre, y travailler avec ardeur, employant tour à tour leur adresse, leur savoir et leur autorité, jusqu'à l'entière extinction du schisme. Nobles efforts, utiles travaux qui leur ont mérité la reconnaissance de l'Église. Pour le moment ils se taisent, prêts à saisir un temps plus opportun ; mais le schisme ne cesse de les occuper.

Dans l'intervalle une jeune fille de Parme, du nom d'Urseline, qui est honorée comme une sainte, quoiqu'elle ne soit pas régulièrement canonisée, se crut appelée du ciel pour engager Clément VII à se démettre du pontificat. Elle n'avait que l'âge de seize ans, mais elle s'était adonnée dès son enfance à la vie contemplative, et éprouvait des ravissements et des révélations. Tout est merveilleux dans cette jeune fille, son âge, ses inspirations, sa fermeté à les suivre. Comme, un peu plus tard, Jeanne d'Arc, elle se dit obligée d'annoncer les ordres du ciel, et n'a plus de repos jusqu'à ce qu'elle ait rempli sa mission. Elle se fait accompagner par sa mère, et va tout droit à Avignon. Elle annonce à Clément avec un ton plein d'assurance, les vengeances du ciel, s'il ne renonce pas à sa prétendue dignité. Clément l'écoute, l'examine, l'interroge et lui donne jusqu'à trois audiences, où il est obligé d'entendre les mêmes menaces. Mais la sainte fille a beau le presser et le menacer, l'amour de régner l'emporta dans le cœur de Clément. Sa démarche ne servit qu'à montrer que Clément ne voulait pas renoncer à sa dignité. De retour dans sa patrie, elle alla dire à Boniface ce qu'elle venait de faire par ordre de Dieu. Boniface, croyant sa légitimtié prouvée par une déclaration du ciel, envoya de nouveau la jeune fille vers Clément pour lui renouveler les mêmes menaces. Mais cette fois-ci elle est mal reçue. On la met en prison, on lui prépare la torture, et l'on emploie le poison contre ses jours; mais rien ne lui fait, le ciel la protége. Elle fut témoin durant sa captivité des vengeances cé-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 336.

lestes dont la mort précipitée de Clément semblait offrir des effets visibles; et ce qui est bien singulier, c'est qu'elle est morte la même année que Jeanne d'Arc est née (1410)[1]. Boniface eut aussi l'occasion de montrer combien peu il était disposé à quitter son poste. La circonstance est presque analogue. L'Italie était fatiguée du schisme autant que la France. Deux chartreux italiens, voyant leur communauté troublée par ce funeste schisme, quittèrent leur retraite, comme par inspiration divine, et allèrent faire des remontrances à Boniface, en lui proposant la nécessité et les moyens d'éteindre le schisme. Boniface ne demandait pas mieux que d'éteindre le schisme, mais il n'entendait employer qu'un seul moyen, celui de faire abdiquer son adversaire, et de rester seul chef de l'Église. Dans ce sens, il montrait les dispositions les plus pacifiques. Pour satisfaire le désir des chartreux, et peut-être aussi pour se débarrasser de leurs importunités, il leur donna une lettre pour le roi de France, en les chargeant d'entamer des négociations avec lui. Les chartreux, trompés par l'apparence de si belles dispositions de la part de Boniface, partirent avec précipitation pour les communiquer au roi, et négocier avec lui, afin d'obtenir la paix de l'Eglise. Mais ce qui montre que Boniface n'avait pas envie de rien céder, c'est qu'il voulait leur adjoindre un jurisconsulte habile, chargé de défendre ses droits; ce que les chartreux ont refusé. D'ailleurs, la lettre au roi montre par elle-même que son unique but était d'obtenir la démission de son adversaire par l'entremise du monarque. Il savait que la France et son roi étaient fatigués du schisme. Vous allez en juger vous-mêmes par la lecture de la lettre. Elle est conçue en ces termes :

Nous apprenons par des personnes dignes de foi, que vous gémissez du schisme qui désole l'Église depuis si longtemps. Tous les autres princes semblent y être insensibles; vous seul savez juger de la grandeur du mal. Et quand nous considérons les princes de qui vous descendez, quel zèle ils témoignèrent pour l'Église, ce qui leur en coûta de travaux, ce qu'ils prodiguèrent de trésors pour la paix de la République chrétienne; quand nous faisons attention à la reconnaissance que l'Église leur a témoignée, aux distinctions qu'elle leur a accordées tant de fois, à ce commerce mutuel qui a toujours existé entre elle et les rois vos ancêtres; enfin quand nous envisageons les qualités de votre personne royale, l'esprit, le courage, la force du corps, la jeunesse, la maturité du jugement, les richesses, la réputation; tout cela, notre cher fils, nous

[1] Ibid., t. xiv, p. 338.

fait espérer que vous vous emploierez tout entier à ramener la tranquillité parmi les fidèles, et que vous aurez le principal mérite de cette action si pénible et si nécessaire. C'est pourquoi nous vous conjurons, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, et par le soin que vous devez avoir de votre salut, de prendre en main la cause de Dieu et de son Église, de la poursuivre constamment, de ne point vous arrêter que vous n'en ayez assuré le succès. On ne peut imaginer d'entreprise plus juste, plus glorieuse et plus digne d'un roi chrétien. Pour nous, disposé à vous seconder de tout notre pouvoir, nous n'attendons que votre réponse pour mettre la main à l'œuvre. Nous comptons que vous nous ferez savoir par des lettres ou par des envoyés, le précis de votre dernière résolution [1].

Il n'y a personne qui n'aperçoive le vague de cette lettre et le but auquel elle tend. Les chartreux, qui n'en connaissaient pas probablement le contenu, partirent comme je vous l'ai dit. Ils passèrent par Avignon, où ils furent fort mal reçus. Clément, soupçonnant qu'on ourdissait quelque chose à son détriment, les fit mettre en prison, et demanda, avec menace de mauvais traitements, la lettre adressée au roi. Ce que les chartreux refusèrent avec fermeté. L'Université de Paris, ayant appris cette injuste détention, cria à la violation du droit des gens. Le roi, excité par l'Université, donna ordre de les mettre en liberté. Clément, craignant de se brouiller avec le roi, son principal appui, obéit et congédia les chartreux, en leur disant : *Assurez le roi que nous sommes prêts à sacrifier notre dignité et notre vie pour procurer un si grand bien à l'Église* [2]. Paroles aussi peu sincères que les promesses de Boniface. Aucun d'eux n'avait envie de céder, comme l'événement l'a démontré.

Ce fut dans cet intervalle (1392) que le roi Charles VII tomba en frénésie, maladie qui le prenait de temps en temps et dont rien n'a pu le guérir. On ne manquait pas de dire en pays étranger que la maladie du roi était une punition du ciel pour avoir adhéré au schisme. On le disait même en France [3]. Cette maladie fut cause que les chartreux, qui étaient partis au mois d'avril, ne purent être entendus que vers Noël. Le roi entendit avec plaisir le rapport des chartreux sur les bonnes dispositions de Boniface. Il les chargea de lui dire verbalement qu'il applaudissait à ses bonnes intentions, et qu'il était prêt à employer toute sa puissance pour l'union de l'Église [4]. Il fit écrire des lettres à toutes les cours d'Italie pour leur

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 349.
[2] Ibid., 352.
[3] Ibid., 347.
[4] Ibid., 352.

faire part de ses réponses au pape et les prier de concourir à l'extinction du schisme.

Cette lueur d'espérance qu'avaient donnée les chartreux réjouissait toute la France. On ordonna des prières publiques, on fit des processions. Clément semblait y applaudir; il fit faire des prières semblables, composa même un office particulier propre à la circonstance. Tout cela, Messieurs, ne fut de la part des deux papes qu'une comédie. Aucun n'avait envie de quitter, chacun comptait sur la démission, forcée ou volontaire, de son rival. Boniface, en écrivant au roi, avait espéré que, fatigué du schisme, il forcerait Clément à se démettre de sa dignité. Ayant appris, par les chartreux qui étaient venus le trouver à Pérouse où il tenait alors sa cour, que le roi n'était pas entré dans ses vues, il lui écrivit tout simplement que les partisans de Clément lui avaient fasciné les yeux; que peut-être plus tard, le Dieu de lumière lui ferait la grâce de l'éclairer et lui faire connaître le droit incontestable d'Urbain VI; que le seul moyen de réduire Robert de Genève et ses adhérents, était de ne plus le reconnaître en France [1]. C'est-à-dire le seul moyen d'éteindre le schisme, est de forcer Clément à donner sa démission, et reconnaître Boniface pour le vrai pape. Le sens est bien clair. Telles étaient les dispositions de Boniface; celles de Clément étaient les mêmes. — Je ne saurais vous dire quelle douleur se répandit en France lorsqu'on apprit qu'on avait été mystifié.

Mais l'Université de Paris, qui avait été témoin de cette comédie et qui en était indignée, va trancher dans le vif, mettre à découvert cette dissimulation et cette mauvaise foi, et proposer des moyens sérieux pour parvenir à l'extinction du schisme. C'est l'importante matière que je traiterai dans notre prochaine réunion.

L'Abbé JAGER.

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 355.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XXII.

Du Droit civil [1].

On a vu dans l'avant dernier chapitre comment on distingue le droit civil du droit naturel, et quel est l'objet de ce droit. Sur bien des points la loi civile ne doit être que l'application et l'extension du droit naturel. Sur bien des questions, comme on l'a vu, le législateur civil ne trouve pas de règle dans la loi naturelle : est-il alors sans règle? tout dans ces matières est-il arbitraire? Non : de l'aveu de tous, il existe pour l'homme appelé à donner des lois à un Etat des moyens de distinguer ce qui convient à cette nation de ce qui ne lui convient pas. Où trouve-t-il ces moyens? Deux sources lui sont offertes : l'expérience et la théorie.

Comme les Etats et les gouvernements ont précédé les déclarations de droit et les constitutions, les usages et les coutumes ont précédé les Codes et les lois écrites.

Il n'y a pas longtemps encore que les lois n'étaient autre chose qu'une rédaction écrite des usages auxquels le législateur se permettait au plus quelques modifications, soit par des dispositions partielles, soit par la décision de quelques cas douteux. Depuis l'*edit perpétuel* compilé sous l'empereur Adrien jusqu'aux temps les plus modernes, les Codes, les législations n'ont pas été autre chose, et une grande partie de l'Europe manque encore de lois systématiques. Ce n'est que depuis un temps assez borné que la révolution s'est faite dans les esprits. On a commencé à réfléchir sur les lois, et on a été frappé de la bigarrure des législations, de l'incohérence de leurs dispositions introduites par des circonstances absolument différentes et motivées par des événements peu semblables : on a cru découvrir des défauts dans les anciens usages. Ces consi

[1] Voir le chap. 21 au n. précédent ci-dessus p. 25.

dérations et d'autres non moins graves ont fait naître l'idée des systèmes de lois nouvelles coordonnées dans toutes leurs parties, et sanctionnées simultanément. Plusieurs essais ont été tentés, dont le succès a été très-varié. Une grande partie des pays policés est ballottée entre plusieurs systèmes de législations, et le philosophe se trouve en présence de deux opinions opposées.

Est-il plus avantageux de posséder des systèmes de législation, des Codes de lois introduites simultanément, ou bien ne doit-on suivre que les usages? C'est une question qui pourrait paraître ne pas admettre de doutes, et qui est cependant un sujet de controverse entre les auteurs les plus savants. Les partisans des législations systématiques ne manquent pas d'arguments en faveur de leur opinion; ils s'appuient de l'opposition existante nécessairement entre les résultats produits dans le droit par des lois d'occasion et des usages dont l'origine remonte à des mœurs étrangères au temps actuel; ils allèguent que les lois doivent être en harmonie avec les circonstances du moment, et que les anciennes coutumes ne peuvent convenir au temps moderne; qu'une jurisprudence basée sur des lois et des usages appartenants exclusivement aux siècles passés ne peut marcher avec le siècle, et que si elle reste en arrière, on s'expose à voir des décisions barbares au milieu d'institutions libérales, des jugements qui rappellent l'ignorance du moyen-âge, tandis que la société actuelle est au-dessus de ces préjugés [1].

Les adversaires des nouveaux systèmes de législation réclament l'expérience des siècles et le peu de succès de la plus grande partie des lois nouvelles; ils prétendent qu'on n'impose pas à un peuple des lois qui ne s'accordent pas avec ses mœurs; qu'une nation repousse des lois étrangères à sa manière d'être; que les lois systématiques sont toujours insuffisantes, et ne peuvent prévoir tous les cas, tandis que les usages fondés sur les habitudes de ceux mêmes qui les pratiquent pourvoient à toutes les espèces qui peuvent se présenter; que les lois romaines, celles des anciens Germains, les coutumes des provinces de la France et des Pays-Bas, la loi-coutume de l'Angleterre, les principes les plus généralement admis en Allemagne ne doivent leur mérite et la durée de leur force obligatoire qu'à cette seule raison; qu'elles sont le résumé des habitudes consignées par écrit; que l'usage s'épure par le temps, et que les

[1] Ces arguments ont été proposés dans leur plus grande force par Jérémie Bentham. *Papers on codification.* London, 1817.

dispositions du droit romain, celles surtout du Digeste, n'ont été de tout âge reconnues comme raison écrite que parce qu'elles n'ont pas été faites d'un seul jet, mais produites par les habitudes d'un peuple éminemment sage et recueillies dans les ouvrages de jurisconsultes qui sentaient toute l'importance de leur tâche[1].

Les partisans des deux systèmes ont plaidé leur cause, c'est au législateur, au philosophe à prononcer? Quel parti embrassera-t-il? L'adoption exclusive de l'un des systèmes serait-elle sage? Il peut y avoir quelque chose de vrai dans les deux opinions. Partout le législateur trouve tous les objets du droit civil réglés par des usages et coutumes qui sont nés avec la société civile, se lient étroitement à la nature du gouvernement, aux mœurs, aux habitudes du peuple, au genre d'industrie qu'il exerce.

Considérés isolément plusieurs de ces usages peuvent paraître bizarres; rapprochés des principes d'une rigoureuse égalité, plusieurs de ces coutumes semblent dures, iniques, mais considérées dans leur ensemble elles se justifient. Quand on les rapproche du principe du gouvernement, on en découvre la raison, on y reconnaît une haute sagesse : les dispositions dures, iniques en apparence sont corrigées par les mœurs. Il existe dans tout pays un système de législation quelconque : lors même que les lois et les usages sont le moins en harmonie, qu'ils ont été successivement introduits et que les principes ne sont pas les mêmes, l'habitude les rapproche, elle émousse les pointes les plus saillantes, elle polit leur point de contact et les force à se coordonner sous une espèce de système; mais qui par sa nature même doit être vague et laisser beaucoup à l'arbitraire[2].

Quelque jugement que l'on porte sur ces coutumes, elles sont enracinées dans les mœurs.

Les usages d'un peuple ne se commandent pas, les mœurs n'obéissent pas aux lois écrites; il convient donc de respecter les mœurs et les usages, l'expérience et les préjugés mêmes, qui,

[1] C'est uniquement en faveur de ce système qu'est écrit l'ouvrage de Savigny: *Veber das Befugni ansres zeit-alters zur Gezetzgebourg*. Voyez Meyer, *Institutions judiciaires*, introduction. La raison par laquelle on explique l'empire des lois romaines ne paraît pas exacte. Si le droit romain a été reçu dans la plus grande partie de l'Europe, c'est qu'en général il développe les principes de justice communs à tous les hommes : les dispositions dérivées des usages particuliers aux Romains ont été écartées.

[2] Meyer, *ibidem*, 14 fr.

malgré un fond vicieux, ont acquis un caractère vénérable par un assentiment prolongé. Il est impossible de concevoir un projet moins sage que de détruire les usages, les coutumes d'un peuple pour y substituer un système de législation entièrement opposé. Le législateur n'est pas institué pour faire violence aux droits établis, mais pour en assurer la jouissance.

Comment qualifier les hommes qui n'écoutant que les volontés despotiques d'un souverain absolu ou les caprices aveugles d'une assemblée en fureur, détruisent subitement les usages et les coutumes d'un peuple et les remplacent par des théories et des lois improvisées! Ces hommes ne méritent pas le nom de législateurs, mais plutôt celui de révolutionnaires.

Il ne faut pas cependant avoir un respect exagéré pour l'antiquité. Il n'en est pas des coutumes et des usages d'un peuple comme des vérités premières et en particulier des règles de la justice : ils ne sont ni absolus ni immuables. Les mœurs changent avec le temps, elles indiquent d'elles-mêmes les amendements indispensables dans les lois, elles les préparent et les amènent : l'esprit public et la jurisprudence introduisent insensiblement toutes les améliorations nécessaires.

Le législateur peut abolir légalement ce que l'habitude a réprouvé et les lois tombées en désuétude, sanctionner ce que l'usage a introduit de fait.

Devant cette explication de l'opinion qui rejette les codifications systématiques, tombe l'argument le plus spécieux qu'on lui oppose. La législation suit les progrès des mœurs, elle ne reste pas en arrière du siècle ; on n'est plus exposé à voir des décisions barbares au milieu d'institutions libérales.

Il peut venir un temps où les changements survenus dans les mœurs, dans les idées, et par suite dans les lois, soient si nombreux, si graves, qu'il est utile, nécessaire, de rassembler les lois faites successivement, de les classer, de les réunir dans un code unique. Des règlements faits à des époques différentes, par plusieurs personnes, peuvent renfermer des dispositions incohérentes, et comme contradictoires. — Pourrait-il être défendu au législateur de faire disparaître ces défauts, de bien coordonner les lois anciennes? La régularisation des lois, l'unité, la simplicité dans la marche des affaires est un bienfait qu'il est du devoir du prince de procurer à ses sujets. Un trop grand respect pour l'antiquité et le mépris de la science théorique ne proviennent-ils pas en partie de l'oubli de

la liaison intime qui existe entre les branches séparées de la législation qui, distinctes sous plus d'un rapport, font cependant partie d'un seul et même tout, dont la perfection dépend de l'accord parfait de ses parties.

On ne se persuadera pas facilement que les usages indiquent si positivement le sens, l'esprit et le caractère de toute loi ou institution nouvelle, que le législateur n'aurait qu'à suivre machinalement la route indiquée, à mettre servilement par écrit ce qui existerait? Ne dépendrait-il pas du législateur de modifier l'amendement réclamé par les circonstances, l'institution devenue nécessaire par le nouvel état des habitudes, d'après les vues d'intérêt général et les autres dispositions coexistantes? Ne devrait-il pas employer toute sa sagacité à coordonner les lois, de manière à prévenir les collisions, serait-il impossible de fixer et de régulariser les usages par des lois expresses, et de modifier ces lois d'après les coutumes? C'est ce qu'a fait Justinien, soit dans les *Institutes*, soit dans les compilations du *Digeste* et du *Code*. Il n'a pas introduit des formes nouvellement inventées, empruntées à d'autres peuples, étrangères à ses sujets. Il a rassemblé, classé et coordonné les lois faites par ses prédécesseurs, les décisions rendues par les jurisconsultes. Voilà ce qu'on a fait plusieurs fois en Espagne.

Ainsi entendu, ainsi appliqué, le système des codifications n'a plus les inconvénients et les dangers que l'on a signalés. Alors, ce n'est plus une législation nouvelle, systématique, que l'on impose violemment à un peuple, que l'on implante sur les débris des lois anciennes et que repoussent les mœurs et les habitudes de la nation, c'est, au contraire, les mœurs, les usages actuels de ce peuple que l'on constate, que l'on rédige par écrit; on se borne à écarter les statuts déjà abrogés par le fait, à faire disparaître les incohérences, les contradictions, à substituer l'ordre à la confusion.

Il est des circonstances qui rendent cette codification plus nécessaire, et donnent au législateur un pouvoir plus étendu.

La première est la réunion, sous un même gouvernement, d'une foule de principautés ou provinces autrefois soumises à des princes différents, et leur fusion dans un même état.

La diversité de lois sur les successions, les donations, les testaments, la procédure civile peut ne pas paraître un grave inconvénient tant que les communications entre les différentes parties de l'état sont difficiles et rares, les déplacements peu fréquents, les relations commerciales renfermées dans les limites de chaque province.

Mais lorsque les moyens de transport sont devenus plus faciles, et, par suite, les déplacements plus fréquents, lorsque les relations commerciales commencent à se développer et à franchir les anciennes circonscriptions, conviendrait-il de laisser subsister autant de statuts, de coutumes que de provinces, que de villes. Cette multiplicité de lois diverses serait un obstacle au progrès du commerce et de l'industrie, et par suite à la prospérité de la chose publique. L'unité de l'état réclame l'unité de législation. Cette uniformité cesserait d'être un bienfait, si elle était introduite brusquement et par le renversement des coutumes de la nation. Elle doit être amenée sans secousse, préparée par des réformes lentes et successives, et l'on doit conserver autant que possible les anciennes lois. Dans cette diversité de coutumes, il y a nécessairement un fond commun, un esprit général; le législateur respecte cette intention, en fait la base de la législation écrite, conserve les dispositions communes ou les plus générales, et se contente d'élaguer les diversités qui ne tombent ordinairement que sur les détails.

Quelquefois il lui est impossible d'arriver à une uniformité complète et entière, il trouve dans l'état des systèmes de lois trop opposés pour être ramenés à des dispositions communes, il recule devant la nécessité d'imposer à une partie notable de la nation les coutumes de l'autre; il reçoit dans son code les deux régimes ou coutumes, et se borne à les réglementer.

Il n'est pas sans exemple que les anciennes institutions civiles d'un peuple aient été brisées par une révolution violente.

On a vu souvent des hommes, égarés par de fausses théories, abuser de leur puissance pour donner à un peuple une constitution nouvelle; comme les institutions civiles sont toujours en harmonie avec les institutions politiques, ils détruisent les coutumes anciennes et leur en substituent de nouvelles, plus en rapport avec le principe du nouveau gouvernement. Lorsque l'anarchie, amenée par cette révolution a cessé, que l'ordre est rétabli, il est impossible au pouvoir de ne pas donner à la nation un système à peu près complet de législation civile.

Le rétablissement intégral des anciennes coutumes est impossible; s'il est dangereux, là où les anciens usages ont conservé leur force, de les attaquer, quel que puisse être leur inconvénient, s'il est difficile de les remplacer par d'autres institutions qui n'ont pas en leur faveur l'habitude et le préjugé, bien qu'elles soient plus raisonnables, il est aussi impossible de rétablir des coutumes qui ont

succombé sous les progrès de la civilisation. Celui qui, ignorant son véritable état, et élevé pour le travail, aura toujours été content de sa carrière, ne pourra plus s'y faire une fois que le secret de son origine étant dévoilé, il aura joui pendant un espace, même le plus court, des avantages de sa naissance. Si une force majeure le ramène à l'état qu'il remplissait sans murmure, il n'y verra que de l'injustice, et refusera de reprendre sa première condition. Des hommes qui ont vu détruire des distinctions sociales qui humiliaient leur amour-propre, tomber des barrières qui leur interdisaient l'accès à toutes les dignités, répartir sur tous des charges qui pesaient exclusivement sur eux, ne supporteraient pas le rétablissement de lois qui les priveraient de tous ces avantages; des enfants qui ont été appelés à partager également l'héritage paternel, ne pourraient plus s'accoutumer au droit d'aînesse. Comment faire perdre en un moment le souvenir d'une époque qui se conserve dans la mémoire d'un peuple, non par sa durée, mais par les avantages d'une législation humaine et libérale? Comment faire oublier des dispositions qui élevaient les âmes, qui flattaient l'orgueil, qui caressaient la vanité de chaque individu? Comment supporter que la loi rétablisse des usages qui n'ont pu résister aux nouvelles idées, quoique défendus par leur antiquité et l'opinion publique, lorsque cette même opinion leur est devenue contraire? L'esprit de réaction est incompatible avec toute bonne législation. Il ne peut inspirer que ceux qui, appelés à compiler à la hâte des lois dans un sens donné, doivent à la faveur des fonctions auxquelles le talent et surtout la rigidité des principes seuls devraient conduire.

L'impossiblilité de rétablir les anciennes institutions civiles est encore plus grande lorsque la législation n'avait suivi, qu'en partie et de loin, les changements survenus dans les mœurs, les idées et le gouvernement, et que c'est à la révolution que la nation a dû l'abolition d'usages et des coutumes qui n'étaient plus convenables à son état actuel [1].

Jamais une mission plus belle, plus étendue, mais aussi plus difficile n'est confiée au législateur que lorsqu'il est appelé à donner des lois à un état où les institutions anciennes ont été bouleversées, détruites subitement, violemment par une révolution. Il doit concilier le respect dû à d'anciennes coutumes que la tempête n'a pas déracinées avec les exigences des mœurs, des droits qui ont été

1 Meyer, *Institutions judiciaires*, *Introduction*, p. 46.

développés ou créés par les lois nouvelles. Dans les lois anciennes, il lui faut prendre les dispositions qui conviennent encore, rejeter celles qui sont repoussées par les habitudes actuelles : des lois nouvelles, il doit conserver celles qui cadrent avec l'esprit du jour et ont commencé à prendre racine dans le pays.

Qu'ils sont au-dessous de leurs fonctions ces esprits étroits qui, pour capter la bienveillance d'un maître tyrannique ou d'un public plus tyrannique encore, pour se concilier la faveur, pour flatter l'opinion prédominante, ou par prévention, rejettent tout examen des institutions parce qu'elles sont anciennes ou nouvelles, nationales ou étrangères, agréables ou contraires à un parti! Rien de plus préjudiciable que la préoccupation en matière de législation.

Et s'il est, en général, dangereux d'attaquer d'anciennes institutions qui ont pris racine dans tous les cœurs et se sont en quelque manière identifiées avec un peuple, il peut ne pas être plus sûr de vouloir reproduire ces anciennes institutions une fois qu'elles ont été supprimées et que la nation a reconnu que, pour avoir existé longtemps, elles n'en sont pas moins superflues ou nuisibles [1].

Dans cette circonstance le législateur ne peut pas se borner à régler quelque matière particulière, il est obligé de les régler toutes et de faire un code civil complet.

Il doit se proposer de bannir de ce code, autant du moins qu'il est donné à l'homme, les incohérences et les contradictions, et il faut qu'il y ait harmonie entre les principes fondamentaux de la législation et même entre les dispositions réglementaires.

Le législateur ne parviendrait pas à ce but, s'il consultait exclusivement ou l'expérience ou la théorie, il les réunit et fait à chacune d'elles la part qui lui convient.

Celui qui veut donner à un peuple des lois qui puissent coopérer à son bonheur, doit connaître les lois, les usages, les habitudes de ce peuple. Il ne lui suffit pas de se borner aux seules dispositions actuelles, il doit en saisir l'esprit et par conséquent se pénétrer de leur origine, des circonstances qui les ont amenées, de l'objet que s'était proposé celui qui les a prises, des conséquences qu'elles ont eues, des événements qui ont influé sur ces conséquences, des modifications qu'elles ont éprouvées, des différents états de la jurisprudence sur chaque objet. Il doit savoir quelles ont été les révolutions qu'a subies la nation elle-même par rapport à son gouver-

[1] Meyer, *ibidem*, p. 24.

nement, à ses coutumes, à ses relations de paix et de guerre avec ses voisins ; il ne doit pas ignorer les ressources de la nation, le genre d'industrie auquel elle se livre, l'étendue de son commerce ; en un mot, il doit étudier à fond l'histoire de ce peuple, afin de bien comprendre tous les changements qui peuvent avoir eu lieu dans sa législation avec leurs causes comme avec leurs effets ; et c'est dans ce sens que Montesquieu a dit qu'il faut éclairer les lois par l'histoire.

Pour pouvoir profiter de tout ce qu'enseigne l'expérience des siècles dans une matière aussi délicate, il ne faut pas borner ses recherches au seul pays auquel on destine un nouveau système de lois, on doit embrasser dans ses observations les législations des autres peuples et surtout de ceux dont la situation, les relations, les mœurs, les besoins et les ressources offrent le plus de similitude avec celui auquel on a voué le résultat de ses connaissances. C'est en bien étudiant la marche de leurs lois, en les examinant avec la même attention qu'on parvient à réunir les résultats des expériences qu'ont faites tous ces peuples sur différents points de législation.

Il n'est pas impossible de faire participer une nation aux avantages reconnus dans ce qui est établi chez les nations voisines, surtout si elles sont de la même famille. Mais il faut user de beaucoup de prudence et surtout avoir une connaissance intime de tout ce qui se rattache à l'institution que l'on veut importer.

Avant de nationaliser une institution dans un pays, il faut étudier les mœurs, le génie, les lois du peuple auquel on veut l'emprunter, les comparer avec les usages, les lois et l'esprit de celui chez qu'on veut la transporter, afin de s'assurer si le génie de ce peuple s'en accommodera. Il est également indispensable de savoir avec exactitude à quoi se rattache ce qu'on veut remplacer, afin de modifier en conséquence l'institution qu'on veut introduire, sans toucher à son essence, et de conserver les fils des anciens usages qui continuent de subsister, pour les renouer avec les nouvelles formes qu'on veut substituer aux anciennes. Ce n'est qu'en prenant ces précautions qu'on peut espérer quelque succès de l'innovation que l'on prépare [1].

S'il serait déraisonnable de perdre de vue les usages, les mœurs du peuple que l'on est appelé à doter de lois civiles, pour ne s'atta-

1 Meyer, *ibidem*, p. 42.

cher qu'à une théorie conséquente et bien combinée, il serait aussi imprudent de n'envisager que chaque objet séparément sans avoir égard à l'accord qui doit régner entre les parties d'un même tout, sans tâcher de prévenir les froissements inséparables d'une législation nouvelle au moins dans les détails, sans éviter les subtilités dans lesquelles on tombe nécessairement quand on doit appliquer des lois qui ne partent pas du même principe, et faire marcher de front des institutions qui sont en contraste. La pratique et l'habitude finissent par concilier ce qui peut paraître le plus disparate, et le temps fait oublier le peu de conformité qui peut exister dans les premiers moments entre de pareilles dispositions ; mais la juste application de la science théorique de la législation peut servir à établir l'harmonie entre les parties d'un même code ; elle peut faire ce que l'expérience ne donne que dans un espace de temps considérable, elle peut prévenir les inconvénients que l'habitude ne fait disparaître qu'à la longue [1].

Lors donc qu'on veut s'occuper d'une législation ou plutôt d'une codification nouvelle, il faut réunir deux genres de connaissances également intéressantes et dont l'étude est plus identique qu'on ne le croit communément, l'histoire et la jurisprudence, l'expérience et la théorie. Le véritable législateur, celui qui veut donner des lois vraiment utiles et stables, ne prend pas au hasard telle ou telle institution, n'adopte d'avance aucun système, ne se range d'aucun parti, mais il rectifie le système par l'expérience et coordonne les résultats de l'expérience par la théorie.

Le travail qu'exigent les fonctions de législateur est immense, les connaissances qu'elles requièrent sont presque infinies, les recherches qu'elles demandent peuvent être au-dessus des forces d'un seul homme, mais elles sont indispensables pour entreprendre la tâche la plus glorieuse à laquelle on puisse se destiner, celle que les anciens réservaient à ceux qui étaient ou qu'ils croyaient favorisés de l'inspiration immédiate de la divinité. Quelle n'est pas la récompense due à celui qui réussit à assurer, par une bonne législation, le bonheur d'un peuple entier ; bonheur d'autant plus grand qu'il tient à toutes les actions même les plus indifférentes, à toutes les relations sociales, à tous les liens qui attachent un homme à ce qu'il a de plus cher. Mais aussi quelle responsabilité pour celui qui abandonne au hasard le bien-être de toute une nation, qui s'expose à empoisonner la source même de tous leurs droits, de toutes leurs habitudes ? Une nouvelle législation est toujours une expérience extrêmement

dangereuse; il faut l'avoir suffisamment examinée et bien combinée avant d'y soumettre le corps social et tous les citoyens; il n'est aucune peine, aucun soin trop grand en vue d'un objet d'une pareille importance, il n'est pas de prix équivalent au mérite de celui qui assure le grand but de la société, la liberté, la tranquillité de chacun de ses membres [1].

DR LAHAYE.

Revue Littéraire.

LES HISTORIENS CHRÉTIENS EN OCCIDENT

AU CINQUIÈME SIÈCLE.

LA CHRONIQUE D'IDATIUS [2].

§ I.

Faits principaux de la vie d'Idatius : sa carrière épiscopale. — Place d'Idatius parmi les premiers écrivains de l'Espagne ; causes du développement des lettres en dehors de Rome dans les provinces latines de l'Occident. — Des principaux éditeurs d'Idatius ; édition préparée, avec commentaires historiques, par le P. Garzon, jésuite Espagnol : notice sur ce savant.- Publication de son manuscrit par M. De Ram dans les Bulletins de la commission royale d'histoire en Belgique.

Avant d'aborder l'examen de l'œuvre historique que nous avons la tâche de juger, nous voyons quelque intérêt à faire connaître la personnalité de son auteur : il nous a paru qu'une esquisse de la vie d'Idatius, malgré l'incertitude qui pèse sur bien des circonstances, éclaircirait d'avance le point de vue auquel il s'est placé en écrivant et qu'elle servirait à montrer le mieux, tout le prix qu'il est juste d'attacher à ses témoignages. Il s'entend que nous avons recours dans cette notice biographique aux travaux accomplis par les derniers éditeurs d'Idatius, dont nous ferons valoir les services après avoir parlé de l'écrivain lui-même.

IDATIUS, dont le nom est écrit quelquefois IDACIUS et même ITHA-

[1] Meyer, *ibidem*, p. 22.
[2] Voir l'*Introduction* au n. précédent ci-dessus, p. 51.

cius [1], était originaire d'une ville d'Espagne [2], Limica ou Lemica en Galice (*provinciae Gallaeciae in Lemicâ civitate*); que quelques-uns retrouvent dans le bourg appelé actuellement *Puente de Lima* et situé sur un fleuve qui coule entre le Duro et le Minho. Né dans les dernières années du 4e siècle, en 390 ou 393, notre auteur a joui pendant le 5e d'une assez longue carrière dont on ne peut placer le terme avant l'année 467. Jeune encore, il voyagea en Palestine [3], où il rencontra saint Jérôme et d'autres illustres personnages de l'Eglise orientale, les évêques Jean de Jérusalem, Eulogius de Césarée, Théophile d'Alexandrie, comme il nous l'apprend lui-même; puis il revint en Occident, où il devait être revêtu du sacerdoce et chargé de hautes fonctions dans l'Eglise d'Espagne. Dès l'an 427, Idatius fut élevé à l'épiscopat; mais on ne peut placer sa résidence dans sa ville natale qui ne fut jamais le siége d'un évêque : il est plus probable qu'il fut évêque de la ville ancienne des Braccariens, devenue cité romaine sous le nom d'*Aquæ flaviæ*, la moderne *Chaves* ou *Chiaves* dans le royaume de Portugal. Au moment de l'invasion des Suèves dans la péninsule ibérique, le nouvel évêque alla demander des secours contre ces barbares au commandant romain des Gaules; c'est à l'an 431 que l'on peut fixer d'après son propre témoignage l'époque de son ambassade auprès du célèbre Aétius : le résultat de sa démarche et de l'intervention du comte Censorius envoyé par ce général fut de faire obtenir aux habitants de la Galice une paix équitable du roi des Suèves, Hermeric (vers l'an 433) [4]. Cette paix fut confirmée par de nouveaux traités cinq années plus tard.

Idatius était entré dans les dignités du sacerdoce au moment où plusieurs des lumières de l'Eglise occidentale étaient près de s'éteindre; il avait été contemporain de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Paulin. Il continua son apostolat sous le règne de saint Léon-le-Grand, un des plus illustres pontifes qui soient montés

[1] Le personnage appelé proprement Ithacius s'est distingué par son zèle violent contre les priscillianistes, et il est devenu lui-même le fondateur d'une secte (*Hist. littér. de la France*, t. I, 2e p.; d'après Sulpice Sévère).

[2] Le nom ancien de la ville et du fleuve varie d'orthographe depuis les formes *Limia* et *Limaea* jusqu'aux formes analogues au nom du peuple des *Limici*.

[3] Malgré les difficultés de la navigation, beaucoup de Gaulois et d'Espagnols faisaient à cette époque le voyage de la Terre-Sainte : les Orose et les Cassien avaient visité les Thébaides de l'Asie chrétienne.

[4] *Chronicon* : « Regresso Censorio ad palatium, Hermericus pacem cum Galloecis, quos prædebatur assiduè, sub interventu episcopali datis sibi reformat obsidibus. »

sur le siége de Rome; il fut même désigné expressément par ce grand pape[1] pour travailler à l'extirpation de l'hérésie des Priscillianistes qui avait persisté dans la plupart des diocèses de l'Espagne, et il assembla à cet effet, l'an 445, un synode dans la Galice de concert avec Turribius, évêque d'Astorga (*Asturica Augusta*). Mais le gouvernement de son Eglise et la défense de la foi catholique contre une des sectes les plus audacieuses de son époque ne devaient pas être les seuls travaux dignes d'être signalés dans la vie apostolique d'Idatius; il faut y ajouter la persécution sous le poids de laquelle cette vie fut bientôt terminée. Pendant les ravages commis l'an 460 par les Suèves dans toute l'étendue de la Galice, Idatius fut enlevé par leur roi Frumarius, de son Eglise épiscopale d'*Aquæ flaviæ*[2], » et la même année fut marquée par la mort du pape saint Léon Ier. Idatius ne fut rendu à son troupeau qu'après quelques mois de captivité, à la faveur « d'une ombre de paix conclue entre les Galiciens » et les Suèves.» Il attribue son retour à la grâce du Dieu miséricordieux et remarque que le fait eut lieu contre les dispositions et la volonté des hommes perfides qui l'avaient dénoncé aux étrangers[3]. On a lieu de croire que la mort d'Idatius a suivi de près l'année 469 qui est le dernier terme où s'arrête sa chronique, comme on le verra plus loin.

Ce qu'on sait de la vie de l'évêque Idatius, ainsi que l'importance qu'il attache sans cesse aux faits relatifs à l'Espagne, nous oblige de le ranger dans la glorieuse phalange des grands hommes qui ont fondé en quelque sorte la nationalité catholique du peuple espagnol. Il n'est pas indifférent de faire observer à ce propos que le même pays qui a donné le grand Théodose au trône d'Auguste et de Constantin a donné de bonne heure à l'Eglise des écrivains, des poètes et des pontifes, Juvencus, Prudence, Dracontius, Orose, l'évêque

[1] Leon. *Epist.* xv, t. I, p. 711, éd. Ballerini. Ib. p. 1475 : « ... Gallaeciae saltem in unum conveniant sacerdotes; quibus congregatis fratres nostri Idatius et Ceponius imminebunt, conjunctâ cum eis instantiâ tuâ, quo citiùs vel provinciali conventus remedium tantis vulneribus afferatur. »

[2] In Aquæ Flaviensi ecclesiâ. — Rien ne vient appuyer les doutes de Basnage et de quelques érudits sur la dignité épiscopale d'Idatius, parce qu'il n'aurait pas désigné lui-même son siége. *Prolegomena*, du t. x de la *Bibl. des Pères*, éd. Galland, p. xiv (Venise, 1768).

[3] *Chronicon* : « Gallaecorum et Suevorum pacis quædam umbra conseritur.... Idatius mense novembri miserantis Dei gratiâ contrà votum et ordinationem supradictorum delatorum redit ad Flavias. »

Potamius, le pape Damase. Il est même juste de dire que, dans les premiers siècles, l'Espagne partagea avec l'Afrique et la Gaule le privilége de diriger le mouvement littéraire parmi les Chrétiens de l'Occident, et que ces trois pays possédèrent une littérature chrétienne née en grande partie dans leur sein avant que l'Italie eût payé par l'intelligence aux idées et aux croyances nouvelles un tribut aussi complet. Mais un phénomène semblable trouve facilement son explication dans la situation politique de Rome et des provinces italiennes sous le gouvernement des empereurs et même des premiers Césars chrétiens. Il est incontestable que Rome elle-même, siége de la monarchie impériale, centre des hautes magistratures, séjour des familles patriciennes, devait s'attacher avec la plus grande énergie au maintien des institutions qui semblaient assurer la stabilité inébranlable de sa puissance. Tout concourait à rendre la capitale de l'empire le plus terrible boulevard du Paganisme; le dernier refuge et la dernière espérance de tout ce qu'il comptait de partisans opiniâtres [1]. Si les chrétiens avaient été contraints de vivre à Rome trois siècles dans l'obscurité des catacombes, ils n'avaient pas encore triomphé de la résistance que l'aristocratie et la masse du peuple y opposaient à leur foi, même après la conversion de Constantin. La culture des lettres ne put donc être que le fruit de vocations individuelles et fort peu nombreuses au sein de la chrétienté romaine qui voyait la plupart des anciens temples encore debout autour d'elle et qui ne pouvait entrer en lutte avec la foule des sophistes et des rhéteurs payens. Ainsi, Rome, sépulture des premiers martyrs, résidence des chefs spirituels de la catholicité, étendit au dehors l'influence de la suprême autorité dont étaient investis ses pontifes comme gardiens de l'orthodoxie, sans pouvoir pendant cinq cents ans présider ouvertement aux destinées des lettres chrétiennes dans les divers pays de l'Europe latine. On comprend sans peine d'après cela pourquoi il se forma dans quelques-uns de ces pays des foyers d'études qui pussent satisfaire aux exigences des temps et contribuer au développement de la science chrétienne. En Afrique, en Espagne et dans les Gaules, beaucoup d'hommes, sortis des écoles payennes et initiés de bonne heure aux lettres profanes, sont devenus de puissants auxiliaires pour l'Eglise

[1] M. le comte Beugnot a fait valoir plusieurs considérations à l'appui de ce fait dans son *Histoire de la destruction du Paganisme en Occident* (t. I, p. 76, 151 suiv., 258, 433).

où ils entraient; ils ont pu venir en aide par leurs écrits aux associations de fidèles qui se multipliaient plus librement dans ces vastes provinces qu'en Italie malgré d'incessantes persécutions. Loin de la surveillance ombrageuse du sénat romain, la hiérarchie ecclésiastique tend à se développer par la formation de diocèses dont les relations intérieures deviennent bientôt très-compliquées; des productions variées naissent alors pour répondre aux besoins nouveaux des populations qu'il s'agit de soustraire à l'ascendant de la religion officielle de l'Empire. L'Espagne eut une belle part d'action dans ce mouvement régénérateur qui recueillit les éléments encore purs de la société romaine et en fit les premiers fondements de la civilisation destinée à sortir lentement du chaos des états barbares. Que l'on envisage le travail de prévoyance et de sagesse providentielle accompli sous les auspices de l'Église, on ne peut refuser une sérieuse attention et de patientes études aux écrivains espagnols qui, comme Idatius, ont assisté au spectacle d'une si grande et si mémorable transformation. Les vicissitudes auxquelles le christianisme a été exposé dans leur patrie [1], à cause de la résistance opiniâtre des cultes payens, ne font que rendre plus éclatant le mérite de la lutte qu'ils ont soutenue comme apologistes à côté des martyrs de leur Église.

C'est en Espagne et en France, comme nous le disions à l'instant, qu'Idatius devait trouver dans les temps modernes le plus grand nombre d'interprètes et d'éditeurs. Des deux ouvrages que la tradition lui attribue, c'est la *Chronique*, qui a le plus de valeur et d'importance; cependant les *Fastes Consulaires*, appelés aussi *Descriptio Consulum*, ne peuvent être séparés de cette chronique avec laquelle on a reconnu depuis longtemps leur grande analogie, s'étendant du contenu à la disposition de tout l'ouvrage [2]. Les *Fastes* commencent avec les premiers consuls romains, c'est-à-dire, l'an 245 de Rome, et finissent, de même que le *Chronicon*[1], à l'année 468

[1] Dans le même ouvrage, M. Beugnot a énuméré les efforts multiples que le paganisme tenta pour se relever en Espagne (t. I, p. 309-15).

[2] Voy. Bach, *Christl. Dichter und Geschichlscheiber*, n. 56, p. 104-5. — Voir le premier mémoire du P. Garzon sur la *personne et les ouvrages d'Idatius*, p. 17 suiv., p. 41 suiv. — Il n'est pas indifférent non plus de remarquer que Ch. Du Cange se prononce pour l'affirmative dans la savante préface qu'il a mise en tête du *chronicon paschale* dans l'édition de la Byzantine publiée à Paris en 1688 (chap. XL, p. XXXI), et qu'il a publié le texte des *Fastes* parmi les *Selecla quædam ad illustr. chron. Pasch.* — Ces *Fastes* sont aussi dans la *Patrologie* de Migne, après le *Chron.*, t. LI, p. 891.

de l'ère chrétienne; ils contiennent presque exclusivement les années des consuls et ne mentionnent brièvement certains événements importants que pour quelques années du 4e et du 5e siècles. Si les *Fastes* ne sont pas l'œuvre originale d'Idatius, ils ont dû être composés au siècle suivant par un Espagnol avec le secours de la chronique de notre auteur d'après des fastes consulaires plus anciens.

On n'a publié d'abord que des parties détachées du *Chronicon*, bien que déjà considérables [1]; le tout a été ensuite complété à l'aide d'un ancien manuscrit, et publié par Sirmond dans la Bibliothèque des Pères [2], par dom Bouquet, dans les *Historiens de la France* [3], par Florez dans son *Hispana sagrada* [4], par Roncalli dans la *collection des Chroniques des anciens écrivains latins* [5], ainsi que par Aguirra dans le *Recueil des Conciles d'Espagne* [6]. La dernière édition d'Idatius, qui a vu le jour il y a quelques mois, appartient tout spécialement à l'Espagne, par l'origine et la qualité de celui qui en avait préparé les matériaux, le P. Jean-Mathieu Garzon, espagnol de naissance, prêtre de la compagnie de Jésus. Il n'avait pu livrer lui-même au public le fruit de son travail, mais son confrère le père Mathieu Aimerich avait obtenu l'approbation du Provincial de l'ordre, ainsi que des censeurs royaux pour l'impression du livre. Quand la compagnie fut supprimée en Espagne, et ses membres dispersés ou exilés [7], l'œuvre posthume du P. Garzon que Jean Sautander avait déposé à Bibliothèque Royale de Madrid, fut léguée peu après par celui-ci à Charles de la Perna Sautander, bien connu comme bibliophile et conservateur de la Bibliothèque publique de Bruxelles. En 1816, un bibliophile, non moins célèbre, Ch. Van Hulthem fit l'acquisition du manuscrit qui a passé, depuis sa mort, à la Bibliothèque Royale de Belgique, où il est placé, sous le n° 17971, dans la section des manuscrits. Nous ne parlerons pas de l'importance qu'il est juste d'attacher à la publication du grand

[1] Par exemple, dans la première édition du *Thesaurus temporum* de J. Scaliger.
[2] *Bibl. Patrum max.* (Lugd., 1677), t. VII, p. 1231 suiv.—*Bibl. patr.* Galland, t. X, p. 323 suiv.
[3] Tome I, p. 612 suiv.
[4] T. IV, p. 345 suiv.
[5] Part. I, Préf., p. 24. — Part. II.
[6] *Coll. max. concil. Hisp.*, t. II.
[7] Retiré en Italie, le P. Aimerich a fait connaître cette particularité dans son *specimen veteris romanæ litteraturæ deperditæ vel adhuc latentis* (Ferrariæ, 1784, 4e part., I, p. XIV).

travail critique dont le P. Garzon avait accompagné le texte d'Idatius, avant d'avoir fait ressortir le mérite personnel de l'habile interprète de l'antiquité qui avait pris à cœur une œuvre de science et de patriotisme.

J.-M. Garzon, qui était né dans la Nouvelle Castille en 1694 et qui était entré en 1714 dans la compagnie de Jésus, fut chargé d'abord de diverses fonctions dans l'enseignement, et professa tout à tour les humanités, la philosophie et la théologie, puis il s'adonna avec le plus grand succès au ministère apostolique, où l'appelait la volonté de ses supérieurs. Non seulement il fit de fréquentes missions dans les villes et les campagnes, mais encore il travailla efficacement à la réforme de plusieurs monastères, où il ramena la stricte observation de la règle. Le P. Garzon, déjà avancé en âge, fut envoyé au collége de Gandia, petite ville du royaume de Valence, et il y fut nommé chancelier de l'Université, fondée en cette ville par saint François-Borgia, qui avait été duc de Gandia. C'est dans cette position qu'il put satisfaire son goût naturel pour la science, en consacrant tous ses loisirs à l'histoire et à la théologie. Bien qu'il fût consulté fréquemment par des personnages considérables sur les questions les plus difficiles, auxquelles il avait soin de répondre par écrit, il eut le temps de composer un grand nombre de traités. Ces ouvrages manuscrits ont été gardés dans la maison professe de Valence, où mourut le P. Garzon, mais leur collection, dispersée après la fermeture de cette maison, est probablement perdue aujourd'hui. Le savant jésuite était un de ces hommes modestes qui sont contents de faire le bien sans souci des récompenses de la renommée, et qui laissent après eux de ces œuvres mûres, auxquelles la postérité accorde une juste admiration. Les circonstances que nous venons de rapporter sommairement, sont empruntées à une notice rédigée d'après deux mémoires biographiques qui furent envoyés en 1785 par le P. Julien de Fonseca à M. Ch. de la Perna, qui avait formé le projet de publier la chronique d'après les papiers du P. Garzon [1].

Le projet qui pouvait le mieux contribuer à fonder la réputation du jésuite castillan, vient d'être réalisé en Belgique par un des premiers érudits de ce pays; c'est M. le chanoine P.-F.-X. de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain, qui a mis au jour

[1] Cette notice a été insérée dans le *Journal historique et littéraire de Liége* t. XII, février 1846, p. 492-95, dans la même livraison qui contient une annonce de la nouvelle édition du *Chronicon* (p. 501-4).

lement, semble-t-il, à ceux de Sulpice Sévère et de Paul Orose l'*Historia sacra* du premier et aux livres du second *adversùs Paganos*: mais, à partir de cette date, il se donne comme témoin des événements qu'il consigne dans sa Chronique. Il est inutile de démontrer qu'elle tire de cette dernière circonstance des garanties d'authenticité et une haute valeur historique : d'ailleurs on ne peut méconnaître les efforts qu'a faits l'écrivain pour donner des renseignements exacts et certains.

Nous ne pouvons entreprendre ici de citer textuellement quelques passages d'un ouvrage de chronologie semblable à celui d'Idatius; mais afin de faire mieux apprécier dans quel esprit l'évêque Espagnol a conçu sa tâche, nous ne pouvons nous empêcher de traduire entièrement la préface qu'il a mise en tête de tout l'ouvrage [2]. La citation de cette pièce préludera aux observations que nous devons présenter sur les questions d'histoire générale où il importe d'invoquer l'autorité d'Idatius :

« IDATIUS, serviteur de Notre Seigneur Jésus-Christ, à tous les » fidèles dans Notre Seigneur Jésus-Christ et à tous ceux qui le » servent en vérité, salut.

» Les efforts des hommes éprouvés en toutes choses, qui montrent » surtout dans la foi catholique et dans leur conduite parfaite une » persévérance qui témoigne de la vérité du culte de Dieu, sont revê- » tus de l'éclat du langage en même temps qu'ils sont recommandés » par le mérite des actions, de sorte que ces hommes mettent dans » toutes leurs œuvres une solidité vraiment admirable. Mais moi, » Idatius, né dans la province de Galicie, dans la ville de Lemica, » investi d'une dignité supérieure (l'épiscopat) plutôt par un don » divin que par mon propre mérite, placé au terme de la vie comme » je suis placé à l'extrémité du monde, quelque peu formé par les » études du siècle et moins versé encore dans la méditation des » Livres sacrés, j'ai voulu, dans la mesure de mon esprit et de mon » style, suivre l'exemple que nous ont donné dans des ouvrages » déjà connus nos pères aussi saints que savants. Le premier d'en- » tre eux, Eusèbe, évêque de Césarée, a écrit ses histoires ecclé-

[1] Roesler, *Chron. medi ævi*, n. 12, p. 90. — Baehr, l. c., n. 55. — Schoell *Hist. de la littérature romaine*, t. III, p. 173.

[2] *Præfatio*, p. 48-50, éd. Brux. — Comme le texte de ce préambule est une des parties les plus altérées de la *Chronique*, force nous a été de traduire souvent avec une certaine liberté.

» siastiques avec une élégance digne de lui en remontant jusqu'à » Ninus chez les Assyriens et jusqu'au saint patriarche Abraham » chez les Hébreux, et dans sa chronographie écrite en langue grec- » que, il a renfermé les périodes correspondantes de l'histoire des » dynasties jusqu'à la 20e année du règne de Constantin Au- » guste. Après lui, son successeur, collecteur non moins habile de » toutes les sources relatives aux faits et aux écrits, le prêtre Jé- » rôme, surnommé un autre Eusèbe, a fait passer le chronicon du » grec en latin, et il y a joint l'histoire du temps qui s'est écoulé » depuis la 20e année de Constantin jusqu'à la 14e du règne » de Valens Auguste. Dans les lieux saints de Jérusalem où il » a vécu, depuis l'époque citée jusqu'à la fin de sa vie, il a traité » longuement des faits qui se sont succédé sous ses yeux, parce » qu'il n'a jamais interrompu les travaux de sa plume; fort jeune » encore, je suis certain de l'avoir vu dans les contrées que je » viens de nommer à l'époque d'un voyage que j'y fis en personne[1]. » Si Jérôme a fait quelques additions à son premier travail dans les » dernières années de sa bienheureuse existence, c'est ce que sa- » vent avec pleine certitude ceux à qui est parvenue la totalité de » ses ouvrages. Cependant, de ce qu'il dit dans un passage de son » travail : *Debacchantibus jam in romano solo barbaris omnia ha-* » *beri permixta atque confusa*[2], nous concluons qu'il ne s'est pas » occupé expressément de la série et de l'enchaînement des dates » dans la partie de l'œuvre ajoutée par lui-même. Or, une longue » suite d'années s'étant écoulée depuis lors jusqu'au moment pré- » sent, le manuscrit de cette histoire a éveillé mon attention et m'a » engagé malgré mon inexpérience à suivre de près (bien que d'un » pas inégal) les traces de mes prédécesseurs dans les choses qui me

[1] Idatius s'étend davantage dans sa *Chronique* sur les prélats fameux qu'il a rencontrés dans la Terre-Sainte (années 406 et 407); il dit au sujet de saint Jérôme : « Hieronymus presbyterio praeditus in Bethleem Judæ vicinia consistens præcipuus » habetur in cunctis. » (Ed. Brux, p. 59).

Idatius a placé encore dans un autre endroit de son ouvrage l'éloge du fameux solitaire de Bethléem (a. 415, p. 66) : « Hieronymus, qui supra præcipuus in omnibus, « elementorum quoque peritissimus Hebraeorum, in lege Domini, quod scriptum « est, diurna nocturnaque meditatione continuus, studiis operis reliquit innumera. « Ad ultimum Pelagianorum sectam cum ejusdem auctore adamantino veritatis malleo contrivit. Adversus hos et alios haereticos extant ejus probatissima monumenta. »

[2] Ces mots se trouvent en effet vers la fin de la préface de saint Jérôme; mais des expressions semblables, remarque le P. Garzon, existent dans d'autres endroits de son *Chronicon*.

» seraient bien connues. C'est en m'attachant fidèlement à cette » pensée que j'ai composé le récit des événements postérieurs, soit » que j'aie étudié à cet effet les écrits, soit que j'aie suivi les disposi- » tions de quelques-uns, soit que je connusse moi-même les choses » particulières à l'époque lamentable de ma propre vie. Qui lira » cette continuation, apercevra bientôt ce que les temps dont il » s'agit, renferment de faits mémorables. Les événements qui se » sont passés depuis la première année du règne de Théodose jus- » qu'à la troisième année de celui de Valentinien, fils de Placidie, » ont été recueillis par nous avec un soin rigoureux, tantôt d'après » des livres, tantôt d'après des récits. Elu malgré notre indignité » pour remplir les fonctions épiscopales, connaissant assez les ca- » lamités de ces temps déplorables et de l'Empire romain resserré » dans d'étroites frontières, nous avons posé des bornes prêtes à » s'écrouler. Mais, ce qui est plus déplorable encore, nous avons à » rappeler l'état désordonné des institutions ecclésiastiques dans la » Galice située à l'extrémité du monde, la chûte de toute sage li- » berté par suite de débordements effrénés, la ruine imminente de » tout attachement à la science divine à cause des aggressions tu- » multueuses de peuples pervertis. Toutes ces choses que nous » avons rapportées, nous laissons le soin d'en achever et d'en com- » pléter le tableau aux âges futurs qui pourront en avoir connais- » sance. »

On voit assez clairement par le langage de cette préface dans quelles intentions Idatius avait entrepris la composition de sa *Chronique*; il se donne comme le successeur et il se fait l'imitateur de saint Jérôme; il se croit lié par un certain esprit de tradition à compléter une œuvre d'un intérêt aussi général et aussi pratique que pouvait l'être pour les églises occidentales le monument édifié par le célèbre traducteur des Ecritures. Mais, malgré cette pensée d'imitation, Idatius est fort éloigné du mérite de son modèle; et son style souvent obscur et presque toujours sec se ressent de ces moments de crise pendant lesquels, dans tous les siècles de décadence, les esprits s'engourdissent et la langue s'appauvrit. C'en est assez de la monotonie propre à la plupart des chroniques latines pour empêcher d'y découvrir à coup sûr les interpolations : la philologie n'a qu'un assez faible secours dans les formes d'un style devenu conventionnel, qu'on croirait sorties toutes d'un même moule.

Le critique espagnol a compris tout ce qu'il fallait d'explications

et de rapprochements pour donner aux bulletins chronologiques d'Idatius leur intérêt véritable aux yeux des lecteurs instruits et pour faire revivre en quelque manière les personnages du temps à peine nommés dans la liste des événements. Le P. Garzòn a eu recours à deux espèces de notes pour *illustrer* le texte d'une manière que ne désavouerait pas la science la plus exigeante. D'abord, il a joint au corps de la *Chronique* des notes marginales qui ont pour but de constater certaines défectuosités du texte ou de comparer les expressions d'Idatius avec celles d'autres historiens : dans cette même partie, il a éclairci brièvement quelques faits qui n'offraient point matière à une longue discussion. Mais il a composé en second lieu des notes étendues qui sont au nombre de 106, et qui sont la plupart de petits mémoires complets en eux-mêmes sur des questions d'histoire, de géographie et d'antiquités concernant les peuples dont s'occupe Idatius. Le P. Aimerick a pu constater que si Pagi avait corrigé plusieurs endroits du texte de la *Chronique*, quand il s'est servi de ce document dans sa critique de Baronius, le P. Garzòn a réussi à rectifier plusieurs fois les opinions de Pagi lui-même et qu'il a particulièrement signalé plus de soixante erreurs commises par ce grand érudit dans les choses relatives à l'histoire d'Espagne [1]. Nous nous bornerons à faire mention du sujet de deux notes pour donner une idée de la précision apportée par le P. Garzòn dans la discussion des faits historiques et biographiques. S'agit-il d'un certain Cynégius, préfet de Théodose, chargé par ce prince d'aller renverser les idoles en Égypte [2], l'éditeur consacre une note considérable à revendiquer le nom de Cynégius pour l'Espagne qui était aussi la patrie de Théodose et à justifier son zèle par la sincérité et l'ardeur de sa foi ; il parvient ainsi à mettre dans un vrai jour la carrière d'un personnage secondaire, mais digne d'être connu en raison de la mission qu'il remplit sous un empereur chrétien. Dans une autre note [3], le P. Garzòn traite une question d'ethnographie au sujet de la nation des *Gresthingi (Gresthingorum gens)* vaincue par Théodose : il soutient que les peuples ainsi nommés sont identiques aux *Greuthingi* d'Ammien Marcellin et aux *Gothuni* de Claudien ; et qu'ils ont appartenu à la grande nation des Goths, comme les Galiciens à la race espagnole et les Silinges à la nation des Vandales.

[1] *Specimen*, etc., p. 173. — *Monil. edit.*, p. x.
[2] *Chron.*, a. 388, p. 55, nota XI, p. 136-39.
[3] *Chron.*, a. 386, note VIII, p. 134-35.

Le P. Garzon a pris soin de disposer le texte d'Idatius en rapport avec les indications chronologiques qui sont fournies par cet écrivain même ; il a placé à côté du texte les chiffres des années d'après le double calcul de l'ère des Olympiades et de l'ère chrétienne, et il a rétabli à la marge l'annotation des années impériales à dater de l'avénement de Théodose que le continuateur de saint Jérôme avait pris pour point de départ. Il faut savoir gré à l'éditeur espagnol d'avoir conservé aussi fidèlement que possible les données de chronologie qui appartiennent à l'auteur, au lieu de leur substituer une chronologie toute nouvelle, comme l'avait fait dom Bouquet, ou bien de n'en retenir arbitrairement qu'une partie comme l'avait voulu Florez [1]. Comme Idatius avait fait partiellement usage de l'ère dite d'Abraham, le P. Garzon a dû ramener l'indication des années de cette ère au calcul des années de notre ère, après avoir disserté contre Pagi sur l'application que saint Jérôme et après lui Idatius ont faite de la première [2].

On a lieu de croire que le P. Garzon n'a pas eu le temps de composer les dissertations dont il fait mention dans ses notes, sur les Goths, sur les Bagaudes et sur les Priscillianistes, mais les manuscrits de Bruxelles ont fourni à l'éditeur belge deux dissertations complètes qui terminent fort bien la publication. La première, intitulée : *De Jobelaeo VII ab ascensionce Domini* [3], est un savant commentaire sur les mots employés par Idatius, à l'année 382 de sa Chronique : *VII Jobelaeus, ex quo Dominus ascendit.* Le P. Garzon s'attache à prouver que ces mots ont été inscrits à la marge du texte original et qu'ils l'ont été par des mains étrangères et récentes ; il fait observer que les Pères et les anciens auteurs gardent un silence complet sur un jubilé de ce genre, et qu'il n'y aurait point eu tant de dissidence sur l'époque de la mort du Sauveur et tant de controverses sur la fixation de l'ère vulgaire, si les Chrétiens avaient eu la coutume de célébrer des jubilés de cinquante ans, à l'imitation de ceux qui étaient observés chez les Juifs sous l'ancienne loi. En outre, il remarque que les écrivains ecclésiastiques, qui ont interprété dans un sens mystique, le nom même de la fête de la Pentecôte, n'ont fait aucune allusion à l'observa-

[1] Voir l'*avis préliminaire* du P. Garzon au lecteur, p. 2.

[2] *Dissert. paevia*, VI, De aerâ Abrahami. VIII. Quoto Abrahami anno Idatius Chronicon inchoaverit, p. 20 suiv., p. 30 suiv.

[3] P. 269-76, éd. Brux.

tion de grandes fêtes ayant pour base la date de l'Ascension de J.-C. Enfin le P. Garzon démontre par la chronologie des *Fastes* d'Idatius relative à la vie du Sauveur, qu'il n'a pu affirmer lui-même un fait contradictoire dans sa *Chronique*.

La seconde dissertation dont nous avons maintenant à dire un mot roule sur le commencement de l'ère espagnole, *de aeræ hispanæ initio* [1]. Le P. Garzon y recherche à quelle époque et en quelle occasion l'usage public d'une ère particulière a dû commencer en Espagne [2]; or un tel calcul du temps, n'a pu être inventé dans ce pays qu'après l'entrée des Visigoths que l'on est en droit de fixer, sous leur roi Théodoric, à l'an 456, d'après d'Idatius, Isidore et d'autres auteurs. C'est alors seulement, à cause de la perturbation introduite dans la chronologie des quatre siècles chrétiens par les récentes catastrophes qui avaient accablé tout l'empire, que l'on adopta une ère nouvelle qui fut bientôt en usage dans la vie publique pour les actes des conciles, ainsi que dans la vie privée jusque sur les inscriptions des tombeaux, et qui plus tard fut admise par S. Isidore de Séville (dans son *Historia Gothorum*), et à son exemple par beaucoup d'autres écrivains. Cette ère espagnole, qui commence l'an 761 de Rome, 38 ans avant Jésus-Christ (comme le dit expressément un auteur espagnol, saint Julien, archevêque de Tolède), semble avoir été fixée, selon le P. Garzon, à l'année du triumvirat de Lépidus, d'Antoine et d'Octave, et il était permis de conjecturer que la dénomination d'*aera* ou d'*era*, qui a été plus tard appliquée aux ères de tous les peuples, avait été dérivée d'un tribut d'argent (aes) très-considérable imposé aux populations de l'Espagne par Auguste, dès qu'il soumit les provinces déclarées impériales, parmi lesquelles était l'Espagne, à un même système d'administration [4]. Les opinions soutenues au sujet de l'ère espagnole par le P. Garzon dans la dissertation récemment publiée, s'accordent à général avec celles qu'avait émises M. Louis Ideler, professeur à l'Université de Berlin, dans son grand *Manuel de chronologie* [5].

[1] *Diss. secunda*, p. 276-308.

[2] J. Mariana s'était déjà livré à la même recherche dans son histoire nationale : *Historia de reb. Hispan.* Lib. III, cap. XXIII (t. I, éd. de La Haye, 1733).

[3] Dans son traité *contra Judaeos*, lib. III (*Bibl. Patrum*. Lugd., t. XII, p. 630).

[4] Le pluriel neutre *aera*, impôts, contributions, est devenu irrégulièrement un substantif singulier féminin, signifiant *ère*, première date d'un système chronologique. — S. Isidore, *Etymolog.*, Liv. V, 36.

[5] *Handbuch der mathematischen und technischen chronologie*. Berlin, 1826. t. II, p. 423-431.

Nous relèverons seulement l'explication plus juste du mot *era*, qu'a proposée le marquis de Mondéjar, et pour laquelle se prononce le savant allemand ; elle est tirée du nom de l'année *jahr*, *year*, *aar*, *âr*, dans les langues germaniques, et elle concorde parfaitement avec les circonstances historiques qui ont amené l'usage d'une ère propre à l'Espagne quand ce pays, déjà envahi par les Suèves et les Vandales, eut passé sous la domination des rois visigoths [1]. Le mot *era* est sans doute au nombre des quelques mots que les vainqueurs auront introduits dans la langue toute romaine qu'ils ont forcément adoptée peu après la conquête. Pour confirmer cette observation, il n'est pas inutile de dire que la même ère fut d'un fréquent emploi jusqu'à la fin du 8e siècle, dans le midi de la France où avait subsisté un royaume visigoht jusqu'au règne de Clovis. Quant à l'Espagne, l'ère nationale n'y tomba pas aussi vite en oubli. Les écrivains arabes et juifs de ce pays en ont plus d'une fois emprunté les dates, et, parmi les chrétiens, ce fut seulement le concile de Tarragone, en 1180, qui prescrivit l'emploi exclusif de l'ère chrétienne dans les actes publics.

F. Neve,
Professeur à la Faculté de philosophie et lettres
de l'Université catholique de Louvain.

Polémique Philosophique.

EXPOSÉ CRITIQUE

DES REPROCHES FAITS A LA DIRECTION ECCLÉSIASTIQUE, PAR M. MICHELET ET QUELQUES AUTRES.

La guerre dirigée contre le célibat ecclésiastique remonte haut. Nos philosophes modernes dans leurs reprises d'hostilité ne pouvaient manquer d'attaquer principalement la direction spirituelle ;

[1] Le P. Garzon a regardé avec raison comme interpolés les deux passages de la chronique où sont indiquées des années de l'ère espagnole (*Diss. prævia*, p. 19). — V. Aschbach, ouvr. cit., p. 121).

c'est ce qu'un d'entre eux (M. Michelet) entreprit avec la plus audacieuse exagération. Nous ne voulons nullement remonter aujourd'hui jusqu'à la nécessité morale de la confession et faire ainsi une invasion dans la théologie. Nous n'avons d'autre but que de dénoncer le subterfuge indigne qui a servi d'arme empoisonnée à certains détracteurs du sacerdoce et de venger des plus ignobles injures les noms illustres qu'aucune haine n'avait jusqu'ici osé ternir, même dans les guerres philosophiques les plus acharnées du dernier siècle. La tactique a été aussi habile qu'audacieuse. « Le » sacerdoce se défend dans sa position, a-t-on dit, il conserve du » crédit dans les entrailles de la nation, il se maintient par la con- » fession, cet empire auguste de la foi sur l'homme, changeons » notre plan d'attaque; travaillons à renverser, non plus les idées, » mais les personnes; pour briser la langue, tuons l'homme... » On a donc cherché l'occasion d'une Saint-Barthélemy morale qui enveloppât le clergé tout entier, et voici l'expédient mis en usage.

1. Le quiétisme et le molinosisme.—Desmarets et Molinos.

Le catholicisme a servi de prétexte à une exagération mystique qui a poussé certains hommes dans le dernier abîme de la corruption. Cette erreur incroyable est le *quiétisme*..... Saisissons-le, s'est-on écrié avec la joie étrange qu'éprouverait l'inventeur d'une machine infernale, et, bon gré malgré, faisons entrer tout le sacerdoce dans la conspiration. — Quoi! tout! sans une seule exception, pour les plus vénérables Pontifes des temps modernes? — Non, non, point de pitié, ou plutôt point de justice. — Mais Rome a condamné la doctrine avec toute rigueur? Son inventeur *Molinos* est mort dans la captivité? — Pure supercherie; Rome a condamné par frayeur de l'opinion publique, mais, en repoussant la théorie, elle a parfaitement conservé la pratique, ce qui valait beaucoup mieux pour elle; et le clergé de toutes les époques, de tous les pays, a continué de corrompre les âmes par cet opium assoupissant... Ainsi saint François-de-Sales, Fénelon, Bossuet, vous allez être abandonnés au mépris éternel comme préparateurs ou continuateurs de Molinos. — Est-il possible!... Quoi! Bossuet lui-même qui frappa si rudement Fénelon pour une simple tendance au quiétisme; lui, le plus actif, le plus puissant génie, le présenter comme frappé de la paralysie intellectuelle et morale du *Molinosisme*!—N'importe, c'est l'homme qu'on a le plus d'intérêt à renverser, et on saura bien trouver des

sophismes pour l'atteindre... A l'œuvre donc, et surtout audace et brutalité !

D'abord qu'est-ce que le *quiétisme?* Desmarets de Saint-Sorlin, d'abord poëte ; mais sur la fin de sa vie, visionnaire presque fou, aventure une opinion extravagante qu'il présente comme le dernier degré de la perfection. Il s'agit dans sa méthode d'exiler d'ici-bas la vie intellectuelle, tout en conservant le souffle de l'existence et de s'absorber en Dieu par *l'amour au point de fondre l'âme dans la Divinité...* On va dire que cet état d'extase a beaucoup de ressemblance avec celui qui fut en honneur chez les fameux solitaires du mont Athos, ces *hésycastes onpalamites* que l'Église a condamnés ou chez quelques moines Espagnols, et aussi chez les santons de Mahomet et les sectaires de Brama. Mais Desmarets ne s'arrêtait pas là, et il portait son système jusqu'à conclure hardiment que *l'homme moral étant absorbé en Dieu,* le corps ne faisait plus que des fonctions végétatives étrangères à la volonté, d'où il suivait que le corps pouvait s'abandonner aux actes les plus criminels, les plus infâmes, sans que l'âme en fût souillée.

Comment attaquer une pareille aberration par le raisonnement ? N'y aurait-il pas superfluité à faire de la logique pour repousser un fou qui, aussi extravagant en paroles qu'en principes, s'obscurcit lui-même par des phrases de la nature suivante : « Je vous embrasse, » ma très-chère colombe, dans votre rien, tout rien que je suis ; » chacun de nous étant tout dans notre tout, par notre aimable » Jésus. » Consolons-nous en disant que cet extravagant était laïque ; disons aussi qu'il ne faisait que rajeunir l'origénisme spirituel, répandu au 4[e] siècle, le système des *hésycastes* chez les Grecs, et celui des *bégards* de la fin du 13[e] siècle, qui prétendaient ne pas avoir besoin de prier, de faire des bonnes œuvres, d'accomplir aucune loi, et croyaient pouvoir, sans offenser Dieu, abandonner leur corps à toutes ses tentations.

Voilà le sophisme que Desmarets avait jeté en France comme une bouffée sortie de Bicêtre, lorsque l'Espagne envoya à Rome son Desmarets, plus séduisant, plus persévérant, *Molinos* (1675). Sa marche fut la même que celle de Desmarets. D'abord simplement *extatique,* il employa sa théorie de la mort volontaire, de l'anéantissement de la volonté, à purifier l'âme, à la soustraire aux passions physiques, à la raréfier au point de la faire nager dans la vie céleste. Grave exagération sans doute, puisqu'elle annihilait le corps que Dieu a créé enfin, et dont il a coordonné les fonctions

avec celles de l'intelligence. Grave exagération, puisque cette absorption anticipée de l'âme en Dieu, ne tendait à rien moins qu'à bouleverser l'harmonie humaine, créée pour l'action non moins que pour l'adoration, et mettait par un véritable suicide, la mort à la place de la vie. Néanmoins, il n'y avait pas encore d'attentat à la moralité, et on comprend que plusieurs docteurs de très-bonne foi aient pu approuver cette doctrine de Molinos. Quoiqu'un peu légère la conduite de ces casuistes romains et espagnols était d'autant plus excusable que Molinos imposait le respect par la pureté de sa vie privée ; sa sévérité envers les femmes allait jusqu'à défendre à leur directeur de leur donner le nom de ma fille, et de se rendre chez elles pour les entendre.

Enfin, il était naturel que les dévots ardents se laissassent prendre d'un bel enthousiasme pour cette nouvelle invention ascétique. C'était un sacrifice abusif du corps humain à peu près comme dans le suicide par désespoir politique. Le système de Molinos offrait en dévotion le pendant de celui de Brutus et de Caton d'Utique en amour de la liberté, l'un et l'autre bien examinés méritent une réprobation énergique, toutefois, l'un et l'autre peuvent offrir aux âmes ardentes une séduction qu'il faut savoir excuser sans fulminer tout d'abord.

Mais ici, comme chez Desmarets, apparut bientôt la conséquence funeste de la séparation du corps et l'âme, *Molinos* arriva à cette conclusion subversive, infâme, que dans la contemplation parfaite l'âme ne désire rien, pas même le salut, ne redoute rien, pas même l'enfer ; alors l'usage des Sacrements et la pratique des bonnes œuvres deviennent indifférents, et les représentations, les impressions les plus criminelles, qui arrivent dans la partie sensitive ne sont point des péchés. Il était difficile d'ouvrir une porte plus large aux déréglements.

Pourtant, il faut le dire, ce n'était pas chez Molinos préméditation corruptrice, car le Saint-Office, tout en le condamnant, ne l'accusa d'aucun attentat aux mœurs ; il ne faisait qu'obéir à l'audace de la logique. Parti d'un point exagéré, *l'absorption de l'homme en Dieu*, il ne sut pas s'arrêter devant la déduction effrayante qui découlait de l'anéantissement de la volonté humaine. Au contraire, il parut se plaire à la poursuivre dans les abîmes.

Nous voudrions que certains philosophes fissent servir leur colère contre Molinos, à s'éclairer sur eux-mêmes, en considérant dans quel précipice peut conduire une logique abusive, impitoyable.

Ce n'est pas seulement le *Molinosisme* qui s'est laissé choir dans un égoût en voulant approfondir sans cesse. C'est toute philosophie à outrance... Que l'on prenne un principe quelconque, fût-il des plus purs, si on le soumet à une analyse trop exigeante, qu'on lui fasse rendre tout ce qu'il peut, on le verra enfanter les aberrations les plus odieuses. L'amour de la liberté produira le régicide et le suicide; la philanthropie confondra les bons et les mauvais au point de récompenser le crime;.. l'amour divin donnera le quiétisme. Voilà où finit par échouer Molinos; et Rome alors, épouvantée du gouffre où on voulait conduire les âmes, se réveilla, foudroya l'audacieux logicien, fit condamner *le Guide spirituel*, brûla les éditions et jeta l'auteur dans un cachot. La régularité de ses mœurs, conservée en dépit de la doctrine, lui sauva la vie, mais deux de ses adeptes, qui avaient mis plus d'une fois la théorie en pratique, furent condamnés à mort. *Molinos* lui-même finit par mourir dans sa prison. Telle est l'étrange aberration qu'on a saisie comme une massue pour frapper le Catholicisme entier; voilà l'erreur passagère, presque imperceptible dans l'histoire de l'Église, qu'on a établie comme un laminoir inflexible, pour y écraser tout le Sacerdoce, et notamment celui de France... Afin d'aller plus vite et de taillader l'histoire des trois derniers siècles à grands traits, on n'a pas tâtonné, on s'est attaqué aux noms les plus éminents, persuadé que le menu peuple ecclésiastique se trouverait foudroyé par l'écrasement de ses grands chefs.

3. Quiétisme de saint François de Sales.

Un des grands noms déjà cités, saint François de Sales, appartient à une époque antérieure à *Molinos*. N'importe, aucune difficulté n'arrête certains logiciens, donnant au Molinosisme un effet rétroactif, ils déclarent que l'amour divin, la sainteté de saint François de Sales était une habile préparation, une introduction directe aux infamies du *quiétisme*. C'est à ne pas croire ce que l'on lit. Descendons dans les ténèbres de ces circonslocutions. Il a été impossible de ne pas reconnaître que saint François de Sales avait tout ce qui constitue une grande sainteté : « dévotion, tendresse et sincé- » rité, parole vive et chaude; car tout ce qu'il a dit ou écrit, sans être » irréprochable, est charmant, plein de cœur, d'une gentillesse ori- » ginale, d'enfant du génie, qui, tout en faisant sourire, n'atten- » drit pas moins[1]. »

[1] *Du prêtre et de la femme*, par M. Michelet.

L'éloge est magnifique! que trouve-t-on à y répondre? Attendez; c'est que tout cela est gangrené par l'usage; le saint employa ses facultés à la grande guerre de séduction. « Cette blonde et douce » figure, qui fut toujours un peu enfantine, ravissait les petits enfants » sur les bras de leur nourrice, qui ne pouvaient en ôter les yeux, et » quant les enfants allaient près de lui, les mères suivaient les enfants. » (*Ibid.*) » Comprenez-vous maintenant? Est-il possible qu'avec un tel empire sur les cœurs, on ne mérite pas la haine de ceux qui ne savent que se faire détester. A ce premier crime de plaire aux enfants et de convenir aux mères, on a ajouté celui d'offrir au vieux Théodore de Bèze une pension de la part du pape, pour soustraire le noble vieillard au besoin; enfin le crime impardonnable de fonder des couvents de femmes pour offrir un asile aux nouvelles converties, et une retraite à madame de Chantal, à madame de Guyon. Arrêtons-nous un instant, nous venons de prononcer un nom près duquel on attend saint François de Sales pour le montrer dans tout son acharnement de spéculation.

Madame de Chantal, grand'mère de madame de Sévigné, vit saint François de Sales à Dijon; femme déjà très-pieuse, mais d'une dévotion ferme, elle devait éprouver au contact de saint François une impulsion vive à la tête et au cœur... Oui, sans doute, on l'a dit et nous le répétons! Saint François de Sales[1] commence sa correspondance en l'appelant *sa chère fille, sa chère sœur*, *rien de plus pur, rien de plus chaste, mais aussi rien de plus ardent* que les rapports de ces deux grandes âmes. Pourquoi s'étonner, pourquoi se plaindre de l'attraction exercée par la vertu sur la vertu? Cet hymen des nobles cœurs n'a-t-il pas toujours été béni et fructueux? Quel témoignage historique autorise à parler à l'endroit de saint François, *de caresses tendres, d'ingénieuses flatteries pour envelopper les deux familles de Frémiot et de Chantal.* Pourquoi présenter comme suspectes *ces attentions pieuses qu'il a pour les petits enfants*? Les choses les plus simples seront-elles des grimaces spéculatives, ne se donnera-t-il plus dans le monde un serrement de main, un baiser même à l'enfant, qui ne soit un baiser de Judas, un sourire de Leycester. Mais franchissons ces suppositions que l'on n'appuie que sur le ressentiment personnel, et étudions saint François dans

[1] Voir une *notice* très-étendue sur madame de Chantal et sur ses rapports avec saint François de Sales, dans les t. [illegible], p. 370, et [illegible], p. 371 de la 1re *série* de l'*Université*.

ses actes, chez la famille de Chantal, et surtout dans ses écrits destinés à la direction des femmes.

Quoi de plus prudent, de plus irréprochable que sa conduite ? Après quelques mois de séjour à Dijon, la veuve lui avait intérieurement donné toute sa confiance; ils se quittent pourtant, et il la laisse à son premier confesseur, homme à vue très-courte et assez singulier dans sa casuistique, à tel point qu'il faisait faire vœu à madame de Chantal : « de lui obéir, de ne le quitter jamais pour un » autre, de garder un secret inviolable sur tout ce qu'il lui disait; il » la chargeait enfin de méditations, de méthodes, de pratiques tout à » fait laborieuses et embarrassantes, lui ordonnait des prières au » milieu de la nuit, des jeûnes, des disciplines et autres austérités » qui pensèrent ruiner sa santé [1].

Si madame de Chantal avait un confesseur à redouter, c'était celui-ci. Cependant saint François de Sales ne fit aucune manœuvre secrète pour l'éloigner, quoi qu'en aient dit ses ennemis; il eut, au contraire, la délicatesse d'ajourner la détermination de la veuve; les conseils du P. Villars seuls la poussèrent à l'abandonner pour saint François de Sales [2]. Pressée du besoin de lui ouvrir son âme, madame de Chantal court joindre François de Sales au pélérinage de Sainte-Claude, et fait pour la première fois vœu d'obéissance ; six semaines s'écoulent, elle aurait voulu le voir encore, elle avait besoin de ce calme qu'il savait si bien donner pour dissiper les orages intérieurs, même ses doutes sur la foi. Infortunée victime d'une sensibilité trop puissante, elle reconnaissait avoir en elle quelque chose qui n'avait jamais été satisfait. Saint François de Sales s'en était aperçu, et sa conduite prudente a forcé M. Michelet à reconnaître *qu'une telle union n'altéra jamais un moment la sérénité en cet homme rare*. Aussi, bien loin d'attirer madame de Chantal à lui, bien loin de la pousser à la vie religieuse, qui exerçait sur elle une si vive attraction, il la raffermit dans sa famille et lui fit une suprême loi de son devoir de mère et de fille, même des soins de ses affaires et de son ménage; on avait tant de besoin d'elle en cette famille où il n'y avait que des vieillards et des enfants!.. Qui le croirait ? Pour mieux combattre ses tendances mystiques, il lui défendit de réfléchir à la foi, de s'occuper de religion. « Ne vous arrêtez point à ces tenta- » tions, lui dit-il, ne disputez point; faites comme les enfants d'Israël

[1] *Vie de madame de Chantal*, par Marsollier, t. I, p. , livre I.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 79 à 106.

» qui n'essayaient nullement de rompre les os de l'agneau pascal, aussi » ils les jetaient au feu. » Que pouvait-on attendre de plus prudent, de plus sage? Saint François place toujours les devoirs de famille au-dessus des vaines ou trop fréquentes pratiques ; et cette pensée domina tous ses principes de direction... Lisez ses *œuvres*; ici il condamne « le désir de certaine perfection chrétienne qui peut être « imaginée, mais difficilement pratiquée [1]. » Le conseil donné à madame de Chantal, il le répète sous mille formes. « Prenez garde » soigneusement que personne ne souffre de vous par un trop long » séjour à l'église, et par un trop grand abandonnement des soins » de votre ménage ; ou, comme il arrive quelquefois, vous rendant » contrôleuse des actions d'autrui, ou trop dédaigneuse des conver- » sations où les règles de la dévotion ne sont pas si exactement ob- » servées [2]. Soyons bien doux et humbles de cœur envers tous, mais » surtout envers les nôtres, ne nous empressons point, allons tout » doucement, nous supportant les uns les autres [3]. » Ce n'est pas tout, il ne veut pas qu'on ait trop d'attrait pour le cloître, ni trop de crainte de la vie du monde. « Qui voit le danger, dit-il, est en » quelque péril de l'aimer ; mais à qui est bien résolu et déterminé, » la vue ne nuit point. En un mot, la perfection de charité c'est la » perfection de la vie, car la vie de notre âme, c'est la charité [4]. » Surtout tenez votre cœur au large, ne le pressez point trop par » des désirs de perfection [5]. Je confesse, dit-il, que je ne sais com- » ment il se peut faire qu'une mère de tant d'esprit, de perfection et » de piété, et une fille de si grande vertu et dévotion, ne demeurent » pas tout à fait unies, en ce grand Dieu qui est le Dieu d'union et » de charité. » Suivent les conseils les plus sages pour rétablir l'ac- cord entre ces deux personnes. Nous ne nous lasserions pas de pui- ser des citations dans ce manuel sublime du directeur et de la pénitente : « Ayez soin, dit-il, d'être douce et affable à tout le » monde, mais surtout dans le logis. » « Les religieux, les veuves, » les mariées doivent tous rechercher cette perfection, mais non pas » par les mêmes moyens; car vous, qui êtes mariée, les moyens sont » de vous bien unir à Dieu et à votre prochain. »

Ce n'est pas tout, il veut encore que l'amour filial aille jusqu'à

[1] *Solide piété*, p. 31.
[2] *Ibid.*, p. 43.
[3] *Ibid.*, p. 90.
[4] *Ibid.*, p. 97.
[5] *Ibid.*, p. 151.

sacrifier les inclinations religieuses aux volontés d'un père, d'un mari. « Quand vous pourrez communier sans troubler vos deux su- » périeurs (le père et le mari), faites-le selon l'avis de vos confes- » seurs; quand vous craindrez de les troubler, contentez-vous de » communier en esprit, et, croyez-moi, cette mortification spiri- » tuelle, cette privation de Dieu, agréera extrêmement à Dieu, vous » le mettra bien avant dans le cœur... Je vous dirai que pour un » peu, Dieu sera servi, si pour gagner l'esprit de ces deux supé- » rieurs, vous souffrez la privation de la communion réelle! »

Quel moraliste a jamais donné des avis plus sages, plus dégagés, plus pratiques? Peut-on croire qu'une direction aussi élevée, aussi évangélique pût pousser madame de Chantal à la détermination cruelle qu'elle prit d'abandonner sa famille. Inquiet sur les dangers de cette séparation, saint François avait répondu à une de ses lettres d'invitation. « Je suis lié ici pieds et mains, et pour vous, » ma bonne sœur, l'incommodité du voyage passé ne vous étonne- » t-elle pas? » A cette conduite, il ajouta le silence, il écrivit rarement, comme pour la détacher de lui; mais elle, de plus en plus pressée de se consacrer aux œuvres de Dieu, elle oublia l'amour maternel, l'amour filial et abandonna tout pour suivre cette vocation. Mais que fait alors saint François de Sales?

Après l'avoir soumise à de fortes épreuves d'obéissance, il lui désigne le couvent où elle devait finir ses jours. Dans cette circonstance on aurait pu s'attendre que le saint favoriserait l'ascétisme de madame de Chantal; qu'il la pousserait par exemple aux *Carmélites*, où son penchant l'attirait. Tout au contraire, il lui choisit l'ordre le moins austère, le plus facile et en même temps le plus *occupé par les soins des malades, et les œuvres de charité extérieure et populaire*, celui de la *Visitation*. Double trait de sagesse que les ennemis de François de Sales ont été obligés de reconnaître. *Il employa madame de Chantal et il l'éloigna.*

Maintenant disconviendra-t-on que madame de Chantal fut fort exaltée dans son amour pour Dieu, comme dans son admiration pour saint François? Assurément non; mais depuis quand trouvera-t-on à reprendre à ce sentiment de tendresse même chez les saints, pourvu qu'il reste étranger à toute pensée impure; la loi de Dieu traduite par saint Paul n'est-elle pas amour, union des âmes, fraternité : « Aimez-vous les uns les autres » est le résumé de l'évangile, et dans cette universalité d'affection n'est-il pas permis de préférer celui pour lequel notre âme se sent le plus d'affinité ?....,

l'amour, levier terrible, poison, torche brûlante, quand il devient passion physique, n'est-il pas un lien sans danger, quand il se concentre dans la sympathie morale? Laissons donc madame de Chantal aimer saint François, respectons sa sensibilité, et surtout admirons la prudence, la retenue du saint qui l'éloigna toujours en lui continuant ses conseils. Cet homme qu'on a accusé de *quiétisme* fut l'ennemi le plus attentif du *mysticisme* et de l'exagération dévote; la *pratique*, voilà la base de sa méthode; les *actes*, il les mettait toujours bien au-dessus de l'inactive *contemplation*; son livre est écrit surtout pour la mère de famille, il devrait être le véritable code du foyer. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre sa prédication du repos, du calme en dévotion; c'est qu'il redoute, et notamment pour madame Chantal, l'*illuminisme*, la *rêvasserie*, cette plaie de la vie sociale, cet acheminement au *Molinosisme*.

Ne vous occupez pas de questions religieuses, ne cherchez pas trop de perfections, répète-t-il maintes fois dans sa solide piété; obéissez à vos maris avant tout, femmes de ménage; Dieu trouvera bien sa part dans l'accomplissement de ces devoirs; voilà le résumé de sa doctrine. Mais il vivait dans un temps peu favorable au succès de ces principes; on sortait des guerres de religion, et ces familles descendues de la ligue, portaient aux pieds des autels cette exaltation qui naguère tonnait dans les combats; ce fut pour appaiser cet ouragan d'exagération qu'il voulut y opposer la tendance contraire, c'est-à-dire le repos, le calme. Ainsi chez lui l'indifférence sémi-quiétiste n'était pas le but, elle n'était qu'un remède à l'excès opposé. Qu'il soit béni pour avoir compris que la dévotion avait ses écarts, et avoir cherché à les arrêter : rien de funeste comme les idées fixes; concentrez-vous absolument dans les systèmes politiques, l'humanité ne devient qu'un troupeau, qu'une abstraction dans laquelle l'individu, la famille, la vertu, le bonheur individuel disparaissent entièrement, devant le dividende du progrès de la masse. Plongez-vous dans la philosophie abstraite, vous tombez dans les paradoxes; prosternez-vous dans une piété absolue, vous tombez dans le mysticisme.

4. Du Quiétisme de Fénelon.

C'est avec un profond dégoût que nous suivons les détracteurs de l'évêque de Cambrai dans les petites intrigues exagérées et fastidieuses auxquelles on a mêlé le nom de ce grand prélat. Qu'importe par

exemple, que Mme de Guyon à son arrivée à Paris, ait cherché un directeur *à la mode* et l'ait trouvé dans Fénelon ? Un homme, une chose peuvent être *à la mode* par engouement inconsidéré du public, mais ils peuvent l'être aussi par puissance de vertu, de talent. La mode est quelquefois fantaisie, mais le plus souvent elle est grandeur et gloire. Chez nos aïeux le catholicisme fut toujours à la mode, Bossuet, Montesquieu, Pascal ont eu leur temps *de mode* et ce temps n'est pas encore passé. La mode de Fénelon avait les mêmes caractères de popularité honorable : encore aujourd'hui nul ne pourrait s'empêcher de faire un pompeux éloge de Fénelon, comme littérateur, poète, bel esprit Grec et Chrétien ; mais il est des hommes qui après cet hommage à la vérité sont revenus en arrière et ont effacé *l'étonnant écrivain* pour mettre en saillie « le séducteur tout-puissant, le grand seigneur tendre et » délicat, comme une femme ; le politique fin et subtil, le préféré » des belles duchesses, qui pleurent quand il manque l'archevêché » de Paris, enfin, l'esprit versatil et faux tout à la fois, courtisan de » Bossuet, ami des jésuites, assidu à Saint-Sulpice, inclinant tour » à tour à la grâce, au libre arbitre, et couvant sous sa foi des coins » obscurs de scepticisme..... [1] »

Que l'on distille comme on voudra ce grand esprit ; on ne lui arrachera jamais la couronne de sainteté qu'une juste vénération publique lui a décernée. Qu'on le fasse souper *avec Mme de Maintenon, chez les duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse, seul entre eux, après avoir renvoyé les domestiques*, nul ne pourra attribuer une idée d'immoralité ou de spéculation au précepteur du duc de Bourgogne ; qu'on le compromette dans les petites affaires de Saint-Cyr, nul ne croira sans preuves qu'il immola la Maisonfort sa pénitente *à l'avancement de ses doctrines et à l'agrandissement de son parti*. Qu'on le fasse s'adresser *aux jésuites pour se ménager des appuis ;* qu'on lui suppose la prudence d'avoir *des confesseurs de tous les partis*, pour mieux marcher sur la corde réelle de l'intrigue, nul ne le croira. Qu'on lui fasse abandonner la Maisonfort par jalousie, par regret de la voir passer sous l'influence d'un autre ; ou s'accrocher à la volonté de Mme de Maintenon, et lui consacrer son dévouement illimité par simple ambition, par courtisannerie, encore une fois, nul ne s'arrêtera à ces calomnies gratuites qu'on ne peut appuyer sur la moindre preuve.

[1] Michelet. *Du prêtre et de la femme.*

Ah ! si l'on avait pris dans la vie de Fénelon ce moment d'égarement, cette heure funeste où le grand apôtre pencha vers le *quiétisme*, nous comprendrions certaines susceptibilités ; mais il faudrait encore se hâter de remarquer que ses *maximes des saints* publiées en 1697 étaient aussitôt combattues par Bossuet, condamnées à Rome en 1699, et chose plus importante encore désavouées publiquement par Fénelon lui-même. Ainsi Fénelon n'eut qu'un jour malheureux de *semi-quiétisme* ; mais un jour passager ne remplit pas une longue existence ; quelle est la vie qui marche d'un bout à l'autre inébranlable dans la même voie ? Nous comprendrions que l'on eût attaqué le *quiétisme* chez Fénelon dans son livre prohibé ; mais vouloir généraliser en lui cette erreur, au point de l'étendre à toutes les actions, à toute la tactique de sa vie, il y a là une préméditation coupable contre laquelle nous nous élevons avec force. Les hommes sont faillibles ; Tertullien se laisse aller au schisme et Port-Royal aussi..... Mais quand un évêque, un instant égaré, se soumet avec repentir à la condamnation de Rome, quand il monte en chaire, et vient, avec des sanglots, combattre son œuvre devant tout son peuple, déclarer ses propositions dangereuses, funestes. Quand il empêche ses amis de les défendre, qu'il assemble tous les évêques de sa province pour les faire souscrire purement et simplement au bref qui le condamne, quand il pousse le remord jusqu'à faire sculpter sur un ostensoir des foudres qui frappent son livre, il est odieux 200 ans après, de reprocher à cet homme l'opinion qu'il a publiquement désavouée ; c'est regarder sa rétractation comme un mensonge, et le mensonge est une tache que personne de loyal n'osera jeter sur le cygne de Cambrai.

5. Du quiétisme de Bossuet.

Ce n'est pas assez d'avoir ainsi couvert Fénelon de boue, lui du moins offrait quelque prise à la critique ; mais Bossuet, comment saisir ce géant de la foi, ce saint Augustin moderne ? S'il est un génie opposé à la mollesse, aux petites raffineries du quiétisme, c'est assurément l'auteur des *oraisons funèbres* et des *variations*, et pourtant il fallait le pulvériser aussi. Toute attaque contre le sacerdoce serait impuissante, tant que Bossuet resterait debout avec sa gloire ; le prêtre moderne, si outrageusement conspué, trouverait toujours un refuge inexpugnable dans le sein de ce grand caractère catholique ; cette forteresse il faut donc la renverser, et

n'osant l'attaquer de front, on va la prendre en sous-œuvre par une sape aussi tortueuse que ridicule.

Le croirait-on, Bossuet est accusé de *quiétisme*, lui le juge inexorable des *maximes des saints*..... Ce n'est pas que ses accusateurs aient pu trouver dans les volumes de son œuvre immense une seule phrase entachée de sommeil moral, de penchant quiétiste; mais alors virant de bord, ils se sont écriés : non; Bossuet n'est pas quiétiste en théorie, sa correspondance particulière même *est digne, noble, sérieuse; elle recèle une gravité qui tient la pénitente à distance et empêche les rapprochements trop intimes*; mais la théorie fait très-peu en cette affaire, et, chose bien plus importante, *il est quiétiste en pratique*..... en pratique! Quelle absence de volonté, quelle torpeur, quelle paresse a-t-on donc surpris dans cet apôtre belliqueux, infatigable qui, toujours l'épée de la foi à la main, combat sans relâche les passions des grands, foudroie les protestants, refait l'histoire de l'univers et étouffe à sa naissance les premiers soupirs du *quiétisme* au prix de son amitié pour Fénelon, au prix même de la liberté de Mme Guyon qu'il fait emprisonner[1]. Quel *molinosisme* a-t-on découvert dans ce véritable guerrier, qui pour abréger son repos, se faisait éveiller avant l'aurore par son domestique, et dont les atteintes d'une affreuse maladie ne purent jamais arrêter le zèle et les travaux ?

Voici le grand crime! Sous le grand manteau pontifical se développe la sécheresse, la mesquinerie, la raideur du petit prêtre; interrogez les témoins. *Première déposition* : Bossuet habite un petit lieu très-froid, où il y a beaucoup de fumée. — *Seconde déposition*. Une sombre et étroite allée d'ifs et de houx, mène au triste appartement ; vieux arbres nains, rabougris qui ont de plus en plus mêlé leurs bras noueux, leurs noires et piquantes feuilles. — *Troisième déposition*. Sur le sérieux jardin, aligné à la française, plane dans sa majesté douce la tour de la cathédrale; mais on ne la voit pas de la petite allée noire ni du triste cabinet, lieu resserré, froid, ingrat d'aspect qui rebute par la secheresse, et rappelle que, sous ce beau génie, le meilleur du temps, il y eut un prêtre encore[2]. Après des témoignages si concluants, pourrait-on douter encore du *quiétisme pratique* de Bossuet?...

[1] Madame Guyon, cachée à Paris, échappa longtemps aux recherches; elle fut enfin arrêtée en décembre 1695, à la grande approbation de Bossuet, qui probablement avait provoqué cet acte d'autorité (*Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset.)

[2] M. Michelet. *Du prêtre et de la femme*.

Laissez-là vos études de la physionomie, du style, des mœurs, philosophes moralistes! ce n'est plus l'homme qu'il faut étudier, pour connaître l'homme, c'est son *Jardin*. Voyez comme on refait un Bossuet tout neuf sur la dénonciation muette du *houx*, des *ifs* et des *allées alignées*. Nous nous trompons; on appelle encore un témoignage vivant, mais également incolore. Jusqu'ici, pour sonder Bossuet, on avait examiné ses rapports avec Fénelon, avec Jurieu, surtout avec Louis XIV et sa cour. Mais en suivant cette route naturelle, on trouvait Bossuet le grand, le sévère, l'inflexible, et ce n'était pas celui qu'il fallait à nos destructeurs; ils avaient besoin d'un petit prêtre bien mesquin, bien rabougri; alors on avise au fond du confessionnal de l'évêque de Maux, une pénitente fort ignorée, *petite bourgeoise sans esprit ni naissance*, et résumant Bossuet dans la direction de cette *sœur Cornuau*, on le prend en flagrant délit de *quiétisme*.

Et pourtant il y a des choses qui embarrassent, même en falsifiant à plaisir la direction de Bossuet. On est forcé de reconnaître *qu'il devient bref, presque dur quand il s'agit de répondre aux confidences un peu sulfureuses que Cornuau s'obstinait à lui faire; qu'il combat les visions qu'elle s'avise d'avoir*. Très-bien, mais au-dessous de cette théorie; il reste la pratique. Malgré tant de sévérité apparente, la sœur Cornuau n'en est pas moins la préférée de Bossuet. *Il y a un point par où l'on peut toucher cet esprit dominateur : la docilité, l'obéissance*. La Cornuau en montre infiniment. Aussi « à elle » sont réservées toutes les indulgences paternelles, pour elle seule; » il s'attendrit par moment. Ce n'est pas tout; il se permet par fois » des élans d'amour mystique, indiscret devant un témoin aussi » passionné; il n'hésite pas à se servir de la langue mystérieuse du » cantique des cantiques; médecin qui veut guérir une passion par » une passion plus forte et qui est merveilleusement propre à doubler le mal [1]. »

Voyez-vous comme Bossuet se rapetisse peu à peu; comme il s'enrôle dans le bataillon immoral des Molinosistes! Le voilà sur la pente; encore un pas et le lecteur peut entrevoir le suborneur de confessionnal. Serons-nous donc toujours ramenés à combattre cette dangereuse tactique d'interprétation que nos chercheurs de paradoxe ont élevée à une puissance inconnue. Avec une telle méthode, rien ici-bas, homme ou principe, ne peut se promettre d'être

[1] M. Michelet. *Du prêtre et de la femme.*

à l'abri du poison ; par lui tout est exposé à sombrer dans un égoût immonde. Le temps, la sainteté, la gloire, rien ne sert de bouclier, on a gémi du bouleversement jété dans les faits et dans les caractères les plus authentiques par la petite littérature quotidienne ; obligée de corrompre la vérité pour faire du piquant. Mais qu'est-ce que le danger des *feuilletons* auprès des systèmes philosophiques?

Ceux-ci ont déjà bouleversé l'histoire romaine, contesté l'existence de Charlemagne, renversé les caractères historiques les plus arrêtés, tout cela par simple désir de trouver du neuf. Aujourd'hui un besoin de haine fait traîner les plus grands apôtres sur la claie ; arrive un autre besoin, une autre colère, Montesquieu deviendra un sot ; saint Bernard un libertin ; saint Louis un tartufe ; les juifs manquèrent-ils de témoignages spécieux pour faire du Christ lui-même un intrigant ? A Dieu ne plaise que nous voulions étouffer les élans d'une saine critique ; nous permettons tout en ce genre, quand on s'appuie sur une grande masse de faits bien établis ; mais nous ne saurions flétrir assez énergiquement une méthode audacieuse qui prétend renverser toute une époque, tout un grand homme sur une imperceptible minutie, et jeter au feu Virgile et Racine pour une faute de syntaxe.

6. Sur l'accusation de probabilisme jetée au sacerdoce catholique.

Mais ce n'est pas aux tendances *Molinosistes* que l'on borne l'accusation du sacerdoce, on l'étend jusqu'au *probabilisme* ; écoutez plutôt M. Michelet. Belle science élastique et facile qui au lieu d'imposer des règles se proportionnait, se faisait étroite ou large et prenait mesure avec elle ; le pénitent ayant à choisir pouvait être difficile, chaque jour il lui fallait l'absolution à meilleur compte.

Grâce au *probabilisme*, il était permis au pénitent relâché de faire de très-bonnes affaires, nous n'en disconvenons pas, et nous ajouterons notre ressentiment à celui de M. Michelet ; mais en tonnant avec raison contre les coupables, pourquoi étendre la prescription jusqu'aux innocents ? La vérité exigerait certaines distinctions ; ainsi, en appliquant cette couronne d'épines sur la tête *des Jésuites*, il serait bon de dire, d'abord qu'ils n'en furent pas les inventeurs ; que ce système avait été mis au jour par deux dominicains, *Barthélemy de Médina* en 1577, et *Dominique Bannez* en 1584. En second lieu qu'un grand nombre de leurs docteurs la condamnèrent avec la plus grande vigueur, et notamment *Comitolo* et *Ferdinand Rebellus* en 1608, à tel point que la réfutation de Comitolo servit de

fondement aux *notes* que Nicole ajoute aux *provinciales*. *Thyrsus Gonzalès*, général des jésuites, publia un ouvrage important en 1694 pour faire sentir tous les dangers de cette doctrine. *Bellarmin*, *Pallavicini*, *Daguère* et un grand nombre d'autres, après l'avoir adoptée avec ardeur, quand elle ne dépassait pas l'autorité de l'écriture, la battirent vigoureusement en brèche dès qu'ils découvrirent les ravages et les étranges excès qu'elle jetait dans l'Eglise. Voilà ce qu'on se garde bien de dire. Même silence sur la condamnation portée en 1670 par Innocent XI contre 65 *propositions des nouveaux casuistes;* condamnation qui ne faisait que renouveler celle d'Alexandre VII. On ne laisse pas même soupçonner que ce fut Bossuet et le clergé de France en masse qui éveillèrent la sévérité d'Innocent XI et condamnèrent eux-mêmes le *probabilisme* en 1700 ; à tel point que : « Nul théologien depuis lors, dit le cardinal de Bausset, » n'a osé reproduire, du moins en France, les sophismes dont on » avait abusé si longtemps pour pallier les excès du probabilisme. » Ainsi donc, au lieu de parler de *casuistes enterrés depuis cent ans par Pascal*, on aurait bien mieux fait de dire par Bossuet et le clergé de 1700 ; mais on avait besoin d'enterrer Bossuet tout aussi bien que les probabilistes, et voilà pourquoi on est encore revenu à Pascal.

On ne saurait croire où les hommes que nous réfutons sont entraînés par ces visions de quiétisme et de probabilisme. Ils ne voient plus que par la lunette de Molinos ; le moyen-âge ne leur montre que des *mystiques* même en ceux qui *crient le plus fort contre le mysticisme*. Au 15[e] siècle, *Gerson*, (qui ne connaît Gerson?) devient quiétiste (par *l'imitaition de Jésus-Christ* sans doute). Pascal est traduit à la même barre pour son *dédain de la rasion*, lorsqu'il conseille aux Chrétiens de *s'abêtir*. Ainsi, d'après ces penseurs avancés, pas d'exception admissible, tout dans l'église molinistes, jansénistes, gallicans et ultramontains tournoyent pêle-mêle et fatalement dans le tourbillon corrupteur de Molinos. Il est de ces exagérations extravagantes qui sont la condamnation de tous les écrits de leurs auteurs ; et les attaques les plus pompeusement annoncées finissent par tomber de leur propres poids et par s'engloutir dans l'absurde.

J. CÉNAC MONCAUT.

Découvertes géographiques.

RELATION D'UN VOYAGE
DE DEUX MISSIONNAIRES
DANS LES GALLES,

Adressée en souvenir à M. Tesson, directeur au séminaire des Missions étrangères, par son très-humble serviteur et confrère J.-L. Pareaux, missionnaire apostolique dans les Indes.

(*Suite et fin*[1].)

Matally est situé à deux grandes journées au nord-ouest de *Naiembady*, la route qui y conduit n'est pour ainsi dire qu'un défilé continuel resserré entre un grand nombre de montagnes, très-souvent si rapprochées qu'on pourrait aisément se faire entendre d'un sommet à l'autre. Dans toute la longueur du chemin est une rivière assez considérable qui reçoit à chaque instant de nombreux ruisseaux, coulant des gorges, des sommets ou des penchants des montagnes, à droite et à gauche. Il faut traverser cette rivière jusqu'à 9 fois et son lit dans plusieurs endroits, seule séparation du pied des montagnes, sert de route au voyageur, obligé alors de marcher dans l'eau, qui dans les temps de pluies s'élève jusqu'à 10 ou 15 pieds et rend alors la route impraticable. A notre passage, les endroits les plus profonds avaient à peine 2 ou 3 pieds d'eau. Les deux rives sont presque partout bordées de joncs, de roseaux, d'arbrisseaux et même de grands arbres touffus qui croissent souvent à travers les fentes de rochers qui servent de bases aux montagnes, ou sur un grand nombre de petites terrasses de chaque côté de la rivière qui les a formées de son limon rassemblé dans ses grandes crues. C'est au milieu de ces fourrés que le tigre, la panthère, le cerf, la gazelle, le chakal et grand nombre d'autres animaux sauvages ont établi leurs tanières. Dans plusieurs endroits nous pouvions voir sur le sable leurs traces qu'on aurait pu suivre, peut-être jusqu'à leurs habitations, mais nous avions bien autre chose à faire. L'éléphant pour qui le jonc et certains roseaux sont une nourriture privilégiée, vient aussi très-souvent, dit-on, visiter ces parages, et malheur à ceux qui le rencontrent, surtout lorsqu'il est isolé, car alors il est beaucoup plus féroce.

Les collines qui se succèdent à tout moment, les montagnes dont la coupe varie à chaque pas, les vallons avec leur fraîcheur, les ruisseaux avec leurs

1 oir le commencement au n° précédent ci-dessus, p. 77.

murmures, les gorges avec tout ce qu'elles ont de pittoresque; là des rochers nuds s'élevant les uns sur les autres en amphithéâtre, ici une pente douce et couverte de verdure, d'un côté une crête de montagne sèche et aride, de l'autre un charmant sommet couronné de beaux arbres touffus, partout la vue de grand nombre d'oiseaux de toutes couleurs, le crix perçant du paon sauvage aux plumes d'or, le roucoulement de la plaintive tourterelle, le chant du coq des bois, le vol circulaire du vautour aérien, la course rapide du cerf, de la gazelle présentent au curieux et rare voyageur un spectacle si admirablement varié, que les journées de voyage s'écoulent comme des heures malgré l'incroyable difficulté de la route.

Après une marche d'environ 7 heures, afin de laisser passer les chaleurs de midi et prendre notre frugal repas, nous descendîmes le premier jour, sur les 10 heures, au bord de la rivière, sous un rocher dont la tête fort inclinée nous garantissait par son ombre des ardeurs du soleil et nous aurait fourni au besoin un abri sûr contre l'orage. Après avoir réparé nos forces par un peu de nourriture et de sommeil, après avoir élevé notre âme à Dieu par la récitation de l'office divin, nous reprîmes notre route toujours à travers de grandes difficultés, mais aussi toujours de nouvelles curiosités. Nous arrivâmes le soir à un mauvais *savedés* bâti près de la rivière, à l'extrémité sud d'un petit vallon de forme circulaire. C'est le seul lieu de sûreté pour la nuit qu'on est obligé de passer dans la traversée de ce défilé de deux grandes journées de marche. Un gardien payé par l'honorable compagnie, exprès pour entretenir les bâtiments, ne paraît guère occupé que de recevoir son salaire au commencement de chaque mois; les murs sont tombés dans plusieurs endroits et la charpente menacé ruine. Cet homme devrait aussi tenir du riz et tout ce qui est nécessaire aux voyageurs, mais il ne paraît pas plus fidèle sous ce rapport, car sans l'obligeance de quelques autres voyageurs mieux approvisionnés que nous, je ne sais trop si nous n'aurions point jeûné ce soir-là et le lendemain encore jusqu'à la même heure.

Ce lieu est aussi un rendez-vous pour les bergers qui viennent de fort loin, paître leurs nombreux troupeaux, pendant plusieurs mois de l'année, dans ces parages où l'herbe croît sur les collines comme dans les vallées, sur le sommet aussi bien que sur le penchant des montagnes, avec une telle force, surtout dans les temps de pluie, que les troupeaux peuvent recommencer à paître aux mêmes endroits tous les 4 ou 5 jours. C'était près de là qu'étaient campés alors les bergers chrétiens de *Naiembady*, frères de ceux qui nous accompagnaient. Ils vinrent nous visiter et nous apporter ample provision de lait. Plusieurs fois nous avons rencontré dans ce voyage quelques-uns de ces campements de bergers. Pour se garantir eux et leurs troupeaux des animaux féroces qui sont en si grand nombre dans ces quartiers là, ils construisent avec des claies faites de gros bambous fort solides de vastes entourages dans lesquels, pendant la nuit, ils renferment leurs troupeaux, au milieu et au-dessus desquels ils couchent eux-mêmes sur une autre claie que soutiennent quatre gros pieux élevés de 7 à 8 pieds et solidement plantés en terre. Au-dessus ils se construisent un

abri contre la pluie et la fraîcheur de la nuit, avec quelques branches entrelacées et recouvertes d'herbe sèche, à peu près comme toutes les maisons du pays. Ces précautions ne suffisent pas souvent pour garantir le troupeau de la dent du tigre qui rode sans cesse pendant la nuit autour des enclos. Afin de l'éloigner, on allume de grands feux que chaque berger à son tour est obligé d'entretenir jusqu'à la clarté du jour. Malgré la surveillance la plus active, il n'est pas rare encore de voir quelque pièce du troupeau devenir la proie de terrible animal. Quelques années auparavant, voyageant dans un pays à peu près semblable et me trouvant pendant la nuit près d'un troupeau dont je n'étais séparé que par un mur en terre de 2 ou 3 pieds d'élévation, un de ces tigres à la force gigantesque, vint prendre à quelques pas de moi un bœuf que ni les bergers par leurs cris, ni un grand nombre de chiens à sa poursuite ne purent lui faire lâcher, et dont il se régala sur une petite colline voisine où l'on trouva quelques restes le lendemain matin.

On rencontre aussi fréquemment sur cette route des campements de nomades. Il y en a de 4 tribus différentes qu'on appelle *Fambadys*, *Dumbers*, *Korayers* et *Paguenadis*. On nomme aussi plus communément ces derniers *Koloukoutty* du nom de l'un de leurs travaux ordinaires qui consiste à pointer ou tailler les petites meules en pierre dont se servent les Indiens pour moudre les petits grains dont ils se nourrissent.

Les *Fambadys* forment une tribu d'hommes que dès le premier aspect on reconnaît pour ne pas appartenir aux autres castes qui habitent cette partie de l'Inde. Leur langue n'a de rapport avec aucune des 7 ou 8 connues vers le sud de la presque île. Ils sont en général d'une belle taille, bien faits et robustes, à en juger par les apparences. L'habillement des hommes consiste en un petit caleçon qui s'arrête au-dessous du genou et est attaché autour des reins avec une corde ou espèce de ceinture aux extrémités de laquelle pend un grand nombre de touffes ou espèce de glands de soie ou de coton rouge, qu'ils ont l'air de regarder comme un bel ornement. Le haut du corps est ordinairement couvert d'une simple petite toile sans couture ni façon aucune, à la manière des autres Indiens, et portent sur la tête un petit *talapas*, ou simplement une calotte. Les femmes sont vêtues d'une large robe de toile de couleur, mais dans un tel état de malpropreté, qu'il serait souvent difficile de prononcer sur la couleur primitive. On dit que ce vêtement ne peut être remplacé par un autre que lorsqu'il tombe par lambeau de pourriture et d'usure. Il est attaché à la ceinture comme le caleçon des hommes. Au-dessus de cette robe est une espèce de corset dont la forme rapproche assez de celle d'une chasuble, mais qui se termine presque en pointe par devant, à la ceinture, et est beaucoup plus courte, mais plus large par derrière. Ce corset est fait aussi d'étoffe de couleur ordinairement rougeâtre pour le fond, mais à moitié couvert d'un grand nombre de broderies, si l'on peut appeler ainsi des coutures sans formes ni dessins bien marqués. Leurs longs cheveux tombent en désordre ou sont grossièrement noués sur le sommet de la tête. Quelquefois une toile autour du corps remontant par une de ses extrémités jusque sur la tête, la leur

couvre en partie. Les bras sont garnis d'un grand nombre d'anneaux d'os ou d'ivoire, ou même de quelque bois précieux, depuis le poignet jusqu'au coude, et de là jusqu'au haut du bras.

Ces nomades conduisent toujours avec eux de si nombreux troupeaux, que pour les faire paître, ils sont obligés de camper dans les contrées les plus désertes, à travers les montagnes, les bois et autres lieux que ne fréquentent pas les troupeaux du pays. Quand l'herbe des environs est épuisée, ils vont camper ailleurs, transportant sur leurs bœufs tous les bagages du campement. Ils portent des marchandises qu'ils vendent dans les villes ou villages sur leur passage, et les plus près de leur camp. Ils se nourrissent avec les petits grains qu'ils achètent en passant dans les endroits où ils sont moins chers. Ils ont la réputation d'être voleurs, et d'enlever même les enfants qu'ils rencontrent à l'écart sur leur route. On dit qu'avant le règne des Anglais dans l'Inde, ces bandes de nomades étaient une véritable calamité. Le vol, le brigandage, le meurtre même, signalaient partout leur passage; mais de sévères châtiments infligés aux coupables surent imprimer la crainte à ces hordes de sauvages, et ont arrêté en partie leurs redoutables brigandages.

Les *Dumbers* ont à peu près les mêmes mœurs et usages; seulement ils conduisent des troupeaux moins nombreux, et qui sont plus ordinairement composés d'ânes qui ne leur servent guère qu'au transport de leurs bagages. Ils s'établissent de préférence auprès des habitations, parce qu'ils exercent le métier de bateleurs, qui leur procure le nécessaire à la vie. Quelques-uns élèven des porcs en grand nombre dont ils font commerce.

Les *Coravers* campent aussi près des villes et villages. Leur métier est de faire des paniers, des nattes grossières de bambous fendus en bandes larges et très-minces, et autres ustensiles de ménage. Lorsqu'ils ont approvisionné les lieux près de leur campement, ils vont s'établir plus loin, et voilà toute leur vie.

Les *Paguenis*, comme les *Lambadis*, sont ordinairement campés dans les bois où ils se nourrissent de toute espèce de chairs. Celle du vautour, du milan, du corbeau et de toute espèce d'oiseau, même de chauve-souris, leur sont bonnes. Ils savent les attirer dans leurs filets en imitant le cri de chacun d'eux, si bien qu'il est difficile de ne pas s'y méprendre. Quand la chasse est surabondante, ils en portent vendre dans les villages les moins éloignés. J'ai eu quelquefois 4 ou 5 perdrix pour un *touttou*, valeur de 5 centimes. Ils sont très-adroits à prendre le *chakal*. A cet effet, ils font un enclos bien fermé d'épines et de bambous, en laissant 3 ou 4 issues à côté desquelles ils se cachent dans des broussailles; une proie est placée au milieu de l'enclos, puis à la nuit tombante, moment où le *chakal* se promène pour chercher sa nourriture, lorsque quelqu'un de ces animaux attiré par le cri factice du chasseur, aperçoit le funeste repas qui lui est préparé, il se met lui-même à crier, selon sa coutume, pour en appeler d'autres qui ne tardent pas à arriver en grand nombre. Lorsque tous sont entrés dans l'enclos, un des chasseurs se lève et leur donne la chasse par les issues où sont cachés les autres chasseurs qui en assomment

un bon nombre au passage. Ces premières provisions épuisées, on recommence de nouveau la même chasse jusqu'à ce qu'elle cesse de suffire à la nourriture de ces carnivores, soit par la destruction, soit par l'épouvante qui chassent au loin tout ce qui a échappé à la mort. Alors le camp est levé et transporté dans un autre quartier ; on recommence la guerre à mort.

Le défilé que nous suivions se termine vers le nord-ouest, à l'extrémité d'un vaste bassin presque tout entouré de montagnes, et qui forme à lui seul une petite province dite le *Collégal*, et qui compose un *Talok* du *Coimbattour*. Ce nom de *Collégal* lui vient de sa ville principale nommée ainsi et située à la pointe nord-est de trois chaînes de montagnes qui se réunissent à *Garulatty* pour prendre à quelques milles plus loin le nom de *Kotaguery*, puis de *Nilagueries*. La partie septentrionale du *Collégal* est située sur le même plateau que le *Myssour*, et est en grande partie fertilisée par le *Covéry* qui la borne à l'est et au nord. La partie méridionale est renfermée entre de hautes montagnes et composée d'un petit pays autrefois plus connu sous le nom de *Basapalenam*, ville alors très-peuplée, et dont il ne reste plus aujourd'hui que les ruines d'une église construite par les RR. PP. Jésuites, avant la persécution du tyran *Tipour*, qui la fit détruire. On voit encore 1° aux extrémimités du terrain qui appartenait à cette église, des bornes en pierre sur lesquelles sont des inscriptions en langue *Canaris*, constatent la cession du terrain par le prince régnant alors, en faveur de l'église du Grand-Dieu ; 2° les murs d'entourage de l'église construits en terre solidement pétrie par les potiers chrétiens qui étaient en grand nombre dans cet endroit; 3° Les murs de l'église avec une partie de l'autel; dans l'intérieur ont crû trois grands arbres qui remplacent le toit, et semblent par là lutter contre le temps pour la conservation de ces précieux restes; 4° entre la porte de l'église et celle de la cour, une croix de pierre, relevée, dit-on, après la persécution, par le R. P. Dubois, et sur laquelle on lit en langue latine : *A saint Ignace de Loyola, fondateur de la compagnie de Jésus;* 5° l'emplacement du presbytère. On y montre l'endroit d'où l'apôtre de ces sauvages contrées parlait aux étrangers par une fenêtre, conformément à la gravité exigée par les usages du pays. C'est là que se réunissaient tous les dimanches les chrétiens dispersés dans ce vaste bassin et formés par les RR. PP. Jésuites. Après la chute de *Tipour*, on jugea convenable pour la commodité des chrétiens qui restaient encore, de remplacer cette église par trois autres églises, construites dans les villages de *Manougally*, *Adzipouram* et *Saguenіossour*. Le premier est à environ une lieue sud-est de ces ruines. Les habitants d'un village payen, situé près d'elles, racontent encore avec enthousiasme les anciennes splendeurs du christianisme dans ces lieux, et touchent sensiblement l'âme du missionnaire qui les visite. *Quand réparera-t-on ces ruines qui nous sont chères comme à vous,* disent-ils? Mes amis, répond le missionnaire attendri, nous les réparerons quand vous aussi serez devenus chrétiens. Un autre Jérémie, en visitant ces ruines désertes, s'écrirait aussi : *Super montes assumam fletum ac lamentum et super speciosa deserti planctum.* Ch. IX, v. 10. Ces ruines sont connues aujourd'hui sous le

nom de *Sanniasimattam*, c'est-à-dire *ermitage du cénobite;* nom ordinaire des églises où réside le missionnaire dans le *Myssour*. Il est devenu célèbre par les foires qui s'y tiennent à l'occasion du passage des Gentils, qui vont visiter l'idole de *Madesoura* perchée sur le sommet d'une haute montagne du même nom, dont je parlerai ailleurs.

Tous ces détails sur le *Collégal*, je les tiens de M. *Beauclair*, missionnaire du *Myssour*, qui a visité plusieurs fois les chrétiens de cette province; car pour nous, dix milles avant la fin du défilé qui y conduit, tournant à droite, nous nous enfonçâmes dans une gorge de montagnes au fond de laquelle se trouve *Matally*, où nous avions des chrétiens à visiter. Le *Matally* d'aujourd'hui est situé près du pied des montagnes, dans un angle formé par la jonction de deux des plus considérables des environs. Le *Matally* d'autrefois se trouvait plus rapproché de la rivière et de l'entrée dans la plaine. C'était une ville assez considérable, à en juger par les ruines que l'on voit encore, et qui avait un fort en terre, tenant garnison pour défendre sans doute l'entrée dans le royaume du *Myssour*. On voit encore, de distance en distance, les endroits où étaient échelonnés les sentinelles qui montaient la garde nuit et jour, car du temps de tous ces petits rois qui gouvernaient l'Inde, la raison du plus fort l'emportait toujours sur tous les traités possibles. Il ne reste plus de cette ville qu'une petite pagode à la conservation et entretien de laquelle veille attentivement la superstition payenne.

Après la chute de *Tipour*, le tyran du *Myssour*, la garnison de *Matally* ayant été retirée, les habitants aussi se dispersèrent dans les contrées voisines. Un petit nombre d'entre eux, parmi lesquels se trouvaient quelques chrétiens, allèrent s'établir à quelque distance de là, dans un endroit plus propre à la culture, et conservèrent le nom de *Matally*, au petit village qu'ils bâtirent. Depuis cette époque, le village a changé de place 5 à 6 fois, gardant toujours le même nom. Nous le trouvâmes nous-mêmes à un mille de distance du lieu où l'avait laissé le missionnaire qui l'avait visité 2 ans avant nous.

Défricher et cultiver sur le penchant des montagnes, sur les collines ou dans les petits bassins qu'elles forment entre elles, demande un travail considérable que le gouvernement apprécie en affranchissant d'impôts dans les commencements. Mais peu à peu, on finit par y en mettre d'aussi considérables que dans les endroits moins difficiles et d'un meilleur rapport, en sorte que la récolte devient insuffisante pour les payer et nourrir le cultivateur. Alors il ne lui reste d'autre ressource d'échapper à la dernière misère, que d'abandonner ses champs pour aller défricher ailleurs. Voilà la raison de ces changements si fréquents, qui d'ailleurs n'occasionnent pas grands frais; car la construction des maisons ne demande ni maçons, ni charpentier bien habiles. Une seule maison dans tout *Matally*, celle dans laquelle nous fûmes reçus, car il n'y avait point de chapelle, avait des murs en terre; toutes les autres ne sont que des huttes entourées de cloisons de bambous entrelacés et recouverts d'herbe sèche.

Nous passâmes là quelques jours assez misérablement, n'ayant pas même la consolation qui nous aurait tenu lieu de tout, de trouver des chrétiens dignes de

Dans les lieux même les plus éloignés des congrégations chrétiennes, on rencontre assez souvent, sur les grandes routes, des croix plantées sur des tombeaux de chrétiens voyageurs qui ont terminé là leur vie mortelle, victimes du choléra, de la famine, de la maladie, de la misère ou de quelqu'autre accident. Ces croix ne sont-elles pas dans la nuit du mensonge, des étincelles de la vérité! Dans toutes les places considérables de l'Inde, la Compagnie anglaise a ses troupes, parmi lesquelles il y a toujours des chrétiens. Il est donc impossible à l'Indien idolâtre, de ne pas apercevoir souvent des signes de la vérité qui le condamnera sans miséricorde au jugement de Dieu.

A la vue de tant de millions d'âmes qui s'en vont, se précipitant dans les abîmes éternels, tout ce qu'en Europe il y a de fort et courageux dans la foi, ne devrait-il pas se lever, comme un seul homme, pour voler au secours de tant d'infortunés et les arracher du précipice dans lequel ils se jettent impitoyablement tête baissée? Depuis des siècles que la religion assiége l'Inde pour la délivrer du plus affreux des esclavages, elle n'est encore venue à bout que d'introduire dans la place ses émissaires qui l'ont travaillée par tous les moyens possibles, sans obtenir de succès complet. Il n'est pas facile, en effet, de briser les fers d'un esclave qui, par les prestiges du tyran qui l'enchaîne, les aime, les embrasse et y tient comme à sa vie. Mais, ce qui ne paraît pas possible à la faiblesse humaine, est facile à la grâce divine. Et, ne touchons-nous point au temps où celle-ci, brisant la puissance du prince des ténèbres, dissipant toutes les illusions, ouvrant les yeux des aveugles à la lumière de la vérité, et dirigeant toutes les volontés vers le bien, doit introduire en triomphe la religion divine dans l'Inde, et lui faire remporter autant de victoires qu'elle livrera de combats? Que signifient, en effet, ces troupes de missionnaires, membres d'une société que le chef de l'Eglise appelle son bras droit, ces nombreux enfants d'Ignace, l'un des plus terribles corps d'armée contre tout l'enfer et ses suppôts, tous ces envoyés de nouvelles congrégations qui débarquent dans tous les ports de l'Inde, depuis Calcutta jusqu'à Bombay? Que signifient toutes ces créations de nouveaux vicariats apostoliques, sinon un assaut général qui se livre par la religion contre l'enfer? A qui sera la victoire? O vous, nouveaux Moïses de la montagne sainte, ministres du même dieu, chargés de la conduite de son Église, de la conduite de son peuple de prédilection, levez, et ne cessez de lever, jusqu'à la nouvelle de la victoire, des mains suppliantes vers le ciel, tandis que nous, dans la plaine, nous combattrons les combats du Seigneur, nous combattrons contre l'ennemi commun du genre humain, nous combattrons, couverts de poussière et de blessures jusqu'à vaincre ou mourir, si la victoire doit encore se faire attendre; et alors ne souffrez pas que nos places restent vides; envoyez de nouveaux guerriers plus courageux, plus robustes encore; armez-les de pied en cap, du bouclier de la foi, de l'impénétrable cuirasse de la constance et du glaive de la parole; ne leur parlez, en les expédiant, que de guerres, de combats, de travaux, de fatigues, de peines, d'ennuis, de chagrins, de mort même, car voilà ce qui les attend.

Sur les dix heures, nous arrivions au pied de la troisième montagne dont le

sommet devait être l'heureux terme de ce pénible voyage. A midi, nous le touchions, ce terme désiré, pleins de joie et de bonheur. Ce fut un brave gentil, l'un des principaux cultivateurs de l'endroit, qui nous donna l'hospitalité, mettant à notre disposition toute sa maison et ses étables. La maison, qui n'avait que quelques pieds carrés, servit à loger nos disciples et, en même temps, de cuisine. Nous préférâmes, pour nous, l'étable qui avait trois compartiments différents et séparés par des barrages de bambous. L'un fut destiné à nos chevaux qu'il ne fallait pas exposer, en les laissant dehors pendant la nuit, à la dent du tigre très-avide, dit-on, de semblables proies. Le second, à côté de nous, était occupé par un bœuf qui s'était brisé la jambe, dont la plaie considérable répandait chez nous un parfum qui nous obligeait souvent de sortir au grand air, surtout quand on changeait la paille. Notre appartement, plus vaste, et que nous avions choisi exprès pour nous, servit aussi de chapelle. Nos malles, placées sur la crèche, formaient l'autel. Ainsi, l'étable, le bœuf, la crèche, la paille, les bergers (car tous les assistants étaient bergers de profession), les anges, ô oui, assurément, les anges, et les mêmes, sans doute, qui avaient entouré la crèche de Béthléem, tout se trouvait là réuni pour la ressemblance parfaite de l'admirable spectacle qui s'offrit autrefois au ciel étonné, dans le plus humble mais le plus heureux lieu de la terre.

Quelle foule de sublimes, douces et touchantes pensées ne devaient pas se presser sur le cœur attendri du prêtre, produisant, de nouveau, au moyen des paroles sacrées, dans une étable aussi et avec presque toutes les mêmes circonstances, le même Dieu-enfant, que donna la première au monde, la plus heureuse, la plus pure et la plus aimable des vierges? Avec quelle éloquence du cœur, plutôt que de langage, le missionnaire ne dut-il pas, en pareille circonstance, annoncer la bonne nouvelle : *un Sauveur vous est né*, à ces pauvres idolâtres qui n'avaient jamais vu ni entendu rien de semblable. L'étoile mystérieuse parut aussi : des rayons de lumière divine pénétrèrent jusqu'au cœur d'un certain nombre des assistants. Les ténèbres de l'idolâtrie furent dissipées dans leur esprit, par les lumières de la foi. Huit néophytes et deux enfants furent régénérés dans les eaux salutaires du baptême. C'était assez, sans doute; c'était même plus qu'il n'en fallait pour nous dédommager des peines, des privations et des fatigues du voyage; pour nous faire oublier les peines et chagrins de notre peu de succès ailleurs. Mais qu'est-ce que huit ou dix payens baptisés sur des millions qui ne le sont pas, dans l'Inde seule? Il en est pour un missionnaire apostolique, de ses désirs, de sa soif de baptiser, comme de la soif d'un hydropique qui augmente à proportion des efforts qu'il fait pour l'étancher. Pourquoi donc, ô Sauveur des âmes, pourquoi donc, ô bon Jésus, cette élection d'un si petit nombre sur tant de milliers? Toutes les âmes ne vous ont-elles pas coûté le même prix, celui de tout votre sang divin jusqu'à la dernière goutte? Toutes n'ont-elles pas été créées pour le bonheur du ciel, pour chanter à jamais votre gloire, pour vous voir, vous aimer, vous posséder et vous bénir pendant l'éternité? ô impénétrable mystère! je me tais et j'adore!

Sous la tyrannie de Tipour, quelques chrétiens de *Sattiemangolam*, pour

échapper à la persécution, se réfugièrent sur cette montagne, nommée *Singuidymalée*, que cultivaient déjà quelques gentils qui les admirent à leur aider à défricher des terres extrêmement fertiles, à raison de l'air tempéré et des pluies qui y sont plus fréquentes que dans la plaine. De tous ceux qui firent partie de l'émigration, il ne restait plus, à notre arrivée, qu'une vieille femme. Elle avait cependant trouvé moyen de faire baptiser ses enfants, en les portant dans des villages chrétiens de la province voisine du Collégal. Deux de ceux-là s'étaient unis, sans sacrement de mariage, bien entendu, à des femmes qui ne manquèrent pas non plus de faire baptiser les fruits de ces unions. Nous trouvâmes ces deux familles, qui composaient sept à huit personnes n'ayant de chrétien que le nom et le baptême absolument. On nous dit que dans les plaines voisines, il y avait encore, répandus parmi les payens, quelques chrétiens de même espèce. Nous les envoyâmes chercher. Tous les chrétiens et ceux qui demandaient le baptême, formèrent une réunion de trente-quatre personnes. Il était vraiment consolant pour nous, tous les jours, de voir leur assiduité à venir entendre la divine parole; à s'instruire de la doctrine chrétienne, à apprendre les prières depuis le matin, sept ou huit heures, jusqu'à dix ou onze heures, et depuis deux ou trois heures jusqu'à cinq ou six du soir. Dans quinze jours tous en surent assez pour être admis, les huit adultes au baptême, et tous les autres en âge, à la première communion et à la bénédiction nuptiale, car personne ne l'avait reçue, et un seul avait fait sa première communion, douze ans auparavant, dans un village chrétien où il se trouvait alors, dans la plaine, au passage d'un missionnaire. O le beau jour pour nous que celui où nous administrions ces sacrements. Depuis douze ou treize ans, que je parcours l'Inde, j'en ai très-souvent administré plus dans un jour, mais jamais avec autant de plaisir et de bonheur.

Singuidymalée était un petit paradis terrestre pour nous. Nous n'y avions cependant ni bon lit, ni pain, ni vin, ni rien de ce qui fait les heureux du siècle. Pour lit l'un de nous avait un hamac attaché aux deux extrémités par des cordes, à deux pieux. L'autre s'était d'abord établi dans la crèche à côté de l'autel, mais la cruauté des serpents très-nombreux dont nous recevions des visites même en plein jour, et des rats dont la morsure n'est pas moins mortelle, quelquefois, que celle des premiers, l'obligea de s'installer sur les malles, c'est-à-dire sur l'autel même, pendant la nuit. Pour nourriture un peu de riz qu'il nous fallait envoyer chercher fort loin dans la plaine, et qui nous manqua plusieurs fois, était mêlé à la chair de quelques pigeons sauvages, de quelques tourterelles ou autres oiseaux qu'il n'était pas nécessaire d'aller chasser bien loin. Puis le lait venait en telle abondance que nous en usions en place d'eau, pour ne pas gagner la fièvre, que celle-ci occasionne souvent à ceux qui ne sont pas accoutumés à sa fraîcheur excessive, pour ceux qui arrivent de la plaine. Enfin le miel était aussi à notre discrétion, car sur ces montagnes les ruches d'abeilles sauvages se rencontrent partout à travers les rochers auxquels elles sont attachées ou même à des branches d'arbres et de simples arbrisseaux d'où le miel découle quelquefois jusqu'à terre, ce qui nous rappelait et nous

expliquait les passages de l'Ecriture sainte où il est dit, en parlant de la terre promise, que c'était un pays où coulait le lait et le miel.

Le soleil, bien moins ardent que dans la plaine, nous laissait la liberté de la promenade même au milieu du jour. Nous visitâmes ainsi plusieurs autres montagnes voisines. Quelques-unes étaient encore au-dessus de la nôtre, et de leurs sommets, au moyen d'une bonne longue-vue, nous pouvions contemple- à loisir une grande partie des provinces environnantes, surtout du *Baramal*, séparé du *Myssour* et du *Coïmbattour* par le majestueux *Cavéry*, dont nous pouvions suivre le cours tortueux à travers les montagnes dont il baigne le pied.

Un jour, dans le cours de l'une de ces promenades, je vis tout à coup M. Gouyon qui me précédait de quelques pas reculer subitement. C'était pour livrer passage à un énorme serpent à sonnette qui traversait devant lui. Ce reptile, au moyen d'un arbrisseau fort touffu, monta jusque sur une branche élevée de 7 à 8 pieds et autour de laquelle il s'entortilla. Au moment où M. Gouyon se disposait à le descendre d'un coup de feu, l'animal se mit à vibrer son dard et à balancer sa large tête comme pour s'élancer sur lui, il recula épouvanté en me remettant l'arme, et il y avait vraiment du danger, d'après bien des faits que l'on raconte. Mais l'épouvantable reptile n'échappa cependant pas à la mort; un coup de fusil lui coupa l'épine dorsale et l'étendit au pied de l'arbre. Il avait près de 7 pieds de long sur une grosseur proportionnée.

Une autre fois, à peine étions-nous rentrés qu'on vint nous dire qu'un tigre venait d'étrangler un bœuf qui faisait partie d'un troupeau que nous avions rencontré vers la fin de notre promenade. Ces terribles animaux causent souvent ainsi de grandes pertes à ces cultivateurs et bergers tout à la fois, car toutes leurs richesses consistent en troupeaux. Pour empêcher le tigre d'approcher des maisons auprès desquelles sont rassemblés les troupeaux pendant la nuit, on a entouré d'abord toutes les terres cultivées autour du village de grandes palissades faites avec de gros bamboux; puis autour même du village se trouve une seconde enceinte semblable à la première, laquelle est séparée des maisons par une grande cour dans laquelle sont les troupeaux. Les maisons et les étables n'ont d'autres cloisons que 2 autres palissades encore de même façon, séparées l'une de l'autre de 1 ou 2 pieds seulement. En sorte que pour arriver jusqu'aux étables dans lesquelles on ne met les troupeaux qu'en temps de pluie, le tigre a jusqu'à 4 barrières à franchir et elles ne l'arrêtent pas toujours.

Dans ces agréables promenades, à chaque pas nous rencontrions de nouveaux objets à considérer : là une grotte, ici un tertre, plus loin un petit vallon sur la montagne même; là c'était une pierre d'un grain tout nouveau pour nous, ici un arbuste que nous n'avions vu nulle part ailleurs. Le *Thec*, l'*Aguil* qu'on dit être le vrai cèdre, et le *Sandal*, se trouvent sur ces montagnes. Le sandal surtout, dont il est parlé dans plusieurs endroits de l'Ecriture sainte comme d'un bois très-précieux, à raison principalement de sa bonne odeur qui ne s'efface jamais, est très-commun sur cette montagne. C'est un bois sacré pour les Indiens qui l'emploient dans beaucoup de cérémonies religieuses et civiles même. Quoiqu'il soit assez commun dans plusieurs provinces, surtout dans le

Myssour où il est de qualité supérieure, il se vend cependant assez cher. Le gouvernement, qui en tire des revenus considérables, a établi des gardes pour empêcher qu'on ne le coupe. Nous pûmes aisément, néanmoins, nous en procurer chacun un beau baton, dans ces quartiers que ne fréquentent guère les agents du gouvernement. Il y a plusieurs années qu'on ne l'a pas exploité, en sorte que l'on en rencontre souvent des branches mortes qui servent même quelquefois au feu de la cuisine, qu'il embaume de son odeur en brûlant. C'est ce qui nous apprit l'existence de ce bois sur cette montagne, car autrement personne ne pensait à nous en parler tant c'est chose commune.

Les oiseaux aussi sont là très-variés et en beaucoup plus grand nombre que dans la plaine, les poules sauvages se rencontrent à chaque pas, ainsi que les pigeons et tourterelles que l'on confond sous le nom général de *Pras*. On les divise en 12 classes particulières en ajoutant au nom commun de *pras* un nom spécial qui distingue l'espèce. La première espèce se nomme *Mâdepras*. C'est un oiseau blanc de la grosseur d'une oie ; il n'a guère du pigeon que les pattes et un peu l'allure, sans en avoir ni les mœurs ni les usages, puisqu'il se nourrit de poisson au bord des étangs et des rivières. La seconde espèce appelée *Malée-pras* a beaucoup plus de ressemblance avec le ramier. Seulement il est plus gras et de couleur rougeâtre. Il habite toujours les montagnes. Je n'en ai jamais vu ailleurs, et là même il est toujours dans des endroits fort sauvages : 3° Le *Kovilpras*. C'est le véritable ramier dont la couleur est grise et a sur les ailes deux barres noires. Dans la plaine il habite ordinairement les tours des pagodes, et sur les montagnes à travers les rochers. On le nomme aussi *Caroumpras* à cause de sa couleur qui se rapproche du noir, ou *Kanattoupras*, parce qu'il fait aussi quelquefois sa demeure dans les grands puits à travers les broussailles ou crevasses au-dessus de l'eau dont il aime assez la fraîcheur. 4° Le *Vouttoupras* ou *Velléepras*. C'est le pigeon blanc que l'on élève et qui ne se trouve point à l'état de sauvage. 5° Le *Padchépras*. Il tient le milieu entre le pigeon et la tourterelle. Sa couleur est d'un vert tout à fait semblable à celui des feuilles d'arbres sur lesquels il habite toujours. 6° Le *Peroumpras*. C'est une grosse tourterelle d'un gris-clair. 7° Le *Valpras* de la grosseur et couleur du précédent. Sa queue longue ressemble à celle de la pie dont il a aussi le vol et presque le cri. 8° Le *Manipras*. C'est la véritable tourterelle de Barbarie avec son beau collier de perles. 9° Le *Sembelpras*. C'est la tourterelle ordinaire, toute de couleur cendrée. 10° Le *Tagoudoupras*. C'est la vraie tourterelle de passage en France, et est indigène dans l'Inde. 11° Le *Siroupras*. C'est la précédente d'espèce beaucoup plus petite. 12° Enfin le *Kiripras*, qui a à peine la grosseur du moineau; excepté le *Malepras* et le *Velléepras*, tous les autres se trouvent à *Singuidimalée*.

Nous désirions beaucoup bâtir à nos néophytes un petit oratoire, afin qu'ils pussent se réunir à la prière soir et matin, et entretenir ainsi l'esprit de foi parmi eux; mais il nous manquait un emplacement commode. Un gentil nous en donna un fort convenable, et dès le lendemain les fondements étaient ouverts. C'eût été le comble du contentement pour nous de terminer avant notre départ. Mais arrivait le temps des pluies qui nous devaient fermer le re-

tour en grossissant la rivière du défilé. Après avoir élevé les murs d'environ deux pieds, et préparé la charpente, nous donnâmes quelques roupies pour terminer l'ouvrage sur le plan donné, et nous nous préparâmes au départ. Tout le village, sans en excepter les payens, vint nous conduire assez loin sur le penchant de la montagne, et nous suivit encore des yeux le plus loin possible. En quittant ces nouveaux enfants spirituels de l'Inde, je crois n'avoir été guère moins touché qu'au jour où j'abandonnais mes autres parents de France.

Le lendemain de notre arrivée à *Matally*, M. *Gouyon* fut pris de la fièvre; il voulut cependant essayer de célébrer la sainte messe, car c'était le dimanche, mais bientôt convaincu qu'il ne pourrait terminer sans se trouver mal, il fut obligé de s'arrêter. Dans quelques heures la maladie fit de tels progrès, qu'il se mit à délirer d'une manière effrayante; jusqu'au soir, je fus dans des transes terribles. Mais à la chute du jour, la fièvre céda et disparut entièrement pendant la nuit, laissant néanmoins le malade dans une grande faiblesse. Je lui administrai une forte dose de quinine, et le mardi matin il se crut assez fort pour se mettre en route. Mais son cheval qui s'était entièrement déferré, avait déjà bien du mal à marcher à vide. Et un maréchal ferrant, il ne fallait point espérer en trouver de plus près qu'à *Salem*, qui était à 5 journées de marche. Le mien n'avait encore perdu qu'un fer, et pouvait encore porter en marchant à pas lents. Pour surcroît d'embarras, nous ne pouvions trouver personne qui voulut porter nos effets, malgré la rétribution fort convenable que nous promettions. Il fallut des menaces et une espèce de violence pour nous en procurer un nombre suffisant; la mauvaise volonté et la paresse étaient cependant le seul empêchement. Enfin, nous pûmes démarrer; le malade monté sur mon cheval, et moi appuyé sur mon bâton. Tout allait bien, mais fort lentement; le cheval à vide ayant bien de la peine à suivre. J'avais tout le loisir à tirer des oiseaux curieux, tant pour le plaisir d'examiner leur beau plumage que pour l'utilité de leur chair succulente. Un magnifique paon, dont nous conservâmes les plumes d'or, contribua plus que tout le reste à régaler toute la caravane, et le malade lui-même, qui avait entièrement perdu l'appétit depuis 3 jours, en retrouva quelque chose à ce dîner sauvage pris à l'ombre fraîche d'un grand arbre touffu, au bord de la rivière.

Nous passâmes la nuit suivante au *Savedy*, qui se trouve au milieu du défilé, et qui nous avait déjà donné l'hospitalité à notre premier passage. Le mercredi, dès l'aurore, nous étions en route. M. *Gouyon*, malgré toutes mes instances possibles, voulut marcher quelque temps à pied, à la fraîcheur du matin, sous prétexte de se délasser du cheval, mais dans la réalité par complaisance. La fatigue de 2 ou 3 heures de marche rappela la fièvre. Nous fûmes obligés de nous arrêter plutôt qu'il ne l'aurait fallu pour la marche qui restait à faire dans la soirée. Nous descendîmes sous un bel ombrage, dans un fond, sur le sable d'un torrent déséché, et à peine mon malade était-il étendu sur sa natte, qu'il se mit à délirer comme le dimanche précédent. Pour surcroît de malheur, survint une forte pluie d'orage contre laquelle ni parapluie, ni arbre quelque touffu qu'il pût être, ne purent nous garantir. Le dîner fut loin, sous tous les rapports,

de ressembler à celui de la veille. Quelques poignées de riz cuit et détrempé, de l'eau de la pluie, en firent tous les frais. Le malade ne prit rien, bien entendu. Cependant un fort soleil qui vint après la pluie eut bientôt séché nos habits. Nous aurions pu aisément en changer si la pensée m'en était venue, mais je n'étais préoccupé que de mon malade et du moyen de départ de ce lieu qui devait être le grand chemin des bêtes sauvages pendant la nuit. A trois heures, la fièvre céda tant soit peu, et M. *Gouyon* essaya de monter à cheval. Il avait bien de la peine à s'y tenir, et il fallait que son bon ange le soutînt pour qu'il ne tombât pas aux glissades fréquentes du cheval dans les terrains gras et détrempés par la pluie ; il lui fallut descendre plusieurs fois pour éteindre, avec de l'eau de pluie dont les fossés étaient pleins, le feu intérieur de la fièvre qui le dévorait. A force de presser la marche, nous arrivâmes cependant la nuit tombante à *Naiembady*. La fatigue eut bientôt endormi tout le monde, excepté le malade qui ne s'assoupissait quelque fois que pour battre la campagne, et ce ne fut que le lendemain que la fièvre le quitta. Je lui administrai encore du sulfate : ce remède, qui coupa la fièvre, quelques jours de repos et de soins le rétablirent en grande partie.

Nos montures se trouvèrent là l'une et l'autre tout à fait hors de service, pouvant à peine se soutenir sur les pieds entièrement dégarnis de fers, et si usés par les pierres, que le sang sortait à plus d'un endroit. Après les avoir laissé reposer, nous les envoyâmes à *Salem*, qui était à trois fortes journées, pour leur faire mettre des fers. Ne pouvant prévoir leur retour qui ne pouvait avoir lieu avant 7 ou 8 jours, et n'ayant rien à faire dans cet endroit dont les chrétiens étaient administrés, nous résolûmes de partir sans les attendre. Pour arriver au premier village chrétien que nous devions visiter, il nous fallait longer le *Cavéry*, au bord duquel nous nous trouvions, pendant 20 ou 25 milles. Ce fleuve, gonflé par les pluies du nord, d'où il arrive, coulait à pleins bords, et par conséquent était très-navigable. Nous prîmes le parti de nous embarquer sur des nacelles conduites par d'habiles rameurs, pêcheurs de leur métier. Ces nacelles, dont ils se servent pour la pêche, ne sont autre chose que de grandes corbeilles rondes, tressées avec de longues et larges bandes de bambous fendus, et garnies par dessous d'une ou deux peaux de buffles. Ces embarcations sont si légères, que ceux qui s'en servent les portent aisément sur leur tête, comme firent à leur retour ceux qui nous conduisaient, ne pouvant avec de si légers bateaux lutter contre la force du courant. La rame de nos pilotes, aidée de la rapidité du fleuve, nous eut bientôt fait franchir l'espace qui nous séparait de *Coulaverempatty*, où nous nous arrêtâmes pour terminer quelques affaires remises à ce moment, lors de notre premier passage. Nous continuâmes ensuite notre voyage toujours fort agréablement par la même voie, jusque auprès de *Mounamsavedy*, village de chrétiens, situé aussi non loin du bord du fleuve.

Pendant cette navigation, nous eûmes occasion de voir beaucoup d'oiseaux aquatiques qui sont très-nombreux et variés dans l'Inde. On y trouve presque tous ceux d'Europe, et beaucoup d'autres particuliers au pays. La bécasse, le bécasseau et la bécassine sont connus sous un seul nom commun, celui

de *Oulan*. Il y a aussi deux ou trois espèces de poule d'eau, qui ne diffèrent qu'en grosseur. La plus petite, qui est à peine de la force d'un merle, est commune au bord des petites rivières même. Le canard sauvage ordinaire est plus rare ; mais il y en a une petite espèce que l'on voit toujours par grandes bandes dans les étangs. Les Indiens appellent le premier *Vâttou*, et l'autre *Sérevi*. La famille des hérons est, je crois, la plus nombreuse. Le gros, qu'on nomme *Kamboulinâré*, est au moins de la grosseur du plus grand aigle. Lorsqu'il est debout sur ses longs pieds et la tête le plus haut possible, il atteint la hauteur d'un homme. J'en ai vu plusieurs fois au bord des étangs de grandes bandes, que de loin j'ai pris pour des hommes. Il est blanc, excepté sur le milieu du dos qui est noir. Celui qui vient après et qui porte le nom de *Senkâlnaré* n'est pas beaucoup moindre en grosseur. Il est presque tout blanc, et a les pattes rouges. Vient en troisième lieu le *Nattekouttynaré* qui diffère du précédent en ce qu'il a le cou et les pattes plus petits, et se nourrit surtout de certains limaçons qu'il tire de la boue des marécages ; 4° le *Pambounaré* est fort curieux par son cou extrêmement long et sa tête petite et semblable à celle d'un serpent. Il se tient presque toujours dans l'eau au-dessus de laquelle on voit son long cou et sa tête, qu'il est difficile de ne pas prendre pour un serpent. J'en ai vu plonger et aller sortir de l'eau fort loin du même endroit, étant resté caché près d'un quart d'heure; 5° le *Maïlnaré* est plus petit que les précédents, dépassant néanmoins la grosseur d'une poule. Il est tout blanc comme un cygne, sa tête et son cou sont noirs et entièrement dégarnis de plumes. Je placerai en sixième lieu une espèce de héron fort curieux et qui est assez rare ; il a la couleur, la grosseur et, à peu de chose près, les manières du cigne. Ce qui le distingue singulièrement est son bec : à l'extrémité extérieure, c'est à peu près celui d'une cane ; mais l'intérieur est une poche assez grande pour contenir au moins un litre d'eau. Cette poche est formée d'une membrane si transparente, que l'on voit assez aisément ce qu'elle contient. Elle lui pend sur le jabot, et paraît devoir l'embarrasser fort lorsqu'il marche, ce qu'il doit faire rarement, car il semble fait pour être toujours sur l'eau. Je n'en ai jamais vu qu'un seul que m'apporta un chasseur qui l'avait tué dans un étang. 7° Le héron proprement dit, se nomme *Kokkou* en langue tamoul. Sous ce même nom, il y en a 5 à 6 autres qui ne diffèrent les uns des autres que par la grosseur. Le plus petit peut égaler la force d'un merle, et est de couleur brune entremêlée de plumes blanches. Parmi les autres oiseaux aquatiques, on distingue 1° le corbeau d'eau, *Nirkakkâie*, qui a la couleur du corbeau ordinaire, mais dont il diffère en ce qu'il a le cou et le bec plus long, et est beaucoup plus gros ; 2° un autre oiseau auquel je ne connais point de semblable en Europe, a la force d'un gros coq ; il est noir et a sur la tête et sur le cou un grand nombre de petits glands rouges comme la crête du coq. Il pêche au bord des rivières, mais se tient sur les grands arbres aux extrémités desquels il fait son nid. On le nomme *Andepadely*. 3° Ce qu'on appelle vulgairement en France le pêche-martin; il y en a de 3 ou 4 grosseurs différentes, mais tous ornés de très-beaux plumages.

C'est à *Mounâmsavedy* que M. *Gouyon* commença à administrer seul, ayant

appris assez de tamoul pendant quelques mois seulement pour comprendre et être suffisamment entendu. Cependant nos coursiers étaient partis de *Salem* pour revenir nous joindre. Le mien arriva assez bien rétabli pour recommencer son service, mais l'autre avait tant souffert qu'il ne put parvenir jusqu'à nous et succomba entièrement quelque temps après. Pendant que mon confrère prenait soin des chrétiens de *Mounâmsavédy* et de quelques autres petits villages voisins, je m'avançai vers le sud jusqu'au pied d'une haute montagne, près de laquelle se trouvent *Masaléampaléam* et *Porour*, deux villages où il y a quelques chrétiens. Le premier a une assez belle chapelle, et était autrefois une chrétienté considérable, composée de *Sanars* (caste qui exploite les revenus du palmier). Mais il ne reste plus que 4 familles fort misérables sous tous les rapports. Le second s'est formé en partie des débris du premier et a un plus grand nombre de chrétiens qui ne diffèrent guère de ceux du *Masaléampaléam*.

Ces quartiers-là, plus encore qu'aucun de ceux que j'avais parcourus jusqu'alors, sont infestés d'animaux féroces et surtout de tigres qui ont fait des veuves et des orphelins parmi nos chrétiens, même quelque peu nombreux qu'ils soient. Pour éloigner pendant la nuit ce terrible animal qui rôde continuellement pendant ce temps-là autour des maisons, il fallait entretenir un grand feu à la porte de l'église dans laquelle j'étais logé. Sans cette précaution il est probable que mon cheval, malgré la palissade qui l'entourait, n'aurait pas échappé à la dent de ce redoutable ennemi, dont les traces de ses pieds indiquaient tous les matins ses tours et détours pour épier sa proie. Un jour, en me promenant, m'étant avancé quelques centaines de pas, dans les bois je me trouvai tout à coup, sous le même arbre, à une dizaine de pas, en compagnie de ces animaux. J'étais seul dans ce moment, ayant une bonne arme chargée des deux côtés de quelques chevrottines seulement, insuffisantes pour coucher l'animal sur le champ. Je connaissais aussi le proverbe du pays qui dit : *Si tu manques le tigre, il ne te manquera pas* ; puis encore me défiant de mon adresse, je pris le parti de me tenir sur la défensive, bien résolu cependant, en cas d'attaque, d'user du seul moyen de défense que j'avais, et qui m'offrait des chances de succès vu la proximité du combat. Mais apparemment que l'ennemi ne m'en voulait pas, car il se mit à défiler au petit trot, après avoir annoncé son départ par un petit cri qui était sans doute un salut. J'aimais autant voir sa magnifique queue en trompette que son museau à longues moustaches, et me gardai bien de retarder son départ.

Après avoir passé dans ces sauvages contrées tout le temps nécessaire pour administrer aux chrétiens les sacrements qu'ils purent et voulurent recevoir, je revins vers M. *Gouyon* qui avait aussi terminé son ouvrage et m'attendait pour le départ. Il avait eu, de son côté, la visite d'un furieux éléphant qui avait tué plusieurs personnes sur son passage.

Nous nous mîmes en route pour revenir vers *Solem* en repassant le *Cavéry*, marchant alternativement à pied et à cheval, puisque nous n'en avions plus qu'un. Nous passâmes par un endroit nommé *Poudappady*, qui autrefois aussi avait été une florissante chrétienté. Alors c'était un lieu de rendez-vous pour les

RR. PP. Jésuites qui évangélisaient ces contrées. Tous ceux qui parcouraient le *Myssour*, le *Baramal* et le *Coïmbattour* se rendaient tous les ans à *Poudappady* pour faire ensemble la retraite annuelle. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule famille de chrétiens. L'Eglise est détruite, l'autel seul reste debout au milieu des ronces et des épines. O quand donc viendront les jours de miséricorde pour la conversion des payens du voisinage, et pour entourer cet autel profané de nouveaux murs afin de lui rendre sa gloire première qui n'aurait plus rien à redouter des cruels et persécuteurs sultans!

Yadappady, où nous arrivâmes bientôt, était il y a 40 ans un des plus considérables districts chrétiens de la mission de *Salem*. Mais le choléra, les disettes fréquentes et les famines même, jointes à plusieurs autres causes, ont réduit à un très-petit nombre les chrétiens qui y restent encore attachés à leur église, qui est la plus belle de toute la mission. Nous devions les administrer ensemble, mais à notre arrivée, apprenant que le choléra régnait à Salem où il faisait des victimes parmi nos chrétiens, quoique beaucoup moins nombreuses que parmi les payens et les Turcs surtout, je m'empressai de courir à leur secours. M. Gouyon vint bientôt m'y trouver, après avoir fait ce qui dépendait de lui pour le bien spirituel de ceux parmi lesquels je l'avais laissé, et nous terminâmes là, au même lieu d'où nous étions partis il y avait environ 3 mois la visite de tout le sud-ouest de notre mission.

POURBAIX,
Missionnaire Apostolique.

Polémique Catholique.

DE L'INFLUENCE DE M. L'ABBÉ GIOBERTI,

ET DE QUELQUES UNES DE SES ASSERTIONS SUR LE CHRISTIANISME ET SUR LES JÉSUITES.

Tout le monde connaît la faveur dont jouit le nom de l'abbé Gioberti en Italie, et l'influence qu'il exerce sur les esprits de ces contrées et sur les événements qui s'y passent. Cette influence et cette faveur, il les doit à un livre *de la primauté de l'Italie*, où il a su, avec beaucoup de patriotisme et d'à propos, rappeler aux Italiens leurs destinées anciennes, qui les rappellent à des destinées glorieuses. Cet appel fait avec éloquence et patriotisme a été entendu, parce qu'il était fondé en droit, en justice, et aussi ne pouvons-nous que féliciter l'auteur du livre et les lecteurs de la juste part qu'ils ont eue dans ce réveil de l'Italie.

Mais ici il y a deux remarques à faire.

La première que cet appel n'aurait pas servi de beaucoup la cause italienne, si Dieu n'avait donné à l'église, le grand Pape qui, en ce moment la gouverne; c'est lui, lui seul, qui a donné à l'Italie cette grande idée de l'accord de *la Liberté* avec *la Religion*, c'est-à-dire *avec le Droit et la Justice*, accord qui pourra être troublé, brisé par les excès et les passions, mais qui ne sera jamais plus anéanti.

La seconde considération à faire, c'est qu'il ne faudrait pas, sous prétexte de liberté, d'humanité et de civilisation, venir inaugurer un Catholicisme, un Christianisme humanitaire, panthéistique qui serait la négation de notre Christianisme historique et traditionnel, dont le Christ a posé les bases inébranlables et immuables et dont l'Église est gardienne.

Or, ce danger est apparent, ce nous semble, dans les assertions et propositions de M. l'abbé Gioberti.

Ce danger avait été déjà signalé par un homme d'un mérite éminent, S. E. le cardinal *Cadolini*, archevêque de Ferrare, homme d'un esprit vraiment supérieur, et à la hauteur de toutes les questions qui s'agitent en ce moment en Europe, dans la philosophie comme dans la politique.

Les journaux français ont publié il y a déjà quelque temps, une *lettre* de ce dernier, où il signalait des propositions de M. l'abbé Gioberti d'une inexactitude non douteuse. M. l'abbé Gioberti insista, il prétendit que l'on avait mal cité ses paroles; on lui a répondu en citant ses textes.

C'est cette polémique que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, il est utile que l'on connaisse le Christianisme de tout homme qui, en ce moment exerce quelque influence.

LETTRE DE S. E. Mgr CADOLINI.

Dans un livre récemment mis au jour, et que j'ai reçu hier en gracieux présent (*Tentativi epigrafici di Nicola Gaetani Tamburini*, *Ascoli*, 1847, *tipografia Celanti*), je vois qu'on m'attribue, à l'occasion d'une épigraphe, *d'avoir donné Vincent Gioberti pour le modèle du sacerdoce.* Le courtois auteur a certainement été induit en erreur par quelques morceaux, publiés dans plusieurs journaux, d'un discours que j'ai lu au clergé de Ferrare en janvier de cette année; s'il lui arrive de voir mon discours entier, il trouvera que si je citais avec impartialité et en y applaudissant quelques belles pages de Gioberti, et si je payais au puissant génie et à la rare éloquence de ce philosophe le tribut de louanges qu'aucun homme de bon sens ne saurait lui refuser, aux pages

7 et 8 je n'en confirmais pas moins tout ce qui a été dit par moi, dans un précédent *discours* du 27 novembre 1845, en réfutation d'autres pages bien différentes de ce même Gioberti, pages dont je protestais avoir eu beaucoup à souffrir. Et aujourd'hui même, loin de me repentir de cette louange et de cette réfutation, j'en renouvelle une ample et très-sincère déclaration.

Les paroles de Gioberti, apportées par moi à l'appui des saines doctrines, sont pures et sans tache; et je voudrais bien qu'elles se gravassent profondément dans tous les jeunes esprits comme un utile avertissement; mais je me souhaiterais également la séduisante puissance de Gioberti, pour répondre à un bien plus grand nombre d'autres paroles très-récentes (sans rappeler les anciennes déjà réfutées), qui, en des choses de la plus grande importance, ne s'accordent nullement avec celles-là, et semblent plutôt les détruire.

Dans mes deux *discours* cités (dont le premier précéda de beaucoup l'heureuse aurore du nouveau pontificat), je crois avoir fait une sincère manifestation de mes principes religieux et politiques, et avec une telle liberté de doctrine, que, s'ils ont pu déplaire aux partis extrêmes, je suis persuadé cependant qu'ils ne sont pas de nature à ne pas mériter le suffrage des hommes sages et modérés. Il ne m'arrivera jamais de faillir à une telle manifestation, quels que puissent être les événements qui surviendront; et comme jusqu'ici tous mes actes se sont identifiés avec ceux du *grand homme* que la divine Providence nous a accordé, pour le bien de l'Eglise et pour le salut des peuples, j'ai de même la confiance que je me tiendrai toujours, avec une égale ardeur, sur les très-saintes traces du Pasteur des Pasteurs, du Vicaire du Christ, du Chef visible de l'Eglise.

Mais comment, après mes discours, supposer que je donne Gioberti pour le modèle du sacerdoce? Il suffisait d'y jeter un coup d'œil pour juger précisément comment et pourquoi je recommandais ce célèbre écrivain; c'est néanmoins ce que je suis forcé d'expliquer pour d'autres, qui (je ne saurais dire si c'est par défaut de charité ou par ignorance), se sont étonnés que *je fusse le seul évêque de la chrétienté qui osât louer Gioberti*. Que si j'ai été le seul parmi les évêques à le louer publiquement, je ne serai certainement pas le seul à désirer, à vivement souhaiter de pouvoir un jour le proposer pour le vrai type du clergé; car nul mieux que lui ne pourrait, avec ses admirables talents, favoriser la foi catholique.

En attendant, il est nécessaire de désigner au clergé pour modèle quelqu'un qui lui offre, dans l'Ancien-Testament, Moïse plutôt comme un prophète et un envoyé du Seigneur, que comme *un centre suprême, dans lequel, comme dans César et Napoléon, se sont rassemblées toutes les pensées de son temps, etc.;* quelqu'un qui, dans le Nouveau-Testament, lui inspire beaucoup plus de respect et d'amour, même dans sa *forme extérieure*, pour Paul, dont la parole n'est pas inférieure à celles des *orateurs de l'Agora, de la Curie et du Forum*, et qui, à cause de la pure et belle simplicité des évangélistes, ne tienne pas, quant à cette même forme, *l'Evangile pour un livre tout à fait secondaire, dont le mérite s'évanouit, si on le compare avec cette riche et*

étonnante littérature qui s'étend d'Homère à Tacite; quelqu'un qui ne fasse pas concevoir de nos *Saints*, vrais héros chrétiens, l'opinion que, *considérés seulement au dehors*, ils *perdent à la comparaison avec les hommes héroïques de Plutarque et de Tite-Live*. Outre que, dans la bouche de qui aurait à se proposer pour exemple au clergé, il ne sonnerait pas très-bien *que César avec tous ses vices fût meilleur chrétien que Napoléon, qui, quoique véritable grand homme, eut toutefois beaucoup du charlatan*, et qu'il serait pis encore de dire du Christ qu'il fut divinement *césarien en politique, comme il fut divinement socratique et platonique en morale*...; car, si à César, destructeur de la liberté, on fait le plus grand honneur par cette singulière comparaison, au Christ, seul auteur de la vraie liberté, il paraît qu'on enlève tout honneur. Il ne lui en revient pas non plus du côté de Socrate, *dans lequel le ciel s'est plu à esquisser son image sous forme humaine*. Il semble plutôt à quelques personnes qu'on court le danger de trop étendre *les sentiments du cosmopolisme chrétien et la forme propre du Christianisme moderne*.

Ce n'est pas, au reste, dans un court exposé qu'on peut examiner les doctrines d'un grand nombre de volumes pour admettre les unes et exclure les autres, et c'est pourquoi je dirai seulement que je ne proposerai jamais, pour modèle du sacerdoce, que la fermeté des Ambroise et des Chrysostome, la charité et le zèle des Borromée, la mansuétude des François de Sales, et (qu'il me soit permis de le dire), la clémence, la longanimité et les autres vertus de Pie IX. Devant l'autorité, aujourd'hui si grande, d'un nom environné d'une brillante auréole populaire, il serait trop honteux, même pour les plus petits esprits, de se taire quand ils diffèrent de sentiment avec quelqu'un dans les choses les plus essentielles. Je dirai que l'abbé Gioberti lui-même émettait à propos le sage avis *qu'il ne faut pas changer les livres en libelles, et les controverses de doctrine et d'utilité publique en agressions médisantes*. Je dirai que, quoi qu'il semble (sans doute par inadvertance), reprocher avec Machiavel à l'*universalité des hommes, pour aller dans le paradis, de penser plutôt à supporter leurs tribulations qu'à s'en venger, fût-ce même à titre de représailles*, on ne saurait certainement nous recommander, à nous autres prêtres, l'exemple de quelque vengeance que ce soit, surtout quand, tout en protestant qu'on répudie leurs erreurs, on proclame, avec la plus charitable indulgence, la droiture des intentions, la noblesse des procédés et les généreux sentiments dont sont assaisonnés les écrits de MM. Michelet et Quinet, et qu'on épargne même la qualification de blasphémateur sacrilége à Strauss, *qui, par erreur de jugement, nie la divinité du Christ, sans cependant lui refuser cette morale excellente qui l'élève au-dessus de tous les hommes*. Je dirai que la cause de la civilisation et de la liberté des peuples se propage *en tenant à la main* (ce sont les belles paroles, applaudies dans la bouche du P. Ventura), *l'olivier de la paix*, et, par conséquent, en éteignant, et non en suscitant les germes des dissensions religieuses. Je dirai enfin qu'en professant avec un sentiment patriotique, dans l'ordre civil et politique, les doctrines du cardinal de Bonald, du Libérateur regretté de l'Irlande, de l'illustre défenseur des li-

bertés publiques, Montalembert, nous ne saurions nous soustraire aux convictions religieuses de ces grands hommes, ni jamais rougir ni trembler de tout ce qu'ils ont soutenu avec une foi d'autant plus vive qu'ils se sentaient le cœur plus libre.

Ferrare, le 10 septembre 1847.

IGNACE,
cardinal-archevêque.

Voici la réponse de M. l'abbé Gioberti aux graves imputations de cette lettre de Son Eminence.

2°. LETTRE DE M. L'ABBÉ GIOBERTI

AUX DIRECTEURS DE LA PATRIA DE FLORENCE.

Messieurs les directeurs,

« J'ai recours à votre journal pour faire connaître au public une chose de la plus grande importance pour mon honneur. Dans un écrit d'un petit nombre de pages, attribué au cardinal Cadolini, archevêque de Ferrare, et dont je ne connais que la traduction publiée par un journal français, on cite plusieurs passages de mon *Jésuite moderne*, qui doivent paraître mal sonnants aux oreilles chrétiennes (*che debbono rendere mal suono agli orechi cristiani*). L'auteur, quel qu'il soit, tronquant avec art ces passages et les isolant de l'enchaînement des idées, leur donne un sens très-différent de celui qu'ils ont dans mon livre, sens qui résulte manifestement de son ensemble. M. Lenormant en a fait autant dans deux longs articles d'un journal français, où interprétant à rebours, et contre l'expresse intention du texte, beaucoup d'endroits de mon livre, il leur attribue un sens soit irreligieux et téméraire, soit absurde et ridicule [1].

» Je démontrerai les falsifications de M. Lenormant et de l'écrit attribué au cardinal Cadolini dans la seconde édition de mon ouvrage, et les preuves seront d'une telle évidence qu'elles ne souffriront pas de réplique : j'y engage formellement ma parole, et je ne me risquerais pas de le faire si je n'étais parfaitement sûr de mon fait. Mais comme il faudra quelque temps avant que la réimpression du *Gesuita moderno* ne soit mise au jour, je crois à propos de faire d'avance cette déclaration expresse et publique, afin que personne ne soit induit en erreur par l'incroyable audace de mes adversaires.

» Il ne me paraît pas probable que l'écrit attribué au cardinal Cadolini soit vraiment de lui; et quand cela serait, il faudrait dire que son Eminence n'a pas lu mon livre et s'en est rapporté à quelque main infidèle pour en faire les extraits. En tous cas, je me crois obligé de protester hautement contre la manière indigne dont mes sentiments sont travestis dans sa lettre. Je respecte la pourpre, mais je ne crois pas qu'elle autorise personne à calomnier les innocents, surtout

[1] M. Lenormant a justifié l'exactitude de ces citations dans le *Correspondant* du 10 décembre 1847, t. xx, p. 782.

à une époque de courtoisie comme la nôtre (*in questi tempi umanissimi*) et sous le pontificat de Pie IX.

«Agréez, etc., Vincenzo GIOBERTI. »

Paris, 18 novembre 1848.

Ainsi on le voit, toute la réponse de M. l'abbé Gioberti sur les propositions qu'on lui attribue, consiste, à dire qu'on a falsifié les citations ou qu'on lui a donné un sens que ses paroles ne comportent pas. C'est à cette assertion et au refus de s'expliquer que répond M. le chanoine *Peruzzi* de Ferrare dans la lettre suivante qu'il adresse à M. l'abbé Gioberti.

3° LETTRE DE M. LE CHANOINE PERUZZY.

A M. L'ABBÉ GIOBERTI.

J'étais sur le point de livrer à l'impression quelques dissertatations sur votre GESUITA MODERNO, lorsque je lus, par hasard, dans le journal toscan la PATRIA, une lettre que vous aviez adressée à *MM. les très-chers directeurs* de cette feuille. Il est de mon devoir de répondre, en quelques mots, à ce *petit écrit*, où l'on voit briller également et votre impudence habituelle du mensonge, e votre irrévérence effrontée envers la personne sacrée de mon vénérable archevêque, Mgr le cardinal Ignace-Jean Cadolini.

C'est bien vous qui, vous couvrant du masque honteux de l'hypocrisie, déclarez ne pas *vous paraître probable, que l'écrit attribué au cardinal Cadolini soit vraiment de lui, et que s'il en était l'auteur, il conviendrait de dire, que Son Eminence n'a point lu votre livre, et q'uelle s'est confiée à quelque main infidèle pour en faire les extraits.* Vous ajoutez que *vous regardez absolument comme un devoir de protester hautement contre la manière indigne avec laquelle on déguise vos pensées en rapportant vos expressions.* Et vous mettez le cachet à cette petite lettre avec ces insolentes paroles : JE RÉVÈRE LA POURPRE ; *mais je ne crois pas qu'elle autorise personne à calomnier les innocents, surtout dans les temps de civilisation où nous vivons et sous le pontificat de* PIE IX.

Vous révérez la *pourpre?* et vous osez (sous le couvert captieux de votre JE NE CROIS PAS) lui imprimer la tache honteuse de se croire *autorisée à calomnier les innocents?...*

Vous interposez le nom auguste de PIE IX ? L'usage si fréquent et affecté que vous faites de ce nom auguste dans vos écrits, et les louanges que vous feignez de lui rendre, sont l'insulte la plus outrageuse qui puisse être faite à sa prééminence et à sainteté.

Vous révérez *la pourpre ?* et cependant vous accusez mon savant et vénérable pasteur et père *de n'avoir pas lu votre livre*, et de l'avoir jugé sans l'avoir lu, *en se confiant à quelque main infidèle pour en faire les extraits*, en se laissant *induire en erreur par l'audace incroyable de vos adversaires?...*

Non, Monsieur, tel n'est pas l'Éminentissime Cadolini. Non, Monsieur, il ne juge pas sans pleine connaissance de cause. Non, Monsieur, il n'est pas homme

l'incroyable audace de publier une *Déclaration* solennelle, *imprimée* sous son propre nom et sous ses propres yeux, comme est celle contre laquelle vous réclamez.

La *Déclaration* lui appartient ; elle lui appartient autant que m'appartient la réponse que *je fais en ce moment* à la lettre que vous avez adressée *à MM. les très-chers directeurs* du journal la *Patria*.

Dans cette lettre, vous accusez l'Éminentissime Cadolini (voyez comme vous révérez SA POURPRE ET SA PERSONNE !) vous l'accusez *d'avoir tronqué à dessein quelques passages de votre* Gesuita moderno, *de les avoir détachés du texte*, et de *leur avoir donné un sens tout différent de celui qu'ils ont dans votre ouvrage*.

Ces accusations sont graves, et, comme chacun voit, pleines de *révérence pour la pourpre !*... Donnons en entier ces passages incriminés de votre ouvrage, et voyons quelle est la *vérité* et le *respect* de vos accusations.

La vérité est, que plusieurs passages de votre *Gesuita moderno*, cités par le cardinal, sont tels, vous en faites vous-même l'aveu, qu'ils *doivent sonner mal aux oreilles chrétiennes*. En effet, ils sonnèrent mal à mes oreilles, ils sonnèrent mal également aux oreilles de mon digne archevêque, et son cœur en fut souverainement affligé. Il les a transcrits fidèlement de votre ouvrage, et c'est la plus injurieuse effronterie que de le nier comme vous faites. En les reproduisant ici, et en citant les volumes et les pages d'où ils sont tirés, je n'ai pas d'autre dessein que de donner à chacun la facilité de les retrouver dans votre texte, et de décider par lui-même si le très-loyal et religieux cardinal a jamais eu, ou pu avoir la pensée de les falsifier ou de les exagérer.

Il a parlé en évêque, et pour se laver d'une tache indigne et insupportable dont on voulait le noircir. Non, Monsieur, il ne s'est jamais fait, et ne se fera jamais un bouclier de la *pourpre* dont il est revêtu, pour *se croire autorisé à calomnier les innocents*. Il sait bien que sa *pourpre* ne lui donnerait d'autre privilége que celui *d'être calomnié*, si dans cette heureuse ère de liberté et de tolérance où nous venons d'entrer, le droit de la défense et de la libre discussion n'était sacré pour LUI comme pour tous. Si *le temps de toute tyrannie est passé*, il est aussi passé le temps de cette tyrannie de certains esprits qui, d'après vous [1], *sachant leur propre supériorité, inclinent au despotisme comme par voie d'instinct*. Si vous vous vantez d'être libéral, je puis vous assurer, avec toute certitude, que lui et moi nous le sommes autant et plus que vous : en défendant la cause de la liberté, nous ne donnons pas lieu aux rétrogrades pessimistes de la calomnier comme une adversaire de la religion dont elle est la fille et la servante inséparable. Et ces miracles, partis du Vatican, qui nous initient à un avenir nouveau, sachez, M. l'abbé, que mon vénérable archevêque a pu, mieux que vous, les pressentir dans l'élévation de ce GRAND HOMME que nous voyons aujourd'hui, avec vénération, assis sur le siége

[1] *Gesuita moderno*, vol. IV, page 207. — Losanna.

donnez vous-même à la simplicité et à l'humilité de la foi! Mais, malgré les belles choses que vous en dites, puis-je ne pas rester dans l'hésitation, en lisant [1] que cette *humilité de foi marche vers sa transfiguration*, *qui sera la palingénésie du christianisme et de la science*? Que voulez-vous nous faire entendre par ces paroles? Je crois et je sais que dans le *siècle futur* l'intuition immédiate de la *vérité* fera disparaître la foi pour laisser régner la *charité* toute seule. Il n'y a que vous qui puissiez dire ce que vous entendez par cette *palingénésie* qui doit avoir lieu dans le siècle présent.

Examinons le troisième texte; et ici encore, pour satisfaire vos exigences, rapportons tout entier le passage abrégé par le cardinal: il est à la page 124 du IVe volume de votre *Gesuita moderno*. « Il est certain, dites-vous, qu'Epaminondas et Socrate ont une *physionomie* plus chrétienne que Frédéric II et que » César *avec tous ses vices montre plus de christianisme que Napoléon*. » Vous dites encore de Socrate : « C'est un homme extraordinaire qui sort des » plaines du paganisme et annonce d'autres temps; il semble presque que *dans* » *Socrate le ciel s'est plu à esquisser sous forme humaine une image de* » *celui qui devait créer un autre monde moral*, *et renouveler les destinées* » *des hommes* [2]. » Jusqu'ici je croyais qu'on ne trouvait les types et les figures de Jésus-Christ que dans l'Ancien Testament; aussi préférerais-je à votre modestie celle de Rousseau; car en osant comparer Socrate à Jésus-Christ, en Socrate cependant il n'admira qu'un homme, et en Jésus-Christ il reconnut un Dieu. Vous, au contraire, ce n'est pas seulement à Socrate que vous comparez Jésus-Christ, vous le comparez même à César!! « Si par césariens l'on en» tend ceux qui professent les grandes idées de César sur l'unité et la pacification » du monde, il n'y a personne qui ait été plus *césarien que le Christ*. Il le fut » *divinement en politique*, comme il fut *divinement socratique en morale* [3]. » Bien plus, le Sauveur, *le premier et l'incomparable auteur des révolutions* » *idéales*... fit une œuvre qui n'aura de limites que celles de l'espace et du temps.. » *en exécutant* ce que *César n'avait eu que dans l'idée*, et surtout *en don*» *nant le complément au siècle que celui-ci avait commencé*, *et en ouvrant* » *une nouvelle ère* [4]. » Remarquez encore que *l'homme de Bethléem*...... » *s'élève*..... *à l'universalité de l'homme idéal esquissé par la philosophie* « *ancienne* [5].

L'HOMME DE BETHLÉEM??? Et encore, M. l'abbé, cet *homme de Bethléem sans rien perdre de ses caractères historiques* (que vous lui accordez libéralement avec Schelling, à qui vous avez emprunté votre Christ historique et idéal), vous dites qu'il s'élève à la hauteur *du Verbe qui lui donne sa forme*, (ce n'est donc pas l'union hypostatique avec le Verbe divin, mais le *Verbe fait*

[1] Page 19, *loc. cit.*
[2] Page 25, *loc. cit.*
[3] Vol. IV, page 59.
[4] Ibid.
[5] Vol. IV, page 295.

chair selon les idées de Cousin, c'est-à-dire la raison humaine), vous dites qu'il s'élève *à l'universalité de l'homme idéal esquissé par la philosophie ancienne* [1] ! ! !

La pensée que vous avez eue, en écrivant ces lignes, se manifeste beaucoup mieux par ce que vous dites que l'HUMANITÉ INCARNÉE a son *complément* dans le *Dieu homme* [2], et par ces autres paroles, *Verbe du Dieu homme* (non le Verbe de Dieu ni le Fils de l'homme), qui est *l'humanité contractée et subsistante dans son principe* [3]. Ainsi, le Verbe de Dieu est l'*humanité contractée*, et en outre *subsistant dans son principe*, c'est-à-dire dans un principe divin ! ! ! Qui ne serait étonné de vous entendre dire que Jésus-Christ est *divinement césarien, socratique et platonique* ? qui ne serait étonné de vous entendre affirmer que *l'espèce humaine elle-même est thaumaturge comme son régénérateur* [4] ? qui ne serait étonné de vous entendre ajouter encore, que les *prodiges du Christ ne furent pas* MOINS BIENFAISANTS *de leur nature, que les merveilles de notre civilisation* [5] ! ! !

Vraiment, mon bien cher M. l'abbé, vous voilà bien courtois envers Jésus-Christ !.....

Son Eminence le cardinal affirmait en dernier lieu : *Qu'il semble plutôt à quelques personnes qu'on court le danger de* TROP ÉTENDRE LES SENTIMENTS DU COSMOPOLISME CHRÉTIEN ET LA FORME PROPRE DU CHRISTIANISME MODERNE. Précisément ! et c'est ce que l'on voit bien clairement par la page 214 du IVe volume. Cette crainte devient encore plus raisonnable, quand on lit à la page 389 de votre IIIe volume, *que les croyances et les pratiques religieuses ne sont qu'un* MOYEN, *et non pas une* FIN ! *que la* NÉCESSITÉ DE LA FOI ET DES RITES EST SOUMISE *à certaines* VARIÉTÉS, *à certaines* MODIFICATIONS, *selon les* HOMMES, *les* CIRCONSTANCES, *les* LIEUX *et les* TEMPS ! et quand on vous voit donner les caractères de l'Eglise et de la religion à la civilité chrétienne, que vous nommez *une, visible, sainte, continue, perpétuelle, universelle, indéfectible* [6] ; de sorte que *l'on peut dire que même la* SENTENCE DU JUGEMENT FINAL *sera une* FORMULE DE CIVILISATION [7] ! ! !

Que l'on change le nom de *civilisation* en celui *d'humanité*, ne pourrait-on pas assurer qu'il en résulte le *système humanitaire* ?.....

On fera briller de la même manière et le *triomphe initial du christianisme, effet de poésie et d'imagination* [8], *et le saint-simonisme* qui est, malgré toutes ses folies, *un don de providence...* et, pour plusieurs qui *avaient abandonné le joug salutaire de l'autorité religieuse... une espèce de noviciat*

[1] *Loc. cit.*, page 375.
[2] Ibid., page 485.
[3] Vol. III, page 386.
[4] *Loc. cit.*, vol. III, page 386.
[5] Ibid.
[6] Vol. III, page 434.
[7] Ibid., page 388.
[8] Vol. III, page 435.

élémentaire au catholicisme [1], et le *mahométisme, vrai retour aux premières idées patriarcales*... puisque Mahomet s'est *proposé de rétablir le pur abrahamisme* [2], et cette HUMANITÉ UNIVERSELLE *que Voltaire et les encyclopédistes tirèrent de l'idée latine de l'apostolat* [3]. Oui, vous proclamez un *catholicisme*, ou plutot un *humanitarisme catholique*, lequel *n'exclut rien autre chose que les exclusions*; et à bon droit, puisque votre Eglise, *idée personnifiée* (ou Dieu personnifié !) de l'idée (ou de *Dieu créateur*) est si universelle, qu'elle renferme non-seulement les hommes, mais encore les animaux et les plantes, en un mot toutes les créatures et le créateur. Oui, vous pouvez faire du christianisme à votre aise avec Schelling et Hégel qui, selon vous, *sentent un peu le catholique;* mais vous-même qui aimez *si passionnément le oui et le non*, vous savez très-bien où ils vont aboutir. Si vous avez donné à vos livres la couleur et le nom de *circonstance* (j'aimerais mieux dire de *romanesque*), vous ne l'avez fait que pour avoir des lecteurs et pour que le poison du *christianisme moderne* pût rester inaperçu dans le roman. C'est ainsi que vous vous êtes moqué de vos adversaires et de vos défenseurs, en jetant au milieu d'eux un spectre, dont le masque trompeur est déjà tombé, et qui est tout différent du portrait que vous en aviez fait.

Il ne me reste plus maintenant qu'à vérifier deux textes rapportés par le cardinal sur la fin de sa *Déclaration*. L'un est celui où vous dites que vous vous abstenez de donner à STRAUSS la qualification de BLASPHÉMATEUR SACRILÉGE. Mais n'est-ce pas ce que vous avez écrit? N'est-il pas vrai, (ce sont vos propres paroles à la page 189 du 1er vol.), n'est-il pas vrai que vous voyez SEULEMENT *en lui une* ERREUR DE JUGEMENT *quand il nie la divinité du Christ?* Vous avez même la complaisance de l'excuser de cette simple erreur de jugement, et vous le louez de ce que, en niant sa divinité, il ne lui refusa pas *cette excellente morale, qui l'élève au-dessus de tous les hommes!*

Pour la même raison, *Ronge*, d'après vous, *n'est pas un apostat*, quoiqu'il soit frappé des anathêmes de l'Eglise! Ne dites-vous pas de *Grégoire*, mort sans avoir voulu abjurer le schisme, *qu'il fera peut-être rougir plus d'un hypocrite au jour terrible* (du jugement final) [4] ..., sous prétexte que *Dieu juge la volonté et non l'intelligence des mortels* [5] !!!

O mon cher Vincent, avez-vous donc oublié, ou avec vous effacé des livres saints cet oracle, que SANS LA FOI IL EST IMPOSSIBLE DE PLAIRE A DIEU, *sine fide impossibile est placere Deo* ???

Venons enfin aux paroles de Machiavel dont l'éminentissime Cadolini m'a transcrit qu'un petit passage. Et pour en justifier la véracité, donnons-le tout entier, comme il est rapporté à la page 24 de votre IVe volume. « Notre religion, » dit-il, a plus glorifié les hommes contemplatifs que les autres. Elle a mis le

[1] Vol. IV, page 415.
[2] Vol. III, pages 436 et 438.
[3] Vol. III, page 465.
[4] Vol. II, page 438.
[5] Vol. I, page 210.

» souverain bien dans l'humilité, dans l'abjection et dans le mépris des choses » humaines... et si elle demande que vous ayez de la force, elle veut que vous » soyez plus disposé à souffrir qu'à faire une chose forte. Il paraît donc que cette » manière de vivre a rendu le monde faible, et l'a donné en proie aux hommes » scélérats, lesquels peuvent le gouverner avec toute sécurité, en voyant » comment l'*universalité des hommes pour aller en paradis, pense plutôt à* » *supporter qu'à venger les coups qu'elle reçoit* [1]. » Et vous faites cette remarque. « On ne pouvait mieux dépeindre la religion des faux ascétiques et » mystiques. » (M. l'abbé, dites la religion des apôtres, des martyrs, de tous les croyants: c'est à eux que s'adressent ces insultes impies de Machiavel et de ses apologistes.) Vous ajoutez que cette religion « répugne souverainement à celle » du Christ et de l'Egise catholique !!! » et vous concluez avec cet épiphonème: « Il faudrait croire que le Florentin, en écrivant ses lignes, avait deviné le jé« suitisme prêt à naître !!! »

Que tout homme de sens qui n'a pas l'intelligence obscurcie par une aveugle passion, que tout homme de conscience juge maintenant si mon archevêque, dans sa déclaration modérée, a péché *par excès* ou *par défaut*. Obligé de se déclarer, il n'a pas voulu sortir de son caractère de douceur, et, afin de vous laisser une planche de salut, n'a dit que ce qui était nécessaire pour se disculper. D'après la peinture que le secrétaire florentin fait du christianisme, que l'on juge de ce qui arriverait à nos jeunes gens italiens qui l'imiteraient dans leurs études, et s'il est vrai qu'alors *il ne se passerait peut-être pas un* DEMI-SIÈCLE, sans que *notre patrie ne redevînt aussi belle qu'elle l'était du temps des Scipions* [2] *!!!*

Du reste, je me réjouis de ce que vos oreilles de chrétien ont été blessées, comme il paraît d'après votre lettre, en entendant ces paroles anti-chrétiennes qui vous étaient échappées de la plume. Oui, je m'en réjouis, parce que la peine que vous en éprouvez me donne l'espérance que vous voudrez bien les réprouver et les condamner ouvertement. Pour moi, je ne vous inquiéterai pas davantage avec vos *mystères révélés et naturels*, que vous définissez, des AXIOMES INFINITÉSIMAUX et des QUANTITÉS FINIES, *que l'homme élève à la puissance infinie* [3] ! Je ne vous inquièterai même plus avec ce rite DÉSACRAMENTÉ de RÉCONCILIATION RÉDUIT DÉSORMAIS A L'USAGE DES ENFANTS, lequel, après avoir été enlevé autrefois, par Luther, à la moitié de l'Europe, se voit sur le point d'être anéanti dans l'autre moitié [4] !!! Je ne vous inquiéterai pas avec votre *Jupiter acromatique, horatien, homérique*, qui obtient la palme sur le *Louis XIV infini de Bossuet*, et sur *le Dieu janséniste et moliniste* [5]; ni avec votre foi sans la grâce [6]; ni avec votre Babel qui supplanta le péché d'origine; ni avec votre

[1] *Disc.* II, 2.
[2] Vol. II, page 600.
[3] Vol. I, page 385.
[4] Vol. IV, page 319.
[5] Vol. II, pages 450, 461-62.
[6] *Int.* IV, page 85.

ridicule *Trinité* contradictoire sans personnes *consistant dans l'unité de l'essence divine plus grande qu'elle-même* [1]; ni avec la dévotion à *Marie* rendue *accessoire et concourant à la perfection de la composition eurithmique du culte catholique, et tempérant par la suavité de l'élément féminin, l'énergie virile du christianisme* [2] ; ni *avec cette vision béatifique permanente qui vous rend le porte-étendard du plus délirant supermysticisme*, mais qui, trop éclipsée par les tourbillons panthéistiques, ne vous laisse pas même voir les fautes sans nombre, et les erreurs les plus capitales dans lesquelles vous tombez à chaque pas ; ni...

Mais je déclare, à vous et à tous ceux qui jurent sur votre parole, que jusqu'à ce que vous vous soyez rétracté, non-seulement mon archevêque, mais tous les évêques du monde, loin d'encourager le clergé à vous suivre et à vous imiter comme *modèle*, ne cesseront de recommander aux jeunes lévites, avec tout le zèle apostolique, de prendre bien garde de *retirer la théologie des étreintes dans lesquelles Bossuet l'a emprisonnée* [3] , et de chercher (avec le panthéisme rationaliste) *l'intelligible dans le sensible, soit en se livrant aux œuvres d'imagination avec les arts de fantaisie, soit en se livrant aux idées spéculatives avec les lumières de la raison* [4] .

Je vous salue respectueusement.

Ferrare, 2 décembre 1847.

AUGUSTIN PERUZZI.

Les textes de cette lettre sont précis ; ils touchent à des points bien importants, à l'essence même du Christianisme. Il faut espérer que M. l'abbé Gioberti y répondra.

Politique.

DU DEVOIR DES CATHOLIQUES

SOUS LE GOUVERNEMENT NOUVEAU.

Depuis notre dernier cahier une révolution subite a encore changé le gouvernement en France. La dynastie de juillet a été chassée, comme elle avait été élevée

[1] Tome I, page 55. Tome II, pages 145-46. *Erreurs de Rosmini.*
[2] Vol. IV, page 537.
[3] Vol. III, page 456.
[4] Vol. II, page 452.

en trois jours, et la République a été proclamée en France. Personne ne peut savoir quelles destinées vont être faites à l'Eglise dans ce nouveau régime. S'il fallait se fier aux promesses et aux apparences, une liberté complète serait enfin donnée aux catholiques; elle leur est due, comme elle l'est à tout le monde; l'enseignement, la parole, l'association politique ou religieuse deviendraient tout-à-fait libres. Nous verrons si les actes répondront aux principes. En attendant, nous devons rendre justice au peuple qui a fait la révolution qu'aucun excès n'a été commis contre la religion ou ses ministres. Que les gens à utopies, les philosophes qui vont être appelés à nous gouverner aient cet exemple devant les yeux et qu'ils y soient fidèles; ils trouveront des approbateurs et des auxiliaires dans tous les catholiques.

L'*Université catholique* ne gagne qu'une chose à ce changement, c'est de pouvoir en liberté parler politique dans ses travaux; elle en usera très-sobrement. La politique actuelle est la suite de l'enseignement. C'est cet enseignement qu'il faut corriger, perfectionner, compléter, christianiser, pour que la politique soit juste et vraie. C'est à quoi travaille l'*Université catholique*, et ce qu'elle continuera de faire avec des efforts nouveaux. Jamais l'étude, la science, l'abnégation, le dévouement n'ont été plus nécessaires au clergé et aux catholiques. C'est ce que va lui dire une voix connue, et qui, maintenant plus que jamais, a besoin de prendre en main la cause de cette liberté, qu'il a longtemps défendue.

Paris, 27 février 1848.

Au milieu de toutes les révolutions, l'Eglise reste debout, immortelle comme la vérité et la justice. Sous la République, comme sous la monarchie, il nous faut défendre, aimer et servir la liberté religieuse. Nous le devons, nous le voulons et nous le pouvons. Nous en avons pour gages, d'une part le respect unanime dont le peuple victorieux entoure la religion; de l'autre, la ferme résolution exprimée par le Gouvernement provisoire de maintenir le libre exercice de tous les cultes. Nous avons en outre l'exemple des Etats-Unis: la République française ne peut pas être moins juste, moins libérale, moins intelligente que la République américaine, alors surtout qu'il s'agit de la foi, de la conscience et de la famille.

Dans le changement si grand et si imprévu, nous, catholiques avant tout, nous n'avons rien à changer. Nos droits, nos devoirs, nos intérêts restent les mêmes. Le drapeau que nous avons planté en dehors et au-dessus de toutes les opinions politiques est intact. Nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour professer le culte de la sainte liberté; pour déclarer la guerre à tous les genres d'oppression et de mensonge; pour proclamer que la cause catholique, telle que nous l'avons toujours défendue, n'était identifiée à aucun pouvoir, à aucune cause humaine. Nous aimons à croire que la persévérance avec laquelle nous prêchons depuis dix-huit ans cette souveraine indépendance des intérêts religieux aidera les catholiques français à comprendre et à accepter la nouvelle phase sociale où nous entrons. Nul d'entre eux n'a le droit d'abdiquer. Ils descendront donc dans l'arène, avec tous leurs concitoyens, pour y revendiquer toutes les libertés politiques et sociales qui seront désormais le patrimoine imprescriptible de la France. Ils y descendront pour rem-

plir un devoir sacré, un devoir national, un devoir chrétien. Ils y porteront une confiance illimitée dans les desseins impénétrables de Dieu, un ardent amour pour la patrie, un impérissable dévouement à sa gloire et à son bonheur.

CH. DE MONTALEMBERT.

Nous publions encore la pièce suivante qui fait sentir l'importance, la nécessité, le devoir de prendre part à tous les actes de souveraineté que la forme du gouvernement confère à chaque citoyen.

Le *Comité électoral de liberté religieuse* adresse à tous ses correspondants la circulaire suivante :

Paris, ce 15 mars 1848.

Une répulsion calme, mais unanime, a fait justice du langage étrange que M. le ministre de l'intérieur a cru devoir tenir relativement aux élections dans sa dernière circulaire aux commissaires du gouvernement. Tout le monde a compris que la dernière révolution ne pouvait pas aboutir à une dictature, et à une dictature qui, appliquée aux élections pèserait dès son début sur l'acte le plus solennel de la souveraineté nationale. Le gouvernement provisoire paraît vouloir rentrer dans la ligne qui lui a inspiré ses actes les plus mémorables. Les bons citoyens puiseront dans ces alternatives un nouveau motif d'accomplir leur devoir électoral avec un redoublement de zèle et d'ardeur. Ils en appelleront, comme nous, à cette Assemblée nationale qu'ils vont créer, à cette assemblée qui aura pour mission de terminer l'œuvre commencée en 1789; d'asseoir définitivement, s'il se peut, la France sur ses bases naturelles ; de lui donner cette sincérité dans les institutions qui lui a toujours manqué jusqu'à présent, avec cette unité morale que la liberté seule, la liberté vraie, peut rendre féconde et immortelle. Cette assemblée ne devra pas seulement consolider les conquêtes du passé : il faut encore qu'elle fonde pour l'avenir une république régulière, pacifique et durable ; et pour cela, il faut qu'elle établisse l'inviolable liberté du bien à côté de la liberté inévitable du mal, et qu'elle rende désormais impossibles ces attentats contre la conscience, contre le foyer domestique, contre la liberte de la prière et de la charité qui viennent d'être commis à Lyon et ailleurs au nom d'une législation empruntée à toutes les tyrannies que la France a tour-à-tour rejetées. Que tout homme qui a une conscience et une foi s'occupe donc sans relâche de travailler activement et promptement à l'élection de cette assemblée. Nous l'avons déjà dit et nous le répéterons encore : le temps est aujourd'hui la force la plus précieuse et celle qui nous manque le plus. Il ne faut pas perdre un moment. Nous sommes en présence d'un double devoir. Il ne s'agit pas seulement de voter aux élections le 23 avril prochain. Il faut encore et surtout *s'inscrire* sur la liste électorale avant le 9 avril, terme de rigueur. Nul ne pourra voter sans avoir été inscrit. Nul ne peut compter qu'il sera inscrit s'il ne se donne pas lui-même la peine de veiller à son inscription. De grandes facilités sont données par les instructions du gouvernement pour opérer cette inscription. Toutes les formalités inutiles ont été écartées. Aucune pièce ne doit être produite, sauf l'extrait de naissance, qui sera délivré gratuitement. Encore cet acte n'est-il indispensable qu'à défaut

d'autres pièces ou renseignements qui établiraient l'âge de 21 ans d'une manière suffisante.

La liste est ouverte dans chaque municipalité. Les réclamations sont jugées par le maire de chaque commune, et en appel par le conseil municipal du chef-lieu de canton. Il est à regretter que le gouvernement ait refusé aux tiers le droit de faire inscrire les citoyens, droit dont ils étaient déjà investis sous le régime de l'électorat privilégié, et qui serait bien plus nécessaire sous le régime du suffrage universel. C'est un motif de plus pour éclairer les citoyens sur l'urgence de cette formalité, dont l'omission brise entre leurs mains l'exercice de leur souveraineté. Après l'inscription des électeurs, c'est-à-dire de tout le monde, l'organisation des comités de canton d'arrondissement et de département, est la première nécessité du moment. Nous joignons à cette circulaire une instruction spéciale sur les fonctions de ces divers comités. Elle sera imprimée et distribuée à tous ceux qui la feront demander. On comprend que la plus importante de ces fonctions consiste dans la discussion des candidatures. C'est ici où les amis anciens et éprouvés de la liberté civile et religieuse ont le droit et le devoir de démontrer la sincérité de leurs convictions, et la pureté de leurs vues. Point d'ostracisme, point d'exclusion, point de récriminations, point de réactions; mais aussi point d'arrière-pensées en faveur d'un passé quelconque. Ce doit être là notre devise, en réponse à ceux qui font de l'intimidation et de l'exclusion le programme de leur politique. Que la France entière soit représentée à l'assemblée constituante telle qu'elle est. Cherchons nos candidats parmi les honnêtes gens et les esprits libéraux de toutes les classes, de toutes les professions, de toutes les opinions et de toutes les religions. Cela doit nous être d'autant plus facile que nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour le dire et le faire. Cette attitude n'est pas chez nous un hommage au soleil levant. Nous le disions hier, nous le répétons aujourd'hui, et dussions-nous être encore méconnus et opprimés, nous le dirons demain et toujours : Il n'y a de salut pour la France que dans l'intelligence complète et l'application sincère de la liberté. On n'est pas digne de la représenter lorsqu'on ne sait pas puiser dans la rectitude de sa propre conscience le respect de la conscience d'autrui.

Ch. de Montalembert, président du comité.
H. de Vatimesnil, vice-président.
Henri de Riancey, secrétaire. »

Bibliographie.

LETTRES SUR L'ALGÉRIE,

Par M. X. MARMIER.

Chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, 23.

Nous avons récemment entretenu nos lecteurs d'un voyage du *Rhin au Nil*, par M. X. Marmier. L'infatigable voyageur, à peine reposé de ses fatigues, s'est dirigé vers l'Algérie, et il adresse aujourd'hui au public, sous forme de lettres à un ami, le récit de ses impressions. Cette fois il a voyagé sous les auspices et sous le couvert de M. le ministre de l'instruction publique. Avec ce passe port ou plutôt ce passe-

partout ministériel, il a pu parcourir l'Algérie en quelque sorte à *vol d'oiseau*, et franchir des barrières et des portes interdites aux passants. Mais, non content de cette promenade officielle, il s'est ménagé à part lui, çà et là, des savantes et curieuses explorations où il a vu ce qu'on ne lui montrait pas, et découvert ce qu'on aurait peut-être voulu lui cacher. Les ouvrages sur l'Algérie pleuvent de tous côtés, et cependant notre avide curiosité à l'égard de cette terre *désormais française*, n'est point encore satisfaite. Que vous a-t-on donné en effet jusqu'ici? Force dissertations géographiques, statistiques économiques, agronomiques ou, que sais-je? un mélange de Vauban et d'Adam Smith; comme c'est amusant! Les guerriers et les administrateurs peuvent être contents, mais certes les poètes, les artistes, les littératreurs, les gens du monde ne le sont pas. N'y a-t-il donc en Algérie que des champs de bataille et des champs de blé? N'y a-t-il pas une nature, un ciel, un vaste et splendide horizon, des mœurs étrangères et singulières, une vie orientale qui persiste et qui bouillonne sous cette enveloppe européenne dont elle est assez grotesquement affublée.

Il y a, dit-on, deux manières d'écrire l'histoire *ad narrandum* aut *ad probandum*; j'en conviens. Une troisième, celle des grands maîtres: d'Hérodote, de Tacite, de Lamartine; l'histoire *ad videndum*. Cette troisième est surtout applicable aux voyages qui n'ont pour but que de nous faire *voir* des yeux de l'imagination les pays lointains. C'est par ce côté pittoresque que M. Marmier nous a représenté l'Algérie. Il n'a pas prétendu nous en donner un tableau complet; comment, en courant, à la suite d'un ministre, aurait-il pu tout voir et tout peindre? Mais son esquisse vive, colorée, où chaque objet est à sa place et dans sa lumière, suffit pour nous donner une *idée*, c'est-à-dire une image fidèle de cette France africaine qui, déjà conquise par nos armes, a besoin de l'être encore par notre intelligence, par notre imagination, par nos souvenirs, par tous ces instincts qui attachent à la patrie, et nous la rendent chère et sacrée. *Alger*, avec sa masse imposante de constructions si serrée et si compacte, qu'on le dirait taillé d'un seul bloc dans une carrière de marbre, avec sa civilisation européenne, dont le mobilité continue contraste avec l'impassible physionomie des races orientales. *Bougie*, dominée par des montagnes couvertes de forêts, par des rocs de formes bizarres, dont l'un ressemble à un arc de triomphe bâti sur une grotte d'émeraude, formidables géans de pierre au bas desquels s'étend une rade calme et bleue comme un lac de Suisse. *Constantine*, la cité aérienne, la forteresse de Massinissa, de Jugurtha et d'Achmet, qu'on disait imprenable avant l'arrivée des Français; la royale ville de César et de Constantin. *Oran*, l'Espagnole avec ses larges rues qui montent en droite ligne sur la pente des côteaux, ses hautes maisons, sa place Napoléon, son aspect européen, toutes ces merveilleuses et féériques apparitions ne sortiront jamais de notre mémoire, grâce aux poétiques et vivantes descrpitions de M. Marmier. Nous le remercions aussi de nous avoir donné des détails pleins d'intérêt sur les grands établissements dus au génie français; sur les fondations chrétiennes, notamment sur le couvent des Trapistes, germe fécond de notre colonisation future, et de n'avoir pas oublié en passant cette question religieuse, la plus grande et la plus difficile de toutes celles qu'à soulevée la conquête de l'Algérie, et qu'il faudra bien tôt ou tard résoudre. Car, lorsque l'épée sera rentrée dans le fourreau, l'étendard pacificateur de la croix sortira tout entier du sien pour se déployer plus librement sur ce sol arabe, où toutes les religions et toutes les sectes ont passé sans laisser presque plus de traces que les tentes voyageuses de ses habitants. Nous oserons peut-être un jour, malgré notre faiblesse, aborder cette formidable question, et alors M. Marmier sera un des guides que nous suivrons avec le plus de confiance.

Ludovic Guyot.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 27. — MARS 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

CINQUIÈME LEÇON.[1]

Suite du schisme. — Moyens proposés pour l'éteindre. — Université de Paris. — Les obstacles qu'elle rencontre. — Ses efforts pour les renverser. — Son mémoire. — Mort de Clément VII.

Comme nous l'avons vu, Messieurs, on a cru un moment qu'on touchait à la fin du schisme; la mort d'Urbain VI, avait donné cette douce espérance, mais elle s'est bientôt évanouie par l'élection d'un successeur, celle de Boniface IX, qui a répandu une profonde tristesse sur toute la chrétienté. Cependant on espéra de nouveau à l'arrivée des deux chartreux, hommes de cœur et de bonne foi. Ils venaient de s'entretenir avec l'un et l'autre pontife et de recevoir d'eux des assurances de leurs dispositions pacifiques. Boniface semblait entrer dans les voies de la paix, il avait écrit au roi de France. Clément VII, qui ne voulait pas rester en arrière, se disait prêt à sacrifier sa dignité et même sa vie, s'il le fallait, pour l'extinction du schisme. A ces nouvelles apportées par les chartreux, on se livra à la joie, on ordonna des prières publiques, on fit des processions. Mais on eut bientôt l'occasion de voir que ces promesses n'étaient pas sincères, que les deux pontifes étaient décidés à maintenir dans leur dignité, et qu'ils ne voulaient pas faire un seul pas vers la pacification de l'Église. On eut beau les presser, les menacer de la part de Dieu, leur cœur fut insensible.

[1] Voir la 4e leçon au n° précédent ci-dessus, page 111.

Il faut croire que les hautes dignités ont un charme auquel bien des esprits ne savent pas résister. Boniface IX et Clément VII, passaient avant leur élévation pour de bons évêques : mais dès qu'ils sont au faîte des grandeurs, on ne les reconnaît plus, ils ont les yeux fascinés, l'esprit égaré et le cœur perverti. On pleure, on gémit autour d'eux, leurs yeux ne voient partout que ruines et désolation. Pour sécher les larmes, et réparer les ruines, ils n'ont que deux mots à dire : Je me démets, ils n'ont pas la force de les prononcer; ils ne peuvent faire un léger sacrifice, tandis que selon l'Évangile, ils devraient donner leur vie pour leurs brebis. Lorsqu'on considère la conduite de ces deux pontifes, on pourrait faire une sombre et triste description de l'ambition humaine. Mais arrêtons-nous à l'histoire et examinons les moyens qu'on a proposés alors pour l'extinction du schisme. C'est la matière que j'ai promis de traiter aujourd'hui.

Comme je vous l'ai fait observer, le seul moyen que trouvaient les deux pontifes pour finir le schisme était d'obtenir la démission de l'adversaire, et de l'y forcer, s'il ne la donnait volontairement. Ils avaient déjà fait l'essai de ce moyen. Ils avaient accablé les peuples d'impôts, vendu les bénéfices, excité les souverains à faire la guerre au parti opposé. Ils avaient fait mille choses qu'on ne croirait pas, si l'histoire n'en fournissait des preuves incontestables. Ainsi Urbain VI avait fait prêcher en Angleterre une croisade pour soumettre la France à son obédience. Boniface son successeur montre assez par sa conduite qu'il ferait la même chose s'il en avait le pouvoir. Clément VII avait envoyé deux fois en Italie une armée française pour détruire la puissance de son adversaire. La perte de ces deux armées n'a pu le déourner de son projet, il va en donner une preuve bien frappante. L'université de Paris qui s'occupait fortement du schisme et des moyens de l'éteindre, avait fait entendre que la cession ou la renonciation des deux pontifes, était le moyen le plus facile de rétablir la paix de l'Eglise. Clément VII en entendant prononcer le mot de cession, en conçut de vives inquiétudes, et chargea un carme, docteur en théologie, nommé Goulain, de réfuter cette opinion. Le carme entra dans ses vues, et se déclara en chaire contre la proposition de l'université. Selon lui, il n'y avait pas d'autre moyen de pacifier l'Eglise que d'armer contre Boniface, et de former, pour le détruire, une ligue *sainte* entre les princes chrétiens[1]. Jamais on n'avait vu dans l'Eglise une

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. 14, p. 354.

pareille fureur, un pareil aveuglement. Le carme avait parlé d'après les inpirations de son maître. L'université de Paris, en entendant ce discours, en fut indignée. Elle exclut l'orateur de son sein [1]. Il l'avait bien mérité.

Ce discours qui montrait combien on avait peu à espérer de Clément VII, ranima le zèle de l'université. Elle avait été rebutée par la cour. Le roi lui avait défendu l'année précédente, sous peine d'encourir sa disgrace, de lui faire encore des remontrances relativement au schisme. Mais l'université ne s'était pas laissé intimider. Après avoir gardé le silence pendant un an, elle revint à la charge, profitant de la première convalescence du roi pour lui parler du schisme. Elle envoya une députation à Saint-Germain, où le roi se trouvait alors. L'orateur, après les compliments d'usage, entra insensiblement en matière, représenta l'état de l'Eglise comme désespéré, si l'on ne mettait fin à ce schisme déplorable, source d'affreux désordres et de grandes calamités. Il paraît que la maladie du roi l'avait rendu plus flexible ; car le duc de Berry répondit en son nom que le roi et toutes les cours détestaient le schisme, que l'Université de Paris devait chercher et proposer les moyens d'y remédier, qu'on suivrait volontiers ses avis, et qu'on réglerait, de concert avec elle, tous les points d'une affaire aussi délicate. L'Université était enchantée de ces dispositions; elle fit une procession solennelle pour en rendre grâces à Dieu. Ensuite elle se mit à l'œuvre [2]. La méthode qu'elle a suivie nous montre avec quelle prudence et quelle maturité de jugement elle procédait dans les affaires de l'église. Les quatre facultés réunies invitèrent tous les docteurs à faire un mémoire sur les moyens qui leur paraîtraient le plus propres à éteindre le schisme. Ces mémoires devaient être jetés dans un coffre en forme de tronc mis au cloître des Mathurins, tout près du lieu où je vous parle. Cinquante-quatre docteurs furent nommés pour examiner ces mémoires et en faire un rapport officiel. Cinquante-quatre docteurs, avec la science qui les distinguait alors, formaient une espèce de concile. Le plan de l'Université fut ponctuellement exécuté. Nombre de mémoires composés dans le silence de la retraite, tombèrent dans le coffre des Mathurins. La commission des cinquante-quatre docteurs se réunit. Les mémoires furent lus les uns après les autres, et sérieusement examinés. Quoiqu'ils fussent différents pour

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. 14, p. 354.
[2] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 360.

le style, et le détail des preuves et l'exposition des motifs, ils s'accordaient néanmoins sur les moyens de terminer le schisme. Ils les réduisaient à trois: la cession ou la renonciation des deux prétendants à la papauté, un compromis qui consistait à confier les intérêts de l'un et de l'autre à des arbitres, choisis par eux, chargés d'examiner les droits de chacun, et de prononcer en dernier ressort. Ce qui n'était autre chose qu'un jugement par arbitres. Le dernier moyen était le concile général.

Je vous prie d'observer, Messieurs, que la cession est placée en première ligne; c'était le moyen le plus facile. Les deux prétendans auraient donné leur démission dans l'intérêt de l'union de l'Eglise. Alors on aurait procédé à un nouveau choix auquel toute l'Eglise aurait donné son suffrage. Mais ce moyen en apparence si facile, était en réalité le plus difficile, à cause de l'obstination des deux prétendants, obstination dont vous avez déjà eu des preuves et dont l'histoire va vous fournir de nouvelles. Le compromis paraissait au premier abord un moyen bien simple, mais il pouvait se compliquer, car il était fort à craindre que les arbitres choisis de part et d'autre n'entrassent dans les discussions embrouillées de la première élection, et ne s'y perdissent sans en tirer aucune lumière. Le concile général est posé en dernière ligne, parce que ce moyen paraissait le plus embarassant et le plus difficile, car, disait-on, comment convoquer et tenir un concile général sans le pape? Et s'il est convoqué par un des prétendants, l'autre n'y viendra pas, et son obédience n'y assistera point. On voyait d'insurmontables difficultés à tenir un concile général. Cependant ce sera le seul moyen qu'on emploiera après que tous les autres auront été épuisés inutilement. Mais il faut qu'auparavant on boive jusqu'à la dernière goutte du calice d'amertume que le Seigneur avait préparé dans sa colère et qu'il a versé sur les peuples.

Lorsque la commission se fût arrêtée à ces trois moyens, elle choisit dans son sein un docteur chargé d'en faire un rapport au roi. Ce choix tomba sur Clémangis, qui était du diocèse de Châlons-sur-Marne. Clémangis, qui professait alors la rhétorique, était l'orateur le plus brillant, et l'écrivain le plus châtié de l'époque. Il avait étudié sous les grands maîtres de l'Université et entre autres sous le célèbre Gerson. Il s'était appliqué ensuite à l'étude des anciens, et s'était formé à leur école. Il avait bien réussi, puisque les contemporains sont allés jusqu'à le comparer à Cicéron, éloge outré sans doute, mais qui ne montre pas moins que Clémangis était grand orateur, capable de tirer l'éloquence de cette espèce de chaos où

elle se trouvait, car on croyait alors mal parler quand on s'exprimait clairement, sans emphase et avec simplicité. Cependant Clémangis n'est pas sans défaut, il sentait trop vivement, s'égarait au milieu de ses figures de réthorique et se laissait aller à l'exagération. Défaut qui ne se trouve pas dans le rapport qu'il a fait, parce qu'il écrivait sous la surveillance de l'Université [1].

Clémangis n'eut aucune difficulté à faire ce qu'on lui avait demandé, car il avait les mémoires sous les yeux, et avait entendu le résumé des docteurs. Il remplit la tâche en homme de talent, il exposa au roi les trois moyens, les accompagna de réflexions sages, s'exprimant avec une éloquente simplicité qui n'était pas de ce temps. Il ne dissimula pas la préférence qu'il donnait au premier moyen qui est la cession. Il regarde cette voie comme la plus courte, la plus efficace et la plus convenable ; et il dit que si les deux prétendants voulaient consulter leur honneur, leur conscience, et leur devoir de pasteur, ils ne manqueraient pas de l'adopter. Le troisième moyen lui semble le plus difficile. Cependant quand on examine ce qu'il en dit, on voit que la question du concile général avait déjà fait des progrès dans l'Université et qu'on croyait pouvoir le convoquer indépendamment de la volonté des deux prétendants. L'Université montre dans son rapport une grande énergie, car voici comme elle s'exprime après l'exposition des trois moyens :

« Voilà, grand roi, les trois moyens que nous proposons, comme » le remède aux maux de l'église. Si quelqu'un des prétendants à la » papauté, ou si les deux ensemble refusent de suivre la route qu'on » leur trace, sans en montrer une autre également sûre et efficace, « il faut les condamner comme des schismatiques opiniâtres, comme » des ennemis, et des tyrans du troupeau de J.-C. Il ne faut plus » leur obéir, ni leur laisser aucune administration, aucun usage des » biens de l'Eglise. Ce ne sont plus des pasteurs, ni même des bre- » bis ; ce sont des loups ravissants qui méritent d'être chassés, et » de subir toutes les peines portées par les lois contre les schisma- » tiques. »

Par ces paroles sévères et énergiques, les docteurs tracent au roi la route qu'il doit suivre; ils lui font entendre qu'il doit employer sa puissance pour chasser les deux pontifes, et les faire juger comme schismatiques, s'ils se refusent à prendre un de ces trois moyens de rétablir la paix de l'Eglise. Pour l'y déterminer, l'Université, par

[1] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 360.

l'organe de son secrétaire, représente les maux affreux que ce schisme a déjà causés à l'Eglise. Ce morceau est un document historique qui mérite une entière confiance, puisqu'il vient d'un corps qui n'aurait pas osé se permettre de rien exagérer en présence du roi. Il confirme pleinement ce que je vous ai dit sur les maux du schisme, et si vous m'avez soupçonné de quelque exagération, vous n'avez qu'à entendre, pour vous désabuser, le mémoire de l'université. Elle ne parle que des maux soufferts par l'Eglise.

« C'est à vous, sire, en qualité de roi très-chrétien, dit-elle, qu'il » appartient de secourir (l'Eglise) cette mère de tous les fidèles. Dé» solée, opprimée, sans force et sans vigueur, elle n'a d'espérance » qu'en vous seul. Considérez en détail ce que l'esprit de discorde » et de division lui fait souffrir. Qu'y avait-il avant le schisme de » plus florissant, de plus noble, de plus brillant, de plus riche, que » l'état de l'Eglise ? Depuis cette triste division, quelle servitude, » quelle pauvreté, quels opprobres ! Et d'où viennent tant de misé» res ? c'est qu'on élève aux dignités de l'église des hommes indignes » qui n'ont aucun sentiment de religion, de justice et de vertus, des » hommes uniquement attentifs à satisfaire leurs passions. Les biens » de l'église et des monastères sont l'objet perpétuel de leurs rapi» nes ; ils portent le ravage et la désolation partout ; ils mettent des » taxes intolérables sur les ministres de l'église et ils les font lever » par des hommes impies et inhumains qui n'épargnent personne, » qui exigent les paiements par la voie des censures et de la prison, » qui enlèvent tout, sans laisser même de quoi subsister aux ecclé» siastiques chargés du soin des peuples. Delà tant de prêtres ré» duits à vivre d'aumône ou à rendre les services les plus bas ; tant » de pauvreté dans les églises, dont on vend les ornements pour payer » les taxes et dont on laisse tomber les édifices parce qu'il ne reste » rien pour les réparer. Que dirons-nous de la simonie que nous » voyons régner avec tant d'empire ? Obtient-on sans elle beaucoup » de grâces ? Avec elle trouve-t-on aucune difficulté à obtenir tout » ce qu'on veut ? C'est la simonie qui distribue aux plus mauvais » sujets les meilleurs bénéfices, surtout ceux auxquels le soin des » âmes est attaché. C'est elle qui rebute les pauvres, quelque mé» rite qu'ils aient ; et il arrive même que les clercs savants sont ceux » qu'elle écarte le plus, parce qu'ils s'élèvent contre elle et qu'ils ne » veulent point user de sa protection pour entrer dans les bénéfices. » C'est elle qui par un attentat plein d'horreur, vend jusqu'aux » sacrements, surtout la pénitence et les ordinations, abus intolérable

» qui ouvre la porte du sanctuaire à toutes les personnes indignes et » méprisables [1]. »

L'Université parle ensuite des scandales affreux qui résultent de ce schisme, des insultes que l'Eglise reçoit des infidèles, et de ses ennemis du dehors; elle n'oublie pas l'hérésie qui profite de la circonstance pour lever la tête et répandre le venin de ses doctrines. Elle termine en cherchant à détruire les préjugés qu'on avait contre l'Université et qu'on entretenait à la cour. On lui reprochait de vouloir s'emparer, se mêler de tout, gouverner l'Eglise, elle dit qu'elle ne veut pas gouverner, mais être gouvernée. Elle proteste de la pureté de de ses intentions et en appelle aux motifs exprimés dans le rapport [2].

Voilà, Messieurs, les plaintes de l'université et les moyens proposés pour remédier au schisme. Elle a fait voir dans son mémoire la franchise du cœur, la pureté du zèle, la conviction de l'esprit, la profondeur du savoir, et l'intérêt vif qu'elle portait à l'Eglise. Elle avait travaillé à une œuvre sainte, et a mérité l'éloge de la postérité. Mais il suffit, Messieurs, qu'on travaille à une bonne œuvre, pour qu'on trouve des ennemis, et ces ennemis surgissent souvent parmi ceux qui par devoir et par état devraient le plus la favoriser. C'est ce qu'éprouvent tous les hommes de cœur qui veulent faire du bien, et c'est ce qu'a éprouvé l'université de Paris. A peine s'était-elle mise à son travail, qu'elle rencontrait des obstacles. Et d'où viennent-ils ? D'Avignon. Le malheureux Clément, au lieu de seconder l'université, comme c'était son devoir, la contrarie de toutes manières. Il aime mieux perpétuer le schisme que de descendre d'un trône où le retenait la soif des honneurs. Des larmes coulent autour de lui, des plaintes frappent ses oreilles, des désordres et des abus horribles se présentent de tous côtés à ses yeux, rien ne peut toucher son âme durcie par l'ambition. Il avait été prévenu par quelques espions du travail de l'université de Paris, et il en était vivement alarmé. Il chercha d'abord à faire sortir de l'Université deux docteurs qu'il regardait comme les principaux agents de ce qui se faisait contre lui. C'étaient le chancelier Pierre d'Ailli et Gilles-des-Champs. Il demanda ces deux hommes au roi, sous prétexte qu'il en avait besoin à Avignon pour le gouvernement de l'Eglise; mais les docteurs s'aperçurent du piége et se refusèrent à quitter le séjour de Paris. Mais Pierre de Lune, car-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 366-374.
[2] Ibid.

dinal espagnol, qui était un chaud partisan de Clément VII, et qui se trouvait alors à Paris, en qualité de légat, dressa d'autres batteries contre l'Université. Il mit dans ses intérêts les personnes de la cour et surtout le duc de Berri, dévoué à Clément, de sorte que quand les députés vinrent au palais pour remettre leur mémoire au roi, ils ne purent avoir audience. Le duc de Berri les repoussa par des paroles peu dignes de son rang, en disant que s'ils ne se désistaient de leur entreprise, il ferait jeter à la rivière les principaux auteurs de cette faction [1]. L'Université ne se laissa pas rebuter, elle intercéda auprès du duc de Bourgogne, homme plus traitable et mieux élevé que le duc de Berri, mais les intrigues du cardinal de Lune lui firent encore une fois refuser l'audience. Le cardinal de Lune joue ici un rôle peu honorable; les docteurs, dont le zèle était si mal récompensé, se seraient laissé décourager, s'ils n'avaient pas été poussés par l'intérêt général de l'Eglise. Mais l'unité de l'Eglise leur tenait fortement à cœur, rien ne pouvait les rebuter. Ils dressèrent batteries contre batteries, et à force d'importunité et de sollicitations, leurs députés furent admis à l'audience du roi, vers la fin de juin 1394. L'assemblée était très-nombreuse; le docteur Guillaume Berraud fit un discours très-touchant et se jeta ensuite aux pieds du roi, et lui présenta à genoux le mémoire de l'Université qui était en forme de lettre. Il fut lu en entier en présence du roi, des princes et des évêques; le roi en paraissait fort content, et il en ordonna une traduction en français, car il était écrit en latin, selon l'usage de l'Université. On désigna aux docteurs un jour où ils devaient venir recevoir la réponse du roi. Dans l'intervalle le cardinal de Lune, de concert avec le duc de Berri, employa de nouvelles intrigues, tellement que quand les députés revinrent au jour marqué, il surent mal accueillis. Le roi leur fit dire qu'il ne voulait plus entendre parler de cette affaire, qu'il défendait à l'Université de s'en mêler encore, de recevoir et même d'ouvrir une lettre qui pourrait lui parvenir à ce sujet, sans l'avoir communiquée à la cour [2]. L'Université qui avait été instruite des intrigues du cardinal de Lune, s'attendait à cette réponse et déjà elle avait pris des mesures pour se faire rendre justice. Elle avait des moyens efficaces entre ses mains. Elle suspendait ses cours, ce qui faisait partir les étrangers et ce qui dépeuplait les quartiers où nous

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 364.
[2] Ibid., p. 374.

sommes réunis, et soulevait de vives et de nombreuses plaintes contre le gouvernement. Elle recourut à ces moyens dans la circonstance présente. Elle interrompit ses exercices, les étrangers partirent et le quartier s'appauvrit.

Le bruit desefforts de l'Université, et des tracasseries qu'elle éprouvait se répandit bientôt, avec le départ des étudiants, dans toute l'Europe. Elle reçut des encouragements et des félicitations de plusieurs souverains, et princes étrangers, de beaucoup de prélats, et même de plusieurs Universités, parmi lesquelles figurait en première ligne celle de Cologne. On louait sa sagesse, son zèle et sa fermeté, et on l'exhortait à continuer ses nobles travaux. La cour de France, confondue sans doute par les éloges des étrangers, revint à de meilleurs sentiments; elle permit à l'Université d'envoyer à Clément le mémoire adressé au roi. L'Université munie de cette permission ne perdit pas un instant; elle envoya un député à Avignon, avec le mémoire, et une courte et pressante lettre qu'elle y avait ajoutée, lettre où elle se plaint amèrement de la conduite de Pierre de Lune. L'Université nous signale dans cette lettre une erreur qui, si elle avait prévalu, aurait détruit le Christianisme jusque dans sa base fondammentale; comme depuis plus de 16 ans, on était gouverné par deux papes, on commençait à s'y habituer, et à ne plus mettre aucune importance à l'unité de l'Eglise dans son chef. On disait publiquement qu'il importait peu d'avoir deux ou trois papes, qu'on pourrait en avoir dix ou douze, un pour chaque royaume, tous égaux en puissance et en autorité [1]. Je n'ai pas besoin de vous dire la ruine que préparait un tel principe. L'université insista fortement, sur cette erreur qui commençait à se propager, pour engager le pape à prendre un des trois moyens proposés et à rendre la paix à l'Eglise. Enfin le député arriva à Avignon, et présenta au pape le mémoire avec la lettre qui y était jointe. Le pape en fut consterné et abattu; il en mourut de dépit. Il voulait en faire lecture lui-même, mais il n'eut pas la force d'aller jusqu'au bout. Sa colère surexcitée par les mots de cession, de compromis et de concile général ne lui permit pas d'achever. Tremblant et hors de lui-même il dit : « que ces lettres étaient des libelles diffamatoires contre le » saint siége, des écrits pleins du poison de la calomnie ». C'est toute la réponse qu'il y fit. Le député ne se croyant pas en sûreté quitta précipitamment Avignon et s'en revint à Paris. L'Université s'as-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 375.

sembla pour faire une réponse au pape, et lui prouver que ses écrits n'avait rien de calomnieux. Mais cette réponse ne lui parvint plus, il était déjà mort. En effet, après le départ du député, les cardinaux délibérèrent entre eux, sur le mémoire dont chacun avait reçu copie; et tous à l'exception du cardinal de Lune, le déclarèrent très-sage et judicieux, et ils exhortèrent le pape à choisir un des trois moyens proposés, si toutefois il désirait pacifier l'Eglise. Ce fut pour lui le dernier coup de mort, il tomba dans une profonde tristesse qui se concentra au cœur; le 16 septembre (1394), il fut frappé d'une apoplexie foudroyante et mourut sur le champ, après un pontificat de 16 ans. Nous n'avons pas de quoi faire son éloge. C'est l'ambition qui l'a perdu, que Dieu lui fasse miséricorde, il avait fait trop de mal pour être regretté. Si nous avions un éloge à faire, le zèle et la fermeté de l'Université de Paris, nous en fourniraient une ample matière. Aussi est-ce à elle que l'Europe doit la principale obligation de l'extinction du schisme. Nous verrons avec quelle ardeur et quel dévouement elle va poursuivre cette grande œuvre.

SIXIÈME LEÇON.

Suite du schisme. — Election de Benoît XIII. — Ses promesses et son caractère. — Ambassade envoyée vers lui. — Son peu de succès. — L'Université de Paris appelle à son secours tous les princes chrétiens; mais elle échoue devant l'opiniâtreté des deux pontifes.

La mort de Clément VII, comme précédemment celle d'Urbain VI, a ranimé les espérances de la chrétienté. On ne pouvait pas s'imaginer que les cardinaux d'Avignon qui avaient approuvé le mémoire de l'Université, et avaient été témoins de l'obstination de Clément VII, procéderaient de sitôt à une nouvelle élection. On entretenait cette espérance sans rester inactif. Dès qu'on eut appris la mort du pape, on fit des efforts de toute part pour empêcher les cardinaux d'élire un successeur. L'université de Paris envoya une députation au roi pour le prier d'écrire aux cardinaux et de les supplier de ne mettre personne en la place de Clément, jusqu'à ce qu'on eût délibéré à fond sur la matière de l'union. L'Université qui fut favorablement accueillie, promit de reprendre ses exercices, jusque-là interrompus, comme nous l'avons vu. Le roi avait déjà délibéré en conseil sur le même sujet. Il écrivit deux lettres consécutives datées du 22 et du 24 septembre, aux cardinaux d'Avignon pour les prier de surseoir à l'élection, et de laisser le temps de se reconnaître. L'Université de Paris fit la même chose de son côté. Le roi d'Aragon écrivit également aux

cardinaux une lettre tendant au même but. L'Allemagne se mit aussi en mouvement. Les archevêques de Mayence, de Cologne, d'autres prélats et de grands dignitaires du pays, écrivirent au roi Charles VI, pour le prier d'empêcher toute nouvelle élection. Boniface IX lui-même écrivit au roi pour l'exhorter à profiter de l'occasion d'éteindre le schisme. Comme vous le voyez, tout le monde est en mouvement parce qu'on croit avoir une bonne occasion d'étouffer le schisme. L'occasion était bonne en effet, car, si les cardinaux s'étaient abstenus d'une nouvelle élection, on aurait pu se réunir, délibérer et prendre les mesures nécessaires pour obtenir la démission de Boniface. Du moins on n'aurait plus eu affaire qu'à un seul et l'union eût été plus facile. Mais quelque diligence qu'on fit, on arriva trop tard. Les cardinaux, au nombre de 21, étaient déjà entrés en conclave, lorsqu'on apporta à Avignon les lettres dont je viens de vous parler. Ils ne voulurent pas les ouvrir avant d'avoir fini leur délibération, et le 28 septembre 1394, ils élurent à voix unanimes pour pape, le cardinal Pierre de Lune que nous avons vu figurer d'une manière si désavantageuse dans son opposition à l'Université de Paris. Ainsi, Messieurs, toutes les espérances sont vaines, le schisme se renouvelle, on ne sait ni comment, ni quand on pourra l'éteindre. Il est vrai, Messieurs, l'élection n'était, pour ainsi dire, que conditionnelle. Les cardinaux, par un acte public, s'étaient engagés sous la foi du serment à concourir à la paix de l'Eglise ; ils avaient promis que si l'un d'entre eux était élevé au souverain pontificat, il prendrait tous les moyens de pacifier l'Eglise, même la cession, si les cardinaux présents et à venir, ou le plus grand nombre d'entre eux la jugeaient nécessaire. Tous, à l'exception de trois avaient signé cet acte, et le cardinal Pierre de Lune était du nombre des signataires, et c'est une des causes qui a contribué à son élection, car on le croyait fort zélé pour la paix de l'église, et quoiqu'il fût attaché à la cause de Clément VII, et opposé à la manière de procéder de l'Université, il blâmait pourtant la conduite de son maître, qu'il disait trop indifférent à la paix de l'église. Il avait eu soin de répandre ces propos en Espagne et en France, à Paris et à Avignon; il avait tenu un langage plus expressif encore à Paris, car il avait dit que si jamais il devenait pape, il mettrait toute son ambition à unir les Eglises. Ce fut sur ces dispositions que les cardinaux lui donnèrent leur voix. Mais quand le cardinal tenait ces propos,

[1] Lenfant. *Concile de Pise*, p. 61.

ou il le faisait par artifice, voulant jeter de loin les fondements de sa grandeur future, ou il ne savait pas encore les changements que causent chez certains individus, l'élévation et le comble des honneurs [1]. Le fait est que ce pape a été plus obstiné encore que son prédécesseur, comme nous aurons l'occasion de le voir. C'est le dernier pape d'Avignon, car quoiqu'il fût déjà d'un certain âge, il porta la tiare pendant trente ans, règne plus long que celui d'aucun pape légitime. Il était très-capable, très-instruit, surtout dans le droit canon qu'il avait professé à Montpellier, il était d'ailleurs d'une haute naissance, et irréprochable sous le rapport des mœurs. Il avait assisté au premier et au second conclave, d'où le schisme était sorti.

Quand on considère cette nouvelle élection faite si légèrement et dont les conséquences devaient être si funestes, on ne revient pas de son étonnement. Les cardinaux avaient manifesté peu auparavant le désir de l'union, ils connaissaient les vœux de tous les princes et de tous les fidèles, ils savaient par expérience combien il est difficile de faire descendre celui qui est élevé une fois au pouvoir, et cependant ils font une nouvelle élection, ils se hâtent de peur d'en être détournés par les prières et les avis qui leur venaient de toute part, ils semblent être poussés par une impulsion étrangère à laquelle ils n'ont pu résister. Pour expliquer leur conduite, il faudrait pouvoir sonder les impénétrables conseils de Dieu. Car ce n'est pas sans sa permission que son Eglise chérie se trouve si profondément humiliée, Dieu voulait la soumettre à une épreuve nouvelle, qu'elle n'avait jamais subie, et montrer par les désordres qui en ont résulté, la nécessité d'un seul chef dans l'Eglise. Les protestants se sont emparés de ces désordres pour établir je ne sais quoi : car ces désordres et ces scandales qu'ils n'ont pas manqué d'exagérer, d'après certains écrivains de l'époque, n'établissent qu'une seule chose : la nécessité du gouvernement d'un seul pour le maintien du dogme, de la morale et de la discipline; leur propre expérience leur montre combien ces choses périclitent, lorsqu'on est privé de ce gouvernement. Mais revenons à notre sujet.

Le nouveau pape donna les plus belles espérances pour la paix; car étant élu, il fit le même serment, qu'il avait fait au conclave, en qualité de cardinal, c'est-à-dire, il jura de donner sa démission du moment que les cardinaux, ou la majorité d'entre eux, la jugeraient nécessaire pour le bien de l'Eglise. En donnant avis

[1] aynald, an 1394, n. 6.

aux souverains de son élection, il fit les mêmes protestations. Le légat qu'il avait envoyé France, dit au roi : « C'est une violence » qu'on a faite au pape mon maître, de le placer sur le trône apos» tolique; mais il ne pouvait arriver rien de plus heureux pour la » chrétienté, puisqu'il est dans la disposition de se condamner plutôt » à passer le reste de ses jours dans l'obscurité d'un cloître, que » d'entretenir pour ses propres intérêts la division qui règne dans » l'Eglise [1]. Le pape donna d'autres assurances. En entendant la lecture de la lettre que l'Université de Paris lui avait écrite pour le complimenter sur sa dignité, et l'engager à rendre au plus tôt la paix à l'Eglise, il ôta sa chappe devant les députés, et leur dit que son pontificat ne tenait à rien, et qu'il le quitterait avec la même facilité qu'il vient de quitter la chappe .

En annonçant son élection au roi de Castille, il dit quelque chose de plus fort encore. Il s'éleva avec énergie contre les fauteurs du schisme, et fit une peinture affreuse mais vraie des maux qu'il avait causés. Il se disait confus et humilié de son élection au pontificat, qu'il n'a accepté qu'avec une extrême répugnance, et dans le seul espoir de pouvoir rendre la paix à l'Eglise [3]. Tel était le langage de Pierre de Lune qui avait pris le nom de Benoit XIII. Ses dispositions publiées partout remplirent les cœurs de joie, on croyait être arrivé au terme du schisme. L'Université de Paris félicita le pape de ses dispositions et l'exhorta à ne pas tarder la conclusion d'une affaire qui le couvrira d'une gloire immortelle [4].

Mais ces paroles et ces promesses n'avaient rien de sincère, car Benoît XIII, ne tiendra aucun compte ni de son serment, ni des avis des cardinaux, des évêques et des princes, il résistera aux conseils et à la décision de deux conciles généraux, et malgré sa déposition il portera la tiare jusqu'à son dernier soupir. Jamais on n'avait vu un homme plus opiniâtre, et plus dominé par la passion de régner. S'il a tenu le langage que nous venons d'entendre, c'est qu'il voulait se faire avant tout un parti, gagner le roi de France, et surtout l'Université de Paris. Il accorda à celle-ci des faveurs pour la contenter [5]. Ces moyens lui réussirent à merveille. Il attacha à son obédience tous les royaumes qu'avait eus son prédécesseur, et Boniface IX qui avait fait des démarches en Espagne et en France,

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XIV, p. 387.
[2] Ibid., p. 388.
[3] Lenfant. *Concile de Pise*, p. 63.
[4] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 388.
[5] Ibid. p. 389.

pour ramener les peuples à lui éprouva partout un humiliant refus. Ainsi, après 16 ans de schisme, rien n'est changé, la chrétienté se trouve divisée comme auparavant. L'état déplorable de l'Eglise reste le même [1].

L'Université de Paris, était d'avis de profiter des dispositions de Benoît XIII, et de ne pas perdre un seul moment. Le roi, sur ses exhortations, envoya à Avignon, Pierre d'Ailli, chancelier de l'Université, chargé sans doute d'entretenir le Pape dans ses bons sentiments, et de se concerter avec lui sur les moyens de les mettre en pratique [2]. Clémangis qui était encore à Paris, profita de cette occasion pour écrire au Pape, lui rappeler les devoirs de sa charge, et l'exhorter à travailler à l'œuvre importante de l'union des Eglises. C'est une des plus belles lettres de Clémangis. Ce fut à la suite de cette lettre que Benoît XIII l'appela auprès de lui pour en faire son secrétaire; charge où Clémangis perdit son zèle pour la paix de l'Eglise, parce qu'il fut obligé de penser comme son maître. Le Pape avait en cela un double but, il voulait faire sortir de l'Université un ennemi pour en faire un ami, ensuite attacher à sa cause un homme qui pût la défendre.

D'autres docteurs écrivirent également au pape pour l'engager à rendre promptement la paix à l'église. Parmi eux figurait en première ligne Jean de Varennes, docteur de la faculté de Paris, et prieur de Saint-Lié dans le diocèse de Reims. Il passait pour un homme éclairé et sage, le roi l'avait consulté. Nous remarquons dans sa correspondance quelques traits hardis et même menaçants. Ainsi il dit à Benoît: « Autrefois les papes n'aspiraient au pontificat que pour remporter la palme du martyre, aujourd'hui ils n'y aspirent que pour vivre dans la pompe, dans le faste, dans le luxe, pour élever leurs créatures, opprimer les autres et ruiner l'Eglise par des concessions faites aux princes à ses dépens... Si quelqu'un d'entre vous met obstacle à l'union, je serai le premier à l'appeler publiquement, *le fils de Satan*, *l'Antéchrist*, *l'Homme de perdition*, *l'Apostat de la Foi*, et je ne cesserai de crier, qu'il faut renoncer à son obédience, quand mon zèle me devrait coûter la vie [3]. » Le pape en répondant au docteur, proteste de son zèle pour l'union de l'Eglise, qu'il se propose de procurer par toutes les voies possibles [4].

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 390.
[2] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 396.
[3] Lenfant. *Concile de Pise*, p. 78.
[4] Ibid.

L'Université de Paris ne se contenta pas de ces lettres et de ces députations, elle pressa le roi de faire prendre une décision relativement au moyen qu'on devait proposer à Benoît XIII. Le roi convoqua donc un concile qu'on peut appeler national, à cause du nombre des assistants, car on y compta 8 archevêques, 46 évêques, outre un grand nombre d'autres ecclésiastiques[1]. Le concile s'ouvrit le 2 février 1395, les docteurs de l'Université y jouèrent un grand rôle, car ils fournirent des mémoires qui servirent de modèle aux délibérations des prélats. Je ne m'arrêterai pas long-temps sur ce concile, dont tous les membres étaient d'accord relativement à la nécessité d'étouffer le schisme; on délibéra sérieusement et à loisir sur les moyens d'atteindre ce but. Ces moyens n'étaient autres que ceux que l'Université de Paris avait déjà proposés. Car on rejeta unanimement l'emploi de la force, moyen qu'avaient cherché à employer les papes Urbain VI et Clément VII, on disait avec raison que ce moyen n'était propre qu'à exciter la guerre entre les nations chrétiennes sans décider d'aucun droit. Car après la victoire il resterait toujours à savoir quel est le pape légitime. On s'arrêta donc à l'examen des trois moyens proposés par l'Université, la cession, le compromis et le concile général. Le compromis ou le jugement par arbitres semblait aux évêques un moyen peu propre à lever les difficultés. Il fut donc écarté. Il en fut de même du concile général, qui leur semblait devoir entraîner des longueurs et des embarras sans fin. On s'arrêta donc à la cession, c'est-à dire à la renonciation des deux papes au pontificat, voie qu'on regardait comme la plus courte, la plus prompte et la plus convenable. On devait la demander d'abord à Benoît XIII, ensuite à son antagoniste.

Pendant qu'on délibérait ainsi avec toute la maturité du jugement sur les moyens de remédier aux maux de l'Église, on reçut d'Avignon des nouvelles peu satisfaisantes. Le pape ne parlait plus de la cession comme auparavant, et il cachait soigneusement l'acte qu'il avait signé au conclave avant et après son élection. Il insinuait que cet acte n'avait pas l'importance qu'on lui donnait dans le public. C'est ce qu'il avait écrit au roi dans une lettre datée du cinq février 1395.

Ce langage fut une raison de plus pour presser l'exécution des mesures que le roi avait prises de concert avec le concile. Il envoya à Avignon une ambassade solennelle chargée de proposer la cession.

[1] Labb. t. XI, p. 2511.

Elle était composée des ducs de Bourgogne, et de Berri, oncles du roi et du duc d'Orléans, son frère, les princes étaient accompagnés de plusieurs évêques et d'autres personnes considérables de la cour. Le roi leur avait adjoint aussi des docteurs de l'Université parmi lesquels figurait Gilles des Champs [1]. Benoît XIII ne pouvait recuser une pareille ambassade, il la reçut avec honneur. Mais bientôt il s'établit une lutte entre lui et les envoyés, et il ne pouvait pas en être autrement, car Benoît était décidé à rejeter la voie de cession, et les ambassadeurs avaient ordre de la faire adopter comme la seule convenable dans les circonstances présentes. Ces derniers eurent d'abord une première et une seconde audience. Le pape ne voulait plus entendre parler de la cession, il proposait un autre moyen, celui d'avoir un entretien avec son compétiteur, où des arbitres choisis de part et d'autre discuteraient les droits respectifs et décideraient en dernier ressort; on lui fit observer avec raison que ce moyen était illusoire et qu'une discussion engagée sur les droits respectifs, n'aurait jamais aucun résultat. Si ce moyen ne réussissait pas, répliquait le pape, alors il suivra d'autres voies *justes et raisonnables*, selon l'acte qu'il avait signé au conclave. Benoît XIII croyait s'être tiré d'embarras, mais il avait affaire à des hommes aussi fins que lui. Ils lui demandèrent communication de l'acte signé au conclave, acte que Benoît tenait secret, et dont personne, outre les cardinaux, ne connaissait les termes. Le pape fut fort embarrassé, il chercha à s'excuser pour ne pas montrer cet acte. Les ambassadeurs insistèrent, enfin à force de discours et de sollicitations, on apporta cet acte et on en fit lecture. Les envoyés en prirent copie, malgré le pape qui chercha à s'y opposer, et l'adressèrent au roi de France.

Ce n'était pas sans raison que le pape refusait la communicati[on] de cette pièce. Car elle le confondait complétement, puisque l'ac[te] termine par ces mots : « Pour arriver (à l'union) chacun de no[us] » emploiera et procurera sincèrement, promptement et de tout so[n] » pouvoir, toutes les voies justes et raisonnables, *même jusqu'à* [la] » *cession du pontificat inclusivement*, si les cardinaux qui sont à pr[é]» sent et qui seront à l'avenir, ou la plus grande partie d'entre eux » le jugent expédient pour le bien de l'Eglise et de l'union [2]. » Aprè[s] un acte aussi clair, il ne s'agissait plus que d'obtenir l'assent[iment]

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 398-403.
[2] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 62.

ment des cardinaux. Les envoyés les réunirent et leur demandèrent leur avis. Tous à l'exception d'un seul, se déclarèrent en faveur de la cession. Le seul opposant était le cardinal de Pampelune, chaud défenseur des intérêts de Benoît dont il était l'ami intime. Il indiquait un autre moyen de pacifier l'Eglise, et il ne craignit pas de le faire connaître dans l'assemblée. Ce moyen, qu'il regardait comme le plus juste et le plus efficace, était d'armer contre l'intrus de Rome et de le chasser de son trône, comme si la guerre pouvait décider d'un droit et réunir les esprits[1]. Par ces paroles, on voit quel moyen voulait employer Benoît XIII; c'était déjà celui de son prédécesseur, mais n'osant pas l'indiquer lui-même, il le fit connaître par le cardinal son ami.

Les princes étaient loin d'entrer dans ces vues, ils insistèrent sur la cession, appuyée par les cardinaux. Mais il n'y avait rien à espérer du côté de Benoît. Celui-ci pour prévenir les instances qu'on allait lui faire, fit une bulle par laquelle il rejeta la cession. Les ambassadeurs en furent indignés, ils assemblèrent les cardinaux pour les prier de faire révoquer cette bulle, et d'amener le pape à la cession. Les cardinaux allèrent trouver le pape, se mirent à ses genoux, le suppliant de révoquer sa bulle et d'embrasser la voie de cession. Le pape fit semblant de vouloir se rendre à leurs désirs, mais il leur envoya bientôt une seconde bulle confirmant la décision de la première[2].

Les cardinaux étaient indignés aussi bien que les princes. Le pape crut pouvoir adoucir ces derniers en leur faisant de magnifiques promesses. Il leur fit donc dire que s'ils voulaient entrer dans ses vues, il les comblerait d'honneurs et de gloire et leur donnerait pour récompense la conquête du patrimoine de St-Pierre. Vous comprenez le sens de ces paroles. Le pape voulait faire la guerre à son rival, sacrifier à son ambition hommes et argent, et même le patrimoine de St-Pierre. Proposition qui mit le comble à l'indignation des princes; ceux-ci, après plusieurs autres démarches également inutiles, faites de concert avec les cardinaux, quittèrent Avignon et s'en retournèrent à Paris[3].

Excusez-moi, messieurs, d'être entré dans ces détails que j'ai abrégés autant que possible. Mais ils sont nécessaires pour vous faire connaître le caractère du pape d'Avignon, et l'état fâcheux où se trouve l'Eglise.

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 407.
[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 410.
[3] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 411-415.

Les ambassadeurs, de retour à Paris, rendirent compte au conseil du roi du peu de succès de leur mission. On était consterné et l'on ne savait quel moyen prendre pour l'extinction du schisme. On conçut en France pour Benoît XIII, un profond mépris, on le traitait de parjure, on disait publiquement qu'il voulait non la paix de l'Eglise, mais la conservation de sa dignité, et qu'il s'entendait pour cet effet, avec son adversaire.

L'université de Paris était outrée des refus de Benoît, et n'avait plus aucune estime pour lui. Elle conçut le projet d'une vaste conspiration contre lui et son adversaire, afin de les forcer à donner leur démission. Son projet consistait à exciter les princes, les évêques et les docteurs des deux obédiences, et à les faire agir tous ensemble pour obtenir la démission des deux pontifes. La chose n'était pas facile. Car comment faire entrer dans un même sentiment des princes qui avaient des intérêts si différents? Mais l'Université poussée par son zèle ne connaît pas de difficultés. Elle entraîna d'abord le roi et la cour de France, c'était un grand point pour elle. Le roi sur ses instances, envoya des ambassadeurs à tous les princes chrétiens, afin qu'ils s'adjoignissent à la France pour faire embrasser la voie de cession par les deux compétiteurs. L'Université de son côté envoya des députés et des mémoires aux princes et aux universités étrangères, afin de leur inspirer les mêmes sentiments.

On vit à cette occasion l'immense crédit dont jouissait en Europe notre célèbre école, car elle entraîna à son parti les rois de Navarre et de Castille, le roi d'Angleterre, malgré l'avis de l'Université d'Oxford qui était pour le concile général. En Allemagne, les électeurs de l'empire, les ducs de Bavière et d'Autriche, s'assemblèrent à Francfort, et adoptèrent aussi la voie de cession, suivant les mémoires de l'Université. Le roi de Hongrie Sigismond se déclara du même parti. Cette illustre école avait mis en mouvement toute la chrétienté. Elle avait fait adopter par ses savants écrits, la voie de cession aux princes et aux évêques des deux obédiences. Beau triomphe, mais qui était désolant pour elle, elle échouait devant l'opiniâtreté des deux pontifes. Quand Boniface était excité par les princes de son parti à embrasser cette voie, il disait tantôt qu'il était le pape vrai et indubitable et qu'il ne devait pas renoncer à sa dignité ; tantôt qu'il était prêt à se démettre, pourvu que son concurrent se démît le premier [1]. Il parlait ainsi pour contenter les princes, parce qu'il savait bien que Benoit ne se démettrait pas.

[1] *Fleury* ; t. 20, p. 481-485.

En effet, Benoît était plus opiniâtre que jamais. L'Université l'avait pressé de nouveau par le serment fait au conclave, par les devoirs de pasteur; elle lui avait dit avec énergie que s'il n'embrassait pas la seule voie qui puisse ramener la paix de l'Eglise, il serait coupable de parjure, de schisme et même d'hérésie. Benoît au lieu de se laisser fléchir, s'aigrit à un point extrême, et menaça l'Université des foudres de l'excommunication. Delà une guerre ouverte. Les docteurs, pour prévenir l'effet des menaces du pape, dressèrent un acte publié dans lequel ils appelaient d'avance du jugement du pape, à un pape futur reconnu universellement par l'Eglise [1]. Benoît fulmina une bulle contre cet appel qu'il regardait comme un attentat contre la plénitude de sa puissance; et comme dans cette bulle il soutenait qu'il n'était pas permis d'appeler des jugements du pape, l'université interjeta un second appel pour mettre à couvert sa réputation et pour justifier le premier, dont l'acte avait été traité de libelle diffamatoire par Benoît [2].

Vous voyez, Messieurs, l'état fâcheux de l'Eglise, jamais elle ne s'était trouvée dans une circonstance semblable. Il y a deux pontifes au lieu d'un seul, et personne ne peut dire d'une manière sûre de quel côté est le droit ou la légitimité. C'est une question qui est restée dans sa première obscurité et dont deux conciles généraux n'ont pas osé entreprendre l'examen. Ces deux pontifes ont résolu de se maintenir à leur place. Ils voient successivement à leurs pieds princes, ambassadeurs, évêques, jurisconsultes, docteurs, et ils restent immobiles comme la pierre. On ne saurait dire lequel est le plus coupable. Ils le sont tous deux. Cependant Benoît XIII paraît plus criminel que son adversaire. Car outre les devoirs de pasteur qui l'obligeaient à céder, il en a une obligation particulière; il avait promis au conclave d'embrasser la cession dès que les cardinaux le jugeraient à propos, et maintenant les cardinaux sont à ses genoux, et il ne cède pas. C'est ce que l'Université de Paris a vu avec une profonde indignation, et ce qui l'a déterminée à lui faire la guerre. Nous avons vu le commencement de cette guerre, qu'elle va continuer jusqu'à l'extinction du schisme. Mais remarquez-le bien, l'Université, tout en reconnaissant Benoît pour pape, met une grande différence entre lui et un pape universellement reconnu, puisqu'elle ap-

[1] C'est par erreur que certains auteurs attribuent à l'Université d'avoir appelé du pape au concile général (Mansi ap. Raynal. an 1395, note).

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 435-440.

pelle de son jugement au pape universel de l'église. Cette réflexion est nécessaire pour saisir le vrai sens des procédures que l'Université va faire ou conseiller de faire contre Benoît, et que nous verrons dans notre prochaine réunion.

L'Abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.
DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XXIII [1].

De la Jurisprudence.

Après avoir parlé de la science de faire les lois, il convient de traiter de la science de les appliquer.

A l'origine des sociétés, les lois sont simples et peu nombreuses, il suffit d'avoir un sens droit pour les appliquer ; mais, lorsque les sociétés ont grandi, lorsque les relations sociales se sont étendues, les lois se multiplient et se compliquent ; il faut plus que de bon sens pour les interpréter et les appliquer ; des études et des connaissances variées sont nécessaires ; l'interprétation et l'application des lois deviennent une science qu'on appelle jurisprudence. Dans la jurisprudence, comme dans les autres sciences, il y a des vérités premières et des vérités de déduction.

Les vérités premières sont les premiers principes de justice, et les règles d'interprétation des lois évidentes par elles-mêmes.

Il faut encore ranger dans la classe des vérités premières de la jurisprudence les dispositions des lois positives.

Elles sont données au jurisconsulte, il doit les accepter ; elles deviennent la matière spéciale de son travail : il les coordonne, les explique, les développe et les applique.

1° Il les coordonne. Est-ce qu'il n'existe pas déjà un ordre dans la loi? Assurément il existe de l'ordre dans loi. Nous avons vu

[1] Voir le chap. XXII, au n° précédent ci-dessus, p. 121.

qu'une partie de la science du législateur consiste à coordonner les différentes dispositions de nos Codes ou règlements ; mais dans l'ouvrage du législateur, cet ordre n'est pas apparent, les idées qui rattachent les différentes dispositions de la loi ne sont pas exprimées. Une loi, un Code même, n'énoncent pas les définitions, les premiers principes du droit. Chaque article est isolé. Le législateur commande et ne rend pas raison de sa volonté. On ne trouve pas dans le texte de la loi le motif de la disposition.

Cet ordre, qui dans un Code est caché, le jurisconsulte l'expose au grand jour.

Il donne les définitions, les explique : et quelquefois on voit toutes les obligations des parties, toutes les dispositions de la loi sortir de la définition.

Le jurisconsulte place en tête de chaque matière le principe, puis ses conséquences ; ensuite les articles qui sont les corollaires de ce principe.

Quelquefois les inconvénients qui résulteraient de l'application rigoureuse du principe ont forcé le législateur à admettre des modifications et même des exceptions.

A la suite des conséquences, le jurisconsulte présente les modifications et exceptions, et fait connaître les motifs qui les ont fait introduire.

2° Il explique la loi. Il recherche les motifs qui ont dicté chaque disposition, les expose ; il dit ce que le législateur a voulu abroger, les abus qu'il s'est proposé de détruire, le but qu'il a voulu atteindre.

Il distingue, précise les circonstances, en terme de jurisprudences les cas qu'a prévus la loi, indique la disposition applicable à chacun de ces cas, fait ressortir les nuances souvent délicates qui les séparent et rend ainsi raison de la différence qu'on remarque dans la manière dont chacun de ces cas est réglé.

3. Le jurisconsulte développe la loi.

Le législateur ne s'occupe que de ce qui arrive le plus souvent, il ne prévoit et ne règle que les cas les plus fréquents et les plus ordinaires; il est une foule de combinaisons rares, extraordinaires, qu'il n'a pu prévoir, et pour lesquelles la loi ne contient pas de dispositions.

Il faut les décider quand elles se présentent.

Si elles offrent de l'analogie avec les cas prévus par la loi, le jurisconsulte leur applique ces dispositions. Si elles ne se rapprochent

d'aucun des cas réglés, il les décide d'après les principes généraux du droit. Le jurisconsulte devient alors en quelque sorte législateur.

Le législateur a supposé que ses règlements seraient exécutés et bien exécutés. Souvent ils le sont mal ou ne le sont pas du tout. De là naît une foule de difficultés qu'il faut résoudre, c'est au jurisconsulte qu'il appartient de le faire.

4° Le jurisconsulte applique la loi. Un fait lui est soumis ; il l'examine sous toutes les faces, en analyse toutes les circonstances, le range dans la catégorie qui lui appartient, recherche la disposition de la loi qui lui convient, la lui applique, et s'il n'existe pas dans la loi de disposition qui lui soit même indirectement applicable, il le décide d'après les principes du droit naturel et les règles générales d'interprétation.

L'application est le but auquel se rapportent toutes les autres parties de la jurisprudence ; cette fonction est plus spécialement celle du juge, les autres sont communes à tous les jurisconsultes.

Le raisonnement est indispensable au jurisconsulte dans les actes que nous venons d'énumérer, c'est au moyen de cette faculté qu'il coordonne les dispositions des lois, qu'il les explique, les développe et les applique.

Mais d'autres, avant lui, ont fait le même travail ; tous les hommes ont appliqué les principes du droit naturel aux actions les plus simples de la vie ; les législateurs et les jurisconsultes ont poussé plus loin cet exercice, ils ont suivi les déductions de la loi naturelle jusque dans les conséquences les plus éloignées, jusque dans leurs moindres détails ; les tribunaux ont fait l'application des lois positives. Le sentiment des hommes en général, celui des législateurs et des jurisconsultes, les arrêts des tribunaux forment autant d'autorités qui se joignent à celle du raisonnement ; dans la jurisprudence comme dans les autres sciences, le philosophe se trouve en présence des deux puissances, le raisonnement et l'autorité.

Le développement régulier et progressif de la science résulte de leur emploi simultané et convenable, la jurisprudence s'arrête ou s'égare quand elle les sépare, et qu'elle suit exclusivement l'un de ces guides.

Il n'est pas rare, surtout de nos jours, de voir des jurisconsultes qui accordent tout au raisonnement et rien à l'autorité.

Ainsi, dans le droit naturel, ils prétendent ne relever que de la

raison : la raison pour eux n'est pas la raison commune, mais leur raison individuelle. Ils recevront ces premiers principes de justice dont l'évidence frappe leur esprit et entraîne leur assentiment.

Dans le travail de leur esprit sur ces premières vérités, dans leurs investigations, ils ne suivent d'autre règle, ne reconnaissent d'autre juge que leur intelligence ; ils ne tiennent aucun compte de ce qu'ont pensé et jugé les autres hommes dans tous les temps, dans tous les lieux.

Ce système conduit à voir dans la loi civile la règle unique du juste et de l'injuste, du bien et du mal. Nous l'avons vu. Tel est aussi le sentiment de ces jurisconsultes. Si la loi n'est pas pour eux le principe du bien et du mal ; s'ils admettent une loi naturelle, un droit naturel, le législateur est l'interprète infaillible de cette loi et de ce droit : ce qui dans la pratique conduit au même résultat.

Dans l'application de la loi positive, ils se dirigent par la même méthode.

Le texte de la loi est leur règle unique.

Tous les monuments qui pourraient leur faire connaître le sens de la loi, l'esprit et les intentions du législateur, les ouvrages de ces vieux jurisconsultes qui lui ont servi de guide, la jurisprudence qu'il a consacrée, les discours, dans lesquels il a exposé ses motifs, tous ces précédents, cette tradition, ils la dédaignent.

Le texte de la loi, sa lettre est un oracle pour eux ; tout leur travail se concentre sur cette lettre morte : ils la combinent, la tourmentent, la tournent et la retournent, pour en faire jaillir la lumière.

Dans ce travail ils n'apportent pas d'autre préparation que l'étude du moment, d'autre flambeau que le degré de sagacité qu'ils ont reçu de la nature, et qu'ils n'ont pas cultivé ni développé par l'instruction.

L'opinion des jurisconsultes qui ont médité sur cette loi, les arrêts des cours qui l'ont appliquée, n'ont aucune importance pour eux, et peut-être même ne les connaissent-ils pas ; ou, s'ils les connaissent, ils n'en tiennent aucun compte, ils aiment à ouvrir des opinions nouvelles ou à soutenir celles qui sont généralement abandonnées.

Cette confiance excessive dans ses propres lumières, ne date pas d'aujourd'hui. C'est un défaut qui se faisait remarquer dès l'époque de d'Aguesseau, et que ce savant jurisconsulte signalait dans son *discours sur l'esprit et la science.*

« Le magistrat, nous l'entendons dire tous les jours, n'a besoin
» que d'un esprit vif et pénétrant ; le bon sens est un trésor com-
» mun à tous les hommes. Emprunter les lumières d'autrui, c'est
» faire injure aux nôtres ; la science ne fait souvent naître que des
» doutes ; c'est à la raison qu'il appartient de décider ; que man-
» que-t-il à celui qu'elle éclaire ? C'est elle qui a inspiré les légis-
» lateur et quiconque la possède est aussi sage que la loi même.
» Ainsi parle tous les jours une ignorance présomptueuse.

» Comment se décidera ce juge dans les cas si nombreux où le
» texte de la loi est obscur ou muet ?

» Il prend un avis au hasard, il tranche les questions de droit par
» des considérations puisées dans les circonstances du fait. Sur le
» même point, il juge tantôt dans un sens, tantôt dans un autre :
» on remarque dans ses jugements une versatilité déplorable. Où
» il hésite, il est arrêté par la plus simple difficulté [1].

Entendons encore l'illustre chancelier.

« Quelle règle suivra celui qui fait profession de n'en point ap-
» prendre ? et faudra-t-il s'étonner si la légèreté préside souvent à
» ses jugements ; si le hasard les dicte quelquefois et presque tou-
» jours le tempérament ? Puissances aveugles et véritablement
» dignes de conduire un esprit qui a secoué le joug pénible, mais
» glorieux de la science !

» Combien, en effet, voyons-nous de magistrats errer continuel-
» lement au gré de leur inconstance, changer tous les jours de
» principes, et faire naître de chaque fait autant de maximes dif-
» férentes ; auteurs de nouveaux systèmes, les créer et les anéan-
» tir avec la même facilité : aimer le vrai et le faux alternative-
» ment ; quelquefois justes sans mérite, et plus souvent injustes par
» légèreté.

» D'autres, plus timides et plus incertains, ne voient que des
» nuages et n'enfantent que des doutes. Les difficultés se multi-
» plient et les épines croissent sous leurs pas ; prêts à embrasser
» le parti qu'ils vont condamner, prêts à condamner celui qu'ils
» vont embrasser, de quel côté penchera cette balance si long-
» temps suspendue ? Il vient enfin un moment fatal qui les fait sor-
» tir de l'équilibre de leurs pensées ; ils se déterminent moins par
» choix que par lassitude, et le hasard fait sortir de leur bouche
» une décision dont ils se repentent en la prononçant.

[1] *Œuvres* de d'Aguesseau, t. I, p. 108.

» C'est ainsi que le magistrat, qui ne veut relever que de sa » raison, se soumet sans y penser à l'incertitude et au caprice de » son tempérament.

» Comme la science n'est plus la règle commune des jugements, » chacun se forme une règle, et, si l'on ose le dire, une justice con- » forme au caractère de son esprit.

» Les uns esclaves de la lettre qui tue, sont sévères jusqu'à la » rigueur; les autres, amateurs de cet esprit de liberté qui donne » la mort à la loi même, portent l'indulgence jusqu'au relâchement; » les premiers ne voient pas d'innocents, les autres ne trouvent » presque jamais de coupables. Ils mesurent la grandeur des cri- » mes, non par la règle uniforme et inflexible de la loi, mais par » les impressions changeantes et variables qu'ils font sur leurs es- » prits. Quelle preuve peut soutenir leur indulgente subtilité? « Semblables à ces philosophes qui, par des raisonnements cap- » tieux, ébranlent les fondements de la certitude humaine, on di- » rait qu'ils veulent introduire dans la justice un dangereux pyr- » rhonisme, qui, par les principes éblouissants d'un doute univer- » sel, rend tous les faits incertains et toutes preuves équivo- » ques...

» Ainsi s'effacent tous les jours ces règles antiques, respectables » par leur vieillesse, que nos pères avaient reçues de leurs aïeux, » et qu'ils avaient transmises jusqu'à nous comme les restes les » plus précieux de leur esprit [1]. »

Tels sont les résultats d'une confiance exclusive et outrée dans le raisonnement; pour les éviter, il faut faire à l'autorité la part qui lui appartient.

Elle doit être la base et la règle du raisonnement.

Une déférence excessive pour l'autorité a aussi ses dangers; pour ne pas donner dans cette extrémité, il convient de distinguer les différentes autorités que rencontrent le jurisconsulte et le magistrat.

La première est l'autorité de la raison, non plus la raison individuelle, mais la raison commune.

Ce sont d'abord ces principes de justice communs à tous les hommes. Ils doivent être la base du raisonnement pour le jurisconsulte comme pour le législateur.

Ce sont ensuite les conséquences immédiates qui se déduisent

[1] Ibid., p. 115.

doit renvoyer le défendeur de l'action, lorsque le demandeur ne fait pas la preuve de son droit, *actore non probante, reus absolvitur*. Telle est encore la maxime qui défend de permettre au demandeur, ce que l'on refuserait au défendeur ; mais il en est d'autres qui comportent bien des exceptions : une chose vicieuse dans l'origine, dit la loi 29, ne peut devenir valable par le laps de temps; cette règle reçoit exception dans tous les cas où la prescription est admise.

Les brocards de droit sont aussi des maximes introduites par les docteurs, souvent ils sont vagues ou obscurs. Ils sont vrais dans une certaine classe de faits, ils deviennent faux lorsqu'on les généralise ; on ne doit les employer qu'avec précaution, après s'être assuré de leur véritable sens, et des cas pour lesquels ils ont été établis [1].

Vient ensuite l'autorité de la loi.

Sous un rapport, le degré d'autorité des lois dépend beaucoup des circonstances : comme homme, comme philosophe, il est bien permis au jurisconsulte de ne pas les trouver bonnes et justes, même de les critiquer et de provoquer leur réforme.

A un autre point de vue, l'autorité des lois est égale, ne varie pas. A moins d'opposition formelle, évidente, avec la loi divine, naturelle ou positive, le jurisconsulte doit s'y soumettre, l'enseigner, l'expliquer ; le juge doit l'appliquer. Comme nous l'avons dit, elle devient en quelque sorte pour lui une vérité première. Quand la loi est claire, il ne doit jamais mettre son opinion au-dessus et à la place de la volonté du législateur.

A la suite et au-dessous de l'autorité de la loi se place celle de la jurisprudence. Sous cette dénomination, nous comprenons les décisions des auteurs, les arrêts des cours.

Cette autorité est bien inférieure, sous tous les rapports, à celle de la loi. Au point de vue légal, la chose jugée a le caractère de la vérité; mais cette présomption ne s'étend pas au-delà de la cause jugée. L'autorité de la jurisprudence n'est pas attachée à une ou deux décisions : il faut une suite d'arrêts constamment rendus sur la même question et dans le même sens. Une jurisprudence bien établie n'est pas une autorité qui dispense de l'examen, ni qui l'interdise. On voit souvent les cours, après avoir jugé constamment une question dans un sens, revenir sur leurs décisions et juger d'une manière opposée.

[1] Leibnitz, *Nouveaux essais sur l'entendement*, t. 1, p. 344.

La jurisprudence ne dispense pas de l'examen et ne l'interdit pas; il y a des juges et même des jurisconsultes qui, dans leur conduite du moins, montrent une opinion toute contraire : pour eux l'examen se réduit à compulser les auteurs et les recueils d'arrêts. La jurisprudence est-elle constante, leur opinion est bientôt formée, irrévocablement arrêtée; il n'y a pas de considération qui soit capable de les en faire changer : y a-t-il diversité, opposition entre les auteurs et les arrêts; ils ne discutent pas les motifs, ne pèsent pas les autorités, ils les comptent, et se décident pour l'opinion qui réunit le plus grand nombre.

Jusque-là le travail est facile, la méthode commode; elle ne devient embarrassante que lorsque le partage est égal. Habitués à se décider par l'opinion des autres, ils sont incapables de s'en former une qui leur appartienne; privés de la lisière sans laquelle ils ne peuvent se soutenir, ils chancèlent, ils ne peuvent avancer et prendre un parti. La science pour eux se borne à compiler l'opinion des auteurs, les décisions des cours, à exposer clairement et exactement les motifs pour et contre une opinion; quant à leur avis, ne le cherchez pas, ne le leur demandez pas. Ils n'en ont pas, ils sont incapables d'en avoir. Voilà le respect pour l'autorité poussé au-delà de toutes les limites raisonnables; voilà les inconvénients de cette soumission aveugle et excessive.

Qu'un avocat consulté sur une cause n'engage pas le client à heurter une jurisprudence qui paraît fixée, la prudence lui commande cette circonspection; qu'un juge ne s'écarte pas légèrement de l'opinion consacrée par de nombreux arrêts, la raison lui dicte cette conduite : des motifs qui ont fait impression sur beaucoup d'hommes éclairés, sont graves et veulent être pris en considération.

Lorsque les arguments pour et contre une opinion sont à peu près aussi nombreux, paraissent aussi puissants, que l'on suive la jurisprudence; cette détermination n'a rien que de très-sage; l'autorité est un argument qui doit faire pencher la balance [1].

[1] Tertò dicendum est leges humanas admittere doctrinalem interpretationem quæ licet per se non inducat obligationem quia non habet potestatem inducendi legem, habet tamen suum autoritatis gradum, qui potest interdùm esse tam certus ut inducat necessitatem. Hoc totum adeò notum est ut probatione non indigeat; nam hæc est humana conditio, ut vix possit homo tam perspicuis verbis sensum suum explicare quin ambiguitates et dubia nascantur, præsertim quia lex humana loquitur breviter et in generali et in applicatione ejus ad varios casus in

Mais alors même que la jurisprudence paraît fixée, les jurisconsultes peuvent et doivent examiner, discuter les arguments que l'on fait valoir pour et contre les deux opinions, ils doivent élucider la question, approfondir la matière; si les arguments qui militent en faveur de l'opinion condamnée leur paraissent plus puissants, si par leurs recherches ils en découvrent de nouveaux qui n'ayent pas été soumis à l'appréciation des tribunaux, s'ils aperçoivent des inconvénients qui ne les ayent pas frappés; en un mot, s'ils demeurent convaincus que les cours se sont trompées; c'est un droit, c'est un devoir pour eux de s'élever contre la jurisprudence. Autrement les tribunaux, une fois engagés dans une fausse route, ne se remettraient jamais dans le droit chemin, une fois tombés dans l'ornière, ils y resteraient enfoncés. La science, au lieu d'avancer, resterait stationnaire.

Comme il y a une philosophie de l'histoire, on parle aussi aujourd'hui de la philosophie du droit.

Qu'est-ce que la philosophie du droit?.

Si la philosophie du droit consiste à ne pas avoir pour la jurisprudence ce respect raisonnable que nous venons d'exposer, à se mettre au-dessus de la loi positive quand elle est juste, et de cette tradition de bon sens, de justice à laquelle est attaché le caractère de la certitude et de l'infaillibilité, à ne relever que de sa raison, la philosophie est pour le droit comme pour toutes les autres parties des connaissances, le désordre, l'anarchie, la substitution de la force au droit.

particulari oriuntur frequenter dubia, propter quæ judicium prudentûm et declaratio doctrinalis necessaria est. Denique ex hac necessitate orta est juris civilis peritia cujus præcipuus finis est, verum sensum, veramque interpretationem legum humanarum tradere... De hâc igitur interpretatione certum est non habere vim legis quia non procedit à potestate jurisdictionis, sed à sententiâ et judicio prudentûm et ideò dicimus per se non inducere obligationem. Quia verò in omni arte judicium perítorum in illâ magnam inducit probabilitatem, ideò in hâc humanarum legum interpretatione doctrinalis interpretatio magnum habet auctoritatis pondus. In quo varii gradus esse possunt; nam si in alicujus legis intelligentiâ omnes interpretes conveniant, faciunt humanam certitudinem et regulariter loquendo etiam inducunt obligationem servandi legem et utendi illâ in praxi juxta talem interpretationem, tum quia tanta consensio doctorum communem indicat acceptationem et observantiam legis in illo sensu, tum etiam quia vix accidere potest, ut contra communem omnium doctorum interpretationem, tam efficax ratio occurat ut in conscientiâ reddat securam contrariam interpretationem. At verò ubi variæ sunt doctorum interpretationes, juxta pondus rationum et doctorum auctoritatem judicandum est. *De legibus*, l. VI, cap. 1er, dans le *Cursus theologiæ* de Migne, t. XII, p. 945.

Ce mot appliqué au droit peut avoir un autre sens.

On a vu que pour quelques jurisconsultes l'étude du droit se borne à connaître le texte des lois, à le disséquer, à argumenter sur les mots et les expressions, à rapprocher les différents articles dans lesquels se trouve un mot pour juger par cette comparaison quel sens il doit avoir; pour d'autres, à compulser les ouvrages, les recueils d'arrêts, à compiler les opinions des docteurs, les décisions des cours. Il est bon sans doute de connaître la jurisprudence, les arguments tirés du texte de la loi ont leur valeur. Mais l'étude du droit, bornée à ces éléments, est incomplète, peu digne d'un esprit qui pense et qui réfléchit; le jurisconsulte peut s'élever à des considérations d'un ordre plus élevé, puiser ses arguments à une source plus féconde et plus riche; il peut vouloir connaître le but que s'est proposé le législateur dans chacune de ses dispositions, les motifs qui l'ont déterminé, l'esprit qui l'a dirigé, aller au-delà du texte de la loi, et pénétrer jusqu'à sa raison. Si c'est là ce qu'on entend par philosophie du droit, et nous le croyons, nous n'hésitons pas à le reconnaître, il y a une philosophie du droit, et toute personne qui veut étudier le droit, l'appliquer, doit être philosophe; l'avocat, comme le magistrat, doivent être philosophes.

DE LAHAYE.

Revue Littéraire.

LES HISTORIENS CHRÉTIENS EN OCCIDENT

AU CINQUIÈME SIÈCLE.

LA CHRONIQUE D'IDATIUS.

TROISIÈME ARTICLE [1].

§ I.

Observations générales sur l'esprit des chroniqueurs; leur respect pour les traditions de la Bible; leurs imitations fréquentes du langage des livres saints. — Sentiments de résignation en présence des désastres et des calamités de l'époque des invasions Germaines.—Tableau des ravages commis en Espagne par les Barbares, d'après Idatius. — Esprit de tristesse et de crainte dans les écrits du cinquième siècle. — Terreur de l'époque au sujet de certains phénomènes atmosphériques. — Quelques faits décrits par Idatius. — Sûreté et utilité de la chronique d'Idatius pour l'histoire universelle, pour l'histoire de l'Eglise, et pour l'histoire particulière de l'Espagne.

Nous donnerons place en dernier lieu à des considérations tout à fait générales sur l'esprit qui a présidé à la composition des chroniques dans les premiers âges de la littérature chrétienne, en prenant pour exemples plusieurs des faits rapportés dans l'ouvrage d'Idatius. Si nous nous proposons d'insister tout particulièrement sur ces faits, c'est en raison de la valeur des preuves historiques que nous croyons devoir leur attribuer; c'est à cause de l'application plus ou moins nouvelle que l'on peut en faire à l'histoire primitive du christianisme, et même à l'étude philosophique de l'histoire universelle.

Rien ne prouve mieux les sentiments de foi dont étaient animés les premiers chroniqueurs chrétiens, que le respect qu'ils montrent sans cesse pour les traditions et les événements de l'antiquité biblique : la plupart d'entre eux prennent pour point de départ la

[1] Voir le 2e art. au nº précédent ci-dessus, p. 131.

création du monde et l'histoire d'Adam, telles que les raconte la Genèse; ils donnent le déluge comme une première et grande limite déterminant le second âge du monde; comme Moïse, ils placent dans les plaines de la Chaldée le nouveau berceau de l'humanité, et ils datent de la confusion de Babel, les origines de l'histoire sacrée et de l'histoire profane dont ils cherchent à découvrir les synchronismes. Nous avons déjà signalé quelle fut l'influence de la *Chronographie* d'Eusèbe sur tous les écrivains qui, à partir du 4e siècle, traitèrent l'histoire par la méthode chronologique. Cette influence s'étendit aux chrétientés orientales comme aux églises de l'Occident: dans les provinces d'Asie, comme dans les provinces grecques, l'histoire fut écrite, à l'exemple de l'évêque de Césarée, sous la forme de chroniques remontant jusqu'à la création et s'appuyant sur l'autorité historique de la Bible, et l'on sait que cette même forme a prévalu jusqu'à la fin du moyen-âge chez les historiographes de l'empire Byzantin, de la Syrie et de l'Arménie. Le genre de la chronique n'a pas joui de moins de faveur chez les peuples de l'Europe occidentale après l'essai de saint Jérôme, pris par un grand nombre d'auteurs pour modèle et pour fondement de leurs propres investigations; ils ne firent qu'approprier aux besoins du savoir historique la matière de plusieurs poèmes répandus parmi les populations chrétiennes de langue latine et tirés directement des récits de la Bible: tels étaient les poèmes descriptifs de Vettius Aquilinus Juvencus sur la Genèse [1], et d'Hilaire, évêque d'Arles, sur le même sujet [2], de Dracontius sur l'œuvre des six jours [3], et de Sédulius sur les rapports de l'Ancien et du Nouveau-Testament [4]. Il est encore une remarque qui trouve ici le mieux sa place: c'est que les chroniqueurs même qui, comme Idatius, ne reprennent pas l'histoire au commencement du monde, mais se bornent à rapporter les faits d'une période de temps rapprochée d'eux, conservent dans leur style une foule de locutions et de figures appartenant au langage biblique; c'est un hommage rendu par eux à l'histoire sacrée que l'enseignement chrétien leur avait rendue familière et qu'il présentait à tous comme la source de la vraie science et de la vraie sagesse. Quand Idatius a dépeint en quelques lignes une affreuse famine

[1] *Liber in genesim*, poème en 1541 Hexamètres, composé vers l'an 332.

[2] *Metrum in genesim.*

[3] Poème dans le mètre héroïque, intitulé *Hexaemeron*.

[4] *Collatio veteris et novi testamenti*, poème composé dans la mesure élégiaque et dans un style tout à fait artificiel.

qui ravageait l'Espagne surprise par les irruptions des barbares, il résumait ses plaintes en ces termes[1] : « Ces quatre plaies, la guerre, » la faim, la peste, les bêtes féroces, sévissant à la fois dans toute » la terre, accomplissent les prédicitions faites par le Seigneur » par la bouche de ses prophètes ! » Plus loin, Idatius applique la prophétie de Daniel sur l'abomination de la désolation à la persécution de Gaiseric contre les catholiques de Carthage, dont ce prince livra aux Ariens les églises placées sous l'invocation des saints[2]. Ailleurs Idatius, rapportant comme un fait extraordinaire l'union de Placidie, fille du grand Théodose, avec Ataulfe, chef des conquérants barbares[3], ajoute aussitôt que dans cette union est réputée « s'accomplir la prophétie de Daniel annonçant le mariage du roi du » Nord avec la fille du Midi. » Or, cette prédiction concernait un roi d'Égypte, Ptolémée Philadelphe, qui donna en mariage à Antiochus sa fille Bérénice à Antiochus Theos, roi de Syrie, et les tristes suites de cette alliance fournissent à un grand nombre d'esprits la meilleure allusion à l'union si malheureuse et si courte d'Ataulfe et de Placidie.

L'esprit chrétien des auteurs de chroniques se manifeste au plus haut degré, quand ils ont à considérer les catastrophes soudaines qui ont frappé maintes fois les peuples de l'empire romain de Constantin à Charlemagne. Le découragement qui semble s'être emparé de leurs âmes est toujours mêlé de résignation : ils voient dans les maux présents des épreuves et des expiations, et s'ils n'en découvrent pas les remèdes, s'ils n'en attendent pas la fin prochaine, ils n'accusent point l'œuvre providentielle et ne désespèrent point de l'avenir que Dieu s'est réservé. Les chefs des églises latines s'attachent au pouvoir des lois romaines et au prestige du nom romain comme à des armes défensives en présence des hordes indisciplinées des Germains envahisseurs ; mais leur suprême espoir n'est pas dans les décrets du sénat et dans les débris des légions : ils comptent

[1] *Chron.* a. 410, p. 61. « Ita quatuor plagis ferri, famis, pestilentiæ, bestiarum, ubique toto orbe sævientibus, prædictæ a Domino per prophetas suos adnunciationes implentur. »

[2] *Chron.* a. 439, p. 79. — Daniel, chap. XI, v. 31. — *Chron.* a. 456, p. 100, (en parlant du sac de Braccara) : « Scripta super Hierusalem ex parte cælestis iræ revocavit exempla. » Daniel, ch. IX, v. 24.

[3] *Chron.* a. 414, p. 64. « In quo prophetia Danielis putatur impleta, qui ait filiam regis austri sociandam regi aquilonis... » — Ataulfe fut assassiné à Barcelone en 416, quatre ans après son mariage.

sur le secours divin pour amollir les cœurs des barbares, et sur l'ascendant de l'Eglise pour les associer à la vie civile dont ceux-ci convoitaient les avantages matériels avant d'en prendre les habitudes et les mœurs. La pensée des maîtres de la vie spirituelle est aussi celle des chroniqueurs chrétiens : ils parlent avec horreur de la barbarie, mais ils demandent à l'énergie morale des races germaniques des éléments nouveaux de force et de stabilité pour les sociétés qui vont naître du démembrement du grand empire. On voit les représentants du principe chrétien, pontifes et prêtres, auteurs et historiens, attentifs surtout au salut des peuples et désireux d'une régénération qui leur rende ou leur donne des conditions normales d'existence; on sait avec quelle éloquence Salvien[1], « expliquant la chute romaine par les crimes romains, » a montré dans le cours incessant de calamités effroyables et imprévues, de grandes leçons tracées par le doigt de Dieu à la face du monde. Bien d'autres encore, en présence des bouleversements des institutions et des scènces d'anarchie et de carnage, ont montré des desseins de miséricorde cachés dans les coups de la vengeance divine. Il ne nous semble pas superflu de reproduire ici en manière d'exemples quelques-unes des vues que l'on peut recueillir dans la narration d'ailleurs si aride et si unie de l'évêque de Galice.

Idatius veut décrire l'état de confusion, de trouble et de désolation où est plongée l'Espagne dans les années 410 et 411 pendant les invasions qui suivirent de près la mort d'Alaric; nous croyons devoir laisser cette fois aux formules de l'écrivain latin leur incorrection et leur laconisme un peu sauvages, qui caractérisent un temps d'angoisses et de terreurs[2].

« Barbari, qui in Hispanias ingressi fuerant, cæde deprædantur hostili. Pestilentia suas partes non segniùs operatur.

» Debacchantibus per Hispanias Barbaris, et sæviente nihilominus pestilentiæ malo, opes et conditam in urbibus substantiam tyrannicus exactor diripit, et miles exhaurit.

» Fames dira grassatur adeò, ut humanæ carnes ab humano genere vi famis fuerint devoratæ; matres quoque necatis vel coctis

[1] Voir la brillante esquisse consacrée à la personnalité du prêtre Salvien, par M. Philarète Chasles, dans ses *Recherches sur les mœurs, et l'Organisation de la société chrétienne* du 3e au 5e siècle. (*Etudes sur le moyen-âge*, p. 97 et suiv. Paris 1847.

[2] *Chron.*, p. 60-62, éd. Brux.

per se natorum suorum sint pastæ corporibus. Bestiæ occisorum gladio, fame, pestilentiâ, cadaveribus adsuetæ, quosque hominum fortiores interimunt, eorum que carnibus pastæ, passim in humani generis efferuntur interitum...

» Subversis memorata plagarum grassatione Hispaniæ provinciis, Barbari ad pacem ineundam, Domino miserante, conversi, sorte ad habitandum sibi provinciarum dividunt regiones. »

C'est ainsi qu'Idatius constate la fin inespérée de terribles calamités qui devaient finir par un partage du territoire national entre les chefs des principaux peuples étrangers : ils s'en remettent au sort avant de cesser leurs ravages à travers tout le pays et ils se distribuent entre eux la possession des plus belles provinces. Dans ce partage provisoire qui nous est également rapporté par l'espagnol Orose[1], les Vandales ainsi que les Suèves occupent la Galice située à l'extrémité occidentale de l'Océan; les Alains, les provinces de Lusitanie et de Carthagène; les Vandales surnommés Silingues la Bétique. « Les Espagnols demeurés dans les villes et les forteresses, » nous apprend Idatius, se soumettent à la servitude (se subjiciunt ser- » vituti) à cause des ravages exercés par les Barbares qui dominent » dans les provinces. » Le P. Garzon observe avec raison qu'il serait faux de prendre à la lettre les expressions dont Idatius se sert dans ce passage[2]; il ne pense pas que les indigènes aient perdu réelle-

[1] *Historiarum adv. Paganos*, libr. VII, cap. XI (p. 578, éd. Haverkamp, Lugd., Bat., 1738) : « Actis aliquamdiù magnis cruentisque discursibus, post graves rerum atque hominum vastationes, de quibus ipso quoque modo pœnitet, habitâ sorte atque distributâ usque ad nunc possessione consistunt. »

Saint Isidore, dans son *Histoire des Vandales*, parle du fait dans le même sens qu'Idatius et Orose.

Cependant un illustre historien moderne, feu M. Fauriel, n'a pas admis que ce partage ait été réglé par le sort : « La chose n'est pas très-vraisemblable, dit-il, les trois parts étant fort inégales. Il y a plus d'apparence qu'elles seront plus ou moins exactement proportionnées à la force relative des partageants. Celle des Suèves et des Vandales ensemble fut plus considérable que celle des Vandales Silingues, et celle des Alains excéda les deux autres réunies. Cette circonstance, très-remarquable, suffirait seule pour constater la prépondérance des Alains dans leur fédération avec les Suèves et les Vandales; prépondérance expressément attaquée par un chroniqueur contemporain qui avait tous les moyens et de graves motifs d'être bien informé à ce sujet, » En effet, on lit dans la chronique d'Idatius, a. 418 : *Alani qui Vandalis et Suevis* POTENTABANTUR *adeo cæsi sunt à Gothis*, etc. (Voir l'*Histoire de la Gaule méridionale*, t. I, p. 96-98.

[2] *Notæ*, n. XXII, p. 151-52. Voir le reste de la *Chronique*, p. 73, 78, 404.

ment leur liberté et qu'ils aient été dépossédés des positions fortifiées et défendues par la nature où ils s'étaient retranchés; il suppose plutôt un état de guerre dans lequel les Espagnols étaient exposés à des attaques imprévues des troupes barbares. Cette situation misérable et précaire à laquelle était réduite une partie des populations romaines de l'Espagne, a dû leur paraître préférable aux persécutions légales qu'elles souffraient naguère de la part des agens de la puissance Romaine, et sans doute Orose a pu dire en toute vérité que « les Espagnols aimaient mieux supporter la liberté au prix » de la pauvreté au milieu des Barbares, qu'une servitude sous forme » de tributs au milieu des Romains[1]. »

Cependant Idatius ne parle jamais qu'avec défiance et avec une sorte d'aversion de la nation des Suèves au milieu de laquelle il avait vécu, et il ne craint pas de l'appeler une race perfide[2], *gens perfida*. Il ne rapporte pas avec moins d'horreur les dévastations exercées par les Vandales en Espagne et surtout en Afrique[3], il consacre à les dépeindre tout ce qu'il peut rassembler d'expressions énergiques, et il se réjouit, prêt à finir, d'annoncer une expédition de l'empereur Léon dirigée contre la puissance et la tyrannie des Vandales[4]. Les indications d'Idatius, toutes brèves et succinctes qu'elles sont, ont la plus grande valeur pour la connaissance de la conquête de l'Afrique par ces barbares, et de la fondation d'un royaume nouveau par Gaiseric. L'historien des Vandales, M. Louis Marcus, a toujours attaché un grand poids au témoignage du chroniqueur; il n'a pas balancé à fixer au printems de l'an 429 le passage des Vandales en Afrique en s'appuyant sur le récit d'Idatius[5] : « Lui qui demeurait en Espagne au milieu des barbares, observe M. Marcus, devait mieux savoir que Prosper ce qui se passait dans ce pays : j'ai

[1] « Qui malint inter barbaros pauperem libertatem quam inter romanos tributariam servitutem sustinere. » *Hist.* VII, cap. XLI (Ibid. p. 579, var. *sollicitudinem* pro *servitutem*.)

[2] *Chronicon*, a. 460, p. 109.

[3] Il expose simplement les actes, tandis que son contemporain, Salvien de Marseille, en proclame la haute raison, en disant « que la main céleste qui avait attiré les Vandales pour punir les vices des Espagnols, les forçait encore de passer en Afrique pour la dévaster. *OEuvres, de Gubernatione Dei*, éd. Colombel, t. II, p. 48-49.)

[4] *Chronicon*, a. 469, p. 121.

[5] *Histoire des Vandales depuis leur première apparition*, etc. 2e édit., Paris, 1838, liv. II, ch. IV, p. 129, notes, p. 24-25. — Le P. Garzon a aussi relevé cette dissidence en l'expliquant à l'avantage d'Idatius, contre Prosper, dont la chronologie est souvent défectueuse (n. XLI, p. 177-178.

Idatius raconte des tremblements de terre accompagnés de signes menaçants dans le ciel [1].

« In Gallaecia terrae motus assidui; signa in cœlo plurima ostenduntur. Nam pridiè nonas aprilis tertia feria, post solis occasum, ab Aquilonis plaga cœlum rubens sicut ignis aut sauguis efficitur, intermixtis per igneum ruborem lineis clarioribus in speciem hastarum rutilantium deformatis. A die clauso usque in horam fere tertiam signi durat ostensio, quæ mox ingenti exitu perdocetur. »

Cette apparition de clartés effrayantes au milieu desquelles se dessinent des glaives enflammés, est donnée par Idatius comme le présage de l'entrée des Huns dans les Gaules et de leur défaite sanglante qui eut lieu l'année suivante (451) dans les champs Catalauniques. Rien n'empêche, comme l'observe le P. Garzon, d'y trouver des marques de la volonté divine, d'y reconnaître des signes avant-coureurs des désastres causés par les guerriers d'Attila, le *fléau de Dieu*, et de la fameuse défaite qui les a arrêtés subitement dans leur marche au nord de la Gaule : c'est l'interprétation que les événements ont dû suggérer à saint Isidore comme à notre chroniqueur. Mais, ainsi que l'observe encore l'éditeur d'Idatius, si on ne veut pas reconnaître ici un phénomène extraordinaire et réellement merveilleux, on reste libre d'en expliquer les circonstances en recourant à la supposition d'une aurore boréale.

Nous citerons encore le témoignage d'Idatius sur le tremblement de terre qui a détruit au 5e siècle la ville d'Antioche ; c'est l'événement qu'a rapporté Evagrius dans son *Histoire ecclésiastique*, et qui doit être placé d'après cet écrivain l'an 458 au lieu de l'an 462, date fixée inexactement par le chroniqueur espagnol sans doute mal informé [2] :

« Antiochia major Syriæ inobediens monitis salutaribus terrâ dehiscente demergitur, tantum ipsius civitatis aliquantis, qui ea obaudientes timori Domini sunt secuti, de interitu liberatis, turrium etiam solis cacuminibus extantibus super terram. »

Le bruit de ce fameux tremblement de terre ayant passé jusqu'en occident, Idatius l'a consigné expressément dans sa chronique comme une punition éclatante des habitants d'Antioche à cause de leurs désordres et de leur attachement à l'hérésie : il fait allusion aux

[1] *Chron.*, a 450, p. 89, éd. Brux.

[2] *Chron.*, a, 462, p. 111. Voir la *note* xc du P. Garzon, p. 245.— Marcellin a inséré le même fait sous la date de 459 dans sa *Chronique*.

avertissements qui leur furent donnés par le fameux ascète de la Syrie, saint Siméon Stylite [1]. Un des principaux historiens de l'Eglise, Fleury, rapporte simplement le fait d'un grand tremblement de terre qui renversa toute la ville d'Antioche [2]. « Ce fut, dit-il, le quatorzième jour de septembre (458), la seconde année de l'empereur Léon. Isaac, prêtre de la même église, fit un poème pour déplorer cet accident. »

Après avoir indiqué brièvement dans les pages précédentes différents ordres de faits qui assurent à l'œuvre chronologique d'Idatius un intérêt tout à fait spécial, il nous reste à dire quelles ressources et quels avantages elle offre en général aux sciences historiques. C'est résumer en un mot sa valeur intrinsèque que d'affirmer qu'elle est le meilleur fil conducteur, à l'époque de plusieurs invasions barbares, dans le labyrinthe des faits qui s'accumulent en un seul siècle avant la chute de l'empire d'Occident ; il est exact de dire que l'autorité du chroniqueur permet de concilier et de coordonner les différents récits des historiens du temps. Pour ne citer que deux ouvrages assez récents. On peut voir tout le prix des indications fournies par Idatius dans le *Manuel d'Histoire du Moyen âge* de M. le Professeur J. Mœller [3], qui a traité dans un chapitre particulier de l'histoire des guerres entre les Romains et les Germains jusqu'à l'expédition d'Attila (376-451), ainsi que dans le livre célèbre de Fauriel, l'*Histoire de la Gaule Méridionale* sous la domination des conquérants germains [4].

Les témoignages épars dans la Chronique d'Idatius ne sont pas moins précieux en ce qui concerne l'histoire intérieure de l'Eglise : les détails qu'elle nous donne sur le sort de l'hérésie des Priscillianistes en Espagne sont réputés depuis longtemps de la plus haute importance. La marche des faits relatifs à Priscillien y est nettement tracée [5]. Déjà suspect à cause de son penchant pour l'hérésie des Gnostiques, ce sectaire est sacré évêque par des prélats qu'il avait gagnés ; entendu par quelques conciles provinciaux de la Péninsule, il se décide à se rendre en Italie ; il arrive à Rome, mais il ne peut y être admis en présence des saints évêques Damase et Ambroise.

[1] Voir la vie de ce saint dans les *Acta sanctorum*, V. Janvier. — Le fait merveilleux y est exposé.

[2] *Histoire ecclésiastique*, t. VI, p. 503 (Paris, 1758).

[3] Louvain, 1837, p. 83-92.

[4] Tome I, Paris, 1836.

[5] *Chronicon*, p. 53-54, p. 57.

Priscillien regagne la Gaule avec les siens; quand il est condamné comme hérétique par saint Martin et par d'autres évêques [1], il en appelle à l'empereur. L'année suivante il est supplicié à Trèves avec plusieurs de ses partisans ; mais, dans le même temps, l'hérésie dont il était le fauteur se propage en Galice (386). Quatre ans plus tard, les évêques de cette province doivent s'assembler à Tolède pour condamner de nouveau les partisans de cette hérésie dangereuse : de tels faits confirment pleinement la remarque de Sulpice Sévère sur la diffusion rapide des doctrines de Priscillien immédiatement après la mort de cet hérésiarque [2]. Nous avons déjà mentionné plus haut l'appel fait au zèle d'Idatius par le pape saint Léon pour combattre les mêmes erreurs sans cesse renaissantes dans les églises du nord de l'Espagne.

Il est inutile d'insister longtemps sur le puissant intérêt que le travail d'Idatius doit présenter aux Espagnols dans plusieurs questions qui concernent l'origine de leur nationalité. L'auteur dépeint avec un profond sentiment de douleur les dévastations auxquelles ont été exposées les villes les plus florissantes de sa patrie ; tantôt c'est Braccara, qu'il représente envahie par les Goths en 456, et dont il montre les basiliques renversées et les autels brisés, tandis que les prêtres en sont chassés honteusement [3]; tantôt c'est Asturica surprise par les troupes de Théodoric, livrée au pillage sans respect des choses saintes et abandonnée sans pitié à des massacres affreux [4]. L'Espagne peut contempler dans de telles descriptions le berceau sanglant de ses églises qui, aujourd'hui encore, souffrent des conséquences d'une récente persécution.

La chronique d'Idatius, envisagée sous les divers rapports que nous venons de signaler, est un monument vraiment national pour les Espagnols en même temps qu'elle a son rang marqué parmi les documents d'histoire universelle. Si elle a trouvé en Espagne dans les derniers siècles des interprètes et des éditeurs habiles, elle mérite de fixer de nouveau l'attention des savants de ce pays ; il apper-

[1] Au concile de Bordeaux, en 385. — Un des adversaires de Priscillien, nommé Idatius dans les sources, était évêque d'*Emerita* (Merida) : on le distingue par le surnom de *Clarus*.

[2] *Historia sacra*, liv. II, ch. LXV. Cæterum Prisciliano occiso, non solum non repressa est hæresis, quæ illo auctore proruperat, sed confirmata, latius propagata est (edit. var., Lugd. Bat. 1654, p. 478-79).

[3] *Chron.*, p. 99-100, ed. Brux.

[4] *Ibid.*, p. 103-104.

tiendrait à l'Académie des sciences de Madrid d'en reproduire le texte annoté dans une collection des livres historiques relatifs à l'Espagne ancienne et moderne, de *Monumenta Hispaniæ*, et d'en répandre la traduction Espagnole publiée au siècle passé dans la grande collection de Florès.

F. NÈVE,

Professeur à l'Université catholique de Louvain.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

HISTOIRE D'HENRI VIII ET DU SCHISME D'ANGLETERRE

PAR M. AUDIN

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Nous faisions observer à la fin de notre article précédent que nulle voix ne s'était élevée dans l'Europe en faveur de Catherine d'Aragon qu'Henri VIII chassait de son trône et de son lit, pour lui substituer une ambitieuse courtisane. Aucun monarque ne songeait à prendre la défense de la reine d'Angleterre; ni son neveu, l'empereur Charles-Quint, maître de la moitié du monde; ni le roi de France, à qui son titre de *roi chevalier*, semblait imposer le devoir de protéger le droit et l'innocence opprimés. Seul entre tous les pouvoirs européens, le pontife de Rome se leva encore une fois pour la défense des lois de la nature et de la religion indignement outragées dans la personne d'une malheureuse femme et appela à son secours un des plus puissants rois de la chrétienté.

Quelques siècles plus tôt, il eût peut-être suffi d'un bref pontifical pour rétablir l'ordre. Si le coupable se fût opiniâtré, alors le vicaire du Christ l'aurait dénoncé publiquement à la chrétienté, et tôt ou tard force serait restée à la loi de justice. Au 16e siècle, les choses étaient fort changées. L'influence sociale de la papauté, ou, comme disent les partisans *des libertés gallicanes, les prétentions de la cour romaine sur le temporel des rois avaient été singulièrement rabaissées;* Clément VII, chassé de Rome par un ex-connétable de

[1] Voir le 1er article, au no 24, t. IV, p. 526.

France, traître à son pays, qui avait troqué son épée contre une commission de chefs de brigands, Clément VII s'échappait furtivement aux fers de l'Espagne et rentrait dans sa capitale brûlée, saccagée de fond en comble. Son premier acte avait été de monter en chaire et de déclarer devant Dieu qu'il pardonnait à ses ennemis. Presque aussitôt il était circonvenu, pressé de s'occuper du divorce d'Henri VIII et sommé en quelque sorte de donner une réponse conforme au bon plaisir du roi. La position était difficile. Henri VIII avait manifesté un vif attachement au Saint-Siége et à la Foi orthodoxe ; il comptait de puissants amis à la cour pontificale. D'un autre côté, son caractère violent était connu et l'on ne doutait pas qu'il ne fût capable, sur un simple refus, de pousser les choses aux dernières extrémités. Le pape prit le parti d'agir avec une grande réserve, espérant que le temps, la raison, la religion refroidiraient la passion du roi; en attendant, il envoya en Angleterre un légat, homme d'expérience et de bon conseil, qui tout en instruisant l'affaire, devait surtout s'attacher à ramener l'esprit du prince à de meilleures pensées. Malheureusement la chute du cardinal Wolsey fit disparaître du conseil royal le seul homme qui mettait quelque retenue à l'emportement naturel d'Henri. Cette disgrâce était l'œuvre de la favorite qui avait voulu renverser ainsi le principal obstacle à la réalisation de ses desseins.

Wolsey, du reste, est loin de mériter qu'on le cite comme un modèle de courage et de fermeté. Il s'en faut de beaucoup qu'il se soit montré à la hauteur des circonstances et qu'il ait rempli les devoirs que lui imposaient ses titres de ministre, d'archevêque et de cardinal. C'était pourtant au fond une âme honnête et bien intentionnée ; M. Audin l'a jugé avec beaucoup de justice et d'impartialité. Sa présence et son caractère en imposaient encore à la cour, et le plus grand éloge qu'on en puisse faire se trouve, d'après Lingard, dans le contraste offert par la conduite d'Henri avant et après la chute du cardinal. Tant qu'il conserva la faveur, les passions du roi se renfermèrent en de certaines limites : elles n'en connurent plus depuis le jour de son éloignement.

Dès lors le roi ne songea qu'à satisfaire ses désirs impurs. De nouvelles démarches furent faites à Rome afin de hâter la prononciation du divorce. Clément VII, de son côté, répondait qu'il s'occupait de l'affaire et qu'il était prêt à user envers Henri de toute l'indulgence possible, mais à condition qu'on n'exigerait pas de lui de violer les lois de la stricte justice et les immuables commande-

ments de Dieu et de l'Eglise. Cette conduite pleine de sagesse et de dignité commençait à faire impression sur l'esprit du monarque anglais. « Il était aisé, dit M. Audin, d'apercevoir sur sa figure des signes d'inquiétude : il était pensif et chagrin. Ni le temps, ni l'or, ni la ruse, ni la corruption, ni l'habileté de ses agents n'avaient été assez puissants pour le faire triompher de la courageuse obstination du pape. Après quatre ans de débats, la question du divorce n'avait pas fait un pas, et comme le premier jour elle était aussi insoluble; alors Henri était tombé dans une véritable anxiété et parut regretter de s'être volontairement jeté dans un abîme sans fond. On dit même qu'il se plaignit à ses confidents d'avoir été trompé et qu'il leur témoigna le désir d'abandonner un projet qui n'avait aucune chance de réussite. Ces craintes, ces désespoirs arrivèrent aux oreilles d'Anne Boleyn qui se crut un moment perdue. Comment conjurer l'orage? Cromwell la sauva... »

Ou plutôt Cromwell acheva de tout perdre.

Thomas Cromwell, fils d'un foulon des environs de Londres, avait été soldat dans les corps-francs du duc de Bourbon, et commis d'un marchand vénitien. Rentré en Angleterre, il quitta le comptoir pour l'étude des lois. Wolsey l'employa à opérer la dissolution de certains monastères, charge dont il s'acquitta avec intelligence et activité. Ce fut le premier acte administratif de ce personnage qui devait être un des plus grands politiques de son temps, si la politique consiste, comme on serait quelquefois tenté de le croire, à se bien convaincre que le vice et la vertu ne sont que de vaines formules inventées par les habiles pour l'usage des sots et que le seul but, digne d'un homme supérieur, est de s'élever aussi haut que possible et à quelque prix que ce soit, en foulant aux pieds tout ce que le vulgaire est habitué à respecter sous les noms de probité, d'honneur, de religion.

D'abord attaché au cardinal Wolsey, Cromwel se hâta de l'abandonner dès le lendemain de sa chute, pour chercher fortune à la cour. Quelques *pots-de-vin* lui gagnèrent la faveur des ministres et le roi le confirma dans l'intendance des biens appartenant aux monastères supprimés, emploi qu'il tenait de Wolsey. Pour achever le portrait de Cromwell, nous ajoutons cette phrase de M. Audin : « C'était un de ces hommes qui, pour faire leur chemin, consentiraient même à se servir de la vertu, si la vertu donnait des dignités et de la fortune, et, qui, placés entre le bien et le mal, ne décident qu'après une étude réfléchie; instruments passifs du pou-

voir auquel ils se sont vendus; véritables muets de sérail, qui, au premier signe de leur maître, prennent un cordon et un couteau, et rapportent sans se tromper la tête qu'on leur a désignée. » Nous devons à notre justice de critique de déclarer ici que ce dernier trait est de trop. Cromwell n'alla jamais jusqu'à exercer les fonctions de bourreau; il se contenta modestement d'être son pourvoyeur ordinaire.

L'arrivée de Cromwell à la cour, coïncida avec ces hésitations et ce commencement de repentir d'Henri dans l'affaire du divorce. Le courtisan connaissait parfaitement les desirs secrets du roi; la circonstance lui parut favorable à ses projets; il la saisit avidement. Une audience secrète lui est accordée. Là, à la suite d'un préambule plein d'humilité et digne d'un flatteur consommé, il expose, à son point de vue, la question qui préoccupait le roi depuis si longtemps et la réduit à ses derniers termes : « Henri a pour lui les savants, le texte des écritures, le sentiment des pères; il lui manque une seule chose, l'approbation du pape, qui paraît inflexible sur ce point. En cette occurrence, il reste à Henri un moyen bien simple de se tirer d'embarras, c'est de se faire pape... pape d'Angleterre, ce qui ne présente point de graves difficultés et soustrait enfin la dignité royale à l'allégeance d'un prince étranger. » Cette opinion ainsi exposée, froidement, d'un air très-convaincu, fut un trait de lumière pour le roi; il remercia Cromwell et le nomma sur le champ membre du conseil privé.

L'exécution de ce beau projet revenait de droit à celui qui l'avait conçu. La violence n'était pas le fait de Thomas Cromwell, il n'y recourait qu'à la dernière extrémité; les voies diplomatiques et légales étaient mieux de son goût. L'ancien condottière du connétable de Bourbon se montra légiste et légiste retors. Il faut voir *dans l'histoire de Henri VIII,* comment son nouveau conseiller alla déterrer dans les vieux actes du parlement un certain statut dit de *præmunire,* depuis longtemps tombé en désuétude, en vertu duquel, *défenses étaient faites de poursuivre des provisions ou des expectatives à la cour de Rome, ou de porter aux tribunaux ecclésiastiques des causes qui étaient du ressort des juges séculiers;* cela sous peine de confiscation et d'emprisonnement; — le tout au bon plaisir du roi. —Ne dirait-on pas une de nos chères *libertés de l'Eglise gallicane* exhumée de quelque bouquin suspect, par un de nos grands-prêtres de la légalité?

Les nombreux lecteurs de M. Audin sont priés de ne pas perdre de vue cette dernière observation. Elle n'ôtera rien à l'intérêt de

l'histoire, ni à son utilité. Il est bon de savoir comment une arme rouillée et oubliée depuis longues années peut encore, aiguisée avec soin, faire de profondes blessures; comment des jurisconsultes experts à manier les anciennes lois, tirent parti de quelques textes surannés, *véritables lacets* (selon une heureuse expression de M. l'abbé Rochbacher), dont la queue est dans tous les vieux Codes et le nœud coulant partout où il y a une liberté.

Sans perdre de temps, le clergé d'Angleterre est convoqué, dénoncé, poursuivi comme coupable d'avoir violé le *Promunire*, puis convaincu de trahison et de félonie et déclaré coupable des peines attachées au crime de forfaiture envers le prince. A cette étrange accusation, l'assemblée ecclésiastique s'émeut et n'en peut croire à ses oreilles; mais voyant bientôt que l'affaire est sérieuse, elle recourt au moyen le plus prompt à fléchir son juge irrité; elle offre un présent de cent mille livres sterlings. En toute autre circonstance l'expédient eut peut-être réussi; la colère du roi aurait consenti à couvrir d'un généreux pardon les erreurs de son clergé en faveur du bon esprit dont il se montrait animé. Maintenant Henri, poussé par Cromwell, exigeait davantage. L'affaire avait été engagée avec trop d'éclat et d'habileté contre l'Eglise d'Angleterre, pour la laisser échapper a si bon marché. Le roi consent bien, il est vrai, à recevoir l'argent, mais à la condition expresse que l'acte de donation renfermerait une clause par laquelle le prince serait reconnu *protecteur et chef suprême de l'Eglise et du clergé de la Grande-Bretagne.*

Pour faire une telle proposition tout crûment, sans préambule et en forme d'amendement, il fallait qu'Henri VIII et Cromwell connussent bien à quel degré d'abjection était tombé ce clergé, qui avait mérité à l'Angleterre le nom d'*Ile des Saints*. M. Audin remarque avec juste raison que la plupart des membres de la convocation étaient des prêtres corrompus par les richesses, grands chasseurs de renards, ne s'occupant guère plus de leur âme que de leurs ouailles, dépourvus de science et de foi.

Nous eussions désiré qu'il se fût étendu sur les causes de cette malheureuse situation. Le fait en valait la peine, puisqu'on ne trouverait pas dans l'histoire de l'Eglise un autre exemple du clergé d'un grand royaume, apostasiant presque tout entier, sur une simple injonction du pouvoir temporel. C'était, croyons-nous, le lieu de remonter aux principes détestables qui avaient conduit peu à peu l'ordre clérical en Angleterre à un tel oubli de ses devoirs, et de signaler en première ligne les empiétements du pouvoir temporel

sur le spirituel, la tyrannie exercée sur l'Eglise, sur ses biens, sur sa juridiction, sur tous ses droits, dès les temps les plus reculés et depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant; tyrannie donton peut éclairer la marche ascendante sous chaque règne et qui produisit de si déplorables effets lorsque saint Anselme et saint Thomas Becket voulurent résister à ses exigences.

Quoi qu'il en soit, l'assemblée du clergé parut hésiter d'abord, on eut recours aux consultations, aux négociations ; en définitive il ne s'éleva qu'une seule noix pour protester contre l'attentat du prince. Ce fut celle de Tunstall, évêque de Durham, qui osa dire tout haut: « Si la clause proposée tend à reconnaître que le roi est le chef du temporel, elle est inutile, puisque tout le monde le reconnaît; si du monarque elle veut faire un pontife, elle est contraire à la doctrine de l'Eglise. Je proteste contre ce sens, et soumets le tout au jugement de l'Eglise. Je demande que ma protestation soit inscrite sur les registres de l'assemblée, et vous en prends tous à témoin. » Nul membre de l'assemblée n'eût le courage d'appuyer cette protestation. Le seul archevêque de Kantorbéry, Warham, montra quelque opposition et fit accepter une formule par laquelle le clergé reconnaissait le roi comme le premier protecteur, le seul et suprême seigneur de l'Eglise et du clergé d'Angleterre, *autant que le permet la loi du Christ* (*quantum per legem Christi liceat*). Restriction amphibologique que chacun pouvait interprêter à son gré.

Henri d'abord offensé de cette formule conditionnelle que le clergé mettait à son serment, finit par l'accepter; car elle n'était pas de nature à le gêner beaucoup dans l'occasion. C'était, de la part de l'assemblée, une manière de couvrir *honorablement* sa retraite. Or, il paraît certain que le roi ne cherchait pas encore à rompre entièrement avec le Saint Siége; il voulait effrayer le pape, *peser sur Rome*, afin d'obtenir une sentence favorable au divorce.

Dans cette intention, pour répondre à un bref où le souverain pontife le pressait, avec une douceur paternelle, de mettre un terme à ses scandaleux déportements, Henri faisait abolir par son parlement les droits pontificaux connus sous le nom d'*Annates*. Défense était faite de les payer désormais, *sous peine pour les contrevenans, de restituer à la couronne les revenus de leurs bénéfices et d'être dépouillés de leurs biens*. Et comme Rome pouvait refuser d'expédier les bulles demandées, le parlement déclarait que les *prélats ainsi privés de l'institution canonique seraient consacrés par deux archevêques et deux évêques;* et enfin, que si *Rome frappait d'interdit ou*

d'excommunication le roi ou l'un de ses sujets, la sentence était frappée d'avance de nullité.

En même tems Cromwel, le mauvais génie du roi, qui voulait un schisme complet, méditait un nouveau coup plus terrible que le premier, dont il n'était cependant qu'une conséquence nécessaire. Il venait aux communes se plaindre des empiétemens incessans du pouvoir clérical, qui, sous peine de censure spirituelle, établissait des règlemens *au temporel*. En conséquence, *inhibition au clergé de publier aucune constitution synodale sans l'assentiment de l'autorité royale; et afin de régulariser le passé, les constitutions, règlemens, décrets ecclésiastiques en vigueur devaient être soumis à l'examen d'une commission nommée par le roi.*

Bientôt enfin, car on ne devait pas s'arrêter en si beau chemin, une proclamation royale adressée à la nation défendait *de correspondre avec Rome pour l'impétration de toute espèce de bulles, brefs ou décisions quelconques, sous peine de prison et de châtimens corporels, toujours* SUIVANT LE BON PLAISIR DU ROI.

Nous avons voulu marquer ici, par le menu, toutes ces atteintes portées coup sur coup au pouvoir spirituel, afin de montrer que la route qui mène au schisme est depuis longtemps la même, que les gouvernements modernes n'ont rien innové sur ce point et que les mêmes moyens employés, si l'on veut, avec plus d'art et de dissimulation, doivent produire tôt ou tard les mêmes effets; témoins en Allemagne, le *Joséphisme*; en France, la *Constitution civile du clergé*; en Russie, l'apostasie des provinces conquises; en Espagne, l'état actuel de l'Eglise et du clergé.

Henri VIII s'irritant par ses propres excès et poussé par son digne conseiller, ne voulut laisser de côté aucune tentative capable de faire plier le pape à ses volontés. Il lui écrivit une lettre dans laquelle se montrait à découvert tout l'esprit d'un chef de secte. — *Obéir plus longtemps aux brefs du saint Père, ce serait*, disit-il, *scandaliser la chrétienté. Après avoir mis des bornes à l'autorité insolente de Rome, Henri voulait bien s'arrêter, à moins toutefois qu'on ne le forçât d'en venir à la dernière extrémité, si le pape s'obstinait à refuser l'autorisation du divorce.*

Il est nécessaire d'opposer à ce langage, celui que le souverain pontife tenait au prince Anglais afin de montrer de quel côté étaient la violence, l'emportement, et de quel côté la raison ennoblie par la religion, adoucie par une tendresse de père. Nous devons à M. Audin d'avoir recueilli dans ses notes les brefs adressés par Clément

VIII à Henri VIII, pendant le cours de ces tristes débats. Il en a donné dans son texte une analyse que nons désirerions plus étendue, car la meilleure manière de justifier ce pape, et en général les papes de tous les temps, c'est de produire les actes émanés du Saint-Siége. Nous devons nous borner à citer ici quelques fragmens du dernier bref, en date du 23 décembre 1532.

« Cher fils en J.-C., salut et bénédiction apostolique.

« C'est avec une grande douleur que nous voyons que notre fils chéri, autrefois si plein de respect pour notre siége apostolique, a depuis trois ans et sans aucun motif raisonnable, bien changé à notre égard. Pour nous, nous n'avons rien perdu de l'affection du père le plus tendre que nous lui portions. Ce qui nous afflige, c'est d'être obligé, par notre charge pastorale et par une loi de justice, à faire quelque chose qui puisse déplaire à votre sérénité, à laquelle nous avons toujours désiré d'être agréable. Mais que faire? Négliger la justice et le salut de notre âme? Préférer nos affections privées aux raisons d'intérêt public et à la volonté divine? Eh bien oui, cher fils, ne consultons que vos intérêts, mais considérons moins ce que vous désirez momentanément, que ce qui convient à votre honneur, à votre dignité, à votre justice. Car viendra un temps, et ce temps n'est pas éloigné, nous en avons l'espoir dans le Seigneur, où votre sérénité, dégagée de ce nuage d'erreur qui l'entoure et revenue à la lumière de la vérité, nous rendra son ancienne bienveillance que nous estimons toujours à un haut prix; et vous avouerez alors, ce qui est la pure vérité, qu'il nous a été impossible, en notre qualité de personne publique, d'agir autrement que nous n'agissons; et que même nous nous sommes montrés parfois plus indulgents que ne le permettait la stricte rigueur de la justice. »

Ici le pape rappelle tout ce qu'il a fait pour condescendre aux désirs d'Henri; l'introduction d'une cause dont l'injustice frappait au premier coup d'œil, l'envoi d'un légat en Angleterre, l'autorisation d'examiner l'affaire dans ce royaume, jusqu'à ce que l'appel de la reine Catherine ait fait porter le procès, non pas dans les royaumes de ses neveux, mais à Rome, commune patrie du monde chrétien... « Et vous, cependant, tandis que la cause était ainsi « pendante et que vous deviez attendre le jugement sans rien at- « tenter de nouveau, voilà que vous cessez de cohabiter avec la « reine, vous la chassez de son palais et vous vivez publiquement « avec une certaine femme du nom d'Anne!.. »

En ce lieu, Clément remet sous les yeux du roi une lettre précédente qu'il lui avait écrite à la première nouvelle de ce scandaleux concubinage, et lorsqu'il pouvait encore douter de la réalité

du fait. Pour ménager la susceptibilité d'Henri, il y parlait comme s'il n'eût point ajouté foi à d'injurieuses calomnies, et le pressait par tous les motifs les plus capables de faire impression sur un homme de cœur, par la loi de la conscience, par l'honneur du royaume, par les commandements de l'Eglise, par la noblesse de sa femme, fille des rois, tante de l'empereur, par l'avenir de ses enfants, de ne point donner un tel exemple d'avilissement à la chrétienté tout entière.

Mais aujourd'hui qu'il n'était plus possible de révoquer en doute des faits accomplis, le Saint-Père, ne voulant oublier ni l'honneur de Dieu, ni son propre devoir, ni le salut du roi d'Angleterre, l'exhorte de nouveau et lui enjoint de rendre l'honneur royal et conjugal à la reine Catherine, et de faire cesser toute cohabitation avec Anne, sous peine d'excommunication qui sera encourue un mois après réception des présentes lettres et jusqu'à la prononciation de la sentence définitive.

Il faut remarquer, en effet, que le pape se bornait à réprimer ici le délit constant et public d'adultère, sans prononcer sur la question du divorce qui devait être jugée selon les règles ordinaires du droit canonique. Mais ces égards, loin de calmer la passion de Henri, ne firent que l'enhardir à de nouveaux excès, et sans attendre que son divorce avec Catherine fût légalement admis, un mois juste après l'envoi du bref, le 25 janvier 1533, il épousa secrètement Anne Boleyn. Le mariage fut célébré avant le point du jour, dans le palais de Witehall, par un chapelain à qui le roi affirma, SUR L'HONNEUR, *avoir reçu de Rome une bulle permettant de procéder à cette union sacrilége*. Lorsque la nouvelle s'en répandit dans les cours de l'Europe, elle souleva l'indignation de tout ce qui conservait encore quelque attachement à la Foi et à la morale chrétiennes. François Ier, qui n'avait pas rougi d'aller à Calais faire sa cour à la maîtresse du roi d'Angleterre, ne déguisa pas son mécontentement. Henri s'excusait au moyen d'un dilemme. — Si Clément, disait-il, se décide en faveur du divorce, qu'importe alors notre mariage avec Anne? S'il s'obstine à refuser l'autorisation, à quoi bon des ménagements, puisque nous sommes décidés à nous soustraire à l'autorité de l'évêque de Rome? — Pouvait-on mieux avouer le dessein de forcer la main au pape, quoiqu'il en put coûter? Une dernière circonstance vint hâter le dénouement et acheva de pousser l'Angleterre dans l'abîme du schime. Ce fut l'élévation de Thomas Cranmer au siége archiépiscopal de Cantorbéry.

M. Audin a largement tracé le portrait de ce personnage, aux premières pages de son second tome, nos lecteurs en verront avec intérêt les principaux traits. Après une jeunesse orageuse passée à Cambridge, Cranmer, devenu veuf d'une première femme, se décida à entrer dans les ordres sacrés. Il se distingua par la haine qu'il professait en toute occasion contre les ordres religieux.

Dès que la question du divorce commença à s'agiter, Cranmer prit avec chaleur le parti du roi. Il ne fallait pas, selon lui, s'arrêter aux décrets du pape, mais s'adresser au monde savant, aux docteurs, aux universités. Catholique au dehors, Cranmer était protestant dans l'âme. Un *factum* qu'il écrivit sur l'affaire pendante, lui valut d'être envoyé à Rome comme un des hommes d'Angleterre les plus capables de plaider en faveur d'Henri. Il sut si bien dissimuler, que le pape le nomma son pénitentier en Angleterre. De Rome, il passe en Allemagne, fraternise avec tous les chefs du protestantisme, OEcolampade, Bucer, Zwingli, Luther, Mélanchthon; épouse (quoique prêtre) la nièce de l'un d'eux, Osiander, et revient à Londres. où il continue d'exercer les fonctions sacerdotales.

Voilà l'homme que Henri VIII éleva sur le siége de saint Dunthan et de saint Thomas Becket. Le pape, qui ne lui connaissait encore d'autre culpabilité que son opinion en faveur du divorce, question encore indécise, accorda les bulles d'institution. Le sacre du nouveau primat eut lieu avec la plus grande solennité dans l'église de Westminster. M. Audin consacre cinq ou six pages à énumérer tous les faux serments que Cranmer trouva le moyen de prêter dans le cours de cette cérémonie.

Son début en qualité d'archevêque-primat est digne du rôle qu'il se préparait à jouer. Il écrit au roi une grave épitre sur son mariage incestueux avec la reine Catherine, et lui déclare que lui archevêque ne peut souffrir plus longtemps un si grand scandale ; en conséquence il demande la permission d'évoquer devant sa cour épiscopale la cause du divorce, en représentant respectueusement au roi quel péril y aurait pour son âme à continuer de vivre plus longtemps dans l'inceste. Henri, comme on le pense, accéda sans peine à la demande du *pieux* prélat. La procédure fut bientôt instruite. La reine fit défaut et son mariage fut déclaré nul. Cranmer s'empressa de communiquer cette sentence au roi, dans une lettre où, nouveau Jean Baptiste, il exhortait le prince à *se soumettre à l'arrêt du Ciel, dont il encourait la colère, s'il continuait à vivre avec la veuve*

de son frère, la reine Catherine[1]. Or, à cette époque, Henri avait chassé Catherine de son palais depuis trois ans, et Anne était enceinte de près de six mois.

Tout n'était pas fini cependant : par un nouvel acte, l'archevêque déclare *Henri et Anne légitimement unis, et au besoin confirme le mariage en vertu de son autorité de juge et de pontife.*

En pareille occurrence, que devait donc faire Clément VIII ? Qui oserait le blâmer d'avoir fulminé sur-le-champ les derniers anathèmes?... Et pourtant sa patience n'est pas encore à bout. Il se décide à venir jusqu'à Marseille, voulant essayer, en personne, une dernière tentative auprès du roi d'Angleterre qui avait promis de s'y rendre. Vain espoir; Henri, au lieu de paraître lui-même, envoya des diplomates sans aucun pouvoir définitif, et qui, en dernière analyse, signifièrent au Pape UN APPEL AU FUTUR CONCILE GÉNÉRAL On reconnaît ici l'*ultima ratio* de tous les scissionnaires passés e futurs.

Ce fut seulement alors, après les attentats schismatiques de Cranmer, après la répudiation de Catherine, le mariage sacrilége du roi, le couronnement d'Anne Boleyn, que Clément, pressé par tous les rois de la chrétienté, ne pouvant laisser porter plus loin le mépris des lois divines et humaines, se décida à juger définitivement en consistoire l'affaire du roi d'Angleterre. Sur vingt-deux cardinaux, dix-neuf se prononcèrent pour la validité du mariage de Henri et de la reine Catherine ; trois seulement proposèrent un ajournement. Le Pape lui-même ne s'attendait pas à une si forte majorité ; tant avaient été actives et déhontées les intrigues d'Henri auprès du sacré collége. Il accéda, quoique à regret, à l'opinion commune, et un jugement en dernier ressort déclara l'union d'Henri et de Catherine valide et légitime, condamna le procès de la reine comme injuste, et prescrivit au roi de réintégrer Catherine dans ses droits de reine, d'épouse et de mère. Mais, par un dernier mouvement de patience et de charité, le Pape voulut que le décret ne fût publié qu'après les fêtes de Pâques, se flattant encore de ramener, à force de modération, un prince emporté par sa passion, et de détourner les terribles effets de son ressentiment.

Mais, à Londres, le dé était jeté depuis longtemps. Pendant que

[1] Catherine avait d'abord été mariée avec Arthur, frère aîné d'Henri. Arthur mourut quatre mois après son mariage, et ce fut alors que Catherine épousa Henri, avec dispense du Pape.

lande et fut mariée à l'âge de 19 ans à un gentilhomme nommé *Adrien de Combé*; il était destiné à punir par son humeur violente et déréglée la faiblesse infidèle de Marie. Avec sa foi avait diminué sa patience ; au bout de 18 mois elle demanda sa séparation et l'obtint. M. de Combé mourut 6 mois après. Marie craignant une nouvellle servitude, refusa un second mariage qui lui fut proposé. C'est ainsi que la Providence fait tout servir à ses fins et au salut des élus.

La sœur et le beau-frère de madame de *Combé* venant en France, elle les suivit. Là, au milieu d'une société toute catholique, elle sentit renaître ses premiers sentiments de religion ; une longue indolence, les compagnies mondaines qu'elle aimait et où elle était bien reçue, l'empêchaient de penser sérieusement à sa conversion. Mais qui peut résister à Dieu quand il entreprend de sauver une âme?

Pendant 2 ans, l'âme de madame de Combé fut balancée entre la vérité sévère qu'elle entrevoyait et les fausses douceurs d'une sorte de religion commode qui a toujours existé, qui existe toujours, et qu'on pourrait appeler la religion des gens du monde. Enfin, Jésus-Christ parla si haut qu'il se fit entendre, et obéir. Madame de Combé raconte ainsi le moment décisif de sa vie : « Un » jour, plus pressée qu'à l'ordinaire, je tombai à genoux et je m'écriai : Sei» gneur, que voulez-vous que je fasse? Vous savez que je n'ai pas assez d'es» prit pour faire le discernement de la véritable religion. Si je m'adresse à un » calviniste, il me dit qu'il enseigne votre doctrine dans sa pureté ; le luthérien » me veut entraîner dans son parti ; les catholiques me soutiennent qu'il n'y a » point de salut pour moi hors de l'Eglise romaine? Ah ! je ne veux pas me » damner ; mais que puis-je faire dans cette incertitude, sinon de m'adresser à » vous? Eclairez-moi, conduisez-moi, vous êtes mon Dieu. — Puis sentant » augmenter mon trouble et mon agitation, je me jetai sur les pieds de mon lit » fondant en larmes, et disant à travers mes sanglots : Quoi, vous ne parlerez » pas, mon cœur ; Il y a si longtems que je crie, et vous ne faites pas semblant » de m'entendre ! Je veux me sauver, est-ce que vous ne le voulez pas? Je » vous cherche de si bon cœur et vous ne voulez point de moi. Montrez-moi » votre voie, faites-moi connaître la véritable religion : oui, mon Seigneur et » mon Dieu, je vous rends responsable de mon salut.— Ainsi je passai une partie » de la nuit à prier et à pleurer ; épuisée et accablée de tristesse, je me mis » sur mon lit tout habillée et je m'endormis. Mon sommeil était agité et sem» blait demander à Dieu de ne pas me laisser dans le sommeil de la mort. Tout » à coup je m'éveille en sursaut, je crois entendre une voix forte qui me disait : » Levez-vous, allez à la fenêtre pour y connaître la religion véritable. Je cours » à la fenêtre et je vois passer un prêtre qui portait le saint Viatique. Eclairée » et pénétrée jusqu'au fond de mon cœur, je me prosterne et j'adore le Saint» Sacrement, en disant : Je vous connais enfin, ô mon Dieu, me voilà catho» lique ; soyez béni à jamais ; je ne veux plus servir que vous seul. »

Les parents de madame de *Combé* en apprenant ce changement, abandonnèrent complètement la pauvre veuve, malade, et sans aucune ressource.

M. *de la Barmandière,* curé de Saint-Sulpice et plusieurs, autres prêtres de cette grande paroisse prirent de la nouvelle catholique un soin tout particulier, ils la firent transporter dans une communauté de filles vertueuses, se chargèrent de son instruction et de sa subsistance; ils obtinrent pour elle 200 livres de pension sur l'économat de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Près.

Madame de Combé revenue ainsi des ombres des deux morts se renferma avec le travail et la prière dans une petite chambre de la rue du Pot-de-Fer, pour y vivre dans la plus stricte et la plus austère pénitence. Mais Dieu qui la destinait pour la résurrection de plusieurs la tira de sa solitude, et lui fit connaître d'une façon assez singulière ce qu'il voulait d'elle. Si vous riez en lisant ces lignes, tant pis pour vous; vous ne savez pas encore que les voies de Dieu sont toujours mystérieuses. Une vieille femme qui menait une vie cachée et fort pauvre, ayant rencontré Mme de Combé dans la rue, s'arrêta tout court, et la regarda fixement; elle la suivit ensuite jusque dans sa chambre, la considérant toujours avec attention; et comme on lui demanda ce qu'elle désirait, cette bonne femme se mit à pleurer de joie, fit la révérence et se retira. Mme de Combé la suivit, la questionna et en obtint cette réponse : « Madame, un jour » que j'etais en oraison, il me sembla que je voyais notre Seigneur Jésus- » Christ, qui formait un nouveau monde, où la justice allait habiter. Une troupe » de filles pénitentes qui sortaient de différents endroits, venaient à lui et se » prosternaient à ses pieds; la première que je vis, c'était vous, Madame, vous » présentiez toutes les autres à Jésus-Christ, oui, c'est vous-même, je vous » reconnais parfaitement. Vous me voyez à demi-morte de vieillesse et d'in- » firmité. Je suis sur le point de comparaître au tribunal de mon Dieu, et je » le prends à témoin que je dis vrai. »

Six mois après, une fille qui voulait sortir du malheureux état où elle était tombée, s'adressa au confesseur de Mme de Combé qui adressa à son tour cette âme pénitente à cette âme charitable; dès ce jour, l'*œuvre du Bon Pasteur* était fondée. D'autres jeunes filles se réunirent dans le même lieu; et la vérité et la justice, qu'elles avaient chassée de leur cœur, vinrent habiter dans la maison où la pénitence les rassembla. Mme de Combé sentait augmenter sa charité et son zèle, à mesure que s'augmentait le nombre des pénitentes. Ayant appris qu'une jeune fille avait quelques désirs de se retirer du désordre, mais qu'elle y trouvait de grands obstacles, elle alla coucher chez une de ses amies dans le quartier de cette brebis perdue, entra chez elle dès le grand matin, acheva de la persuader et l'emmena.

Bientôt il fallut aggrandir la petite communauté. Mais comment l'étendre? avec un grand zèle, Mme de Combé n'avait qu'un très-petit bien, étrangère, dénuée de tout secours humain, entendant à peine le français, ayant bien de la peine à se faire entendre, n'ayant presque aucune connaissance à Paris, et encore moins l'envie d'en faire, elle entreprend de retirer et de nourrir toutes les filles pénitentes qui s'adresseraient à elle. La prudence disait : c'est une entreprise téméraire. La simplicité de la foi répondait : c'est une entreprise divine.

Une dame charitable vint visiter cette humble famille des repenties et s'engagea à fournir 200 livres par an, pour une maison un peu plus grande. On en trouva une dans la rue du Cherche-Midi ; et on s'y installa. Il fallait pourvoir à la subsistance de cette communauté et le travail ne suffisait pas pour tant de besoins ; Mme de Combé se fit mendiante, et elle alla de porte en porte demander des restes.

On aurait cru que Dieu se plaisait à mettre sa confiance à l'épreuve. Un jour tout lui manqua ; elle courut à Saint-Sulpice et là prosternée devant l'autel elle disait en pleurant : « Mon bon Dieu, vos enfants manquent de pain, et vous savez que je n'ai pas de quoi leur en donner. » Pendant plus d'une heure elle répéta ces paroles en regardant Jésus-Christ sur la croix, et voilà qu'au sortir de l'église un homme inconnu lui donne une bourse en lui faisant des excuses pour une si petite aumône. Cette bourse renfermait 50 écus d'or.

La maison était toute pleine, et cependant Mme de Combé ne pouvait se résoudre à refuser aucune des filles qui se présentaient ; elle cédait sa chambre, son lit ; elle changeait les greniers en logements ; j'en ferai, s'il le faut, disait-elle, jusque dans la cave. Or, il arriva que la brave femme qui payait les 200 francs de loyer, trompée par de faux rapports sur Mme de Combé retira sa parole. La maison du *Bon Pasteur* paraissait ébranlée jusque dans ses fondements ; mais les âmes où règne la charité sont inébranlables. Ne craignons rien, disait Mme de Combé, Dieu qui nourrit les oiseaux n'abandonnera pas ses enfants ; ou Dieu spiritualisera les corps, ou il nous donnera une maison plus spacieuse pour loger toutes les filles qui se présentent, car il n'est pas possible de les refuser, je me le reprocherais à son jugement. Et en effet, M. de la *Reynie,* intendant de la police ayant fait connaître au roi l'œuvre si utile du *Bon Pasteur*, Louis XIV prit cette œuvre sous sa haute et chrétienne protection et lui assigna en 1688 une maison spacieuse. Tout y fut préparé et arrangé par le zèle de Mme de Combé et par la générosité du roi, et le jour de la Pentecôte de cette même année, on y célébra pour la première fois la messe. La joie des pénitentes fut extrême de voir leur bon pasteur au milieu de son bercail.

Cette institution fut attaquée par tous les orages à la fois, je ne raconterai point en détail tous ses malheurs ; Mme de Combé faillit succomber à une longue maladie ; des libertins au désespoir voulaient brûler la maison ; des haines, des jalousies, des mécontentements minèrent sourdement cette institution naissante ; et des personnes dévotes travaillaient à détruire un bien certain pour remédier à un mal imaginaire. Humble et tranquille au milieu de tant d'agitations Mme de Combé attendait avec joie que le Seigneur calmât la tempête. Dieu nous connaît, disait-elle, c'est lui qui nous jugera, nous sommes trop heureuses de souffrir avec Jésus-Christ et pour Jésus-Christ. Elle avait appris au pied de la croix à rester fidèle à la croix qui est l'unique partage des saints sur la terre.

La confiance naïve d'un enfant pour son père, telle était la confiance de Mme de Combé pour Dieu. Jamais on ne la vit une minute hésiter dans la

foi. Quand elle était embarrassée, elle se mettait à genoux devant l'autel et elle disait avec l'accent le plus tendre et le plus familier : notre bon père qui êtes dans les cieux, vos filles manquent de pain et d'ouvrage; le nombre de vos servantes est augmenté, augmentez donc la subsistance; et Dieu l'entendait et l'exauçait toujours. Elle répondait à toutes les objections de la prudence, trop timide, par ces mots : chaque fille qui se convertit apporte ici ses bénédictions. Ne craignez donc rien : les trésors de la Providence sont infinis et les bontés de notre père sont inépuisables.

Aussi elle ne pouvait souffrir qu'on lui parlât de faire des réserves. Si on l'eût écoutée, on aurait distribué chaque jour aux pauvres tout ce qui restait des petites provisions. Dieu est si munifique, disait-elle, qu'il ne faut pas craindre qu'il se laisse jamais vaincre en libéralité; j'ai pour garant sa parole divine et l'expérience, j'ai toujours reçu vingt fois plus que je n'ai donné; et après cela on veut m'empêcher de faire l'aumône ? Nous y perdrions trop. Une dame surprise de tant de générosité lui dit un jour : où trouverez-vous des ressources pour toutes vos nécessités? Mme de Combé répondit en riant : allez demander à la mer si elle manquera d'eau quand on aura besoin d'y puiser? Au reste, ses filles avaient pris son esprit et on les voit dans une année de disette demander qu'on leur retranchât de leur pain, dont elles avaient à peine leur suffisance, pour avoir de quoi en donner à ceux qui en manquaient. C'est à l'occasion de cette disette que Mme de Combé répondit au prêtre qui dirigeait la maison et qui l'engageait à modérer son zèle, sa charité, sa confiance imprudente : « Qu'aurez-vous gagné, Monsieur, par tous vos raisonnements, quand vous aurez affaibli ma foi? Et si vous saviez ce que c'est que ce don de Dieu, vous ne parleriez pas d'une manière si inhumaine. Est-ce que Dieu notre père est devenu pauvre dans cette disette ? Vous me dites que des communautés très-bien fondées sont prêtes à tomber; d'abord il faut espérer que Dieu les soutiendra; ensuite, si elles tombent, c'est peut-être parce qu'elles sont trop bien fondées. Pour nous, notre ressource n'est point sur des fonds qui puissent manquer ! Ah Monsieur, je vous en conjure, ne me parlez plus tant de prudence et de précautions; exhortez-moi plutôt à étendre ma confiance qui n'est que trop bornée, c'est à vous à fortifier ma foi, et non pas à l'affaiblir. »

Bien souvent elle renouvelait ces actes d'abandon total à la Providence. Une personne très-riche résolut de donner une grosse somme à la communauté du Bon Pasteur. Le notaire apporte le contrat tout dressé à Mme de Combe qui le refusa en disant : « Jusqu'à présent il n'y a rien eu entre Dieu et nous, je n'y veux point mettre ce contrat. » C'était même en ce seul point, lorsque la prudence des supérieurs ecclésiastiques voulait fixer des bornes à sa charité, que Mme de Combé se montrait indocile, elle toujours si pieusement soumise. Comme on lui disait que le curé de Saint-Sulpice jugeait à propos qu'elle se renfermât dans les besoins de sa paroisse; elle pria celui qui lui parlait d'aller demander à M. le curé, si Jésus-Christ n'était mort que pour les paroissiens de Saint-Sulpice, condamnant ainsi cette

étroitesse de pensée qui finirait par détruire toute œuvre vraiment catholique. Entrons maintenant dans l'organisation intérieure de cette belle et utile institution de Bienfaisanc e sociale. *La maison du Bon Pasteur* était composée de deux sortes de personnes : de filles que l'on nomme *sœurs*, dont la conduite avait toujours été régulière, et de *filles pénitentes*. Les *sœurs* après avoir travaillé à leur propre sanctification dans le monde, se consacraient gratuitement pour travailler à la sanctification des filles qui étaient tombées dans le désordre; et les *filles pénitentes*, pour expier leurs péchés, embrassaient volontairement une vie de mortification, de travail et de retraite.

Comme la charité était l'âme de cette maison, on ouvrait la porte à toutes les filles qu'une sincère conversion retirait du monde; il n'y avait de préférence que pour celles qui étaient en un plus grand danger. On ne faisait distinction ni de pays, ni de paroisse, on ne demandait qu'une bonne volonté. On ne recevait point de pension quelque modique qu'elle fût. Les filles n'entraient qu'après avoir postulé quelque temps, la vocation était éprouvée par la persévérance. Si elles persistaient on les mettait en retraite pendant quelques jours. « On entre au *Bon Pateur*, dit Mme de Combé, pour y vivre dans la simplicité et dans l'humilité. Il ne faut pas néamoins que l'humilité engage les filles que Dieu aurait préservées, à se mettre au rang de celles pour lesquelles cet asile est établi; ce serait violer la vérité et la justice. » On n'y recevait pas non plus les femmes mariées et les personnes atteintes de maladies contagieuses.

Une fois admise et instruite de ses devoirs, la nouvelle Magdeleine revêtait l'habit de la pénitence : une robe en gros drap brun, une ceinture de cuir noir, un voile noir, en étamine épaisse, avec le chapelet et la croix de bois. Suivons avec respect le cycle mystérieux des heures d'un seul de ces jours de pénitence, et nous admirerons en combien de minces tuyaux adroitement ménagés, la source descendue de la colline passait pour fertiliser le jardin des âmes les plus ravagées et les plus stériles. A 5 heures du matin, une sœur allant dans les dortoirs avec une sonnette, disait tout haut : *mes sœurs, voilà Jésus-Christ qui vient*; et on répondait : *allons au devant de lui*. C'était là le premier mot de ces filles devenues sages et épouvantées du malheureux sort des vierges folles. Après la prière et les exercices de piété, on se rendait à six heures et demie dans la salle commune du travail, qui était partagé sans être interrompu par des intervalles de silence, de prières, de lectures et de chant. De temps en temps au milieu du silence, la Sœur qui présidait au travail disait : *souvenez-vous, mes sœurs, que Dieu est ici présent;* et toutes répondait : *nous le croyons et nous l'adorons de tous nos cœurs*. La sœur ajoutait : *travaillons en sa présence pour l'amour de lui, et l'expiation de nos péchés*, et les pénitentes disaient : *Ainsi soit-il*. A 9 heures, pour honorer le mystère de la descente du Saint-Esprit, pour implorer son secours elles chantaient le *Veni creator*, après quoi on faisait une lecture d'une demi-heure, puis elles rendaient compte à la sœur de ce qu'elles avaient remarqué dans cette lecture, ou des bonnes pensées qui avaient traversé leur âme pen-

dant les temps de silence. A 10 heures elles récitaient les litanies du S. nom de Jésus; ensuite elles chantaient les commandements de Dieu et divers cantiques spirituels, dont les airs ne devaient rappeler aucuns souvenirs des chansons profanes qui autre fois avaient souillé leurs bouches. A 10 heures trois quarts on leur faisait une petite lecture, qui servait à les recueillir jusqu'à 11 heures, alors elles récitaient trois dixaines du chapelet, faisaient l'examen particulier et s'accusaient des fautes qu'elles avaient commises pendant la matinée. A 11 heures et demie, elles se rendaient au réfectoire en récitant le *Miserere*. En y entrant elles faisaient une inclination au crucifix, se mettaient à leur place et attendaient immobiles un signal de la sœur pour déplier leur serviette et manger.

Mme de Combé avait réglé ainsi la nourriture : on ne servira rien à table qui ne soit très-commun et convenable à de pauvres pénitentes, qui devraient comme David tremper leur pain dans leurs larmes, et le manger avec la cendre. On donnera à chacune pour le dîner un potage et trois ou quatre onces de viande; et le soir, un peu de viande restée du dîner. Quand on aura de la salade ou du ris, ou des légumes, on aura un peu moins de viande. Les jours maigres on mangera des pois, des fèves ou des lentilles. Par-dessus tout on sera fort attaché à la lecture, afin que l'âme se nourrisse en même temps que le corps.

Après le dîner qui durait environ trois quarts d'heure, ces pauvres pénitentes se répandaient un moment dans les droites allées du jardin et remontaient joyeusement à l'ouvroir pour y reprendre leur travail en cousant avec modestie. « Dans la conférence que je n'appelle pas récréation, dit madame de Combé, » parce que ceux qui ont commis des choses illicites, doivent renoncer même » aux licites, on aura un visage serein et content, sans dissipation néanmoins: » pour marquer que sans avoir oublié les péchés qu'on devrait toujours pleu» rer, on goûte pourtant par la miséricorde de Jésus-Christ la joie et la paix » de la bonne conscience. » Au premier coup de cloche toutes les bouches se refermaient et la sœur faisait une petite lecture pour entretenir le recueillement jusqu'à 2 heures, où l'on récitait les vêpres de la sainte vierge, qu'on terminait par cette affectueuse et triple invocation : *Jésus bon pasteur! Sainte Marie, mère du bon pasteur!*

A 3 heures toutes ces humbles pénitentes se mettaient à genoux pour adorer Jésus mourant sur la croix, et après de ferventes prières pour elles et pour toute l'Eglise, elles baisaient la terre et se remettaient au travail. A 3 heures u quart on faisait un point de lecture et on gardait le silence jusqu'à 4. Puis elles récitaient des prières et chantaient des cantiques comme le matin. A 5 heures la lecture spirituelle et les comptes-rendus de cette lecture; à 6 heures, trois dixaines du chapelet, l'examen et l'oraison. A 7 heures, le souper et ensuite les promenades dans le jardin en été, ou la conversation en travaillant en hiver. A 8 heures et demie la lecture et la prière. Pendant les trois mois d'hiver on travaillait jusqu'à 10 heures. Alors elles allaient au dortoir prendre le repos du sommeil. Les lits étaient garnis de paillasses piquées de neuf pouces

d'épaisseur, d'un traversin rempli de paille d'avoine, de draps en grosse toile de chanvre et de couvertures suffisantes. C'est par ces exercices variés et réguliers que madame de Combé tâchait de rompre toute violence des pensées et d'égaliser les âmes.

Voilà le corps de l'institution, pénétrons maintenant jusqu'à l'esprit qui l'animait et la fortifiait. Si l'art de conduire les âmes a toujours passé pour difficile, on peut dire que la difficulté de conduire les filles pénitentes, ne se peut guère comprendre que par ceux qui en ont l'expérience. Il faut mêler la sévérité avec la douceur, animer et ménager tout à la fois leur faiblesse, les humilier sans les décourager, être irrépréhensibles pour les reprendre utilement. Aussi madame de Combé choisissait avec un soin extrême les sœurs préposées à la conduite de la maison. Voici ce qu'elle avait réglé à ce sujet.

« Dans chaque maison il y aura douze sœurs au moins, sans compter la supérieure. Elles n'auront d'autres vues que de glorifier Dieu en se sanctifiant, » et contribuant à sanctifier les autres. Quoiqu'elles puissent s'assurer qu'on » les gardera toute leur vie dans la maison, à moins qu'elles ne se rendent indignes d'y demeurer, elles doivent néanmoins se dégager de tout intérêt temporel pour être plus capables d'inspirer aux filles le dégagement; il faut un » abandon entier à la divine Providence dans une communauté que la Providence a formée et qu'elle soutient. Les sœurs ne se tiennent pas par des » vœux, mais la charité de Jésus-Christ qui les presse, les doit attacher à leur » état par des liens si doux et si forts qu'elles n'aient pas besoin d'autre engagement pour remplir leurs devoirs. On ne prendra pour sœurs que des filles, » dont la vertu soit connue et dont la réputation n'ait jamais reçu d'atteinte. » On ne s'arrêtera ni à la naissance, ni au bien, mais au mérite, il faut examiner si elles ont assez d'esprit et de lumières pour enseigner les voies de » Dieu à ces pauvres filles qui ont vécu pour l'ordinaire dans une grande ignorance; outre l'esprit et les mœurs, on examinera leur humeur. Un naturel » trop austère ou trop doux, inquiet ou indolent, haut ou pusillanime, ne serait » nullement propre pour la conduite de tant de filles dont l'esprit, l'humeur et » les dispositions si différentes demandent qu'on allie la compassion avec la » fermeté, la tranquillité avec la vigilance, l'humilité avec le courage. Il n'y » aura nulle distinction entre les sœurs et les filles ni pour le logement, ni » pour la nourriture, ni pour la forme de l'habit; seulement la coëffe sera en » taffetas. »

Pour être admise, la sœur devait être agréée par le supérieur, la supérieure, et quatre des anciennes sœurs. Après un temps d'épreuve elle était reçue en chapitre à la pluralité des voix; afin que ce choix volontaire contribuât à maintenir entre elles l'union et la paix. La novice se préparait par trois jours de retraite à sa réception solennelle. Au jour fixé, la communauté se rendait à la chapelle et chantait le psaume *miserere* autour de la novice entièrement prosternée dans le chœur. L'autel est paré de fleurs, l'encens brûle, le prêtre commence la messe du bon pasteur. A la communion, devant l'hostie, la sœur prononce ces paroles d'une voie distincte : *Suscipe me secundum verbum tuum et*

vivam, et non confundas me ab expectatione meâ. — Veillez sur moi, Seigneur, en vertu de votre promesse, et je vivrai; ne me couvrez point de honte en trompant mon espérance.» Le chœur chantait: « *Gustate et videte quoniam suavis est Dominum; beatus vir qui sperat in eo.* » Après la messe, la sœur embrassait toute les filles en disant: *La grâce et la paix soient avec nous pour toujours.* Et les filles répondaient: *Ainsi soit-il.* Au dîner de ce jour de fête elle servait à table et baisait les pieds à toutes les filles pour marquer l'engagement qu'elle venait de prendre d'être leur servante.

La maison du *bon pasteur* était sous la juridiction immédiate de l'évêque qui s'y faisait représenter par un supérieur ou aumônier, homme d'une cinquantaine d'années, plein de prudence et de discrétion, et sous la protection du lieutenant-général de police.

« Les sœurs, dit madame de Combé, doivent avoir l'esprit du *bon pasteur*, si » elles veulent remplir dignement leur vocation. Le zèle de Jésus-Christ qui » cherche jusqu'à se fatiguer la brebis égarée, la bonté avec laquelle il la porte » sur ses épaules; la joie de l'avoir retrouvée et conduite dans son bercail; ce » sont là les dispositions qui doivent animer les sœurs et les soutenir dans les » peines de leur emploi...; la mortification et la charité sont les deux vertus dont » les sœurs ont le plus besoin. Leur mortification sera pour les filles une instruction » et un exemple continuel de penitence. La charité leur rendra à toutes le joug » de Jésus-Christ doux et léger. Leur charité doit être pure, compatissante, » universelle; il n'y aura point de liaison particulière, parce que Dieu seul doit » être le principe et la fin de leur amitié. Les sœurs n'aimeront point les filles » pour les qualités naturelles, ni pour la conformité de leur humeur, mais uniquement en vue de J.-C. ce pasteur aimable, qui semble avoir préféré les plus » abandonnées. Comme le prix et le bien des âmes est commun, l'amour qu'on » leur doit porter doit être égal. S'il y a quelque préférence à marquer, c'est » pour les filles qui ont le plus de besoin d'être soutenues, et pour lesquelles les » sœurs se sentent moins d'inclination. Pour agir par des motifs si purs, il faut souvent recourir à Dieu et lui demander son esprit, s'élever au-dessus des sentiments humains, consulter et ranimer à tous moments les lumières de la foi, » regarder J.-C. conversant avec les pécheurs et n'agissant jamais que pour la » gloire de son père... Pour tenir les filles pénitentes dans l'esprit de leur état, » les sœurs prendront garde de ne rien relâcher du règlement, et de n'y rien » ajouter. Il faut les faire marcher dans la voie étroite, mais il ne faut pas tellement retrécir cette voie qu'on n'y puisse passer. »

Ces derniers mots nous amènent tout naturellement au cœur de l'institution, à la source de sa vie; car l'organisation matérielle d'une œuvre et toutes les dispositions législatives du monde ne remplaceront jamais la grâce. Il s'agit donc maintenant de faire vivre ces pauvres abandonnées d'une vie divine et surnaturelle, et de leur rendre cette seconde virginité de l'âme que les hommes respectent peut-être plus que la première; car les anges du Ciel, puissances d'amour et de crainte, avec leurs encensoirs et leurs glaives, redoublent la garde autour de ces cœurs deux fois rachetés. Les filles pénitentes, en entrant

vaux. En sa qualité d'être raisonnnable, il se sent attiré vers le monde invisible, vers Dieu, terme et auteur de son intelligence ; vers sa parole, règle et guide de sa vie. Mais la nature sensible, si ardente et si vivante en lui, s'efforce à son tour de captiver son âme. Elle a mille voix pour lui parler, et mille attraits pour le séduire. Elle lui parle par le parfum des fleurs, par la brise tiède et douce du printemps, par toutes les scènes variées du monde. C'est cet irrésistible attrait qui a séduit et perverti la moitié du genre humain. L'histoire du paganisme n'est guère autre chose qu'un fol enthousiasme pour la nature sensible [1]. Ses hymnes, qu'étalent-ce alors, sinon des chants d'amour pour elle ?

Le but du christianisme était de rappeler l'humanité à Dieu, et à sa parole vivifiante et sacrée. Il brisait la servitude pesante qui rattachait l'homme à la créature [2]. Mais, voyez ! même sous l'influence de la révélation, comme la nature nous opprime et nous presse ! Comme elle parle encore à tous nos sens, comme elle gouverne notre imagination ! comme elle entraîne notre cœur !

Un homme qui avait longtemps étudié tous les mystères de l'âme disait avec une admirable éloquence :

« La nature est pleine d'artifices ; elle surprend, elle séduit et n'a jamais » d'autre fin qu'elle même. — Elle travaille pour son intérêt propre, et calcule » le gain qu'elle peut retirer des autres ; elle aime l'oisiveté et le repos du » corps ; — elle recherche les choses curieuses et belles, et repousse avec hor- » reur ce qui est vil et grossier ; — elle convoite les biens du temps, elle se » réjouit d'un gain terrestre, s'afflige d'une perte, et s'irrite d'une légère in- » jure ; — elle est avide, et reçoit plus volontiers qu'elle ne donne ; elle aime » ce qui lui est propre et particulier ; — elle se porte vers la créature, la chair, » la vanité ; elle est bien aise de se produire ; — elle se réjouit d'avoir quelque » consolation extérieure qui flatte le penchant des sens ; — elle agit en tout » pour le gain et pour son avantage propre ; elle ne sait rien faire gratuite- » ment ; mais, en obligeant, elle espère obtenir quelque chose d'égal ou de » meilleur, des faveurs ou des louanges, et elle veut qu'on tienne pour beau- » coup tout ce qu'elle fait et tout ce qu'elle donne ; — elle se complaît dans le » grand nombre des amis et des pareils ; elle se glorifie d'un rang élevé, d'une » naissance illustre ; elle sourit aux puissants, flatte les riches, et applaudit à » ceux qui lui ressemblent ; — elle est prompte à se plaindre de ce qui lui » manque et de ce qui la blesse ; — elle rapporte tout à elle-même, combat, » discute pour ses intérêts.

» Seigneur, mon Dieu, ajoutait l'éloquent solitaire, qui m'avez créé à votre » image et à votre ressemblance, accordez-moi cette grâce dont vous m'avez » montré l'excellence et la nécessité pour le salut, afin que je puisse vaincre » ma nature corrompue, qui m'entraîne au péché et dans la perdition ; car je » sens en ma chair la loi du péché qui contredit la loi de l'esprit, et m'asservit

[1] Voir Edgar Quinet, *Génie des religions* ; les religions de l'Asie occidentale.

[2] M. Michelet lui-même en convient.—Voir Michelet, *Introduction à l'histoire universelle*.

» aux sens pour que je leur obéisse en esclave, et je ne puis résister aux pas-
» sions qui se soulèvent en moi, si vous ne me secourez, en ranimant mon cœur
» par l'effusion de votre sainte grâce. — Votre grâce et une grâce très-grande
« est nécessaire pour vaincre la nature inclinée au mal dès l'enfance. Dans ma
« chair, je suis asservi à la loi du péché, obéissant plutôt aux sens qu'à la raison,
« voulant le bien et n'ayant pas la force de l'accomplir [1].

C'est par le plaisir surtout que le monde des sens travaille à nous saisir. Au sein de nos idées chrétiennes, les désordres grossiers du paganisme nous révoltent et nous dégoûtent encore. Mais remarquez que la volupté est une passion insinuante et flexible. Elle revêt mille formes astucieuses pour séduire et pour tromper les âmes. Quelquefois elle commence par l'esprit pour finir par la chair. Elle veut alors n'être qu'une innocente rêverie, un besoin d'épanchement, une expression sans conséquence du désir d'aimer que le cœur éprouve toujours. — C'est ainsi qu'elle commence souvent dans les âmes gouvernées par des tendances idéales, et que les passions rampantes et basses ne séduiront jamais. — C'est une sorte de poésie maladive dont l'imagination se berce; c'est un rêve doré qu'elle caresse, ce n'est qu'une pensée, ce n'est pas même un désir, c'est loin d'être une passion [2]. Il y a des âmes qui portent en elles, pendant de longues années, cette semence de mort sans qu'elles s'en aperçoivent, pour ainsi dire, jusqu'au moment où l'orage éclate en rugissant pour tout briser dans sa fureur sauvage.

Laissons parler à notre place l'auteur des *Poésies de Joseph Delorme* :

« Rêver, vous le savez trop, c'est ne rien vouloir, c'est répandre au hasard
» sur les choses la sensation présente, et se dilater démesurément par l'univers,
» en se mêlant soi-même à chaque objet senti, tandis que la prière est voulue,
» qu'elle est humble, recueillie, à mains jointes, et jusqu'en ses plus chères
» demandes, couronnée de désintéressement. »

M. Sainte-Beuve ne se contente pas de proscrire la rêverie, il condamne sans ménagement toutes les illusions que les passions subtiles conservent si précieusement, en constatant, comme nous l'avons fait nous-mêmes, la misère et l'impuissance de la nature humaine.

« Ainsi, dit-il, parlait la femme pure (Madame de Couaën), et je l'écoutais
» muet d'enchantement. La femme pure croit à ces plans d'avenir; elle serait
» capable de s'y conformer jusqu'au bout avec félicité, et je la juge par là
» bien supérieure à l'homme [3]. Mais l'homme qui aime, et qui, entendant ces

[1] *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduction Lamennais, liv. III, ch. 54 et 55.

[2] Cette tendance de l'âme qu'on appelle la rêverie, n'a peut-être jamais eu d'apologiste plus spirituel que l'auteur des *Nouvelles genevoises*. Cependant Topffer aurait été, nous le croyons, très-embarrassé de répondre aux réflexions que fait Amaury dans la *Volupté* de M. Sainte-Beuve, et dont nous avons cité quelques fragments.

[3] Nous avouons très-volontiers la supériorité de la nature de la femme sur celle de l'homme. Nous reconnaissons sans difficulté que ses affections peuvent être

beaucoup plus pures et beaucoup plus désintéressées. Cependant suivons jusqu'au
» arrangements heureux tomber d'une bouche persuasive, y croit un moment et
» s'estime capable d'y prêter sa vie, n'est réellement pas de force à cela,
» comme il le pense. L'homme, fût-il doué du ciel comme Abel ou Jean, souffre
» inévitablement en secret de sa position incomplète et fausse; il se sent blessé
» dans sa nature secondaire, sourdement grondante, agressive; les moments
» en apperence les plus harmonieux, lui deviennent vite une douleur, un péril,
» une honte; de là des retours irrités et cruels [1].

Les moralistes du christianisme avaient donc une profonde connaissance du cœur de l'homme quand ils ont dit : « *Les plus grands désordres ont souvent* » *commencé par la sensualtié d'une fleur* [2]. » C'est que le monde de la nature est semblable à ce figuier des Indiens qui vite s'étend comme une forêt. Ce germe, caché dans le repli le plus intime de notre cœur, s'y enracine et s'y épanouit, il produit bientôt et des fleurs et des fruits. Il étouffe au fond même de notre être, par son avide végétation, toutes ces plantes douces et parfumées qui commençaient à naître sous la rosée du ciel. Insensiblement le règne de la nature, c'est-à-dire, le règne de la fatalité, s'agrandit démesurément en notre âme. Quand, au contraire, l'esprit s'élance vers le monde invisible pour s'y nourrir et pour s'y retremper; il fait par là perpétuellement effort pour briser avec la servitude. Dans cette continuelle communion de l'esprit avec Dieu, il rapporte ici-bas la force du ciel, la liberté divine. L'homme alors est véritablement seul roi de ce monde, c'est là sa grandeur et sa beauté suprême. Sur son front imposant brille alors la *liberté sainte et pure*, privilége glorieux des enfants prédestinés du ciel. La magnificence de ce monde, au lieu de captiver son âme, l'élève à son auteur. La beauté des créatures n'enivre pas son cœur, elle fait, au contraire, rêver de cette splendeur infinie et immortelle dont la vaine et fragile beauté, qui se montre ici-bas, n'est qu'un pâle reflet.

« Voici donc que sur cette terre de pélérinage, disait Gerson, j'appelais mon

bout le drame présenté par M. Sainte-Beuve, dans *Volupté* : Lucy de Couaën est bien certainement le type le plus parfait qu'on puisse rêver d'une femme vraiment pudique, ses affections n'ont rien d'egoïste et de sensuel : « Lucy n'aura pas » un amant, dit très-bien M. de Milly, oh non, jamais ! elle aura un ami, elle a » besoin d'un ami; celui que le mariage lui avait promis ne lui manque pas, ce » n'est pas cela, mais il est trop occupé, il n'est pas là; et à qui Lucy redira-elle » ses inquiétudes de fille, ses tourments d'épouse, de mère? Qui partagera ses » angoisses quand son mari sera en danger; ses visites quand il sera prisonnier? » Un amant, oh! non, encore une fois non, non jamais, mais un ami; mais cet » ami deviendra tellement cher, tellement indispensable, que, s'il s'éloigne, s'il se » rapproche d'une autre femme, Lucy, elle, souffrira, Lucy mourra. » (de Milly, *Revue des romans contemporains*, Sainte-Beuve.)

[1] Sainte-Beuve. *Volupté*.

[2] Cette admirable parole est de Bossuet.

» grâce à leur proportion régulière et au charme des couleurs et de la lumière, » beauté des sons et des chants. Beauté dans ce qui touche, dans ce qui se » goûte, dans ce qui se sent et se respire, charmes infinis qui attirent et sé» duisent le cœur. Et je dis : Vois, mon âme, voilà tes amours, voilà les fleurs » de ta guirlande; voilà les fruits de ta couronne, ne gémis donc plus, ne dis » plus que tu languis d'amour. Mais mon âme se détournait de ces délices, elle dé» daignait les beautés que lui offraient les sens, elle ne sentait que dégoût pour » tant d'objets charmants, elle méprisait tout autre amour que l'amour qu'elle » sentait pour toi, ô mon Dieu! — Fière comme on est quand on aime, il n'y » avait que toi qu'elle daignât aimer, ô toi qui es toute puissance, toute sagesse » et toute beauté.

» Qu'y a-t-il, me disait-elle, ô homme! qu'y a-t-il pour toi et pour moi dans » cette beauté de choses matérielles? Est-ce à nous d'aimer des délices qui nous » sont communes avec les animaux? Que les créatures soient belles et brillan» tes, j'y consens, mais combien est plus grande la beauté et l'éclat de celui qui » les a faites! Si une image, une ombre, une forme, une odeur, peut ainsi nous » attirer, de quelle force et avec quel empire doit nous entraîner à lui le prin» cipe d'où émanent toutes ces choses? Dieu enfin, dont l'amour ne laisse ni » amertumes, ni regrets! C'est lui que je chante et que j'appelle. Quand vien» dra-t-il? Dites, filles de Jérusalem, dites à mon bien-aimé, si vous l'aperce» vez, dites-lui que je languis d'amour.»

» La beauté dans les choses composées, dit un célèbre prédicateur du 16e » siècle, résulte de la proportion entre les parties, ou de l'harmonie entre les » couleurs; mais dans ce qui est simple, la beauté c'est la transfiguration, c'est « la lumière; donc c'est par-delà les objets visibles qu'il faut chercher la beauté » suprême dans son essence. Plus les créatures participent et approchent de la » beauté de Dieu, plus elles sont belles, de même que la beauté du corps est en » raison de la beauté de l'âme.»

Cette sublime philosophie est celle des livres saints que les écrivains célèbres que nous venons de citer se bornaient à reproduire.

« Si la beauté qui a séduit les hommes, dit l'auteur de la *Sagesse*, est telle » qu'ils ont pris les créatures pour des dieux, qu'ils se figurent donc combien » plus beau doit être celui qui en est le dominateur! car c'est lui l'auteur de la » beauté même qui l'a donnée à toutes ces choses.»

Une femme bien connue par les égaremens de son esprit et de son cœur, n'a pu s'empêcher de laisser tomber de sa plume ces aveux éloquents, et de reconnaître la sublimité de la doctrine catholique sur l'amour de Dieu et sur l'amour des créatures :

« L'amour, Stenio, n'est pas ce que vous croyez; ce n'est pas cette violente » aspiration de toutes les facultés vers un être créé : c'est l'aspiration sainte de » la partie la plus éthérée de notre âme vers l'inconnu. Etres bornés, nous » cherchons sans cesse à donner le change à ces cuisans et insatiables désirs » qui nous consument; nous leur cherchons un but autour de nous, et, pau-

» âme à contempler par la porte des sens et le ciel et la terre, et la mer, et toutes » les merveilles des beautés qu'elle renferme. Beauté des formes dans les corps, » vres prodigues que nous sommes, nous parons nos périssables idoles de » toutes les beautés immatérielles aperçues dans nos rêves. Les émotions des » sens ne nous suffisent pas. La nature n'a rien d'assez recherché, dans le tré-» sor de ses joies naïves, pour apaiser la soif du bonheur qui est en nous; il » nous faut le ciel et nous ne l'avons pas. C'est pourquoi nous cherchons le ciel » dans une créature pareille à nous; et nous dépensons pour elle toute cette » haute énergie qui nous avait été donnée pour un plus noble usage. Nous re-» fusons à Dieu le sentiment de l'adoration, sentiment qui fut mis en nous pour » retourner à Dieu seul; nous le reportons sur un être incomplet et faible qui » devient l'objet de notre culte idolâtre. — Etrange erreur d'une génération » avide et impuissante! Aussi quand tombe le voile divin et que la créature s'est » montrée, chétive et imparfaite, derrière ces nuages d'encens, derrière cette » auréole d'amour, nous sommes effrayés de notre illusion, nous en rougissons, » nous renversons l'idole et nous la foulons aux pieds. Et puis nous en cher-» chons une autre! Car il nous faut aimer, et nous nous trompons encore sou-» vent, jusqu'au jour où désabusés, purifiés, éclairés, nous abandonnons l'es-» poir d'une affection durable sur la terre, et nous élevons vers Dieu l'hommage » enthousiaste et pur que nous n'eussions jamais dû adresser qu'à lui seul [1].»

[1] Voir *Sagesse*, XIII, 1-38. Gerson, *Œuvres complètes*, IV, 742; *Sermon sur S. Bernard*.—Savonarole, *Sermon sur l'entretien de Jésus avec la Samaritaine*. L'aveu que nous avons cité de Georges Sand, *Lélia*. Quelques écrivains ont avancé que cette sublime théologie n'était autre chose que celle de Platon; mais ce point de vue superficiel disparaît devant une comparaison plus attentive des doctrines.

« Le *beau* que Platon nous enseigne à aimer, dit un spirituel professeur de la Sorbonne, est une *idée* qui touche à Dieu, c'est l'idée du beau infini, et tout ce qui est infini touche à Dieu. Cependant cette idée du beau infini, à la comparer avec Dieu tel que le Christianisme nous enseigne à l'aimer, a quelque chose de *vague* et de *confus*. Elle est pure; mais à mesure même qu'elle s'épure de degrés en degrés, il semble qu'elle s'évapore. Elle a ce qu'il faut pour charmer l'imagination et pour l'élever, elle est la meilleure des inspirations littéraires; mais pour attirer l'âme, pour la posséder par l'amour, elle manque un peu de *réalité*. Elle ne la touche pas comme le *Dieu notre père qui est au ciel*; elle ne se l'attache pas comme *Dieu fait homme qui est mort pour nous sur la croix*. L'objet que le christianisme donne à l'amour a donc plus de *prise* sur notre âme, il est plus *précis*, et n'oublions pas de remarquer que, dans Platon, l'objet de l'amour n'a de *réalité* que dans les degrés inférieurs de l'échelle du beau, ce qui est un écueil. Dans le christianisme, au contraire, la *réalité* est au sommet de l'échelle et l'âme est naturellement attirée en haut. Platon spiritualise l'amour; mais il l'a rendu un peu vague et un peu subtil : le christianisme a rendu à l'amour la *réalité* qu'il doit avoir, en lui donnant Dieu même pour objet, pour but. » (Saint-Marc Girardin, *Revue des Deux-mondes*, octobre 1847.) Il s'en faut bien que la théorie de Platon dans le *Banquet* soit aussi *pure* que l'insinue l'auteur du *Cours de littérature dramatique*. Ne

Mais l'esclave des sens ne comprendra jamais cette admirable doctrine. De jour en jour son horizon va se rétrécissant et le soleil qui brillait dans son âme s'obscurcit insensiblement. Hélas ! il s'habitue à ne plus penser à Dieu. Mais sans Dieu où sont la vérité et la vertu ? Qu'est-ce que la vie sans Dieu ? Comment peut-on donc oublier celui qui, seul, est le soutien et le mouvement de la création tout entière ? Est-ce qu'il peut y avoir du bonheur dans un pareil oubli ? Oublier Dieu ! Mais c'est se détacher volontairement de la source vivante qui féconde et qui nourrit notre intelligence ! Aussi voyez quelle servitude, quelle langueur, quelle mollesse, quelle faiblesse dans cette âme ! Comme elle se fait bien vite des dieux charnels qui semblent se complaire dans son avilissement ! Elle aime à se cacher à elle-même la violence qui l'opprime, mais elle ne peut guère se dissimuler que son existence a passé tout entière dans une autre existence. Elle sait que son bonheur tient maintenant à un fil et que ce fil n'est pas dans sa main ; elle comprend que sa vie est liée à une autre vie qu'elle ne peut gouverner et dominer à son gré. Savez-vous que c'est une chose effrayante que de n'être plus maître de sa destinée et de voir ainsi tout son bonheur dans la dépendance d'une volonté étrangère qui comprend rarement tout ce que l'on a sacrifié pour elle ? Oh ! que l'on doit regretter alors les jours paisibles et purs de la *liberté chrétienne* ! On était si fort quand on n'avait d'autre maître que Dieu ! On était si élevé au-dessus de ce triste monde, au-dessus des vaines opinions des hommes et de leurs caprices changeants ! Hélas ! que l'on voudrait recouvrer sa fière indépendance !

Cependant la vie s'en va comme les feuilles tombant une à une de l'arbre qui les nourrit. On perd de jour en jour tous les instincts célestes, toutes les pensées d'avenir et d'immortalité. On arrive enfin aux portes mêmes de la tombe et sans avoir rempli sa destinée. Pourtant nous avons une destinée ; c'est là notre grandeur et souvent notre misère. Chaque homme, en naissant dans ce monde, y arrive avec sa tâche à faire. La vie n'est pas un théâtre livré au vain caprice de l'homme : sa mission lui vient d'en haut et il en rendra compte un jour. La vie est faite pour l'action, non pour le rêve ; pour le devoir, non pour la passion. Dieu n'a pas pu vouloir, en faisant l'univers, le faire pour des pensées frivoles ; il n'a pas pu donner au genre humain une destinée indigne de la hauteur de son intelligence infinie. La destinée de l'humanité est d'*arriver à Dieu* : vivre, c'est *graviter vers Dieu*. Toute pensée, toute affection qui ne peut pas se rapporter à cette fin suprême de notre intelligence et de notre cœur, est perdue pour l'immortalité. Oh ! que la vie, ainsi considérée, devient sublime et belle ! Elle est à tous les instans de sa durée le culte de l'infini. Vivre ainsi, c'est

rappelle-t-il pas lui-même, en parlant des *idées* de Platon sur l'amour, ce vers de Racine :

« Dans quels égarements l'amour jeta la Grèce ! »

Voir, pour la preuve, Gougenot des Mousseaux, *Le monde avant le Christ*. — Leland, *Nouvelle démonstration évangélique*. — Dabas, *De la déchéance de la femme*, dans l'*Université catholique*, 3e série, t. II, III, IV.)

penser pour Dieu, agir pour Dieu, aimer pour Dieu. C'est la pensée de Dieu qui constitue alors dans l'homme une existence infiniment supérieure à celle des sens et de l'imagination. Eh! je vous prie de me le dire, trouverez-vous quelque chose au monde qui soit plus rationnel? Si Dieu est la cause et la fin de toute la création, notre vie, qui vient de lui, ne doit-elle pas retourner à lui tout entière? S'il est la vérité incréée, n'est-il pas par là même la force de notre intelligence? S'il est l'ordre par essence, l'idéal même du bien, n'est-il pas par là même notre règle permanente? S'il est la bonté et la beauté infinie vers laquelle notre âme instinctivement soupire, n'est-ce pas un bonheur de l'aimer, en même temps qu'un devoir?

Telles sont les pensées sérieuses et véritablement graves qui devraient toujours remplir notre existence. Il me semble qu'il règne dans ces idées une atmosphère de calme et de sérénité qu'on ne trouvera jamais dans la vie des passions. Un poète a dit : « Que le temple des sages est dans une région bien » éloignée des agitations du vulgaire [1]. » Cette belle pensée est bien plus vraie encore du calme de la vertu. Oui, il n'y a que le sentiment du devoir qui puisse délivrer de l'accablante servitude des passions. Il semble aux esprits mondains et superficiels que la vertu est une torture insupportable [2]; mais ils ne savent pas que Dieu a des compensations pour tous les sacrifices, et que chaque épreuve entraîne sa récompense. Il n'en est pas des souffrances du devoir comme des souffrances de la passion. Les premières laissent à la fin dans l'âme un sentiment de repos et de bonheur; elles n'entraînent jamais après elles cette secrète amertume qu'on éprouve toujours plus ou moins quand on n'a pas suivi les pures prescriptions de la loi de Dieu, souffrir est la condition du genre humain. Le christianisme ne nous a pas dissimulé cette sérieuse vocation. Mais souffrances pour souffrances, celles qui viendront toujours à la suite des passions sont celles qui m'épouvantent le plus. Il me faut comme vous user mes pieds dans la route de la vie; mais je ne marche pas le front tristement courbé vers la terre, j'élève les yeux au ciel, et il me semble que les astres d'or, messagers du Très-Haut, sympathisent au travail de ma destinée.

A tout ce que je viens de dire sur les conséquences morales de la volupté, je crois qu'il faut ajouter une réflexion fondamentale. N'avez-vous pas remarqué qu'une fois cette passion enracinée dans l'âme, la vieillesse elle-même qui fait tomber tant d'illusions, n'affaiblit pas toujours cette cruelle servitude. Quand il en est ainsi, il se fait une des situations les plus avilissantes qu'on puisse imaginer. Dans les commencements de la vie, la passion rencontre des freins et des obstacles, parce que l'âme alors n'a pas pu briser systématiquement toutes les pures traditions des ancêtres, les sages prescriptions de ses parents et de ses maîtres. Aussi, la jeunesse est-elle souvent préservée d'une perversion complète par les racines du bien qui vivent encore en elle. Heureuse inconséquence qui souvent arrête sur cette pente entraînante bien des âmes qui reviennent plus

[1] Edita doctrinâ sapientûm templa serena. (Lucrèce L. II. 8.)
[2] *Vident cruces*, disait S. Bernard, *non vident unctiones*.

tard à la vertu comme à la vérité? Mais dans la vieillesse il n'en est pas ainsi : la volupté n'est plus cette chaleur du sang, cette folie d'enthousiasme, cette mobilité d'affections et d'idées qui font souvent les passions du jeune âge. Là tout devient science et calcul. La maturité des idées, la connaissance des hommes, l'expérience des affaires, tout sert à une affreuse diplomatie. On comprend qu'on ne peut plus se faire aimer, mais on achète, mais on obtient l'amour par la ruse ou par la puissance.

Mon âme se révolte et s'indigne en pensant à ces sortes de vieillesses dégradées qui vont dans la chaumière du pauvre marchander pour un peu de pain l'honneur immaculé des filles du peuple. Ces êtres misérables et flétris qui n'ont plus, pour excuser leurs désordres fangeux, ni l'entraînement des sens, ni la faiblesse du cœur, trafiquent du bonheur et de la paix des familles indigentes. C'est une chose déplorable au dernier point, et qui devrait, dans un siècle libéral, révolter tous les gens qui ont conservé un peu de sentiment d'honneur et de respect pour les véritables et imprescriptibles droits du peuple, que de voir la famille de l'ouvrier prématurément corrompue dans celle qui deviendra bientôt épouse et mère! Qu'il est beau, pour les jeunes gens qui s'avancent dans la carrière, d'avoir devant les yeux tous ces fronts blanchis, souillés d'ignominie! Ils auront bonne grâce ces pères honteux à se donner pour modèles à leurs fils!

Cependant le vieillard dont l'existence a été juste et pure, s'élève au milieu de la famille comme la tradition vivante des vertus du passé. Il peut montrer avec orgueil à ses petits enfants son front chargé de travaux et d'années. Quand il parle de la chasteté, il ne craint pas qu'on lui jette au visage les scandales de sa vie, et cette vie est le plus bel enseignement qu'il ait pu leur donner. Heureux effet de la pureté de l'âme qui conserve à tous les âges et à toutes les situations leur poésie et leur grandeur! Il n'est pas d'intelligence, si corrompue qu'elle soit, qui ne sente ce charme si pénétrant de la vertu. Le vice n'a qu'une fausse grandeur et qu'une fausse sagesse. Avec lui disparaît toute la sublimité de l'existence humaine, avec lui tout se rapetisse et s'avilit. Les esprits un peu généreux qui subissent encore sa servitude pesante, sont intérieurement humiliés de tout ce qu'il entraîne après lui d'abaissement de notre dignité morale. Au contraire, les âmes qui ont pu rattacher leur existence au culte de l'amour de Dieu, sont fières de l'élévation de leur vie et de leur destinée. Ce sentiment de satisfaction intime leur est plus précieux et plus cher que tous les dons sublimes de l'intelligence. Au fond, cela se comprend; car s'il y a quelque chose de grand et de magnifique dans ce monde de ténèbres, n'est-ce pas la vertu? Et sans la vertu, que serait le monde? Une vaste arène de misère et de combats où il faudrait se voiler la tête en attendant la mort.

J'ai dit; et je l'ai prouvé, je crois, que la volupté sape dans les individus toutes les bases de la *liberté morale*. Mais croyez-vous qu'elle respecte davantage ce trésor vénérable et sacré qui s'appelle l'*indépendance des peuples*?

« Le vice, s'écrie le R. P. Lacordaire, avec son admirable énergie, le vice » n'épargne pas même les nations. Un temps vient, et pour quel peuple n'est-il

» pas venu tôt ou tard? un temps vient où l'histoire civilisée succède à l'histoire héroïque; les caractères tombent, les corps diminuent, la force physique » et morale s'en va d'un même pas, et l'on entend de loin le bruit du barbare qui » s'approche et qui regarde si l'heure est venue d'enlever du monde ce vieillard » de peuple. Quand cette heure a sonné, quand un pays se sent trembler de» vant la destinée, qui a passé sur lui, quel soufle a tari sa vie? Toujours le » le même, messieurs, la mort n'a jamais qu'un grand complice. Ce peuple » s'est abâtardi dans les homicides joies de la volupté; il a versé son sang » goutte à goutte et non plus par flots, sur les champs féconds du dévouement; » or, il y a du sang versé de la sorte une vengeance inévitable, celle que su» bissent dans la servitude et la ruine toutes les nations finies.

» Pardonnez-moi, Messieurs, si je ne suis pas ma pensée; qu'importe? Mais » je vois bien des jeunes gens ici; qu'ils songent donc chaque fois que le tenta» teur s'attaque à eux, que c'est l'ennemi de la vie, de la beauté, de la bonté, de » la gloire, que c'est l'ennemi universel et national. Eh! Messieurs, si un Tar» tare venait frapper à votre porte et vous demander une trahison contre la » France, quelle ne serait pas votre horreur? Pourtant le sens dépravé ne fait » pas autre chose, le sang qu'il vous demande, ne fût-il pas celui de l'éternité, » serait encore le sang de la patrie et de l'avenir! »

L'abbé F.-Ed. CHASSAY.

Polémique Philosophique.

L'ÉGLISE ROMAINE ET L'INQUISITION.

L'inquisition espagnole fut une institution nationale en opposition à l'esprit de l'Église romaine. — Conciles espagnols autant laïques qu'ecclésiastiques. — C'est le clergé national et non Rome qui donné son caractère à l'inquisition. — Les Espagnols n'ayant plus de Maures à combattre se font inquisiteurs pour conserver leur conquête. — L'inquisition est principalement dirigée contre les Juifs qui avaient pris parti pour les Maures. — Elle fut toujours en lutte contre les Papes.

De tous les crimes reprochés au catholicisme, il n'en est pas de plus habilement exploité que celui de l'*Inquisition d'Espagne*. Tout le monde est d'accord assurément pour flétrir cette institution inique; mais les hommes acharnés au renversement du catholicisme même, ont fait remonter toute la responsabilité des persécutions espagnoles jusqu'au Saint-Siége; l'un d'eux a dernièrement prétendu que l'Espagne était la nation qui avait le mieux continué à personnifier l'orthodoxie romaine dans sa plus inflexible rigueur; et c'est contre cette exagération que nous élevons la voix. Il nous

reste à prouver, l'histoire à la main, que l'Espagne, bien loin d'avoir été *l'expression la plus élevée de l'ultramontanisme*, forma toujours au contraire une nationalité politique et religieuse à part. Que populaire plus que tout autre, son clergé sortait des entrailles de la nation, professait avec la parole, défendait avec l'épée les idées de la nation. Toujours s'inspirant des principes indigènes, il n'aurait pas plus aveuglément cédé à l'impulsion de Rome que la fière noblesse castillane au joug des Maures et des Français. Cet orgueil péninsulaire s'éleva si haut dans l'Eglise de l'Espagne, qu'elle planta la bannière de Tolède au-dessus de la tiare romaine en Europe, en Amérique et jusqu'en Italie...

A quelle antiquité remontait donc cette complicité fraternelle de la nation et du clergé? A l'abjuration solennelle de l'arianisme sous le roi visigoth Recarède.

Ce dut être un imposant spectacle que celui d'un roi, convoquant ses cortès d'évêques et de nobles Ariens, pour leur déclarer que jusque-là, eux et lui, avaient vécu dans l'erreur, mais qu'il allait rentrer dans le sein de l'Église et qu'ils devaient l'y suivre. Le roi théologien, par une merveilleuse puissance, entraîne ses sujets; les seigneurs renient l'hérésie, les évêques mêmes abjurent ce qu'ils ont professé; toute la nation est en un moment transformée. Nous ne connaissons pas dans l'histoire, de révolution plus instantanée, moins violente, plus prodigieuse.

Le pacte alors solennellement juré sur l'Evangile par la noblesse, le clergé et le roi, inaugura l'esprit de l'avenir. Ces trois pouvoirs formèrent un hymen indissoluble : les difficultés des temps postérieurs, au lieu de l'affaiblir, ne firent que le cimenter, par les liens de la solidarité des champs de bataille. Seize conciles succédèrent à cette assemblée : tous travaillèrent avec ardeur à compléter cette alliance d'assemblées non moins politiques qu'ecclésiastiques; elles admettaient les grands officiers du palais, les ducs, les comtes, dans la discussion des affaires civiles; tous les événemens, tous les besoins se pesaient à la balance de ces états généraux de Tolède. La majorité nommait le roi; le clergé le légitimait par le sacre. Le peuple ratifiait les décrets de sa voix tumultueuse. Ce principe puissant de cohésion entre l'église et l'état domine toutes les destinées de l'Espagne; il arriva au point de faire pâlir l'autorité de Rome devant celle de l'Eglise espagnole, et Napoléon lui-même ne put trancher avec le glaive cette complicité fraternelle que chaque siècle avait resserrée. Toujours digne de sa sœur la fière noblesse castil-

lane, le clergé ne se contentait pas de concourir à la nomination des rois et de les bénir; quand vint l'invasion mauresque, il prit la croix d'une main, l'épée de l'autre, il conduisit tout un peuple de héros sur les champs de bataille, bénit les vainqueurs dont il partagea la gloire, et quelquefois le martyre en tombant avec eux.

L'histoire a proclamé les noms de ces courageux évêques, de ces moines valeureux qui moururent au premier rang à Ximancas, à Talavéra, à Euclès; et l'on vénère encore la mémoire de cet archevêque de Tolède, de ce valeureux chanoine qui donnèrent le signal de la fameuse bataille de Tolosa. Partout, depuis les conciles de Tolède jusqu'à l'expulsion des Maures, le prêtre Espagnol pousse la nation à l'héroïsme de sa propre autorité : jamais nous ne voyons intervenir la papauté pour laisser trace d'ultramontanisme; le véritable patriarche de la péninsule, c'est l'évêque de Tolède. Pendant que nos rois vont chercher la sanction catholique de Rome, les Sisebut, les Alphonse, les Ferdinand ne demandent de consécration qu'aux chefs de l'Eglise nationale. Le nom du pape ne se prononce qu'à peine dans les plus graves affaires. Et lorsque Clément V, d'après les perfides suggestions de Philippe-le-Bel, eut ordonné dans toute l'Europe la destruction des Templiers, il trouva, dans la péninsule, une noble résistance. On y examina avec impartialité les accusations dirigées contre cet ordre, et ses membres furent acquittés.

Mais, dira-t-on, nous semblons nous retrancher dans l'histoire ancienne, nous tournons la position au lieu de l'attaquer franchement. Ce n'est pas de l'époque des Maures qu'il s'agit, c'est du règne de l'Inquisition... Ah! ce fut un despotisme regrettable et funeste, nous en sommes d'accord; mais l'impulsion vient-elle de Rome? Non, c'était un tremblement spontané du sol; toute obéissance à une influence étrangère est diamétralement opposée au caractère espagnol; peuple suprêmement jaloux, à lui seul appartiennent toutes ses vertus, lui seul est responsable de tous ses défauts.

L'inquisition, ce tribunal horrible, qui, à l'exemple des augures de Rome, allait chercher l'âme dans les tortures des fibres, et prétendait arrêter l'erreur en éteignant la vie; ce tribunal, qui, après 600 ans de règne, pouvait se vanter d'avoir flétri presque autant de victimes que les héros de la grande époque avaient immolé de Maures dans les combats; ce tribunal n'avait rien de romain, ni dans son origine, ni dans sa nature; c'était au contraire tout ce

qu'il y a de plus opposé au génie, au caractère, aux mœurs ultramontaines..... On peut controverser, jamais on n'osera nier que l'Italie, et, dans l'Italie, Rome, n'offrissent la société la plus avancée sous le rapport des sciences, des beaux arts et de l'urbanité. Comparez la cour de Grégoire IX, de Sixte-Quint, de Leon X, avec toute autre d'Europe; vous trouverez une différence qui semble donner à l'Italie une avance de huit siècles. Ce serait répéter un lieu commun, de dire que la civilisation moderne nous est arrivée par l'Italie.

Jetons un coup-d'œil sur l'Espagne aux mêmes époques; nous voyons un peuple, qui exalté par la longue lutte des Maures, étend à toute hérésie sa haine religieuse, s'abandonne aux enquêtes morales les plus odieuses, et relève la cruauté des supplices à la hauteur de ceux des barbares; ce peuple ainsi nourri dans ces éléments d'intolérance, arrive au point de n'avoir d'autres fêtes, d'autres spectacles, que de grandes boucheries d'hommes, qui rappellent les jeux du cirque, et les sacrifices des vieux Gaulois. Nous avons vu l'Italie, voilà l'Espagne : c'est-à-dire les deux antipodes de la société. Et l'on prétend que l'une est le satellite de l'autre. On pense faire croire, sur des assertions sans fondement, que la magnificence poétique de Léon X inspirait la froide barbarie de Valdès et Torquemada; que les buchers de Séville et de Madrid s'allumaient sous l'influence des couronnements de Marius et de Tasse! Nous ne pouvons assister froidement à de pareilles tortures de l'histoire. Il est des inquisitions qui extorquent aux annales des témoignages forcés, comme il y en eut autrefois qui arrachaient aux accusés des aveux contraints. Il nous faudrait bien des preuves pour croire que le vent du nord brûle les moissons, et que l'émanation des feux du tropique glace les pôles. La solidarité de l'ultramontanisme et de l'église d'Espagne est un de ces mariages formés à plaisir par des historiens intéressés ou peu clairvoyants, dont il serait temps de proclamer le divorce.

2. Origine de l'Inquisition.

Laissons le 18e siècle chercher le germe de cette police des consciences dans les bulles de Luce III et d'Innocent III, qui chargeaient les évêques, les légats, et les moines de Citeaux de constater l'état des esprits en Languedoc.

Nous renvoyons les historiens exagérateurs à l'excellent travail

de M. Jager sur les Manichéens; la lecture attentive et impartiale de ses recherches ne leur permettra plus d'ignorer que l'Eglise ne recherchait que les attentats et les actions criminelles pour abandonner leur auteur à la justice séculière; quant aux simples opinions et à l'hérésie intime, elle ne leur opposait que des pénitences ou des punitions canoniques [1]. Ne passons donc plus ces décrets pontificaux contre les albigeois au laminoir des interprétations; cherchons l'origine de l'inquisition en Espagne même, nous la trouvons dans un décret du 4e *concile* de Tolède, en 633, qui met les hérétiques judaïsants à la disposition des évêques, pour être par eux châtiés de leur apostasie.

Voilà le germe de l'intolérance religieuse naturalisée, antérieurement à l'invasion mauresque, sur ce sol brûlant de l'Espagne. Que l'on juge d'avance combien un tel principe dut fermenter durant les 800 ans de guerre sainte. Veut-on savoir où s'est allumée cette implacable haine des Espagnols contre les Juifs, contre les Maures, contre toutes les héresies? Ne le demandez pas à Rome, mais aux plaines rougies de Xerès, de Tolosa, de Ronda et de Salcéda; à tous ces glorieux champs de carnage, où les champions de la croix, vainquirent ceux du croissant ou les étonnèrent par les joies du martyre.

Nous savons bien que cet âge héroïque, cette Iliade séculaire d'Alphonse et du Cid, ne fut pas l'époque de l'emprisonnement préventif, de la solution par le supplice. Qu'aurait-on fait de familiers et de cachots, lorsque tous les Espagnols étaient les véritables miliciens du Christ et qu'ils allaient, le fer à la main, renverser ses blasphémateurs? Pourquoi aurait-on fouillé l'hérésie derrière le retranchement des consciences, lorsqu'elle se présentait, le front haut et enseignes déployées? Alors point d'incertitude sur les croyances : chaque parti inscrivait sa foi sur sa bannière : Chrétiens, on combattait autour de la croix de l'archevêque de Tolède; juif ou transfuge, on combattait sous le croissant. Mais quand ce torrent de patriotisme eut parcouru l'Espagne pendant huit siècles, quand l'héroïque Castillan eut reconquis successivement Tolède, Séville, Cordoue, et que Grenade elle-même demanda la paix; ces quinze millions de chrétiens, armés pour l'Evangile, se trouvèrent tout à coup privés de ce grand aliment de guerre sainte, qui les avait nourris jusque là. *Que*

[1] Voir les 7e et 8e leçons de son cours d'*Histoire Ecclésiastique*, dans l'*Université*, t. III, p. 293 et 303 (2e série).

l'on juge de leur malaise, de leur impatience !... Les peuples vieux, énervés par la mollesse, peuvent désirer le calme après les durs travaux; mais pour les peuples, dans la force de l'âge héroïque, la plus grande calamité c'est la désœuvrance. Le fleuve du catholicisme belligérant coulait du nord au midi, depuis Pélage, acculant peu à peu au rivage ces flots d'ennemis que la mer avait apportés. Arrivé au terme de sa course, un tel fleuve, qui jamais jusque-là n'avait suspendu son cours, ne pouvait revenir en arrière que par un contre-courant, et avec un grand effort sur lui-même : cet effort, il fallut bien le faire, car les chevaliers du Cid n'avaient plus d'ennemis devant eux, ils se trouvaient en face de leurs frères, c'est-à-dire en face du repos : pourtant une invincible tendance les portait à continuer la lutte. De là à l'établissement de l'inquisition, il n'y eut qu'un pas... Les vainqueurs des Maures, ne pouvant brusquement déposer l'épée, se firent familiers, espions du Saint-Office pour découvrir de nouveaux Mahométans à combattre. Les cendres d'Alphonse semblèrent se transformer en grand-inquisiteur, et les auto-da-fé remplacèrent les batailles... Nous ne connaissons pas dans l'histoire de conséquence plus rigoureuse; 800 ans de guerre mauresque, 600 ans d'inquisition.

Voilà ce principe terrible, produit par la force des choses, implanté sur la terre de Pélage par l'exaltation d'un peuple que des circonstances exceptionnelles avaient rendu le type de l'héroïsme religieux. Grégoire IX, dans sa bulle de 1231, excommuniait tous les hérétiques ; en 1232, il exhortait l'archevêque de Tarragone à s'opposer aux progrès de l'erreur ; mais il n'ajoutait aucune punition corporelle aux punitions canoniques.

N'est-ce pas ici le lieu de faire une remarque importante quand on entreprend l'histoire d'une institution qui a si longtemps occupé la scène, ne doit-on pas s'élever au-dessus des préjugés pour examiner impartialement la raison et le but de cette institution ? L'inquisition (du mot *inquirere*, rechercher), nous offre deux phases différentes : l'une, juste et rationnelle, l'autre, exagérée et coupable; en nous plaçant au point de vue de l'Eglise romaine, c'est-à-dire de la religion organisée, soutenue par les lois et la hiérarchie, il nous paraît incontestable que ce gouvernement des consciences a le droit de s'informer du véritable état des opinions religieuses ; lorsqu'il a découvert sur un point le refroidissement ou la corruption, son devoir est de réveiller la prédication pour réchauffer les convictions par le raisonnement. Il n'est pas de religion, il n'est pas

d'opinion philosophique qui puisse négliger ce moyen de conservation; ce besoin impérieux des missions remonte aux premiers siècles de l'Eglise. Et qu'on n'aille pas convenir de la légalité des missions étrangères pour contester les missions intérieures! Cette distinction ne saurait avoir de portée au point de vue catholique; la vérité n'a pas de frontière, son universalité est aussi incontestable que son droit de défense. Quand ses efforts ont conduit les dissidents à demander la réconciliation, peut-on refuser à l'Eglise le droit de mettre certaines conditions à son pardon, de prendre des garanties de sincérité et d'humilité; elle peut sans doute se montrer plus ou moins exigeante en purgations canoniques, selon les circonstances: mais il n'appartient qu'à elle de mesurer ses rigueurs ou sa mansuétude. Et qu'on remarque bien que la liberté de conscience n'est nullement froissée par les pénitences exigées, car on est toujours maître de se soustraire à ces pénitences en renonçant au bénéfice de la réconciliation officielle pour en appeler à sa propre conscience et à Dieu. D'ailleurs, pour apprécier sainement ces absolutions données devant la porte de l'église à des fidèles en chemise portant un cierge à la main et la corde au cou, il faudrait se reporter aux mœurs grossières du moyen âge; ces coutumes, aujourd'hui intolérables et ridicules, étaient alors simples et rationnelles; elles produisaient sur le peuple l'effet moral que la législation moderne cherche dans la punition du coupable, et elle l'obtenait bien plus efficacement en y mêlant l'idée de Dieu qu'en la réduisant comme aujourd'hui à une souffrance purement physique. Non, rien n'est plus logique que l'expiation des fautes pour ceux qui se repentent; rien n'est plus logique que l'excommunication de ceux qui demeurent endurcis. Nous ne saurions nous accommoder des prétentions de certains hommes modernes; ils voudraient que l'Eglise supportât insensiblement toutes les ironies, toutes les révoltes, et qu'elle portât l'inconséquence jusqu'à voir, au moment de la mort, imposer ses bénédictions, accorder les solennités religieuses à celui qui les a toute sa vie repoussées! On réclame la liberté de conscience pour le vivant, et au moment où l'âme se sépare de la matière, on voudrait infliger à cette âme le cachet d'une croyance qu'elle a constamment rejetée.

Notre logique toute élémentaire de pénitence pour le repentir, d'excommunication pour l'endurcissement, servit de fondement à toute la jurisprudence de l'Eglise; le 3ᵉ concile de Latran de 1179, les bulles de Luce III, même d'Innocent III contre les Albigeois et

les Manichéens, ne suivirent pas d'autre principe. Mais les seigneurs laïques, croisés en Languedoc, dominés par des besoins de pillage et de confiscation, exagérèrent les rigueurs ecclésiastiques, attachèrent aux condamnations canoniques les exécutions du bras séculier, et le massacre et l'incendie marchèrent sur leurs traces. C'est en vain qu'Innocent se plaignait amèrement dans des lettres qui nous sont restées, des vexations commises par les Croisés; il ne put arrêter les emportements de l'autorité barbare. Or, si ces colères laïques bravaient le Saint-Siége en Languedoc, que ne devait-il pas arriver en Espagne? Nous avons vu le clergé espagnol se montrer solidaire des passions nationales; aussi dès que l'Inquisition se développe, le concile de Tarragone ajoute des punitions corporelles aux premières pénitences, et la conversion de l'âme est confiée à la douleur du corps. L'Espagne ne peut plus se passer de voir couler le sang infidèle, elle pardonne une fois, mais tout relaps est livré au bûcher.

Dans le souvenir de la lutte sacrée qui dominait les imaginations méridionales, il était naturel que les premières rigueurs atteignissent également les Maures et les Juifs. Il est facile aujourd'hui d'appeler les Juifs *souffre-douleur de la chrétienté*, de déclamer contre la barbarie de leurs persécuteurs au moyen-âge; mais la philanthropie ne devait pas aller jusqu'à les représenter comme des brebis innocentes, impitoyablement tondues et égorgées. La colère intermittente des peuples avait un motif moins indirect que le désir de venger le supplice de Jésus-Christ; et pour ne parler que de l'Espagne, Maures et Israélites sont demeurés aux yeux de l'histoire, solidairement responsables des longs malheurs de la Péninsule. Soit que les condamnations du 4e concile de Tolède les eussent exaspérés, soit qu'ils obéissent à une haine religieuse invétérée, il est évident que les Juifs concoururent à l'invasion des Maures, en les appelant en deça du détroit, et en les secondant ensuite par leur crédit et par leurs armes. Qu'on ne dise pas que ce fut là un mouvement passager : dès le débarquement de Tarik, l'alliance entre les disciples de Mahomet et ceux de Moïse devint définitive. Elle dura forte, compacte, jusqu'au jour de leur commune expulsion. Ce n'est pas nous qui parlons ainsi, c'est le protestant Adam; on ne pourrait pas désirer un auteur moins porté à déguiser la vérité en faveur du catholicisme. Ainsi, Juifs et Maures n'ont formé qu'un peuple pendant la guerre ouverte! L'Inquisition les confondra également dans ses représailles sans pitié. Cette Inquisition, com-

ment s'exerce-t-elle? C'est ici qu'éclate la grande différence
l'esprit ultramontain et de l'esprit espagnol. On a accusé le p
d'imposer les rigueurs du Saint-Office à la Péninsule; c'est l'
pagne, au contraire, qui dépasse, foule aux pieds les bulles
Saint-Siége au profit de ses animosités. Au lieu de partir de Ro
l'Inquisition s'élance de Séville et de Madrid, elle se répand, com
une lave brûlante, en Portugal, en Amérique, dans les Pays-B
en Sardaigne, en Sicile; elle va planter son odieuse bannière j
que dans le royaume de Naples, pour narguer l'autorité pap
Il fut un temps, où il y eut véritablement deux églises; et peu s'
fallut que Charles-Quint et Philippe II n'enlevassent l'Europe e
tière au Vatican, pour la soumettre au grand Inquisiteur. Ce
rivalité religieuse éclata jusque dans les conciles, à celui de V
nise, en 1614, les évêques Espagnols s'insurgèrent hautem
contre les volontés de Rome; et il fallut employer l'anathème po
arrêter l'insurrection.

Pendant une longue période, toutes les violences partent du ca
binet de Valdès et de Torquemada; tous les efforts tendant à pro
téger les victimes, viennent de Rome.... Faut-il donner des fait
Dès l'établissement de l'Inquisition, sous Ferdinand et Isabelle,
grand nombre de condamnés par contumace prennent la fuite. D
quel pays se réfugient-ils? à Rome; à qui demandent-ils justice?
pape. Il les accueille et blâme les rigueurs des inquisiteurs qu
menace de destitution. Ce conflit contrarie la reine Isabelle; et po
enlever à Rome le droit d'appel, elle crée un tribunal chargé
prononcer en dernier ressort; la cour de Rome rend cette tentati
inutile en continuant à recevoir les appels de ceux qui craignent
se présenter à Séville. Mais une fois engagé dans ce cercle vicieux
on y persiste, et l'Inquisition ne tenant aucun compte des avertis
ments du Saint-Siége, poursuit le cours de ses cruautés. Torqu
mada porte ses fureurs jusque sur les évêques de Ségovie et de C
lahora; derrière quel droit protecteur se retranchent-ils? derriè
les bulles apostoliques qui défendent aux inquisiteurs de procéd
contre les évêques, et les placent sous la juridiction immédiate d
papes. Torquemada n'en achève pas moins l'instruction, et les deu
victimes sont forcées de se réfugier à Rome, d'où le pape les re
voie devant d'autres prélats qui les absolvent. En dédommagem
de tant de persécutions, le pape donne à l'évêque de Ségovie l'am-
bassade de Naples, et celle de Venise à l'évêque de Calahora.

La longue fermeté du Saint-Siége inquiète enfin Tosquemada :

il envoie trois fois un de ses collègues à Rome, pour suspendre les foudres dont il est menacé; malgré cela, Alexandre VI allait le destituer, quand l'intervention de la cour d'Espagne arrête le coup. Le pape tâche de tourner les difficultés en adjoignant quatre évêques au Saint-Office, pour modérer le despotisme de Torquemada. En 1449, le Saint-Siége toujours indigné des excès des inquisiteurs, borne l'autorité de Déza aux affaires du royaume de Castille. Ferdinand force la cour de Rome à rendre à Déza une juridiction sans limite, et pour le punir de ses hésitations, il établit en Sicile et à Naples, une inquisition entièrement indépendante du pape. Vers 1506, plusieurs prêtres de Sarragosse sont emprisonnés par le Saint-Office : un bref du Vatican vient les délivrer et les rend à leurs juges ordinaires. Les évêques les plus vénérables ne sont pas respectés; Déza persécute celui de Grenade. Le pape évoque encore cette affaire, la renvoie devant une assemblée de cardinaux, et l'archevêque est absous. Qui ne connaît le ressentiment de Léon X contre l'inquisition d'Espagne? Une de ses préoccupations les plus constantes fut de réformer le Saint-Office, en le soumettant à toutes les règles du droit commun : il expédia trois brefs importants à ce sujet; mais les inquisiteurs refusèrent obstinément d'obéir. Charles-Quint prit parti pour eux et menaça la cour de Rome. Toutefois, Léon X fut ferme : il maintint les trois brefs qui réformaient l'inquisition, les inquisiteurs obstinés refusèrent de les exécuter, et cette longue dispute aboutit à la prise de Rome et à son pillage, par le connétable de Bourbon, général des armées de Charles-Quint. Les inquisiteurs espagnols continuèrent à s'en tenir aux décisions du conseil de la *Suprême*, source inépuisable des démêlés qui ont divisé la cour de Rome et celle de Madrid.

Mais voici venir une affaire bien plus grave, bien plus décisive encore; les Napolitains s'insurgent contre l'inquisition espagnole qui les pousse à la révolte. Le pape Paul III les encourage, et ses excitations sont si soutenues, que les Napolitains parviennent à expulser juges et familiers; ils ne conservent que les tribunaux du Saint-Office romain, à la modération duquel le peuple n'adressait aucun reproche... Les preuves ne sont-elles pas assez concluantes? Continuons cet aperçu rétrospectif.

L'implacable Valdès poursuit l'archevêque Carranza : Sixte IV le prend sous sa protection; il découvre les intrigues de Valdès et le destitue. Carranza, délivré de prison pour se rendre à Rome, est absous en 1556 par Sixte-Quint et les pères du concile. Ce dernier

trait était hardi, le Saint-Office espagnol désirait impatiemment en irer vengeance. L'occasion ne tarda pas à se présenter. Qui le croirait? Dans cette Espagne considérée comme le type de l'ultramontanisme, le pape est traduit à la barre du grand inquisiteur et solennellement condamné comme fauteur d'hérésie, pour sa *traduction* de la Bible. Poursuivons encore... En 1502, le pape casse l'inquisiteur général Nigno, et interdit au clergé et aux jésuites certaines discussions théologiques, qui jetaient le trouble dans l'état et dans les esprits... En 1622, l'évêque de Murcie est cité à comparaître devant l'inquisiteur-général; plusieurs chanoines du chapitre et quelques curés descendent dans les prisons; le pape intervient pour faire cesser le scandale, il rétablit l'évêque dans ses droits.

Voilà quelques faits pris au hasard. Nous en avons cité vingt, nous en gardons en réserve plus de mille. Et c'est là cependant ce qu'on appelle le royaume ultramontain par excellence; un pays toujours en lutte contre le pape; un pays qui, ne pouvant s'accommoder du catholicisme de Rome, se fait une Église à lui, des tribunaux ecclésiastiques à lui, des conciles à lui; et qui oppose enfin son Saint-Office au Saint-Siége, jusque dans le royaume de Naples.

Mais, dira-t-on, sur quoi donc s'est appuyée l'inquisition espagnole pour arriver à ce degré de despotisme? Sur la nation, sur le roi; car il faut bien le dire, quelque excessive qu'elle ait été, jamais institution n'a obtenu plus de sympathies populaires! Nous n'allons pas faire de l'apologie, mais de l'histoire... CENAC-MONCAUT.

DE L'INFLUENCE DE M. L'ABBÉ GIOBERTI,

ET DE QUELQUES UNES DE SES ASSERTIONS SUR LE CHRISTIANISME ET SUR LES JÉSUITES.

(*Suite et fin*[1].)

La cause des Jésuites est décidée, sinon jugée. Ils doivent courber la tête; car on ne résiste pas à l'ouragan, à la tempête. Cependant, il n'est pas inutile de connaître quelques-uns des moyens dont on a usé pour soulever contre eux l'opinion publique. C'est à ces titres que nous donnons les extraits suivants de quelques ouvrages de M. l'abbé Gioberti; nous les empruntons au *Journal Historique* de Liége, cahiers de janvier et février 1848.

[1] Voir le précédent article au n° précédent ci-dessus, p. 179.

(*Extrait du Gesuita Moderno de M. l'abbé Gioberti.*)

On a répandu dernièrement en Italie le bruit que M. Gioberti venait de mourir empoisonné par les Jésuites. «Jamais, dit l'auteur, je ne croirai à de pareilles énormités, jamais je ne répéterai ces accusations atroces; il n'y aurait point de meilleur moyen de me transformer en avocat de la Compagnie, que de la charger de pareils crimes. S'il m'arrivait à l'avenir (chose désormais peu probable), de me trouver à dîner avec les Jésuites, je serais prêt à manger de leurs plats et à boire dans leurs verres, sans les avoir fait goûter... »

Il répète dans toute la longueur d'une page et sous vingt formes différentes la même protestation de confiance, dans l'humanité des Jésuites. On croirait après tant de protestations formelles que, dans l'opinion de Gioberti, ces religieux ne sont point empoisonneurs, et que tout homme quelconque peut dîner chez eux sans arrière-pensée. Il n'en est rien. M. Gioberti corrige dans une note ce que ses réserves pourraient avoir de trop bienveillant, et voici comment il s'exprime au sujet de ces accusations atroces, qu'il ne veut point admettre.

« Il y a certaines têtes si précieuses, non seulement à un petit nombre d'individus, mais à un peuple entier et même au monde, qu'aucune sollicitude pour leur vie ne peut paraître superflue. D'autre part *les délits extraordinaires* sont parfois plus probables que les délits vulgaires, précisément parce qu'ils sont extraordinaires. Tel individu qui ne voudrait point souiller ses mains du sang d'un simple citoyen, pour son avantage personnel, tuera son prince par vengeance, ou pour régner à sa place. Les grands avantages que l'on espère d'un grand crime en diminuent la répugnance dans l'âme du délinquant. *Les Jésuites de nos jours sont incapables, je le répète, de commettre certaines atrocités, auxquelles on ne peut songer sans épouvante; cependant on pourrait bien trouver parmi eux un fanatique qui en serait capable. On peut en trouver plus d'un parmi leurs clients et amis, parce que ceux-ci sont pires que leurs patrons. Il serait donc de la dernière imprudence d'user de trop de confiance dans les cas que je viens d'indiquer, car cette confiance pourrait coûter à notre siècle des larmes intarissables. Rappelons-nous Clément XIV*[1].

Voilà dans toute sa beauté le genre de M. Gioberti! Ce trait peint l'homme.

Après un pareil début il est difficile d'enchérir. M. Gioberti fait cependant tout ce qu'il peut pour se surpasser lui-même. Le lecteur en jugera par une courte analyse des aménités qui découlent comme un torrent de la plume de l'auteur; nous citerons ses paroles, nous résumerons sa pensée, sans réflexion et sans commentaires.

« Les parents à qui le salut de leurs enfants est cher, dit-il, ne les confieront jamais aux Jésuites (p. 76), que l'opinion publique, dont je ne suis que l'interprète, accuse d'être injurieux, menteurs, calomniateurs, intolérants, persécuteurs de braves gens, panégyristes des méchants, vils adulateurs des puissants, oppresseurs des malheureux, ennemis de tout progrès civil, hostiles à

[1] *Il Gesuita moderno*, t. I, page 62.

l'unité et à l'indépendance des peuples, préjudicieux à la gloire et à la puissance des rois, rebelles et outrageux envers l'Eglise et les souverains Pontifes, corrupteurs de la morale évangélique, corrupteurs de toutes les sciences divines et humaines, oppresseurs des esprits et des génies, accoutumés à couvrir l'erreur du manteau de la présomption, l'ignorance d'une fausse couleur de savoir, la haine des doctrines solides d'une littérature vide et frivole, et à cacher les vices qui les infectent, les œuvres qu'ils commettent et les désordres dont ils abondent, sous le voile de la bonté et de l'innocence (p. 85 et 86). »

« Je combats ici, poursuit-il, *une secte malfaisante*, qui a exercé l'idolâtrie en Chine, qui a trafiqué aux Indes, *qui a massacré au Paraguay*, qui a chassé les évêques légitimes de leurs siéges, et *coopéré à la mort des légats apostoliques*.

Cette secte a enseigné à tuer les rois; *elle a aiguisé, béni, dirigé le poignard des régicides*; elle a outragé la sainteté de nos Pontifes, déchiré leurs décrets, et *jeté des mains violentes sur leurs personnes*. Elle s'est installée en Suisse, malgré les habitants, pour troubler la paix publique, attiser les fureurs de la guerre civile, et *se souiller du sang de ses victimes* : elle tend ses filets aux fortunes opulentes, pour s'enrichir (p. 181). Partout où la secte domine, elle empêche ou entrave les améliorations sociales; *elle combat toutes les œuvres et les institutions de bienfaisance*. Si le gouvernement sarde a éprouvé des difficultés à abolir les droits féodaux, à construire des chemins de fer, c'est la secte qui en est cause. La misère des pays où le jésuitisme domine témoigne de sa funeste influence : *ses révoltes contre Rome*, ses impurs casuistes, la sanctification du régicide, voilà les preuves de sa corruption (p. 219 et 220). Le jésuitisme est incapable de toute véritable grandeur; il ne la comprend pas, il la déteste, et il a honte en quelque sorte d'y participer. Il hait tout ce qui est neuf et étranger, parce que les choses nouvelles ont un caractère de création; en fait de littérature, les Jésuites sont des novateurs insipides; ils ont applaudi aux casuistes, à Molina, à Lessius, etc., parce que ces auteurs étaient superficiels et défendaient leurs paradoxes; un De Cusa, un Leibnitz, un Vico, si de pareilles plantes avaient pu s'élever dans le sol jésuitique, auraient été arrachés du sein de la Société. *Les Jésuites ont eu peu de prédicateurs remarquables*, parce que le génie féminin de l'Ordre s'oppose à l'éloquence robuste et grandiose (p. 47). *Il y a longtemps que les Jésuites aspirent à régner comme Mahomet par le sabre*; la fureur instigatrice, *l'esprit de faction, qui ne craint pas l'effusion du sang et les massacres de la guerre civile*, ne leur fait pas défaut (p. 61 et 433). Les pays où ils existent sont les plus malheureux de tous (p. 213). *Il n'y a point sur la terre de secte plus ignare que la Compagnie de Jésus* (p. 247). Au lieu de marcher à la tête des inventions et des découvertes, les Jésuites marchent toujours à la queue (p. 258). Je trouve dans mon adversaire une ignorance qui étonnerait même un Jésuite (p. 100); et cette ignorance seule peut l'excuser d'hérésie formelle... »

« Quoique les Jesuites soient tombés aujourd'hui, *ils ne laissent point d'être*

redoutables à un homme privé, parce qu'ils ont de l'or, des clients ou affiliés, des favoris, des espions, des patrons, *des machines*, *des lacets*, *des filets*, *des attrapes*, *des piéges*, *des trébuchets en grand nombre*, et font une guerre déloyale à ceux qui se prononcent contre eux. La langue du Père Curci est plus affilée qu'un poignard; elle est plus mortelle que le dard d'un serpent (p. 384, 385). Il n'a exprimé cependant que d'une manière couverte le dogme de la secte, à savoir qu'elle ne peut être légitimement abolie, et que par conséquent elle est placée au-dessus de l'Église et du souverain Pontificat. Telle est l'hérésie que les Jésuites enseignent, sans s'en apercevoir, et qu'ils mettraient en pratique à la première occasion. *S'il y avait danger pour son existence, il n'y aurait ni schisme, ni révolte, ni hérésie, ni parricide des rois ou des Pontifes qui l'épouvanterait... l'histoire du passé ne permet aucun doute sur cet article pour l'avenir*; l'état présent des choses suffirait même pour convaincre les hommes clairvoyants (p. 432). Les tentatives de régicide qui ont eu lieu dans ces derniers temps, sont l'effet des doctrines jésuitiques. C'est vous, Pères de la Compagnie, qui avez été puiser dans l'antiquité et dans le moyen-âge la belle doctrine du tyrannicide, que *vous avez transmise amplifiée aux démagogues modernes. Vous avez été les principaux auteurs des guerres de religion*, et après avoir nourri, fortifié la ligue, *vous avez aiguisé par vos maximes le couteau qui atteignit le meilleur des rois* (p. 461). *Le jésuitisme est la cause principale du discrédit dans lequel est tombée la vie monastique*, parce que les troubles d'un ordre retombent sur tous les ordres. Les Jésuites ont été cause que les religieux ont été expulsés dernièrement de certains pays. Il est probable que si les Jésuites n'avaient pas eu de maison à Fribourg et dans le Valais, les couvents d'Argovie n'auraient pas été supprimés (p. 488).

« *Le Saint-Siége n'a pas d'ennemis plus terribles que les Jésuites.* La secte a parlé très-souvent du Pape en termes plus injurieux que Luther : ses adhérents ont été plus insolents encore (p. 162). *Les Jésuites ont surpassé les Jansenistes en résistance et en révoltes contre le Saint-Siége* (p. 432). Et au fait Arnaud, Nicole, Pascal, valaient chacun en esprit, en loyauté et en savoir tous les Jésuites de leur temps (p. 293). Si les Jésuites ont combattu les Jansénistes, ce fut par intérêt, pour se rendre importants : car il est certain que si l'Encyclopédie et Port-Royal ressuscitaient de nos jours, les Pères, au lieu de s'en plaindre, s'en lècheraient les lèvres et les doigts (p. 69). »

Le public, après avoir lu les accusations atroces que M. Gioberti lance contre les Jésuites, croit sans doute que tous les Jésuites sont des monstres. Est-il possible d'appartenir à une *secte*, et surtout à *une secte corrompue*, et qui mieux est à une *secte sanguinaire*, sans être un profond scélérat?

M. Gioberti pense que cette secte sanguinaire est composée de très-honnêtes gens. S'il accuse d'une part les Jésuites d'avoir provoqué des meurtres à Lucerne, et de s'être en quelque sorte baignés dans le sang de leurs victimes, il a soin de déclarer d'autre part qu'*il n'accuse pas leurs personnes, qu'il ne juge pas leurs intentions*. Il affirme même que les chefs de l'Ordre *peuvent être*

des saints, sans que les Jésuites et le Jésuitisme échappent à aucun de ses anathèmes. « Je ne vois pas, dit-il, qu'il soit défendu de dire d'une *secte hostile* à la civilisation et sanguinaire, *sans cependant accuser les individus* (salvi sempre gli individui) ce que le plus grave des historiens romains disait d'une célèbre impératrice : *Exercita ad omne flagitium* (p. 170). » Ainsi M. Gioberti respecte les membres d'une secte sanguinaire, qui est exercée à tous les crimes !

« Les dispositions coupables à la rébellion, etc., dit M. Gioberti (p. 880), n'existent dans les Jésuites qu'en forme d'instinct ; car *quant à ce qui concerne la volonté délibérée, je crois qu'une bonne partie d'entre eux, si pas tous, sont convaincus qu'ils travaillent à la gloire de Dieu et de la foi...* Mais quoiqu'ils aient en horreur la pensée de nuire de propos délibéré au Saint-Siége et à la patrie, ils ne leur nuisent pas moins de toutes les manières possibles, parce que le zèle fanatique de leur société les aveugle. »

Voilà certes un singulier genre de fascination, et quand on songe au nombre et à la qualité des personnes qui subissent une pareille influence, *sans le savoir*, on ne peut s'empêcher de crier au miracle.

M. Gioberti admet ce miracle comme une vérité incontestable. Il répète même, que les Jésuites défendent, *sans le savoir*, l'intolérable hérésie qui place leur secte au-dessus du Pape et de l'Eglise (p. 432).

Vous êtes donc tenté de croire que les individus qui composent cette secte, sont d'assez honnêtes gens ? — Vous pourriez encore vous tromper. — D'abord souvenez-vous, qu'il serait téméraire de croire qu'il n'y a parmi eux aucun empoisonneur de rois, de princes, ou de personnages distingués [1]. Ensuite apprenez de M. Gioberti, qu'il ne faut pas estimer les individus sans réserve. « S'il m'arrive, dit-il, dans le cours de cet ouvrage, de nommer par son nom l'un ou l'autre Jésuite *menteur* ou *calomniateur*, on aurait tort de m'en faire un reproche ; car ces petites peccadilles sont très-fréquentes dans la Compagnie, et y constituent une monnaie courante. *Ce n'est point que je veuille affirmer que tous les Jésuites soient capables de mentir et de diffamer le prochain ; car on trouve parmi eux des hommes excellents, pour lesquels j'ai une estime*

[1] On a eu dernièrement une bien triste preuve de l'effet que produisent sur les têtes exaltées de l'Italie les odieuses accusations de M. Gioberti. Un membre de la *Consulta*, instituée par Pie IX, est mort à Rome ; il avait, dit-on, proposé de bannir tous les religieux de la ville sainte, et de les forcer à se réfugier dans la campagne. Comme cet individu était une de ces *têtes chères*, que les Jésuites pourraient bien empoisonner, par extraordinaire, à ce que nous assure M. Gioberti, le peuple n'a pas manqué de dire que le membre susdit de la *Consulta* avait été empoisonné par les Jésuites, et cette abominable calomnie n'a pas manqué d'envenimer les haines et d'exalter les passions populaires. Une conscience plus délicate que celle de M. Gioberti s'affligerait d'une pareille injustice : mais notre abbé nomade n'est pas si scrupuleux ; une correspondance d'Italie, nous apprend que l'auteur du *Gesuita moderno* a lancé dernièrement en Italie, une brochure incendiaire, qui provoque les derniers excès de la fureur populaire contre la Compagnie de Jésus.

et une vénération sincère. Mais ces hommes y sont en très-petit nombre; et les critiques récentes qui ont eu lieu, m'ont fait voir qu'ils sont beaucoup plus rares que je ne croyais, lorsque j'écrivais mon autre ouvrage. La chose en est au point que si je continue encore un peu sur le même pied, je craindrai de me voir forcé à réduire à zéro, les élus de la petite église (p. 63 et 64).

Remarquez bien que M. Gioberti a une estime et une vénération sincères pour les membres excellents de la Compagnie de Jésus... qui cependant n'y existent pas.

On ne sera pas étonné ensuite que M. Gioberti accorde au docteur Frédéric Strauss, auteur de *la vie de Jésus*, l'estime, le respect et l'affection qu'il professe envers le docteur Steiger. M. Gioberti se fâche très-sérieusement de ce que le P. Curci a ose appeler Strauss *le blasphémateur sacrilége de la personne adorable du Sauveur*. C'est là un crime irrémissible..., surtout parce qu'il met obstacle à la conversion de Strauss!..... Strauss méritait plus d'égards; il est victime des erreurs de son temps. « *Quand une hérésie spécieuse (!!!) règne* dans un siècle ou dans un pays, et envahit toutes les classes élevées, beaucoup de ceux qui l'embrassent peuvent être, et sont souvent *des personnes remarquables par les qualités de l'esprit et du cœur*... Il arrive aujourd'hui aux rationalistes ce qui arriva jadis aux Sociniens et aux Unitaires, dont ils sont une simple transformation; *on trouve parmi eux des hommes excellents, et remarquables par la pureté de leurs mœurs, leur amour de la justice et leur zèle pour la bienfaisance. J'ai connu des Unitaires auxquels un catholique serait fort heureux de ressembler sous le rapport des vertus morales* (p. 189)! »

Ainsi le socinianisme et le rationalisme sont des *hérésies spécieuses*; et les catholiques feront bien de prendre pour modèles, sous le rapport des vertus morales, les hommes excellents qui adhèrent à ces erreurs. L'Eglise invite les fidèles à imiter les saints qu'elle place sur nos autels : M. Gioberti nous signale les vertus des Unitaires et des Rationalistes...

Les Jésuites ont assuré que M. Léopardi, poète athée, s'est converti avant sa mort, et s'est réconcilié avec Dieu. M. Gioberti s'efforce de prouver que M. Léopardi ne s'est pas converti (p. 206). Cependant il ne pense pas que M. Léopardi soit damné pour cela. « De ce que quelqu'un a vécu dans l'impiété, il ne suit pas, dit M. Gioberti, qu'il soit mort dans le même état, parce que personne ne connaît les mystères de l'heure suprême, ni ne peut voir le choix que fait un mourant dans le moment terrible, ou l'esprit créé brise les liens du corps, entre dans l'éternité et se présente devant son juge... Cette pensée peut nous servir de consolation, lorsqu'il s'agit d'un homme tel que Léopardi. *Ses derniers instants furent bénis par un prêtre;* et qui était plus digne que lui de recevoir les fruits de cette bénédiction?... *Quand même l'homme impie quitterait cette vie, sans changer de sentiment, devrions-nous par hasard abandonner toute espérance, quand tout concourt à nous faire croire que l'erreur ne fut pas une faute du cœur, mais un effet mal-*

Mélanges.

LA NUMISMATIQUE PROUVANT LES FAITS DU LIVRE DES ACTES DES APOTRES.

Le *Numismatic Chronicle* de Londres vient de publier sous ce titre : *Numismatic illustrations of the Acts of the Apostles*, un travail remarquable et dont nous reproduisons ici quelques traits. M. Akermann, l'archéologue distingué qui depuis onze ans dirige cette Revue, et qui est l'auteur de l'article cité, a été couronné en 1845 par l'Institut de France pour son ouvrage : *Coins of the Romans relating to Britain described e illustrated* ; « Médailles des Romains ayant rapport à la Bretagne, décrites et expliquées. »

1. Le proconsul Serge-Paul. *Actes* xiii, 7. On a attaqué l'exactitude du titre que saint Luc donne au fonctionnaire romain, et l'on a avancé, en se fondant sur un passage de Strabon, que l'île de Chypre était gouvernée par des propréteurs et non par des consuls. Mais Strabon omet une circonstance que cite Dion Cassius, c'est que bientôt après ces premiers arrangemens l'empereur Auguste échangea avec le sénat Chypre et la Gaule narbonaise pour la Dalmatie; puis il ajoute : καὶ οὕτως ἀνθύπατοι καὶ ἐς ἐκεῖνα τὰ ἔθνη πέμπεσθαι ἤρξαντο, « ainsi des proconsuls commencèrent à être envoyés dans l'île de Chypre. » Cette assertion se trouve pleinement confirmée par une médaille cypriote portant d'un côté l'effigie de Claude César, sous le règne duquel saint Paul visita l'île de Chypre, et de l'autre le nom de Cominus Proclus avec le titre d'ἀνθύπατος, ou de proconsul. Une telle coïncidence suffirait à elle seule, selon M. Akermann, à établir l'authenticité du livre des Actes des Apôtres.

2. Et incontinent les frères firent partir de nuit Paul et Silas pour aller a Bérée. *Actes* xvii. 10. Il ressort du récit de saint Luç que l'Evangile fut reçu avec bienveillance et fit de grands progrès à Bérée. Ceci semble concorder avec un fait qui étonne les archéologues, c'est que, au contraire de presque toutes les anciennes médailles, toutes les monnaies béréennes qu'on a découvertes sont, sans exception, dépourvues de toute espèce de représentation symbolique ou mythologique ; elles portent d'un côté l'effigie de Trajan le Pieux, et sur le revers le nom de Bérée entouré d'une guirlande. Si cette exception ne prouve pas que les artistes qui s'occupaient de ce genre de travaux étaient tous chrétiens ou israélites, elle indique au moins la considération que les magistrats de la ville se croyaient obligés de témoigner à un parti religieux important.

3. Le temple de la grande Diane que toute l'Asie et tout le monde révère. Cette proposition, émise par l'orfèvre Démétrius, est vérifiée par une quantité de médailles frappées dans diverses cités de la Grèce et qui offrent la bizarre figure, de style archaique, sous laquelle était adorée la Diane éphésienne. Il ne faut pas la confondre avec la Diane chasseresse, beaucoup moins antique et dont elle se distingue par l'attribut essentiel de *nourricière* de toutes les choses vivantes. Elle était fort honorée des Grecs, et Pausanias assure que c'était la première des divinités du foyer

domestique. Un hymne de Callimaque, d'accord en cela avec les représentations qu'on remarque sur les plus vieilles médailles, nous apprend qu'on l'adorait souvent sous un ormeau, φηγῷ ὑπὸ πρέμνῳ [1]. Le monument le mieux conservé est une médaille à la double effigie de Claude et d'Agrippine. Cette pièce est fort curieuse à cause de son origine très-rapprochée du tems où saint Paul passa à Ephèse.

4. QUELQUES-UNS DES ASIARQUES QUI ÉTAIENT SES AMIS. *Actes* XIX. 31. Les Asiarques n'étaient pas seulement les présidents des jeux et des fêtes religieuses qui avaient lieu dans la plus célèbre des villes de l'Asie ; mais leurs fonctions les obligeaient, à l'instar des Ediles à Rome, d'en faire eux-mêmes tous les frais ; de sorte qu'il n'y avait que les plus riches qui pussent occuper cette charge : « *Hujus sacerdotii honos non mediocris, nec mediocri pecuniâ.* » Strabon dit là-dessus que les Asiarques étaient généralement choisis parmi les Tralliens, réputés par leurs immenses fortunes. Sur le revers d'une médaille d'Hypépa en Lydie, à l'effigie de Plautilla, femme de Caracalla, on voit une figure militaire qui verse sur un autel embrasé le contenu d'une patère, derrière ce personnage se tient une Victoire qui lui pose une couronne sur la tête, et l'exergue porte : ἐπι Μενανδρου Β. Ασιαρχου και στρατηγου Υπαιπηνων, c'est-à-dire « (monnaie) du peuple d'Hypépa sous Ménandre, Asiarque et consul pour la deuxième fois. »

Ici notre savant archéologue ne peut s'empêcher d'être frappé de la mention que fait saint Luc de l'*amitie* existant entre saint Paul et les Asiarques; il voit dans cette circonstance un trait imméconnaissable de candeur, de contemporanéité et d'authenticité. Que les présidents et les soutiens des fêtes païennes d'Ephèse fussent *les amis* de saint Paul, c'est ce qu'un faussaire n'aurait jamais osé avancer, même quand le fait aurait été véritable. « On ne voit pas, a dit un ancien apologiste, que les écrivains sacrés aient jamais songé à l'effet que tel ou tel récit pourrait produire sur les lecteurs ou aux objections qu'il ferait surgir. Ils sont entièrement étrangers à cette préoccupation et vous exposent les faits sans se mettre en peine de savoir s'ils vous sembleront ou non croyables. Mettez leur témoignage en doute, ils n'y peuvent rien ; ils disent la vérité et ne sont tenus à nulle autre affaire. » Le voile que le temps a jeté sur les événements rapportés par saint Luc ne permet pas d'expliquer les relations qui existaient entre l'Apôtre et les Asiarques. Peut-être le christianisme avait-il des partisans secrets et non encore affranchis de la crainte de la multitude parmi ces riches magistrats à qui leurs fonctions étaient quelquefois imposées à cause de leur fortune même. Ou peut-être admiraient-ils seulement et protégeaint-ils dans saint Paul un homme supérieur par son éloquence et par ses hautes facultés.

5. ALORS LE GREFFIER AYANT APAISÉ LE PEUPLE. *Actes* XIX. 35. Le terme Γραμματεύς (scribe, greffier), désignait chez les juifs des fonctions très-ordinaires ou même seulement la condition d'un homme lettré ; mais ce titre avait une tout autre impor-

[1] L'Ancien Testament fait de fréquentes allusions à cette particularité du culte de Diane. Aussi *Deuter.* XII. 2. « Vous détruirez entièrement tous les lieux où ces » nations auront servi leurs dieux sur les hautes montagnes et sur les coteaux, et » *sous tout arbre couvert de verdure.* »

tance dans les villes grecques et asiatiques. Il existe en effet une médaille de Nysa sur laquelle Tibre porte la qualification de *greffier* de cette ville. Le greffier était élu annuellement comme l'archonte; les monnaies d'Ephèse nous montrent la même personne plusieurs fois appelée à cette fonction.

9. La ville des Ephésiens est dédiée au service de la grande déesse Diane. Le texte original porte : La ville des Ephésiens est néocore de la grande déesse Diane. Il y a dans ce mot un véritable parfum local. Il vient de deux mots grecs νεώς, temple, et κορέω, balayer, et dans l'origine il exprimait effectivement les fonctions indiquées dans par cette étymologie. Mais ce terme avait acquis avec le temps une grande importance, et on le trouve constamment sur les monnaies de plusieurs grandes villes. Le principal orgueil d'Ephèse était d'être *néocore* de sa grande déesse Diane. Cependant le culte de cette divinité ayant décliné dans la suite, les Ephésiens ajoutèrent cet autre titre : « Et gardienne particulière du temple de l'empereur. » Sur une médaille de Caracalla on voit quatre temples, trois avec des figures d'empereur et le quatrième contenant la statue de la fameuse déesse ; et l'exergue est celui-ci : Εφεσιων πρωτων Ασιας Δ Νεωκορων, c'est-à-dire (monnaie) des Ephésiens quatre fois néocores.

7. Il y a des proconsuls. *Actes*. xix. 38. Il résulte de l'examen comparé des médailles que l'autorité des proconsuls se constituait précisément dans ce moment à Ephèse, mais sans avoir encore complétement abrogé le pouvoir du greffier. Cet état de transition est admirablement indiqué par le discours du greffier et d'une façon qui ne serait jamais venue à l'esprit d'un faussaire.

8. Paul dit : je suis de Tarse, cette ville célèbre. Les monnaies de Tarse montrent surabondamment que c'était en effet une ville très-importante. Plusieurs médailles lui donnent le titre d'*autonome* et *métropole*. M. Akermann en cite particulièrement une à l'effigie de Sévère qui porte : « Tarse métropole de Cilicie, d'Isaurie, de Carie, de Lycaonie. » (*L'Espérance*.)

Bibliographie.

FIORETTI,

OU PETITES FLEURS DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE,

CHRONIQUE DU MOYEN AGE,

Traduite pour la première fois par l'abbé Riche. 1 vol. format anglais. Prix 3 fr.
Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

III.

Le moyen-âge est un jardin odoriférant que nous devons cultiver avec amour : tout s'y épanouit en fleurs, depuis l'efflorescente végétation de nos basiliques jusqu'à la plus humble légende. A côté des monumens de l'art, il y a des œuvres littéraires d'une beauté charmante. Aujourd'hui on commence à entrevoir ces grandes harmonies des siècles de foi ; on restaure nos cathédrales après deux siècles de dédain, et

se traduit, on étudie des livres plus dédaignés encore que les pierres. Près du monastère que nous décrivons, près de l'église que nous réédifions, il y avait de petites fleurs nées à leur ombre; à côté de l'homme qui remuait puissamment les pierres, et y brodait toute créature, il y avait un pieux écrivain qui remuait silencieusement les cœurs. Les populations se laisseront peut-être réveiller de leur torpeur, aux volées qu'enverront les tours de nos églises réparées, car Dieu tire parti de tout; mais en attendant combien est-il d'âmes qui prient, et qui ont besoin, pour prier aux bruits du monde, de se faire une cellule de leur chambre, une cellule du dedans, comme dirait sainte Catherine de Sienne; à celles-là rendons vite les méditations du cloître, ses chants et ses parfums.

C'est avec ces pensées que nous avons reçu la gracieuse légende franciscaine traduite par M. l'abbé Riche; et nous l'en remercions. Personne mieux que nous ne pouvait apprécier ce petit poème des âges héroïques de l'ordre franciscain dont nous avons écrit l'histoire[1]. Ce bon petit livre a plusieurs parties. La première comprend les principaux traits de saint François et de ses premiers disciples. Voulez-vous un exemple de sa manière de conter. Lisez ce chapitre intitulé : *Comment saint François apprivoisa des tourterelles* : « Un jeune homme avait pris un jour un grand nombre de tourterelles, et il s'en allait les vendre. Saint François, qui avait pour les animaux d'un naturel doux une affection toute particulière, vint à le rencontrer ; il considère ces oiseaux d'un regard plein d'une tendre compassion, puis s'adressant à celui qui les portait : O bon jeune homme ! lui dit-il, donne-moi ces tourterelles ; que des oiseaux si doux que l'Ecriture représente comme les emblêmes des âmes chastes, humbles et fidèles, ne viennent pas à tomber entre les mains d'hommes cruels qui les feraient mourir. A ces mots, le jeune homme soudainement inspiré de Dieu, présenta ses oiseaux ; et saint Francois, en les recevant dans son sein, leur adressa ces douces paroles : Tourterelles, mes chères petites sœurs, simples, innocentes et chastes, pourquoi donc vous êtes-vous laissé prendre ainsi ? Mais je veux vous arracher à la mort, et vous faire des nids où vous puissiez vous multiplier, selon l'ordre qui vous en est donné par notre Créateur. Et aussitôt il se mit en devoir de leur disposer ces nids. Les tourterelles s'y fixèrent, y firent leurs œufs, élevèrent leurs petits; et tout cela en présence des religieux qui les entouraient ; car, dès lors elles étaient, avec le saint et les autres frères, aussi bien apprivoisées que les poules qu'ils auraient eux-mêmes nourries. Aucune d'elles ne partit jusqu'à ce que saint François, leur donnant sa bénédiction, leur permit de s'envoler. Pour le jeune homme qui les avait cédées, le saint lui dit : Mon fils, vous serez un des frères de notre Ordre, et vous vous dévouerez glorieusement au service de Jésus-Christ. La prédiction se réalisa : le jeune homme prit l'habit des Mineurs et fut admis dans l'Ordre qu'il édifia par sa sainteté. »

La seconde partie contient des considérations sur les stygmates, ce grand fait historique que l'Eglise honore par une fête spéciale. Ensuite viennent les vies particulières de deux compagnons de saint François ; la première est celle du frère Juniperus, celui dont saint François disait, en faisant allusion à son nom : Je voudrais avoir une forêt de pareils guerriers. C'est la partie singulière et plaisante de la

[1] Voir l'*Histoire de saint François d'Assise*, par Chavin de Malan. 1 vol. in-8, 2e édition.

chronique, et cela justifie le mot de sainte Claire qui appelait Juniperus le jouet de Jésus-Christ. La seconde est celle de frère Egidius. Enfin les *Fioretti* sont terminées par la doctrine du B. Egidius. Ce ne sont pas des dissertations savantes sur la morale; le bon frère croyait avec raison qu'il valait beaucoup mieux raisonner un peu moins et pratiquer un peu plus.

Maintenant si vous demandez quelle valeur historique a cette légende, je vous répondrai qu'elle en a beaucoup, quoiqu'elle renferme des faits insoutenables. C'est la tradition vivante des origines franciscaines: c'est une conversation chaude et colorée entre des moines se promenant dans le cloître, ou assis sous les arbres témoins de la vie merveilleuse du glorieux patriarche, ou bien encore réunis le soir après les fatigues de l'apostolat, autour du vaste foyer de la cuisine. Et puis d'ailleurs si les *Fioretti* ne peuvent s'élever à la dignité de l'*histoire*, ils resteront toujours un ravissant poème, et la lecture en fructifiera dans les cœurs. C'est une prédication vivante et populaire que la poésie recouvre et que la grâce a pénétrée.

M. l'abbé Riche s'est fort bien acquitté de sa tâche de traducteur, et le livre n'a rien perdu de cette simplicité délicate qui le caractérise dans l'italien. Ce petit volume fera donc bon voyage dans le monde, nous l'espérons. S'il passe chez vous, accueillez-le comme un ami, il sait de belles histoires qui vous réjouiront.

Ch. de M.

LA PURETE DU COEUR, par M. l'abbé Chassay, professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux, vol. in-12. A Paris, chez Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier. Prix : 3 francs.

Le religieux, auteur de : *Le Christ et l'Evangile*, et de : *Le D. Strauss et ses adversaires en Allemagne*, publie en ce moment ce volume, qui, pour n'être pas de polémique directe, est cependant une apologie très-nécessaire et très-utile de notre foi; car il examine les nombreuses hérésies morales qui, depuis quelque temps, sont répandues avec tant de profusion dans certains livres en vogue contre la morale catholique. Rien de plus doux à lire que cette virile protestation contre cette morale relâchée qui nous déborde. Nous tous, lecteurs de romans et de feuilletons, lisons cette courageuse protestation contre un torrent qui menace de nous entraîner dans l'abîme. L'article intitulé : *La Servitude et la Liberté*, qu'on a lu dans ce cahier et qui forme un des chapitres du livre, peut faire connaître le charme et l'apropos de tout l'ouvrage.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 28 — AVRIL 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

SEPTIÈME LEÇON [1].

Suite du schisme. — Soustraction d'obédience. — Réflexions sur cette mesure. — Son inutilité. — Retour à l'obédience. — Mort de Boniface IX.

L'Université de Paris avait remporté un beau triomphe en faisant entrer dans ses vues pour la voie de cession, tous les princes, les évêques et les docteurs de l'Europe. Mais elle avait échoué devant l'opiniâtreté des deux pontifes. Aucune considération n'avait pu les déterminer à céder le pontificat. L'Université voulant obtenir à tout prix la paix de l'Eglise, but constant de ses efforts, résolut alors de prendre une grande mesure qui n'a pas d'antécédent dans l'histoire ecclésiastique, et dont l'efficacité et la légalité surtout, étaient contestées, et sont très-contestables. Cette mesure est la soustraction d'obédience, qui consiste à retirer aux deux pontifes l'obéissance qu'on leur avait rendue jusque-là, à les isoler, à les réduire à eux-mêmes, pour les forcer à donner leur démission. Telle est la mesure que l'Université se propose d'employer. Elle était inconnue dans les siècles précédents. L'Université ne l'ignorait pas, mais elle pensait qu'à de nouveaux maux il fallait de nouveaux remèdes ; mais comment mettre la soustraction d'obédience en harmonie avec la règle canonique? De quel droit peut-on refuser l'obéissance à un pape qu'on reconnaît pour légitime? Il y avait là une inconséquence dont les partisans des deux papes, ceux de Benoît

[1] Voir la 6e leçon au n° précédent ci-dessus, page 206.

surtout, ne manquaient pas de profiter pour décrier leurs adversaires, et renverser leurs raisonnements.

Mais il faut vous rappeler la réflexion que je vous ai déjà faite. L'Université mettait une grande différence entre un pape douteux et un pape certain. C'est ce qu'elle a montré en appelant du jugement de Benoît au pape futur universellement reconnu. Elle croyait donc pouvoir lui retirer une obéissance qu'elle n'aurait jamais refusée à un pape certain et universellement reconnu. Après tout ne blâmons pas l'Université. Ne sachant plus quel moyen prendre pour pacifier l'Eglise, elle a eu recours à une voie nouvelle et irrégulière, dans un temps où tout était nouveau et irrégulier.

Il était plus facile encore de contester l'efficacité de cette mesure; car si les deux pontifes n'ont pas cédé devant les moyens de douceur, était-il vraisemblable qu'ils cédassent à la force ? En supposant le cas, ne replongeront-ils pas l'Eglise dans les premiers maux, en faisant revivre leurs droits prétendus, sous prétexte que leur démission n'aurait pas été libre? Il y avait là matière à discussion. Mais l'Université de Paris s'était attachée à la voie de la cession qu'elle regardait comme la plus simple et la plus courte, et voulait la suivre à toute force; elle proposa donc la soustraction d'obédience sans trop examiner les inconvénients qui pouvaient en résulter. Mais la mesure proposée eut dès le commencement de nombreux adversaires, jusque dans le sein de l'Université. Benoît entretenait la division par des agents secrets qui cherchaient à gagner des docteurs, et à les attacher à la cause de leur maître. Ils avaient ordre de prodiguer les faveurs et de se faire ainsi un puissant parti. L'Université s'apperçut du piège et prit des précautions pour l'éviter.

Cependant elle ne put empêcher Pierre d'Ailli d'accepter un évêché, celui du Puy-de-Dôme, d'où il fut transféré plus tard à celui Cambray. Benoît croyait avoir fait un coup de maître en faisant sortir de l'Université un homme qui exerçait une si haute influence en sa qualité de chancelier, mais il fut trompé dans son attente. Pierre d'Ailli, en acceptant un évêché, n'abandonna pas ses sentiments, et puis il fut remplacé par un homme plus redoutable encore; le célèbre Gerson, qui lui succéda dans les fonctions de chancelier, et qui deviendra un mur d'airain contre le schisme et ceux qui l'entretiennent[1]. Mais la majeure partie des docteurs était pour

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 419-424.

la soustraction d'obédience. L'Université la proposa au roi en 1397. Le monarque en accueillit favorablement la demande, la soumit à son conseil, et après avoir entendu les raisons pour et contre, il résolut d'y donner son assentiment. Cependant comme la mesure était extrêmement grave, il voulut, avant d'y procéder, connaître le dernier mot des deux pontifes [1]. Il leur envoya donc une ambassade qui avait été concertée depuis peu avec le roi d'Angleterre, pour savoir si leur refus était définitif. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, auxquels s'étaient joints ceux de Castille, allèrent trouver successivement Benoît XIII et Boniface IX ; les menacèren de la soustraction d'obédience, s'ils ne se démettaient pas du pontificat; mais ils eurent beau raisonner et menacer, ils échouèrent comme auparavant; l'un et l'autre pontife se disait sûr de son droit, chacun se prétendait légitime, et se refusait à donner sa démission [2]. Benoît n'avait pas encore renoncé à la voie des armes. Il noua de nouvelles intrigues dans le but d'arrêter Boniface, et de le forcer à renoncer à la papauté; son projet resta sans exécution [3]. Il avait montré seulement, comme il l'avait déjà fait, quel moyen il voulait employer pour éteindre le schisme.

La réponse apportée par les ambassadeurs laissait peu d'espoir de ramener les deux compétiteurs à la voie de cession. Le roi de France voulut tenter l'impossible, non plus auprès de Benoît qui s'était trop prononcé, mais auprès de Boniface. Il s'imagina que si l'empereur d'Allemagne voulait s'employer sérieusement auprès de ce pape, il le déterminerait à se démettre. Pour Benoît on était résolu de l'y forcer. Le roi se donna donc beaucoup de mouvement pour attirer l'empereur Wenceslas en France; le rendez-vous était à Reims. L'empereur y vint malgré l'avis de Boniface et celui du grand électeur Robert de Bavière, qui avaient tout fait pour l'en détourner. Le roi alla le recevoir à Reims, lui donna de grands festins, lui fit de magnifiques présents, et n'eut aucune peine à lui faire goûter la voie de cession. On convint de la proposer à Boniface sous le voile d'une nouvelle élection, c'est-à-dire, on voulait lui demander de permettre une autre élection de pape, en lui faisant espérer sans doute qu'il serait réélu et reconnu par toute l'Église, C'était lui proposer la cession sous une autre forme qui lui présen-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. 14, p. 441.
[2] Ibid. t. XI, p. 441-444.
[3] Ibid.

tait des chances de succès, et qui pouvait même flatter son amour-propre, puisqu'il se prétendait si fort sur ses droits, et qu'il avait une juridiction plus étendue. Pierre d'Ailli fut envoyé à Rome pour lui faire cette proposition de la part de l'Empereur et de celle du roi de France, mais il n'eut aucun succès. Boniface se disait prêt à donner une entière satisfaction aux princes, pourvu que son rival commençât par se démettre, et qu'on ne le reconnût plus en France. C'était dire, renoncez à Benoît et revenez à mon obédience.

On n'attendait qu'une réponse pour procéder par la rigueur. Déjà le roi Charles VI avait indiqué une assemblée générale du clergé de France. On pressa les députés de se rendre à Paris. L'assemblée s'ouvrit le 22 mai 1398, après 20 ans de schisme. Elle était extrêmement nombreuse, car on y voyait, outre le président, Simon de Gramaud, qui avait le titre de patriarche d'Alexandrie, 11 archevêque, 60 évêques, un grand nombre d'abbés, de procureurs des chapitres, et puis des docteurs des universités de Paris, d'Orléans, d'Angers, de Toulouse et de Montpellier. Le roi de Navarre, les princes de la maison de France, les ambassadeurs du roi de Castille, le chancelier de France, Arnaud de Corbie, et plusieurs membres du parlement assistèrent aux délibérations. Le roi qui était retombé dans sa maladie, ne put y assister[1]. Simon de Gramaud ouvrit le concile par un discours où il exposa fort au long toutes les démarches qu'on avait faites auprès des deux papes, et les refus qu'on en avait éprouvés. Il ne manqua pas de faire observer que la voie de cession proposée par la France, comme le moyen le plus simple, le plus prompt et le plus convenable, a eu l'assentiment des princes, de toute l'Europe, et qu'elle n'a eu pour adversaires que les deux pontifes qu'il s'agit maintenant d'y forcer par la soustraction d'obédience. Ce dernier moyen ne sonna pas mal aux oreilles de l'assemblée, cependant il eut de puissants adversaires, entre autres l'archevêque de Tours, l'évêque de Mâcon et plusieurs autres. On entendit les orateurs pour et contre, depuis le 29 mai jusqu'au 6 juin, c'est-à-dire pendant 8 jours. L'Université eut aussi son tour, ses orateurs se déclarèrent pour la soustraction totale, c'est-à-dire, ils étaient d'avis qu'on ôtât à Benoît, non seulement la collation des bénéfices, comme quelques-uns le voulaient, mais encore le gouvernement de toutes les églises; qu'on rompît totalement avec

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XIV, p. 455-460.
Ibid. t. XV, p. 2.

lui, sans lui laisser le moindre pouvoir, ni spirituel, ni temporel. Ils cherchèrent à appuyer leur opinion sur des exemples et des autorités; mais les exemples sont mal choisis et les autorités mal appliquées. La soustraction d'obédience n'avait aucun antécédent dans l'histoire ecclésiastique. Les docteurs l'emportèrent, ce qui est une nouvelle preuve de l'immense crédit dont ils jouissaient en Europe. De trois cents voix, il y en a eu 247 pour la soustraction totale. Seize cardinaux de Benoît avaient voté dans le même sens. Le roi adopta la décision du concile et publia l'édit de soustraction le 28 juillet, et le fit enregistrer au parlement.

Ainsi voilà l'Eglise de France abandonnée à elle-même, devant se gouverner par ses évêques et ses archevêques, et en cas de conflit par des conciles nationaux. La voilà dans une position exceptionnelle, sans chef ou *acéphale*. Bossuet repousse de toutes ses forces cette dernière expression [1]. Il dit que l'Église de France regardait le Saint-Siége comme vacant. Sans doute l'édit du roi rédigé par les évêques, suppose le siège vacant; mais au fond du cœur les docteurs et les évêques ne pensaient pas ainsi, car jusque là ils avaient regardé le pape d'Avignon comme seul légitime, ils le regardent encore comme tel, et plus tard ils reviendront à son obéissance. La seule chose qui puisse les excuser, c'est qu'ils ont un désir ardent d'éteindre le schisme, et ils croient devoir rompre l'obstination des prétendants, par toutes sortes de voies, lors mêmes qu'elles ne sont pas régulières.

Mais ce moyen de rigueur ne réussit pas mieux que ceux qu'on avait employés précédemment. On a beau soustraire l'obéissance, on a beau employer la force, assiéger le palais du pape pendant cinq ans, et le tenir prisonnier jusqu'à ce qu'il renonçât au pontificat, Benoît XIII montre un caractère de fer, digne d'une meilleure cause, il résiste à tout et ne donne pas sa démission. « Vous m'avez » élu pape, répliqua-t-il au cardinal qui le pressait de céder, et je » serai pape toute ma vie. Il n'y a ni roi, ni duc, ni comte, ni traité, » ni procédure qui puisse me faire renoncer à ma dignité [2]. » Jamais on n'avait vu une opiniâtreté semblable et si mal raisonnée.

La soustraction d'obédience devint une mesure presque générale dans toute l'Europe. L'Université de Paris était à la tête du mouvement, elle a fait jouer auprès des princes étrangers tous les ressorts

[1] *Def. declar.*, liv. v, c. 8.
[2] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. xv. p. 15.

tion de bénéfices, faites pendant le tems de la soustraction; enfin, il devait convoquer dans l'année un concile général de son obédience, et suivre ses conseils. C'étaient autant de promesses que Benoît n'avait pas envie de tenir, comme l'évènement l'a démontré.

Mais on était las des inconvénients de la soustraction. La restitution d'obédience fut décrétée et publiée solennellement à Notre-Dame par Pierre d'Ailli au son des cloches de toute la ville. L'Université, après de longs et vifs débats, avait cédé à l'entraînement général et pris part à la fête. Les princes voisins suivirent l'exemple de la France. Tous n'avaient abouti qu'à faire un acte inconséquent, car ils avaient retiré l'obéissance à un pape dont ils reconnaissaient la légitimité et le droit de se faire obéir [1].

Voilà donc l'Eglise replongée dans son premier état, avec deux papes dont aucun ne veut céder. On a de quoi s'étonner d'un tel état de choses, quand on pense qu'il dure depuis 25 ans. Oui, messieurs, on est à la 25e année du schisme, et malgré toutes les négociations on n'est pas plus avancé qu'au premier jour. Car Benoît n'était pas sincère, à peine fut-il rétabli sur son trône qu'il déchira toutes les promesses qu'on avait faites en son nom. Il ne voulait plus entendre parler de la cession, ni du concile général de son obédience, ni approuver les promotions et les collations de bénéfices. On fut obligé de lui envoyer ambassades sur ambassades, de lui défendre par un édit public de toucher aux promotions, et à la collation des bénéfices. Le duc d'Orléans qui avait fait des promesses en son nom pressa le pape. Gerson envoyé vers lui le harangua plusieurs fois, et lui adressa des paroles sévères et menaçantes. Enfin à force d'importunités, on parvint à lui faire ratifier les conventions. mais il avait bien résolu dans son cœur de n'en rien faire [2].

Cependant pour contenter les princes et se délivrer peut-être de leur importunité, il fit semblant de vouloir embrasser la cession. Il envoya donc une ambassade solennelle à Boniface qui était à Rome. Tout le monde croyait que c'était pour l'engager à céder, parce qu'il publiait partout qu'il était résolu de le faire lui-même. Mais ses envoyés n'avaient aucun ordre à ce sujet : ils étaient seulement chargés de proposer à Boniface une entrevue dans un lieu sûr pour terminer le schisme. Ils ne furent admis à l'audience qu'à condition qu'ils lui rendraient tous les honneurs dus à sa dignité, et ils furent

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 62-69.
[2] Ibid. p. 71-82.

obligés de s'y conformer. Il paraît que dans leurs discours ils attaquèrent les droits de Boniface. Car celui-ci répliqua assez vivement qu'il était le vrai pape et que Pierre de Lune n'était qu'un *intrus*. Les envoyés perdant patience à leur tour répondirent que du moins leur maître *n'était point simoniaque*. C'était dire que Boniface l'était. Comme sa conscience lui faisait des reproches à ce sujet [1], et qu'il en était accusé en public, il ne put retenir sa colère. Il ordonna aux envoyés de quitter la ville sur le champ. Mais le coup était porté. Boniface que la chaleur de la dispute avait échauffé, eut une fièvre ardente qui l'emporta au bout de trois jours, après quinze ans de règne ; le message de Benoît tua Boniface IX, comme celui de l'Université de Paris avait tué Clément VII, véritable punition dont Dieu châtie quelquefois les ambitieux pour instruire le monde.

Avec la mort de Boniface naît une nouvelle occasion d'éteindre le schisme. Nous verrons si l'on pourra en profiter. Mais remarquez-le bien, plus nous avançons, plus les difficultés se compliquent. Les évêques et docteurs sont déconcertés, ils ne savent quel moyen inventer. Ils s'engagent dans des voies nouvelles sans en prévoir l'issue. Ils marchent comme à tâtons, tantôt à droite, tantôt à gauche; quelquefois ils s'égarent, mais enfin à force de chercher ils trouveront le vrai moyen de pacifier l'Eglise, et de mettre fin au schisme le plus déplorable qui ait jamais existé.

HUITIÈME LEÇON.

Suite du schisme. — Election d'Innocent VII. — Ses promesses. — Querelles entre les deux papes. — Leur obstination. — Nouvelles démarches de l'Université. — Doctrines de l'Eglise gallicane. — Leur danger. — Soustraction partielle d'obédience.

Comme Boniface IX était mort à la suite de la discussion qu'il avait eue avec les envoyés de Benoît, on accusa ceux-ci d'avoir assassiné le pape. Ils furent donc arrêtés, malgré leur sauf-conduit ; et enfermés dans le château Saint-Ange, par un parent de Boniface, gourverneur de ce château ; mais les cardinaux s'empressèrent de demander leur élargissement. Le gouverneur l'accorda, mais il se fit payer une rançon de 5,000 florins d'or.

La mort de Boniface fournit une nouvelle occasion de pacifier l'Eglise. Benoît avait contracté dans un écrit public, signé de sa main, l'obligation de renoncer au pontificat en cas de mort de son

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 93-96.

compétiteur. Comme on était disposé à l'y contraindre au cas qu'il s'y refusât, les cardinaux de Rome n'avaient qu'à s'abstenir de faire une nouvelle élection, et le schisme était fini. Le roi de France, connu par son zèle pour le bien de l'Eglise, se hâta d'écrire aux cardinaux pour les prier de suspendre toute élection, jusqu'à ce qu'ils eussent entendu l'ambassade qu'il allait leur envoyer. Mais le message du roi arriva trop tard. Par un empressement qu'on ne peut expliquer, les cardinaux présents à Rome, au nombre de neuf, étaient entrés en conclave le 12 octobre, douze jours après la mort du pape, et lui avaient donné pour successeur Cosma Meliorati, archevêque de Ravenne, connu plus particulièrement sous le nom de cardinal de Boulogne. Il avait pris le nom d'Innocent VII. Tous les historiens font l'éloge de sa douceur, de sa vertu et de son application aux affaires. Dans un autre temps ce pape eût fait la joie et le bonheur de l'Eglise, mais dans le temps actuel, son élection afflige tous les chrétiens, parce qu'elle perpétue le schisme. Ainsi, après vingt-cinq ans d'efforts pour éteindre le schisme on se trouve aussi peu avancé qu'au premier jour. Nous y voyons quelque chose de mystérieux que l'intelligence humaine ne peut pénétrer. Dieu semble vouloir éprouver son Eglise pour faire voir toutes les ressources qu'elle renferme en elle.

Cependant, Messieurs, il y a progrès, nous marchons vers un dénouement. Les Italiens, qui s'étaient raillés jusque-là des efforts des Français, commencent maintenant à suivre leur exemple. Comme eux, ils sentent le besoin de mettre un terme à ce schisme déplorable; aussi, dans le dernier conclave, avant de procéder à l'élection, ils avaient fait serment, en présence de notaires et de témoins, que celui qui serait élu pape, prendrait tous les moyens, même la cession, pour pacifier l'Eglise. Ils avaient tous fait cette promesse, dans un acte public, signé de leurs mains, et aucun nouveau cardinal ne devait être installé avant d'avoir déposé le même serment [1]. Ainsi, Messieurs, les deux papes se trouvent engagés à donner leur démission, lorsque le bien de l'Eglise l'exigera et que les cardinaux le jugeront à propos. On a le moyen de les presser par leur serment, de les faire rougir et de les contraindre, s'ils manquent à leur engagement. C'est certainement un grand avantage dont on est disposé, de part et d'autre, à profiter. Les docteurs français se mettent les premiers à l'œuvre et font de nouveaux efforts pour obtenir la ces-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 96.

sion. C'est ce que je vais vous montrer aujourd'hui. Innocent VII notifie son élection dans toute l'Europe par des lettres pleines d'un ardent désir de la paix. Ses lettres inspirent une grande confiance, parce qu'on connaissait ses vertus et son caractère pacifique. Cependant il fit au commencement de son pontificat, plusieurs actes qui laissèrent suspecter sa bonne foi. Ainsi, il indiqua un concile général à Rome sous prétexte de chercher les moyens de pacifier l'Eglise. Mais ce moyen était trouvé, c'était la cession demandée de toute part. Pourquoi donc un concile qui ne pouvait être que d'une seule obédience? Il était inutile de délibérer sur une chose arrêtée et décidée. Le concile ne put avoir lieu à cause des troubles excités à Rome par les Gibelins, à la tête desquels se trouvait Ladislas; car celui-ci n'était plus content de son royaume de Naples, il voulait y ajouter le gouvernement de Rome. Excommunié par le pape, et craignant de perdre son royaume, il se reconcilia bientôt avec lui. Mais cette reconciliation même montra que le pape ne se pressait pas de rendre la paix à l'Eglise; car il promit à Ladislas, par une bulle, de ne point conclure l'affaire de l'union, sans qu'il fût reconnu roi de Naples par les deux partis. C'était exclure Louis d'Anjou, contrarier la France, et remettre ainsi l'union à un temps indéfini[1]. Quant à Benoît, il se souciait fort peu de céder. Il ne cherchait qu'à jouir de ses honneurs et de ses revenus, qui, comme nous l'avons vu, lui avaient été rendus. Ses devoirs de conscience, ses engagements lui importaient peu. Cependant comme il avait promis solennellement d'embrasser la voie de cession en cas de mort ou de démission de son compétiteur, il a besoin de garder certains dehors et de montrer qu'il a voulu remplir cet engagement; mais qu'il en a été empêché par des causes indépendantes de sa volonté. Autrement il s'exposait à une nouvelle soustraction d'obédience. Voici donc le moyen qu'il prit pour éluder sa promesse et contenter le public :

Il fit publier en France, et même en pays étrangers, que les ambassadeurs envoyés à Rome avaient été chargés de proposer à Boniface la voie de la cession, mais que ce pape l'avait refusée et qu'il en était mort de dépit. Il ajoutait que ces mêmes ambassadeurs avaient prié le sacré collége de surseoir à une nouvelle élection, par la raison que son maître était prêt à se démettre du pontificat, mais que les cardinaux n'ont pas voulu les entendre. De cette sorte,

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 112-134.

Benoît se croyait pleinement justifié aux yeux du public, et se rendormait au sein des honneurs. Il fut réveillé par son rival, Innocent VII, qui, voyant ses écrits répandus jusque dans la capitale, se mit à les réfuter et à donner une relation exacte de ce qui s'était passé à Rome pour faire ressortir la fourberie de son adversaire. Il écrivit, pour cet effet, plusieurs lettres dans lesquelles il assure que les légats de Benoît n'ont pas dit un mot de la cession, qu'ils ont parlé seulement d'une entrevue que Boniface a refusée comme ne devant aboutir à rien, et comme étant un nouvel artifice de son rival pour en imposer au public. Il va plus loin, il prouve par des faits que les légats n'étaient pas chargés de parler de la cession. Car, dit-il, les cardinaux, avant d'entrer en conclave, avaient demandé aux légats si leur maître les avaient autorisés à céder, les assurant que, dans ce cas, ils ne feraient pas de nouvelle élection. Les légats répondirent qu'ils n'avaient pas d'ordre à ce sujet. Les cardinaux allèrent plus loin : ils prièrent les légats d'envoyer quelqu'un d'entre eux vers Benoît pour lui demander s'il était prêt à céder. Les légats répliquèrent que cette démarche serait inutile, et qu'on ne devait pas s'attendre que Benoît fît quelque chose contre l'équité. Ce fut alors seulement que les cardinaux procédèrent à une nouvelle élection. Voilà ce que le pape établit avec une entière assurance dans diverses lettres adressées successivement à l'Université de Paris, au duc de Berri, aux évêques de Florence et de Fiezole et à plusieurs autres docteurs [1]. Voilà donc un démenti formel donné au récit de Benoît : Innocent fut cru et Benoît regardé comme un menteur. Cependant celui-ci, rusé comme un serpent, trouva encore moyen de se tirer d'embarras. Informé sans doute par ses espions que le pape Innocent n'était point disposé à céder, il alla en Italie, sous prétexte de s'aboucher avec son concurrent pour la cession. Le roi lui avait permis de lever des décimes pour les frais de ce voyage [2]. Il s'arrêta à Gênes, qui était alors sous la protection de la France, et gouvernée par le maréchal de Boucicaut, général français. Il y fut bien reçu, parce que cette ville s'était mise sous son obédience. Cependant son escorte fut obligée de rester hors de la ville. Là il demanda à Innocent un sauf-conduit pour des légats qu'il voulait lui envoyer. Innocent, qui était à Viterbe, refuse. C'est précisément ce que demandait Benoît. Aussi en tire-t-il une espèce de triomphe.

[1] Raynald, an 1405, n. 12 ; Fleury, *Cont.* XXI, p. 25-27.
[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 99.

Il publia partout qu'il ne cessait de chercher l'union, que, pour cet effet, il ne ménageait ni peines, ni travaux, mais qu'il rencontrait des obstacles insurmontables du côté des Romains. Innocent ne demeura pas sans réponse : Benoît répliqua. De là, une vive et longue querelle, où l'un donne le démenti à l'autre, s'accusant réciproquement de mauvaise foi ; c'était fort édifiant pour la chrétienté. Cependant il faut observer que Bienoît n'est pas seul coupable. Son rival n'est pas plus disposé que lui à se démettre du pontificat, car, étant encore à Viterbe, il fit soumettre à l'examen de plusieurs jurisconsultes de son parti cette question : *s'il était obligé de procurer l'union*. C'était faire examiner si son serment fait au conclave était obligatoire. Plusieurs cardinaux en murmuraient hautement[1]. Benoît XIII semblait surpasser son rival en opiniâtreté. Car il avait tellement envie de régner seul qu'il chercha de nouveau à employer la force pour réduire son adversaire. Il demanda aux Génois leurs galères, mais une maladie contagieuse qui se répandait sur lés côtes lui fit prendre la résolution de renoncer à son projet et de s'en retourner à Nice en Provence[2].

D'après ce que je viens de vous dire, vous pouvez juger de l'affliction et de l'embarras de l'Église, et de l'Église de France surtout, qui avait travaillé avec tant d'ardeur à l'extinction du schisme. Il n'y avait plus aucun serment qui pût engager les deux papes à donner leur démission. Ils se croyaient au-dessus du serment ; ils ne reconnaissaient aucun supérieur sur la terre qui pût les juger et terminer leurs différents. Dieu seul, disaient-ils, avait le droit de les juger, c'est à lui seul qu'ils devaient rendre compte de leur mission. Il aurait donc fallu que Dieu descendît sur la terre pour déclarer lequel des deux était le véritable pontife. L'Église se trouvait comme plongée dans un abîme, dont elle semblait ne pouvoir sortir, elle était menacée d'une entière ruine. Déchirée par la division intérieure, elle était attaquée au dehors par des ennemis redoutables. L'hérésie faisait de grands progrès en Angleterre et en Bohême : l'autorité des évêques s'y était opposée inutilement. On sentait le besoin de cette force centrale qui avait si souvent écrasé l'hérésie, et celle-là était comme anéantie. Quel remède à de si grands maux !

L'université de Paris profondément affligée de l'état déplorable de l'Eglise et de la mauvaise foi des deux papes qui jouaient la co-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 99-102.
[2] Ibid. p. 102.

médie pour conserver leurs honneurs, épuisait toutes les ressources de son savoir pour trouver un moyen de retirer l'église de cet abîme. Mais quel moyen employer ? C'était là son embarras. Assembler un concile général et œcuménique? On en avait déjà parlé bien souvent; personne n'en contestait l'efficacité. Mais on voyait l'impossibilité de réunir les cardinaux et les évêques des deux partis opposés. Le concile même général d'une seule obédience, ne pouvait apporter aucun remède. Aussi l'université n'insiste-t-elle plus sur le concile général de l'obédience de Benoît que ce pape avait promis d'assembler. Elle paraît même y avoir renoncé; la cession et la soustraction d'obédience, sont à ses yeux les seuls moyens qui puissent sauver l'église.

Nous avons déjà vu, Messieurs, l'emploi de cette mesure qui n'a eu aucun résultat, mais l'université est persuadée que si la soustraction d'obédience avait duré plus long-temps, elle aurait été mise en pratique par l'obédience opposée, et les deux pontifes auraient été forcés à donner leur démission. Elle revint donc à la même mesure dans l'intime persuasion qui si elle est adoptée en France, elle le sera dans le reste de l'Europe chrétienne. Mais avant de la proposer, elle veut combattre et faire condamner les doctrines qui y étaient opposées et qui ont amené la restitution d'obédience, doctrines qui étaient professées par un grand nombre de prélats, par ceux du midi surtout et par l'université de Toulouse. Cette dernière école avait fait précédemment contre la soustraction d'obédience un mémoire qui avait eu un grand retentissement et qui n'avait pas peu contribué à faire restituer l'obédience à Benoît XIII. Comme on le faisait circuler de nouveau, et qu'on l'avait envoyé au roi [1], pour le prévenir contre la soustraction et déjouer ainsi le projet de l'université, il était fort important de lever ce premier obstacle et d'anéantir ce mémoire. L'université l'avait déjà réfuté à sa première apparition. Il est utile et nécessaire de vous en parler pour vous tenir au courant des graves discussions que ce schisme a soulevées, car c'est là que nous trouvons l'origine de ces grandes questions si souvent débattues entre Gallicans et Ultramontains, telles que l'appel du pape au concile, la supériorité du concile sur le pape, la non-infaillibilité du pape, les libertés de l'église gallicane. A côté de ces principes dont le fond se réduit à la souveraineté de l'Église sur le pape, nous trouvons la souveraineté du peuple sur le

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 134. Note.

roi, le droit du peuple de corriger le prince, et de le déposer, s'il est incorrigible, nous entendrons même faire l'éloge du tyrannicide. Toutes ces doctrines religieuses et politiques, plus ou moins subversives de l'ordre religieux et social, si elles n'ont pas pris naissance dans le schisme d'Occident, y ont reçu du moins un grand développement, car avant cette époque, on n'avait jamais examiné *ex professo* si le pape est infaillible ou non, si l'on peut appeler de son jugement, si le concile lui est supérieur. On n'avait guère examiné non plus si le peuple est souverain, s'il l'emporte sur le roi. Mais on s'en est sérieusement occupé pendant le schisme d'Occident, parce qu'alors, selon moi, on a considéré le pape séparé de l'église, comme le roi séparé de son peuple. Certainement le pape séparé de l'église, isolé et réduit à lui-même, douteux, *tel qu'il l'était pendant le schisme*, n'est point infaillible, son jugement n'est pas irréformable, et l'Église lui est supérieure. Mais il n'en est pas de même du pape uni à l'église et en harmonie avec elle. Agissant alors de concert avec le sacré collége et avec les évêques, il est infaillible, son jugement est sans appel, et il serait absurde de dire que l'église lui est supérieure, puisqu'il s'identifie avec elle. De même le roi séparé de son peuple, est un être faible, mais il est tout-puissant, lorsqu'il s'appuie sur la volonté nationale. Il en est de même de tout autre gouvernement. Mais je vous prie d'observer, Messieurs, que la dépendance des papes a une grande analogie avec la dépendance des rois [1]. L'un ne marche pas sans l'autre, dès qu'on abaisse le pouvoir des papes, on abaisse celui des rois. Aussi, disait-on pendant le schisme, l'église est souveraine, comme le peuple est souverain. Le pape est soumis à l'église, comme le roi est soumis au peuple. Ces deux assertions ont toujours marché de pair et l'une a servi de fondement à l'autre. Louis XIV en sanctionnant les 4 articles du clergé de France, brisait son pouvoir absolu, au lieu d'établir son indépendance, comme il le croyait; après cet acte, il ne pouvait plus dire: *l'Etat c'est moi*, il devait dire : *l'Etat c'est le peuple*. Aussi ce fut de ce moment que la doctrine de la souveraineté du peuple s'est prodigieusement développée. Ce qui n'y a pas peu contribué, selon moi, c'est qu'on enseignait et qu'on faisait enseigner par ordre du gouvernement dans toutes les écoles, la dépendance des papes et la souveraineté du corps ecclésiastique, comme si elles devaient être,

[1] Bossuet combat cette analogie, mais par des raisons qui ne prouvent que son embarras. *Défens.*, liv. VI, c. 28.

remarquez-le bien, d'un usage journalier, une règle de tous les jours. Car en même temps que les docteurs développaient à la Sorbonne le principe de la souveraineté de l'église, les protestants et les philosophes développaient le principe de la souveraineté du peuple. Si je vous parle ainsi, ce n'est pas que je rejette ces doctrines, non, j'en suis le partisan, mais pour des circonstances exceptionnelles, pour des cas extraordinaires et extrêmement rares, qui, pour l'Église, n'arrivent pas tous les mille ans. J'en appelle à l'histoire. Dans le gouvernement civil, le cas peut se présenter plus souvent, parce que les rois sont en général moins sages que les papes. Mais il est bien certain que si l'on faisait du principe de la souveraineté du peuple un usage habituel, si l'on voulait accorder au peuple comme on l'a fait, le droit de faire et défaire les rois à son gré, sans avoir des raisons, parce qu'en pareil cas il a toujours raison, comme le prétend J.-J. Rousseau, nous serions dans une anarchie perpétuelle. Nous aurions la même anarchie dans l'église, si l'on voulait faire des propositions enoncées, un usage constant, une règle de tous les jours. Mais l'Eglise, toujours sage, n'en a pas usé de cette sorte, elle réserve son pouvoir pour ces circonstances extraordinaires où il s'agit du salut de toute l'église, et cette circonstance, depuis dix-huit siècles, ne s'est présentée qu'une seule fois, c'est celle du schisme actuel. Je n'en dis pas davantage, parce que plus tard j'aurai l'occasion de vous expliquer le véritable sens de ces doctrines, et l'usage qu'il est permis d'en faire. Je reviens donc au mémoire de l'Université de Toulouse.

Dans ce mémoire l'Université s'est attachée à deux principales choses, savoir : 1° Qu'il n'est pas permis, selon les canons, d'assembler sans l'autorité du pape, un concile national, pour s'occuper, comme on l'avait fait, de l'état général de l'Eglise. 2° Que le concile tenu en France n'a pu, sans la plus haute injustice, et même sans impiété, contraindre les fidèles à se soustraire de l'obéissance de leur pasteur légitime, même dans la vue d'éteindre le schisme, parce qu'il n'est pas permis de faire du mal pour qu'il en arrive du bien; le reste du mémoire tend à prouver la légitimité de Benoît XIII, qui est appelé le grand-prêtre, le prince des évêques, l'héritier des apôtres, l'époux unique et incontestable de l'Église, et à lui faire restituer l'obédience qui ne lui était pas encore rendue à cette époque.

Ce mémoire n'avait rien d'extraordinaire, si l'on ne s'était pas rouvé dans une position exceptionnelle; car, quand il y a un pape

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 47; Lenfant, *Concile de Pise*, p. 99.

légitime, universellement reconnu, il n'est pas permis d'assembler sans son autorité, un concile soit général, soit particulier, pour s'occuper des intérêts de l'Église universelle, comme il n'est pas permis de se soustraire à son obédience sous quelque prétexte que ce soit; mais ici il y a un schisme déplorable qui désole toute l'église, il s'agit de l'éteindre et de rompre l'obstination d'un pontife qui ne veut céder à aucune remontrance. L'Université de Paris en réfutant ce mémoire s'était appuyée sur les raisons que je viens de vous indiquer. Quant à l'éloge qu'on faisait de Benoît XIII, elle était loin d'y applaudir, elle lui faisait au contraire les reproches les plus graves, elle l'accusait, entre autres choses, d'avoir déclaré que dans aucun cas il n'est permis d'interjeter appel de la sentence du souverain pontife, sur quoi les docteurs de Paris disaient au roi : « Il s'ensuivrait de ce principe que, dans aucun cas l'Église » universelle ne serait supérieure au pape. Or, il est néanmoins » constant par les saintes écritures que l'Eglise universelle ne peut » ni pécher, ni errer dans la foi; que le pape a été institué pour » l'Eglise, non l'Eglise pour le pape, et qu'enfin le pape considéré » comme tel, est membre de l'Eglise. Par quelle raison donc la » partie ne serait-elle pas soumise au tout; celui qui peut pécher à » celle qui est impeccable; celui qui peut faillir à celle qui est in- » faillible? Nous ne trouvons aucune loi divine qui exempte le sou- » verain pontife de la dépendance de l'Eglise universelle. »

Voilà bien, MM., les articles tant contestés de l'Eglise gallicane, savoir : l'appel de la sentence du pape à l'Eglise universelle, la non-infaillibilité du pape, la supériorité du concile général sur lui. Mais qu'est-ce qui sert de fondement à ces propositions? C'est la souveraineté du peuple, c'est la dépendance des rois. Car l'Université ajoute :

« C'est aussi une maxime avouée d'Aristote, et des anciens » philosophes de la Grèce qui ont écrit sur le gouvernement, que » tout corps politique lorsqu'il est bien ordonné, l'emporte en puis- » sance sur le prince, s'il est seul de son côté, et peut-être pourrait- » on dire qu'on n'est obligé d'obéir aux ordonnances du prince, » qu'autant qu'elles sont fondées sur le droit divin ou sur l'autorité » de toute la communauté[1]. » Vous voyez ici la dépendance du roi accolée à celle du pape. Le langage est encore timide, mais bientôt, nous le verrons, il sera plus hardi. Je reviens à mon sujet.

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 49.

Malgré les efforts de l'Université, le mémoire de Toulouse, appuyé sur les anciens principes de l'Eglise, l'a emporté, et l'obédience fut restituée à Benoît. Maintenant qu'il s'agit de la lui ôter encore une fois, il faut avant tout détruire les doctrines de ce mémoire qu'on faisait circuler et qu'on avait envoyé au roi. C'est ce que l'Université de Paris veut faire; une circonstance fortuite vient la seconder et lui faciliter l'accès près du trône. Le roi de Castille, Henri III, venait de prier le roi de France de proposer encore une fois aux deux papes la voie de cession [1]. Le roi goûtant cet avis, admit l'Université qui demanda trois choses, la soustraction d'obédience telle qu'elle avait été pratiquée précédemment, la condamnation du mémoire de Toulouse comme injurieux au roi et au royaume, enfin, la suppression de tous les subsides accordés à Benoît. L'affaire fut débattue d'abord à la cour entre le docteur Jean Petit, et le cardinal de Chalant que Benoît avait envoyé, et déférée ensuite au parlement. Là la cause fut plaidée de la part de l'Université par deux docteurs célèbres, Pierre Plaoul et Jean Petit. Le premier attaqua le mémoire de Toulouse. Nous voyons par son discours sur quel fondement s'appuyait l'Université pour demander la soustraction d'obédience. C'est qu'elle ne regardait plus Benoît comme un pape indubitable, car le docteur reproche au mémoire de supposer que le pape est *l'époux véritable, unique et incontestable de l'Eglise*, tandis que tant de personnes en état d'en juger, ajoutait-il, étaient persuadées du contraire [2]. Le docteur Jean Petit parla dans deux séances consécutives contre Benoît. Enfin, après de longues délibérations, l'Université obtint du parlement une partie de ce qu'elle avait demandé. Jean Juvenal des Ursins, avocat du roi, prononça que le mémoire de Toulouse serait lacéré, et qu'on se retirerait de l'obédience de Benoît, comme n'ayant pas rempli ses engagements. Le roi sanctionna cette décision par un édit du 11 septembre (1406) [3].

Cependant la soustraction n'était que partielle, elle ne dérogeait pas à l'obéissance qu'on devait au chef de l'église, elle abolissait seulement les charges imposées sur l'Église gallicane par le pape Benoît. Pour la soustraction totale, on sentait le besoin de plus mûres réflexions. En effet, retirer l'obéissance à un pape qu'on reconnaissait généralement en France pour légitime, et qui était encore traité

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 114.
[2] Ibid, p. 118.
[3] Ibid., t. xv, p. 115-121; Lenfant. *Concile de Pise, p.* 135.

comme tel dans l'édit même du roi, c'était une affaire extrêmement grave dont on réservait l'examen à une assemblée plus nombreuse, à celle du clergé qu'on avait convoquée pour la Toussaint ou la fête de Saint-Martin. Nous verrons les doctrines et la décision de cette brillante assemblée.

L'Abbé JAGER.

Politique.

DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES;

LETTRE

DE M. L'ABBÉ DE SALINIS A M. L'ARCHEVEQUE DE BORDEAUX

A propos de sa candidature pour l'Assemblée Nationale [1].

MONSEIGNEUR,

Vous avez voulu que mon nom fût proposé aux électeurs du département de la Gironde.

J'ai senti vivement tout ce que cette pensée avait d'honorable pour moi. J'y ai cependant résisté jusqu'au moment où j'ai pu craindre de reculer devant un devoir.

Vous désirez que j'explique comment je comprendrai le mandat qui me sera confié,

Surtout en ce qui touche les intérêts dont auront été spécialement préoccupés les électeurs qui porteront sur moi leurs suffrages.

Je vais le faire avec toute la loyauté, toute la franchise, que le pays a le droit d'attendre dans ce moment de tous les hommes à qui pourrait être léguée la mission de constituer notre avenir.

Cette mission n'a rien qui puisse effrayer plus particulièrement la conscience d'un prêtre.

Le monde politique, après la révolution qui l'a remué jusque dans ses profondeurs, est comme une terre neuve, que nous pouvons aborder, ce me semble, avec plus de confiance.

[1] M. l'abbé de Salinis n'a pas été nommé cette fois à l'assemblée nationale ; mais il ne lui a manqué qu'un petit nombre de voix, et nous espérons qu'il sera prochainement appelé à aider la chose publique de ses lumières. Quoiqu'il en soit, nous ommes assurés que nos lecteurs liront avec intérêt ses vues sur l'état actuel de la Société et de l'Église.

Quelques heures ont emporté les derniers débris d'un passé de quatorze siècles.

Deux seules choses sont restées debout :

La France qui ne périra pas,

L'Eglise qui ne peut pas périr.

La France et l'Eglise, placées l'une vis-à-vis de l'autre dans une position toute nouvelle et singulièrement remarquable! Rien de plus simple, désormais, que leurs rapports, déterminés tous par des intérêts communs plus évidents que le jour.

Qu'est-ce qui émeut la France dans ce moment ?

Trois mots, qui contiennent toute la pensée du monde nouveau dont elle est en travail : *Liberté, Égalité, Fraternité !*

Ces trois mots, l'Eglise les apporta du ciel, il y a dix-huit cents ans; elle les inscrivit sur le seuil du nouvel avenir qu'elle ouvrait à l'humanité.

Le monde romain fut sapé dans sa base païenne, l'égoïsme, la division, l'esclavage.

De là les oppositions prodigieuses que rencontra l'Eglise naissante;

De là les résistances au milieu desquelles s'est accompli lentement, d'âge en âge, l'affranchissement progressif de l'humanité.

Ce travail du Christianisme, cette œuvre merveilleuse de Dieu et des hommes qui remplit les temps modernes, le monde semble être impatient aujourd'hui d'y mettre la dernière main.

L'humanité tressaille, pour ainsi dire, sous le souffle de l'esprit chrétien qui descend de plus en plus vers elle des hauteurs de l'ordre surnaturel.

Les intérêts, les espérances des peuples cherchent leur expression dans la langue de l'Evangile. L'Eglise et la France, en qui vit et se meut l'humanité, se disent, se répondent les mêmes mots : *Liberté, Egalité, Fraternité !*

La terre accepte le programme du ciel.

Que l'Eglise et que la société politique s'efforcent de réaliser désormais, chacune dans l'ordre où s'exerce leur diverse action, tout ce que ce programme renferme.

Et, au lieu des contraditions du passé, qui ne voit un accord admirable : deux œuvres distinctes, mais qui s'aideront l'une l'autre?

Qui ne comprend, en effet, que plus l'Eglise développera, par son enseignement, les notions divines de liberté, d'égalité, de fra-

ternité, dont elle a doté la raison et la conscience humaine, et plus il deviendra facile de les réaliser dans les institutions sociales ;

Et que, d'un autre côté, à mesure que les institutions publiques reproduiraient plus fidèlement la pensée du Christianisme, les peuples deviendraient de plus en plus chrétiens.

L'harmonie est une conséquence si logique de cette nouvelle situation, elle sort si naturellement du fond des choses, qu'elle ne pourrait être brisée que par les passions les plus inintelligentes, ou compromise que par les plus déplorables malentendus.

La voix des passions, si elle parvenait à se faire entendre dans l'Assemblée nationale, y serait étouffée par les nobles instincts, par la raison souveraine du pays.

C'est pour prévenir les malentendus que la présence de quelques prêtres est surtout désirable.

Leur mission sera nettement dessinée, facile, ce me semble.

Ils devront faire comprendre que, déliés, comme tous les citoyens, par des événemens où l'action de Dieu est visible, de tous nos engagemens envers le passé, nous n'avons aucune raison particulière de vouloir faire revivre ce qui n'est plus.

Ce n'est pas nous, sans doute, qui insulterons les ruines qui nous entourent. Pour les respecter, il nous suffit d'y retrouver le vestige de la main de Dieu et de la main de nos pères. Si ce qu'elles nous rappellent fut imparfait, n'accusons ni nos pères, ni Dieu. Ne voyons que le plan providentiel qui a soumis la vie de l'humanité, comme la vie de l'homme, à une loi de progrès et de développement.

Mais que regretterions-nous de ce monde, qui n'appartient plus qu'à l'histoire? Les priviléges qui furent accordés à l'Eglise et dont l'Eglise peut se passer, l'histoire dira qu'elle les acheta souvent bien chèrement au prix d'une dépendance qui entravait plus ou moins sa divine action.

Ce que l'on nous promet aujourd'hui vaut mieux. La liberté dans le droit commun, c'est ce qui sied à l'Eglise.

Plus rien d'exceptionnel.

On ne verra pas une exception dans le modique traitement accordé aux ministres de l'Eglise, et que reçoivent les ministres de tous les cultes existans dans le pays ;

D'autant que pour le clergé catholique, comme pour les pasteurs de quelques-unes des confessions protestantes, ce n'est pas là un salaire, mais une dette. C'est une lettre de change sur l'avenir, que la nation, en 89, mit dans la main de l'Eglise, pour lui assurer du

pain, au moment où elle lui retira toutes les richesses dont l'avait dotée la munificence de nos aïeux.

Ce n'est pas l'honneur seulement, c'est l'humanité qui défend de forfaire à cet engagement. Qui déshériteriez-vous des consolations de la vie future? les hommes à qui les souffrances de la vie présente les rendent plus nécessaires; l'habitant des plus pauvres campagnes, des hameaux les plus abandonnés. Sauvage économie qui aboutirait à montrer en France, au centre de la civilisation chrétienne, ce que le voyageur, au dire de Cicéron, ne rencontra jamais dans la barbarie des anciens temps, des populations sans prêtres, sans autel, et, bientôt, n'en doutez pas, sans morale et sans Dieu!

Cette question, sur laquelle nulle hésitation n'est possible, une fois écartée, on n'aperçoit aucune difficulté sérieuse, tant les intérêts de l'Eglise sont les intérêts les plus évidens du pays.

Que demande l'Eglise? rien que ce qui a été promis à tous.

C'est le droit de tous qu'elle défendra en défendant ses droits.

Le premier de ces droits, qui constitue l'essence même du Catholicisme, c'est son indépendance à l'égard de tout pouvoir humain.

Ce droit, Dieu l'écrivit avec le sang des martyrs sur la base même du monde chrétien. Vous l'écrirez sur la base du monde que vous allez élever.

Liberté de conscience, ce cri de l'Eglise naissante, est devenu le cri de l'humanité.

Cette liberté, l'Eglise ne la réclame que dans les termes où elle est posée à l'heure qu'il est dans la raison humaine, et où elle sera formulée nécessairement dans vos lois;

C'est-à-dire une liberté égale pour tous : rien de particulier pour nous, rien d'exceptionnel contre nous.

Si donc ces utopies unitaires que rêvent certaines écoles de philosophie; si les traditions de la jurisprudence païenne, qui préoccupent encore un petit nombre d'esprits, venaient à menacer l'Eglise, il doit être compris qu'en défendant son indépendance elle défendrait la cause même de l'humanité.

La liberté de conscience serait un vain mot, un mensonge qui déshonorerait la constitution du pays, une hypocrisie indigne de la nation la plus noble du monde, si toutes les conséquences légitimes de ce principe n'étaient pas réalisées dans les lois.

Ces conséquences, évidentes pour tous les hommes dont la logique n'est pas devenue l'esclave de leurs passions ou de leurs préjugés,

C'est : le libre exercice de tous les cultes, forme extérieure de la

foi, expansion sociale de la pensée religieuse, si j'ose ainsi parler, développement naturel, par conséquent, de la liberté de conscience ;

La liberté d'association, sans laquelle toute liberté est désarmée contre les entreprises du despotisme, et que vous ne pouvez limiter aujourd'hui, sous aucun prétexte, dans l'ordre religieux, sans qu'elle ne soit enchaînée demain, au même titre, dans l'ordre politique ;

La liberté d'éducation, droit inaliénable de la famille, qui ne peut être violé sans que tous les principes sur lesquels la société domestique est constituée ne soient ébranlés.

Car si un pouvoir quelconque peut ravir à vos enfants, sous prétexte d'unité sociale, d'intérêt général, la portion la plus précieuse de l'héritage que vous voulez leur transmettre, votre foi, les saintes traditions de vos aïeux, pourquoi, au même titre, ne leur enlèverait-il pas les biens d'un ordre inférieur ?

Vous voyez se dresser ici ces formidables problèmes de la transmission de la propriété ; des rapports des hommes qui possèdent et de ceux qui ne possèdent pas, de l'organisation du travail, où se trouve le nœud de nos futures destinées.

A ces problèmes, le monde, avant Jésus-Christ, ne connut d'autre solution que l'esclavage.

Le christianisme seul pouvait en trouver une autre, la charité.

Or, dans les conditions nouvelles où ils se posent devant nous, la charité ne les résoudra pas, sans aucun doute, sans s'aider de la science ; mais la science, de son côté, ne pourra rien sans la charité.

Il serait facile de montrer, si cela n'exigeait pas des développements qui dépasseraient le cadre où je dois me renfermer, que, de quelque côté que l'on envisage l'avenir de la France, elle ne saurait se passer de l'intervention du catholicisme.

Admirable situation de l'Église dont les intérêts se confondent si visiblement avec les intérêts de la société ! Tout ce qu'on était convenu d'appeler les prétentions du clergé, bientôt, au grand jour qui se lève sur le monde, on verra que c'étaient les droits les plus imprescriptibles de l'humanité.

L'adhésion si prompte, si unanime, que le nouvel ordre de choses qui va s'établir parmi nous a rencontrée dans le clergé, est expliquée, ce me semble, par tout ce que je viens de dire. On n'y voit que la conséquence naturelle du double sentiment qui est toute l'âme du prêtre, l'amour de l'Église et l'amour du pays.

Le peuple ne s'y est pas trompé. On dirait que le sens divin de ce qu'il faisait lui a été révélé. Il a eu l'instinct de l'alliance naturelle du catholicisme et de la liberté.

Il existe cependant encore des défiances, privilége par où quelques esprits plus avancés se distinguent dans la foule.

De bonne foi, sur quoi sont fondées ces préventions; à quel titre notre sincérité serait-elle suspecte?

Qu'est-ce qui effrayerait le prêtre dans ce qui est devant nous?

Est-ce le nom qui a été substitué à un autre nom sur le fronton de l'édifice social?

Mais qui, plus que l'Église, société surnaturelle de tous les temps et de tous les lieux, sait qu'il n'y a rien de divinement établi dans les formes diverses de gouvernement? La meilleure est celle qui répond le mieux aux idées, aux mœurs, aux besoins de chaque société.

Je dirai plus :

La démocratie, c'est-à-dire l'émancipation des classes opprimées, leur initiation progressive à la vie civile et polique, c'est le mouvement imprimé au monde par l'Évangile,

Tout homme qui a étudié l'histoire au point de vue chrétien a donc entrevu les révolutions qui s'accomplissent de nos jours comme le terme probable vers lequel marchait l'humanité.

Mais, direz-vous, cet idéal de l'avenir, vous ne comptiez pas le voir se réaliser sitôt: et lorsque la République, il y a quelques jours, s'est dressée soudainement devant vous, elle vous a étonnés.

Oui, et vous aussi probablement.

Mais qu'importe, si je l'accepte aussi loyalement que vous!

Voulez-vous avoir toute ma pensée? la voici :

Je supposais que la monarchie n'avait pas encore fait son temps. Je croyais que la démocratie se développerait sous cette forme, de plus en plus modifiée, avant de revêtir une forme nouvelle.

Mais voilà que tout ce qui restait de monarchie parmi nous, tout ce que du moins nous appelions hier de ce nom, a été balayé, en un jour, par un souffle de tempête, parti de la terre ou du ciel, peu importe.

Je regarde, et je ne vois plus devant moi que la nation, rentrée dans la plénitude de sa souveraineté.

Cette souveraineté, elle entend l'exercer d'une manière libre, in-

dépendante. La France ne se croit engagée en rien envers un passé qui s'est enfui loin d'elle : elle ne voit que l'avenir.

En un mot, la nation veut se gouverner elle-même.

Certes, elle en a le droit.

Donc, la souveraineté nationale est à mes yeux quelque chose de plus qu'un fait nécessaire, devant lequel je m'incline ; c'est un principe que j'accepte avec toutes ses conséquences.

Je ne dis pas seulement : tout pour la nation, mais : rien que par la nation.

Ce que la nation veut aujourd'hui, je le veux.

Je voudrai demain ce qu'elle voudra.

Ses lois, librement votées par des représentants librement élus, seront mes lois.

Le droit qu'elles ont sur moi n'a rien de supérieur dans ma conscience que le *droit naturel et divin contre lequel il ne se peut rien faire,* dit Bossuet, *qui ne soit nul de plein droit.*

Rien au-dessus de mon pays, que Dieu.

Si cette déclaration franche, loyale, ne vous suffit pas, n'est-ce pas moi qui, à mon tour, aurais de justes raisons de m'étonner ?

N'est-ce pas vous qui exciteriez en moi de légitimes défiances ?

N'y aurait-il pas lieu de craindre qu'une révolution, qui ne serait qu'un malheur, si elle n'est pas pour la France le passage à une nouvelle et meilleure existence, la conquête de tout un avenir, n'ait été rien à vos yeux que le triomphe d'un parti ? Avez-vous bien calculé toutes les conséquences de ces étroites préoccupations ? Ne voyez-vous pas que si vous concentriez, de fait, dans les mains de quelques-uns la souveraineté qui, de droit, appartient à tous, vous ne laisseriez pas seulement en dehors de votre société quelques hommes qui vous déplaisent, que vous y laisseriez la logique, la raison, la justice, tout ce qui est la première condition de l'existence de toute société ? que cet immense édifice, posé sur une base si étroite, s'écroulerait sur vous ? en un mot, que votre République, si vous n'y voulez que des républicains de la veille, n'aura pas de lendemain ?

En demandant que tous les intérêts soient représentés dans cette Assemblée qui va faire une nouvelle France, afin qu'après s'être expliqués, entendus, ils trouvent tous leur place et vivent à l'aise dans cette France nouvelle ;

En voulant que l'Assemblée nationale représente la souveraineté de la nation, et non la tyrannie de quelques partis ;

En désirant que la liberté, qui sera formulée dans les lois de cette Assemblée, soit, non la liberté de quelques-uns, mais la liberté de tous;

Enfin, en rappelant les promesses par lesquelles la République naissante s'est fait accepter si sincèrement de tout le pays,

Nous lui donnons les seules conditions d'une existence durable; nous la garantissons contre les seules chances qui la menacent sérieusement.

Nous sommes des républicains meilleurs et surtout plus intelligents que vous.

Je viens de dire mes pensées avec un désir bien sincère de n'en voiler aucune; c'est ce qui explique et excusera les développements beaucoup trop longs où je me suis laissé entraîner.

Je dois ajouter un mot cependant. Vous savez, Monseigneur, avec quelle répugnance j'ai consenti à ce que ma candidature fût proposée : si elle était acceptée par les électeurs, une pensée me soutiendrait dans la carrière si nouvelle pour moi où je me trouverais jeté: c'est qu'elle m'aurait éte ouverte par vous, Monseigneur, par votre clergé, et que, pour remplir dignement la mission qui me serait imposée, je n'aurais qu'à m'inspirer de l'admirable esprit qui anime la famille d'adoption que je serais chargé de représenter.

Recevez l'hommage du profond respect, etc.

Bordeaux, 5 avril 1848. L'abbé DE SALINIS.

Polémique Philosophique.

LA ROYAUTÉ ET L'INQUISITION [1].

L'inquisition espagnole fondée par ses rois, — dirigée et appliquée à leur profit.

Ferdinand et Isabelle furent non seulement les fondateurs du saint-office, mais ses protecteurs acharnés. Ce n'est pas chez eux une simple chaleur religieuse, c'est une combinaison politique; l'inquisition servira quelquefois de police à la royauté. Le premier grand inquisiteur Torquemada, est confesseur de la reine. Ferdinand crée le conseil royal de *la Suprême*, fondement de l'inquisition; il fait convoquer la junte générale de Séville, pour y décréter

[1] Voir *l'Église romaine et l'Inquisition* au nº précédent ci-dessus, p. 270.

sous le titre d'*instruction*, les premières lois inquisitionnaires. C'est encore lui qui exige que les pénitents, mêmes volontaires, soient assujettis à la confiscation de leurs biens. S'il fut un temps où, en France, *on battait monnaie sur la place de la Révolution*, le roi d'Espagne en avait donné l'exemple, en frappant au même coin, dans les *Auto-da-Fé*. Non content d'avoir expulsé les juifs, Ferdinand s'étant emparé de Malaga, dépassa les cruautés du saint-office, en faisant tuer avec des roseaux pointus tous ceux qui se trouvaient dans cette ville. En 1502, le même roi décréta contre les Maures, l'ordre de quitter le royaume, et porta contre ceux qui tentaient d'éluder cette proscription, les peines les plus rigoureuses. A la même époque, il étendit la juridiction du saint-office d'Aragon jusqu'au péché d'usure, précédemment réservé aux juges séculiers.

Ximénès ne trouva pas moins de zèle dans le successeur de Ferdinand; en 1508, Philippe Ier l'autorisa à former une junte pour terminer tous les procès intentés aux habitants de Cordoue : elle prit le nom de *Congrégation catholique*.

Dans les premières années de son règne; Charles-Quint transporta l'*inquisition* dans le comté de Flandre. Celle-ci, plus sévère que celle d'Espagne, porta les peines les plus rigoureuses contre un plus grand nombre de cas. En 1529, elle obtint du roi des arrêts terribles, contre les hérétiques, qui furent renouvelés en 1531.

Qui ne connaît la sombre tyrannie de Philippe II, cet homme implacable dont le spectre plane encore sur l'Espagne du fonds de l'Escurial? Arrivé sur le trône, il poursuit d'une main les anciens démêlés de Madrid avec la cour de Rome; de l'autre, il étend l'autorité du saint-office à ses sujets établis hors d'Espagne. Naples, la Sicile, l'Amérique, frémissent et se courbent sous ce tribunal. Il s'étudie à doter sa patrie d'institutions incroyables; de perfection en perfection il arrive à l'inquisition des douanes dirigée contre l'introduction des livres défendus et à l'inquisition ambulante des flottes et des galères chargée de poursuivre les hérétiques sur les navires. Voilà pour le rôle de la royauté. La nation sera-t-elle moins ardente à soutenir cette puissance funèbre? Ecoutons encore l'histoire.

4. LE PEUPLE ET L'INQUISITION.

Caractères sombres en Espagne, caractères gracieux en Italie. — Libres penseurs en Italie sans contrainte. — Entraves diverses en Espagne. — Le peuple exige les rigueurs.

En 1485, l'inquisiteur Arbuez ayant été assassiné, tous les vieux

chrétiens s'animent d'une incroyable fureur, pour venger sa mort. Ils font des émeutes violentes; la victime est adorée à l'égal d'un saint... Torquemada le plus implacable des inquisiteurs, voit un grand nombre de gentilshommes illustres, réclamer l'honneur d'être familiers du saint-office. Cet exemple et les immunités que Ferdinand accorde à la congrégation, font accroître cette milice d'une manière si merveilleuse, qu'il y a des villes où les familiers se trouvent plus nombreux que les autres habitants. Non seulement les hommes les plus distingués forment les gardes du corps des inquisiteurs, mais ils font encore le métier d'espions et de délateurs. Dans les *Auto-da-Fé*, l'apparition du roi et de la reine au balcon du palais donna le signal de la cérémonie. Dans les processions l'illustre famille de Médina-Celi, revendique comme son plus précieux privilège, celui de porter l'étendard de l'inquisition; les grands d'Espagne marchent immédiatement à la suite des familiers; le peuple enfin n'a pas de plus attrayant spectacle que ces sanglants sacrifices; il ne veut pas être appelé à l'improviste; il exige une publication solennelle un mois à l'avance. Le jour venu, les places ne sont pas assez vastes pour contenir la population amoncelée; après l'expiation, le roi applaudit, les nobles psalmodient, le peuple trépigne. Ces grandes solennités, réservées pour le mariage des rois, les avènements, les naissances des princes, paraissent trop rares, les combats de taureaux ne suffisent pas à remplir les entr'actes; la nation a besoin de sacrifices humains mensuels. Cette impatience publique fait imaginer les *Auto-da-Fé* particuliers; afin de mieux donner le temps d'attendre les généraux.

Voilà l'Espagne sous l'inquisition: Pensez-vous qu'un tel caractère ait pu lui être imposé par une bulle du pape? Est-ce un tel peuple que pouvait former l'influence italienne, la plus douce, la plus civilisatrice de l'Europe? Non, la proscription inquisitoriale a trouvé sa raison d'être et son aliment en Espagne même; elle n'est point exotique, mais indigène. Pourquoi? Nous avons dit la raison. C'est que l'Espagne, entraînée, depuis Pélage jusqu'à Ferdinand, dans la plus héroïque résistance, ne pouvait abdiquer la mission de la guerre catholique. Héroïque du temps du Cid, elle ne sut être que barbare depuis Ferdinand; mais toujours elle s'attacha à l'application du même principe. Les inquisiteurs furent les Don Quichotte sérieux du catholicisme. Le caractère saillant, qui domine la nation, devait se manifester en dehors de l'inquisition par d'autres exaltations religieuses? Etudiez l'Espagnol public et privé: quel est son

trait le plus caractéristique? C'est le besoin d'une expiation portée aux dernières limites de l'ascétisme. C'eût été peu pour les moines de Tolède et de l'Escurial de fouiller le sol pour en extirper tout levain d'hérésie; ces précautions pouvaient suffire à raffermir le présent et à rassurer l'avenir; mais il fallait encore s'occuper du passé. Le sol avait été souillé par les longues profanations des infidèles; les cathédrales avaient été transformées en mosquées; point de ville qui n'eût vu le croissant flotter sur ses murailles; plus de plaine, pas de défilé qui ne contînt les ossements impurs des descendants d'Ismaël; nouvelle Jérusalem, l'Espagne avait servi de calvaire à mille crucifiements du Christ, et *cette passion avait duré huit siècles*. Quelle source de douleur! quelle cause d'expiation! Aussi, voyez quelle couleur inusitée de souffrance revêtent les anachorètes, les moines, les rois eux-mêmes. Nous ne pouvons pas réveiller de leurs tombeaux tant de martyrs volontaires; mais Murillo, Ribéra, Zurbaran sont là, pour les faire revivre. Questionnez la toile ou le marbre de l'école espagnole, tout vous parle d'angoisses et de macérations. Quelle différence avec la divine peinture de l'Italie! Comme les madones de Raphaël sont bienveillantes et gracieuses! quelle source de miséricorde dans leur divine majesté! comme les anges sont radieux! les saints n'ont point une austérité sombre et souffrante; ils regardent le ciel avec amour. En Espagne, au contraire, les anges ont l'air irrité et mal à l'aise; les vierges elles-mêmes n'ont pas de sourire... Le catholicisme de Raphaël est tout rayonnant de béatitude et de beauté; celui de Ribéra et de Zurbaran est plein de terreur et de martyre; dans ce seul contraste est tout le génie des deux églises. Faut-il en dire davantage? Le dernier asile de Charles-Quint est un tombeau; le palais de Philippe II un monastère, et son appartement une cellule. Et pourtant, tandis que la royauté espagnole s'ensevelit pour obéir à des idées populaires d'expiation, la papauté, enthousiaste de fêtes, de félicité terrestre, de poésie et de beaux arts, se bâtit les magnifiques galeries du vatican. Si la nationalité d'outremonts a un type, n'est-il pas renfermé dans les nobles figures de Léon X, de Jules II, de Raphaël, de Michel Ange, de Dante et de Tasse? Eh bien! est-ce sur leur front qu'on trouve le reflet de la misanthropie farouche de Valdès, de Philippe II et le cachet de l'inquisition sanguinaire?

Cependant, dira-t-on, chaque grand inquisiteur a été reconnu par le pape! Certes, nous n'en disconvenons pas; nous avons vu

qu'il s'en repentit plus d'une fois, et qu'il tâcha à plusieurs reprises d'arrêter les rigueurs du saint-office, en destituant les inquisiteurs, et en protégeant ses victimes. Mais si cette fermeté de conduite ne peut entièrement blanchir le Saint-Siége aux yeux de certaines gens, tout le monde ne reconnaîtra-t-il pas du moins qu'il existe une immense différence entre la simple tolérance, et la complicité active du méfait? Que furent tous les grands inquisiteurs? Des prêtres de l'église espagnole. Etaient-ils choisis ou désignés par le pape? Nullement : au roi seul appartenait la nomination de ce terrible magistrat. Rome se contentait de le reconnaître; et quand elle faisait quelque difficulté de sanctionner ce chef de police, exerçant au profit du pouvoir absolu, Dieu sait tous les efforts, toutes les intrigues que la cour d'Espagne mettait en jeu pour extorquer la bulle du Saint-Siége! Nous en avons cité des exemples. Si l'on persistait à vouloir s'autoriser de ces bulles de reconnaissances, pour rendre Rome responsable de toutes les fautes de l'inquisition, nous répondrions qu'il est des nécessités de ménagement qui ne permettent pas cette rigidité d'induction. Il est arrivé maintes fois que deux sociétés de mœurs entièrement contraires, ont été réunies par la conquête ou par des rapports de dépendance. La civilisation a souvent des relations avec la barbarie par l'entremise de l'Eglise, et rien n'est curieux comme de suivre dans l'histoire les adoucissements qu'elle employa pour diminuer la somme des maux de l'humanité... Vers le 10e siècle, elle entreprend de modérer les cruautés dés barons écumeurs de grands chemins. Il lui était impossible d'arrêter tout à coup l'esprit de violence; il fallut entrer en composition avec ces hommes intraitables; la *trève de Dieu* défendit le pillage pendant certains jours de la semaine seulement. Et voilà ce qu'on appelle aussi une condescendance de l'Eglise envers le crime; une sanction tacite du meurtre et du vol en certains jours privilégiés. Heureusement les historiens modernes ont fait justice de ces fausses déductions; et l'Eglise est demeurée bénie pour les quelques moments de paix qu'elle avait cherché à ménager à la société de l'époque.

Ne remontons pas si haut : la victoire a récemment établi notre domination sur un peuple cruel et singulièrement arriéré dans la civilisation. Ce peuple, implacable après le combat, ne sait recueillir sur le champ de carnage que des têtes; la femme, si libre chez nous, y est esclave : le maître a sur elle droit de vie ou de mort. On a vu même y conclure des ventes de blancs, comme dans la Guinée des

ventes de nègres. Eh bien! ces usages de la barbarie musulmane continuèrent à avoir cours sous la garantie de notre administration; suit-il de là que la métropole soit responsable de ces outrages à la dignité humaine? Passera-t-elle pour l'instigatrice de ce qu'elle n'interdit pas radicalement?... Les brusques emportements du puritanisme n'augmentent-ils pas souvent les maux que l'on veut guérir... La tolérance des papes envers l'inquisition espagnole vient se placer entre ces deux exemples par ordre chronologique. Nous ne sommes pas de l'école fataliste qui veut tout soumettre à la force des choses; nous croyons cependant que l'observation attentive des faits, l'étude des mœurs de l'époque, et des devoirs d'un gouvernement religieux envers un peuple fier, hautain, absolu, diminuent singulièrement la responsabilité de la papauté. Pour faire remonter jusqu'au Saint-Siége les excès de l'inquisition, il aurait fallu établir que le Saint-Office de Rome était pour le moins aussi cruel que celui de Madrid, et c'est là un fait souverainement repoussé par l'histoire; il est universellement reconnu que le Saint Office n'a nulle part été aussi doux, aussi tolérant qu'en Italie. Pour en donner la preuve, nous dirons que la patrie des papes ne connaît pas les auto-da-fé..... et pourtant il y avait de la hardiesse chez les écrivains d'outre-monts. Comment traitait-on leur audace?... *Campanella*, qu'on a placé au nombre des précurseurs de Voltaire, était absous et félicité par l'inquisition romaine en 1608, et le pape Urbain VII, qui l'honorait de son intimité, le protégeait chaudement contre ses ennemis personnels. *Pompanatio* comptait parmi ses admirateurs Léon X et le cardinal Bembo; *Pétrarque*, le Juvénal déchaîné contre les désordres des cardinaux, était l'enfant chéri des papes et leur ambassadeur dans les cas difficiles. Enfin, *Machiavel* reprochait impunément au Saint-Siége l'abaissement, la faiblesse de l'Italie avec une aigreur digne des temps modernes.

Par quelle contradiction l'esprit ultramontain que l'on nous représente si acharné à faire persécuter le moindre esprit indépendant en Espagne, aurait-il laissé publier à sa porte ce qu'il défendait de souffler à voix basse à 600 lieues? Qu'on nous explique ce mystère, si on le peut? Mais si nous ne pouvons comprendre cette contradiction, nous savons du moins apprécier l'acharnement qu'on a mis à présenter l'inquisition comme la plus haute expression du despotisme catholique. Voulant jeter sur l'autorité du Saint-Siége le discrédit et la honte, on est allé soulever au nom des idées ultramontaines, le linceul de toutes ces victimes des auto-da-fé, immolées par

un peuple qui ne songeait qu'à sa haine, par des rois qui ne s'occupaient que de leur ombrageuse sécurité. On a séparé l'Église romaine de tous les témoins, de toutes les pièces authentiques de sa grandeur, de ses bienfaits; on l'a confrontée avec des victimes qu'elle n'a point connues; on l'a attirée dans une impasse afin de la frapper par derrière. Quoi qu'il en soit, le règne de l'inquisition s'est éteint en Espagne même comme ces volcans dont les entrailles ont jeté toute la lave.

L'Espagne chevaleresque, pétrie de ce que le christianisme avait de plus ardent, aurait dû expirer à la fin de la guerre des Maures, comme une plante vigoureuse dont l'alimentation se retire tout à coup. Ce fut par un prodige qu'elle réussit à conserver dans la paix, toute la fougue de la guerre religieuse en organisant l'Inquisition. Mais ce remède excessif ne pouvait que pallier le mal; après 600 ans de l'inquisition la plus acharnée, l'ardeur s'était épuisée; le règne de Philippe IV fut plus doux que celui de ses prédécesseurs, ceux de Charles II et de Philippe V virent s'éteindre les bûchers, et ce premier Bourbon, apportant la tolérance française au-delà des Pyrénées, refusa de se montrer à l'auto-da-fé solennel qu'on lui réservait. D'ailleurs, l'aliment commençait à manquer aux flammes, à force de proscriptions, il ne restait plus en Espagne de Juifs ni de Maures. On a dit que le saint-office était tombé devant Napoléon; erreur profonde : l'apparition des Français ranima la haine étrangère, passion inséparable de l'orgueil et du fanatisme castillan; aussi, bien loin de sonner l'heure de la nouvelle civilisation, Napoléon fut sur le point de faire renaître l'époque de Charles-Quint. Ferdinand VII et l'armée de la foi sont là pour l'attester. Si la civilisation a triomphé malgré les réactions, c'est que tout peuple obéit à son insu à une influence providentielle qui le ramène sur la voie de la vérité tôt ou tard, mais invariablement.

5. L'ÉGLISE ROMAINE ET LES TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES.

Jean Hus considéré comme hérétique. — Loué par Luther. — Condamné par Gerson. — Animosités nationales contre lui. — Refus de se rendre à Rome. — Condamné, puis réhabilité par le pape. — Fuite du pape, affliction de Jean Hus. — Les troubles politiques de Bohême agravent sa position. — Le pape arrêté. — Accusation de l'empereur contre Jean Hus. — Les Pères veulent le gagner par persuasion. — Liberté de sa défense. — Condamnation de ses erreurs. — Sa mort est l'ouvrage du pouvoir séculier.

Des tribunaux ecclésiastiques spéciaux et permanents comme l'inquisition d'Espagne, nous passons à quelques tribunaux parti-

culiers et temporaires... Commençons par la grave affaire de Jean-Hus ; examinons-en les circonstances détaillées sans préventions et laissons ressortir des faits le véritable caractère, la conclusion évidente de ce grand évènement.

Deux points caractéristiques résument la question. D'un côté l'hérésie, dont le concile s'occupa et pour laquelle personne ne peut l'accuser d'incompétence, de l'autre les considérations de sécurité, de politique, de police temporelle ; l'empereur Sigismond et les autorités civiles les examinent et les tranchent. La première conduit Jean-Hus à la barre du concile, le fait excommunier et dégrader comme hérétique, malgré l'adoucissement évident que le pape Jean XXIII et les Italiens auraient voulu lui ménager. La seconde le fait condamner au feu et exécuter. Jamais le point de droit ecclésiastique et le fait temporel n'ont été mieux posés, plus distincts, jamais les juridictions n'ont été plus respectées. Ce n'est pas que nous prétendions absoudre le supplice du hardi prédicateur, nous voulons seulement rendre à chaque autorité la justice qui lui est due.

Raisonnons sur les preuves puisées aux sources les moins suspectes, dans les apologistes même de Jean-Hus... L'absolution que ce novateur trouve chez les écrivains des 18e et 19e siècles, peut avoir sa valeur sous le rapport philosophique et civil ; mais elle ne saurait infirmer sa culpabilité au point de vue de l'orthodoxie et de la hiérarchie romaine. Nous n'entreprendrons pas d'examiner sa doctrine. L'éloge de Luther et la condamnation du célèbre Gerson chancelier de l'Université de Paris, suffiraient pour établir la gravité de ses erreurs.

« Lorsque j'étudiais à Herford, dit Luther, je trouvai dans la » bibliothèque du couvent un livre intitulé *Sermons de Jean-Hus*. » La curiosité me prit de savoir quels dogmes cet Hérésiarque avait » répandus. Cette lecture me remplit d'un étonnement incroyable. » Je ne pouvais comprendre pourquoi on avait brûlé un si grand » homme, qui expliquait l'écriture avec tant de gravité et de dextérité. Mais comme le nom de *Hus* était en si grande abomination » que je m'imaginais qu'en faisant de lui une mention honorable le » ciel tomberait et le soleil s'obscurcirait, je fermai le livre le cœur » fort ulcéré. Je me consolai pourtant par cette pensée que peut-» être il avait écrit cela avant de tomber dans l'hérésie ; car je » ne savais pas encore ce qui s'était passé au concile de Constance. »

Gerson rapporteur de l'Université dans l'examen de la doctrine

sultés plus tard par Jean XXIII, déclarèrent que l'archevêque d Prague avait outre-passé ses pouvoirs en faisant brûler les livre de Wiklef. Grégoire XII censura l'archevêque ; mais, comme Jean Hus était accusé d'hérésie, il le somma de comparaître au Vatican pa devant le cardinal Colonne ; Prague tout entière s'émut en faveu de Jean Hus; la cour, la bourgeoisie, l'Université écrivirent au pape pour le prier de dispenser le prévenu de la comparution personnelle. Se fondant sur cette considération digne de remarque : que Jean Hus avait beaucoup d'ennemis en Allemagne, et que le voyage devenait périlleux pour lui. Cette crainte ne doit pas surprendre; l'anarchie était alors si grande que le baron Georges d'End qui possédait deux châteaux sur la route de Constance en Italie, put soudoyer impunément des bandits pendant toute la durée du concile pour piller et quelquefois assassiner les docteurs et cardinaux qui s'y rendaient ; Sbynko lui-même écrivit au pape en faveur de Jean Hus; mais il paraît que, peu sincère dans cette démarche de reconciliation, il n'envoya pas la lettre à Rome, du moins Grégoire XII ne la reçut pas [1]. Aussi les procureurs de Jean Hus furent-ils mal accueillis par le cardinal Colonne, qui l'attendait en personne, et l'excommunication fut la suite de ce premier démêlé. Jean Hus n'en tint compte; l'orgueil fut toujours la grand passion des hérétiques. Il s'érigea en juge du souverain pontife, porta l'audace jusqu'à lui contester le droit de le faire poursuivre canoniquement, et il continua d'exercer son ministère. Le pape alors jeta l'interdit sur la ville de Prague, à la réserve de la seule église de Visigrade. Jean Hus, Jérôme de Prague et leurs partisans n'en élevèrent que plus haut la voix de la révolte ; ils ameutèrent le peuple, la sédition éclata, Hussites et catholiques s'entrégorgèrent.

Malgré cette aggravation de culpabilité, Jean Hus ne perdit pas toute protection de la part des prélats bohémiens. Nicolas, évêque de Nazareth et inquisiteur de la foi en Bohéme, lui accorda des lettres d'orthodoxie en 1414, à peu près à l'époque où le roi Wenceslas lui donna le sauf-conduit pour se rendre au concile de Constance. Quoi qu'il en soit, le pape Jean XXIII était si peu prévenu contre lui à son arrivée ; il apportait dans cette affaire un esprit si impartial, qu'après avoir reçu fort humainement, dit Jacques Lenfant, les deux seigneurs bohémiens, ses protecteurs, Je

[1] Voir Valpurges, p. 50.

de Chlùm et Latzenbok, il leur fit cette promesse remarquable : « *Quand même Jean Hus aurait tué mon frère, j'empêcherais de tout mon pouvoir qu'on ne lui fasse aucune injustice pendant tout le temps qu'il sera à Constance.* » En effet, Jean Hus jouit d'une pleine liberté durant plusieurs jours; l'excommunication fut levée à son égard. L'évêque de Constance, accompagné d'un auditeur du sacré Palais, alla lui communiquer cette résolution importante, et le pape ne prit d'autre précaution de prudence que celle de lui défendre de paraître aux messes solennelles, afin d'éviter les émotions populaires.

Mais les animosités nationales ne tardèrent pas à se réveiller et à l'atteindre. Celui que le pape venait de réhabiliter se vit dénoncé, poursuivi par Etienne Paletz, simple professeur en théologie, et par Michel de Caussis, prêtre obscur, tous les deux originaires de Prague. L'ancienne amitié de Paletz pour Jean Hus, ne permet pas de douter que son acharnement ne fût devenu une affaire d'amour-propre blessé.

La conduite de Caussis laisse bien moins d'incertitude encore ; car il basa les premières dénonciations contre Jean-Hus, sur la dispersion de l'Université, l'accusant de s'être servi de l'autorité séculière pour opprimer les Allemands. On ne manqua pas, dit Lenfant, de trouver beaucoup de témoins à charge parmi les ecclésiastiques de Bohême, que Jean-Hus avait blessés, dans ses prédications, et on ne cessa de mettre toutes sortes d'obstacles à ce qu'il obtînt une audience du concile; menaces, placards violents, rien ne fut épargné pour envenimer la querelle... Jean Hus s'en plaignit au pape : « Que puis-je y faire, répondit Jean XXIII, vos propres com- » patriotes vous accusent. »

Reconnaissons d'ailleurs que l'intervention d'un pontife personnellement cité devant le concile pour se voir juger avec deux autres anti-papes, perdait toute autorité. Jean de Chlum s'étant plaint de l'arrestation de Hus, projetée par les cardinaux, le pape en rejeta toute la faute sur les évêques, disant avec tristesse *qu'il était lui-même entre leurs mains ;* aveu d'autant plus significatif qu'il ne s'était pas trouvé à la réunion où l'emprisonnement de Jean Hus avait été résolu. Les intentions bienveillantes du pape devenaient de plus en plus évidentes. Jean Hus ayant été transféré malade de sa prison au monastère des Dominicains, le pape lui envoya ses médecins, et essaya d'améliorer son sort en faisant nommer une nouvelle commission beaucoup plus nombreuse pour

examiner sa doctrine, elle était composée des quatre cardinaux de Cambray, de Saint-Marc, de Braneas et de Florence, de deux généraux d'ordre et de six docteurs ; mais que pouvait un malheureux pape assez peu en sûreté au milieu du concile pour juger nécessaire de fuir à Schaffouse avec ses gardes et ses adhérents ? Cette retraite exécutée le 4 mars 1415, abattit le courage de Jean Hus; les gens du pape qui le gardaient chez les dominicains, l'avaient habitué à tant de douceur et de prévenance, ils lui inspiraient tant de confiance comme il le dit lui-même dans sa 52e *lettre* qu'il tomba dans les plus vives appréhensions. Et quand on l'eut transféré chez l'évêque de Constance et bientôt après à la forteresse de Gotleben, il écrivait dans sa *lettre* 56e : « Mes gardes (ceux que lui avait donnés le pape) se » sont retirés et je ne sais comment j'aurai de quoi vivre, ni ce qui » m'arrivera dans la prison ; je vous prie d'aller avec les autres sei- » gneurs de Bohême, trouver le roi Sigismond, et de le supplier de » finir mon affaire, en sorte qu'il n'en ait point de confusions et » qu'il ne se rende coupable d'aucun crime à mon égard... » Vaine confiance.

Il n'avait plus rien à attendre de Sigismond, les désordres de la Bohême lui avaient inspiré toutes les craintes aveugles que peut concevoir un roi despote et ambitieux.

Le Hussisme est tellement mêlé à la déplorable anarchie de la Bohême, qu'on ne peut négliger l'histoire de ces troubles dans l'appréciation de l'affaire de Jean Hus. Sigismond, prince insatiable et sans mérite, haï de ses ennemis, méprisé de ses partisans, avait des droits sur la Bohême comme frère de son roi Wenceslas. Il portait sur cette riche proie des désirs si avides qu'en 1401, il profita des démêlés de Wenceslas avec l'empire germanique pour le faire prisonnier et le traîner à Vienne, où il le tint enfermé pendant dix-huit mois. Cette indigne trahison jointe à une administration inique et révoltante, le firent détester de tous les Bohémiens, ils parvinrent à délivrer Wenceslas, et oublièrent son incapacité et ses débauches pour l'accueillir avec acclamation en haine de son frère. Mais le cynisme et la stupidité de Wenceslas ne tardèrent pas à favoriser les nouveaux désordres religieux excités par les censures exagérées de Jean Hus et de Jérôme de Prague. Loin de s'y opposer Wenceslas applaudissait à l'ébranlement d'une autorité ecclésiastique qui gênait ses dissolutions; Sigismond, au contraire, intéressé à arrêter la destruction d'un royaume dont il attendait l'héritage, résolut de soutenir l'ordre politique et religieux. Et pour prendre le mal à sa

source, il voulut détruire les chefs Hussites. Il est certain qu'on ne peut jeter les regards sur l'état déplorable de la Bohême, sans être saisi de tristesse en présence de tant d'anarchie, et sans désirer le rétablissement de l'ordre.

Ainsi, on avait vu Jérôme de Prague lancer dans les rues une femme et des mauvais sujets en habit de moine, portant des indulgences dérisoires et donnant au peuple des bénédictions en singeant le Souverain Pontife. Un carme et un dominicain ayant voulu s'opposer à la violation de l'autel et des reliques de Sainte-Marie, ce même Jérôme en avait fait jeter un en prison et précipiter l'autre dans la Moldave. Jean Hus secondait ces désordres par ses sermons dirigés contre les magistrats; le peuple ameuté s'opposait ouvertement à la prédication de la croisade, et le roi avait la plus grande difficulté à appaiser les émeutes; le fougueux prédicateur était allé jusqu'à prendre texte de la conduite de Moïse pour conseiller à la population de s'insurger contre ceux qui contrariaient sa doctrine, excitant par des proclamations incendiaires tous les habitants à se bien armer et à ne faire quartier à personne. Ces événements avaient porté l'irritation de l'empereur au comble. Quant à Jean XXIII, rentré à Constance après sa première fuite, il venait de s'échapper une seconde fois. « Par » la juste frayeur d'être arrêté et de ne pouvoir exécuter ce » qu'il avait promis en faveur de l'Église, quelque sujet d'appré» hension qu'il eût à constater, ajoutait-il, il se serait exposé à tout » événement s'il n'avait craint que Benoît XIII et Grégoire XII, » apprenant qu'on l'avait arrêté, ne prissent prétexte de cette vio» lence pour ne pas céder, et faire perdre ainsi toute espérance d'é» teindre le schisme. » Telle était la raison qui l'avait obligé de se retirer à Lauffemberg avec précipitation et pendant un grand orage, car Schaffouse ne lui offrait pas plus de sécurité. Quelle intervention modératrice Jean Hus pouvait-il attendre d'un Pontife ainsi placé sous le poids d'une condamnation qui l'atteignit dans toute sa rigueur le 29 mai, et à laquelle il acquiesça le 30 pour aller partager la captivité de Jean Hus dans cette même forteresse de Gotleben. Ici la papauté qui aurait peut-être voulu éviter l'emprisonnement préventif et traiter l'accusé avec les ménagements ordinaires à la cour romaine, sort de cause, et Jean Hus demeure en face du concile et de l'empereur.

Le long schisme d'occident, les profonds ébranlements de l'Église, disposaient naturellement les cardinaux à la sévérité. Après

avoir donné à l'égard de Jean XXIII un exemple de vigueur efficace, on ne pouvait douter qu'il attaquerait aussi vigoureusement l'hérésie dissolvante dont Prague était le foyer. L'affaire de Jean Hus revint au rôle à la suite d'une pétition des grands de Bohême, qui cherchaient à le justifier, demandaient son élargissement, et tout au moins sa comparution publique devant le concile. La première demande fut repoussée par le patriarche d'Antioche ; on n'agréa que la seconde, en promettant que Jean Hus serait ramené à Constance le 5 juin, et qu'il aurait toute liberté de se défendre. Les débats s'ouvrirent, et dès la seconde audience, Sigismond irrité par les troubles, les émeutes reprochées à Jean Hus, dirigea contre lui ces paroles : « Suivez le conseil de Monseigneur le cardinal, ne » soutenez rien avec opiniâtreté, montrez toute obéissance envers » l'autorité du concile ; à ces conditions, nous ferons en sorte de » vous laisser retirer avec l'absolution ; sinon, on sait comment on » doit agir envers vous, et quant à nous, bien loin de vous soutenir » dans vos erreurs et votre obstination, nous aimons mieux allu» mer le feu de nos propres mains. »

L'empereur termina cette espèce d'acte d'accusation dans une des audiences suivantes « Vous avez entendu les charges qui pè» sent contre Jean Hus, elles sont graves en grand nombre, et » prouvées, non-seulement par des témoignages dignes de foi, mais » par sa propre confession. Il n'y en a aucune qui toute seule ne » fût, à mon avis, digne du feu. Si donc il ne rétracte tout, mon sen» timent est qu'il *soit brûlé*. Et quand même il obéirait au concile » je suis d'avis qu'on lui défende de prêcher et d'enseigner, et qu'on » *lui interdise même l'entrée du royaume de Bohême*. Car si on lu » lui permettait de retourner et de prêcher dans un pays où il a un » parti si puissant, il ne manquerait pas de revenir à son naturel » et de semer de nouvelles erreurs, pires que les précédentes. De » plus, j'estime qu'on doit envoyer la condamnation de ses erreurs » à mon frère le roi de Bohême, en Pologne, et dans les autres » pays imbus de cette doctrine, avec ordre de faire punir par » l'autorité ecclésiastique et par le bras séculier conjointement » tous ceux qui continueront à la croire, et à l'enseigner. On ne » peut remédier à ce mal qu'en coupant en même temps la racine » et les branches. Il faut, outre cela, que les Évêques et les autres » prélats qui ont travaillé à l'extirpation de cette hérésie, soient re» commandés par les suffrages de tout le concile à leurs souverains » Enfin, *conclut l'empereur*, s'il y a dans Constance quelques am

» de *Jean Hus*, ils doivent être réprimés avec la sévérité qu'ils mé-» ritent, mais surtout *Jérôme*, son disciple. »

Ces paroles de l'empereur jettent un grand jour sur l'affaire. La première résolution de sévérité part de lui ; rien de semblable dans les discours des Pères du concile ; presque tous travaillent à ramener Jean Hus au repentir. S'ils veulent la destruction du hussisme, c'est par la rétractation du chef, et non par sa condamnation. Plus de cinquante tentatives furent faites dans ce sens, et malgré le ressentiment implacable de Sigismond, on ne négligea rien pour sauver Jean Hus des dernières rigueurs. Jean de Brogny, cardinal évêque d'Ostie et président du concile, lui envoya un formulaire de rétractation dont Jean Hus le remercia en ces termes : « Que le » Père Tout-Puissant, tout sage et miséricordieux, daigne accorder » la vie éternelle, à mon frère qui, à cause de Jésus-Christ, m'est » favorable. » Un prélat, peut-être le cardinal du Viviers, reprenant la tentative de l'évêque d'Ostie, écrivit à l'accusé la lettre suivante : « Mon très-cher frère (*amantissime et dilectissime frater*), » ne vous faites point de scrupule de rétracter ce que vous appelez » des vérités ; ce n'est pas vous qui les condamnerez, mais ceux » qui sont maintenant vos supérieurs et les miens. Souvenez-vous » de ces paroles : *ne vous appuyez pas sur votre prudence*. Il y a » dans le concile plusieurs personnes éclairées et consciencieuses, » écoutez la voix de votre mère, mon fils..., et quant à ce que vous » considérez comme un parjure, il ne tombera pas sur vous, mais » sur ceux qui l'ont exigé. D'ailleurs, ce ne sont pas des hérésies » par rapport à vous, pourvu qu'il n'y ait point d'opiniâtreté. Saint » Augustin, Origène, le Maître des sentences, ont erré et se sont » rétractés avec joie. Il m'est arrivé plusieurs fois à moi-même de » croire avoir bien entendu certaines choses ; je me trompais, et » j'en suis revenu gaiement dès qu'on m'a fait reconnaître mon er-» reur. J'écris en peu de mots, parce que je m'adresse à une per-» sonne intelligente ; suivez ces conseils, vous ne vous éloignerez » pas de la vérité, mais vous vous en rapprocherez. Vous ne vous » parjurerez pas, mais vous deviendrez meilleur. Vous ne scanda-» liserez pas, mais vous édifierez... » Peut-on désirer des paroles plus bienveillantes, annonçant des juges plus dégagés de passions ?

Quand l'acte d'accusation eut été lu au concile, le président dit à l'accusé qu'on attendait sa rétractation. Le cardinal de Cambrai et celui de Florence se joignirent à plusieurs autres pour lui tenir le même langage ; mais Jean Hus déclara qu'il aimait *mieux être*

jeté à la mer que d'insulter à ses opinions. Sa fermeté arracha des larmes même à son accusateur Paletz ; malgré cette opiniâtre résolution, le concile ne désespéra pas de le ramener à la soumission ; une formule d'abjuration lui fut envoyée, et on comptait si bien sur son bon effet, qu'on dirigea une sentence *ad hoc*, dans laquelle le concile ne condamnait Jean Hus, en considération de son repentir, qu'à la dégradation orale, lui faisant grâce de la dégradation ignominieuse que son obstination lui mérita plus tard.

Une absence de Sigismond fut l'occasion d'un redoublement de tentatives, pour amener l'accusé à une espèce de capitulation. Les députations succédèrent aux visites individuelles; Paletz et Caussis eux-mêmes agirent dans le même sens : c'est Jean Hus qui nous l'apprend dans ses *lettres*. La condamnation de ses ouvrages au fer, le 24 juin, parut aux cardinaux un moyen de l'ébranler. Loin de là, il s'exalta et s'endurcit. Quelques jours après, un confesseur se rend dans sa prison, Jean Hus l'écoute, reçoit l'absolution, et avoue dans sa *lettre* 31e qu'il n'a qu'à se louer de sa douceur et de sa politesse. Le premier juillet, deux cardinaux et plusieurs évêques vont l'engager solennellement à se rétracter, mais avec aussi peu de succès.

Ces efforts, pour amener une conclusion favorable, peuvent-ils laisser des doutes sur les bonnes intentions du concile? Non, sans doute, et ce ne fut qu'après avoir épuisé tous les moyens d'arrangements qu'il manda Jean Hus à la barre. L'évêque de Lodi résuma l'affaire ; fit ressortir tous les brigandages, meurtres et sacriléges dont l'hérésie avait été la cause directe, et appela pour ces motifs la sévérité de Sigismond sur l'auteur de tant de maux. La distinction est capitale, ce ne sont pas de simples opinions, ce sont des crimes matériels qui conduisent Jean Hus devant la justice séculière.... Mais d'abord les débats s'ouvrent devant le concile. Leur police a donné lieu à deux reproches de partialité et de despotisme qui établissent au contraire le caractère d'égalité et de liberté qui présidait à la justice ecclésiastique. Par le premier, le silence était ordonné *à toute personne de quelque dignité qu'elle pût être, empereurs, rois ou cardinaux, sous peine d'excommunication*. Ne suffit-il pas d'être au 19e siècle pour admirer la dignité sublime de ce principe d'égalité devant la loi?... Par le second, il était interdit à Jean Hus de *défendre sa doctrine, de se faire l'apologiste des erreurs qu'on allait stigmatiser* ; et voilà ce qu'on appelle condamner un accusé sans l'entendre ; mais quelle est la société religieuse, politi-

que ou civile, qui pourrait tolérer la prédication des opinions subversives. Le concile ne suivit-il pas en cela les règles observées par nos tribunaux et par la Cours des pairs? On y admet tous moyens de défenses sur les faits; jamais la justification des *principes attaqués!* Où en serait-on, si l'assassin pouvait faire l'éloge du meurtre; le corrupteur celui de la débauche; la révolte celui de la rébellion? Quant à l'enquête contradictoire, les formes judiciaires des conciles n'auraient rien à envier aux nôtres. Jean Hus put produire des témoins, se justifier sur tout ce qui lui était imputé; dans la séance publique du 7 juin 1415, il répondit longuement à tous les chefs d'accusation, exposa des commentaires, éclaircit les faits avec tant de liberté, qu'il déclara « être venu de son plein gré au concile; que » sans cela, rien n'aurait pu le contraindre, pas plus l'empereur que » le roi, tant il avait de puissants barons pour protecteurs.... » Assertion audacieuse que Jean Schlum ne craignit pas d'aggraver en ajoutant : « Jean Hus n'exagère pas; car je suis un des moindres » seigneurs de Bohême, et cependant je me fais fort de le protéger » pendant un an, contre toutes les forces de l'empereur et du roi! » Que ne feraient donc pas les autres seigneurs qui sont plus redou- « tables que moi, et possèdent des places plus fortes? »

Après de telles expressions, est-on admis à se plaindre des prétendues entraves mises à la défense de Jean Hus, sa liberté ne dépassa-t-elle au contraire les bornes qu'on tolérerait aujourd'hui? Faut-il s'étonner, surtout si, après les menaces de Chlum, Sigismond fit une question toute personnelle, toute politique de la condamnation personnelle. Pour dernier témoignage de libre défense enfin, on peut voir dans toutes les histoires du concile de Constance, les réfutations que Hus présenta à chacun des 30 chefs d'accusation dans la 8e audience. Il profita de cette latitude jusqu'au moment de sa condamnation; on se contenta de l'empêcher d'interrompre le réquisitoire et de renvoyer sa réponse après celle de l'accusateur public, comme on le pratique dans nos cours criminelles.

Le jour du jugement arrive, et le texte met le sceau à la légalité en faisant une distinction entre l'*hérétique* et le *perturbateur*..., ne s'occupant que du premier, pour abandonner plus tard le second au roi. Le concile, après avoir exposé les preuves de l'hérésie contenues dans ses œuvres, termine ainsi : « Le sacré concile réprouve et con- » damne les susdits livres, et leur doctrine, avec tous les autres » traités et opuscules qu'il a composés, soit en latin, soit en Bohé-

Venceslas, se mit à la tête des insurgés, leva une armée de paysans, et l'on peut demander aux annales de cette triste époque, par combien d'incendies, de sacriléges et de forfaits il vengea la mort de son ami Jean Hus.

Ainsi, pour quiconque apprécie les faits avec impartialité, il demeure prouvé, avec la dernière évidence : 1° que la papauté traita Jean Hus avec les plus grands ménagements, et qu'elle resta entièrement étrangère à sa condamnation ; 2° que le concile ne jugea que l'hérétique, auquel il appliqua des peines disciplinaires, seulement, sans rien préjuger de la question criminelle ; 3° que l'empereur, intéressé à abattre un chef de révolte, fit condamner Jean Hus, par des magistrats ordinaires, à subir le dernier supplice ; il ne devait pas attendre moins de sévérité de juges séculiers qui, quelques années avant, avaient fait trancher la tête à trois citoyens de Prague, coupables d'avoir maltraité des prêtres qui prêchaient les indulgences. Au 19e siècle même, Jean Hus n'aurait pas éprouvé un moindre châtiment, et sauf le genre de supplice, il n'est guère de gouvernement, même constitutionnel, en Europe, qui n'eût fait passer par les armes l'auteur de tant de troubles.

CENAC-MONCAUT.

Tradition Catholique.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DE TOUS LES AUTEURS SACRÉS ET PROFANES QUI ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS ET ÉDITÉS RÉCEMMENT DANS LES 43 VOLUMES PUBLIÉS PAR S. E. LE CARDINAL MAI.

Nous avons toujours déploré l'incurie et l'indifférence des catholiques; assujettis à leurs vieilles méthodes d'instruction, endormis dans la jouissance de certains travaux louables exécutés dans d'autres temps et au milieu d'autres circonstances, ils ne font aucune attention aux richesses nouvelles que les découvertes humaines leur ont procurées depuis environ 50 ans. Quels sont les hommes catholiques qui connaissent un peu l'aspect nouveau que donnent à la polémique catholique les découvertes faites dans toutes les traditions orientales? A peine s'ils les connaissent par les déclamations incomplètes et passionnées de M. Quinet ou de M. Michelet. Voilà 30 ans que Mgr Mai a ressuscité une tradition des Pères de l'Église, où se trouvent des témoignages nouveaux et tout à fait confirmatifs de notre histoire ecclésiastique, de nos dogmes, de nos sacrements, de toute la hiérarchie catholique. Quel est, je ne dirai pas le laïque, mais le professeur de théologie, l'historien ecclésiastique, qui aient fait passer ces découvertes dans ses leçons ou dans ses livres? Non, on répète les vieilles leçons, que nous ne voulons pas condamner; mais nous voulons qu'on connaisse aussi les nouvelles preuves qu'il n'est pas juste de laisser ainsi dans l'oubli.

Pour nous, qui avons voué notre vie à rechercher et à mettre à la portée de nos frères les trésors enfouis dans ces mines nouvelles, nous allons essayer de contribuer à populariser ces grandes et belles découvertes de Mgr Mai. Déjà, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, tomes IV, V et X (3e série), nous avons publié, en suivant l'ordre des volumes, le titre de tous les ouvrages nouveaux, en les accompagnant d'une analyse sommaire ou de courts extraits des passages qui pouvaient le plus intéresser notre foi. Nous allons ici, dans l'*Université Catholique*, publier la même analyse, mais sous une autre forme plus commode pour les recherches.

1° Nous allons donner la *Liste alphabétique de tous les auteurs*; 2° Nous rangerons ces mêmes auteurs par *ordre de siècles* afin que chacun, suivant l'époque qu'il voudra étudier, trouve tout de suite sous sa main ce qu'il lui importe de lire dans les publications nouvelles. Nous pensons que nos lecteurs liront avec intérêt cette précieuse nomenclature, en songeant que chacun des ouvrages qu'il aura sous les yeux est *nouveau* et paraît pour la *première fois*.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

C. A. — *Classici Auctores* ex codicibus Vaticanis, editi, etc., 10 vol. in-8°. Rome, 1828-1838; à Paris, chez Didot. Prix : 140 fr.

S. V. — *Scriptorum Veterum*, nova collectio, e Vaticanis codicibus, edita, etc., 10 v. in-4°. Rome, 1825-1838; à Paris, chez Didot. Prix : 340.

S. R. — *Spicilegium Romanum*, etc., 10 vol. in-8°. Rome, 1839-1840. Prix : 140 fr.

Les chiffres romains qui suivent marquent les volumes, et les chiffres arabes les pages.—La pagination est divisée souvent en plusieurs parties, que nous n'avons pas jugé à propos de désigner.

A

ABBON, auteur anglais du 10e siècle : *Questiones grammaticales* (C. A. 329-349).

ADRIEN VI, mort en 1523 : *Extrait d'une lettre* écrite d'Espagne, au moment où il apprit son élection, en 1522, et dans laquelle il déplore les maux que l'Eglise reçoit de la part des chrétiens eux-mêmes, et montre le désir sincère qu'il a d'y remédier (S. R. II. XXIII-XXIV).

ALBERIC, diacre, moine du mont Cassin, et cardinal, mort en 1088 : *Prologus ad vitam et obitum sanctæ Scholasticæ virginis* (S. R. V. 129-130). — *Homilia in natali sanctæ Scholasticæ* (131-143). — On connaissait déjà plusieurs de ses écrits; mais ceux-ci étaient inédits. Reste encore dans le même codex la *Vie de sainte Scholastique*, que le cardinal n'a pas cru devoir publier, parce qu'elle n'est qu'une amplification du discours sur le même sujet du pape Grégoire dans ses *Dialogi*. L. II, c. 33 et 34.

ALBINUS, le scholaire; voir *Bonizo*.

ALCUIN, diacre anglais, mort en 804 : *Commentariorum in apocalypsin libri quinque* (S. V. IX. 257-338). — On ne connaissait pas cet opuscule d'Alcuin, qui cependant était annoncé par quelques-uns des historiens ecclésiastiques. Ces explications sont toutes morales et mystiques, faisant tout rapporter au Christ et à l'Eglise. Il parle (p. 270, 279) d'une traduction de l'*Apocalypse* autre que celle de la Vulgate.

ALDHELMUS (SAINT), évêque de Schirburn, mort en 709 : *De Basilicâ ædificatâ à Bugge, filiâ regis Angliæ*, déjà imprimé, mais corrigé ici (C. A. V. 367). *De septenario et de re grammaticâ ad Arcisium regem* (501-599); avec *index* des auteurs cités (LIII-LIV).

ALEANDER (Jérôme), mort en 1542 : *Six lettres adressées à différents papes et personnes célèbres* (S. R. II. 231-240). Aléander cardinal, dit l'ancien, fut nonce du pape en divers pays, et principalement à la fameuse diète de Worms, en 1519, où l'on discuta les affaires de Luther. Un grand nombre d'autres ouvrages et lettres de cet auteur, sont encore manuscrits au Vatican. Le savant cardinal se propose de les publier bientôt, et l'on ne peut que désirer ces nouveaux renseignements sur l'histoire des commencements du protestantisme.

ALGERUS le scholastique : *De sacrificio missæ* (S. V. IX 371-374). — Algerus, diacre et scholastique de Liége, moine de Cluni, mourut en 1151. Cet opuscule, où se trouvent de nouveaux témoignages en faveur de la présence réelle, a été tiré de la *Bibliothèque royale de Paris* (Manusc. latins, n° 812).

ALEXANDRE, mort en 323 avant J.-C. : *Itinerarium Alexandri*, extrait d'un manuscrit de la biblithèque ambroisienne, déjà en partie édité par Muratori (*Ant. ital. Diss.* 44) ; et publié ici en entier et avec de nombreuses et savantes notes. L'auteur anonyme vivait sous Constance, au milieu du 4e siècle. Il y a quelques faits nouveaux et intéressants ; avec une *carte* géographique (C. A. VII. 1-55). —*Index* des pricipales matières de cet itinéraire (56-58).

ALEXANDRE, archevêque d'Alexandrie au 4e siècle : deux extraits *sur le verbe* (S. R. III. 699-700); il assista au concile de Nicée, en 325.

AMBROISE (S.), archevêque de Milan, mort en 397 : *Explanatio symboli ad initiandos*; — 2 *Epistola de fide ad S. Hieronymun* (S. V. VII. 156-161). — 3. fragments d'un livre qui lui était attribué : Le *Physiologus* (C. A., VII. 589-596).

AMMONIUS, auteur du 5e siècle : *Commentaire sur Daniel*; en grec (S. V. I. 28).

ANASTASE, le synaïte ou le prêtre, patriarche d'Antioche, mort en 599 : 1. *Sur cette parole* : *Dieu créa l'homme à son image*; en grec (S. V. IX. 619-622). — 2. Extrait d'un opuscule sur l'*immunité ecclésiastique*; grec et latin (S. R. VII. XXIII-XXIV). — 3. *Doctrine des pères sur l'incarnation du Verbe*, recueillie par le prêtre Anastase; en grec (S. V. VII. 1-73). Avec *facsimile* ressemblant au copte. — Cet opuscule est très-curieux par le grand nombre de citations d'ouvrages inédits des pères. Le cardinal n'a inséré que les parties qui étaient inédites.

ANASTASE (abbé) : *Cinq Disputes contre les juifs*; en grec (S. V. VII. 207-244). — Canisius les avait déjà publiées en grande partie, traduites en latin dans ses *Ant. Lect.*, t. II, part. III, p. 12.

ANASTASE, le bibiothécaire, mort vers 886 : — 1. *Fragments* des Livres III et IV de l'ouvrage *contre les monophysites et les monothélites*; en grec (S. V. VII. 192-206). Les deux premiers Livres avaient été imprimés dans les *Philocalia d'Origène*, Paris, 1624; on y voit un grand nombre de citations d'auteurs orthodoxes et hérétiques. — 2. *Prologus mutilus in versionem passionis sanctorum Cyri et Johannis*, de Sophronius; voir ce nom (S. R. IV. 227-230). — 3. *Traduction latine de l'histoire grecque*, donnée ci-dessus des saints Cyrus et Jean (253-262). — *Traduction latine de trois petits discours de saint Cyrille* (263-266).

ANDREOLA : *Epitaphe latine d'Andréola*, mère de Nicolas V, en 1447, découverte à Spolète (S. R. IX. XX).

ANDOCYDE, orateur athénien au 5e siècle av. J.-C. Voir *Jean Philoponus*.

ANONYMES : 1. *Carmina antiqua*. — 2. *De Amphytrione et Alcmenâ poema* (C. A. V. 478). — 3. *Fragmentum antiquum contra hariolos*, avec écriture (S. V. III. 29). — 4. *Sermones dominicales quatuor* (S. V. III. 135-144). — On ne connaît pas l'auteur de ces discours qui, écrits au 12e siècle, citent saint Grégoire, pape. Il y est question du stade et des athlètes des anciens, de l'impudicité des théâtres païens, de l'abstinence chrétienne du mariage; que l'Eglise s'est approprié quelques rits du paganisme ; que la nuit d'avant la septuagésisme on cessait de chanter l'*alleluia*; que l'office était très-long le dimanche des Rameaux; que le jeune du carême se célébrait selon le rit romain, et non selon l'ambroisien; que la veille du jour des Rameaux le pape saint Grégoire avait coutume de se livrer à des exercices de charité ; c'est pourquoi le samedi n'avait point de station publique, *quando Dominus Papa eleemosynam dabat*. — 5. *Anciens discours chretiens* (S. V. III. 240-247). — 6. Moine anonyme : *In librum Ecclesiastem commentarius* (S. R. IX. 105-108). Mabillon et Lelong avaient déjà parlé de ce commentaire adressé à Arnulfe, abbé de Troarn, dans le diocèse de Bayeux, en 1089. Le cardinal n'en publie ici que l'épître dédicatoire et le commencement du premier livre. — 7. Anonymes. *Ecrits en faveur de la procession du Saint-Esprit* (S. R. VI. XXVII - XXXI). Outre plusieurs codex de l'ouvrage du patriarche Jean Veccius qu'Allatius a publié dans le 2e vol. de sa *Græcia orthodoxa*, il existe en manuscrit un autre ouvrage intitulé :

Collection de sentences ou d'autorités qui prouvent la vérité du dogme des Italiens. Le cardinal donne ici les titres de neuf chapitres qui sont consacrés à prouver la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils ; le tout établi sur l'autorité non-seulement des Pères grecs, mais encore des Pères latins, et en particulier de saint Augustin, que l'auteur nous apprend avoir été approuvé spécialement sous le synode grec tenu sous Manuel Comnène.—8. *Ecrits en faveur de la primauté de l'Eglise romaine* XXXI-XXXII). Témoignages extraits de la même collection que les précédents. et dont le cardinal cite ici le titre.—9. *Autres fragments inédits* (XXXII-XXXVI). —10. *Anciennes scholies sur l'Evangile de saint Mathieu et de saint Marc.* On ne connaît pas l'auteur de ces *scholies* prises dans un codex palatin du 10e siècle ; ce sont de petits commentaires ou questions sur les mots difficiles de chaque verset. Il serait à désirer qu'elles fussent traduites en latin (C. A. VI. 379-500). Suite de ces scholies (IX. 471-512).—11. *Expositio fidei* (S. V. VII, 161 - 162. — 12. *Tractatus utrum animæ de humanis corporibus exeuntes mox deducantur ad gloriam vel ad pœnam, an expectent diem judicii sine gloriâ et pœnâ* (264 - 270). C'est un traité contre les Grecs et dont le but est de prouver que la récompense est accordée de suite après la mort. — 13. *De Spiritûs sancti processione à Patre Filioque opuscula duo* (245-255). Ces deux opuscules sont anonymes ; mais il est probable que c'est l'ouvrage de deux évêques gaulois, en réponse à la lettre que leur écrivit le pape Nicolas Ier, vers 860, pour les engager à réfuter l'erreur des Grecs, et dont parle Hincmar dans sa 51e *Epître*, t. II, p. 809, édit. de Sirmond. — 14. *Orationis dominicæ explanatio* (S. V. IX. 377-384). — 15. *Symboli apostolici explanatio* (384-395). — 16. *Symboli athanasiani explanatio* (396—409). On ne connait pas les auteurs de ces trois opuscules, tirés d'un codex du 11e siècle.—17 *Recueil d'atticismes* (C. A. IV. 525 - 528). —18. *Hibernici exulis versus ad Karolum imperatorem* (C. A. V. 370). — 19. *Hisperica famina, latinitatis inusitatæ et arcanæ opusculum* (C. A. V. 479-500).

ANSELME, (S.) archevêque de Cantorbéry, mort en 1109. *Canonica collectionis in libris XIII distributa capitula* (S. R. VI. 316-394). Avec la liste des auteurs et des ouvrages cités dans ces canons. L'ouvrage de saint Anselme, ami de Grégoire VII, et exécuté probablement à sa prière, est un des plus complets et des plus importants qui existent sur le droit canonique ; plusieurs savants, et récemment le D. Theiner, ont manifesté le désir de le voir enfin publié d'après les belles copies qui existent au Vatican. Mais la difficulté et la grandeur d'une pareille publication ont effrayé les Wading, les Dachery, les Rota, les Monsacré, et en ce moment le célèbre cardinal lui-même, qui se borne à donner le sommaire de presque tous les chapitres, remettant à un autre tems le soin de préparer une édition qu'il voudrait soigner comme celle du Décret de Gratien.

ANTONIN le pieux mort en 161 ; voir *Fronton.*

APOLLINAIRE, évêque de Laodicée, devenu hérétique et condamné à Rome en 375 : *Commentaire sur Daniel* (S. V. I. 28). Fragment des *comm. sur saint Luc* (C. A. X. 495-499). Voir *Procope.*

13. **APPIEN**, historien du 2e siècle : *trois fragments historiques* tirés des livres perdus de *l'histoire des Gaules*, de la *Numidie* et de la *Macédoine*, (S. V. II. 367-368). Voir *Fronton.*

APPONIUS. *In Canticum canticorum explanatio* ; en latin (S. R. VI. 1-85). Apponius avait été placé par Bellarmin parmi les écrivains du 9e siècle : le père Labbe lui prouva qu'il fallait le reporter au 7e. Mais le cardinal prouve ici, par de bonnes raisons, qu'Apponius vivait au moins au milieu du 6e siècle, et qu'il fut contemporain du pape Vigile et de Justinien I ; il est probable qu'Apponius était italien. Son explication formait 12 livres ; les 6 premiers n'avaient été publiés que sur des copies très-fautives, dans le t. XIV de la *Biblioth. de Lyon.* Le cardinal publie ici les l. VII, VIII et une partie du IXe ; les autres restent inédits dans la bibliothèque sessorienne de Rome, et il se propose de les publier quand il en aura le tems. Cet écrit d'Apponius est précieux en ce qu'on y trouve la tradition d'un grand nombre de points de dogme ou de discipline ecclé-

siastique. Louanges des martyrs et des apôtres (p. 13); connaissance de l'histoire ecclésiastique (p. 17); témoignage admirable sur la puissance des clefs, c'est-à-dire sur le droit de lier et de délier dans l'église, précieux à cause de son antiquité (p. 54); on y reconnaît facilement un homme qui écrit lorsque naguère l'idolâtrie avait été abattue, et où il fallait montrer un grand zèle contre les hérétiques (38, 46, 56, 57).

APULEIUS, (Cœcilius Minutianus) du ..... siècle : III *Librorum de orthographiâ fragmenta*, où il est fait mention de 113 auteurs ou ouvrages perdus; malheureusement les textes de ces auteurs ne sont pas cités. (S. V. I. 75-).

ARCHEUS, qui, après les disciples du Seigneur, fut évêque de Lepta en Afrique, au 2e ou 3e siècle. *Fragments sur la Pâque* (S. R. III. 707).

ARCHIMÈDE, mort en 212 av. J. C. Fragment *des corps nageant sur l'eau*, ou *sur l'équilibre des corps plongés dans un liquide*, dont on n'avait qu'une traduction latine, réhabillée à la grecque par David Rivalt dans l'édition de Morel, et dont on retrouve ici le grec original. (C. A. I. 426-430).

ARIENS, au 4e siècle. — 1. *In Lucæ Evangel. reliquiæ tractatus antiquissimi*. (S. V. III. 191-207). — 2. *Sermonum arianorum fragmenta antiquissima*. (208-238). Ces deux ouvrages, écrits en latin, sont accompagnés de la réfutation des doctrines ariennes dans de savantes notes, avec un prologue de Mgr Mai, et une écriture du codex.

ARISTIDE, vers 483 ans av. J. C. *Oratio adversùs Demosthenem de immunitate* (grec et latin), et de plus un fragment du même (C. A. IV. 448-482).

ARISTOCLES, probablement le philosophe, du 2e siècle; voir *Jean Philoponus*.

ARMÉNIENS. *Notice* de l'éditeur, *sur différents traités religieux des Grecs contre les Arméniens*. (S. R. X. 410-448). — Le cardinal y expose sommairement les principaux efforts tentés par les patriarches grecs pour opérer leur réunion avec les Arméniens; il donne en particulier des extraits d'une lettre de Germain II, patriarche en 1240, à Constantin, patriarche des Arméniens, et de la réponse de ce dernier, le même auquel Grégoire IX envoya le pallium en 1239; puis une seconde lettre du clergé de Constantinople au même; enfin une troisième lettre du patriarche Manuel II, de l'an 1218 : mais tous ces efforts ne furent pas couronnés de succès. Il résulte pourtant de toutes ces pièces que le fond de l'hérésie des Arméniens consiste en ce qu'ils ne veulent pas admettre deux natures en Jésus-Christ, ni recevoir le concile de Calcédoine, et la lettre de saint Léon, pape, qui ont défini cette question. — 2. *Canons* d'un synode tenu en 481 (290-291). — 3. *Canones Ecclesiæ Armeniorum*. (S. V. X.) Il n'existait aucune collection des canons de l'Eglise d'Arménie; celui que le cardinal publie ici fut composé en 1634 par un Arménien nommé *Caciadurus*; l'éditeur a choisi seulement les canons les plus anciens, qui vont du 4e au 8e siècle. Il ne s'agit nullement du dogme, mais seulement des mœurs et de la discipline.

ARNOBE le Jeune, vers 460; voir *S. Cyrille* n° 13.

ARSÈNE, moine, vivant sous Théodose, vers 395. Fragment *contre le tentateur de la loi* (en grec). (C. A. X. 553-557).

ASCLEPIODOTUS, ancien tacticien, probablement préfet du prétoire, en 296. *Deux chapitres sur l'art militaire;* en grec. (S. R. IV. 578-581). *Sentences militaires* en grec. (582-584).

ASSEMANI (*Joseph*). *Liste de tous ses ouvrages* manuscrits ou inédits ou perdus; on sait qu'ils furent en partie détruits par un incendie. (S. V. III).

ASSEMANI *Joseph-Simon*, mort en 1768. Sur la *nation des Coptes* et sur la validité du sacrement de l'Ordre chez eux. (S. V. V. 171-237). — 2. *Fragment du même* sur les différentes nations chrétiennes de l'Orient. (238-254). — 3. *Fragment* historique sur les conversions des *Nestoriens* et des *Chaldéens* (252-253). — 4. *Fragment historique* (en italien) sur les populations chrétiennes du patriarchat d'Antioche. (S. V. IV. 714-716). — 5. Autre *fragment* du même sur les livres hérétiques des orientaux et leur réfutation. (717-718).

ATHANASE (S.), mort en 393. Sa *Lettre* aux évêques d'Égypte et de Syrie, donnée tronquée dans l'édition de Venise, t. II. 23. (S. R. VI. xxxii). — *Comment. sur Daniel.* (S. V. I. 29) voir *Eutychius.*

ATHANASE, archevêque de Corinthe, vivant vers la fin du 10e siècle. *Fragment d'un comment. sur S. Luc.* (C. A. X. 499-500).

ATTON *le Vieux*, évêque de Verceil. *Testament* fait en 946, en présence de nombreux évêques, réunis pour un concile à Milan. (S. V. VI. 3-10). Ce testament qui nous fait bien connaître certaines coutumes de l'époque, avait été révoqué en doute par Muratori; mais il est défendu avec bonheur par le cardinal dans sa *préface.*

ATTON *le Jeune*, évêque de Verceil, mort vers 960. *Dix-huit sermons* (S. V. VI. 11-41). *Polypticum seu perpendiculum cum antiquis Glossis et Scholiis.* (43-69). C'est une satyre contre l'ambition et les mœurs des princes, écrite dans ce latin inusité et mystique dont se servaient les savants de ce siècle pour ne pas être compris des ignorants; et en effet, on ne saurait comprendre cet opuscule sans les Gloses et les Scholies qui y sont jointes.

ATTON, cardinal en ..... : *Capitulare, seu Breviarium canonum* (S. V. VI. 60-100). — Cet abrégé comprend depuis la première épître de saint Clément, pape, jusqu'à saint Grégoire-le-Grand.

De Attonibus, de Capitularibus, de Pœnitentiali Romano diatribæ. (S. V. VI. 129-192). Ce sont trois curieuses dissertations qui sont dues à un auteur qui n'est désigné que par ces mots : *Auteur inédit du 18e siècle.*

AUDOUIN ou **ELOI**, mort vers 663. *Discours à Clovis* II. (S. VI. III-VIII).

AUGUSTIN (saint), mort en 431. 1. *Sermones quatuor* : (S. R. VIII. 713-725). Ces quatre discours sont bien du grand docteur de l'Église, et ne sont qu'un échantillon d'un grand nombre d'autres de différents Pères, que l'infatigable éditeur a trouvés dans des traductions grecques, arabes, syriaques, et qu'il publiera bientôt.—2. *Contre les Ariens* (probable) (S. V. III. 249-251). —3. *Præcepta artis musicæ collecta ex libris sex S. Augustini de musicâ.* (116-135). Cet abrégé offre quelques variantes à l'ouvrage entier de saint Augustin, et est par conséquent bon à consulter par les nouveaux éditeurs. — 4. *In epigrammata S. Prosperi ex sententiis Augustini* (C. A. V. 368).

B

BASILE (S.), mort en 378. *Comm. sur Daniel* (S. V. I. 29).

BASILE, l'empereur, mort en 886. *Second discours à son fils Léon, empereur*; grec-latin (S. V. II. 679-681).

BATTIFOLLE, mort en 1440 : *Lamento di Fran. Da. Battifolle, conte di Poppi*, par un anonyme, avec une réponse au nom des Florentins (S. R. VIII. xxvii-xxxii). Il s'agit du désastre de ce Guido de Battifolle, un de ces petits rois de Pupium que les Florentins chassèrent de son trône en 1440.

BEMBO (Pierre), mort en 1547 : *Sarca, poema heroicum* (S. R. VIII., 488-504). — C'est un de ces poèmes où les littérateurs de cette époque imitaient avec une trop funeste exactitude non seulement la diction, mais les inventions et les fables païennes. Il s'agit d'un mariage du fleuve *Sarca* avec la ville de *Garda*, où tous les dieux assistent, et où est prédite la naissance de Virgile, de Pontanus et de Sannazar, etc.; *nugæ nugarum.*

BENOIT, prêtre auteur du .... siècle : *Prologus ad Acta sanctarum virginum Dignæ et Meritæ.*— *Ad passionem sanctæ Fortunatæ virginis et martyris* (S. R. IV. 288-290).

BENOIT (Rispus), archev. de Milan, mort en 725; *Poematicum medicum, in diaconatu suo conscriptus.*—*Epitaphium Ceadual regis Anglo-Saxonum* (C. A. V. 369).

BERNARDIN Baldo, mort en 1617 : *Breve trattato dell' istoria* (S. R. I. xxviii-xliv). — C'est un commentaire

sur la manière d'écrire l'histoire. Baldus était déjà connu par ses *vies* fort bien faites de quelques princes d'Italie. — *Esame di alcuni luoghi del Guicciardini che risguardano Fr.Maria I, duca d'Urbino* (XL-XLIV).

BERNARDUS Guidonis, mort en 1331 : *Catalogus pontificum romanorum cum insertâ temporum historiâ* (S. R. VI. 1-312). Avec *indices* des auteurs cités et des pontifes. — Parmi le grand nombre d'écrits inédits que renferme la B. Vaticane sur les souverains pontifes, le savant cardinal a choisi leurs vies écrites par Bernardus Guidonis. — Les vies des souverains-pontifes jusqu'à Etienne V se trouvaient dans le *Liber pontificalis* d'Anastase; Muratori nous avait donné les autres dans son tome III, partie 1 et 2, de ses *Rerum italic. script.*, jusqu'à Sixte IV, d'après quelques auteurs, parmi lesquels on distingue Bernardus Guidonis; mais Muratori n'avait suivi cet auteur qu'à partir de Victor III, successeur de Grégoire VII. Le cardinal a donné ces vies depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire VII. — Bernard, dit Guidonis, natif de Limoges, dominicain, fut d'abord évêque de Tuy en Espagne, puis de Lodève en France, en 1324, et mourut en 1331, à l'âge de 70 ans. Le P. Quétif dans ses *Script.ord.prœd.* t. I, p 577-580, donne le détail de ses nombreux écrits. Les vies publiées ici, composées vers 1320, étaient plus détaillées, mais il paraît qu'il en fit lui-même un abrégé en rejetant ce qui était moins authentique; et c'est cet abrégé que donne ici le savant cardinal. — Quoique Bernard se montre en général juste et bienveillant envers l'Eglise romaine, cependant le cardinal a eu besoin de noter certains passages où les documents vrais avaient manqué à l'auteur; entre autres choses, il a rejeté divers pontifes imaginaires : 1. *Cyriaque*, qui avait été pris dans la *Légende de sainte Ursule et ses compagnes*; 2. Marcus; 3. Basile, emprunté à Vincent de Bauvais; 4. Sylvestre III; 5. Les antipapes, qui étaient placés dans la série des papes. — Dans le cours de ces vies, le cardinal a fait ressortir par des notes : 1° Preuves d'une dispute de Sylvestre Ier avec un juif nommé Noé, à la suite de laquelle Hélène, la mère de l'empereur Constantin, se convertit, avec un grand nombre de juifs (p. 51). — 2° Que ce fut un prêtre catholique et non un arien qui baptisa Constantin II, au moment de sa mort (p. 55). — 3° Quelques nouveaux documents sur Liberius (p. 59). — Notre auteur donnait ici, p. 203, la fable de la papesse Jeanne d'après la chronique interpolée de l'évêque Martinus Polonus, sans y ajouter aucune circonstance. Le cardinal a bien fait de ne pas transcrire de nouveau cette fable; mais nous citerons, d'après lui les principaux auteurs qui s'en sont occupés : 1° Panvinus, *in adnotationibus ad Platinam.* — 2. Baronius; — 3. Natalis Alexander dans leurs *Histoires ecclés.* — 4. Léon Allatius, dans une *Dissert.* spéciale, tirée des auteurs grecs, insérée dans ses *symmicta*, imprimés dans le 23e vol. de *la Byzantine de Venise*, en 1733. p. 82. — 5. Launoy, dans ses *Epist.* 8, l. IV. — 6. Carolus Blascus, dans sa *VIIIe Dissert.*, dernier ch., éditée par Gallandus, etc. (p. 203). — Labbe, à la suite de son tome I, p. 835, de ses *Scriptores ecclesiastici.*

BIBLE. ANCIEN-TESTAMENT : 1. *Deux fragments* latins, qui paraissent tirés *de quelques livres apocryphes de l'Ancien-Testament* (S. V. III 238-239). Il y est question d'un voyage dans les cieux. — 2. *Le Testament* de Job; en grec (S. V. VI. 180-191). — Cet écrit est apocryphe, mais d'une très-haute antiquité, puisqu'il est cité dans le décret du pape Gélase, et dans le recueil des *conciles* de Mansi, t. VIII, col. 169. On voit aussi que l'auteur est un chrétien. — NOUVEAU-TESTAMENT. Fragments de l'*ancienne version latine* des livres saints, dite *Itala vetus* (S.R.IX; I-VIII, 1-88), avec *index* paléographique — On sait que cette version est celle dont se servait l'église latine avant la traduction de saint Jérôme, dite pour cela *version nouvelle*. On n'a conservé que des fragments de l'antique. Ceux qu'en publie ici le docte cardinal sont tirés d'un *Speculum* ou *Miroir moral* d'un auteur inconnu, mais que quelques-uns ont attribué à saint Augustin. Quoi qu'il en soit, le manuscrit est toujours du 6e ou du 7e siècle; on y trouve le fameux passage de saint Jean, sur les trois Personnes divines (p. 71). — 2. *Evangelium secundum Matthæum versionis antehieronymianæ* (S. V. III. 257-288). Avec *fac-simile*. Cette version

latine est extraite d'un manuscrit du 7e siècle, dont les variantes avaient été déjà relevées par Sabatier (*Monita in quatuor Evangelia*), mais qui n'avait pas encore été publiée. — 3. *Epître apocryphe de saint Paul aux Laodicéens* (S. R. IX. 74-75). Cette édition est beaucoup plus complète que celle qui a été publiée par Fabricius dans son *Codex apocryphus novi Testamenti*, t. II, p. 853. — 4. Edition du *Nouveau-Testament* avec les variantes de tous les manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de Rome et du reste de l'Italie, et avec de nombreuses notes remplies de recherches philologiques. Le texte que le cardinal Mai a pris pour base de son édition est celui du célèbre manuscrit no 1209, de la bibliothèque du Vatican, qui remonte au 6e siècle. Sur la proposition de Son Eminence, le souverain Pontife a résolu de faire publier à ses frais un *fac-simile* de ce manuscrit, qui est en lettres onciales dorées et d'une écriture continue (*scriptio continua*), c'est-à-dire que les mots ne sont pas séparés par des espaces. C'est le célèbre graveur, M. Ruspi, qui a été chargé de graver sur cuivre ce *fac-simile*, dont des exemplaires seront adressés par le Saint-Siége à tous les souverains de la chrétienté. Voir *Alcuin*.

BIBLIOTHEQUES. Il existe, dans la bibliothèque vaticane, de nombreux catalogues des différentes bibliothèques qui, successivement, y ont été réunies. Parmi ces catalogues, les plus précieux sont ceux qui, faits avant l'invention de l'imprimerie, indiquent les ouvrages qui existaient encore manuscrits dans ces bibliothèques, et qui, ou ont été perdus, ou sont encore inédits. Le savant cardinal en publie ici quelques-uns en indiquant dans sa *Préface* (S. R. V. p. XI.) les ouvrages qu'il croit inédits, afin que les savants les recherchent; nous donnons aussi cette liste. Voir *Cassin*, *Caud*, *Conbie*, *Fulde*, *Lorsh*, *Nazaire*, *Nonantula*, *Rebais*, *Vatican*.

BOECE, mort en 525 : 1. *Communis Speculatio de Rhetoricæ cognitione*. — 2. *locorum Rhetoricorum Distinctio*. — 3. in *Boethium de consolatione philosophiæ*, lib. III, met. IX *Commentarius* (C. A. III. 315-345).

BONIFACE, archevêque de Mayence et martyr, l'an 1255 : *Ars domni Bonifacii archiep. Monguntini et martyris*. Cet opuscule est grammatical, il relate surtout Charisius et les autres grammairiens (C. A. VII, 475-548).

BONIZO SUTRINUS, au 11e siècle : Fragment de son *Historia pontificia* (S. R. VI. 273-281). Bonizon, d'abord évêque de Sutri, puis de Plaisance, périt victime de son amour pour la réforme et de son amitié pour Grégoire VII, dans ces religieux combats que le saint pontife livra contre les schismatiques et les simoniaques. Il avait composé une *Collectio canonum* qui est encore inédite; le cardinal n'a publié qu'un extrait de la vie des souverains pontifes, qui se trouve en tête de son IVe livre, et encore il ne le commence qu'à Anastase, successeur de Siricius. — Bien plus, à partir d'Adrien Ier, il prend le texte de Bonizon, dans les écrits inédits d'Albinus le Scholaire, lequel l'avait tiré d'un ouvrage inconnu de *Bonizon : De vitâ christianâ*.

BOURGUIGNON. Voir *Droit civil*.

BRESLAU : *Episcopii Uratislaviensis supplementum* (S. R. X. 384-392). Ce supplément des évêques de Breslaw en Silésie contient la vie de six évêques, depuis l'an 1562 jusqu'à l'année 1608; du 38e au 43e évêque.

C

CACIADURUS; au 17e siècle. Voir *Arméniens*.

CANABUTIUS, au 15e siècle : *Extrait d'un Commentaire grec sur Denys d'Halicarnasse*, offrant de curieux détails sur les mystères des Samothraces et sur la vie de Denys; en grec seulement (S. V. II, XVIII-XXXII de la préface). — Canabutius était catholique, et rend un éclatant témoignage à la primauté de l'Eglise romaine.

CANONS : Sous ce titre nous croyons devoir ranger ici les diverses publications nouvelles des anciens canons de discipline ecclésiastique. — 1. *Canonum priscæ collectionis in IX libros dis-*

tributæ capitula. — Avec les auteurs et les livres cités (S. R. VI. 397-474). Cette collection tirée d'un codex du 10ᵉ siècle est plus ancienne que celle de saint Anselme, et le titre des chapitres, qu'on en donne ici, fait vivement désirer qu'on l'imprime un jour. — **2.** ***Epistola canonica quam debent adimplere presbyteri, diaconi, seu subdiaconi*** (S. V. VI. 101-102). — C'est une règle de conduite, tirée d'un manuscrit du 10ᵉ siècle, à l'usage du clergé ; on y voit en particulier que tout prêtre, diacre ou sous-diacre, qui ne connaissait pas de *mémoire* la foi catholique, devait être privé de l'usage du vin pendant quarante jours.— **3.** Il existe encore dans les manuscrits arabes du Vatican un recueil de *Canons de l'église copte* d'Alexandrie, composé en Arabe par le prêtre Macarius, et qui attend un traducteur et un éditeur. — **4.** ***Collectio canonum synodicorum*** (S. V. X. 23-168). — Cette collection est divisée en cinq traités sous les titres suivants : 1. des règles générales de la foi ; 2. du mariage ; 3. des héritages ; 4. des juges entre les fidèles ; 5. des préceptes canoniques communs ; 5. des prêtres, des diacres et des ordres mineurs, du chorévêque et de l'archidiacre ; 7. des moines ; 8. des évêques et des métropolites ; 9. du patriarche ; 10. quelques canons sur les compositeurs de livres et l'observance des canons. — Le même ouvrage, *en syriaque* (169-331). — 5. *Canons des églises chaldéenne, syrienne et arménienne* ; cette publication est un grand service rendu à l'Eglise. — Pour les nestoriens on publie les recueils composés par *Ebediesu*, métropolite de Soba, ou *Nisibe*, et de l'Armenie vers le commencement du 14ᵉ siècle, et approuvés par leurs patriarches en 1318 ; ces canons avaient été traduits, il y a plus de cent ans, par Aloysius Assemani, et étaient restés manuscrits dans la bibliothèque du Vatican. Il a joint aussi le texte syriaque qu'Assemani n'avait pu trouver et croyait perdu. Voici quels sont les traités qui composent le recueil d'Ebediesu. — 6. ***Canones XXV apostolicæ ob ecclesiæ ordinationem*** (S. V. X. 5-5). — 7. ***Prima christianæ doctrinæ diffusio*** (5-7). — 8. ***Description des pays qui reçurent la prédication des apôtres*** (7-8). — 9. *Canons des apôtres, au nombre de 85, édités par saint Clément* (8-17). — 10. *Vingt autres canons des apôtres publiés par le même saint Clément* (17-22). — *Préface* d'Ebediesu (23-25).

CAPACIUS Cæsar, mort en 1631 : *Vitæ proregum regni et urbis Neapolis* (S. R. VIII, 609-652). — Capacius était précepteur du dernier duc d'Urbin, Fr. Marie II de la Rovère. Les vies qu'il décrit sont celles du grand *Gonzalve de Cordoue*, de *Raymond de Cardona* et de *Petrus Gironus*, sous lequel eut lieu, à Naples, une émeute pour le blé. Dix autres vies sont encore manuscrites.

CARPUS, vivant au .... siècle : *Fragment* (C. A. IX. 430).

CASSEL (bibliothèque de), au 11ᵉ siècle : *Catalogues des monastères de Wallerbach, Cassel, Veisseno, Reichembach, Michelfeld, Spainshart et Waldsassen, dans le Palatinat du Rhin* (S. R. V. 215-218). Dans ces bibliothèques, le cardinal fait remarquer qu'il y avait encore : 1. *Epistolæ diversorum regum*. — 2. Sabellii, *Gesta Romanorum*. — 3. Fenestella, *De magistratibus Romanorum*. — Hildemarus, *De quatuor generationibus hominum, cum expositione super canonem et explicationibus quæstionum aliquot*. — 5. Rodulphus, *Super Leviticum*. — 6. Othonis, *De sacramento altaris*. 7. Bernhardus Casinensis, *Super regulam sancti Benedicti*. — 8. Pomerii, *Sermones de sanctis*. — 9. Peregrinus, *De sanctis*. — 10. Bernhardus, *De planctu sanctæ Mariæ*. — 11. Orosius, *Super cantica*. — 12. Smaragdus, *De virtutibus*. — 13. Simpliciani, *De sanctis partes* III. C'est ce Simplicien qui fut dans doute le père de saint Zenobius, évêque de Florence, et non l'auteur Simplicius de Milan, ce qui paraissait incroyable à Mabillon, *Itiner. ital.*, p. 166. — 14. *Epistolæ diversorum regum*. — 15. Heribertus, *Super septem psalmos pœnitentiales*, dont le cardinal a édité quelques opuscules sur les psaumes sous le nom d'*Erembert*. — 16. *Biblia latina veteris versionis* ; d'un très-grand prix. — 17. Paschasii, *Enarrationes in lamentationes Hieremiæ*.

CASSIN (Mont). *Liste des auteurs inédits qui se trouvent dans la biblio-*

thèque du Mont-Cassin. (S. V. III.) Il existe encore au Mont-Cassin 700 manuscrits presque tous latins ; mais il y a un bien plus grand nombre de diplomes, c'est-à-dire près de 30,000, rangés avec ordre, et dont le savant P. Kalefato prépare la publication. On y trouve en particulier 400 bulles des souverains pontifes inédites, depuis Zacharie I jusqu'à nos temps. Parmi les manuscrits cités par le savant cardinal, on remarque un *præceptum* ou *donation* de Charlemagne, qui confirme au pape Adrien la possession d'un assez grand nombre de villes ; et de plus un *codex de Virgile*, qui complète de cette manière le vers qui manque dans toutes les éditions, au liv. II, 66 :

Disce omnes *quàm sint animis verbisque dolosi.*

Il n'y a plus qu'un petit nombre de manuscrits au couvent de *la Cava*, près Salerne, parmi lesquels le plus précieux est une *copie de tous les livres de l'ancien et du nouveau Testament*, du 7e siècle. Le nombre des diplomes va jusqu'à plus de 40,000. Quelle mine pour les historiens ! — 2. *Catalogus codicum Casinensium.* (S. R. V. 221-224). C'est un très-court extrait de ce grand catalogue au 11e siècle. Parmi les livres cités, le cardinal signale comme non imprimés, parmi les *auteurs profanes :* 1. Arichis principis *versus.* — 2. *Chronica varia.* — 3. *De medicinâ* codices multi. — 4. Cresconii, *de Bellis Libycis*, édité déjà il y a peu d'années à Milan, mais d'après un codex très-fautif, celui-ci, meilleur sans doute, existe peut-être encore au Mont-Cassin. — 5. *De omnibus artibus quæ in terrâ fiunt.* — 6. Auxilii, *Liber vocabulorum.* — 7. Brutonis, *de Vocabulis.* — Hildrici casinensis *Liber Grammaticalis.* — 9. *Epistolarum moralium liber incipiens :* Durissima Cassiodori monachi, etc. — 10. Martialis (*probablement* Gargilii) *Geometria.*—11. Sancti Hilarii *liber de Mysteriis.* — 12. Ejusdem, *Super Epistolis canonicis.* —13. Sancti Ambrosii, *Versus de Trinitate et de sanctæ Mariæ virginitate.* — 14. Vigilius, *de Laude virginum.* — 15. Isidori, *de Incarnatione.* — 16. Ildefonsi, *In Apocalypsin.* — 17. Evagrii, *Altercatio Ecclesiæ et synagogæ.* — 18. Auxilii presbyteri, *Quæstiones.* — 19. Adelmi, *liber in versibus de Laudibus sanctorum.* — 20. *Vita duodecim fratrum in versibus.* — 21. *Psalterium in versibus.* — 22. *Cantici Canticorum expositiones* VIII. — *Liber de verâ amicitiâ et charitate.* — 24. *Vita S. Brigittæ in versibus.*—*In Regulam S. Benedicti expositiones* Richardi, Pauli diaconi, Smaragdi, Bernhardi, Petri diaconi. — 25. Petri casinensis, diaconi ostiensis, *opuscula varia.* —26. *Liber de Patarenis.* — 27. Guatferii casinensis *Homiliæ* —28. *Liber de primatu romanæ Ecclesiæ.*—29. Gualterii, *Liber de Gradibus ecclesiasticis.*— 30. Guilielmi, *de iisdem*, — Rofridi casinensis, *Liber.*—32. Rufini, *Expositio in Epistolas Pauli.* — 33. Claudii episcopi, *in easdem.* — 34. Remigius *in easdem.*—35. Ejusdem, *super Psalterium.* — 36. Petri Damiani, sive Ostiensis, *Dictionarium.* — 37. Berengarii, *In Cantica Canticorum.*—38. S. Hieronymi, *In Apocalipsin ad Anatolium.* Item ejusdem *In quatuor Evangelia.* — 39. Item *In Pauli Epistolas expositiones multæ.* — 40. Philemonis grammatici, *de proprietate sermonis.* Il s'agit probablement de *Philemon*, qui est publié. —41. Pauli diaconi *Commentarius in Pauli Epistolas.*— 42. Johannes presbyter, *De Musicâ.*— 43. *Historia urbis Caietæ.* — 44. *Codex magnus diplomaticus Caietæ.*— 45. *Historiæ duæ oppidi Pontiscurvi.*

CASSIODORE, mort l'an 565. Supplément au livre *De artibus et disciplinis liberalium litterarum.* (C. A. III. 358-364.) —2. Fragment d'un discours *qui lui est attribué.* (S. V. I. 43-45). — 3. Fragment *sur les auteurs qui existaient à son époque.* (S. R. V. 157-160). C'est un supplément au chapitre 16 du 1er livre des *Institutiones divinarum litterarum* de cet auteur, et qui prouve que le chapitre imprimé est rempli de fautes. C'est un service rendu que d'avoir ainsi rétabli le nom des auteurs et le titre des ouvrages qui existaient au temps de Cassiodore.

CHALCEDOINE (4e concile génér. en 451). *Extrait* concernant le 28e *canon de ce concile*; lequel donnait à l'église de Constantinople le premier rang après l'église romaine ; l'auteur, quoique grec, reconnaît que ce canon ne fut jamais

reçu, le pape saint Léon l'ayant rejeté aussitôt qu'il fut porté; grec-latin (S.R. VII. XXIV-XXVI). — 2. Autre témoignage sur la *primauté générale et perpétuelle du pontife romain*, extrait du même synodique; grec et latin (S. R. VII. (XXVI-XXIX).

CHARICLÉE, auteur du... siècle; voir *Giorgidius*.

CHORICIUS, vivant au 6e siècle, sophiste de Gaza. *Quelques déclamations* (μελέται), *descriptions* (ἐκφράσεις), *dictions* (διαλέξεις), *épitaphe, ou oraison funèbre d'un jeune homme* (ἐπιτάφιον); *un panégyrique*. (πανηγυρικὸν) (S. R. V. 410-463), et de plus *trois sentences* dans la *préface* (XXVII). Choricius, disciple de Procope de Gaza, exerça lui-même l'art de rhéteur sous Justinien le Grand, et égala son maître par le nombre et l'élégance de ses écrits. Fabricius, dans sa *Bibliothèque grecque*, t. IX, p. 760, a déjà fait connaître ses écrits imprimés. Quant à ses ouvrages inédits, Iriarte, dans sa *Bibliothèque de Madrid*, p. 345, Villoison dans ses *Anecdo.* t. II, p. 18-67. nous en ont donné une notice ou des extraits, qui faisaient désirer qu'ils fussent publiés; mais la bibliothèque du Vatican en conserve plusieurs, dont les titres mêmes n'étaient pas connus des précédents écrivains. Les parties que publie le savant cardinal, et dont nous avons donné ci-dessus le titre, étaient tout à fait inconnues. On y trouve entre autres choses curieuses, la description d'une horloge et d'une peinture de la ville de Gaza. Voir la notice de Mrg Mai, dans la préface.

CHRODOGANG, évêque de Metz, mort en 766. *Epilogus de officiis clericorum*. (S. V. VI. 127-128); d'un auteur inconnu, mais que le savant cardinal croit être Chrodogang.

CHRONIQUES *diverses*.—1. *Carmina de viris illustribus romanis*, tam consulibus quam imperatoribus et regibus (C. A. III. 358-364).— 2. *Historiæ romanæ fragmenta* (un siècle avant le Christ), d'un auteur inconnu, peu savant, mais donnant quelques faits nouveaux. Ces fragments ont rapport aux guerres de Mithridrate, des Cimbres, de Marius, de Sylla, de Sertorius, des gladiateurs (C. A. VII. 464-474). — 3. *Chronicum latinum* (S. R. IX. 118-140). (De l'an 1 à l'an 574). Cette chronique d'un codex du 8e siècle, quoique d'un mauvais latin et remplie d'erreurs, méritait pourtant d'être connue. Suivant le cardinal, l'auteur serait un Anglais ou un Gaulois qui aurait écrit contre les *Six âges du monde* de Bède, qu'il désignerait sous le nom de Scot. Sa chronique comprend depuis la naissance du Christ jusqu'à la 9e année du règne de Justin, laquelle correspond à l'an 574; il paraît avoir suivi la chronique de Jean Malalas, ou des histoires que cite celui-ci. Ce qui prouverait que l'on connaissait et lisait les auteurs grecs en Angleterre et en France à cette époque; il y a une liste des Césars assez fautive. — 4. *Fragments de l'histoire ecclésiastique* (du 4e siècle après J.-C.), grec-latin (S. R. VI, 602-610). Ces fragments comprennent le titre des chapitres d'un codex grec d'histoire ecclésiastique qui se trouve à la bibliothèque Ambroisienne de Milan; et les 1er, 2e et 8e chapitres en entier; ils se rapportent tous à Constantin le Grand, après le concile de Nicée. Nous nous joignons au savant cardinal pour hâter le moment où ils seront publiés en entier. — 5. *Fragment* d'une compilation de la *chronique d'Eusèbe* (S. V. I., 112). — 6. *Fragments historiques*, se rapportant aux règnes de Julien, d'Arcadius, de Théodose et de Justinien; de 361 à 565, grec et latin (S.R.II. 1-28). — Ces extraits historiques ont été trouvés par le cardinal sur un codex palimpseste de la bibliothèque du couvent des Basiliens de Grotto-Ferrata. L'auteur paraît avoir vécu sous Justinien, qu'il appelle plusieurs fois *notre maître*; il a servi de guide, ou plutôt a été souvent copié par Jean Malalas, dont l'histoire se trouve dans les historiens Bysantins. Ces fragments sont précieux en ce qu'ils contiennent plusieurs faits nouveaux, rectifient plusieurs autres historiens, et montrent la source où ceux-ci ont puisé. La première ligne surtout conçue en ces termes : « Ces prodiges » ayant été annoncés à l'empereur Ju- » lien, il cessa d'ordonner la réédifica- » tion du temple, » est précieuse en ce que c'est un nouveau témoignage de ce miracle. — 7. *Fragments* depuis la fin de l'histoire de Dion, an 230, jusqu'à

Constantin, an 306 (S. V. II. 231-246). — 8. Autre *Extrait d'histoires après Dion* (567-568). — 9. *Fasti Carolini ab anno* 708 *ad annum* 800 (S. R. VI. p. 181-190). — Ces fastes sont extraits d'un ancien codex du monastère de Corbie, et d'une écriture probablement du siècle où ils finissent; il y a quelques faits importants. — 10. *Fragment sur la vie de quelques papes tirés d'une chronique*; grec (S. R. VI. 598-602). — Ces fragments, assez importants à cause des temps obscurs dont ils parlent, comprennent le pontificat de 13 papes, depuis Formose, pape en 891, jusqu'au successeur intrus de Jean X, en 928.

CICÉRON, de 106 à 47 avant J.-C. : *Librorum VI de Republicâ Reliquiæ*, dans lesquels on a ajouté et coordonné les anciens fragments connus, avec notes exégétiques et historiques, et arguments en tête de chaque livre (C. A. I., 1-365). — 2. Avec une *planche*, offrant le type de tous les personnages qui figurent dans le *Dialogue* de cet ouvrage. — 3. Une *prosopographie*, ou notice sur tous ces personnages (LXIX-LXXVIII). — 4. *Témoignages des anciens* auteurs sur cet ouvrage (LXXIX-LXXXVI). — 5. Un *avertissement* sur la manière dont il avait été perdu (LXXXVI-LXXXVIII). — 6. Et un *specimen* de l'écriture du Palimpseste où il a été retrouvé. — 7. Des *indices* historiques et orthographiques (369-383). — 8. Ancien *Commentaire* sur les discours suivants : *pro Flacco; cum senatui gratias egit; cum populo gratias egit; pro Plancio; pro Milone; pro Sextio; in Vatinium; in Clodium et Curionem; de ære alieno Milonis; de rege Alexandrino; pro Archiâ; pro Syllâ* (A. C. II. 3-268). — 9. *Scholies anciennes ad Catilinariam IV; pro Marcello; pro Ligario; pro Deiotaro* (269-277). — 10. Partie de l'oraison *pro Scauro*, avec les anciennes scholies (278-327). — 11. Partie de l'oraison *pro Tullio* (328-362). — 12. *Fragment* des oraisons *pro Milone, pro Fonteio; pro Rabinio* (362-372). — 13. *Indices historiques de latinité* et de *paléographie* (373-385). — 14. *Orationum in C. Verrem actionis II partes* (390-527). — Et de plus *Specimen* de l'écriture des discours contre Verrès (II). — *Préface* sur les anciens interprètes de Cicéron dont les écrits ou les noms sont parvenus jusqu'à nous (V-XV). — *Specimen* de l'écriture d'un ancien interprète (XVI).

CINCIUS CAMERARIUS, écrivain du 12e siècle : 1. *Préface* qu'il avait mise aux vies de quelques pontifes, jusqu'à Lucius II, pape en 1144, époque où il écrivait (S. R. VI. 29-300). — 2. *Qualiter romanus imperator debeat coronari* (S. R. VI. p. 22-239). Cet *Ordo* sur la manière dont se faisait à Rome le couronnement des empereurs diffère de celui qui a été publié par Mabillon dans son *Museum italicum*, t. II, et de celui qui se trouve en ce moment dans le *Pontifical romain*. — 3. *Jusjurandum Federici II, imperatoris* (239-241). C'est la formule du serment que fit Frédéric II au pape Honorius III, par lettre, l'an 1219, et qu'il confirma par une autre lettre l'an 1221. Cette pièce manquait dans l'*Hist. dominii temporalis sedis apostolicæ in utrâque Siciliâ* du cardinal Borgia; déjà elle était citée par Innocent IV, dans la bulle de condamnation du même empereur, au concile de Lyon, dans Labbe, *Concilia*, t. XI, part. I, p. 640. — 4. *Privilegium regis Belæ super libertate ecclesiarum Hungariæ* (249-251). C'est un diplome du roi Béla III, qui date de l'an 1169; son règne a dû commencer à cette année, et non en 1174, comme le disent les chroniqueurs ordinaires.

CLAUDE, évêque de Turin, mort vers 824. *Præfatio in commentarios suos ad Epistolas Pauli.* (S. V. VII. 274-276). Le savant éditeur promet de publier bientôt en entier ces commentaires, dont il ne donne ici que la préface. — 2. *Præfatio ad Catenam Patrum in sanctum Matthæum.* (S. R. IV. 301-305). Claude avait composé sur saint Matthieu une *Chaine*, formée principalement des Pères latins. Elle existe manuscrite, et le cardinal nous donne l'espoir qu'il la publiera un jour. — 3. *Expositio Epistolæ ad Philemonem.* (S. R. IX. 108-117). On a de lui des explications de toutes les Epîtres de saint Paul; mais ce ne sont que des abrégés des commentaires des Pères. Le cardinal donne pourtant comme modèle cette courte explication, qui est un

égé de celle de saint Jérôme sur le me sujet.

CLEMENT (S.), pape, mort en 100; voir *Canons*, nos 9 et 10.

CLEMENT VIII, mort en 1605. *tres à Gratianus, pour le consoler la mort de son frère* (S. R. VIII. -478).

CLUNY. SIGNES. *Traités sur les yens de parler par signes* (S. R. VI. XVIII-XL. On sait que le silence était e chose de rigueur dans la profession nastique; cependant, comme il était vent nécessaire de communiquer les s avec les autres, les moines avaient enté un langage par signes qui permttait de se faire comprendre sans rome le silence. Cet art, qui paraît avoir vert la voie à l'instruction si précieuse s sourds-muets, est enseigné avec aucoup de développements dans diffénts codex, dont l'un contient les sies en usage au monastère de Cluny. cardinal en donne les titres des chares, et un *specimen du chap. XVI, ur désigner les différents livres.*

COMMENDONI (Jean-Franç.), carnal, mort en 1584. *Notice sur ses rits*, et fragment *de Vitâ aulicâ*, en lien. (S. R. VI. L-LIX). Le cardinal mmendoni avait une grande réputan d'homme instruit et de diplomate; xtrait de ses écrits publié ici fut écrit 1554, et contient plusieurs renseiements intéressants et nouveaux. — *Inscriptions latines et vers* placés ns la villa que le pape Jules III avait t décorer hors de la porte Flaminienne . R. VIII. 479-487).

CONSTANTIN le diacre (au 5e siè. *Panégyrique de tous les martyrs*; ec et latin. (S. R. X. 94-168). Dans 7e concile général, tenu à Nicée, n 787, pour la défense des saintes ages, on lut un fragment de Constan, diacre, gardien des chartes et juge s causes ecclésiastiques de l'église de nstantinople, à la louange des saints rtyrs. Ce Constantin, dont aucun teur ne donne la vie, paraît avoir cu sous Justinien, vers le 5e siècle. regrettait vivement de ne pas possér ce magnifique témoignage de la foi l'Eglise; or c'est précisément ce que savant, et, nous pouvons le dire, l'infigable et heureux cardinal a découvert dans la bibliothèque Vaticane. Ce panégyrique est comme une histoire sommaire des persécutions. L'auteur y expose les questions posées par les tribunaux payens, les reponses et les discussions des martyrs avec leurs juges; les différents genres de tourments qu'ils ont soufferts, etc. C'est une de ces découvertes qui doivent consoler le savant éditeur de ses travaux. Les *Annales de Philosophie* ont donné une traduction de ce précieux discours dans leur tome XI (3e série).

CONSTANTIN, patriarche des Arméniens en 1240; voir *Arméniens*.

CONSTANTINOPLE (Concile de), tenu en 1156. *Actes du synode de Constantinople*; grec et latin (S. R. X. 1-93). Il s'agit du synode tenu à Constantinople sous l'empereur Manuel Comnène, l'an 1156, et assemblé pour condamner l'erreur de Sothéricus, récemment élu patriarche d'Antioche, lequel, craignant d'admettre deux personnes dans le Christ, soutenait que le sacrifice de la croix n'avait été offert qu'au Père et au Saint-Esprit, et non au Fils lui-même, en tant que Dieu. Ces actes manquaient dans les recueils des conciles, qui se bornaient à en faire mention. On y trouvera un grand nombre de noms d'évêques et de siéges inconnus jusqu'ici à ajouter à ceux donnés par Lequien, dans son *Oriens christianus*. Ces actes se composent 1° de l'*écrit* même où Sothéricus soutenait son opinion; 2° de la sentence du concile; 3° d'un grand nombre de passages des Pères opposés à l'opinion de cet hérésiarque. Le docte cardinal a enrichi de notes savantes la traduction latine qu'il en donne. —2. Autre *synode de Constantinople*, tenu en 1166, sous le patriarche Lucas, et l'empereur Manuel Comnène, et dans lequel on s'occupa de la parole du Sauveur, *mon père est plus grand que moi*. Il y assista trente-un évêques; c'est un document précieux pour l'histoire de l'Eglise. Grec-latin (S. V. IV. 1-96), avec deux planches, l'une offrant les signatures autographes des évêques qui assistèrent au synode, , et l'autre les portraits de l'empereur et de son épouse Marie, avec préface.—3. Un *Extrait d'un concile de Constantinople*, qui déclare, dès lors que tout ce

que les lois civiles peuvent faire de contraire à l'autorité spirituelle, ou tout ce qu'elles peuvent ordonner qui concerne l'ordre spirituel, est nul et de nul effet. (S. R. VII. XX-XXIII).

CORBIE en France (Bibliothèque de). *Hi codices reperti sunt in armario Sancti-Petri.* (S. R. V. 202-203). Le cardinal pense qu'il s'agit ici du monastère de Saint-Pierre de Corbie, au diocèse d'Amiens, fondé au 7e siècle. Il y distingue : 1. *Libri veterum* XVI ; probablement le *code Théodosien* complet. — 2. *Codex pragmaticus* Tiberii Augusti. — 3. Tertullianus *de Trinitate*. Item, *de Munere*.

CORBIE en Saxe (Bibliothèque de) *Breviarium codicum monasterii Corbeiensis.* (S. R. V. 204-212). Ce catalogue est différent de celui qu'a publié Montfaucon dans sa *Bibl. Mss.*, t. II, p. 1406. Montfaucon a donné celui de Corbie en France, tandis que celui-ci est de Corbie (Corvey) en Saxe, fondé en 822. Les manuscrits les plus importants désignés dans ce catalogue du 11e siècle, sont : 1. Pauli diaconi *Historia Trevirensium*. — 2. *Romanorum historia*. — 3. *Dialogorum libri* VI. — 4. *Gesta abbatum Corbeiensium*. — 5. Smaragdus, *In partes Donati*. — 6. Victoris *Grammatica*. — Smaragdi *Grammatica*. — *Glossæ super odas*, probablement d'Horace. — 9. Pollion *in Æneidem*. — 10. Vaca, *in Lucanum*. Qui ne donnerait pas un baiser, dit le cardinal, à ces deux commentaires de Pollion et de Vaca ? — 11. Cornelii *Liber de bello Trojano*. — 12. Juliani Pelagiani *Epistola ad Hieronymum*. — 13. S. Hieronymi *Expositio Symboli*. — 14. Ejusdem *Super Ecclesiasten et super Esdram*. — 15. *Liber dogmatum ex epistolis* sancti Hieronymi. — 16. Sancti Ambrosii *Contra Novatianum*. — 17. Johannis *De similitudine carnis*. — 18. *Explanatio sex dierum* ex dictis Ambrosii — 19. Rabertus ; très-probablement Paschase Radbert, édité par Sirmond. — 20. Rabanus, *Super Actus Apostolornm*. — 21. Tertullianus. *De ignorantiâ*. — 22. Robertus, *De divinis officiis*. — 23. Cyrillus, *de benedictione levitarum et sacerdotum*. — 24. *Dicta* regis Trasamundi *cum responsionibus* ; probablement le livre de Fulgence *contre les ariens*. — 25. Ejusdem Fulgentii, *de consultatis Optati*. — 26 *Epistola ad Gallam de passione ejus*. — Anonymi *super epistolam ad Romanos*. — 28. Paschasii diaconi *de Trinitate*. — 29. *De pœnitentiâ libri* VI. — 30. Florus, *contra Johannem Cassianum de institutione monachorum*. — 31. Belus, *de laude crucis*. — 32. Tertullianus, *De cibis judaicis*. — 33. Johannes diaconus, *super Pentateuchum*, lequel était encore inédit dans la bibliothèque de Saint-Germain des Prés de Paris. — 34. Florentii *Epistolarum liber unus*. — 35. *Consuetudines* sancti Adalardi. — 36. Adulphus *super Leviticum*.

COSMAS de Jérusalem, écrivain du 8e siècle. *Collection et interprétation des histoires dont saint Grégoire fait mention dans ses poésies*, tirées soit de la sainte Ecriture, soit des poëtes et des écrivains profanes ; en grec (S. R. II. 1-306). Cosmas, dont le savant cardinal donne ici l'ouvrage inédit, était de Jérusalem, et fut nommé *philogregorius*, à cause sans doute du grand amour qu'il portait aux travaux et à la sainteté de saint Grégoire, dont il a commenté les poésies. Il vivait au 8e siècle, fut élevé dans la maison même de saint Jean Damascène, dont il fut le condisciple et l'ami, par un autre Cosmas, moine italien, que le père de Jean Damascène avait racheté des mains des Sarrazins. Outre cet ouvrage, il est encore l'auteur des *vers* qui se trouvent en latin dans la *Bibliothèque des pères* de Lyon, t. XII, p. 737 ; il fut de plus successeur de Pierre martyr à l'évêché de Mayuma, ou Athédon, dans le patriarchat d'Alexandrie, vers l'an 743. Le travail de Cosmas est préieux en ce qu'il nous a conservé plusieurs poésies de saint Grégoire que nous ne connaissions pas, et surtout par les variantes et les versions nouvelles qu'il nous donne pour corriger les éditions bénédictines. C'est une mine très riche pour un nouvel éditeur de saint Grégoire. D'ailleurs on y trouvera de nombreux éclaircissements pour l'histoire sacrée, l'histoire ecclésiastique, civile et philosophique. Quant à la mythologie grecque, Cosmas nous y donne un grand nombre de notions nouvelles, qui seront à ajouter aux travaux d'*Apollodore*, de *Phurnutus*, d'Ant. *Liberalis* et aux nouveaux mytho-

logues latins que le cardinal a déjà pupliés.

CYCLE PASCAL. *Modèle du Cycle pascal* trouvé à Ravennes, en un grand tableau. (S. V. V. 472).

CYNTHIUS *cenetensis*; *in Virgilii Æneidem Commentarius;* extrait d'un manuscrit de Milan, d'un auteur du 15e siècle, à la vérité, mais ayant conservé quelques extraits d'auteurs perdus (C. A. VII. 321-394). — *Index* des auteurs cités. (395-396).

CYPRIEN, probablement celui d'Antioche, martyr sous Dioclétien, au 3e siècle. Fragment *sur la pénitence* (C. A. X. 485-487).

CYRILLE (S.), patriarche d'Alexandrie, mort en 444. Le cardinal a eu le bonheur de retrouver un grand nombre de ses ouvrages, dont voici la nomenclature : 1. *Commentaire sur s. Luc*, dont on avait quelques fragments latins sans le texte. C'est donc un vrai service rendu à l'Eglise que la découverte presque complète de ce commentaire, que le savant éditeur promet de traduire bientôt en latin. (C. A. X. 1-407). Autre fragment de ce même *commentaire*. (S. V. IX. 741). Autres *fragments*. (C. A. X. 501-546). Autres sur *les prophètes* (605-607). *Autres* (608-613). Autres fragments *de ses homélies* (546-553). — 2. *Traité sur la Trinité*, en 28 chapitres; grec. (S. V. VIII. 27-58). Cet écrit est différent de celui du même Père sur la même matière, publié déja sous le titre de *Trésor*, et où il réfute les hérétiques. Dans le nouveau traité, il expose la foi orthodoxe aux fidèles; il diffère encore de son *Dialogue à Némésinus*. — 3. *Traité de l'incarnation du Seigneur*, en 35 chapitres; grec (59-103). Ce traité diffère encore des *Scholies* du même Père sur l'*incarnation*, déjà éditées. — 4. *Homélie sur l'incarnation du Seigneur*; en grec (104-107). On n'en avait que la traduction latine dans les éditions de ce Père. — 5. *Traité contre ceux qui ne veulent pas accorder à la sainte Vierge le titre de mère de Dieu;* en grec (108-131). Nous savons que cette homélie est de saint Cyrille, par le témoignage de l'empereur Justinien, dans sa *Lettre aux moines;* voir ce *nom*. — 6. *Court dialogue avec Nestorius, prouvant que la sainte Vierge est mère de Dieu*, et non pas seulement mère du Christ (ὅτι Θεοτόκος ἡ ἁγία παρθένος οὐ Χριστοτόκος); en grec (132-135). — 7. *Courte exposition de foi en forme de dialogue;* en grec (135-137). Cette exposition avait déjà été éditée et attribuée à saint Athanase, mais le savant cardinal, d'après les manuscrits, la restitue à Cyrille. — 8. *Quatre Lettres*, deux à Rufus évêque de Thessalonique, une à Amphilochius, évêque de Side en Pamphilie ; une à Maxime, diacre d'Antioche; grec (138-141). — 9. *Fragments des commentaires perdus sur saint Mathieu ;* en grec (142-147). — 10. *Fragments des commentaires perdus sur l'Epître aux Hébreux;* sur un *discours aux habitants d'Alexandrie ;* et sur des *Scholies* ou petits chapitres; grec. (147-148). — 11. *Fragment d'une homélie ;* grec (149). Ce fragment existait déjà en latin dans les éditions du concile d'Ephèse ; voir la *Collection* de Mansi, t. V, col 289. — 12. *Trois courts discours*, ou *Fragments de discours sur saints Cyrus et Jean*, en grec (S. R. IV. 248-252); en latin (263-266). — 13. *Ad totius Ægypti regionem Epistola paschalis* (S. R. V. 101-118). Ce discours a cela de remarquable qu'il est de la traduction d'Arnobe le Jeune ; elle doit remplacer celle toute récente qui se trouve dans les éditions de saint Cyrille. La lettre est dirigée contre les Nestoriens. — 14. *Discours sur la parabole de la vigne ;* en grec (119-122). Ce discours n'existait encore qu'en latin, publié par Achille Statius. Le cardinal fait observer qu'il en existe deux autres codex dans la Bibliothèque royale de Paris. — 15. *Fragments de son commentaire sur Ezéchiel*. (S. R. VI. XXXVI-XXXVIII). Extraits par le cardinal des *Chaines des pères grecs* qui se trouvent au Vatican ; voir *Procope*.

Ces fragments, comme on le voit, sont si nombreux qu'ils peuvent ajouter un volume entier à l'édition d'Aubert (Paris 1633-38) en 7 vol. in-fol. Un grand nombre de nouveaux témoignages pour la foi catholique y sont mis en lumière ; nous nous contenterons d'en citer les suivants. On le voit, pour ainsi dire, à chaque page, enseignant et défendant la divinité du Verbe, et toute la divine économie de son ineffable incarnation, ainsi que la distinction des deux natures

et des deux opérations dans le Christ (C. A. X. 49, 506, 508, 553). Il professe en outre plusieurs dogmes de la théologie chrétienne, tels que l'institution du sacrement de pénitence (69, 517), le secours et la nécessité de la grâce divine (93, 252, 524), la résurrection de la chair (373), l'immortalité de l'âme et l'éternité des peines (534). Il réfute les gentils, les juifs, les macédoniens, les eutychiens et les phantasiastes, les marcionites et les manichéens ; enfin toutes les hérésies qu'il appelle les *portes de l'enfer* (224). Mais ceux qu'il combat principalement, ce sont les ariens et les nestoriens : ceux-là, comme évêque de la ville qui donna le jour à Arius ; ceux-ci, comme étant une peste qui se répandait alors de tous côtés, et qu'il contribua beaucoup à étouffer. Il explique avec une éloquence admirable les paraboles évangéliques, l'oraison dominicale, les discours du Sauveur, les trésors de la bonté divine ; il célèbre la virginité perpétuelle de Marie et sa maternité divine ; il entremêle et rattache de la manière la plus heureuse le nouveau Testament à l'ancien, l'Evangile avec Moïse et les prophètes, Paul avec le psalmiste ; il introduit dans la discussion, avec une espèce de spontanéité et de force imprévue d'esprit, et comme avec une autorité divine, les interprétations les plus belles et les plus neuves ; il accumule et répand, pour ainsi dire, à pleines mains des avertissements moraux sur la fuite des voluptés, l'aumône, l'oubli des injures, l'amour fraternel, la vie apostolique, la force d'esprit qu'il faut montrer contre les hérétiques pour garder la foi orthodoxe, l'amour de la prière, l'efficacité du jeûne, les pieux délassements de l'esprit, la haine du siècle, le mépris des richesses, et l'attente des biens à venir...

Enfin, saint Cyrille enseigne clairement le mystère du corps du Christ présent sous le voile eucharistique (31, 53, 77, 170, 370, 374) ; bien plus, il confirme ouvertement le dogme de la transubstantiation par ces paroles : « Il fallait que par le Saint-Esprit, Dieu lui-même habitât en nous selon la manière la plus convenable, et qu'il se répandît, pour ainsi dire, dans nos corps par le moyen de son corps et de son précieux sang, que nous possédons par sa vivifiante bénédiction, comme dans le pain et dans le vin ; car *de peur que nous ne fussions saisis de crainte si nous voyions la chair et le sang même offerts aux regards sur les tables sacrées des églises, Dieu, indulgent pour nos faiblesses, inspire une force vitale dans les espèces proposées, et les transmute en la réalité de son corps.* » Puis il conclut son discours par cette sentence remarquable : « *Et ne mets pas en doute si cela est vrai ou non, puisqu'il a dit lui-même clairement :* Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; *reçois, au contraire, avec foi la parole du Sauveur, qui, étant la vérité, ne ment point* [1]. » — Que diront à cela les hétérodoxes trompés par les maîtres de mensonge ? quelles ténèbres pourront-ils opposer à une si éclatante lumière ? pourquoi n'embrasseraient-ils pas la croyance de l'Eglise catholique ? — Il existe encore une fort belle *homélie* de saint Cyrille *sur la sainte Eucharistie*, déjà éditée par Aubert ; ce fut probablement la dernière qu'il adressa à son peuple, puisqu'il y dit qu'il était oppressé du fardeau de la vie, courbé et à peine pouvant se tenir sur ses pieds. Il y défend aussi la croyance catholique en prouvant par l'Ecriture que *la consécration a lieu par les paroles mêmes du Christ.* Cette homélie, comme je viens de le dire, fut probablement la dernière de saint Cyrille ; de même que cette *homélie pascale* que je publie ici fut, sans aucun doute, le premier discours qu'il adressa comme archevêque à son peuple, puisqu'il y annonce qu'il a succédé à Théophile [2]. Homme

[1] Ἵνα γὰρ μὴ ἀποναρκήσωμεν, σάρκα τε καὶ αἷμα προκείμενα βλέποντες ἐν ἁγίαις τραπέζαις ἐκκλησιῶν, συγκαθιστάμενος ὁ Θεὸς ταῖς ἡμετέραις ἀσθενείαις, ἐνίησι τοῖς προκειμένοις δύναμιν ζωῆς, καὶ μεθίστησιν αὐτὰ πρὸς ἐνέργειαν τῆς ἑαυτοῦ σαρκός...... Καὶ μὴ ἀμφιβάλῃς ὅτι τοῦτο ἐστὶν ἀληθὲς αὐτοῦ λέγοντος ἐναργῶς· Τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, καὶ τοῦτό μου ἐστὶ τὸ αἷμα· δέχου δὲ μᾶλλον τοῦ Σωτῆρος ἐν πίστει τὸν λόγον· ἀλήθεια γὰρ ὢν, οὐ ψεύδεται. *Classici auctores*, t. x, p. 375.

[2] Ce fut en 412 que saint Cyrille succéda à Théophile sur le siége d'Alexandrie.

vraiment admirable, et que nous voyons dans ses écrits professer les idées les plus justes sur Pierre, le maître, le chef et le fondement des catholiques sur cette terre, et sur son successeur Célestin, dont il tint la place au concile d'Ephèse, à propos duquel il proféra ces paroles remarquables dans son *homélie sur la Vierge, mère de Dieu*. « Or, qu'il en soit » ainsi, nous en avons un témoin digne de » foi, à savoir le très-saint *archevêque* » *du monde entier*, Célestin, le père et » le patriarche de la grande Rome [1]. »

CYRILLE (S.), patriarche de Jérusalem en 350 : Fragment d'un *commentaire sur Daniel* (S. V. I. 29).

D

DECOROSUS (le vénérable) : *Laudes in S. Lucam evangelistam* (S. V. IX. 182-188). — On ne sait qui était ce Decorosus dont l'opuscule a été pris dans un codex du 12e siècle.

DENYS D'HALICARNASSE, historien vers 30 ans avant J. C. *Fragments de son Histoire romaine*, du livre 12 au livre 20, c'est-à-dire jusqu'au dernier; grec-latin (S. V. II. 465-526). — C'est à ce Paul II, pontife calomnié par Platine, comme ennemi des lettres, que l'on doit la première édition de cet auteur. C'est lui, en effet, qui, ayant envoyé une copie à Lupus Biragus, Florentin, le chargea de le traduire et de l'éditer. — Denys avait composé son Histoire en 20 livres, comprenant l'espace de 500 ans, depuis la fondation de Rome jusqu'à la première guerre Punique. Nous n'avions que la moitié de cette histoire depuis le 1er livre jusqu'au 10e et une partie du 11e. C'est donc une bonne fortune et un grand service rendu à la science historique que la découverte de Mgr Mai, qui nous donne du livre 12e au livre 20e, c'est-à-dire jusqu'à la fin.

DENYS (S.) l'aréopagite, converti l'an 50 : Fragment sur *la hiérarchie* en écriture tachigraphique (S. V. VI. préface).

DENYS (S.), probablement archevêque d'Alexandrie, mort en 265 : *Fragments sur la pénitence* (C. A. X. 484).

DENYS (*telmarensis*) de Telmera, en Carie, au 7e siècle : *De justa baptizandi judæos* (S. R. X. 223). — Ce sont quelques détails extraits d'une chronique syriaque sur l'ordre ridicule donné par l'empereur Phocas, en 617, de faire baptiser tous les juifs; ordre qu'il fit exécuter par ses officiers et par George, préfet de la province.

DEXIPPE, historien, mort vers 282 : *Extraits de ses Histoires*, grec-latin (S. V. II. 319-330). *Extraits de ses Ambassades*, déjà édités, mais avec une traduction nouvelle (331-347). L'auteur était un Athénien qui avait composé un abrégé historique depuis les temps fabuleux jusqu'à Claude le-Gothique. L'éditeur a fait entrer ici avec les fragments nouveaux les anciens fragments, tirés soit du grec soit du latin, et de plus le jugement de Photius et de quelques autres sur ses écrits.

DIADOCHUS, évêque de Photicés, en 390. *Homélie sur l'Ascension du Seigneur*; grec et latin (S. R. IV. XCVIII-XCVI). — Cet auteur fut évêque de Photices en Epire; il eut pour disciple Victor de Vite, qui écrivit, d'après ses conseils, l'*Histoire de la persécution des Vandales en Afrique*; on connaissait déjà plusieurs autres de ses écrits ascétiques.

DIDYMUS, écrivain ecclésiastique, mort en 592 : Voir *Procope*.

DIODORE de Sicile, historien, mort vers 45 avant J.-C. : *Fragments* du livre 7 au livre 10 (S. V. II. 1-41). Autres *fragments* du livre 21 jusqu'au 40, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'histoire (42-131). — On sait que c'est de la bibliothèque des papes que sortit la 1re édition de Diodore, faite sous Nicolas V par Le Poge, son secrétaire; c'est encore à la même bibliothèque que l'on devra les

[1] Ὅτι γὰρ τούτων οὕτως ὄντων ἀληθῶς, μάρτυρα παρέχωμεν ἀξιόπιστον, τὸν ἁγιώτατον καὶ ἀρχιεπίσκοπον πάσης τῆς οἰκουμένης, πατέρα τε καὶ πατριάρχην Κελεστῖνον, τὸν τῆς μεγαλοπόλεως Ῥώμης. *Opera*, t. v, part. II, p. 384.

E

triarches de Byzance, depuis le commencement de l'épiscopat jusqu'en 1423 (226-245). — Il y a dans ce catalogue une série fabuleuse commençant par l'apôtre saint André, et finissant au 23e patriarche, qu'il appelle Métrophanes.

ERECHTHIUS, évêque de Pisidie. vers le 6e siècle. *Fragment* en grec (S. V. VII. 165). Fagment extrait d'un recueil composé par un monophysite, où il avait réuni tout ce qui, dans les écrits des Pères, pouvait favoriser son erreur, soit que ces écrits fussent vrais ou supposés. C'est de ces derniers que paraît être le fragment déjà publié en latin par Canisius (*Ant. Lect.* t. I, p. 527). Jamais cet Erechthius n'avait été mis au nombre des Pères.

EREMBERT, du Mont-Cassin, au 9e siècle. *Expositio in aliquot psalmos.*. (S. V. IX. 339-368). C'était un moine qui avait composé une *histoire des Lombards dans le Bénévent*, dont on a publié un abrégé, mais qui existe encore en entier manuscrite. On trouve dans cette exposition ce témoignage sur la procession du Saint-Esprit : *Principalis Spiritus pertinet ad Patrem; Spiritus rectus ad Filium; Spiritus Sanctus ipse est procedens à throno communi Patri et Filio* (p. 346).

ETIENNE le philosophe, athénien, médecin distingué du 7e siècle. *Exposition sur les prognostics d'Hippocrate ;* en grec. (S. R. V. 1-60). Bandinicus et Fabricius avaient parlé de cet écrit, et en avaient désiré la publication. L'ouvrage avait trois parties, les deux premières seules sont dans le manuscrit imprimé ici, avec une *notice* de Mgr Mai dans la préface.

EUBULUS, philosophe sceptique, vers le 3e siècle, ou **PROCLUS** : *Sur les choses qu'Aristote, dans son 2e livre de la politique, a écrites contre la République de Platon ;* grec seulement. (S. V. II. 671-675).

EUDOXE, écrivain du 4e siècle. *Comment. sur Daniel.* (S. V. I. 29).

EULOGIUS, patriarche d'Alexandrie, au 6e siècle. *Fragment du livre de la Trinité et de l'Incarnation ;* en grec. (S. V. VII. 177-178). — 2. *Fragment sur ces mots : Simon fils de Jonas, m'aimes-tu ?* (C. A. X. 483). — *Sur le couple des tourterelles*(493-494).

EUNAPIUS, médecin payen, vers la fin du 4e siècle et au commencement du 5e de notre ère. *Fragments de ses histoires.* (S. V. II. 247-295). — Extraits des *Légations* et autres *fragments historiques*, déjà édités(296-318). Son histoire, dont il ne nous restait que l'abrégé fait par Zozime, datait de Claude le Gothique, et s'étendait jusqu'à l'impératrice Pulchérie, an 414 de notre ère ; elle avait été composée pour exalter l'empereur Julien et déprimer les empereurs chrétiens. Le savant éditeur, en publiant ces fragments inédits, les a accompagnés d'une traduction nouvelle, et y a fait entrer les fragments peu nombreux publiés avant lui.

EUPRAXIUS, évêque arménien, au. . . siècle. *Deux fragments sur la divinité du Christ.* (S. R. VII. 707—708).

EURIPIDE, poëte, mort 407 avant J. C. *Sommaire* des *Pléiades*, tragédie perdue ; en latin. (S. V. VIII. 43, note 4). Le savant cardinal nous apprend qu'une traduction de cette tragédie existe en arménien ; il en donne ici un sommaire tiré d'un ouvrage sur la *rhétorique* de Moïse de Chorène.

EUSÈBE, dit *Pamphile*, évêque de Césarée, mort en 340. — Le savant cardinal a trouvé de nombreux et importants ouvrages de ce grand homme. En voici la liste : *Chronicorum canonum liber prior, ex Armeniaco codice recuperatus, et in latinam linguam conversus, additis græcis reliquiis, cum criticis adnotationibus.* (S. V. VIII. 1-220), — 2. *Imperatorum et consulum laterculum à Julio Cæsare ad Constantini vicennalia, Eusebii chronico jure postliminii restitutum* (221-242).— 3. *Chronicorum canonum liber alter ex armeniaco item codice sed insertis Hieronymi supplementis, collatis codicibus bibliothecæ Vaticanæ præstantioribus, additis græcis reliquiis, cum adnotationibus criticis* (243-406). — On sait que le texte grec du premier livre de la chronique d'Eusèbe est perdu, et qu'il n'en avait jamais existé aucune traduction latine ; c'est dans une traduction arménienne qu'on l'a enfin retrouvé et fait connaître au monde savant. Mai : il n'en existait que deux éditions, celle de Milan et celle de Venise ; l'une et

l'autre faites en deux villes différentes et par des éditeurs différents, présentaient de nombreuses variations, et laissaient beaucoup à désirer, bien que celle de Venise fût préférable, à cause du texte arménien qui y était joint, et des savantes scholies qui l'accompagnaient. Il était donc important d'en faire une troisième édition qui réunît les avantahes des deux premières, et en exclût les défectuosités; cela était surtout important pour le livre premier, qui ne s'appuie que sur le texte arménien et sur quelques fragments grecs. Il y a beaucoup plus de secours pour donner une édition correcte du livre II, car la seule bibliothèque vaticane renferme plus de 20 codex de ce livre, dont quelques-uns sont d'une antiquité très-recommandable. D'ailleurs les éditions de Milan et de Venise ne renferment que la chronique seule d'Eusèbe, sans les corrections et augmentations nombreuses et précieuses de saint Jérôme. Le texte même d'Eusèbe, provenant du manuscrit arménien, est loin d'être pur et complet. Il est en effet plus clair que le jour que le copiste ou le traducteur arménien ont omis plusieurs fragments qui sont véritablement d'Eusèbe; ce que prouvent suffisamment l'ouvrage du *Syncelle* et la *Chronique pascale*, qui ont, sans qu'on puisse en douter, puisé dans Eusèbe. En outre, S. Jérôme nous apprend, dans la *préface* de sa traduction latine, qu'il n'a rien ajouté à Eusèbe, en ce qui concerne les temps qui précèdent la guerre de Troie, et cependant son texte latin a sur ces mêmes temps des faits confirmés par les fragments grecs, et qui manquent complétement dans le texte arménien; de même pour les temps postérieurs à la guerre de Troie, l'interprète arménien a omis plusieurs faits que S. Jérôme a conservés, et qu'on ne peut mettre au nombre de ses augmentations, puisqu'ils s'accordent parfaitement avec les fragments grecs qui nous restent. C'est donc un vrai service que le savant cardinal a rendu à la science en donnant une édition plus pure, plus correcte, plus complète que les précédentes.

Son travail consiste en ce que, pour le premier *livre*, il a collationné les deux précédentes éditions, y a ajouté des observations critiques et des notes philologiques; pour le second *livre*, non-seulement il a ajouté les passages omis par le traducteur arménien, mais encore il a fait entrer les doctes travaux de saint Jérôme: et surtout ce qui est d'un bien grand prix, c'est qu'à l'aide des manuscrits du Vatican, il a donné une leçon toute nouvelle. En outre, il a fait disparaître la lacune qui existait dans la version arménienne, entre le premier et le deuxième livre, et qui regarde la série des consuls et des césars avec les olympiades qui y correspondent. Cette lacune a été réparée par le secours de la *Chronique paschale*, de telle manière que l'ouvrage d'Eusèbe y est tout-à-fait complet. Voici maintenant l'ordre de cette publication: En haut de la page est le *texte latin*, traduit de l'arménien; au bas les *Fragments grecs* qui correspondent à ce texte, tirés du Syncelle, d'un chronographe inédit, de Diodore, de la Préparation évangélique et de tous les auteurs qui y sont cités; puis au-dessous de ces fragments, les *notes* critiques et philologiques. On peut dire que c'est la seule édition qu'on doive consulter dorénavant. Voir *Chronique*, n. 5.

— 4. *Questions et solutions sur les difficultés des Evangiles, adressées à Etienne*, et *fragments* du même à Marinus; grec et latin. (S. V. I. 1-111, et 258-284). — Dans ces *questions et solutions*, Eusèbe s'attacha principalement à expliquer les apparentes discordances qui se trouvent dans les récits des divers Evangiles; il y traite en particulier la question des deux généalogies du Christ, et y cite les explications données par Jules l'Africain, ce dont il avait déjà traité brièvement dans son *Histoire ecclésiastique*, l, I, chap. 7. Saint Ambroise a imité et souvent traduit le traité d'Eusèbe dans ses *commentaires sur saint Luc;* malheureusement ce n'est ici qu'un abrégé de ce travail d'Eusèbe.

— 5. Dix-huit fragments *sur la théophanie* et l'*arrivée du Sauveur*; grec. C'est l'histoire du Sauveur d'après les prophéties et les Evangiles, avec une explication de la doctrine évangélique. Il y est fait mention, (p. 132) d'un évangile en hébreu (113-142). — 6. Nombreux fragments de ses *Commentaires sur S. Luc*. (143-247). — 7. Fragment de son traité *de la Pâque*. Eusèbe avait envoyé ce traité à Constantin, qui le fit traduire en latin, puis répandre dans tout l'empire. On lit encore

dans la Vie de ce prince (liv. IV, 35, 9) la lettre qu'il adressa à Eusèbe à ce sujet (247-257). — 8. Fragment d'un *Commentaire sur Daniel*. (S. V. I. 29). — 9. Mention du 15e livre de la *Préparation évangélique* (35); voir *Procope*. — 10. *Commentaires*, 1° *sur la vie d'Eusèbe avant son épiscopat;* 2° *sur son épiscopat et sur la conversion d'Alexandre;* 3° *sur la mort d'Eusèbe*, par un anonyme; grec. (S. R. IX. 703-713). Le cardinal doute de plusieurs faits racontés ici; et cependant il y en a plusieurs, nouveaux et intéressants, que l'on ne saurait contester.

EUSÈBE d'Alexandrie, écrivain du 5e siècle. — 1. *Trois discours sur le jeûne, sur la charité et sur l'incarnation du Seigneur;* grec et latin (S. R. IX. 1-28). Turrianus a parlé le premier de cet Eusèbe, dont il donna quelques fragmens dans sa *Defensio canonum apost. et epist. decret.;* il le place au 13e siècle; mais il est bien plus ancien, puisqu'il est cité par saint Jean Damascène, du 8e siècle, et par Jean le Moine, du 7e siècle. Le cardinal le croit du 5e siècle, et il en publie la vie, et de plus les douze autres discours qui suivent. — 2. *Discours sur différens sujets*; en grec (S. X. IX. 652-703). Dans ces discours, on trouve un témoignage sur la *confession* des péchés faite aux prêtres : καὶ ἐξομολογεῖται τὰς ἁμαρτίας αὐτοῦ τοῖς πρεσβυτέροις (p. 654); et un autre sur l'Eucharistie : καὶ ὁ μὲν ἄρτος γίνεται σῶμα, καὶ τὸ ποτήριον γίνεται αἷμα τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ (p. 660 et 671); Eusèbe y chante aussi la louange de la *Croix*. Le 7e discours est curieux à cause des détails sur les superstitions du tems qui y sont réfutées. Il est à désirer que ces discours soient bientôt traduits.

EUSÈBE, archevêque d'Alexandrie en Egypte et non en Syrie, vivant au... siècle : *Discours sur le second avénement de Notre Seigneur Jésus-Christ et sur le jugement à venir* (C. A. X. 595-600).

EUSTATHE de Thessalonique, écrivain du 12e siècle. *Commentaire sur l'hymne de Pentecôte de saint Jean Damascène*; grec (S. R. V. 161-383). On connaît déjà les savans *Commentaires* d'Eustathe, archevêque de Thessalonique, *sur l'Iliade et l'Odyssée d'Homère*; c'est une bonne fortune pour la littérature sacrée que de posséder les travaux de ce docte littérateur et théologien sur les louanges de l'Esprit-Saint. Lambécius et Allatius en avaient déjà parlé; il était réservé à la ville qui avait déjà fait connaître au monde savant, en 1600, ses *Commentaires sur Homère*, de donner ce Commentaire sur l'Hymne à la louange du Saint-Esprit. On ne peut que désirer que l'ouvrage soit traduit. — 2. *Fragmens d'un Discours isagogique sur le jeûne quadragesimal;* en grec (S. R. V. 402-405). — 3. *De la réformation de la vie et de la discipline monastique;* en grec (405-409). Ce ne sont que deux fragmens; le savant cardinal aurait bien désiré publier en entier le second, à cause de son importance, et parce que la question y est traitée à fond avec de grands développements historiques, mais il a été arrêté par le mauvais état de la copie, et surtout parce qu'il doit exister en entier dans la bibliothèque de Vienne.

EUSTATHE le moine, écrivain du 5e siècle. *Lettre* à Timothée le Scholastique, probablement le faux evêque d'Alexandrie, *sur les Deux Natures*, *contre Sévère*, *monophysite*; en grec (S. V. VII. 277-291). — C'est un savant traité contre les monophysites.

EUTYCHIEN, pape, mort en 283, *exhortatio ad presbyteros* (S. V. VI. 124-126). — Cette pièce peu authentique doit être ajoutée aux autres écrits attribués au même pape et dont parle D. Coustant dans ses *Epist. Rom. Pontificum*, p. 299.

EUTYCHIUS, patriarche de Constantinople vers la fin du 6e siècle, au tems de saint Grégoire pape. *Deux fragmens sur la Pâque* et l'*Institution de la sainte Eucharistie* (S. V. IX. 623-625). — Il paraît que ces fragmens appartenaient aux *discours* qu'il avait composés *contre toutes les hérésies*, au rapport d'Eustratius, qui a écrit sa vie. Ces deux fragmens, quoique si courts, sont très-importants. En effet, dans le premier, Eutychius réfute d'abord les *Quartodecimans*, qui célébraient la Pâque à la manière judaïque; puis il s'élève contre les *Aquariens* ou

Hydroparastates, c'est-à-dire ceux qui n'employaient que l'eau dans le saint sacrifice, et qui s'excluaient, comme il le dit, du corps et du sang du Sauveur. Il enseigne qu'il faut offrir le vin mêlé avec l'eau, suivant la tradition du Sauveur, et réfute par là les arméniens schismatiques, qui n'emploient que le vin, s'appuyant sur les fausses traditions de leurs ancêtres, qui ne peuvent être comparées à celle qui nous vient du Seigneur Jésus.—Dans le second fragment Eutychius s'élève aussi contre une dangereuse coutume qui existe chez les Grecs et les arméniens schismatiques et qui consiste à vénérer la matière offerte pour l'Eucharistie, mais non encore consacrée, coutume qu'a si souvent blâmée l'Eglise romaine.— Mais ce qui surtout nous rend très-précieux ce second fragment, c'est qu'il nous a conservé un témoignage très-explicite du grand Athanase sur la présence réelle dans l'Eucharistie; il est tiré de son discours *aux baptisés*, titre qui ne se trouve pas dans ses œuvres imprimées. Voici ses paroles : « Le baptisé verra les lévites portant le pain et le calice du vin, et préparant la table sacrée; et avant que les prières et les supplications ne soient accomplies, il n'y a que le pain et le calice, mais dès que les grandes et merveilleuses prières sont accomplies, alors *le pain devient corps et le calice sang de notre Seigneur Jésus-Christ*[1].»—Et un peu plus loin : «Arrivons à la confection des mystères : Là est le pain et là est le calice; lesquels, en effet, tant que les prières et les supplications ne sont pas achevées, conservent simplement leur nature; mais aussitôt que les grandes prières et les saintes supplications sont montées au ciel, *le Verbe descend dans le pain et le calice, et son corps est formé*[2].—On ne peut rien voir de plus précis que ces témoignages qui nous donnent la foi du 4e siècle, saint Athanase ayant été consacré archevêque d'Alexandrie en 326, et étant mort en 373. Nous y retrouvons aussi la foi du 6e siècle par le témoignage d'Eutychius, qui, outre la citation qu'il fait ici d'Athanase, s'exprime ainsi lui-même ailleurs : « Le Christ s'est immolé lui-même mystiquement, dans le tems où, après la cène, recevant le pain, il rendit grâces, l'offrit et le bénit, *se mêlant lui-même au type*. Semblablement, prenant le calice du fruit de la vigne et rendant grâce et l'offrant à Dieu le Père, il dit : *Prenez, mangez; prenez, buvez : ceci est mon corps; ceci est mon sang.* Tous reçoivent donc le saint corps et le précieux sang, quoiqu'ils ne reçoivent qu'une partie du type; car il est divisé indivisiblement entre tous à cause de la commixtion[3].»—Eutychius explique ensuite ce mystère par l'exemple d'un cachet dont toutes les empreintes viennent d'un seul type qui demeure immuable, et par l'exemple de la voix qui est une, la même et indivisible soit dans celui qui parle, soit dans l'air qui la transmet, soit dans les oreilles de tous ceux qui l'entendent, puis il conclut ainsi : «Que personne donc ne mette en doute qu'après le sacrifice mystique et la sainte résurrection, l'incorruptible, l'immortel, le saint vivifiant corps et sang du Seigneur, enfermé dans les types par l'œuvre du sacrifice, que personne, dis-je, ne mette en doute que, de même que dans les précédents exemples, il n'imprime sa vertu aux mêmes types et ne soit en réalité tout dans chacun de ces types. *Car dans le*

[1] Ὄψει τοὺς λευΐτας φέροντας ἄρτους, καὶ ποτήριον οἴνου, καὶ τιθέντας δὲ τὴν τράπεζαν· καὶ ὅσον οὔπω ἱκεσίαι καὶ δεήσεις γίνονται, ψιλός ἐστιν ὁ ἄρτος καὶ τὸ ποτήριον· ἐπ' ἂν δὲ ἐπιτελεσθῶσιν αἱ μεγάλαι καὶ θαυμασταὶ εὐχαί, τότε γίνεται ὁ ἄρτος, σῶμα· καὶ τὸ ποτήριον, αἷμα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ (*Script. veteres*, t. IX, p. 625).

[2] Ἔλθωμεν ἐπὶ τὴν τελείωσιν τῶν μυστηρίων· οὗτος ὁ ἄρτος καὶ τοῦτο τὸ ποτήριον, ὅσον οὔπω εὐχαὶ καὶ ἱκεσίαι γεγόνασι, ψιλά εἰσί· ἐπ' ἂν δὲ αἱ μεγάλαι εὐχαί, καὶ αἱ ἅγιαι ἱκεσίαι ἀναπεμφθῶσι, καταβαίνει ὁ Λογὸς εἰς τὸν ἄρτον καὶ τὸ ποτήριον, καὶ γίνεται αὐτοῦ τὸ σῶμα (*Ibid.*)

[3] Ἐμμίξας ἑαυτὸν τῷ ἀντιτύπῳ... Ὅλον οὖν ἅπας τὸ ἅγιον σῶμα καὶ τὸ τίμιον αἷμα τοῦ Κυρίου δέχεται, κἂν εἰ μέρος τούτων δέξηται· μερίζεται γὰρ ἀμερίστως ἐν ἅπασι, διὰ τὴν ἔμμιξιν (*Classici auctores*, t. X. p. 490).

» *corps même du Seigneur habite corporellement, c'est-à-dire substantiellement, la plénitude de la divinité du Verbe de Dieu*[1]. Mais la fraction de ce pain vénérable signifie la mort : c'est pourquoi il a été appelé la Pâque désirée, comme l'auspice du salut, de l'immortalité et de la science parfaite, et de même qu'à cette époque ils sortirent tous de la cène et se rendirent sur la montagne des Olives avec des cantiques, ainsi nous, après la participation du corps et du sang sacrés, nous rendons grâces et nous nous retirons chacun dans nos demeures[1]. » — Ces fragmens si précieux font désirer que l'on retrouve un jour les autres discours d'Eutychius. — Autre *fragment* (C. A. X. 488-495).

EVAGRIUS, probablement le patriarche de Constantinople, vers 370. — *Fragment sur saint Luc* (S.V. IX. 721-722).

F

FAC-SIMILE ou *Gravures*, etc. Type de tous les personnages qui figurent dans le dialogue de Cicéron sur la république; en tête de A. C. I. — 2. Spécimen paleographique de l'écriture du palimpseste où l'on a découvert l'ouvrage de Cicéron (1). — 3. Ecriture des discours contre Verrès (A. C. II. II). — 4. Ecriture d'un ancien interprète de Cicéron (XVI). — 5. Specimen d'un fragment sur les vertus, écrit en notes tyroniennes (A. C. V). — 6. Carte géographique des expéditions d'Alexandre (A. C. VII). — 7. Planche paléographique, comprenant : 8 et 9 Spécimen de l'auteur d'un codex du 10e siècle, où ont été pris les fragments d'Eusèbe (S.V.I.). — 10. d'un codex syriaque Stranghelo; — 11. d'un manuscrit en lettres et en langue mœsogothique; — 12. d'un codex très-ancien du Vatican, contenant les grands et les petits prophètes; sur une des pages est une attestation qui assure que ce codex a été copié sur un autre corrigé de la main de Pamphile Eusèbe de Césarée, et illustré des scholies du même Eusèbe. — 13. Titre de l'interprétation d'Osée par Théodore Mopsueste. — 14. Spécimen des extraits de Polychronius et des interprètes de Daniel, codex ayant appartenu à Andronicus Paléologue. — 15. Spécimen de l'écriture du codex du Code civil (S. V. I. 4e part.). — 16. D'un fragment de Julien. — 17. Des principaux signes ou abréviations. — 18. Spécimen du codex de Symmaque (S. V. I. 5e part.) — 19. D'un fragment de S. Hilaire. — 20. Du code théodosien et de la loi des Bourguignons. — 21. Spécimen du codex de Julius Victor (S. V. I. 6e part.) — 22. Spécimen de l'écriture des divers monuments publiés dans S. V. II. — 23. Portrait de Léon XII. — 24. Spécimen paléographique d'une lettre de Caius Probus. — 26. Du codex évangélique. — 27. D'un fragment contre les devins. — 28. De quelques discours ariens. — 29. D'un fragment liturgique. — 30. Fac-simile des signatures autographes des pères du concile de Constantinople, tenu en 1166. — 31. Les portraits de Manuel Comnène et de son épouse Marie, en 1166. — 32. Quelques scènes et quelques inscriptions trouvées dans les catacombes. — 33. Modèle de l'écriture tachigraphique ancienne, contenant un chapitre d'Isidore de Séville, et un fragment de saint Denys, l'aréopagite S. V. VI.) — 34. Spécimen de l'écriture du codex de Leontius (S. V. VII). — 35. Fragment d'un codex, écrit en grec-égyptien, ressemblant aux formes cursives du copte. — 36. Spécimen en 6

[1] Μηδεὶς οὖν ἀμφιβολίαν ἐχέτω τὸ ἄφθαρτον μετὰ τὴν μυστικὴν ἱερουργίαν, καὶ τὴν ἁγίαν ἀνάστασιν, καὶ ἀθάνατον, καὶ ἅγιον, καὶ ζωοποιὸν σῶμα καὶ αἷμα τοῦ Κυρίου, τοῖς ἀντιτύποις ἐντιθέμενον, διὰ τῶν ἱερουργιῶν, ἔλαττον τῶν προειρημένων παραδειγμάτων τὰς οἰκείας ἐναπομόργνυσθαι δυνάμεις, ἀλλ' ὅλον ἐν ὅλοις εὑρίσκεσθαι· ἐν αὐτῷ γὰρ τῷ κυριακῷ σώματι κατοικεῖ πᾶν τὸ πλήρωμα τῆς θεότητος τοῦ Λόγου καὶ Θεοῦ σωματικῶς, ὅπερ ἐστιν οὐσιωδῶς, etc. (*Ibid.*, t. X, p. 491).

planches d'un commentaire sur l'Evangile de saint Jean, écrit en caractères gothiques S. V. VIII à la fin.

FAUSTINUS, évêque du 5e au 6e siècle, peut-être le même que le suivant: *Sermo de Epiphaniâ*(S. R. V. 97-100).

FAUSTUS, évêque de Riez, mort vers 480 : Trois discours : *De Pentecoste; de sanctâ Trinitate; de Spiritu sancto* (S. R. V. 85-96). A ajouter à ceux du même auteur qui sont imprimés dans la *Bibliothèque de Lyon*, et dans Martenne.

FELIX I, pape, mort en 275 : *Extrait du traité de l'incarnation et de la foi et du verbe* (S. R. III. 702). Opuscule à joindre aux lettres qui sont parmi les décrétales, et à celles que Oldouin, dans son *Athenæum romanum*, dit être manuscrites dans la Bibliothèque d'Arles.

FERRAND, diacre de l'église de Carthage, au commencement du 6e siècle : *Epistula dogmatica adversùs Arianos, aliosque hæreticos* (S. V. III. 169-185). C'est une réfutation très-solide des doctrines d'Arius, et aussi des Photiniens, des Manichéens, des Patripassiens, des Nestoriens et des Eutychiens, dont l'erreur venait de naître. — 2. Fragment *de septem regulis innocentiæ* (S. R. IV. 575 577). Ce fragment est la fin du même opuscule déjà inséré dans Gallandus (t. XI, page 375).

FLORUS, diacre de Lyon, vers le milieu du 9e siècle : *Ad Hyldradum abbatem epistola de psalterii emendatione* (S. V. III. 251-255)—Florus, savant hébraïsant et helléniste, fit une restitution du psautier pour le ramener à la primitive traduction de saint Jérôme. Dans cette lettre il rend compte de ses corrections.

FORTUNAT *Venantius*, poète chrétien, mort vers 600 : *Vers sur la reine Theudechide* (S. R. IX, 63).

FRANCON de Liége, dit le scholastique, vers 1047 : *Ex opere de quadraturâ circuli specimen* (C. A. III. 346-348.)

FRONTON (M. Corn.), orateur vers la fin du 2e siècle; tous ses ouvrages étaient perdus, le savant cardinal a eu le bonheur d'en trouver de nombreuses lettres, lettres jointes à celles de ses contemporains, et en a composé un ouvrage à part sous le titre suivant : *M. Corn. Frontonis et M. Aurelii imperatoris epistolæ.* — Item. *L. Veri, Antonini Pii*, et *Appiani epistolarum reliquiæ* (Rome 1823 in-8°) avec les portraits de M. Aurèle et de Pie VII, et une planche représentant un *fac-simile* du palimpseste du Vatican, d'où les lettres sont tirées. — Ce volume comprend : 1° Une *préface* où il est traité du double palimpseste de Milan et de Rome; de l'ordre qui y est suivi, de la vie de Fronton et du style épistolaire de M. Aurèle (V-XXXI). — 2. Témoignages des anciens auteurs sur Fronton (XXXI-XXXV) L'ouvrage même de Fronton contient les articles suivants : — 3. Lettres à Marc-Aurèle et ses réponses, en V livres. — 4. Lettres à M. Antonin et ses réponses, en II livres. — 5. Deux fragments de lettres à l'empereur Vérus. — 6. Lettres à L. Vérus et ses réponses. — 7. Divers traités : de la guerre contre les Parthes; sur les féries d'Alsium; sur la perte de son petit-fils; sur Arion; sur l'éloquence, sur les discours. — 8. Lettres à Antonin et ses réponses. — 9. Lettres à ses amis, en II livres. — 10. Principes de l'histoire; louange de la fumée, de la poussière et de la négligence; fragments d'actions de grâces; mélanges, disputes grammaticales, de la différence des mots, modèles d'élocution. — 11. Tables générales des auteurs, des matières, des mots nouveaux, de la latinité et de l'orthographe.

FULDE (Bibliothèque de) : *Quot et quorum codices fuerint in Bibliothecâ fuldensi* (S. R. V. 212-21). — L'abbaye de Fulde, fondée en 744, reconstruite en 778 dans le diocèse de Mayence était célèbre par ses études ; le cardinal y fait remarquer, parmi les livres inédits : Faustini *Homiliæ* dont probablement une sur l'*Epiphanie* est éditée ci-dessus.

G

GALATEUS (Antonius), né en 1444, mort en 1517 : *Epistolæ selectæ XX* (S. R. VIII, 523-608). — Galateus, Grec d'origine, fut un des auteurs les plus distingués de cette époque, de manière à mériter le surnom de *philoso-*

phus insignis. Onze de ces lettres concernent l'histoire, et les autres la philosophie ou des sujets divers. Le cardinal les estime dignes des plus grands éloges. Il y revèle cependant cette phrase païenne, qui revient souvent sous sa plume : *Dii immortales*, pour parler des anges.

GARGILIUS MARTIALIS, écrivain du 3e siècle : *De Arboribus pomiferis*, avec notice et notes (C. A. I. 387-413). *De pomis, sive medicina ex pomis* (III, 416-426).

GEORGE *Hamartolus*, moine du 9e siècle, avait composé une chronique qui allait jusqu'en 842 : *Fragment sur la science des barbares*, et de Jean-le-Sicilien *sur les différentes religions des peuples*; en grec (S. V. IX. 375-376). — Ces opuscules sont traduits presqu'en entier dans la *préface*, p. XIV. L'auteur fait remarquer des grecs, en particulier, qu'ils excellent dans la dialectique, ce qui nous explique les subtilités de leurs hérésies. Ils avaient, en effet, des traités de logique et des traductions de la dialectique d'Aristote. — On y trouve contre les Grecs un témoignage sur la procession du Saint-Esprit et une autorité à ajouter à celle de ceux qui attribuent à saint Athanase le symbole qui porte son nom.

GEORGE *Sphranza*, chroniqueur, né en 1401, mort en 1478 : *Petite chronique*; en grec (C. A. IX. 1-103). Cette chronique, différente de la *grande chronique* du même auteur, déjà imprimée, s'étend de l'an 1401 à l'an 1477, et est fort intéressante, dit l'éditeur.

GEORGIDIUS le moine, auteur du ... siècle : *Recueil de sentences*; en grec (S. R. VI. 611-615). C'est une collection de sentences extraites de 18 auteurs sacrés ou profanes, parmi lesquels Théopompe, Ménandre, Procope le sophiste, Sévérianus, Chariclée, etc.

GERMAIN (S.), patriarche de Constantinople, en 715. 1. *Narration sur les saints synodes, et sur les hérésies qui se sont élevées depuis la prédication des apôtres;* grec et latin, avec notice dans la préface (S. R. VII. 1-73). — Saint Germain occupa ce siége 14 ans, jusqu'au moment où, Léon l'Isaurien faisant la guerre aux saintes images, il déposa le pallium et se retira dans sa famille, où il mourut dans une grande vieillesse. Ce fut un des premiers défenseurs des saintes images; aussi ses écrits furent amplement loués par le 2e concile de Nicée. Le présent ouvrage renferme de précieux renseignements sur l'histoire ecclésiastique de ce temps, et peut servir à réformer et à compléter Lequien et autres. — 2. *Fragment d'un discours sur la fin de la vie;* en grec (S. V. II. 682-683).

GERMAIN II, patriarche de Constantinople, en 1240. Voir *Arméniens*.

GLOSSAIRES, de différents auteurs et de différentes époques, apportant un grand nombre de mots nouveaux : *Glossarium vetus*, où l'on trouve l'explication de plusieurs mots latins ou nouveaux ou oubliés (C. A. VI. 501-551). — *Index* des auteurs cités dans ce *lexique* (575) — 2. Différents *specimens* de quelques autres *lexiques latins* inédits (576-600). — 3. *Glossæ antiquæ* : Explication de quelques mots latins (C. A. VII. 475-548). — 4. *Glossarium novum latinitatis ex aliquot nostris editionibus et codicibus sumptum* (S. R. IX. I-VI, 1-89). — Ce glossaire, extrait par le cardinal des ouvrages qu'il a édités et des manuscrits qu'il a consultés, ne renferme que des mots qui ne se trouvent pas dans le *Dictionnaire* édité à Padoue par *Furlanettus*. C'est un vrai service rendu à la langue latine que plusieurs auteurs ont trop voulu éplucher et écourter, et ont ainsi appauvrie. — 5. *Excerpta quædam ex priscis grammaticis* (C. A. V. 150-152).

GORDIANUS, évêque, du 7e siècle: *Epistola ad S. Deusdedit, episcopum urbis Romæ* (S. R. VI. 473). — Cette lettre manquait aux recueils de Labbe et de Mansi, et lève les doutes qu'ils avaient sur l'authenticité de la réponse de ce pontife mort, en 616, à Gordianus.

GRACCHUS (*Caius*), mort 121 ans avant J.-C. : *Fragment d'un discours* (C. A. II.).

GRATIANUS (Ant. Maria). *De Despota Valachorum principe*, libri III. (S. R. VIII. 172-218). Gratianus, né en 1537, devint évêque d'Amerina, et secrétaire du pape Sixte V, et fut très-distingué dans les lettres et les affaires. Cet opuscule, fait de main de maître, nous donne l'histoire de Despota, qui gouverna la Valachie de 1560 à 1562. —

2. *De Jacobo Despotæ fratre* liber I (219-234). — 3. *Epistolæ*, libri XI (235-478). Ces lettres traitent de la plupart des affaires du temps compris entre 1566 et 1570; il y a surtout des détails très curieux sur les guerres civiles de la France, de la Belgique et de l'Allemagne. Elles doivent être lues par les historiens.

GREGOIRE (S.) de Nazianze, mort en 390. *Fragments*. (S. R. VI. XXXIV).

GREGOIRE (S.) de Nysse, mort en 394. *Discours contre Arius et Sabellius;* en grec. (S. V. VIII. 1-9). — 2. *Discours sur l'Esprit-Saint contre les macédoniens pneumatomaques;* fragment en grec. (10-25). 3. Autre *fragment* (S. R. VI. XXXIII).

GREGOIRE (S.) le thaumaturge, évêque de Néocésarée du Pont, mort en 265. *Fragment extrait d'un discours sur la Trinité.* (S. R. III. 696-699. — 2. Autre *fragment* (VI. XXXIII). — 3. *Exacte exposition de foi;* en grec. (S. V. VII. 170-176). On n'en connaissait que la traduction latine.

GREGOIRE (S.) apôtre des Arméniens, mort vers 335. *Ses Canons* (S. V. X. 269-270).

GREGOIRE (S.), prêtre, puis patriarche d'Antioche, mort vers 594. Fragment sur ces paroles : *Ceci est mon fils bien-aimé, dans lequel je me suis complu.* On trouve dans ce fragment des choses très-dignes d'attention (C. A. X. 560-570).

GREGOIRE II, pape, dit le jeune, mort en 731. *Oratio de cultu imaginum in concilio III Stephani.* (S. R. VI. XIII-XVI). Il s'agit d'un discours qu'il prononça en faveur du culte des saintes images, discours auquel le pape Adrien Ier renvoyait dans sa *lettre à Charlemagne* (*Conc.* de Labbe, t. VI, p. 1460). Quelques doutes sont proposés par le cardinal et sur le concile où fut prononcé ce discours, et sur un Claudius de Turin, postérieur de 100 ans, citation peut-être interpolée. Cet extrait est tiré des *Collectanea* d'Albinus le Scolaire.

GREGOIRE le Clerc, mort en . . . *Prologue sur la passion du moine saint Anastase.* (S. R. IV. 283-285).

GREGOIRE *Abulpharage Barhebræus*, écrivain jacobite, mort en 1286. *Nomocanon ecclesiæ Antiochenæ Syrorum*, traduit du syriaque en latin par Aloy. Assemani. (S. V. X. 1-128). Cet auteur, l'écrivain le plus distingué des jacobites, naquit vers l'an 1226. Dès son bas âge il cultiva le grec, le syriaque et l'arabe ; il étudia la philosophie, la théologie et puis la médecine, dans laquelle il fut très habile ; à 20 ans il fut fait évêque jacobite de Guba, d'où il passa l'année suivante au siége de Larabèse, puis en 1252 au siége d'Alep, enfin, en 1264, il fut fait *maphrianus*, c'est-à-dire primat de l'église jacobite, dignité inférieure au patriarchat, mais au-dessus du métropolite ; en cette qualité il présidait à l'Orient, c'est-à-dire aux églises de Chaldée, d'Assyrie et de Mésopotamie, qui sont sous la domination du patriarche jacobite d'Antioche, et il garda cette dignité jusqu'en 1286, année de sa mort. — Ses ouvrages sont très-nombreux ; celui qui est publié ici comprend deux parties, l'une traitant des choses ecclésiastiques, l'autre des choses laïques, en 40 chapitres. Ces lois se composent des canons des conciles, des constitutions des Pères, des réponses des docteurs de l'Eglise et des lois des empereurs chrétiens, c'est-à-dire du Code justinien, des novelles, des basiliques, et en outre des constitutions et des canons des apôtres, des constitutions de saint Clément et des conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Calcédoine, de Néocésarée, d'Ancyre, de Laodicée, d'Antioche et de Gangres, et enfin d'un grand nombre de Pères, dont il cite des œuvres inconnues, et dont on peut voir la liste dans la *préface*, p. XX. C'est donc un ouvrage fort important à consulter par les jurisconsultes et les théologiens. Voici les noms des auteurs dont il a recueilli les canons : *Nersès*, *Isaac*, *Jean de Mantucuna*, *Jean Oznien*, *Jean Stylite*, *Sion* le patriarche, *Elisée*, synode des *Arméniens*, *synode de Tavina*. Voir ces noms.

GUARINI, un des restaurateurs des lettres en Italie, mort en 1460. *Epistolæ tres ad Poggium* (S. R. X. 353).

H

HENRI, évêque de Parme, vers l'an **1015** : *Sermo de paschate Domini* (S. V. VII. 271-273).

HENRI IV, empereur d'Allemagne, mort en 1106; c'est l'adversaire de Grégoire VII : *Epistolarum theutanicarum specimen* (S. R. V. 147-153). Il existe, à la bibliothèque palatino-vaticane, plus de 60 lettres écrites sous le règne de Henri IV, la plupart contenant des documents assez importants. En attendant de les publier toutes, le cardinal en donne ici 5 comme spécimen.

HENRI VIII, roi d'Angleterre et auteur du schisme de ce royaume, mort en 1547 : *Différentes lettres* (S. R. VI. XLI-XLIX). —Ces lettres sont au nombre de 5, écrites à Léon X et au cardinal Sixte; dans ce nombre se trouve celle qu'il écrivit au pape, en lui envoyant son *livre contre Luther*, laquelle est différente de celle qui est imprimée en tête de ce même livre. Quatre exemplaires de cet ouvrage sont à la bibliothèque du Vatican, imprimés, et non manuscrits, comme le dit Roscoe dans sa *Vie de Léon X;* mais dont trois portent la souscription autographe du roi, et l'un avec ce distique également de sa main :

Anglorum rex Henricus Leo Decime mittit.
Hoc opus et fidei testem et amicitiæ.

Dans la lettre à Léon X qui accompagnait le livre, on remarque le passage suivant : Après avoir parlé de la lettre qu'il avait écrite aux princes d'Allemagne pour les prémunir contre les erreurs de Luther, publiée par le cardinal dans le vol. III, il ajoute : « Sed, nostro in christianam rempublicam ardori, in catholicam fidem zelo, et in apostolicam sedem devotioni non satis adhuc fecisse existimantes, propriis quoque nostris scriptis quo animo simus in Lutherum, quodve de improbis ejus libellis nostrum sit judicium, innuere voluimus, omnibusque apertiùs demonstrare, nos sanctam Romanam Ecclesiam non solum vi et armis, sed etiam ingenii opibus, christianisque officiis in omne tempus defensuros ac tutaturos esse.» — Le cardinal pense, avec raison, que ce sont ces paroles qui portèrent le pontife à donner à Henri, par une bulle du 5 des ides d'octobre 1521, le titre de *Défenseur de la foi*, dont les rois d'Angleterre se décorent encore. — 2. *Contra Lutherum ejusque hæresim epistola S. Regis Angliæ ad ill. Saxoniæ duces piè admonitoria* (S. R. III. 741-749). — Cette lettre d'Henri VIII est fort curieuse à cause du ton ferme qu'il emploie vis-à-vis des princes, et à cause des sages prévisions qu'elle contient. (Voir *Léon X*.)

HERENNIUS, philosophe chrétien vivant en 96.— *Commentaire grec sur la métaphysique d'Aristote*, très savant et très-subtil, dit l'éditeur. Cet Herennius, est différent de Hérennius Philon (C. A. IX. 513-593).

HESYCHIUS, prêtre de Jérusalem vers 600; discours (en grec) *sur la présentation de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ*. Ce n'est ici qu'un échantillon du discours de cet Hésychius dont l'illustre auteur prépare une édition critique de toutes les *œuvres*, qu'il donnera bientôt avec celles de saint Sophronius de Jérusalem (C. A. X. 577-585).—2. Fragment d'un *Commentaire sur Dan.* (S. V. 30).

HIEROTHÉE, disciple des apôtres et évêque d'Athènes au 1er siècle. *Fragment* (S. R. III. 704-706).—Hiérothée est souvent nommé dans les écrits de Denys l'aréopagite; le savant cardinal n'émet aucune opinion sur son compte et se contente de renvoyer à Baronius, notes *au martyrologe* du 4 octobre, et à Halloixius, *scrip. orient. vitæ*.

HILAIRE (S), évêque de Poitiers, mort en 369. *Témoignage sur la procession du saint Esprit*, extrait de ses *Commentaires sur les épitres de saint Paul*, qui n'existent plus (S. R. VI. XXXV).

HILAIRE (St), évêque d'Arles, mort en 454. *Vers sur une fontaine* (S. V. III. 239).

HINCMAR de Reims, mort en 882. *Carmen dogmatium ad B. virginem Mariam* (C. A. V. 378).

HIPPOLYTE, probablement l'évêque de Porto, écrivain ecclésiastique, mort martyr en 230. Fragment d'un *Commentaire sur Daniel* (S. V. I. 30).

HOMÈRE vivant vers 907 avant Jésus-Christ. Le savant cardinal a trouvé différentes peintures anciennes qui servent à l'expliquer, et qu'il a publiées sous ce titre : *Picturæ ad Homerum et ad Virgilium pertinentes* (volume in-folio, Rome, 1835). — Ce volume comprend : 1. Deux dissertations où le docte cardinal traite au long de ces monumens de l'antiquité et de leur présente publication. — 2. La partie qui regarde *Homère* se compose de 58 planches trouvées dans les monumens de la bibliothèque Ambroisienne de Milan. — 3. Différens monumens tirés des marbres et des peintures ayant rapport à la guerre de Troyes. — 4. Un *fac-simile* de l'écriture du codex d'Homère, d'où les peintures sont tirées.

A. B.

Polémique socialiste.

LA FRATERNITÉ CHRÉTIENNE
AU TRIBUNAL DE MONSIEUR LOUIS BLANC,
REPRÉSENTANT DE LA SEINE.

Un flambeau a lui sur le monde pour lui faire voir la *fraternité*. S. AUGUSTIN.

I.

Nous écrivions le 2 mars 1847 ces quelques lignes, que nous adressions aux hommes de la monarchie constitutionnelle qui nous paraissaient s'égarer de plus en plus dans les sentiers perdus de l'égoïsme :

« En venant contredire dans ce livre les prétentions des successeurs de Voltaire, nous croyons non seulement remplir notre devoir de chrétien, *mais encore travailler pour les véritables intérêts de la France*. Il nous semble que l'Evangile seul peut donner une solution sérieuse et pratique aux problèmes que soulèvent parmi nous tous les esprits sérieux. Le Christianisme appuyé à la fois sur la révélation de Dieu et sur les tendances les plus énergiques du sens commun, peut seul donner des lois fermes et durables à tant d'esprits flottants, qui s'agitent avec angoisse entre les convoitises du *despotisme* et les menaces de l'*anarchie*. « Seul il pourra poser une » barrière invincible à cette féodalité industrielle et financière qui » corromprait bien vite chez nous toutes les traditions généreuses ; » seul il peut conserver ce sentiment de la fraternité humaine, qui

» commence à n'être plus dans bien des bouches qu'une expression » sonore.» Les hommes du peuple, en apprenant de lui leur dignité d'enfants de Dieu et de l'Eglise, sauront respecter en même temps les droits d'une société qui puise son origine dans la volonté du Créateur. Tous entendront de la bouche du christianisme que, sans la charité, la richesse est une tentation et comme un malheur[1], et que sans la résignation et la douceur de l'âme, les souffrances de cette vie passagère ne mériteront jamais la couronne de gloire promise aux pauvres et aux petits. *Le principe fécond de la charité*, puisé aux sources les plus pures de l'Evangile, rétablira dans les entrailles de la société déchirée, l'unité qui fait la force et l'ordre qui fait le bonheur. « Par ses fécondes applications, il terminera » cette guerre de la richesse et du prolétariat, qui menace la société » moderne des plus effrayantes catastrophes. Il n'y a que lui qui puisse conserver du moins dans une sainte harmonie, les droits imprescriptibles de celui qui possède et de celui qui souffre[2].

M. Louis Blanc n'est pas de cet avis.

L'auteur de l'*Histoire de dix ans* pense que la loi de la fraternité — *annoncée par les penseurs de la Montagne* — ne peut pas se concilier avec le principe d'autorité qui fait le fond du Catholicisme. Cette erreur est une des plus formidables qui menace la société française. Nous en comprenons tellement toute la portée que nous allons interrompre tous nos travaux pour la réfuter dans un ouvrage spécial[3]. Nous nous contenterons provisoirement d'opposer à l'honorable membre du gouvernement provisoire l'autorité d'un assez grand nombre de *républicains de la veille* qu'on n'accusera pas de partialité pour les opinions rétrogrades. Mais laissons parler M. Louis Blanc, afin qu'on ne nous reproche pas de dénaturer ses idées pour les combattre plus facilement.

[1] La traduction du mot de l'Évangile n'est pas assez exacte. Il y a dans le texte *Væ vobis divitibus!* Pour l'intelligence de ces paroles, voir Bourdaloue, *Sermons sur les richesses, sur l'oisiveté et sur la charité envers les pauvres*, dans la collection des *Orateurs sacrés* de Migne, t. XIV, p. 527; t. XV, p. 491 et t. XVI, p. 11. — Massillon, *Petit carême et sermon sur les œuvres de miséricorde.* — Bossuet, *Sermon sur la dignité des pauvres dans l'Église*, dans la collection de Migne, t. XXIV, 448. Ce sermon de Bossuet n'est pas assez connu, c'est un chef-d'œuvre.

[2] Dans la préface de notre dernier ouvrage, *La pureté du cœur*, le 2 févr et 1848, nous avons de nouveau insisté fortement sur la doctrine de la Fraternité.

[3] Ce livre aura pour titre : *La Fraternité*.

« Trois grands principes se partagent le monde et l'histoire : l'autorité, l'individualisme et la fraternité.

» Le principe d'*autorité* est celui qui fait reposer la vie des nations sur des *croyances aveuglément acceptées*, sur le respect *superstitieux* de la tradition—, *sur l'inégalité*—, et qui, *pour moyen de gouvernement*, emploie la *contrainte*.

» Le principe d'*individualisme* est celui qui, prenant l'homme en dehors de la société, le rend seul juge de ce qui l'entoure et de lui-même, lui donne un sentiment exalté de ses droits, sans lui indiquer ses devoirs, l'abandonne à ses propres forces, et, *pour tout gouvernement*, proclame le laisser-faire[1].

» Le principe de *fraternité* est celui qui, regardant comme solidaires les membres de la grande famille, tend à organiser un jour les sociétés, œuvre de l'homme, sur le modèle du corps humain, œuvre de Dieu et fonde la puissance de gouverner sur la persuasion, sur le volontaire assentiment des cœurs.

» L'*autorité* a été maniée par le Catholicisme avec un éclat qui étonne; elle a prévalu jusqu'à Luther.

» L'*individualisme* inauguré par Luther s'est développé avec une force irrésistible, et, dégagé de l'élément religieux, il a triomphé en France par les publicistes de la Constituante. Il régit le présent[2], il est l'âme des choses.

» La *fraternité* annoncée par les penseurs de la Montagne dispa-

[1] La plupart de ces réflexions tombent de tout leur poids sur cette vague multitude qui, sous différens noms, nous oppose au nom de *la raison*, le principe de l'individualisme, que M. Louis Blanc proclame dans toute son *Histoire de la Révolution française* : anarchique et destructeur. Mais que M. Louis Blanc ne l'oublie pas, il y a un milieu entre l'*absence du gouvernement et la dictature*. Qu'il pese bien ces paroles que répétait, il y a quelques jours, un journal qui ne professe que de la sympathie pour les principes démocratiques : « Sans nous » associer à des clameurs capables de tromper la multitude, et de faire tomber » sur des sectaires inoffensifs le châtiment dû à des conspirateurs armés, nous » n'avons pas ménagé notre blâme à un projet d'organisation du travail repoussé » par la conscience publique. La lutte n'est pas finie, et nous aurons plus d'une » fois à relever les contradictions de cette école chimérique, où on accuse le » Christianisme de désespérer les hommes, où on leur promet la suppression de » toutes les inégalités et de toutes les souffrances, pour les réduire à l'égalité de » la servitude dans des ateliers sans concurrence, et par conséquent sans issue, » et pour mettre dans la main du gouvernement, non plus la hache du bourreau, » mais le fouet du planteur. » (*L'Ère nouvelle*, 1er mai 1848.)

[2] Ceci est écrit en 1847.

rait alors dans une tempête et ne nous apparaît aujourd'hui encore que dans les lointains de l'idéal; mais tous les grands cœurs l'appellent, et déjà elle occupe et illumine la plus haute sphère des intelligences.

» De ces trois principes, *le premier engendre l'oppression par l'étouffement de la personnalité*; le second mène à l'oppression par l'anarchie; seul, le troisième par l'harmonie enfante la liberté [1].»

Il est étrange que nous soyons obligé de réfuter de pareilles assertions au siècle de Pie IX, d'O'connell, de Lacordaire et de Ventura[2]!

[1] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, dessein et plan.

[2] Voir L. Cerise, *l'Italie* dans la *Revue nationale*, 16 et 30 mars 1848. — Buchez, *Des jugemens portés sur Pie IX*, dans la *Revue nationale*, novembre 1847. — Jules Bastide, *Du pape et du clergé français*, *Revue nationale*, août 1847. — « C'est une chose assurément bien remarquable, dit le représentant de la Seine, que de notre tems, la cause des peuples, la cause de la liberté des hommes et de l'indépendance des nations soit à beaucoup de pays, si intimement liée à la cause de la religion catholique, que toutes deux s'y confondent et n'en forment à vrai dire qu'une seule. Et les pays où le principe démocratique lutte et souffre en même tems que le principe catholique, sont précisément ceux vers lesquels la France se sent portée d'une affection plus vive et plus sympathique. Ainsi nous avons vu, il y a quelques années, le Canada se lever pour défendre à la fois et une vieille croyance religieuse et les idées françaises que la longue oppression de l'Angleterre n'a pu complétement étouffer. Il en a été de même dans les provinces rhénanes, de même en Irlande, de même en Pologne, de même encore dans le Liban où nous avons des frères qui succombent en tournant les yeux vers la France, sous le double poids du despotisme musulman, et des intrigues commerciales du protestantisme anglais. Si nous jetons nos regards au loin, nous voyons dans les îles de l'Océanie, les missionnaires français salués partout comme les apôtres de la civilisation et de la liberté, comme les signes vivans d'un avenir meilleur; les missionnaires anglais, au contraire, redoutés comme les précurseurs d'une ère d'exploitation et de misère. » (J. Bastide, *ibidem*). — Ventura, *Oraison funèbre de Daniel O'connell*. — Lacordaire, *Oraison funèbre d'O'connell*. L'illustre représentant des Bouches-du-Rhône écrivait, le 3 mai 1848, aux électeurs de ce département : « Dieu vous a choisis pour me donner ses ordres; je les reçois de votre bouche et je m'y conformerai. J'essaierai d'être à l'Assemblée nationale un représentant digne de vous, d'y faire asseoir dans ma personne votre foi religieuse, votre amour de la patrie, votre dévouement aux libertés chrétiennes et nationales, votre volonté de venir en aide aux classes pauvres et souffrantes, etc. » (*L'Univers*, 5 mai 1848). — Personne n'a oublié ce magnifique passage qui rappelle les plus beaux mouvemens des Pères : « Malheur, malheur aux gouvernemens qui croiraient pouvoir faire encore du despotisme religieux au 19e siècle, après la grande révolution qui s'est opérée dans les idées! Les empereurs qui en se faisant chrétiens ne voulurent pas comprendre le christianisme et prétendirent continuer à exercer le despotisme païen sur l'Eglise

II.

Est-il vrai que le principe d'autorité, tel qu'il est compris par le Catholicisme, fasse reposer la vie des nations sur des croyances *aveuglément* acceptées et sur le respect *superstitieux* de la tradition?

En 1847, M. R... républicain de Bordeaux écrivit à MM. Buchez et Bastide pour leur déclarer qu'il regardait le point de vue catholique comme indémontrable aux yeux de la raison et n'ayant d'autre base qu'une crédulité indigne de la démocratie moderne. Voici ce que répondirent le savant président de l'assemblée nationale et l'honorable représentant de la Seine. Nous engageons M. Louis Blanc à peser ces paroles qui ne viennent pas d'hommes sans gravité et sans autorité :

« Ces objections, Monsieur, vous ne les auriez certainement pas

chrétienne, furent abandonnés par l'Eglise. Ils tombèrent dans toutes les bassesses qui firent donner à leurs règnes le titre d'histoire du *Bas-Empire*, et ils disparurent de la scène politique du monde sans héritiers et sans successeurs. L'Eglise qui ne dédaigne point, mais qui recherche, qui ne méprise point, mais qui accueille et sanctifie tout ce qui a force et vie, se tourna alors vers la barbarie, dont les mains avaient fait justice des misères et des fautes de l'empire romain; elle lava sa tête avec un peu d'eau, oignit son front d'un peu d'huile, et en fit le miracle de la monarchie chrétienne. Si donc un jour les successeurs des chefs barbares, se laissant pénétrer par l'élément païen, essentiellement despotique, renoncent à l'élément chrétien, essentiellement libéral, parce qu'il est tout charité, et ne veulent plus comprendre la doctrine de la charité religieuse des peuples et de l'indépendance de l'Eglise, qui fit la sécurité et la gloire de leurs ancêtres, l'Eglise saura bien encore se passer d'eux : elle se tournera vers la démocratie; elle baptisera cette héroïne sauvage; elle la fera chrétienne, comme elle a déjà fait chrétienne la barbarie; elle imprimera sur son front le sceau de la consécration divine, et lui dira : Règne !...... et la démocratie règnera. » (Ventura, *Oraison funèbre d'O'Connell*). — Dans sa *lettre* à Louis-Philippe, le R. P. Ventura cite un fait qui suffit seul pour faire juger des dispositions de la papauté vis-à-vis des peuples. Pie IX, dans un entretien avec la personne qui écrit cette note, s'est écrié : « Nous n'avons aucune puissance pour nous ! » On lui a répondu : « Tant mieux, si la terre vous manque, vous avez le ciel pour vous. Si les rois vous manquent, vous avez les peuples; si la diplomatie vous manque, vous avez la justice et la vérité; et avec de pareils alliés vous pouvez bien vous passer de la terre, des rois, de la diplomatie. » Et Pie IX de répondre : « C'est vrai ! » (*L'Ère nouvelle*, 30 avril 1848). La lettre du R. P. Ventura est du 27 juillet 1847. — Puisse le sublime pontife ne pas vider le calice d'amertume que l'ingratitude des Romains fit boire jusqu'à la lie à l'héroïque Grégoire VII ! Le peuple qui oublierait le dévouement de Pie IX serait indigne de la liberté.

faites si, au lieu de prendre la question d'une manière générale et indéterminée, vous vous étiez placé sur le terrain pratique. Tout le monde aujourd'hui parle de christianisme, et chacun l'entend à sa façon : quelques-uns mêmes de ces chrétiens philosophes, qui sont devenus si nombreux, croient qu'il leur est donné de perfectionner la religion du Christ, à laquelle ils ne pensent pas être infidèles, même en niant le caractère divin de son fondateur. Tout ce Christianisme vaporeux peut avoir une fort belle apparence dans les livres ; mais sitôt qu'on arrive à la pratique, cette magnificence trompeuse disparaît.

» Quelles sont les exigences de la pratique, en effet ?

» Il est possible sans doute que des penseurs oisifs se contentent de rêveries vagues et se plaisent à jouer avec les idées ; cela n'a des inconvénients que pour ceux qui perdent leur temps à ces vaines spéculations. Mais ce qui ne saurait être, c'est que les nations que la masse des hommes qui agissent et travaillent, qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, pour qui chaque jour est une lutte, chaque heure un acte de dévouement, c'est que ces hommes se contentent de demi-affirmations et de croyances indéterminées. Il faut aux peuples des doctrines nettes et positives. Pour atteindre le but auquel elles sont destinées, pour guider les nations dans leur voie intellectuelle et morale, les croyances religieuses ont besoin d'être précises et arrêtées. A cette condition seule elles peuvent conclure à une réforme sociale. Or le Christianisme n'est pas une nouveauté de nos jours ; les grands problèmes que son apparition a posés et que l'on discute encore actuellement ont été résolus déjà[1]...

» Quant à nous, Monsieur, du moment où nous avons été convaincus que le salut de la France et de l'humanité est attaché à la conservation de la religion chrétienne, nous avons dû chercher où est véritablement cette religion. Car il n'est pas possible d'accepter en même temps des enseignements contradictoires ; et de toutes les confessions chrétiennes, il n'en est qu'une seule qui puisse être vraie. « Or pour la trouver, nous n'avons pas eu besoin D'UNE FOI
» AVEUGLE ; il nous a suffi de faire usage de notre raison et de no-
» tre intelligence et de consulter la grande pierre de touche de
» toute vérité, l'intérêt moral et social. Cet examen parfaitement

[1] Nous avons nous-même essayé de répondre dans *Le Christ et l'Évangile*, aux objections nouvelles de MM. Strauss, Pierre Leroux, Jean Reynaud, Clavel, Edgar Quinet, etc., contre les origines du Christianisme.

» libre nous a prouvé avec évidence que le Catholicisme est la seule » expression véritable du christianisme.»

» Au point de vue social, en effet, il est trois conditions essentielles que doit remplir toute doctrine religieuse; c'est l'unité, l'autorité et la certitude... Or ces trois conditions, l'unité, l'autorité et la certitude, quelles sont celles des confessions chrétiennes qui les offrent? Il n'en est qu'une seule, monsieur, c'est le Catholicisme.

« *Ces motifs sont péremptoires*. Les doctrines religieuses qui ne contiennent pas les conditions d'existence des sociétés ne sauraient être vraies. En vertu de ces seules considérations, nous préférerions donc le Catholicisme à toutes les autres confessions chrétiennes quand même les preuves intrinsèques de sa vérité n'abonderaient pas.

» Tout d'ailleurs nous y conduit, comment pourrions-nous ne pas être catholiques? n'est-ce pas le Catholicisme qui est le dépositaire des *traditions chrétiennes*? ne repose-t-il pas sur les mêmes doctrines qui étaient celles des apôtres, des pères de l'Eglise, des grands docteurs du moyen-âge? Nous qui sommes placés au point de vue du progrès, oublierons-nous l'histoire ou la comprendrons-nous assez mal pour ne pas voir que cette immense révolution que le Christianisme a faite dans l'humanité, que ces grandes transformations sociales qui se sont opérées dans le moyen-âge et qui d'une société fondée sur l'esclavage ont fait une société fondée sur l'égalité, c'est sous l'influence du Christianisme catholique seulement qu'elles ont eu lieu, et que là où l'hérésie a triomphé dans l'Orient, par exemple, aucun de ces progrès ne s'est accompli? Nous qui sommes Français et *révolutionnaires*, oublierons-nous que c'est dans l'esprit catholique que la France a puisé cette homogénéité qui fait sa puissance, cette abnégation de l'individu vis-à-vis de la volonté nationale, ces sentiments d'unité qui tant de fois ont sauvé notre patrie et qui la sauveront encore de la désorganisation actuelle?

» Vous voyez, Monsieur, que c'est la raison elle-même qui vous conduit au Catholicisme[1]... »

[1] Nous-même nous ne nous sommes servi que de la raison pour démontrer dans *Le Christ et l'Évangile*, la divinité du Sauveur, et le savant auteur du *Manuel d'histoire moderne* que M. Louis Blanc ne pourra pas accuser d'être un fanatique ou un aristocrate a trouvé nos raisons contre les incrédules *parfaitement convaincantes*. (Voir Ott, *Le Christ et l'Évangile*, dans la *Revue nationale*, février 1848.)

» Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le fond des questions. Mais n'avez-vous pas vous-même pu maintes fois vous convaincre, Monsieur, « que le plus souvent ceux qui taxent le Christianisme aussi » bien que le Catholicisme de superstition, le font sans en avoir étu- » dié les dogmes; que beaucoup de rationalistes croient aveuglé- » ment sur la foi des philosophes du 18e siècle que la religion chré- » tienne n'est qu'un tissu d'absurdités et que l'on est d'autant plus » prompt à tourner en ridicule des actes religieux, qu'on s'est moins » donné la peine d'en comprendre la signification[1]?...

III.

Est-il vrai en second lieu que le principe d'autorité catholique fasse reposer la vie des nations *sur l'inégalité ?*

En attendant que nous revenions bientôt sur cette question capitale, laissons répondre à notre place le président actuel de la chambre des représentants, qu'un journal appelait naguère un *philosophe universel et un démocrate constant.*

» L'Eglise, dit M. Buchez, enseigne qu'elle est catholique ou universelle, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à *tous* les membres de l'espèce humaine, qu'elle les appelle tous sans distinction *de pays ni de naissance, de sexe ni de fortune.* Pour lui appartenir il suffit de vouloir; pour être parmi ceux qu'on appelle les *premiers*, il ne faut que la volonté de se dévouer. La liberté est à ses yeux un don de Dieu, le don qui distingue essentiellement l'homme, c'est la faculté de choisir entre le bien et le mal; c'est le droit institué de Dieu afin que l'homme puisse mériter et démériter devant sa justice. « Tout » homme doit être mis à même d'user de sa liberté. Tous les hom- » mes ainsi sont au même titre enfants de Dieu; ils sont égaux, » ils sont frères.» Ainsi l'Eglise prononça la première pour l'Universalité de notre espèce, le triple droit, le triple devoir de *liberté*, d'*égalité*, de *fraternité*... Ce n'est pas tout, en même temps que l'Eglise rendait à l'espèce humaine la dignité que Dieu avait déposée dans le moindre de ses membres, elle apprenait à respecter l'humanité, à la secourir, à l'aimer sous ses plus humbles et quelquefois plus repoussantes images. Elle exalta la *noblesse du pauvre, la sainteté du travail, la réalité du mérite, quelle que fût sa place;* elle institua le culte de tout ce qui est faible, de l'enfant, de la femme, du vieillard, du dénué, de l'orphelin, du malade; en toute chose elle voulut qu'on

[1] *Revue nationale*, octobre 1847, article : *Pourquoi sommes-nous catholiques?*

ne considérât que le bien qu'on pouvait faire et la dignité de l'Etre, qui, quel que fût son abaissement moral ou physique, était néanmoins encore une image de Dieu; elle voulut que chacun pensât aux autres avant de penser à soi. L'Eglise enseigna l'inanité de toutes choses qui ne servent pas au bien-être ou au perfectionnement moral et physique des hommes, Vous pouvez avoir le don des langues, le don de la science, le don des miracles, vous pouvez avoir même la foi, mais sans la charité, qui en fait le bien de vos semblables, tout cela n'est rien. Enfin, il est de précepte que l'homme et la société doivent se croire toujours imparfaits et par suite travailler incessamment à s'améliorer en eux-mêmes.

» Le pouvoir de gouverner n'a de droits que ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement d'un difficile devoir, le devoir d'un dévouement absolu à tous et à chacun. »

Après avoir montré combien la doctrine du sacrement est conforme au principe de l'égalité, le savant écrivain ajoute :

« L'Eglise est une société spirituelle. Elle a donc pu pour ainsi dire, dès le premier jour de son existence, adopter un système social conforme à la doctrine qui formait en même temps sa croyance et son but. Elle le prit comme une conséquence nécessaire de sa foi; elle l'offrit au monde comme un modèle à imiter. Le catholicisme enseigne et l'histoire prouve que le dessein de cette institution fut donné par Jésus-Christ lui-même. Les principes en sont donc respectables et sacrés comme l'Evangile, et ils commandent l'obéissance au même titre et avec la même autorité. Rien non plus de meilleur, de plus humain, de plus bienveillant pour tous; *c'est le gouvernement d'une société de frères*, où sont admirablement combinés par les liens d'une charité universelle, l'unité de but et de mouvement avec la liberté, *l'autorité avec l'égalité, le droit de tous et celui de chacun*[1]. »

M. Buchez, après avoir dit que l'Eglise exalta la noblesse du pauvre, dit qu'elle *exalta* aussi la *sainteté du travail*. Le mot est peut-être trop faible. Bourdaloue va plus loin. Dans son *Sermon sur l'oisiveté*, il déclare : 1° Que l'obligation du travail nous est imposée parce que nous sommes pécheurs; 2° parce que nous sommes attachés à une condition de vie. Il en conclut qu'il n'y a pas de situation où l'oisiveté ne soit *un crime*. Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt,

[1] Buchez, *De l'organisation de l'Église considérée comme modèle des gouvernemens temporels*, dans la *Revue nationale*, juillet 1847.

dans une question d'une si grande importance d'analyser tout le travail de ce profond théologien.

Sujet.—« Étant sorti vers l'onzième heure du jour, il en trouva encore d'autres qui étaient là, et il leur dit : Comment demeurez-vous » ici tout le jour sans rien faire? » L'oisiveté ne passe dans le monde que pour un léger péché, mais c'est devant Dieu un péché très-grief. — *Division.* — Nous sommes tous obligés au travail, 1° en qualité de pécheurs; 2° en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie. — 1re *Partie.* Nous sommes tous obligés au travail en qualité de pécheurs, car le travail est la peine due péché: Peine satisfactoire, et peine prévervatrice. — 1° *Peine satisfactoire.* Dieu imposa le travail au premier homme comme le châtiment de son péché; et cette loi s'est étendue à toute la postérité d'Adam sans nulle exception d'états, parce que nous sommes tous pécheurs; quand donc nous menons une vie oisive, nous tombons dans une seconde révolte contre Dieu. La première a été notre péché, et la seconde est la fuite du travail qui en doit être la punition. Voilà néanmoins quelle est la vie du monde. On passe les années à perdre la chose la plus précieuse, qui est le temps, et le temps de la pénitence. Je suis riche, dit-on, et qu'ai-je affaire de travailler? Mais, quoique riche, vous êtes pécheur. Je suis dans une qualité et dans un rang où le travail ne me convient pas; il vous convient pourtant d'être pécheur. Le travail est ennuyeux; prenez cet ennui par pénitence.

2° *Peine préservatrice.* — De combien de péchés l'oisiveté est-elle la source? C'est le travail qui nous en préserve. Exemple des Juifs, de David, de Salomon. C'est pour cela que les pères du désert enjoignaient si fortement le travail aux solitaires; et c'est de là même que la vraie pitié et l'innocence des mœurs ne se rencontrent presque plus que dans ces conditions médiocres qui subsistent par le travail.

2° *Partie.* Nous sommes tous obligés au travail en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie. Car toute condition est sujette à certains devoirs, dont l'accomplissement demande du travail et de la peine; et plus une condition est relevée dans le monde, plus elle a de ces engagements auxquels il est impossible de satisfaire sans une application constante et assidue. Cela se voit assez par l'induction que l'on peut faire de tous les états de la vie. — Dieu l'a ainsi ordonné pour deux raisons, surtout à l'égard des conditions plus relevées : 1° Afin que les dignités et les conditions

honorables ne devinssent pas les sujets de notre vanité; 2° afin qu'elles ne servissent pas à exciter notre ambition. — Concluons donc deux choses : qu'il n'y a point d'état où l'oisiveté ne soit un crime, et qu'elle l'est encore plus dans les états supérieurs aux autres. Y a-t-il en effet un état où l'on puisse être oisif sans manquer aux devoirs de conscience les plus essentiels? et comme ces états supérieurs ont des devoirs plus importants, n'est-on pas d'autant plus criminel lorsque l'oisiveté les fait négliger? C'est pervertir l'ordre des choses, c'est être infidèle à la Providence, c'est déshonorer son état et par une suite nécessaire, c'est se damner. Exemple de l'empereur Valentinien[1].

Complétons ces réflexions par celles que nous fournit un homme dont les opinions démocratiques ne datent pas du 24 février : « La monstreuse inégalité qui régnait de fait dans l'empire romain, dit M. H. Feugueray, était en outre légitimée en théorie, quand Jésus-Christ vint renouveler le monde moral, et par suite, le monde politique et social, par le principe de la fraternité humaine, dont l'appréhension de plus en plus complète, et l'application progressive forment la suite et l'unité de l'histoire moderne.

« Il ne s'est passé depuis, chez les peuples chrétiens, aucun fait social de quelque importance où ce principe n'ait agi comme le moteur de tout avancement et de toute amélioration. C'est le principe de la fraternité qui a changé les mœurs et les lois, *et engendré tout ce qu'il y a de bon dans nos sociétés*. C'est lui qui fermente chez nous et qui pousse la chrétienté à des destinées nouvelles ; c'est lui qui sera l'âme de la démocratie future[2]. Il a affranchi l'esclave dans le passé; dans l'avenir il émancipera les prolétaires. S'il est souverain en morale, il ne l'est pas moins en effet dans la politique qui n'est qu'une dépendance de la morale, et qui repose, comme elle, sur la notion de la justice. « La croyance à la fraternité humaine » et à l'égalité de droit qui en résulte, cette croyance, qui est l'es- » sence même de la morale chrétienne, est la force vitale qui couve » au sein de la civilisation moderne et qui se manifeste incessamment » par une action croissante, s'étendant dans un cercle qui s'élargit » toujours, et exigeant toujours par suite des applications nouvelles » tout en restant le même en son fond. »

» Or, ce que nous devons étudier ici, c'est comment ce grand prin-

[1] Dans la collection des *Orateurs* de Migne, t. xv, p. 491.
[2] Ceci a été écrit en 1847.

cipe de la fraternité a été compris et défendu par les Pères de l'Église, et comme, sous leurs auspices, il a fait peu à peu son chemin dans le monde, malgré tous les préjugés traditionnels et de l'égoïsme, unis ensemble pour l'étouffer dans le sang...

» La première raison de la fraternité humaine est que *nous sortons tous d'une même souche, de sorte que nous ne faisons tous qu'une race et qu'un sang*[1]. Saint Augustin a expliqué admirablement dans la *Cité de Dieu* pourquoi le créateur a voulu qu'il en fût ainsi : « Les » autres animaux, dit-il, Dieu ne les a pas faits sortir d'un seul, il » les a créés plusieurs à la fois. Mais pour l'homme... il a jugé à » propos de n'en créer qu'un, non pour le laisser sans compagnie, » mais pour lui faire aimer par là davantage l'union et la concorde, » en faisant que les hommes ne fussent pas seulement unis entre » eux par la ressemblance de la nature, mais aussi par les liens de » la parenté; si bien qu'il ne voulut pas créer la femme comme il » avait créé l'homme, mais la tirer de l'homme, afin que tout le genre » humain sortît d'un seul[2]. »

» Mais cette parenté du sang, ce fait d'histoire naturelle, que le Christianisme a élevé à la hauteur d'un dogme, n'est pourtant qu'un titre secondaire ; à la fraternité de la chair, vient s'ajouter celle de l'esprit.

« Nous sommes tous parents, tous frères, tous fils d'un même » père, dit saint Basile; notre père selon l'esprit, c'est le même Dieu, » notre mère, selon la chair, c'est la même terre, du limon de laquelle » nous avons tous été formés. En nous la nature charnelle et la na- » ture spirituelle sont également sœurs[3]. »

» Des textes semblables abondent dans tous les anciens monuments de la littérature ecclésiastique.

« Nous sommes vos frères par droit de nature, s'écrie, par exem-

[1] La plupart des rationalistes qui crient maintenant à tue-tête : *Fraternité!* ont nié l'unité de l'espèce humaine. *Nous livrons ce fait à la sérieuse méditation des esprits graves.*

[2] Saint Augustin, *Cité de Dieu*, liv. XII, chap. 21. Bien des siècles après l'évêque d'Hippone, l'éloquent évêque de Meaux, qui n'est pas suspect, disait dans son magnifique sermon *de la Dignité des pauvres* : « Etant tous pétris d'une même » masse, *et ne pouvant pas y avoir grande différence entre de la boue et de la* » *boue.* » On voit que, même *sous Louis XIV*, l'Eglise maintint énergiquement la doctrine de l'égalité. M. Louis Blanc ne soupçonnait pas probablement des faits si accablants pour sa théorie.

[3] Saint Basile, *Homélie sur quelques passages de l'Écriture*.

» ple, Tertullien en s'adressant aux persécuteurs ; et combien ne
» méritons-nous pas davantage le titre de frères, ajoute-t-il, nous,
» chrétiens, qui n'avons qu'un Dieu, notre père, et qui puisons la
» sainteté dans le même esprit [1]. »

» Minutius Félix aussi dans l'église latine et à peu près à la même époque, tient le même langage :

« Nous nous appelons frères, dit-il, parce que nous avons un
» même Dieu pour père ; que nous partageons la même foi, et que
» nous participons aux mêmes espérances [2]. »

» Nous pourrions citer bien d'autres passages aussi formels, l'Orient et l'Occident, les Pères apostoliques et ceux qui ont écrit après Constantin, les laïques et les moines, comme les évêques ; *tout le christianisme leva la voix pour* proclamer la *fraternité*. Nous nous contenterons de reproduire quelques lignes extraites d'un sermon *sur l'amour des pauvres* de saint Grégoire de Nazianze, où sont assez bien énumérés les principaux titres sur lesquels se fonde le premier principe de la morale nouvelle.

« Les pauvres, dit l'orateur, sont nos frères, puis qu'ils ont reçu
» un corps semblable au nôtre ; puisqu'ils ont été faits comme nous
» à l'image de Dieu ; puisqu'ils ont reçu comme nous la grâce du
» Christ et ont été fortifiés par le même esprit ; puisqu'ils partici-
» pent comme nous aux mêmes lois, aux mêmes promesses, à la
» même alliance, aux mêmes assemblées, aux mêmes mystères,
» et au même espoir ; puisqu'enfin Jésus-Christ est mort pour eux
» comme pour nous [3]. »

» Ainsi la fraternité transpire par tous les pores du Christianisme ; elle est si intimement mêlée à toute l'économie de la religion qu'on ne peut sonder un point du dogme, de la morale, ni même de la discipline sans l'en voir jaillir à l'instant. De là découle naturellement l'*égalité*.

[1] Tertullien, *Apologétique*, ch. xxxix.

[2] Minutius Félix, *Octavius*.

[3] Bossuet lui-même va plus loin encore. Il s'écrie avec un sublime enthousiasme : « Qu'on ne méprise plus la pauvreté, et qu'on ne la traite plus de roturière ; il est vrai qu'elle était de la lie du peuple, mais le roi de gloire l'ayant épousée, il l'a ennoblie par cette alliance. » — Ailleurs il dit : « Jésus-Christ a établi son Eglise où il reçoit les riches, mais à condition de servir les pauvres. » — Enfin il ajoute : « S'il faut être uni avec le Sauveur, Chrétiens, ne cherchons pas dans les riches les privilèges de la sainte Eglise. La couronne de notre monarque est une couronne d'épines. » Bossuet, *Sermon sur la dignité des pauvres*.

» Dans l'opinion universelle de l'antiquité, les peuples, les villes, les familles, avaient chacun leurs dieux particuliers, leurs génies protecteurs, qui différaient eux-mêmes en puissance et dont la hiérarchie céleste répondait à la hiérarchie sociale qui existait sur la terre. Les rationalistes du temps en niant cette mythologie, en conservèrent cependant les principes. Il ne fut jamais enseigné dans la philosophie païenne, que les âmes fussent égales, et par suite, également capables de recevoir la vérité et de pratiquer le bien. Personne ne croyait à l'égalité spirituelle des peuples, des castes, des sexes, des âges; nous-mêmes n'y croyons pas assez ; on peut dire que la psychologie est encore de notre temps, emprisonnée dans le cercle fatal de la mythologie païenne. Mais la théologie chrétienne éclairée par l'enseignement évangélique[1] n'acceptait pas les mêmes données.

« Le saint Esprit, écrivait saint Cyprien au second siècle, ne se » donne pas par portion, il se répand tout entier sur le croyant....; » le Christ distribue ses dons dans l'Eglise avec une parfaite égalité, » comme le soleil sur la terre...; la grace céleste se divise également » entre tous, et dans tout le peuple de Dieu comme la manne était » donnée à tous les Hébreux sans distinction d'âge, ni de sexe, et » sans aucune acception de personne[2].»

» Il n'y a donc en réalité aucune diversité de nature entre les hommes qui sont également appelés à la jouissance des dons de Dieu. Devant la loi chrétienne toutes les inégalités se nivellent.

» Saint Jean-Chrysostome reprochait, avec raison, à ses contemparains « de se laisser aveugler par les anciens préjugés du paga- » nisme, en faisant des différences entre les hommes[3]. — La loi » humaine, dit-il ailleurs, peut reconnaître des différences qu'elle a » instituées, mais tout cela est nul aux yeux du Seigneur commun, » qui est également le bienfaiteur de tous[4]. »

» L'égalité des hommes, étant ainsi posée en principe, toute considération de race, de couleur, de naissance s'évanouit nécessairement. Peu importe de qui l'on soit né et dans quel lieu ! Le christianisme en effet, quoi qu'il ait paru à une époque et se soit répandu

[1] Voir Matthieu, XXII. — Marc, XII. — Luc, XX.

[2] Saint Cyprien, *Lettre* 69e.

[3] Voir saint Jean Chrysostome, *De la contrition.*

[4] Saint Jean Chrysostome, *Homélie* 22e *sur l'épître aux Ephésiens.* — Voir encore Origène, *Homélie* 12e *sur Jérémie.*

chez des peuples où les seules vertus estimées fussent celles d'un patriotisme jaloux et exclusif, le christianisme n'a jamais connu ni frontière, ni patrie ; il porte en lui un caractère d'universalité qui s'est manifesté dès l'origine aussi pleinement que de nos jours. Dès les premiers siècles, il était annoncé dans tout le monde alors connu, les murs de séparation tombaient devant lui, et pour la première fois, les peuples les plus divers venaient s'unir dans la profession des mêmes dogmes et à la pratique des mêmes vertus. C'est ainsi qu'il justifiait son audacieuse prétention de rétablir l'unité dans les entrailles déchirées du genre humain [1]. »

L'Abbé Frédéric-Edouard CHASSAY,
Professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux.

Philosophie Politique.

SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

A PROPOS DU DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE RELATIF A L'ABOLITION DE CETTE PEINE EN MATIÈRE POLITIQUE.

Le 27 février dernier le Gouvernement provisoire publiait, par la bouche de M. de Lamartine, un décret ainsi conçu :

« Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme » est la suprême politique, et que chaque révolution, opérée par le » peuple français, doit au monde la consécration d'une vérité philo- » sophique de plus ;

» Considérant, qu'il n'y a pas de plus sublime principe que » celui de l'inviolabilité humaine,

» Déclare :

» Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière poli- » tique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de » l'Assemblée nationale. »

Ce fut une noble idée d'inaugurer la République nouvelle par l'abolition de ces sacrifices sanglants que la Convention avait si fort

[1] H. Feugueray, *La démocratie chez les Pères de l'Église*, dans la *Revue nationale*, janvier 1848.

multipliés, tout en promettant d'y mettre un terme, lors de la proclamation de la paix générale. L'abus de la peine de mort pour les crimes politiques, les funestes inconvénients de l'irrévocabilité en pareille matière, le danger de trouver au lieu de la justice qui punit un parti qui se venge, voilà bien des motifs qui rejettent au loin toute espèce de doute sur l'opportunité, sur l'équité de la grande mesure qui a été prise à cet égard par le gouvernement provisoire. Ce décret lu et commenté avec éloquence, par la bouche du poète, au moment où fumait encore le sang des victimes de février, montre avec évidence que les profondes méditations de l'homme d'État sont quelquefois surpassées d'un seul coup par la généreuse intuition du génie.

Mais l'un des considérants de ce décret porte plus loin que son dispositif : il préjuge l'abolition générale de la peine de mort en proclamant le principe *de l'inviolabilité de la vie humaine.*

Il y aurait donc un principe, inviolable dans son essence, et que tous les peuples, dans le monde entier, se seraient accordés à violer jusqu'à ce jour. C'est faire le procès, d'un seul mot, aux plus grands législateurs qui nous aient précédés dans le cours des siècles ; c'est flétrir des stygmates de la barbarie, les plus belles époques de la civilisation européenne.

Je sais bien que le consentement général des peuples n'est pas, à lui seul, une raison suffisante pour justifier, d'une manière absolue, des institutions humaines ; qu'interdire tout essai législatif, par cela seul qu'il est une innovation, ce serait barrer la route à toute réforme, à tout progrès, et enfin qu'il n'est pas dans les intentions du Créateur de borner l'avenir du monde moral à n'être que l'exacte répétition du passé.

La torture n'a été abolie que vers la fin du 18e siècle. Quand Beccaria, Montesquieu, Brissot demandèrent l'abolition de cette cruauté inquisitoriale, des jurisconsultes consommés la défendirent comme un moyen nécessaire de procédure pour la découverte de la vérité [1]. Le célèbre Muyard de Vouglans, qui n'était pas lui-

[1] La torture était en effet un moyen de procédure plutôt qu'une peine proprement dite. Ce n'est que dans des tems antérieurs au *Code* de 1670, qu'elle a été quelquefois infligée comme punition directe. Du reste, sous quelque rapport qu'on l'envisage, c'était une institution qui a fait partie de la législation criminelle d'un grand nombre de peuples.

même ennemi de toute réforme, s'opposa à la suppression de la question, non-seulement par ce motif, mais par celui tiré de l'exemple de tous les peuples qui s'étaient accordés à en faire usage. D'après le langage de cet habile et savant praticien, les publicistes qui réclamaient une pareille innovation étaient des utopistes insensés, des rêveurs, de *beaux esprits* chimériques.

Cet exemple doit, nous l'avouons, nous mettre en garde contre nous-même, quand nous n'avons à invoquer, en faveur de certaines lois, qu'une longue prescription sociale.

Cependant, il n'y a aucune parité à établir, sous ce rapport, entre la peine de mort et la torture.

La torture fut le corollaire d'une institution qui appartenait spécialement au paganisme, nous voulons parler de l'esclavage.

Au sein des républiques anciennes la torture, en principe, ne devait être appliquée qu'aux esclaves. Ce ne fut que par exception et par abus qu'on l'étendit par degrés jusqu'aux hommes libres.

Même sous l'empire romain, où l'on tendait à l'égalité, non pas en élevant les petits, mais en abaissant les grands, la torture ne dut pas être appliquée aux personnes de race sénatoriale, si ce n'est dans le cas de crime de lèse-majesté. Quand le principe païen et inquisitorial se naturalisa en France et dans l'Europe du moyen-âge, par suite de l'adoption du droit romain, le privilége du clergé et celui de la noblesse dispensèrent aussi assez longtemps de la douloureuse ignominie de la question. Dans la *commun-law* ou droit commun de l'Angleterre, ce moyen de procédure n'existait pas, en principe, suivant les publicistes les plus estimés de ce pays, il n'y aurait été introduit que comme un abus, par le despotisme des factions ou l'absolutisme des rois. Il ne faut donc pas s'étonner si cet *abus* plutôt toléré que consacré par des statuts ou des ordonnances particulières, put être facilement réformé en 1640, un siècle et demi avant qu'il ne fût supprimé en France et en Allemagne.

La torture ne se produisit donc point, comme institution, avec le même caractère de généralité, d'unanimité que la peine de mort.

Mais il ne faut pourtant pas conclure de cette unanimité que la peine de mort ne doit jamais être abolie. Il en résulte seulement qu'elle a dû avoir sa raison d'être, raison légitime, puissante, et que l'on ne doit pas traiter avec ce dédain qui n'accuse que la légèreté et l'irréflexion.

S'ils n'avaient pas institué la peine de mort, les premiers législateurs n'auraient jamais pu abolir la vengeance du sang.

La vengeance du sang, cette législation pénale de la barbarie,

était le droit qu'avait le fils ou l'héritier de l'homme assassiné, de tuer l'assassin.

Or, ces fils ou héritiers des victimes ne purent y renoncer qu'à condition que la société prendrait leur lieu et place, et qu'elle serait aussi sévère, aussi inexorable dans sa justice qu'ils l'auraient été dans leur vengeance.

Il fallut que la peine de mort fût non-seulement prononcée par la loi, mais régulièrement infligée à chaque meurtrier convaincu, pour que les familles consentissent à déposer définitivement entre les mains de l'État ce qu'elles regardaient comme leur droit naturel et primitif.

Encore aujourd'hui, dans quelques pays, tels que l'Espagne, l'exercice du droit de grâce, de la part du souverain, est subordonné au consentement de la famille de la victime. — Là le droit privé de vengeance se trouve encore, pour ainsi dire, juxtà-posé au droit de justice sociale.

La peine de mort, surtout quand elle eut remplacé uniformément la composition pécuniaire, cette rançon payable seulement par le riche, fut donc un premier pas fait hors de la barbarie. On peut la regarder comme une des institutions qui contribuèrent le plus à fermer l'ère du chaos social, marqué par les vengeances sociales et les guerres privées.

Or, peut-on admettre que cette phase du droit criminel, si évidemment nécessaire à la constitution même de l'ordre social, soit une usurpation du droit de Dieu, qui seul donne et ôte la vie? Si la peine de mort a été ou est encore nécessaire à la société, Dieu qui en veut la conservation, lui a implicitement accordé l'autorisation d'employer les moyens que cette conservation exige. On n'usurpe pas un droit quand celui qui le possède, le concède ou le communique. Seulement, il est résulté de là que le droit de vie et de mort a été longtemps considéré comme une participation à l'exercice de la puissance divine. Aussi, dans les temps primitifs, la justice criminelle a été rendue par les prêtres, et c'est ce qu'on a appelé le régime théocratique. Aujourd'hui encore, ceux qui conservent une saine tradition de l'origine des choses appellent la magistrature un sacerdoce.

Du reste, il y a eu chez la plupart des peuples un singulier état de choses qui a servi de transition entre l'exercice de la vengeance privée et l'établissement de la justice sociale : nous voulons parler de la coutume qui consistait à mettre le meurtrier hors la loi. Le

criminel retranché ainsi de la société, c'était l'*interdit* du feu et de l'eau de la vieille loi romaine, le *forbannitus* des lois barbares, l'*Utlaegr* des Scandinaves, l'*Outlaw* des Écossais, le *bandito* de l'Italie au moyen-âge. On l'appelait encore *Vargr*, loup, soit pour signifier qu'il n'avait plus qu'à errer dans les forêts, loin de tout commerce avec les hommes, soit pour montrer que chacun avait le droit de lui *courir sus*, comme s'il eût été une bête fauve. Il n'avait pas moins fallu que ces anathèmes sociaux pour protéger la vie de l'innocent et du faible contre les violences du méchant et du fort.

Une fois la mise hors la loi prononcée, chacun pouvait devenir l'exécuteur légitime de la sentence de mort.

Au lieu d'ameuter ainsi en quelque sorte tous ses membres contre un seul, la société, par suite des progrès de la civilisation, en est venue à ce point qu'elle a cru plus digne et plus sûr de confier l'exécution de ses jugements à des agents spéciaux. Cet état de choses est celui où elle se trouve depuis plusieurs siècles; si on le modifie ou si on le supprime, n'a-t-on pas à craindre de ramener, en fait, la vengeance privée ou la mise hors la loi des temps barbares?

§ II.

Cependant la peine de mort ne dérive que secondairement, selon nous, du droit de légitime défense ou de vengeance sociale contre le meurtrier, qui, par son crime, s'est mis en état d'agression à l'égard de la société, solidaire de tout préjudice fait à un de ses membres.

En s'élevant à une notion plus haute de la peine, on trouvera qu'elle n'a pas pour but la repression individuelle du malfaiteur, mais ce qu'on appelle en terme technique l'exemplarité, c'est-à-dire l'intimidation destinée à prévenir le crime chez tous ceux qui seraient tentés à l'avenir d'imiter le criminel. Or, pour arrêter ces basses passions de la cupidité et de la haine, qui méditent et exécutent froidement le meurtre et la vengeance, un seul contrepoids a paru suffisant jusqu'ici, l'échafaud. Pour détourner le glaive de dessus la tête de l'honnête homme, il a fallu le tenir suspendu sur celle du scélérat.

Pour justifier cette opinion, nous pourrions citer l'exemple de plusieurs assassins, qui, depuis les années 1833 et 1834, époques où la répression des crimes s'est fort relâchée, ont été fort surpris d'être condamnés à mort. Quelques-uns même ont avoué qu'ils n'auraient pas tué, s'ils avaient cru que la société avait encore le

droit de les tuer à son tour. Un de ces criminels, renfermé dans la prison de détention de Nismes, avait donné un coup de couteau à son gardien. En montant à l'échafaud, il dit hautement qu'il avait cru que cet assassinat ne l'aurait conduit qu'au bagne, où il aurait été mieux qu'en prison et où il aurait joui de l'air et du soleil [1]. Il ajouta que s'il n'avait pas cru la peine de mort abolie, jamais il n'aurait commis ce crime.

Quelques années après [2], un huissier de la Côte-d'Or, condamné à mort par la Cour d'assises de Dijon, tenait à peu près le même langage.

Il n'y a peut-être pas un seul ressort de cour d'appel où l'on ne puisse citer quelque exemple de ce genre.

A ces leçons de l'expérience, qu'oppose-t-on ? L'exemple de quelques peuples, qui auraient aboli la peine de mort, les uns temporairement, les autres d'une manière définitive. Examinons.

Serait-ce par hasard la législation russe que la philantropie voudrait nous offrir pour modèle? Elle a, il est vrai, aboli la peine de mort, mais en la remplaçant par le knout et par l'exil en Sibérie. Or, on sait qu'il dépendait d'un exécuteur vigoureux de donner la mort en deux ou trois coups de knout. La pleite, que l'on vient d'y substituer, a à peu près les mêmes résultats, sauf que dix ou douze coups, au lieu de deux ou trois, sont nécessaires pour achever la victime. Il est donc vrai que, sur cette terre barbare, la prétendue suppression de la peine capitale n'a été qu'une hypocrite dérision.

En Toscane, dans le 18e siècle, le grand duc Léopold avait sérieusement voulu abolir la peine de mort. Cet essai ne fut pas de longue durée. La peine de mort fut bientôt rétablie dans cette contrée, et elle a continué d'y subsister jusqu'en 1847, époque à laquelle elle a été supprimée de nouveau. Mais, si nous sommes bien informé, la Toscane n'a pas beaucoup à se louer de cette expérience nouvelle, et les crimes contre les personnes s'y multiplient d'une manière effrayante.

Il reste en Europe une troisième tentative à citer, celle de l'empereur Joseph II.

D'après l'ordonnance de 1787, appelée la Joséphine, l'assassin n'était plus condamné à mort, mais on le marquait sur la joue, et le

[1] En 1834 ou 1835.
[2] En 1845.

reste de sa vie n'était plus qu'un long supplice. On le mettait au cachot ; il était attaché à un poteau, de manière à ce qu'il ne pût ni se remuer, ni se coucher. Pour toute nourriture, on lui apportait du pain et de l'eau, sans s'inquiéter s'il était mort ou vivant, et quelquefois les geôliers ne le détachaient du poteau que quand l'infection du corps les avertissait que ce n'était plus qu'un cadavre [1].

Est-ce là ce qu'on appelle de la philantropie ?

Dieu nous garde d'un pareil progrès d'humanité et d'une si barbare abolition de la peine de mort !

Cette prétendue réforme fut éphémère et ne survécut pas à celui qui en avait été l'auteur.

En Amérique, la suppression de la peine de mort a été proposée pour tous les états de l'Union par M. Livingston, mais elle a été ajournée, et l'expérience qu'on avait voulu tenter est encore à faire.

Mais nous nous trompons, sans doute ; Montesquieu nous assure que cette expérience d'affaiblissement dans la répression pénale a été faite, à Constantinople, au temps du Bas-Empire. Ecoutons-le :

« Une certaine opinion, dit-il, prise de cette idée qu'il ne fallait » pas répandre le sang des chrétiens... fit que les crimes qui n'inté» ressaient pas directement la religion furent faiblement punis : on » se contenta de crever les yeux ou de couper le nez et les oreil» les, etc. »

Ainsi Bysance, ce type de la dégradation politique et morale, avait déjà inventé l'abolition de la peine de mort. Est-ce là le triste modèle que l'Europe et la France modernes doivent se proposer ? Tout en croyant progresser, ne ferions-nous que parcourir ce fragment du cercle par lequel les vieilles civilisations retournent à la barbarie ?

Cependant à défaut d'une expérience concluante, ces partisans de l'abolition de la peine de mort s'appuient sur des argumens *à priori* tirés du droit pur. Ils soutiennent que l'homme n'a aucun pouvoir sur la vie de l'homme, qu'il ne lui appartient pas d'envoyer son semblable, avant l'heure, devant le tribunal du souverain juge ; ils prétendent que la vie est un bien que nous tenons de la nature et que la nature seule peut nous ravir.

Déjà nous avons répondu au premier de ces arguments [2] : le second

[1] *Lettre d'un jurisconsulte à l'empereur Joseph II*, sur l'atrocité des supplices qu'il a substitués à la peine de mort. Bruxelles, 1787.

[2] Voir le commencement de cet article où nous établissons la légitimité divine de tout ce qui est nécessaire au maintien de la société.

qui en diffère par la forme plus que par le fond, ne nous paraît pas plus solide.

Il n'est pas vrai que la vie soit inviolable par cela seul que c'est un bien naturel. La liberté n'est-elle pas aussi un bien que nous tenons de la nature ? La société n'aurait donc aucun droit de nous en priver ? L'horreur de la douleur est aussi un sentiment que nous tenons de la nature : tout châtiment corporel devra donc être proscrit. La conscience de la dignité humaine est encore fondée sur l'excellence de notre nature. Il faudra donc n'y porter atteinte par aucune dégradation morale ou civique. Alors, quel mode de répression restera-t-il à la justice ? La société, à force de ne vouloir violer aucun des droits de l'individu, finira par n'avoir plus aucun moyen de faire respecter les siens.

« Ce qui fait, dit Montesquieu, que la mort d'un criminel est une » chose licite, c'est que la loi qui le punit a été faite en sa faveur. » Un meurtrier, par exemple, a joui de la loi qui le condamne ; elle » lui conserve la vie à chaque instant : il ne peut donc pas réclamer » contre elle. »

Les idées modérées de ce grand publiciste ont prévalu en France jusque dans ces derniers tems. La peine de mort a été dégagée des supplices dont on l'entourait, et qui donnaient à la justice l'air de la vengeance. On l'a appliquée à un nombre de cas de plus en plus restreint : enfin, on a autorisé le jury à l'écarter quand il le jugerait à propos, par l'admission des circonstances atténuantes.

Par cette dernière modification, le gouvernement avait, en quelque sorte, renvoyé l'abolition de la peine de mort aux électeurs de cette époque[1], représentants pratiques du pays judiciaire, si l'on peut s'exprimer ainsi. D'abord, l'opinion publique, dont ils devaient être les échos naturels, parut les entraîner du côté de cette abolition ; car, en 1834, sur 339 accusations de parricide et d'empoisonnement, il n'y a eu, en France, que 18 condamnations à mort et 15 exécutions, tandis qu'en 1840, sur 344 accusations semblables, il y a eu 42 condamnations et 38 exécutions capitales. La faiblesse de la répression, en 1834, paraît avoir encouragé les crimes de cette espèce, car nous avons dit que, cette année-là, il n'y en avait eu que 339 qui eussent été l'objet d'une accusation, et l'année suivante, ce chiffre s'élève tout à coup à 380.

Que si la sévérité du jury avait fléchi de plus en plus, si le chiffre

[1] En 1832.

des sentences de mort avait diminué d'année en année, et s'était enfin réduit à zéro, cela aurait été un témoignage éclatant de l'opinion en faveur de l'abolition de la peine capitale, et la question aurait pu être regardée comme jugée par la conscience publique.

Mais le mouvement s'est produit en sens inverse. Le jury a jugé toujours plus nécessaire l'emploi de cette arme terrible de la justice, l'échafaud. Serait-on donc en droit de dire, d'après cela, que l'opinion est mûre pour sa suppression ?

Mais si le tems de cette réforme n'est pas encore venu, ne serait-il pas permis d'en entrevoir la réalisation dans le lointain des âges? Nous ne soutenons pas le contraire d'une manière absolue. Si l'esprit de la loi chrétienne s'infiltrait profondément dans les mœurs, s'il pénétrait jusqu'au fond même de nos institutions, alors quelque-chose de semblable au système pénitentiaire de la primitive Église pourrait suffire aux besoins de la répression sociale. Mais, de bonne foi, faisons-nous dans ce sens des progrès bien rapides? Je ne sache pas que, dans nos grandes villes, qui se font les régulatrices de la civilisation moderne, il y ait une foi bien vive, une bien rigide moralité. L'humilité, l'abnégation, l'esprit de sacrifice, ne sont pas devenus des vertus bien communes, en France même, depuis l'avènement de notre jeune république. Dans nos esprits légers et emportés par le torrent du monde, la terreur des châtiments éternels n'occupe pas assez de place pour que nous songions à supprimer les punitions temporelles marquées du sceau de l'irrévocabilité. Est-ce donc aujourd'hui qu'il faut diminuer les freins qui retiennent le méchant sur la pente du crime? La philantropie croit-elle le moment bien opportun pour désarmer encore la société d'une de ses plus grandes forces?

D'ailleurs, prenons-y garde : l'adoucissement indéfini de la pénalité n'est point un signe infaillible de progrès. Il peut provenir, comme à Constantinople, d'un lâche amollissement des âmes, marque de déchéance de la civilisation.

ALBERT DU BOYS, anc. magistrat.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 29. — MAI 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

NEUVIÈME LEÇON [1].

Suite du schisme. — Assemblée du clergé de France. — Discussion pour et contre la soustraction. — Délibérations des évêques et la soustraction arrêtée. — Mort d'Innocent VII. — Espérances que donne son successeur Grégoire XII.

Comme nous l'avons vu, messieurs, l'Université de Paris voulant forcer Benoît XIII à donner sa démission, demanda de nouveau la soustraction d'obédience, et la condamnation des doctrines qui y étaient opposées. La demande fut débattue d'abord à la cour, déférée ensuite au parlement et plaidée contradictoirement avec beaucoup de chaleur. L'Université obtint deux choses bien importantes, la condamnation des doctrines opposées à la soustraction d'obédience et la suppression de tous les subsides que le pape recevait de la France. Ce dernier point était le plus sensible pour Benoît; il le privait de toute ressource et le mettait dans l'impossibilité de se faire de nouveaux partisans ou d'entreprendre encore quelque expédition militaire pour réduire son rival. Cependant l'Université avait voulu lui porter un coup plus sensible encore, celui de lui ôter tout pouvoir spirituel et de rétablir la soustraction d'obédience, telle qu'elle avait été pratiquée auparavant. Le parlement ne s'était pas reconnu compétent pour la décision d'une affaire aussi grave.

On en réservait l'examen à une assemblée plus nombreuse, à celle du clergé de France qu'on avait convoquée pour la Toussaint

[1] Voir la 8e leçon au n° précédent ci-dessus, page 3 .

ou la fête de St-Martin (1406). L'assemblée eut lieu vers la mi-novembre, elle est une des plus solennelles qui aient été tenues durant le schisme. Car on y comptait, outre les princes et les hauts dignitaires de l'Etat, 64 tant archevêques qu'évêques, un très-grand nombre d'abbés, et puis des députés de toutes les universités du royaume. Ces sortes d'assemblées assez fréquentes à cette époque, avaient quelque chose de commun avec notre chambre législative et notre cour d'assises. On plaidait pour et contre avec une entière liberté en présence du roi et des princes. Les discours étant finis et la cause bien entendue, l'avocat du roi qui était celui du parlement en faisait un résumé et tirait ses conclusions. L'affaire lorsqu'elle concernait l'Eglise, était soumise ensuite à l'examen des évêques, juges naturels de toutes les controverses religieuses. La question qui était soumise au concile et qui consistait à savoir si l'on devait refuser ou non, toute obéissance à Benoît XIII, et laisser à l'Eglise gallicane le soin de se gouverner elle-même, jusqu'à ce que le pape eût donné sa démission, était bien difficile à résoudre, et éprouvait comme la première fois, de vives contradictions. Cela devait être. Ceux qui regardaient le pape d'Avignon comme indubitable, comme le seul légitime, devaient naturellement s'opposer à la soustraction, et attaquer même le concile où on la proposait, puisqu'il était convoqué sans l'autorité du pape. Mais ceux qui, comme les docteurs de Paris, mettaient une différence entre le pape actuel et un pape unique et universellement reconnu, et qui ne voyaient plus en Benoît XIII qu'un pape douteux et parjure, qui abusait de son pouvoir pour perpétuer le schisme, ceux-là, dis-je, devaient tout faire pour lui ôter le pouvoir dont il faisait un si funeste abus. Le concile, pour procéder avec connaissance de cause et maturité de réflexions, désigna 12 orateurs, dont six devaient parler pour, et six contre la soustraction d'obédience. On les choisit sans doute parmi les plus distingués de l'époque. Nous ne voyons que huit qui aient paru dans cette lutte oratoire. Mais Dieu merci, la cause a été assez débattue, quelques orateurs ont parlé deux jours consécutifs. Les débats, calmes dans les commencements, se sont échauffés au moment des répliques. Les orateurs de Benoît n'ont ménagé ni l'autorité, ni la personne du roi, ni les membres de l'Université, à tel point qu'ils ont été rappelés à l'ordre et obligés de se rétracter. Celui qui ferait un cours littéraire du 12[e] et 14[e] siècle trouverait dans ces discours une idée parfaite de l'état de la littérature à cette époque. Ces discours sont lourds et pesants, composés selon la méthode scholastique, sur-

chargés d'une foule de citations de la Bible et d'auteurs profanes, faites sans goût et sans discernement. Les faits qu'ils citent sont en général ou apocryphes, ou mal appliqués, les citations de la Bible et d'auteurs profanes souvent étrangères à la cause. Les orateurs se perdent dans les détails et parlent souvent des heures entières sans qu'on sache à quoi ils veulent en venir. Ainsi, pour vous en donner un seul exemple, le premier orateur qui a parlé, Pierre-aux-Bœufs, docteur de l'Université, a cherché ses comparaisons dans les astres. Il donne d'abord une description du *halo* qui vient du mot grec ἅλως; et qui est une espèce de cercle ou de couronne qui se forme autour du soleil ou de la lune, et qui, selon lui, présage de grandes tempêtes. « Je vous dirai, mes chers seigneurs, dit-il, pourquoi je mets » ceci en avant. Par ce cercle nommé *halo*, j'entends le schisme. Il » en a la forme qui est circulaire, car on n'y trouve ni fin, ni issue. » Il y a eu d'autres schismes, mais c'étaient des demi-cercles, des » lignes droites dont on trouvait le bout; dans le schisme présent, » on a beau tourner, on ne trouve ni fin, ni fond, ni rive. » L'orateur continue ses comparaisons, et ne quitte pas le *halo*; plus il considère ce cercle et plus il trouve de ressemblance entre lui et le schisme. Leur origine est la même. « Car, dit-il, le *halo* se forme » de vapeurs, de même le schisme se forme des vapeurs de la gloire, » de l'ambition, et de la cupidité. Ambition de présider, ajoute-t-il, » et convoitise de posséder, c'est le vent figuré en Job. » L'orateur trouve aussi dans les planètes les patriarches et les évêques qui doivent venir à l'encontre, dissiper les vapeurs, rompre le cercle, et en chercher le bout. Pour les y encourager, il cite l'exemple des évêques, qui, sous l'empereur Othon Ier, avaient déposé Jean XII, qui sous le roi Clovis, ont fait dans un concile présidé par saint Mélaine, évêque de Rennes, de sages règlements. Les faits d'histoire n'étaient pas mieux choisis que les comparaisons astronomiques. Car le concile qui a déposé Jean XII, était un conciliabule rejeté par l'Eglise. Le concile où se trouvait saint Mélaine, sans le présider, n'avait aucun démêlé avec le pape. Le fait était donc entièrement étranger à la cause qu'il plaidait. Cependant au milieu de ces discours si longs et si étranges, et des faits si mal choisis, nous trouvons des arguments sérieux, des conclusions justes et pressantes, et surtout des doctrines d'un haut intérêt; il est nécessaire de vous en donner une idée exacte, afin que vous sachiez quels principes ont servi de base à la soustraction d'obédience. Je vais le faire en très-peu de mots.

Le même orateur, Pierre-aux-Bœufs, quand il descend des vapeurs

éthérées pour en venir aux tempêtes qu'elles présagent, fait une description fort juste des maux du schisme. Il les trouve dans la perturbation des royaumes, la rupture des grandes alliances, la haine entre les nations, la division intérieure des Etats, l'affaiblissement de la foi, le triomphe de ses ennemis, l'appauvrissement des églises et des clercs qui les desservent. Ce sont là les tempêtes du schisme figuré par le cercle *halo*. D'où il conclut qu'il faut prendre des mesures énergiques pour y mettre un terme[1].

Le docteur Jean Petit, qui a occupé deux séances, a exposé la conduite de Benoît depuis le conclave où il a été élu, jusqu'au jour de l'ouverture du concile ; il le trouve partout infidèle à ses serments, favorisant le schisme, et s'efforce de prouver qu'il est coupable de schisme et d'hérésie, et qu'il faut lui retirer toute obéissance[2].

Simond de Gramaud, qui parut après lui, fit un discours bien plus incisif. Il attaqua les deux papes comme renversant les fondements de la chaire pontificale. La papauté, dit-il, est instituée de Dieu pour entretenir la paix et l'union parmi les fidèles, de même que la royauté est établie pour conserver le bon ordre et la tranquillité de l'Etat. Il en conclut qu'il faut repousser les papes qui troublent l'Eglise. Il n'ose pas dire, en parlant devant les princes, *comme il faut repousser et rejetter un roi qui trouble l'Etat.* Mais la conclusion est la même, car, comme je vous l'ai dit, la dépendance des papes marche de pair avec la dépendance des rois.

Après ces orateurs parurent ceux de Benoît. Il est inutile de vous dire qu'ils cherchèrent à le disculper et à faire son éloge. Ils s'élevèrent avec force contre la soustraction d'obédience, qu'ils appellent une mesure scandaleuse et pleine de dangers. Ils prétendent que Benoît XIII est le seul pontife indubitable, et qu'en cette qualité, il ne peut être jugé par personne, pas même par un concile général, et bien moins par un concile national, comme celui où ils se trouvent assemblés. Ils contestent au roi le droit de convoquer un concile et de se mêler de schisme et d'hérésie. Le roi a l'autorité de faire exécuter les jugements de l'Eglise, mais n'en peut porter aucun. Bien loin d'avoir le droit de juger le pape, il est son inférieur et tient de lui sa couronne. Tels étaient les principes des orateurs de Benoît[3].

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 128.

[2] Ibid., p. 130.

[3] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 142. — *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 127-132.

D'après ces principes, il n'y avait plus moyen d'éteindre le schisme. En effet, si Benoît XIII est le seul et le véritable pontife, s'il ne peut être jugé par aucun concile, si les évêques ne peuvent s'assembler sans son autorité, il n'y a plus rien à faire. Il faut rester simple spectacteur du schisme, et le laisser se perpétuer.

Mais les docteurs de Paris ne pensaient pas ainsi. Ils mettaient une différence entre Benoît et un pape universellement reconnu; ils soutenaient la supériorité de l'Eglise sur le pape et admettaient le droit de résistance. L'autorité du pape, disaient-ils, est établie pour entretenir l'union de l'Eglise; si donc le pape trouble l'Eglise, s'il devient un obstacle insurmontable à l'union, il doit être permis de lui résister [1]. La puissance pontificale ne s'étend point jusqu'à changer les décrets des conciles généraux, ni les statuts des papes précédents [2].

Le pape peut faillir, disaient-ils encore, tandis que l'Eglise est infaillible, elle lui est donc supérieure, et peut l'appeler à son tribunal [3]. Tels sont les principes que les docteurs développaient dans leurs réponses; ce sont les articles de la déclaration de 1682. Mais remarquez bien qu'ils les appliquaient à un pape isolé, qui n'était pas en harmonie avec l'Eglise, et qu'on voulait encore isoler davantage par la soustraction d'obédience. Car c'est de là, suivant moi, que sont sorties les doctrines de l'église gallicane.

La replique la plus remarquable est celle de Pierre Plaoul. L'orateur a parlé pendant deux jours. Le premier jour, il s'est attaché à démontrer que le schisme présent était une des plus violentes épreuves que l'Eglise eût jamais subies, même sous les empereurs payens, et qu'il fallait chasser les deux concurrents qui en étaient la cause. Il les déclara hérétiques et schismatiques, et appela fauteurs du schisme et d'hérésie les deux obediences, parce que si elles s'étaient unies à les abandonner, le schisme se serait éteint. Il appuya donc fortement sur la soustraction, après en avoir démontré la nécessité et l'utilité. Il prétendait que si la première soustraction avait duré un peu plus longtemps, elle aurait été adoptée dans l'obédience opposée. Il cita à l'appui les diocèses de Cambrai, de Liége, de Metz, qui, à l'exemple de la France, s'étaient retirés de l'intrus de Rome. Il cita les Italiens et même les cardinaux de Rome qui étaient fortement ébranlés, puisqu'ils louaient la sagesse de l'épis-

[1] Ibid. p. 130.
[2] Ibid.
[3] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 152.

copat français, et se reprochaient de n'avoir pas suivi encore son exemple. Le docteur distingua le siége apostolique de celui qui l'occupait. Doctrine que Bossuet a si bien développée [1]. Il prétendait qu'en se séparant des deux papes, on ne se séparait pas du siége apostolique, qu'on lui restait toujours uni. C'est à ce siége qu'il faut se tenir, disait-il, celui-là ne peut *errer*, tandis que le pape qui l'occupe est sujet à l'erreur. Telle était la doctrine de Pierre Plaoul, de Gerson, de Pierre d'Ailly et de toute l'Université, comme Bossuet l'a démontré [2].

Le deuxième jour, le docteur s'attacha presqu'uniquement à faire voir que le roi était autorisé, par la loi de la nécessité et de la charité, à prendre toutes les mesures possibles et même à assembler un concile pour extirper le schisme. Il fit observer sagement que les décisions prises dans ce concile ne tireraient pas leur autorité du roi, mais des évêques qui savent comment l'Eglise doit être gouvernée. On voit par la manière dont l'auteur s'exprime et les titres qu'il énumère, qu'il regardait cet article comme fort délicat. En effet la loi canonique défend d'assembler sans l'autorité du pape un concile où l'on doit s'occuper des intérêts généraux de l'Eglise. Aussi l'orateur chercha-t-il à démontrer que le roi n'assemblait pas ce concile sans l'assentiment de l'Eglise, puisque les deux papes lui avaient fait des instances réitérées à procurer la paix [3]. Par ce discours, que l'orateur traite avec beaucoup de soin et avec une sorte d'embarras, nous voyons qu'on ne connaissait pas encore à cette époque une des libertés de l'Eglise gallicane citée par Pithou, et reproduite dans le *Manuel* de M. Dupin, au nº X [4]. En voici les termes :

« Les rois très-chrétiens ont de tout temps, selon les occurrences et nécessités de leur pays, assemblé ou fait assembler synodes, conciles provinciaux et nationaux, dans lesquels, entre autres choses importantes à la conservation de leur Etat, se sont traitées les affaires concernant l'ordre et la discipline ecclésiastique de leur pays, dont ils ont fait règles, chapitres, lois, ordonnances et pragmatiques sanctions, sous leur nom et leur autorité. »

Je dis que les docteurs de l'Université ne connaissaient pas cette

[1] *Def. declar.*, liv. x, c. 4 et suiv.

[2] *Defens.*, ibid. — Lenfant, *Concile de Pise*, p. 151. — *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 137.

[3] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 151. — *Histoire de l'Église gallicane*, tom. xv, p. 138.

[4] *Manuel* Dupin, p. 14.

prétendue liberté, du moins dans le sens de ceux qui la reproduisent, puisqu'ils se fondaient sur la nécessité ou plutôt sur les circonstances présentes du schisme pour octroyer au roi le droit d'assembler un concile national, qui s'occupât des affaires de l'Eglise. Et ils font assez voir qu'ils n'accorderaient pas au roi le même droit dans des temps ordinaires. Pithou a été trompé, à mon avis, par défaut de notions historiques. Il a confondu les conciles avec les assemblées mixtes que les rois de France ont si souvent convoquées au moyen-âge pour régler les affaires de l'Etat et celles de l'Eglise de France. Dans ces sortes de conciles on s'occupait des affaires civiles ou religieuses du royaume. Quand il s'agissait de ces dernières, les évêques se séparaient des seigneurs, délibéraient à part, et faisaient des règlements, non pour toute l'Eglise, mais pour leurs diocèses. Le pape les approuvait et le roi y donnait sa sanction, selon qu'ils convenaient au bien de l'Etat. Ces règlements ou décrets devenaient alors règles ecclésiastiques et lois civiles, et tiraient leur autorité du concours des deux puissances. Le pape consentait à la tenue de ces sortes d'assemblées, d'autant plus que le plus souvent on ne faisait que renouveler d'anciens canons. Mais ce serait une erreur de croire que les évêques pussent s'assembler sous l'autorité civile et sans le consentement du pape, pour délibérer et statuer sur des affaires concernant toute l'Eglise. S'il en était ainsi, il y aurait confusion anarchie dans l'église, comme il y aurait confusion dans un Etat monarchique si les corps politiques pouvaient s'assembler sans l'autorisation du prince, pour délibérer et statuer sur les intérêts généraux du royaume. Ces sortes d'assemblées, vous le comprenez bien, ne peuvent avoir lieu sans la participation de l'autorité. Mais si l'on autorise les assemblées ecclésiastiques sans la participation du chef, il faut autoriser les secondes sous les mêmes conditions, car il y a sous ce rapport similitude parfaite entre les deux gouvernements. Vous voyez où nous peut conduire la prétendue liberté de Pithou. Je reviens à mon sujet.

Après Pierre Ploul parurent encore deux orateurs. L'un pour, l'autre contre la soustraction. Ces longs débats, étant finis et la matière épuisée, Juvénal des Ursins tira ses conclusions qui furent en faveur de la soustraction. Comme l'affaire était purement ecclésiastique, elle fut soumise à l'examen des évêques, selon l'ancienne coutume. Les évêques étaient tous d'accord sur la nécessité de convoquer un concile général des deux obédiences, mais ils étaient partagés au sujet de la soustraction. Le plus grand

nombre cependant se prononca en faveur de cette mesure ; on l'adopta définitivement. Tout devait être remis dans le même état où l'on était pendant la première soustraction. L'université fut priée de faire un mémoire à ce sujet, et de le présenter au roi et aux évêques[1].

On en était là, lorsqu'on reçut à Paris la nouvelle de la mort d'Innocent VII ; on répandait en même temps le bruit que les cardinaux avaient résolu de ne pas faire do nouvelle élection avant de s'être entendus avec le roi de France. On ne saurait décrire la joie que causa cette dernière nouvelle, non seulement en France, mais encore dans toutes les parties de la chrétienté où elle fut répandue. C'est que tout le monde était las d'un schisme qui durait depuis 28 ans, c'est qu'on était fortement attaché à l'unité, et à la chaire de Saint-Pierre. Là dessus, il n'y avait point d'indifférence, et, il faut le dire en l'honneur de ce siècle, si quelques uns ont profité de ce schisme pour leur intérêt personnel, d'autres en bien plus grand nombre, ont fait des efforts inouis pour en diminuer les désordres et y mettre un terme. Le roi communiqua cette nouvelle à l'assemblée et se hâta d'écrire aux cardinaux de Rome pour leur exprimer la joie que causait une telle résolution, et pour les prier d'y persister. » Comme Benoit, disait-il, s'est engagé par serment, » à quitter la place qu'il occupe, en cas de mort de son concurrent, » il y a lieu d'espérer une paix si longtemps désirée. Que si, contre » notre attente, il refuse ou diffère la cession, nos prélats convien» dront avec vous de l'élection d'un pape indubitable[2]. »

En Italie on sentait aussi le besoin d'en finir avec le schisme. Les Florentins avaient envoyé, comme le roi de France, un député aux cardinaux pour les prier de ne pas procéder de si tôt à une nouvelle élection. Mais toeus ces mssagers arrivèrent trop tard, le député de Florencequi était un frère prêcheur avait fait le chemin à pied. Les cardinaux, au nombre de 14, étaient entrés en conclave le 18 novembre (1406), et avaient choisi le 30 du même mois, pour pape, Angelo Corario, noble vénitien, cardinal prêtre du titre de Saint-Marc, vénérable vieillard d'environ 70 ans, qui avait pris le nom de Grégoire XII. Les cardinaux avaient hésité à élire un nouveau pape, d'où s'est répandu le bruit qu'ils en avaient pris la résolution. Mais craignant de nouveaux troubles à Rome pendant une vacance plus ou moins prolongée du Saint-Siége, ils se crurent

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 136.
[2] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 160.

obligés de donner un maître à cette capitale. Grégoire XII semblait être capable de remplir leurs vues[1].

Cette nouvelle qui se répandit avec la rapidité de l'éclair, fit succéder l'abattement, la tristesse et le désespoir à la joie la plus vive. Cependant on se rassura bientôt, lorsqu'on apprit les précautions prises au conclave, les qualités de l'élu, et surtout lorsqu'on reçut ses lettres pleines d'un ardent désir pour la paix.

En effet, Messieurs, les cardinaux avaient pris au conclave une précaution qui semblait devoir remédier à tous les inconvénients d'une élection qui pouvait être regardée comme précipitée et imprudente dans la circonstance actuelle. Angelo Corario lui-même qui se plaignait le plus de la durée du schisme, et de la négligence qu'on avait mise à la terminer, avait provoqué cette précaution.

Les cardinaux avaient juré solennellement :

« 1° Que celui qui serait élu renoncerait actuellement à son droit au pontificat et céderait librement, purement et simplement, au cas que l'autre pape en fît autant, ou qu'il vînt à mourir, et que les cardinaux de l'une et de l'autre obédience voulussent s'unir ensemble ; 2° que si l'élection tombait sur un cardinal absent ou sur quelqu'un qui ne fût pas du collége des cardinaux, il s'engagerait à remplir les mêmes conditions ; 3° que dans l'espace d'un mois après son couronnement, il notifierait son élection et ses engagements à l'anti-pape et à ses cardinaux, au roi des Romains, au roi de France, à tous les rois, princes et prélats, à toutes les universités et communautés religieuses de la chrétienté, par des lettres qui témoignassent qu'il était prêt à embrasser la voie de la cession, et toute autre voie *raisonnable* qui pourrait amener à l'extinction du schisme ; 4° que dans l'espace de trois mois après son couronnement, il enverrait des plénipotentiaires à toutes les puissances pour convenir avec elles d'un lieu propre à négocier l'union ; 5° que pendant cette négociation, il s'engagerait à ne point créer de nouveaux cardinaux, à moins que cela ne fût nécessaire pour égaler le nombre de ceux de son concurrent, ou que par la faute de ce dernier, l'union ne fût pas faite au bout d'un an après les trois mois destinés aux ambassades ; 6° qu'après son élection et avant son couronnement, il confirmerait solennellement et par un écrit de sa propre main tous ces engagements, aussi bien que dans le consistoire public qu'il tiendrait après son couronnement. »

Telles étaient les précautions prises par les cardinaux : elles ne semblaient laisser au nouvel élu aucun subterfuge, ni aucun moyen d'empêcher ou de retarder la paix de l'église. Grégoire XII les ra-

[1] Ibid. — *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 142.

[2] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 162. — *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 143.

tifia immédiatement après son élection, prit ensuite la parole en présence des cardinaux et d'une cour fort nombreuse, et pria instamment les cardinaux à concourir avec lui à la grande œuvre qu'il voulait accomplir. Tout le monde était ravi de joie, tous applaudissaient au discours. On craignait seulement que son grand âge ne lui permît pas d'achever son entreprise. En effet, il en parlait avec tant de force et de vivacité qu'il fallait être bien difficile pour ne pas croire à la sincérité de ses protestations. « En quelque lieu » que se fasse l'union, disait-il souvent dans son intérieur, je suis » résolu d'y aller. Si je n'ai pas de galères, je me mettrai dans une » barque; et s'il faut aller par terre, et qu'il n'y ait point de che» vaux, j'irai à pied un bâton à la main, plutôt que de manquer à » ma parole[1]. » Son âge, ses vertus, sa science, sa modestie, son ardent désir pour la paix, sa précaution proposée au conclave, tout cela donnait du crédit à ses propos.

Au reste Grégoire XII s'appliqua à remplir scrupuleusement toutes les conditions convenues. Il écrivit à son rival, l'exhortant avec douceur et force à entrer dans les sentiments qu'il lui explique très au long, en lui donnant copie des engagements pris au conclave. Il écrivit dans le même sens aux princes de son obédience, au roi Charles VI, aux cardinaux de Benoît, à l'Université de Paris, etc. Dans toutes ses lettres, il ne dissimule aucun de ses engagements, il montre un ardent désir de les remplir au plus tôt, et prie les princes de convenir sans aucun délai du lieu des conférences[2]. Depuis le temps du schisme, on n'avait pas encore eu d'assurances aussi positives ni des nouvelles aussi satisfaisantes. Aussi fit-on à Paris une procession solennelle pour en rendre grâces à Dieu. On était persuadé que Grégoire XII était destiné à devenir le médiateur de la paix, qu'il était envoyé de Dieu pour consoler la chrétienté. Le roi de France suspendit l'exécution de toutes les mesures arrêtées dans le concile. On ne s'occupait plus que de composer des ambassades pour déterminer le lieu de réunion où les deux pontifes et leurs cardinaux devaient s'embrasser, déposer les insignes de leur dignité et concourir tous ensemble au choix d'un pontife unique et indubitable. Nous verrons si ces belles espérances seront réalisées.

Je vous demande pardon d'être descendu dans quelques détails sur les débats du concile de Paris. Mais nous avons vu là le déve-

1 Lenfant, *Concile de Pise*, p. 162.
2 *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 147. — Labbe, t. xi, p. 2086.

loppement de certaines doctrines qui ont eu un grand retentissement en France, telles que la non-infaillibilité du pape, la supériorité du concile général, l'obligation imposée au pape d'observer les décrets des conciles généraux et de respecter les décisions de ses prédécesseurs. Ce sont bien là les trois derniers articles de la déclaration du clergé de France, rédigés et soutenus par Bossuet. Car Guillaume Fillastre, doyen de Reims, parlant pour Benoît XIII, a insinué dans son premier discours que le roi tenait sa couronne du pape [1]. C'était la question du pouvoir direct. Il fut obligé de se rétracter, ce qui ne l'empêcha pas de revenir au même principe dans un deuxième discours, où, après avoir comparé la puissance spirituelle au soleil, la temporelle à la lune, il dit que Jésus-Christ a donné l'une et l'autre à saint Pierre, et que le roi tenait sa puissance du pape. Ce qu'il cherche à prouver par la déposition des empereurs, et par la sentence du pape Zacharie en faveur de Pepin [2]. Nous savons ce que nous devons penser à ce sujet. Mais vous voyez que toutes ces questions sont nées du schisme d'Occident. J'aurai soin de vous en faire remarquer le progrès, après vous en avoir indiqué l'origine.

DIXIÈME LEÇON.

Suite du schisme. — Nouveaux et derniers essais pour obtenir la cession. — Benoît XIII cherche à s'y soustraire. — Grégoire XII la refuse. — Impatience du roi de France et de l'Université. — Derniers délais accordés. — Excommunication du roi par Benoît XIII. — Rupture ouverte.

D'après les espérances que le nouveau pape Grégoire XII avait données pour la paix de l'Eglise, on croyait tout obstacle levé du côté de Rome. On n'élevait aucun doute sur la sincérité des protestations du pape. On bénissait Dieu par de solennelles actions de grâces d'avoir enfin suscité un homme fermement résolu de terminer un schisme qui désolait la chrétienté depuis plus de vingt ans. Toute l'attention se portait sur Benoît XIII. On craignait que le pape n'entrât pas dans les sentiments de son rival ; mais on avait résolu de l'y contraindre par la soustraction d'obédience. Cette mesure avait été arrêtée dans le concile, malgré les nombreux contradicteurs. L'Université de Paris avait été chargée, comme nous l'avons vu, de faire un mémoire à ce sujet, et de le présenter au roi et aux évêques. Ce mémoire, qui avait été le sujet de longues déli-

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 144.
[2] Ibid, p. 154.

bérations, fut livré le 3 janvier 1809. Je vous prie, Messieurs, d'en bien remarquer les conclusions, parce que vous y trouverez encore les doctrines de l'Eglise gallicane. Ces conclusions sont exprimées en six articles, dont voici les termes :

1° Tout prélat, fût-il pape, est obligé d'abdiquer pour l'union de l'Eglise, et pour l'extinction du schisme, si elle ne peut se faire autrement, quand même il n'aurait pas juré de céder et on peut l'y contraindre.

2° Un pape qui a juré de céder pour l'union de l'Eglise, si le collége des cardinaux ou la plus grande partie d'entre eux le juge nécessaire, est obligé devant Dieu et devant l'église militante à tenir son serment. Il n'y a pas d'homme qui puisse l'en dispenser, et l'Eglise n'est point obligée d'accepter une autre voie : parce que Jésus-Christ et son Eglise ont droit sur le pape.

3° Lorsqu'un pape a juré de céder, quand cela semblera bon, aux cardinaux ou à la majeure partie d'entre eux, si les cardinaux sont de cet avis, et l'ont ainsi résolu, il est obligé de céder; s'il le refuse expressément, il est parjure, infidèle à Dieu et aux hommes, mal sentant de la foi et comme tel il se rend suspect d'hérésie et peut en être accusé; s'il refuse opiniâtrement de céder, il doit être déclaré hérétique par l'assemblée des prélats.

4° Celui qui a été élu pape à condition de céder, condition sans laquelle il n'aurait point été élu, si dans la suite il s'y oppose opiniâtrement, lorsqu'il en est requis solennellement, ne doit plus être réputé pape, et l'on peut librement se retirer de son obéissance, même sans déclaration.

5° Un pape qui agit notoirement contre son propre serment, est aussi notoirement coupable du plus grand des crimes, et par cela même contumace et rebelle. Aussi comme la contumace notoire dans un crime si notoire est hérésie, il doit être poursuivi et regardé comme hérétique.

6° Comme le parjure est une irrévérence indirecte envers Dieu, et qui est formellement contraire à la religion chrétienne, les princes séculiers à qui il appartient de punir le parjure, en se liguant contre un tel pape et en le forçant à céder, méritent devant Dieu, puisqu'en cela ils ne font qu'exécuter leurs droits et punir le parjure. La qualité de la personne n'y fait rien, parce qu'elle s'est rendue indigne des priviléges ecclésiastiques et de la dignité papale[1].

Ces articles, qui sont très-sévères, établissent évidemment la supériorité de l'Eglise sur le pape, même avec droit de contrainte; mais ils sont établis contre Benoît, par conséquent contre un pape douteux, qui entretient la désunion, manque à ses serments et aux conditions convenues et acceptées lors de son élection, et qu'on croit coupable d'hérésie.

Les évêques qui examinèrent ce mémoire furent plus modérés dans leurs expressions. Sans se déclarer ni pour ni contre les doc-

1 Lenfant, *Concile de Pise*, p. 159.

trines de l'Université, ils prièrent le roi : 1° de faire défense de condamner la voie de cession et de parler contre la soustraction d'obédience ; 2° de rétablir les choses sur le même pied où elles étaient durant la première soustraction, et de déclarer nulles toutes les atteintes qu'on y avait portées.

Voilà donc la soustraction d'obédience arrêtée de nouveau par les évêques. L'Eglise de France devait être rétablie, comme on le disait alors, dans les anciennes libertés. Qu'entendait-on par ces libertés? On entendait le droit de l'ordinaire de conférer les bénéfices, et puis le droit de pourvoir, par voie d'élection, au remplacement des évêques et des autres hauts dignitaires ecclésiastiques. Tel est le véritable sens qu'on attachait alors aux libertés de l'Eglise gallicane. Le roi confirma les conclusions des évêques par un édit du 14 janvier (1407) ; mais il en suspendit l'exécution à cause de la tournure favorable que prenait l'affaire de l'union. On ne croyait plus avoir besoin d'en venir à cette extrémité [1].

En effet, Messieurs, les lettres de Grégoire XII circulaient partout, passaient de mains en mains, et répandaient une joie vive dans tous les cœurs. Benoît XIII, à qui le pontife avait écrit d'une manière toute cordiale, ne voulait pas rester en arrière. Il répondit par une lettre qui lui fit presque pardonner ses infidélités précédentes, parce qu'elle renfermait les dispositions les plus favorables. Vous allez en juger par un fragment que je vais vous citer. Vous verrez que Benoît est toujours chatouilleux sur le chapitre de ses droits, mais il se dit prêt à y renoncer.

Nous avons rendu, dit-il, grâces au Dieu de paix de nous avoir donné en votre personne un homme zélé pour l'union de l'Eglise, et prêt à procurer avec nous un bien si nécessaire au salut des fidèles. Vous n'ignorez pas les efforts et les travaux qu'il nous en a coûté pour parvenir à cet heureux terme ; mais jusqu'ici tout a été inutile : on n'a eu aucun égard aux règles de la justice et de la vérité, et nous n'avons pu venir à bout par toutes nos démarches, d'obtenir de vos prédécesseurs une réponse convenable et efficace. Que vous êtes heureux, si le Seigneur vous a réservé pour conclure, de concert avec nous, ce qui fait depuis si longtemps l'objet de nos désirs. Nous vous y exhortons de toute l'étendue de notre cœur, et nous vous promettons d'y concourir par tous les moyens qui seront en notre pouvoir. Il y a dans votre lettre un article qui nous a extrêmement surpris et que nous ne pouvons dissimuler. Vous insinuez que vous ne pouvez espérer parvenir à l'union par les voies de la justice et par

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 150.

là, il semble que vous nous reprochez de n'avoir pas voulu entrer dans la discussion des droits réciproques. Or, Dieu nous est témoin que bien loin d'avoir pensé à éluder cette voie, qui est à proprement parler, celle de la vérité, nous l'avons souhaitée et proposée du temps de vos prédécesseurs, que nous la souhaitons encore et qu'il ne tiendra jamais à nous qu'on n'éteigne le schisme par ce moyen. Quant à la certitude de nos droits, nous la croyons évidente ; cependant pour vous marquer les saintes intentions qui nous portent à ramener la paix dans l'Eglise, nous vous protestons par ces paroles, que nous sommes prêt à nous aboucher avec vous dans le lieu qui sera jugé convenable, afin de renoncer purement et simplement à notre dignité pontificale, pourvu que vous soyez disposé de votre part à céder tous les droits que vous y prétendez, en sorte qu'après la renonciation réciproque on puisse procéder canoniquement à l'élection d'un seul souverain pontife. A l'égard des ambassadeurs que vous projetez d'envoyer à notre cour, nous vous assurons qu'ils seront reçus et écoutés avec plaisir et nous vous promettons de même de ne point créer de nouveaux cardinaux, si ce n'est dans le cas dont votre lettre fait mention. Hâtez-vous donc et mettez à profit les moments d'une vie qui est courte et songeons l'un et l'autre à préparer au Seigneur un peuple de fidèles réunis par nos soins, afin que ce bon pasteur qui a donné sa vie pour son troupeau, nous fasse entrer en part de sa gloire [1].

Tels sont les sentiments que manifesta Benoît XIII. Il semblait avoir été converti par son concurrent et vouloir rivaliser de zèle avec lui. Il exprima les mêmes sentiments dans plusieurs autres lettres écrites aux cardinaux de Rome, au roi Charles VI et au duc d'Orléans. Les cardinaux d'Avignon, convaincus, à ce qu'il paraît, de la sincérité de ses protestations, en firent part au pape et aux cardinaux de l'obédience opposée. Ils prièrent le duc de Berri d'exercer toute son influence à la cour, pour qu'on ne se portât à aucun parti extrême, dans un moment où les deux concurrents venaient de contracter des engagements si positifs et si solennels ; c'est-à-dire ils demandaient qu'on suspendît toutes les mesures arrêtées dans le concile et confirmées par le roi [2].

Malgré toute la défiance qu'inspiraient les protestations de Benoît XIII, on consentit à suspendre les mesures arrêtées, et à recourir de nouveau aux voies de négociations, quoiqu'elles eussent été employées si souvent sans succès. Mais on était résolu d'en user pour la dernière fois, et de mettre Benoit dans la nécessité ou de renoncer au pontificat, ou de montrer aux yeux de tout l'univers l'ambi-

[1] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 153. — Labbé, t. XI, p. 2086.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 155.

tion qui le dominait. On avait pris pour cet effet toutes les précautions possibles, précautions vaines que l'ambition a déjouées, et qui ont amené l'Église à s'assembler en concile général et à déposer les deux pontifes. Nous touchons, Messieurs, à de grands événements entièrement inconnus dans les annales de l'Église. Mais il est nécessaire de vous dire ce qui les a préparés, et de vous donner l'histoire des dernières négociations. J'abrégerai le plus qu'il me sera possible.

Quand il s'agissait de négocier pour la paix de l'Église, le roi de France se trouvait toujours en première ligne. Son zèle lui a donné des droits à la reconnaissance de la postérité. Dans le moment actuel, il est occupé à composer une ambassade solennelle, qui devait aller trouver les deux concurrents, les presser de s'engager par une bulle à céder le pontificat; s'ils cherchent des subterfuges pour traîner l'affaire en longueur, ou s'ils refusent absolument de céder, on les déclarerait schismatiques, retranchés de l'Église, et on leur retirerait toute obéissance. Alors les cardinaux des deux obédiences se réuniraient et choisiraient un nouveau pape. L'ambassade fut une des plus nombreuses que nous ayons encore vues. Car elle se composait de deux archevêques, de cinq évêques, de cinq abbés, de trois seigneurs laïques et d'une vingtaine de docteurs, parmi lesquels figurait le célèbre Gerson, chancelier de l'Université. Ils avaient des instructions sévères et pressantes; ils ne devaient accorder à Benoît que vingt jours pour se prononcer. S'il laissait écouler ce temps, les ambassadeurs devaient lui montrer la soustraction d'obédience arrêtée dans le concile[1]. Pendant que les ambassadeurs se dirigeaient vers Marseille, où se trouvait le pape Benoît, les nonces de Grégoire XII, qui les avaient devancés, négociaient déjà avec Benoît pour le lieu de réunion des deux pontifes. Après beaucoup de contestations on convint de la ville de Savonne, où l'on devait se réunir le 1er novembre. Les ambassadeurs français rencontrèrent à Aix les nonces de Grégoire, qui leur firent part du traité et des bonnes dispositions de Grégoire XII. Ils furent étonnés d'abord qu'on eût remis la réunion au premier novembre, tandis qu'on était au mois d'avril. Ce délai convenu et accepté de part et d'autre, leur semblait une preuve que Grégoire XII n'était plus si pressé de pacifier l'Église. Après plusieurs conférences, on se sépara. Les nonces de Grégoire se dirigèrent sur Paris, où ils furent bien reçus du roi

[1] Ibid. p. 158.

et des princes, à cause des bonnes nouvelles qu'ils apportaient sur les dispositions de Grégoire. Les ambassadeurs français allèrent à Marseille, et pressèrent le pape Benoît de s'engager par une bulle à céder le pontificat. Mais, malgré tous leurs discours, malgré toutes leurs démarches auprès du pape, et de ses cardinaux, ils ne purent obtenir cette bulle. Selon l'ordre qu'ils avaient reçu, ils devaient déclarer à Benoît la soustraction d'obédience. Mais après y avoir mûrement réfléchi à Aix où ils s'étaient retirés, ils ne le firent pas dans la crainte d'empêcher par là la conférence de Savonne, où devait se faire la cession. Ils se divisèrent donc en trois corps, les uns partirent pour Rome. Les autres retournèrent auprès de Benoît pour l'entretenir dans sa résolution, et empêcher une nouvelle élection en cas de mort. Les autres prirent la route de Paris pour aller rendre compte de leur mission [1]. Les ambassadeurs partis pour Rome, trouvèrent en Grégoire XII un homme bien différent de ce qu'il paraissait par ses lettres, et par le dire de ses nonces : Grégoire XII avait été peu sincère ou il était entièrement changé. Il ne voulait plus céder le pontificat. Les uns disent qu'il avait pris goût au gouvernement, les autres qu'il était retenu par ses neveux qui n'avaient pas encore fait leur fortune. Quoi qu'il en soit, malgré toutes les négociations des ambassadeurs, qui durèrent plusieurs mois, Grégoire XII refusa positivement de se rendre à Savonne, et cela sous des prétextes frivoles qui montraient qu'il n'était point prêt à céder comme il l'avait annoncé dans ses lettres ; car il disait tantôt qu'il n'avait ni galères, ni argent ; tantôt qu'il ne s'y trouverait pas en sûreté ; tantôt enfin qu'il ne pouvait pas s'absenter de la ville de Rome, menacée de troubles et de l'invasion de Ladislas. Les ambassadeurs, auxquels s'étaient joints ceux que Benoît avait envoyés, lui offrirent tous les secours et toutes les garanties imaginables ; le pressèrent par ses serments, par son amour-propre, par ses devoirs de pasteur ; mais rien ne put l'émouvoir, il resta immobile comme un rocher. Quelquefois cependant, à force d'être pressé et confondu, il hésitait, semblait consentir à la conférence de Savonne, ensuite il y renonçait, et indiquait d'autres villes ; c'était d'abord *Petrasancta*, ensuite Pise, Florence ou Sienne, mais le lendemain il se retractait et puis il y revenait encore sans rien conclure. Les ambassadeurs, fatigués de ces délais et de ces variations, et désespérés de pouvoir le fléchir, l'abandonnèrent à son sens reprouvé. Mais ils n'avaient pas

[1] Fleury, *Hist.*, t. XXI, p. 50.

perdu leur temps, car pendant leur séjour à Rome, ils avaient ébranlé le peuple romain, mis dans leurs intérêts les sénateurs et les cardinaux, et préparé ainsi une rupture qui va éclater bientôt et qui tournera à l'avantage de l'Église [1].

Les ambassadeurs en quittant Rome, y laissèrent quelques-uns de leurs collègues pour avoir soin des affaires, et profiter de toutes les occasions que le temps pourrait amener. Arrivés à Gênes, c'était au mois d'août, ils firent un mémoire très-fort et très-bien raisonné, qu'ils adressèrent à Grégoire. C'était une répétition de tous les motifs qu'ils avaient fait valoir dans les diverses audiences obtenues du pape, mais présentés avec plus de force et plus de logique; ce mémoire ne fit pas plus d'effet que n'en avaient fait leurs discours [2]; on pouvait dire de Grégoire XII: *quantùm mutatus ab illo.* Au commencement de son pontificat, il avait dit qu'il irait partout où l'on voudrait, que s'il n'avait pas de galères, il se mettrait dans une barque; que s'il fallait aller par terre et qu'il n'y eût pas de chevaux, il irait à pied le bâton à la main: il avait dit en dernier lieu qu'il irait jusqu'à Avignon, résidence de son rival, s'il le fallait, pour la paix de l'Eglise. Maintenant il refuse de se rendre à Savonne soit par terre, soit par mer, malgré tous les secours et les sûretés qu'on lui offre. Il faut bien croire que les grandes dignités ont un charme auquel bien des personnes ne savent pas résister.

Les ambassadeurs n'ayant pu vaincre la résistance de Grégoire, résolurent de tourner tous leurs efforts contre les artifices de Benoît. Ils quittèrent Gênes pour aller le trouver. Ils avaient été précédés par les envoyés de Benoît qui s'étaient empressés d'aller instruire leur maître de tout ce qui s'était passé à Rome. Les ambassadeurs arrivèrent après eux, engagèrent vivement Benoît qui était à l'île de Lérins, sur les côtes de Provence, à changer le lieu des conférences, pour condescendre aux désirs de son compétiteur. Mais lui qui était content dans son cœur de l'opposition de son rival, répondait qu'il ne voulait rien changer au traité de Marseille, qu'il se rendrait à Savonne suivant les termes de ce traité, et pour rassurer les ambassadeurs, il ajoutait qu'il avait une trop haute opinion de Grégoire pour croire qu'il ne s'y rendrait pas. C'est tout ce qu'on put obtenir de lui. Son but était évident. Ne voulant pas céder, il mettait d'autant plus d'empressement à aller à Savonne qu'il

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 177-190.
[2] Ibid. p. 191.

recevant la déclaration du roi, que le temps était venu de faire usage de la bulle ; il l'envoya au roi Charles VI par deux Espagnols avec une lettre où, après avoir rejeté la durée du schisme sur son concurrent, il exhortait le roi à se désister de la résolution qu'il avait prise de renoncer à son obédience. Il s'y plaignait beaucoup des conseils pernicieux qu'on donnait à Sa Majesté, des appels qu'on faisait de ses jugements, de l'édit par suite duquel il était privé depuis deux ans de ses droits et de ses revenus en France. Il lui déclare en même temps que s'il ne révoque pas tout cela, il sera sujet à toutes peines ecclésiastiques, en vertu de la bulle qu'il lui envoyait, et qu'il avait fait dresser l'année précédente sans la rendre publique. La lettre est du 19 avril (1408)[1]. L'envoi de cette bulle causa un grand scandale en France et une rupture ouverte avec Benoît.

Le roi, après l'avoir reçue, assembla, sans l'ouvrir, son conseil, son parlement, son clergé et l'Université de Paris. La bulle fut ouverte et lue à voix haute avec la lettre qui y était jointe. Il me serait difficile de vous dépeindre l'étonnement et l'indignation qu'excita dans l'assemblée la lecture de ces deux pièces. On n'en revenait pas, on avait de la peine à croire à ses yeux ou à ses oreilles. Le roi de France est excommunié, lui, qui n'a cessé de travailler à l'extinction du schisme et au rétablissement de l'unité, lui qui dans cette affaire avait acquis une réputation de sagesse en France, en Italie et auprès de toutes les puissances étrangères. Il est excommunié ; et par qui ? par un pontife parjure, infidèle à ses serments, qui s'était joué de la chrétienté. Et dans quel but ? pour écarter la cession, c'est-à-dire pour empêcher l'extinction du schisme et perpétuer les maux de l'Eglise : abus honteux des armes spirituelles, qui ne doivent servir qu'à l'édification des fidèles et au bien de l'Eglise.

Telles sont les réflexions qui excitaient le courroux de l'assemblée. Le docteur Jean de Courtecuisse prit la parole et fit contraster la conduite du roi avec celle de Benoît. L'un a constamment travaillé, de concert avec son clergé, à éteindre le schisme, tandis que l'autre n'a cherché qu'à le perpétuer. Il tira ensuite ses conclusions, réduites à six articles : 1° Pierre de Lune doit être regardé, non-seulement comme endurci dans le schisme, mais encore comme hérétique et perturbateur de l'Eglise ; 2° il faut lui refuser toute obéissance, même le nom de Benoît, de pape et de cardinal ; 3° dé-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 213.

clarer nulles toutes les peines et les censures dont cette bulle fait mention ; 4° défendre à qui que ce soit, sous peine d'être puni comme fauteur du schisme, d'obéir à sa personne ou à ses ordonnances ; 5° déchirer la bulle comme injuste et injurieuse au roi et au royaume ; 6° traiter les partisans de Pierre de Lune comme il est disposé à traiter les autres.

Après cet orateur, un autre docteur monta à la tribune et demanda que la bulle fût lacérée, comme injurieuse au roi ; qu'on fît arrêter et punir les porteurs de la bulle et ceux qui l'avaient favorisée ; que le roi rompît toute espèce de rapport avec Pierre de Lune, et qu'il chargeât l'Université de prêcher par tout le royaume la véritable doctrine touchant la question présente [1].

Le roi approuva ces conclusions, et la bulle fut coupée en morceaux et déchirée en pleine assemblée [2].

On pouvait dire dans ce moment que le règne de Benoît était fini, et que le pouvoir suprême dont les papes s'étaient servis au moyen-âge pour le bien de l'Eglise et de l'humanité, et dont Benoît XIII venait de faire un si étrange abus, était, sinon anéanti, du moins singulièrement affaibli ; le schisme d'Occident lui a creusé un tombeau.

Je termine en deux mots. Vous voyez à quoi ont abouti les négociations, les espérances et les promesses de deux papes. Il ne reste plus que les moyens de rigueur, si l'on veut finir un schisme si invétéré et si funeste à l'Eglise. On va les employer contre Grégoire XII comme contre Benoît XIII. Ils ont bien mérité les peines qu'on leur réserve, ayant oublié leurs premiers devoirs de pasteur.

L'abbé Jager.

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

DE LA MÉTHODE.

CHAPITRE XXIV [3].

De la Morale.

Il en est de la morale comme des autres sciences, elle doit avoir

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 217, 218.
[2] Ibid.
[3] Voir le ch. 23, au n° 27, ci-dessus, p. 216.

et elle a ses premiers principes, ses vérités premières : autrement tout raisonnement moral serait impossible (A).

Les vérités premières sont le fondement de l'édifice, les conséquences sont l'édifice lui-même. Toutes les parties que les vérités premières refusent de porter doivent infailliblement s'écrouler.

Je vais signaler quelques-unes des vérités premières de la morale, sans prétendre, bien entendu, en donner une énumération complète :

« 1° L'homme est libre. »

J'ai indiqué ailleurs les faits qui constatent le sentiment que nous avons tous de notre liberté ; il reste à expliquer ce qu'on entend par liberté, et à distinguer les actes libres des actes spontanés et volontaires.

Tout ce que l'on fait de soi-même avec ou sans connaissance, attention et liberté est un acte *spontané;* ce que l'on fait sans connaissance, sans attention et sans liberté, dans le délire, par exemple, ou dans le sommeil, est purement *spontané.* Un acte *volontaire* est celui qui est produit par la volonté agissant avec attention en vertu d'un motif nécessitant ou non nécessitant. Si ce motif nécessite l'acte, c'est-à-dire le provoque irrésistiblement, celui-ci est seulement *volontaire*, mais il n'est pas *libre*, car aucun acte ne peut être libre sans être volontaire et spontané; mais un acte peut être spontané et volontaire sans être libre. Un acte libre est celui qui se fait non-seulement avec connaissance et attention, mais avec délibération, par choix, en vertu d'un motif non irrésistible : telle est la volonté proprement dite ou le *libre arbitre*, qu'on appelle aussi *liberté de choix*, *liberté d'indifférence*, *liberté de nécessité*, pour la distinguer de ce simulacre de liberté, auquel on donne le nom de *liberté de coaction*, et que certains semi-fatalistes ont envisagé comme la seule liberté que notre volonté possède, quoique au fond on n'y

(A). La morale est une chose si importante et si majeure qu'on ne saurait en poser les principes avec trop de certitude. Notre collaborateur développe ici une suite de raisonnements qui nous paraissent bien supérieurs à ceux que l'on expose dans la plupart des *philosophies* enseignées. Et cependant il y a quelques points sur lesquels nous avons cru qu'on pouvait encore poser des principes plus clairs et plus certains. Voilà pourquoi nous ajouterons quelques notes aux principes, ou aux conséquences qu'il expose. Nous prions nos lecteurs de suivre cette discussion avec attention, car la matière est bien importante. Il s'agit de sortir d'une voie de *morale naturelle*, qui nous a précipités dans la *confusion morale* où nous nous trouvons. A. BONNETTY.

trouve que *nécessité* et *fatalité*. Cette espèce de liberté, qui n'est autre chose que la *spontanéité*, consiste en ce que notre volonté, quoique libre de toute contrainte qui lui déplaît, est néanmoins entraînée irrésistiblement, mais non malgré elle, par un agent ou un motif si doux et si puissant qu'elle ne veut ni ne peut y résister : elle suffit donc pour qu'un acte soit spontané et volontaire, pour qu'on le fasse volontiers, mais nullement pour qu'il soit libre [1].

Otez la *liberté*, il n'y a plus de devoir ou d'obligation possible, par conséquent il n'y a plus ni vertu ni vice qui méritent ce nom. Les mots de mérite et de démérite sont également vides de sens. Il ne peut y avoir ni récompense, ni punition, ni louange, ni blâme autorisés par la raison, pour quelque acte que ce soit.

« 2° Il existe un Dieu qui nous a créés, et à qui nous devons l'a- » doration et l'amour. »

Cette vérité est le principe de nos devoirs envers la divinité.

Elle est encore le fondement de nos devoirs envers nos semblables et envers nous-mêmes, par conséquent de toute la morale. Nous verrons que, pour retrouver la raison dernière des obligations morales, il faut remonter jusqu'à Dieu (B).

« 3° Il ne faut pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas » qu'il nous fît ; il faut lui faire tout ce que nous voudrions raison- » nablement qu'il nous fît. »

Cette vérité est la base de nos devoirs envers nos semblables.

La première partie est une loi de justice; la seconde une loi de bienveillance.

« 4° Chacun de nous doit pourvoir à sa conservation et travailler » à son véritable bonheur. »

Ce principe est la base de nos devoirs envers nous-mêmes.

(B) Nous croyons cette proposition trop absolue dans sa généralité; en effet, nous verrons bientôt que ce n'est pas l'*existence* de Dieu, mais sa *volonté exprimée* qui a constitué nos devoirs. C'est donc bien à Dieu qu'il faut remonter, mais à Dieu législateur, et non pas seulement à un Dieu existant et n'ayant rien *imposé* aux hommes. Celui-ci est le Dieu des Alexandrins, d'Aristote, le Dieu de la philosophie et de tous ceux qui nient la *révélation*. Il ne faut pas que les catholiques posent, en commençant à parler de la morale, le même Dieu isolé et n'ayant rien commandé aux hommes. Cette notion est contraire au texte précis des livres saints qui disent : « Dieu donna à l'homme et à la femme des pré- » ceptes ; il y ajouta une règle et leur donna en héritage la loi de la vie [2]. »

[1] Ubaghs, *Anthropologia*, Ch. I, nº 3, p. 57.

[2] *Ecclés.* XVII. 11. Voir ci-après, p. 428, toute la suite de ces révélations.

Si j'ai présenté ces vérités sous la forme de propositions génér ce n'est pas que je prétende que ce soit ainsi qu'elles s'offrent à l' prit humain : il est possible que les actes particuliers se prése d'abord, et que le principe général ne soit que l'ouvrage de l'es ce qui le ferait croire, c'est que, pour expliquer la propos générale, on est obligé d'indiquer les actions particulières qu' comprend.

« 5° Il existe une loi *éternelle*, immuable, *commune à tous* » *hommes*, règle absolue du bien et du mal, du juste et de l'inj » de l'honnête et du deshonnête, source de tous les devoirs e » tous les droits. Le peuple ni les magistrts ne peuvent ni l'abro » ni même la modifier ; *c'est Dieu qui en est l'auteur* (C). »

Je regarde cette proposition comme une vérité première, dente par elle-même. Quelques publicistes ont avancé qu'*avant* tablissement des sociétés civiles, toutes les actions étaient ind rentes, que la distinction du bien et du mal, du juste et de l'inj de l'honnête et du deshonnête est l'ouvrage des hommes, le rés de conventions formées entre les membres de l'Etat, selon les de la volonté des souverains, selon les autres. Cette assertion es opposition avec le consentement général de tout le genre hum qui croit à l'existence de la *loi naturelle*. Une explication si suffit pour faire comprendre l'absurdité de Hobbes et de ses ciples.

(C) Nous adoptons cette proposition ; et pourtant nous croyons qu'il es de faire ici quelques distinctions, car les philosophes en tirent plus d'une séquence fausse :

1° Cette loi en tant qu'éternelle et immuable, est *Dieu même* ; car il pas deux éternels et deux immuables ; il n'est donc pas exact dans ce se dire que Dieu en est *l'auteur*.

2° Dieu est auteur ou révélateur de la loi imposée à l'homme ; mais alo tant que *loi imposée à l'humanité*, elle n'est pas *éternelle* ; elle ne date q la création de l'homme.

3° Nous faisons ces distinctions et ces réserves parce que les philosophe *imaginé* une loi éternelle, commune, ou plutôt *participée par l'homme*, quelle ils veulent soumettre Dieu, à laquelle ils comparent les lois révélé conduite positive de Dieu. Ils se donnent une possession, une jouissance loi éternelle, sans l'intervention extérieure positive de Dieu ; ils s'en do non seulement la *possession*, mais l'*intuition directe*, la connaissance di et dès-lors ils s'établissent en réalité *des dieux* ; toute révélation est rédu se justifier devant cette *divinité* ; c'est le *rationalisme*, c'est le *panthé* c'est l'*apothéose* de l'homme en germe et en principe. Notons bien cela.

Il existe entre les êtres des *rapports* qui ne sont pas arbitraires,
essentiels, et auxquels se lient la règle de nos devoirs. Ainsi
...nne à l'homme l'être et la vie : voilà un rapport de dépen-
...homme créature à Dieu son créateur ; de reconnaissance
...cevant le bienfait de l'existence à Dieu son bienfai-
... libre à l'homme d'empêcher, de détruire ce lien et
...t pas en son pouvoir de changer la nature des
...e qu'il ne soit pas créature et que Dieu ne soit pas
...et, s'il est vrai en théorie que Dieu lui a donné l'être, il est
... en pratique que l'homme lui doit l'adoration et l'amour.

Ainsi Dieu a établi des lois pour la reproduction du genre humain. Il aurait pu sans doute donner naissance à toute l'espèce humaine à la fois par un seul acte de sa volonté : il ne l'a pas voulu, il a établi que les hommes engendreraient et seraient engendrés. Voilà un rapport fondé dans la nature entre le père et les enfants : si les pères prodiguent aux enfants les soins de la plus tendre et souvent de la plus pénible sollicitude, les enfants sont-ils les maîtres de n'avoir pour eux que de l'ingratitude? Est-ce donc par une *convention* que le fils doit honorer les auteurs de ses jours?

Dieu destine les hommes à vivre en société, et cette intention de l'auteur de la nature se manifeste par l'inégalite avec laquelle il répartit ses dons entre les hommes, par la nécessité où il les place de recourir aux services, à la protection les uns des autres. Dès-lors il existe des rapports de justice et de bienveillance entre les maîtres et les serviteurs, entre les magistrats et les sujets. Il doit, avant tout, être juste d'être soumis à l'autorité, de respecter les lois; il est dans l'ordre que les uns commandent et que les autres obéissent.

On définit la *loi naturelle* l'expression de ces rapports, le *droit naturel* l'ensemble de ces rapports.

Il est *évident* pour tout homme qui a le sens commun que la *loi naturelle* existe, que la distiction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de l'honnête et du deshonnête n'est pas l'ouvrage des hommes, mais est *fondée* sur la nature des choses [1] (D).

(D) Nous convenons volontiers de la justesse de tous ces principes, le bien et le mal, le juste et l'injuste, l'honnête et le déshonnête, sont séparés l'un de l'autre, comme le oui et le non, le blanc et le noir, le jour et la nuit. Mais ce qui nous paraît essentiel à noter, c'est une lacune immense que laisse ici la philosophie.

[1] Frayssinous. *Conf. sur la loi naturelle.*

« 4° La loi naturelle, quoique fondée sur la nature et l'essence des » choses, est également fondée sur la volonté libre de Dieu. »

Après avoir évité l'erreur de Hobbes et de son école, il faut se préserver d'une autre erreur, qui paraît avoir son origine dans la théorie de Platon sur les idées et les essences des choses.

Quelques explications sont indispensables.

Par *essence*, on entend *ce sans quoi une chose ne pourrait être, ni même être conçue.*

Les philosophes ont coutume de considérer l'essence des choses de deux manières : ils la considèrent d'abord dans les choses créées et existantes ; sous ce rapport, l'essence ne diffère pas de l'existence, et se nomme *essence physique* : souvent aussi ils font abstraction de l'existence, et considèrent l'essence des choses *en elle-même*, sans faire attention si elles existent ou non. Sous ce rapport, l'essence tout entière consiste dans *l'accord* des attributs, et se nomme *essence métaphysique*.

Elle fait en morale ce qu'elle a fait pour le dogme, elle se met sans gêne et de prime abord, en possession des *lois morales, révélées de Dieu*, sans faire *aucune* mention de cette révélation de Dieu, de même qu'elle s'est mise en possession de parler de Dieu, de tous ses attributs, sans dire un mot de la voie par laquelle toutes ces notions lui étaient arrivées. — En faisant cela que s'ensuit-il rigoureusement ? Il s'ensuit certains principes philosophiques, destructifs de la morale et du dogme même que l'on veut établir. — En effet, il suit rigoureusement de ce système d'établir ainsi la morale *in abstracto* sur *l'essence*, sur les *rapports des choses*, et non sur *la révélation* de *la volonté divine* : 1° ou que l'homme voit directement ce qui est bien et mal, et que ce qu'il voit est réellement le bien et le mal ; d'où il suit que l'on n'a qu'une *morale humaine*, que l'homme par conséquent peut accepter ou refuser ; car si vous donnez à tel homme le droit de voir tel rapport ou telle convenance, pourquoi le refuser à tel autre ? 2° la loi est définie ici le *rapport* de l'homme avec son créateur, etc., or cela même est une définition fausse de la loi ; la loi est un *commandement, un ordre donné par un supérieur* : c'est la définition de toute loi. Ici elle est seulement le *rapport*. Or le *rapport* est le *sujet* ou plutôt l'*objet* et l'*occasion* de la loi, mais n'est pas la loi *elle-même*. — Car elle serait nulle pour ceux qui *doutent du rapport* ou qui le nient. Ainsi, pour prendre l'exemple allégué ici, la loi naturelle serait nulle pour ceux qui nient la Providence. Or, on sait que dans l'antiquité, toute l'école d'Aristote, toute l'école d'Alexandrie, de nos temps, les Mahométans, les Chinois, les Hindous, nient que Dieu s'occupe des actions humaines, et admettent plus ou moins la fatalité. Logiquement il n'existerait pas de loi pour ces peuples. M. de Lahaye l'a senti comme nous, et c'est ce qu'il va exposer dans le paragraphe suivant. — D'autres lacunes existent encore dans cette définition de la loi, nous les signalerons plus loin.

Les philosophes reconnaissent que les essences des choses considérées sous le premier rapport ne sont pas, relativement à Dieu, nécessaires et immuables; sous ce rapport, elles existent dans les choses créées, et ne diffèrent pas de l'existence. Or, l'existence des choses créées est quelque chose de contingent et de susceptible de changement.

La difficulté s'élève donc uniquement sur les *essences métaphysiques des choses.*

Que sont les essences ainsi considérées? De pures abstractions, des idées, des pensées, des êtres de raison?

Existaient-elles avant qu'il y eût des entendements créés?

Platon croyait, si du moins on a bien saisi sa pensée, que les essences existaient hors de l'entendement de Dieu, il en faisait des *entités* distinctes de cet entendement, il leur accordait une existence indépendante de la volonté de Dieu, qui, par la création, n'aurait fait que *réaliser* ces exemplaires éternels comme lui : ce système ne pouvait tenir devant les lumières du christianisme; il est abandonné aujourd'hui (E).

On reconnaît que les essences des choses n'existent que dans l'entendement de Dieu; mais en même temps on prétend qu'elles existent dans l'entendement de Dieu indépendamment *de la volonté de Dieu*, qu'elles sont nécessaires et immuables même à l'égard de Dieu. « Ce n'est pas dans la *volonté libre* de Dieu qu'il faut « chercher la raison de la distinction du bien et du mal, mais dans « les *essences des choses* dans la *raison*, il faut dire que le bien n'est « pas tel, parce qu'il plaît à Dieu, mais qu'il plaît à Dieu parce qu'il « est bien, et que par conséquent ce n'est pas dans les *dogmes religieux* qu'il faut chercher le titre primitif des vérités morales; « qu'elles se *légitiment elles-mêmes*, et n'ont pas besoin d'une « autre autorité que celle de la *raison* qui les aperçoit et les proclame[1]. »

Voici comment on prétend prouver cette thèse :

(E) Ce système n'est pas complétement abandonné : les rationalistes purs le soutiennent encore; ce sont seulement les rationalistes catholiques qui l'abandonnent en principe, tout en l'admettant dans les conséquences.

[1] Cousin, *Argument de l'Eutyphron*, t. I des *Œuvres* de Platon, et *institutiones philosophicæ* de M. l'abbé Noget Lacoudre. t. III, p. 115, éd. de 1844. — On voit que ce sont les principes payens que l'on enseigne aussi dans les écoles catholiques.

« L'essence métaphysique des choses n'est pas autre chose que » *l'accord des attributs*. Or, cet accord est quelque chose de nécessaire et d'immuable qui ne dépend pas de la volonté de Dieu. » Autrement Dieu pourrait faire que des attributs qui se conviennent » soient opposés les uns aux autres. Or, c'est ce que Dieu ne peut » pas faire. Ainsi Dieu ne peut pas faire qu'un homme demeurant » *le même* ne soit pas un être composé d'une âme et d'un corps [1]. »

Que prouve ce raisonnement? Il prouve que lorsque Dieu *conçoit* un sujet, il conçoit nécessairement les attributs qui se rattachent inévitablement à ce sujet, que Dieu ne peut pas concevoir ce sujet sans concevoir ses attributs essentiels, ou que concevant les attributs, il ne peut pas ne pas concevoir le sujet, ou encore que lorsqu'il conçoit des attributs qui se conviennent, il ne peut pas en même temps concevoir que ces attributs soient opposés entre eux; mais cela prouve-t-il que Dieu *conçoive nécessairement* le sujet? Nullement; car s'il est contradictoire de concevoir le sujet et de supprimer les attributs, ou de concevoir les attributs sans le sujet, ou de concevoir en même temps convenance et opposition entre des attributs, il ne l'est pas de supprimer tout à la fois le sujet, les attributs et leur convenance (F).

(F) Nous avons un des premiers signalé cette question à l'attention des professeurs de philosophie en nous élevant contre cette proposition de la *philosophie de Bayeux* : *La volonté de Dieu seule ne peut créer aucune obligation si elle n'est basée sur l'essence des choses* [2]. Nous sommes donc complétement d'accord ici avec M. de Lahaye. Qu'il nous soit permis, à l'appui de sa thèse, d'insérer ici les raisons suivantes, qui présentent la même question sous un autre point de vue :

« Les philosophes catholiques, qui attribuent l'*éternité*, l'*immutabilité* à » *l'essence des choses*, ne font pas attention qu'ils commettent une confusion déplorable; celle d'assurer l'*être*, de dire qu'elle *est*, d'une chose » qui *n'est pas*. Prenons, pour plus de clarté, l'exemple de l'axiome : *deux* » *et deux font quatre;* il est très-vrai que *deux et deux choses*, possédant cette portion d'*être* que Dieu a départie à la création, *font quatre* » *choses*. Ces deux et deux choses *font* réellement quatre choses. Mais séparez » la proposition de la réalité d'existence que Dieu a donnée aux choses » créées; posez-la dans son abstraction; considérez-la *en soi*, comme on le dit » dans l'école, eh bien! je vous en défie, philosophe, de dire que cette vérité » *en soi* soit *éternelle*, *immuable*, *nécessaire*. Séparée des choses, cette » vérité ne peut ÊTRE *en soi*, elle n'*est* plus qu'en Dieu; et en Dieu elle n'est

[1] *Institutionum philosophicarum cursus vulgò dictus lugdunensis*, t. IV, p. 183.
[2] Voir *Annales*, t. XII, p. 345; et t. XIII, p. 142.

Il existe une objection plus sérieuse : « Dieu aurait-il pu créer « des êtres intelligents et libres sans qu'il existât entre eux et lui « des rapports de dépendance et d'amour ? Dieu était libre de créer « ou de ne pas créer ; mais étant donnée la création, aurait-il pu « faire que les êtres qu'il aurait créés ne lui dussent pas sou- « mission et amour ? Non évidemment, non ; ce rapport ne dé- « pend donc pas de la *volonté libre* de Dieu, mais de la *nature des* « *choses*. »

Il faut le reconnaître ; étant posée la création d'êtres intelligents et libres, il existe nécessairement entre Dieu et ces êtres des rapports de dépendance et d'amour ; le contraire serait une absurdité. Il faut le reconnaître avec Benoît XIV. Mais ce rapport est unique ; il fait exception : tous les autres sont la conséquence de l'ordre établi de Dieu. Etant supposé que Dieu ait fait et constitué les choses de telle manière, ces rapports existent, et ont leur fondement dans la nature des choses : ils n'existeraient pas si Dieu avait adopté et établi un autre ordre de choses (G).

Ces rapports et leur expression sont nécessaires et immuables, au regard des hommes qui n'ont pas créé l'ordre de l'univers, ne peuvent changer ni même modifier la nature des choses : ils ne

» pas *en soi*, elle ne forme ni une personne, ni une distinction : elle est con- » fondue, *unifiée* avec Dieu. Ce n'est que dans ce sens qu'elle *est* éternelle. » Elle n'a eu d'existence *en soi*, et *séparée de Dieu*, que celle que Dieu lui a » faite, lorsque sa volonté, libre et positive, a donné l'*être* à sa créature, et cet » être encore n'est pas un être, *écoulé*, *émané*, ou une partie de lui-même, » mais c'est un être *créé*, un être *non fait de sa substance*, mais fait à son » *image*, comme le dit la Bible, à laquelle il faut toujours revenir quand le » philosophe veut parler de Dieu et de l'homme avec précision et justesse. » L'*image*, en effet, tout en donnant la *ressemblance*, exclut positivement *l'i-* » *dentité*. Voilà ce qu'il faut dire quand on veut parler avec clarté et certi- » tude [1]. »

(G) Il y a encore une réponse à faire à cette objection : 1° On accorde que le rapport existe, mais le *rapport* n'est pas une *loi morale*. Or, c'est la loi morale que nous cherchons ; 2° ceux qui font ces objections disent des *non sens*. Ils supposent la création *libre* de l'homme, de sa constitution, de ses rapports, et puis ils demandent si Dieu peut ne pas vouloir ce qu'il a voulu ; il y a deux parties dans ces objections, dont l'une détruit l'autre, 1° on suppose la volonté libre de Dieu ; 2° pour prouver que cette volonté est libre, on lui demande de ne pas vouloir ce qui est supposé avoir été voulu : non-sens, chevilles, niaiseries dialectiques !

[1] *Annales*, t. XIII, p. 151 (3e série).

sont pas nécessaires et immuables à l'égard de Dieu, qui les a établis *librement*.

La *loi naturelle* est donc *fondée* sur la nature des choses, et en même temps sur la volonté libre de Dieu (H), parce que la nature et l'essence des choses sont l'ouvrage de la libre volonté de Dieu, comme l'a enseigné saint Augustin.

« Comment une chose qui est faite par la volonté de Dieu pour» rait-elle être contre la nature ou l'essence des choses, lorsque la » volonté même de ce grand Créateur est la nature même de chaque » chose [1]?... Car, comme Dieu est la suprême essence, c'est-à-dire » *est* d'une manière absolue, et, par cela même, est immuable, il a » donné aux choses qu'il a créées, d'être, mais non d'être d'une ma» nière absolue comme lui-même; aux unes, en effet, il a donné plus » d'être, et aux autres moins, et ainsi il a coordonné à divers degrés » la nature des essences... Aussi doit-on dire qu'aucune essence ne » peut être contraire à Dieu, c'est-à-dire, à l'essence suprême du » Créateur de toutes les essences quelconques [2]. Aussi, de même » qu'il n'a pas été impossible à Dieu d'établir toutes les natures » qu'il a voulues, ainsi il ne lui est pas plus impossible de changer » toutes ces natures qu'il a établies [3]. Car il n'est appelé Tout-Puis» sant que parce qu'il peut faire tout ce qu'il veut (I). »

Le bien, le juste, l'honnête *est* ce qui est conforme à la nature des choses, aux rapports qui existent entre les êtres, mais la nature des choses, c'est Dieu qui l'a créée, ces rapports, c'est Dieu qui les a éta-

(H) Au lieu de cette définition ambiguë, et que les rationalistes tournent à mal, nous croyons plus juste de dire : *La loi naturelle, expression de la volonté libre de Dieu, a pour objet la nature des choses et leurs attributs contingents*, etc.

(I) Nous avons déjà cité tous ces textes dans l'article de nos *Annales* contre les principes de M. l'abbé Noget et la philosophie dite de Bayeux.

[1] Quomodo est contra naturam quod Dei fit voluntate, cum voluntas tanti utique conditoris conditæ rei cujusque natura sit? *De civit. Dei*, t. XXI, ch. 8, n° 2.

[2] Cum enim Deus summa essentia sit, hoc est summe sit, et ideo immutabilis sit, rebus quas ex nihilo creavit esse dedit, sed non summe esse, sicut ipse est; et aliis esse dedit amplius aliis minus; atque ita naturas essentiarum gradibus ordinavit... Et propterea Deo, id est summæ essentiæ et auctori omnium qualiumcumque essentiarum, essentia nulla contraria est. *Ibid.* liv. XXI, ch. 2.

[3] Sicut ergo non fuit impossibile Deo quas voluit instituere, sic ei non est impossibile in quidquid voluerit quas instituit mutare naturas. *Ibid.* l. XXI, ch. 8, n° 5.

[4] Deus certe non ob aliud vocatur omnipotens, nisi quoniam quidquid vult, potest. *Ibid*, l. XXI, c. 7, n° 1.

bis. C'est donc dans la *volonté de Dieu* qu'il faut chercher le *principe* de la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, de l'honnête et du déshonnête. C'est de la volonté de Dieu que *la loi naturelle* tire sa *force obligatoire*. « Point de loi sans un législateur, » point de règle obligatoire sans une volonté émanée d'un être su- » périeur à ceux à qui l'obligation est imposée. Ce n'est pas répondre » que de dire : Cette loi, ces règles immuables du droit sont dans la » nature de l'homme, résultent des essences des choses. Qui donc a » créé cette nature ? Qui l'a constituée? Les essences des choses ne » sont pas éternelles, elles sont l'œuvre de la volonté libre du Créa- » teur[1], » et un poète s'est exprimé d'une manière plus exacte que beaucoup de philosophes, et même que quelques théologiens, lorsqu'il a écrit :

Où Dieu n'existe plus, la morale n'est pas[2].

J'ai constaté l'existence de la loi naturelle, j'ai établi qu'elle est fondée tout à la fois sur la nature des choses et sur la volonté libre de Dieu : le philosophe examine actuellement *comment le premier homme a acquis, comment les hommes acquièrent la connaissance de la loi naturelle.*

S'il ouvre les ouvrages des philosophes, il lira que la loi naturelle est connue par la *raison* ou la *conscience* : cette réponse ne le satisfait pas. Elle le laisse dans l'incertitude sur un point important. Suppose-t-elle ou exclut-elle la nécessité et l'existence de la révélation primitive? Dans les écrits du philosophe déiste, loin de la supposer, elle l'exclut. Dans les écrits du théologien catholique, on pourrait penser qu'elle la suppose : on se tromperait. Ces théologiens admettent l'existence de la révélation primitive, puisque la *Genèse* affirme que Dieu *a parlé au premier homme et lui a donné un précepte positif*, mais ils n'enseignent pas formellement que cette révélation ait été le moyen par lequel Dieu a fait connaître à l'homme la *loi naturelle*, ni même une condition nécessaire pour que l'homme acquît cette connaissance. Avec les écoles de philosophie, ils pensaient que Dieu, en créant un homme, *dépose* dans son entendement des *germes*, des *semences* de vérités morales et religieuses dont nous acquerrons ensuite la connaissance par l'attention et la réflexion selon les uns, ou, selon d'autres, par les impressions que font sur nous

[1] *Introduction philosophique à l'étude du christianisme*, par Mgr de Paris, p. 34.

[2] Delille, *Imagination*, ch. 8. t. II, p. 212.

les objets extérieurs; que de ces vérités premières, nous déduisons tous les préceptes de la morale au moyen du raisonnement (J).

Ce système doit être abandonné ou au moins modifié. Les observations faites sur les *sourds-muets* prouvent que nous n'acquérons la connaissance des vérités morales qu'au moyen des mots qui les expriment; que nos facultés intellectuelles restent inertes tant que nous n'avons pas joui du commerce de la parole. La science démontre donc la nécessité de cette révélation primitive, dont l'histoire sacrée atteste l'existence.

Ici se place une question dont j'ai ajourné l'examen:

Dieu a-t-il promulgué dès l'origine les commandements qu'il a donnés depuis sur le Sinaï? Où l'homme a-t-il acquis la connaissance de ces préceptes à l'aide du travail de son esprit sur les faits qu'il connaissait au moyen de la révélation?

L'auteur de la *Législation primitive* se prononce pour la première opinion. « La connaissance des rapports vrais des êtres, révélée ou » transmise par l'autorité, s'appelle *loi*, de LEGERE, *lire*, parce que » cette transmission, faite d'abord avec la parole à la première so- » ciété domestique, a plus tard été fixée par l'Écriture pour la pre- » mière société publique [1]. »

D'autres personnes ne pensent pas, il est vrai, que les *dix paroles* aient été dites à Adam comme à Moïse, mais elles prétendent que les *deux paroles* qui renferment le *décalogue*, l'*amour de Dieu et du prochain*, ont été prononcées, et qu'avant que l'homme ou l'enfant ait raisonné, on lui avait déjà dit dès le commencement: « Tu ai- » meras Dieu, tu aimeras ton prochain (K). »

On peut soutenir le sentiment opposé, et il me paraît même plus

(J) Il s'en faut de beaucoup que tous les théologiens aient admis ces *germes* et ces *semences*. Ce sont seulement ceux qui ont suivi les principes platoniciens. Les théologiens qui, à la suite de saint Thomas, ont adopté Aristote, soutenaient que *l'âme au commencement est comme une table rase sur laquelle il n'y a rien d'écrit*. Nous avons développé longuement, et avec évidence, cette thèse dans notre *discussion* avec M. l'abbé Maret et avec le P. Gardereau. (Voir nos *Annales*, t. XII, p. 77; XIV, p. 503 et 306.) Il est vrai de dire que cette thèse n'a jamais été traitée avec les dévelopemens et la précision que la polémique actuelle exige. C'est ce qui rend nécessaire de lui accorder en philosophie la prédominance qu'elle mérite.

(K) La suite de ces notes prouvera que nous n'avons pas borné à ces deux paroles les préceptes que Dieu a imposés aux premiers hommes.

[1] *Législation primitive*, liv. II, ch. I, n° 4.

conforme aux enseignements de l'Église sur l'état de justice originelle dans lequel avaient été créés Adam et Ève.

Adam savait que *Dieu existe*, que Dieu *l'avait créé*, ainsi que *l'univers* et toutes *les choses*, tous *les êtres* qu'il voyait autour de lui. Il *connaissait* ces vérités *par la révélation* : la révélation primitive est un fait attesté par l'histoire. Il n'avait pu connaître ces faits que par la révélation, c'est une vérité prouvée philosophiquement par les observations faites sur les sourds-muets.

En supposant qu'il eut plû à Dieu de créer l'homme dans l'état de *nature pure*, une révélation naturelle *par la parole* était nécessaire, je l'ai établi; l'homme avait été dès le moment de la création élevé à un *état surnaturel* : il n'avait pu connaître que par la révélation la *fin sublime* à laquelle il était appelé, les *vérités en rapport* avec cette fin ; Dieu les lui avait *révélées*. C'est un fait qui sera établi lorsqu'il sera parlé de l'ordre surnaturel. Dans ce moment il n'est question que des vérités de *l'ordre naturel* et des vérités de *la morale* (L).

Si le premier homme n'avait pas entendu parler, si par la parole il n'avait pas été mis en possession de l'exercice de ses facultés, de la *raison*, de la *conscience*; si même (supposition impossible), doué de l'exercice de ces facultés, il n'avait pas connu l'existence de Dieu, la création, jamais il n'aurait pu *connaître ses devoirs* ; mais je le répète, il connaissait l'existence de Dieu, il savait qu'il devait à Dieu l'existence, tous les dons naturels (M).

(L) Nous sommes ici tout à fait d'accord avec M. de Lahaye. Seulement nous croyons qu'il eût dû énumérer un peu plus au long les vérités renfermées dans ces mots qui sont essentiels :

Dieu a fait connaître par une révélation extérieure, ou par la parole,

1° *La fin sublime à laquelle il était appelé ;*

2° *Les vérités en rapport avec cette fin.*

C'est là toute la question, question qui n'a pas été traitée assez au long par les théologiens, et sur laquelle porte en ce moment toute la polémique. Nous allons montrer que dans ces paroles sont nécessairement renfermées toutes les révélations que M. de Lahaye a omises. Qu'on se souvienne donc de ces principes. Cela implique une connaissance explicite

De toutes les choses qu'il fallait *croire*,

De toutes les choses qu'il fallait *faire*, pour être sauvé ;

C'est-à-dire du *dogme* et de la *morale*, ou de toute la *religion*.

(M) M. de Lahaye suppose d'abord l'homme dans l'exercice de *ses facultés, de sa raison*, etc., puis il suppose qu'il eût pu être doué de l'*exercice* de *ces facultés* et ne *pas connaître Dieu*, etc. C'est une erreur. Les facultés n'ont pu s'exercer *in abstracto*, les facultés n'ont pu s'*exercer* que sur la connaissance de

Dans cette position, avait-il besoin d'une *révélation positive*, pour savoir qu'il devait aimer Dieu et l'adorer, d'un précepte formel pour être obligé de l'aimer et de l'honorer ? Je ne le pense pas : voici les motifs sur lesquels s'appuie cette opinion (N).

Aujourd'hui lorsqu'un homme en âge de raison, je vais plus loin, lorsqu'un enfant a appris que *Dieu existe*, que c'est Dieu qui est son *créateur*, l'auteur de tous les biens dont il est appelé à jouir, cet homme, cet enfant sont-ils *dans l'impossibilité* de comprendre eux-mêmes qu'ils doivent aimer Dieu, l'adorer! ne peuvent-ils pas *tirer eux-mêmes* cette conséquence? ne se présente-t-elle pas *naturellement* à leur esprit ? leur intelligence ne devance-t-elle pas souvent la parole du maître (O)?

Dieu, sur ses révélations, sur ses paroles, sur les connaissances qu'il avait données à l'homme, et ce sont ces connaissances qui ont constitué, non *la faculté* de raisonner ou de juger, mais *sa raison elle-même*, *sa conscience elle-même*. Les philosophes ont toujours confondu ces deux choses. Pour sortir de ces obscurités, il faut bien, et d'abord et énergiquement, les séparer. Être mis en *possession de l'exercice de sa raison*, *de sa conscience*, c'est connaître Dieu, la vérité, les dogmes, la morale. Comment pourrait distinguer la vérité de l'erreur l'homme qui ne connaîtrait pas déjà quelque vérité, ou le mal du bien celui qui ne connaîtrait pas déjà quelque règle ? — Nous n'avons pas besoin de faire observer la *contradiction* de poser une supposition que l'on déclare *impossible* !!

(N) Voilà précisément ce que nous prévoyions. M. de Lahaye suppose l'homme *doué de raison*, *de conscience*, et cherchant cependant la *morale* ou ses *devoirs*. Tandis que c'est la connaissance de ses devoirs qui a pu seule constituer l'homme moral; un homme libre, complétement libre, n'est pas *obligé* de chercher s'il a des *devoirs*. Cette *obligation* suppose ce qui est à prouver, à savoir qu'il a des *devoirs*. Si aucune loi ne lui a été manifestée, imposée, il est évident qu'il n'est pas *obligé* à chercher *la loi*. Et puis cette première *obligation* qu'on lui impose détruit toute *notion de la loi*. Ce n'est plus un supérieur qui l'impose, c'est le sujet qui se la donne; s'il se la donne, il pourra toujours la rejeter.

(O) Nous voilà retombés dans toutes les ornières et paralogismes philosophiques. 1° On suppose un homme *en âge de raison*, c'est-à-dire instruit, ayant reçu toute l'instruction, toute la science morale de la société actuelle, car tel est l'homme actuel, *en âge de raison*. Je dis actuel, il faut encore ajouter *européen*, ou dans une société chrétienne; car, transportez cet homme de 14 ou 15 ans, dans les forêts de la Nouvelle-Hollande, dans une de ces îles de l'Océanie, où les missionnaires nous apprennent que les naturels n'ont *aucune idée morale*, tout ce raisonnement tombe.

2° On voit encore ici ce paralogisme qui consiste à dire que l'enfant élevé au milieu de nous a pu ne connaître que l'*existence de Dieu et la création*, et que *naturellement* il connaîtra ses devoirs.

Ainsi en supposant même qu'Adam eût été créé dans un état identique à celui où est aujourd'hui l'humanité, on pourrait soutenir qu'il n'avait pas besoin d'un *précepte positif* pour savoir qu'il devait aimer Dieu et l'honorer, et être *obligé* par ce devoir (P).

« Mais Dieu avait créé l'homme droit... Cette droiture consistait » premièrement dans la *connaissance:* il n'y avait pas alors de ques- » tion. Dieu avait mis dans le premier homme la *droite raison* qui » consistait en une *lumière divine* par laquelle il *connaissait* Dieu » *directement*[1] comme un Être parfait et tout-puissant (Q). Cette con-

1° Cet enfant ne connaîtrait pas ses devoirs *naturellement* dans le sens attaché à ce mot, c'est-à-dire sans enseignement extérieur;

2° Cette notion du devoir, supposé qu'il la connût, n'aurait aucune sanction, par conséquent ne serait pas une *loi morale;*

3° Il ne connaîtrait aucune fin, aucune destination, ce qui fait que ce ne serait plus l'homme moral actuel, tel que Dieu l'a fait.

Ces notions premières sont donc erronées, ou au moins incomplètes et laissant de côté la portion la plus digne de l'homme actuel, sa fin surnaturelle.

Enseigner une telle philosophe, — on l'enseigne dans les colléges et même dans les séminaires, — c'est créer un homme qui n'est pas celui que Dieu a créé, c'est créer l'homme rationaliste avec ces imperfections que tout le monde déplore, et c'est là l'ouvrage de la philosophie que nous combattons.

(P) Nous le répétons, et que nos lecteurs ne l'oublient pas, sans *précepte positif* Adam aurait eu tout au plus une *opinion* sur ses devoirs, mais il n'y aurait eu aucune obligation. Une obligation vient d'une autorité qui oblige. M. de Lahaye a posé lui-même déjà ce principe: « Point de loi sans un *législateur*, point de règle obligatoire sans une *volonté* émanée d'un être supérieur[2]. » Or ici, aucun législateur, aucune volonté qui se soient manifestés dans le système que nous combattons. — D'ailleurs, notons toujours que l'homme ou Adam a été *scindé;* car M. de Lahaye raisonne ici sur un homme abstrait, un homme possible sans doute, mais non pas l'homme actuel, tel que Dieu l'a fait, et auquel immédiatement il a fait connaître ses fins dernières. — Le texte de Bossuet qui va suivre, moitié cartésien, moitié platonicien, ne changera rien à cette thèse.

(Q) Précisons l'état de la question. L'homme existe seul, Dieu ne lui a rien *commandé* extérieurement, il s'agit de savoir s'il est *obligé* à quelque *commandement*. Nous disons non. Car quand même l'homme voudrait rendre à Dieu un hommage, ce ne serait là qu'un acte libre, qu'il peut refuser, une *opinion* qu'il peut admettre ou ne pas admettre. — *L'autorité* de Bossuet qu'introduit ici M. de Lahaye, ne peut nullement trancher la question. Elle est seu-

[1] *Directement.* Cette expression n'exclut pas la *parole*, elle veut dire que le premier homme ne voyait pas Dieu *en énigme à travers un miroir* (*M. de Lahaye*).

[2] Voir la citation ci-dessus, p. 419.

» naissance tenait le milieu entre la foi et la vision bienheureuse. Car » encore que l'homme ne vît pas Dieu *face à face*, il ne le voyait pour- » tant pas, comme nous faisons, à *travers une énigme et comme par un » miroir* (R). Dieu ne lui laissait *aucun doute* de son auteur des mains » duquel il sortait, ni de sa perfection qui reluisait si clairement dans » ses œuvres... *L'idée que nous portons naturellement dans notre fond* » de la *perfection de Dieu* [1] en sorte que nous *penchons naturellement* » à lui attribuer ce qu'il y a de plus parfait, était si vive dans le pre- » mier homme que rien ne la pouvait offusquer (S). Ce n'était pas

lement une opinion personnelle. Quant au *raisonnement* qu'il fait, il est fondé sur des principes philosophiques, obscurs, erronés, rejetés par M. de Lahaye lui-même. En effet, dans ce peu de mots, déjà Bossuet suppose :

1° Que l'homme avait la *connaissance* par le fait de la création, ce qui est le principe rationaliste.

2° Qu'il avait des idées, ou connaissances innées ; principe platonicien qu'il faudrait prouver.

3° Que la raison est une *lumière divine*, sans définir ce que c'est que cette *lumière divine*, à quels signes on la reconnaît.

4° Que la connaissance de Dieu est *directe*, etc ; tous principes obscurs, non suffisamment expliqués , mal interprétés par les rationalistes, principes contre lesquels nous allons voir M. de Lahaye protester lui-même à la suite de cette citation.—Quant à la *note* ajoutée ici par M. de Lahaye, elle ne peut être admise. Voir Dieu par la *parole*, ce n'est pas le voir *directement*, c'est le voir en *énigme* et dans un miroir. Ce n'est que dans le ciel que l'homme verra Dieu *directement* ; si chaque homme *voyait Dieu directement*, nous n'aurions pas besoin que la révélation, que le *Verbe*, que l'*enseignement* nous le fissent *connaître*.

(R). Voyez l'embarras de Bossuet ? on voit Dieu *directement*, et pourtant on ne le voit pas *face à face* ; on ne le voit pas *face à face* et pourtant on ne le voit pas dans une *énigme*. Concilie cela et le comprenne qui pourra ?

(S). C'est vrai, l'homme n'avait *aucun doute*, mais la parole de Dieu suffisait à cela. — Quant à cette idée de Dieu, que nous portons *naturellement*, c'est encore la supposition de la chose même qu'il faut prouver; la *note* de M. de Lahaye nous fait voir qu'il penche lui-même pour un autre système, celui que nos connaissances sont *innées* et que la parole ne fait que les *développer* ; que la parole ne les *donne* pas, mais les *éclaire*, que la science n'est pas une *tradition*, mais un *accroissement*, toutes choses que nous croyions qu'il désapprouvait. — Et puis voyez quelle philosophie que celle qui prouve la perfection de Dieu

[1] *Naturellement:* cette expression n'exclut pas la *nécessité* de la parole. Les observations faites sur les sourds-muets ont prouvé que l'homme n'avait pas la *conscience de l'idée de Dieu*, s'il n'avait pas entendu prononcer le mot *Dieu* ou une autre expression équivalente, *être infini*, *grand esprit*, etc.

» comme à présent que *cette idée*, brouillée avec les images de nos » sens, se *recule* pour ainsi dire, quand nous la cherchons ; nous n'en » pouvons porter la *simplicité*, et nous n'y revenons qu'à peine et par » mille détours. Mais alors *on la sentait d'abord* et la première *pensée* » qui *venait* à l'homme dans tous les ouvrages et dans tous les mou- » vements qu'il voyait ou au-dedans, ou au dehors, c'est que Dieu » en était le *parfait auteur* (T).

» Une si grande et si *droite lumière dans la raison* était suivie » d'une pareille *droiture* dans la volonté. Comme on *voyait claire-* » *ment et parfaitement* combien Dieu est aimable et que l'âme n'était » empêchée par aucune passion ou prévention de se porter à lui, elle » *l'aimait parfaitement* (U) [1]. »

Tel était le premier homme dans son intelligence et dans sa volonté. En cet état il est évident pour moi et il le sera pour toute personne qu'il n'avait pas besoin d'une révélation spéciale, ni pour connaître qu'il devait aimer Dieu et l'honorer, ni d'un *commandement positif* pour être *obligé* de s'attacher à lui (V).

Il lui fallait un précepte positif pour savoir *comment* il devait honorer Dieu, car si la raison lui disait qu'il devait adorer Dieu, elle ne lui apprenait pas *quel culte* il devait rendre à son créateur. Aussi

par le *penchant* que l'homme a eu de la lui attribuer. Bossuet oublie de dire comment l'homme avait *connu* les perfections que son *penchant* lui faisait attribuer à Dieu. On voit la nécessité de refaire toute cette philosophie, mélange confus de platonisme, d'aristotélicisme et de cartésianisme.

(T). Voici maintenant les perfections de Dieu appuyées sur la *sensation*. L'idée *se sentait*. Dieu était l'auteur de toutes ces idées que l'homme *sentait*... Et *l'idée* du fruit défendu n'a-t-elle pas été *sentie* aussi, etc. ? Quelle confusion !

(U). Voilà encore la lumière *droite*, *l'intuition* directe de Dieu et de ses perfections ; voilà *l'amour de Dieu*, c'est-à-dire une religion, sans loi extérieure, sans obligation, sans sanction, sans but. Car notons bien que Dieu est supposé n'avoir révélé à l'homme aucune *fin surnaturelle*, ne lui avoir donné aucun *précepte* ; enfin voilà un *amour parfait* provenant d'un motif et d'une *puissance naturelle*. C'est aux théologiens à voir si cela est orthodoxe ou si Bossuet comme la plupart des ascétiques n'a pas mêlé ici deux questions profondément séparées, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la philosophie et la théologie.

(V) Nous répondons à M. de Lahaye par cette définition qu'il donne lui-même de la loi ou de l'obligation.. : « Point de loi sans un législateur, point de » règle obligatoire sans une volonté émanée d'un être supérieur à ceux à qui » l'obligation est imposée. »

Voir la citation ci-dessus, p. 419.

[1] Bossuet, *Elévations à Dieu sur les mystères*, 7e sem. Troisième élévation.

Dieu a-t-il daigné *dès le commencement*, instruire l'homme de *la ma-nière* dont il voulait être honoré. Un précepte positif était nécessai[re] pour apprendre à Adam qu'il ne devait pas *manger* du fruit de l'ar-bre de la science du bien et du mal. Mais il n'était pas besoi[n à] l'homme d'un précepte positif pour savoir qu'il devait aimer Dieu, lui rendre un culte et pour que ce devoir fût *obligatoire* pour lui. « L'homme sage ne doit-il pas conclure que, même *abstraction fai-* » *te de tout précepte positif*, il *doit* au créateur, outre le sentiment d[e] » gratitude, un amour de véritable préférence à tout autre objet, » puisqu'il n'existe point d'autre être qui, considéré en lui-même, » soit aussi digne de notre respect et de notre amour [1] (X).

Ces observations peuvent s'appliquer aux *autres devoirs de la morale*.

Ces devoirs sont l'expression et la conséquence des rapports que Dieu a établis entre l'âme et le corps, et entre les hommes. Lorsque l'on connaît ces rapports et certains faits qui les révèlent, on peut parvenir à en *connaître* les conséquences. Aujourd'hui ce travail est long, pénible, mêlé d'incertitudes, parce que notre esprit est faible, tyrannisé et obscurci par les passions. Il n'en était pas ainsi du premier homme. « Aussi au lieu que nous avons tant de peine à trou- » ver notre âme, et que nous la confondons avec toutes les images » que nos sens nous apportent, alors on la démêlait d'abord d'avec » tout ce qui n'était pas elle [2]. De cette sorte on connaissait d'abord

(X) N'est-ce pas une singulière thèse que l'on soutient ici? On soutient que l'homme a vu *directement* qu'il devait *obéir* à Dieu, qu'il devait l'*aimer par-faitement*, et puis voilà qu'on vient dire qu'il faut un précepte positif pour sa-voir comment il fallait l'honorer. Mais, est-ce que l'amour parfait n'est pas la *manière* la plus digne de l'*honorer?* — Notons encore que l'on convient que ce précepte positif a été donné dès le commencement; et, de plus, que dès la création a eu lieu la révélation extérieure de ses fins dernières, de la peine et de la récompense. — Alors quel temps reste-t-il pour cet état où l'homme n'a-vait pas de loi *positive?...* Aucun. Ainsi, c'est pour un état fantastique, non réel, non appliqué, que l'on pose toute cette thèse obscure et dangereuse. Ainsi, on avoue qu'en *réalité*, c'est-à-dire dans l'*état naturel* actuel, les choses se sont passées comme nous le disons, c'est-à-dire que tout d'abord Dieu a dit à l'homme ce qu'il *devait croire*, ce qu'il *devait faire*, pour lui être agréable et gagner la vie éternelle.

Oh! philosophes, oh! dialecticiens!

[1] Ubaghs. *Anthropologie*, ch. VI, n° 428.

[2] Bossuet. *Ibidem*.

la parfaite supériorité au-dessus du corps et l'empire qui lui était donné sur lui, en sorte que tout y devait être dans l'obéissance envers l'âme, comme l'âme le devait être envers Dieu [1].» Un père a-t-il besoin d'un précepte formel pour connaître ses devoirs envers ses enfants? ne lui suffit-il pas de savoir qu'il leur a donné l'existence? Un fils a-t-il besoin d'un précepte positif pour connaître qu'il doit aimer, respecter ses parents? ne lui suffit-il pas d'avoir appris qu'il leur doit l'existence, d'être témoin des soins, des peines qu'ils prennent de sa personne, de sentir sa propre faiblesse, son inexpérience, et la supériorité de ses parents sous tous ces rapports (Y)?

Les *préceptes* qu'Adam avait *REÇUS de Dieu*, les *obligations* qu'il avait connues par sa *conscience* (Z), il les transmit à ses enfants qui apprirent ainsi avant de raisonner, des devoirs qu'ils auraient pu connaître par le raisonnement et la réflexion sur les faits qu'ils tenaient de leur père, au moyen de l'instruction et de la tradition.

Il y eut des devoirs dont ils durent la connaissance *à leur propre conscience*.

Caïn sut qu'il commettait un crime en tuant Abel, comment l'a-t-il *appris?* Dieu avait-il déjà porté ce commandement : *tu ne tueras pas*? NON. Adam avait-il dit à son fils qu'il ne devait pas ôter la vie à Abel? il ne devait pas supposer ce projet à Caïn.

Comment celui-ci connut-il donc qu'il ne lui était pas permis de tuer son frère? *par la conscience*. Il savait qu'Abel était son frère, la conscience *criait* qu'il ne devait pas faire à son frère ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît. Il est vrai que Caïn comme toute la postérité d'Adam avait été dégradé dans tout son être, mais si ses facultés in-

(Y) Bien des questions étrangères sont mêlées à ces considérations. On mêle des faits de *physiologie* à la recherche du *devoir* et de *la loi*. On ne répond pas à la seule question agitée, à savoir si un *devoir* peut exister là où il n'y a pas de *loi*, d'obligation imposée positivement par un supérieur. L'exemple allégué d'un père et des enfants détruit ce que l'on veut établir. Que de pères, que d'enfants qui ne se croient pas liés par leurs rapports de père et de fils!

(Z) Qu'est-ce à dire? Voilà des préceptes *reçus* de Dieu; quels sont-ils? il faut les préciser, les énumérer. — *Obligations connues ou reçues de sa conscience*, il faut encore les énumérer, dire si cette conscience ne pouvait pas les fausser, qui avait *obligé* la conscience à admettre ces *obligations*, préciser pourquoi les enfants d'Adam étaient obligés de recevoir ces *obligations*, eux qui, comme leur père, avaient aussi *une conscience*, etc., etc.— Questions sans solution dans le système de philosophie que nous combattons.

[1] Bossuet. *Ibid.*

tellectuelles avaient été affaiblies, elles n'avaient pas été anéanties. Il conservait cette faculté de *distinguer le bien du mal qui est l'apanage de l'intelligence humaine* (A).

(A) On marche ici de suppositions en suppositions, et l'on nous oppose la règle même qui est en question et qu'il est nécessaire de prouver. Il est question de savoir si un précepte positif avait défendu de *tuer*, et l'on répond par un NON sans preuve, ou plutôt contre un texte précis de la Bible, qui nous dit que, dès le commencement, Dieu *ordonna à chacun de veiller sur son prochain* [1]. C'est que l'on part de cette supposition que les quelques lignes, où sont racontées la création, la mise en société et la chute de l'homme, contiennent toutes les communications positives que Dieu a faites à l'homme. Or, cela est non seulement faux, mais impossible. Il n'est pas un chrétien, pas un philosophe qui ne convienne sans contestation que la *genèse* n'a pas conservé tous les enseignements que Dieu a donnés à l'homme, tout comme l'Évangile, bien que plus explicite, ne contient que la plus petite partie des paroles du seigneur Jésus : saint Jean nous le dit expressément dans le dernier verset de son *évangile*. — Mais, sur ce point, nous avons plus que des conjectures, nous avons le témoignage de la Bible, qui ailleurs énumère plus au long les communications faites par Dieu à l'homme, la société qui a existé entre le Créateur et la créature. Nous prions M. de Lahaye et nos lecteurs de méditer les paroles suivantes, qui ne doivent pas être *supprimées* dans la discussion qui nous occupe, comme on le fait communément.

Communications qui ont eu lieu entre Dieu et l'homme dès le commencement, d'après la Bible.

« Dieu, *dès le commencement*, a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main » de son conseil : il a *ajouté des commandements et des préceptes*. — Si tu » veux garder ses commandements et conserver à jamais la *foi acceptée* [2], ils » te garderont. Il a placé devant toi l'eau et le feu, étends la main vers ce que » tu voudras. — Devant l'homme sont la vie et la mort. Ce qui lui plaira lui » sera donné... [3].

» Son testament, ou son alliance, date de très-loin, et la recherche de toutes » choses est pour la fin [4]. — Celui dont le cœur est affaibli rêve des choses vaines, » et l'homme imprudent et trompé *médite des conceptions folles* [5]. — Écoute-» moi, mon fils, et apprends la règle, la discipline, l'instruction de l'esprit, et » réfléchis à mes paroles dans ton cœur, je t'annonce, te révèle (ἐκφαίνω) avec

[1] *Mandavit unicuique de proximo suo.* Ecclés. XVII, 13.
[2] Que l'on remarque ce mot, on dirait qu'il y a eu un *pacte* véritable entre Dieu et l'homme.
[3] *Ecclés.* XV, 16-18.
[4] Nous suivons ici le texte grec.
[5] C'est ce que l'on peut dire des conceptions philosophiques.

Comment se sont formées les *règles de la morale* sur les mariages, les empêchements entre parents, sur la propriété, les échanges, les ventes, les dépôts, le meurtre, le vol? Elles n'ont certainement pas été promulguées par le législateur suprême au moyen d'une révélation

» justesse la règle, la discipline, et je t'annonce l'instruction avec exactitude [1].
» (Texte grec.) — Sois attentif à mes paroles en ton cœur ; je te montre donc la
» justesse de l'esprit, les vertus (facultés, instructions) que Dieu a placées dans
» ses ouvrages dès *le commencement;* et c'est dans la vérité que je t'apprends
» la science (même texte, selon la Vulgate). — Dans le jugement de Dieu, toutes
» les œuvres sont réglées dès *le commencement;* dès leur *établissement*, il
» en a distingué toutes les parties et leurs *commencements*. — Il orna, régla
» pour l'éternité ses ouvrages, et leurs *principes* ou *commencements*, pour
» toutes leurs générations (ils n'ont eu ni besoins, ils n'ont point été fatigués et
» ils n'ont point abandonné leur ouvrage ou destination). Aucun n'interrompra,
» ne gênera l'autre, son voisin, et, jusqu'à la fin des siècles, ils ne seront pas
» désobéissants à la parole... (dans la Vulgate). Ne sois pas incrédule à la pa-
» role [2]. »

Impossible, ce nous semble, de mieux montrer que toutes les règles de la justice, la discipline, la science, ont été posées, fixées dès le *commencement*. Voyons quelles sont ces communications :

« Dieu a créé l'homme de la terre, et il l'a fait à son image ; — et avant qu'il
» retourne dans la terre, il l'a revêtu de force selon sa nature... — Il a créé
» de sa substance une aide semblable à lui, et il leur a donné le conseil, la lan-
» gue, les yeux, les oreilles et un cœur pour penser ; il les remplit de l'*instruc-*
» *tion* de l'intelligence (ἐπιστήμην συνέσεως). — Il leur créa la *science de l'esprit;*
» il remplit leur cœur de sagesse ; il leur *montra*, leur *enseigna les bonnes et*
» *les mauvaises choses* (ἀγαθὰ καὶ κακὰ ὑπέδειξεν αὐτοῖς) [3]. — Il posa son œil sur
» leur cœur pour leur *montrer*, *manifester* la magnificence de ses œuvres, afin
» qu'ils célébrassent la sainteté de son nom, et le glorifient dans ses merveilles.
» — Il leur donna *ses préceptes* ou ajouta *pour eux une règle* (*disciplinam*),
» et leur donna en héritage *la loi de la vie*. — Il établit avec eux un *testa-*
» *ment*, une *alliance éternelle* [4]; leurs yeux virent les merveilles de sa gloire,

[1] Faisons attention à ces paroles, c'est ici la règle, la science vraie.

[2] Nous prévenons que nous avons fondu ensemble et quelquefois donné à part le texe grec et la vulgate.

[3] Comment un chrétien peut-il venir dire après cela qu'Adam n'avait reçu l'enseignement ni du bien, ni du mal, et que c'est par la *réflexion* qu'il les *apprit?* Plus on examine cette question, plus on est étonné de la légèreté avec laquelle les philosophes ont lu la Bible.

[4] Nous prions M. de Lahaye de nous dire si la simple révélation de son *existence* et de sa *création*, peut constituer cette alliance entre Dieu et l'homme, dont nous parle ici la Bible.

spéciale et extraordinaire (B). Comment se sont-elles formées ? A mesure que le genre humain se multiplia, que les besoins augmentèrent, que les relations s'étendirent, les hommes appliquèrent *au mariage* (C) ces principes de décence, d'honnêteté qui sont la conséquence des rapports que la naissance établit entre parents, aux transactions ces principes de justice et d'équité qui découlent de ce sentiment qui leur dit *de ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'on vous fît*, de lui faire ce que l'on voudrait raisonnablement qu'il nous fît. Les premiers hommes transmirent ces règles à leurs descendants qui les développèrent eux-mêmes lorsque les circonstances l'exigeaient, en tirèrent de nouvelles conséquences, en firent des applications ultérieures aux conventions que l'état de la société rendait utiles ou même nécessaires.

Entendons saint Jean-Chrysostome.

« Comment les Gentils peuvent-ils dire : « *Nous n'avons point*

» et *leurs oreilles entendirent l'honneur de sa voix* [1], et il leur dit : *Gardez-* » *vous* de ce qui est *inique*, et il *ordonna à chacun d'eux de veiller sur son* » *prochain* [2]. »

Telle est l'histoire des premiers préceptes donnés à l'homme ; que M. de Lahaye, que nos lecteurs jugent si elle s'accorde avec celle que l'on veut exposer dans cet article.

(B) Notons qu'ici on confond des choses très-distinctes, à savoir, les règles des contrats, échanges, etc., toutes choses très-variables, avec les *règles de la morale* en elle-même. C'est une grande confusion ; les hommes ont inventé les règles des contrats, des ventes, etc., mais non les *règles* de la morale.

(C) Ici encore il y a confusion. Le mariage en lui-même, et en ce qui est *essentiel*, a été établi par une loi positive et extérieure de Dieu. Ici nous avons la parole du Christ lui-même, qui dit : « N'avez-vous pas lu que celui qui a fait » l'homme au *commencement*, les créa mâle et femelle ; et *il dit :* c'est pour » cela que l'homme laissera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et » ils seront deux dans une seule chair, c'est pourquoi ils ne sont déjà plus » deux, mais une chair. Ainsi donc, que l'homme ne sépare pas *ce que Dieu a* » *uni* [3]. » — Il y a cela de remarquable ici encore dans ce texte, que le Christ nous apprend que c'est Dieu lui-même qui *prononça* les paroles que la *Genèse* (II, 21) semble mettre dans la bouche d'Adam, qui ne fit sans doute que les répéter. On voit clairement ici que ce ne sont pas les hommes qui ont inventé ou trouvé les règles *essentielles du mariage*, comme semble le dire M. de Lahaye.

[1] Notons cette expression si explicite.

[2] *Ecclés.* XVII, 1-13.

[3] Matth. XIX, 4-6.

» *de loi posée par elle-même dans la conscience*, et Dieu *ne l'a pas* » *gravée dans notre nature?* D'où viennent donc ces règlements » sur les mariages, sur les meurtres, sur les testaments, sur les » dépôts, sur la défense d'opprimer le prochain, et sur une infinité » d'autres matières qu'ont prescrites les législateurs? Ils les avaient » reçues de leurs ancêtres, qui les tenaient eux-mêmes des hommes » qui avaient vécu avant eux, et ceux-ci des générations qui les avaient » précédés. Mais les hommes qui dès le commencement, et les pre- » miers, avaient porté ces lois, de qui les avaient-ils reçues? Ne les » avaient-ils pas connues *par la conscience*? Car on ne peut pas dire » qu'ils avaient été avec Moïse, qu'ils avaient entendu les prophè- » tes, puisqu'ils étaient Gentils. Il est évident qu'ils ont tiré leurs » règlements de cette *loi* que *Dieu lui-même a établie dès le commen-* » *cement* pour l'homme lorsqu'il l'a créé. C'est de cette loi que les » premiers hommes ont tiré leurs lois, qu'ils ont inventé les arts, » et les autres choses; car c'est ainsi que les arts ont été établis. Les » anciens s'élevèrent à cette connaissance par leur génie (D)[1].

» Quelle est cette loi que Dieu imposa à l'homme en le créant? » C'est la *loi naturelle*. Mais qu'est-ce que la loi naturelle? Dieu

(D) Quelques remarques sont nécessaires sur l'autorité de saint Jean-Chrysostome qu'amène ici M. de Lahaye.

1° Quelle que soit l'opinion de ce grand docteur, elle ne saurait prévaloir contre celle de l'auteur qui nous a dit que, dès le *commencement*, Dieu avait donné à l'homme positivement et de vive voix une *règle* et *des* préceptes;

2° On voit que saint Jean admet ici l'opinion des *idées innées et gravées directement par Dieu lui-même dans l'âme humaine*, opinion philosophique qui a pour auteur ce Platon que saint Jean Chrysostome appelle un philosophe *absurde*, *inepte*, *déshonorant*, *philosophant à la manière d'un enfant*, dont les opinions *sur Dieu sont des niaiseries*, et dont les *sentiments ne doivent pas être les nôtres* [2];

3° Nous admettons complétement que les différentes lois humaines essentielles viennent les unes des autres par voie d'enseignement et de tradition; mais arrivés au *commencement* ou au premier homme, nous ne disons pas qu'elles viennent de sa *conscience*, mais nous disons que, comme cela a lieu à présent, la *conscience* du premier homme a été formée par l'*enseignement* réel et extérieur de Dieu. Au reste, on verra que M. de Lahaye lui-même fait ses réserves contre ces paroles de saint Chrysostome.

[1] S. Jean-Chrysost. *Homel. ad populum antioch.* XII, ch. IV, t. XXIV, p. 245, édit. Parent Desbarres; t. II, p. 133, édit. Migne.

[2] Voir *opera*, édition de Migne, t. II, p. 546, VIII, p. 30, IX, p. 271, X, 63.

» nous a donné *la conscience*, et a voulu que la science du bien et
» du mal fût un *don naturel*. Nous n'avons pas besoin d'*apprendre*
» que la fornication est un mal, que la continence est une vertu.
Nous savons cela dès *le commencement* (E). Et, afin que vous appreniez que nous possédons cette connaissance dès l'origine,
» remarquez que lorsque le législateur a depuis promulgué la
» loi et a dit : *Vous ne tuerez pas*, il n'a pas ajouté : *car le meur-*
» *tre est un crime*, mais il a dit seulement : *Vous ne tuerez pas* :
» il se borne à défendre la péché ; il n'a pas eu besoin d'apprendre
» que cette action était un crime. Pourquoi Dieu, qui a dit : *Tu*
» *ne tueras pas*, n'a-t-il pas ajouté : *parce que le meurtre est un*
» *péché?* parce que la *conscience* nous l'avait déjà appris ; il parle

(E) A cette définition de la loi naturelle donnée par le célèbre archevêque de Constantinople, qu'il nous soit permis d'opposer la définition suivante que nous trouvons dans le *catéchisme* récent publié par Mgr l'archevêque de Paris pour l'instruction particulière des élèves des colléges.

« D. Qu'est-ce que la *loi naturelle ?*

» R. La loi naturelle est la loi éternelle applicable à l'homme, et qui lui a
» été *révélée* après la création, pour lui faire *connaître* ses devoirs envers Dieu,
» envers ses semblables et envers lui-même.

» D. Quelle différence y a-t-il entre la *loi naturelle* et la *loi éternelle?*

» R. Entre la loi éternelle et la loi naturelle, il n'y a de différence que dans
» la manière de les considérer : on appelle *loi naturelle* la loi éternelle *mani-*
» *festée à l'homme après la création.*

» D. Pourquoi l'appelle-t-on *naturelle ?*

» R. On l'appelle *naturelle*, parce qu'elle ressort de la nature de l'homme,
» c'est-à-dire qu'il y a un rapport que nous découvrons sans peine entre les
» préceptes de cette loi et les besoins de notre nature.

» D. Citez-nous un de ces rapports.

» R. Je puis citer le rapport qui existe entre les besoins d'un enfant, et le *pré-*
» *cepte qui lui est imposé* d'obéir à ses parents.

» D. Vous n'appelez donc pas cette loi *naturelle* parce que Adam *aurait pu*
» *la découvrir* sans le secours de Dieu ?

» R. Non ; je ne l'appelle pas *naturelle* par cette raison, puisque Dieu *révéla*
« *à Adam cette loi* en lui *apprenant* à distinguer le bien du mal [1]. »

Voilà la vraie notion de la *loi naturelle* et la vraie manière dont elle a été *connue* de l'homme et *gravée* dans son cœur, c'est-à-dire par une révélation, par un enseignement extérieur, comme cela se pratique encore tous les jours sous nos yeux. C'est la seule voie *naturelle* par laquelle l'homme apprend et a appris.

[1] *Catéchisme du diocèse de Paris*, p. 148, édition de 1846.

» comme à des hommes qui le savent et le comprennent (F).
» Lors donc qu'il parle d'un autre commandement, non connu
» par la *conscience*, il ne se contente pas de défendre, il donne la
» raison de la prohibition. Ainsi lorsque Dieu porte le précepte
» relatif au sabbat, et dit : le *septième jour*, *vous ne ferez pas*
» *d'œuvre servile*, et il ajoute la cause de ce repos : à savoir, *parce*
» *que Dieu s'est reposé le septième jour des ouvrages qu'il avait*
» *commencés*. Pourquoi, je vous le demande, a-t-il ajouté la cause
» du repos, et ne l'a-t-il pas fait pour le meurtre ? Parce que le
» commandement relatif au sabbat ne *résulte pas de la nature des*
» *rapports établis de Dieu*, *n'était pas connu par la conscience* (G).
» mais était un précepte positif et temporaire qui a été remplacé
» depuis. Mais quant à ces commandements : Tu *ne tueras pas*,
» tu *ne prendras pas le bien d'autrui*, tu *ne commettras pas de for-*
» *nication*, ils sont nécessaires et indispensables à notre nature.
» C'est pourquoi, en les promulguant, Dieu n'a pas exprimé la
» cause de ces défenses, n'a pas ajouté d'explication : il s'est borné
» à la *défense* [1] (H). »

Quelques observations sont ici indispensables.

1° La *conscience* n'est pas, à proprement parler, la *loi*, mais seulement la *faculté au moyen de laquelle nous connaissons la loi*, l'appliquons et discernons ainsi le bien du mal (I).

(F) En effet, quand ce précepte fut inséré dans la loi sur le Sinaï, Moïse savait bien qu'*il ne fallait tuer personne*. Mais il le savait par l'enseignement, par tradition.

(G) Notons bien que saint Chrysostome ne dit pas un mot de ce système des *rapports naturels*, etc. Le texte dit : parce que ce *commandement n'était pas des premiers*, *ni de ceux qui nous sont acquis par la conscience* [2]. — Ne mettons pas de système dans les auteurs anciens, il y en a déjà assez. — Notons de plus que ce repos du sabbat était déjà connu et promulgué avant la loi du Sinaï.

(H) Ces passages ont tellement besoin de commentaires que M. de Lahaye va lui-même nous les fournir.

(I). Nous croyons cette définition obscure et incomplète, la conscience n'est pas la *faculté qui nous fait connaître*, c'est la *faculté* qui *connaît* après qu'elle a été enseignée, elle est plutôt le *resultat* de la connaissance de la loi; les hommes qui ne *connaîtraient point de loi*, n'auraient point de conscience; les

[1] *Ibidem*, p. 2337 et 238; édit. Parent Desbarres; p. 131 et 132; édit. Migne.

[2] Quoniam hoc quidem mandatum non *de primariis* erat nec per conscientiam nobis exquisitis.

2° L'homme ne peut *connaître la loi*, discerner le bien du m[al] au moyen de la conscience qu'autant qu'il a joui du commerce d[e] la parole, qu'il a l'usage de la raison. Tant qu'il n'a pas ente[ndu] parler, la conscience, comme les autres facultés, est engourdi[e,] inerte (J).

3° Pour parvenir à la connaissance de ses devoirs par la con[s]cience, il ne suffit pas à l'homme d'avoir acquis par la par[ole] l'usage de la raison, l'exercice de ses facultés, il faut qu'il ait re[çu] par la révélation ou par une instruction *extérieure* les élém[ents] premiers, les *vérités fondamentales de la morale.* Ces éléments n[e] sont pas, à mon avis, des principes, des axiômes, ce sont d[es] *faits*; ces faits, par lesquels sont manifestés les rapports natur[els] que Dieu a établis entre lui et les créatures, entre les créatur[es,] entre elles (K).

sourds-muets qui n'ont pas de notions morales, n'ont pas de *conscience*. L[a] conscience est droite quand on connaît une *loi droite*, elle est fausse, q[uand] on connaît une *loi fausse*. C'est un point bien essentiel, et que nous prions [nos] lecteurs de peser attentivement. La conscience de chaque homme est le rés[ul]tat, la formation de sa raison ou de sa connaissance. C'est ce que M. de La[]haye va avouer en d'autres termes. Aussi tous les auteurs ont admis une *fauss[e]* conscience; et pour la rendre *droite* ont indiqué la *connaissance de la loi droite*. « Si l'on a une conscience fausse, dit Mgr de Paris dans ce même *ca-* » *théchisme*, il faut l'éclairer (non par une intuition solitaire de soi), mais en » s'applicant à *connaître la loi qui doit nous diriger*.» Voilà les seules notion[s] vraies.

(J) C'est-à-dire que la conscience *ne connaît* que quand on lui a *fait con-naître*. La connaissance de la loi nous vient donc par un autre *moyen*. On nomme ici la *parole* et la *raison*, c'est-à-dire, comme nous le disions, qu[e] c'est la *parole* et la *raison*, c'est-à-dire l'homme ayant une *loi*, qui forment l[a] conscience. Cela est bien essentiel à redreser.

(K). C'est bien ce que nous disons : pour former la conscience il faut avo[ir] reçu une communication extérieure des *vérités fondamentales*. M. de Lahay[e] dit que ce ne sont pas des *principes*, des axiômes, mais des *faits*, etc. Il ne s'ag[it] ici ni de *faits*, ni d'*axiômes*, ni de principes, il s'agit de *lois*, de *commande-ment*; les rapports ne constituent pas des *commandements*. Nous le répétons, pour échapper à la loi de Dieu, on bouleverse toutes les notions de *loi*. La loi c'est la *volonté* d'un supérieur légitime, nous *ordonnant* de faire ou de ne pas faire telle chose. Là où il n'y a pas de volonté semblable, il n'y a pas de loi, et pas de *devoir*. — Maintenant, cet *ordre* est un fait prouvable comme les autres.—Dans la pratique, ou dans le fait, nos écritures nous disent que dès l[e]

[1] *Catéchisme*, p. 156.

J'explique ma pensée :

S'il était possible que l'homme eut l'usage de la raison, sans connaître l'existence de Dieu, il ne parviendrait pas à connaître ses devoirs envers Dieu, s'il n'avait pas appris par la révélation ou l'instruction que *Dieu existe*, que Dieu *l'a créé*, ou s'il n'avait pas entendu prononcer le mot *Dieu*, ou quelque expression équivalente, *Être*, *Grand Esprit*; mais lorsqu'il a reçu la connaissance de ces faits, il peut *s'élever à la connaissance de ses devoirs envers son Créateur* (L).

Jamais homme n'acquerrait la connaissance de ses devois envers lui-même, jamais il ne saurait que la tempérance, que la continence sont des vertus, que la luxure est un péché, s'il n'avait appris par la révélation ou l'instruction qu'il n'est pas seulement un corps, mais qu'il a *une âme*, ou si, par la réflexion et l'attention sur la pensée, il n'était pas parvenu à s'assurer que les opérations intellectuelles sont l'ouvrage d'une substance spirituelle. Mais lorsqu'il a acquis par l'un de ces moyens la connaissance de sa nature, il peut parvenir à *découvrir* les rapports qui résultent de cette nature, les *devoirs* qui *découlent* de l'union de l'âme et du corps, de la supériorité de l'intelligence sur la matière.

Lorsqu'un mari et une femme ont donné le jour à un enfant, ils *connaissent naturellement* leurs devoirs envers cet être faible; ils savent qu'ils doivent prendre soin de son corps et de son âme.

Tant qu'un enfant ne connaît pas le fait qui est le fondement, le principe des rapports qui existent entre lui et l'auteur de ses jours, il ne parviendra jamais à connaître ses devoirs envers ses parents;

commencement, puis dans la suite des temps, Dieu, notre supérieur, a donné des *préceptes*, des *ordres* à l'homme, et que l'homme est obligé de suivre. — Hors de là, on peut établir des *axiômes*, des *convenances*, des *opinions*, des *rapports*, mais tout cela ne constitue pas une *loi*. « Une *loi*, dit excellemment » Mgr de Paris, est un *règle établie* et *notifiée* par une autorité légitime, avec l'intention d'obliger [1]. » — Nous avons quelque honte à rappeler ces principes à des philosophes chrétiens.

(L) C'est ici encore une puresupposition philosophique, chimérique et antinaturelle comme les autres; pour prouver le système, on va supposer un homme ayant l'*usage de la raison*, et cependant n'ayant pas entendu prononcer le nom d'*être*, etc., et puis s'élevant à la connaissance de *ses devoirs*. — Non, dans le fait, c'est-à-dire *naturellement*, cela ne se passe jamais ainsi, on connaît ses devoirs de la même manière qu'on connaît le *Grand-Esprit*. Tout cela forme un tout indivisible, dont le résultat est l'homme *raisonnable*, étant plus

[1] *Catéchisme*, p. 148.

mais lorsqu'il a été instruit de ces faits, a-t-il besoin d'un *précepte positif* pour aimer ses parents, les honorer, leur obéir (M)?

3° Dans l'état de justice originelle, il était très-facile à l'homme de connaître ainsi ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, envers le prochain ; il en avait la claire vue, l'*intuition : pour nous*, il nous est *plus difficile* de parvenir à la connaissance de nos devoirs par la *conscience* et le *raisonnement* ; alors surtout que l'on s'éloigne des préceptes les plus communs, qu'on arrive aux applications particulières, aux conséquences éloignées des vérités premières, l'erreur se mêle souvent à la vérité (N).

4° C'est par la conscience que le premier homme *connut* ses devoirs. Quant à nous, il ne nous est pas *impossible* de les connaître par ce moyen, mais *en fait* nous les *apprenons* par l'*instruction*, nous en *recevons la connaissance* (O).

« Les pères, les maîtres les apprennent à leurs enfants, à leurs » élèves. Ces vérités ont une telle *proportion* avec notre intelli- » gence, une telle *convenance* avec notre nature, que, dès qu'on

ou moins bien raisonnable et consciencieux, selon qu'il aura mieux connu *Dieu* et la *loi*; c'est par des raisonnements semblables à ceux exposés ici, mêlés de vrai et de faux, qu'on a obscurci toutes les notions philosophiques.

(M). Comme on le voit, on suppose toujours et on affirme ce qui est à prouver. Combien de parents en effet et combien d'enfants qui sans remords abandonnent ce que l'on appelle ici des *devoirs*, malgré la connaissance des rapports. Si le devoir n'est basé, n'est imposé que par ce *remords*, par cette *convenance*, celui qui n'a pas de *remords*, celui qui ne tire pas cette *conclusion*, ne voit pas cette *convenance*, n'a plus de devoir. Toute la morale est détruite par ces principes.

(N). Notons bien un sophisme qui se présente encore ici. On parle d'un état de justice originelle, où il était très-facile de connaître les devoirs par *intuition*, etc., comme si cet état avait duré quelque temps. Or, en *fait*, on sait qu'il n'a pas existé, pour le premier homme même ; en sorte que cette *difficulté* que l'on réserve *pour nous* doit être attribuée au premier homme même. Toutes ces contradictions disparaissent par ces mots de l'auteur que nous avons cité : « Que Dieu donna dès le commencement à l'homme ses *préceptes*. » Cela est clair comme le jour et l'on ne sait pourquoi on s'évertue à créer des obscurités et des difficultés.

(O). Enfin nous voilà d'accord pour le *fait*, pour la *réalité*, pour la *pratique*; et l'on avoue que l'on ne discute l'autre hypothèse que comme une *possibilité*. Nous laissons à nos lecteurs à juger s'il est permis de poser une possibilité contraire au *fait général*, si ce fait ne constitue pas la règle, la nature même de l'homme, etc.

» nous les propose, nous les *approuvons*, nous y adhérons; et » comme nous sommes disposés et accoutumés dès l'enfance à » goûter ces vérités, nous les regardons comme *nées* avec nous (P). »

Je ne vois rien que de *naturel* dans cette manière de *connaître* les vérités morales; elle suppose, il est vrai, une révélation faite primitivement par Dieu au premier homme au moyen de la parole; mais la parole est le *moyen naturel* de faire connaître les vérités morales à des êtres qui ne sont pas de purs esprits, mais des intelligences servies par des organes matériels. Elle suppose encore une *tradition* et une *instruction* extérieure; mais c'est aussi par la tradition et l'instruction extérieure que les hommes *reçoivent les premiers éléments* de toutes les connaissances profanes (Q).

5° A l'égard de ces *devoirs* qui sont la conséquence des rapports naturels établis par le Créateur, un précepte positif n'est pas nécessaire pour engendrer une véritable obligation : pour être obligé à les remplir, il suffit à l'homme de les *connaître par la conscience et le raisonnement*; il sait alors que ces devoirs lui sont *imposés* par Dieu, auteur de la nature. Ce n'est pas l'homme qui a créé et inventé ces rapports, il les a seulement *découverts ;* déduits de faits donnés et connus par la révélation ou l'instruction, ces devoirs, ces lois ne sont pas son ouvrage; ils sont l'ouvrage de Dieu, auteur des rapports dont ils sont la conséquence et l'expression; ils reposent sur la *volonté* libre de Dieu; c'est de cette *volonté* qu'ils tirent leur vertu obligatoire (R).

(P). Voilà encore nettement notre opinion formulée et établie. Cela est clair et évident. Toutes ces règles que nous regardons comme *nées avec nous*, comme notre ouvrage, nous ont été données par l'*instruction*.

(Q). Nous ne disons rien de plus. Les vérités morales ou plutôt les préceptes moraux ont été révélés, imposés par la *parole divine*, à Adam, continués à ses descendants par la *parole humaine ;* et c'est là le seul *moyen naturel de les connaître*. Le seul moyen de connaître la loi n'est donc pas la *conscience*, comme on le disait plus haut.

(R). Nous voilà encore retombés dans le chaos. Ce n'est plus l'*instruction*, la *parole*, *moyen naturel*, qui nous fait connaître que Dieu nous impose ces devoirs; c'est nous qui *découvrons*, qui *déduisons* ces devoirs de faits connus. En sorte que si nous ne déduisons pas, il n'existe plus de devoir. On suppose donc encore ce qui est à prouver, à savoir, que nous sommes *obligés* de découvrir, de déduire *nos obligations*. C'est à désespérer le raisonnement. C'est en vain qu'on fait apparaître ici la *volonté* de Dieu; Dieu ne veut qu'autant que

[1] Burlamaqui. *Préceptes de droit naturel*, p. 2, ch. V.

6° La loi naturelle n'est pas dépourvue de *sanction*, et l'homme peut connaître et connaît cette sanction.

Il n'est pas question pour le moment de cette récompense infinie, surnaturelle que Dieu, par une bonté purement gratuite, a bien voulu attacher à l'observation de cette loi, ni de la perte de ce bonheur et des supplices éternels qui sont la peine de sa violation, je ne parle que de la *sanction naturelle* de la loi *naturelle* (S).

L'observation de cette loi trouve sa *récompense* dans l'*ordre*, la paix, le bonheur qui résultent du maintien des rapports que Dieu a établis entre les êtres intelligents. La *peine* de son inobservation consiste dans les désordres qu'entraîne la violation de ces rapports. L'homme peut connaître par le raisonnement les maux de toute nature, moraux et physiques, que cause la violation de la *loi naturelle*, à l'individu, à la famille, à la société : il en fait tous les jours la triste expérience : sur ce point l'expérience confirme les déductions du raisonnement (T).

On a demandé si la morale est susceptible de démonstration : la réponse à cette question dépend d'une distinction.

Si par démonstration on entend cette opération de l'esprit qui consiste à extraire d'un principe purement abstrait des conséquences purement internes, purement subjectives, il faut répondre négativement ; car les vérités morales sont subjectives, elles correspondent à des êtres qui existent hors de l'entendement et dans la nature ; mais si l'on prend l'expression *démontrer* dans son acception ordi-

nous *découvrons*. Cette *volonté* est donc subordonnée à une opération qui nous est propre. Toute règle, toute notion de loi et de devoir est détruite,

(S) Notons bien, avant d'aller plus loin, que l'on bâtit ici une République comme celle de Platon. Cet état de nature, où l'homme n'avait à suivre qu'une loi naturelle, appuyée sur une sanction purement naturelle, n'a *jamais existé*. Il est de foi, et M. de Lahaye est d'accord avec nous, que, dès le *commencement*, Dieu révéla à Adam les vérités surnaturelles, et même les fins surnaturelles. C'est donc à la suite de ces livres de *philosophie naturelle*, si rudement stigmatisés à leur introduction dans les écoles chrétiennes par Grégoire IX[1], que l'on construit ici un état philosophique, tout à fait chimérique.

(T) Nous laissons à nos lecteurs à juger ce que serait cette morale, où pour toute récompense de ses sacrifices l'homme aurait la stérile et métaphysique récompense d'avoir contribué à l'*ordre*, à l'*ordre abstrait* (*sic*).

[1] Tous les philosophes doivent lire cette belle *lettre aux professeurs de philosophie de l'Université de Paris*, que nous avons publiée dans les *Annales de philosophie*, t. XVI, p. 362 (3e série).

naire ; si par démontrer on veut dire *montrer la convenance* nécessaire d'une action avec une vérité évidente par elle-même, à l'aide d'une ou de plusieurs autres vérités prises comme moyen de comparaison : il faut répondre que la morale est susceptible de démonstration.

On peut même systématiser la morale, c'est-à-dire classer les devoirs de l'homme, les coordonner, les rattacher par une chaîne non interrompue de propositions bien liées à un petit nombre de vérités premières; ainsi la morale mérite le nom de *science*.

Quelques philosophes ont essayé de ramener tous les devoirs à un principe unique : les uns ont pris pour point de départ la conservation de soi-même, ou *l'intérêt privé*, d'autres la bienveillance ou *l'intérêt public*, d'autres enfin *l'existence de Dieu et ses droits* sur ses créatures. Ces tentatives n'ont pas eu de succès et ne pouvaient pas en avoir ; c'était donner à la morale une *base trop étroite* (U).

Du principe de la conservation de soi-même et de *l'intérêt privé*, on fait aisément découler tous les devoirs de l'homme envers soi-même, mais il est difficile d'expliquer avec ce seul principe les devoirs de l'homme envers ses semblables, et notamment l'obligation dans laquelle est souvent le citoyen de sacrifier sa vie pour sa patrie; réciproquement il est impossible de rendre raison des devoirs de l'homme envers lui-même en partant exclusivement du principe de la bienveillance ou de *l'intérêt commun*. Enfin ces deux principes ne sont pas la source des devoirs de l'homme enves Dieu. Comme il existe trois espèces de devoirs, 1° devoirs de l'homme envers Dieu ; 2° devoirs de l'homme envers lui-même ; 3° devoirs de l'homme à l'égard de ses semblables, il faut admettre trois vérités premières ou trois principes des devoirs moraux : 1° *l'existence de Dieu*, créateur et conservateur ; 2° *la justice* et la bienveillance ; 3° la *conservation de soi-même*. C'est la méthode communément suivie (V).

(U) Nous sommes complétement de cet avis, mais nous avons quelque peine à faire accorder cette opinion aves le système précédemment exposé par M. de Lahaye. Il nous semble qu'il a supposé lui-même que Dieu n'avait fait à l'homme que *lui révéler sa propre existence comme créateur*, et qu'ainsi la morale chez lui avait un *principe unique*, un *point de départ unique*, *l'existence de Dieu*. Maintenant il convient que cette base *est trop étroite*. Et nous sommes de son avis.

(V) Oui, c'est là la méthode ordinairement suivie dans la philosophie, même catholique ; voilà pourquoi nous ne cesserons d'en faire remarquer l'obscurité, l'incohérence, les lacunes qui se présentent à tout lecteur attentif. Analysons :

« Quelle est la *destination* de l'homme? Trois réponses exclusives » ont été données à cette question par des philosophes qui n'envisa- » geant qu'une partie des moyens que nous avons à notre disposi- » tion, n'ont pu par conséquent qu'entrevoir un côté de la vérité. Ils » ont dit d'abord que l'homme était né pour être heureux, et qu'il » n'avait à se soucier que de son *propre bonheur*. C'était dénaturer » une grande vérité en la souillant de tout ce qu'il y a d'abject dans l'é- » goïsme. Plus généreux en apparence, sans être plus vrais, d'autres » philosophes ont soutenu un système diamétralement opposé, qui, » de nos jours, a été quelquefois décoré du titre bizarre de *religion* » *humanitaire*, et consiste à dire que l'unique but de notre exis- » tence est la société ou le *bien de l'humanité*. C'était faire d'une » chose vraie à certains égards une impraticable absurdité et proposer » à l'homme un but qu'il ne peut avoir le courage de poursuivre de » la manière et aux conditions qu'on le lui propose. Plus noble en- » core et plus respectable, si l'erreur est digne de respect, est l'opi- » nion de ces phliosopes désintéressés, qui, comptant l'individu et » la société humaine pour rien, prétendent que *Dieu est le seul but* » *de notre création;* comme si le créateur, en nous accordant l'exis- » tence, n'avait pas pu avoir d'autre intention que son propre bien, » et comme s'il était possible et naturel à l'homme d'exclure cons- » tamment de ses actes toute vue de *bonheur personnel*. Où se trouve » donc la vérité? Assurément dans la conciliation et dans l'harmo- » nieuse combisaison de ces trois points affirmatifs qui viennent d'ê- » tre énoncés, et dans l'exclusion de ce que les systèmes mentionnés » ont de négatif [1]. »

Quels sont dans les connaissances morales les moyens de distin-

il s'agit de *devoir*, d'*obligation*, et d'en chercher le principe. La réponse directe nécessaire, est que le devoir découle d'un *commandement fait par un supérieur*. Ici rien de semblable; on donne 1° un fait, *Dieu existe;* ceux-là échappent au *devoir* qui nient l'*existence de Dieu* ou la *providence*. — 2° La *justice*.... mais notons que l'on cherche précisément ce qui est *juste* ou *injuste*, *permis* ou *défendu*. Comment définir la justice lorsqu'on est supposé ne pas savoir encore ce qui est permis ou défendu, c'est-à-dire son *devoir?* — 3° La *conservation de soi-même*... mais on oublie que rien ne m'*oblige* encore à me conserver moi-même, et que par conséquent je suis libre de me détruire. Nous le répétons, tous ces principes philosophiques sont autant de propositions qui choquent le sens commun.

[1] Ubaghs, *Anthropologie*, ch. VI, n° 433, 424.

guer la *vérité d'avec l'erreur ?* Les mêmes que dans les autres branches de connaissances naturelles : *Le consentement général du genre humain et l'autorité des sages.*

Je ne parle en ce moment que des moyens que l'homme a dans l'*ordre de la nature*. Je considère l'humanité dans l'état où elle était avant l'établissement de l'Église catholique, et même avant la promulgation de la loi sur le mont Sinaï (X).

1° *Le consentement général du genre humain.*

Trop souvent on attribue ce consentement uniquement à l'évidence des vérités morales; cette évidence n'est pas sans influencé sur cet assentiment général, mais elle n'en est pas la cause unique et première (Y).

Il ne serait pas impossible à un homme qui posséderait l'exercice de toutes ses facultés intellectuelles, qui aurait *connu par l'instruction* les faits que j'ai appelés les vérités premières, les éléments nécessaires des connaissances morales, de déduire de ces faits les devoirs qui en sont la conséquence; *Adam les a connus par ce moyen;*

(X) Notons bien ici que ce classement est incomplet : 1° Il suppose ce qui est à prouver, à savoir que Dieu n'a pas donné de *préceptes* avant la loi du Sinaï, contre les paroles expresses de la Bible que nous avons citées, et contre toute l'histoire des communications de Dieu avec les premiers patriarches; 2° il va directement contre une vérité de foi, à savoir, que, dès la création, Dieu lui a fait connaître sa *fin surnaturelle*, et plusieurs mystères, etc. Tout cela est incomplet, et ce sont des notions à rectifier et à refaire.

(Y) Avant toutes choses nous devons noter ici par rapport au *consentement général du genre humain*, que nous admettons son autorité dans les questions de faits et de science, mais que lorsqu'il s'agit de *dogme* et de *morale*, nous ne le reconnaissons infaillible qu'en tant qu'il nous représente la *révélation primitive* ou *successive* et *extérieure de Dieu;* sans cela ce consentement ne constituerait qu'un *rationalisme*, non individuel, mais *universel*, ce qui est le système de l'abbé de Lamennais ; ou bien ce serait *l'apothéose et la déification de l'humanité*, ce qui constitue la *religion humanitaire* si en vogue de nos jours. Ce sont ces deux systèmes qui ont été condamnés par l'Eglise dans ces paroles de Grégoire XVI : « Laissant de côté les traditions saintes et apostoliques « il (l'abbé de Lamennais) ne cherche pas la vérité là où elle est d'une manière » certaine, en la cherchant hors de l'Eglise catholique, où elle se trouve sans le » mélange impur de l'erreur [1]... *philosophie selon la tradition des hommes, » selon les élémens du monde et non selon le Christ* [2].»

[1] Termes de l'encyclique condamnant les paroles d'*Un Croyant*.
[2] S. Paul *aux Coloss.*, II, 8.

mais ce n'est pas ainsi que le genre humain a acquis et acquiert encore aujourd'hui la connaissance de ses devoirs, c'est par la *tradition* que les connaissances morales se sont répandues dans le genre humain, c'est par l'*instruction* et l'éducation qu'elles se transmettent encore aujourd'hui (Z). Il faut faire aussi la part de l'*évidence* : comme je l'ai déjà dit, ces préceptes ont une telle proportion avec notre nature, une telle harmonie avec notre esprit, que, *dès qu'ils nous sont proposés*, nous les approuvons, nous y adhérons. Cette adhésion est le premier sentiment qu'ils produisent en nous, et l'impression produite par l'éducation ne s'efface jamais complétement : les passions peuvent bien l'affaiblir ensuite chez quelques individus, mais elles ne parviennent jamais à l'effacer complétement ; elle se réveille lorsque ces malheureux rentrent en eux-mêmes en réfléchissant de sang-froid sur la nature de l'homme, ses rapports avec Dieu, et avec ses semblables, sur les rapports de l'âme et du corps ; l'antiquité, l'université, la perpétuité des obligations morales est un fait qui n'a été contesté que par les sceptiques ; l'évidence des faits les a confondus.

2° *L'autorité des sages.*

Qu'on le remarque bien : le consentement général du genre humain ne s'étendait guère au-delà des axiomes de justice évidents par eux-mêmes, et des devoirs les plus communs de la morale. Lorsqu'il

(Z) Nous voilà d'accord sur la manière dont les hommes acquièrent aujourd'hui la connaissance de leurs *devoirs*, c'est par l'*instruction*, par la *tradition*. — Mais Adam était-il différent de nous ? Ce qui est dans *notre nature* n'était-il pas aussi dans la sienne ? Et puis, cette tradition ou enseignement des devoirs ne doit-il, pour nous, ne remonter qu'à Adam, de manière que nous soyons *obligés* de *faire*, ce qu'Adam a cru *convenable de faire ?* Voilà la question, et nous n'hésitons pas à dire que si l'obligation du *devoir* ne remonte qu'à notre père Adam, elle est sans force, sans sanction. Adam n'avait pas le *droit* de constituer à lui seul la *loi morale* pour ses descendants. Il n'était pas infaillible, ce que certes il nous a assez bien prouvé. Ce ne serait là qu'une *loi humaine*, et nous, fils de Dieu comme lui, ne devons *obéissance* qu'à une loi morale *venant de Dieu ;* et aussi Dieu a pris la peine de venir nous déclarer ses volontés au Calvaire, au Sinaï, et aussi à Adam lui-même et à ses enfants. On veut rompre ce testament, cette *alliance*, pour la réduire à cette insignifiante communication : *j'existe*, je *t'ai créé*. Cela est faux, incroyable, et nous sommes profondément étonnés que ce soit des catholiques qui depuis si longtemps enseignent ce système, qui a mis la morale dans cet horrible chaos où nous la voyons aujourd'hui.

s'agissait de déduire de ces principes les règles particulières et presque infinies, au moyen desquelles sont réglées les familles, les sociétés, et sont fixés et précisés les devoirs de tous les âges, de toutes les conditions, on ne rencontrait plus l'unanimité parmi les hommes, on ne trouvait plus que le *sentiment des sages.* Dans cette partie il y a bien des vérités qui ne sont pas à la portée de tous les esprits [1]. Ce sentiment n'était plus une autorité sûre, respectable, infaillible comme le consentement du genre humain. A défaut de toute autre autorité, ce sentiment était et est encore un guide plus sûr que le jugement individuel; toutes les fois que l'opinion appuyée sur l'autorité des sages est plus sévère que celle de l'individu, on doit la préférer. L'autorité des sages n'est pas infaillible; on peut, on doit examiner les motifs sur lesquels sont appuyées les différentes opinions: il faut peser les autorités et ne pas se borner à les compter; mais, je ne saurais trop le répéter, le sentiment des sages est un guide *plus sûr* que la *conscience individuelle*, lorsqu'elle juge dans sa propre cause. Presque toujours l'intérêt propre nous aveugle et fausse le jugement. On approuve pour soi des actions que l'on condamnerait, s'il s'agissait d'un autre. La prudence fait un devoir de consulter et de suivre le sentiment de personnes sages, éclairées et désintéressées (A).

(A) Nous adoptons tous ces principes sur *l'autorité des sages*, mais en y joignant une juste et nécessaire distinction. L'autorité des sages peut guider, diriger, éclairer notre détermination; mais elle n'est et ne sera jamais *une loi*, c'est-à-dire un *précepte porté, promulgué par une autorité compétente.* Que l'on cesse de faire ces funestes confusions. Les textes de la loi sont connus :

Pour la *société religieuse :*

Les paroles des Écritures;

Les décisions des conciles;

Les décrets des papes et de nos évêques;

Pour la *société civile,* il faut y joindre :

Les codes de nos lois.

Les ordres et décrets des magistrats légitimes.

Voilà les lois, les préceptes *obligatoires.* — Quant à l'autorité des sages,

[1] Cautio est ut diligenter distinguamus inter principia generalia, quale est honestè vivendum, id est secundùm rationem et quædam his proxima, sed ita manifesta ut dubitationem non admittant, quale est alteri suum non rapiendum et inter illationes quarum aliæ facilem habent cognitionem, ut posito matrimonio non admittendum adulterium; aliæ verò difficiliores, ut ultionem quæ in dolore alterius acquiescit esse vitiosam. Fermè idem hic evenit quod in mathematicis, ubi quædam sunt notitiæ primæ, aut primis proximæ, quædam quæ demonstratione statim intelliguntur et assensum obtinent, quædam vera quidem, sed non omnibus patentia. — Grotius, *de jure pacis et belli*, liv. II, ch. XX, n° 43.

Ainsi, quand bien même il n'existerait pour l'homme d'autre autorité que la *raison commune* et le *sentiment des sages*, la méthode connue sous le nom de *libre examen* serait absurde et désastreuse. Expliquons-nous.

Lorsqu'un homme a connu, *par la tradition et l'instruction*, ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, envers ses semblables, il peut, sans aucun doute, chercher à se rendre raison de ces obligations, examiner comment elles découlent de la nature de l'homme, de sa position, de ses rapports, se rattachent aux vérités premières et fondamentales de la morale : ce travail est permis, il est louable. Ce n'est pas cet examen que je condamne comme absurde et désastreux. Qu'est-ce donc? C'est le droit que les *philosophes rationalistes* donnent à tout particulier de mettre le produit du travail de son esprit au-dessus des vérités consacrées par l'assentiment de tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux; c'est la prétention de refaire la morale. Cette prétention décèle un orgueil immense, insensé. Est-il au pouvoir du philosophe de détruire les rapports que Dieu a établis entre ses créatures, et de leur en substituer de nouveaux? Non; mais il se persuade que, jusqu'à lui, personne n'a saisi ces rapports, n'en a tiré les véritables conséquences; il croit que, jusqu'à lui, tout le genre humain s'est trompé; qu'à lui seul a été réservé le privilége de l'infaillibilité. Quel orgueil! (B).

Que doit faire le philosophe en supposant qu'il arrive par la méditation à un système qui heurte en un point le *sens commun*, la con-

c'est seulement une autorité de direction, de conseil, de prudence, mais ce n'est pas une *loi*, un *précepte*. Antoine, Bailly, Bruch, Billuart, Biner, Brocard, Canus, Collet, Estius, Estrix, Frassen, Gonzalez, Suarez, Sanchez, etc., n'ont aucun *pouvoir* sur nous. Il ne faut pas mettre l'armée des casuistes en place de la légitime autorité des personnes qui ont autorité sur nous. C'est là ce fardeau que l'homme ne peut porter. — Leurs travaux sont plus ou moins importants, mais en tant que *conseils*; et souvenons-nous que l'Eglise nous apprend que les *conseils* du Christ lui-même ne sont pas *obligatoires*. N'allez pas créer des préceptes là où il n'y en a pas.

(B) Nous rappelons encore qu'il doit être bien supposé ici que le genre humain n'a pas *créé* lui-même les obligations morales, ni inventé, découvert seul ces rapports, car, si c'est un homme qui a *créé* ces lois, *découvert* ces rapports, on ne voit pas pourquoi un autre homme ne pourrait pas voir si ce premier homme a bien ou mal vu; il y aurait de l'orgueil à prétendre mieux voir qu'un autre, mais cette note d'orgueil peut aussi être appliquée à cet autre qui a cru mieux voir que toute sa postérité.

science *universelle* du genre humain : il doit reconnaître que son système renferme une erreur; il doit renoncer à sa conception et déférer à la *raison commune*.

Peut-on exiger du penseur la même déférence pour le *sentiment des sages*? Qui oserait le soutenir? car ce sentiment n'est pas une *autorité infaillible*, et l'homme ne doit la soumission de son entendement qu'à la *vérité*, à la raison (C). Quelle conduite tiendra donc le philosophe : En théorie il conservera son opinion ; mais dans la pratique il sera souvent obligé de suivre le sentiment des sages : la prudence lui en fait un devoir; placé entre deux guides également faillibles, l'homme est réduit à suivre celui qui lui présente le moins de chances d'erreurs (D).

Telle étant la position de l'humanité réduite aux *seules lumières de la raison* : n'avait-elle pas besoin d'une autorité plus sûre, ne convenait-il pas à la bonté de Dieu de donner à sa créature le secours que réclamait la faiblesse de son esprit ?

Considérée *en général* l'intelligence humaine n'a pas erré, ne pouvait pas errer relativement aux préceptes les plus communs de la loi naturelle; mais par l'habitude de transgresser cette loi, l'entendement avait été obscurci dans l'application des principes généraux aux cas particuliers [1].

Que d'erreurs ont été enseignées par les philosophes ! Combien de nations ont tiré de principes vrais des conséquences fausses !

Les devoirs étant *la conséquence de l'ordre établi de Dieu* et par suite l'*expression de sa volonté*, ils sont obligatoires pour l'homme alors même qu'il ne les connaît que par le raisonnemement ; en ce sens ils sont des *lois*; mais si l'on définit la loi : *le discours d'une personne qui commande avec autorité à d'autres de faire ou de ne pas faire une chose*, il faut reconnaître que ces préceptes n'avaient pas le caractère de *loi*, ils ne se présentaient à l'esprit humain que comme des *corrollaires* déduits des vérités premières. Sous cette forme étaient-ils

(C) *La vérité* et *la raison*, mots bien abstraits, à faces bien diverses ; nous disons, nous : *aux lois positives dans l'ordre spirituel et temporel;* c'est là l'ordre réel et aussi naturel.

(D) En définitive, M. de Lahaye arrive à la même conclusion que nous : il n'y a réellement de *loi*, d'*obligation* que les lois *positives*, *divines* ou *humaines*.

[1] Ratio autem hominis circa præcepta moralia, quantum ad ipsa communissima præcepta legis naturæ, non poterat errare in universali. Sed tamen propter consuetudinem peccandi obscurabatur in particularibus agendis. S. Thom. *Summa theol.* 1ª 2ᵉ quest. xcix, art. 2.

une barrière assez forte contre les passions? ne *convenait-il* pas que Dieu les promulguât d'une manière positive (E)?

Les règles de la morale sont susceptibles d'une déduction purement rationnelle, aussi l'homme peut-il les démontrer quand il les connaît, il ne lui est même pas absolument impossible de les *découvrir* par voie de déduction, lorsque par la parole il a été mis en possession du plein exercice de ses facultés intellectuelles, lorsque par l'*instruction* il a reçu les éléments premiers et indispensables des connaissances intérieures. Mais lorsque l'on considère d'un côté l'état de faiblesse, d'ignorance où est aujourd'hui l'esprit humain, l'empire qu'exercent sur lui les passions, d'un autre côté, la multiplicité des devoirs de la morale, l'étendue, la délicatesse des observations qu'exige la connaissance de certains préceptes [1], n'est-il pas évident que l'homme ne serait parvenu à composer un code complet de morale qu'après un temps très-long, des efforts pénibles, que dans ce code la vérité eût été mêlée à bien des erreurs, que les découvertes, les preuves d'un philosophe n'auraient pas réuni l'assentiment de tous les autres. Il n'en est pas des déductions morales comme des maximes de la géométrie; lorsqu'un homme de génie a découvert et démontré une proposition mathématique, presque toujours la démonstration obtient l'assentiment de tous ceux qui peuvent la saisir et la comprendre. Dans la morale il est rare qu'un système soit approuvé par tous les philosophes. Cette différence ne vient de l'évidence objective des deux espèces de vérités : les vérités

(E) Nous n'adoptons pas cette définition : que les devoirs sont la *conséquence de l'ordre établi de Dieu.* Ils seraient alors une thèse philosophique dépendant de la connaissance de l'ordre établi, ou de la nature. Les devoirs sont la conséquence de l'*ordre*, *du commandement*, *porté*, *exprimé par Dieu*. Ce qui le prouve, c'est l'embarras même où se trouvent les théologiens, qui, comme on le voit ici, sont obligés de dire que ces devoirs ne sont que des corollaires, *impuissans contre les passions*. En outre, nous soutenons qu'il n'était pas seulement *convenable*, mais *nécessaire* de promulguer ces lois. Quoi donc? ne sentez-vous pas l'inconvenance qu'il y a à présenter les préceptes *positifs*, les lois que Dieu lui-même, que le Christ ont *promulguées*, comme une chose seulement *convenable*, et encore une *convenance* dont vous vous faites *juges* vous-mêmes?

[1] Prenons pour exemple le 6e commandement : Pour le découvrir, il faut savoir que le rapprochement des deux sexe n'est licite qu'autant qu'il a pour effet la reproduction de l'espèce humaine, l'éducation physique et morale de l'enfant, que ce double but n'est atteint parfaitement que dans le mariage, c'est-à-dire par l'union indissoluble de l'homme et de la femme.

morales sont en elles-mêmes aussi évidentes que les vérités de la géométrie, mais, relativement à l'homme, elles ne sont pas *aussi claires* : les passions remplissent l'esprit humain de nuages, de doutes, l'orgueil l'entraîne dans une multitude de questions inextricables et inutiles; une expérience frappante confirme cette observation: considérons les nations payennes, les philosophes de l'Inde et de la Grèce. Ils n'avaient pas été dans la nécessité de *découvrir* les devoirs d'homme, de composer le code de la morale. Ils avaient hérité des trésors de science que notre premier père avait puisés *au moyen de l'intuition*, ce glorieux privilége de l'innocence originelle; ils avaient recueilli les résultats des réflexions, de l'expérience des générations qui les avaient précédés; beaucoup d'entre eux avaient eu connaissance des *traditions et des livres sacrés des Juifs*. Cependant que de conséquences fausses ils ont tirées de principes vrais ! que d'erreurs monstrueuses déshonorent les écrits des philosophes les plus sages! Que de systèmes, que de contradictions entre les différentes écoles? L'humanité déchue aurait-elle pu sortir de ce chaos moral par la seule énergie du travail de son intelligence? Ne fallait-il pas *que Dieu lui vint en aide*, dissipât les erreurs locales dont l'homme avait surchargé et pour ainsi dire encroûté la vérité universelle ? Pour prévenir le retour de cet obscurcissement et pour empêcher l'homme de flotter à tout vent de doctrine, ne convenait-il pas que Dieu *établît une autorité publique, infaillible* (F).

La morale ne serait pas une loi si elle n'émanait pas d'un pouvoir supérieur à l'humanité tout entière. L'obligation morale a donc pour fondement nécessaire l'*existence de Dieu* (G). La loi naturelle n'au-

(F). C'est toujours, comme on le voit, la même conséquence pratique, que celle que nous posons en principe et en pratique. Oui, tout cela est vrai ; mais ce qui est vrai pour ces hommes, a été vrai pour tous. M. de Lahaye en vient à ne réclamer le privilége, la *découverte*, de *déduction*, d'*intuition* des vérités morales que pour Adam. Mais Adam était homme lui-même, et, comme il nous l'a prouvé, *non infaillible*, et si la règle morale était de son *invention*, ce ne serait jamais qu'une règle *humaine* et *faillible*. Nous ne savons pas pourquoi en faisant la généalogie de la règle morale, M. de Lahaye s'arrête tout court à Adam. Pour nous, nous disons comme l'évangile : *qui fut d'Adam, qui fut de Dieu* (qui fuit Adam, qui fuit Dei [1]). Cela n'est pas du tout déshonorant pour l'homme, je crois pouvoir l'assurer.

(G) C'est cette même règle posée ici par M. de Lahaye que nous adoptons

[1] S. Luc, III, 38.

rait pas de sanction suffisante s'il n'existait pas dans une autre vie des *récompenses* pour la vertu, des *peines* pour le vice et le crime. « En ne considérant l'homme que sous le point de vue rétréci du » présent, il est facile d'imaginer des circonstances où il y aurait » incompatibilité entre les trois fins de la création; mais si l'on » embrasse l'existence de l'homme dans toute son étendue, ses » droits, ses devoirs et sa destination présente la plus constante » harmonie. Alors on voit que ce qu'il fait pour le bien réel de ses » semblables tourne à son propre avantage, que tout sacrifice » qu'il s'impose est une semence des plus fécondes qu'il jette » dans une bonne terre, et dont il recueillera plus tard les fruits au » centuple, et que tout ce qu'il entreprend pour son vrai bonheur » et pour celui de la société tend également à la fin supérieure que » le Créateur s'est proposée par rapport à lui-même. Ainsi, en envi- » sageant l'homme sous tous ses rapports et dans toute sa durée, on » découvre le plus bel ordre, tandis qu'en le tronquant et en rétré- » cissant son existence entre les bornes étroites de cette vie, on ne » voit en lui que contradiction et désordre[1]. »

La morale est donc fondée sur le *dogme*, se lie étroitement au dogme; par conséquent, tout ce qui tend à altérer le dogme, à en gêner la connaissance, à en affaiblir la certitude, porte atteinte à la morale. Au contraire, tout ce qui contribue à rendre la connaissance du *dogme* plus prompte, plus facile, plus générale, plus pure et plus ferme, porte à la conservation, et au maintien de la morale (H).

DE LAHAYE.

dans toutes ses conséquences en *théorie* et en *pratique*, M. de Lahaye ne l'admet qu'en *pratique*. En théorie il la détruit par un paralogisme évident, celui de donner pour fondement à la loi, l'*existence* de Dieu, au lieu de la *volonté* de Dieu. L'*existence* de Dieu ne peut constituer une loi, une obligation, un devoir. C'est sa *volonté* manifestée, *imposée*, *promulguée*, qui constitue la *loi* et le *devoir*. — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer de nouveau que les *récompenses* et les *peines* de l'autre vie supposent déjà une *révélation* positive; M. de Lahaye l'avoue, et cependant il persiste à soutenir que la loi morale à laquelle elles servent de sanction a été constituée sur la seule révélation de l'*existence* de Dieu.

(H). C'est très-bien dit: mais par *dogme*, nous ne pensons pas comme M. de Lahaye; nous n'entendons pas seulement l'*existence* de Dieu, nous entendons toutes ses perfections, tous ses rapports avec les hommes; les rapports, les perfections n'ont pas été révélés *isolément*, et d'une manière abs-

[1] Ubaghs, *Anthropologie*, ch. VI, n° 1-31.

traite; ils ont été révélés positivement, et conjointement, indissolublement unis avec la *morale*, avec la loi, les *obligations*; et c'est cette révélation du *dogme* et de la *morale* qui a constitué la *religion* d'Adam, religion complète, c'est-à-dire comprenant tout ce qu'il fallait *croire* et *pratiquer* alors pour être sauvé.

CONCLUSION.

Ainsi donc 1° Il n'est pas vrai que la *morale* ou la *loi naturelle* ait été découverte par Adam, sans autre révélation que celle de l'*existence* de Dieu. Cette loi serait *humaine*, ce serait seulement une *opinion adamique*, non infaillible, non obligatoire.

2° Il n'est pas vrai que la loi morale résulte seulement des *rapports* naturels entre Dieu et les créatures, entre les créatures entre elles ; les *rapports* pourront créer des *convenances*, des *axiômes*, mais les *convenances*, les *axiômes* ne sont pas des lois obligatoires, constituant des devoirs; les *lois* viennent uniquement et forcément de la *volonté* du législateur, exprimée et promulguée.

3° Ces principes sont seuls conformes à ce qui se passe sous nos yeux, à la manière dont nous avons connaissance de la loi, et à l'histoire que l'écriture nous fait de la naissance de l'homme, à laquelle *dès le commencement Dieu donna des préceptes et une loi* [1].

Quel est le philosophe chrétien et surtout catholique qui pourrait encore hésiter à accepter et à répandre ces principes ?

A. BONNETTY.

Traditions primitives.

LETTRES A M. L'ABBÉ GUÉRIN, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, AUTEUR DE L'ASTRONOMIE INDIENNE, SUR LA CHUTE PRIMITIVE.

LETTRE PREMIÈRE. — L'HYPOTHÈSE RATIONALISTE.

O incrédules trop crédules ! (PASCAL.)

Monsieur l'abbé,

L'école de Voltaire, en bafouant spirituellement et *l'esprit*, et *le cœur*, et *l'intelligence*, et *l'amour*, avait à tout jamais écarté bien loin d'elle les âmes nobles et généreuses. Rousseau, qui comprenait si bien toute la grandeur du Christianisme, ne voulut jamais accepter un scepticisme dérisoire et moqueur qui tuait tout à la

[1] Voir ci-dessus le passage entier de l'*Ecclésiastique*.

fois la raison et la sensibilité. Il ne voulait pas pourtant de cette sévère morale chrétienne qui contient si fortement tous les élans du cœur, et qui prétend gouverner toute la nature humaine par la *raison*, par l'*ordre* et par la *loi*. Pour rompre tout à fait avec l'Évangile, il fallait donc choisir un point de départ complétement différent. En étudiant très-superficiellement la nature de l'homme, Rousseau ne put pas méconnaître bien des instincts désordonnés [1]; mais, par une illusion qui ne peut pas tenir devant les faits, il attribua aux habitudes d'une civilisation corruptrice toutes les misères de l'âme, et posa comme principe que le cœur de l'homme débarrassé des influences sociales, était la règle universelle du beau, du vrai, du bon [2]. Ainsi, purifiez votre âme des influences coupables que le monde y a mises : n'allez plus chercher dans les livres des hommes une science incertaine et flottante ; ne regardez pas au ciel l'étoile qui doit vous guider dans la route de la vie. Le ciel est muet, et Dieu, qui d'un pied dédaigneux a lancé le monde un jour dans les espaces, ne viendra jamais vous parler [3]. Pourtant ne vous laissez pas aller au désespoir, ni séduire par les vains sophismes d'une philosophie découragée. Dieu n'a-t-il pas mis *en vous un flambeau intérieur* qui peut rayonner sur toutes les actions de la vie? Est-ce que vous n'avez pas un cœur généreux, sensible, fort? Oh! laissez bien loin les vaines idées des hommes, leurs préjugés étroits et leurs criminelles conventions [4]. Revenez aux sentiments si droits, si purs, si féconds de la nature humaine! Vous trouverez en vous-mêmes un fond inépuisable de grandeur et d'amour qui remplira votre vie de mouvement et de lumière [5]. L'homme, tel que la société

[1] Nous avons fourni des preuves nombreuses de cette assertion dans *Le Christ et l'Évangile*, 1re partie, ch. Ier, et dans notre ouvrage sur la *Pureté du cœur*, où nous discutons d'une manière étendue l'hypothèse sentimentale de J. J. Rousseau et de ses successeurs.

[2] Voir J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*.— Cette opinion du philosophe de Genève a exercé une grande influence sur le 19e siècle. — Elle a été reproduite par l'auteur d'*Oberman*. Voir De Sénancour, *Rêveries*. — M. Eugène Sue lui a donné une immense popularité par ses deux romans du *Juif errant* et des *Mystères de Paris*.

[3] « Les livres des hommes sont menteurs, disait Jean-Jacques, mais la nature ne ment jamais. » Nous renvoyons pour ce point capital de la discussion, à notre travail sur la *Pureté du cœur* où nous avons envisagé cette opinion dans toutes ses conséquences morales et sociales.

[4] J.-J. Rousseau, *Emile*, profession de foi du vicaire savoyard.

[5] Jean Jacques en revient toujours à s'appuyer sur la bonté native de la nature humaine. Voir édit. Desoer, t. VIII, 35.

l'a fait, n'est qu'un être incomplet et souffrant, qu'on enveloppe dès le berceau de langes qui l'étouffent et le brisent[1]. On s'attache à supprimer en lui tous les élans naturels qui le feraient grand et fort. On l'emprisonne dans tous ces liens de fer qu'on appelle les conventions, les lois, les positions sociales : on en fait vite quelque chose de misérable et de chétif, qui ne connaîtra jamais ni les grands sacrifices, ni les grands dévouements. Mais l'homme, tel qu'il est sorti des mains de Dieu, n'est pas fait pour cette rude servitude. Ce n'est pas un être honteux, et qui doive rougir de lui-même. Il est en lui un immense besoin d'aimer : ce besoin fait son bonheur, il fait sa vie. Il aimera le doux azur des cieux, il aimera les fleurs modestes des champs, il aimera la nature tout entière avant qu'un amour plus élevé et plus fort vienne s'épanouir dans son cœur. Laissez-le grandir dans cette vie d'amour et de sympathie qui doit remplir son existence : c'est là qu'il trouvera la patience, l'activité, la compassion, la vertu tout entière. Un cœur qui n'est pas étouffé porte en soi tous les *germes* du beau, toutes les *racines* du bien. Dieu, qui a fait l'homme pour son bonheur, se plaît à le voir grandir, indépendant de toutes les tyrannies, plein d'amour pour la nature et pour l'humanité. Toute loi qui voudra le réduire à une vie différente, est mauvaise, parce qu'elle est impossible. Elle ne peut pas accuser le genre humain de faiblesse et de corruption; mais elle doit reprocher à elle-même d'avoir méconnu les besoins et la destinée des hommes[2].

Mais, si la théorie du philosophe de Genève, tant de fois reproduite[3], a quelque chose de séduisant pour les esprits jeunes que dominent encore les sens et l'imagination, elle ne pourra jamais soutenir les réflexions d'un âge plus mûr, et toujours elle viendra se briser devant l'examen plus sérieux qu'on devra faire de la nature humaine[4], considérée dans sa profonde misère, dans sa triste réa-

[1] C'est la théorie d'*Oberman*, voir Sainte-Beuve, *Portraits littéraires. M. de Sénancour.*

[2] C'est là à peu près la théorie exposée par l'abbé Gabriel qui tient lieu à M. Eugène Sue du *vicaire* de Rousseau, du *Jocelyn* de M. de Lamartine et de l'abbé *Aubert* de Georges Sand.

[3] Cette théorie fait le fond de la plupart des romans contemporains, elle exerce, à cause de la popularité et de la diffusion de ces livres, la plus pernicieuse influence morale et sociale.

[4] Aussi, est-ce par une étude complète de la nature humaine, que nous l'avons réfutée dans la *Pureté du cœur.*

lité. Il est évident, pour moi, que l'utopie spécieuse qu'on oppose à nos idées chrétiennes est un système tout à fait idéal, complétement dénué de toute base historique, un véritable roman du cœur comme *Héloïse* ou *Clarisse Harlowe*. Le point capital sur lequel elle repose, me paraît complétement en contradiction avec les faits de la tradition universelle comme avec les faits psychologiques.

L'homme est certainement un grand mystère, cependant il est impossible de rien établir en philosophie avant d'avoir dénoué ce terrible problème de son origine et de sa destinée. Le système de nos adversaires repose sur une hypothèse aujourd'hui si répandue qu'il nous semble nécessaire d'examiner avec la dernière attention le point fondamental de toute leur théorie.

Les rationalistes, peu occupés des traditions et de l'histoire, bâtissent en l'air leurs palais fantastiques, vain rêve d'une imagination féconde. Mais la Cité de Dieu, qui conserve éternellement la lumière et la vie, a posé ses fondements sur le roc et sur les montagnes éternelles. Les croyances catholiques se rattachent profondément à la conviction universelle et aux souvenirs les plus anciens et les plus vénérables du genre humain. Rompre avec le Catholicisme, c'est rompre avec l'histoire la plus authentique du passé. C'est ce qui rattache aux idées catholiques tous les esprits qui préfèrent le bon sens aux systèmes, et les faits positifs à tous les vains rêves des poètes. La doctrine de l'Eglise, c'est une admirable tradition qui commence avec le temps et finit avec l'éternité. Ces principes, une fois bien compris, il ne doit sembler surprenant à personne que nous fassions tout de suite un appel à l'histoire, convaincus que nous sommes que les prétentions de nos adversaires ne pourront jamais se soutenir sur ce terrain. Si donc nous faisons un appel à la science pour la question qui maintenant nous occupe, nous allons trouver au commencement des symboles de tous les peuples les plus anciens, que la nature humaine, primitivement pure et simple, fut autrefois par une révolte fatale contre l'auteur même de la vie, privée de sa grandeur première et profondement pervertie. Voltaire lui-même, que nous trouvons si rarement d'accord avec nos opinions, n'a pu s'empêcher de dire : « Le péché originel a été le fondement de » la théologie de toutes les nations[1]. » Kant avoue les mêmes faits :

[1] C'est dans l'*Essai sur les mœurs* qu'il fait cet aveu capital.

Les hommes ont prétendu d'un COMMUN ACCORD[1], *que le monde a commencé par le bien*, mais que la chute rapide dans le mal s'est bientôt manifestée[1].

LETTRE DEUXIÈME. — SOUVENIRS DES PEUPLES.

> Tous les hommes parlent, en termes plus ou moins clairs, d'un *bonheur primitif* et de la *chute* qui le suivit. (ROSSIGNOL.)

Si l'homme est *essentiellement* bon et pur comme on l'a rêvé, d'où vient que le genre humain surtout considéré dans son ancienne histoire ne voit en lui qu'un criminel frappé par la justice divine? Est-ce que l'homme pour l'univers entier n'est pas ce Prométhée si mystérieux enchaîné sur le roc par la justice et la violence pour avoir voulu voler le feu du ciel? Est-ce qu'il ne semble pas au genre humain que notre nature, pour me servir de l'admirable expression de Cicéron, n'est plus qu'une *âme en ruine?*

Dans les antiques histoires de l'humanité apparaissent sous des emblêmes pleins de grâce et de poésie, des moments vraiment heureux où le cœur de l'homme n'avait pas encore senti les influences du mal, où son esprit conservait sans effort les vérités célestes; mais, disent les historiens primitifs, un jour la chaîne d'or qui liait le ciel à la terre fut fatalement rompue et la nature humaine *tomba* dans toute la profondeur de sa misère. Il faut être singulièrement peu attentif pour ne pas voir le soin persévérant que les peuples mettaient à conserver cette tradition si expressive de la dégradation première.

« Les explorations que poursuit avec tant de succès depuis quel- » ques années et sur tant de points divers la science historique, dit » Guiraud, ne permettent plus maintenant à tout homme de bonne » foi de contester l'identité des premières traditions chez tous les » peuples du monde. La nécessité de rattacher ces traditions à une » révélation divine pour en expliquer la morale sublime et se ren- » dre raison des respects dont toutes les religions les ont entourées » est devenue tout à fait incontestable et c'est un point que tous les » bons esprits ne discutent plus. Comme l'homme n'invente pas, la

[1] Kant, *De la religion dans les limites de la raison.*

» vérité qui lui a été révélée, se trouve au fond de toutes ses fables,
» et les erreurs dont il l'a défigurée ne tiennent qu'à son impuis-
» sance d'en conserver les traits primitifs sitôt qu'il a eu perdu sa
» primitive innocence; car il lui a manqué dès-lors cette faculté
» sympathique qui pouvait seule lui en faire saisir et apprécier
» toute la beauté. Qu'on ne soit donc pas étonné si à chaque dé-
» couverte que fait l'histoire moderne dans le sens moral des faits,
» dans l'entente mystérieuse des écrits, dans ce sanctuaire intime
» de la pensée antique, où si peu avaient pénétré jusqu'ici, la vérité
» commence à se dévoiler aux regards chrétiens qui ne cherchent
» qu'elle, et si nous nous empressons de proclamer, nous enfants
» privilégiés d'un même Dieu, ces rapports de famille qui se mani-
» festent à nous et qui attestent en même temps que notre frater-
» nité universelle, sa sollicitude infinie et l'égalité absolue de ses
» premiers dons[1]. »

Il n'est pas difficile d'expliquer comment la tradition primitive du genre humain relative aux premiers événements de l'histoire de l'humanité s'est transmise et conservée même après les plus profondes révolutions religieuses. Ecoutons parler un des penseurs les plus éminents de notre époque :

« L'auteur de la plus ancienne *Préparation évangélique*, Eusèbe
» de Césarée, consultant au 4e siècle de notre ère les monuments
» de la haute antiquité avait déjà cru y entendre comme un écho
» de la tradition sur l'état primitif du genre humain consigné dans
» la Genèse. Ce résultat ne dut point l'étonner : si l'humanité a été
» brisée à son origine par une grande chute, le bruit de ce boulever-
» sement a dû retentir longtemps dans le monde. A l'époque du dé-
» luge, Noé sauva ce souvenir avec l'héritage des traditions. Dans
» l'intervalle des années qui s'écoulèrent depuis le déluge jusqu'à la
» dispersion des peuples, la terre n'eut, suivant l'expression de la
» Bible, *qu'un seul langage et une seule lèvre*. On doit donc penser
» que lorsque ce peuple primitif se divisa pour se répandre sur le
» globe, les chefs des grandes migrations emportèrent avec eux la
» mémoire de l'anathème commun à tout le genre humain. Quel-
» ques idées, empruntées à ce souvenir, durent se perpétuer plus ou

[1] Guiraud, *Fragment sur le Prométhée d'Eschyle* dans *L'Université catholique*, t. II, p. 272 (1re série). Voyez aussi dans les *Annales de philosophie*, un beau travail de M. Rossignol sur le *Mythe de Prométhée*, t. XVIII, 73, 184, 325, XIX, 163.

» moins altérées, chez plusieurs peuples, jusqu'à l'époque où furent » écrits leurs livres sacrés, époque fort ancienne dans l'histoire des » principales nations du vieil Orient. Les corporations sacerdotales, » dépositaires de ces livres, purent ainsi retenir quelques débris du » récit primitif, alors même que ce récit s'était obscurci ou effacé » dans les traditions populaires, et qu'une notion confuse de la cor- » ruption de la nature humaine ne survivait, avec une sorte d'obs- » curité solennelle, que dans certains emblêmes religieux, certains » rites expiatoires dont les masses étaient loin de comprendre nette- » ment l'antique et profonde signification[1]. »

Mais, dira-t-on peut-être, comment se fait-il que ces traditions que vous déclarez appartenir aux souvenirs primitifs du genre humain se présentent presque toujours comme une partie essentielle de l'histoire nationale des peuples qui les racontent ?

Cette objection spécieuse a été parfaitement résolue par un des plus savans théologiens de l'Angleterre.

« Les traditions du monde payen, dit Faber, lorsqu'elles sont vues » à une certaine distance, présentent à l'imagination un groupe ex- » travagant et fantasque d'idées difformes qui ressemblent plutôt » aux divagations illimitées d'un roman, qu'aux détails graves d'une » histoire authentique. Un amour perpétuel du merveilleux, une » répugnance à rapporter même la plus simple circonstance, sans » y mettre quelque exagération et une vanité nationale qui désire » toujours approprier à un pays particulier les faits qui concernent » le genre humain, forment le caractère le plus frappant de la my- » thologie ancienne. Aucune vérité n'avait d'attrait à moins qu'elle » ne fût revêtue des formes de l'allégorie, et aucune allégorie n'é- » tait intéressante, si elle n'était immédiatement liée à l'histoire de » chaque nation séparée. De là vient que lors même que nous trou- » vons à peu près les mêmes traditions historiques répandues partout, » cependant les principaux acteurs et le district particulier dans » lequel les évènements sont dits avoir eu lieu, sont immédiatement » adaptés aux annales imaginaires de chaque différent peuple. Si » nous considérons toutes ces narrations mythologiques détachées » les unes des autres, elles nous donneront seulement l'idée d'une » localité exclusive. A la vérité nous pouvons quelquefois être

[1] Gerbet, *Cours d'introduction à l'étude des vérités chrétiennes*, dans *L'Université catholique*, t. 1, p. 77 (1re série).

» frappés de quelques ressemblances entre elles et l'histoire mosaï-
» que ; néanmoins cette impression ne tardera pas à s'effacer lorsque nous trouverons, suivant toute apparence, que ces événements ont eu lieu dans des pays tout-à-fait différents. Mais si nous les joignons ensemble comme pour envisager d'un coup d'œil la ressemblance singulière qui existe entre eux, et que nous comparions ensemble le tout avec les mémoires contenus dans le Pentateuque, cette illusion momentanée s'évanouira bientôt, et nous serons convaincus que bien que chaque nation ait pu approprier une circonstance particulière à ses dieux, à son pays, il est impossible pour toutes de concourir à rapprocher les mêmes faits à moins que ces événements n'aient eu lieu réellement dans quelque période éloignée, lorsque tout le genre humain formait comme une seule et grande famille [1]. »

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'abbé, etc.

L'abbé Frédéric-Edouard Chassay.

[1] Faber, *Horæ mosaicæ*.

Tradition Catholique.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DE TOUS LES AUTEURS SACRÉS ET PROFANES QUI ONT ÉTÉ DECOUVERTS ET ÉDITÉS RÉCEMMENT DANS LES 43 VOLUMES PUBLIÉS PAR S. E. LE CARDINAL MAI.

I

[1] Voir à la fin de son ouvrage de *Siglis græcis*, p. 133. Vérone, 1746.

conseilla de placer les inscriptions dans le long corridor qui mène des loges à la Bibliothèque vaticane[1]; Bottari, Aringhi et avant eux Boldetti avaient donné leurs soins à ce recueil. Mais tous ces efforts n'avaient abouti à rien de réel. La gloire en était réservée à Pie VII, par les ordres duquel on couvrit de *marbres à inscriptions* les deux murs de l'*atrium* de *Jules II*, par où l'on pénètre à la Bibliothèque vaticane; à gauche sont placées les inscriptions chrétiennes, et à droite les païennes. Il y a dans cette collection plus de 1100 pierres inscripturaires; mais sans ordre, excepté celles qui ont rapport aux Consuls. Les marbres païens sont en bien plus grand nombre et rangés avec beaucoup d'ordre, mais il s'en faut de beaucoup que cette collection soit complète. Tout le monde sait en effet qu'à Rome, on trouve surtout des inscriptions païennes dispersées de toutes parts. Et de plus que d'inscriptions qui ont été détruites ou perdues[2], malgré les soins qu'avaient pris et ordonné de prendre de ces monumens, Nicolas V, Léon X, Eugène IV, Calliste III et Clément XI, qui avaient défendu sous des peines très-sévères[3], de détériorer les inscriptions antiques! Zaccaria aussi avait promis une collection d'inscriptions chrétiennes et en avait fait un beau programme[4], mais il n'en a donné qu'une faible partie ayant pour titre : *de veterum christianarum inscriptionum in rebus theologicis dissertatio*; excellent petit opuscule, qu'on trouve dans le tome 1er de son *thesaurus theologicus*[5], et que M. l'abbé Migne a fait entrer dans le 5e volume de son *cursus theologiæ*. Mais la plus belle et la plus complète de ces collections est celle qui fut préparée par Gaëtan Marini, prédécesseur du cardinal dans la place de préfet de la Bibliothèque vaticane, en 4 volumes grand in-folio et qui a pour titre : *inscriptiones christianæ latinæ et græcæ, ævi milliarii*; divisée en deux parties et 32 chapitres. C'est cette collection restée manuscrite que le cardinal commence à publier ici. Des 32 chapitres, il publie les 8 premiers qu'il a éclaircis et annotés et qu'il a bien améliorés et augmentés et dont nous offrons ici les titres.—1. *Inscriptions chrétiennes* comprenant les vœux, les précations, l'éloge des *divorum*, les noms dans les fastes, les cycles. C'est ici que l'on trouve les fragmens d'un *calendrier gothique*, probablement du tems de l'empereur Valens, et dans lequel figure Constantin au 3 de juillet. (S. V. V. 1-73).—2. Inscriptions qui se trouvent sur les autels, les temples, les édifices, les fontaines, ou contenant des donations, etc. (74-208). — 3. Inscriptions rappelant les donations faites aux églises (209-236). — 4. Inscriptions en l'honneur des Augustes, des rois et des dynastes (237-276).—5. Inscriptions en l'honneur d'hommes et de femmes célèbres (277-295).—6. Inscriptions contenant des lois, édifices, lieux publics et privés. C'est ici que se trouve la grande pierre trouvée à Stratonice et à Aix en Provence qui contient un édit de Dioclétien réglant le prix de toutes les marchandises (296-360).—7. *Epitaphes des martyrs*, et de ceux qui d'après une fiole remplie de sang trouvée à leur tombeau ont été mis au nombre des martyrs (361-446).—8. Epitaphes des dames martyres (462).—9. Annotations extraites de Marini (463-472).—10. *Inscriptions chrétiennes* qui se trouvaient anciennement sur *le tombeau de saint Pierre* (S. R. VIII. 70). Ces inscriptions qui étaient inédites, sont au nombre de trois. L'une qui est d'un Français, est conçue en ces termes : *Rufinus Juventius, Gallus, vir industris expræf. Urbis pro beneficiis domini apostoli votum solvit.*

J

JACOBITES : *Confession de foi et dispute des Jacobites syriens*; grec-latin (S. V. VI, 388-409).

JAMBLIQUE le *syrien*, né vers 115 : *Fragment de ses Babyloniennes* ou des amours de Rhodanes et de Si-

[1] Voir Galletti, *Memorie del card. Passionei*, p. 227.
[2] Voir quelques détails sur cette perte dans Boldetti, *Cimeterii*, etc., l. II, cap. 1; et Bottari dans sa *Préface*.
[3] Voir son *Bullaire*, t. II, p. 338.
[4] Voir son *Historia litteraria*, t. IX. p. 306.
[5] *Thesaurus theologicus*, 12 vol. in-4°, Venetiis, 1762.

...(ou Sinonis) (S. V. II. 349-354).

...NUARII-NEPOTIANI, auteur ...siècle : *Epitoma librorum ...ii Maximi* (S. V. III. 93-115). — ...brégé va jusqu'au livre III, ch. 2. ...comment il expose le fait de l'ex- ...des juifs de la ville de Rome l'an ...avant J.-C. — « Chaldæos Corne- ...Hippalus urbe expulit et intra dé- ...dies Italia abire jussit, ne pere- ...um scientiam venditarent. — Ju- ...s quoque qui Romanis tradere ...ra sua conati erant, idem Hippalus ...e exterminavit ; arasque privatas ...ublicis locis abjecit (p. 98). » — ...égé de Népotianus complète plu- ...parties de Valère Maxime. Voir ...*Paris*.

...AN. Voir *Leontius*.

...AN *Clidas* ou *Chilas* V, dit *d'E-* ...*e*, parce qu'il était métropolite de ...ville, vers la fin du 12e siècle : ...*rs composé contre les schisma-* ...*, prouvant, par les canons et ...divers, que, comme l'Eglise est ...ne, c'est une chose déraison-* ...*de se séparer d'elle* (S. R. VI. ...xx). — Il s'agit d'un discours pro- ...au synode de Constantinople, ...blé sous Andronic II, pour apaiser ...isme élevé entre les partisans ...e et de Joseph, qui se dispu- ...siége de Constantinople. Le dis- ...dont on publie ici des extraits, est ...abondant, plein d'érudition ecclé- ...ue, et contredit l'opinion de Le- ...qui prétendait que Jean n'avait ...sté à ce concile. Les fragments ...nombre de trois, et traitent ...alement *des avantages de l'u-* ...*du droit qu'a l'Eglise, quand ...trouve utile, de changer les* ...*s*.

...AN *Chrysostome* (S), archevêque ...nstantinople, mort en 407 : *Home-* ...*sur la pentecôte ;* grec-latin (S. R. ...LXVIII-LXXVI). — Tout porte à croire ...cette homelie est vraiment de Jean ...sostome, dont elle porte le nom ...le codex du Vatican d'où elle est ... Il parle des Goths, dont on sait ...s'était occupé, ayant fait pour eux ...eurs discours qu'un prêtre goth ...isait à mesure qu'il les prononçait.

...AN *diacre*, de Naples, vivant vers ...905 : *Vita sancti Nicolai Myrensis* (S. R. IV. 323-339). Il était déjà connu par plusieurs autres *vies de saints*, dans les agiographes.

JEAN *Damascène* (S.), prêtre et moine, mort vers l'an 760. 1. *Six hymnes* ; en grec (S. R. IX. 713-739). — C'est une bonne fortune que la découverte de ces hymnes, complétement inconnues jusqu'à ce jour. Elles sont en prose, et célèbrent les louanges des SS. Basile, Jean-Chrysostome, Nicolas de Myre, Georges et Blaise, martyrs. Celle sur saint Pierre est remarquable par les éloges et les titres que ce père grec du 8e siècle donne au pontife de Rome. Il dit en propres termes que « le Christ a » recommandé à Pierre son Eglise ; » qu'il l'a gouvernée avec habileté, » comme un pilote son vaisseau ; » il appelle en outre Pierre « le tuteur de » Rome, le gardien des richesses du » royaume céleste, la pierre de la foi et » le fondement inébranlable de la foi » catholique ; » il fait mention « du se- » cond retour de Pierre à Jérusalem, » sous l'empereur Claude, et aussi de » son triomphe sur Simon le Magicien. » — 2. *Commentaire historique sur le saint et célèbre martyr et thaumaturge Artémius*, extrait de l'histoire ecclésiastique de *Philostorge* et de quelques autres ; en grec (IV. 340-397). — Allatius et Labbe avaient parlé de cet écrit de saint Jean Damascène, mais aucun n'avait songé à en publier le texte. C'est une bonne fortune que la connaissance et la publication de cette partie de l'*Histoire ecclésiastique de Philostorge*, dont Photius n'avait pas parlé, et qui, par conséquent. était tout à fait inconnue. Parmi les faits nouveaux, on y voit que Artémius, que Tillemont (t. VII, p. 731) accuse d'arianisme, était très-orthodoxe. La *Vie d'Artémius*, que Surius a donnée, n'est qu'un extrait tronqué encore de celle-ci. Un autre *fragment de Philostorge sur Apollinarius* se trouve à la page 424, extrait de Nicétas. — 3. *Témoignage sur la procession du Saint-Esprit*, extrait de son *canon* sur Basile-le-Grand, retrouvé en entier et qui sera publié par le cardinal (VI. XXXVI). Voir *Jean Zonare*, *Leontius* et *Theodorus Prodromus*.

JEAN *mantacunensis*, vivant au ... siècle : *Canones* (S. V. X. 296-300 et 314-316).

JEAN, moine et prêtre de la ville d'Eubée vers l'an 744 : *Discours sur les saints enfants massacrés à Bethléem, et sur la Pâque*; en grec (C. A. X. 570-576).

JEAN *Oxniensis*, ou le philosophe, vivant au ... siècle : *Canones* (S. V. X. 302-307).

JEAN *Philoponus*, grammairien du 7e siècle : 1. *Introduction à son commentaire sur l'arithmétique de Nicomaque;* en grec (S. R. II. 392-400). — Jean avait une grande réputation comme grammairien, philosophe et théologien. Le savant cardinal a trouvé plusieurs de ses ouvrages inédits conservés dans une traduction syriaque. En attendant qu'il les publie, il en fait paraître ce fragment, qui contient des extraits de plusieurs auteurs anciens, entre autres d'Aristoclès, d'Androcyde, de Philolaus, etc. — 2. *Notice* de l'éditeur sur une longue *lettre de ce philosophe*, en réponse au traité que l'empereur Justinien avait adressé aux moines d'Alexandrie; le philosophe y soutient par des raisons philosophiques et naturelles, les erreurs monophysites, qu'il était inutile de transcrire en entier (III. 739-741).

JEAN *Scot*, ou le *Très-Sage*, écrivain du 9e siècle : *Versus ad Carolum calvum* (C. A. V. 373).

JEAN *Sicilien*. Voir *Georgius Hamartolus*.

JEAN *Stylite*, écrivain du 5e siècle : *Interrogationes canonicæ cum responsis Isaaci armenici* (S. V. X. 301).

JEAN *Zonare*, historien et canoniste du 12e siècle : *Commentaire sur les canons, ou Règles, de saint Jean Damascène;* en grec (S. R. V. 384-389).

JEROME (S.), Père de l'Église, mort en 420 : *Témoignage sur la procession du Père et du Fils,* extrait de son livre *de Trinitate*, qui n'existe plus (S. R. VI. xxxv).

JOB, écrivain du 6e siècle : *Discours sur cette question* : Pourquoi le Fils s'est-il incarné, et non le Père et le Saint-Esprit? (En grec.) — Ce fragment est tiré de l'ouvrage qu'il avait composé en 9 livres sur l'*incarnation*, et dont parle Photius, c. 222 (C. A. X. 601-604).

JULES Ier (S.), pape, mort en 352 : *Ecrits dogmatiques;* en grec (S. V. VII. 165-169). — Ces écrits sont apocryphes et paraissent faire partie de ceux que différents auteurs assurent avoir été fabriqués par les monophysites; l'éditeur en donne la liste dans une *préface*, p. 164.

JULIEN, évêque d'Halicarnasse, chef de la secte des *incorrupticoles* à la fin du 5e siècle : Nombreux *Fragments* en grec, extraits de la Chaîne des Pères (S. R. X. 206-211).

JULIEN de *Laodicée*, écrivain vers 275 : *Fragment* d'un traité sur l'usage que l'on doit faire de l'astrologie pour la conduite d'une armée; en grec (S. V. II. 675-678).

JULIUS PARIS, écrivain vivant au ... siècle : *Epitome librorum decem Valerii Maximi* (S. V. III. 1-92), avec fac-simile. — On ne connaissait que deux courts fragments de cet auteur. Il est publié ici en entier, à l'exception du 10e livre. On ne connaît pas l'époque où il a vécu, mais sa latinité est encore d'un bon temps. Il peut servir à corriger plusieurs leçons fautives de *Valère Maxime*. Entre autres choses, il nous apprend que les adorateurs du *dieu Sabasius* (Sabaoth) *étaient les Juifs*, ce qui n'est pas dans Valère Maxime (L. I, 3, 12), et ce qui avait donné lieu à de nombreuses conjectures. Voici ce passage, qui est curieux en ce qu'il nous apprend la première persécution des Romains contre le vrai Dieu, l'an de Rome 615, et l'an 139 avant J.-C. : « Cn. Cornelius Hispalus prætor peregrinus (615-139), et M. Pompilio Laenate, L. Calpurnio (Pisone) Coss. edicto Chaldæos circa decimum diem abire ex urbe atque Italiâ jussit, levibus et ineptis ingeniis, fallaci siderum interpretatione, quæstuosam mendaciis suis caliginem inicientes. Idem Judæos qui Sabazi (ou Zabazi) Jovis cultu, romanos inficere mores conati erant, repetere domos suas coegit. » (p. 7.) Voir *Januarius Nepotianus*.

JULIUS *Tatianus*, écrivain du ... siècle : *Fragments sur l'Etna* (S. V. III. 239).

JULIUS *Valerius*, écrivain au moins du 4e siècle. — 1. *Res gestæ Alexandri macedonis translatæ ex Æsopo græco*. Cet opuscule, bien que contenant quelques fables, est surtout précieux pour

les détails qu'il donne sur les arts et sciences égyptiens (C. A. VII. 59-239). — 2. *Index* des principales matières (240-246).—3. *De rebus gestis Alexandri Macedonis supplementa quædam* (S. R. VIII. 513-522). — Supplément à cet opuscule du même auteur.

JULIUS *Victor*, Gaulois païen, écrivant probablement au 4e siècle : *Ars Rhetorica ex Hermagorâ, Cicerone, Quintiliano, Aquilio, Marcomanno, Tatiano, in XXVII paragraphos distributa.* On y cite, en outre, quelques auteurs inconnus : Cicéron *pro Fonteio; contra contionem Metelli* et *Epistola ad Axium*: les *Sabines* d'Ennius; le discours de *G. Fannius in Gracchum*, et *Caton* (S. V. I. 1-74).

JUSTINIEN Ier, empereur, mort en 565 : *Traité contre les monophysites;* en grec (S. V. VII. 292-313). — On y remarque un éclatant témoignage sur l'orthodoxie perpétuelle des pontifes romains; tandis qu'au contraire il y a eu tant d'hérétiques sur les autres siéges patriarchaux (ἀλλὰ τὴν ὀρθὴν καὶ ἀληθεινὴν μέχρι σήμερον διεφύλαξαν δόξαν, p. 304). Cet opuscule est, en outre, précieux par le grand nombre de passages inédits des pères qu'il nous fait connaître.

JUVENAL, poète au 2e siècle : *Specimen* d'un fragment de la 18e *satyre*, et sur d'autres *fragments* (A. C. III. v-xx).

L

LAELIUS (D.), orateur romain au milieu du 1er siècle avant J.-C. : *Fragment d'un discours* (C. A. II).

LAMPETIUS, vivant au ... siècle : Mention de ses *parasites* (S. V. I. 28).

LAURENT, moine du mont Cassin, et évêque vers 950 : *Sermo in vigiliis sancti patris Benedicti* (S. R. V. 123-128). — Pierre le Diacre parle de lui et de ce discours, mais ne désigne pas le lieu dont il était évêque.

LEON (S.), pape, mort en 461 : *Témoignage sur la procession du Saint-Esprit* (S. R. VI. xxxvi).

LEON *le Prêtre*, ou *le Clerc*, vivant l'an 1006 : 1. *Prologus ad passionem sanctorum martyrum Rufi et Respicii* (S. R. IV. 290-293). — 2. *Prologus in vitam sancti Johannis Chrysostomi* (V. 153-157). — Le cardinal ne donne que le *Prologue*, parce que la Vie extraite de Métaphraste a déjà été publiée, quant au fond, par Surius.

LEON X, pape, mort en 1521 : *Lettre à Henri VIII*, en réponse à une lettre où le roi lui annonçait la nomination de Cuthbert Tunstal à l'évêché de Londres (S. R. III. 749-750).—Voir *Henri* VIII.

LEONIDAS. Voir *Théodore Mopsueste*.

LEONTIUS *de Jérusalem*, vers la fin du 6e siècle. — 1. *Réfutation des objections faites par les Nestoriens contre les catholiques*; en grec (S. V. IX. 410-610). Léontius, natif de Bysance, fut moine dans la Laure de Saint-Saba, près de Jérusalem, dont il prit le nom : il se distingua surtout par ses défenses contre les Monophysites et les Nestoriens, deux sectes opposées entr'elles. On avait déjà quelques - uns de ses travaux, qui ont été recueillis par Gallandus dans le tome XII de sa *Bibliothèque*. Le présent traité est en particulier dirigé contre les Nestoriens, qu'il attaque avec beaucoup de logique. Il traite dans son 1er livre de l'union de la nature divine du Verbe avec la nature humaine; dans le 2e, de la personne unique du Christ; dans le 3e, du Christ fils unique; dans le 4e, de la Vierge mère de Dieu; dans le 5e, du Christ Dieu et homme; dans le 6e, du Christ non point *homme portant Dieu*, mais *Dieu humanisé;* dans le 7e, de cette parole : *une seule personne de la sainte Trinité a souffert dans la chair*; dans le 8e, il était traité de l'erreur des Nestoriens, qui niaient l'union hypostatique du Verbe et lui attribuaient on ne sait quelle union d'honneur, de domination, d'affection, etc.; mais ce 8e livre manque; tout ce traité doit être lu par les théologiens et par tous ceux qui voudront écrire sur le Nestorianisme. — 2. *Traité* de Léontius de Jérusalem *contre les monophysites*; en grec (VII. 110-155). On y trouve plusieurs témoignages précieux et inédits des pères. —3. *Trois livres contre les Nestoriens, les Eutychiens, les Sévériens, les In-*

corrupticoles et les Apollinaristes; en grec (S. R. X. 1-151). Ces traités existaient déjà, en latin seulement, dans Canisius. Le cardinal y a joint d'excellentes notes où il réfute un des éditeurs de Léontius, le protestant Basnage.

LEONTIUS et **JEAN** vivant au ... siècle.—*Sur les choses sacrées*; en grec (S. V. VII. 76-109). Opuscule dirigé contre les origénistes, et rempli de notes savantes et de détails curieux sur les doctrines égyptiennes.

LIBANIUS, orateur payen, mort vers 375. — 1. Quatre *petits discours;* en grec (S. R. II. 388-391). Ces fragments sont plutôt de *Choricius.* — 2 frag. en *faveur des temples payens;* à la fin de l'ouvrage de *Fronton.*

LITURGIE. *Fragment* (S. V. 247-248), avec *fac simile.*

LUCIUS (St), archidiacre, écrivant vers le 7e ou 8e siècle. *De translatione corporis Stephani protomartyris pridie nonas maii ;* de Constantinople à Rome, sous le pontificat de Pelage vers 556 (S. R. IV. 285-288).

LUCIUS *Verus Commodus*, empereur, mort en 192. Voir *Fronton.*

LUCULENTIUS, vivant au ... siècle. *In aliquot N. Testamenti partes commentarii* (S. V. IX. 189-256). C'est un auteur grave, doué d'une grande perspicacité, et orthodoxe sur les dogmes et la morale, mais dont on ignore l'époque et la qualité. Son commentaire est sur saint Matthieu, saint Jean, les Épîtres de saint Paul et la 1re de saint Pierre. On peut inférer cependant qu'il est d'une haute antiquité, en ce que dans plusieurs passage il réfute les ariens : il nous apprend (p. 214 et 224) qu'ils appelaient le Père *major*, le Fils *minor* et le Saint-Esprit *perminor*, mot nouveau. On y voit un témoignage très-clair de la présence du Christ dans l'Eucharistie, p. 253 : « *Fidelibus suis corpus et sanguinem suum dat comedendum ipse qui dicit : ego sum panis vivus,* etc. ; et plus loin : *Iturus ad passionem discipulis ait : hoc est corpus meum quod pro vobis traditur.* Le codex d'où il est tiré est du 12e siècle. Les lexicographes pourront y trouver plusieurs mots nouveaux.

M

MACAIRE (S.) de *Jérusalem*, vivant au 13e siècle. *Canons*, faits sur la demande de Vartan, évêque arménien, mort en 1271 (S. V. X. 270-272). Voir *Canons*, n° 3.

MAI, son éminence le cardinal ; éditeur de toute cette *collection. Principaux gestes de Léon XII* (S. V. II).

MANUEL II, patriarche de Constantinople en 1248. Voir *Arméniens.*

MARC (S.), pape mort en 339. *Prologus de vita sancti Marci papæ*, par un anonyme (S. R. IV. 298-300).

MARC AURELE empereur, mort en 180. Voir *Fronton.*

MARINI (Gaétan), bibliothécaire du vatican, mort à Paris en 1815. *Préface* mise en tête de son ouvrage inédit, *de Inscriptionibus doliaribus;* en italien (S. V. VII. 163-168). Cette préface fait désirer vivement de voir paraître l'ouvrage même qui reste manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, et dont monseigneur Mai n'a donné que huit chapitres. Voir *Inscriptions chrétiennes.*

MARTIN, évêque de Bracara, en Espagne, mort en 580. *De origine idolorum* (C. A. III. 379-384). Voir la préface, p. XVII.

MASSARELLUS (Angelus), évêque de Telesa dans le royaume de Naples, au 16e siècle : *De modis seu formis per diversa tempora observatis in electione pontificum maximorum a divo Petro usque ad Julium III* (S. R. IX. 518-530). Massarellus fut longtemps le secrétaire du concile de Trente et tint le journal des délibérations, dont s'est souvent servi Palavicin dans son *Histoire* de ce concile. Cet opuscule est clair et commode à consulter, surtout avec les *annotations* que le cardinal y a jointes.

MATRANGA (l'abbé Pierre), sous-recteur actuel du collége grec à Rome, et éditeur des *vers anacréontiques de Sophronius. Préface* adressée au savant cardinal. Le docte prêtre nous y apprend

que c'est aux encouragements et aux leçons du savant cardinal Mai qu'il doit de s'être occupé de cette publication ; ce qui nous prouve que Son Eminence non-seulement consacre ses loisirs à ces belles sciences, mais encore travaille à former des disciples qui continuent son œuvre. Dans cette *préface* M. l'abbé Matranga parle en outre des différens codex où se trouvent ces poésies, des auteurs qui en ont parlé, des corrections qu'il a faites ; il y a joint de plus un savant traité du mètre employé par Sophronius.—1. *Index* de toutes les odes contenues dans le codex Barberin ; en grec (S. R. IV. XXXVI-XL).—2. *Animadversiones criticæ et philologicæ ad odas anacreonticas sancti Sophronii* (585-619). — 3. *Traduction littérale latine de toutes les odes de Sophronius* (619-645). Voir *Sophronius*.

MENANDRE, poète, mort 292 ans avant J.-C. Voir *Georgidiis*.

MENANDRE (de Bysance), historien écrivant vers 690. *Fragment de ses histoires* (S. V. II. 352-366). Cette histoire était en 8 livres, de l'an 560 à l'an 582.

MERCURIUS, moine et médecin, vivant au ... siècle. *Fragment sur les pulsations* (C. A. IV. XIII-XIV).

METHODIUS (S.), patriarche de Constantinople, vers l'an 842 et confesseur. *Fragmens divers* ; en grec (S. R. VI. XXII-XXVI). Il existe de lui un traité Διαθήκης ἐπιτελευτίου contre les moines studites, et dont le cardinal cite un fragment.—2. Il donne de plus, en entier, le texte grec de la *Lettre contre les moines studites*, qu'il avait déjà donnée en abrégé dans le t. III, p. 256, de ses *Script. veteres*. — 3. Un autre *Fragment sur l'avantage de l'unité de l'Eglise et l'obéissance due aux pasteurs*. — 4. Un autre passage cité dans une note prouve que les *Menées grecques* ont induit les historiens ecclésiastiques en erreur lorsqu'elles ont assuré que S. Epiphane, évêque de Chypre, avait été l'ennemi de S. Jean Chrysostome, et qu'il avait souscrit au synode assemblé contre lui. Voici ce passage curieux en ce qu'il nous découvre les emportemens de cette impératrice Eudoxie, qui menaçait ouvertement de rouvrir les temples des idoles, si l'on ne chassait pas S. Jean Chrysostome. « Nous apprenons que » S. Epiphane, évêque de Chypre, » montre un zèle égal et une invinci- » ble fermeté contre l'impératrice Eu- » doxie. Car, comme elle menaçait de » rouvrir les temples des idoles, si » Chrysostome n'était pas exilé, le saint » évêque n'en changea pas de senti- » ment, mais il se retira, disant : Je suis » innocent de cette décision ; et laissant » l'impératrice pleine de fureur. »

METHODIUS le moine, vivant au 13e siècle : *Traité* où il démontre que les peuples ne doivent jamais se séparer de leurs pasteurs orthodoxes, quand même leur élection serait entachée de quelque intrigue ; grec-latin (S. V. III. 247-264). Le schisme dont il s'agit ici est celui qui régna dans l'Eglise de Bysance entre les partisans d'Arsène et de Joseph. L'ouvrage de Méthodius, traduit en latin par le savant cardinal, est précieux pour le grand nombre d'auteurs ecclésiastiques qu'il cite. On y apprend en particulier (249) qu'Innocent n'anathématisa pas Théophile, et que par conséquent la lettre de ce pontife relatée par Nicéphore Calliste (*Hist.* XIII. n. 34) est fausse, comme on le conjecturait.

METRORIUS Maximinus, écrivain du ..... siècle. *De longis et brevibus*, etc., etc. (C. A. III. 504-511).

MYTHOGRAPHES. — 1. *Mythographus primus* distribué en 3 livres (A. C. III. 1-82). — 2. *Mythographus secundus* (83-160) ; supplément au même (365-374). — 3. *Mythographus tertius de Diis gentium et illorum allegoriis* (161-277). Supplément au même (375-379). L'auteur est un chrétien du 9e ou du 10e siècle, qui se nommait probablement *Leontius*. — Et de plus une préface et des *indices* des auteurs et des matières. — Voir *Nonnus*.

N

NAZAIRE (S.) de *Lorih* ou *Lorch* (Bibliothèque de) (S. R. V. 461-200). Le monastère de Saint-Nazaire, dans le Palatinat du Rhin, fut fondé vers l'an

760 par saint Chrodegang, évêque de Metz. Le catalogue est du 11e siècle. Parmi les livres qui existaient alors et qui ne sont pas imprimés, il désigne : — *Auteurs profanes*. 1. Cælii Aureliani Methodici siccensis, *Medicinalium responsionum libri* III.–2. Metrorii *Ars de omnibus partibus orationis et caesuris*. — 3. *Grammatica* cujusdam sapientis. —4. Tatuini *Ars grammatica*. — 5. Anonymi *Super Bucolicon Virgilii*. — 6. Fabii Laurentii *liber de rhetorica;* lequel est le même probablement que l'auteur édité, Fabius Marius Victorinus. — 7. Authimi viri inlustris et legatarii, *Ad Theodoricum regem Francorum epistola de observatione ciborum*. —8. *Liber* Socratis, Timæi, Cretii, Hermocratis. — 9. Severi episcopi *Eclogae* X; probablement le même que celui dont il existe un *Carmen de mortibus boum*, dans le t. I, p. 576, des *Poetæ minores* de Lemaire. — 10. Ejusdem *Georgicon libri* IV. — 11. Cresconii *de Diis gentium luculentissimum carmen*. — 12. Dracontii *Metrum de virginitate*. — 13. *Liber grandis glossarum*, ex dictis diversorum coadunatus.—14. *Glossae in quaternionibus*. — 15. Palæmonis Grammatici *glossæ*. — 16. M. Catonis *libri* V; peut-être le précieux ouvrage des *Origines*, qui avait VII livres. — 17. *Liber medicinalis de diaeta et virtute herbarum*.

Auteurs sacrés. 1. Tagii, vel Taii, cognomento Samuelis, *Collectiones ex operibus SS. Augustini, Ambrosii et aliorum*.— 2. Evagrii *Altercatio inter Theophilum christianum et Simonem judæum*.—3. S. Ambrosii *Epistola ad S. Augustinum de hæresibus*. — 5. Prosperi *Excerptio ex libris S. Augustini de Trinitate*. — S. Severini episcopi *Doctrina*. — 7. S. Ambrosii *Altercatio contra eos qui animam non confitentur esse facturam*. — 8. Hieronymi *Parvula adbreviatio in capitulis paucis in Esaiam*. — 9. *Symboli Nicaeni expositio*. — 10. S. Ambrosii *Expositio Symboli*. Item. S. Hieronymi *de fide contra haereticos;* probablement les mêmes que ceux édités par le cardinal dans *Script. vet.* t. I, part. 1re, p. 156. — Wicbodi *Collectio ex Patribus in Pentateuchum*. — 12. S. Fulgentii *Excerptio ex libris S. Augustini contra Fulgentium Donatistam*. Item *de Symbolo et deitate*. Item *Expositio Symboli contra Judaeos, paganos, et arianos*. — 13. *Excerptio* cuiusdam sapientis *super Epistolam ad Hebraeos*. — S. Ambrosii *Sermones quatuor de apostolicâ electione*, ou *lectione*; ejusdem *Sermo ad consolandam viduam*. — 15. Jacobi *episcopi libri* V; probablement le *Jacobus* évêque de Nisibe. — 16. *Sententiæ de diversis utilitatibus*. — 17. Alcuini *in epistolam ad Hebraeos*. — 18. Ejusdem *super Psalmos*.—19. S. Fulgentii *de Spiritu sancto ad Bragil presbyterum liber unus*. — 20. Timothei *ad Ecclesiam libri* IV. — 21. Theophili episcopi Alex. *contra Origenistas*. — 2 S. Silvestri papæ, *Canonum constitutum*, etc. — 23. Candidi presbyteri *de Passione Domini*. — Anonymi *Expositio super Esaiam*. — 2 . Josephi scoti, *Excerptio super Esaiam*. — 26. Fausti episcopi *de Spiritu sancto;* cet ouvrage existe encore, mais a été attribué au diacre Paschasius. — 27. *Altercatio Judaeæ et Ecclesiæ, etc.* — 28. Victorini *Liber in Liviticum*. — 29. *Liber epistolarum* Senatoris diaconi, postea presbyteri; Cassiodore, sans doute. — 30. Bedæ *hymni* LXXVII. — 31. Severi episcopi *Metrum in Evangelium, libri* XII. — 32. Cresconii *Metrum in Evangelium, liber unus*.—33. Ejusdem *Versus de principio* (an *fine*) *mundi*, vel *die judicii, et resurrectione carnis*. — 34. Cypriani *Metrum super heptateuchum, libros regum, Esther, Judith et Machabæorum*. — 35. *Liber Sententiarum*. — 36. *Epitaphia seu ceteri versus in quaternionibus*. — 37. Scoti *Expositio in Job*.—38. Ricbodoni episcopi *Adunatio, et hymni, et annalis*. — 39. *Epistolarum diversorum patrum et regum* liber Treviris inventus. — 4. *Epistolæ diversæ* (ab ?) *imperatoribus missæ contra hæreticos, et eorum definitiones cum sanctis patribus*.

NERSÈS, patriarche des Arméniens, mort en 1198 : — 1. *Extraits de ses Épîtres* (S. V. VI. 415-424). — Ces lettres, traduites et abrégées de l'arménien, sont curieuses et importantes pour l'histoire de cette religion. (Voir *Theorianus*.)— 2. Ses *Canons* (S. V. X. 272-276).

NICEE. *Confession de foi des pères de Nicée* contre Paul de Samosate ; hérétique condamné en 270; en grec (S. V. VII. 162). — Voir ce nom.

NICEPHORE *de Constantinople*, mort en 828 : *Deux traités*; en grec (S. R. X. 153). — Ce sont des traités contre les iconomaques, ou briseurs d'images. Il prouve que l'image du Christ est plus vénérable que la croix même. Ces opuscules existaient seulement dans Canisius.

NICEPHORE *Blemmydas*, moine distingué, vivant vers l'an 1255 : *Discours sur la manière dont un roi doit se comporter*. — Il y a ici deux exemplaires de ce discours, l'un paraphrasé par un étranger, l'autre, qui est de Nicéphore même ; grec-latin (S.V. II. 609-670).

NICEPHORE *le Clerc*, vivant au... siècle : *Prologus in translationem sancti Nicolai confessoris* (S. R. IV. 297-298).

NICETAS *Choniates*, historien, mort en 1206 : *Extrait de son Thrésor de la foi orthodoxe*; en grec (S. R. IV. 298-498). — Les savants ont parlé souvent de son *Thrésor de la foi orthodoxe*, composé dans son exil, après que les Latins se furent emparés de Constantinople. Montfaucon, dans sa *Paléographie grecque*, avait déjà donné les *arguments* des 27 livres dont se compose l'ouvrage; Morel avait publié la *traduction latine* des 5 premiers livres. La publication et la traduction de son ouvrage seraient bien à désirer, mais le savant cardinal, ne pouvant en ce moment l'entreprendre, en publie au moins de nombreux extraits à partir du 6e livre, où il est surtout question de l'hérésie de Macédonius. — 1. Sur Macédonius. — 2. Sur Nestorius. — 3. Sur Eutychès. — 4. Sur le 5e concile. — 5. Sur les incorrupticoles. — 6. Sur le 6e concile. — 7. Sur l'hérésie des Arméniens, où le savant cardinal cite un écrit manuscrit de Nicéphore, patriarche de Constantinople, qui réfute une de leurs erreurs, celle de oindre les cadavres avec l'huile sainte. — 8. Sur les Agaréniens. — 9. Sur les Lizicianiens, anciens hérétiques.

NICÉTAS, diacre de Constantinople, évêque de Serra en Macédoine au 11e siècle : *Chaînes des anciens pères sur l'Evangile de saint Luc*; en grec (S. V. IX. 626-720). Plusieurs des auteurs et pères qu'il cite étaient inconnus. — *Index des pères cités dans les chaînes de Nicetas*, au nombre de 35.

NICETAS (S.), évêque d'Aquilée au ..... siècle : — 1. *De Ratione fidei*. — 2. *De Spiritûs sancti potentiâ seu personâ*. — 3. *De diversis appellationibus D. N. Jesu-Christi convenientibus*. — 4. *Explanatio fidei ad competentes*. — 5. *Sex alia fragmenta* (S. V. VII. 314-340). — Dans ces traités fort importants, Nicétas se sert d'une version latine de l'Ecriture différente de la vulgate. Dans le texte qu'il cite, il y a le *hunc audite* (316), qui manque dans quelques exemplaires grecs; on y trouve aussi une note extraite d'anciens manuscrits sur ce que c'étaient que les *competentes*.

NICETAS, évêque de Dadybron au ... siècle : *Fragment d'un Commentaire sur les poésies de saint Grégoire de Nazianze*; en grec (S. R. V. 397-401). — Ce n'est que comme specimen que le savant cardinal donne ce fragment. Les codex du Vatican renferment encore de nombreux opuscules, qui, il faut l'espérer, seront publiés un jour.

NICOLAS, archevêque de Constantinople, mort en 925 : 1. *Ses lettres, au nombre de* 165 ; en grec (S. R. X. 153-440). — Ce Nicolas, Italien de naissance, monta sur le siége de Constantinople, sous le règne de Léon-le-Sage, l'an 895, seulement quatre ans après la mort de Photius. Chassé de son siége, neuf ans après, par le même Léon, dont il ne voulait pas approuver les quatrièmes noces, il n'y remonta qu'en 911, sous le règne d'Alexandre, frère de Léon; il mourut enfin, en 925, après avoir occupé le siége épiscopal 23 ans, sans compter les années de son exil. C'était un homme de mœurs et de doctrines si pures, que les Grecs et les Latins lui ont donné le titre de saint. On comprend de quelle importance sont pour l'histoire, la discipline ecclésiastique et la théologie, les nombreuses lettres que le savant cardinal publie ici. Toutes étaient inédites, à l'exception de sept données par extrait, et encore d'une manière infidèle. — Ces lettres sont divisées en sept classes :

1° aux princes sarrazins ; 2° au prince et à l'archevêque de Bulgarie ; 3° au pontife romain ou aux prêtres de son Eglise ; 4° à l'empereur de Byzance ou aux princes d'Arménie, d'Abasgie, de Lombardie et d'Amalphi ; 5° aux évêques ; 6° aux magistrats civils ; 7° à divers. Il est bien à désirer que ces lettres soient traduites et publiées à part. Les historiens y puiseront de nombreuses notions : 2. *Traité de la vie chrétienne, et en particulier de la vie monastique*, en grec (S. V. IX. 611-618). — Avant son pontificat, Nicolas était moine, et remplissait à la cour de Constantinople la charge de *mysticus*, ou secrétaire intime. Son travail est un monument court, mais important de la sévérité de la vie monastique.

NILUS (S.), moine, mort vers 450. — Voir *Procope*.

NONANTULA (Bibliothèque de), en 1160 : *Notitia codicum monasterii Nonantulani* (S. R. V. 218-221). Le monastère de Nonantula, dans le diocèse de Trèves, fut fondé vers 713. Ce catalogue est de l'an 1166 ; parmi les livres qui y existaient encore, et maintenant perdus ou inédits, le cardinal signale : 1° Sancti Remigii, *Tractatus varii* ; c'est sans doute saint Remi d'Autun, dont le cardinal a trouvé un grand nombre d'écrits inédits. — 2. Ambrosii, *De Baptismo*. — 3. Gregorii, *In Esaiam volumen unum*.

NONNUS (l'abbé), vivant vers le 5e siècle : *Collection et interprétation des histoires profanes dont fait mention saint Grégoire de Nazianze, dans son discours sur saint Bazile, et dans celui sur les saintes lumières* ; en grec (S. R. II. 374-387). — C'est un nouvel opuscule mythologique à joindre à ceux du même auteur déjà édités par Richard Montaigu, dans son édition de saint Grégoire, et aux autres mythologues grecs.

O

ODORAMNUS, moine, mort en 1045 : *Opuscula* (S. R. IX. 58-97). — Odoramnus eut beaucoup de crédit sous le roi Robert. Duchesne et Mabillon avaient déjà publié quelques-uns de ses opuscules, mais ceux que donne ici le cardinal sont bien plus importants. Ces opuscules sont au nombre de 13 ; on y trouve des notions curieuses sur l'histoire, la musique, la physique et la science biblique à cette époque. On peut voir dans le 8e la forme de l'élection d'un évêque. — 2. *Epitaphes* en vers de cinq archevêques de Sens, morts de 810 à 995, d'un abbé et d'un comte-moine, lesquelles sont peut-être d'Odoramnus lui-même (102-104).

ORESTES, poète du ... siècle : *Fragment* de 51 vers d'un poème latin ayant pour titre *Orestis fabula*, qui est conservé entier dans la bibliothèque de Milan au nombre d'environ 1,000 vers, et trouvé, dit-on, par *Henochus asculanus*. Si ce poème est vraiment ancien, comme la lecture de l'ouvrage entier le fera voir, il doit prendre une place distinguée dans les éditions des *poetæ minores* (S. R. I. XXIV-XXVI).

ORIBASIUS, médecin, mort vers 370 : 1. *Livres* inédits de sa *Collection médicale* (en grec seulement avec index latin). Ce sont les livres 44, 45, 48 et 49. Les fragments édités par Mgr Mai sont tous des extraits des médecins grecs plus anciens, dont Oribasius nous a conservé des fragments (C. A. IV. 1-198). — 2. *Notice* sur les livres 24 et 25, p. 279.

ORIGENE, docteur de l'Eglise, mort en 252. — 1. Fragment sur le lévitique ; en grec (C. A. X. 600). — 2. *Sur saint Luc* (474-482). — 3. *Sur Daniel* (S. V. I. 30). — Voir *Procope*.

P

PALAVICINI *Sforza*, cardinal, mort en 1667 : *Discorso se il principe debba essere letterato* (S. R. VI. 616-640). — C'est un opuscule très-élégant du fameux cardinal pour prouver que les lettres et la science ne peuvent qu'a-

jouter aux qualités que doit avoir un prince pour bien gouverner ses états.

PANVINIUS *Onuphrius*, fécond écrivain, mort en 1568. 1. *De ecclesiis christianorum, Liber unicus* (S. R. IX. 141-180). — Panvinius, né à Vérone en 1530, mort à Parme en 1568, âgé d'un peu moins de 40 ans, fut un des érudits les plus savants et un des écrivains les plus féconds qui aient existé. Il avait eu en vue de faire deux choses : la première, de traiter en 100 livres de toutes les antiquités et histoires générales et particulières de Rome ; la deuxième, de donner un recueil complet des antiquités chrétiennes ; mais la mort l'empêcha d'accomplir ces grands projets. Cependant plusieurs parties étaient finies ; les unes ont déjà été imprimées, et plusieurs sont encore manuscrites dans la bibliothèque vaticane. Le savant cardinal en publie ici un grand nombre que nous allons continuer à citer. Le présent livre, en 9 chapitres, renferme des choses très-curieuses sur les premières églises de la chrétienté et sur les cérémonies qui y avaient lieu. — 2. *De sacrosanctâ basilicâ, baptisterio et patriarchio Lateranensi*, libri v (181-191). Le cardinal ne publie ici que le 2ᵉ chapitre du 1ᵉʳ livre de ce bel ouvrage, ainsi que la dédicace au chapitre de Latran, laquelle contient les titres de tous les chapitres. Ce 2ᵉ chapitre est intitulé : *De basilicâ Lateranensi, et hujus vocis origine, et Lateranorum ædibus*. La raison est d'abord que Panvinius lui-même a fait un abrégé de son grand travail dans l'ouvrage italien *sur les sept principales églises de Rome*, qui parut à Rome en 1570 ; mais surtout parce que l'ouvrage de Panvinius a été presque transporté en entier dans le livre que César Rasponius publia près de 100 ans après Panvinius, *sur la basilique et le patriarchat de Latran*, et offrit à Alexandre VII ; ouvrage où il a puisé à pleines mains dans le manuscrit de Panvinius, qu'il ne cite pas assez souvent. Le cardinal désire voir quelqu'un publier l'ouvrage entier. — 3. *De rebus antiquis memorabilibus et præstantiâ basilicæ sancti Petri, apostolorum principis*, libri vii (192-362). L'ouvrage de Panvinius, bien que non achevé, méritait à tous égards d'être imprimé. Tous ceux qui s'occupent des antiquités de cette vénérable basilique vaticane, y trouveront de quoi faire une moisson abondante. Le cardinal en a fait un choix judicieux, retranchant ce qui était ou déjà publié à part, ou ce qui était traité par Panvinius d'une manière plus détaillée dans d'autres ouvrages. — 4. *De cardinalium origine*, liber 1 (469-511). — 5. *De sacrorum cleri ordinum origine* (512-515). Un extrait seulement. — 6. *De variâ romani pontificis creatione* (515-517). Panvinius n'a jamais achevé cet ouvrage qu'il avait d'abord divisé en 10 livres ; mais il en avait fait un abrégé, qu'il avait dédié à Pie IV. En examinant tous ces travaux, le savant cardinal s'est aperçu qu'ils n'étaient qu'à l'état d'ébauche, et que même ce qui était fait manquait souvent de critique ; aussi il ne publie ici que la *dédicace* à Pie IV et un extrait de l'*épître au lecteur*, plus un *sommaire* (530-532), mais à la place il donne l'opuscule de *Massarellus*. Voir ce nom. — 7. *Notice sur l'histoire ecclésiastique*, en 4 vol., depuis saint Pierre jusqu'à Pie V ; extrait concernant les *rites* et les *sacrements* (532-534). — 8. Autre *Notice sur les 100 livres de ses Antiquités romaines*, avec les titres des 12 livres contenant les *inscriptions*, et ceux des 10 livres de son *Histoire romaine* (534-549). — 9. *Lettre à Laurinus et à Goltzius sur divers points d'antiquités* (541-547). Il y avertit ces savants, avec une urbanité parfaite, qu'ils prêtent le flanc à de nombreuses critiques, et qu'ils veuillent bien, par conséquent, peser leurs paroles avant de l'attaquer. — 10. *Notice* sur les *Vies des hommes illustres* et les *Histoires des familles romaines* du même, dont plusieurs sont perdues ou n'ont jamais été exécutées ; parmi les perdues, on doit regretter surtout une *Histoire de Grégoire VII* en 5 livres, que le cardinal n'a pu encore découvrir. De ces histoires, le savant éditeur ne publie que les suivantes : — 11. *De Fabiorum familiâ* liber (549-564). — 12. *De Maximorum familiâ* liber (575-594). — 13. *In centum libros antiquitatum romanarum præfatio* (S. R. VIII. 653-663). — La bibliothèque vaticane possède le plan et les divisions de ce grand et bel ouvrage, que la mort ne permit pas à son auteur d'achever. Le cardinal en publie la *préface* très-docte et très-

καὶ πάσῃ σπουδῇ) (*ib.*). Il loue ensuite les pontifes *saint Grégoire*, *Zacharie*; enfin, parlant longuement et avec beaucoup d'*éloges de Jean VIII*, il lui donne par trois fois l'épithète de *viril* (ἀνδρεῖος); sur quoi le savant cardinal fait les remarques suivantes : — Ce n'est point sans motif que Photius se sert par trois fois de cette expression. Sans aucun doute il fait allusion, et il réfute par ces paroles, l'accusation d'*esprit faible*, que dès lors on portait communément contre ce pape, parce qu'il avait souffert que l'on replaçât sur le siége de Bysance Photius, si opposé au Saint-Siége, et frappé auparavant de tant d'anathèmes. C'est de là sans aucun doute qu'est née la fable de la *papesse Jeanne*, dont l'origine, objet de tant d'opinions opposées, nous paraît avoir été indiquée avec précision par Baronius (sur l'an 879, n. 5), lorsqu'il dit que ce pape n'a été dit être *une femme*, que parce que, vu la trop grande facilité et la mollesse de son esprit, et ayant perdu toute virilité, il ne sut montrer aucune constance sacerdotale, de telle manière qu'on l'appelait non point *pape* comme Nicolas I et Adrien II, mais *papesse*, mot dérisoire, pour lui reprocher de n'avoir pas même su résister à un eunuque, tel qu'on dit avoir été Photius. Il est vraiment étonnant qu'Allatius, qui a composé un *traité* particulier sur cette fable, et qui a cité quelques témoignages de Photius en faveur des pontifes romains, ait oublié ce passage sur Jean VIII, et n'y ait pas cherché l'explication de cette fable. On voit ici combien Pagi a eu tort de nier, dans ses *Critiques de Baronius*, que l'origine de cette fable remontât aux temps de Photius, et d'en fixer seulement l'origine au 13e siècle. — Il est à remarquer, en outre, qu'en parlant si longuement du même Jean VIII, Photius ne fait aucune mention de cette fameuse lettre que, quelque temps après, les Grecs produisirent, et où le pontife aurait défendu de se servir de l'expression *Filioque*; ce qui prouve clairement qu'il n'en avait reçu aucune; ce que d'ailleurs Baronius avait soupçonné. Le docte cardinal confirme cette supposition : 1° en ce que cette lettre ne se trouve pas dans un *recueil des lettres de Jean VIII*, du 10e siècle, qui se trouve dans les archives secrètes du Vatican; 2° dans les *lettres* 201 et 250, adressées à Photius, il n'est fait aucune mention de cette question dogmatique; bien plus, dans la 250e le pontife se plaint ouvertement des *tromperies* et *supposition de lettres* de la part des Grecs, et surtout de Photius. Voici ses paroles :

« Nous sommes vraiment surpris de » voir qu'on ait dénaturé ou changé » plusieurs choses que nous avions définies, et nous ne savons quel est celui dont le zèle ou la négligence ont » altéré ces choses. Nous acceptons les » différentes choses qui ont été faites » avec miséricorde par le décret synodal » à Constantinople en faveur de votre » rétablissement; mais, si par hasard » nos légats se sont conduits dans ce » synode contre les ordres qu'ils avaient » reçus du Siége apostolique, nous ne » les acceptons pas, et les jugeons d'aucune valeur[1]. »

On ne peut rien voir de plus précis et de plus sage que ces paroles. Le *faux* synode de Photius a été édité d'après une copie du Vatican. Ces copies sont au nombre de cinq. Or, aucune ne contient la fameuse lettre. Où l'a-t-on donc trouvée, et comment a-t-elle été publiée? Beveregius la publia le premier, en 1672, dans ses *Pandectæ Canonum Apostolorum et Conciliorum*; c'est de là qu'elle est passée dans diverses éditions des conciles. Elle se trouve dans le *Codex* 403 du Vatican, très-récent, et rempli d'opuscules tous composés par des schismatiques, et dans quelques autres aussi récents, et tous écrits par des schismatiques grecs. On la trouve encore dans le *Codex* 29 Vallicellianus, d'où Baronius l'avait extraite et réfutée; elle est encore dans le *Codex Mosquensis* 324. On voit combien toutes ces sources sont suspectes. — 2.

[1] Mirandum valdè est cur multa, quæ nos statueramus, aut aliter habita aut mutata esse noscantur; et nescimus cujus studio vel neglectu variata monstrentur. Quæ pro causâ tuæ restitutionis synodali decreto Constantinopoli misericorditer acta sunt, recipimus. Et si fortasse nostri Legati in eâdem synodo contra apostolicam præceptionem egerunt, nos non recipimus, nec judicamus alicujus existere firmitatis.

POLYBE, historien grec, mort 148 ans avant J.-C. : *Trois fragments de ses Histoires*, depuis le livre 6 jusqu'au livre 39 (S. V. II. 369-464).—Il y a des choses nouvelles et curieuses dans ces extraits.

POLYCHRONIUS, écrivain grec vers 430 : *Commentaires sur Daniel* (S. V. I. 1-27). — Ce Polychronius était le frère de Théodore Mopsueste, et évêque d'Apamée. Il avait écrit des Commentaires sur tout l'Ancien-Testament. Son Commentaire sur Daniel, dont il manque le prologue et quelques morceaux du milieu, est docte et grave, et respirant une solide piété. Il se sert tantôt de la version syriaque, tantôt de l'hébraïque; on y trouve, à l'occasion du 11ᵉ chapitre de Daniel, une bonne histoire des événements et des rois de Syrie, que les historiens des Séleucides doivent consulter. Il paraît avoir suivi surtout les histoires de Porphyre.

PORPHYRE le philosophe, mort en 305 : *Discours adressé à Marcella*, sa femme (C. A. IV. 356-401).— C'est un traité de morale. Voir *Sophronius*, n° 3.

PRISCILLIEN, hérétique, mort en 386 : *Prologus et canones ad sancti Pauli Epistolas* (S. R. IX. I-X). — Priscillianus, dont le cardinal a découvert ici le seul et unique fragment qui nous reste, est cet évêque d'Avila en Espagne, chef des Priscillianistes, qui, relégué à Trèves par l'ordre de l'empereur Maxime, y fut décapité l'an 386 de Jésus-Christ. Quelques auteurs ecclésiastiques avaient parlé de cet écrit; mais aucun n'en avait publié un seul fragment. L'ouvrage est composé d'un *Procemium* très-court d'un saint *Peregrinus*, évêque, qui nous apprend que l'ouvrage est bien de Priscillien l'hérétique, et qu'il a eu soin d'en corriger les erreurs. Ces canons, au nombre de 93, sont comme le sommaire de la doctrine contenue dans les Epîtres de saint Paul.

PROBUS le grammairien dans le 2ᵉ siècle : *Grammaticus antiquissimis litteris in vaticano codice scriptus*; écrit d'un style poli et sentant le bon temps de la langue latine; l'écrivain ne nomme aucun auteur postérieur à Pline-le-Jeune, et l'éditeur croit que c'est le grammairien *Probus* (C. A. V. 153-328 et XL-XLI).

PROCLUS de Lycie, philosophe, mort en 485. — 1. Fragment de son *Commentaire sur le passage du livre* X *de la république*, où Platon parle de la *fable de la résurrection de l'Eros* (C. A. II. IX-XVIII). On trouve, en outre, d'autres fragments inédits de Proclus *sur la conversation des âmes séparées des corps* (366-368). — 2. *Commentaire sur la dernière partie du livre X de la République de Platon*; en grec (S. R. VIII. 664-712). — Ce sont de nouveaux fragments à ajouter à ceux déjà publiés. Il y traite de plusieurs parties très-curieuses de la philosophie et de la théologie païenne. — 3. *Catalogue des auteurs* qui sont cités dans un *Commentaire inédit* sur le 10ᵉ *livre de la république de Platon* (S. V. III. 216). — 4. Fragment d'une *Réfutation* en deux pages (C. A. IV). — Voir *Eubulus*.

PROCLUS (S.), archevêque de Constantinople, mort en 447 : *Cinq homélies : sur l'Ascension; sur la Circoncision*, en grec et en latin; *sur la Nativité, sur saint Clément, évêque d'Ancyre et martyr*, en latin, traduites du syriaque (S. R. IV. LXXVII-XCVIII).—Ce Proclus, secrétaire et disciple de saint Jean Chrysostome, dont il fit rapporter le corps à Constantinople, fut son 6ᵉ successeur sur le siége de cette ville. Ce sont cinq pièces importantes à ajouter à l'édition de ses *Œuvres*, données à Rome par Vincent Ricard. Saint Clément, dont il s'agit ici, est l'évêque d'Ancyre en Galatie, martyrisé sous Dioclétien en 285.

PROCOPE *de Gaza*, ou le *Sophiste*, vers l'an 520 : *Lettres inédites*. Il existait déjà 60 lettres publiées par Alde; Mgr Mai en a trouvé 104 autres qu'il a éditées en grec seulement, parce que leur mérite consiste beaucoup plus dans la pureté et la finesse du style que dans ce qu'elles contiennent (C. A. IV. 202-275.) — Voir *Georgidius*.

PROCOPE, sophiste chrétien du 6ᵉ siècle : *Abrégé d'un choix d'exégèses sur la Genèse*; en grec. — 1. Procope nous apprend lui-même qu'il avait exécuté deux grands travaux sur la Genèse; dans le premier, il avait rassemblé sur chaque question les citations des anciens pères et ecclésiastiques sans y rien changer. Dans le second, qui était un abrégé du premier, il ne faisait plus que donner

une analyse du sentiment des pères. C'est ce dernier travail que publie ici Mgr Mai. Il renferme des données fort importantes, soit comme dogme, soit comme critique biblique. Procope y traite successivement, et avec beaucoup d'érudition, de la nature du monde, de la naissance de l'homme, de son libre arbitre, du péché originel, du premier homicide, du déluge, de l'accroissement et de la dispersion du genre humain. Procope vivait au 6. siècle, c'est donc la doctrine de ce siècle et des précédents qu'il nous représente; on y trouvera en outre de bonnes leçons du texte grec puisées dans les hexaples d'Origène. Nous regrettons que le savant cardinal n'ait pas traduit cet opuscule en latin (C. A. VI. 1-347). — 2. *Fragments sur le Cantique des Cantiques.* Cette explication est seulement ascétique fort inférieure au commentaire sur la Genèse; aussi il n'est pas certain qu'elle soit de Procope (348-378). — 3. *Explication sur les proverbes.* C'est une explication morale et mystique, d'après les pères, des *Proverbes* de Salomon; en grec (IX. 1-256). — 4. *Collection des commentaires de divers pères sur le Cantique des Cantiques.* Les pères, dont Procope donne des extraits, sont : un anoyme, Apollinaire, Cyrille d'Alexandrie, Didymus, Eusèbe de Césarée, Grégoire de Nysse, Isidore, Nilus, Origène, Philon carpathien, Procope de Gaza, Théodoret, Théophile (257-430).

PRUDENTIUS, évêque de Troie au 9e siècle : *Prologus ad flores psalmorum* (S. V. IX. 369-379).

R

REBAIS (bibliothèque de saint-Nicolas de). *Incipit Breviarium codicum sancti Petri monasterii Resbacensis.* (S. R. V. 201-202). C'est le catalogue de la bibliothèque du monastère de Saint-Pierre de Rebais au diocèse de Meaux, construit au 7. siècle. Le cardinal y remarque, parmi les livres non imprimés : 1. *Textus scotticus* — 2. *Computi libri* IV. — 3. *Liber glossarius.* — 4. *De arte medecinæ, libri* II. — 3. Nithardi *homiliæ* VI. — 6. Adalberti *Liber de septem plagis.* — Hadoardi *De virtutibus quatuor.*

RICHARD de Cluni, mort en 1256 : *Notitia cardinalium sanctæ romanæ Ecclesiæ* (S. R. VI. 271-272). Cette notice avait été mise par Bernard Guidon avant sa *Vie des papes*, et donne les titres des cardinaux à cette époque. Voir ce nom.

REMI d'Autun au 9e siècle : *Commentaire sur le prophète Osée* (S. V. VI. 103-123). On avait déjà ses commentaires sur les onze prophètes, dans le vol. XVIe de la *bibliothèque* de Lyon; la publication de ce commentaire complète les œuvres de ce docteur, mais malheureusement il ne s'étend pas au-delà du chapitre V.

ROBERT (le roi), mort en 1031 : *In sanctum Savinianum et ejus socios hymnus.* (S. R. IX. 98-102). Cet hymne est en prose; le cardinal doute s'il est du roi Robert, qui en a composé plusieurs autres, ou d'Odoramnus. Il y est parlé des apôtres envoyés par saint Pierre pour convertir la Gaule, *Savinien*, *Potentianus*, *Altinus*, auxquels se joignirent *Serotinus* et *Odaldus* ou *Eodaldus*, comme l'avait déjà raconté l'auteur de la *Vie des pontifes* insérée dans le t. VI, p. 6 de cette collection.

ROMAIN cardinal : *Sermo de pœnitentiâ* (S. R. VI. 579-582). — Ce Romain est probablement celui qui vivait au commencement du 12e siècle. Ce discours est un précieux témoignage du sacrement de la confession et de la pénitence à cette époque.

RUFUS d'Ephèse, médecin l'an 50 de notre ère. *Fragment.* (C. A. IV. 198-200).

S

SABINUS, vivant au ..... siècle : Lettre à l'évêque Polybius, *sur la mort et les funérailles de saint Epiphane*; en grec. (S. V. VII. 178-180). On n'en

avait qu'une traduction latine dans les *OEuvres de saint Epiphane*, de Petau, t. II, p. 380.

SADOLET (Jacques), cardinal évêque de Carpentras, mort en 1547. — 1. Traité *de ecclesiâ christianâ*. (S. R. II. 101-178). — Cet ouvrage fut composé vers 1536-1539 pendant que Sadolet était cardinal, et qu'avec huit autres membres du sacré collège il s'occupait, sous la direction de Paul III, de la réforme de l'Eglise. Ce traité est, pour ainsi dire, le résultat premier des conférences tenues à ce sujet avec ses collègues, et traite principalement de l'état de l'Eglise, de sa discipline, des abus qui existaient et des réformes à faire. Il est surtout remarquable par ce qu'il dit pour la défense du célibat. — 2. *Lettre adressée à Clément VIII sur deux passages de l'évangile de saint Jean concernant Nicodème et Madeleine* (179-230). Il s'agit du passage du chapitre III, où le Christ dit à Nicodème: *L'esprit souffle où il veut* etc., et de celui du dernier chapitre, où il dit à Madeleine : *Ne me touche pas*; *car je ne suis pas encore monté vers mon père*. Une lettre de Sadolet (179) nous apprend que ce fut Clément VIII qui à son passage à Marseille en 1533 demanda ce commentaire à l'auteur, alors à Carpentras dont il était évêque.

SALLUSTE, historien, mort l'an 35. Fragment du 3 livre de ses *histoires*, déjà connu, mais imparfaitement, de quelques savants, et dont Mgr Mai donne un *fac simile* sur trois grandes planches, plus une transcription en lettres majuscules, *enfin la comparaison* avec les éditions fautives (C. A. I. 414-425).

SANNAZAR (Actius Sincerus), poète latin, mort en 1530; *quelques vers inédits* (S. R. VIII. 505-511).

SEDULIUS *Scotus*, auteur distingué du 9e siècle. *Liber de rectoribus christianis* (S. R. VIII. 1-67). Les *recteurs chrétiens* dont il parle ici paraissent être Charlemagne et Louis son fils; l'ouvrage fut composé en 813. — 2. *Explanationes in prœfationes S. Hieronymi ad Evangelia* (IX, 29-58). L'ouvrage publié ici est assez important. On y voit la preuve que le *Prologue sur les canons des Evangiles* est bien de saint Jérôme, ce dont Vallarsi paraissait douter. Quelques gloses allemandes sont insérées dans le texte, bonnes à consulter par ceux qui désirent connaître l'allemand du 9e siècle. — 3. *Explanatiuncula de breviariorum et capitulorum canonumque differentiâ* (S. V. IX. 159-181). C'est une explication de la différence qui existe entre les abrégés, les chapitres, les canons, les argumens, etc., des évangiles; il y montre que cette division a facilité l'étude des écritures. Ses remarques n'ont rapport qu'aux trois premiers évangiles.

SERAPION, évêque de Thmuis dans le patriarchat d'Alexandrie en 340. — 1. *Lettre aux moines*; grec et latin (S. R. IV. XLV-LXVII). St Jérôme nous parle des lettres de Sérapion. Celle qui est publiée ici est presque un volume; elle est précieuse par la piété qui y règne, parce qu'il dit de la profession monastique et de la plupart des saints personnages qui vivaient aux temps d'Antoine et d'Athanase. — 2. *Lettre à l'évêque Eudoxe*, grec et latin (C. A. V. 362-366).

SEVERE d'*Antioche*, faux évêque de cette ville; vers l'an 513, chef de la secte des *corrupticoles* qui soutenaient que le corps de Jésus-Christ était sujet à la *corruption*. — 1. *Fragments de ses écrits contre Julien d'Halicarnasse*; en latin (S. R. X. 169-200). Sévère fut un de ceux qui combattirent avec le plus de science ce Julien d'Halicarnasse, vers 519, chef de la secte des *incorrupticoles*, qui prétendait que le Christ n'avait pas souffert et n'était mort qu'en apparence. Le cardinal a tiré cet ouvrage d'un codex copte, avec l'aide d'un maronite, François Méhasebo. L'ouvrage est de longue haleine; l'éditeur a traduit d'abord le commencement en entier (169-194); puis il s'est contenté d'extraire les passages où étaient cités des témoignages inconnus des Pères, parmi lesquels S. Cyrille et le pape Jules (194-201). — 2. *Fragmens grecs*, qui ne se trouvent pas dans la *Chaîne* des pères grecs, publiée en grec et en latin, par Junius, à Londres, 1637, et en latin, à Venise, en 1587, par Comitolus, dont le cardinal relève plusieurs erreurs (201-285). — 3. *Fragment d'une lettre en réponse à celle de Théodose* (III. 722-728). — 4.

Fragment de sa lettre à Jean archevêque d'Alexandrie de la secte de Théodose (728-729). — 5. *Discours prononcé devant l'empereur Anastase I qui le favorisait* (729-730). — 6. *Formule de la vraie foi adressée à l'ami de Dieu, l'empereur Anastase;* que l'empereur voulut faire passer comme une loi dans l'église (731-738). Tous ces opuscules de Sévère sont remplis de l'hérésie des *monophysites* dont il fut le soutien. Les manuscrits arabes contiennent un bien plus grand nombre de fragmens de cet auteur, et sur cette erreur, qui, née au 5e siècle, est encore vivace dans l'Orient. — 7. *Fragmens de ses écrits perdus*, en grec (S. V. IX. 725-741). Les fragmens donnés ici sont extraits d'une *chaîne des Pères sur Isaïe et Ezéchiel*. — 8. *Quatre homélies* traduites du grec en syriaque et du syriaque en latin, publiées ici en latin (742-750). Le sujet de ces homélies est: une sur les *Louanges de saint Antoine*, deux sur *sainte Droside* et une sur *saint Thallelaus*. Il n'y a rien dans ces opuscules que d'orthodoxe et d'édifiant. Les homélies de Sévère étaient au nombre de 125, sur lesquelles 43 ont été perdues, et les autres existent en syriaque dans la bibliothèque du Vatican, d'où le savant cardinal espère les tirer et les publier; elles furent traduites en syriaque par Jacob d'Edesse, surnommé le traducteur, lequel mourut en 710. Il existe en outre, en syriaque, un important *ouvrage* du même Sévère *contre Julien*, évêque d'Halicarnasse, chef de la secte des *incorrupticoles*, c'est-à-dire de ceux qui soutenaient que avant sa passion et sa mort, le corps du Christ était incorruptible; on y trouve un grand nombre de textes inédits et que Mgr Mai nous promet de publier. — 9. *Homilia de sanctâ Dei matre semper que virgine Mariâ* (S. R. X. 212). Traduite du syriaque, éloignée de ces explications symboliques ou figuratives de la Bible, mises en vogue par les écrivains protestans. — 10. *Fragment des commentaires sur saint Luc*, en grec (C. A. X. 498-457 et 470-473). — 11. *Commentaire sur le ch. II des Actes des Apôtres, la Pentecôte* (457-470). On y trouve d'excellens passages, tels que celui contre les *phantasiastes* et les *manichéens* (412-514); celui où il reconnaît le corps et le sang du Seigneur caché sous les espèces eucharistiques (438.439). Voir *Julien*. — 12. Extrait d'un *commentaire sur Daniel* (S. V. I. 30). — 13. *Lettre à Ammonnius le scholastique à l'évêque Maron* (35-39).

SEVERIANUS, écrivain du ... siècle. *Homilia de pythonibus et maleficis* (S. R. X. 221-223). C'est une invective contre les fêtes qui avaient lieu aux calendes de janvier, et où les chrétiens se travestissaient en dieux du paganisme, en bêtes, etc. Voir *Georgidius*.

SIBYLLINS. *Quatre nouveaux livres* (S. V. III. 202-215). Nous n'avions jusqu'à présent dans les livres imprimés que 8 livres des Sibylles. Mais il est sûr qu'il en existait bien d'autres. Suidas nous assure que la Sibylle Chaldéenne, en avait composé 24; et Servius qu'il en existait environ 100 livres. Le savant cardinal en édite quatre nouveaux; ce sont les livres 11, 12; 13 et 14. Comme dans les livres connus, c'est un mélange de choses sacrées et profanes. Le 11e livre renferme une histoire depuis le déluge jusqu'à Jules César; le 12e s'étend depuis Auguste jusqu'à Sévère; le 13e jusqu'à Valérien et Galien; le 14e entremêlé d'acrostiches de noms de rois est très-obscur. Le savant cardinal pense que ces livres composés ou compilés dans les *premiers siècles* de l'ère chrétienne, contiennent pourtant des extraits des anciens livres sibyllins. M. Didot vient de donner une édition complète de ces livres soignée par M. Alexandre, en deux volumes, dont le premier seul a paru.

SICARD, évêque de Crémone, au tems d'Innocent III, vers 1200. *De mitrali seu tractatu de officiis ecclesiasticis* (S. R. VI. 583-598). Ce livre renferme de précieux documens sur la liturgie, et mériterait à tous égards d'être imprimé en entier; il était divisé en 9 livres, le cardinal donne d'abord le titre de tous les chapitres; puis cite quelques fragmens qui ont trait aux édifices sacrés et à la philologie ecclésiastique.

SYLVESTRE I, pape mort en 335. — 1. *Sur notre Seigneur Jésus-Christ*, extrait de sa dispute avec les juifs (S. R. III. 701). — 2. Autre *fragment* du même ouvrage (S. V. VII. 134). — 3. Au-

tre *frag.* (VIII. 26). — 4. Autre *frag.* (C. A. X. 558).

SIMON de Sienne, écrivant vers 1383. *Ode* italienne en l'honneur de la Vierge (S. R. VIII. XXIII-XXVII).

SION, patriarche des Arméniens au ... siècle, *canones* (S. V. X. 307-310).

SOPHRONIUS, évêque de Jérusalem, mort vers l'an 640.—1. *Fragment sur la confession des péchés* (S. R. III. XV-XX). Avec *préface.* —2. *Éloge des saints martyrs Cyrus et Jean, et récit de leurs miracles;* grec et latin (1-669). Sophronius, d'abord moine du monastère de Théodose, dans le désert qui environne Jérusalem, ensuite patriarche de cette ville, se distingua par une sainte vie, et par des écrits variés et solides. Peu de ces écrits avaient vu le jour; le savant cardinal en ayant trouvé un assez grand nombre dans la bibliothèque du Vatican, a fait une chose utile à l'Eglise en les publiant. La traduction donnée ici est elle-même ancienne et est due à *Boniface* le conseiller et à *Anastase* le bibliothécaire, peu polie quelquefois, peu fidèle, mais vénérable par son antiquité.—Plusieurs preuves dogmatiques ressortent du texte de saint Sophronius: 1. Sur l'Eucharistie aux pages 394 et 413; où il dit en parlant des martyrs Cyrus et Jean: « prenant Jean par la » main, ils le conduisirent au divin au» tel, et l'y firent asseoir; ils lui offri» rent le pain saint, devenu le corps vi» vifiant du Christ[1]: » et p. 487. — 2. Il combat plusieurs hérétiques de son tems, les Sévériens, les Julianistes, les Théodosiens, ceux qui croyent aux destins, les païens, les blasphémateurs et les athées.—3. De plus il nous conserve un texte de Porphyre qui nous apprend qu'en sacrifiant, les païens avaient coutume de faire sortir un son de leurs narines, et que les adorateurs se disputaient souvent entre eux pour savoir qui en ferait sortir un plus fort (page 321). Cet ouvrage de saint Sophronius est divisé en 3 traités: *préface* (1-18).—*Panégyrique des saints Cyrus et Jean* (18-96). — *Récit de 70 miracles* (97-669). — 4. *Homélie sur saint Jean-Baptiste* (en grec); que Harlès disait faussement avoir été éditée par Combefis (S. R. IV. 1-30).—5. *Commentaire liturgique;* en grec, et où sont énumérés en détail et expliqués, les habits, les instrumens, les charges des prêtres, et tout l'ordre des offices sacrés; opuscule important par sa doctrine, et où l'on remarque (p. 33) le précieux témoignage suivant sur la présence réelle: « Que » personne ne s'imagine que les saints » mystères soient les figures du corps » et du sang du Christ, mais qu'il croie » que le pain et le vin offerts sont chan» gés au corps et au sang du Christ[2].» (31-48). — 5. *Poésies anacréontiques* (49-125). Ces poésies, au nombre de 22, sont dues aux recherches de l'abbé Matranga, pro-recteur du collége des Grecs à Rome qui parle en outre des différens codex où se trouvent ces poésies, des auteurs qui en ont parlé, des corrections qu'il a faites; il y a joint de plus un savant traité du mètre employé par Sophronius. Les vers de Sophronius sont: *elegantissima, piissima et mellitissima*, disait Léon Allatius. Remplis de belles images, ils expriment le dogme d'une manière merveilleuse au jugement de Photius. On y trouve plusieurs notions nouvelles pour l'histoire ecclésiastique; un saint évêque d'Ascalon, jusqu'ici inconnu, du nom de Narsès; de curieuses descriptions des lieux saints, de plusieurs couvens de l'Egypte, etc. —6. Un *Triodium;* en grec (125-229). C'est un ouvrage rempli d'une grande piété, de douceur religieuse, et révélant dans son auteur un grand amour divin et beaucoup de science, sur divers sujets de l'Ecriture sainte. Il a été trouvé par le cardinal dans un codex du Vatican, où sont encore enfouis divers écrits ascétiques d'autres auteurs grecs: saint Antoine, Clément, Jean Damascène, Joseph, Léon Sergius et Théodore Studite. Les Grecs schismatiques pourront y trouver un témoignage formel de deux natures et de deux volontés (p. 168).—

[1] Καὶ τῆς χειρὸς τὸν Ἰωάννην λαβόμενοι ἐπὶ τὸ θεῖον θυσιαστήριον· καὶ τούτῳ αὐτὸν παραστήσαντες, ἄρτον αὐτῷ προσένεμον ἅγιον ζωοποιὸν Χριστοῦ σῶμα γενόμενον (p. 413).

[2] Μηδεὶς οὖν δοκεῖ τὸ ἀντίτυπα εἶναι τὰ ἅγια τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, ἀλλὰ τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον πιστευέτω προσφερόμενον μεταβάλλεσθαι εἰς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ (p. 33).

7. *Deux vies des saints martyrs Cyrus et Jean*; en grec (230-248). Une traduction latine de la première a déjà été insérée dans les *Bollandistes*, au 31 janvier, mais sans nom d'auteur; la 2e était inédite. Elles avaient été traduites par Anastase le Bibliothécaire, qui y a ajouté un *prologue*; voir ce *nom*. — 8. *Panégyrique de saint Pierre et de saint Paul*; grec et latin; et — 9. Fragment *d'un typique ou hymne sacré*; en grec seulement (S. V. X. XXV-XXXII de la préface). Le savant cardinal avait donné ces deux fragmens comme un essai de l'édition qu'il préparait. — 10. *Témoignage sur le pape Jean IV, mis au nombre des orthodoxes*; extrait d'une biographie de saint Maxime; en grec (S. R. IV. 465).

SOPHRONIUS le médecin, vivant au ... siècle. *Ode sur Joseph, fils de Jacob*; en grec (S. R. IV. 643-644).

SOTHERICUS, évêque d'Antioche vers 1156. Voir *Constantinople*.

SYMMAQUE (*Qu. Aur.*), l'orateur, vers 391. *Orationes in Valentinianum seniorem*; 2. *in eumdem*; 3. *in Gratianum*; 4. *laudes in Patres conscriptos*; 5. *pro patre*; 6. *pro Trygetio*; 7. *pro Synesio, pro Severo, pro Valerio Fortunato*, avec notes historiques et critiques (S. V. I. 1-42). Avec un *index* (46).

SYMMAQUE (*Q. Fab. Memmius*), fils du précédent. Fragment d'un *discours*, complétant un passage de Baronius sur l'an 418 (S. V. I. 44-45).

T

THEMISTIUS, philosophe païen, préfet de Constantinople en 384 : 1. *Discours contre ceux qui le blâmaient pour avoir accepté une charge*. En grec et en latin, et notes. Photius comptait 36 discours de cet orateur, nous n'en avions que 33, celui-ci fait le 34e, et contient des détails curieux sur le règne de Théodose-le-Grand. — 2. L'*Exhorde de l'oraison funèbre* de son père (C. A. IV. 306-355).

TERENCE, poète latin, mort 149 ans avant J.-C. : *Fac simile* d'un très-ancien codex de ses poésies, conservé à la bibliothèque du Vatican.

TEVINUM (?) (*concile de*). *Canons*, avec la signature des évêques qui y assistaient (S. V. X. 310-311).

THEODORE *Metochitas*, mort en 1332 : 1. *De l'aspérité du langage grec dans la parole ou sous la plume de ceux qui ont été élevés en Egypte*; grec-latin (S. V. II. 684-688). — 2. Quelques suppléments et corrections (689-694 et 715).

THEODORE *Mopsuete*, hérétique, mort en 428 : 1. *Commentaires sur les 12 petits prophètes*; en grec seulement (S. V. VI. 1-278). — 2. *Extraits de différents ouvrages* faits par Léonidas; en grec seulement; mais déjà édités en latin par Canisius et Basnage (279-312). Les ouvrages de Théodore Mopsuete sont fort importants; car, si malheureusement il a été le maître de Nestorius et de Barsumas, il a fortement combattu les erreurs des Origénistes, d'Arius, d'Appollinaire, d'Eunomius, de la magie persane et de Julien l'apostat. — Dans les *commentaires* édités ici, Théodore s'attache à la lettre et à l'histoire, et s'éloigne de l'allégorie avec d'autant plus de soin qu'il avait écrit contre Origène et les allégoristes. On sait, en effet, qu'Origène s'était livré sans frein aux interprétations allégoriques, et que, par cette méthode, il avait souvent sacrifié la sainte doctrine et toute l'histoire sacrée et ouvert ainsi la porte à de monstrueuses erreurs. C'est cependant contre ce danger qu'avait cherché à le prémunir, son glorieux père le martyr Léonidas, qui, au témoignage d'Eusèbe, avait averti son fils de ne jamais rechercher dans l'ecriture que le sens direct. Théodore ne fut pas le seul à blâmer ce mode d'interprétation; plusieurs pères s'élevèrent aussi contre la méthode suivie par Origène, et le savant cardinal promet de publier bientôt quelques-unes de ces réfutations. Eusèbe de Césarée ayant écrit une apologie de ces interprétations d'Origène, Theodore réfuta l'ouvrage d'Eusèbe, et c'est ce qui est cause qu'il fut lui-même très-réservé sur ce point. — Dans ses *Interprétations* sur les douze petits prophètes, il suit exclusive-

ment les Septante. Quant au mérite intrinsèque des commentaires, on voit que Théodore possède bien toutes les anciennes prophéties, qu'il sait très-bien les relier ensemble, expliquer l'une par l'autre, surtout par les grands prophètes et les psaumes. Rempli de dignité dans ses prologues, d'abondance dans ses excursions, de pénétration dans ses solutions, il apporte, en outre, dans l'explication des passages difficiles, une critique libre et solide qui ne peut être qu'utile et agréable aux philologues sacrés. Il y enseigne fort clairement que l'Ancien-Testament n'a été que la préparation du Nouveau, et que toutes choses ont été coordonnées par Dieu, pour le Christ qui devait venir [1]. Sur le grand poisson dont il est parlé dans Jonas, il ne cherche pas à allégoriser ou à rejeter ce témoignage, comme le font les protestants, mais il le prend à la lettre, pieusement et sincèrement, comme l'église l'a toujours cru. — Il faut encore noter que l'ordre des douze petits prophètes n'est pas dans Théodore comme on le voit maintenant dans l'édition grecque, mais il est tel qu'on le voit dans notre Vulgate ; il nous prouve aussi plusieurs fois l'absurdité de la distinction des chapitres et des versets si récemment inventée. — Quant aux défauts de ces commentaires, ils consistent principalement en ce qu'il pense que les prophéties des douze prophètes se rapportent presque toujours aux faits et aux hommes de l'Ancien-Testament, et presque jamais au Messie, excepté les passages qui y ont été appliqués par les nôtres ; et c'est ce que les pères grecs et latins et les conciles ont condamné avec raison dans Théodore, méthode qui plaisait fort aux juifs ; ce qui a fait croire qu'il avait reproduit leurs commentaires, et ce qui l'a fait appeler *Judaïste* (ἰουδαιόφρονα). — On peut lui reprocher aussi ce qu'il assure que les hommes de l'Ancien-Testament n'ont eu aucune connaissance de la personne du Fils ni de celle du Saint-Esprit, connaissance que certes nous ne devons pas refuser, dit Mgr Mai, au moins à quelques prophètes. — 3. *Fragment* grec-latin de son *Commentaire sur saint Jean* (S. V. I. 42). — 4. *Scholies sur l'Epître de saint Paul aux Romains ;* en grec (S. R. IV. 499-575). — On y trouve un témoignage très-clair que le Saint-Esprit procède du Fils : ὅτι ἐκ τοῦ Υἱοῦ καὶ τὸ Πνεῦμα οὐκ ἀλλότριον τῆς πατρικῆς θεότητός ἐστι (p. 525). Un autre témoignage de la prédication de saint Pierre à Rome à opposer à ces protestants qui prétendent qu'il n'y est jamais venu (571).

THÉODORE, probablement *le lecteur*, au 6e siècle : Fragment sur la *Cause du schisme des Studites*, qui, d'après leur chef Théodore, se séparèrent pour quelque temps des patriarches Tarasius et Nicéphore ; précieux fragment d'histoire ecclésiastique, en grec (S. R. VII. XXIX-XXXII).

THEODORE *Prodrome*, moine au 12e siècle : *Commentaire sur les canons dominicaux de saint Jean Damascène ;* en grec (S. R. V. 390-396).

THEODORET, écrivain ecclésiastique, mort en 458. — Voir *Procope*.

THEODORIC *le moine*, vivant au .... siècle : *Præfatio in vitam sancti et B. Martini papæ*, avec un *adonium* sur saint Martin et un autre sur sainte Cécile (S. R. IV. 293-296).

THEODOSE, patriarche d'Alexandrie en 535 : 1. *Fragment de la lettre écrite à Sévère*, patriarche d'Antioche, lors de sa promotion au patriarchat d'Alexandrie. Ce Théodose fut l'auteur de la nouvelle secte des Théodosiens ou corrupticoles. — 2. Autre *lettre* du même *au peuple d'Alexandrie* pendant son exil. — 3. Autre *lettre* du même sur *la Trinité et contre les Ariens* (S. R. III. 711-721). — Ces opuscules sont remplis des erreurs monophysites ; mais on y trouve un beau passage sur la présence réelle : « Si quelqu'un dit qu'il y a passion, mort ou corruption dans le corps et le précieux sang du Christ, que nous élevons sur l'autel lorsque nous en accomplissons la liturgie, en commémoration de sa mort et de sa passion, qu'il soit anathème [2] ! »

[1] Voir pages 1, 69, 72, 114, 115, 116, 120, 208.

[2] Si quis dixerit, in sacro corpore pretiosoque sanguine Christi, quæ super altare extollimus dum ipsorum liturgiam perficimus, mortem ejus ac passionem commemorantes, passionem, aut mortem, aut corruptionem intervenire, anathema sit. (p. 716).

THEODULE, moine nommé avant *Thomas-le-Maître*, vivant au commencement du 14e siècle : *Deux discours sur les devoirs réciproques du roi et du peuple*; en grec seulement (S. V. III. 145-201). — Ces discours doivent être étudiés par ceux qui désirent connaître les idées politiques de l'époque. On y fait sentir l'importance de l'étude des lettres, et de l'instruction donnée à la jeunesse.

THEOPHILE, mort en 412. — Voir *Procope*.

THEOPHILE *Protospatharius*, médecin du 7e siècle : *Fragment du commentaire sur les Aphorismes d'Hippocrate* (S. R. V. XXIX-XXX) à joindre à ceux de son disciple *Etienne*. — Voir ce nom.

THEOPOMPE, orateur vers l'an 356 avant J.-C. — Voir *Georgidius*.

THEORIANUS, philosophe, mort en 1173. — 1. 2e *Dispute avec Nersès, patriarche des Arméniens*; grec-latin (S. V. VI. 314-387). On connaissait déjà une première dispute du philosophe Théorianus avec le patriarche général des Arméniens, Nersès, laquelle eut lieu en 1170, mais elle était imparfaite en plusieurs endroits. Le cardinal a non-seulement trouvé un exemplaire qui complète cette première dispute[1], mais il en a trouvé une tout à fait inconnue, même aux Grecs et aux Arméniens, et c'est celle qu'il publie ici. Voici quelle en fut l'occasion. L'empereur Manuel Comnène, non content de donner ses soins à préparer la réunion avec les Latins, voulut aussi préparer celle avec les Arméniens, et pour cela il députa, vers Nersès leur patriarche, Théorianus, homme qui, par son éloquence et sa connaissance des sciences théologiques et philosophiques, était capable plus que personne de préparer cette réunion. On savait bien que Théorianus était allé deux fois en Orient, mais on ignorait complètement ce qui s'était passé dans son second voyage. On voit maintenant que Nersès était tombé d'accord sur le dogme qui faisait le principal sujet de la dispute et sur la réunion, mais il ne voulut rien terminer sans l'avis du conseil général de la nation, et sans la présence du patriarche des Albanais ou Georgiens; malheureusement il mourut en 1173, et l'affaire ne put se terminer qu'en 1177, dans le concile des Arméniens tenu à Tarses. — *Supplément à la première dispute* de Théorianus avec Nersès (410-414). Ce supplément remplit une lacune qui se trouvait dans l'édition de cette dispute donnée par Leunclavius, p. 114, et dans la *bibliotheca Patrum* de Paris, t. 1, p. 466. — Voir *Nersès*.

THESAURUS *novus latinitatis, sive lexicon vetus è membranis nunc primum erutum*, composé au 12e siècle. — Dictionnaire latin, remarquable par l'abondance des mots, le nombre des exemples tirés des anciens, et la facilité des dérivations et analogies, quoique prouvant peu de connaissance du grec et des règles de la vraie étymologie. L'auteur, vivant vers le 12e siècle, paraît être Anglais ou Français; ouvrage important pour la philologie. (C. A. VIII. 1-632). — 2. *Préface* où il est traité de l'invention et du mérite du *Thesaurus* qui entre dans ce volume. — 3. *Index* de quelques mots des idiômes modernes qui se trouvent dans ce *Thesaurus*. — 4. *Index* des auteurs cités (633-640).

THOMAS *le maître*; voir *Théodule*.

THEUDULPHE (*lerdonensis*), vivant au.... siècle; *Oblatio libri* (S. V. VII. 176). — Voir *Claude*.

TIMOTHEE, prêtre de Jérusalem, vers le milieu du 5e siècle. — 1. *Discours sur le prophète Siméon et sur ces paroles de l'Evangile* : « Maintenant vous renvoyez votre serviteur. » *et sur sainte Marie, mère de Dieu*; en grec (C. A. X, 585-595). — 2. Titre et fin (en grec) d'un *Dialogue entre Timothée, chrétien, et Aquila, juif*, pour prouver à celui-ci la divinité du christianisme. — L'ouvrage est très-considérable, et paraît être de l'époque de saint Cyrille, ou à peu près. Le cardinal n'en publie pour le moment que ce spécimen (S. R. IX. XII-XIII).

TIMOTHEE III, patriarche de Jérusalem, mort en 535 : *Fragment d'une homélie*, lequel complète un fragment conservé par Cosmas (S. R. III. 709-711).

[1] Imprimée par Leunclavius, à Basle en 1578.

R. I. 683-688). — 2. *Vita della Alessandra de' Bardi* (S. R. IX. 592-616). —3. *Vila di Bartolomeo Fortini* (617-621). — 4. *Lettre du Pogge*, où il est fait mention de Vespasien (621). — 5. *Liste de quelques autres vies*, composées par Vespasien, en sus de celles publiées par le cardinal (S. R. VIII).

VICTOR, vivant au ...... siècle: *Comm. sur Daniel* (S. V. I. 30).

VICTORIN, le *philosophe*, vivant sous Constance, vers 340.—1. *In epistolam Pauli ad Galatas et Philippenses Commentariorum* libri II (S. V. III. 1-86).—Victorinus, africain, enseignait à Rome la rhétorique sous Constance. Saint Jérôme, saint Augustin, lui rendent hommage. On recueille de précieux témoignages dans ces commentaires, qui étaient tout à fait inconnus. — Victorin soutient la divinité et la naissance éternelle de Jésus-Christ [1]. — Il confirme la souveraineté de Pierre dans l'Eglise, à laquelle Paul lui-même dut se soumettre; il appelle Pierre le fondement de l'Eglise, et montre que les paroles du Christ: *Sur cette pierre, j'établirai mon Eglise*, doivent s'entendre de la personne de Pierre, et non de sa foi, comme il a plu à quelques interprètes de le dire [2]. — Il fait mention des Symmachiens, anciens hérétiquis, dont l'histoire ecclésiastique parle à peine. — Il soutient qu'il ne faut pas mettre au nombre des apôtres saint Jacques, évêque de Jérusalem, ce qui était un grand sujet de controverse, et ce qui fait qu'il faut reconnaître trois personnages de ce nom dès les temps apostoliques (10). — Il nous apprend que dès cette époque on appelait *les temps* (*tempora*) les jours de jeunes (34). — Il reconnaît qu'il se forme une parenté spirituelle entre le baptisé et la personne qui le tient sur les fonts baptismaux (37). — Il reconnaît qu'il y a une grâce que Dieu donne à l'homme contre la tentation du démon, et que cependant l'homme conserve toujours son libre arbitre (133. 153). Il exalte souvent l'excellence et le haut mérite de la foi, et il reconnaît en même temps l'utilité des bonnes œuvres (18, 110, 111, 22, 23), etc. — Il faut observer, en outre, que Victorin, s'étant servi d'une traduction de l'Ecriture faite avant saint Jérôme, les philologues sacrés trouveront dans ses écrits une ample moisson de variantes. — 2. *In Epistolam ad Philippenses*, liber I. (51-86). — 3. *In Epistolam ad Ephesios*, libri II (87-146). — 4. *Opusculum pro religione christianâ contra philosophos physicos* (148-162). — Cet opuscule est dirigé principalement contre les philosophes qui, par des arguments physiques, combattaient la narration de Moïse et celle de l'Evangile. L'auteur y établit d'abord la création tirée du néant; le pouvoir qu'avait Dieu d'imposer une loi à l'homme créé; la justice de la permission de pécher à cause du libre arbitre; puis le remède accordé à ce péché. L'auteur part de là pour parler de toute l'économie de l'incarnation du Christ, et, en particulier, dit que le Christ a pu naître d'une vierge, vivre obscur parmi les hommes, souffrir, mourir, ressusciter, et faire entrer avec lui dans le ciel l'homme qu'il avait sauvé.— Voir, en outre, dans la *préface* (XVI-XIX) quelques erreurs qui se trouvent dans ses écrits et la liste des mots barbares dont il se sert.

VICTORIN de *Marseille*, vivant au 5e siècle: *de nativitate, vitâ, passione et resurrectione Domini carmen* (C. A. V. 367).

VIRGILE, poète, mort 18 ans avant J.-C. *Picturæ ad Homerum et Virgilium pertinentes* (vol. in-f° Rome 1838). — 1. La partie qui regarde *Virgile* comprend 68 planches ayant trait aux sujets des Bucoliques, des Géorgiques et de l'Enéide. — 2. Quelques monumens anciens qui ont rapport aux poëmes de Virgile. — 3. *Fac simile* des écritures de cinq manuscrits de Virgile, un de la bibliothèque de Florence, (maintenant au Vatican), et de trois de la bibliothèque Vaticane. *Veterum interpretum in Virgilium Maronem commentariorum frag*

[1] Pages 2, 6, 62, 63, 86, 87, 89, 109, 116, 122.

[2] *Post tres, inquit, annos Hierosolymam veni; deinde subjungit causam, videre Petrum.* Etenim si in Petro fundamentum Ecclesiæ positum est, ut in Evangelio dictum; cui revelata erant omnia Paulus scivit videre se debere Petrum; quasi eum, cui tanta auctoritas à Christo data esset, non ut ab eo aliquid disceret (p. 9).

menta. Ces commentaires, tirés d'un palimpseste de Vérone, sont précieux par leur antiquité, qui paraît précéder ceux de Servius et de Donat (C. A. VII. 249-341. — 5. *Liste des interprètes et des écrivains qu'ils citent*, et *table des matières* (342-520).

VIRGILE Maron, grammairien. *De octo partibus orationis*. Le grammairien Virgile était totalement inconnu; on apprend de ses ouvrages qu'il était gaulois, de la ville de Toulouse. Mgr Mai croit qu'il a vécu sous la 1re race de nos rois, vers le 6e siècle. L'ouvrage est fort curieux (C. A. V. 1-149). Avec *indices* des auteurs qu'il a cités et de sa latinité (XIV-XXXII).

Z

ZACAGNE (l'abbé L. A.) bibliothécaire du Vatican, mort vers 1720. — 1. *Ecclesiarum urbanarum ex Anastasio Bibliothecario et aliis antiquis monumentis magnus catalogus* (S. R. IX. 383-468). C'est avec beaucoup de peine et de soins que Zacagne avait composé le catalogue de toutes les Églises, monastères et cimetières de la ville de Rome. L'ouvrage, resté manuscrit, n'a pas échappé aux recherches infatigables du cardinal, qui le publia à la place de celui de Panvinius sur le même sujet, resté inachevé. — 2. *Vitæ aliquot pontificum* (S. R. VI. 282-299) Zacagne avait commencé une *Vie des souverains pontifes*, qu'il n'avait pu achever, étant mort au moment où il y travaillait. Le cardinal publia ses *Vies des papes*, depuis Benoît VIII jusqu'à Callixte II.

ZACHARIAS le Rhéteur, historien ecclésiastique vivant sous l'empereur Léon, vers 457. *Capita selecta* XIX *ex ejus deperditâ historiâ cum fragmento de Romæ originibus et ædificiis*; en Syriaque (S. V. X. 332-360). — 2. Le même ouvrage en latin (361-388). On ne connaît pas l'époque où a vécu Zacharie; on sait seulement qu'il fut évêque de Mélitène en Arménie, et qu'il avait écrit une *histoire ecclésiastique* dont Evagrius a conservé quelques fragmens grecs, tome II et III; il en existe aussi des fragmens en syriaque; ceux qui sont publiés ici commencent à la mort de Nestorius. — 3. Les *fragmens sur l'origine de Rome et ses édifices* sont traduits dans la *préface*, (p. 12 et 13). Dans l'énumération des édifices qui ornent la ville de Rome, on remarque : « 24 églises des apôtres; 2 basiliques » magnifiques, où habite l'empereur et » où s'assemblent tous les jours les sénateurs; 80 grandes statues des dieux, » en or; 66 d'ivoire; 46,603 maisons; » 1,797 palais; 1,352 fontaines; 3,785 » statues d'airain, d'empereurs et d'autres chefs; 25 statues d'airain offrant » la figure d'Abraham, de Sara, et des » rois de la famille de David, que Vespasien avait apportées à Rome, après » la ruine de Jérusalem, avec les portes » et les autres monumens de cette ville; » 31 théâtres; 2 maisons destinées aux » accoucheuses; 4 pour les accouchées; » 291 prisons; 254 latrines près des » lieux destinés aux jeux publics; 37 » portes; le tour de la ville 21,636 » pieds, ce qui fait 4,000 pas, etc., etc., » etc. »

LISTE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE DE TOUS LES AUTEURS DONT MGR MAI A DÉCOUVERT DES OUVRAGES NOUVEAUX.

SIÈCLES AVANT JÉSUS-CHRIST.

9e SIÈCLE. — Homère.
5e SIÈCLE. — Andocide; Euripide.
4e SIÈCLE. — Alexandre; Aristide; Isée; Philolaus; Théopompe.
3e SIÈCLE. — Archimède; Ménandre.
2e SIÈCLE. — Gracchus; Polybe.
1er SIÈCLE. — Chroniques; Cicéron; Denys; Diodore; Laelius; Tiron; Virgile.

SIÈCLES APRÈS JÉSUS-CHRIST.

A. BONNETTY.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 30 — JUIN 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

ONZIÈME LEÇON [1].

Lettres du roi de France et de l'Université aux cardinaux de Rome.—Retraite des cardinaux. — Convocation du concile général de Pise. — Questions agitées à ce sujet. — Gerson et ses doctrines sur la souveraineté de l'Eglise et du peuple.

Nous avons vu, Messieurs, un horrible abus de la puissance suprême dont les papes étaient investis, au moyen-âge, contre les souverains. Benoît XIII, malgré la mauvaise situation de ses affaires, a prononcé une sentence d'excommunication contre le roi de France, il l'a déclaré privé de son royaume et ses sujets absous du serment de fidélité; et pour quelle cause? Pour avoir voulu mettre fin au schisme, et forcer Benoît, par la soustraction d'obédience, à être fidèle à ses serments et à donner sa démission. Le roi n'avait cherché que le bien de l'Eglise, il n'avait eu en vue que la paix depuis si longtemps désirée, et Benoît l'excommunie. C'était étrangement abuser du pouvoir pontifical, ou plutôt c'était l'affaiblir et l'anéantir; car ce qui use un pouvoir et ce qui le brise, c'est l'abus qu'on en fait. C'est l'histoire de tous les souverains déchus. Aussi est-ce depuis ce temps que le pouvoir suprême des papes sur les seigneurs et les souverains s'est affaibli insensiblement jusqu'à ce que plus tard il ait entièrement disparu. Il avait rendu de grands services, on doit le comprendre, surtout depuis notre dernière ré-

[1] Voir la 10e leçon au n° précédent ci-dessus, page 399.

volution, car le pouvoir des papes avait opposé un frein à l'absolu-
tisme des souverains. Prenons pour exemples les deux prin-
auxquels les papes se sont le plus solennellement opposés. Ce so
les empereurs Henri IV et Frédéric II. Henri IV avait foulé a
pieds toutes les lois et tous les droits de l'humanité. Le peuple ét
opprimé, l'Eglise asservie, la morale publique outragée, le trô
déshonoré et avili, lorsque Grégoire VII lui a demandé compte
l'emploi de son autorité, et qu'après mille avertissements inuti
il a déclaré sa déchéance. Frédéric II, avec moins de déshonne
n'a pas été moins ambitieux. Il voulait détruire la nationalité
l'Italie, ajouter ce pays à l'Allemagne; il prétendait à l'empire
monde. Dans une diète en Italie, à Roncaglia, il a fait décider p
des légistes que sa seule volonté devenait loi de l'Etat, que tous
biens des citoyens lui appartenaient [1]. Telles étaient ses prétentio
qu'il réduisait en pratique lorsque les papes se sont opposés à lui,
qu'au concile général de Lyon on l'a déclaré déchu et privé de
dignité.

Les papes ont fait alors ce que fait aujourd'hui la société, ils o
forcé les rois à être justes, à respecter la constitution de l'Eglise
les droits de l'humanité. Ainsi, Messieurs, lorsque, comme
moyen-âge, le peuple n'était encore rien dans l'Etat, lorsqu'il vi
sous l'oppression, les papes ont pris ses intérêts, ont défendu
droits; et ils étaient puissants, parce qu'ils agissaient au nom
peuple, dont ils étaient le représentant et le père. Voilà la vérit
origine de leur puissance. Ils la puisaient dans l'assentiment
peuple. Et, remarquez-le bien, les papes du moyen-âge ont co
battu dans les souverains deux choses qu'on déteste le plus d
notre siècle, l'autorité arbitraire et la vénalité des offices. Ce s
là les deux principales causes de la querelle des papes avec les s
verains.

Mais Benoît XIII n'a aucune de ces causes; sa sentence a p
principe l'égoïsme, l'intérêt personnel; elle est lancée contre
souverain qui cherchait l'extinction d'un schisme déplorable; c
pourquoi elle a excité une si grande irritation dans l'assemblée
clergé, et qu'on a pris contre Benoît les mesures sévères dont
vous ai parlé.

Toutes ces mesures, si vous l'avez bien remarqué, se réd
sent à deux, savoir : 1° rupture entière avec le pape d'Avign

[1] *Histoire de la lutte des Papes*, par M. Cherier, t. I, p. 179.

2° punition de ceux qui ont favorisé sa bulle d'excommunication, ou qui tiendraient encore des rapports avec lui. Voilà les mesures qu'on avait résolu d'appliquer à Benoît et à ses partisans. Il ne s'agissait plus que d'engager l'obédience opposée à suivre la même marche à l'égard de Grégoire XII. Le roi s'occupa de cette dernière affaire dès le lendemain de son conseil, le 22 mai 1408. Il écrivit une lettre très-pressante aux cardinaux de Grégoire, pour les détacher de leur pontife. La lettre est fort remarquable sous le rapport du style et des pensées. On croit qu'elle a été écrite par un docteur de l'Université qui avait le goût de la bonne littérature. En effet, après un récit abrégé de tout ce qu'on avait fait jusque là pour persuader la cession aux deux compétiteurs, le roi disait :

« Depuis plus d'un an Pierre de Lune et Ange Corario amusent » le public par des négociations infinies, par une multitude de diffi» cultés qu'ils font naître sur le lieu de leurs conférences, par des » prétextes dont ils se couvrent pour excuser leurs délais récipro» ques. Depuis plus d'un an le monde entier n'a pas encore pu » leur fournir un endroit où ils pussent satisfaire aux engagements » qu'ils ont pris et donner à l'Eglise la consolation qu'elle attend » d'eux. Mais ne voit-on pas clairement leurs intrigues et leurs » artifices ! Et qui pourrait désormais se croire dans l'obligation » d'être soumis à l'un ou à l'autre ? Ils ont violé leur foi, ils ont » rompu le nœud sacré de leurs promesses, ils ont refusé de tendre » une main secourable à l'épouse de Jésus-Christ, qu'ils voient pros» ternée à leurs pieds, baignée de larmes et implorant leur assis» tance. O crime ! ô forfait exécrable ! ô tache à jamais ineffaçable » de dessus leur front ! Quelle honte pour ces deux hommes, si obli» gés par leur état de procurer la paix de l'Eglise. Quand ils ont vu » que le moment favorable était arrivé, ils se sont arrêtés tout court, » et ils n'ont jamais osé se voir l'un l'autre à la tête de leurs cardi» naux, craignant sans doute que le Tout-Puissant, qui voit le fond » des cœurs, ne manifestât sur leurs visages leurr fraudes, leurs » collusions et leur obstination criminelle à entretenir le schisme. »

Ensuite il les prie au nom de Dieu, par l'aspersion du sang de Jésus-Christ, par la sainteté de la foi et de la religion chrétienne, par la compassion qu'ils doivent avoir pour l'Eglise, de vouloir bien convenir d'un lieu pour s'assembler avec les cardinaux de l'autre obédience, afin de terminer le schisme en l'absence des deux concurrents et sans avoir égard à leurs prétentions respectives[1].

[1] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 206.—*Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 243.

Quelques jours après, l'Université de Paris écrivit aux cardinaux de Rome dans le même sens. Après avoir exposé les funestes suites du schisme et l'obstination des deux prétendants, elle conjure les cardinaux de s'assembler en un même lieu, avec le collége d'Avignon, pour procéder à l'élection d'un seul et unique pontife [1].

En attendant la réponse à ces lettres, qui étaient portées à Rome par des évêques et des docteurs, on se mit à exécuter les mesures arrêtées dans le conseil du roi. On publia la soustraction d'obédience le jour de l'Ascension (24 mai 1408), comme on en était convenu. On s'occupa ensuite de la punition des auteurs ou fauteurs de la bulle. Le roi envoya au maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes, l'ordre d'arrêter le pape Benoît, qui était resté à Porto-Venere où il méditait une nouvelle expédition contre son rival [2]. Benoît, instruit secrètement de cet ordre, quitta l'Italie, s'arrêta dans diverses villes, et arriva le 23 juillet (1408) à Perpignan, qui appartenait alors à l'Espagne. C'est ici que finit le séjour des papes à Avignon, qui, sous les papes légitimes, avait duré plus de 70 ans, et sous les papes douteux près de 30 ans. Benoît XIII a quitté la France pour toujours, il n'aura plus la faculté d'y revenir [3]. Il se réfugie en Espagne, sous la protection du roi d'Aragon, qui va le soutenir assez longtemps. Cependant, il avait de chauds partisans en France, dans le Nord et le Midi. La rupture entière avec Benoît n'avait pas eu le suffrage de tous les évêques et archevêques. On prétendait qu'elle n'était pas appuyée par une autorité suffisante, ayant été faite sans l'assentiment de l'Église romaine. C'est le langage que tenaient un assez grand nombre de prélats, entre autres, l'archevêque de Reims, celui d'Auch, Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, et plusieurs cardinaux. Ce langage était naturel dans la bouche des évêques qui regardaient Benoît XIII comme le seul légitime pontife. Mais les docteurs de Paris, et le plus grand nombre des évêques ne le reconnaissaient plus pour tel. Ils l'avaient déclaré parjure, coupable de schisme et d'hérésie. Aussi, dans une nouvelle assemblée du clergé de France, s'élevèrent-ils tous contre les fauteurs de Benoît, les déclarant hérétiques, schismatiques et privés de leurs bénéfices [4]. Plusieurs évêques et un grand nombre

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 244.

[2] Ibid, p. 220, 247.

[3] Ibid. p. 222.

[4] Ibid. p. 223.

d'autres ecclésiastiques furent arrêtés et mis en prison. L'archevêque de Reims et Pierre d'Ailly eurent de la peine à se soustraire au même châtiment [1]. Les deux espagnols, porteurs de la bulle, furent promenés dans les rues de Paris, exposés aux injures de la foule et condamnés, l'un à une prison perpétuelle, l'autre à trois années de la même peine [2]. Clémangis, ancien secrétaire de Benoît, soupçonné d'avoir rédigé la bulle, était aussi sur le point d'être poursuivi, mais il parvint, à force d'écrits, à faire taire la voix publique et à dissiper les préventions; cependant, ne se croyant pas assez en sûreté à Langres, où il s'était retiré, il quitta cette ville pour se renfermer dans un couvent du diocèse de Sens[3].—Je reviens aux lettres envoyées aux cardinaux de Rome, et qui, comme nous l'avons vu, avaient pour but d'exciter les cardinaux romains à se séparer de Grégoire XII, comme en France on s'était séparé de Benoît XIII. Les porteurs de ces bulles trouvèrent la chose déjà faite et au-delà de leurs désirs. Une révolution complète s'était opérée dans les affaires de l'Église. Les cardinaux n'étaient plus avec leur pape. Ils avaient rompu avec lui, d'une manière éclatante, s'étaient retirés à Pise avec ceux du pape Benoît, pour y convoquer un concile général. Cette rupture, préparée de longue main par les ambassadeurs français qui étaient restés à Rome, et qui avaient eu de fréquents rapports avec le sacré Collége, a éclaté au sujet de la promotion de quatre cardinaux, dont deux étaient neveux du pape. Cette promotion, faite contre le serment prêté au conclave, avait achevé de convaincre les anciens cardinaux que toutes les négociations entre Grégoire et Benoît n'avaient été qu'un artifice dont ils s'étaient servis pour conserver leur dignité. Ils se retirèrent donc de lui, se joignirent aux cardinaux d'Avignon, d'abord à Livourne, ensuite à Pise, et y convoquèrent un concile général pour le jour de l'Annonciation, le 25 mars 1409. Tel était l'état des choses lorsque les envoyés du roi de France arrivèrent en Italie. Ils n'avaient plus rien à faire; ce qu'ils allaient demander se trouvait accompli. Ils s'empressèrent d'en instruire leur souverain. Les cardinaux y ajoutèrent leurs réponses aux lettres du roi, en le priant de les soutenir dans une entreprise si heureusement commencée par le concours des deux colléges [4]. Déjà ils avaient adressé

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 236.
[2] Ibid. p. 240.
[3] Ibid. p. 238.
[4] Ibid. p. 245-251.

à tous les fidèles un manifeste pour les exhorter à se soustraire à l'obéissance de Grégoire et à rompre entièrement avec lui [1]. Ils envoyèrent la même exhortation aux princes, en les priant d'envoyer leurs prélats et leurs ambassadeurs au concile de Pise. Ils adressèrent ensuite à Grégoire une sommation juridique de se présenter au concile. Dans cet acte, ils ne lui donnent plus le nom de pape, ils lui reprochent vivement les artifices qu'il avait employés pour éluder la voie de cession tant de fois promise avec serment; et ils soutiennent que dans le cas présent, où deux compétiteurs se disputent le trône pontifical, la convocation du concile général appartient aux cardinaux [2]. Les cardinaux d'Avignon firent les mêmes démarches auprès des fidèles et des princes de leur obédience. Ils sommèrent également Benoît de se rendre au concile de Pise, soit en personne, soit par procureur, et sur son silence, ils lui écrivirent une seconde lettre encore plus pressante [3].

Voilà une véritable révolution dans l'Eglise, les cardinaux sont en pleine révolte contre leur chef, et ils entraînent après eux les évêques, les princes et les peuples. Les deux papes sont déconcertés et abattus, et ne savent plus où trouver un asile. Grégoire, dans les premiers moments, avait voulu employer la violence pour retenir les cardinaux; ainsi il avait envoyé des gens armés après le premier fugitif : c'était le cardinal de Liége. Il fut atteint dans la terre des Florentins, mais sauvé par le peuple. La peur saisit les autres cardinaux, qui se retirèrent tous avec grande précipitation [4]. Grégoire se mit alors à négocier, à s'excuser, à faire son apologie. N'ayant pas réussi, il se servit de son pouvoir spirituel, et lança contre eux des bulles d'excommunication, les déclarant déchus de leurs bénéfices et de leur dignité [5]. Mais les cardinaux avaient répondu à ces sortes de bulles par un appel à Jésus-Christ, au concile général et au pape futur [6]. Les deux pontifes ne sachant plus quoi faire pour empêcher le concile général de Pise, convoquèrent chacun un concile de leur côté. Grégoire le convoqua dans la province d'Aquila ou dans celle de Ravenne, car il ne savait dans quelle ville il pourrait le tenir. Benoît convoqua le sien à Perpignan

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 249.
[2] Ibid., p. 253.
[3] Ibid., p. 254.
[4] Ibid., p. 248.
[5] Lenfant, *Concile de Pise*, p. 199. — *Raynald*, an 1408, n. 47.
[6] *Raynald* an 1408, n. 9. — *Bossuet, défense de la déclar.*, lib. v, c. 9.

pour le jour de la Toussaint. Il y cita l'Université de Paris, le patriarche d'Alexandrie, l'évêque de Meaux et la plupart des ambassadeurs qui avaient été envoyés aux deux papes. Il voulait leur demander compte, comme il le disait, de plusieurs articles qui concernaient la foi et l'honneur du Saint-Siége, c'est-à-dire il voulait punir ceux qui avaient porté atteinte à son autorité et travaillé à la soustraction d'obédience [1]. On peut bien penser que les personnes citées ne se pressèrent pas de se rendre au concile. Cependant Benoît l'ouvrit le jour de la Toussaint (1408). Comme il y avait peu de monde, il remit au 15 novembre la première session. Pendant ce temps il prit des ecclésiastiques du second ordre pour en faire des patriarches, afin de donner un peu de relief à son assemblée. Mais il eut beau différer l'assemblée de quinze jours, il ne put réunir que 40 membres, tant évêques qu'abbés ou d'autres prélats, dont la plupart étaient Espagnols. C'était peu pour un concile général; encore n'étaient-ils pas d'accord. Après quatorze sessions, dont la plupart avaient été employées à la lecture de tout ce que Benoît se vantait d'avoir fait pour la paix de l'Eglise, les prélats se séparèrent, et quittèrent Perpignan sans avoir rien décidé. Cependant seize prélats restèrent encore pour délibérer sur les moyens de finir le schisme. Leur avis fut de prier Benoît d'embrasser la voie de cession, et d'envoyer au concile de Pise des plénipotentiaires pour l'exécuter. Un seul membre n'approuvait pas cette décision. Benoît s'en tint à l'avis de ce seul prélat, et rejeta celui des autres. De cette manière, il donna une nouvelle preuve qu'il ne voulait pas se démettre de sa dignité [2].

Ce fut une raison de plus pour assembler le concile général, qui seul pouvait rompre une pareille obstination. Ce concile avait été convoqué le 14 juillet précédent. Les cardinaux réunis à Livourne y avaient invité tous les évêques et les princes de leur dépendance. Mais lorsque approchait le temps où ils devaient se réunir, on souleva de grandes difficultés, qui furent l'objet de vives contestations. On se demandait si les cardinaux avaient le droit d'assembler un concile général sans l'autorité du pape, s'il était bien sûr qu'on pût traduire un pape en jugement, le condamner et le déposer. On se demandait encore si, avant de procéder contre les deux pontifes, on n'était point obligé de les rétablir dans leurs droits et leur dignité,

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 258.
[2] Ibid., 261.

comme la règle canonique l'exigeait pour les évêques. Enfin on se demandait s'il était permis d'exiger l'abdication du pontificat, si cette voie était légitime, s'il n'était pas plus raisonnable, pour atteindre l'extinction du schisme, de procéder par l'examen des droits respectifs. C'étaient là autant de questions nouvelles qu'on n'avait jamais eu l'occasion d'examiner, parce qu'elles étaient nées d'un schisme nouveau. Il est inutile de vous dire que les deux papes protestaient, chacun de son côté, contre le concile de Pise et contre le droit que s'arrogeaient les cardinaux de s'assembler [1].

Ces questions si graves en elles-mêmes, puisqu'elles touchaient à la constitution de l'Eglise, furent vivement débattues. Par ordre des cardinaux, on les soumit aux universités de Florence, de Bologne et de Paris. Elles furent examinées avec cette maturité de jugement qui distinguait ces célèbres écoles, et surtout celle de Paris. Depuis longtemps on en était occupé, c'est pourquoi le résultat de l'examen ne se fit pas attendre. On répondit que dans les circonstances actuelles du schisme, un pape qui se parjurait en n'accomplissant pas ce qu'il avait promis par serment, était soumis au jugement du concile général; qu'il appartenait au même concile de juger s'il y avait doute sur l'infidélité et le parjure; que les difficultés insolubles sur les prétentions des deux compétiteurs, et les collusions frauduleuses et manifestes qui existaient entre eux, donnaient droit au concile et à l'Eglise universelle de déposer l'un et l'autre, s'ils refusaient d'abdiquer eux-mêmes; que les mêmes raisons autorisaient les cardinaux à convoquer et à tenir un concile général; que dès à présent on devait se retirer des deux prétendants, et qu'à l'égard de la maxime du droit qui ordonne de rétablir, avant les procédures, ceux qui ont été dépouillés de leurs possessions, elle ne pouvait avoir lieu dans une matière comme celle-ci, où le droit divin, naturel et positif réclamait contre le partage scandaleux de l'Eglise romaine en deux obédiences [2].

Telles sont les réponses des trois universités; elles différaient pour le style et la forme; mais quant au fond, elles étaient les mêmes, et elles reçurent l'approbation des cardinaux, de la plus grande partie des évêques et des princes chrétiens.

Gerson, chancelier de l'Université de Paris, fit un traité particulier pour réfuter les diverses raisons alléguées contre le concile de

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 266.

[2] Ibid.

Pise. Il dit que dans le cas du schisme où aucun des deux papes n'est universellement reconnu, l'Église peut agir comme si le st-siége était vacant; que pour arriver à la conclusion d'un si grand démêlé, il n'est pas nécessaire d'observer toutes les formalités du droit positif et de la justice contentieuse, qu'il est bien plus raisonnable de s'en rapporter à la décision du concile général, quand même il n'agirait pas sur des principes évidents, que d'avoir égard aux divers moyens de défense que l'amour-propre peut suggérer aux deux rivaux ou à leurs partisans [1].

Gerson a fait, vers le même temps, un autre livre dont le titre est hardi et nouveau. *De auferibilitate papæ; de l'amovibilité du pape* ou du droit de le déposer. Quelques auteurs ont cru que Gerson, dans cet ouvrage, a voulu reconnaître à l'Église le droit de supprimer la papauté, c'est une erreur; car l'auteur y dit expressément, « que l'Église étant une monarchie, c'est-à-dire ayant été fondée » par Jésus-Christ sur un monarque suprême, son état ne peut » cesser d'être monarchique; qu'ainsi, ce serait une erreur de dire » qu'il peut y avoir plusieurs papes, ou que chaque évêque est pape » dans son diocèse [2]. » Gerson n'a donc nullement attaqué l'institution de la papauté, il la croit, comme tous les catholiques, fondée sur la parole divine et au-dessus de l'atteinte de l'Église. Mais il prétend que celui qui est revêtu de la dignité pontificale n'est pas *inamovible* et qu'il peut être ôté par l'Église, et il ne s'astreint pas au cas du schisme, article sur lequel tous les docteurs sont d'accord, il va bien plus loin, et trop loin, lorsqu'il soutient par des preuves peu concluantes, tirées de l'Écriture, que l'Église peut renoncer à son gré à tel ou tel pape qui la gouverne, lorsqu'elle ne s'en accommode pas. Il tire sa principale preuve de la souveraineté du peuple sur son roi. Car, « l'Église, dit-il, n'aura-t-elle pas le » même avantage que toute communauté politique? Or, suivant » Aristote, il appartient à la communauté de corriger le prince ou » de le destituer entièrement, s'il demeure incorrigible, et cette » puissance est essentielle à toute communauté libre qui peut user » à son gré de ce qui lui appartient et dont le pouvoir ne peut être » suspendu *par aucune loi* [3]. »

Voilà, messieurs, la souveraineté de l'Église, comme la souve-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 267.
[2] Ibid., p. 269.
[3] Ibid.

raineté du peuple bien clairement établie, mais poussée bien trop loin, car, selon lui. l'Église peut se défaire de son pape à son gré, comme la société de son souverain. C'est une erreur très-grande, dont les conséquences sont infinies. Car, en faisant de l'application de la souveraineté de l'Église une règle de tous les jours, il établit dans l'Église une perpétuelle anarchie. Mais l'Église n'a jamais reconnu le droit et le pouvoir que lui attribue Gerson. Elle réserve sa souveraine puissance pour certains cas extraordinaires qui n'arrivent pas tous les mille ans. Avant le schisme d'Occident, on ne connaissait qu'un seul cas où le pape fut soumis au jugement du concile général. C'était le cas d'hérésie qui s'était présenté une seule fois dans l'Église. Ce fut au 7e siècle où le pape Honorius donna son approbation à l'erreur du patriarche de Constantinople, au sujet du mystère de l'Incarnation. Le pape fut condamné après sa mort par le sixième concile général, tenu à Constantinople en 680. La sentence fut confirmée par le 2e concile de Nicée en 767[1]. L'Église ne reconnaissait donc qu'un seul cas où le pape pût être jugé et condamné par les évêques. Aussi, au 8e concile général, Honorius II dit qu'il n'est jamais permis de s'insurger contre le souverain pontife, si ce n'est dans le cas d'hérésie, et il cite l'exemple d'Honorius [2], condamné par deux conciles. C'est pourquoi on était embarrassé au sujet du concile de Pise. On ne savait pas si la cause de schisme donnait à l'Église le droit de s'assembler et de mettre en jugement les deux papes. Mais les trois principales universités avaient reconnu la puissance de l'Église, en pareil cas, sur le pape. La majeure partie des évêques s'est rendue à leurs décisions, et le schisme a été regardé comme le 2e cas où l'Église peut juger son chef. Quatorze siècles s'étaient écoulés avant que le cas se présentât et probablement il ne se présentera plus jamais.

Le concile de Constance, comme nous le verrons, admet un troisième cas, celui de la nécessité d'*une réformation générale de l'Église, dans son chef et dans ses membres.*

Ainsi, messieurs, dans l'espace de dix-huit siècles et demi, l'Église ne s'est reconnu que deux fois le pouvoir suprême de juger et de condamner son chef. Gerson est donc loin de la vérité quand il reconnaît à l'Église le droit de renoncer au pape selon son gré.

[1] La direction de l'*Université* fait ses réserves contre ces assertions de M. l'abbé Jager. La question de la culpabilité d'Honorius est loin d'être décidée comme on le suppose ici.

[2] *Labb.*, t. VIII, p. 1343; et t. II, p. 2139.

L'Église ne reconnaît pas ce pouvoir, et elle est loin d'en user.

Gerson devait se renfermer dans le cas du schisme et ne pas sortir de la question alors agitée. Car on voulait savoir à cette époque si, dans le cas d'un schisme où deux papes se disputaient la souveraine puissance, et dont aucun ne voulait donner sa demission, l'Église pouvait s'assembler en concile général, rompre leur obstination, en déposant l'un et l'autre, et se choisir un pape unique et universel. Voilà la question qui était agitée et soumise aux universités de Florence, de Bologne et de Paris. Gerson, en sortant hors de ces limites, a semé dans l'Église des principes anarchiques. Il a fait la même chose pour l'État.

En effet, le pouvoir suprême appartient à la société ou à l'universalité des citoyens. Dieu, source de tout pouvoir, le lui a confié. Mais ce pouvoir ne peut pas être exercé par tous à la fois. On est obligé, sous peine de perpétuels désordres et de grandes calamités, de le laisser entre les mains, soit d'un seul, soit de plusieurs, avec plus ou moins de restrictions. Mais si le peuple, ou une fraction du peuple, après avoir confié son pouvoir à un ou à plusieurs, pouvait, selon le principe de Gerson, le retirer à son gré sur le moindre mécontentement, nous serions exposés à une perpétuelle anarchie. C'est ce que tout le monde doit comprendre. Faisons-en l'application aux circonstances présentes.

Une monarchie vient d'être renversée, la royauté est abolie. Une assemblée nationale va constituer le pouvoir, le confier à un ou à plusieurs pour plus ou moins longtemps. Mais le pouvoir étant une fois constitué, et remis entre les mains de quelques représentants, il ne sera pas permis à quelques factieux de défaire le lendemain ce que la nation aura fait la veille, il n'y aurait plus de gouvernement possible, et à chaque instant nous serions exposés aux horreurs de la guerre civile. Il faut donc persuader au peuple, chacun selon notre pouvoir, que l'exercice de la souveraineté populaire n'est pas de tous les jours, qu'il doit être réservé dans l'État, comme dans l'Église, pour certains cas extraordinaires où il s'agit du salut de la patrie. Voilà les vrais principes de la religion. Vous voyez que Gerson s'en est écarté.

Je termine pour aujourd'hui. Observez bien qu'on a reconnu en principe que, dans l'état actuel du schisme, l'Église peut s'assembler en concile général, indépendamment de la volonté de deux papes, qu'elle peut les déposer l'un et l'autre, s'ils ne veulent pas abdiquer eux-mêmes, et choisir un pape nouveau. Voilà ce qui a été

raineté du peuple bien ... prouvé par les car-
loin, car, selon l ... glise va le mettre en
comme la sociét
dont les conséq
de la souverai

... — Election d'Alexandre V. — L'état
... de Jean XXIII. — Orages qui se

dans l'Église
reconnu le d
sa souverai
rivent pas
connaissa
concile g
fois dan
approb
myst
le s
te
r

... schisme qui depuis plus de trente
... té. Le concile général convoqué à
... qué, le 25 mars 1409, jour de l'Annon-
... on n'avait vu une assemblée aussi consi-
... par la science. On n'est pas d'accord sur
... Bossuet, je ne sais sur quel témoignage, y
... 300 évêques, presque autant d'abbés, tous supé-
... ordres religieux, outre les ambassadeurs des rois,
... républiques, des députés des chapitres et des uni-
... grand nombre de docteurs en théologie et en droit[1].
... laissé aller à un nombre exagéré; car, selon plusieurs au-
... porains, on ne vit au concile, outre les cardinaux des
... , que 12 archevêques, 80 évêques, 87 abbés, mais 102
... et 200 abbés s'étaient fait représenter au concile par des pro-
... La France, qui avait si fortement à cœur l'extinction du
... , fournit plus d'un tiers de l'assemblée. Après la France, ce
... l'Angleterre, la Bohème, le pays de Liége, les électorats de
Cologne et de Mayence, l'Etat de Gènes, la Lombardie et la Tos-
cane qui envoyèrent un plus grand nombre de députés. Il en vint
aussi quelques-uns de la Pologne et de la Prusse ; mais les royau-
mes et les provinces attachés encore au parti de Benoît ou de Gré-
goire XII ne prirent aucune part au concile. On vit arriver succes-
sivement de l'Espagne et de l'Allemagne des ambassadeurs, non
pour assister au concile, mais pour en arrêter la marche et les pro-
cédures contre les deux papes. On eut soin d'écarter leur demande
et de ne point les écouter[2].

Dans les premières sessions, après les prières et les cérémonies accoutumées, on cita les deux prétendants, qui avaient été invités au concile, pour être entendus sur les griefs qu'on alléguait contre eux. Cette citation avait quelque chose de solennel. Deux cardinaux, quatre archevêques et plusieurs docteurs s'avancèrent vers

[1] Bossuet, *Déf.*, liv. v, c. x.

[2] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 275-279. — Labbe, t. xi, p. 2230. Note.

porte de l'église où se tenait le concile, appelèrent de leur nom les deux prétendants; et comme personne ne répondait, ils retournèrent au sanctuaire. Cette cérémonie, prescrite par les canons de l'Eglise, se renouvela plusieurs fois avec le même appareil. Comme les deux prétendants n'avaient paru ni en personne, ni par procureurs, on les déclara contumaces, et les promoteurs du concile requirent qu'ils fussent privés de leurs dignités papales; que leurs adhérents fussent dépouillés de tous leurs emplois et bénéfices; que les réfractaires fussent abandonnés au bras séculier, et que les princes et les peuples fussent déclarés libres et détachés de leur obédience.

Le concile nomma des commissaires pour faire les informations et entendre les témoins qui devaient déposer contre les deux papes. Les commissaires examinèrent tous les mémoires et toutes les pièces apportées au concile contre les deux prétendants; ils entendirent ensuite les témoins sur les griefs articulés, et qui étaient au nombre de quarante-deux. Plusieurs sessions furent consacrées à l'examen de ces pièces et à l'audition des témoins. Le procès étant bien instruit, et le rapport en ayant été fait dans le concile, on prit un délai convenable pour porter le jugement.

Ce jugement fut prononcé dans la quinzième session avec une grande solennité. On alla de nouveau à la grande porte de l'église pour appeler les deux prétendants. Comme ils ne paraissaient pas, les promoteurs requirent qu'on publiât la sentence de condamnation et de déposition. On ouvrit donc les portes au public, et une multitude innombrable remplit bientôt la cathédrale de Pise. Le patriarche d'Alexandrie, assisté des patriarches d'Antioche et de Jérusalem, monta à la tribune, et, s'étant placé sur un siége élevé, il lut à haute voix le décret de condamnation préparé dans les sessions précédentes. Ce décret porte en substance : que tous les crimes produits contre Ange Corrario et Pierre de Lune, autrement appelés Grégoire XII et Benoît XIII, ont été reconnus vrais et manifestes dans le concile ; que les deux concurrents sont schismatiques, hérétiques, parjures, scandaleux, opiniâtres et incorrigibles ; que par là ils se sont rendus indignes de tout honneur, et en particulier de la dignité papale ; que les chefs d'accusation portés contre eux suffiraient, selon les canons, pour les priver de toute autorité dans l'Eglise, et même pour les retrancher du corps des fidèles ; que néanmoins le concile les dépose juridiquement et les retranche de l'Eglise, défendant à l'un et à l'autre de se porter pour souverain

décidé par les docteurs de trois universités, et approuvé par les cardinaux et la majeure partie des évêques. L Eglise va le mettre en pratique dans le concile de Pise.

DOUZIÈME LEÇON.

Concile de Pise. — Déposition des deux papes. — Election d'Alexandre V. — L'état du schisme. — Mort d'Alexandre. — Election de Jean XXIII. — Orages qui se préparent contre ce pape.

Nous arrivons vers la fin du schisme qui depuis plus de trente ans divise et désole la chrétienté. Le concile général convoqué à Pise se réunit au temps marqué, le 25 mars 1409, jour de l'Annonciation. Depuis longtemps on n'avait vu une assemblée aussi considérable et aussi distinguée par la science. On n'est pas d'accord sur le nombre des évêques. Bossuet, je ne sais sur quel témoignage, y compte 23 cardinaux, 300 évêques, presque autant d'abbés, tous supérieurs et généraux d'ordres religieux, outre les ambassadeurs des rois, des princes et des républiques, des députés des chapitres et des universités, et un grand nombre de docteurs en théologie et en droit[1]. Bossuet s'est laissé aller à un nombre exagéré; car, selon plusieurs auteurs contemporains, on ne vit au concile, outre les cardinaux des deux colléges, que 12 archevêques, 80 évêques, 87 abbés, mais 102 évêques et 200 abbés s'étaient fait représenter au concile par des procureurs. La France, qui avait si fortement à cœur l'extinction du schisme, fournit plus d'un tiers de l'assemblée. Après la France, ce furent l'Angleterre, la Bohème, le pays de Liége, les électorats de Cologne et de Mayence, l'Etat de Gènes, la Lombardie et la Toscane qui envoyèrent un plus grand nombre de députés. Il en vint aussi quelques-uns de la Pologne et de la Prusse ; mais les royaumes et les provinces attachés encore au parti de Benoît ou de Grégoire XII ne prirent aucune part au concile. On vit arriver successivement de l'Espagne et de l'Allemagne des ambassadeurs, non pour assister au concile, mais pour en arrêter la marche et les procédures contre les deux papes. On eut soin d'écarter leur demande et de ne point les écouter[2].

Dans les premières sessions, après les prières et les cérémonies accoutumées, on cita les deux prétendants, qui avaient été invités au concile, pour être entendus sur les griefs qu'on alléguait contre eux. Cette citation avait quelque chose de solennel. Deux cardinaux, quatre archevêques et plusieurs docteurs s'avancèrent vers

[1] Bossuet, *Déf.*, liv. v, c. x.

[2] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 275-279. — Labbe, t. xi, p. 2220. Note.

la porte de l'église où se tenait le concile, appelèrent de leur nom les deux prétendants; et comme personne ne répondait, ils retournèrent au sanctuaire. Cette cérémonie, prescrite par les canons de l'Eglise, se renouvela plusieurs fois avec le même appareil. Comme les deux prétendants n'avaient paru ni en personne, ni par procureurs, on les déclara contumaces, et les promoteurs du concile requirent qu'ils fussent privés de leurs dignités papales; que leurs adhérents fussent dépouillés de tous leurs emplois et bénéfices; que les réfractaires fussent abandonnés au bras séculier, et que les princes et les peuples fussent déclarés libres et détachés de leur obédience.

Le concile nomma des commissaires pour faire les informations et entendre les témoins qui devaient déposer contre les deux papes. Les commissaires examinèrent tous les mémoires et toutes les pièces apportées au concile contre les deux prétendants; ils entendirent ensuite les témoins sur les griefs articulés, et qui étaient au nombre de quarante-deux. Plusieurs sessions furent consacrées à l'examen de ces pièces et à l'audition des témoins. Le procès étant bien instruit, et le rapport en ayant été fait dans le concile, on prit un délai convenable pour porter le jugement.

Ce jugement fut prononcé dans la quinzième session avec une grande solennité. On alla de nouveau à la grande porte de l'église pour appeler les deux prétendants. Comme ils ne paraissaient pas, les promoteurs requirent qu'on publiât la sentence de condamnation et de déposition. On ouvrit donc les portes au public, et une multitude innombrable remplit bientôt la cathédrale de Pise. Le patriarche d'Alexandrie, assisté des patriarches d'Antioche et de Jérusalem, monta à la tribune, et, s'étant placé sur un siége élevé, il lut à haute voix le décret de condamnation préparé dans les sessions précédentes. Ce décret porte en substance : que tous les crimes produits contre Ange Corrario et Pierre de Lune, autrement appelés Grégoire XII et Benoît XIII, ont été reconnus vrais et manifestes dans le concile ; que les deux concurrents sont schismatiques, hérétiques, parjures, scandaleux, opiniâtres et incorrigibles ; que par là ils se sont rendus indignes de tout honneur, et en particulier de la dignité papale ; que les chefs d'accusation portés contre eux suffiraient, selon les canons, pour les priver de toute autorité dans l'Eglise, et même pour les retrancher du corps des fidèles; que néanmoins le concile les dépose juridiquement et les retranche de l'Eglise, défendant à l'un et à l'autre de se porter pour souverain

pontife, et déclarant, autant qu'il en est besoin, que le Saint-Siége est vacant.

Le concile ordonna ensuite à tous les fidèles de se retirer de leur obédience. Il casse les procédures qu'ils avaient faites contre les anciens cardinaux de leurs colléges. Il déclare nulles et illusoires les promotions de cardinaux faites par Ange Corrario depuis le 3 de mai, et par Pierre de Lune depuis le 15 juin de l'année précédente, c'est-à dire toutes les promotions qu'ils avaient faites contre leurs promesses et leur serment [1].

Ainsi voilà les deux prétendants déchus de leur dignité, et retranchés du corps de l'Eglise. Le concile les a déposés, comme il le dit, en vertu de son autorité souveraine, qu'il tenait de l'Eglise universelle, dont il était le représentant. Il avait procédé avec prudence, comme l'exige la règle canonique pour la déposition d'un évêque. La conduite des deux papes était connue de tout le monde. Ils avaient donné de nombreuses preuves de leur mauvaise foi. Malgré la notoriété des faits, le concile les a soumis à un nouvel examen, il a entendu les témoins, il a instruit le procès, comme on le fait dans nos tribunaux. Ce ne fut qu'après une parfaite connaissance de cause qu'on déposa les deux prétendants.

Je ne saurais vous décrire la joie qui éclata à cette nouvelle. On sonna toutes les cloches de la ville et de la campagne. La nouvelle se répandit de village en village, et, au bout de quatre heures, on entendit sonner les cloches de Florence, quoique cette ville fût à quinze lieues de Pise. Partout on célébra le jour de la déposition des deux pontifes comme un grand jour de fête. Il restait encore une affaire bien importante : c'était l'élection d'un nouveau pontife. On s'en occupa activement dans les sessions suivantes. Mais on avait à prendre auparavant différentes mesures préparatoires; l'Eglise, depuis si longtemps troublée, avait besoin d'une réforme générale; on voulait la faire de concert avec le pape. Pour arriver à ce but, on fit promettre dans la session du 10 juin à chacun des cardinaux que celui qui serait élu continuerait le concile jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures convenables pour la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres [2].

Il y avait encore une autre disposition à prendre avant l'élection. Les cardinaux, promus successivement au cardinalat par des papes

[1] Labbe, t. XI, p. 2006.

[2] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XIV, p. 282.

douteux, étaient douteux eux-mêmes. On pouvait contester leur qualité, dire qu'ils n'avaient aucun droit à l'élection du pape. Le concile, en vertu de sa puissance souveraine, trancha cette difficulté en donnant pour cette fois aux cardinaux le droit de procéder à l'élection d'un pape, indépendamment des difficultés qu'on pourrait élever sur leur état et leur qualité [1]. Ainsi les cardinaux sont en règle, ils ont reçu de la souveraine puissance de l'Eglise le droit de choisir un pape.

Il ne s'agissait plus que d'assurer la liberté d'élection. Les assemblées délibérantes doivent être entièrement libres; autrement leurs résolutions sont nulles. Le schisme d'Occident a eu pour première cause le défaut de liberté. Les cardinaux, intimidés et effrayés par le bruit et la violence du peuple romain, ont fait un choix qu'ils ont rejeté plus tard. De là est venu le schisme qu'on a tant de peine à extirper. Pour éviter le retour d'un pareil état de choses, on voulait avant tout assurer la tranquillité de la ville de Pise. Les magistrats s'y prêtèrent de bon cœur. Ils vinrent prêter le serment ordonné par Grégoire X, au concile général de Lyon, pour assurer la liberté et la tranquillité du conclave [2].

Ces précautions étant prises, on se prépara à l'élection du pape. On fit une procession solennelle dans la ville de Pise, et l'on ouvrit le conclave, le 15 juin (1409), par une messe du Saint-Esprit. Alors les cardinaux, au nombre de vingt-trois, entrèrent en conclave, et, le 26 du même mois, ils élurent, d'un consentemunt unanime, le cardinal de Milan, Pierre Philarge, surnommé de Candie, religieux de l'ordre de Saint-François, âgé de 70 ans; il prit le nom d'Alexandre V.

Ce choix faisait honneur à l'Eglise, et montre la marche qu'elle a toujours suivie dès son berceau. Lorsqu'elle était libre, elle a constamment fait plus d'attention au mérite qu'à la naissance; elle s'est presque toujours recrutée dans le peuple, et souvent elle a choisi des hommes dans la poussière pour les élever au premier rang. Sans doute elle n'a point exclu du sanctuaire les nobles et les riches; mais, à mérite inégal, elle a donné la préférence au pauvre chaque fois qu'elle n'était point contrariée dans sa marche par les souverains : le choix du pape Alexandre au conclave de Pise en est un exemple bien frappant. Il y avait au concile et même au con-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 293.

[2] Labb., t. xi, p. 2204.

clave de grands et puissants seigneurs; cependant on n'a choisi aucun d'eux, on leur a préféré un homme sorti de la poussière, à cause de son éminent mérite. En effet Alexandre V était d'une extraction si obscure ,qu'il ignorait lui-même l'état de ses parents. Le lieu même de son origine était une énigme. Les uns le disent né dans l'île de Candie, les autres à Novarre, quelques-uns à Bologne. Tous conviennent qu'abandonné dans son enfance, et livré à une extrême misère, il fut recueilli par un religieux de Saint-François, qui le fit étudier pendant quelque temps pour le faire recevoir dans son ordre. Ses premières études se firent dans l'île de Candie, ce qui fit croire qu'il y était né; le surnom de Pierre de Candie, qu'il porta toujours, autorisa ce sentiment.

Quoi qu'il en soit, on remarqua de bonne heure en lui de grandes dispositions pour la science. On l'envoya donc achever ses études en Italie. Pour s'y perfectionner, il alla à Oxford; de là il passa à l'Université de Paris, où il reçut le bonnet de docteur. On prétend qu'il y enseigna pendant plusieurs années avec grande distinction. Son mérite, le talent des affaires et celui de la parole, qu'il possédait dans un degré éminent, le firent rechercher de Galéas Visconti, duc de Milan, qui se piquait de ressembler aux grands princes par l'amour des gens de lettres. La protection du duc lui ouvrit une carrière brillante. Il devint successivement évêque de Plaisance, de Vicenze, de Novarre, archevêque de Milan, cardinal et légat sous Innocent VII. Dans la révolution des affaires de Grégoire XII, il se sépara de ce pape, et il fut un des plus ardents à presser la célébration du concile de Pise, où il fut enfin élevé au souverain pontificat. Cette première dignité, loin de l'élever à l'état d'opulence, le ramena à sa première pauvreté, dont, au reste, il avait fait profession dans l'ordre de Saint-François. Aussi disait-il à ses amis *qu'il avait été riche évêque, pauvre cardinal et pape mendiant.* En effet, étant évêque, il possédait de riches bénéfices; mais il était devenu pauvre étant cardinal, puisqu'il avait suivi le parti de Grégoire, dont les finances étaient en mauvais état. Devenu pape, il eut de faibles ressources, les biens de l'Eglise avaient été usurpés ou aliénés depuis le schisme, et il eut mille difficultés à les dégager. Le peu qu'il avait, il le donnait sans rien réserver. Il était savant, modeste, plein de piété, de douceur et d'affabilité. C'était en un mot un digne pasteur, dont le choix, je le répète, honorait l'Eglise [1].

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 297.

La joie qui avait éclaté en Italie à la nouvelle de l'élection d'Alexandre ne fut pas moins sensible dans les autres royaumes qui avaient approuvé le concile de Pise. La France, qui avait tant fait pour l'extirpation du schisme, y applaudit de tous ses efforts. La ville de Paris y prit une part extraordinaire. Dès que la nouvelle de la déposition des deux papes et de l'élection d'Alexandre fut arrivée, tous les corps de l'Etat se réunirent avec le clergé et firent une procession solennelle à Sainte-Geneviève, pour en rendre grâces à Dieu. Le peuple parisien se livra à des transports de joie ; on entendait crier dans toutes les rues : *Vive notre saint père Alexandre !* On dressa des tables sur la place publique, on y fit des festins, des réjouissances comme au jour d'une grande victoire qui aurait décidé du sort de la patrie [1].

Le nouveau pape avait bien des choses à faire, car le schisme qui durait depuis plus de trente ans, avait ébranlé l'Eglise jusque dans ses fondements. Le premier usage qu'il fit de son autorité pontificale fut de régulariser la nomination des cardinaux et de les réunir en un seul collége ; de lever toutes les censures portées par les deux prétendants. Il confirma néanmoins les provisions de bénéfices, les ordinations faites pendant le schisme, à l'égard de toutes les personnes qui adhéreraient au concile de Pise, et dont l'élection aurait été faite d'une manière canonique.

Il songea aussi à la reformation générale de l'Eglise tant dans son chef que dans ses membres, mais comme plusieurs prélats s'étaient déjà retirés de Pise, et que les autres étaient pressés de s'en retourner dans leurs diocèses, le pape fut obligé de remettre ce grand ouvrage à une autre assemblée. Il déclara donc qu'on tiendrait au bout de trois ans, un autre concile général qui serait la continuation de celui de Pise ; le lieu du concile devait être indiqué un an avant la célébration. Le pape congédia ensuite les évêques. Les délibérations du concile n'étaient pas finies, elles étaient seulement suspendues jusqu'au concile futur, qui, comme nous le verrons, sera celui de Constance [2].

Les évêques en quittant la ville de Pise, croyaient avoir terminé le schisme, et avoir rétabli l'ancienne union de l'Eglise ; ils apportèrent cette nouvelle dans leurs diocèses, tous les fidèles s'en réjouirent et en bénirent Dieu. Malheureusement les évêques s'é-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XV, p. 303.
[2] Ibid., p. 301.

taient trompés, un schisme si invétéré ne s'éteint pas du jour au lendemain; il n'est pas facile de détruire les idées qui ont été longtemps entretenues. Alexandre V fut reconnu dans la majeure partie de la chrétienté, dans tous les royaumes qui avaient envoyé au concile de Pise des évêques, des députés et des ambassadeurs. Mais Grégoire XII n'était pas sans un puissant parti. Plusieurs villes du royaume de Naples, toute la Romagne, et en Allemagne, la Bavière, le Palatinat du Rhin, plusieurs duchés et plusieurs électorats considérables, comme celui de Trèves, plusieurs diocèses entiers comme ceux de Worms, de Spire et de Verden, lui restèrent attachés. Benoît conserva une juridiction plus étendue encore. Car il avait pour lui les royaumes de l'Espagne, celui d'Ecosse, la Sardaigne, l'île de Corse, et dans le midi de la France, les comtés de Foix et d'Armagnac. Il y avait dans les deux obédiences des hommes distingués par leur science et la sainteté de leur vie qui rejetaient le concile de Pise comme un conciliabule, se fondant sur les anciennes règles canoniques, qui déclarent que le concile général ne peut être convoqué sans l'autorité du pape, que le pape ne peut être jugé par personne, fût-il, disait-on, hérétique et schismatique. D'autres pour décrier le concile de Pise, s'appuyaient sur le funeste effet qu'il avait produit, puisque au lieu des deux papes, il en a fourni trois. Ainsi, disait-on, le concile de Pise n'a servi qu'à diviser la chrétienté au lieu de la réunir. Il est inutile de vous dire que les deux papes faisaient tous leurs efforts pour faire prévaloir ces principes, et se maintenir dans leur dignité. Benoît XIII proclamait son concile de Perpignan, comme seul légitime. Grégoire XII, avait tenu son concile à Udine, dans la province d'Aquilée, pendant la célébration du concile de Pise. Comme il a eu peu d'évêques, il proposa des conférences dont le lieu serait concerté avec Robert, roi des Romains, Ladislas, roi de Sicile, et Sigismond, roi de Hongrie. Il déclara en même tems, qu'il renoncerait au pontificat si Benoît et Alexandre en faisaient autant de leur côté. Tel fut le seul résultat de son concile. Peu après il fut obligé de se sauver sur les terres de Ladislas, et il établit sa résidence à Gaëte, avec une cour très-petite et très-modeste[1].

Les discussions sur la validité et l'efficacité du concile de Pise, eurent un long retentissement. On se disputait de part et d'autre avec chaleur et opiniâtreté. On répondit aux adversaires du con-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 281.

cile que dans un cas si nouveau comme celui du schisme, il était impossible de suivre les règles ordinaires du droit canonique, qui ne sont pas applicables dans le cas de deux papes douteux, et qu'il fallait se diriger d'après le droit naturel et divin qui l'emporte sur le droit positif, et qui s'oppose formellement au partage de la chaire de St-Pierre.

Ces raisons étaient sans réplique. En effet, l'Eglise se trouvait dans une position anormale et exceptionnelle. On ne pouvait donc suivre les règles ordinaires, il fallait avant tout prendre les moyens d'extirper le schisme. Or l'expérience avait démontré qu'il était impossible d'obtenir la cession. Il ne restait donc plus qu'un seul moyen, le concile général. Ou il aurait fallu dire qu'en cas de schisme, l'Eglise n'avait aucun remède. Mais alors J. C. n'aurait pas suffisamment pourvu au gouvernement de son Eglise et au salut des fidèles. Ce que personne n'aurait osé dire. Mais si le concile général était le seul remède, il ne pouvait appartenir qu'à l'Eglise de le convoquer. Aucun des deux papes ne pouvait le faire; il ne pouvait réunir que les évêques de son obédience; il ne pouvait donc convoquer qu'un concile particulier, et ce concile loin d'éteindre le schisme n'aurait fait que le raffermir. Ainsi, messieurs, il y avait d'un côté nécessité de convoquer un concile général, et de l'autre impossibilité de le convoquer avec l'autorité du pape, la convocation ne pouvait donc appartenir qu'à l'Eglise. Tels sont les raisonnemens dont les partisans du concile de Pise accablaient leurs adversaires, ils étaient sans réplique.

Quant à l'efficacité du concile, on répondait que si le schisme n'a pas été entièrement extirpé au concile de Pise, il a été du moins très-affaibli. En effet, les deux papes ont été réduits à une juridiction très-peu étendue. L'Italie, la France, l'Angleterre, le Portugal, la Pologne, la Hongrie, les provinces du nord, et une partie de l'Allemagne s'étaient rangés sous l'obéissance du nouveau pape. Le monstre, c'est-à-dire le schisme a été défait, car comme dit Bossuet à ce sujet : « C'est réellement défaire un monstre que de lui briser » la tête, de lui écraser le corps et de le réduire dans un tel état de » faiblesse, qu'il ne puisse qu'à peine traîner ses membres languis» sans[1]. » C'est ce qui a été fait au concile de Pise.

Alexandre V, ayant été obligé de remettre la réformation de l'Eglise à un autre concile, s'occupa d'un objet qui pressait encore da-

[1] *Declar.* liv. v, c. XII.

vantage. L'hérésie avait profité de l'occasion du schisme pour répandre son venin. Comme je vous l'ai déjà dit, Wiclef, avait répandu en Angleterre de funestes doctrines, qui produisirent de nombreuses émeutes. Il fut condamné dans un concile de Londres en 1382, il se rétracta probablement puisqu'il eut la permission de se retirer dans sa cure de Lutterworth. Mais il avait composé un grand nombre d'ouvrages. Ses écrits restèrent cachés en Angleterre pour être reproduits plus tard, et se répandirent au dehors jusque dans la Bohême. Un docteur de l'Université de Prague, Jean Hus, s'en déclara le défenseur et le patron, et attira dans son parti tous les ecclésiastiques scandaleux ou mécontents. L'archevêque de Prague, s'autorisant des lois du pays, fit le procès à ce novateur et fit brûler plus de 200 volumes de la composition de Wiclef, que Jean Hus avait fait traduire en langue vulgaire. Comme celui-ci continuait de dogmatiser, Alexandre V crut de son devoir de s'y opposer. Il le condamna comme hérétique, avec ordre de le poursuivre et de l'arrêter pour lui infliger les peines établies par les lois. Mais il sut se soustraire à ces poursuites. Nous le verrons condamné au concile de Constance.

Alexandre V aimait la France et les docteurs français de l'Université de Paris. Cependant il eut de graves querelles avec l'Université au sujet du privilége qu'il avait accordé aux religieux mendiants, et qui semblaient porter atteinte à la juridiction des curés et des évêques. Ces priviléges qui avaient été un sujet de vives discussions au sein de l'Université, furent révoquées par le successeur d'Alexandre. Ce sont à peu près tous les actes remarquables de son règne, car il mourut après dix mois et huit jours de pontificat, après avoir protesté sur son lit de mort de la validité du concile de Pile dont il avait précédemment approuvé les actes [1]. Il fut remplacé dans la chaire pontificale par le cardinal de St-Eustache Balthasar, Cossa, noble napolitain, et légat de Bologne. Il prit le nom de Jean XXIII. Ce pape est destiné à subir de grandes humiliations; il paraît les avoir méritées, du moins en grande partie, car on s'est cru en droit de l'accuser d'avoir empoisonné le pape Alexandre, d'avoir employé l'intrigue, la corruption, la violence et les menaces pour s'élever au souverain pontificat. On lui reproche bien d'autres crimes, comme nous le verrons par l'histoire du concile de Constance. Il éprouva des contrariétés dès le commencement de son pontificat. Le roi de

[1] Bossuet, *Def. declar.*, liv. x, c. 12.

Naples, Ladislas, connu par ses querelles avec les papes, s'était emparé de la ville de Rome. Paul des Ursins, général des troupes de l'Eglise romaine, trouva moyen de le chasser, et Jean XXIII y fit son entrée la veille de Pâques 1411. Il bénit les étendards du duc d'Anjou et de Paul des Ursins, et les envoya à la poursuite de Ladislas, sur lequel ils remportèrent une victoire complette. Tout semblait tourner à l'avantage du pape; mais le duc d'Anjou ne sut pas profiter de sa victoire : Ladislas retablit ses affaires et se jeta de nouveau sur les terres de l'Eglise. Mais, effrayé d'une croisade que fit prêcher Jean XXIII, il conclut une paix simulée avec le pontife, et le reconnut pour légitime en se retirant de l'obéissance de Grégoire XII. Ce qui obligea celui-ci de quitter Gaëte où il s'était tenu jusqu'alors et de se réfugier à Rimini, dont le seigneur, Malatesta, était son ami. De cette manière sa juridiction déjà si peu étendue, se resserra encore davantage.

Jean XXIII se croyait désormais tranquille, et pouvoir tenir à Rome le concile général qui devait être la continuation de celui de Pise. Il l'avait convoqué l'année précédente; mais il ne put réunir qu'un petit nombre de prélats. Il fut donc obligé de différer la réformation générale de l'Eglise, qui d'après le décret rendu au concile de Pise, devait être le principal objet du deuxième concile. Il se contenta de condamner au feu les ouvrages de Wiclef, et de remettre le concile à un temps plus heureux. Il devait éprouver auparavant de grandes tribulations; car Ladislas qui n'avait fait qu'une paix simulée, leva tout à coup des troupes, fondit sur Rome, et y fut introduit à la faveur d'intelligences secrètes. Il y exerça des cruautés inouies, et il allait s'emparer de tous les états de l'Eglise, et peut-être de toute l'Italie, si la mort ne l'avait pas enlevé en 1414. Le pape avait eu de la peine à échapper aux mains cruelles de cet usurpateur. Il se refugia d'abord à Florence, ensuite à Bologne. Il n'était pas en odeur de sainteté dans cette dernière ville, à cause des vexations qu'il y avait exercées auparavant. Il ne se rendit pas moins odieux en France par la demande réitérée de subsides qui élevèrent de grandes discussions, et qui lui furent définitivement refusés [1].

Ces sortes de demandes excitèrent des mécontentements et firent mettre en avant des projets de condamnation contre lui. On attribue à Gerson un ouvrage à ce sujet, il est intitulé : *Des moyens d'u-*

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 323.

été impossible à l'homme de découvrir par la raison l'existence de Dieu : cette opinion n'est pas nouvelle, elle était professée dès le 13e siècle. Quelques théologiens avaient été conduits à ce sentiment par la faiblesse des preuves que quelques philosophes donnaient de l'existence de Dieu, ils pouvaient aussi se fonder sur les assertions de quelques autres qui avançaient que relativement à Dieu l'existence et l'essence sont une seule et même chose. Or, il est impossible de connaître par la raison l'*essence divine*, il est donc impossible de découvrir l'*existence de Dieu* par ce moyen.

Saint Thomas combattit cette opinion : il montra que, d'après les principes d'une saine logique, on prouve l'existence de la cause par les effets qu'elle a produits. Il avoua qu'en soi l'existence et l'essence divines sont une même chose, mais que, relativement à nous et à notre manière de connaître, l'existence de Dieu est distincte de son essence. Que, s'il est impossible de connaître l'essence divine par la raison, il n'en est pas de même de l'existence de la cause première.

Pour avoir une notion complète du sentiment de saint Thomas sur la force de la raison, il faut consulter d'autres parties des ouvrages du saint docteur.

« Les dogmes que nous professons sur Dieu forment deux ordres » de vérités, dit-il; il y a des vérités qui dépassent toutes les facultés de l'esprit humain : tel est le dogme de la trinité divine. Il existe d'autres vérités que la raison naturelle peut parvenir à découvrir : telles sont l'existence de Dieu, l'unité de Dieu. » Il convenait à la bonté de Dieu et à sa Providence de révéler » et de proposer à la foi de l'homme même les vérités qu'il aurait pu découvrir par la raison. Si l'homme n'avait eu pour connaître ces vérités d'autre moyen que la raison, trois inconvénients » auraient existé : 1° Un petit nombre d'hommes serait parvenu à » la connaissance de cette vérité salutaire; 2° ce petit nombre ne serait arrivé à cette connaissance qu'après un temps long, et le genre » humain serait demeuré longtemps dans l'ignorance de Dieu; » 3° enfin, par suite des erreurs qui se seraient mêlées dans les investigations et les découvertes de ce petit nombre d'hommes, les » vérités qu'ils seraient parvenus à démontrer seraient demeurées » incertaines pour ceux qui ne peuvent apprécier la force des démonstrations. Il fallait donc, conclut le prince des théologiens, » que Dieu *révélât* et *proposât*, comme objets de foi même, les vérités qui sont à la portee de la raison, afin que tous les hommes

» pussent les connaître promptement, facilement et avec une entière » certitude [1]. »

Telle est la doctrine de saint Thomas. Pensait-il donc que le genre humain est resté pendant plusieurs siècles dans l'ignorance de Dieu, et dans l'incertitude en matière de religion, par exemple jusqu'à la *révélation chrétienne?* Non assurément; mais il croyait que Dieu, en créant l'homme avait daigné lui *révéler son existence* et *la manière dont il voulait être honoré*, et que les vérités manifestées à cette époque, et jusqu'à la dispersion des hommes, avaient été transmises par une tradition orale à toute la postérité d'Adam, puis de Noé.

Il ne faut donc pas confondre la doctrine de saint Thomas avec le système d'une école qui date du 16e siècle, et qui considéra la raison de l'homme comme étant *naturellement incertaine*, jusqu'à ce qu'elle fut parvenue, au moyen de la révélation chrétienne, à une certitude surnaturelle. Ce système fut développé par Montaigne dans son *Apologie de Raymond de Sebonde*. Il perce dans le *Livre des Trois Vérités* de son disciple Charron. Ces principes furent aussi ceux du Portugais *Sanchez*, professeur à Toulouse, contemporain de Montaigne, auquel il les emprunta vraisemblablement. On peut y rapporter également le scepticisme scientifique que *Lamothe-Levayer* soutint, au 17e siècle, dans son *Discours pour montrer que tous les doutes de la philosophie sceptique sont d'un grand usage dans les sciences*. *Pascal*, dans quelques parties de ses écrits, et *Huet*, dans la première partie de ses *Questiones alnetanæ* et dans son *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*, ont défendu ce système [2].

Dans ces derniers temps, on a prêté à quelques théologiens et à une école philosophique l'opinion combattue par saint Thomas.

On a prétendu qu'ils pensaient qu'il est impossible de connaître et de prouver l'*existence de Dieu* par la raison : cette accusation n'était pas fondée. Les théologiens enseignaient et enseignent encore qu'il n'est pas impossible à l'homme de s'élever à la *connaissance* de la cause première au moyen des créatures, mais ils ajoutent, avec saint Thomas, que cette connaissance ne serait ni prompte, ni facile, ni exempte d'incertitude.

Quant à l'école philosophique, elle soutient qu'il est *absolument impossible* à l'homme de connaître Dieu, s'il n'a pas été éclairé par la révélation; mais la révélation dont elle parle n'est pas la *révéla-*

[1] *Sum. contr. Gentes*, l. 1, exp. 3.—*Sum.* p. 2. 2 quest. 2, art. 40.
[2] *Precis de l'Histoire de la philosophie*, p. 29.

tion surnaturelle, c'est la *révélation naturelle*, source de la raison. Cette distinction n'avait pas été faite par le fondateur de l'école : de là est venu l'erreur dans laquelle on est tombé sur les opinions de ses disciples. Nous avons exposé notre sentiment sur la nécessité de la parole et ses conséquences, nous persisterons dans cette opinion tant qu'on n'aura pas prouvé la fausseté des observations faites sur les sourds-muets : une autre question doit nous occuper en ce moment.

Quel est le degré de force ou de faiblesse de l'esprit humain en matière de religion ? Quelles sont les vérités qu'il aurait pu *découvrir ?* Quel degré de certitude aurait-il pu avoir de ces vérités ? C'est un problème dont la solution n'est pas peu embarrassante pour un théologien et pour un philosophe, le secours de l'expérience leur manque. A aucune époque, dans aucun pays, l'homme ne s'est trouvé dans la nécessité de *découvrir* l'existence de Dieu. Il n'a *jamais existé* de temps où l'homme n'ait eu, pour *connaître la vérité en matière de religion*, d'autre moyen que la *raison*, c'est-à-dire le travail de son esprit sur les vérités premières.

La philosophie parle, il est vrai, d'un temps où les hommes auraient vécu sans nulle idée de religion et de morale, mais cet état qu'on appelle *état de nature* est une hypothèse ou plutôt une *chimère*.

La théologie catholique parle aussi d'un *état de nature pure*, c'est-à-dire d'un état dans lequel l'homme n'aurait eu que les facultés et les dons qui sont l'apanage nécessaire de la nature humaine, mais en même temps qu'elle enseigne que Dieu aurait pu créer l'homme dans cet état, elle enseigne que cet *état n'a jamais existé et n'existera jamais*, qu'au moment même de leur création nos premiers parents furent enrichis de dons surajoutés gratuitement par le créateur à ceux qui étaient une exigence de la nature : elle nous apprend que *dès l'origine* des choses Dieu a daigné parler à l'homme, lui révéler son existence et sa fin véritablement surnaturelle, à laquelle il était appelé, elle enseigne que la religion chrétienne se compose tout à la fois des vérités qui sont au-dessus de la raison et des vérités qui sont à la portée de la raison ; que ces deux ordres de vérités ne forment qu'un seul tout, qu'un seul corps de doctrine qu'on appelle *religion chrétienne*, laquelle a commencé avec le genre humain, de sorte qu'en fait, il n'a jamais existé de *religion* purement *naturelle*, de *théologie* purement naturelle [1]. Ce sont de sim-

[1] Duplex religio à multis recentioribus distinguitur, alia naturalis, quæ lumine

ples *abstractions*. Le théologien ou le philosophe considère les vérités dont se compose la religion chrétienne, remarque la différence qui existe entre elles, met d'un côté les dogmes qui sont au-dessus de la raison, range dans une autre catégorie les dogmes qui sont à la portée de la raison ; la réunion de ces derniers forme ce qu'on a appelé *religion naturelle*, *théologie naturelle* ; il appelle état de *nature pure* l'état où l'homme *n'aurait eu* pour connaître ces vérités que la lumière de la raison.

Comment se faire une notion exacte d'un état qui *n'a jamais existé ?* comment savoir d'une manière précise à quel degré de certitude l'homme aurait pu avoir des vérités qu'il ne lui aurait pas été impossible de *découvrir ?* A défaut de l'expérience, on est réduit au raisonnement.

Raisonnons :

Dans l'*état de nature*, l'homme n'aurait été destiné qu'à une fin proportionnée à ses facultés; il n'aurait eu que les facultés qui sont nécessaires pour parvenir à la fin à laquelle il aurait été appelé et quant aux vérités qui sont à la portée de la raison, il n'aurait eu pour les découvrir d'autres moyens que la raison.

Mais il aurait eu tout ce qui constitue la nature, tout ce qui en est l'apanage, tout ce qui est nécessaire pour parvenir à la fin naturelle à laquelle il aurait été appelé. Nous nous croyons dispensés de prouver cette proposition; elle est écrite dans toutes les théologies.

Les observations faites sur les sourds-muets établissent que la parole est un don naturel, une exigence de la nature: tant que l'homme n'a pas entendu parler, toutes les facultés de son esprit sont inertes; tant que la parole n'a pas éclairé son entendement, il n'a pas la conscience et la connaissance distincte des idées proprement dites, notamment des idées de cause, d'ordre, d'être; il ne connaît pas ces

naturali cognoscitur, alia supernaturalis, quæ lumine supernaturali, seu divinâ revelatione nititur. Sed illa distinctio nova est et antiquis ætatibus incognita. Duplex enim illa religio in unam religionem veram, semper revelatam, coalescit, quæ duplicis generis officia continet : alia quæ dictat ratio naturalis, et alia quæ per solam revelationem innotescunt. Itaque stricte et rigorosè loquendo unica est Religio vera scilicet Christiana quæ licet præcepta naturalia complectatur, supernaturalis tamen est cum Deus per revelationem legis naturalis cognitionem multâ ex parte variis hominum cupiditatibus obscuratam manifestaverit. Cumque officia ejus legis sine fide in Christum modo ad salutem utili observari non possint. — Bailly, *de verâ religione*, prologus.

premiers principes : point d'effet sans cause, le dessein dans l'effet implique l'intelligence dans la cause: des devoirs, une loi supposent un législateur.

Tant que l'homme n'a pas joui du commerce de la parole, il n'a pas l'exercice de la raison, quelle que soit l'acception qu'on attache à ce mot.

Voilà nos principes. Quelle en est la conclusion ; la voici : Donc la parole est un don naturel comme la raison ; donc, dans *l'état de nature pure*, Dieu aurait donné à l'homme *la parole ;* donc, dans l'état de nature pure, il y aurait eu une *révélation*, non pas cette révélation par laquelle Dieu a manifesté à l'homme sa vocation à la vie éternelle et les autres vérités du même ordre, mais la révélation par laquelle Dieu aurait manifesté à l'homme les vérités premières *de la religion et de la morale*, et aurait mis l'homme en possession de l'exercice de ses facultés, de juger et de raisonner.

Cette conclusion nous paraît sortir nécessairement des prémisses. En voici une autre qui nous paraît tout aussi légitime :

Dans l'état de nature pure, Dieu aurait parlé à l'homme ; par là même il lui aurait manifesté son existence.

Dans l'état de nature pure, Dieu aurait révélé à l'homme les vérités premières de la religion et la morale : or la vérité première de la religion, l'idée mère est l'idée de l'*être par soi*. Le premier principe, le principe absolu qui sert de base à la réalité comme à la science, est celui-ci : l'Etre est.

Donc Dieu aurait révélé son existence.

Il nous paraît donc impossible de supposer que dans l'*état de nature pure* l'homme eût été réduit à *découvirr l'existence de Dieu*. Ne répugne-t-il pas à l'idée que nous avons de l'Etre infini, souverainement bon, souverainement sage qu'il ait créé des êtres intelligents capables de le connaître, et qu'il les ait laissés plus ou moins longtemps dans l'ignorance de son existence ? Cette supposion paraît absurde au théologien lorsque le déiste parle de l'état de nature; comment lui paraîtrait-elle raisonnable appliquée à l'état de nature pure?

Nous pensons donc que dans l'état de nature pure, l'homme aurait connu par la révélation l'existence de l'Etre par soi, et qu'il n'aurait eu qu'à déduire les conséquences de cette idée pour connaître les perfections divines.

C'est une opinion que nous soumettons aux théologiens et aux philosophes.

Mais suivons la philosophie rationaliste sur le terrain où elle se

place. Supposons avec elle que l'homme est en possession de l'exercice de ses facultés naturelles, qu'il a la conscience des idées de cause, d'ordre, qu'il connaît ces principes : Point d'effet sans cause, etc., et qu'il n'a d'autre moyen que le travail de son esprit sur ces vérités premières pour parvenir à la connaissance de Dieu et de tous les dogmes de la religion naturelle, et de tous les préceptes de la morale.

Il est d'ailleurs bien entendu que nous supposons l'homme dans son état actuel. Nous le supposons avec l'ignorance dans laquelle nous trouvent nos maîtres, avec la difficulté à apprendre que nous éprouvons. Nous le supposons gêné et dominé par les sens, distrait par les objets corporels, les besoins et les appetits sensuels, troublé et agité par les passions qui faussent la rectitude de son esprit et obscurcissent pour lui la vérité. Dans cet état, peut-on dire qu'un très-petit nombre d'hommes serait parvenu à la connaissance de Dieu? Cette assertion du prince des théologiens n'est-elle pas fausse ou au moins exagérée? L'existence de Dieu n'est-elle pas une vérité de sens commun? Les preuves de cette vérité salutaire ne sont-elles pas à la portée de tous les esprits?

Je le reconnais, il ne faut pas une bien longue série de raisonnements pour prouver ou même pour découvrir l'existence de Dieu. Toujours est-il qu'il faut y penser. Or comment penser à une chose dont on n'a pas entendu parler, que l'on ne connait pas? C'est de toute impossibilité. Mais passons sur cette difficulté. Quel motif pouvait porter les hommes à cette pensée, quel intérêt pouvait exciter leur curiosité, stimuler leur indolence? On n'en voit pas. Tout au contraire les détournait de cette recherche et appelait leur attention sur d'autres objets : Les pauvres sont absorbés par les affaires domestiques, ils sont obligés de pourvoir par le travail à leur subsistance et à celle de leur famille, ils veulent augmenter leur fortune par le commerce; les riches sont distraits par les plaisirs, le soin des affaires publiques, la recherche des honneurs et des dignités. Beaucoup sont empêchés de se livrer à la découverte de la vérité, en matière de religion, par leur peu d'aptitude pour les méditations intellectuelles; un plus grand nombre par la paresse ordinaire à des êtres dominés par les sens et les appetits de la chair. Quels sont les hommes qui pensent seulement à rechercher s'il existe une cause première? Ces esprits actifs, pénétrants que la curiosité porte à la découverte des choses inconnues, à qui une fortune acquise permet de se livrer à ce penchant, et qui sacrifient les plai-

sirs, les dignités, les richesses à l'amour de la vérité, le nombre de ces hommes certes est bien petit.

« Ces philosophes, dira-t-on, parviendront bien facilement, bien » promptement à s'assurer de l'existence de Dieu? ils possèdent » tous les élémens nécessaires pour parvenir à cette vérité : quel- » ques premiers principes avec des objets qui frappent leurs yeux, » le monde, l'univers, l'ordre qui y règne ; vous en avez vous- » même fait la remarque, et lorsque saint Thomas a dit le contraire » il est tombé dans une exagération évidente. »

J'ai dit, il est vrai, qu'il est facile au philosophe de prouver l'existence de Dieu. Mais il ne faut pas oublier la position dans laquelle je supposais ce penseur, je le supposais non seulement au milieu de la société, mais encore au milieu d'une société éclairée par la *tradition* et la *révélation primitive* et même *chrétienne*. Ce philosophe par conséquent connaît l'existence de Dieu, il ne s'agit pas pour lui de *découvrir* cette vérité mais de la *prouver*, il n'a pas même besoin d'en chercher les preuves, il les trouve dans tous les traités de religion; il n'a qu'à les étudier.

Aujourd'hui la position dans laquelle nous supposons le philosophe est bien différente, il est à la vérité placé au milieu d'autres hommes, mais qui n'ont jamais entendu parler de Dieu, qui ne le connaissent pas : ce philosophe n'a pas seulement à *prouver* l'existence de Dieu, il lui faut *découvrir* cette vérité. Il est bien plus facile de prouver une vérité connue que de découvrir une vérité inconnue. Dans le premier cas on connaît le point de départ et le but où l'on doit tendre, on n'a plus qu'à chercher les points intermédiaires, les idées moyennes : dans le second cas il faut découvrir le point où l'on doit arriver, on n'y parvient souvent qu'après bien des tâtonnements, de longs et nombreux égarements.

Le philosophe est enfin parvenu à savoir qu'il existe une cause première. Cette cause quelle est-elle? est-elle intelligente?

Aujourd'hui les observations accumulées depuis soixante siècles, les découvertes des savans ont mis dans toute son évidence l'ordre admirable qui existe dans l'univers. Il est bien facile, il est impossible de ne pas reconnaître que la cause première est intelligente.

Au temps où nous supposons le philosophe, cette étude n'était pas faite, et elle exige des recherches, des observations : ce ne sera donc qu'après de longs travaux et plusieurs années que le philosophe parviendra à découvrir et surtout à s'assurer que la cause première est intelligente.

Le philosophe ne se borne pas à connaître qu'il existe une cause première, que cette cause est une intelligence, il veut pénétrer plus loin : il aspire à connaître quelle est la nature de cette intelligence, comment elle a créé le monde, les hommes, les animaux, quels sont ses rapports avec les créatures et surtout avec les créatures intelligentes et libres, il veut savoir ce que l'homme doit faire, croire, ce qu'il doit espérer et craindre, s'il existe une vie au-delà du tombeau, des peines et des récompenses dans cette vie? Quelle est la durée et la nature de ces peines et de ces récompenses, si l'âme est immortelle? Que de questions! Combien elles sont difficiles, ardues et compliquées! que d'années, disons-mieux, que de siècles s'écouleront avant que les philosophes soient parvenus à les résoudre, et avant d'avoir découvert et prouvé les vérités élémentaires de la religion et de la morale! On peut en juger par le tems qui s'est écoulé avant que l'on soit parvenu à composer un recueil un peu complet des théorêmes de la géométrie : le premier est celui d'Euclide[1], qui vivait 300 ans avant l'ère chrétienne.

« Nous sommes forcés de le reconnaître, continuent nos adersaires, ce n'est qu'après un tems assez long que les philosophes » seront parvenus à découvrir les dogmes de la religion et tous les » préceptes de la morale et à les faire connaître aux autres hommes: » mais on nous accordera qu'alors ces vérités sont devenues cer-

[1] Les philosophes seraient-ils parvenus à découvrir toutes les vérités de la religion? Seraient-ils parvenus à connaître le dogme de la création?

Ils auraient su qu'un être intelligent a disposé et arrangé la matière; mais auraient-ils pu *découvrir* que cet être a créé cette matière, qu'il l'a créée de rien, eux qui ne peuvent rien faire de rien, qui croient que rien ne se fait de rien, et qui érigent cette proposition expérimentale en principe général et absolu? Il est bien probable que l'esprit humain réduit à son propre travail ne serait jamais parvenu à connaître l'exacte vérité sur ce point, puisqu'il a bien de la peine à la comprendre, lorsqu'il l'a connait par la révélation et la tradition, puisque les plus grands génies de l'antiquité, Platon, par exemple, ont enseigné que la matière était éternelle, et que les philosophes rationalistes aujourd'hui tiennent qu'il n'y a pas création de substance, qu'il ne peut pas y en avoir. « Je sens comme beaucoup » d'autres, dit le docteur Broussais, dans sa profession de foi, qu'une intelligence » a tout ordonné; je cherche si je puis en conclure qu'elle a créé, mais je ne le » puis pas, parce que l'expérience ne me fournit pas la représentation d'une création absolue; je n'en connais que de relatives, et ce ne sont que des modifications » de ce qui existe » (Dans les *Annales de Philos. chrét.*, t. XIX, p. 365.) Pour des êtres finis qui ne peuvent produire quelque chose qu'avec des éléments préexistants et donnés, le dogme de la création proprement dite, de la création *ex nihilo* n'est-il pas un mystère incompréhensible, une vérité au-dessus de la raison?

sirs, les dignités, les richesses à l'amour de la vérité, le no
de ces hommes certes est bien petit.

« Ces philosophes, dira-t-on, parviendront bien facilement,
» promptement à s'assurer de l'existence de Dieu? ils poss
» tous les élémens nécessaires pour parvenir à cette vérité : q
» ques premiers principes avec des objets qui frappent leurs y
» le monde, l'univers, l'ordre qui y règne ; vous en avez v
» même fait la remarque, et lorsque saint Thomas a dit le contr
» il est tombé dans une exagération évidente. »

J'ai dit, il est vrai, qu'il est facile au philosophe de prouver l'e tence de Dieu. Mais il ne faut pas oublier la position dans laq je supposais ce penseur, je le supposais non seulement au milie la société, mais encore au milieu d'une société éclairée par la *tr dition* et la *révélation primitive* et même *chrétienne*. Ce philos par conséquent connaît l'existence de Dieu, il ne s'agit pas pou de *découvrir* cette vérité mais de la *prouver*, il n'a pas même be d'en chercher les preuves, il les trouve dans tous les traités de re gion; il n'a qu'à les étudier.

Aujourd'hui la position dans laquelle nous supposons le philo phe est bien différente, il est à la vérité placé au milieu d'au hommes, mais qui n'ont jamais entendu parler de Dieu, qui ne connaissent pas : ce philosophe n'a pas seulement à *prouver* l'exi tence de Dieu, il lui faut *découvrir* cette vérité. Il est bien plus faci de prouver une vérité connue que de découvrir une vérité inco nue. Dans le premier cas on connaît le point de départ et le but l'on doit tendre, on n'a plus qu'à chercher les points interméd res, les idées moyennes : dans le second cas il faut découvrir le p où l'on doit arriver, on n'y parvient souvent qu'après bien des tonnements, de longs et nombreux égarements.

Le philosophe est enfin parvenu à savoir qu'il existe une ca première. Cette cause quelle est-elle? est-elle intelligente?

Aujourd'hui les observations accumulées depuis soixante sièc les découvertes des savans ont mis dans toute son évidence l'or admirable qui existe dans l'univers. Il est bien facile, il est imp sible de ne pas reconnaître que la cause première est intelligente.

Au temps où nous supposons le philosophe, cette étude n'était p faite, et elle exige des recherches, des observations : ce ne sera do qu'après de longs travaux et plusieurs années que le philosoph parviendra à découvrir et surtout à s'assurer que la cause premièr est intelligente.

Le philosophe ne se borne pas à connaître qu'il existe une cause mière, que cette cause est une intelligence, il veut pénétrer plus n : il aspire à connaître quelle est la nature de cette intelligence, mment elle a créé le monde, les hommes, les animaux, quels sont rapports avec les créatures et surtout avec les créatures intellités et libres, il veut savoir ce que l'homme doit faire, croire, ce 'il doit espérer et craindre, s'il existe une vie au-delà du tombeau, peines et des récompenses dans cette vie? Quelle est la durée et nature de ces peines et de ces récompenses, si l'âme est immortelle? e de questions! Combien elles sont difficiles, ardues et compliées! que d'années, disons-mieux, que de siècles s'écouleront nt que les philosophes soient parvenus à les résoudre, et avant voir découvert et prouvé les vérités élémentaires de la religion de la morale! On peut en juger par le tems qui s'est écoulé avant e l'on soit parvenu à composer un recueil un peu complet des éorèmes de la géométrie : le premier est celui d'Euclide[1], qui vivit 300 ans avant l'ère chrétienne.

« Nous sommes forcés de le reconnaître, continuent nos adersaires, ce n'est qu'après un tems assez long que les philosophes seront parvenus à découvrir les dogmes de la religion et tous les préceptes de la morale et à les faire connaître aux autres hommes : mais on nous accordera qu'alors ces vérités sont devenues cer-

[1] Les philosophes seraient-ils parvenus à découvrir toutes les vérités de la relin? Seraient-ils parvenus à connaître le dogme de la création?

Ils auraient su qu'un être intelligent a disposé et arrangé la matière; mais aunt-ils pu *découvrir* que cet être a créé cette matière, qu'il l'a créée de rien, qui ne peuvent rien faire de rien, qui croient que rien ne se fait de rien, et érigent cette proposition expérimentale en principe général et absolu? Il est n probable que l'esprit humain réduit à son propre travail ne serait jamais venu à connaître l'exacte vérité sur ce point, puisqu'il a bien de la peine à la mprendre, lorsqu'il l'a connaît par la révélation et la tradition, puisque les plus nds génies de l'antiquité, Platon, par exemple, ont enseigné que la matière était ernelle, et que les philosophes rationalistes aujourd'hui tiennent qu'il n'y a pas ation de substance, qu'il ne peut pas y en avoir. « Je sens comme beaucoup autres, dit le docteur Broussais, dans sa profession de foi, qu'une intelligence a tout ordonné; je cherche si je puis en conclure qu'elle a créé, mais je ne le puis pas, parce que l'expérience ne me fournit pas la représentation d'une création absolue; je n'en connais que de relatives, et ce ne sont que des modifications de ce qui existe » (Dans les *Annales de Philos. chrét.*, t. XIX, p. 365.) Pour les êtres finis qui ne peuvent produire quelque chose qu'avec des éléments préexistants et donnés, le dogme de la création proprement dite, de la création ex nihilo n'est-il pas un mystère incompréhensible, une vérité au-dessus de la raison?

» taines : à cet égard la proposition de saint Thomas est insoutenable :
» tous les dogmes de la religion naturelle et tous les préceptes de la
» morale découlent des vérités premières, se rattachent à ces véri-
» tés par une suite de propositions parfaitement liées. Les preuves
» de ces vérités ont fait impression sur l'esprit de tous les philoso-
» phes, de tous les sages, sans distinction d'époques ni de pays :
» cette autorité est déjà une forte garantie de la bonté du raison-
» nement et de la vérité des conclusions : l'évidence de ces dé-
» monstrations a forcé l'assentiment de tous les hommes : ce con-
» sentement général du genre humain a imprimé aux découvertes
» des philosophes le sceau de la vérité, le cachet de la certitude et
» de la plus haute certitude. »

L'objection est spécieuse, mais elle n'est que spécieuse.

Tous les dogmes de la religion naturelle, tous les préceptes de la morale se rattachent aux vérités premières par une suite de raisonnemens bien liés ; nous le reconnaissons ; sous ce rapport ils sont certains : nous le reconnaissons encore ; cet enchaînement est-il de nature à être saisi par tous les esprits, à avoir cette évidence qui subjugue l'entendement ? Nous en doutons, nous pensons au contraire, qu'à raison de la faiblesse de l'esprit humain, cette évidence n'est pas assez claire pour faire impression sur tous les hommes.

Il y a certainement dans la religion naturelle comme dans les autres parties des connaissances humaines, des vérités qui se déduisent des vérités premières par un raisonnement simple. La preuve de ces vérités aurait été saisie par tous les esprits à qui elle aurait été exposée et aurait obtenu leur assentiment : à l'égard de ces dogmes le consentement eût été général ; mais il aurait manqué de l'un des caractères de la vérité et de la certitude, l'antiquité : puisque l'on est forcé d'avouer que les philosophes ne seraient parvenus à les découvrir qu'après un temps assez long : comme nous le verrons bientôt, d'autres causes auraient jeté de l'incertitude sur ces vérités.

Ces dogmes sont en petit nombre : la preuve de tous les autres exige une suite plus ou moins longue de raisonnemens. Les démonstrations sont trop longues, trop compliquées et trop subtiles pour être saisies par tous les esprits : je citerai pour exemple la preuve de l'immortalité de l'âme tirée de sa spiritualité. Je ne conteste pas la bonté de cette preuve, seulement je dis qu'elle est trop subtile pour être comprise par les hommes simples dont l'esprit n'a pas été cultivé et exercé aux discussions métaphysiques. Je con-

viens que l'immortalité de l'âme est appuyée sur le consentement général du genre humain : ce consentement n'a pas été produit par les démonstrations de la philosophie, mais par la révélation primitive, l'intuition et la tradition [1], la plupart des dogmes de la religion naturelle et beaucoup de préceptes de la morale dépassent la portée du sens commun. Le sens commun ne peut pas prononcer sur la bonté et la force des démonstrations, il ne peut donc imprimer à la conclusion le sceau de la vérité et le cachet de la certitude.

Ces dogmes et ces préceptes n'auraient donc eu d'autre appui que l'autorité des philosophes : cette autorité est-elle de nature à produire la certitude? Les démonstrations que donne la philosophie ont-elles cette évidence qui donne la certitude et dissipe tous les doutes ; si l'évidence des démonstrations était portée à ce point, tous les philosophes seraient d'accord sur les vérités religieuses et morales comme sur les théorémes de la géométrie, en est-il ainsi ?

S'il existait parmi les philosophes sur les vérités religieuses et morales la même unanimité que sur les propositions d'Euclide, ce consentement imprimerait aux dogmes de la religion, aux préceptes de la morale une haute certitude ; mais ils sont divisés sur les plus importantes questions de la religion et de la morale ; les contradictions dans lesquelles ils tombent entre eux et souvent avec eux-mêmes jettent dans l'incertitude, le vulgaire qui ne peut juger par lui-même ; il flotte à tout vent de doctrine.

De plus l'erreur se mêle toujours à la vérité dans les investigations de l'esprit humain. Ces erreurs, qui ne sont appuyées que sur des sophismes que l'on prend pour des démonstrations, jettent de l'incertitude même sur les vérités dans l'esprit du philosophe, e surtout dans l'esprit des autres hommes.

[1] La philosophie donne une autre preuve tirée de la justice de Dieu et de l'impunité des méchants : cette preuve est-elle rigoureuse? je ne le pense pas ; elle démontre très-bien l'existence de peines et de recompenses dans l'autre vie, mais elle n'établit pas que ces peines et ces récompenses soient éternelles. S. Augustin ne pensait pas que la certitude de ce dogme soit basée sur le raisonnement : « Nullo modo igitur esse poterit vita veraciter beata, nisi fuerit sempiterna. Hanc utrùm capiat humana natura » quam tamen desiderabilem confitetur, non parva quæstio est. Sed si fides adsit, quæ » inest eis quibus dedit potestatem Jesus filios Dei fieri, nulla quæstio est. Humanis » quippe argumentationibus hæc invenire conantes, vix pauci magno præditi ingenio, » abundantès otio, doctrinisque sublimissimis eruditi ad indagandam solius animæ » immortalitatem pervenire potuerunt. Fides autem ista totum hominem immortalem » futurum, qui utique constat ex animà et corpore, et ob hoc vere beatum, non argu-

Cette dernière observation est encore mieux établie que les deux premières : celles-ci ne sont prouvées que par le raisonnement ; la troisième est de plus confirmée par l'expérience.

L'histoire ne nous offre pas l'exemple d'un peuple ni même d'un homme obligé de découvrir l'existence de Dieu et les autres vérités fondamentales de la religion naturelle; tous *les ont connues par la révélation primitive et la tradition*, mais à toutes les époques et presque dans tous les pays, il s'est trouvé des hommes qui ont voulu prouver, expliquer et développer par le raisonnement les dogmes dont ils devaient la connaissance à la tradition, découvrir même par ce moyen des vérités qu'ils ignoraient ou ne connaissaient qu'imparfaitement.

Le résultat des travaux de ces hommes nous donnera une mesure exacte des forces de la raison humaine. « Nous prenons » l'homme en sa plus haute assiette, pour me servir des expressions » de Montaigne, nous le considérons en ce petit nombre d'hommes » excellents et triés, qui, ayant été doués d'une belle et particu- » lière force naturelle l'ont encore roidie et aiguisée par soin, par » étude et par art, et l'ont montée au plus haut point de sagesse » où elle puisse atteindre, ils ont manié leur âme en tout sens et à » tous biais, l'ont appuyée et estançonnée de tout le secours étranger » qui lui a été propre, et enrichie et ornée de tout ce qu'ils ont pu » emprunter pour la commodité du dedans et dehors du monde ; » c'est en eux que loge la hauteur extrême de l'humaine nature.... » Je ne mettrai en compte que ces gens-là, leur témoignage et leur » expérience. Voyons jusqu'où ils sont allés et à quoi ils se sont » tenus. Les maladies et les deffauts que trouverons en ce collége- » là, le monde les pourra hautement advouer pour siens[1]. »

A quoi ont abouti les efforts des philosophes dans l'Inde comme dans la Grèce ? Ils n'ont pu s'accorder sur rien et former un corps de doctrine bien établi; sur la nature de Dieu, de l'âme, son origine, sa destinée, sur les devoirs de l'homme, ils sont tombés dans des erreurs monstrueuses; on trouve sans doute des vérités sublimes, des préceptes excellents dans les écrits de ces sages, mais ils ne les ont pas découverts, ils les connaissaient par la tradition ; tandis que les erreurs leur appartiennent et sont le produit de leur esprit. Quelques-uns ont même nié et attaqué les dogmes fondamentaux de la religion et de la morale; quelques-uns faisaient profession de soutenir les opinions contradictoires.

» mentatione humanâ sed divinâ autoritate promittit. » St Aug. *de Trinitate*, l. XIII, cap. IX, n° 12, édit. de Migne, t. VIII, p. 1023.

[1] *Essais*, l. II, ch. 12, t. V. p. 17.

Frappés et intimidés par ce chaos d'opinions contradictoires, les plus affirmatifs, tels que les dogmatiques, n'émettaient leur opinion que d'une manière dubitative; d'autres comme les Pyrrhoniens déclaraient que les forces humaines ne pouvaient atteindre à la vérité.

Les académiciens avaient pour maxime qu'il est impossible de parvenir à la certitude, que la probabilité était le plus haut degré où l'on pût s'élever.

Le christianisme paraît; il dissipe les erreurs que le vulgaire et les philosophes avaient mêlées aux dogmes révélés dès l'origine, raffermit la certitude de ces grandes vérités, en l'établissant de nouveau sur la foi à la parole divine.

Les esprits méditatifs cherchent à comprendre ce qu'ils croient, ils prennent la foi pour base et pour règle de leurs investigations, ils marchent d'un pas sûr et ferme, ils s'avancent très-loin, ils s'élèvent bien plus haut que les philosophes anciens. Dans leurs écrits l'erreur n'est pas mêlée à la vérité; ils ne forment tous qu'une seule et même école dans le sein de laquelle règne l'accord le plus parfait sur les dogmes de la religion et les préceptes de la morale qui sont bien liés et solidement rattachés aux vérités premières par un enchaînement non interrompu de propositions intermédiaires. L'ensemble de ces travaux a fait illusion à quelques philosophes et même à quelques théologiens, ils ont cru qu'on pouvait attribuer à la raison la découverte de ces vérités, l'absence de l'erreur, l'accord de tant de penseurs. Ils se sont étonnés, scandalisés même du tableau que les apologistes de la religion ont fait de la faiblesse de l'esprit humain. Ils ont oublié que personne n'avait écrit aussi énergiquement sur ce sujet que les philosophes chrétiens, tels que Bacon, Pascal, Bossuet, Nicole. D'ailleurs ce n'est pas par les résultats qu'a obtenus la philosophie chrétienne qu'il faut mesurer la force ou la faiblesse de l'esprit humain. Dans un philosophe chrétien et surtout dans un philosophe catholique, la faculté de raisonner est toujours soutenue, guidée par la foi. Pour avoir un échantillon de ce que peut la raison humaine en matière de religion, il faut la considérer dans la philosophie déiste ou rationnaliste et dans les penseurs qui refusent le secours de la révélation et l'autorité de l'Eglise. Ces hommes ne le cèdent en rien aux philosophes chrétiens sous le rapport des talents. Quelle différence cependant entre ces deux écoles! Dans les philosophes incrédules, quelle incohérence dans les systèmes, que de contradictions entre les maîtres! Là autant de penseurs, autant d'écoles différentes. Dès le premier pas ces grands

génies s'égarent. Aussitôt qu'ils traitent de la nature de Dieu, des rapports du fini et de l'infini, ils chancellent et tombent dans des erreurs grossières. Ils renouvellent les systèmes absurdes de la philosophie indienne et grecque, l'athéisme, le panthéisme.

Qu'après plus de 3,000 ans de méditations et de recherches, la philosophie ne soit pas encore parvenue à arrêter un symbole, c'est un fait trop évident pour que les adeptes pensent le nier; ils sont donc forcés de le reconnaître; ils attribuent ce résultat à la faiblesse de l'esprit humain qui n'est pas encore complètement sorti de l'enfance, mais l'espèce humaine est en progrès, disent-ils, elle prend la robe virile, elle veut voir clair dans bien de choses, où jadis des ténèbres respectables étaient devant elle [1]; ce perfectionnement ne sera pas l'effet d'une révélation nouvelle, comme le pensent quelques mystiques, « et attendent une nouvelle forme de religion, qui, en éta-» blissant un lien plus puissant entre les hommes, réunira dans » une vaste synthèse toutes les solutions qui avaient été données » isolément sur les différents problèmes de l'homme et de l'huma-» nité. Le temps de la foi, des dogmes et des mystères est passé, » disent toujours les partisans exclusifs de la raison, la forme de » la croyance religieuse se résoudra entièrement dans la ferme » compréhension d'une claire intelligence qui sera gagnée par un » travail philosophique auquel tous les hommes pensants sont ap-» pelés à prendre part. Une science sur les rapports de Dieu avec » le monde et l'humanité est le plus grand problème qui puisse » être proposé; mais la solution ne peut plus être donnée par de » prétendues révélations. Elles seraient une insulte faite au génie de » l'humanité et à la tendance marquée d'arriver en toutes choses » à l'intelligence, par la haute énergie de son propre travail [2]. »

Ces assertions méritent elles une réfutation sérieuse? elles sont avancées sans preuves, on pourrait leur opposer une simple dénégation et attendre les preuves, on attendrait longtemps; mais ne restons pas sur la défense.

Voilà 4,000 ans que l'humanité existe. et, depuis lors, Dieu l'aurait laissée dans l'ignorance ou au moins dans l'incertitude sur ce qu'elle doit croire, faire, craindre et espérer? Quelle idée la philosophie nous donne de Dieu et de sa providence!

« L'humanité, dites-vous, arrivera en toutes choses, et, par con-» séquent, en matière de religion, à l'intelligence par la haute » énergie de son propre travail! »

[1] Cousin, *Cours de l'Histoire de la philosophie*, 1re leçon.

[2] *Revue critique de la philosophie*. Prospectus.

Les hommes seront donc débarrassés de tous les obstacles qui les empêchent de se livrer aux méditations intellectuelles, tous auront une fortune toute faite, considérable, qui les dispensera de tout travail; ils ne seront plus distraits par le soin des affaires publiques? Tous les hommes seront tellement vertueux que toute police sera inutile? Ils sacrifieront les plaisirs, les richesses, les honneurs au désir de connaître la vérité? L'humanité sera guérie de la cupidité, de l'ambition, de la paresse! Quel merveilleux changement! Ce ne sera plus seulement par des rapprochements multipliés, par de longs circuits de raisonnements qu'elle parviendra à découvrir la vérité : elle en aura une vue claire, immédiate. Il n'existera donc plus de causes d'erreur! Toutes les passions seront éteintes dans le cœur des hommes, leur entendement ne sera plus appesanti par les organes matériels, troublé par les images des choses sensibles : il aura acquis un tel degré de force qu'il ne sera plus sujet à l'erreur. Alors il ne sera plus vrai de dire que la faillibilité est l'apanage de l'homme! Le changement est si complet qu'il m'est impossible de reconnaître l'homme tel qu'il est; c'est Adam dans l'innocence; c'est un ange, je ne dis pas assez, c'est un Dieu.

Eh quoi! la philosophie qui refuse de croire à l'état d'innocence originelle, à la chute et à la dégradation de nos premiers parents sur l'autorité des traditions patriarchales, apostoliques, sur les traditions de l'humanité tout entière, croit à la perfectibilité de l'espèce humaine sans nulle preuve. Dans le délire de l'orgueil, elle rêve cette chimère et elle croit à ses rêveries, elle prétend que nous la croyions sur parole. Quelle inconséquence!

« Mais l'humanité, dit-elle, ne tend-elle pas à se perfectionner?
» Les sciences n'étaient-elles pas plus avancées au siècle d'Auguste
» qu'à l'époque de la guerre de Troie? Ne sont-elles pas plus avan-
» cées qu'elles ne l'ont jamais été chez les anciens? »

Qu'à certains égards il y ait progrès dans l'humanité, c'est un fait incontestable : il est évident que les connaissances profanes étaient plus développées, les arts portés à un plus haut degré de perfection au temps des premiers empereurs romains qu'à l'époque de la guerre de Troie. Mais les mœurs étaient-elles meilleures, les croyances religieuses étaient-elles plus pures, plus vives, plus fermes? Tous les peuples, dans leur enfance, adoraient un seul Dieu, le vrai Dieu : dans les temps qui précédèrent l'ère chrétienne, les hommes prostituaient leurs adorations à des hommes morts, à des idoles de pierre et de bois, aux animaux. Dans les temps rapprochés de l'origine des

s'élève dans les sciences profanes par la haute énergie de son travail, s'arrête, recule et descend en matière de religion et de morale quand il n'a d'autre moyen pour connaître la vérité que ce même travail.

Il convenait donc que Dieu révélât et proposât, comme objet de cette révélation, même les dogmes, même les préceptes qui ne sont pas au-dessus de la raison.

Dieu l'a-t-il fait? Dieu a-t-il révélé des vérités au-dessus de la raison? Ces questions nous conduisent à un autre ordre de choses et de vérités : *A l'ordre surnaturel.*

Dr Lahaye.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

DIEU (suite).

Notion de Dieu d'après le Zend-Avesta.

Espérances et désappointement du rationalisme au 18e siècle par rapport au Zend-avesta. — Le rationalisme contemporain recommence à opposer Zoroastre à Moïse. — MM. Jean Reynaud et Clavel. — Idées générales du Zend-avesta. — De la traduction de M. Eugène Burnouf. — Ormuzd investi de la notion de Dieu. Le temps sans bornes. — D'où viennent les idées pures de la théodicée persane.

« Le Seigneur Dieu du ciel,... c'est le
» Dieu qui est à Jérusalem. » Cyrus.

En 1762, on apprit qu'un jeune homme, pauvre, mais dévoré de la soif de connaître, qui s'était embarqué comme volontaire au service de la Compagnie Française des Indes, afin d'aller étudier l'Orient sur les lieux mêmes, venait de rentrer en France, après huit années de fatigues et d'héroïsme, possédant des langues inouïes, et, entre autres manuscrits précieux, les derniers débris des œuvres attribuées à *Zoroastre.*

[1] Voir le 3e article au n° 25, ci-dessus, page 63.

Cette nouvelle inattendue produisit une sensation profonde au sein du monde savant. Tous y comprirent que ce monument des temps antiques ne pouvait manquer d'entrer, comme pièce à charge ou à décharge, dans le grand procès que le siècle voulait instruire contre les livres sacrés du Christianisme. Les croyants attendirent en silence, mais avec sérénité, cette publication extraordinaire, afin d'y chercher quelle confirmation de la Bible en devait sortir. L'incrédulité, son chef en tête, se hâta de pousser, par anticipation, des clameurs d'enthousiasme et de triomphe. On aurait donc enfin sous les yeux ce qui restait de la religion si fameuse des Mages! Qu'allait devenir la théologie du peuple hébreu, le peuple grossier par excellence, devant les spéculations de ces sages, qui pénétrèrent si pronfondément le mystère des choses et les secrets de la nature, qu'ils ont laissé leur nom à la magie! Le *Zend-avesta*, la *parole vivante*, donnerait donc enfin, au grand jour, un démenti formel à la prétendue parole de Dieu!

Puis on se disait que ces conclusions étaient déjà d'ailleurs toutes écrites dans l'histoire. La nation persane avait éclipsé, par la splendeur de son rôle sur la scène du monde, toutes ses contemporaines. Rapprochée des climats de l'Occident, théâtre et foyer de l'activité humaine, elle avait débordé comme un déluge, et vomi des torrents d'hommes sur tout un hémisphère. C'était par elle que l'Europe et l'Asie s'étaient heurtées dans les parages de Salamine et aux champs de Marathon. Les chefs de cette race active et belliqueuse prenaient le titre de *roi des rois*, presque le titre de *Dieu*; et afin, sans doute, d'être conséquents à cette qualification superbe, ils poussaient la fierté et la conviction de leur toute-puissance jusqu'à commander à la nature, et jusqu'à châtier les éléments. Il avait fallu à leurs somptueuses majestés des palais grands comme des villes, et des cités qui couvrissent des provinces. Enfin, un jour leur gigantesque empire ne s'était-il pas étendu [1], des sommets du Caucase à la mer des Indes, et de la vallée du Nil au bassin de l'Indus?

Dans un autre ordre d'idées, une religion qui présentait le principe du bien sous le symbole à la fois riant et sublime de la lumière et du jour, et le principe du mal sous le symbole aussi sombre que profond des ténèbres et de la nuit; cette religion n'effacerait-elle pas le Dieu *trop humain* de Moïse?

On se promettait donc bien que le peuple hébreu allait être dé-

[1] Sous les successeurs de Cyrus, c'est-à-dire vers l'an 530 avant J.-C.

[illegible]

[illegible] Jean Reynaud [illegible] avec un grand [illegible] que le [illegible] le Christianisme [illegible]. A l'en croire, [illegible] de Zoroastre et non de Jésus-Christ; [illegible] de la Bactriane, et non de la Judée [1]. Vous [illegible] que Zoroastre et son Zend-avesta écrasent de tout leur poids et de toute leur supériorité le Pentateuque et Moïse!

[illegible] notre écrivain, qui n'était pas forcé, en vertu de son sys-

[1] M. Jean Reynaud, *Encyclopédie nouvelle*, art. *Zoroastre*. — M. l'abbé Chassay, le savant et profond auteur de : *Le Christ et l'Évangile*, a fait justice de l'apparente érudition et des incroyables sophismes de M. Reynaud, dans un volume qui va paraître. C'est le troisième de cette admirable apologie qu'il poursuit avec tant d'éclat et de succès.

tème [1], d'être aussi dévot à la Perse, que M. *Jean Reynaud*, M. *Clavel*, s'est contenté de placer modestement Zoroastre à peu près au niveau de Moïse, et de présenter le Zend-avesta comme le digne rival du Pentateuque.

« On trouverait difficilement, a-t-il dit, précisant maladroitement » les insinuations perfides de quelques Allemands [2], on trouverait » difficilement, excepté PEUT-ÊTRE parmi les Juifs, rien qui fût » comparable à la simplicité à la fois sévère et sublime de la religion » fondée par les Mages de la Perse [3] »

Cette théorie, ainsi que tant d'autres analogues, où les faits mutilés crient dans le moule trop étroit des idées préconçues, serait résumée avec autant de justice que d'exactitude par ces paroles de M. *Pauthier*, qui, en les écrivant, a lui-même, prononce sa sentence: « Il s'est élevé en France une école qui, appréciant les hommes et » les choses de son point de vue philantropique, est souvent très- » injuste dans ses jugements. »

Qu'est-ce, en effet, que le *Zend-avesta*?

Quand un livre est aussi peu répandu, et surtout aussi peu lu que cet ouvrage, il est aisé, mais peu philosophique et peu loyal, d'en célébrer, par des paroles sonores, la beauté et la perfection théologiques et littéraires; on a chance d'être cru, et d'éteindre ainsi dans quelques âmes les lumières de la foi chrétienne. Mais heureusement qu'il est plus facile de corrompre les hommes que de corrompre la vérité!

Le *Zend-avesta* n'est point ou du moins n'est plus [4], une encyclopédie théologique et philosophique comme les *Védas*. Sous ce rapport, ce livre diffère notablement de ces derniers. A la place du lyrisme débordant, du dogmatisme dithyrambique des écritures

[1] M. F.-T.-B. Clavel fait venir toutes les religions du *Bramanisme*, même la religion chrétienne, sans se préoccuper davantage de M. Reynaud, qui voit cette dernière prendre sa source dans le *Magisme*. Or, remarquez que chaque rationaliste présente son système comme une vérité palpable!

[2] Rhode, entre autres.

[3] F.-T.-B. Clavel, *Histoire pittoresque des religions, doctrines, cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde, anciens et modernes*, tome II, p. 177; Du Paganisme, ch. I. — Ce livre, destiné, sinon par son mérite littéraire, du moins par son exécution typographique et l'intention de ses éditeurs, à des lecteurs plus légers qu'instruits, est écrit sous l'inspiration du plus détestable rationalisme.

[4] Il paraît que la collection des œuvres de Zoroastre aurait été très-considérable.

hindoues, vous trouvez ici comme une réserve indécise, une timidité scrupuleuse. Jamais d'élan, jamais d'essor. On dirait le *Zend-avesta* dirigé d'après des réminiscences effacées. Cependant, on y rencontre parfois des passages pleins de douceur et de sérénité[1]. Ce livre n'est pas non plus une histoire. Ce qu'il renferme en ce genre se réduit à quelques fragments interrompus, à quelques narrations générales assez obscures. Il n'est guère, en définitive, qu'un recueil liturgique, composé de prières, d'invocations, de courts écrits et de quelques rares exposés des dogmes. Les doctrines n'y apparaissent donc qu'éparses, insinuées ou légèrement esquissées. Ce livre n'est pas autrement un et homogène que les autres livres pseudosacrés. Conséquemment, toute exposition que l'on tentera d'en faire sera nécessairement infidèle, en ce sens qu'elle sera toujours enchaînée logiquement et claire, et cet enchaînement logique et cette clarté manquent absolument dans l'original. Disons néanmoins pour être tout à fait exact, qu'il y a dans ce livre certains fragments qui feraient penser à nos litanies, sauf, bien entendu, la précision et la sublimité. Tout, au contraire, y flotte comme sous un demi-jour insuffisant. Rien qui donne l'idée de prendre *Zoroastre* pour un au-

[1] Par exemple, le passage relatif à la destinée de l'âme après la mort. « Lorsque » l'homme est mort, dit Ormuzd, le *Dew* maître de la mauvaise foi, obsède le cadavre devant et derrière pendant trois nuits. Lorsque l'aube du jour va paraître, » que l'éclatant *Mithra* s'élève sur les montagnes brillantes, que le soleil paraît en » haut, le *Dew*, nommé *Vaziresch*, veut anéantir, après l'avoir liée, l'âme des adorateurs des Dew, qui ont tourmenté les hommes. Par la voie donnée du temps, » arriveront sur le pont *Tchinevad*, donné d'Ormuzd, les *darvands* (méchants), et » les justes qui auront vécu dans ce monde saints de corps et d'âme. Ensuite, les » âmes fortes, saintes, qui ont fait le bien (s'approcheront), protégées par le chien » des troupeaux, couvertes de gloire. Ceux dont l'âme criminelle aura mérité l'enfer, craindront pour eux-mêmes. Les âmes des justes iront sur cette montagne » élevée et effrayante. Elles passeront le pont *Tchinevad*, qui inspire la frayeur, » accompagnées des *Izeds* célestes. *Bahman* (génie supérieur) se lèvera de son » trône d'or, et leur dira : Comment êtes-vous venues ici, ô âmes pures, de ce monde » de maux dans ces demeures où (l'auteur des maux) n'a aucun pouvoir ? Soyez les » bien-venues, ô âmes pures, près d'Ormuzd, près des *Amschaspands*, près du » trône d'or, dans le *Gorotmân* (paradis), au milieu duquel est Ormuzd, au milieu » duquel sont les Amschaspands, au milieu duquel sont les saints. Lorsque l'homme » pur et saint est mort, le Dew, qui ne suit que le mal, est sur-le-champ rempli de » crainte, comme le mouton est saisi de frayeur à la vue du loup et cherche à s'en » garantir. » — Mais aussi, c'est la perle du Zend-avesta ! Et encore, il y aurait à prouver que ce n'est pas une interpolation !

teur inspiré, quoiqu'en dise M. *Clavel* [1]. Si c'est un théologien, c'est un théologien qui balbutie. Une simple collecte du missel catholique en dit plus, en fait de dogmes, que l'*Avesta* tout entier. La sobriété des idées y est frappante ; en revanche les répétitions abondent. En un mot, avant de lire ces deux volumes, on attend davantage et mieux.

Puis, au milieu de ces esquisses théologiques, se trouvent, à chaque instant, des préceptes de morale, quelque énoncé des devoirs à observer envers Dieu, ou envers les autres hommes ; quelques traits concernant les obligations civiles et les diverses situations de la vie ; des détails d'une géographie fabuleuse, des notions d'astronomie, et même des données d'histoire naturelle et médecine [2].

Il faut dire pourtant que le livre traduit par Anquetil-Duperron sous le nom de *Zend-avesta* ne forme pas, à beaucoup près, la collection des écrits de Zoroastre, mais seulement ce qui a pu échapper à l'oubli des hommes et à l'action du temps.

Le fragment assez étendu que nous avons sous le nom de *Vendidad* n'était, assure-t-on, qu'une partie des 21 sections, — appelées *Nosks ;* ou, en zend, *Naçkas,* — dont se composaient les Ecritures persanes. C'est ce fragment qui contient le plus de renseignements sur la religion et la société. On peut dire que c'est le livre du dogme.

La partie appelée *Izeschné*, par Anquetil, et *Yaçna*, par M. Eu-

[1] « Suivant ces livres inspirés, » dit-il en parlant de l'*Avesta* et du *Boundehesch!* t. II, p. 126.

[2] Pour donner une idée de la manière dont les payens entendaient la fraternité, et pour mettre en demeure de juger, par un seul trait, si ceux qui exaltent les livres des faux cultes sont inspirés par un sincère amour de l'humanité, nous citerons ici un précepte de médecine émis dans le *Zend-avesta*. « Un mazdéïesnan (adorateur » d'Ormuzd) qui rend la santé, qui prolonge la vie, sur qui apprendra-t-il d'abord » (l'effet des remèdes)! sera-ce sur les mazdéïsnans ou sur les adorateurs des Dews » (mauvais génies)? — Ormuzd répondit : qu'il apprenne (son art en l'exerçant d'a» bord) sur les *Dewiesnans*, et qu'ensuite il traite les mazdéïésnans. » (*Vendidad*, Fargard VII, Anq., p. 322). — « Zoroastre, dit Anquetil, permet au médecin dans le » *Vendidad*, d'essayer son art sur ceux qui adorent les *Dews* ; et s'il en traite trois » de suite et qu'ils meurent entre ses mains, c'est une marque qu'il ne connaît pas » son métier ; il ne doit pas l'exercer. S'il allait, après cela, blesser les sectateurs de » la loi de Zoroastre, ce serait un crime digne de la mort la plus cruelle. » Cette doctrine inhumaine soulève l'indignation de cette âme honnête et bonne. « Rien, » s'écrie-t-il, rien ne peut excuser une maxime aussi contraire à l'humanité. » (*Zend-avesta*, t. II de la 2e partie, p. 606).

regardent comme l'œuvre magique du génie des ruines et du désert?

Quoi qu'il en soit, si tout nous porte à désirer vivement que M. Burnouf publie le plus tôt possible *ces résultats si variés* auxquels il est parvenu; que nous ne pouvons pas même entrevoir, « touchant à tant et de si belles questions : l'étude d'une langue jus» qu'ici à peu près inconnue.... l'interprétation des ouvrages reli» gieux qui ont formé pendant des siècles la base de la civilisation « persane ; en un mot, tout ce qui intéresse l'histoire de l'homme, » qui doit en recevoir des éclaircissements aussi nombreux que nou» veaux[1], » nous ne devons pas à cause d'eux nous interdire d'étudier la notion de Dieu dans la traduction d'Anquetil. En effet, ceux qui préfèrent Zoroastre à Moïse, n'ont pas été arrêtés par les travaux du profond orientaliste : ils se basent ou doivent se baser sur Anquetil : c'est donc d'après sa traduction que nous devons répondre. Quelle soit le reflet fidèle ou inexact de l'original, la question n'est pas là : elle consiste à savoir si ce qu'on connaît de Zoroastre donne le droit de le mettre à côté ou au-dessus de Moïse.

On le voit, le principe ainsi posé, nous pourrions ne pas même citer la traduction de Burnouf. Nous le ferons cependant, toutes les fois que nous en aurons l'occasion, afin de montrer les variantes qu'il a cru devoir admettre, et aussi peut-être que son interprétation est encore plus favorable à notre thèse que celle d'Anquetil.

Voici d'abord, réunies en faisceau, les notions relatives à Dieu disséminées dans les deux volumes de l'*Avesta*. Mais pour qu'on ne s'y trompe pas, ceci est de l'or presque pur ; ce qui reste n'est plus qu'un vil métal.

Le personnage qui a le plus dans le *Zend-avesta* la physionomie de la Divinité, c'est *Ormuzd*. Il y est présenté comme le plus accompli des êtres intelligents. Plongé dans sa nature comme dans un abîme de merveilles, il nage dans un océan de lumière, la lumière étant son élément et comme sa substance. Ses perfections sont sans rivales et sans bornes : sa pureté, sa sainteté, sa puissance, son énergie, son activité sont au-dessus de tout. La beauté de son être est inexprimable. Rien n'échappe à sa vaste intelligence ; son œil infatigable veille surtout dans ce monde, dont il est l'auteur. De lui, comme d'une source intarissable et abondante, coulent sur tous les

[1] Nous n'acceptons cette promesse, on le conçoit, que sous bénéfice d'inventaire. Nous avouons même qu'elle éveille notre scepticisme.

êtres les bienfaits que leur départ généreusement ce souverain de l'univers, qu'il jugera avec une sagesse et une bonté tempérées par la justice. Sa parole éternelle, l'*hanover*, est toute-puissante et antérieure à tout : c'est par elle qu'Ormuzd a tout produit.

« Je prie et j'invoque le grand *Ormuzd*, brillant, éclatant de lu- » mière, très-parfait, très-excellent, très-pur, très-fort, très-intelli- » gent..., au-dessus de tout ce qui est saint ; qui ne pense que le » bien, source de plaisirs, qui me donne (ce que je possède); qui est » fort et agissant, qui est souverainement absorbé dans l'excel- » lence [1]. »

Ou, suivant la traduction de M. Eugène Burnouf :

« J'invoque et je célèbre le créateur *Ahura-mazda* (Ormuzd), lu- » mineux, resplendissant, très-grand, très-bon, très-parfait et très- » énergique, très-intelligent et très-beau, éminent en pureté, qui » possède la bonne science, source de plaisirs, qui nous a créés [2], » qui nous a formés, qui nous a nourris, lui, le plus accompli des » êtres intelligents [3]. »

L'éternité est un des attributs d'*Ormuzd*, ai-je dit. En effet, sa parole est éternelle. « Adressez des vœux aux *Izeds* [4], dit-il, ô » Zoroastre (en prononçant), la parole éternelle (ma parole) [5]. » Ormuzd n'a pas eu de commencement et n'aura point de fin. « Au » nom de Dieu libéral, qui donne l'abondance, miséricordieux. je » fais *sétaesch* à Ormuzd [6], qui a toujours été, qui est continuelle- » ment et qui sera toujours [7]. »

Dieu et Ormuzd, c'est positivement un seul et même être. « Le » nom de Dieu est absorbé dans l'excellence, le céleste des célestes. » Voilà un des noms d'*Ormuzd* [8]. »

[1] *Zend-avesta*, traduction Anquetil, *Vendidad-sadé*, *Izeschné*, t. I de la 2e partie, 1er hâ, p. 81. — Le mot *Izeschné* ou *Yaçna*, désigne une prière dans laquelle on relève la grandeur de celui à qui on l'adresse.

[2] Mot à mot, dit M. Burnouf, « qui nous a donnés. » *Commentaire sur le Yaçna*, p. 142.

[3] Eugène Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, Ch. I, p. 146.

[4] Les Izeds sont des génies du second ordre.

[5] *Zend-avesta*, Anquetil, 2e part., t. II ; *Iescht de Khordad*. — Le mot *Iescht* désigne toute prière accompagnée d'une bénédiction efficace.

[6] *Sétaesch*, c'est-à-dire *prière et louange*.

[7] *Nam Sétaeschné*, Anquetil, t. II de la 2e par., p. 25. — Ces passages n'ont pas encore été traduits par M. Burnouf.

[8] *Zend-avesta*, 2e part., t. II ; *Nam Sétaeschné*, p. 25.

Ormuzd réunit les attributs les plus glorieux : « *Ormuzd* est un » roi très-grand, savant, juste, qui nourrit, conserve et protége, » créateur, qui fait du bien, qui donne l'abondance, pur et excellent » dans ses instructions, tout force. Je le remercie, lui, qui est grand, » qui a fait ce qui existe, qui veille sur le temps qui lui appartient, » qui est fort savant [1]. »

Ormuzd, placé au plus haut sommet de l'échelle des êtres, a la science universelle :

« O vous, *Ormuzd*, grand et plus excellent que tout [2], accordez-» moi les biens dans le monde, *Ormuzd*, qui savez tout [3]. O *Ormuzd*, » juste juge élevé au-dessus du monde et du ciel [4]. »

Ormuzd est même appelé le Seigneur des Seigneurs, comme le Dieu de Moïse :

« Faites, ô Ormuzd, dit Zoroastre, que nous soyons grands comme » vous, qui êtes le premier (des êtres) [5]. Je vous prie et je relève » votre grandeur, ô Ormuzd, juste juge, éclatant de gloire et de lu-» mière, qui savez tout, agissant, Seigneur des Seigneurs, roi élevé » sur tous les rois, créateur, qui donnez aux créatures la nourriture » nécessaire de chaque jour, grand, fort, qui êtes dès le commen-» cement, miséricordieux, libéral, plein de bonté, puissant, savant » et pur, conservateur, roi juste, que votre règne soit sans révolu-» tion [6]. »

Ormuzd est le miséricordieux soutien du juste en cette vie et l'effroi du méchant :

« *Ormuzd*, qui se plaît à faire grâce [7], veille sur le juste [8]. Soit que » les Dews hommes [9] rôdent et agissent devant et derrière, ou qu'ils » rôdent et agissent sur (les créatures), Ormuzd fera marcher [10] dans

[1] Id. *ibid.*, p. 25.

[2] *Zend-avesta*, Anquetil, 2e part., t. II; *Izeschné*, 1er hâ (suite). — M. Burnouf traduit : « O vous tous, maîtres très-grands, purs ! » *Yaçna*, 588.

[3] Id. ibid., *Izeschné*, 31e hâ.

[4] *Zend-avesta*, 2e part., t. II; *Ieschts sadés*, *Patet d'Aberdad*, p. 31.

[5] *Zend-avesta*, Anquetil, 2e part., t. I; *Izeschné*, 45e hâ.

[6] *Zend-avesta*, 2e part., t. II; *Néasesch au soleil*, p. 9.

[7] *Zend-avesta*, 2e part., t. II; *Afrin rapitan*, p. 69. — *Afrin* veut dire prière en forme de remerciement, accompagné de louanges et de bénédiction.

[8] Id., ibid., *Iescht d'Ardibehescht*, p. 157. — *Ardibehescht* est, d'après M. Burnouf, le génie ou le dieu de la pureté, ou de la vérité. (*Yaçna*, 174).

[9] Les hommes méchants.

[10] *Zend-avesta*, 2e part., t. I; *Izeschné*, 42e hâ, p. 187. — Ces paroles rappellent celles de Dieu à Abraham dans la Genèse : *Ambula coràm me, et esto perfectus.*

» la pureté l'homme qui désire le bien...... Donnez-moi d'être tout » excellent, brillant et heureux, ô vous, agissant Ormuzd, absorbé » dans l'excellence, donnez-moi la pureté, la sainteté du cœur : faites » que mon âme vive toujours dans la droiture [1]. »

Ormuzd nous donne lui-même l'énumération de ses noms ou de ses propriétés divines :

« Mon nom, dit-il, est l'intelligence souveraine, la science... le » roi... celui qui ne se lasse point [2]. Mon nom est l'auteur de tout : » mon nom est la parole (principe) de tout... Mon nom est celui qui » ne trompe pas ; mon nom est celui qui ne peut être trompé... Mon » nom est celui qui prend soin de tout....; mon nom est le bienfai- » sant [3]. Ormuzd dit à Zoroastre : Mon nom est le pur, le céleste... » l'intelligence, l'intelligence souveraine ; la science, celui qui » donne la science ; l'excellence, celui qui donne l'excellence ; le » roi, celui qui désire le bien des hommes ; celui qui éloigne les » maux ; celui qui ne se lasse point ; celui qui compte publique- » ment les actions ; celui qui voit tout ; l'auteur de la santé, le » juste juge. Mon nom est le grand,... et ce nom, ô *sapetman* Zo- » roastre [4], nom immortel, nom excellent, voilà la parole excel- » lente et élevée, la (parole) victorieuse, la (parole) source de » lumière ; la (parole), principe d'action ; la (parole), qui frappe » et triomphe ; la (parole), qui donne la santé ; la (parole), qui » rend malades et tristes les *devs* hommes ; la (parole), qui, dans » tout le monde existant, fait obtenir ce qu'on désire ; la (parole), » qui, dans tout le monde existant, éloigne et détruit ce qui est » contraire au bien.... Mon nom est le pur ; mon nom est le pur » par excellence. Mon nom est l'éclat ; mon nom est l'éclat par » exellence. Mon nom est celui qui regarde beaucoup ; mon nom » est celui qui regarde le mieux. Mon nom est celui qui perçoit » de loin ; mon nom est celui qui aperçoit de plus loin. Mon nom » est le plus juste juge.... Mon nom est le souverain roi.... Tels » sont mes noms [5]. »

Tous les éléments, tout le visible univers, les animaux et l'homme même, ont été produits par Ormuzd les uns après les autres, à six différentes reprises :

[1] *Zend-avesta*, 2e part. t. I, *Izeschné*, 42e hâ, 167.

[2] *Zend-avesta*, 2e part., t. II, *Ieschts-sadés*, *Iescht d'Ormuzd*, p. 145, 146.

[3] Id. ibid., *Iescht d'Ormuzd*, p. 147, 148.

[4] Excellent Zoroastre.

[5] *Zend-avesta*, 2e part., t. II. *Ieschts-sadés*, Iescht d'Ormuzd, p. 145, 146, 147, 148.

« En 45 jours, moi Ormuzd, avec les *Amschaspands* [1], j'ai bien
» bein travaillé : j'ai donné le ciel....

» En 65 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien
» travaillé : j'ai donné l'eau....

» En 75 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien
» travaillé : j'ai donné la terre....

» En 30 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien
» travaillé : j'ai donné les arbres....

» En 80 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien
» travaillé : j'ai donné les animaux....

» En 75 jours, moi Ormuzd, avec les Amschaspands, j'ai bien
» travailé : j'ai donné l'homme..... [2] »

Vous remarquerez que le monde de Zoroastre, comme le monde de Moïse, a été fait en six époques, ou en *six jours*, et que les créations successives sont au fond dans l'ordre assigné par la Genèse.

Assurément, ce qu'on vient de voir est ce qu'il y a de plus élevé dans le *Zend-avesta*. Or, afin d'établir un terme de comparaison, nous citerons ici la même scène tirée du Pentateuque. On sera ainsi en demeure de juger de quel côté sont la supériorité théologique et la beauté littéraire.

» Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était
» informe et nue, les ténèbres couvraient la face de l'abîme; et
» l'Esprit de Dieu reposait sur les eaux.

» Et Dieu dit : Que la lumière soit. Et la lumière fut.

» Dieu vit que la lumière était bonne, et il sépara la lumière des
» ténèbres Et il appela la lumière, jour, et les ténèbres, nuit : et le
» soir et le matin formèrent un jour.

» Et Dieu dit : Qu'un firmament soit.... Et il en fut ainsi. Et
» Dieu appela le firmament, ciel; et le soir et le matin furent le
» second jour.

» Et Dieu dit : Que les eaux qui sont sous le ciel se rassem-
» blent en un seul lit, et que l'aride paraisse. Et il en fut ainsi.

[1] Les *Amschaspands* sont les génies supérieurs. Ils sont au nombre de *sept*.

[2] *Zend-avesta*, 2e part., t. II, *Iescht-sadés*, p. 87. *Afrin* du Gahanbar. Le *Gahanbar* est une division du temps (une saison). — « Des productions du monde, » la première que fit Ormuzd, fut le ciel, la seconde, l'eau, la troisième, la terre, » la quatrième, les arbres, la cinquième, les animaux, la sixième, l'homme. » (*Boundehesch*, Anq. Zend-av., p. 348.)

» Et Dieu appela l'aride, terre, et les eaux rassemblées, mer. Et » Dieu vit que cela était bon.

» Et il dit : Que la terre produise les plantes verdoyantes avec » leur semence, les arbres avec des fruits, chacun selon son espèce, » qui renferment en eux-mêmes leur semence, pour se reproduire » sur la terre. Et il en fut ainsi.... Il y eut un soir et un matin : ce » fut le troisième jour....

» Et Dieu fit deux grands corps lumineux : l'un plus grand, pour » présider au jour ; l'autre moins grand, pour présider à la nuit. » Il fit aussi les étoiles. Il y eut un soir et un matin : ce fut le qua- » trième jour.

» Dieu dit encore : Que les eaux produisent les animaux qui na- » gent, et que les oiseaux volent sur la terre et sous le ciel. Et Dieu » créa les grands poissons et tous les animaux qui ont la vie et le » mouvement, que les eaux produisirent chacun selon son espèce. » Et il créa aussi des oiseaux, chacun selon son espèce. Il vit que » cela était bon..,. Il y eut encore un soir et un matin ; ce fut le » cinquième jour.

» Dieu dit aussi : que la terre produise des animaux vivants cha- » cun selon son espèce, les animaux domestiques, les reptiles et » les bêtes sauvages selon leurs différentes espèces. Et il en fut » ainsi.

» Dieu dit ensuite : faisons l'homme à notre image et à notre res- » semblance ; et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oi- » seaux du ciel, sur les animaux qui demeurent sous le ciel, et sur » tous les reptiles. Et Dieu créa l'homme à son image.

» Dieu vit toutes ses œuvres, et elles étaient parfaites. Il y eut un » soir et un matin : ce fut le sixième jour.

» Ainsi furent achevés les cieux, la terre, et tout ce qu'ils ren- » ferment[1]. »

Quel exposé plein de puissance et de magie ! Quel drame tout divin ! Quelle poésie et quelle fraîcheur ! Ne vous semble-t-il pas assister au premier matin du monde, entendre les harmonies ravissantes de la création immaculée ?

La cause d'*Ormuzd* et les prétentions de M. Clavel peuvent déjà paraître fortement ébranlées. Toutefois, on ne doit pas oublier que le Dieu des Mages, dans ce que nous connaissons jusqu'à présent de lui, ne manque ni d'élévation, ni de grandeur. Sans doute, la

[1] Moïse, *Genèse*, ch. I, II. — Je me sers ici de la traduction de M. de Genoude.

ment admise [1], qu'il a au-dessus de lui une espèce de puissance sourde et insaisissable, *Zervâne Akérène*, le *Temps sans bornes*, l'*Eternel*, dont Ormudz serait une des productions, et qui tiendrait, en réalité la première place dans l'ordre des êtres, *Ormuzd* est donc l'usurpateur de la divinité. Pour l'embellir de toutes les perfections du Dieu suprême, on en aurait dépouillé l'ETERNEL, après avoir relégué ce premier des êtres dans les profondeurs insondables de sa nature et de son excellence, supérieures à celles d'Ormuzd, qui cependant ne veut pas les reconnaître.

Ainsi interprétée, la doctrine du *Zend-avesta* confirme d'une manière frappante ce que rapporte la *Genèse*. L'homme coupable de son premier crime, chassé par la justice et l'amour éternels du lieu de son premier bonheur, ayant mesuré et compris l'étendue de son péché, bourrelé de craintes et de remords, finit par ne plus élever son souvenir ni sa pensée vers ce Dieu dont l'idée le remplissait d'épouvante, Or, la mémoire de ce fait immense, que l'ETERNEL était comme devenu inaccessible, s'était retiré par-delà tous les mondes, dans les muettes profondeurs de son être incompréhensible, aurait très-fortement agi sur la théodicée persane. Elle devient alors une chose historique, un débris informe de ce qui s'accomplit au berceau des choses, un vestige à demi-effacé des premières infortunes du genre humain ; la Perse aurait gardé ce souvenir confus qui reste à l'homme de quelque coup terrible qui l'a frappé dans son enfance,

Cette explication est d'autant plus fondée que le *Zend-avesta* parle d'un Eden fortuné : « *Ormuzd* dit à Supetman Zoroastre : J'ai donné » ô Supetman Zoroastre, un lieu de délices et d'abondance : personne » n'en peut donner un pareil. Si je n'avais pas donné, ô Supetman » Zoroastre, ce lieu de délices, aucun être ne l'aurait donné. (Ce lieu » est) *Eeriéné-Véedjo*, qui (au commencement) était plus beau que » le monde entier qui existe (par ma puissance). Rien n'égalait la » beauté de ce lieu de délices que j'avais donné [2]. »

Si telle est la vraie doctrine de Zoroastre, supposé qu'Ormuzd reste toujours ce que nous l'avons vu, le magisme sera tout simplement le paganisme à son aurore : l'abandon de Dieu pour l'Ange, sans descendre au-dessous : ce n'est encore que le Séraphim monté sur le trône de l'Eternel.

[1] C'est l'enseignement du *Boundehesch*, qui ne laisse aucun doute à cet égard. Voir *Zend-avesta* d'Anquetil, 2e part. t. II, p. 348 et suiv.

[2] *Zend-avesta Vendidad*, Fargard 1.

Toutefois, la doctrine du *Zend-avesta* sur le *Temps sans bornes* n'est pas tellement claire qu'on ne puisse demander si Ormuzd et lui ne seraient pas un seul et même être. Cette question, je le sais, va paraître bien étrange à ceux qui n'ont lu que des exposés de la philosophie ou de la religion persanes ; mais elle paraîtra très-naturelle à ceux qui ont parcouru le *Zend-avesta* lui-même [1]. Sur ce point, en effet, la doctrine de ce livre est loin d'être uniforme et concordante. Et il faut convenir de l'indentité d'*Ormuzd* avec le *Temps sans bornes* en admettant que l'un n'est que l'autre considéré sous un aspect différent, ou dire qu'il règne une étrange confusion d'idées et d'enseignements dans ce monument de la sagesse antique la plus célèbre. Après tout, pourquoi ce livre serait-il le seul qui échappât à cette loi du protestantisme des anciens temps ?

Si l'on pouvait établir cette identité d'*Ormuzd* et du *Temps sans bornes*, on justifierait Zoroastre d'avoir consigné dans le silence et l'oisiveté un être supérieur à Ormuzd, et d'avoir posé comme base de sa religion une conception primordiale essentiellement idolâtrique.

Anquetil se prononce pour la distinction, et voici sur quel texte il s'appuie : « O vous, feu agissant dès le commencement, je m'ap-» proche de vous, vous, principe d'union entre *Ormuzd* et l'*Être ab-» sorbé dans l'excellence*, ce que j'ai la discrétion de ne pas expli-» quer [2]. »

Mais pourquoi ne pas traduire cette restriction mystérieuse par cette idée, que le travail de la vie divine s'éveillant au sein de l'essence éternelle, la divinité endormie en elle-même, inactive, le *Temps sans bornes* enfin s'est développé en devenant *Ormuzd*, comme *Brahma* est sorti de *Brahm* ? Pourquoi cette conception ne se trouverait-elle pas dans la Perse, comme elle se trouve dans l'Inde [3] ? D'ailleurs, serait-il donc si difficile de trouver dans la tradition orthodoxe la vérité qui aurait pu donner lieu à cette erreur ? et les erreurs religieuses ne sont-elles pas, comme toutes les erreurs, les vérités défigurées ?

D'ailleurs, le *Zend-avesta*, presque à chaque page, déclare *Or-*

[1] Je parle seulement des livres *zends* et non du *Boundéhsch*.

[2] *Zend-avesta*, *Izeschné*, 35e hâ. hafltenghat, *premier cardé* (première portion).

[3] Si l'infirmité de la raison humaine ne suffisait pas pour autoriser la supposition que je fais ici, on pourrait recourir aux rapports qui ont certainement existé entre les Persans et les Indiens. Voir l'*Histoire de la Perse* et le *Commentaire sur le Yaçna*, passim.

muzd absorbé dans l'excellence, et c'est à peine si, dans tout le livre, il est question du *Temps sans bornes* trois ou quatre fois et en passant [1]. Les quelques qualifications accordées au *Temps sans bornes* sont également appliquées à *Ormuzd*, et les mêmes attributions leur sont reconnues. L'un et l'autre sont *plongés dans l'excellence*. L'eau, d'après le *Zend-avesta*, a été créé par le *Temps sans bornes;* mais on répète à chaque instant que cet élément a été produit par *Ormuzd*. Nous avons vu qu'il a été le premier des *Amschaspands;* ailleurs, c'est lui qui les a créés.

« J'offre ces choses à celui qui est le plus grand de tous les (êtres) [2]; » à celui qui est au-dessus de tout, au pur, au grand Ormuzd... lui » qui est éclatant de gloire et de lumière, qui a créé avec grandeur » les Amschaspands [3]. — Lorsqu'on fait dix mille prières à l'eau, que » le Temps a créée... Avec ce *Barsom* [4], je prie l'eau donnée d'Or- » muzd, et je lui fais *iescht* [5]. »

Enfin, si le *Temps sans bornes* est l'Éternel, on a vu que l'éternité est pareillement un attribut d'Ormuzd. Qu'est-ce donc que ces deux

[1] Il n'est pas sûr que Zoroastre ait été plus explicite dans les parties de ses écrits qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Voici, du reste, ce qu'Anquetil pense sur le point dont il est ici question : « C'est dans le *Vendidad* (c'est-à-dire très-loin dans » le Zend-avesta), qu'il est pour la première fois fait mention du *Temps sans bornes*. » Si Zoroastre, dans les ouvrages dont les Perses n'ont maintenant que les noms, a » été aussi succinct sur ce qui regarde ce premier agent qu'il paraît l'être dans » ceux que le temps a respectés, on a quelque droit de lui reprocher un silence qui » tendait naturellement à obscurcir le dogme le plus important, celui de l'unité du » premier principe. Mais il paraît, par le *Khoschnoumen* de Rameschné Khârom, que » l'*Iescht* de cet Ized parlait expressément du *Temps sans bornes*, de l'être absorbé » dans sa propre excellence ; de cet oiseau qui est continuellement en action, ainsi » que de la révolution du ciel... Pour ce qui regarde les livres zends actuels, quelques » Parses répondront que le silence, dont on pourrait faire un crime à Zoroastre si » la distribution de ses ouvrages venait de lui, doit être rejeté sur les destours qui » les ont recueillis. » Anquetil cherche ensuite à excuser Zoroastre, et, entre autres raisons curieuses, il dit : « La connaissance du cœur humain a pu porter ce légis- » lateur à ne pas insister, du moins dans les livres qui devaient être plus souvent » dans les mains des Perses, sur une vérité dont il craignait qu'on n'abusât. » (*Zend-avesta*, Vendidad, Fargard XIX, p. 414, note.) L'homme est-il donc moins fait pour la vérité que pour l'erreur, et faut-il éteindre en lui l'intelligence parce qu'il en abuse?

[2] *Zend-av*. Vispered, 13e cardé.

[3] *Id*. Izeschné, 28e hâ.

[4] Le *Barsom* est un faisceau de baguettes qui sert dans la liturgie.

[5] *Zend-avesta*, t. II, Iescht de l'eau (prière et louange à l'eau).

éternels ? Ce Temps sans bornes n'aurait-il été conçu que comme la durée éternelle mesurant l'existence du premier être, et le rapport d'Ormuzd à lui ne serait-il qu'un rapport de résidence et non d'origine ? Il se peut que le problème soit insoluble : mais il devait être posé comme exemple du désordre et de l'obscurité qui règnent dans le Zend-avesta, même sur le véritable premier être.

Quoi qu'il en soit, on remarquera que l'identité du *Temps sans bornes* et d'*Ormuzd*, fût-elle réelle, ne justifierait point Zoroastre d'avoir donné lieu, par son enseignement vague et ténébreux à l'idolâtrie la plus dogmatique, ni d'avoir mêlé aux magnifiques idées que nous avons exposées les erreurs grossières que nous verrons bientôt.

Ainsi, la sagesse des Mages n'eut pas même la puissance de conserver, dans leur clarté première, les doctrines précieuses que la tradition leur avait fait connaître. Et cependant le but avoué de Zoroastre, c'était de rétablir les anciens enseignements. Il se donnait comme le réformateur de la religion nationale, et non comme l'inventeur d'une religion nouvelle [1]. On ne niait pas alors qu'il fallait qu'une religion fût descendue du ciel, et que l'homme ne devait en être que le gardien fidèle. Et ne serait-ce point là l'idée qui aurait inspiré le culte de la lumière et du feu que les Mazdéïsnans pratiquèrent?... Mais, hélas ! tandis qu'ils prenaient un soin si religieux du feu matériel, ils oubliaient le feu divin, le feu vraiment sacré, et le laissaient s'éteindre !

L'abbé CHARLES-MARIN ANDRÉ.

Polémique Socialiste.

LA FRATERNITÉ CHRÉTIENNE
AU TRIBUNAL DE MONSIEUR LOUIS BLANC,
REPRÉSENTANT DE LA SEINE.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

IV.

Est-il vrai que le principe de l'autorité catholique nécessite *la contrainte* comme moyen de gouvernement.

[1] Voir le *Zend-avesta*, Passim.

[2] Voir le premier article au n° 28, ci-dessus, p. 366.

Un homme qui combat depuis longtems les idées monarchiques avec une grande activité, a parfaitement compris quelles illusions avaient dû séduire l'esprit de M. Louis Blanc.

« Il est bien vrai, dit M. de Boislecomte, ambassadeur de la République à Turin, que l'Eglise a usé dans un tems éloigné, d'une sorte de dictature, qui lui a été bien plutôt donnée par tous ceux qui en reconnaissaient la nécessité, qu'elle n'a été usurpée par elle[1]. Mais elle a surtout usé de cette dictature dans un intérêt général, et les faits qui le prouvent ont une si immense importance, qu'ils doivent effacer l'impression de quelques faits de détail qui ont une apparence contraire et dont ses ennemis ont profité pour l'accuser, en dissimulant avec soin les autres. A Dieu ne plaise que nous mettions M. Louis Blanc dans cette catégorie; mais pour ne parler que de l'un de ces faits qu'il a cités, nous regrettons qu'il n'ait pas remonté aux causes qui en donnent l'explication. «Rome, dit-il, était » sur de telles hauteurs, depuis Grégoire VII, qu'on l'apercevait » de partout ! Rome couvrait de son ombre les trônes mêmes. On se » rappelait Henri IV d'Allemagne, dépouillé de ses vêtements de » roi, couvert d'un cilice et suppliant, les yeux en larmes, aux ge- » noux d'un moine irrité.»

« Ce moine, en effet, avait abaissé la puissance impériale ; mais c'était après que l'empereur l'eut menacé d'anéantir la puissance dont il etait lui, le représentant, en le faisant déposer dans une diète. Ce moine était sorti des rangs du peuple, il ne disposait d'aucune force matérielle ; mais c'était un saint, et l'empereur dont les mœurs privées rappelaient les orgies des Césars, n'usait de l'auto-

[1] Ce point de vue véritablement sérieux et profond a été démontré par toute la science moderne. — Voir Gaab, *Apologie du pape Grégoire* VII. — Voigt, *Hildebrand nommé Grégoire* VII. — Bowden, *Grégoire* VII. — Stolberg, continué par Kerz, *Histoire de la religion de Jésus*, XXXVI. — Kater-Kamp, *Histoire ecclésiastique*, V, 1-121. — Norris, *Histoire des investitures*. — Schlosser, *Histoire universelle*, II, part. II, 694-782. — Luden, *Histoire du peuple allemand*, VIII et IX. — Kutzen, *Le pape Grégoire* VII *et le roi Henri* IV *à Canossa*, dans la *Gazette de philosophie et de théologie de Bonn*. — Dœllinger, *Manuel d'histoire ecclésiastique*, II, 131-276. — Wiseman, *Grégoire* VII, *dans les Démonstrations évangéliques de Migne*, t. XVI. — Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*. — Moeller, *Précis de l'histoire du moyen âge*, 273-414. — Lenormant, *Cours d'histoire moderne*. — Gosselin, *Du Pouvoir temporel des papes au moyen âge*. — Jager, *Introduction à Grégoire* VII *de Voigt*. — Lavallée, *Histoire des Français*. — Jean de Muller, *Voyages des papes*. — Alzog, *Histoire universelle de l'Eglise*. — Hurter, *Innocent* III. — Saint-Chéron, *Introduction à Innocent* III *de Hurter*.

rité impériale que pour opprimer ses sujets, qui en appelaient au pape, et pour faire un abominable trafic de toutes les fonctions ecclésiastiques, de sorte que le peuple, au lieu de la protection à laquelle il avait droit, ne trouvait dans les prélats impériaux qu'une oppression nouvelle. On comprend dès-lors quel devait être le pouvoir du pape, qui était le représentant de la morale chrétienne, et la colère de l'empereur, qui ne voulait détruire ce pouvoir que pour exercer en paix sa tyrannie [1].

[1] Cette appréciation élevée est celle des plus graves historiens de nos jours. Ecoutons le célèbre historien Luden : « Ce qui, selon l'idée de Hildebrand, doit être réalisé par l'Eglise dans ce monde, peut se résumer en trois propositions qui dépendent les unes des autres : sainteté et unité de l'Eglise par le pape et sous sa direction ; liberté et indépendance de l'Eglise et de tout ce qui la concerne vis à vis de toute puissance temporelle ; subordination de tout pouvoir temporel et de tout ce qui s'y rapporte à l'Eglise et à son chef le pape. Dans tous les cas, le plan de Hildebrand est né du plus généreux sentiment qui puisse faire battre le cœur humain. Il est né d'une tendre commisération envers les malheurs des hommes, du désir intime de détruire la cause de ces malheurs, et d'une intelligence capable d'exécuter ce plan miséricordieux. C'était un essai d'amélioration et de civilisation sous la forme religieuse et par la foi chrétienne. On fait injure à Grégoire quand on lui dénie l'amour des hommes, quand on doute même de sa piété ; il est bien plus vraisemblable que son plan était le fruit de la charité et de la religion. » Luden, *Histoire des peuples germains*. — « Nous pensons, dit le docteur Alzog, rendre exactement l'idée de ce grand pape en disant : « Grégoire, voyant le monde dans le mal, et sentant que le pape seul pouvait sauver le monde, conçoit le vaste plan d'une théocratie universelle. Elle embrassera dans son sein tous les royaumes chrétiens : les commandements de Dieu seront la base de la politique. Le pape la présidera. Son pouvoir spirituel sera à l'égard du pouvoir royal ce que le soleil est à la lune, à laquelle il communique la lumière et la chaleur, sans que, cependant, jamais la papauté puisse détruire le pouvoir temporel ou enlever aux princes leur souveraineté. Mais aussi, ceux-ci s'abaisseront nécessairement devant la souveraineté suprême de Dieu, dont ils tiennent leur royaume. Le refus du prince à cet égard l'exclura de l'alliance théocratique et le rendra incapable d'être le représentant de Dieu parmi les peuples chrétiens. » — En jugeant les actions de Grégoire d'après cette idée, tout s'explique et se coordonne. Son plan, consistant à fonder la vie politique des Etats sur les principes du christianisme, apparaît dans la grandeur, et l'on conçoit qu'il dut obtenir l'assentiment unanime des esprits généreux qui, dans ces temps de violence, sentaient vivement la nécessité d'une autorité morale, capable de dominer et de dompter la force brutale des puissances temporelles. Tout, dans Grégoire, concourait à la réalisation de son idée : volonté ferme que les peines les plus violentes ne pouvaient ébranler ; intelligence éminente, qui comprenait rapidement les affaires les plus difficiles et trouvait non moins vite le moyen de les résoudre ; caractère rigoureux et fier sans jactance ni prétention. Toujours digne dans ses paroles et ses actions, il n'était ni vain de son propre mérite, ni orgueilleux

» Les saintes lois du mariage surtout étaient fréquemment violées par les princes, et les papes seuls purent les faire respecter. On en vit un grand exemple, quand Innocent III força Philippe-Auguste à reprendre sa femme répudiée et à renvoyer sa maîtresse. Dans ce cas et dans bien d'autres du même genre, les papes ne s'étaient-ils pas montrés les continuateurs de J. C. et les bienfaiteurs de l'humanité, en soutenant l'être faible contre l'être puissant, et en faisant valoir, par leur *autorité*, la loi morale qui seule rétablit, par le pouvoir social, l'équilibre entre la force et la faiblesse naturelles? Et croit-on que si Louis XIV, et surtout Louis XV, eussent rencontré des papes assez fermes et assez puissants pour faire cesser les scandales de leur règne, ces papes n'eussent pas rendu un immense service à la France et à l'humanité? Enfin pense-t-on que si le pape eût réussi dans la résistance qu'il opposa à Henri VIII, lorsque celui-ci fit et défit cinq mariages et égorgea trois femmes, l'Angleterre n'en eût pas tiré plus d'avantage que ceux qui résultèrent de sa séparation avec l'Eglise romaine?

» Disons-le hardiment, la Révolution française en imposant le pouvoir de la loi civile à tous les hommes, au profit du faible qu'elle protége et du fort qu'elle arrête dans les tentatives de son égoïsme, n'a fait autre chose que de continuer la doctrine de l'Eglise et l'application qu'elle en avait faite. »

Après ces réflexions préliminaires, M. de Boislecomte vient à examiner la théorie de M. Louis Blanc qui déclare le *principe catholique* inséparable de l'idée de la *contrainte*.

» L'Eglise, dit-il, n'a jamais eu qu'une autorité qui se résume en ces termes simples : le *pouvoir de faire accepter ses décisions*. Ce pouvoir qui, sans parler de l'assistance divine, pourrait être regardé comme celui de la majorité et de la raison, est analogue à celui qui règne sur la science, et jusqu'à un certain point sur la politique. Il dépend, en effet, du premier venu de débiter toutes les absurdités qui naîtront dans son cerveau ; mais sa puissance s'arrête quand il s'agit de les faire accepter. En science comme en religion, la fan-

de son pouvoir, et ses ennemis mêmes rendaient justice à la pureté de ses mœurs, à sa vie irréprochable. Il donna la preuve la plus évidente de son désintéressement sincère dans sa réponse à la pieuse Mathilde, reine d'Etrurie, qui lui offrait tout ce qu'il lui demanderait de ses biens : « Ce que je préfère à l'or, aux diamants, aux trésors de ce monde ; ce que je veux de vous, c'est une vie chaste, charitable envers les pauvres, pleine d'amour pour Dieu et votre prochain ! » Alzog, *Histoire universelle de l'Église*, t. II, le pape Grégoire VII.

taisie s'exerce d'une manière absolue, et si nous ne voulions citer que ce qui s'est passé de notre temps, les exemples fameux ne nous manqueraient pas. Dans la politique, la fantaisie est moins large; elle s'arrête à la loi qu'on ne peut attaquer, et sous ce rapport, l'Eglise laisse plus de liberté à l'individu ; car elle n'a ni gendarmes, ni tribunaux pour le forcer à obéir à ses décisions et à rentrer dans son sein quand il proteste. Ses décisions ne sont souveraines que parce qu'elles sont acceptées....

» Nous pouvons donc affirmer hardiment que l'autorité de l'Eglise est toute morale, qu'elle laisse un aussi libre champ à la raison humaine que toutes les sectes et les systêmes, et que si elle lui donne pour limites certaines vérités fondamentales, c'est qu'elle les regarde comme une base unique de la vie sociale et religieuse. Quant à nous jusqu'à ce qu'une meilleure solution nous soit donnée, nous demandons la permission de croire fermement, mais très-librement, que celle de l'Eglise est la meilleure, et nous ne sachions pas que personne nous ait imposé cette déclaration et nous force de la maintenir; car elle n'est émanée que du très-libre examen de toutes les solutions philosophiques : aucune ne nous ayant satisfait, nous sommes revenu de notre plein gré à celle de l'Eglise....

» Nous sommes donc de l'avis de M. Louis Blanc quand il veut que l'éducation de l'homme n'ait d'autre base que la persuasion ; mais il reconnaîtra aussi que l'autorité et la persuasion marchent nécessairement de front; il reconnaîtra, ainsi qu'on le lui a déjà dit, qu'il faut bien que l'enfant soit *déterminé* à être quelque chose, selon le pays où il vit.... Il faut donc une autorité à l'homme pour diriger son éducation ; il en faut une pour régler l'association, et la fraternité exige cette autorité.... L'homme ne peut entrer en communion fraternelle avec son semblable qu'à la condition d'une loi commune et d'une croyance commune, disons plus, à la condition d'une langue commune ; car la langue n'est que l'expression , la forme , le signe du régime commun sous lequel l'homme est né ; c'est l'instrument de son éducation, c'est une chose à laquelle les partisans *des idées innées*, comme ceux des *idées reçues par l'unique voie de la sensation*, comme ceux de la *raison souveraine*, n'ont pas réfléchi. L'homme ne reçoit ses idées, ni des *sens*, ni de la *nature*, ni de la *réflexion*; il les reçoit de la *langue* par *l'éducation* et les développe par les *relations*. L'homme n'est donc jamais sous l'empire de l'individualisme ; il est sans cesse sous le joug d'une autorité, celle de la société. Si le développement de sa raison lui fait

découvrir quelques rapports nouveaux entre les hommes ou entre les choses, cette découverte n'a de valeur qu'autant qu'elle est acceptée. Il y a donc entre l'autorité individuelle et l'autorité générale un lien constant qui en règle l'exercice par la condition imposée à l'homme par Dieu, celle de vivre en société. Tel est le véritable principe de la fraternité humaine, que le christianisme a proclamé le premier, qu'il a institué et qu'il développera, nous le croyons, jusqu'à la fin des siècles, en maintenant le moyen d'ordre qui doit le régler, mais en le rendant, nous le croyons et l'espérons, le plus conforme possible à ce qu'exige la fraternité[1]. »

LA FRATERNITÉ.

M. Louis Blanc n'a-t-il pas voulu insinuer que non-seulement la doctrine de l'Eglise nécessitait la *contrainte* faite aux intelligences, mais qu'elle consacrait dans l'ordre polique et civil la doctrine de l'*absolutisme* et de la *servilité?* C'est là une supposition répétée tant de fois depuis que J.-J. Rousseau a écrit son *Contrat-Social* que nous comprenons qu'un esprit distingué, comme l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*, ait été dupe des préjugés qu'on s'est efforcé d'enraciner dans toutes les âmes. Mais il s'en faut bien que tous les écrivains démocrates aient partagé ces préventions étroites. L'un d'eux a remarqué que la plupart des théologiens catholiques ont reconnu le principe de la souveraineté du peuple, cette base essentielle de toute société démocratique.

» Aucune école théologique, dit M. *Feuguerdy*, n'a admis, comme Rousseau et les autres publicistes du droit naturel, un prétendu *état de nature* dont les hommes seraient sortis en concluant un pacte pour entrer en société; elles ont, tout au contraire, considéré l'état social comme l'état naturel de l'homme. Saint Thomas, dans son *Traité du Gouvernement des princes*, liv. I, ch. Ier, établit avec une grande clarté que l'homme, dépourvu des instincts et des ressources physiques que possède naturellement l'animal, et doué d'une raison qui ne se développe que par des rapports avec les autres hommes, ne saurait vivre dans l'isolement. « Il faut donc qu'il » vive en société, poursuit-il, l'un aidant l'autre, chacun appliqué » à sa tâche respective; l'un, par exemple, dans la médecine, celui- » ci de telle manière, celui-là de telle autre. » On voit qu'en plein

[1] De Boislecomte, *Histoire des Girondins par M. de Lamartine, et Histoire de la Révolution, par M. Louis Blanc*, dans la *Revue nationale*, octobre 1847.

13e siècle le docteur Angélique posait nettement le principe de la division des fonctions. Le don de la parole d'ailleurs, cette faculté essentiellement humaine, lui paraissait, avec raison, une marque certaine de la nature sociale de l'homme.

« Or, ce point établi, si la société est une institution naturelle, c'est-à-*dire* conforme à la nature des choses, le pouvoir, sans lequel la société ne peut exister, se trouve être aussi une institution naturelle. « Sans pouvoir, en effet, continue saint Thomas, la multi-» tude se dissoudrait..... Il n'y a pas d'association possible sans une » direction. Le pouvoir et la société sont donc également de droit » naturel, ou, autrement dit, de droit divin, comme ayant été éga-» lement voulus et ordonnés par Dieu. »

» C'est ainsi que saint Thomas entend les paroles de saint Paul, *que tout pouvoir vient de Dieu*.

» Cette interprétation restrictive, mais parfaitement conforme à l'ensemble du texte, n'était d'ailleurs pas nouvelle. Au 4e siècle, saint Jean-Chrysostome, à Constantinople, l'avait ouvertement enseignée, et auparavant même, au temps des persécutions quand la prudence faisait une loi aux chrétiens de la soumission, Origène n'avait donné que ce sens aux paroles de l'apôtre qui, en vérité, ne peuvent raisonnablement en recevoir d'autres.

» Parmi les théologiens modernes qui ont adopté ces principes, nous ne citons que *Bellarmin* qui, dans son traité *de Laicis*, (liv. III, ch. 6) enseigne « qu'en général et abstraction faite des formes du » gouvernement, la puissance civile émane de Dieu, comme une » conséquence nécessaire de la nature humaine, qu'elle ne dépend » pas du consentement des hommes, qui, bon gré malgré, ont » toujours un gouvernement; qu'elle est donc de droit naturel et » que le droit naturel, c'est le droit divin. »

» En faisant ainsi descendre le pouvoir du ciel, de manière à le rendre vénérable et à consacrer son droit d'exiger l'obéissance, peut-être les théologiens paraîtront-ils à quelques personnes avoir sacrifié la liberté à l'autorité ; mais ce serait là une lourde méprise. Voyons en effet.

» Ce pouvoir qui vient de Dieu, où réside-t-il ? Est-il l'apanage d'un homme, d'une famille, d'une caste, ou bien se trouve-t-il primitivement et fondamentalement dans la communauté tout entière?

» Sur ce point nous n'avons que l'embarras de choisir entre les autorités.

» Le pouvoir, dit *Bellarmin*, réside immédiatement dans toute la » multitude ; le droit divin, qui ne l'a départi à aucun individu, l'a » par là même laissé à tous. Abstraction faite du droit positif, il n'y » a pas de motif pour qu'entre égaux l'un commande plutôt que » l'autre ; c'est à la multitude qu'appartient le pouvoir. »

» Toute autoritée, exercée par un homme, dit *Suarez*, vient, » soit directement, soit indirectement, du peuple et de la commu- » nauté, autrement elle ne serait pas une autorité légitime.

» Le dominicain *Billuard*, dont la *théologie morale* n'est que la réproduction des doctrines de saint Thomas, n'est pas moins explicite : « La puissance qui vient de Dieu, dit-il, réside naturellement » dans la communauté; elle n'est dévolue aux rois et aux autres » gouverneurs que par le droit humain. »

» Le cardinal *Cajetan*, *Molina*, ce même homme que les jansénistes ont toujours poursuivi pour avoir cherché à concilier le libre arbitre avec la grâce; *Mariana*, dont presque personne n'a lu les ouvrages, et qu'on dénonce toujours à l'indignation publique pour une doctrine sur le tyranicide, qu'il a jetée en passant dans un long ouvrage et qui lui est commune avec tout le moyen-âge; *Cornélius à Lapide*, l'illustre commentateur de l'Ecriture Sainte, et vingt autres docteurs des plus fameux que nous pourrions citer, professent absolument les mêmes principes.

» Ainsi, d'après tous ces théologiens, c'est dans le peuple que l'autorité, prise en général, réside primitivement et essentiellement, et ce n'est que de l'adhésion et du consentement du peuple que toute autorité particulière tire sa légitimité. Cette consécration populaire est aussi nécessaire aux rois qu'aux présidents de république. Le pouvoir vient de Dieu, mais moyennant la volonté et le choix du peuple, *mediante consilio et electione humanâ*, comme le dit *Bellarmin* [1].

M. Feugueray va plus loin. Il affirme et il prouve avec vigueur que le catéchisme est complétement nécessaire au développement des institutions démocratiques :

« Rien de plus absurde, s'écrie-t-il, que de vouloir greffer le républicanisme démocratique sur la tige empoisonnée de l'athéisme, ou sur la tige morte de l'indifférence religieuse, ou bien sur cette autre tige, toujours grêle et tournant à tous les vents, de la philo-

[1] Feuguerey, *Doctrines des théologiens sur la souveraineté*, dans la *Revue nationale*, mai 1847.

sophie pure. Le rationalisme est aristocratique de sa nature, et ne conclut qu'à la souveraineté des capacités intellectuelles. La religion, au contraire, conclut à la souveraineté morale et à l'égalité de tous devant la même loi. Voilà pourquoi elle convient merveilleusement à notre constitution nouvelle, où elle doit faire circuler l'esprit de dévouement et de sacrifice, comme l'âme vivante, la force de conservation, qui défendra la République contre les coups du temps lui-même, ce grand destructeur. Nous ne croyons pas qu'aucun historien ni aucun politique digne de ce nom, démente ces vérités d'expérience et do bon sens; de sorte que, pour nous, c'est un fait acquis et dont nous partons, qu'il y a un immense intérêt social à ce que l'esprit religieux soit puissant en France, et soit répandu dans toute la politique. Les traînards du 18e siècle diront peut-être le contraire, mais leurs cris discordants n'empêcheront pas cette vérité d'être saluée par l'acclamation nationale. »

Un journal, qui ne dissimule pas ses convictions démocratiques, développe et fortifie ces graves considérations.

« Dans ce moment nous conjurons les hommes politiques qui nous lisent, de faire trève un instant aux graves préoccupations qui enveloppent les esprits, pour peser dans leur conscience la nécessité absolue du *sentiment religieux* au sein de la démocratie triomphante. Nous savons tout le prix des lois sages; nous connaissons toute la puissance des institutions politiques calculées sur les vrais besoins d'une nation. Pleins de confiance dans le génie de la France, nous espérons que l'Assemblée nationale, s'élevant à toute la grandeur de sa mission, dotera la patrie d'une constitution durable, réorganisera tous les grands services publics pour les mettre en harmonie avec la société nouvelle, et posera toutes les bases de l'amélioration progressive du sort des travailleurs. Mais ces lois seront vaines et ces institutions caduques, si *l'esprit chrétien* ne vient pas leur prêter la vie et les rendre fécondes.

» Certes, nous ne perdrons pas notre temps à démontrer qu'il n'y a pas de société sans religion; prouvons seulement que jamais la religion n'a été plus nécessaire que dans une société démocratique.

» Fille du christianisme et de la raison, la démocratie moderne est le dernier terme des progrès sociaux; elle peut être la *meilleure des sociétés;* nous nous en sommes déjà suffisamment expliqués. Mais, quelque juste qu'elle soit dans son principe, elle a ses

[1] Feugeuray, *Budget des cultes*, dans *la Revue nationale*, mars 1848.

pentes funestes et ses dangers. Il y a mille écueils où elle peut aller se briser. Aucune combinaison politique assez savante, aucune loi assez sage ne peut la préserver de ses propres excès, s'il n'y a pas, dans les idées et dans les mœurs un contre-poids capable de balancer et de neutraliser les effets des vices inhérents à la nature humaine, et qui ont tant de facilité d'explosion au sein d'une *démocratie.* Ce contre-poids ne peut être que la *religion.* »

» Un publiciste qui a étudié avec une rare intelligence la démocratie sur le plus vaste et le plus libre théâtre qu'elle ait eu jusqu'ici dans le monde, écrit ces paroles remarquables :

« Le despotisme peut se passer de la foi, mais non la liberté; la » religion est beaucoup plus nécessaire dans les républiques que » dans les monarchies. La société périra, si, lorsque le lien politique » se relâche, le lien moral ne se resserre pas. Que faire d'un peuple » maître de lui-même, s'il n'est soumis à Dieu?... Une complète in- » dépendance religieuse et une entière liberté politique sont incon- » ciliables. Si un peuple n'a pas la loi, il faut qu'il serve; et s'il est » li b, qu'il croie. » Ces paroles, dictées par une étude consciencieuse des faits à l'observateur politique le plus sagace de notre temps, peuvent se vérifier aisément par l'examen rapide des caractères principaux de la démocratie moderne.

» Le premier de ces caractères, c'est *la passion de l'égalité.* Il semble que l'égalité soit le premier besoin de la démocratie; elle la recherche avant tout et à travers tout, elle la préfère à la liberté elle-même. Et cette passion est juste et noble dans son principe; puisqu'elle n'est que la dignité humaine avec la conscience d'elle-même, et réclamant ses droits; et cette passion est chrétienne, puisque l'Évangile est le code de la *fraternité universelle,* Malgré sa légitimité, l'égalité n'a jamais été satisfaite, et ne peut jamais l'être. Si tous les hommes naissent égaux en droits, ils sont inégaux par leurs facultés et par l'usage qu'ils savent en faire. De là, même au milieu du régime égalitaire le plus absolu, des inégalités inévitables, et sans lesquelles il n'y aurait pas de société. Ce droit d'égalité, ce fait d'inégalité engendrent dans le cœur de l'homme une autre passion, l'*envie,* qui porte dans la société les plus grands ravages. C'est l'envie qui s'attache à tout ce qui a du prix pour l'amoindrir, à tout ce qui est grand pour l'abaisser, à tout ce qui est honorable pour le flétrir. L'envie ne peut supporter aucune supériorité. Elle arme les citoyens les uns contre les autres; le faible contre le fort, le pauvre contre le riche; et, par les désordres continuels qu'elle excite,

elle menace sans cesse l'existence même de la société. Trop naturelle au cœur de l'homme, cette passion inquiète, sous le régime démocratique, est sans cesse développée, surexcitée par le principe même de ce régime, celui d'égalité.

» Quel sera donc le remède à cette passion perturbatrice? Cherchez et vous n'en trouverez pas d'autre que le respect profond des droits d'autrui, de sa personne, et une certaine modération de désirs qui rend l'homme content du sort que la Providence lui a fait, parce qu'il place son idéal au-dessus des périssables intérêts de la terre. Or, ce respect profond des droits est impossible sans un sentiment énergique des devoirs. Cette modération des désirs terrestres n'est concevable que là où règnent l'amour et le culte des choses invisibles, sous l'œil de Dieu. Nous voilà donc ramenés à la religion comme au seul remède efficace à cette passion dangereuse de l'envie, fruit naturel du principe démocratique.

» L'empire de la majorité est le second caractère de la démocratie. La majorité fait la loi; elle règne et gouverne; et cet ordre est bon, car il faut toujours supposer que la justice et la raison sont plutôt avec la majorité qu'avec la minorité. Toutefois, ce principe de majorité renferme la plus effroyable des tyrannies si de misérables flatteurs apprennent aux peuples, enivrés de leur puissance, que le nombre fait la raison, que toutes leurs volontés sont sacrées, et que leur pouvoir s'étend à tout. Egarée dans ces routes funestes, une nation ne tarderait pas à descendre au dernier degré de l'abaissement moral.

» Que ces peuples apprennent donc qu'il y a au-dessus de leurs volontés arbitraires *une loi éternelle de raison, de justice*, expression de l'ordre divin, base nécessaire des droits et des devoirs; loi immuable et impérissable, contre laquelle tout ce qu'on fait est nul de soi. Que les peuples apprennent que le monde intérieur, le monde de la foi et de la science, le monde de la religion et de la vérité, le monde du beau et de l'amour, le monde de l'infini, en un mot, est à jamais soustrait à leur puissance, et que ce sanctuaire doit être toujours inaccessible à leurs entreprises. Contre-poids nécessaire d'une loi de majorité abrutissante si elle est sans limites, ces hautes pensées ne sont inspirées que par une raison élevée, ferme, profondément religieuse [1]. »

[1] Ces paroles sont vraies; cependant nous nous permettrons de demander à *L'Ère nouvelle* pourquoi, en faisant cette énumération des lois auxquelles la démocratie doit être soumise, elle ne parle que de cette *loi abstraite*, inventée par la philo-

» L'instabilité particulière aux démocraties nous donne leur troisième caractère. Si l'activité, le mouvement propre à un état démocratique, si la facilité extrême des changements et le besoin d'innover naturel à une population qui peut tout se permettre, si toutes ces causes peuvent faciliter à un peuple la carrière de tous les progrès, elles peuvent aussi rendre les lois et les institutions aussi instables que ces sables mouvants qui bordent une mer agitée. A cette ardeur d'innovation, le respect des pouvoirs publics est une faible barrière.

» Donc, au milieu de cette rapidité qui précipite les hommes et les choses, quoi de plus grand, de plus imposant, de plus salutaire que le spectacle d'une religion immuable dans ses dogmes et dans sa morale ; d'une religion qui reproduit les traditions universelles du genre humain ; d'une religion qui, par la succession de ses pontifes, se rattache à l'origine des choses ! Quelle autorité plus auguste, plus propre à ramener le respect dans les âmes? Et, en même temps, quelle autorité moins effrayante pour la liberté, puisque, dans le monde moderne, dégagée de toute alliance avec la force, elle ne peut s'imposer que par la persuasion? La diminution du respect est un des plus grands fléaux des sociétés démocratiques ; et un publiciste célèbre, et aujourd'hui malheureux, s'est honoré en appelant l'Église catholique la plus grande école de respect qui soit sur la terre. Elle pose l'auréole divine sur le front du magistrat populaire, sorti de l'élection temporaire, comme sur celui du monarque absolu qui prétend ne relever que de Dieu ; et ainsi elle donne à l'autorité, faible et chancelante dans les démocraties, un appui précieux pour la société et sans danger pour la liberté.

» L'abaissement des grandes supériorités sociales, le droit universel de discussion, la mise de tout à la portée de tous, produisent chez les nations démocratiques une disposition universelle à ne croire que soi, et à faire de la raison humaine et de notre faculté de comprendre la règle unique de nos adhésions.

» Cette prédisposition tend nécessairement à rabaisser l'intelligence, à lui couper les ailes, à la tenir toujours dans les régions moyennes de la pensée. Il faut donc que la religion, par son côté *surnaturel*, par sa vertu surnaturelle, par les *aspects divins* et

sophie, et établie par elle, et pourquoi elle ne parle pas de la *loi positive et révélée* de Dieu, la seule *chrétienne* et la seule *obligatoire*. N'est-ce pas une chose fâcheuse de voir les chrétiens eux-mêmes, cacher et voiler la parole positive de Dieu, lorsqu'il s'agit de la Constitution même de la Société?

les grâces infinies qu'elle ouvre à l'œil épuré de l'intelligence, vienne préserver la pensée et la philosophie elle-même d'un abaissement continu. Le droit d'examen et de discussion, inséparable du régime démocratique, a aussi un autre effet, celui d'enfanter une prodigieuse diversité d'opinions, de pulvériser l'opinion en insaisissables atomes. Si cette disposition devient prédominante et exclusive, c'en est fait de l'unité morale et intellectuelle d'un peuple : il ne pourra s'unir que par les intérêts, et la société ne sera plus qu'un contrat d'assurance mutuelle. Que l'Église catholique ouvre donc aux esprits divergents son grand centre d'autorité et d'unité; qu'elle les unisse, par la liberté et le libre examen, dans la même foi, le même amour, et, dès lors, la démocratie chrétienne pourra réaliser ses destinées les plus sublimes [1] ! »

« L'abbé Frédéric-Édouard CHASSAY,

Professeur de philosophie au Grand-Séminaire de Bayeux.

Polémique Philosophique.

LA ROYAUTÉ ET L'INQUISITION [2].

5. Jérôme de Prague.

Dénoncé par ses violences. — Condamné comme perturbateur du repos public. — Egards que l'on a pour lui. — Eloge du Pogge. — Son obstination.

L'affaire de Jérôme de Prague, jugée quelques jours après, ne fut que le corollaire de celle de Jean Hus, et présenta les mêmes caractères... Comme le maître, le disciple s'était insurgé contre les Allemands, les accusant de vouloir dominer partout, et notamment en Bohême. Cette question revient souvent dans l'attaque des hussites; elle dût influer considérablement sur l'instruction politique du procès; nous n'en voudrions pour preuve que la chaleur employée par l'historien allemand Théodoric de Nien, à justifier ses compatriotes, qu'il représente comme ayant tiré les Bohémiens de

[1] *L'Ère nouvelle*, 28 avril 1848.
[2] Voir le précédent article au n° 28 ci-dessus, p. 318.

la plus profonde barbarie [1]. Comme Jean Hus, Jérôme fut accusé d'avoir soutenu les erreurs de Wiklef, mais on s'appesantit principalement sur sa participation aux troubles et aux émeutes... La quatrième accusation le dénonçait comme ayant foulé aux pieds les reliques de l'église des Carmes, injurié et battu les moines qui quêtaient pour la fabrique en 1412; d'avoir, quelques jours après, envahi le même monastère avec main forte, et blessé plusieurs religieux; d'avoir souffleté un dominicain dans la rue, et de s'être armé d'un couteau pour le tuer, menace qu'il aurait accomplie sans l'intervention de quelques bourgeois; d'avoir contraint, par la force, un jeune moine à quitter le froc et à parcourir les rues à la tête de bandes armées pour exciter le peuple contre le clergé.

Jérôme nia certains faits et en avoua d'autres, mais sans vouloir commenter ici leur degré d'exactitude, ces accusations établissent assez clairement qu'il ne suffisait pas de professer des opinions hétérodoxes pour être livré au bras séculier, et qu'on n'appliquait le dernier supplice qu'aux hérétiques coupables d'actes de violence, de crimes, punis aujourd'hui presqu'aussi rigoureusement..... Sans cette nécessité de joindre le crime temporel à l'impiété pour être livré à la justice séculière, comment expliquer l'existence des Juifs en Europe, alors que de simples hérésies auraient conduit inévitablement au bûcher? Les Israélites, il est vrai, étaient souvent rançonnés, maltraités, par les seigneurs séculiers; mais enfin ils étaient tolérés partout, sauf en Espagne où on les traquait comme des bêtes fauves, depuis l'édit d'expulsion de Ferdinand le catholique. Et cependant l'hérésie était évidente ici, nul doute à conserver: nulle enquête à faire. Ces hommes et ces femmes, campés dans des rues à eux, portaient le blason du Judaïsme sur leur costume national. La tolérance au moyen-âge a des manifestations encore plus frappantes. La règle de saint Benoît, définissant les formalités hospitalières à remplir envers les étrangers, semble indiquer que les Juifs recevaient asile aussi dans ces grandes et admirables aumôneries, car on y parle des voyageurs non chrétiens...

Sachons reconnaître que ce pauvre moyen-âge n'était pas aussi fanatique qu'on veut le prétendre. L'affaire de Jérôme de Prague nous en offre d'autres témoignages. Dans le sermon qui ouvrit la dernière séance, l'évêque de Lodi parla à Jérôme avec la plus grande douceur, et, quoique l'accusé se soit parjuré de la manière la plus

[1] Lenfant, t. I, p. 160.

grave dans le cours des débats, il lui offrit sa grâce s'il voulait se répentir; il lui fit remarquer en manière de consolation, que les grands esprits sont le plus sujets à l'erreur; et lui rappela les ménagements excessifs que le conseil avait observés à son égard. « Quoique plus diffamé qu'Arius et Sabellius, que Faustus et Nestorius, lui dit-il, on ne vous a mis en prison qu'après votre première fuite. Le concile était résolu à vous laisser jouir de toute la liberté à Constance, si vous n'aviez pas rompu votre ban. On n'a admis contre vous que des témoins d'une probité reconnue, et que vous n'aviez pas récusés, on vous a épargné la question, on a laissé pénétrer près de vous tous ceux qui l'ont désiré, et l'on vous a accordé nombre d'audiences. »

Enfin, le concile le condamna à être jeté dehors comme une branche pourrie; il le déclara hérétique, relaps, excommunié, anathématisé; et, toutefois, même en le livrant au bras séculier, les prélats recommandèrent aux juges et aux exécuteurs de la justice de ne le point insulter et de le traiter avec humanité[1]. Bien plus, cet homme trouve parmi les catholiques un panégyriste ému, non envers ses opinions, mais envers sa constance et son admirable fermeté, et ce panégyriste est le secrétaire intime du pape Jean XXIII qui avait montré tant de ménagements envers Jean Hus; c'est un littérateur particulièrement estimé de plusieurs prélats qui l'avaient chargé de faire des recherches scientifiques dans les environs de Constance; Pogge florentin en un mot; il consacre aux derniers moments de Jérôme de Prague une très-longue lettre où nous remarquons ces passages :

« Je n'ai jamais entendu criminel approcher autant dans sa défense de l'éloquence des anciens, que nous admirons tous les jours. Rien de saisissant comme la beauté de son discours, la force de ses raisons, la grandeur de son courage, la hardiesse et l'intrépidité de son visage et de sa contenance. Quel dommage qu'un si beau génie se soit écarté de l'orthodoxie, si toutefois le bruit public est fondé, car il ne m'appartient pas de juger une affaire si grave, et je m'en rapporte aux hommes plus compétents... » Il ajoute plus loin : « Pendant qu'il parlait avec tant de force et de grâce, l'agitation de la multitude couvrit sa voix..... On résolut en conséquence qu'il répondrait d'abord aux articles de l'accusation, et qu'il aurait toute liberté de parler. On lui lu tous les chapitres l'un après l'autre, en l'interrogeant sur chacun,

[1] Lenfant, t. I, p. 565.

» et l'on ne saurait croire avec quelle lucidité, quelle présence » d'esprit il répondit. Jamais il n'avança la moindre chose qui fût » indigne d'un homme de bien....

» Mutius Savola ne vit pas brûler son bras avec plus de constance » que celui-ci, son corps tout entier, et Socrate ne prit pas le poison » avec plus d'allégresse... »

6. Jean Viklef et sa condamnation.

Egards que l'on commence à avoir pour lui. — Ses prédications excitent à la révolte. — Il prêche la toute-puissance du roi sur l'Église.

En étudiant attentivement l'histoire des hérétiques persécutés, il faut tenir compte de deux sortes de faits bien distincts. Sauf en Espagne, où nous avons montré les motifs de la complicité solidaire de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité temporelle; la première n'envisage partout ailleurs que la défense du dogme; si l'hérésiarque n'est coupable que d'opinions hétérodoxes, écrites ou prêchées; les inquisiteurs, les évêques, cherchent à le convaincre d'erreurs et à le faire abjurer. Se repent-il, on se contente de lui infliger certaines pénitences; s'obstine-t-il, on l'excommunie, on le dégrade, on le rejette hors de l'Eglise. Telles sont les conséquences d'une simple affaire d'hérésie. Mais si des excitations à la révolte, à la violence, au meurtre viennent la compliquer, la juridiction civile revendique le coupable, et le juge selon les appréhensions, les idées et la pénalité de l'époque. Jean Hus et Jérôme de Prague nous offrent l'exemple d'une triste conclusion, conforme aux craintes politiques que les désordres de la Bohême inspiraient à Sigismond. Supposons ces deux hérésiarques livrés à la justice des seigneurs bohémiens, ils auraient été temporellement absous et glorifiés comme Luther et Calvin en eurent plus tard la triste prérogative.

L'histoire de Viklef leur précurseur se range dans la catégorie des hérésiarques favorisés par les dispositions intellectuelles de leurs contemporains. La publication de quelques principes erronés l'avait fait exclure du principalat de Cantorberry et le pape lui avait aussi refusé l'évêché de Vigorne. Profondément irrité comme tous les esprits orgueilleux, il voulut se venger en détruisant l'autorité spirituelle, en remontant des premiers échelons jusques au Saint-Siége. Nous n'entreprendrons pas de rapporter ici ces nombreuses et profondes erreurs à l'endroit de la hiérarchie et du dogme; la glorification des protestants et les condamnations des conciles de Londres et de Constance ont suffisamment établi leur gravité. Grégoire XI inquiet

de leur propagation, ordonna en 1377 à l'université d'Oxfort, d'en arrêter les progrès. L'année suivante, Viklef fut cité devant l'archevêque de Cantorberry et l'évêque de Londres, commissaires du pape; ils se contentèrent de le réprimander et le renvoyèrent en lui ordonnant de garder le silence.

Il se soumit, mais oubliant bientôt sa promesse, et aggravant encore ses erreurs, il prêcha des principes d'égalité, d'indépendance que nous appellerions aujourd'hui *communistes*, qui devinrent l'occasion des plus graves des désordres commis par les paysans soulevés.

Un concile national tenu à Londres le 17 mai 1382 le manda à sa barre; ses ouvrages y furent examinés avec soin et ses principales propositions censurées ou condamnées. Le roi Richard y joignit une déclaration contre les Viklefistes et ordonna à l'univesité d'Oxfort de chasser leur chef de son sein. Aucune autre peine, même canonique, n'accompagna la sentence du concile; cette modération d'un tribunal ecclésiastique n'a pas lieu de nous surprendre. Elle est conforme à la jurisprudence de l'Église, et cependant jamais hérétique n'avait attaqué le dogme et l'autorité avec tant de violence. Tous les principes fondamentaux étaient renversés. La clémence du roi et des barons nous étonne davantage, car ces principes d'égalité, d'indépendance exagérés, prêchés à une époque si peu préparée à les mettre en pratique, avaient déjà ensanglanté l'Angleterre. Londres avait vu le sang couler jusque dans le palais du roi. Les Viklefistes ouvraient dignement aux Hussistes la voie du massacre et du pillage; ces événements, qui servirent de circonstances atténuantes a Viklef devant la justice séculière, méritent donc d'être examinés.

Et d'abord Viklef ne marchait pas personnellement à la tête des bandes d'insurgés, Vatteler était leur général; Jean Ball, Jacques Strav, prêtres parjurés, étaient leurs orateurs et leurs casuistes. Après s'être demandé : « Quand Adam bêchait et quand Ève filait, » qui donc était gentilhomme? » ils concluaient directement à l'insurbordination, et disaient aux basses classes : « Voici le moment » où, si vous le voulez, vous pouvez secouer le joug de toute dépendance; soyez gens de cœur et ne perdez pas une si belle occasion. » Défaites-vous d'abord des premiers seigneurs du royaume, puis » des justiciers et des autres magistrats, en un mot, de tous ceux qui » peuvent nuire à l'ordre populaire; délivrez-en le pays, afin que » vous puissiez vivre en paix et être tous égaux en liberté, en puissance et en noblesse. »

Rangées sous cette bannière d'anarchie, les bandes insurgées commencèrent la mise en pratique de leurs sanglants programmes à Cantorberry; puis, envahissant les comtés de Herfort, Sussex, de Surrey, Suffolk, Norfolk, Lincoln, Cambridge; ils massacrèrent les seigneurs, les juges, les jurés, les jurisconsultes et tous les partisans de l'aristocratie. *Vive Richard et les communes !* était le cri national qui servait d'assermentation à leurs forfaits. Ayant envahi Londres, ils s'emparèrent de la Tour, mirent à mort l'archevêque Subdury, sir Robert Hall, le confesseur du roi, William Appuldore, le fermier des impôts, plusieurs de ses agents, et promenèrent leur tête au bout de leurs piques.

Tant de crimes ne pouvaient rester impunis : le gibet fit justice de ces massacres. Jean Ball et Jacques Straw furent pendus avec des chaînes de fer; à quelle circonstance Viklef fut-il donc redevable d'échapper à la colère qui remontait jusqu'à son nom, et de mourir tranquillement d'apoplexie deux ans après à Luttervold ? Il le doit à ce levain déjà profond de réforme, à cette jalousie contre Rome et l'Église, qui avaient envahi les barons et le roi, et surtout Jean, duc de Lancastre, son oncle, et Henri de Percy, maréchal du royaume. On pendait sans rémission les chefs visibles des bandes meurtrières; mais on pardonnait à l'instigateur caché de ces révoltes, en considération de ses déclamations contre l'autorité papale, de ses railleries contre la transubstantiation, la confession orale et les richesses du clergé.

Si Jean Ball flattait les serfs par ses déclamations d'égalité primitive, Viklef ne flattait pas moins les grands et le roi en enseignant « que le royaume ne doit obéir à aucun siége, à aucun prélat... » qu'il ne faut envoyer de l'argent ni à Rome, ni à Avignon, ni à » aucune cour étrangère..... Ceux qui exigent ces redevances sont » des loups ravissants que l'Écriture nous apprend à reconnaître » par leurs œuvres; on ne saurait justement charger le peuple d'im- » pôts avant d'avoir épuisé les biens de l'Église, qui sont le patri- » moine des pauvres. Quand les évêques ou curés tombent manifes- » tement dans la disgrâce de Dieu, le roi peut et doit confisquer leur » temporel. Il est permis aux seigneurs laïques d'enlever leurs biens » aux ecclésiastiques pécheurs d'habitude, d'autant que l'Écriture » sainte est contraire à ce que les prêtres possèdent des immeu- » bles[1]. »

[1] Bercastel, t. VII, p. 365, 366.

Toutes ces excitations à la confiscation des biens ecclésiastiques devaient avoir leur prestige à une époque où les longs désordres financiers avaient tari toutes les sources de revenu, dilapidé les réserves, corrompu les monnaies, tué le crédit. L'aveu d'un déficit considérable fait au Parlement en 1380 avait fait éclater un mécontentement général ; les communes avaient exigé le renvoi du grand conseil et la nomination d'un comité de finances, composé de députés plébéiens et, chose inouïe jusqu'à ce jour, de deux aldermans de Londres et d'un alderman d'Yorck. L'emploi d'un subside considérable, mais insuffisant, tant le mal était profond, fut suivi d'une nouvelle demande de 160,000 livres sterling. Encouragé par les principes de Viklef, on voulut obliger le clergé à en payer le tiers ; celui-ci refusa de laisser empiéter sur ses prérogatives : la gravité du mal finit cependant par l'y faire consentir ; mais le prélèvement de ce nouvel impôt pesa sur la classe pauvre, et la cruauté des collecteurs devint le signal des soulèvements.

Si certains besoins d'économie politique donnaient, même auprès des grands, de la valeur aux attaques de Viklef contre les richesses du clergé, l'esprit de licence philosophique que Bacon devait developper plus tard, ne trouvait pas moins d'aliments dans les propositions dogmatiques du curé de Lutterworth. « Jésus-Christ, disait-il, » n'est pas vraiment et réellement présent au sacrement de l'autel ; » la substance du pain et du vin demeure en ce sacrement après la » consécration. On ne trouve point dans l'Évangile que Jésus-Christ » ait ordonné la messe. La confession extérieure est inutile à un » homme suffisamment contrit. Si le pape est un méchant, il est » membre de Satan, et n'a, par conséquent, aucun pouvoir sur les » fidèles. Après Urbain VI, on ne doit plus reconnaître de pape ; » mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses propres lois. Un » prêtre ou un diacre peut prêcher sans autorité du pape, ni » de l'évêque. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la pré- » dication à cause de l'excommunication des hommes sont traîtres à » Dieu. »

Ainsi, son principe de prééminence du roi sur le pape, de l'état sur l'Église, faisait oublier ces hardiesses socialistes à l'endroit de l'égalité et de la liberté. Ses attaques contre la foi le faisaient aimer des philosophes que ses rêveries politiques mécontentaient, et absous temporellement au 14e siècle, il fut canonisé par les réformés du 15e, qui conservent comme une relique, dans la cathédrale de Lutterworth, la chaise où il rendit le dernier soupir.

7. Vanini et Calas en face des parlements.

Les parlements sont plus sévères que l'Église envers les hérétiques.—Vanini et Calas sont condamnés sans l'intervention de l'Église.

On se tromperait gravement en attribuant aux tribunaux ecclésiastiques le privilége de la sévérité à l'égard des hérésiarques. Les tribunaux civils et les peuples ont souvent exagéré les rigueurs dans les affaires où l'Église romaine restait hors de cause..... Pourquoi? C'est que la colère est inséparable de toutes les grandes passions, quel que soit leur caractère religieux ou politique. Contentons-nous de rappeler deux procès justement célèbres, qui ont mis des hérétiques en face des parlements... On a voulu rendre l'Église romaine responsable de la mort de *Calas* et de *Vanini*, et cependant jamais autorité ne fut plus étrangère à la condamnation de ces victimes des haines religieuses. Résumons les faits en peu de mots. S'il est une ville dont la physionomie se rapproche de celle d'Espagne, c'est assurément la vieille capitale du Languedoc. Comme Tolède et Madrid, son sol s'affaissait, aux 15e et 17e siècles, sous le poids de sombres monastères et d'immenses cathédrales; comme l'Espagne, elle avait été longtemps le théâtre de guerres de religion non moins acharnées que celles des Maures; les Vaudois au 13e siècle, les calvinistes au 16e, avaient couvert le Languedoc de massacres et d'incendies; catholiques et hérétiques n'avaient rien eu à se reprocher dans les emportements de la lutte.

Ce fut sur ce cratère brûlant que *Vanini* vint tomber en 1619. Ce digne précurseur du scepticisme du 18e siècle avait parcouru l'Italie, s'était fait ordonner prêtre, prêchant impunément ses principes audacieux dans les Pays-Bas, en Suisse, en France, en Angleterre, et n'était inquiété que par la Sorbonne pour ses *Dialogues*, publiés en 1616. Chose étonnante! Pendant ces tracasseries, il chercha un protecteur, et ce fut le nonce du pape, à Paris, dont il réclama la bienveillance, et il finit par se retirer à Toulouse, chez Le Mazuyer, membre du Parlement. Mais celui que toute l'Europe catholique s'était contentée de censurer, à peine arrivé à Toulouse, est arrêté sous l'accusation vague d'athéïste, et condamné, le 9 février 1619, *à être traîné sur la claie droit à la cathédrale, où, dépouillé en chemise, tenant un flambeau ardent en main, le hart au col, à genoux devant la grande porte, il demanderait pardon à Dieu, au roi et de là en hors, faisant le cours de coutume, serait conduit à la place du Salin avec ce cartel sur les épaules : Athée et blasphémateur*

du nom de Dieu; puis, assis sur un poutreau, sa langue serait coupée, lui-même étranglé, son corps brûlé et réduit en cendres.

Voilà un jugement écrit par quelque grand-inquisiteur de Madrid, rendu par un saint-office de moines, dira-t-on; heureusement, il y a là un parlement qui en arrêtera l'exécution, une municipalité, une population qui éteindront le bûcher... Étrange erreur! fatale espérance! Cet arrêt est celui du Parlement lui-même, rendu par la grand'-chambre de la Tournelle, sur rapport de maître Catel, contresignée par ce même Le Mazuyer, qui avait accueilli Vanini dans sa famille; aucun espoir de grâce, car la municipalité fait déjà dresser les apprêts du supplice. Le peuple trépigne de joie comme à un auto-da-fé de Séville, le bourreau prépare ses tenailles, et, pour qu'aucune intervention ne vienne retarder le supplice, la sentence est exécutée le jour même de son prononcé. Faisons remarquer une circonstance importante : l'Église resta entièrement étrangère à cette condamnation; non seulement l'Église romaine, mais encore le clergé de Toulouse. La mort de Vanini ne fut qu'un acte d'exaltation populaire, ou plutôt national; car, il faut le dire, à la tête de cette vengeance judiciaire se trouvaient les citoyens les plus instruits, les plus recommandables pour l'époque, notamment le rapporteur Catel, auteur de *Chroniques* très-estimées.

Mais cette fureur d'intolérance avait envahi si profondément tous les esprits que Gabriel de Barthélemy de Gramont, membre du Parlement de Toulouse, auteur d'une *Histoire de Louis XIII*, rend à sa ville natale le singulier honneur d'être la seule cité du royaume qui conserve intact et met en pratique le principe d'intolérance dans toute sa rigueur. « Il n'y a pas de ville en France, dit-il, où les lois » contre l'hérésie soient exécutées plus sévèrement qu'à Toulouse, » et malgré que l'*Édit de Nantes* ait accordé partout ailleurs aux » calvinistes, l'exercice public de leur religion, qui fait que partout » ils ont un libre commerce avec les catholiques, ils n'ont jamais » osé s'établir dans la ville, et il n'y a qu'elle seule en France qui soit » entièrement purgée de la peste de l'hérésie, et on n'y souffre per- » sonne dont la croyance soit suspecte à la cour de Rome. »

Nous n'aurions pas besoin de ce témoignage écrit pour reconnaître l'existence du fait. Trop d'événements viennent confirmer cette ardeur exagérée du catholicisme toulousain. Cent quarante ans plus tard, à la veille de la révolution, le procès de *Calas* jette un sombre reflet de ce fanatisme emporté qu'on a prétendu être l'apanage des tribunaux ecclésiastiques.

Le fils d'un calviniste, qui passait pour vouloir abjurer l'hérésie, est trouvé pendu dans sa demeure. Malgré les témoignages favorables à la famille Calas, et sans qu'aucune preuve pût faire soupçonner l'assassinat, le Parlement fonda un arrêt inique de mort sur cette argumentation singulière : « Calas fils était soupçonné de vouloir » abjurer la religion, son corps a été trouvé pendu dans la maison » de son père, donc il a été victime de la fureur religieuse de ses pa- » rents, désireux de prévenir le scandale de l'abjuration. » Eclairé par ce singulier argument, il ne restait plus qu'à arracher l'aveu du crime par la torture... Aucune autorité ne voulut rester en arrière dans ces représailles fanatiques, toutes s'efforcèrent de rendre une condamnation inévitable. Sur le simple indice que Calas fils penchait vers le catholiscisme, les magistrats permirent aux pénitents blancs de faire un service pour le repos de son âme ; les capitouls, plus zélés encore, invitèrent le curé de Saint-Etienne, à la réquisition du procureur du roi Lagane, de rendre catholiquement les honneurs funèbres à la victime. Quel préjugé terrible contre les accusés ! que de tentatives pour exalter la population et faire rendre une sentence fatale ! Ces préliminaires irritants portent leurs fruits : le capitoulat étant assemblé, le procureur du roi conclut à la peine de mort pour Calas père et fils, aux galères perpétuelles pour leur prétendu complice Lavaïxe ; avec l'attention édifiante de faire assister la mère Calas au supplice des siens. Cependant, les capitouls se contentèrent de rendre un jugement préparatoire qui condamnait les trois accusés à la question ; mais le procureur du roi, indigné de tant de modération, en appelle. Le Parlement casse, et après longues enquêtes qui ne donnèrent aucun éclaircissement nouveau, la chambre de la Tournelle sur les conclusions barbares du procureur-général Riquet de Bonrepos, condamna un vieillard de 63 ans *à être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire ; à être rompu vif, à mourir sur la roue, son corps brûlé ensuite et les cendres jetées au vent*..... Comme dans le procès Vanini, le clergé resta étranger à cette affaire, il n'y eut d'autre intervention que celle d'un dominicain, professeur de théologie, qui s'en occupa comme casuiste, et celle d'un prêtre vénérable, dont la conduite évangélique et impartiale fut comme une protestation vivante de la tolérance religieuse si méconnue par les magistrats. Cette justification du clergé, nous la donnons sur le témoignage de l'histoire et sur celui de l'annaliste d'*Aldéguier*, le voltairien le moins suspect en matière ecclésiastique.

(*La fin au prochain cahier.*)

COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

En commençant ce *compte-rendu*, la première chose que nous ayons à dire, c'est que nous sommes étonnés d'exister encore après ces temps de révolution et de guerre civile que nous venons de traverser, et dont les conséquences se sont fait sentir sur toutes les entreprises en général, et en particulier sur les travaux qui, comme les nôtres, sont graves, solides, et s'adressent moins aux passions qu'à la réflexion et à l'étude. Qui peut, en effet, étudier ou lire lorsque l'émeute parcourt les rues ou les campagnes, quand le canon gronde, que les fusillades se font entendre, et que l'on voit les morts et les blessés rapportés tristement du champ de bataille? Or, c'est précisément ce spectacle qui s'est offert à nos yeux.

Aussi avons-nous vu la plupart des *Revues* religieuses ou scientifiques tomber les unes après les autres. *La Revue scientifique*, *l'Anthropologie catholique*, *le Monde catholique*, etc., ont cessé tout à fait leurs publications; *le Correspondant*, la plus volumineuse de nos revues, publiée sous le patronage des hommes les plus riches de Paris et des départements, a été forcé de suspendre ses publications et de ne plus paraître que sous la forme de bulletins *hebdomadaires*, à 25 c. d'abord, puis à 40 c. — Combien ne devons-nous pas nous féliciter d'avoir pu nous-mêmes continuer nos publications, nous qui n'avons jamais eu ni actionnaires, ni bailleurs de fonds, ni secours d'aucune sorte, si ce n'est le secours de nos lecteurs et de nos abonnés! Qu'ils en reçoivent aussi nos sincères remerciements; c'est à eux seuls que revient le principal mérite de notre publication; mais, après ce juste hommage qui leur est bien dû, qu'ils nous permettent d'ajouter que la *rédaction*, la *direction* et l'*administration* ont fait aussi leur devoir dans ces malheureuses circonstances. C'est leur abnégation et leur dévouement presque tout *gratuit* qui ont permis à *l'Université catholique* de continuer ses publications. — Nos abonnés, comme on peut le croire, étaient très-minimes, ils ont encore diminué dans ces derniers temps, et ils sont, on peut le dire, réduits au strict nécessaire; mais tant que ce nécessaire subsistera; quand nous ne ferons qu'y perdre notre temps, notre travail et un peu de notre argent, nous ne laisserons pas tomber un organe de la presse catholique.

Ce que nous disons ici, nous l'avons déjà mis en pratique. Quand

il s'agit de fonder *le Correspondant*, les directeurs fondateurs, qui étaient presque tous des rédacteurs de *l'Université catholique*, vinrent nous faire part de ce projet et nous demandèrent à nous unir à eux. Nous répondîmes que nous étions prêts à le faire ; que, connaissant leurs principes, qui étaient les nôtres, nous nous unirions volontiers à eux. Bien plus, que nous étions prêts à leur laisser la direction de la Revue ; mais malheureusement la première condition qu'on voulut nous imposer, ce fut de supprimer *l'Université catholique*. Quelques-uns des directeurs, préoccupés de je ne sais quel amour posthume pour un ancien journal, mort d'inanition depuis 12 ans [1], et à l'âge de 2 ans et demi, voulurent à toute force le ressusciter, et exigèrent que *l'Université catholique*, qui comptait alors 7 ans d'existence, qui était encore pleine de vie, mourût à son tour et se métamorphosât dans *le Correspondant*. Nous ne voulûmes pas consentir à ce suicide : nous dîmes que nous ne concevions pas qu'un journal qui faisait ses frais, qui, par conséquent, réunissait une assez grand nombre d'abonnés qui tenaient à son nom et à ses principes, fût *tué* par ses directeurs; que nous regardions comme un devoir de délicatesse et de probité de ne pas troquer ou transformer la volonté de tous nos abonnés, et que nous continuerions à les servir tant que le journal ferait ses frais.

Ces explications ne furent pas admises et *le Correspondant* fut fondé [2] ; il a dépensé de très-fortes sommes à ses fondateurs ; et puis il vient de chuter et de se métamorphoser en *minimus* au premier choc.

Nous croyons que les fondateurs auraient mieux fait de réunir tous leurs efforts avec *l'Université catholique ;* ils vivraient encore et ils auraient pu faire un autre usage de leur argent.

Et puisque nous sommes à parler des destinées passées, présentes et futures de *l'Université catholique*, nous devons répondre à quelques personnes qui nous ont conseillé de fondre ce recueil dans les *Annales de philosophie chrétienne* qui suivent la même direction. Nous leur répondrons ce que nous avons déjà dit : c'est que nous croyons qu'il est de notre devoir de ne pas étouffer de nos propres mains une voix catholique *qui fait encore ses frais*. Si notre publication était une spéculation, nous n'hésiterions pas à faire ce chan-

[1] L'ancien *Correspondant* commencé le 10 mars 1829, finit le 31 août 1831 ; il a duré par conséquent 2 ans et 5 mois et demi.

[2] Le premier n° parut en janvier 1843.

gement qui serait tout en notre faveur, et aucun obstacle ne s'y opposerait, car tout dépend de notre volonté ; mais nous n'y consentirons que quand nous ne pourrons faire autrement.

Et si nous sommes obligés de suspendre notre *Revue* ou de la réunir à une autre, que nos abonnés soient tranquilles, nous les en préviendrons à l'avance; nous ne recevrons pas leur argent pour une revue qui ne doit pas exister; et si nous en avions reçu, ils auront toujours le choix de le reprendre, et nous le leur rendrons avec empressement. — Mais nous comptons encore sur leur concours et nous espérons pouvoir continuer notre recueil.

Jetons maintenant un regard sur les travaux qui sont entrés dans le présent volume.

M. l'abbé *Jager* a été fidèle à nous donner deux leçons par cahier. Le sujet de ses leçons a été, durant ce semestre, l'*Histoire de ce grand schisme d'occident*, qui mit l'Église catholique à deux doigts de sa ruine. Quel triste et affligeant spectacle, en effet ! Voilà deux papes élus par divers colléges de cardinaux ; avant leur élection, ce sont des personnages éminents par leur zèle pour le bien de l'Église ; ils jurent de se consacrer à sa défense, de se sacrifier eux-mêmes et leur dignité pour mettre fin au schisme: et puis, à peine sont-ils élus, que l'orgueil, la soif du pouvoir s'emparent d'eux ; ils oublient leurs promesses, leurs serments; ils ne voient plus l'Église blessée et malade, gémissant à leurs pieds; ils ne voient qu'eux-mêmes, et par tous les moyens, s'attachent et se collent à ce pouvoir qu'ils déshonorent; et souvent ce sont des vieillards sur le bord de la tombe ! Oh ! que l'ambition et le pouvoir sont de dangereux ennemis! — Mais enfin, forcée et contrainte, l'Église use du droit naturel de se sauver et de vivre; se regardant comme étant sans chef (ce qui était exactement vrai, puisque le chef était douteux), elle s'assemble, dépose ces pontifes rebelles et opiniâtres, et parvient à rétablir l'unité dans son sein.

M. l'abbé *Jager* nous a fait assister avec beaucoup de précision à ce grand événement. Il en a fait ressortir les avantages, qui étaient immenses; il s'agissait de la vie ou de la mort de l'Eglise. Mais il n'a pas assez dit au prix de quels sacrifices, de quelles blessures, saignantes encore, s'est accompli cet enfantement nouveau de l'unité catholique. Pour arriver à déposer ces papes, il a fallu les déprécier, les juger, les condamner ; il a fallu écrire un nombre prodigieux de volumes et de pamphlets contre les intrus qui avaient brisé la barque de Pierre, et se tenaient accrochés aux planches qu'ils avaient

disloquées. Or, qui ne voit que la papauté elle-même était atteinte, livrée à la risée des méchants, attaquée dans son autorité avec une sorte de raison? Jadis, c'étaient les papes qui faisaient entrer évêques, rois, écoles, docteurs dans l'Eglise, et maintenant ce sont les évêques, les écoles, les docteurs, les rois qui, après avoir essayé vainement de faire rentrer les papes dans l'Eglise, les chassent sans façon de ce siége de Pierre qu'ils déshonoraient. Toute personne qui a pu suivre ces lamentables disputes s'aperçoit que c'est de cette époque que date cette évolution qui se fit dans l'esprit humain contre la papauté. Les peuples confondirent les abus avec les droits véritables; c'est de là que naquirent ces doctrines *gallicanes* et toutes ces opinions plus ou moins hérétiques et schismatiques. Oh! que la charge de pasteur est périlleuse, et combien est terrible et profond ce mot de notre Bible: *Le jugement, contre ceux qui président, sera très-rigoureux* [1]!

M. Jager terminera l'*Histoire du schisme d'occident* dans le prochain cahier; et, pour finir son année, il a cru ne pouvoir traiter un sujet plus utile, plus approprié aux circonstances, que de faire l'*Histoire du schisme religieux sous la République de* 1793. C'est une histoire qu'il est utile de remettre en ce moment sous les yeux de tous les lecteurs. M. Jager la traitera avec cette clarté et cette impartialité qu'il a toujours mises dans les leçons qu'il a déjà données dans l'*Université catholique*.

M. *de Lahaye* a continué aussi son *Cours de philosophie*, et a traité successivement, dans ce volume, du *Droit politique*, du *Droit civil*, de la *Jurisprudence*, de la *Morale* et de la *Théodicée ou théologie morale*. Sur chacune de ces questions, notre docte ami a jeté quelque jour nouveau, fruit de l'étude et de l'expérience. Il a surtout cherché à relier toutes ces questions à un principe unique, à un principe catholique et traditionnel. Sur la *morale*, nous avons cru que l'on pouvait et que l'on devait faire entrer dans l'enseignement un principe plus vrai, plus juste, plus susceptible de démonstration, plus *naturel* et en même temps plus catholique, le principe *traditionnel* d'une loi extérieure donnée par Dieu. Nous avons ajouté ces *notes*, parce que nous croyons qu'une réforme est à faire sur ce point dans l'enseignement de la philosophie et même aussi dans quelques-uns de nos livres théologiques. Nos lecteurs savent quels sont les divers systèmes sur l'origine de la *loi morale*, dite *naturelle*.

[1] Durissium judicium his qui præsunt fiet. *Sages.*, VI, 6.

Les uns disent que *la loi naturelle* a été gravée directement par Dieu dans le cœur de chaque individu, chez lequel elle se *développe* au fur et à mesure qu'il grandit.

Mais sur ce *développement*, il y a encore divergence d'opinion ; car les uns soutiennent que ce *développement* se fait *spontanément*, comme un champignon dans une forêt : ce sont les philosophes de toutes sortes, *éclectiques*, *panthéistes*, *rationalistes*, *matérialistes*, etc.

Les autres, qu'il n'a lieu que sous l'influence de l'*enseignement* : ce sont les philosophes chrétiens, cartésiens, mallebranchistes, etc., etc. qui ne diffèrent des autres que dans les conséquences, comme on le voit.

M. de Lahaye a adopté un systeme mixte : il pense qu'une *révélation extérieure* a été nécesseire à l'homme pour avoir l'exercice de ses facultés, pour pouvoir posséder la morale ; mais il ne fait consister cette révélation extérieure que sur ces deux points : *Dieu existe, il a créé l'homme*. C'est de ces deux vérités qu'il croit que l'homme, qu'Adam, a tiré toutes les *notions morales*, et les dogmes sans doute.

Or, c'est ce système que nous croyons imparfait, obscur, sujet à presque tous les inconvénients des systèmes rationalistes. Nous avons dit (et prouvé selon nous) que, dès que Dieu créa l'homme, il lui donna une loi extérieure et positive, cette loi renfermait ce qu'il devait *croire* et ce qu'il devait *faire* pour être sauvé ; c'est-à-dire toute la religion de cette époque, religion dite *naturelle*, à laquelle fut jointe tout *de suite* la révélation de plusieurs vérités *surnaturelles*, telles que les fins surnaturelles, le dogme des récompenses et des peines éternelles, et à sa chute, le libérateur à venir ou le mystère de la rédemption, etc., etc. En un mot, sur ce point de la philosophie et de la théologie, nous avons cru qu'il fallait suivre la *définition de la loi naturelle* posée par feu Mgr l'archevêque de Paris, de glorieuse et de sainte mémoire, laquelle est conçue en des termes qu'il faut répéter ici, parce qu'il faut qu'elle soit étudiée, méditée, et, nous osons le dire, *adoptée* universellement dans nos écoles philosophiques et théologiques :

« D. Qu'est-ce que la *loi naturelle ?*

» R. La loi naturelle est la loi éternelle applicable à l'homme, et qui lui a » été *révélée* après la création, pour lui faire *connaître* ses devoirs envers Dieu, » envers ses semblables et envers lui-même.

» D. Quelle différence y a-t-il entre la *loi naturelle* et la *loi éternelle ?*

» R. Entre la loi éternelle et la loi naturelle, il n'y a de différence que dans » la manière de les considérer : on appelle *loi naturelle* la loi éternelle *manifestée à l'homme après la création.*

» D. Pourquoi l'appelle-t-on *naturelle ?*

» R. On l'appelle *naturelle*, parce qu'elle ressort de la nature de l'homme, » c'est-à-dire qu'il y a un rapport que nous découvrons sans peine entre les » préceptes de cette loi et les besoins de notre nature.

» D. Citez-nous un de ces rapports ?

» R. Je puis citer le rapport qui existe entre les besoins d'un enfant, et le » *précepte qui lui est imposé* d'obéir à ses parents.

» D. Vous n'appelez donc pas cette loi *naturelle* parce que Adam *aurait pu* » *la découvrir* sans le secours de Dieu ?

» R. Non ; je ne l'appelle pas *naturelle* par cette raison, puisque Dieu *révéla* » *à Adam cette loi* en lui *apprenant* à distinguer le bien du mal[1]. »

Voilà, disions-nous et répétons-nous encore, la vraie notion de la *loi naturelle* et la vraie manière dont elle a été *connue* de l'homme et *gravée* dans son cœur, c'est-à-dire par une *révélation*, par un *enseignement extérieur*, comme cela se pratique encore tous les jours sous nos yeux. C'est la seule voie *naturelle* par laquelle l'homme apprend et a appris.

Nous ajouterons ici que nous tenons de la bouche même du savant prélat que cette définition, qui avait étonné quelques personnes, avait été approuvée par plusieurs des savants *directeurs du séminaire de Saint-Sulpice.*

M. *de Lahaye* finit avec ce cahier son *Cours sur la méthode philosophique*, ou sur les vérités de l'*ordre naturel*. Il a bien voulu, à notre prière, commencer un nouveau cours sur les vérités de l'*ordre surnaturel* : ce sera le complément du premier.

Il connaît lui-même toute la réserve et la prudence qu'il convient de mettre dans un travail qui traite une semblable matière. Mais aussi ce ne sera qu'en prenant pour guides les auteurs les plus sûrs et les plus avoués qu'il traitera cette seconde partie. Nos lecteurs verront, au reste, dès les premières leçons, qu'on peut encore indiquer bien des points de vue nouveaux, éclaircir bien des questions, corroborer bien des preuves dans cette partie si relevée de l'enseignement.

Dans notre *Revue*, M. l'abbé *Chassay*, un des infatigables travailleurs de la cause catholique, a traité successivement *de la servitude et de la liberté*, où il montre que la volupté avilit l'homme et détruit l'indépendance des nations ; — *de la fraternité chrétienne*, qui est la

[1] *Catéchisme du diocèse de Paris*, p. 146, édit. de 1846.

seule possible et réalisable dans l'humanité ; — *de la chute primitive*, dont il commence à montrer les traces visibles dans l'histoire de tous les peuples. Il n'y a pas un de ces travaux qui ne montre la haute compréhension des besoins de la polémique catholique actuelle, et le zèle et la science de son auteur.

M. l'abbé *André* a continué son grand travail de l'*exposition apologétique de la théologie du pentateuque*. On sait que cette apologie consiste à comparer les dogmes et l'enseignement de Moïse avec les dogmes et l'enseignement de tous les autres prétendus révélateurs ; c'est la Bible comparée avec les livres sacrés des nations ; méthode excellente, et qu'il est fâcheux de ne pas voir répandue plus généralement dans nos écoles de philosophie et de théologie. M. André nous a donné ici une notion claire, précise, appuyée sur les textes mêmes, des croyances qui se trouvent dans le *Manava-dharma-sastra*, ou *les lois de Manou*, et dans le *Zend-avesta* de *Zoroastre*, sur Dieu et ses attributs ; il nous apprend ce que l'antique Orient a pensé de *Brahm* et d'*Ormuzd*, ces deux noms attribués à Dieu dans la haute antiquité ; il nous a montré :

1° Les qualités vraiment divines données à ces deux débris de la tradition ;

2° Il nous a prouvé en même temps que ces attributs glorieux sont choisis, élagués d'une foule d'autres ridicules, absurdes ;

3° Que c'est nous, chrétiens, qui faisons ce triage, que les adorateurs passés ou présents de ces divinités n'ont pas su, n'ont pas pu faire ;

4° Enfin, il nous a montré que les apologistes des religions orientales trompent leurs lecteurs 1° en ne parlant que des attributs glorieux sans faire mention des attributs absurdes, auxquels ils sont intimement liés ; 2° en ne parlant pas de la tradition primitive qui a fourni les connaissances de ces divers attributs ;

5° Enfin, il a prouvé lui-même que les attributs glorieux sont un reste des traditions primitives, et doivent être restitués à notre Dieu, à notre Bible, à notre révélation, auxquels on les a enlevés et escroqués pour ainsi dire. — Nous le disons sans crainte, c'est rendre un immense service à la cause catholique et à l'enseignement des séminaires que de préciser ainsi ces grandes questions sur lesquelles l'ignorance a jeté tant de confusion.

M. *Cénac-Moncaut* a continué à venger l'Église et son histoire. Dans ses articles sur les *reproches faits à la direction ecclésiastique* et ceux sur l'*inquisition et ses actes*, il a surabondamment prouvé

que, lorsqu'on examine avec impartialité toutes ces questions que l'on a si longtemps exploitées contre l'Église, on y trouve que la direction des pasteurs catholiques est dans son ensemble, et en dehors même des fonctions apostoliques, la plus belle institution de conseillers, de tuteurs, de défenseurs, de consolateurs de toutes les personnes faibles, persécutées ou abandonnées. Dans aucune autre religion, on ne trouve une si belle institution due complétement à l'esprit de l'apostolat catholique. — Quant à l'*inquisition*, les personnes, qui connaissent bien l'histoire, savent qu'elle ne fut dans son ensemble que la défense légitime de la pureté du dogme, qui se bornait à retrancher dogmatiquement de son sein ceux qui ne croyaient plus ou ne priaient plus avec l'Église. Les punitions et les supplices furent appliqués par les rois ou par les chefs des peuples pour des actes ou des prédications aussi punissables en ce moment, et qui, tous les jours, tombent encore sous l'action des tribunaux. — Nous avons encore entre les mains plusieurs travaux de ce zélé défenseur des droits et des dogmes de l'Église.

M. *Neve*, dans son travail *sur la chronique d'Idatius*, nous a montré comment l'Église a continué, dans les premiers siècles, les travaux des anciens historiens romains, et nous a transmis ainsi le dépôt et la connaissance des faits qui se sont passés dans cette pénible période de l'invasion des barbares.

M. *Albert Du Boys* nous a donné des réflexions pleines d'à-propos et de justesse sur le projet d'abolition de la peine de mort, question si importante et qui demande à être traitée avec tant de ménagement.

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen. Nous finissons en priant nos abonnés de seconder notre bonne volonté et nos sacrifices en faisant un peu de propagande pour la publicité de nos doctrines, et venir ainsi au secours de l'*Université catholique*.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

(Voir la table des articles au commencement du volume.)

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU TOME CINQUIÈME
DE LA SECONDE SÉRIE.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

XXVIe VOL. — 2e SÉRIE, TOME VI, N° 31.—1848.

PARIS.—IMPRIMERIE D'ED. BAUTRUCHE,
Rue de la Harpe, 90.]

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

PARAISSANT SOUS LA DIRECTION

De M. l'abbé **GERBERT**, vicaire-général de Meaux; — de M. l'abbé **DE SALINIS**, vicaire-général de Bordeaux, professeur de dogme à la Faculté de Théologie; — de M. le comte de **MONTALEMBERT**, ex-pair de France, représentant à l'Assemblée nationale; — de M. **BONNETTY**, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome et de la Société Asiatique de Paris.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT ENTRÉS DANS CE VOLUME :

M. l'abbé ANDRÉ. — M. l'abbé D'ARBOY, aumonier au collége Henry IV. — M. de BELLEVAL, avocat. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome. — M. CENAC-MONCAUT. — M. L'abbé CHASSAY, professeur de philosophie à Bayeux. — M. CHAVIN de Malan. — M. DELISLE, de l'Ecole des Chartes. — M. le docteur FORSTER. — M. l'abbé HÉBERT-DUPERRON, professeur de philosophie. — L'abbé JAGER, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. — M. l'abbé LAFFETAY, chanoine de Bayeux. — M. De LAHAYE, juge au tribunal de la Seine. — M. Alph. de MILLY. — M. le comte de MONTALEMBERT, membre de l'Assemblée nationale, Dom PITRA, bénédictin. — M. RIVAGE.

TOME XXVI DE LA COLLECTION.

2e SERIE. — TOME VI.

PARIS,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE DE BABYLONE, 6 (FAUB. SAINT-GERMAIN).

1848

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

31e *Livraison.* — *Juillet* 1848.

32e *Livraison.* — *Août.*

33e *Livraison.* — *Septembre.*

34e *Livraison. — Octobre.*

35e *Livraison. — Novembre.*

36e *Livraison. — Décembre.*

L'UNIVRESITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 31 — JUILLET 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Souveraineté du Peuple comme conséquence de la souveraineté de l'Eglise. — Concile de Constance. — Contrariété du pape Jean XXIII. — Sa fuite. — Décrets du concile contre le pape.

Nous avons déjà eu lieu d'observer que le principe de la souveraineté de l'Église et celui de la souveraineté du peuple marchaient ensemble, et se développaient dans la même proportion. Plus nous avançons dans l'histoire, plus nous avons lieu de nous confirmer dans cette opinion. Dès que la souveraine puissance de l'Eglise sur le pape, en cas d'hérésie et de schisme, fut solennellement reconnue dans le concile de Pise, le principe de la souveraineté du peuple se montra aussitôt plus à découvert. Gerson, qui en avait parlé jusque là avec une certaine timidité, devient maintenant hardi, et ne craint plus de manifester sa doctrine devant les assemblées et même devant le roi de France. Celui-ci, voulant rétablir la paix dans le royaume et réduire la faction des Orléanais en guerre avec celle des Bourguignons, ordonna de lever de nouvelles taxes sur tous les Etats. Le clergé s'y était soumis, comme il l'avait fait dans tous les temps, lorsque l'Etat avait besoin de lui. Mais plusieurs docteurs de l'Université de Paris s'y opposèrent, se retranchant derrière un rempart de priviléges qu'on s'était habitué à respecter. Le chancelier Gerson prit la défense de l'Université, et

[1] Voir la 12e leçon au vol. précédent t. v, page 496.

même celle de l'église gallicane, qui pourtant ne l'en avait pas chargé. Il critiqua vivement la mauvaise administration des finances et les libéralités inutiles, et finit par dire qu'on *pouvait croire avec raison, sur plusieurs exemples tirés des histoires anciennes, que c'était un sujet de secouer le joug et de déposer un monarque* [1]. Ce principe républicain, qui tendait à renverser le trône, fut relevé par le grand chancelier de France. L'idée d'un roi déposé par ses sujets pour des impôts qu'il ne leur plairait pas pas de payer, avait révolté toute la cour. On donna au docteur jour pour s'expliquer sur la maxime qui venait de lui échapper. Ses juges furent des docteurs en droit, membres de la même Université. Comme ils tenaient probablement à la même doctrine, ils excusèrent Gerson en disant qu'il n'avait point parlé affirmativement, et qu'il s'était contenté de citer des exemples [2]. Sans doute le principe de la souveraineté du peuple n'avait pas de quoi plaire aux souverains, mais ils avaient contribué eux-mêmes à son développement, en reconnaissant la souveraineté de l'Eglise, la supériorité du concile sur le pape. Plus on prônait et enseignait le dernier principe, plus on contribuait au développement du premier. Aussi un autre docteur contemporain de Gerson, et précepteur du fils de Charles VII, Jean Mayor, enseignait-il, un peu plus tard, qu'il y a dans le peuple une puissance supérieure à celle des rois, et qui peut les réduire à la raison quand ils s'en écartent. Le roi, ajoute-t-il, tient son royaume de tout le peuple, d'où il conclut que le peuple peut le lui ôter pour une cause raisonnable [3]. Remarquez, Messieurs, qu'il avance ce principe dans un traité qu'il avait composé *sur la supériorité du concile;* la souveraineté de l'Eglise l'avait conduit directement à la souveraineté du peuple. Mais, du moment que la souveraine puissance était accordée au peuple, elle devait être ôtée au pape qui l'avait exercée jusque là en son nom. Aussi l'auteur que je viens de vous citer la refusa-t-il au pape, pour la donner aux sujets du royaume, et, ce qui paraît singulier, à l'Université de Paris [4]. Cela ne doit pas vous étonner, l'Université de Paris défendait dans toutes les occasions les intérêts du peuple, elle se regardait comme son organe et son intelligence. Vous voyez donc la liaison de ces différents principes. La souveraineté de l'Eglise a amené la souveraineté

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 330.
[2] Ibid, p. 333.
[3] *Apud Gerson*, t. II, p. 1139; — Joan. Mayor, *Tract. de concil. sup. Papam.*
[4] Apud Gers., p. 1129. — Joann. Mayor, *de statu et pol. Eccles.*

du peuple. Celle-ci, étant une fois reconnue, la souveraineté temporelle du pape s'affaiblit. Telle est l'originede l'extinction du pouvoir souverain des papes sur le temporel des rois.

Bossuet combat de toutes ses forces la liaison entre les deux principes; mais il faut se rappeler que Bossuet écrivait sous Louis XIV, où la souveraineté du peuple n'était pas en faveur. Il donne pour raison que l'Eglise a reçu immédiatement de Jésus-Christ la souveraine puissance sur le pape, tandis que le peuple ou l'assemblée des états n'a reçu de Dieu aucun pouvoir de corriger et de déposer son roi [1]. Cette raison n'est d'aucune valeur, car il est généralement admis par les docteurs de l'Eglise que la société reçoit de Dieu la souveraine puissance temporelle, et que c'est elle qui la confie à un ou à plusieurs, selon sa volonté. Il y a donc parité de raisons pour l'un et l'autre principe, et s'il y a dissimilitude, elle lutte en faveur de la papauté. En effet, le pape reçoit son pouvoir immédiatement de Dieu, et dans toute sa plénitude, tandis que le roi ne reçoit son pouvoir de Dieu que par le peuple. De plus, la forme de l'Eglise est essentiellement monarchique. Aucun concile même général ne peut la changer, tandis que la nation peut changer la forme monarchique de son gouvernement, et se constituer en république, comme nous venons de le faire en France. Après ce préliminaire, je viens au concile de Constance qui va de nouveau exercer sa puissance souveraine sur le pape.

Comme nous l'avons vu, Alexandre V, ne pouvant retenir plus longtemps les évêques du concile de Pise, annonça un autre concile qui devait être tenu au bout de trois ans, c'est-à dire en 1412, et continuer les délibérations de celui de Pise. Son objet principal devait être la réformation générale de l'Eglise, qu'on n'avait pas eu le temps de faire au concile de Pise. Le pape Jean XXIII, successeur d'Alexandre, voulant se conformer aux prescriptions de l'Eglise, essaya de réunir ce concile à Rome, en 1412, à l'époque fixée, mais n'ayant pu réunir les évêques, qui ne se fiaient pas à la tranquillité de Rome, il a été obligé de le remettre à un temps plus heureux. Près de trois ans s'écoulèrent sans qu'on pût y songer sérieusement. Mais on ne pouvait pas différer davantage, car, outre la réformation générale de l'Église qui était si urgente, il y avait d'autres causes qui le rendaient nécessaire. Le schisme, qu'on croyait avoir extirpé au concile de Pise par la déposition des deux papes et l'é-

[1] *Def. declar.*, liv. VI, c. 28.

lection d'un nouveau, existait toujours ; il paraissait plutôt augmenté que détruit, puisque au lieu de deux papes, on en avait trois, avec autant d'obédiences. Moins la cause des anti-papes était soutenable, plus leurs partisans et les Espagnols surtout, quoiqu'ils fussent en petit nombre en comparaison du reste de l'Eglise, la défendaient avec opiniâtreté. Comme les esprits étaient échauffés, on avait raison de craindre, dit Bossuet, que cette légère étincelle ne rallumât le feu de la division ou ne l'entretînt encore pendant longtemps. D'un autre côté l'hérésie de Wiclef, qu'on croyait avoir étouffée par la condamnation de Jean Hus, faisait de rapides progrès, et menaçait d'invahir toute l'Eglise. Ainsi, il y avait trois causes qui rendaient le concile nécessaire, l'extinction des restes du schime, l'extirpation de l'hérésie et la réforme de la discipline ecclésiastique qui avait été comme anéantie durant le schisme.

Le pape Jean XXIII était fort inquiet au sujet de ce concile, car on avait mis en avant des projets de condamnation et de déposition. Gerson, comme nous l'avons vu, n'avait pas craint d'avancer que pour l'entière extinction du schisme, il fallait déposer les trois papes et choisir un nouveau. Ces sortes de propos consignés dans des mémoires et répandus dans le public, donnaient de vives inquiétudes au pape Jean XXIII. Il reculait devant la convocation d'un concile général, mais il y était poussé par un homme qui va jouer un grand rôle dans cette histoire, c'est l'empereur Sigismond, couronné roi de Hongrie en 1386, élu empereur d'Allemagne en 1410, et confirmé l'année suivante après la mort de Josse de Moravie qui prétendait aussi à l'empire. Il était fort instruit et surtout versé dans le droit public, il n'était pas moins habile dans le maniement des affaires, car il sut concilier les différends des princes de la diète germanique, et ramener dans l'empire le calme dont il était privé depuis trente ans. Non moins zélé pour la religion, il voulait aussi rétablir la paix dans l'Eglise; noble entreprise qu'il a exécutée en faisant jouer tour à tour les ressorts de son autorité et de sa politique. La postérité lui doit une grande reconnaissance. L'empereur Sigismond était entré dans les idées des docteurs de Paris, et ne voyait la possibilité d'éteindre le schisme que dans la démission des trois papes et dans l'élection d'un nouveau. Cette idée, il la tenait secrète, dans la crainte de donner de l'ombrage à Jean XXIII. Pour la réaliser, il voulait qu'on tînt le concile dans un endroit dépendant de son empire, afin que les évêques en cas d'op-

position du pape, pussent continuer le concile jusqu'au rétablissement de la parfaite union de l'Eglise.

Jean XXIII plein de défiance, éprouvait une répugnance extrême à se renfermer dans une ville où l'empereur fût plus maître que lui. Il aurait désiré qu'on assemblât le concile dans une ville des Etats Romains. Mais il fut entraîné par la parole donnée de ses légats qui convinrent avec l'empereur de tenir le concile à Constance. L'empereur avait atteint son but, le pape n'était pas content. Mais n'osant pas révoquer la parole de ses légats, ni résister à l'empereur, il consentit dans les conférences de Lodi et de Crémone à convoquer le concile à Constance[1]. Il l'y convoqua pour le premier novembre 1414. Dans sa bulle de convocation, il représente le concile comme devant êtr la continuation et le complément de celui de Pise, et indique les causes qui le font convoquer, savoir, la nécessité d'exterminer les restes du schisme, de condamner l'hérésie et de reformer la discipline ecclésiastique[2]. La concile de Constance est donc convoqué avec l'autorité du pape. Personne n'en peut contester la légitimité.

. Le pape se rendit à Constance le 28 octodre (1414) trois jours avant l'époque fixée pour l'ouverture du concile; il y fut reçu avec joie et avec tous les honneurs dûs à son rang. Comme les évêques n'étaient pas tous arrivés, on remit la première session au 16 novembre. Cette session ne fut pas bien importante, car on se contenta d'y lire la bulle de convocation, et de régler l'ordre intérieur du concile. Une multitude d'affaires fut cause que la deuxième session ne put avoir lieu qu'au commencement de Mars, de l'année suivante (1415).

Dans l'intervalle arrivèrent en foule les prélats, les ecclésiastiques, et les ambassadeurs de toutes les parties de la chrétienté. Grégoire XII et Benoit XIII, déposés au concile de Pise, y envoyèrent des défenseurs de leurs intérêts. L'empereur Sigismond y était venu le jour de Noël, accompagné d'un grand nombre de seigneurs allemands. Bientôt le concile de Constance surpassa en nombre les assemblées les plus considérables qu'on ait jamais tenues dans l'Eglise. Car on y compta près de cent mille étrangers, parmi lesquels il y avait 18 mille tant prélats que simples prêtres, docteurs ou ecclésiastiques. La plupart étaient de l'Allemagne et de l'Italie. Les

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 353.
[2] Labb., t. xii, p. 11, 1re sess.

Anglais, les Espagnols, et les Français y avaient le moins de députés. Mais ces derniers y dominèrent comme au concile de Pise, par la parole et la science des affaires. Je ne vous exposerai pas tous les incidents, et toutes les discussions qui ont eu lieu dans ce concile. Je n'en finirais pas; il y a matière pour plusieurs volumes, je m'arrêterai à ce qui est essentiel dans les trois questions qui doivent être soumises au concile, questions de foi, de discipline et de schisme.

Jean XXIII était d'avis qu'on s'occupât d'abord de la foi, et des erreurs de Wiclef, de Jean Huss et de Jérôme de Prague son disciple. L'empereur comme homme d'ordre aurait désiré qu'on mît la réforme des mœurs et de la discipline au premier rang. Mais les évêques français voulaient qu'on s'occupât avant tout de l'extirpation du schisme, qu'ils regardaient comme la principale affaire du concile. Leur avis fut adopté par la majorité des autres évêques.

Restait une autre question qui concernait le droit de suffrages. Dans les conciles ordinaires les évêques et les abbés, ou les prélats ont seuls droit de suffrage, parce que seuls ils sont juges de la foi. Le pape Jean XXIII désirait qu'on observât cette règle. Mais sur un mémoire de Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, on décida qu'en cas de schisme, qui intéressait tous les chrétiens, les ecclésiastiques du second ordre, et même les princes et les ambassadeurs laïques avaient droit de suffrage comme les évêques. Vous voyez, messieurs, que le pape est contrarié dès le commencement du concile.

Le droit de suffrage étant accordé à tous, il s'agissait de savoir comment le recueillir. En prenant le suffrage de chaque particulier, comme on le fait dans les conciles ordinaires, on prolongeait les séances à l'infini, puisqu'il y avait jusqu'à 18 mille ecclésiastiques, outre les princes et les ambassadeurs. Pour obvier à cet inconvénient, on divisa le concile en quatre nations, celles d'Italie, d'Angleterre, de France et d'Allemagne, on y ajouta plus tard celle d'Espagne, quand les Espagnols se furent rendus au concile après la condamnation de Pierre de Lune; chaque nation avait son président, tenait des conférences particulières, recueillait les voix et les rapportait au concile dans les sessions générales. Cette mesure fut encore défavorable au pape Jean XXIII, car les évêques italiens qui étaient les plus nombreux et les plus attachés au pape, n'avaient plus qu'un quart de suffrage et se trouvaient dans l'impossibilité de le soutenir.

Jean XXIII n'était pas au bout de ses peines, il s'en fallait beau-

coup. Car on commençait à conclure et de vive voix et par écrit qu'il ferait bien d'abdiquer, et que dans certains cas, il pouvait y être contraint par le concile. Ses partisans eurent beau représenter qu'en exigeant l'abdication du pape, on détruirait l'ouvrage du concile de Pise, et qu'on mettrait en doute la légitimité du concile et celle du pape. On répondit qu'on ne détruirait pas l'ouvrage du concile de Pise, puisque ce concile n'avait cherché que la paix, et qu'on ne mettrait pas en doute la légitimité du pontife, mais qu'il était obligé de céder pour l'extinction du schisme, autrement il y serait contraint par le concile[1].

En conséquence de ces principes, on travailla sans relâche dans les conférences particulières des nations, et de concert avec l'empereur Sigismond, à trouver un moyen prompt et efficace pour faire abdiquer les trois prétendants. Le pape fut instruit par des confidents de tout ce qui se tramait contre lui, et en conçut de vives inquiétudes. Ce qui lui causa un chagrin mortel, ce fut un mémoire présenté par un particulier, contenant le récit de crimes énormes qu'on imputait au pape. L'auteur du mémoire qu'on croit italien, demandait que le concile en informât juridiquement. Jean XXIII fut abattu et consterné à la lecture de ce mémoire et demanda à quelques cardinaux, ses amis, ce qu'il devait faire. Car il s'avouait coupable de plusieurs fautes consignées dans le mémoire; entraîné par son émotion il voulait aller se jeter aux pieds du concile et faire une confession publique de ses péchés. Il est vrai, il espérait en tirer un avantage, car comme il était persuadé, selon le sentiment de la plupart des docteurs du temps, qu'il ne pouvait être condamné que pour crime d'hérésie, il croyait qu'en faisant l'aveu de ses fautes joint à une confession de foi, il éviterait l'éclat d'une information juridique. Les cardinaux consultés lui conseillèrent de réfléchir à cette démarche avant de s'y déterminer. Pour cette fois-ci le pape fut quitte pour la peur. Car le mémoire déplut à la plupart des membres du concile, qui furent d'avis de le supprimer, pour l'honneur du St-Siége et de s'occuper de la voie de cession[2]. Mais on y reviendra plus tard.

Le pape ayant échappé à cette information scandaleuse, était prêt à tout, même à céder le pontificat selon ce qu'on lui demandait. Il ne s'agissait plus que de trouver la formule. Le Pape en présenta successivement deux, mais comme il y disait renoncer à la papauté,

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 375.
[2] Ibid., p. 383.

si les deux autres papes y renonçaient aussi, le concile ne voulut pas la recevoir. On lui présenta deux autres formules, où il promettait de renoncer purement et simplement, sans condition, lorsque le concile le jugerait à propos pour l'extinction du schisme. Le pape accepta la dernière. Ce qui causa une joie extraordinaire dans le concile et dans toute la ville, car on chanta un *Te deum* et l'on sonna toutes les cloches [1].

Le 2 mars (1415), jour de la deuxième session, le pape après avoir célébré la messe du St-Esprit, s'assit sur un trône et lut à haute voix la formule de cession. Quant il en fut à ces mots : *je promets, je jure et je fais vœu de céder le pontificat*, il quitta sa place, s'agenouilla aux pieds de l'autel, et mettant sa main sur la poitrine, il prononça solennellement ces derniers mots de son engagement. Mais on n'était pas encore content, on voulait avoir une bulle de renonciation. Le pape la refusa d'abord, mais sur les remontrances de l'empereur, il céda à cette dernière exigence. Il fit une bulle, l'adressa à tous les fidèles, leur faisant part de sa résolution de céder le pontificat dès qu'on le jugerait nécessaire, et demandant le secours de leurs prières [2].

Bientôt on lui demanda un nouveau sacrifice et le voici. On était sûr d'obtenir la cession de Grégoire XII. Mais il n'en était pas de même à l'égard de Benoît XIII. Celui-ci avait demandé une entrevue avec l'empereur Sigismond, à Nice, en Provence, pour entamer des négociations. Ferdinand, roi d'Aragon, devait y prendre part. Le concile pria l'empereur de ne pas refuser ce moyen de conciliation. Il y consentit à condition qu'il serait accompagné de quelques cardinaux et d'un certain nombre de députés de chaque nation. On accepta la condition, et le voyage fut arrêté pour le mois de juin. Mais l'empereur et les principaux prélats du voyage voulaient avoir une procuration, c'est-à-dire être autorisés par Jean XXIII, à faire la renonciation en son nom, comme moyen de mettre fin à tous les subterfuges de Benoît, parce qu'on était persuadé que celui-ci ne pourrait pas se refuser à se démettre, lorsqu'il verrait l'exemple donné par un pape qui se trouvait à la tête d'un nombreux concile, et qui était presque universellement reconnu; le projet fut approuvé par les nations d'Allemagne, de France et d'Angleterre. On le proposa le 9 mars au pape Jean XXIII. Mais il refusa de constituer des procureurs, disant qu'il voulait se rendre lui-même sur les

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. xv, p. 385-389.
[2] Ibid. p. 389.

lieux et faire sa renonciation en personne ; la nation d'Italie adhéra à son refus. Delà des soupçons et des défiances entre lui et le concile, entre lui et l'empereur. On craignait qu'il ne quittât la ville de Constance, et qu'il n'anéantit, par sa retraite, toutes les espérances qu'on avait conçues pour l'union. L'empereur prit ses précautions, il mit des gardes aux portes de la ville, et fit observer le pape jusque dans ses appartements. Mais sur la nouvelle qu'on parlait dans les assemblées de l'élection d'un nouveau pape, et qu'on allait le contraindre à constituer des procureurs de sa cession, il s'évada de Constance à la faveur d'un déguisement et se retira à Schaffouse. Il écrivit aussitôt à l'empereur pour le prévenir qu'il persévérait dans la résolution de céder le pontificat, et que s'il a quitté Constance, c'est pour faire la cession avec plus de liberté.

Cette nouvelle consterna les pères du concile. Car il y avait des évêques et des docteurs qui prétendaient que par la retraite du pape, le concile se trouvait dissous. Mais la majorité des évêques ne pensait pas ainsi. Ils se réunirent et tinrent une nouvelle session qui est la troisième. Là ils décidèrent que le concile assemblé dans le Saint-Esprit et légitimement convoqué, commencé et continué.... n'était point dissous par la retraite du pape et de quelques prélats, qu'on ne pouvait pas le transférer ailleurs sans le consentement dudit concile, ni le dissoudre avant qu'on eût exterminé entièrement le présent schisme, et réformé l'Eglise dans son chef et dans ses membres[1].

Par ce décret le concile se déclara supérieur au pape, et se proposa d'agir sans lui. Il ôta au pape le droit de dissoudre le concile ou de le transporter ailleurs. Mais, comme quelques cardinaux contestaient cette souveraine puissance dont on avait fait pourtant usage au concile de Pise, et que le pape, tout en protestant de sa résolution d'accomplir sa promesse, songeait réellement à dissoudre le concile, puisqu'il avait enjoint à tous ceux de sa cour de quitter Constance, sous peine d'excomunication et de privation de leurs emplois : l'Eglise fut obligée de faire ce qu'elle n'avait jamais eu occasion de faire dans les siècles précédents, c'est-à-dire de déclarer et de constater par un décret sa souveraine puissance sur le pape. Ce qu'elle fit avec une grande solennité dans la 4e et 5e session. Je vous prie, Messieurs, de faire grande attention aux décrets de ces deux sessions, parce qu'ils sont devenus un sujet d'éternelles discussions entre gallicans et ultramontains, et qu'ils

[1] Labbe, t. XII, p. 17.

forment le 2e article de la déclaration du clergé de France, en 1682. Voici ces décrets :

Dans la 4e session l'Eglise ordonne, définit et déclare :

Que ce concile légitimement assemblé dans le St-Eprit, formant un concile général, et représentant l'Eglise militante a reçu immédiatement de J.-C. une puissance à laquelle toute personne, de quelque condition ou dignité qu'elle soit, *même papale*, est tenue d'obéir en ce qui regarde la foi, et l'extirpation du présent schisme [1].

Dans les assemblées préparatoires où ce décret a été fait, on avait ajouté *la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres*. Mais comme ces derniers mots avaient éprouvé de vives contradictions de la part des cardinaux, le cardinal Zabarelle, qui a fait lecture du décret, les a supprimées [2]. Le concile, après lui en avoir fait de vifs reproches, les rétablit dans la 5e session, et oblige le pape d'obéir à la puissance de l'Eglise, en ce qui concerne la foi, l'extirpation du présent schisme, et *la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres*, et puis il ajoute :

« Que quiconque, de quelque condition, état et dignité qu'il soit, *même papale*, qui aurait dédaigné avec contumace d'obéir aux commandements, statuts, ordonnances, ou préceptes faits ou à faire, sur les objets ci-dessus énoncés, ou qui y appartiennent, par le présent concile ou par tout autre concile général légitimement assemblé, sera soumis à une pénitence convenable, à moins qu'il ne revienne à résipiscence, et qu'il sera puni comme il sera dû, en recourant même, s'il est besoin, aux voies de droit [3]. »

Ainsi, Messieurs, le pape est soumis à la souveraine puissance, non-seulement du présent concile, mais de tout autre concile général légitimement assemblé, lorsqu'il s'agit de la foi, du schisme ou de la réformation générale de l'Eglise. Rien n'est plus clair. Le concile de Pise s'était attribué cette puissance, le concile de Constance en a fait un décret. Voilà la seule différence entre les deux conciles.

Les ultramontains conviennent que le concile est supérieur au pape, et qu'il a le droit de le juger quand il est coupable de schisme ou d'hérésie [4]. Mais ils lui contestent ce droit en cas de réformation

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 418.
[2] Labb., t. XII, p. 19.
[3] Ibid., 22.
[4] Nous ferons encore ici nos réserves sur cette partie de la leçon de M. Jager; car nous croyons que ceux qui professent l'*infaillibilité* du Siége Apostolique, n'accordent pas qu'il puisse être coupable d'*hérésie*. A. B.

de l'Eglise. Ce mot de *réformation* le cependant se trouve dans le décret de la 5e session bien clairement énoncé. Qu'importe qu'il ne soit pas dans celui de la 4e session. Aussi les gallicans ont-ils toujours triomphé sur ce point.

Des ultramontains ont attaqué encore l'autorité de ces décrets, en disant que lorsqu'ils furent prononcés, le concile ne pouvait pas passer pour un concile général, parce que toutes les nations n'étaient pas encore réunies : les Espagnols, les Ecossais, et quelques évêques de la Pouille étaient encore attachés à leurs anciens papes. Comme ils faisaient une faible minorité en comparaison des grandes nations qui se trouvaient à Constance, ils n'étaient pas en état d'empêcher un concile de devenir général et œcuménique. D'ailleurs le concile de Constance s'était déclaré et se déclare encore, dans les 4e et 5e sessions, concile général, représentant l'Eglise universelle. Ce serait donc un démenti donné au concile que de prétendre qu'il ne l'était pas.

Au reste, Messieurs, je crois qu'on se serait moins disputé au sujet de ces décrets si l'on avait songé qu'il est question de cas extraordinairement rares, qui n'arrivent pas tous les mille ans, et qu'il y a très-peu de différence entre l'opinion des ultramontains et celle des gallicans. En effet, les uns et les autres conviennent qu'en cas d'hérésie et de schisme, le concile est supérieur au pape. Il n'y a donc dissension que sur le dernier article, *réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres*. Mais quand ce cas arrivera-t-il ? Il s'est présenté une seule fois dans l'Eglise à l'occasion de ce schisme, et probablement il ne se présentera plus jamais. Et puis, pour que l'Eglise ait le droit d'user de sa souveraine puissance, il faut que le pape soit coupable, qu'il se refuse à la réforme générale et qu'il s'y refuse avec contumace, avec opiniâtreté. Quel sera ce pape, quand arrivera-t-il ? Nous l'attendrons encore pendant bien des siècles. Le décret de Constance bien loin de nuire à la papauté, tend au contraire à lui donner plus de dignité et de grandeur. Le pape possède l'autorité souveraine dans l'Eglise, la plénitude de la puissance, il la possède et l'exerce toujours, excepté en certains cas rares qui se sont présentés une seule fois dans dix-huit siècles. Vaut-il la peine de se disputer si chaudement sur des questions en quelque sorte spéculatives ? C'est perdre son temps en travaux inutiles.

L'autorité du concile, étant une fois ordonnée, déclarée, définie, on va procéder contre Jean XXIII, et le déposer. Il sera comme

une victime immolée pour l'extinction du schisme, ce sera le trait le plus curieux de cette histoire. Je vous l'exposerai prochainement.

QUATORZIÈME LEÇON.

Entière extinction du schisme. — Déposition de Jean XXIII. — Discussion de Grégoire XII. — Inflexibilité de Benoît XIII et sa déposition. — Election de Martin V. — Fin du schisme.

Messieurs, j'avais fortement à cœur de vous démontrer que les canons du concile de Constance, en soumettant le pape à la souveraine puissance de l'Eglise, quand il est question de la foi, du schisme ou de la réformation des mœurs, ne nuisaient pas, dans le sens de l'église gallicane, à l'autorité du Saint-Siége. En effet, les docteurs français, partisans des canons de Constance, ont toujours enseigné que le pape était le chef de l'Eglise, qu'il avait la primauté d'honneur et de juridiction, qu'il possédait la souveraine puissance, qu'il l'exerçait dans toute la plénitude, qu'il avait seul le droit de convoquer les conciles généraux, de les présider et ratifier leurs décisions, que tout concile général célébré sans lui était nul et sans autorité. Voilà les droits qu'ils reconnaissaient au pape, tant que l'Eglise est dans son état normal et ordinaire qui est presque l'état perpétuel de l'Eglise. Mais ils enseignaient aussi qu'il y a certains cas extraordinaires, qui n'arrivent pas tous les mille ans, où l'Église universelle est obligée d'intervenir et de rétablir, soit la foi, soit la dignité et l'unité du Saint-Siége ; alors ils soumettent le pape à la souveraine puissance de l'Eglise, non pour avilir son autorité, mais pour la rendre plus chère et plus vénérable aux fidèles. Si l'on avait considéré combien ces cas sont rares, puisque depuis dix-huit siècles ils ne se sont présentés qu'une seule fois à l'occasion du schisme d'Occident, on ne se serait pas tant disputé sur ces matières. Mais les ultramontains ont cru que l'église gallicane voulait faire des décrets de Constance une application habituelle, une règle de tous les jours ; souvent nos docteurs ont autorisé cette opinion en faisant de la supériorité du concile la base de leur enseignement. Bossuet a protesté contre cette opinion, en relevant l'autorité du Saint-Siége et restreignant la soumission du pape au concile à certains cas extraodinaires dont on trouve à peine des *exemples en plusieurs siècles* [1].

On peut dire la même chose, Messieurs, de l'infaillibilité du pape qui a aussi été mise en question pendant le schisme d'Occident. Le pape est *en général* infaillible. Eh pourquoi ? Parce que le pape,

[1] *Lettre au card. d'Estrée.*

quand il est question de décider d'un point de doctrine, ne reste pas seul ; il s'entoure de son conseil et des docteurs les plus savants de l'Eglise romaine, qui connaissent l'écriture et la tradition. Assis au milieu de cette sorte de concile, il rétablit la doctrine qui a toujours été crue et enseignée dans tous les siècles, contre les novateurs qui l'attaquent. De cette manière, il n'est guère possible qu'il se trompe, du moins l'erreur ne peut être que très-rare : sur dix mille bulles que donnera le pape, il n'y en aura pas une de fautive. Et en effet, Messieurs, depuis dix-huit siècles et demi, on ne peut citer qu'une seule lettre dogmatique, où le *pape se soit trompé* [1]. C'est la lettre d'Honorius au patriarche de Constantinoble, qui gouvernait cette église au 7e siècle. C'est une goutte d'eau, comme dit Bossuet, dans un vaste océan. Ainsi, Messieurs, pourquoi tant se disputer, comme on l'a fait, sur l'infaillibilité ou la faillibilité du pape, lorsqu'il s'agit de cas aussi extraordinaires qui n'arrivent pas deux fois en dix-huit siècles ? Les ultramontains prétendent que le pape est infaillible quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire selon le sentiment le plus général, quand il décide avec l'approbation de son conseil et qu'il s'adresse du moins à tous les fidèles. Les docteurs gallicans ne regardent sa décision comme irréformable que quand elle a l'approbation tacite des évêques. Ainsi les ultramontains se contentent de l'approbation du conseil du pape ; les gallicans veulent l'approbation des autres évêques, pour que la décision du pape devienne règle de foi. La différence se réduit à bien peu de chose, et dans la pratique elle est nulle ; car les gallicans reçoivent les bulles dogmatiques avec la même vénération que les ultramontains, seulement ils ne les regardent pas comme règle de foi, avant le consentement de l'Eglise. C'est ce que Bossuet a exposé avec une grande clarté, en faisant observer que l'infaillibilité du pape, ainsi expliquée, devient une question purement spéculative [2]. Mais je reviens au schisme, dont nous verrons aujourd'hui l'entière extinction.

Nous avons vu que le seul moyen qu'on trouvait de mettre fin à ce schisme et de rétablir la paix de l'Église, était de mettre de côté les trois papes, et d'en choisir un nouveau. Grégoire XII et Benoît XIII avaient été déposés au concile de Pise. Mais bien des évêques et des docteurs avaient contesté la légitimité de ce concile, et le droit qu'il s'était arrogé. De là des provinces, des royau-

[1] Nous avons déjà fait nos réserves sur cette assertion. M. Jager donne comme décidé une question soumise à bon droit à controverse. A. B.

[2] *Corrollar. Def.*, n° 8 ; — *Gallia orthodox.* n° 21.

mes entiers qui sont restés attachés soit à l'un, soit à l'autre pape. Fallait-il sacrifier ces provinces et ces royaumes pour soutenir le nouveau pape qu'on avait choisi? Les cardinaux et les évêques italiens, ralliés au nouveau pape, y auraient consenti, mais tel n'était pas l'avis des évêques des autres nations. Les Français surtout ne pouvaient pas se résoudre à voir retrancher de la chrétienté les Espagnols et d'autres peuples qui avaient une même foi, qui étaient attachés à la chaire de saint Pierre, et qui différaient seulement d'eux en ce qu'ils regardaient le nouveau pape comme illégitime. Il fallait donc ou les retrancher de la chrétienté comme schismatiques, et courir le danger de perpétuer le schisme, ou renoncer au nouveau pape. Tel était l'état où se trouvait l'Eglise. On résolut de sacrifier le nouveau pape, quoiqu'on n'eût aucun doute sur sa légitimité. Ce sacrifice était commandé par un intérêt supérieur qui l'emporte sur tout : la paix et l'union de l'Église. On lui demanda d'abord sa démission; après bien de difficultés, il la promit solennellement; ensuite, se repentant sans doute de sa résolution, il prit la fuite, dans l'espérance de dissoudre le concile, de se soustraire à l'obligation contractée et de remettre ainsi la paix de l'Eglise à un temps indéfini. Le concile, irrité de ces délais, le traita alors avec une rigueur qu'on n'avait jamais exercée contre aucun pape. On lui envoya des députés pour le sommer de remplir sa promesse par procureurs, ou de se présenter au concile. Mais Jean XXIII, au lieu de se rendre à cet ordre, fuyait de ville en ville, sous la protection du duc d'Autriche, et les députés avaient de la peine à le rencontrer. Il ne se refusait pas à renoncer au pontificat; mais tantôt il y mettait des conditions, tantôt il donnait à la procuration une forme qui paraissait insuffisante [1]. Alors le concile prit la résolution de procéder contre lui selon toute la rigueur du droit canonique et sans aucun égard ni pour sa personne, ni pour sa dignité. En effet, on ne lui épargna aucune humiliation, pas même celle de la prison. Il fut arrêté pendant la procédure, par les soins de l'empereur Sigismond, et renfermé dans un château fort, à deux milles de Constance. Son arrestation enhardit ses accusateurs. Les cardinaux romains, qui jusque là avaient soutenu sa personne, en relevant l'éminence de son siége et les priviléges de l'Eglise romaine, étaient les premiers à l'accuser. On instruisit donc son procès; on fit l'examen de sa vie, on entendit les témoins, et l'on publia bientôt contre lui, comme dit un auteur contemporain, *cinquante-*

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XV, p. 433.

quatre articles, contenant tous des péchés mortels et des forfaits inénarrables. Vingt autres griefs également certains avaient été supprimés pour l'honneur du Saint-Siége. Selon les actes publiés et attestés dans le concile par plus ou moins de témoins, Jean XXIII avait été, dès l'enfance, sans docilité, sans pudeur, sans bonne foi, sans affection pour ses proches. Il s'était rendu habile dans toute espèce de simonie pour faire son chemin dans l'état ecclésiastique. Durant ses légations, il avait été le fléau des peuples qui dépendaient de lui. Pour arriver au pontificat, il avait hâté la mort d'Alexandre V par une potion empoisonnée. Etant pape, il ne s'était appliqué à aucun de ses devoirs; point d'offices divins, de jeûnes et d'abstinences, point de décence et de gravité dans la célébration des saints mystères.

Suivant les mêmes dépositions, Jean XXIII était l'oppresseur des pauvres, l'ennemi de la justice, l'appui des méchants, l'idole des simoniaques, l'esclave des voluptés, le soutien des vices, le scandale de l'Eglise; c'était un marchand public de prélatures, de bénéfices, de reliques, de sacrements; c'était un dissipateur des biens de l'Eglise romaine, un empoisonneur, un homicide, un parjure, un fauteur du schisme, un ennemi du concile de Constance; c'était un homme entièrement décrié pour les mœurs; un hérétique notoire et opiniâtre, un impie qui avait cru que l'âme n'est point immortelle, et qu'il n'y a pas d'autre vie après celle-ci [1].

Voilà les principaux griefs de cette effrayante procédure. On serait tenté de croire qu'ils ont été exagérés, mais ils ont été admis par le concile; chaque grief est attesté par deux, trois, quatre ou un plus grand nombre de témoins, parmi lesquels figurent des cardinaux, des évêques et des officiers de la maison du pape.

Cinq cardinaux furent chargés de porter au pape cette information, et de la lire devant lui; mais le pape ne voulut pas en entendre la lecture. Il dit aux envoyés qu'il était prêt à obéir sans restriction aux décisions du concile. Il certifia la même chose par écrit, en disant qu'il était prêt à céder le pontificat de la manière dont le concile le jugerait à propos; il le pria seulement de ménager son honneur, sa dignité et sa personne autant que cela serait compatible avec les intérêts de l'Eglise. Il répéta la même chose à d'autres envoyés qui venaient l'avertir du jour où la sentence de déposition devait être rendue [2].

[1] Labb. t. XII, p. 169.—*Histoire de l'Église gallicane*, t. XV, p. 443.
[2] Ibid. p. 448.

Il me semble, Messieurs, que le concile n'avait pas besoin d'aller plus loin, qu'il devait se contenter de l'abdication de Jean XXIII, et renoncer à sa déposition, d'autant plus que l'exemple d'un pape légitime déposé, était inconnu dans les annales de l'Eglise. En recevant sa démission, on atteignait le principal but du concile, qui était l'extinction du schisme, aussi bien qu'en le déposant. Mais tel n'était pas l'avis du concile. Excité sans doute par cette vie scandaleuse qu'on venait d'étaler à ses yeux, le concile résolut de lui infliger la peine de déposition. En effet, dans la 12e session, célébrée le 29 mai 1415, on le déposa du pontificat avec grande solennité, en faisant mention des scandales qu'il avait donnés à l'Eglise [1].

Au nom de la sainte trinité, Père, Fils et St-Esprit. Le saint concile général de Constance légitimement assemblé et représentant l'Eglise universelle, s'étant fait rapporter tous les actes de la procédure contre le pape Jean XXIII, après une mûre délibération et le saint nom de Dieu invoqué, prononce, décerne, déclare que la fuite clandestine et notoire de ce pape a été illicite, scandaleuse, indécente, contraire à l'union de l'Eglise et propre à fomenter le schisme. Que le même Jean XXIII a été un simoniaque notoire, un dissipateur des biens temporels et spirituels de l'Eglise, un homme très-corrompu dans ses mœurs, avant et depuis son pontificat, un scandaleux et un incorrigible. Que pour tous ces crimes et beaucoup d'autres cités dans le procès, le concile l'a jugé indigne du pontificat, et que par cette sentence, il le prive réellement et de fait et le dépose de cette dignité; déclarant tous les fidèles absous de l'obéissance qu'ils lui rendaient, et défendant à quiconque de le regarder désormais comme pape, ou de lui donner ce nom. De plus, le saint concile, de sa science certaine, et de la plénitude de sa puissance, supplée tout ce qui pourrait manquer à cette procédure et réhabilite tous les manquements qui auraient pu s'y glisser. Il condamne en outre le coupable à demeurer enfermé dans un lieu sûr et honnête sous la garde du roi des Romains; et cela tant que le concile le jugera à propos pour la paix de l'Eglise. Quant aux autres peines qu'il mériterait selon les lois canoniques pour la multitude de ses crimes, le concile se réserve à les déclarer, selon que la justice et la miséricorde l'exigeront. Et pour avancer davantage la paix de l'Eglise, les pères ordonnent deux choses: la première, de ne pas procéder à l'élection d'un nouveau pape sans le consentement du concile; la seconde, de ne jamais choisir pour pape aucun des trois prétendants, avec défense à qui que ce soit, fut-il empereur, roi, cardinal ou évêque, d'obéir ou d'adhérer à aucun d'eux, sous peine d'anathèmes et d'être poursuivi par le ministère du bras séculier.

C'est le premier pape déposé par un concile général qui le recon-

[1] Labbe, t. XII, p. 95.

naissait pour légitime. Car les papes Grégoire XII et Benoît XIII, déposés au concile de Pise, étaient douteux ; on avait renoncé à leur obédience avant de procéder contre eux. Je crois, avec beaucoup d'écrivains, que les évêques auraient pu se dispenser de nous donner ce spectacle ; la démission suffisait pour le but qu'ils voulaient atteindre.

Le pape reçut ce jugement avec une héroïque résignation. Après deux heures de réflexion, il ratifia la sentence en faisant serment de ne jamais y contrevenir. Il ajouta cependant que si quelqu'un voulait encore procéder contre lui et le soumettre à de nouvelles peines, il était résolu de se défendre, implorant même pour cela la protection du concile, qu'il reconnaissait pour son juge et son défenseur. Il finit par se recommander à la bonté de l'empereur et des évêques, et demanda acte de sa déclaration [1]. Mais il avait beau se recommander à l'empereur et au concile, la crainte qu'on avait de voir ranimer son parti, le fit mettre en lieu de sûreté. On l'enferma dans le château de Gotleben, à une demi-lieue de Constance, et appartenant à l'évêque de cette ville. On lui interdit toute communication en dehors.

Les docteurs et les évêques français n'avaient pas peu contribué à cette déposition. La cour de France n'en était pas contente. On disait aux docteurs qu'il ne leur manquait plus que de déposer le roi. Et, en effet, de la déposition du pape à celle du roi, il n'y a qu'un pas. L'une et l'autre se font en vertu d'un même principe. Cependant, comme le pape avait ratifié sa sentence, l'église gallicane s'habitua peu à peu à regarder le Saint-Siége comme vacant [1]. Les autres nations embrassèrent les mêmes sentiments. Ainsi on n'avait plus aucun parti à redouter du côté de Jean XXIII.

Il restait encore à détruire, pour la parfaite union de l'Eglise, les obédiences de Grégoire XII et de Benoît XIII. Le moyen le plus sûr, pour parvenir à cette fin, était d'obtenir la démission de ces deux pontifes. Leur démission ne laissait plus d'excuse aux évêques et aux princes de leur parti. Le concile chercha à l'obtenir, mais bien résolu de déposer de nouveau ces deux papes, s'ils ne se laissaient pas fléchir.

La démission de Grégoire XII ne souffrit aucune difficulté. Malatesta, seigneur de Rimini, protecteur et ami de Grégoire XII, était arrivé à Constance avec plein pouvoir de renoncer au pontifi-

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p 451.

cat au nom de ce pape. Il y avait seulement à remplir certaines conditions d'amour-propre. Ainsi on devait convoquer de nouveau le concile de Constance au nom de Grégoire XII, en donner la présidence à l'empereur, à l'exclusion de Jean XXIII et de tout autre délégué de sa part. On voit que la déposition de Jean XXIII n'était pas encore faite ou connue lorsque ces pouvoirs ont été donnés. Le concile accepta ces conditions. Le cardinal de Raguse, autorisé par Malatesta, prononça, au nom de Grégoire XII, une formule de convocation, relativement à son obédience. Ensuite Malatesta vint lui-même lire la formule de renonciation. Toute l'obédience de ce pape se réunit au concile. Ce qui fit éclater une joie qu'il serait difficile de décrire. Ceci se passa dans la 14e session [1].

Il ne s'agissait donc plus que d'obtenir la démission de Benoît XIII. Vous devez vous rappeler, qu'à la demande de ce pape, l'empereur Sigismond devait se rendre dans le midi de France, sur les frontières de l'Espagne pour conférer avec lui. Dans la 16e session, le concile lui donna douze prélats pour l'accompagner, et négocier avec lui, et ordonna des prières publiques pour l'heureux succès de ce voyage. L'empereur Sigismond se rendit sur les frontières de l'Espagne avec les douze prélats. Il eut bien de la peine à convenir d'un lieu de réunion avec Benoît XIII. Enfin, il le vit à Perpignan, où se trouvait aussi le roi d'Aragon. Benoît se disait disposé à renoncer au pontificat, mais il mettait des conditions qu'on ne pouvait point accepter et qui montraient combien il était peu sincère. Car, d'après ces exigences, on devait déclarer nul tout ce qui avait été fait au concile de Pise ; lui promettre de convoquer un nouveau concile dans une des principales villes du midi de la France. Dans ce concile, il devait se démettre du pontificat ; mais à condition qu'on le reconnaîtrait auparavant pour pape légitime, et qu'on le laisserait cardinal et légat *à latere* tout le reste de sa vie, avec une dépendance absolue, tant au spirituel qu'au temporel, dans toute l'étendue des pays qui le reconnaissaient encore [2].

Vous pouvez bien penser qu'on était loin d'accepter de pareilles conditions. L'empereur était indigné de la mauvaise foi du pape ; les Espagnols l'étaient eux-mêmes, à tel point qu'ils résolurent de rompre avec lui et de se réunir au concile de Constance. L'empereur profita de ces bonnes dispositions, et conclut, à Narbonne,

[1] Labb., t. XII, p. 103.
[2] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XVI, p. 25.

un traité solennel avec les envoyés des rois d'Aragon, de Navarre, et de Castille, des comtes de Foix et d'Armagnac, tous de l'obédience de Benoît. On convint, dans ce traité qui est compris en douze articles, qu'on ferait une nouvelle convocation du concile de Constance, par rapport aux princes et aux évêques de l'obédience de Benoît : que les évêques s'y rendraient dans l'espace de trois mois, et seraient unis à ceux du concile ; que l'on procéderait contre Benoît, si toutefois il n'embraissait pas la voie de cession ; que ses cardinaux seraient confondus avec les autres, et auraient droit à l'élection du nouveau pape. Ce traité, qui unissait l'Espagne au reste de la chrétienté, causa une joie extraordinaire aux pères du concile, qui s'empressèrent de l'approuver [1].

Selon les conventions arrêtées, on fit une nouvelle convocation du concile qu'on adressa aux princes de l'obédience de Benoît. Tous se retirèrent de son obédience ; le roi d'Aragon leur en avait donné l'exemple. Benoît XIII, tout réduit qu'il était, lançait des excommunications, et contre le concile et contre le roi d'Aragon, avec menace contre ce dernier de lui ôter sa couronne [2]. Mais, ni le concile, ni le roi ne s'arrêtèrent dans leur marche. Dans la 22e session, les Espagnols furent admis au concile à faire une cinquième nation.

Dans la 23e session, on nomma douze commissaires pour préparer la procédure de Benoît XIII. On l'a fit avec toute l'attention et la lenteur qu'exigent les règles canoniques. On cita Pierre de Lune à comparaître devant le concile, on le déclara contumace. On examina tous les actes de son long pontificat, toutes les démarches qui avaient été faites auprès de lui pour la paix de l'Eglise ; on entendit les témoins sur chaque grief, et l'on en fit un rapport au concile. Enfin, Messieurs, le 26 juillet 1417, dans la 37e session, on le déposa solennellement du pontificat, comme parjure, schismatique et hérétique, comme ayant donné atteinte, autant qu'il était en lui, à l'article du symbole concernant l'unité et la catholicité de l'Eglise [3].

Ainsi, Messsieurs, le Saint-Siége est vacant, le monstre qui avait si longtemps troublé et rongé l'Eglise est abattu, il est par terre. Les trois prétendants sont définitivement écartés. Grégoire XII a donné sa démission ; Jean XXIII a été déposé, et il a ratifié l'acte du con-

[1] Labb., t. XII, p. 178.
[2] Fleury, t. XXI, p. 388.
[3] *Labb.*, t. XII, p. 234

cile. Benoît XIII a encouru la même condamnation. Qu'il l'approuve, ou qu'il ne l'approuve pas, peu importe. La sentence n'en aura pas moins son effet, puisque les Espagnols se sont dégagés de son obéissance, et se sont unis à l'Eglise.

Il ne s'agissait plus que de choisir un nouveau pape On ne tarda pas à s'en occuper, car on l'attendait avec une vive impatience. En attendant, on développait les qualités qu'il devait avoir : « ce doit » être un homme, disait un orateur devant le concile, un homme re» marquable pour la vigueur de l'âge, pour la sévérité de la justice, » pour l'éclat de sa doctrine; un homme intelligent, actif, ferme, in» trépide et irréprochable; un homme chaste, humble, charitable, » loyal et tempérant. Il faut éviter dans cette élection la partialité, » l'esprit de dispute, les défiances, les raisons d'amitié. A Dieu ne » plaise qu'on jette la vue sur un ambitieux; ce serait mettre tous » les vices sur le trône [1]. » Tout le monde était de cet avis, chacun était occupé à trouver un homme qui réunît ces belles qualités.

Dans la 40e session, on convint des mesures pour l'élection; on joignit aux vingt-trois cardinaux, trente députés pris parmi les diverses nations. On décida qu'il fallait les deux tiers de voix pour la validité de l'acte.

Dans la 41e session, on régla l'ordre du conclave. Les cardinaux et les députés y entrèrent le 8 novembre 1417 et le 11, jour de St.-Martin, ils choisirent, d'un consentement unanime, Otton Colonne, cardinal diacre, du titre de Saint-Georges, qui prit le nom de Martin V, en mémoire du jour où il avait été élu.

Cette élection mit fin à ce schisme déplorable ou plutôt à cette révolution qui durait depuis plus de 40 ans. La joie publique serait difficile à décrire. Le jour de l'intrônisation du pape présenta un des spectacles les plus imposants qui ait jamais eu lieu à pareille occasion. Tous y prirent part, on félicitait les électeurs d'avoir fait un si bon choix. Car Martin V était un digne pasteur, plein de piété et de désintéressement. Il avait la science des affaires, un caractère doux et conciliant, et convenait par conséquent aux circonstances où se trouvait l'Eglise. En effet, Martin V s'attira bientôt l'estime et l'attachement de toutes les parties de la chrétienté. Ses concurrents n'exercèrent plus aucune influence redoutable à l'Eglise. Grégoire XII n'existait plus, il était mort depuis un mois. Jean XXIII, qui était le plus à craindre, parce que sa déposition n'avait pas eu le suffrage de tous les évêques, fut retiré du château de Gotleben

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XVI, p. 84.

pour être transféré à Heidelberg, sous la garde de l'électeur palatin, qui le traita avec assez de douceur. Mais sur un soupçon d'intelligence avec des amis du dehors, on le transporta à Manheim, où il passa trois ans dans une dure captivité, n'ayant même personne pour converser, parce que ceux qui l'approchaient étaient des Allemands dont il n'entendait pas la langue, et qui ne savaient pas la sienne.

Il fut délivré de cette prison, et passa en Italie, où il montra que l'approbation qu'il avait donnée à la sentence du concile était bien sincère. Car il résista aux sollicitations de ses amis qui le pressaient de reprendre ses habits pontificaux, et de déclarer nul tout ce qu'on avait fait à son préjudice au concile de Constance. Il fit bien plus, il alla trouver le pape qui était à Florence, en 1419, se jeta à ses pieds, protestant de sa fidélité et de son obéissance. Ce qui toucha tellement le pape Martin qu'il lui donna le premier rang parmi les cardinaux; distinction dont il jouit jusqu'à sa mort qui arriva la même année, au mois de décembre [1].

Pour Pierre de Lune, il protesta contre tout ce qui avait été fait au concile de Constance, et continua de porter les habits pontificaux, dans la forteresse de Paniscole où il était enfermé. On avait à craindre pour un moment qu'il ne rallumât le feu de la discorde dans les provinces du royaume d'Aragon, dont le roi Alphonse s'était brouillé avec le pape Martin au sujet du royaume de Naples, auquel il prétendait. Heureusement pour la chrétienté ses efforts n'eurent aucun succès. Il survécut encore sept ans à sa chute, et il était tellement persuadé qu'il était le seul légitime pontife, qu'il recommanda sur son lit de mort aux deux cardinaux qui étaient restés attachés à son parti, de lui donner un successeur. Les deux cardinaux se conformèrent à ses désirs, ils nommèrent pour pape Giles Mugnoz, chanoine de Barcelonne, docteur en droit, qui était estimé pour sa sagesse et sa doctrine. On dit qu'il hésitait à accepter la dignité qu'on lui offrait, mais qu'il se laissa entraîner par les suggestions du roi Alphonse, qui voulait se venger de Martin V, en lui opposant un rival. Mais personne ne donna dans ce nouveau schisme. Cependant Mugnoz créa des cardinaux et porta pendant cinq ans les habis pontificaux. Le roi Alphonse, s'étant réconcilié avec Martin V, pria Mugnoz, qui s'appelait Clément VIII, de donner sa démission. Ce qu'il fit sans résistance. Le pape Martin, lui

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. xv, p. 450.

tenant compte de sa prompmte soumission, lui donna l'évêché de Majorque, en 1429. C'est là que s'éteignit le dernier reste du schisme.

Le concile de Constance avait terminé un grand ouvrage, mais il avait devant lui un plus grand encore : la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Déjà, dans le courant des sessions, bien des orateurs avaient présenté des plans de réforme. Les docteurs français s'en étaient vivement occupés. Cependant cette réforme n'a pu être faite dans ce concile, elle a été remise à une autre assemblée. Déjà avant cette époque quelques novateurs avaient aussi voulu se mêler de réformes. Mais ils ne s'étaient pas contentés de réformer les abus; ils avaient voulu réformer le dogme, la morale, la hiérarchie de l'Eglise, ou plutôt sous prétexte de réforme, ils avaient voulu changer le gouvernement monarchique de l'Eglise, en faire une espèce de république, dont chaque particulier était le maître. Tels étaient les projets de Wiclef, de Jean Hus, et de Jérôme de Prague. L'exposition de leur plan et de leurs doctrines est le sujet qui me reste encore à traiter pour completter l'histoire du grand schisme d'Occident.

L'abbé JAGER.

M. l'abbé Jager a consacré le 2e semestre à l'étude approfondie de l'histoire religieuse de la révolution Française, qu'il continuera l'année prochaine. Nous en donnerons la première leçon dans un prochain n°. (*Note de l'éditeur*).

Philosophie.

COURS DE PHILOSOPHIE.

TROISIÈME PARTIE. — DE L'ORDRE SURNATUREL.

INTRODUCTION.

Il faut vous arrêter, philosophe, vous avez passé en revue toutes les connaissances de l'*ordre naturel* : la méthode philosophique ne s'étend pas au-delà de cette sphère : la pousser plus loin, l'ap-

[1] *Histoire de l'Eglise gallicane*, t. XVI, p. 84-91.

pliquer aux vérités de l'*ordre surnaturel* serait une tentative téméraire. La *méthode philosophique* doit s'arrêter là où finit le domaine de la raison et où commence celui de la foi. Arrivée à ce point l'intelligence de l'homme doit se soumettre sans examen. Ainsi parlent quelques catholiques : mais ils se trompent.

Le philosophe est l'homme qui cherche à distinguer la vérité d'avec l'erreur dans tous les genres de connaissances qu'il a reçues de ses parents et de ses maîtres, le philosophe peut donc, il doit même chercher à s'assurer s'il possède la vérité dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel : il peut, il doit rechercher comment la vérité parvient à l'homme, quels sont les moyens de la distinguer d'avec l'erreur dans l'ordre surnaturel.

Lorsque l'homme est assuré que Dieu a parlé lorsqu'il connaît avec certitude ce que Dieu a révélé, il doit captiver son intelligence sous le joug de la foi. Mais il peut, il doit s'assurer si Dieu a parlé, il peut, il doit examiner si les objets que l'on propose à sa foi viennent réellement de Dieu.

Dieu a-t-il parlé ? comment les vérités révélées de Dieu se sont elles répandues, parviennent-elles à la connaissance de l'homme? quel est le moyen de distinguer la vérité révélée de Dieu, d'avec les erreurs que les hommes y ont mêlées ? Voilà autant de questions logiquement préjudicielles à l'acte de foi ; autant de questions qui sont du ressort de la raison et du domaine de la philosophie. Il existe un lien qui rattache l'ordre surnaturel à l'ordre de la nature ; le moyen de connaître avec certitude la révélation et les vérités surnaturelles, est un des motifs de certitude fournis par la nature. Quel est ce lien ? Quel est ce moyen ?

Pour le savoir, il est indispensable d'avoir des idées exactes de ce que l'on entend par *ordre surnaturel*. Lorsque l'homme s'est assuré que Dieu a parlé, lorsqu'il a cru aux vérités révélées, ne peut-il pas exercer son intelligence sur les objets de la foi ? En quoi consiste cet exercice ? Quelles sont les conditions, les précautions qui doivent le précéder, l'accompagner et le suivre ? Pour répondre à ces questions il est indispensable de bien définir ce que c'est que l'*ordre surnaturel*.

Avant de juger une chose et d'en parler, il faut la connaître. Avant de parler de l'ordre surnaturel, de la foi, de la grâce, le philosophe a besoin de connaître ces choses, d'en avoir des notions précises et exactes.

Ces notions, il ne les fait pas, il ne les cherche pas dans une mé-

ditation solitaire. Il demande ces connaissances à la société qui se présente comme dépositaire et gardienne de cet ordre de vérités. Il les emprunte à la science qui fait de la foi et de la grâce l'objet spécial de ses études : il puise ses définitions et ses explications dans les écrits des docteurs que cette société avoue et recommande comme les organes les plus exacts de ses croyances.

CHAPITRE I.

De l'Ordre surnaturel.

Par *ordre* on entend un ensemble de vérités, de moyens proportionnés à une fin.

« On appelle *surnaturel* ce qui dépasse l'ordre, les forces et les » exigences de la nature[1]. »

Quelques explications sont indispensables pour faire comprendre cette définition.

Dieu ne doit rien à personne : tout ce qu'il donne est une grâce[2].

Heureux en lui-même et par lui-même, Dieu pouvait ne pas créer l'homme : il l'a créé librement : l'existence est une grâce[3].

On peut imaginer une infinité d'états où Dieu pouvait placer sa créature et dans cette gradation d'états plus ou moins parfaits, plus ou moins heureux, il n'en est aucun qui soit absolument digne ou indigne d'une bonté infinie et auquel le créateur fut obligé par justice de s'arrêter[4].

Dieu a créé l'homme : il a fait de lui une intelligence unie à un corps et servie par des organes matériels. Telle est la *nature de l'homme.*

On comprend aisément que Dieu bon et sage créant pour sa gloire, un être raisonnable et libre, composé d'une âme et d'un corps ne pouvait lui refuser les secours naturels pour les fonctions de la vie, ni les moyens nécessaires pour connaître ses volontés, obéir à ses ordres, pour parvenir à une *béatitude naturelle*, c'est-à-dire à un bonheur proportionné à sa double nature spirituelle et corporelle.

Ce bonheur, les dons, les vérités, les moyens nécessaires pour le

[1] Supernaturale dicitur quod naturæ ordinem, vires et exigentiam superat. Antoine, *Théologie; de gratiâ.*

[2] Nulli Deus debet aliquid, quia gratuitò omnia præstat. St Aug., *de lib. arbitr.*

[3] Non fuisti et factus es : quid Deo dedisti? Idem, *l.* III *in Ps.*

[4] Bergier, *Dictionnaire de théologie*, au mot : *Etat de nature.*

connaître et y parvenir, composent cet ensemble qu'on appelle *ordre naturel.*

Cette félicité, ces dons sont des *grâces,* puisque Dieu pouvait ne pas créer l'homme, et qu'ils n'ont été précédés d'aucuns mérites de notre part.

Mais par la création, ils sont devenus des *exigences* de notre nature:

Tous les autres dons dont il plaira à Dieu d'enrichir notre nature, seront des dons purement *gratuits,* ils seront surajoutés à la nature, dépasseront l'ordre, les forces et les exigences de la nature; ce seront des dons surnaturels, des grâces surnaturelles[1].

Quelques exemples rendront cette distinction plus facile à saisir.

L'âme n'est pas composée de parties, elle n'est donc pas de sa nature sujette à périr par la dissolution; l'immortalité est une conséquence de sa nature. Il n'en est pas de même du corps, le corps n'est pas simple, mais composé de parties; il est donc sujet aux maladies, à la dissolution, à la mort. Les souffrances, la mort, sont donc la conséquence de la nature du corps. Si Dieu préserve le corps de la douleur, des maladies et de la mort, ce bienfait ne découlera pas des principes de la nature corporelle, il dépassera les exigences de cette nature: ce sera un don *surnaturel*[2].

Autre exemple:

L'homme est composé de deux substances et participe tout ensemble à la nature des anges et à celle des animaux: à raison de l'âme et de cette partie de son être qui lui est commune avec les anges, il est porté vers les biens spirituels et célestes: telle est la direction que lui impriment l'intelligence et la volonté. A raison du corps et de cette partie de sa nature qui lui est commune avec les bêtes, il est entraîné vers les choses matérielles et terrestres, telle est l'inclination qu'il reçoit de la chair et des appétits sensuels, ces inclinations diverses, et opposées, produisent dans un seul et même

[1] Gratia generatim est bonum à Deo gratis datum; gratia dividi potest in naturalem et supernaturalem. Naturalis est quodvis beneficium ordinis naturalis gratis datum, ut creatio, conservatio. Gratia supernaturalis est beneficium ordinis supernaturalis à Deo gratis datum; hæc sola gratia simpliciter et sine addito dicitur, tum quia supposito etiam creationis beneficio non debetur naturæ, tum quia superioris est ordinis ad alteram. Antoine, *Théologie; de gratiâ.*

[2] Mortalis ergò erat conditione corporis animalis, immortalis autem beneficio conditoris. Saint Augustin, *de Genes. ad litteram,* cap. 6, nº 15; *de civit. Dei,* l. 13, cap. 20; *de pecc. mort. remiss.,* cap. 4.

être une espèce d'antagonisme, et de cette lutte résulte une très-grande difficulté pour connaître la vérité et pratiquer le bien. Cette lutte et ses conséquences ne sont pas un mal, c'est une imperfection qui est le résultat de la double nature de l'homme [1].

Si Dieu corrige cette imperfection, s'il établit une harmonie parfaite entre l'âme et le corps, s'il soumet parfaitement le corps à l'intelligence, il accordera à l'homme un don qui dépassera les exigences de la nature.

La *grâce*, comme on le voit par ces exemples, ne détruit pas la nature, loin de là, elle la suppose, la perfectionne. Ce serait se faire une bien fausse idée du surnaturel que de penser que le surnaturel est opposé au naturel, l'anéantit. Pour détruire ce préjugé, distinguons les différentes acceptions de l'expression *naturel :* elles sont au nombre de quatre :

1° On appelle souvent *naturel* tout ce que l'homme apporte en naissant; en ce sens, le naturel n'est pas opposé au surnaturel, puisque l'on peut posséder dès sa naissance les dons surnaturels aussi bien que les dons naturels;

2° On désigne quelquefois par le mot *naturel* ce qui convient à la nature, l'orne, l'embellit, la perfectionne. En ce sens, le surnaturel n'est pas opposé au naturel, le surnaturel est au contraire très-naturel puisque ces dons de la grâce, loin de détruire la nature, l'ornent et la perfectionnent;

3° On donne le nom de *naturel* à des secours qui, bien que gratuits, aident cependant la nature et la perfectionnent dans des œuvres naturelles sans cependant l'élever à des actes surnaturels. En ce sens, la justice originelle peut être appelée un don naturel si on

[1] Sciendum est hominem constare naturaliter ex carne et spiritu et ideò partim cum angelis partim cum bestiis communicare naturam : et quidem ratione carnis et communionis cum bestiis habere propensionem quamdam ad bonum corporale et sensibile, in quod fertur per sensum et appetitum : ratione spiritûs et communionis cum angelis habet propensionem ad bonum spirituale et intelligibile in quod fertur per intelligentiam et voluntatem. Ex his autem diversis vel contrariis propensionibus existere in uno eodemque homine pugnam quamdam et ex pugnâ ingentem bene agendi difficultatem, dum una propensio impedit alteram : sciendum est divinam providentiam initio creationis ut remedium adhiberet huic morbo, seu languori naturæ humanæ, qui ex conditione materiæ oriebatur, addidisse homini donum quoddam insigne, justitiam videlicet originalem, quâ aureo quodam fræno, pars inferior parti superiori et pars superior Deo subjecta facile contineretur. Bellarmin, *de justitiâ primi hominis.*

la considère comme distincte de la grâce qui rend l'homme agréable à Dieu ;

4° Enfin, on définit le *naturel*, ce qui est une partie intégrante et constituante de la nature humaine, comme l'intelligence, le corps, ou ce qui découle de ces principes. Les facultés de l'intelligence et toutes les opérations qui en dépendent sont naturelles, parce qu'elles résultent des principes constitutifs de la nature. Le naturel, pris en ce sens, est en opposition avec le surnaturel. C'est dans cette acception que sera pris le mot naturel dans ce traité[1].

Ainsi, la faculté de penser, d'imaginer, de raisonner, sont des dons naturels, il faut en dire autant de la parole, puisque les observations faites sur les sourds-muets prouvent que, sans ce don, toutes les facultés de l'homme seraient inertes et qu'il n'aurait pas la conscience des idées qui constituent la raison.

Mais la vie éternelle est une grâce *surnaturelle*.

Dieu devait, il est vrai, à sa créature raisonnable, un bonheur proportionné à sa double nature spirituelle et corporelle : l'intelligence appelle la vérité, la volonté aspire au bien souverain. Dieu, qui est la vérité par excellence, le bien suprême, devait se faire connaître, se communiquer à l'homme. Mais il ne devait cette connaissance et cette communication que dans un degré proportionné à la nature de l'homme; mais il ne devait pas à l'homme la vie éternelle ; la vie éternelle n'était pas une exigence de la nature humaine;

[1] Sciendum est multis modis dici aliquid naturale : 1° enim naturale dicitur omne quod habetur à nativitate, quâ significatione dicimur naturâ filii iræ et hoc modo justitiam originalem fatemur dici posse naturalem, sed hæc significatio ad quæstionem præsentem non pertinet propterea quod naturale hoc modo acceptum non opponitur supernaturali, cum tam naturalia quam supernaturalia dona possunt haberi à nativitate ; 2° naturale dici potest id quod naturæ consentaneum est quodque eam non destruit, sed ornat ac perficit; cæterum de naturali hoc modo acceptum nulla est quæstio, cum ejusmodi naturale non supernaturali, sed ei quod est contra naturam opponatur, et non solum justitia originalis, sed etiam gratiæ donum quodcumque et etiam ipsa vita æterna dicenda sit naturalis ; 3° dicitur naturale, quod tametsi donum sit gratuitum tamen naturam juvat ac perficit in operibus naturalibus neque eam elevat ad opera ulla supernaturalia. Et hoc modo justitia originalis si distincta esse intelligitur à gratiâ gratum faciente, donum naturale dici potest ; 4° naturale vocatur quod aut est pars naturæ aut fluit à principiis naturæ, quâ significatione corpus et anima, facultates quoque tum sentiendi tum intelligendi et operationes quæ ab eisdem facultatibus exercentur, naturalia esse dicuntur et naturali hoc modo accepto valde et proprie opponitur supernaturale. Bellarmin, *de justitiâ primi homini*, cap. 5.

car la vie éternelle consiste à connaître Dieu tel qu'il est, à leo vir face à ace dans son essence, à le posséder sans mesure et d'une manière infinie. Tout le monde sait, tout le monde convient que de Dieu à une créature quelconque, il y a l'infini de distance, *la vision intuitive de Dieu*, qui constitue la vie éternelle, est tellement au-dessus de toute créature que nulle ne saurait par ses propres forces en concevoir l'idée [1]. Pour connaître cette sublime destination, les facultés naturelles de l'homme sont insuffisantes : les forces naturelles sont trop faibles pour la mériter. Pour connaître cette récompense, pour s'en rendre digne, l'humanité a besoin de moyens, de forces qui excèdent les forces et les secours de la nature. Les forces, les moyens, les secours que Dieu accordera à l'homme pour connaître et mériter la vie éternelle seront au-dessus des forces et des exigences de la nature. Ils seront surnaturels ; ils seront encore surnaturels, parce que les moyens sont proportionnés à la fin, et, comme la fin est surnaturelle, les moyens le seront aussi.

Les vérités qui se rapportent à cette fin sont également surnaturelles. Elles ne sont pas surnaturelles précisément parce que l'homme ne peut pas les comprendre [2] ; cette impossibilité n'est pas le caractère propre et distinctif des vérités surnaturelles, car elles ont cela de commun avec les vérités de l'ordre de la nature, l'homme ne peut comprendre le tout de rien ; il y a des mystères dans la naturel. Ces vérités sont surnaturelles, parce qu'elles dépassent les exigences de l'intelligence humaine, parce l'homme pouvait parvenir à la félicité naturelle sans la connaissance de ces vérités, parce que Dieu ne devait pas à l'homme la manifestation de ces vérités.

Dieu a pu soumettre l'homme à une épreuve avant de lui accorder la vie éternelle, il a pu vouloir que cette béatitude infinie fût la récompense de la fidélité de sa créature, que la perte de tous les dons surnaturels fût la punition de sa désobéissance, et qu'en perdant ces dons, il en dépouillât sa postérité.

L'homme déchu pourra-t-il se réhabiliter par ses propres forces? Non ; car le bonheur et les dons qu'il a perdus dépassent les forces de la nature. Dieu sera-t-il obligé, par justice, de rétablir l'huma-

[1] Visio Dei per essentiam est supra naturam non solum hominis, sed etiam omnis creaturæ. S. Th., *summa* 1a 2æ q. 5, a. 5. — Cum divina essentia sit supra conditionem cujuslibet creati intellectûs, non potest intellectus creatus per sua naturalia ipsam congnoscere, sed tantum per gratiam. *Ibid*. q. 12, ar. 1.

[2] Comprendre une chose, c'est la connaître de manière qu'aucune de ses parties ne reste cachée, c'est en embrasser toutes les faces. Saint Augustin, *Ep. ad Paulin.*, n° 147. — Leibnitz, t. 2, p. 64, éd. de Charpentier.

« Par la nature, Dieu nous a donné gratuitement nous-mêmes à nité dans les droits dont elle a été dépouillée? Pas davantage, car il pouvait ne pas les lui accorder.

Si Dieu pardonne à l'homme coupable, s'il lui rend ses droits à la vie éternelle, les moyens de mériter ce bonheur, ce pardon, cette réhabilitation seront des grâces purement gratuites et surnaturelles.

Comment Dieu opérera-t-il la réparation de l'humanité déchue ? De quels moyens se servira-t-il? L'outrage fait à sa majesté infinie par le péché de l'homme doit être expié. Où trouver une expiation capable de satisfaire à la justice et à la majesté infinie? Si la victime est telle qu'elle donne à son sacrifice un mérite infini, comment pourra-t-elle souffrir et s'humilier : ici se présentent des difficultés que la bonté et la puissance infinies seules peuvent concilier. Quels que soient les moyens que Dieu emploie pour opérer la réparation, ils seront surnaturels, parce qu'ils seront au-dessus des exigences, des forces de la nature et de la raison naturelle. Ils seront encore surnaturels, parce qu'ils seront proportionnés à leur fin, qui est la vie éternelle, pendant laquelle Dieu veut être lui-même la récompense de l'homme et se donner tout entier à sa créature. Aussi, si de ces considérations théoriques et présentées sous la forme d'hypothèses, nous passons au fait accompli, nous remarquons le même caractère dans chacun des moyens employés pour opérer la réhabilitation de l'humanité déchue.

L'homme égaré a besoin d'un guide qui l'accompagne, le dirige dans son voyage; Dieu se fait homme, et depuis le moment de sa naissance jusqu'à la fin de la vie, il se donne à l'homme comme le compagnon de son exil, comme son modèle et son guide.

Il faut à l'homme affaibli par la chute un aliment qui le fortifie. Dieu, dans le banquet eucharistique, se donne à l'homme en aliment.

Une rançon est indispensable à l'homme coupable. Dieu, sur la croix, se donne à l'homme et se fait sa rançon, parce qu'il veut rendre à l'homme ses droits à la vie éternelle et dans sa gloire, dans son royaume, être sa récompense infinie. [1]

Cette remarque a fait dire à un savant théologien ces deux paroles, qui me paraissent très-bien caractériser la nature et la grâce :

Se nascens dedit socium,
Convescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium. *Hymne* de l'*office* du St-Sacrement.

» nous-mêmes. Par la grâce, Dieu se donne gratuitement lui-même » à nous [1]. »

Telle est l'idée, que donne la théologie, du surnaturel : tout doit porter l'homme à désirer que cette doctrine soit vraie, le désir qu'il a du bonheur, le juste orgueil qui lui fait aimer tout ce qui rehausse sa dignité.

Mais le philosophe ne se contente pas de ces considérations de sentiment, il exige des preuves : il a raison.

Voyons donc quel genre de preuve comporte le *surnaturel.*

DE LAHAYE.

Philosophie morale.

LA PURETÉ DU CŒUR,

PAR M. L'ABBÉ CHASSAY,

Professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux [2].

Au moment où nous écrivons ces lignes [3], au fond de la province, le sang vient de ruisseler à Paris pendant quatre jours. Nous n'avons pas déposé la plume, malgré l'angoisse et le serrement de notre cœur, à la nouvelle de cette apparition de barbares, au récit de ces événements lamentables. Nous ne nous dissimulons pourtant pas que cela pourrait bien paraître une naïveté vraiment provinciale, de choisir un pareil moment pour annoncer un livre. Qui est-ce qui lit encore des livres, en ces heures solennelles où l'on voit, au souffle de la colère ou de la miséricorde de Dieu, s'assembler, pour faire un sens bientôt, les caractères sanglants du redoutable alphabet des révolutions ? Est-il possible de se transporter dans le monde paisible et serein des idées et d'y poursuivre ses calmes méditations, quand le fait devance votre pensée, que la foudre éclate à vos côtés; et que le sol tremble sous vos pas ? Sans doute, il est plus d'un ouvrage sur lequel ces objections tombent de tout leur poids; mais elles ne doivent pas atteindre celui dont nous voulons

[1] Rorhbacher, *De la nature et de la grâce.*
[2] Paris, Jacques Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier. 1 vol. in-12.
[3] 28 juin 1848.

parler ici. Faudrait-il donc, parce que nous avons tous des larmes à mêler au sang héroïque de tant de martyrs de l'ordre social et de la liberté, faudrait-il, comme un sénat de farouches Brutus, déclarer que la vertu n'est qu'un nom, et désespérer de la patrie? Laissons ces horribles axiômes à ceux qui n'ont pas de consolation, parce qu'ils n'ont pas d'espérance.

Nous, qui savons que les nations, surtout les nations chrétiennes, *sont toujours guérissables*, et qu'elles n'ont qu'à vouloir, pour qu'une sève de plus en plus abondante et riche circule en elles, élevons énergiquement la voix pour dire qu'il est un infaillible moyen de calmer les douleurs inexprimables du présent, d'en fermer les plaies affreuses, et de faire que demain soit l'aurore d'un avenir béni de Dieu. Ce moyen efficace d'opérer tant de choses merveilleuses, un seul mot le résume; et ce mot, c'est : *La Pureté du cœur*. Un livre, qui paraît sous ce titre, se présente donc, même à n'en juger que sur ce titre seul, au milieu des circonstances à jamais funèbres où nous sommes placés, avec toute son actualité et tout son à-propos. Mais, quand on l'aura parcouru, l'on conclura comme nous que cet ouvrage devrait être le manuel de la France aujourd'hui. C'est, en effet, la démonstration presque géométrique, quant aux preuves de ce théorème, que la *morale catholique* est la seule source véritable et féconde de tout bonheur pour l'individu, pour la famille et pour la société, parce que la morale catholique est la seule qui épure le cœur de l'homme, de même que notre dogme est le seul qui en explique les effrayants mystères.

On le voit; un livre fait avec cette pensée, n'est pas, comme on eût pu le croire, un livre ascétique, destiné exclusivement aux âmes pieuses, aux âmes avancées dans la vie spirituelle, et marchant sans cesse de vertu en vertu [1]. C'est une lecture dont les profanes peuvent prendre connaissance; ils la comprendront, et elle leur sera profitable. On doit la recommander même aux philosophes rationalistes. Je ne pense pas que la matière soit au-dessous d'eux. Ils trouveront dans ces pages un moyen de mesurer la distance de leurs systèmes à la philosophie évangélique, et de conclure, ceux du moins qui ont le cœur droit et sincère, que cette philosophie est encore la puls belle [2].

La Pureté du cœur n'est, en effet, rien moins que le complément

[1] Ibunt de virtute in virtutem. *Psal.* LXXXIII, 8.

[2] Viæ sapientiæ, viæ pulchræ. *Prov.* III, 17.

logique du grand ouvrage apologétique du même auteur, *Le Christ et l'Évangile*. Les rapports de l'un à l'autre sont ceux du dogme à la morale. Après avoir prouvé que tous les efforts des incrédules ne parviendront jamais à effacer les preuves historiques de la révélation divine, et qu'un simple fait de cette révélation tient, dans ce même monde de l'histoire, plus de place que toutes les théories philosophiques ensemble, M. l'abbé Chassay devait montrer que la morale évangélique est quelque chose d'aussi unique, d'aussi sublime, d'aussi divin ; il devait repousser l'assaut que tous les philosophes et romanciers lui livrent sous tant de formes et avec tant de violence. Sans doute, la morale n'est que le dogme qui fleurit et fructifie entre les mains de l'homme, et l'apologie de l'un justifie l'autre ; mais tous ne sont pas en demeure de saisir les conséquences si nombreuses de ces relations profondes, et de voir jusqu'à quel point l'œuvre de Dieu est *savante* et inattaquable.

L'insurrection contre les enseignements de Jésus a été de tous les siècles, depuis la naissance du christianisme. Rien de plus simple ; c'était pour les passions le premier et *le plus saint des devoirs*. Le cœur humain ne devait-il pas incessamment rugir contre cette barrière imposée à ses flots, qui provoquent toujours la tempête et l'orage, et veulent envahir l'immensité ? Aussi, bien que le soulèvement ce soit manifesté sous des formes multiples et diverses, selon l'esprit des temps, il a toujours eu pour but de mutiler, de restreindre ou d'abolir une prescription morale. Si le plus souvent l'on s'en est pris simplement au dogme, c'était afin de se donner une apparence d'impartialité, d'avoir l'air de travailler dans l'intérêt de la vérité seule, et non de plaider la cause des passions.

Mais, de nos jours, la déclaration de guerre a été posée dans toute sa nudité, avec une franchise insolente et une précision brutale, comme sous les tyrans païens. On veut un combat décisif et général : il faut que le *rude Evangile de Jésus* cède enfin le monde au *doux Evangile de la Nature*, ce troisième et dernier testament dont Rousseau fut le *Meissie*, et dont les livres sacrés sont la *Nouvelle Héloïse* et les *Confessions*.

« Il est un livre antérieur à la Bible et plus profond, plus psycho-
» logique, plus divin que les *Épîtres de saint Paul*, nous disent les
» nouveaux moralistes ; c'est le cœur de l'homme. Là est écrit, en
» lettres vives et tressaillantes, la volonté du ciel ! N'allez pas com-
» primer la vie au dedans de vous-mêmes ! C'est le plus grand et
« le plus aveugle des crimes ! Où la vie est-elle plus pure qu'à sa

» source? Laissez-la donc s'épancher à flots, et la multipliez par » l'amour. Pourvu que vous aimiez, vous aurez bien rempli votre » destinée. Aimez donc; aimez sur-le-champ quiconque excitera » vos sympathies, aimez la nature, aimez jusqu'aux chimères de » votre imagination, si vous le voulez, — et vous aurez accompli la » loi de votre être. Quant à la lutte, elle consiste toute à déraciner » en soi les préventions sociales, triste fruit de la civilisation, et » les restes des préjugés chrétiens, seule tache originelle que re- » connaisse le nouveau dogme. »

Tel est le système que M. l'abbé Chassay considère dans son application pratique à l'individu, à la famille et à la société, et en face duquel il place la *théorie de l'Evangile*.

Le principe de la sainteté de la nature et de la pureté de tous ses penchants est un principe désastreux et cruel. Cette erreur bouleverse l'homme : elle prend ce fils du péché pour l'œuvre immaculée du Créateur. Elle proclame qu'il n'y a pas d'autre morale que la concupiscence, et que la triste terre que nous foulons doit être le pays du bonheur. Vous avez été créé et mis au monde pour développer et satisfaire vos inclinations : plus vous y aurez travaillé, plus vous serez vertueux. Chaque homme alors est à la fois et son prêtre et son Dieu : il faut le laisser se sacrifier à lui-même tout ce que son cœur exige; s'y opposer serait outrager la *sainte* et *infaillible nature*.

Cette doctrine, qui n'a aucune base dans la psychologie ni dans l'histoire, est loin d'expliquer tous les faits de l'homme; elle en laisse beaucoup de côté, et les plus étranges. C'est une nouvelle preuve que notre *nature* ne peut pas plus nous donner le *devoir* que la *vérité*. Seul, l'Evangile a le mot du grand mystère. Il distingue deux mondes dans l'homme : le monde de l'esprit, et le monde de la chair, ou le cœur. « La morale pratique du Christianisme, dit » M. Chassay, se personnifie admirablement dans cette profonde » antithèse... L'esprit représente ici-bas l'intelligence et la liberté » divines; là, tout est grandeur et lumière. Le cœur est, au con- » traire, la raison ténébreuse où s'agitent avec une impétuosité sau- » vage les désirs sans frein, les cupidités dévorantes, les passions » insatiables [1]. » Cette double loi n'est pas une abstraction ; c'est un fait intime, et nous sommes tous sous son empire. Tous, nous sentons que s'abandonner aux penchants du cœur, c'est se dégra-

[1] *La pureté du cœur*, p. 1, 2.

der dans sa propre estime et dans celle des autres; tandis que suivre l'esprit, c'est grandir, c'est perfectionner sa nature et devenir un objet de vénération pour toutes les générations.

Ce n'est donc pas au cœur qu'il faut demander la vertu. Au contraire, plus on sera fidèle aux réclamations du cœur, plus les affreux désordres du paganisme reparaîtront. Suivez plutôt la marche de ces idées depuis J.-J. Rousseau jusqu'à Georges Sand, qui a développé avec le plus de logique, de puissance et de passion, la théorie sentimentale des *Confessions*. Il y a plus, si le culte du cœur devenait la religion universelle, la société serait mortellement atteinte dans son essence. Si, en effet, la nature est sainte, tout ce qui l'entrave ou la comprime est une cause d'immoralité dont il faut s'affranchir. Mais la société ne subsiste que par les sacrifices et le dévouement de chacun de ses membres; et son affermissement est en proportion de la compression spontanée des cœurs. M. Chassay a profondément raison : l'auteur des *Confessions* devait écrire le *Discours sur l'inégalité* et contre la *civilisation*.

Ce n'est pas au cœur non plus qu'il faut demander le bonheur. Est-il besoin de prouver que les disciples de leur cœur ne sont jamais heureux. Tout est plein du témoignage de leur misère. Interrogez saint Jérôme, saint Augustin qui se laissèrent emporter, dans leur jeunesse, aux premières insurrections de *la chair*; et vous ne ferez sortir qu'un gémissement lugubre de leur sein douloureux. Interrogez Rousseau lui-même, qui fut, sa vie entière, l'apôtre de ce système, et il vous répondra qu'il en fut surtout le martyr.

C'est qu'en effet l'homme est pris du besoin de l'infini, et qu'il s'inflige des tortures sans nom quand il s'emprisonne dans les choses bornées. Son cœur alors, ce cœur sous l'aveugle gouvernement duquel il a voulu vivre, en lui sacrifiant l'esprit ou la lumière, devient un gouffre insatiable, où la création jetée ferait l'effet d'une goutte d'eau dans une fournaise. L'amertume du dégoût jointe à une avidité toujours inassouvie devient la punition de ce crime qui consiste à employer la vie, qui n'est point à nous, comme si c'était notre bien. La nature extérieure, parce que l'homme, autrefois, s'est constitué son esclave, exerce puissamment son antique séduction sur lui. Jouet des fantaisies de son âme, il aime à s'identifier avec la nue qui flotte au firmament et revêt tant de formes bizarres; emporté par le courant si divers des jours et subjugué par tous les objets, il découvre de mélancoliques analogies entre son existence et le torrent troublé qui passe si vite, ou le fleuve profond qui réfléchit ses

bords; il sympathise mystérieusement avec la fleur, qui brille comme si elle avait l'éternité à elle, et qui n'a qu'un matin, ou avec la feuille tombée qu'emporte le vent. Il se livre donc à cette nature qui le fascine, l'attire et lui persuade qu'elle peut bien absorber dans son sein maternel sa dévorante inquiétude et qu'elle est plus vaste que notre cœur. L'homme des passions se plonge en elle; il y veut rentrer, comme René, avec toute son énergie. C'est en vain. Le souffle des vents n'a pas assez de fraîcheur pour attiédir la brûlante fièvre de son âme; le ciel n'a pas assez de beauté, d'astres, ni d'azur pour réjouir et fixer son errant regard; l'immensité des mers, l'infini des espaces sont trop vite parcourus par cette âme en peine, qui s'en fatigue et qui pourtant s'y trouve à l'étroit. C'est le juif errant du monde intellectuel et moral.

Celui qui veut être le roi et non l'esclave de son cœur ne descendra jamais à ce genre ni à ce dégré d'infortune. Ce n'est pas que la vertu constitue un bonheur parfait, et fasse goûter sur la terre la félicité des élus; mais elle est le plus grand bonheur possible ici-bas. Et si l'homme vertueux est visité par l'affliction et le malheur, il n'est pas malheureux à la manière des esclaves du plaisir. « De » même qu'il y a deux sortes de joie, il y a aussi deux sortes de » tristesse. La joie des âmes mondaines, pleine de licence et de disso- » lution, s'efforce d'oublier, par l'enivrement des passions, les in- » guérissables misères de l'existence. Mais la joie chrétienne est, » comme celle d'Andromaque, un sourire mêlé de larmes. Croyez- » vous pourtant que cette tristesse, qui se mêle dans nos cœurs à » toutes les satisfactions de la vie, nous jette jamais dans le furieux » désespoir qui marche toujours à la suite des passions? Pensez-vous » que les pleurs qui s'échappent de nos yeux, comme une douce » rosée de printemps, ressemblent à ces larmes de sang que la vo- » lupté fait sortir des vôtres? Nous sommes tristes, il est vrai, parce » que nous savons bien qu'ici-bas notre âme est exilée, et que nous » sommes consumés d'un immense désir de contempler la patrie » bien-aimée du repos éternel et de la liberté. Nous sommes tristes, » parce que nous comprenons que la science de ce monde ne pourra » jamais rassasier l'insatiable avidité de notre esprit. Nous sommes » tristes, parce que l'affection d'aucune créature ne saurait rem- » plir les abîmes profonds de notre cœur. Notre intelligence éclai- » rée et agrandie par notre foi nous fait apprécier à leur juste va- » leur les honneurs et les félicités du monde qui vous consolent si » facilement. Nous ne pouvons conserver la puissance d'illusion

» qui vous endort quelquefois sur le bord des abîmes. Nous ap-
» puyer sur ce roseau brisé des affections humaines, nous ne le
» saurions jamais; nous avons pour cela pénétré trop avant dans les
» cruels mystères de la nature humaine; mais nous conservons une
» pensée et une espérance qui nous font supporter l'immense soli-
» tude du cœur et de l'esprit qu'il faut dévorer dans la vie. Cepen-
» dant, si nous ne pouvons trouver sur la terre un bonheur qu'on
» ne rencontre qu'au ciel, nous sommes au moins de toutes les créa-
» tures exilées dans ce monde les moins souffrantes et les moins dé-
» sespérées. La tristesse des âmes voluptueuses est comme celle
» des sombres jours d'hiver, dont aucun rayon de soleil ne peu per-
» cer les nuages. La nôtre est comme celle des belles journées d'au-
» tomne où les premières ombres des temps pluvieux se mêlent aux
» dernières splendeurs de l'été qui s'enfuit. Nous sommes assis
» comme vous dans la nuit de ce monde qui nous environne et nous
» oppresse; mais pendant que vous penchez vers la terre vos fronts
» découragés, nous, nous levons nos regards vers le ciel pour saisir
» les premiers rayons de cette lumière qui ne doit jamais s'étein-
» dre [1] ! »

Du reste, la nature humaine elle-même proteste contre la théorie sentimentaliste et justifie l'Evangile. On ne brise jamais impunément les plans de Dieu. Le cœur, vivant dans une indépendance effrénée, fait monter à l'intelligence des nuages ténébreux et des vapeurs pestilentielles, qui, comme dit saint Augustin, « troublent » toute l'âme et font confondre l'aveuglement de la passion avec le » pur bonheur de l'affection [2]. » L'homme passe alors successivement par tous les termes d'une progression vengeresse qui le conduit bientôt jusqu'aux dernières limites du mal; jusqu'à des crimes affreux, plus communs qu'on ne le croirait, peut-être jusqu'à la haine de Dieu et de son Christ! Puis enfin, l'incrédulité, cette nuit infernale, domine, dans le calme de la mort ou les fureurs de la folie, l'âme abandonnée aux sens dépravés. On aura beau parer des plus beaux dehors la passion qui renferme tant de misère, et la présenter comme le baume qui conserve le dévouement et le sacrifice au fond des cœurs, on ne pourra jamais la faire passer pour la loi sacrée du devoir. Les autres passions emploieraient également avec succès la logique de la volupté. L'orgueilleux et l'avare s'en pren-

[1] *La Pureté du cœur*, ch. II, p. 62-64.
[2] Saint Augustin, *Confessions*, liv. II, ch. 2.

dront aussi à la nature, plus forte en eux que la volonté du bien. Et au fond, pour quiconque y réfléchit, il y a dans l'amour impur un égoïsme plus dégoûtant encore que dans les autres passions. Celle-là immole et flétrit, pour se satisfaire, jusqu'à l'objet même de sa brutale idolâtrie.

On dit qu'il y a dans les solitudes du Nouveau-Monde d'affreux reptiles qui imitent, pour attirer le voyageur, la voix lamentable de l'homme en détresse. C'est ainsi que, pour nous subjuguer, la passion sensuelle prend l'accent de la vraie nature humaine. Si vous prêtez l'oreille à ses cris, vous l'entendrez distinctement vous dire que la loi est un tyran qui mutile votre être, et qui veut vous faire croire que le sang de l'Ilote est le sang le plus pur. Et si vous cédez à cette voix d'autant plus perfide qu'elle est plus séduisante, il ne vous reste plus qu'à faire vos adieux à la liberté. Les sens, auxquels l'empire est dévolu, garottent la volonté, cette puissance indomptable, et usurpent dérisoirement son trône de souveraine. Alors la vie humaine s'arrête sans être encore tarie ; on vit au-delà de soi-même. Les hommes croient que vous existez toujours ; mais vous sentez qu'il n'y a plus que le spectre de vous. Vous aviez voulu prendre le chemin de la liberté, et vous n'êtes arrivé qu'au plus horrible esclavage. C'est qu'il n'y a de liberté que par la vérité et la vertu ; c'est qu'étant l'image de Dieu, à mesure que nous nous séparons de lui, nous perdons de cette divine ressemblance.—Les pages où M. Chassay parle de la servitude des passions et de la liberté de la vertu sont pleines d'éloquence, de charme, de grandeur et de beautés.

Mais si malheureux que rende la volupté, elle rend encore plus criminel ; car elle ne porte pas le ravage seulement dans l'individu, elle désorganise aussi la famille. La famille telle que nous la voyons est l'œuvre du Christianisme, qui l'a créée en faisant asseoir la chasteté au foyer domestique. Sans la chasteté, le mariage qui doit être le plus fort des liens d'ici-bas, qui de deux êtres n'en doit faire qu'un, le mariage devient un supplice ou une tyrannie. La femme n'y est plus qu'un instrument de plaisir, une déplorable victime du despotisme, ou bien encore un prodige d'impudicité. Pour ne pas tout dire, nous renvoyons à l'antiquité et au monde oriental.

Il ne fallait rien moins que le Christianisme pour rétablir la femme, et par conséquent la famille, dans les prérogatives et les droits qui lui avaient étéé confèrs dans les premiers plans du créa-

teur. Le mystère d'une vierge mère de Dieu recouvre une phi
phie bien profonde, ou plutôt bien divine. « Dans l'antiqu
» un penseur contemporain, la femme que l'homme re
» n'avait point d'asile ; elle n'avait pas même d'état ni de
» Grèce et l'Italie ne connaissaient pas, sauf leurs prêtre
» leurs vestales, de femmes qui vécussent seules, en prés
» Dieu, sans amours et sans joies moindaines. C'est le mérit
» nouveauté du Christianisme d'avoir fait que la femme peut
» seule avec honneur et avec respect. En préférant la virgi
» mariage, sans condamner pourtant le mariage, il a don
» femme un rang qu'elle n'avait pas. Dans le christianis
» femmes libres, ce sont les vierges chastes et les veuves
» nentes; car, c'est au prix de la plus difficile de leurs ver
» le Christianisme donne aux femmes la liberté et l'indépend
» sachant bien que, sans cette condition, la liberté n'enfant
» elles que le malheur et le mépris [1]. » Il y a une formule hi
que qui pourrait peut-être se rendre aussi : « Pendant quatre
» ans la femme a été punie d'avoir causé la déchéance de l'ho
» depuis, elle est récompensée d'avoir donné naissance à Dieu.

La Providence eut ses raisons quand elle créa quelque
d'aussi merveilleux que la Vierge chrétienne. En revanche, l
tionalisme a aussi les siennes, quand il travaille à renverser le
rirge catholique comme une tyrannie et une institution conte
ture. Ces raisons, chacun les devine. Quant aux arguments,
besoin de dire que ce qu'ils ont de spécieux, ils le tirent le
souvent de ce que l'on appelle catholiques, les mariages qui n
que ratiotanistes et voltairiens. Or, comme le dit très spirituell
M. Chassay, nous ne sommes pas obligés de répondre de la
lité des fils de Voltaire. Mais, nous crie l'école sentimentale,
êtes obligés de justifier votre Église, qui impose par le mari
joug impossible, absurde et tyrannique ! Nous l'avouons, ces
tions seraient fondées, si l'Eglise voyait dans le mariage ce
trouvent ses adversaires. Mais elle n'a jamais prétendu que le
riage fût l'avant-coureur des joies célestes. Elle l'a toujours
senté, au contraire, comme impliquant les plus graves oblig
des sacrifices sans fin et des dévouements sans bornes. Et c
bien là sa pensée, qu'elle a fait à la femme qui, à cause de la d
tesse de son organisation morale, trouverait dans le mariage

[1] Saint-Marc Girardin, *Essais de littérature et de morale*, t. II, p. 14.

source de trop de mécomptes et d'angoisses, « une destinée plus su- » blime que celle de la mère, un bonheur plus idéal que celui du » foyer domestique[1].» Au lieu de cela, l'école sentimentale ne lui peut donner pour conserver son indépendance que le bourbier fangeux de la prostitution et la honte du crime. Elle aura beau dire avec des paroles éloquentes et des couleurs passionnées, que l'amour est la loi du monde, et que l'Evangile en a méconnu le caractère essentiel et divin, qui est la liberté et l'inconstance ; nous répondrons toujours avec le sens commun qu'il n'est point vrai que le cœur de l'homme soit la règle suprême, et que son rôle soit de commander, et non de s'épurer et d'obéir. Ah ! si l'amour que l'Eglise exige des époux était cet enthousiasme éternel, et la perpétuité de ces sentiments vifs et brûlants qui accomplissent la fusion de deux âmes, nous comprendrions qu'on nous déclarât la guerre ; mais l'amour que l'Eglise demande, mais l'amour que se jurent les époux n'est autre que l'affection dévouée et durable provenant surtout de la conformité des sacrifices, de l'identité du voyage à parcourir et du but à atteindre. La philosophie et les passions nieront la possibilité de ce dévouement héroïque ; mais nous en appelons à l'expérience et à l'histoire.

En un mot, l'Evangile concilie la pureté du cœur et la perpétuité de la famille, base et principe de la société ; l'école sentimentale veut assouvir les passions aux dépens de l'une et de l'autre.

Ces réflexions, qui nous sont venues en relisant *La Pureté du cœur*, peuvent donner une idée de la matière de cet ouvrage et de la marche que son habile et savant auteur a suivie.

Mais nous n'essaierons pas de dire comment ce beau cadre a été rempli. Les lecteurs de l'*Université* connaissent assez M. Chassay pour s'en faire une idée. Des notes précieuses, rejetées à la fin de chaque chapitre, témoignent de l'immense érudition de l'auteur.

Ce livre est écrit avec beaucoup de charme, d'éclat et de vigueur. J'ajouterais avec un peu de brièveté, si j'étais sûr que ce n'est pas un mérite de plus. Car, je crains, je l'avoue, que ce ne soit la faute de l'auteur, si l'on trouve toujours ses livres courts. L'école à laquelle appartenait Daunou, pour qui les *Méditations* de M. de Lamartine n'étaient guère que des verbes assez bien conjugués, découvrira peut-être, de temps en temps dans ce volume, quelque énormité en fait de style. Nous en félicitons M. Chassay. N'est-il pas flatteur

[1] *La Pureté du cœur*, p. 269.

de n'avoir point l'approbation de ceux qui ne peuvent se résoudre à reconnaître du génie à Napoléon, parce qu'il faisait des fautes d'orthographe[1]? Au reste, M. Chassay, on le sait d'ailleurs, ne soigne la forme de ses pensées que juste autant qu'il faut pour les faire bien sentir et comprendre. Il y a trop de vérités à dire aujourd'hui, et trop peu de personnes qui les disent pour que l'on s'occupe, en parlant, de régler tous les sons de sa voix et de dresser les plis de son manteau[2].

Ecrit pendant les derniers mois de la monarchie constitutionnelle, le livre de *La Pureté du cœur* risquait bien, s'il eût paru plus tôt, de n'être qu'un cri de salut sans écho, perdu dans le désert, dans le désert d'âmes qui constituait l'ancien *pays légal*. Là on ne voulait que le règne du cœur. Présenter à cette société officielle les règles austères du devoir, n'était-ce pas un anachronisme? Comment aller dire que sans la pureté du cœur tout est vide, amer et mortel, même le talent, même l'intelligence, à des hommes résolus à mettre l'habileté au premier rang des choses humaines, et à faire de la satisfaction des sens dépravés la première affaire de la vie? Ces profonds politiques s'étaient dit qu'une société, fondée sur les intérêts et les passions, c'est-à-dire sur l'égoïsme, était autrement éternelle qu'une société appuyée sur le dévouement et la vertu. Des esprits de cette trempe n'étaient guère capables de comprendre que les choses arrivées là, tout axiôme moral est une prophétie. M. Chassay avait dit : « Vous avez prêché à tout homme le dévouement à » son propre bonheur, et voilà que ces âmes, qui étaient faites pour

[1] Sainte Beuve, *Portraits contemporains*, Daunou.

[2] C'a été jusqu'ici la destinée des œuvres de M. Chassay d'être saluées, en naissant, par le talent et le génie. M. de Montalembert et le père Lacordaire ont jugé chacun le volume de *Le Christ et l'Evangile*. Celui-ci, qui paraît avec l'approbation de Mgr l'évêque de Bayeux, a été caractérisé par la lettre suivante, que nous empruntons aux journaux : «Monsieur l'abbé, en commençant la lecture de *La Pureté du cœur*, » j'avais bien l'espoir d'y trouver un sujet de pieuse édification, mais je ne m'atten» dais pas à méditer en même temps un livre de haute philosophie et de savante » controverse. Je l'ai lu presque tout d'un trait, tant j'y ai trouvé de charme, et je » voudrais qu'il fût lu par tous les penseurs, tant il répand de lumière sur les ques» tions de morale les plus importantes, les plus saintes et les plus attaquées aujour» d'hui par les écrivains en vogue. Veuillez donc, Monsieur l'abbé, recevoir, à l'oc» casion de ce dernier ouvrage, mes bien sincères et bien affectueuses félicitations » en Notre Seigneur.

» Pierre-Louis, *évêque de Langres*. »

» des destinées plus élevées et plus nobles, tournent contre vous l'ac-
» tivité qui les consume... N'entendez-vous pas déjà retentir de si-
» nistres paroles, et ne voyez-vous pas briller dans l'ombre les
» glaives et les poignards [1]. » Le livre parut le même jour que les glaives et les poignards.

Nous l'avons déjà dit, c'était naître à-propos.

Aujourd'hui, les plus aveugles peuvent voir et mesurer quelle place doit occuper la vertu, la pureté du cœur, dans toute société, mais surtout dans une société qui se reconstitue. Rousseau prétendait qu'une société toute de chrétiens ne subsisterait pas ; aujourd'hui il est démontré que la solidité d'un Etat est proportionnelle au nombre des vrais chrétiens qu'il renferme. En effet, le mécanisme social, ayant été mis à nu, on a vu avec épouvante qu'il manquait de la roue principale. Et pourtant, toute démocratie qui ne repose pas sur la vertu, c'en est fait d'elle, et bien vite. La pureté du cœur, c'est-à-dire l'esprit de dévouement et de sacrifice, telle est la pierre angulaire sur laquelle il faut asseoir le nouveau temple, si l'on veut qu'il soit plus beau que l'ancien, et que les vieillards ne pleurent pas inconsolablement en le voyant construire.

Si les malheureux qui se sont insurgés contre l'ordre social avaient été imbus des doctrines de ce livre au lieu d'être nourris de la lecture de ces feuilles impies et inhumaines dont ils ont accompli les doctrines, ils auraient eu plus de force et de dévouement pour souffrir, plus de cœur pour aimer, et ils n'auraient point fait du mot divin de la *fraternité* un mot cruel et vide de sens!

C'est pourtant de l'intelligence et de la réalisation chrétienne de la fraternité que dépend tout notre avenir. Cette idée déposée dans le sol de la France, labouré par tant de révolutions, peut fructifier au centuple. Elle peut enfin se développer assez pour abriter les enfants des hommes. Toutes les conditions sont remplies. La rosée ordinaire qu'il faut à l'idée, le sang, a été versée, et en abondance.

Les derniers événements ont donc rendu certaine une chose. C'est que nous n'avons plus à choisir qu'entre la pratique de la morale chrétienne et la ruine de la civilisation. Il faut que les choses se passent comme au temps des Barbares, ou la France est perdue. Les Barbares étaient des substances brutes que le Christianisme devait polir, afin de leur trouver une place dans l'édifice social. Nous sommes tous redevenus plus ou moins barbares : il faut donc nous

[1] *La Pureté du cœur*, 113.

laisser généreusement tailler par le ciseau de la morale chrétienne; il faut donc purifier notre cœur. Mais on forcerait la Providence à donner une leçon foudroyante, si l'on s'obstinait à ne nourrir les âmes que du pain noir et malsain de la parole purement humaine; à ne point permettre que le Verbe de Dieu retentisse depuis les plus humbles régions de la société jusqu'aux plus hautes, pour qu'il soit dit à tous : Bienheureux les cœurs purs!

A présent, vous savez combien il faut de minutes à Dieu pour disperser les puissants, pour effacer jusqu'à la trace de leurs pas sur la terre, qu'ils s'adjugeaient comme leur apanage, et pour confondre la sagesse de ceux qui, sourds même aux conseils de la philosophie païenne [1], agissaient comme si la vertu n'était bonne que pour le peuple, et comme si la Destinée les eût choisis, eux, les hommes de l'intelligence et du pouvoir, pour vivre sans règle et pour jouir! Ils bannissaient de leurs écoles les enseignements chrétiens, de peur, ils l'affirmaient, de peur de corrompre et d'anéantir l'esprit national! Or, ils ne sont arrivés qu'à briser la France en deux, et peut-être pour longtemps! Car, ce n'est pas nous, prêtres et chrétiens, que personne accusera de cette guerre civile et sociale dont nous sommes les malheureux témoins, je pourrais ajouter et les glorieuses victimes. Ah! l'histoire n'en accusera que ceux qui ont prêché l'égoïsme et les doctrines qui y conduisent! Pour l'égoïste la patrie, c'est son cœur.

Non, l'intelligence, le talent, le génie, ne tiendront jamais lieu de la vertu. Sans la vertu, la pensée n'est, en définitive, qu'un fléau pour les hommes, et la philosophie, une de ces lueurs nocturnes qui conduisent le voyageur aux abîmes. L'intelligence a un compagnon qui la force de compter avec lui, tandis que, seule, elle volerait d'elle-même, à tire d'aile, vers la vérité, sitôt qu'elle lui serait montrée, comme le papillon se précipite à la lumière [2].

On peut conclure de là quelle est l'importance de la pureté du cœur pour les études et les travaux philosophiques et littéraires. Un système, avant de naître dans l'esprit, est en germe dans la cons-

[1] « Dans l'exercice de toute puissance et de toute autorité, disait Socrate à un de ses » élèves, on sera toujours malheureux sans la vertu... Ce n'est donc pas le pouvoir » mais la vertu qu'il faut poursuivre comme condition du bonheur. « Οὐκοῦν ἐν... » πάσαις ἀρχαῖς καὶ ἐξουσίαις ἀπολειπομέναις ἀρετῆς, ἕπεται τὸ κακῶς πράττειν;... Οὐκ » ἄρα τυραννίδα χρὴ παρασκευάζεσθαι... εἰ μέλλετε εὐδαιμονεῖν, ἀλλ' ἀρετήν.» Platon, *premier Alcibiade*, a. 30-31. *OEuv.*, t. VIII, p. 294, édit. d'Ast.

[2] *Siamo vermi*, etc...

cience. Car, pour employer un mot profondément psycologique de l'Ecriture, tout homme a l'esprit de son cœur[1]. Ainsi, le sophisme, soyez-en sûrs, implique toujours quelque misère intime. Voilà pourquoi la lumière et la sérénité ne se font dans l'atmosphère intellectuelle que quand le cœur est environné de calme et de silence; que quand il nage dans l'innocence et l'azur; que quand, enfin,

Le beau lac de Némi, qu'aucun souffle ne ride,
A moins de transparence et de limpidité.

Il faut que, comme un diamant vivant, il s'épure et s'embellisse, sur le modèle éternel de la loi de Dieu[2]. Pour bien philosopher, il faut bien vivre. Le doute et l'incrédulité ont toujours un complice qui les introduit furtivement dans une âme. Une mauvaise action précède toujours un mauvais livre.

Charles-Marin ANDRÉ, prêtre.

Polémique philosophique.

EXPOSÉ CRITIQUE

DES REPROCHES FAITS A LA DIRECTION ECCLÉSIASTIQUE PAR M. MICHELET ET QUELQUES AUTRES. (SUITE [3].)

1. Du principe de direction.

Objections contre la confession. — L'Évangile a besoin, comme les Codes, d'interprètes et de juges. — Nul ne peut se connaître et se juger lui-même. — L'histoire de l'humanité prouve que toujours l'homme a demandé conseil et direction aux autres hommes.

Après avoir vengé les noms propres, relevé les grandes vertus individuelles, examinons le procès fait aux choses elles-mêmes, et rétablissons les principes.

Pour renverser la *confession,* on a produit un argument qui paraissait pouvoir séduire les chrétiens eux-mêmes, comme un grand nombre le furent jadis par les objections de Luther. « L'âme possède

[1] *Superbos mente cordis sui.* Luc, I, 51.
[2] *Ambula coram me, et esto perfectus.* Genèse, XVII, 1.
[3] Voir le premier article au n° 26, tome XXV, p. 146.

sée sur le livre de Socrate, de Platon, de Confucius même, était respectable, que sera-ce d'une direction basée sur l'*Évangile*, ce livre sublime dont tous les philosophes ont reconnu la supériorité ineffable, même en lui contestant un caractère divin....

2. Des Casuistes.

Accusations contre les casuistes. — Si Pascal est de l'avis des accusateurs. — Eloge qu'il fait de la confession. — Défense des casuistes.

Pour quelle raison alors avoir en suspicion le *théologien* qui veut commenter, pénétrer dans les replis de cette morale, en extraire toutes les conséquences fécondes et cachées, même quand ce théologien se nomme Bossuet, Fénelon ou saint François-de-Sales? Parce qu'on a voulu persécuter le directeur des âmes, renverser sa puissance, et dans ce but on s'est efforcé de découvrir sous la livrée de tout confesseur le molinosiste, le probabiliste, le casuiste corrupteur; aussi l'accuse-t-on *de molle indulgence, de connivence déguisée, de subtilité pour attraper Dieu et l'offrir aux pénitents au meilleur marché possible*. Voilà de l'indignation au premier degré! quelque mensongère qu'elle soit dans ses motifs, on la concevrait chez certaines âmes puritaines qui prétendraient partir de là pour vouloir ramener à la morale simple et sévère des pères de l'Église; mais bien loin de donner cette conclusion, on en déduit l'urgence de détruire toute *confession orale*.

Une fois que l'âme ne serait plus exposée aux ménagements paternels d'un directeur prudent, jugez comme le pénitent serait sévère sur son propre compte, comme l'orgueilleux, retiré dans le confessionnal de son propre cœur, se donnerait de bons coups de discipline d'humilité; comme le voluptueux, laissé seul avec ses penchants, se ferait horreur à lui-même... Certains directeurs n'ont peut-être pas, suffisamment fulminé contre les faiblesses des hommes; toutefois leurs ménagements étaient encore un frein : brisons ce frein, s'est-on dit : le péché va coup sur coup s'étouffer lui-même; il verra bien mieux sa propre laideur, quand on lui aura enlevé le miroir où il pourrait se regarder; quand on aura détruit ce tribunal d'enquêtes qu'essayèrent d'éclairer et Suarez et Molina, et tant d'autres casuistes qui n'ont pas eu l'approbation de Pascal. Oui de Pascal, car c'est toujours à lui que remontent les ennemis de la casuistique pour conclure à la suppression de la confession...

Pascal! et ce mot ne brûle pas la bouche de ceux qui le prononcent? Pascal! cette colonne du christianisme aura-t-elle la singulière

destinée de servir d'étais à tous ceux qui veulent détruire la foi? on ne verra pas s'élever un publiciste, un pamphletaire, qui ne traîne ce nom sacré à la remorque, comme un jongleur se couvre d'un manteau de roi pour déguiser ses haillons? Mais qu'ils commencent au moins par lire dans son œuvre la plus éloquente justification qui ait été faite de la *confession* qu'ils attaquent :

« C'est sans doute un mal que d'être plein de défauts, vous dit il; » mais c'est encore un plus grand mal que d'en être plein et de ne » les vouloir pas reconnaître, puisque c'est y ajouter encore celui » d'une illusion volontaire... N'est-il pas vrai que nous haïssons la » vérité et ceux qui nous la disent, et que nous aimons qu'ils se » trompent à notre avantage, et que nous voulons être estimés » d'eux, autre que nous ne sommes en effet? En voici une preuve qui » me fait horreur : — La religion catholique n'oblige pas à décou- » vrir ses péchés indifféremment à tout le monde; elle souffre qu'on » demeure caché à tous les autres hommes; mais elle en excepte » un seul, à qui elle commande de découvrir le fond de son cœur et » de se faire voir tel qu'on est. Il n'y a que ce seul homme au » monde qu'elle nous ordonne de désabuser, et elle l'oblige à un » secret inviolable, qui fait que cette connaissance est dans lui » comme si elle n'y était pas. Peut-on s'imaginer rien de plus chari- » table et de plus doux? Et, néanmoins, la corruption de l'homme » est telle qu'il trouve encore de la dureté dans cette loi; et c'est une » des principales raisons qui a fait révolter contre l'Église une » grande partie de l'Europe. — Que le cœur de l'homme est injuste » et déraisonnable, pour trouver mauvais qu'on l'oblige de faire à » l'égard d'un homme, ce qu'il serait juste, en quelque sorte, qu'il » fît à l'égard de tous les hommes! Car est-il juste que nous les trom- » pions [1]? »

Voilà ce que dit de la *confession* cet homme que l'on invoque dans les diatribes qui veulent la détruire : paroles sublimes, écho de cette pensée du philosophe païen qui désirait habiter dans une maison de verre!.. Mais, hélas! notre philosophie a fait bien du chemin depuis celle de la Grèce : c'est justement cette maison de verre qui nous fait révolter contre la direction ecclésiastique; on ne veut plus que le prêtre jette le moindre regard ni sur le livre du foyer, ni sur celui du cœur qui va s'ouvrir à lui, car on connaît toutes les foudres lan-

[1] *Pensées* de Pascal, t. II, p. 57-58, édition Faugère.

cées récemment par un esprit aigri contre cette inspection du prêtre.

Nous professons une autre morale et une autre logique ; permis à nos adversaires de céler leurs faiblesses et leurs défauts dans les ténèbres de la conscience; nous voulons, nous, donner toute transparence à nos actions; nous voulons que notre âme soit de verre, au moins pour un homme dont nous connaissons la droiture et la pureté. Les gens de sincérité, fussent-ils Chinois, Grecs, Romains, jugeront quelle est de ces deux philosophies la plus loyale et la plus élevée. Que nos sceptiques aillent vanter ensuite leur fierté, leur liberté! Belle fierté, vraiment, qui, jalouse et ombrageuse, se cache comme un malfaiteur dans un mystère impénétrable? Ils attaquent la duplicité de leurs adversaires à robe noire; ceux-ci, du moins, ont chacun un homme qui les connaît, les juge, les redresse, tandis qu'eux-mêmes, marchands de grandes devises de loyauté, ne permettent à personne de découvrir la moindre pensée de leur âme...; ils font des livres fatracés d'argument pour bastionner, à triple clôture, ce donjon de la famille, du foyer, du cœur... Qu'y faites-vous donc dans cette caverne que vous ne trouvez jamais assez noire, jamais assez infranchissable, est-ce de la fausse monnaie ou de la prostitution ?

Si Pascal a eu raison d'attaquer certains casuistes un peu trop hardis dans leurs subtilités, la casuistique n'en reste pas moins une science éminemment respectable, éminemment utile, pour ne pa dire indispensable à l'application de la morale évangélique. Les esprits de bonne foi doivent même reconnaître que bon nombre de propositions reprochées aux anciens casuistes et qui paraissent d'abord téméraires, sont justes en elles-mêmes et très-innocentes considérées dans le for intérieur. Si elles peuvent devenir funestes à la morale, c'est indirectement, par la publication intempestive qui en est faite, et qui expose des hommes malhabiles à les interpréter faussement. A cet égard, les casuistes ont pu devenir l'occasion d'une partie du relâchement qu'on leur attribue, en rendant publiques des considérations qui n'auraient dû être discutées qu'entre hommes initiés à tous les principes immuables de la morale, entre élèves déjà instruits et professeurs austères....; les écrivains qui livrent leur casuistique aux gens du monde, opèrent comme ces chimistes de bonne foi qui viennent faire publiquement des cours sur les contre-poisons, qui développent à cette occasion tous les moyens d'empoisonner secrètement, à bref ou à long délai, et met-

tent ainsi à la portée des pervers d'excellents instruments de destruction ; leur prédication peut assurément devenir dangereuse ; mais la chimie n'est-elle pas entièrement innocente des résultats?... Par la même raison, les casuistes imprudents peuvent être répréhensibles ; mais la *casuistique* ne doit pas être responsable du mal qu'occasionnent certains éditeurs de cas de conscience....

Ce principe d'imprudence étant admis, ne faut-il pas, quand on examine les propositions casuistiques en elles-mêmes, savoir distinguer la subtilité de la culpabilité ? Il y a quelques années, lorsque les publicistes reprirent leur déclarations de guerre contre la théologie, on attaqua avec violence une certaine définition de l'adultère, qui prétendait que ce crime, ainsi que tous les autres, avait plusieurs degrés.... La distinction qui choqua le plus messieurs les journalistes, fut celle-ci, à savoir que l'homme qui convoitait une femme *parce qu'elle était belle*, comme fasciné par sa beauté et en faisant abstraction de sa qualité d'épouse, était moins coupable que celui qui la convoitait *principalement comme femme mariée* avec ce cynisme qui s'attache à flétrir tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré sur la terre. Là-dessus grand scandale, grands cris à l'impudence, à l'immoralité, à la corruption !

Cependant on n'a pas besoin d'être Moliniste pour diviser le mal en autant de classes qu'il y a de lois, et prétendre que le coupable qui les enfreint toutes est plus coupable que celui qui n'en viole qu'une ou deux.... Nul ne peut contester enfin que les circonstances modifient singulièrement les actions ; qu'il faut tenir compte de la préméditation plus ou moins longue, de l'ignorance ou de la connaissance approfondie... Nul casuiste assurément n'ira soutenir que l'adultère n'existe pas, dans les deux hypothèses précitées, complet, absolu, entier ; quelques-uns prétendent seulement que l'homme qui obéit à une impulsion naturelle de tempérament et à l'admiration du beau, offre un degré de corruption de moins que celui qui flétrit la femme principalement comme épouse, comme mère, par mépris de ses caractères les plus respectables, en outrageant, avec une préméditation virtuelle et brutale, la triple loi civile, religieuse et naturelle qui la protége.

Dans le premier cas, le crime tombe directement sur la personne du sexe dont on oublie en quelque sorte la qualité de femme mariée.

Dans le second, il tombe directement sur cette dernière.

Que la loi civile ne s'inquiète pas de cette distinction, rien de plus

rationnel; elle n'a pas les moyens d'opposer la contre-enquête de la conscience aux dépositions des faits. Toute fois, si elle avait à punir deux hommes ayant assassiné l'un et l'autre leurs bienfaiteurs : que le premier eût fait périr le sien dans un brusque emportement, et sans réfléchir aux bienfaits qu'il avait reçus; que le second eût lentement assassiné sa victime par le poison, pour jouir plus tôt des conséquences de sa mort, et témoigner ainsi le plus profond mépris pour toutes les lois de la reconnaissance; cette loi civile, tout en les condamnant l'un et l'autre à mort, ne reconnaîtrait-elle pas dans le second une scélératesse plus profonde que dans le premier? Quoi d'étonnant alors si le confesseur, qui a toujours pour dernier appel le tribunal de Dieu, veuille tenir compte des modifications du crime les plus minutieuses ? Le tribunal de la conscience a des ressources bien autrement sûres et étendues que celui des cours d'assises : il doit avoir aussi une jurisprudence plus détaillée, une pénalité plus variée; aussi quand les hommes d'une grande vertu ajoutent quelques commentaires aux codes écrits des lois divines, il ne faut pas se hâter de crier à la corruption : il faut savoir reconnaître la différence qui existe entre la jurisprudence temporelle qui ne cherche qu'à apprécier et à punir le fait, et la jurisprudence morale qui veut surtout apprécier et juger l'intention.

3. Nécessité de la direction.

L'homme isolé est plus hardi contre la morale. — Il a besoin de surveillance extérieure. — La confession est cette surveillance. — Essai par les laïques de prendre la place des directeurs ecclésiastiques.

Laissons toutes ces discussions soulevées par une application plus ou moins prudente du principe de confession ; revenons au dogme lui-même, aux motifs de son institution, et pour cela interrogeons le cœur humain plus que la doctrine théologique sur laquelle nous ne voulons pas empiéter. S'il est une évidence contre laquelle on ne peut élever de doutes, c'est que le mystère est l'enhardissement du crime.... En effet, l'homme peut négliger ses devoirs dans l'obscurité du silence ; mais serait-il toujours assez cynique pour afficher ses faiblesses, tirer ostentation de ses forfaits; tel peut avoir des doutes sur un point de morale et d'honneur (les penseurs sont hardis en controverse), qui, lorsque vient l'occasion de mettre la méthode en pratique, est bien aise de se cacher encore et de garder l'apparence de la vertu jusque dans les sophismes du vice.... Voilà l'homme pris sur le fait de son instinct naturel. Qu'il reste seul au

contraire, qu'il trouve la solitude, le voilà tranquille, enhardi, et Dieu sait les coups de fouet que reçoit la pauvre morale. On a beau dire que la sagesse, la raison intérieure sont là pour veiller sur la vertu. Nous ne voulons pas élever la négation jusqu'à refuser à certains esprits d'élite une assez forte dose de philosophie naturelle, pour pouvoir étouffer en eux-mêmes les inspirations du mal; mais pour un d'assez fort, il en est cent de trop faibles, et dix mille de trop aveugles pour songer à se présenter une objection avant de s'enfoncer dans la boue. Mais placez-les sous les regards de leurs concitoyens, vous les verrez se tenir sur leurs gardes, hésiter avant de faire le mal, revenir en arrière et rentrer enfin dans la voie de l'honnêteté, si ce n'est par conviction, du moins par pudeur.

Eh bien, la *confession* n'est que l'organisation de cette surveillance morale... Oubliant toute question de foi, tout raisonnement de théologie, ne doit-on pas trouver admirable une institution sacramentelle qui place, non-seulement l'acte, mais la pensée même, sous la vigilance d'un gardien redouté, gardien qui nous voit d'autant mieux que, sous peine de damnation, nous sommes tenus de nous découvrir à lui; gardien auquel nous pouvons rester cachés quelque temps, mais qui retrouve toujours notre passé à la prochaine rencontre... A parler humainement, c'est là une institution d'autant plus admirable qu'elle exerce son inspection sur la faillibilité sans délation, sans enquête secrète; le coupable est son propre accusateur, et son seul aveu est déjà un commencement de repentir, une garantie puissante d'amélioration....

Ah! les écrivains anti-catholiques ont bien compris de tous les temps la grandeur et l'importance de la direction de l'homme par l'homme! Sans cela, ils n'auraient pas pris une plume si active, si acerbe pour détruire la direction religieuse qui leur était hostile; car la publicité par la chaire ou par la presse n'est qu'une prétention laïque à diriger les âmes, et la proscription du directeur ecclésiastique implique l'ambition de le remplacer par le philosophe: pour faire table rase devant notre propre direction, persécutons le prêtre comme le plus odieux, le plus corrompu des hommes, se sont-ils dit, faisons-lui fermer l'entrée de la famille, et la famille nous appartiendra exclusivement. Une fois que les âmes seront soustraites à la vigilance du sacerdoce, il nous sera si facile de tomber sur le troupeau laissé sans berger.

Cette tactique a été envisagée comme décisive; elle l'aurait été en effet, si elle avait réussi.

Aussi l'acharnement n'a pas eu de bornes : il s'est étendu depuis Bossuet jusqu'à Loyola, depuis le dogme jusqu'à la petite sculpture de chapelet ; jamais entreprise de démolition n'avait été faite sur une aussi grande échelle. Quelle indignation ne comprendrait-on pas chez le père, chez le mari, quand on entreprend de leur prouver que les ecclésiastiques ont toujours été et sont encore les complices rusés ou violents des doctrines les plus gangrénées ! Quelles proscriptions ne devrait-on pas attendre, si l'on parvenait à faire croire aux populations que cette liberté, cette égalité, politique et sociale, achetée par tant de sang et d'efforts, est le point de mire de toutes les colères, de toutes les conspirations du prêtre ?

Loin de nous la pensée que nos modernes petits athées aient le but direct d'armer les populations, les unes contre les autres ; nous croyons que leur ambition s'arrête à une guerre d'idées ; mais tout homme qui veut pénétrer au-dessous de l'écorce, ne peut s'empêcher de voir avec effroi une guerre de religion fomenter sous ces accusations opiniâtres, si ces accusations pénétraient dans les esprits abusés. Que les incendiaires, que nous réfutons, se retournent vers la Suisse et vers les journées de juin de France, et qu'ils osent dire que *le Juif errant*, *les Jésuites*, *le Prêtre*, sont restés étrangers aux fureurs déchaînées dans ces malheureux pays.

CENAC-MONCAUT.

Économie Politique.

DÉFENSE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

A L'OCCASION DE LA QUESTION DU RACHAT DES CHEMINS DE FER. PAR L'ÉTAT.

Nous n'avons pas coutume de publier les discours qui sont prononcés à la tribune de l'Assemblée nationale. Il en est cependant qui, par l'importance des principes qu'ils défendent, par le talent qui a présidé à leur rédaction, par la profondeur des vues qui y sont exposées, par la sensation même qu'ils ont produite, méritent d'être consignés dans les ouvrages sérieux où on puisse les consulter. Or, aucun n'a réuni à un degré plus élevé ces différentes qualités que le discours prononcé par M. le comte de Montalembert dans la question du rachat des chemins de fer par l'État. L'éloquent et profond

orateur a montré que dans cette question étaient comprises presque toutes celles de cette école de socialistes qui veulent nous ramener à *cet état prétendu primitif, sauvage,* qui n'a jamais existé que dans leurs livres et leur imagination. En effet, si cette loi avait passé, on aurait reconnu en principe :

1° Que l'État est seul maître de toutes les fortunes des particuliers ;

2° Que c'est à lui, non pas à protéger les propriétés particulières, mais à les gérer ou faire gérer comme il l'entend ;

3° Que, maître des propriétés, il l'est aussi des personnes ;

4° Qu'il peut et doit donner à chacun, non seulement le pain matériel, mais le pain de l'intelligence ou de la science.

Tout cela était en germe dans ce projet de loi. L'assemblée nationale en le rejetant, a montré qu'elle repoussait ces doctrines, au moins, sous le point de vue matériel. — Mais il reste encore le point de vue intellectuel, et ici elle semble hésiter encore dans le projet de loi sur l'*enseignement.* Accorder que l'État peut et doit donner à tous un enseignement gratuit et obligatoire, c'est accorder d'abord que l'enfant n'appartient plus à son père. Ensuite, c'est vouloir augmenter et généraliser cette confusion intellectuelle et morale, qui forme cette *religion* dite *naturelle,* ou *humanitaire,* ou *sociale,* qui n'a ni symbole, ni loi définie, etc. Les honorables membres qui penchent vers ces principes ne font pas attention à une chose, c'est que les générations n'ont jamais que la religion qu'on leur enseigne. Qu'il vienne un gouvernement qui rende général et obligatoire l'enseignement de la religion de Mahomet, de Boudhba, de Confucius, et, avant trois générations, la société sera mahométane, indienne ou chinoise. Si en ce moment la plupart des hommes n'ont ni principes, ni religion fixés, c'est qu'on leur enseigne, sous le nom de *philosophie naturelle*, ces mêmes principes et cette même religion. Tous ces hommes, dont plusieurs, au reste, ont les meilleures intentions, se sont laissé abuser par cette croyance qu'il y a en l'homme des principes, des dogmes *innés, infusés, gravés,* etc., et qui ne peuvent être effacés ou changés. Erreur ! erreur ! ces prétendus principes immuables ont été changés partout où l'enseignement a changé, il n'y a d'invariable que ceux qui sont enseignés partout.

Que nos lecteurs lisent donc attentivement ce discours qui, quoique ne s'appliquant directement qu'à la propriété privée, ne laisse pas que de défendre tous les principes sur lesquels reposent la société

et l'humanité. Les catholiques doivent en témoigner leur reconnaissance à l'illustre auteur. Il n'a point failli à leur espoir : élu par les catholiques des départements du Doubs, M. de Montalembert ne s'est pas pressé d'aborder la tribune pour des questions de peu d'importance; il a attendu le moment propice, et alors il est venu faire un de ces discours qui remuent tout une assemblée, et qui restent comme un axiome ou comme un principe.

DISCOURS DE M. DE MONTALEMBERT,

REPRÉSENTANT DU DOUBS,

DANS LA DISCUSSION DU PROJET DE DÉCRET RELATIF A LA REPRISE DE POSSESSION DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT.

Séance du 22 juin 1848.

Citoyens,

Cette question est immense.

Je vous demande la permission de n'en embrasser qu'une partie. Je ne suivrai pas l'orateur précédent dans la partie financière et industrielle de la question; mais je tâcherai de répondre à ce qu'il a dit sur la question politique, sur le côté politique et social de la question.

Un mot d'abord, un seul mot, personnel.

En attaquant ce projet, je ne viens nullement faire un acte d'opposition systématique, mais un acte d'opposition que j'oserai qualifier de désintéressée et de conséquente; désintéressée, parce que je ne possède pas et n'ai jamais possédé une seule action dans un chemin de fer quelconque; conséquente, parce que, sous la royauté constitutionnelle, j'ai toujours combattu tous les empiétements de l'État, tous les monopoles du gouvernement, et que je ne puis pas me dispenser de continuer cette lutte sous la République.

Je trouve dans le projet une atteinte au droit de propriété qui est la base de toute société, et une atteinte à l'esprit d'association qui, selon moi, est le propre de la démocratie, le seul remède à ses infirmités, et la seule garantie de ses avantages.

Je commencerai par l'esprit d'association, que je regarde comme la plus haute formule de l'esprit libéral.

Nous assistons, Messieurs, à une tentative déplorable : c'est la guerre déclarée à l'esprit libéral, au principe libéral, et déclaré au nom de la démocratie et du principe républicain.

Je vois là une scission funeste, une scission contre nature entre deux principes faits pour rester perpétuellement unis; et, en m'opposant à cette guerre, je

suis convaincu, sincèrement convaincu, que je sers les véritables intérêts de la République et les véritables principes de la Démocratie.

Personne n'aurait pu prévoir cette guerre il y a dix ans, lorsque cette question est venue pour la première fois devant la législature, et lorsque le principe de l'association fut si noblement proclamé et défendu par les orateurs démocrates. Permettez-moi de vous le prouver par quelques citations bien courtes, mais bien concluantes.

Que disait alors le savant illustre que nos suffrages ont placé à la tête du pouvoir exécutif?

« Suivant nous, disait M. Arago, il faut abandonner l'exécution des chemins de fer, grands ou petits, à l'esprit d'association, partout où il a produit des compagnies sérieuses, fortement et moralement constituées... Il nous semble nécessaire de mettre des bornes à l'esprit de monopole qui domine évidemment l'administration française. »

Et plus loin, il parlait.... « de la ferme volonté qui s'est manifestée parmi nous d'encourager, de développer, de féconder cet esprit d'association qui commence si heureusement à poindre, et dont la France a tout autant besoin que de chemins de fer. »

Vous le voyez, il identifiait, comme je le fais, l'esprit d'association avec l'esprit libéral.

Et M. Garnier-Pagès, le frère de notre collègue actuel, disait, deux ans plus tard, en combattant la garantie d'intérêt demandée pour le chemin d'Orléans :

« J'aime mieux les compagnies, parce qu'elles sont destinées à créer cet esprit d'association qui n'existe pas en France à un degré suffisant. »

Vous le voyez donc, il y a dix ans, les organes les plus populaires et les plus estimés de la cause démocratique, de l'opposition parlementaire, identifiaient l'esprit d'association avec l'esprit libéral, et ne séparaient pas l'esprit libéral de l'esprit démocratique.

Croyez bien que je n'ai pas recours à ces citations pour me donner le plaisir banal et facile de mettre en contradiction chez les mêmes hommes leur langage d'alors et leur langage d'aujourd'hui ; non, je les cite, parce que ce langage était profondément vrai, que c'était la vérité parfaitement exprimée, et que ce qui était la vérité en 1838 n'a pas cessé de l'être aujourd'hui, le lendemain d'une révolution qui a été faite, à ce qu'il me semble, au nom et au profit du droit d'association.

Ces autorités me serviront d'ailleurs à répondre à la théorie étrange de M. le ministre des finances, qui, dans son exposé des motifs, a cru pouvoir déclarer que les grandes associations, et même l'esprit d'association appliqué aux travaux publics, ne pouvaient coexister qu'avec les institutions monarchiques et aristocratiques.

Cette théorie est réfutée d'abord par l'opinion des philosophes libéraux que je viens de vous citer ; ensuite par l'exemple que vous connaissez tous, l'exemple de la Russie, c'est-à-dire de la monarchie la plus absolue qui existe, et qui, elle, au contraire, a précisément appliqué à ses travaux publics le principe

qu'on nous demande de faire triompher au nom de la démocratie. Mais elle est réfutée surtout par cet exemple dont l'honorable et éloquent préopinant a semblé faire si peu de cas, l'exemple des Etats-Unis.

Il vous a dit que ce pays n'avait pas de frontières à défendre. Il en a toutefois d'immenses, tant du côté du nord, contre l'Angleterre, que du côté du midi. Mais, avant tout, permettez-moi de vous citer les Etats-Unis comme le modèle des républiques, comme la seule république qui ait encore réussi dans le monde moderne à être à la fois solide, durable et florissante.

Eh bien, dans ce pays, vous le savez, tout est livré à l'association, tout est fécondé par l'association, non-seulement les travaux publics, mais encore l'enseignement, les établissements de bienfaisance, les établissements de secours publics, toutes les branches de la fécondité politique et sociale du pays.

Aussi rien ne languit, tout prospère, tout fleurit, tout progresse dans cette république, grâce à cet esprit d'association qu'on veut nous présenter comme incompatible avec l'esprit républicain, et qui a fait de cette république une des plus grandes puissances du monde. Ne disons donc point que l'esprit d'association est un principe anglais. Heureuse l'Angleterre si elle n'avait pas d'autres principes! Heureuse surtout, dans sa rivalité perpétuelle avec la France, si nous étions portés, par crainte de l'imiter, à prohiber dans nos mœurs, à bannir de nos lois et de notre politique ce principe qui l'a élevée au degré de gloire et de prospérité qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Ne disons pas que c'est un principe anglais ou un principe américain; disons, ce qui est la vérité, que c'est un principe libéral. Sachons le reconnaître, la lutte n'est pas entre l'aristocratie ou la royauté d'un côté et la démocratie de l'autre; la lutte est entre l'esprit de monopole et l'esprit de liberté (très-bien!), entre la centralisation exagérée et le libre développement du principe d'association. Voilà où est la lutte; elle n'est pas ailleurs. (Très-bien! très-bien!)

Le projet attaque l'esprit d'association dans deux ordres : dans l'ordre industriel et dans l'ordre politique. Dans l'un comme dans l'autre, il cherche à faire prévaloir cette funeste tendance en vertu de laquelle l'action de l'Etat vient absorber tous les jours davantage l'action des individus et toutes les forces de la vie sociale.

Dans l'ordre industriel et économique, jusqu'à présent, que nous avait-on enseigné? Que nous enseigne la sagesse politique des temps passés? Elle nous a enseigné que l'Etat ne devait intervenir que là où les particuliers ne pouvaient pas agir mieux que lui, aussi bien que lui ou sans lui; que l'Etat n'était pas le tuteur et le professeur perpétuel des citoyens; qu'il était uniquement leur protecteur, leur défenseur, et, dans certains cas, leur serviteur; que, partout, ce que les citoyens pouvaient faire aussi bien que lui, il ne devait pas y toucher.

Eh bien! l'expérience de tous les pays, à l'égard des chemins de fer, a démontré que les particuliers associés pouvaient s'acquitter de la mission de propager cette grande invention moderne, et d'en tirer le meilleur parti avec autant de succès, si ce n'est plus, que l'Etat lui-même.

Il y avait un autre principe d'économie politique : c'est que l'Etat devait, autant que possible, faire payer les travaux publics par ceux qui en profitent. Il est rare qu'il puisse appliquer ce principe ; mais, dans les chemins de fer, il le peut, et, grâce aux tarifs des compagnies, les fonds dépensés peuvent être successivement remboursés par les voyageurs qui se servent des chemins.

Eh bien ! messieurs, on veut changer tout cela.

Jusqu'à présent, l'Etat ne devait être ni producteur, ni fabricant, ni exploitateur, ni industriel ; il devait protéger l'industrie, et, au besoin, la contrôler, Mais, en entrant dans la voie nouvelle qu'on lui ouvre, il est condamné à l'une ou à l'autre de ces extrémités barbares, ou de faire concurrence aux citoyens en les écrasant de sa supériorité, ou bien de supprimer purement et simplement leur industrie, comme cela est dit expressément dans le projet de loi sur les assurances, dont je vous demande pardon de parler d'avance, parce qu'elle se rattache, vous le sentez bien tous, à la loi actuelle. Ainsi, dans ce système, ou concurrence faite par l'Etat aux simples citoyens, ou suppression de l'industrie de ces citoyens ; voilà le progrès !

Jusqu'à présent, nous avions des monopoles qui étaient loin d'être populaires, qui cependant pouvaient être acceptables, et pour ma part, je les accepte tous : le monopole des postes, le monopole du sel et le monopole du tabac. Mais étendre indéfiniment le cercle de ces monopoles, dire, par exemple, à toutes les industries qui commenceront dans l'avenir : Créez-vous, fondez-vous, travaillez de toutes vos forces, prospérez si vous le pouvez, gagnez de l'argent, et quand vous irez bien, quand vos revenus seront considérables et que les nôtres seront en baisse, sachez bien que nous viendrons, nous, Etat, mettre la main sur vos produits, sur votre propriété, et les confisquer à notre profit... (Réclamations sur plusieurs bancs.—Approbation sur d'autres).

Je dis que parler ainsi, agir ainsi, c'est l'opposé du progrès, c'est déclarer la guerre à la nature humaine et au génie de l'homme, et que c'est cependant ce qui se trouve impliqué dans la loi qui vous est actuellement proposée et dans la loi des assurances qui l'a suivie de si près.

Oui, on veut faire de l'Etat, aujourd'hui, je ne dis pas dans la pensée immédiate et directe du gouvernement actuel, mais dans la pensée d'un grand nombre de ceux qui défendent le projet de loi et le système qu'il implique, on veut faire de l'Etat l'entrepreneur de toutes les industries et l'assureur de toutes les fortunes (Oui ! oui !—Non ! non ! Bruits divers).

Je ne suis pas habitué à ces interruptions, Messieurs, mais je suis ici pour m'y faire, et je m'y ferai.

Oui, on veut que l'Etat substitue la triste et coûteuse intervention de ses agents à la libre activité des simples citoyens. Voilà la tendance logique et forcée du système où vous entrez ; et vous y aboutirez invinciblement, croyez-le ! Tout le monde le sent, tout le monde le dit : lorsque vous aurez accordé à l'Etat le monopole des chemins de fer, on viendra vous demander, comme on l'a déjà fait, celui des assurances immobilières, puis on viendra, le lendemain, vous demander le monopole des assurances mobilières et maritimes, puis celui des

mines, puis celui des salines, puis des banques, puis des armements maritimes, puis des usines, puis des grandes filatures (non ! non ! si ! si !), et vous ne pourrez rien répondre. La liberté du capital et la liberté du travail seront l'une et l'autre confisquées.

Dans la voie de l'arbitraire comme dans la voie du monopole, il n'y a que le premier pas qui coûte, et quand vous aurez une fois voté cette loi, vous n'aurez pas l'ombre d'un argument plausible à opposer à toutes les lois semblables qu'on viendra vous proposer.

Savez-vous ce que cela me représente? Cela me représente ces machines terribles où l'on voit périr quelquefois dans vos usines de malheureux ouvriers; ces cylindres et ces engrenages, où s'engagent d'abord un pan de vêtement, puis un membre, puis le corps, puis le cœur, puis la tête. Il en sera ainsi de l'industrie française. Elle sortira expirante et broyée de votre mécanisme impitoyable. (Très-dien ! très-bien !)

Et je ne parle pas seulement ici dans l'intérêt de l'industrie particulière, quoique cet intérêt soit sacré, je parle aussi dans l'intérêt de l'Etat, de l'Etat pour lequel on veut ajouter le poids insupportable de la centralisation industrielle à celui de la centralisation administrative, sous lequel il ploie déjà : c'est là rétrograder, selon moi, au lieu d'avancer, rétrograder à ce temps où l'on déclarait que le travail (on ne parlait pas alors du droit au travail), où l'on disait que le travail était un droit du souverain, un droit régalien, qu'il fallait tenir de l'Etat. C'est de ce temps dont parle, sans doute, M. le ministre des finances dans son exposé des motifs, lorsqu'il indique comme des époques de corruption et de faiblesse celles où s'opéraient les grandes aliénations du domaine public; allusion, j'ose le dire, malheureuse, lorsque soi-même on vient proposer des aliénations du domaine public comme celles qu'il a proposées l'autre jour à l'égard des forêts de l'Etat; allusion malheureuse encore quand on compare à une aliénation du domaine public ce qui est au contraire une création du domaine public aux dépens du domaine privé; car, ne l'oubliez pas, ces chemins de fer créés par les compagnies ont été créés non pas sur le domaine public, mais sur le domaine des particuliers expropriés *ad hoc*, pour créer des chemins de fer, c'est-à-dire pour créer de grandes œuvres d'utilité publique, une source jusqu'à présent inépuisable de capital, de travail, d'industrie et de richesses pour les citoyens et pour l'Etat.

Mais si ce système est rétrograde dans l'ordre industriel, il l'est bien autrement encore dans l'ordre politique. En effet, en politique, il y a deux genres de progrès : l'un qui est le progrès vers ce qu'on appelle l'unité, et ce que moi j'appelle le despotisme, le progrès vers cet état de choses où l'Etat se charge de tout, où l'Etat fait tout, où tous les citoyens ne sont que des fonctionnaires, et dont nous avons le type en Egypte; l'autre, le progrès vers la liberté, grâce auquel le rôle de l'Etat est aussi restreint que possible, où les citoyens font tout par eux-mêmes, où ils n'appellent l'intervention de l'Etat que lorsqu'ils ne peuvent pas s'en passer : voilà le véritable progrès. C'est celui qui existe aux Etats-Unis.

Duquel de ces deux progrès croyez-vous approcher par la loi qui vous est proposée et par le système qu'elle implique? Ce n'est pas de celui des Etats-Unis. Or, pour moi, c'est en ce dernier seul que je reconnais la véritable émancipation, la véritable majorité des peuples. Ils ne sortent définitivement de tutelle que lorsque leurs gouvernements (créés par eux-mêmes ou imposés, peu importe) interviennent le moins possible dans leur vie.

C'est alors que la dignité de citoyen devient réellement grande et incontestable; c'est uand le nombre des fonctionnaires est aussi petit que possible dans un pays. Vous en avez tous l'instinct, Messieurs; car, dans votre discussion récente sur les incompatibilités, et dans toutes les restrictions que vous avez posées, dans le soulèvement qu'excite toujours en vous la création de nouvelles fonctions, est-ce l'hostilité aux hommes qui doivent être revêtus de ces fonctions, est-ce l'hostilité aux fonctions mêmes qui vous anime? Non; c'est ce sentiment instinctif de liberté qui vit et grandit dans vos cœurs et vous fait comprendre quelquefois, sans que vous vous en rendiez compte, qu'il y a incompatibilité entre le développement du nombre des fonctionnaires et le véritable progrès de la liberté (Très-bien!)

Comment donc ne pas s'étonner encore que le gouvernement, dans son exposé des motifs, vienne vous présenter comme un danger public, alarmant, dit-il, pour la sécurité publique, l'existence de ce qu'il appelle une armée d'employés des compagnies de chemins de fer? Savez-vous ce que je vois en fait d'armées nouvelles? J'en vois deux que vous allez créer: l'armée des nouveaux employés de l'Etat dans les chemins de fer, et l'armée des nouveaux employés des assurances. Voilà les deux nouvelles armées que vous allez créer et qui m'inquiètent, non pas pour la sécurité publique, mais pour les libertés publiques et l'indépendance électorale, aussi sacrée et aussi exposée dans une démocratie que dans une monarchie (Vive approbation).

Oui, supposer qu'il ne doit pas y avoir d'autre position dans un pays que celle de fonctionnaire public, pas d'autres employés dans un pays que des employés de l'Etat, c'est méconnaître, à mon avis, la première condition de la liberté politique et de la vraie démocratie.

Enfin, Messieurs, toucher inutilement à la liberté humaine, c'est, à mon avis, la plus grande des fautes et le plus grand des torts dans tous les gouvernements. Mais, dans un gouvernement purement démocratique comme le nôtre, c'est une inconséquence impardonnable, à moins toutefois que nous ne nous entendions pas sur le véritable sens du mot *démocratie* (Ah! ah!)

En effet, la démocratie est-elle le despotisme des masses, le despotisme exercé au nom des masses, ou bien est-ce l'affranchissement de l'individu? Voilà la question.

Je sais qu'il y a deux écoles qui répondent sans hésiter que le despotisme peut et doit, dans certains cas, être exercé au nom des masses; l'école communiste, dont je ne parle pas, et une école beaucoup plus redoutable, selon moi, quoique moins redoutée, c'est l'école unitaire, qui tend à confisquer l'in-

dividu au profit de l'État, qui sacrifie toujours l'individu à l'intérêt général, qui le dépouille de toute initiative et de toute responsabilité.

Eh bien ! pour moi, je me refuse à cette interprétation. Je ne conçois le triomphe de la démocratie, et je ne l'accepte que comme l'émancipation de l'individu. Je proteste contre le despotisme collectif tout autant et plus encore que contre le despotisme individuel. Je le trouve plus lourd, plus durable et plus hypocrite surtout. (Mouvement.)

Si donc il est vrai que la démocratie consiste dans l'émancipation graduelle et progressive de l'individu, le meilleur usage que cet individu affranchi par elle puisse faire de ses forces, c'est de les associer avec d'autres forces, c'est l'association des petites forces, l'association des petites fortunes, les seules d'ailleurs que la démocratie comporte et laisse subsister à la longue.

C'est cette association qui peut seule donner aux pays démocratiques la force créatrice que les pays monarchiques ou aristocratiques trouvent dans un autre ordre d'institutions, mais dont aucun pays ne peut se passer.

Refuser à l'homme ce bénéfice, lui refuser le droit, la faculté de doubler, de tripler, de décupler, s'il le peut, par l'association, ses forces, ses produits, ses bénéfices, c'est aller à l'encontre de la nature humaine, c'est enchaîner le bienfait dont Dieu lui a fait l'octroi. C'est étouffer le beau spectacle de l'humanité, l'action libre de la puissance collective des individus ! Eh bien ! c'est ce spectacle dont vous ne voulez plus, c'est contre ce grand système d'association pour le bien, ou même pour le profit, qui est aussi une source de bien quand il est légitime, que vous allez dresser aujourd'hui un premier obstacle qui sera suivi d'une infinité d'autres.

Croyez-vous d'ailleurs, Messieurs, que la France n'a pas grand besoin, même dans l'ordre politique, du stimulant que peut lui donner l'esprit d'association, qu'il doit lui donner, que prévoyaient, que désiraient en 1838 les grands orateurs de l'opposition que je citais tout à l'heure. Mais voyez ce qui vient de se passer, voyez comment la France a usé du suffrage universel, de ce bienfait inestimable, mais très-imprévu, qu'elle a reçu de la révolution de février.

Comment en a-t-elle usé ? La première fois, grâce à l'attrait de la nouveauté, elle en a usé. Mais lors des réélections récentes, qu'avez-vous vu ? Cependant la crise était flagrante ; les périls, tout le monde les connaît. Comment ce grand pays a-t-il usé de ce grand don que vous veniez de lui faire ? Vous le savez. Dans la plupart des départements, à commencer par celui de la Seine, il n'y a pas eu la moitié des électeurs qui aient usé de leurs droits ; ailleurs, pas le tiers, pas le quart. Et c'est à ce pays, qui a conquis et possédé tant de libertés, mais qui malheureusement a su si rarement les conserver et les faire durer, c'est à ce pays que vous voulez refuser le stimulant de l'esprit d'association.

Je ne confonds pas, croyez-le bien, je ne mets pas au même rang les associations purement industrielles avec ces grandes associations religieuses, politiques, littéraires, intellectuelles que tout le monde semble admettre et désirer ; mais je dis que ces grandes associations d'un ordre plus élevé n'ont jamais existé au sein de la société moderne que dans les pays où l'association a com-

mencé d'abord par s'appliquer à ce qui est malheureusement le plus grand mobile de l'humanité, l'intérêt privé.

Vous n'arriverez pas, croyez-le, à tirer jamais ce pays de la torpeur, de l'égoïsme qui domine trop dans les masses, jusqu'à ce que vous ayez habitué les individus, les masses, à s'associer entre elles pour des travaux d'intérêt commun, des travaux productifs, qui seront pour eux le berceau, le séminaire (on rit), la pépinière, pour ainsi dire, de la vie et du génie politique. (Très-bien !)

Je respecte trop vos moments pour vous citer les nombreux exemples que l'histoire présente des grandes institutions politiques, des grandes républiques qui sont sorties du commerce, ou, pour mieux dire, des associations industrielles ; vous les connaissez comme moi : la Hollande, Venise, les Etats-Unis, la compagnie anglaise des Indes.

Je passe à un autre ordre d'idées, et je vous rappelle que cet esprit d'association est non-seulement une garantie contre la décadence politique, mais que c'est le frein le plus puissant qu'on puisse opposer au despotisme.

Le despotisme est à craindre toujours ; il faut toujours un frein à l'homme ; il faut surtout un frein au pouvoir, au pouvoir démocratique comme aux autres, même plus qu'aux autres. (Mouvement.) Il faut toujours à l'homme privé quelque chose entre lui et l'Etat, pour empêcher les simples citoyens de n'être plus qu'une poussière sans cesse broyée par le niveau impitoyable de l'Etat, et pour empêcher l'Etat lui-même d'être sans cesse victime d'un coup de main heureux.

C'est donc, à mon avis, une erreur capitale que de venir dire, comme fait le gouvernement dans son exposé des motifs, que le principe fondamental de notre organisation politique est l'unité.

Je veux bien admettre que le principe de notre organisation administrative est l'unité, mais le principe de notre organisation politique, c'est la liberté. Je n'en connais pas, je n'en admets point d'autre. Et savez-vous où vous conduira le principe de l'unité admis et proclamé comme base fondamentale de notre organisation politique ? il nous conduira tout droit à la monarchie, et même à la monarchie absolue. Eh mon Dieu ! il nous y a déjà conduits. C'est le chemin qu'a suivi Napoléon ; il n'en a pas suivi d'autres ; et vous savez, ou du moins vous croyez, et vous dites tous les jours qu'il y a des gens qui ne demandent pas mieux que de l'imiter et de suivre encore une fois ce chemin. (Rires approbatifs.)

Le tort, le grand tort de toutes nos législations et de toutes nos constitutions depuis 1789, a été de ne pas donner à la liberté la garantie de l'association. En 1789, on n'a pu voir, on n'a pu comprendre que les abus de l'association, et il y en a là comme dans toutes les bonnes choses ; mais ces abus n'étaient pas les fruits de l'arbre, ce n'étaient que les excroissances parasites. On ne l'a pas compris, et on n'a créé alors que l'individualisme. On ne s'est occupé alors et depuis lors qu'à restreindre et à prohiber le droit d'association. Qu'en est-il résulté ? Que les gouvernements ont toujours pu revenir peu à peu sur ce qui leur avait été enlevé, qu'ils n'ont trouvé d'autre résistance que des résistances isolées, et n'ont rencontré d'autre frein et d'autre châtiment que des

révolutions à faire et à recommencer tous les quinze ans. Il faut que cela change. 1789 a été l'émancipation de l'individu : il faut que la révolution de 1848 soit l'émancipation de l'association ; il faut qu'elle crée l'association dans nos lois, et si cela est possible, dans nos mœurs. Ce sera là la véritable interprétation de la nouvelle devise de la République, de ce mot de *fraternité*, qui y occupe une place si belle et si juste. Pour moi, je ne comprends pas la fraternité autrement que par la liberté d'association. (Très-bien.)

Et c'est le moment où cette révolution vient de se faire, comme je le disais tout à l'heure, au nom même de l'association, et pour revendiquer le droit d'association ; c'est au moment où tout le monde l'invoque, où tout le monde a un vague instinct que dans l'association se trouve le remède à tous les maux de l'avenir... Vous l'avez entendu invoquer il y a peu de jours par un orateur philosophe, M. Pierre Leroux ; vous l'entendrez invoquer tous les jours par des hommes qui, comme moi, viennent d'un tout autre point de l'horizon religieux et politique ; vous l'entendez invoquer par tous les partis, toutes les opinions, toutes les tendances de notre pays, comme le remède à tous les maux de la situation... Et c'est ce moment que vous choisissez pour l'incriminer, le dénoncer et le proscrire dans une de ses applications les plus fécondes et les plus populaires ! Il y a là une inconséquence que je ne puis approuver ou un aveuglement que je ne puis comprendre.

Je passe maintenant à la question de propriété. Je vous demande deux minutes de repos. (Oui ! oui ! — Reposez-vous !)

(La séance reste suspendue pendant cinq minutes.)

Sous le point de vue de la propriété, le projet de décret provoque des objections encore plus graves : il attaque encore plus profondément l'intérêt social.

Je tiens, quant à moi, que la propriété est antérieure et supérieure à toutes les lois et à toutes les constitutions ; mais s'il est une propriété que la loi est plus spécialement tenue, je ne dirai pas de consacrer, mais de respecter scrupuleusement, c'est la propriété qui sort, pour ainsi dire, d'elle-même ; la propriété qui est déclarée par un contrat dont la loi a créé l'existence et sanctionné les sipulations. Eh bien, c'est le cas qui se présente à nous.

De quoi s'agit-il ici, messieurs ? Quel est le genre de propriété que nous avons à examiner ? Ce n'est pas, comme on l'a dit, la propriété d'un domaine public ni même la propriété d'un fonds, c'est la propriété d'une jouissance, et d'une jouissance limitée, d'un bail, à vrai dire, d'un bail qui a été passé avec diverses compagnies, par un contrat solennellement discuté et sanctionné par l'État. Et c'est là une réponse suffisante aux arguments développés par l'honorable préopinant, avec beaucoup d'éloquence, je le reconnais, avec beaucoup de raison même, je le veux bien, pour certains cas, mais qu'il aurait fallu développer il y a dix ans et non pas aujourd'hui, que le contrat est consommé, qu'il a été sanctionné par l'autorité la plus sacrée parmi les hommes, l'autorité de la loi, après avoir été débattu sans fraude, sans violence, et librement accepté par les pouvoirs publics.

Eh bien, ce bail, stipulé par un contrat inscrit dans la loi, comment espérez-

vous, comment prétendez-vous vous en débarrasser ? En vertu d'un double droit que vous proclamez et que vous revendiquez, le droit de rachat et le droit d'expropriation. Ni l'un, ni l'autre, à mon avis, ne peuvent s'appliquer dans ce cas.

Quant au droit de rachat, vous vous en êtes volontairement dépouillés : car convenir, comme l'a fait l'Etat, d'un terme et d'un mode de rachat, c'est virtuellement exclure tout autre. Or c'est ce que vous avez fait ; et par cela même vous avez exclu toute résiliation forcée et tout rachat prématuré.

Dans le contrat qui vous lie, on a prévu l'exercice du droit de rachat avec les conditions les plus minutieuses, les limitations les plus expresses, les détails les plus précis ; et voici que tout à coup vous venez, de votre autorité unique, vous partie intervenante dans le contrat, vous partie intéressée, vous venez substituer de nouvelles conditions à votre seule convenance, aux conditions que vous aviez solennellement jurées ! Vous déchirez le contrat que vous étiez bien libres de ne pas signer, mais que vous n'êtes plus libres de ne pas exécuter : car, ne l'oubliez pas, une loi ne peut pas détruire un contrat ; un contrat ne peut être détruit que par un autre contrat, de même qu'une loi ne peut être détruite que par une autre loi. Or, dans votre contrat, vous aviez prévu toutes les clauses de rachat, et vous venez maintenant y substituer des clauses toutes nouvelles ! Aux quinze années de jouissance que vous aviez promises, vous substituez six, cinq, quatre, trois, deux ans quelquefois. A la base naturelle et équitable de l'indemnité que vous deviez et que vous aviez promise, au revenu même de l'entreprise, vous substituez une nouvelle base choisie par vous, la base arbitraire et fausse du cours des actions pendant une époque où tous les cours étaient dépréciés. Vous aviez même poussé la précaution jusqu'à fixer d'avance le nombre d'années de revenus que vous admettiez comme base de l'indemnité éventuelle. Ce terme était de sept ans pour les chemins de fer que j'ai spécialement en vue, et vous y substituez ce cours déprécié dont je parlais tout à l'heure, pendant six mois seulement !

Enfin vous aviez stipulé formellement le rachat du matériel des sociétés, et aujourd'hui vous refusez, par un seul mot lancé comme par hasard dans votre exposé des motifs, de tenir cette promesse ! Et après avoir ainsi agi, vous vous étonnez, vous vous offensez de ce qu'on vous accuse de manquer à la parole de l'Etat. Mais, citoyens, supposez, je vous prie, un individu quelconque qui en agirait ainsi, comment qualifierez-vous sa conduite ? Supposez un propriétaire qui voulût résilier le bail passé par lui à un fermier, et dont ce fermier eût observé toutes les clauses ! Supposez un autre propriétaire qui aurait cédé pour un temps donné une portion de son sol à un voisin, à condition de la défricher et d'en percevoir les fruits, et qui voyant la récolte de ce voisin prospérer, devance le terme fixé, et met la main sur la terre défrichée et sur la récolte de cette terre. Comment jugeriez-vous sa conduite ?

Supposez encore un autre, un spéculateur quelconque qui eût cédé pour un certain nombre d'années son terrain, à condition d'y bâtir une maison, et qui voyant peu après que les loyers étaient bons, productifs, et se sentant lui-

même des besoins d'argent, allât dire au constructeur : vous avez assez joui de de cette maison, elle vous rapporte trop, elle fait trop bien vos affaires, elle fera beaucoup mieux les miennes, voilà une indemnité quelconque, je la reprends pour moi ; allez-vous en ailleurs. (Très-bien.)

Messieurs, pas un honnête homme ne pourrait, ni ne voudrait se conduire ainsi ? et vous voulez que l'Etat, que la France agisse de cette sorte ! Vous voulez conférer à l'Etat le privilége de la déloyauté (réclamations), et à quel Etat ? à l'Etat républicain, démocratique, que vous venez d'inaugurer. Vous voulez le saluer, en quelque sorte, par cette bienvenue. Je crois que les pires ennemis de la République ne pourraient pas vous donner, dans l'intention de lui nuire, un conseil plus perfide et plus impolitique. (Très-bien ! très-bien !)

Vous dites que ce n'est qu'anticiper. Mais quoi, anticiper ! substituer une base nouvelle et arbitraire à une base convenue d'avance, réduire de moitié l'indemnité promise, refuser de prendre le matériel que vous aviez promis d'acheter, laisser la perte et s'emparer des bénéfices, mettre la main sur l'encaisse de la partie qui a contracté avec vous, quand cette encaisse se monte, de votre propre aveu, et d'après votre plan de finances, à 45 millions ; vous nommez cela tout simplement anticiper ! Quant à moi, j'ai toujours cru qu'on pouvait anticiper, mais pour quoi faire ? Pour s'acquitter d'avance de ses propres charges (Très-bien !) Anticiper pour s'emparer des bénéfices d'autrui, savez-vous comment cela s'appelle ? Cela ne s'appelle pas anticiper, cela s'appelle spolier ; il n'y a pas d'autre terme en bon français (Marques d'approbation).

Vous m'objecterez que je me perds dans le vide, qu'il ne s'agit plus du droit de rachat, que vous vous êtes bornés à proclamer son existence, mais que vous ne comptez pas l'appliquer, qu'il s'agit du droit d'expropriation.

Je le conteste ce droit d'expropriation, et je me range en cela du côté de la minorité de votre comité des finances. Je conteste qu'on puisse l'appliquer et qu'on l'ait jamais appliqué à une circonstance comme celle où nous nous trouvons. Non, on n'a pas le droit d'invoquer l'expropriation pour cause d'utilité publique quand il s'agit non pas de saisir telle ou telle portion du domaine des particuliers pour créer des travaux d'utilité générale, mais uniquement pour mettre l'Etat à même de spéculer plus avantageusement que les spéculateurs privés.

Et c'est là, chacun le sait, l'application que vous voulez faire du droit d'expropriation, application qu'on n'a jamais faite jusqu'à ce jour.

Je conteste aussi que le droit d'expropriation puisse s'appliquer à de l'argent comptant, à des sacs d'écus placés dans le coffre-fort des particuliers, qu'il puisse s'appliquer, par conséquent, aux 45 millions que vous voulez prendre. Je vous défie de citer un exemple d'une pareille application.

Je conteste enfin qu'il puisse s'appliquer à ce matériel, à ce mobilier dont j'ai parlé tout à l'heure. Je vous défie également de citer un exemple, dans quelque pays libre que ce soit, où le droit d'expropriation ait été jamais appliqué à l'une de ces trois choses ; soit dans un but de spéculation pour l'Etat,

soit à de l'argent comptant dans des caisses particulières, soit enfin à un matériel ou à un mobilier sous la remise des particuliers. Oui, je vous défie de citer un seul exemple d'une pareille application du droit d'expropriation (Vive approbation).

Mais quand même je vous le concéderais, ce droit d'expropriation, qu'est-ce qui distingue le droit d'expropriation du droit du plus fort, c'est-à-dire du vol? Qu'est-ce qui fait que le droit d'expropriation est, comme vous l'avez dit, la sanction de la propriété, ce qu'on peut admettre dans un certain sens? Qu'est-ce qui constitue ce droit d'expropriation? Trois conditions : la nécessité publique, l'indemnité et le tribunal qui juge.

Notez bien qu'il faut que ces trois conditions soient réunies; qu'il n'en faut pas une ou deux; il les faut toutes les trois pour pouvoir appliquer ce droit. Eh bien, vous n'en avez aucune, aucune des trois.

La nécessité! mais il faut qu'elle soit évidente, ou du moins il faut qu'elle soit constatée dans les circonstances ordinaires par une enquête administrative; et dans les grandes circonstances politiques, quand vous vous dispensez de cette enquête administrative, il faut, je le répète, que cette nécessité éclate comme la lumière, soit incontestable et évidente. Or c'est ce que personne au monde ne peut prétendre trouver dans la circonstance actuelle.

La meilleure preuve qu'on ne la trouve pas, ce sont les discussions interminables auxquelles on se livre. Quand une nécessité est évidente, démontrée, on ne la discute pas; aujourd'hui tout le monde la discute et la juge; les plus compétents et les plus désintéressés la contestent. Votre nécessité, à vrai dire, n'est qu'un expédient financier qui vous coûtera plus cher que les plus grandes prodigalités, qui vous coûtera le crédit et la confiance (Très-bien! très-bien!) Voilà pour votre nécessité.

Je passe à la seconde condition indispensable : l'indemnité. L'indemnité, tout le monde est d'accord, même à ce qu'il me semble, les honorables préopinants qui ont parlé dans un sens tout à fait contraire au mien, tout le monde est d'accord pour la trouver insuffisante, dérisoire, fausse, injurieuse jusqu'à un certain point pour ceux qui en sont les objets, je dirai presque les victimes. (Très-bien!) Elle l'est à un tel point, que pour n'en citer qu'un seul exemple, je vous rappellerai que les propriétaires du chemin de fer de Montereau à Troyes vous ont déclaré et prouvé qu'ils auraient plus d'avantage à détruire leur chemin et en vendre les matériaux qu'à accepter l'indemnité que vous leur offrez. Voilà pour l'indemnité! (Nouvelle approbation).

Maintenant, quand j'arrive au tribunal, ah! c'est ici que l'iniquité est flagrante. Où est ce tribunal? Il est devant moi; c'est vous qui êtes ce tribunal, c'est-à-dire que vous êtes juges et partie. Quoi! vous êtes juges dans votre propre cause? Vous êtes l'Etat, et vous allez juger de quel côté sont les profits de l'Etat et ce que commandent les besoins et les intérêts de l'Etat! Mais prenez garde : confondre la souveraineté avec le droit de juger les contrats, c'est fouler aux pieds, non-seulement la première loi de la liberté politique, mais la première condition de la civilisation moderne; c'est vous rejeter en arrière du

despotisme éclairé lui-même. Le meunier de Sans-Souci disait à Frédéric II, qui voulait aussi l'exproprier : « Il y a des juges à Berlin.» Et l'on ne pourra plus dire : « Il y a des juges à Paris,» car c'est vous le souverain, qui vous faites juges dans votre propre cause et qui rendez des arrêts à votre profit! (Très-bien !)

Hier encore vous disiez dans le projet de constitution, que la séparation des pouvoirs est la première condition d'un peuple libre; et aujourd'hui vous venez déchirer d'avance cette belle page qui, j'espère, sera la plus sacrée de votre constitution.

Voilà pour le tribunal ! (Mouvements divers). En sorte que vous n'avez aucune des trois conditions qui établissent le droit d'expropriation et le distinguent du droit de spoliation; en sorte que vous êtes réduits à ce dilemme, que si vous voulez invoquer le droit de rachat, vous manquez à toutes les conditions stipulées d'avance par vous, et que si vous invoquez le droit d'expropriation vous renoncez à toutes les formes tutélaires qui distinguent l'expropriation du vol, et qui en font une institution acceptée des peuples libres et civilisés.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il y a violation du droit, et violation de droit commise, par qui? Par l'Etat! c'est-à-dire par l'être qui est le plus obligé à ne pas violer le droit à cause de sa force même, et en outre le plus intéressé à ne pas le violer à cause de sa position spéciale!

Je dis à cause de sa position, et ceci me conduit à examiner devant vous, très-brièvement, car je vois que l'heure s'avance (Parlez! parlez!), une question que chaque bon citoyen, à coup sûr, s'est fait dans le secret de sa conscience, et que moi je ne craindrai pas d'apporter à cette tribune; cette question, la voici :

Quelles sont les chances de la durée de la République? quels sont les dangers qu'elle court? (Mouvement). C'est là ce que j'entends par la position spéciale du pouvoir. Eh bien, messieurs, ces dangers, selon moi, se réduisent à un seul : du moins, je n'en connais qu'un de très-sérieux; mais, je l'avoue, est terrible, et il vaut à lui seul une armée.

La République, selon moi, n'a rien à craindre du dehors, car elle n'excite partout que des sympathies, ou que des répugnances trop faibles pour se produire au grand jour et pour la menacer.

Au dedans, elle excite, comme tous les pouvoirs nouveaux ont toujours excité, des regrets, des rancunes, des défiances, des répugnances; tous les pouvoirs nouveaux ont passé par là; aucun n'y a succombé; aucun, depuis soixante ans en France, n'a succombé ni aux rancunes, ni aux défiances, ni aux répugnances de ses ennemis; tous ont succombé sous le poids de leurs propres fautes (Très-bien! très-bien!)

Je ne crains même pas pour la République les agitations de la rue, les dangers de l'émeute, que j'apprécie tout comme un autre, mais que je ne redoute pas pour son avenir; je suis convaincu que l'union cordiale, sincère, efficace du pouvoir exécutif et de l'Assemblée nationale pourra venir à bout de ce danger.

Enfin, je ne crains même pas pour elle les immenses embarras de nos finances ; je suis convaincu que la fortune de la France, qui a résisté aux assignats et au *maximum*, et à la banqueroute de 1797, et à la rançon des deux invasions, sortira aussi triomphante de ce qu'on a appelé très-justement, sous le dernier régime, les témérités de la paix, et des témérités bien autrement dangereuses, selon moi, du gouvernement actuel.

La République peut triompher de tous ces obstacles. Quel est donc cet ennemi que je vous signalais tout à l'heure ? Le voici. C'est le sentiment de sollicitude, d'appréhension, je dirai presque de terreur, que la République inspire à la propriété (Sensation). Permettez-moi d'expliquer ma pensée ; je ne dis pas le moins du monde que ce soit la forme républicaine, que ce soit la doctrine républicaine qui inspire cette terreur. J'irai plus loin, et avec la même franchise, je déclarerai sans détour, comme sans compliment, que je ne vois ni au sein du pouvoir exécutif, ni parmi les ministres, aucune individualité dont les doctrines ou les antécédents menacent ce sentiment de la propriété.

Mais je dis que, par une coïncidence fatale, à jamais regrettable et que vous regrettez tous comme moi, j'en suis sûr, ce que le plus éloquent des membres du Gouvernement a appelé l'autre jour des utopies fallacieuses, se sont produites en même temps que la République, se sont superposées, pour ainsi parler, à la cause républicaine, avec laquelle elles n'avaient aucune espèce de relations, ni dans son passé, ni dans son avenir. J'en parle d'une manière désintéressée ; mais je dois cette justice à la cause républicaine et à beaucoup de républicains eux-mêmes, de reconnaître qu'ils n'ont rien de commun avec les doctrines fallacieuses et funestes qui ont surgi en même temps qu'eux, et qui ont tout de suite cherché un abri dans les plis du drapeau de la République. (Vive approbation.) Voilà le danger, voilà le malheur. Les organes de ces doctrines cherchent tous les jours, comme je le prouverai tout à l'heure, à identifier la cause de la République avec la cause de leurs utopies.

Eh bien, au nom du ciel, prenez garde qu'on ne les croie ! parce que, sachez-le bien, lorsqu'un pays tout entier est atteint dans ce sentiment si profondément gravé dans la nature humaine et dans le cœur humain ; lorsque le riche, si l'on veut, dans son château, ou le bourgeois dans sa maison, ou l'ouvrier dans sa mansarde, ou le pauvre dans sa chaumière, lorsque tous tremblent, lorsqu'ils se couchent et se lèvent avec la pensée que demain peut-être, ou dans quelques jours, leur propriété, leurs épargnes, leur trésor, la dot de leur fille est menacée de changer de mains... (Vives réclamations dans une partie de la salle.)

Nombre de voix. Mais c'est la vérité ! (Agitation.)

Le citoyen de Montalembert. A quoi sert donc de dissimuler la vérité ? C'est là le secret de votre faiblesse ; vous le savez bien. Je désire ardemment que les remèdes que vous y apporterez deviennent le secret de votre force, et je l'espère. (Approbation.)

Je dis que lorsqu'il arrive sous un gouvernement quelconque, que cette inquiétude que je dépeignais tout à l'heure dans des termes qui sont loin d'être

exagérés, vous le savez tous vous qui habitez les provinces et la campagne (Marques d'approbation), que lorsque cette inquiétude vient à naître et à pénétrer profondément dans les cœurs, il n'y a pas de tyran sur son trône détesté, il n'y a pas de conquérant au milieu des aveuglements de ses conquêtes et de ses victoires, qui soit plus menacé que le gouvernement sous lequel se produit un pareil symptôme. (Marques nombreuses d'approbation.)

Sentez ce danger, messieurs, et portez-y un remède, vous le pouvez; mais ce n'est pas par la force des armes, ni par toutes les baïonnettes que vous pourrez convoquer autour de vous, ce n'est pas même par des discours les plus éloquents, c'est uniquement par vos actes et par vos lois. (Oui! oui! — C'est cela!)

Eh bien, la loi que l'on nous propose, l'acte que l'on vous démande est destiné à fortifier et à enraciner les craintes que je vous signale. (C'est vrai!)

Ne la niez pas, cette crainte, elle n'est que trop légitime; si vous voulez, je vous en démontrerai l'existence, et pour cela je n'aurai qu'à vous citer tous les discours que vous faites, tous les manifestes du Gouvernement à cette tribune, toutes les professions de foi électorales que vous avez tous adressées à vos électeurs et dans lesquelles vous avez tous senti le besoin de rassurer le pays, sur le sort de la propriété. Eh bien, on n'éprouve pas le besoin de rassurer le monde sur la santé de gens qui ne sont pas malades. (Rires approbatifs.)

Ce sont ces précautions mêmes que vous prenez, que vous faites bien de prendre, qui prouvent la profondeur du mal.

Et maintenant voulez-vous encore que je vous prouve que ce n'est pas seulement d'un mal général dont il s'agit, mais qu'il y a un mal spécial dans la loi des chemins de fer, que je ne puis séparer, dans ma pensée, de la loi sur les assurances que l'on vous a apportée l'autre jour? Voulez-vous que je vous montre que le danger que je vous signale y est flagrant?

Permettez-moi de vous citer un extrait très-court d'un journal, *la République*, reproduit avec éloge par un autre journal *le Représentant du Peuple*, dirigé, si je ne me trompe, par un de nos plus célèbres collègues, l'honorable M. Proudhon. (Mouvement.)

« Le rédacteur de *la République*, dit le journal *le Représentant du Peuple*, soutient, avec nous, avec tous les républicains, avec tous les socialistes, le principe du rachat des chemins de fer et leur possession par l'État, par le pays, par la société nationale. Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier cet article... Mais en voici quelques passages. » (C'est le journal *la République* qui parle maintenant):

« Nous ne chercherons pas à *tourner la difficulté*, on ne gagne rien à ruser avec les gens d'affaires... Oui, c'est de la *question de votre propriété et de votre société qu'il s'agit;* oui, il s'agit de substituer la propriété légitime à la propriété usurpée, la société entre tous les membres de la famille humaine et la cité politique à la cité des loups contre les loups qui fait l'objet de tous vos regrets.

» Oui, la remise du domaine public de la circulation à l'État que vous avez

exploité et dépossédé est le *premier anneau de la chaîne des questions sociales* que la révolution de 1848 retient dans les plis de sa robe virile. C'est le point de partage entre l'ordre républicain, l'ordre selon la fraternité, et le désordre barbare que vous appelez société. (Rumeurs.) C'est la seule question...» Ecoutez jusqu'au bout... « c'est la seule question mûre et forte sur laquelle la République de *la forme* se soit trouvée prête et qu'elle ait pu engager sérieusement; sous peine de déchéance radicale, il faut qu'elle en vienne à bout, et sur ce point toute dissidence écartée, nous, les républicains du *fond* et du *tréfond*, nous lui devons, nous lui donnons notre concours... » (Mouvements divers.)

Eh bien, messieurs, après cette citation, pensez-vous que le danger soit simulé et chimérique? Oui, soyez-en convaincus, cette loi, comme le dit parfaitement ce journal, est le premier anneau de la chaîne, c'est la première porte ouverte à ces utopies fallacieuses que vous déplorez tous, c'est une première brèche faite à ce mur inexpugnable qui, jusqu'à ce jour, a protégé et la famille et la société, et je dirai même la nature humaine, la nature sociale. (Très-bien!)

C'est plus encore, c'est une infidélité à la bonne tradition révolutionnaire je dis à la vraie, à la bonne tradition de la révolution de 89, car il y en a deux, j'en distingue deux: l'une violente, sanguinaire, spoliatrice, que j'ai toujours attaquée et que j'attaquerai toujours quand il le faudra... (Agitation); oui, toujours, quand il le faudra (Approbation sur plusieurs bancs); l'autre, légitime, libérale, émancipatrice, que j'ai toujours défendue... (Réclamations à gauche); oui, toujours défendue, sachez-le bien! Je n'ai pas attendu le jour de la République pour le faire, je l'ai proclamée et professée sous le règne des deux royautés, et c'est pourquoi j'ai le droit de m'en vanter aujourd'hui. (Rumeurs à gauche. — Vif assentiment sur d'autres bancs.)

Eh bien, qu'a-t-elle fait, la révolution de 89, quand elle s'est trouvée maîtresse d'un immense domaine public, du domaine qu'elle avait pris au clergé et à la noblesse par des moyens que je n'ai pas à qualifier ici; mais quand elle s'en est emparée, qu'a-t-elle fait?

Est-ce qu'elle a songé à en faire l'objet d'un monopole de l'Etat, à en faire une spéculation de l'Etat? Non; elle a eu un trait de génie merveilleux que j'ai toujours admiré: elle en a profité pour identifier sa cause avec le sentiment si naturel à l'homme, avec le sentiment de la propriété privée. (Approbation.)

Elle a remis immédiatement cette vaste richesse qu'elle avait entre les mains, dont elle s'était emparée; elle l'a mise immédiatement à la disposition de la liberté, de l'intérêt individuel, du capital privé!

Voilà ce qu'elle a fait, et elle en a été merveilleusement récompensée, car c'est ainsi, croyez le bien, qu'elle a réussi à enraciner sa cause en France; c'est ainsi qu'elle a posé, qu'elle a établi dans ce pays la cause révolutionnaire, de la bonne révolution, sur une base indélébile. Oui, certes, le paysan français estime très-haut, et il a raison, la liberté et l'égalité; il estimera très-haut la fraternité, quand il comprendra bien ce que c'est, et quand elle se présentera sous une forme qu'elle n'a peut-être pas encore revêtue. (Assentiment.)

Mais savez-vous, je puis le dire sans lui faire injure, ce qu'il estime encore plus ? C'est le domaine souverain de son petit patrimoine ; c'est la libre possession du champ qu'il a reçu de son père et qu'il compte bien léguer à ses enfants. (C'est vrai !) Or, il sait qu'il tient ce domaine souverain de son champ, cette libre possession, cette pleine et entière propriété de son bien ; il sait qu'il les tient de la révolution de 1789. Voilà pourquoi il aime la révolution de 1789 ; voilà pourquoi il l'a toujours défendue sous tous les régimes, et pourquoi il la défendra toujours. (Assentiment.)

Oui, le trait de génie politique; le plus grand trait du génie de la révolution de 1789 a été de s'identifier dans le cœur du paysan français avec le sentiment de la propriété !

Eh bien, prenez garde, représentants du peuple, et vous, membres du pouvoir exécutif et du Gouvernement, prenez garde que par vos fautes, et par le système où l'on vous engage, j'aime à le croire, malgré vous, la révolution de 1848 ne s'identifie dans l'esprit du peuple français avec la ruine ou du moins l'ébranlement de la propriété. (Agitation.) Cette loi vous conduit à ce résultat, et c'est pour cela que je suis venu la combattre.

Je la combats parce qu'elle est souverainement illibérale, souverainement injuste et souverainement impolitique. Par ce triple motif, je la réprouve et je la repousse. (Marques nombreuses d'approbation. — L'orateur reçoit les félicitations d'une foule de représentants.)

(Extrait du *Moniteur universel* du 23 juin 1848.)

Traditions Primitives.

LETTRES SUR LA CHUTE PRIMITIVE,

ADRESSÉES A M. L'ABBÉ GUÉRIN,

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, AUTEUR DE L'ASTRONOMIE INDIENNE.

LETTRE TROISIÈME [1] — L'ORIENT.

La doctrine du péché originel est clairement enseignée dans le commencement de la Genèse. Cependant malgré la clarté de cette tradition, M. Salvador dans son livre *de Jésus-Christ et de sa doctrine*, a eu l'audace de prétendre que ce n'était pas à la Synagogue, mais plutôt aux philosophies orientales pleines d'un mysticisme extravagant que l'Eglise avait emprunté les théories de la chute primitive. Pour combattre cette étrange hypothèse, nous n'aurons besoin que de citer quelques faits. M. Munk, écrivain Juif ainsi que

[1] Voir la 2e lettre au n° 29, tome XV, p. 453.

M. Salvador, regarde comme un simple mythe ce que la *Genèse* rapporte du serpent tentateur. Il est vrai qu'il ne donne pas la moindre preuve de son opinion[1].

Nous lisons dans le livre *de la Sagesse* : « Dieu créa l'homme » inexterminable et le fit à l'image de sa ressemblance; mais par » l'envie du diable la mort est entrée dans l'univers[2]. »

Le *Talmud* enseigne que la souillure des enfants d'Eve vient des rapports qu'elle eut avec le serpent[3].

Dans le *Zohar* qui est comme le talmud un des livres les plus anciens de la synagogue, il est souvent question de cette souillure[4].

Le livre cabbalistique *Medrasch-ruth* enseigne que toutes les générations ont été souillées primitivement par le démon. « C'est, dit ce livre, *ce que nous avons entendu dire à nos docteurs, qui l'avaient appris de leurs prédécesseurs*[5]. »

Qu'il me soit permis, dit le savant M. Drach, de m'arrêter un peu pour rapporter ce que les rabbins les plus anciens enseignaient à l'égard de la nature du serpent tentateur, ce qu'ils entendaient par l'ancien serpent, c'est d'après leur propre explication le démon tentateur appelé aussi dans leurs livres, Satan, Sammaël, Léviathan, Serpent tortueux. Ange déchu par suite de sa révolte contre le créateur, il séduisit par envie nos premiers parents sous la forme du serpent, et selon d'autres en se servant de ce reptile dont il fit l'instrument de sa malice[6].

Le Chinois ont conservé le souvenir d'un lieu de félicité et de repos où vivaient les premiers pères du genre humain avant leur péché.

Au rapport de *Lopi* le peuple répétait de son temps ce vieux proverbe : *Le fleuve d'immortalité sort du Paradis terrestre.*

[1] Salvador, *Jésus-Christ et sa doctrine*. — Munk, *la Palestine*, p. 145.

[2] Quoniam Deus creavit hominem inexterminabilem et ad imaginem simulitudinis suæ fecit illum; invidiâ autem diaboli mors introïvit in orbem terrarum. (*Sap.* II, 23, 24.)

[3] *Talmud*, traité *Schabbat*, fol. 146, recto; traité *Yebamot*, fol. 103, verso; traité *Haboda-zara*, fol. 22, v.

[4] *Zohar*, 1re partie, col. 135. — Rabbi Elazar, Rabbi Yehuda, Rabbi Abraham, Sebang enseignent la même doctrine dans le Zohar. — V. *Zohar*. Col. 175, — *Ibid.* Col. 112. — *Ibïd.* folio 7, col. 2.

[5] *Medrasch-ruth*, p. 64, col. 4,

[6] Le savant Hébraïsant cite une multitude de preuves qu'il serait trop long de rapporter ici (Drach, *le péché originel selon la synagogue*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XVI).

Le *Chan-hai-king* et *Hoai-nan-tsee* parlent tous deux d'un arbre d'immortalité.

Fong-moug-long parle en ces termes du Paradis terrestre : « Le » mont *Kouen-lun* est entre l'Occident et le Nord ; c'est de là qu'est » sortie la vie ; son sommet est uni avec le ciel. »

« Nos pères, dit *Lopi*, nous ont laissé en tradition qu'ils avaient » appris de leurs ancêtres qu'il existe un mont Kouen-lun ; mais que » maintenant il n'est donné à personne de pouvoir y arriver. »

« Le philosophe *Lie-tseu* parle aussi d'une montagne d'où sortent » quatre fleuves, qui se répandent dans les quatre parties du monde. »

Un des livres canoniques de la Chine, le *Chou-king*, parle ainsi des temps du roi *Hia* : « Hélas ! Hélas ! les esprits des montagnes et » des eaux étaient continuellement présents. Les oiseaux même du » ciel, les bêtes de la terre, les poissons de la mer d'un commun con- » sentement obéissaient à l'homme. »

Tchouang-tseu en parlant des temps qu'il appelle *le siècle de la vertu parfaite* ajoute ces remarquables paroles : « L'homme n'ayant » aucune science du mal, ne s'éloignait pas de la vertu ; il vivait » dans l'ignorance et dans la simplicité sans aucun désir du mal ; » innocence et simplicité qui sont les avantages d'une nature inté- » gre et se possédant elle-même. »

Hoai-nan-tseu s'exprime d'une manière qui n'est pas moins significative : « Au commencement de la grande pureté, dit-il, tout était » dans la concorde et dans la soumission la plus parfaite, de sorte » que les passions ne faisaient pas entendre le plus léger murmure. » L'homme dans son intérieur adhérait à la suprême sagesse et à » l'extérieur toutes ses actions étaient conformes à l'équité et à la » justice : son âme éloignée de la fraude et du mensonge, jouissait d'un plaisir ineffable, sa conduite éloignée de tout déguisement » était d'une admirable simplicité. Les saisons suivaient leur cours » régulier, ni les vents, ni la pluie ne ravageaient la terre. »

Sse-ma-tsian est aussi positif : « Dans la première antiquité et à » l'origine du monde, le ciel et la terre répondaient aux vœux des » hommes : les saisons étaient toujours tempérées ; l'homme était » doué de la vraie vertu et tous les fruits de la terre naissaient spon- » tanément et en abondance. Alors il n'existait ni maladies, ni flé- » aux, ni mort. Ce temps s'appelle *le grand temps de la nature par-* » *faite*. »

Mais cet heureux état d'innocence et de bonheur ne devait pas durer longtemps.

Tchouang-tseu « attribue la cause de tous les maux de ce monde » au désir immodéré de savoir. »

« Lorsque l'homme eut acquis la science, dit *Lopi*, toutes choses » lui devinrent hostiles. Il dit ailleurs que cela arriva après que la » nature eut été corrompue[1]. »

Au Japon, quand on représente la création, on emploie la figure d'un *arbre autour duquel se roule un horrible serpent*[2].

Le souvenir du péché originel est si profondément gravé dans l'imagination du peuple *Hindou*, que M. Ott va jusqu'à penser que toute la civilisation brahmanique est fondée sur le dogme de la chute primitive [3].

M. *Clavel* qui n'est pas favorable à nos doctrines, ne dissimule pas les traditions du peuple de la presqu'île indienne. « Après la » création, dit-il, se succédèrent quatre périodes ou quatre âges ap- » pelés Yougas, dont la durée diminue graduellement. Dans le Krita- » Youga, la justice sous la forme d'un taureau se maintient ferme » sur ses quatre pieds ; la vérité règne et aucun des biens acquis par » l'homme ne provient de l'iniquité. Mais dans les âges suivants, » par l'effet de l'acquisition illicite des richesses et de la science, la » justice perd successivement un pied ; les avantages honnêtes dimi- » nuent graduellement d'un quart, et l'empire de la fausseté, de la » fraude et du vol s'établit. Pendant le premier âge, les hommes » exempts de maladies, vivent quatre cents années et voient tous

[1] Tous les textes que nous venons de citer ont été pris dans les anciens livres chinois par le savant P. Prémare qui les a rassemblés dans l'important ouvrage qui a pour titre: *Selecta vestigia dogmatum christianorum*, etc. Sans doute, ce grand travail contient plusieurs données hypothétiques, mais il contient aussi un grand nombre de faits positifs qui méritent au plus haut degré l'attention des savants. En effet, M. Pauthier, qui a contesté quelques-unes des traductions proposées par le P. Prémare, n'a pas révoqué en doute la conclusion fondamentale, et il affirme, dans son livre intitulé *La Chine*, que l'ancienne religion du céleste empire présente de frappantes analogies avec les dogmes chrétiens. C'est à M. Bonnetty, qui a déjà rendu tant de services à la science catholique, et qui a fondé les *Annales de la philosophie chrétienne*, sous le canon de la révolution de Juillet, que l'on doit la traduction d'une partie de l'ouvrage du P. Prémare, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale. Voir les tomes XV à XX (2e série) de ces mêmes *Annales*.

[2] Noël. *Cosmogonie*, Japon.

[3] V. Ott, *Manuel d'Histoire ancienne*. L'Inde. — Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans l'*Université*. Nous aurions dû ajouter à notre analyse que l'auteur appartient à l'école de démocratie chrétienne, dont M. Buchez est le chef.

» leurs vœux accomplis. Dans le Trita-Youga et les âges suivants, » leur existence diminue par degrés d'un quart de sa durée [1]. »

Chez les Hindous, Siva le Dieu du mal est représenté couronné de *serpents*[2].

Maurice dit qu'ils appellent le chef des démons, *roi des serpents*[3].

Dans un type symbolique de la création brahmanique nous trouvons un souvenir frappant de la chute originelle. Devant *Pradjapati* est placé déjà entr'ouvert l'œuf d'or d'où sortent les créatures. Au-dessus de l'ouverture sont placés un homme et une femme se donnant les mains, sur le côté gauche de l'œuf un génie ailé élève ses mains vers la divinité qui préside à la création, sur le côté droit on aperçoit un être mystérieux, qui ne peut être autre chose que Satan, il est représenté tout-à-fait sous les mêmes formes que lui donnent nos peintres Européens, c'est-à-dire qu'il a des cornes et des aîles de chauves-souris. Il jette sur le couple humain un regard de colère et d'envie[4].

Cet immense système religieux qui ne compte pas moins de 170,000,000 de sectateurs[5], le Bouddhisme a conservé des souvenirs très-frappants de la chute primitive au Thibet, dans la Mongolie et dans l'Indochine.

Ecoutons la tradition de la presqu'île malaise.

« Des rayons de lumière environnaient les premiers hommes, ils » ne se repaissaient que de pures délices, puis ils sentirent le be- » soin de nourriture. Le *Mie-thsii*, espèce de miel, leur en sert d'a- » bord, puis vient le fameux *Ca-le-tsan*. Mais cette nourriture gros- » sière transforma leurs corps; la concupiscence commença; hon- » teux de leur état, ils se couvrirent d'habits suspendus à l'arbre » *Padeca*. La lumière de leur corps disparut : ils ne purent plus » monter au ciel comme auparavant pour retrouver la lumière de » leur corps[6].

Le système Thibéthain-Mongol n'est pas moins formel. « Nos » premiers pères, dit-il, perdirent par leur faute leur félicité premiè-

[1] Clavel, *Histoire des religions*. — Nous avons réfuté plusieurs des objections de cet ouvrage dans le *Christ et l'Evangile*, 2e partie, 2e volume.

[2] Dubois de Jancigny, *l'Inde*, planche 10e.

[3] Maurice, *Histoire de l'Hindoustan*, t. I, ch. 11.

[4] Dubois de Jancigny et Raymond, *l'Inde*, planche 3.

[5] Nous suivons Balbi.

[6] Bigandet, *principaux points du système Bouddhiste*, etc., dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 3e série, t. VIII, p. 85 et 260.

» re. A la surface du sol croissait en abondance la plante du *schi-*
» *mæ* blanche et douce. Son aspect séduisit un homme qui en man-
» gea et en offrit à ses semblables et tout fut consommé. Ils connurent
» qu'ils étaient nus, leur corps subit une transformation, ils senti-
» rent la faim, ils perdirent leurs ailes et ils ne vécurent plus que
» 4,000 ans. Le péché leur ravit aussi la lumière qui rayonnait de
» leur visage et éclairait leurs pas [1]. »

Nous n'aurons pas besoin de beaucoup de faits pour constater chez les anciens *Perses* le dogme du péché originel. Nous allons laisser parler un des adversaires contemporains du christiannisme qui a donné une analyse de la doctrine du *Zend-avesta.*

« *Meschia et Meschiane,* dit M. Clavel, sont les maîtres de la race
» actuelle des hommes. Leurs premières années s'écoulèrent dans
» l'innocence, car ils avaient été créés pour le ciel, mais ils se lais-
» sèrent séduire par *Ahrimane,* et *Meschiane* fut la première qui
» céda aux suggestions du tentateur. D'abord, ils acceptèrent de sa
» main une coupe pleine du lait d'une chèvre, et à peine eurent-ils
» goûté de ce breuvage qu'ils sentirent les atteintes du mal, qui leur
» avait été inconnu jusque-là. Encouragé par ce premier succès,
» Ahrimane leur présenta des fruits. Ils les portèrent à leur bouche :
» cette faute les rendit sujets à la mort et leur fit perdre la béatitude
» à laquelle ils étaient destinés [2].

Le *Guèbre* a un baptême de feu et d'eau destiné à effacer la tache du péché originel, comme l'Amérique des ablutions pour les enfants de Manco-Capac, comme Rome elle-même des ablutions pour ses nouveau-nés [3].

« En Egypte *Isis et Orisis* rappellent Adam et Ève que l'Hébreu
» nomme *Is* et *Isé* ; et Typhon que Jablenski traduit par *esprit mé-*
» *chant,* est le mauvais principe qui les a inclinés au mal. Au reste
» vous connaissez le Typhé grec dont il est le type. »

Ovide appelle Typhon la *terreur des peuples* [4].

Apollodore assure que c'était un monstre dont la partie inférieure était composée d'immenses replis de vipère [5], et Plutarque fait ob-

[1] Benjamin Bergmann, *système thibétain mongol;* dans les *Annales de philosophie chrétienne,* 1re série, t. IV, p. 379.

[2] Clavel, *Histoire des religions,* liv. IV, t. II, 130.

[3] Rossignol, *Lettres sur Jésus-Christ,* t. Ier, lettre II. Si l'on veut avoir des détails plus étendus et plus importants, on peut consulter Anquétil Duperron. *Le Zend-avesta,* Vendidad sadé, et *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. LXIX.

[4] Ovide. *Métamorphoses,* I, v. 438.

[5] Apollodore. *Bibliothèque,* I, ch. VI, n. 3.

server qu'il a de l'analogie avec les esprits mauvais qu'Empédocle dit avoir été chassés du ciel, et il ajoute qu'il mit tout en combustion, remplit de maux et de misères le ciel et la terre, et qu'il en fut puni [1].

Il ajoute ailleurs cette réflexion singulièrement curieuse : « La » partie de l'âme, passionnée, violente, déraisonnable, folle, est Ty- » phon, vient de Typhon [2]. »

Il fait ailleurs une autre remarque qui n'est pas moins singulière : « Je ne sais si nous ne devons pas admettre, tout étrange qu'elle » nous paraisse, cette opinion *que l'antiquité nous a transmise :* » qu'il y a des démons envieux et méchants qui s'attachent aux » hommes vertueux, mettent obstacle à leurs bonnes actions et leur » jettent dans l'esprit des troubles et des frayeurs qui agitent et » quelquefois même ébranlent leur vertu, de peur qu'en demeurant » fermes et inébranlables dans le bien, ils n'aient en partage, après » leur mort, une meilleure vie que n'est la leur [3]. »

Le poète Manilius nous représente *Typhon* sous la figure d'un serpent monté sur des pieds avec des ailes aux épaules, exhalant la fureur :

Anguipedem alatis humeris Typhona furentem [4].

Sur la porte du temple de Ramsès V, on voit les dieux combattre le *serpent Apophis* [5].

LETTRE IV[e]. — L'OCCIDENT ET LE MONDE BARBARE.

En Grèce, comme dans la Scandinavie, c'est la femme qui termine l'âge d'or [6].

Le Pythagoricien Philolaüs avançait « que tous les anciens poètes » et théologiens disaient que l'âme était ensevelie dans le corps » comme dans un tombeau en punition de quelque péché [7]. »

Porphyre, tout peu favorable qu'il était au christianisme, reconnaissait en nous une *nature bouleversée* [8].

[1] Plutarque. *Isis et Osiris*, n° XXIV.
[2] Plutarque, *Ibid.*, n° XLVII.
[3] Plutarque. *Vie de Dion*, n° II, traduction Amyot.
[4] Manilius. *Astronomicon*, IV, vers 579.
[5] Champollion. *Lettres sur l'Egypte*, XIII.
[6] Rossignol. *Lettres sur Jésus-Christ;* lettre II, et *Edda*, fable VII.
[7] Clément d'Alexandrie. *Stromates*, liv. III, ch. 3, p. 434, in-folio, édit. 1688.
[8] Porphyre. *De l'abstinence*, liv. III.

Platon croyait avec Timée de Locres que les facultés de l'homme ont été changées et corrompues dès sa naissance [1].

Homère, Hésiode et Eschyle, les trois princes de la vieille littérature grecque, rappellent les mêmes souvenirs [2].

Dans le jardin des Hespérides, les pommes d'or sont gardées par un dragon que Pindare appelle ennemi des dieux. Son père, qui l'engendra dans les ténèbres, c'est le Tartare ou Typhon [3].

Les Grecs prétendaient qu'il y avait eu de nombreux rapports entre la femme et le serpent [4].

Plutarque, après avoir rapporté l'opinion de Xénocrate, qui attribue aux esprits de ténèbres les maux de l'humanité, dit qu'Empédocle avait des opinions tout à fait analogues [5].

Hésiode, dont les poésies se rattachent aux plus anciennes traditions de la Grèce, contient, sur la chute primitive, des souvenirs de la plus haute importance. D'après lui, celui qui le premier reçut pour épouse une vierge formée par Jupiter, est le même que celui qui causa, dès le principe, tout le mal des industrieux mortels [6].

Dans un autre poème, après avoir parlé de Prométhée, qui voulut dérober le feu du ciel, il ajoute : « Furieux d'avoir été trompé par » Prométhée, Jupiter nous déroba la connaissance des secrets de la » vie. *Voilà pourquoi il condamna les hommes aux cruels soucis*, et » leur cacha le feu..... Ce dieu, qui assemble les nuages, lui dit en » son courroux : — Fils de Japhet, ô le plus habile de tous, tu te ré» jouis d'avoir dérobé le feu divin et trompé ma sagesse, mais ton » vol *sera fatal à toi et aux hommes à venir.* Pour me venger de ce » larcin, je leur enverrai un funeste présent, dont ils seront tous » charmés au fond de leur âme, chérissant eux-mêmes leur propre » fléau. — En achevant ces mots, le père des dieux et des hommes » sourit et commande à l'illustre Vulcain de composer un corps, en » mélangeant de la terre avec de l'eau, de lui communiquer la force » et la voix humaine, d'en former une vierge d'une beauté ravis-

[1] Feller. *Dictionnaire historique*, article Platon.

[2] Homère. *Odyssée*, chant Ier, vers 33.— Hésiode, *Théogonie*. — Rossignol, ses savants articles sur le Prométhée d'Eschyle, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XVIII et XIX.

[3] Hygin. *Fab.* 152. — Pindare, *Pyth.* I, 18. — Pausanias, XII, ch. 7. — Ovide *Métamorphoses* I, vers 438. — Strabon, VIII. — Lucain, *Pharsale* V.

[4] Rossignol. *Lettres sur Jésus-Christ*, lettre II.

[5] Plutarque. *Isis et Osiris*, n° 24.

[6] Hésiode. *Théogonie*, vers 510 et suivants.

» sante... Tous les dieux viennent faire leur présent à cette at- » trayante et pernicieuse merveille. Jupiter ordonne de la conduire » vers *Épiméthée*. Épiméthée ne se rappela pas que Prométhée lui » avait recommandé de ne rien recevoir de Jupiter, mais de lui ren- » voyer ses présents, de peur qu'ils ne devinssent funestes aux » mortels : il accepta donc, et ne reconnut le mal qu'après l'avoir » reçu. »

Hésiode ajoute immédiatement :

« Auparavant, les tribus des hommes vivaient sur la terre exemptes » de maux, de pénible travail et de cruelles maladies qui amènent » la vieillesse; car les hommes qui souffrent vieillissent prompte- » ment. Pandore tenant dans ses mains un grand vase en souleva le » couvercle, et les maux terribles se répandirent sur les hommes. » *L'espérance seule resta;* arrêtée sur les bords du vase, elle ne s'en- » vola pas, Pandore ayant remis le couvercle par l'ordre de Jupiter. » *Depuis ce jour, mille calamités errent parmi les hommes; la terre* » *est remplie de maux; la terre en est remplie; les maladies se plai-* » *sent à tourmenter les mortels nuit et jour*, etc. [1]. »

Terminons ces curieuses citations d'Hésiode par quelques vers relatifs à *Typhon*, qui rappelle, sous des formes mystiques, le Satan de la révélation primitive.

« La terre engendra Typhon aux cent têtes de dragon, dardant » chacune une langue noire. Il aurait usurpé l'empire sur les hu- » mains et sur les immortels, si le père des dieux n'eût deviné ses » projets. Jupiter lança son tonnerre, il s'élança du haut de l'Olympe » sur Typhon, le frappa et réduisit en poudre les énormes têtes de » ce monstre effrayant, qui, vaincu par ses coups redoublés, tomba » mutilé, et, dans sa chute, fit retentir la terre immense [2]. »

Dans les anciens mystères, on criait : ÉVA ! et l'on montrait *un serpent* aux initiés [3].

Le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle contient des traces si frappantes de la chute du premier homme et de la punition qui lui fut infligée, que je ne suis pas surpris de voir un si grand nombre d'écrivains distingués attacher une telle importance aux données philosophiques de ce drame imposant.

[1] Hésiode. *Les Travaux et les jours*, vers 47 et suivants.
[2] Hésiode. *Théogonie*, vers 549 et suivants.
[3] Grotius. *De veritate religionis christianæ*.

MM. Guiraud [1], Nicolas [2], Dabas [3], Rossignol [4], ont donné tour à tour une explication des grandes vérités contenues dans la tragédie grecque. Nous reproduisons sans y faire aucune modification le commentaire donné par M. Rossignol, parce que ce travail nous paraît supérieur à tous les autres pour la solidité et l'importance des conclusions.

M. Rossignol résume en quelques lignes tout l'ensemble du *Prométhée enchaîné.* Prométhée prend le feu du ciel ; l'âge d'or est terminé, les maux viennent sur la terre, le coupable est livré à la justice divine qui se trouve en lutte avec son amour. Cependant l'espérance brille dès le commencement ; si elle reste au fond du vase, *Thémis* révèle à son fils qu'il aura un libérateur ; ce ne sera pas la puissance de son frère, ni celle des sacrifices ou des prières qui brisera ses chaînes. La femme, elle aussi malheureuse, est poursuivie par une colère céleste, une vierge enfantera ; son royal fils apportera la paix à l'homme et à la femme. Jupiter sera détrôné. Un nouvel ordre de choses aura commencé pour l'humanité entière.

Portons maintenant nos regards sur la scène d'Eschyle : « Nous sommes au centre de l'*Asie* sur la plus célèbre et la plus sainte montagne des temps anciens. C'est vers le *Caucase* que l'antiquité tourne sans cesse ses regards ; c'est autour de ses sommets que se remuent les populations primitives ; on y voit les *Atlantes*, que

[1] Guiraud. *Université catholique*, I.

[2] Nicolas. *Etudes philosophiques sur le christianisme*, II.

[3] Dabas. *Revue du Midi.*

[4] Rossignol. *Annales de philosophie chrétienne*, XVIII et XIX. — Personne n'a mieux que l'auteur des *Lettres sur J.-C.*, mis en relief les faits traditionnels. M. Nicolas a eu aussi l'heureuse idée de s'appuyer sur d'intéressantes recherches historiques pour démontrer le péché originel. — Nicolas. *Études philosophiques sur le christianisme*, II. — L'apologie du catholicisme doit maintenant s'appuyer sur les faits surtout dans des recueils qui, comme les *Annales* et *l'Université*, — « *ouvertes à tous les défenseurs du christianisme historique, forment une chaîne* » *de noms distingués, depuis le vénérable Riambourg jusqu'aux habiles et vigou-* » *reux athlètes de Bayeux.* » L'abbé Gonzague. *Du Paganisme en philosophie* (Annales juin 1848). — Sans pouvoir accepter pour notre compte les éloges de l'habile professeur, nous avouons volontiers que si nos travaux ont eu quelque utilité, c'est que nous nous sommes consacrés exclusivement à la défense du christianisme historique. Nous nous féliciterons toujours d'avoir combattu toutes les routines de la scholastique dominante. Nous n'avions pas pour cela besoin de talent, mais bien plutôt de courage. Nous n'en avons pas manqué jusqu'ici avec le secours de Dieu, et nous espérons continuer jusqu'au bout, malgré les réclamations de quelques personnes peu éclairées, la laborieuse tâche que nous nous sommes imposée.

Prométhée domine, descendre de ses hauteurs pour aller en Egypte ; c'est le *Caucase* qui est la citadelle de ces *Deus*, si fameux et si redoutés dans l'histoire fabuleuse des Perses ; les Amazones s'y trouvent ; c'est dans les montagnes de *Caf*, pour employer un mot oriental, que régnait *Surkage*, géant et dive des premiers temps du monde. Le mont *Pir-Penjac*, pour lequel les Indous ont tant de vénération, se trouve dans la chaîne du Caucase ; c'est là que Bailly place l'âge d'or ; Apollodore établit dans ces régions hyperboréennes, le jardin des hespérides. C'est aussi sur ce théâtre du crime et de la punition primitive que Prométhée, ce fils d'Asia, selon quelques mythologues, est frappé par la justice divine. Les ministres du Dieu qu'il n'a pas respecté le chassent, l'entraînent : le voici sur la cime désolée du Caucase, seul comme Adam, pour qui la terre venait d'être maudite, et le moindre bruit fait peur à l'un et à l'autre.

» Quelle scène ! Je ne puis la regarder sans terreur. Ce rocher aérien est comme un autel immense sur lequel est couchée la victime, seule, ne voyant que le ciel rouler sur sa tête, et les flots de la mer mugir autour d'elle.

» Quels sont avec le fier Titan les premiers personnages qui se présentent sur la scène ? Eschyle les appelle *Kratos* et *Héphestos* ; ce sont les ministres de la justice divine ; mais le poète était trop philosophe pour ne donner à l'un et à l'autre que la violence pour caractère ; représentants de la divinité suprême, il ne fallait pas qu'ils fussent sans entrailles, tous deux. *Kratos* est roide et inflexible, *Héphistos* gémit et voudrait sauver le coupable.

« Pendant que Prométhée est lié sur son roc sauvage, que ses bourreaux vont d'un membre à l'autre, pressant ses chairs dans des liens puissants, et déchirant sa poitrine, le Titan ne profère pas une parole, ses lèvres ne laissent pas échapper le moindre soupir. Il y a quelque chose de solennel dans ce silence ; c'est une âme d'homme, c'est un Dieu qui souffre.

« Quand les ministres de la justice suprême l'ont abandonné dans cette région de douleurs, j'allais dire dans cette vallée de larmes, qui est encore un désert, il s'adresse aux vents qui passent, aux fleuves qu'il voit couler, aux flots retentissants, à la terre, au soleil qui marche dans l'espace, à l'espace dans lequel lui-même se perd. « Voyez, dit-il, ce que les Dieux me font souffrir, tout Dieu » que je suis ! regardez ces liens qui me broient !... Je les porterai » dix mille ans !... Telle est la récompense de ce rayon divin que » j'ai pris au ciel pour les hommes ! »

« On sent l'esprit de l'homme dans ce que le héros d'Eschyle peut avoir de plus divin. Aussi bien est-ce de l'homme ou de l'humanité symbolisée dans le Titan qu'il s'agit dans la grandiose tragédie grecque. Comme Prométhée fier et malheureux, le genre humain fut pour des milliers d'années enchaîné sur la terre; comme lui, plein d'orgueil, l'homme d'autrefois ne voyait rien de plus sublime qu'une âme plongée dans un abime de douleurs, y conservant sa force et de sauvages désirs; comme lui, l'homme n'avait point de consolaiion sur le roc où il était tombé des cieux, qu'une lointaine espérance, qu'un *fort*, qui n'était pas né; le premier homme surtout comme le fils de Thémis, sans allié sur cette terre, souffrait d'indicibles douleurs en attendant la puissance amie à lui signalée par le Dieu juste, comme à Prométhée par la déesse de la justice, sa mère [1]. »

Dans Homère le personnage d'*Até*, révoltée contre le père des Dieux et des hommes, rappelle d'une manière frappante, le *Typhon* de la théogonie d'Hésiode.

« Ce que dit Homère de la déesse *Até*, dit Rollin, fille de Jupiter, » ce démon de discorde et de malédiction, dont l'emploi est de tendre des piéges et de faire du mal à tous les hommes, que le maître des Dieux, dans sa juste colère, avait précipitée du ciel avec » serment qu'elle n'y rentrerait jamais; tout cela, dis-je, » donne lieu de croire que l'histoire des anges apostats, ennemis » des hommes, appliqués à leur nuire, opposés à leur bonheur, et » relégués pour toujours dans les enfers, n'était pas inconnue aux » anciens [2]. »

En effet, nous voyons dans l'*Iliade* Agamemnon justifier ainsi sa querelle avec Achille: Que pouvais-je alors? Une divinité se joue » des aveugles humains; elle les accable l'un par l'autre, errant » au sein des ténèbres, elle marche sur nos têtes, et sème dans l'univers le malheur et l'outrage. Jadis elle offensa *Jupiter* qu'on » dit être fort au-dessus des hommes et des Dieux... Soudain Jupiter saisit *Até* par sa brillante chevelure, et enflammé de colère, » il prononça le serment terrible: Que dans l'Olympe et le ciel » étoilé, *Até* ne reparaisse jamais, elle qui nous frappe tous. En » parlant ainsi, *Jupiter*, d'une main vigoureuse, la précipite des

[1] Rossignol. *Le Prométhée d'Eschyle*, dans les *Annales de philosophie*, t. XVIII p. 328 et suiv.

[2] Rollin. *Traité des Etudes*, t. III.

» cieux, et bientôt elle atteint les terres cultivées par les hommes[1]. »

Cicéron, à la fin de son *Hortensius*, nous a conservé un précieux témoignage de la chute primitive; après avoir parlé des maux de l'humanité, il ajoute : « De ces diverses erreurs et peines qui affli- » gent la vie humaine, il arriva que parfois les anciens, soit pro- » phètes, soit interprètes de l'esprit divin pour les traditions des » choses sacrées ou des commencements, en disant que nous étions » nés pour expier les peines que nous avions méritées pour quel- » ques crimes commis dans une vie précédente, paraissent avoir vu » quelque chose de juste. En sorte qu'il est vrai, comme le dit Aris- » tote, que nous sommes punis du même supplice que les per- » sonnes qui tombées au pouvoir des brigands d'Etrurie, étaient » mises à mort par un supplice inoui, qui consistait en ce que le corps » du vivant était attaché face à face avec celui d'un mort ; c'est » ainsi que nos esprits sont liés avec nos corps comme des vivants » avec des morts[2]. »

Virgile et Ovide peignent comme les poètes indiens l'âge du bonheur et de l'innocence.

» Avant le règne de Jupiter, il n'y avait point de colons qui cul- » tivassent les champs : il n'était pas permis d'en faire le partage, » ni d'y tracer des limites ; on prenait toutes choses où on les trou- » vait, et la terre, sans aucune culture, rapportait toutes choses » avec plus d'abondance [3]. » — « L'âge d'or fut établi d'abord, sous » lequel les hommes sans aucun juge, spontanément, et sans loi, » pratiquaient la fidélité et la vertu. La terre elle-même sans travaux, » sans soc et sans charrue, portait spontanément toutes choses [4]. »

[1] Homère. *Iliade*, traduction Dugas Montbel, chant XIX, vers 90 et suivants.

[2] Cicéron. *Fragments*, p. 486, édition Orelli. C'est saint Augustin qui nous a conservé ce fragment, dans son ouvrage *Contra Julianum*, l. IV, ch. 15, n° 78, édit. Migne, t. X, p. 778. Il y a cela de remarquable que, tandis que Cicéron dit que ce sont les *anciens* qui avaient conservé cette *tradition*, le saint docteur dit seulement que Cicéron a dit cela : *Rerum evidentiâ ductus*, sans se souvenir de la trace des traditions primitives.

[3] Ante Jovem nulli subigebant arva coloni ;
Nec signare quidem aut partiri limite campum
Fas erat. In medium quærebant, ipsaque tellus
Omnia liberiùs, nullo poscente ferebat. *Georg.* I, 125.

[4] Aurea prima sata est ætas quæ, vindice nullo,
Spontè suâ, sine lege, fidem rectumque colebat...
Ipsa quoque immunis, rastroque intacta nec ullis
Saucia vomeribus, perudabat, omnia tellus. *Métamorph.* I, 89.

L'épicurien Horace ne conteste pas la tradition universelle : « L'au » dacieux fils de Japhet par un vol impie, donna le feu aux mortels. » Après le feu dérobé aux demeures célestes, la maigreur et une » nouvelle légion de maladies couvrit la terre ; et la nécessité de la » mort qui auparavant n'arrivait que tard, précipita sa marche [1]. »

La tradition du paradis terrestre ne se trouve pas seulement dans l'ancien continent ; mais on la rencontre encore dans les traditions américaines.

Dans l'âge d'or du Mexique *Quetzalcohuatl*, le Dieu de l'air, et le personnage le plus mystérieux de toute la mythologie mexicaine, régnait alors sur cette contrée. Ce fut l'âge du bonheur [2].

Chez les Atzèques on trouve quatre âges qui rappellent confusément les Yougas de l'Inde, les quatre époques primitives de la Grèce[3].

Une peinture atzèque représente un groupe ainsi composé. On voit *Cihuacohuatl*, appelée aussi *la femme de notre chair*, en rapport avec le grand serpent qui se tient dressé devant elle. Derrière le serpent se trouvent deux figures nues, l'une blanche, l'autre noire, et dans l'attitude de la lutte [4].

Katsner rapporte que chez ces mêmes peuples, cinq jours après la naissance d'un enfant, la sage-femme lui faisait une ablution sur le front et la poitrine en invoquant les dieux qui présidaient à la naissance. Puis les jeunes gens saluaient le nouveau-né par le nom qui lui était destiné [5].

On a trouvé à *Java* un monument curieux qui paraît avoir la même signification. C'est un bas-relief en pierre, d'un côté et au milieu de la pierre, un arbre couvert de fruits et d'oiseaux divers. Un serpent enlace le tronc jusqu'au feuillage. Un homme se tient

[1] Audax Japeti genus,
Ignem *fraude malâ* gentibus intulit.
Post ignem ætheriâ domo
Subductum, Macies et nova Febrium
Terris incubuit cohors ;
Semotique priùs tarda necessitas
Lethi corripuit gradum.
Ode I, 3, 27.

[2] Voir l'histoire des différents âges de la terre et les hiéroglyphes qui les représentent dans les *Annales de philosophie*, t. x, p. 38 et suiv.

[3] *Ibid.*, x, 39.

[4] *Ibid.* p. 50,

[5] *Ibid.*, III, 145, 3e série.

l'école d'Alexandrie, où l'on cherche à en faire revivre parmi nous les doctrines, l'œuvre de M. l'abbé Prat, d'une haute portée en elle-même, acquiert encore un nouveau prix. Tâchons d'en reproduire la pensée dans toute sa force, dans toute sa netteté.

Alexandrie, destinée par son fondateur à être la ville de tous les peuples, devint aussi bientôt le rendez-vous de toutes les sectes philosophiques de l'univers. Que l'on s'imagine, si l'on peut, la confusion intellectuelle qui dut y régner, surtout quand les plus fameux philosophes de la Grèce et de l'Asie, répondant à l'appel des Lagides, accoururent pour peupler le Bruchium. Alexandrie ne fut plus qu'un chaos où mille opinions diverses élevèrent en même temps la voix et se combattirent bruyamment; où se forma, par le contact, un monstrueux mélange de toutes les erreurs.

Mais quand l'Égypte eut, comme le reste du monde, subi le joug romain, alors on vit les prétendus sages d'Alexandrie se proposer pour but unique de leurs études les faveurs inouïes accordées par les nouveaux dominateurs à la philosophie et aux lettres; alors on vit s'introduire parmi eux la plus sordide avarice, la plus effroyable corruption de mœurs, seuls points sur lesquels ils fussent d'accord. Voyons les conséquences de cet état de choses.

« Les épicuriens, ne pouvant accorder les actions méprisables de ces hommes avec les maximes pompeuses qu'ils avaient toujours à la bouche, tournaient en ridicule les unes et les autres, et s'applaudissaient de vivre indépendants de l'honnêteté, de la pudeur et de la religion. — Les stoïciens, plus jaloux de leur honneur que de celui de la vérité, enchérirent sur la sévérité de leurs anciens chefs, et s'efforcèrent d'effacer la honte attachée à leur profession par d'imposantes maximes de morale, par un extérieur rude et par toutes les apparences d'une conduite réglée. — Les cyniques, à leur tour, s'étaient accoutumés à regarder tout comme indifférent : à leur yeux, le vice, la vertu, le bien, le mal, n'étaient que des mots. — D'autres, frappés de la dissidence et de la confusion qui régnaient dans les écoles, en conclurent que rien n'est certain, et, se déclarant disciples de Pyrrhon, ils se mirent à douter de tout. — Il y en eut alors qui élevèrent leur drapeau contre celui des sceptiques, et prétendirent, au contraire, que cette dissidence naissait seulement de quelque malentendu; qu'il ne fallait qu'une explication plus claire et plus précise pour accorder les diverses opinions : tels furent les syncrétistes. — Plusieurs, mécontents de l'absurdité d'un système qui prétendait allier la négation avec l'affirmation, eurent recours à un moyen beaucoup plus sage, moyen qui eût pu rendre à la philosophie toute sa dignité, si des esprits inquiets et superbes n'avaient pas fait sortir ce système de la voie et des règles que lui traçait une droite raison. Nous voulons parler des éclectiques proprement dits. Loin de juger sur la parole d'un maître ou d'enchaîner leur intelligence à son autorité, ces philosophes allaient choisissant dans les divers systèmes, ce que la raison approuvait comme bon et véritable. » Plusieurs philosophes illustres, disons-le en passant, les avaient dès longtemps précédés dans cette voie. Ce n'est point encore là, comme on pourrait le penser, l'origine de *l'éclectisme alexandrin*.

Tel était le spectacle que présentaient les sectes d'Alexandrie, quand, apporté du ciel par le Verbe fait chair, le christianisme apparut dans le monde et s'annonça comme le perfectionnement de la loi mosaïque. Mais le judaïsme grossier, loin de reconnaître dans le crucifié de Jérusalem le Messie qu'il se figurait entouré de tous les prestiges de la puissance et de la grandeur, fut le premier ennemi de sa religion. Les pontifes, dont le Sauveur avait plus d'une fois démasqué l'hypocrisie avec celle des Scribes et des Pharisiens, écrivirent à toutes les synagogues établies par les juifs commerçants dans les principales cités du globe, afin qu'on multipliât les obstacles sous les pas de ses apôtres. Leur haine, on le sait, ne fut que trop bien secondée.

Cependant, en dépit du judaïsme, la voix des apôtres avait retenti parmi les nations. Jamais rien de semblable n'avait été entendu. Ils disaient, ces pêcheurs ignorants, qu'à eux seuls était confié le dépôt de la vérité, que tous ceux qui prétendaient la posséder étaient dans l'erreur, que toute la sagesse du monde n'était que folie.

Aussitôt, grande rumeur dans les écoles..... La curiosité pousse les philosophes à écouter ce langage étrange, et partout, après l'avoir ouï, ils embrassent trois partis distincts. Les uns, et c'est le bien petit nombre, voyant, pour la première fois, une lumière divine briller à leurs yeux, quittent leurs anciens maîtres pour passer dans l'école de J.-C. : les autres accueillent d'abord avec mépris la doctrine nouvelle qu'ils ne comprennent pas ou affectent de ne pas comprendre; puis, voyant en elle une rivale odieuse, lui vouent une haine implacable. D'autres enfin y trouvent quelques idées neuves, originales, mais, selon eux, tronquées et mal rendues. Ils soumettent donc pédantesquement à leur examen l'enseignement des apôtres, en élaguent ce qui n'est point conforme à leurs principes, et essaient de faire cadrer le reste avec leur système. Ces audacieux syncrétistes furent les plus redoutables ennemis du christianisme naissant. Ce sont eux qui frayèrent la route aux *gnostiques*, hommes vains et superbes, que l'on vit bientôt essayer de corriger ou d'expliquer l'Évangile par l'orientalisme et le platonisme, et composer d'éléments si disparates un bizarre système de religion.

Aussi, dans leurs épîtres, les Apôtres ne cessent-ils de dévoiler la turpitude de ces faux sages, de mettre à nu leur conscience, cloaque impur de tous les vices, et de tenir en garde, contre leurs sacriléges rêveries, les chrétientés fondées dans un grand nombre de villes, et déjà florissantes. Car, par bonheurs il n'y avait pas que des philosophes au monde; il y avait encore des homme, simples et droits qui ouvraient avec ardeur leurs cœurs à la vérité.

Loin de démentir le terrible jugement des apôtres sur les philosophes, Apollonius de Tyane vint, à cette époque, le confirmer complétement par sa conduite Ce absurde personnage qui courait le monde, cherchant à ameuter contre les disciples du Sauveur le fanatisme payen et l'orgueil philosophique, se vantant d'être l'intime ami des dieux et le premier des mortels, donnant ses jongleries pour les actes d'une puissance divine, et accablant d'injures quicon-

que refusait d'ajouter foi à ses rêveries. Voilà le héros que l'éclectisme opposera bientôt au divin auteur du christianisme.

De nouveaux dangers menaçaient l'Église. La longue chaîne du gnosticisme eut pour premier anneau Simon le magicien, dont on connaît l'histoire. Il fut bientôt suivi par Ménandre, et celui-ci par Cérinthe. La secte des ébionites ajouta de nouvelles erreurs à celles de ces impies dont les systèmes révoltants s'accordaient, au milieu de leurs divergences, à nier la divinité de J.-C. Ce fut, pour les réfuter, que l'apôtre bien-aimé publia son admirable évangile, où il découvre, avec tant de magnificence et de simplicité, les mystères de l'incarnation du Verbe et de la Rédemption des hommes. Ses collègues dans l'apostolat redoublèrent leurs instantes admonitions aux fidèles.

Malgré tous ces scandales, la religion continuait ses conquêtes pacifiques. Alors la philosophie, furieuse, redoubla ses efforts, ses intrigues, ses calomnies. Assise sur le trône, elle prit en main le glaive de la persécution, déjà tiré depuis bien des années. Trajan et son successeur Adrien se signalèrent par des excès dignes de Néron. Devait-on espérer autre chose de princes philosophes, jaloux de ce titre à l'excès, adonnés à la boisson, à la débauche, à la sodomie et à toutes les turpitudes qui les accompagnent? Car voilà les hommes dont le paganisme a vanté les vertus, la douceur et la clémence.

Tout en persécutant, la philosophie enfantait de nouveaux gnostiques plus impies encore que les premiers, et qui prenaient à tâche d'enchérir les uns sur les autres. Saturnin, Basilide, Carpocrate, Epiphane son fils, Valentin, les Adamites, la plupart sortis des écoles d'Alexandrie, apparurent comme de sinistres météores.

S'il fallait qu'il y eût des hérésies [1], afin que toutes les vérités attaquées fussent plus solidement établies, il fallait aussi que l'erreur ne demeurât pas sans réponse. Dieu sucsita donc de puissants vengeurs de sa cause. Les gnostiques eurent en tête l'illustre évêque de Lyon, St Irénée, Castor Agrippa, Quadratus, évêque d'Athènes, et Aristides, philosophe converti de cette ville. Bientôt de terribles coups leur furent portés par l'immortel St Justin, qui, ballotté de système en système, d'école en école, avait enfin trouvé le repos de son âme dans la doctrine de l'Évangile. Antonin, surnommé le Pieux, entendit sa voix, et l'Église put respirer. La paix fut courte. Antonin laissa le trône à un prince philosophe, superstitieux, fataliste, qui vit froidement et sans rien dire les débordements de son épouse et de sa fille : c'était Marc-Aurèle. Au fond de son palais s'était formée, contre la religion chrétienne, une société de discoureurs avides, cherchant à exploiter les faveurs du philosophe couronné. Elle avait pour chef l'ignoble Crescent. Elle représenta à l'empereur la nécessité d'anéantir le christianisme..... Quelle honte pour un prince philosophe, si, sous son règne, une secte si méprisable venait à prévaloir !

Elle dut être satisfaite : le sang des chrétiens coula dans tout l'empire, tandis que Celse, infâme épicurien, les insultait dans un infâme libelle. « L'ouvrage

[1] Oportett et hæreses esse. St Paul, I *Corin.*, xi, 19.

» de Celse a été la source féconde où tous les impies ont puisé le venin de leurs » doctrines. Les philosophes modernes, surtout, ont si fidèlement reproduit les » injures, les calomnies, les blasphèmes de leur devancier, qu'après avoir tra- » duit le fameux *discours de la vérité*, on se surprend à lire un pamphlet du » 18e siècle. »

Pour comble de douleur, l'Église vit se tourner contre elle des enfants ingrats qu'elle avait élevés. Titien et Bardesane, après avoir ramassé hardiment le gant jeté par la philosophie, abandonnèrent lâchement la lutte et passèrent dans les rangs des gnostiques. Heureusement, dans l'arène, étaient restés Athénagore, Méliton, évêque de Sardes, S. Apollinaire d'Hiéraple, S. Denys de Corinthe, S. Sinyte de Cnosse, S. Théophile, à la pressante logique, Hermias, armé du fouet sanglant de la satire, et beaucoup d'autres non moins illustres.

Alors les écoles chrétiennes, primitivement établies pour enseigner les principes de la religion, éclipsaient la réputation des écoles païennes; mais l'Église n'en avait pas de plus importante que celle d'Alexandrie. Là, en effet, était le foyer de toutes les erreurs, le cercle qui animait les sectes innombrables répandues dans l'empire. Aussi, quand leurs travaux ne leur permirent plus de diriger eux-mêmes leur école, les évêques de cette ville en confièrent-ils le soin à des hommes aussi recommandables par leur science que par leur vertu.

Le premier de ces docteurs est Athénagore, dont nous avons déjà rencontré le nom. Il eut pour successeur Pantœnus, et celui-ci Clément d'Alexandrie, colosse de science, que la persécution de Septime Sévère força bientôt de s'éloigner. Sa retraite fut un triomphe pour les philosophes tout-puissants et sur l'esprit de l'empereur, et sur celui de Julia Domna, son épouse.

Cette femme, qui prétendait à la réputation de bel esprit, leur prodiguait ses faveurs : elle en réunissait autour d'elle une foule qu'elle avait constituée en académie dans son propre palais. L'action des bûchers, des échafauds et des chevalets était trop lente au gré de ce club; il résolut, tandis qu'on égorgeait les chrétiens dans l'empire, d'anéantir l'Église en ruinant son divin autel dans l'esprit des peuples. Il s'agissait d'inventer un personnage qui pût supplanter Jésus-Christ. Cette idée était de Julia Domna. « On se mit donc à l'œuvre; on rassembla des rapsodies, on recueillit des bruits populaires, on inventa des fables, on supposa des faits, chacun mit en commun les richesses de son imagination, ses fictions, ses rêves, ses illusions; on essaya ensuite d'ajuster tous ces lambeaux à un seul homme, et le fruit de tant de labeurs fut le ridicule.... Apollonius de Tyane. » Philostrate fut chargé de la rédaction. Dirai-je que la tourbe, présidée par Julia Domna, osa parodier l'Évangile, et en tira les principaux traits dont elle affubla son héros? Des critiques ont fait ces rapprochements qui démasquent l'imposture de ces hommes méprisables. Je ne me sens pas le courage de les reproduire : le nom sacré de Jésus-Christ à côté du nom dégoûtant d'Apollonius de Tyane, c'est quelque chose de trop révoltant.

Tout à coup une grande voix sortit d'Afrique et domina les vociférations de mort poussées par toutes les sectes contre les enfants du Christ; c'était celle de Tertullien, proclamant le plus foudroyant manifeste qui ait été lancé contre

le paganisme. Plaidant la cause la plus solennelle, il vient, dit un auteur, s'asseoir sur la sellette; mais il la transforma bientôt en un redoutable tribunal. Hélas! cet astre si brillant devait aussi bientôt s'éclipser. L'Eglise vit avec douleur Tertullien embrasser les absurdités impies des Montanistes.

A cette époque, Origène prenait place sur la chaire d'Alexandrie. Ce génie, le plus vaste peut-être qui ait jamais paru, avait, comme ses prédécesseurs, approfondi tous les systèmes : comme eux aussi, il dirigeait ses efforts autant à convertir à la fois les esprits égarés qu'à réfuter leurs erreurs.

Des interpolations, faites à ses œuvres par des mains hérétiques, lui valurent, malgré ses protestations, des déboires qu'il supporta en toute humilité et patience, et qui amenèrent sa retraite. La philosophie, que ce grand homme faisait trembler, triomphait déjà, lorsqu'il fut dignement remplacé par le profond Héraclas. Elle ne put que se taire, en voyant Ammonien Saccas, génie non moins solide, ouvrir dans la même ville une nouvelle école chrétienne, et transporter sa chaire jusque dans le Bruchium. Ce docteur conciliant suivit, dans ses discussions avec ses adversaires, une méthode qui hâte les triomphes de l'Eglise. Il accordait aux anciens philosophes tous les éloges qu'ils méritent, avouait qu'ils avaient possédé plusieurs vérités sur lesquelles ils étaient tous d'accord quand ils avaient pris pour guide une raison saine et dégagée de préjugés, et lui-même, à la lumière de la foi, conduisait ses adversaires à la découverte des vérités nouvelles. Voilà pourquoi, disons-le en passant, les écrivains protestants l'accusent de platonisme et d'éclectisme dans le mauvais sens du mot. Ils n'ont pas mieux traité les autres pères, ni le simple bon sens.

Une attaque se préparait contre le christianisme, la plus furieuse de toutes celles qu'il avait soutenues jusqu'alors. Un esprit nébuleux, sorti des écoles d'Alexandrie, ruminait un vaste projet pour rendre à la philosophie et au paganisme chancelants leur ancienne splendeur; c'était Plotin, le véritable fondateur de *l'école*, il faudrait dire du *Syncrétisme alexandrin*. Il vint dogmatiser à Rome vers le milieu du 3e siècle, et fut d'autant plus admiré qu'il fut moins compris. Ses ouvrages, aussi obscurs que ses leçons orales, parurent sans titre. Plotin laissa à ses adeptes le soin de leur donner ceux qui paraîtraient les plus convenables, besogne assez difficile, à mon avis. Un trait de la vie de ce pauvre homme nous donnera la mesure de son esprit : Voulant mettre à profit le crédit dont il jouissait à la cour, il demanda et obtint l'autorisation de bâtir dans la Campanie une cité nommée *Platonopolis*, destinée à recevoir une colonie de philosophes, qui devaient former une république, régie d'après les lois de Platon. Il est vraiment à regretter que le projet de Plotin n'ait pas reçu au moins un commencement d'exécution. Gallien ne voulut pas ajouter à son nom la flétrissure du ridicule; d'après le conseil de ses amis, il retira la parole donnée à Plotin. « Ainsi, tandis que la philosophie, appuyée de la protection, de l'estime et de l'affection des princes, essayait vainement d'imposer ses lois à une seule ville, la religion chrétienne, depuis deux cents ans haïe, méprisée, rebutée, persécutée, s'avançait triomphante à la conquête

» du monde, et à son passage, les peuples tombaient à ses pieds, vaincus par » la patience et la charité. »

Avant de poursuivre l'histoire, examinons sur quel terrain vont se mesurer la vérité et l'erreur, la religion du Christ, et celle que la philosophie prenait sous sa protection. Voyons sommairement la doctrine éclectique, telle qu'on la trouve dans les écrits de la secte.

Quatre choses principalement donnèrent un immense avantage aux docteurs chrétiens sur leurs adversaires : 1° Les dissidences et les contradictions innombrables des philosophes; 2° la futilité de la doctrine de ces prétendus sages, occupés sans cesse de disputes oiseuses, de questions vaines, ridicules, inutiles à l'homme pour cette vie et pour la condition future, et négligeant complètement les grandes questions de Dieu, des destinées humaines, de l'immortalité de l'âme, des devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers le prochain; 3° l'absurdité du paganisme et des théogonies; 4° enfin, les miracles de Jésus-Christ et ceux de ses disciples, que l'idolâtrie était impuissante à reproduire.

L'école plotinienne l'avait bien compris. Son premier soin fut donc de faire disparaître les contradictions des divers systèmes philosophiques; pour cela, elle les attribua à l'ignorance des commentateurs et des disciples qui n'avaient pas su saisir la pensée de leurs maîtres. Elle s'appliqua surtout à concilier Platon et Aristote, les patriarches les plus vénérés de la philosophie, et Dieu sait ce que les textes de ces auteurs subirent de violences pour leur faire dire ce que les circonstances voulaient.

Il s'agissait ensuite de formuler un système de morale capable de répondre aux reproches des chrétiens. Mettant donc en dernière ligne les questions oiseuses, les électiques firent d'impudents larcins à l'Evangile. Ils s'emparèrent de l'opinion de Platon qui assigne pour but de la philosophie et pour fin dernière des hommes, l'intuition des idées et la contemplation des êtres spirituels, surtout de Dieu, le premier et la source de tous. Mais, modifiant cette doctrine d'après les idées du gnosticisme, ils supposèrent une série infinie d'êtres spirituels, comprenant nécessairement l'âme humaine, et divisés en plusieurs catégories. Ce n'était que dans un certain ordre que, dégagée des choses caduques et corporelles, au moyen de la théurgie et de certaines expiations, l'âme pouvait s'élever jusqu'à Dieu.

Quant au paganisme, les éclectiques, sentant bien qu'il ne saurait soutenir l'examen d'une saine raison, prétendirent « qu'on avait mal entendu les sages, les législateurs et les poëtes qui avaient écrit sur les dieux et la religion; que des hommes grossiers avaient pris au pied de la lettre les figures et les allégories dont leurs ancêtres avaient enveloppé leurs pensées.... Que le paganisme reconnaissait un seul Dieu tout-puissant et infiniment sage. » Il ajoutait que les génies auxquels ce Dieu avait confié le gouvernement du monde, avaient été pris pour autant de Dieux, et adorés comme tels par un vulgaire ignorant. Mais qu'y avait-il de répréhensible dans ce culte, puisque c'était l'Etre suprême qu'on adorait dans ses ministres? « Les éclectiques divisaient ces gé-

nies, en deux classes principales : l'une comprenait les génies bienfaisants, les mauvais formaient l'autre. Ils établissaient aussi deux moyens de se mettre en rapport avec eux, la *goétie* et la *théurgie*. Par la goétie on invoquait les mauvais génies quand on voulait se venger d'un ennemi, attirer quelques malheurs sur la terre, ou connaître l'avenir et les choses secrètes. La *théurgie* était surtout le culte des bons génies, de ceux qui approchaient de plus près de l'être absolu ; elle consistait à leur offrir des prières, des sacrifices appelés *télètes*. Mais pour obtenir les heureux effets de ces invocations, il fallait que l'âme eût été purifiée par l'étude de la philosophie, par l'initiation aux mystères, et enfin par les cérémonies et les pratiques même de la théurgie. La purification complète de l'âme était mise à de trop hautes conditions pour que tous les hommes pussent y parvenir ; aussi n'était-il permis qu'aux philosophes de prétendre à ce point de perfection ; encore devaient-ils y arriver par degrés, car les *qualités politiques* les conduisaient au pouvoir de purifier, et alors d'*hommes honnêtes* (σπουδαῖος), ils devenaient *hommes spirituels* (δαιμόνιος); du pouvoir de purifier, ils passaient au pouvoir de contempler, qui leur valait le glorieux titre d'*homme divin* (θεῖος), enfin ils s'appelaient Pères divins (θεοπάτωρ) quand ils parvenaient à la puissance théurgique, puissance qui soumettait à leur autorité même les génies inférieurs.

si Constantin avait raison. RIVAGE.

(La suite au prochain numéro.)

Polémique philosophique.

LA ROYAUTÉ ET L'INQUISITION.

(Suite et fin [1].)

Quel enseignement devons-nous retirer de ces deux affaires? C'est que l'intolérance et les persécutions sont le produit inévitable des guerres religieuses. Les populations, exaltées par la lutte, n'ont nullement besoin de familiers pour rechercher les hérétiques, ni de saint-office pour les condamner. Témoin notre Saint-Barthélemy ; à défaut de massacres, les magistrats ordinaires, municipalités et parlements savent répondre aux colères religieuses ; bien loin d'agraver le sort des hérétiques, les tribunaux ecclésiastiques ont été souvent leur garantie ; les deux arrêts que nous venons de citer en sont la preuve. L'inquisition du moins recherchait toujours à péné-

[1] Voir le précédent article, t. v, p. 564.

trer si l'impiété existait réellement dans les actions et dans l'âme de l'accusé, elle ne se contentait pas même de ses aveux, tandis que le Parlement de Toulouse n'exigea que la déposition de François de Montbrot et l'aveu de Vanini pour condamner ce dernier comme athée.

Mais cet éréthisme religieux n'était pas le privilége exclusif des catholiques : témoin les massacres et les destructions des Vikleflistes et des Hussistes, des Vaudois et des Calvinistes. Si le protestantisme avait triomphé, on aurait brûlé tout autant de gens en l'honneur de Luther : Vanini lui-même en fit l'expérience. S'il fut mis à mort par les catholiques, ses ouvrages ne furent pas mieux traités par les protestants. Dennys Durand, qui a écrit *sa Vie*, a non seulement réuni avec complaisance toutes les accusations vraies ou absurdes soulevées par ses ennemis et ses juges, mais il les a terminées par des remarques et des diatribes personnelles qui font prévoir que le pauvre Italien n'aurait pas été plus heureux auprès d'un consistoire protestant.

Nous avons fait assez de citations pour établir la supériorité tolérante de l'Église romaine sur l'inquisition espagnole et sur les tribunaux civils aux époques de paroxisme religieux. Le jugement d'un homme célèbre, dont ses ennemis même ne peuvent contester l'autorité historique, nous servira de conclusion.

« L'Église, dit M. Guizot dans son *Cours d'histoire* de 1828 (et » l'on connaît toute la popularité dont il jouissait alors), travaillait à » la suppression d'une foule de pratiques barbares, à l'amélioration » de la législation civile et criminelle. Vous savez que de folles » épreuves, le combat judiciaire, le simple serment de quelques » hommes, étaient considérés comme le seul moyen d'arriver à la » découverte de la vérité. L'Église s'efforçait d'y substituer des » moyens plus rationnels, plus légitimes. J'ai déjà parlé de la diffé- » rence qu'on remarque entre les lois des Visigoths, issues en grande » partie du concile de Tolède, et les autres lois barbares. Il est impos- » sible de les comparer sans être frappé de l'immense supériorité » des idées de l'Église en matière de législation, de justice, dans tout » ce qui intéresse la recherche de la vérité et les destinées des » hommes. En matière criminelle, le rapport des peines aux délits » est déterminé d'après des notions philosophiques et morales assez » justes. On y reconnaît les efforts d'un législateur éclairé qui lutte » contre la violence et l'irréflexion de mœurs barbares... Le crime » est ramené à son élément moral et véritable : l'intention, les di-

» verses nuances de criminalité, l'homicide provoqué, l'homicide » avec ou sans préméditation, sont distingués et définis à peu près » aussi bien que dans nos codes, et les peines varient dans une pro- » portion assez équitable. A l'égard des esclaves, n'osant complète- » ment retirer aux maîtres le droit de vie et de mort, on a du moins » tenté de la restreindre en l'assujettissant à une procédure publique » et régulière.

» Il y a, dans les institutions de l'Église, un fait en général trop » peu remarqué, c'est son système pénitentiaire; système d'autant » plus curieux à étudier aujourd'hui qu'il est, quant au principe et » aux applications du droit pénal, presque complètement d'accord » avec les idées de la philosophie moderne. Si vous étudiez la nature » des peines de l'Église, des pénitences publiques, qui étaient son » principal mode de châtiment; vous verrez qu'elles ont surtout pour » objet d'exciter, dans l'âme du coupable, le repentir, dans celle des » assistants la terreur morale de l'exemple..... N'est-ce pas au nom » de ces principes que, dans le dernier siècle, et de nos jours, les » publicistes les plus éclairés ont réclamé la réforme de la législation » pénale européenne? Aussi, ouvrez leurs livres, ceux de M. Ben- » tham, par exemple, vous serez étonné de toutes les ressemblances » que vous rencontrerez entre les moyens pénaux qu'ils proposent » et ceux qu'employait l'Église...

» Enfin, elle essayait également, par toutes sortes de voies, de ré- » primer dans la société le recours à la violence..., et s'appliquait à » introduire dans la société plus d'ordre, plus de douceur..... »

CÉNAC-MONCAUT.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 32 — AOUT 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

QUINZIÈME LEÇON.[1]

Suite du schisme. — Réforme de l'Eglise. — Manière dont elle est entendue par les hérétiques de l'époque. — Wiclef, Jean Hus, Jérôme de Prague. — Leur condamnation au concile de Constance.

Le schisme d'Occident est éteint, vous savez à quel prix : on a été obligé de juger et de déposer les papes, en suivant des principes inconnus, qui, par la moindre fausse application, peuvent devenir dangereux entre les mains des ennemis de l'Église. Ils le sont devenus en effet ; car, comme nous le verrons, ils ont enfanté des systèmes monstrueux en religion et en politique, dont les révolutions modernes ne sont que les conséquences.

Aujourd'hui, j'ai à m'occuper de la réforme de l'Église, tant réclamée par le concile de Pise, et de la manière dont elle était entendue par les Pères de Constance et par les hérétiques de leur époque. Mais, avant d'entamer cette matière, il est nécessaire de vous dire ce qui peut être réformé et ce qui ne peut pas l'être.

Le gouvernement de l'Église est essentiellement monarchique. Il y a un seul chef, d'après l'institution divine, et il ne peut y en avoir plusieurs. Ce chef a la plénitude de la puissance, il peut faire de nouvelles lois, abolir ou suspendre les anciennes, lorsque les circonstances l'exigent, et, en cas de nécessité, il a un pouvoir illi-

[1] Voir la 14e leçon au n° précédent, ci-dessus, page 18.

mité, *il peut tout en matière de discipline*, comme le dit Bossuet [1]. Mais, dans les cas ordinaires, il doit régler l'usage de sa puissance, selon les Canons, c'est le principe que les papes eux-mêmes ont proclamé et qu'ils ont constamment suivi.

Après le pape, il y a dans l'Église une haute aristocratie qui est également d'institution divine : c'est celle des évêques; elle est intimement unie à son chef et reçoit de lui sa juridiction. C'est une admirable institution; si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Elle a toujours fait la force comme la gloire de l'Église. Aussi, quand tous les pouvoirs tombent et disparaissent de la société, celui des évêques reste-t-il debout, toujours fort, toujours vénéré et respecté : c'est ce qu'on a vu dans tous les siècles de l'Église et même dans les temps de persécutions.

Après l'évêque, viennent le diacre et le prêtre qui reçoivent de lui leur autorité et qui lui doivent respect et obéissance. Voilà la hiérarchie de l'Église, sans compter d'autres ordres qui sont d'institution ecclésiastique. Attaquer un de ces degrés de la hiérarchie, briser le lien qui unit le prêtre à l'évêque, et celui-ci au pape, c'est attaquer l'institution divine et défigurer l'Église. Sur cet article il n'y a rien à changer, rien à réformer; réformer, ce serait détruire. L'Église universelle, assemblée en concile général, ne pourrait y toucher.

Il en est de même de la doctrine; car la doctrine que l'Église enseigne, n'est pas la sienne; elle ne l'a point inventée : elle l'a reçue de Jésus-Christ avec mission de la prêcher et de la transmettre de siècle en siècle, pure et intacte, par le canal de la tradition et de l'écriture. L'Église en est la gardienne, mais non pas la maîtresse; elle ne peut en retrancher, ni y ajouter une seule syllabe. Jamais ni les papes ni les évêques ne se sont arrogé le droit de réformer la foi; jamais ils n'ont établi un nouveau dogme, ou un point de morale inconnu : ils n'ont cherché qu'à conserver pur ce qui avait toujours été cru et enseigné dans tous les siècles, depuis le commencement du Christianisme, et à le transmettre intact aux siècles suivants.

Ainsi qu'on ne dise pas que l'Église impose ses doctrines par voie d'autorité, et qu'elle exerce une tyrannie sur les esprits. Non, ce n'est pas elle qui impose : c'est Jésus-Christ lui-même. L'Église ne fait que conserver le dépôt qui lui est confié, et exclure de son sein

[1] *Déf. declar.*, liv. XI, ch. 16, 20.

ceux qui veulent y porter atteinte : c'est tout ce qu'elle fait, rien autre chose. L'Église ne peut donc rien réformer dans la doctrine : on réforme l'erreur et non la vérité.

Mais ce qu'elle peut réformer ou changer, c'est la discipline, non cette partie qui touche aux dogmes, qui est fondée sur les traditions apostoliques et sur les principes d'éternelle justice, et qui est de tous les siècles, mais cette partie qui regarde la police extérieure de l'Église. Car la société marche et se transforme ; ce qui était sage et nécessaire dans un temps, n'est plus bon dans un autre. Dans ces sortes de cas, l'Église ne s'est jamais refusée à changer la discipline ; mais c'est elle seule qui peut le faire : la puissance civile n'a pas le droit de s'en occuper.

Mais ce que l'Église doit réformer, ce sont la vie irrégulière et mondaine des ecclésiastiques, les abus de pouvoirs dans les supérieurs, le favoritisme dans les élections, et, en général, tous les abus qui s'introduisent dans le sanctuaire contrairement aux lois canoniques. C'est précisément la réforme dont devait s'occuper le concile de Constance. Les papes schismatiques avaient commis et toleré bien des abus. Ainsi pour se procurer de ressources, ils avaient eu recours, comme nous l'avons vu, à des moyens illicites : ils avaient abusé de leur pouvoir pour lancer des excommunications injustes, pour spolier les églises, aliéner les biens ecclésiastiques, pour lever des impôts onéreux aux peuples; ils avaient donné les évêchés à des créatures, à des simoniaques, à d'indignes ministres. Ces sortes d'évêques avaient choisi des prêtres non moins indignes : il fallait réformer ce personnel, changer leur conduite ou les éloigner de toute fonction ecclésiastique. C'est ce qu'on a proposé dans les divers plans de réforme présentés au concile de Constance. Les docteurs français y avaient pris la principale part. Pierre d'Ailly, cardinal et évêque de Cambrai, avait parlé cinq ou six fois devant le concile pour indiquer ce qui avait besoin d'être réformé. Il fait sentir, avant tout, la nécessité des conciles provinciaux qui ont toujours remédié aux désordres et aux abus de l'Église [1]. Il fixe ensuite l'attention du concile sur l'élection du pape. Il veut qu'on ne choisisse plus les papes dans un même pays, comme on l'avait fait avant le schisme, qu'on fixe le nombre des cardinaux, et qu'on défende au pape de le dépasser ; il s'élève contre les charges qu'imposait la cour romaine, contre les excommunications trop

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, t. XVI, p. 86.

fréquentes, contre les lois trop multipliées, contre les exemptions qui tendent à l'anéantissement de l'autorité des ordinaires. Voilà la réforme qu'il y avait à faire dans la cour pontificale.

De là il passe aux évêques et développe avec beaucoup de précision les qualités qu'ils doivent avoir pour avoir droit à cette dignité. Il condamne les évêques qui vont à la guerre, qui se dispensent de la résidence, qui demandent de l'argent pour l'expédition des lettres, la collation des ordres et l'administration des sacrements [1].

Des évêques, il passe aux prêtres et développe également les qualités qu'ils doivent avoir pour être dignes du sacerdoce. Il descend dans le détail de leur conduite, en signale les vices et appuie sur la nécessité de les priver de leurs emplois, s'ils restent incorrigibles.

Le cardinal porte aussi la réforme dans l'intérieur des couvents, s'élève contre les abus qui s'y sont glissés, et exhorte le concile à les corriger. Il demande aussi une réforme pour les simples fidèles, mais il s'attache surtout aux princes et exhorte le concile à leur recommander le bon exemple, la compassion pour les pauvres, l'attention à punir le blasphème, à réprimer les usuriers, à protéger l'Église, et à éteindre le feu des discordes et des guerres qui désolent les états chrétiens [2].

Enfin le cardinal veut que la réforme soit générale et qu'elle s'étende depuis la Cour pontificale jusqu'aux simples fidèles. Gerson parla dans le même sens, son langage est peut-être plus incisif encore; car il s'élève avec une force extraordinaire contre la vie mondaine et peu convenable des prêtres et des évêques; il appuie, comme Pierre d'Ailly, sur la tenue des conciles provinciaux [3].

Tel est, Messieurs, le plan de réforme proposé au concile de Constance. Vous voyez qu'on n'abolit rien, qu'on ne demande même pas de nouvelles lois, on veut seulement rappeler les évêques et les prêtres à l'observation de l'ancienne discipline; on veut rétablir dans la Cour romaine l'amour de la justice et de la sagesse qui ont toujours régné à cette Cour et qui en sont le plus bel ornement. Voilà la réforme que méditait le concile de Constance; mais elle n'était pas celle que voulaient faire les novateurs de cette époque, comme Jean Hus et son fidèle disciple, Jérôme de Prague.

[1] *Histoire de l'Église gallicane*, tom. XVI, p. 87.
[2] Ibid., p. 89, 90.
[3] Ibid.

Ces docteurs voulaient non détruire les abus, mais changer la forme du gouvernement de l'Eglise, en faire une espèce de république où tous étaient maîtres et parfaitement égaux ; c'est ce plan qu'il s'agit maintenant de vous expliquer.

Jean Hus, recteur de l'Université de Prague, avait peu inventé de lui-même; il avait adopté les doctrines de Wiclef, docteur anglais, dont les livres avaient été apportés en Bohême par quelques jeunes gens qui étaient allés à Oxford pour y achever leurs études. Ainsi, pour bien connaître les doctrines de Jean Hus, il faut remonter à Wiclef et vous exposer son plan de réforme.

Wiclef, professeur ds l'université d'Oxford, avait commencé à dogmatiser quelques années avant le schisme d'Occident. Le schisme qui est survenu était une bonne fortune pour lui, il en a grandement profité pour propager ses principes. En voici les fondements. Wiclef voulait tout niveler, détruire la hiérarchie et établir une parfaite égalité entre les papes, les évêques, les prêtres et les simples fidèles. Il commença par briser tous les liens qui unissent les évêques au pape, et le prêtre à l'évêque, en enseignant que le pape n'avait aucune prééminence dans l'Eglise, que ni lui, ni les évêques n'étaient au-dessus du simple prêtre. Ainsi le prêtre est égal à l'évêque et même au pape. Celui-ci était un être inutile; aussi demandait-il qu'après Urbain V, pape de son temps, on renonçât à la papauté, et qu'on mît l'église d'Occident sur le même pied que celle des Grecs. Ainsi voilà toute hiérarchie détruite. Tous sont égaux, pape, évêques, archevêques et prêtres. En suivant son système d'égalité, il veut qu'on ôte au pape son domaine temporel, aux évêques leurs seigneuries, aux prêtres leurs bénéfices, et qu'on les réduise tous à mener la vie des apôtres ; il fait même à l'autorité civile un devoir de conscience de leur ôter leurs biens, quand ils n'ont pas la sainteté des apôtres et qu'ils vivent en péché mortel. En cela, il a copié Arnaud de Bresse et les Vaudois. Vous comprenez, Messieurs, je pense, le plan de réforme : tous, sans distinction de rang, doivent être pauvres, vivre de dons volontaires, mais sans les demander ; car il défend aux fidèles de leur payer la dîme et même de leur faire l'aumône, quand ils la demandent, sous prétexte que Jésus-Christ et ses apôtres n'ont jamais mendié.

Ce n'est pas encore tout; jusque là on avait regardé le pape et les évêques comme juges de la foi. Wiclef leur ôte cette prérogative, en accordant à chaque fidèle le droit de juger selon l'Ecriture. Il leur ôte aussi tout pouvoir spirituel, chaque fois qu'ils ne mènent pas la

vie des apôtres. Ainsi, selon lui, le pape, les évêques, les prêtres n'ont aucun pouvoir d'administrer les sacrements quand ils vivent en péché mortel. Tout ce qui est fait par eux, dans cet état, est radicalement nul; c'était mettre en doute l'effet des sacrements. Il ôte aussi au pape et aux évêques le droit d'excommunier; ceux qui se soumettent à leur sentence sont excommuniés eux-mêmes. Ainsi, selon ce plan de réforme, plus d'hiérarchie, tous sont égaux par leur rang et leur pauvreté. Le pape et les évêques ne sont pas au-dessus du prêtre, ils ne sont pas même au-dessus du simple fidèle qui, comme eux, est juge de la foi. Vous voyez, Messieurs, que Wiclef a voulu faire de l'Eglise une république sans hiérarchie et sans autorité, ou plutôt il a voulu organiser l'anarchie religieuse; c'est là qu'aboutit son système. En repoussant avec tant de force les ministres en état de péché mortel, on devait croire qu'il mettrait une grande importance à la sainteté de la vie; mais non; il établit une autre égalité: elle est effrayante et propre à enfanter tous les crimes; car il nie le libre arbitre, la différence entre le bien et le mal. Les hommes vertueux n'ont aucun mérite, ceux qui sont criminels ne sont pas blâmables; parce que tous sont entraînés par la nécessité. L'homme, disait-il, ne peut pas mieux faire qu'il ne fait. Dieu lui-même, selon sa doctrine, n'est pas libre, il est soumis à la nécessité.

D'après ce principe, on devait s'attendre à ce qu'il niât les peines de l'autre vie; car l'homme criminel, ne pouvant pas faire autrement, ne peut pas être puni; mais non, Wiclef laisse les peines de l'autre vie, et établit la doctrine désespérante de la prédestination. Tous, selon lui, nous naissons prédestinés, les uns pour le ciel, les autres pour l'enfer. Dieu lui-même n'y peut rien. Je ne sais si jamais on a prêché une doctrine plus effrayante et plus féconde en crimes. Wiclef le sentait lui-même, il ose à peine envisager le profond abîme qu'il creuse sous ses pas. « Je vois bien, disait-il, que « les méchants pourraient prendre occasion de cette doctrine de » commettre de grands crimes, et que s'ils le peuvent, ils le feront; » mais que si l'on n'a pas de meilleures raisons à me dire que celles » dont on se sert, je demeurerai confirmé dans mon sentiment, » sans en dire un mot[1]. »

Je ne vous dirai pas que Wiclef, après avoir établi une si belle morale qu'il prétendait puiser dans l'Ecriture, a porté aussi sa main

[1] Bossuet, *Hist. des variat.*, liv. XI, art. Wiclef.

sacrilége sur le dogme. Ainsi il a attaqué les indulgences, rejeté la nécessité du baptême, celle de la confession, lorsqu'on est contrit; il a nié le dogme de la transsubstantiation. Pour la présence réelle, il est équivoque : il semble tantôt la rejeter, tantôt l'admettre, et cette équivoque existe encore aujourd'hui dans l'Eglise anglicane. On peut admettre ou rejeter à volonté la présence réelle sans cesser d'appartenir à cette église. C'est ainsi que Wiclef prétendait établir une parfaite égalité parmi les hommes en matière religieuse. Il pensait établir la même égalité dans la société civile, car il dépouillait de leur autorité le roi et les seigneurs, comme il avait dépouillé le pape et les évêques. *Personne*, disait-il, *n'est seigneur civil, personne n'est prélat, personne n'est évêque, s'il est en péché mortel*[1]. Ainsi l'autorité du roi, du seigneur, comme celle du prélat et de l'évêque, dépendait de la sainteté de la vie. S'il est en péché mortel, il n'a plus d'autorité. C'est ce qu'il établit plus clairement encore en disant : « Qu'une vieille (femme) pouvait être roi « et pape, si elle était meilleure et plus vertueuse que le pape et le « roi; qu'alors la vieille dirait au roi : *Levez-vous, je suis plus digne* « *que vous d'être assise sur le trône*[2]. » Mais Wiclef n'osait pas prêcher ouvertement ces doctrines, il les tenait cachées dans des livres qu'il ne communiquait qu'à ses affidés.

Vous pouvez bien penser que les évêques d'Angleterre ne gardaient pas le silence en présence de pareilles doctrines. Ils en avertirent le Saint-Siége, occupé par Grégoire XI, qui ordonna des informations. Wiclef fut traduit devant diverses assemblées, et condamné dans un concile à Londres, en 1382. On ne sait s'il s'est rétracté? Cela est probable, puisqu'il eut la permission de se retirer dans sa cure de Lutterworth, où il passa le reste de ses jours. Car Wiclef, qui prêchait tant la pauvreté évangélique, cumulait plusieurs riches bénéfices. Le dépit d'avoir perdu sa place de principal dans un des colléges de l'Université d'Oxford, l'avait porté à dogmatiser [3]. Ses nombreux écrits furent apportés en Bohême par quelques jeunes étudiants qui avaient étudié à Oxford. Jean Hus, alors recteur de l'Université de Prague, les lut avec enthousiasme, et en adopta toutes les doctrines, auxquelles il donna de nouveaux développements. Ainsi il enseignait que l'Eglise était la société des justes et des prédestinés, et que les réprouvés et les pécheurs n'en

[1] Labbe, t. xv, p. 46. prop. 15.
[2] Bossuet, *Hist. des variat.*, lib. xi, art. Wiclef.
[3] Lingard, *Hist. d'Angl.*, ch. XIX, t. 1, p. 577.

faisaient point partie. Comme il était reconnu alors qu'on n'avait aucun pouvoir quand on était hors de l'Eglise, le docteur trouva le moyen de n'en point être exclu en disant qu'un pape non vertueux n'était pas le vicaire de Jésus-Christ, que les évêques et les prêtres qui vivaient en péché mortel avaient perdu tous leurs pouvoirs. Il étendit le même principe aux princes et aux souverains. Tous ceux qui étaient en état de péché ou qui gouvernaient mal, étaient déchus de leur autorité. Vous reconnaissez là, Messieurs, les principes de Wiclef.

Comme on pouvait lui objecter qu'il devait regarder comme sans autorité ceux qui sont excommuniés, puisque la sentence d'excommunication les mettait hors de l'Eglise, Jean Hus répondait d'après les principes de Wiclef, que l'excommunication était de nul effet, et que ni le pape, ni les évêques ne pouvaient exclure de la communion de l'Eglise les justes, et il se mettait de ce nombre, lui et les siens [1].

Vous voyez, Messieurs, son plan de réforme ; il veut détruire toute l'ancienne Eglise, en former une nouvelle, composée des seuls justes. Eh ! quels sont ces justes ? Ceux qui adhèrent à ses doctrines, quelque corrompus qu'ils soient d'ailleurs ; car il avait dans son parti ce qu'il y avait de plus mauvais dans le clergé et dans le peuple. Ce n'étaient pas des saints, il s'en fallait beaucoup, et cependant il les incorporait comme tels dans son église. Du moment qu'ils y étaient entrés, ils devenaient des saints, des prédestinés pour la vie éternelle. Ils étaient libres, degagés de toute obéissance, maîtres et juges de leur foi. Car le grand principe de Jean Hus, comme celui de Wiclef, était qu'il fallait consulter l'Ecriture et s'y tenir, pour savoir ce qu'on devait croire ou ne pas croire. Enfin, Messieurs, supposez un instant une société civile sans autorité centrale, sans gouvernement et sans magistrats, où chacun serait maître d'interprêter la loi et d'agir comme il le voudrait, et vous aurez une image fidèle de la société chrétienne telle que la voulaient former ces nouveaux prophètes

Ces doctrines ont produit leurs fruits, et devaient les produire. Dès que chacun était libre et juge de la conduite de ses supérieurs spirituels et temporels et qu'il avait le droit de les dépouiller, quand elle paraissait mauvaise, il ne restait plus qu'à se révolter et à prendre les armes pour les exterminer. C'est ce qui est arrivé en

[1] Bergier, art. *Hussites.*

Angleterre, et en Bohême. Les wiclefites et les hussites, sont connus dans l'histoire par les désordres qu'ils ont commis, par les cruautés qu'ils ont exercées. Les hussites prêchaient publiquement qu'il « fallait extirper avec le feu et le glaive toute débauche, tout » luxe dans les vêtements, la paresse elle-même, dussent les cou» pables s'envelopper des voiles du mystère [1]. » Ainsi sous prétexte d'égalité et de fraternité, on déclarait la guerre à tous ceux qui étaient censés vivre en péchés mortels. C'était exciter une classe contre une autre, et armer la guerre civile; et telle a été en effet la suite de cette réforme.

Jean Hus, condamné par l'archevêque de Prague, par les papes Alexandre V et Jean XXIII, en appela au concile de Constance. Le roi de Bohême voulut qu'il s'y présentât pour rendre compte de sa doctrine. Jean Hus y consentit, et il publia que si le concile pouvait le convaincre d'erreur, il ne refuserait pas de subir la peine établie contre les hérétiques. Il fallait être fanatique pour croire que le concile de Constance approuverait ses doctrines. Il demanda en conséquence à l'empereur Sigismond un sauf-conduit pour qu'il pût traverser l'Allemagne en sécurité, et se rendre à Constance. L'empereur le lui accorda. Le sauf-conduit est devenu un sujet de controverse historique. Des critiques protestants, défenseurs de Jean Hus, ont prétendu que ce sauf-conduit devait mettre Jean Hus à l'abri de toute arrestation, de toute condamnation de la part du concile. Mais, d'après ce qui se passe devant nos tribunaux modernes, on ne peut plus discuter sur l'effet de ce sauf-conduit. Car un sauf-conduit ne soustrait personne à la juridiction des tribunaux devant lesquels il est appelé. Le sauf-conduit de l'empereur, qui se bornait à donner à Jean Hus toute sécurité pour traverser l'Allemagne, n'ôtait pas au concile de Constance le droit de le condamner, ni à l'empereur celui de faire exécuter la sentence.

Jean Hus arriva à Constance dès l'ouverture de l'Assemblée. Il avait prêché ses doctrines sur toute sa route au mépris des censures ecclésiastiques. Il les prêcha même à Constance, où l'église était assemblée pour les condamner. C'est ce qui engagea l'empereur Sigismond à le mettre en prison. Une commission nommée par le concile avait examiné ses doctrines, et d'après ce que je vous en ai dit, vous pouvez bien penser qu'on ne les avait pas trouvées orthodoxes. Jean Hus, prévoyant sans doute le jugement qui l'attendait, essaya de

[1] Jean Muller, *Hist. des Suisses*, t. VII, p. 248.

SEIZIÈME LEÇON.

HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Importance et nécessité de la religion. — Conduite du clergé de France. — Doctrines du 18e siècle. — Dessein des philosophes. — La souveraineté du peuple appliquée à l'Église.

Messieurs, je me propose de traiter avec votre concours un grand sujet : l'histoire religieuse de la Révolution de 89. On a déjà beaucoup écrit sur cette Révolution ; aujourd'hui on s'en occupe avec une espèce de passion : plusieurs écrivains distingués s'élèvent à la fois pour nous en donner l'histoire. Cela ne doit pas nous étonner : la Révolution française est un des événements les plus tragiques et les plus instructifs qui aient jamais eu lieu dans le monde. On l'a comparée avec raison tantôt à l'explosion d'une poudrière qui jette tout hors de son sein et qui renverse ou ébranle les édifices d'alentour ; tantôt à un torrent qui franchit les digues et qui emporte tout ce qui se trouve sur son passage ; tantôt à une tempête furieuse sur mer qui agite et brise le vaisseau et couvre au loin la plage de sables, de débris et de cadavres. Le philosophe, qui exerce son esprit par des méditations sérieuses sur les principes politiques et religieux, n'y trouve pas moins de matériaux que l'historien. « La Révolution » française, dit un philosophe judicieux de nos derniers temps, a » dépassé de bien loin toutes les craintes et toutes les espérances. » Assemblage inouï de faiblesse et de force, d'opprobre et de gran» deur, de délire et de raison, de crimes et même de vertus ; la tête » dans les cieux et les pieds dans les enfers, elle a atteint les deux » points extrêmes de la ligne qu'il a été donné à l'homme de parcou» rir, et elle a offert à l'Europe, dans tous les genres, des scandales » ou des modèles qui ne seront jamais surpassés [1]. » Ce jugement est plein de justesse. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage pour vous faire comprendre la grandeur du sujet qui se présente devant nous, et sur lequel nous avons déjà plusieurs ouvrages fort remarquables sous le rapport du style et des recherches historiques. Mais il y a une partie qui a été ou entièrement négligée ou envisagée sous un point de vue très-superficiel : c'est la partie religieuse. Nos historiens, la plupart philosophes, n'ont pas compris, ce me semble, l'importance du rôle que la religion a joué à la première assemblée nationale et pendant toute la révolution ; et de là, ils n'ont pu expliquer que très-imparfaitement les ruines que cette révolution a

[1] De Bonald, *Législ. primit.*, t. 1, p. 128.

amoncelées et dont le chrétien découvre facilement la cause. Les anciens philosophes n'ont pas cru pouvoir établir une société ni civiliser un peuple sans religion. *On bâtirait plutôt un édifice en l'air*, disait l'un d'eux, *que de fonder une société sans religion*. Cette maxime, qui n'est autre que celle de l'Écriture : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam*, est l'éternelle vérité. Nos philosophes du 18e siècle n'y ont pas cru : ils ont voulu fonder une société sans religion ; ils ont bâti en l'air, et l'édifice s'est écroulé, suivant la maxime du philosophe d'accord avec l'Écriture. La Révolution française nous fournit donc une grande leçon qu'il faut répéter aujourd'hui en face d'événements analogues : c'est qu'il est impossible de former une société et d'établir une constitution durable sans religion. On a beau travailler, élaborer des systèmes plus ou moins compliqués, on ne parvient à aucun résultat. La religion est le fondement de l'édifice social, la sève de l'arbre, l'âme de la société. Si elle disparaît, l'ordre public disparaît avec elle. C'est ce que l'abbé de Montesquiou a dit avec énergie devant l'Assemblée de 89, lorsque la religion était menacée par un schisme déplorable qui, comme nous le verrons, a fait un mal infini à la France : « La religion, a-t-il dit, est la vie du corps » politique ; elle ne lui laisse que le choix ou de se conserver avec » elle, ou de se dissoudre sans elle [1]. »

Vous savez combien ces dernières paroles se sont vérifiées. Le corps social s'est dissous dès qu'il n'a plus eu pour principe la morale chrétienne. La devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, affichée partout sur les murs, comme elle l'est aujourd'hui, n'a plus eu de sens, dès que la religion avait disparu. Parce que cette devise est tirée de l'Évangile, et elle ne peut être comprise et mise en action que par ceux qui se croient dans l'obligation de pratiquer l'Évangile. Je ne vous fait pas ici un sermon : je veux seulement vous parler d'une vérité sociale, dont la Révolution française nous a montré l'extrême nécessité. Comme elle n'a pas été sentie par nos historiens, je me propose de vous l'expliquer dans ce cours. Mais avant d'entrer en matière, il faut vous dire ce qui a précédé et préparé notre grande Révolution. C'est le sujet que je vais traiter pendant ce semestre.

Il n'y a pas d'effet sans cause. Une révolution ne vient pas subitement ; elle se prépare longtemps dans les esprits et dans les ténèbres avant de se montrer au grand jour. « Il n'arrive jamais, dit Mably,

[1] Frayssinous, *Les vrais principes*, etc. p. 234.

» de révolution subite, parce que nous ne changeons point en un » jour notre manière de voir, de penser, de sentir.... Si un peuple » paraît changer brusquement de mœurs, de génie et de lois, soyez » sûr que cette révolution a été précédée par une longue suite » d'événements et par une longue fermentation des passions[1]. »

La révolution de 89 a été préparée pendant tout le 18e siècle. Vous en connaissez la cause, je m'y arrêterai fort peu. Pendant tout ce siècle on s'est occupé de briser tout frein, de déchaîner les mauvaises passions, de prêcher les principes les plus subversifs de la société. On a tout nié, même la liberté de l'homme, et on a ouvert une vaste carrière à tous les crimes. Bientôt une licence effrénée s'est manifestée dans toutes les classes, a parcouru les villes, et s'est fait sentir jusque dans la campagne. Il est arrivé alors à la société ce qui arrive à l'individu qui se livre à la fureur de ses passions, un mécontentement général, un dégoût pour tout ce qui existe. Dans sa mauvaise humeur, on s'en prenait à tout, aux monastères, au sacerdoce, à la magistrature, à l'aristocratie, à la royauté. Ce qui augmentait encore la colère et le mécontentement, c'était un ordre de choses politique qui n'était plus en harmonie avec les idées du siècle, c'étaient des abus réels et dans l'Église et dans l'État. Au lieu de corriger ces abus, on se proposa de renverser l'un et l'autre : on était dégoûté du passé, et du présent; on cherchait un meilleur avenir, et à cet égard on se livrait à des espérances chimériques, on se promettait un bonheur indéfini, un véritable paradis terrestre sans examiner comment on y parviendrait. On ressemblait à ces émigrés malheureux qui quittent leurs foyers et leur patrie et s'embarquent pour des régions lointaines et inconnues où ils espèrent trouver la fortune et le bonheur.

Rien ne pouvait appaiser cette soif inaltérable de nouveauté, ni cet immense désir de changer. Le malaise qu'on éprouvait et qui se faisait sentir dans toute la société, on l'attribuait au gouvernement. C'est une malheureuse idée qui se reproduit dans tous les temps et qui est habituelle chez nous. Si l'on souffre, si l'on est mal à l'aise, si le credit public se détériore, si le commerce perd sa prospérité, on croit que c'est la faute de ceux qui nous gouvernent. De là, le désir de renverser le gouverment : c'est précisément ce désir qui tourmentait les hommes de l'époque qui nous occupe. On voulait changer la forme de l'antique monarchie, ou

[1] Ap. de Bonald, *Législ. prim.*, t. I, p. 121.

plutôt la renverser entièrement. Mais pour parvenir à ce but qui était avoué par les philosophes, il fallait détruire ou du moins affaiblir l'autorité de l'Église qui, depuis 14 siècles ou plutôt depuis le commencement de la monarchie, lui servait de rempart, et de contrepoids contre tous ses ennemis. L'Eglise, selon l'ordre de Dieu, prêche l'obéissance, et obéit elle-même dans tout ce qui est de l'ordre temporel; elle en fait un devoir de conscience et étouffe dans le cœur de l'homme jusqu'à la pensée de la révolte. Dans quelques mains que se trouve le pouvoir, elle le respecte, le rend vénérable aux yeux des peuples, parce qu'elle le regarde avec raison comme l'ancre de salut, l'arche d'alliance, le principe de l'ordre, la source de la prospérité publique, et comme le symbole de la paix. Elle le regarde comme venant de Dieu, et l'entoure de ses hommages, sans égard à l'homme qui le tient entre ses mains, et qui peut n'être qu'un assemblage de toutes les faiblesses, et même de tous les crimes. Un gouvernement, quelle que soit sa forme, trouvera toujours dans l'Eglise et dans ses ministres amour de l'ordre et de la paix, obéissance, fidélité, dévoûment. C'est là notre principe, je déclare que c'est là notre gloire. L'Eglise ne démolit pas, elle conserve. C'est ce que savaient fort bien les démolisseurs du 18e siècle. Pour renverser l'antique gouvernement de la France, ils commencèrent leurs attaques, non contre le souverain, mais contre l'Eglise qui le protégeait, et le soutenait de toute sa puissance.

L'Eglise de France possédait alors de riches bénéfices et de vastes domaines. Elle les tenait de la libéralité des princes. Ceux-ci, dirigés par la politique plutôt que par la piété, avaient voulu un clergé puissant, pour l'opposer aux ennemis de l'Etat, et raffermir ainsi leur propre autorité. Ils avaient voulu un clergé riche, pour le mettre à même de subvenir aux besoins des pauvres, et aux grandes nécessités de l'Etat. Ainsi le clergé avait dans l'ordre temporel une double mission, celle de soutenir le trône contre l'ambition de la haute aristocratie, par la puissance temporelle, et par le moyen de la prédication de l'obéissance, et celle de secourir les pauvres avec le superflu de ses biens. Cette mission s'accordait parfaitement bien avec celle que Jésus-Christ avait donnée à ses apôtres. L'Eglise de France l'a remplie avec un zèle digne d'éloge. Elle a maintenu le trône à travers mille vicissitudes, et si la dernière dynastie a régné pendant 14 siècles, elle n'y avait pas peu contribué. Mais elle n'a point négligé pour cela les intérêts des peuples. Quand les

princes s'écartaient de leurs devoirs et qu'ils opprimaient les peuples, les évêques ne manquaient pas de s'opposer à leur autorité arbitraire et de leur faire de sévères remontrances.

Ils ont également rempli leur autre mission, celle de secourir les pauvres. Sous ce rapport, l'Eglise de France a de belles pages dans l'histoire. Elle a constamment protégé, recueilli et secouru les pauvres; elle leur a donné de l'ouvrage en faisant construire des monuments publics, dont un grand nombre sont encore debout; elle a eu soin des malades et des infirmes par des établissements de charité; elle a érigé des écoles pour toutes les classes. L'Université de Paris, qui est devenue si célèbre, qui a fait accourir tant d'étrangers dans cette ville, et qui, pendant tant de siècles, a fait la gloire de la France, avait pris naissance dans le palais épiscopal. On ferait un beau livre de tout ce que le clergé de notre patrie a fait pour le bien et la gloire du pays et pour le soulagement des pauvres. Sans doute, il y a eu souvent abus dans l'administration de ces biens : on a vu des prélats avares, comme des dissipateurs; mais, à côté d'eux, se trouvaient un grand nombre d'hommes généreux, charitables, qui savaient soulager toutes les calamités et toutes les misères. Leurs biens étaient un trésor, une source permanente, où le pauvre pouvait toujours puiser. Mais on oubliait facilement les bienfaits, on ne voyait que l'abus. Ces abus furent une riche mine de déclamations pour ceux qui voulaient détruire la puissance ecclésiastique. Aussi ne cessa-t-on pas de déclamer avec véhémence contre les richesses, les honneurs et les priviléges du clergé. On employa tour à tour la raillerie, le mensonge, la calomnie, et l'on prépara ainsi la spoliation qui s'accomplit plus tard, et qui fut au profit du riche sans procurer des ressources aux pauvres, du moins aux pauvres de nos grandes villes, comme nous aurons occasion de le voir.

Mais ce n'était pas le coup le plus sensible préparé contre l'Église. Celle-ci peut se passer de richesses, d'honneurs et de priviléges. Elle est plus forte et plus belle quand elle est réduite au strict nécessaire et qu'elle est indépendante, et sans priviléges dans l'État. Les richesses territoriales de l'Église, qui dataient depuis le commencement de la monarchie, étaient utiles à l'État, utiles à la classe pauvre, mais elles étaient plus nuisibles qu'utiles à l'Église elle-même. Le clergé est loin de les regretter. L'Église était menacée d'un autre coup bien plus funeste, c'est qu'on cherchait à ruiner sa constitution intérieure et sa hiérarchie divine. Pour comprendre ceci, il faut remonter au grand schisme d'Occident. Vous vous rap-

pelez qu'à l'occasion de ce schisme, on a établi la supériorité du concile général sur le pape, ou, ce qui revient au même, la souveraine puissance de l'Église universelle sur le pape en certains cas rares, qui, comme je vous l'ai dit, n'arrivent pas tous les mille ans. Le concile de Constance, dans la 4e et 5e session, les réduit à trois : l'hérésie, le schisme et la réformation générale de l'Église. Je vous ai fait observer, en traitant cette matière, que le principe de la souvraineté du peuple avait servi de base aux théologiens de Constance. L'Église, disait-on, peut déposer le pape quand il est un obstacle à l'unité, comme la communauté peut déposer le roi quand il est opposé à l'intérêt général du royaume. Ce dernier principe sorti de l'Université de Paris, et soutenu ouvertement par les docteurs, a été étouffé pendant quelque temps sous les rois absolus ; mais il s'est reproduit, au 16e siècle, sous la réforme protestante, et il a trouvé encore une fois de nombreux partisans à la Sorbonne. Le fait est digne d'être remarqué. Le ministre Jurieu que Bossuet a si vivement attaqué dans son *Histoire des variations* [1], soutient que *l'autorité n'est que dans le peuple*, et que le roi n'est qu'un *tuteur*. Il en tire une conclusion bien dangereuse, savoir que le peuple peut agir quand il le veut, et qu'il *n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes* [2]. C'est livrer les gouvernements aux caprices de la de multitude.

Vers le même temps (1587), Richer, docteur en Sorbonne, soutint une thèse publique renfermant à peu près la même doctrine. Il avait suivi en cela le sentiment de ses maîtres; car un parti dominant en Sorbonne avait fait décréter comme axiome « qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes, que l'on ne trouvait pas *tels qu'il fallait*, comme on ôte l'administration au tuteur que l'on tient pour suspect [3]. » Richer tira de ce principe une conclusion qui tendait à la ruine du trône apostolique. Admettant une parfaite similitude entre la société civile et la société religieuse, il disait que les pontifes romains recevaient, comme les princes, leur puissance de la communauté, et qu'ils pouvaient être jugés et déposés par elle. Cette conclusion révolta le clergé de France, qui s'empressa de

[1] Bossuet, en réfutant Jurieu, soutient le droit divin, mais dans la *Défense de la Déclaration*, il reconnaît expressément la *souveraineté du peuple*, en avançant « que Dieu a laissé la puissance temporelle aux hommes, et que suivant » leur volonté elle peut devenir monarchique, aristocratique ou démocratique. » liv. I, sect. 3, ch. III.

[2] Bossuet, 5e *avertiss., principes de la politique de Jurieu.*

[3] *Biographie univers.*, art. *Richer.*

la condamner. Richer fut obligé de se rétracter [1]. Mais comme ses déclarations étaient équivoques, le cardinal de Richelieu lui en fit faire une autre plus claire et plus absolue. On dit qu'il la fit signer sous le poignard de deux assassins [2]. Il paraît qu'après ce coup, l'Université de Paris renonça au principe de la souveraineté du peuple. D'ailleurs Louis XIV n'eût pas été d'humeur à supporter une pareille doctrine. En 1663, l'Université prit une décision par laquelle elle déclare que le *roi, dans les choses temporelles, n'a d'autre supérieur que Dieu, et que ses sujets ne peuvent être dispensés de son obéissance, sous quelque prétexte que ce soit* [3]. Sans doute, en prenant cette décision, elle avait pour premier but d'affranchir le roi de l'autorité du pape dans l'ordre temporel, mais elle ne pouvait s'exprimer ainsi sans l'affranchir également de l'autorité souveraine du peuple.

Mais, dans la même déclaration, on en laisse le germe; puisqu'on reconnaît dans un autre article, la supériorité du concile général sur le pape, proposition dont la souveraineté du peuple n'est que la conséquence. Ce germe resta enterré sous le règne absolu de Louis XIV, mais il reçut une nouvelle vie par la *déclaration du clergé de France en* 1682, dont Bossuet fut la rédacteur et le défenseur, et qui rétablit, dans son 2e article, la supériorité du concile général sur le pape, selon les décrets du concile de Constance. Louis XIV ordonna d'enseigner cette doctrine dans toutes les écoles du royaume, comme si elle avait dû être une règle de tous les jours. Il ne soupçonnait guère que, par cette *ordonnance*, il travaillait au renversement de son trône et de sa dynastie. Car si le pape est dépendant de l'Eglise, à plus forte raison le roi est dépendant du peuple : il y a entre les deux principes une étroite liaison, comme j'ai eu l'occasion de vous le faire observer. Le roi ne s'en doutait pas, autrement il se serait bien gardé de faire enseigner les *quatre articles*. Car cet enseignement théologique n'a pas peu contribué à développer le principe de la *souveraineté du peuple*, et à le rendre dominant dans le cours du 18e siècle.

Ce principe est vrai, car le chef de l'Etat, roi ou président, peu importe, ne reçoit pas son pouvoir immédiatement de Dieu, il le reçoit de la nation, il règne par elle et pour elle. Mais ce principe donne lieu à des interprétations bien dangereuses, c'est pourquoi

[1] Ce fut le 13 mars 1612 que le concile provincial de Sens condamna l'écrit de Richer.

[2] *Biograp. univers.*, art. *Richer*.

[3] *Opus.* de Fleury, p. 233.

il ne faudrait l'aborder qu'avec une extrême précaution : il est comme la poudre, une étincelle suffit pour une grande explosion ; nous le savons par une triste expérience. La souveraineté du peuple flatte les passions les plus violentes de la multitude, l'orgueil, l'ambition, la cupidité, et mal interprétée, elle peut amener facilement l'anarchie, et tous les maux qui s'ensuivent. On ne devrait jamais en parler, sans expliquer le sens et les devoirs qui y sont attachés. Il faudrait donc, en prononçant le mot de souveraineté, se hâter de dire qu'elle n'appartient pas à une portion de la communauté, à une fraction du peuple, mais à la nation entière, à l'universalité des individus; il faudrait se hâter de dire encore que la nation ayant constitué le pouvoir par ses représentants, il ne reste plus au peuple que des devoirs, la soumission, l'obéissance, le sacrifice de ses intérêts personnels, l'abnégation de soi-même, devoirs que la religion seule peut prescrire. Qu'on dise tant qu'on voudra que le peuple ne peut perdre sa souveraineté et qu'elle est inaliénable; soit, mais du moins il en perd l'exercice, tant que le pacte social est observé; tant que les lois fondamentales du royaume ne sont pas ouvertement violées; et encore dans ce cas faudrait-il examiner si le désordre que produit la résistance, n'est pas plus grand que le mal qu'on veut détruire. Si l'on accorde au peuple, comme on l'a fait, le droit de renverser le pouvoir à volonté, de défaire le lendemain ce que la nation a fait la veille; si surtout on entend *par peuple* la multitude turbulente toujours en minorité, alors il faut désespérer de la société, parce qu'il n'y a plus de gouvernement possible, l'anarchie sera notre état habituel, et c'est là l'état que nous a préparé la philosophie du 18e siècle par une fausse interprétation du principe de la souveraineté du peuple.

Ce principe développé et embelli par nos philosophes, était devenu de mode, on l'appliquait à tout, à la famille, comme à l'Etat : « Les » enfants, dit J.-J. Rousseau, ne restent liés au père qu'aussi long- » temps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce be- » soin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants, exempts de » l'obéissance.... rentrent dans l'indépendance. S'ils continuent de » rester unis, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, et » la famille elle-même ne se maintient que par convention;[1] » c'est-à-dire, le père n'a d'autre pouvoir sur ses enfants que celui que ceux-ci veulent bien lui accorder.

[1] *Contrat social*, liv. I, ch. II.

Mais ce qu'il y a eu de plus funeste, c'est qu'on a appliqué le même principe à l'Eglise, ce qui convenait parfaitement à nos philosophes qui voulaient renverser l'autel, avant d'en venir au trône. Voici de qu'elle manière on a procédé.

A l'exemple de Richer, on a commencé par établir une parfaite similitude entre la société civile et la société religieuse, entre l'Eglise et l'Etat. Ensuite on a établi pour principe fondamental que la souveraineté spirituelle, comme la souveraineté temporelle, résidait dans le peuple; que le pape, les évêques et les autres pasteurs n'étaient que ses délégués, ses ministres, ou, comne on les appelait, *ses chefs ministériels*; c'est le principe de la souveraineté du peuple porté dans l'Eglise.

Je n'ai pas besoin de vous signaler l'erreur fondamentale de cette doctrine, qu'on a voulu faire découler comme une conséquence des 4 articles de la *Déclaration du clergé de France en* 1682. Le pape reçoit son autorité, non de l'Eglise ou du corps des fidèles, mais immédiatement de Jésus-Christ. Les évêques tiennent leur juridiction du pape, et non de leurs inférieurs. L'Eglise est essentiellement monarchique, tempérée si l'on veut par l'aristocratie, celle des évêques, mais elle n'est point une pure démocratie ; sous ce rapport elle n'a rien de commun avec la forme républicaine. Le pouvoir qu'exercent le pape et les évêques vient d'en haut et non d'en bas, telle est la doctrine de l'Eglise enseignée dans tous les temps et dans tous les lieux; c'est la doctrine que J.-C. lui-même a enseignée. Les évêques de Constance et ceux de France, partisans de la Déclaration, n'ont jamais admis une doctrine différente.

Cependant la souveraineté du peuple appliquée à l'Eglise a trouvé des partisans dans le clergé et même daus l'épiscopat. Richer, dont je vous ai parlé, paraît en être premier fondateur. Dans la dernière moitié du 18e siècle, un coadjuteur de Trèves, de Hontheim, connu sous le pseudonyme de *Fébronius*, en donna une seconde édition dans un livre qui fit beaucoup de bruit et qui avait pour titre : *De statu Ecclesiæ et legitimâ potestate Romani pontificis liber singularis.*

Fébronius avance hardiment que les clefs ont été données par Jésus-Christ *principalement et radicalement* à toute l'Église, qui les transmet au pontife Romain et aux autres ministres. Selon lui, le pape n'est que le président de la République chrétienne; il a bien quelque pouvoir sur toutes les églises, mais il n'a aucune juridiction sur elles, sinon celle que la République veut bien lui donner. Nombre de docteurs s'élevèrent contre ce système.

Le pape Clément XIII se hâta de le condamner (1764) et d'exhorter les évêques d'Allemagne à faire de même. Sur les remontrances de l'archevêque de Trèves, Fébronius fit une rétractation de toutes les erreurs contenues dans son livre (1778). Pie VI en exprima hautement sa joie dans un consistoire tenu à Rome. Mais on eut bien des doutes sur la sincérité de Fébronius. Quoi qu'il en soit, sa doctrine trouva de nombreux partisans en Allemagne et se répandit rapidement en France.

Le système de Fébronius était une bonne fortune pour nos philosophes qui voulaient ruiner l'Eglise, et pour cet effet, attaquer la première colonne, le pape. Aussi prirent-ils soin de prêcher et d'exalter cette doctrine. Les souverains fermèrent les yeux; ils ne voyaient pas que ces sortes de systèmes tendaient directement au renversement de leurs trônes. Les évêques de France ne cessèrent d'avertir l'autorité. Dans une assemblée en 1780, ils insistèrent fortement sur la nécessité d'opposer une digue au torrent qui menaçait d'emporter le trône et l'autel. *Encore quelques années de silence*, dirent-ils au roi, *et l'ébranlement devenu général ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines*[2]. Mais ces paroles, quoique consignées dans un mémoire parfaitement bien raisonné, ne firent aucune impression. On se moqua des terreurs du clergé. Le roi et ses ministres semblaient être bien loin de soupçonner qu'il s'agissait de leur trône et peut-être de leur vie. Les philosophes, pour les endormir encore davantage, flattaient leur vanité et leur ambition, en leur disant qu'en qualité de représentants du peuple, ils avaient la souveraineté spirituelle et qu'ils réunissaient dans leur personne le pouvoir politique et le pouvoir religieux tout ensemble.

C'était une ruse de guerre, un piége tendu aux souverains, dont les philosophes espéraient tirer un grand parti. Car ils prévoyaient que les souverains, en acceptant ce nouveau pouvoir, anéantiraient l'Eglise, et indisposeraient contre eux le parti catholique, leur seul défenseur. Il faut le dire en l'honneur du roi de France Louis XVI, il n'a pas donné dans le piége, et si plus tard il a signé la constitution civile du clergé, fondée sur ce principe, c'est qu'il n'était plus libre, il a fait par faiblesse, ce que sa conscience a toujours réprouvé. Mais les philosophes ont trouvé d'autres princes et d'autres ministres qui sont entrés dans leurs vues. Parmi eux figure au premier rang,

[1] *Hist. univers. de l'Eglise*, t. II, p. 974, par Alzog.
[2] *Mémoire pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 16, 17.

Joseph II, empereur d'Allemagne, qui a voulu réaliser les rêves des philosophes. Ses principes et ses projets méritent une étude spéciale.

Je termine en vous priant d'observer le progrès du principe de la souveraineté du peuple. Il est sorti de l'Eglise pour entrer dans l'état ; au 18e siècle, où il a été embelli et développé de toutes manières, il sort de l'Etat pour entrer dans l'Eglise. Nous avons à voir maintenant les maux qu'a produits sa fausse application dans l'une et l'autre société.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE THÉOLOGIE.

CHAPITRE II [1].

De la Révélation et de la Foi.

Révéler une chose à quelqu'un, c'est la lui faire connaître. Dans ce sens général Dieu nous *révèle* ce que nous *découvrons par les lumières naturelles de la raison*, etc. [2].

Nous avons constaté que l'esprit humain serait à jamais inca-

[1] Voir le chap. I, au n° précédent, ci-dessus, p. 28.

[2] Le *mode* ou *moyen* par lequel se fait la révélation, forme la question la plus importante du moment, et dont les philosophes et les théologiens ne se sont pas assez occupés. Nous croyons donc devoir ajouter les considérations suivantes :

La *révélation* peut être considérée ou par rapport au mode par lequel elle nous est faite, ou par rapport aux *vérités* qu'elle nous révèle.

Par rapport au *mode*, elle est *naturelle*, quand c'est par un moyen *naturel*, comme la *parole* ; ou *surnaturelle*, quand c'est par un moyen *surnaturel* : comme la *tradition directe, intérieure, personnelle*, faite par Dieu à l'homme.

Par le premier mode, c'est-à-dire par la *parole* extérieure, Dieu, le Christ, l'Eglise, la société nous *révèlent* les premières vérités *naturelles* et *toutes les vérités surnaturelles*. Il va sans dire que Dieu peut révéler les vérités de toute sorte par une voie directe et intérieure, mais alors c'est un *mode surnaturel, mystique*. La voie naturelle de la révélation est la *parole*. Les philosophes qui revendiquent la *révélation directe*, se posent dans un état surnaturel.

A. B.

pable de rien *découvrir*, si des vérités premières ne lui étaient pas *données* par l'auteur de la nature. Les observations faites sur les sourds-muets prouvent que celles de ces vérités qui ne tombent pas sous les sens sont *révélées au moyen de la parole*. C'est Dieu qui nous révèle ces vérités ; par exemple, les idées d'être, de cause, de devoirs.

Au moyen de ces idées et des faits dont nous devons la connaissance à nos sens, par la combinaison de ces deux éléments, l'esprit humain découvre d'autres vérités. Voilà ce que l'on appelle *connaître au moyen des lumières naturelles de la raison*. En prenant le mot *révélation* dans son acception générale, on peut dire, à l'égard des vérités que nous connaissons par le travail de notre esprit sur les vérités premières, que c'est *Dieu qui nous les révèle;* car c'est Dieu qui nous *a fait connaître ces vérités premières,* dont nous extrayons et déduisons toutes les vérités ultérieures ; c'est Dieu qui nous a *donné les facultés de juger et de raisonner*, et qui nous les conserve. Les conséquences, les déductions que nous obtenons par ce travail viennent de Dieu, car *toute vérité vient de Dieu*.

Est-ce à ce genre de *révélation* que les hommes doivent la *connoissance* des vérités de l'ordre surnaturel? Les ont-ils *découvertes* par le travail de leur esprit sur les vérités premières? Auraient-ils pu les découvrir par ce procédé? La *théologie catholique* répond *négativement* à ces deux questions.

Pour justifier cette réponse, il suffit de rappeler les conditions indispensables pour *découvrir* une chose à l'aide du travail de l'esprit sur les vérités premières, et de rapprocher ces conditions de la définition que donne la théologie du surnaturel.

Pour *découvrir* une vérité, au moyen d'une ou deux vérités déjà connues, il faut qu'il y ait convenance entre les vérités prises pour point de comparaison et la vérité cherchée ; il ne suffit pas que cette convenance soit accidentelle, il faut qu'elle soit nécessaire, il faut que la vérité cherchée sorte des vérités connues, comme la conséquence sort du principe ; il faut qu'elle y soit renfermée. Telles sont les conditions indispensables pour pouvoir découvrir une vérité au moyen de vérités déjà connues.

Quelle est la définition du *surnaturel ?* On appelle *surnaturel* ce qui *dépasse les exigences de la nature*, il n'y a donc pas convenance nécessaire entre la nature et le surnaturel, autrement la nature exigerait le surnaturel. Le surnaturel, dit encore la théologie, est opposé au naturel, quand on entend par naturel ce qui est une

partie intégrante de la nature, ou ce qui découle des principes constitutifs de la nature; donc le surnaturel ne fait pas partie de la nature, ne sort pas des principes de la nature.

Quelques exemples feront mieux comprendre la justesse de cette conséquence.

Nous avons vu que Dieu même après avoir créé l'homme et avoir fait de lui une intelligence unie à un corps, ne lui devait pas la vie éternelle. Dieu a-t-il appelé ou n'a-t-il pas appelé l'homme à ce bonheur infini? Pour trouver la solution de ce problème, inutilement l'homme raisonnera à perte de vue sur sa nature.

Dieu, en l'accordant à l'homme, pouvait subordonner cette récompense à une condition. L'a-t-il fait? S'il l'a fait, quelle a été cette condition?

C'est encore envain que l'homme médite, réfléchit sur son être. Il ne trouvera pas la réponse aux questions proposées.

Dieu n'était pas obligé de réhabiliter l'homme déchu; sa bonté a-t-elle été jusqu'à lui accorder ce nouveau bienfait? Sur ce point encore le raisonnement est impuissant.

De quelle manière Dieu opérera-t-il la réparation de l'humanité? C'est encore sans succès que l'homme raisonne sur sa nature, sur celle de Dieu: jamais il ne serait parvenu à découvrir *à priori* les moyens qu'il a plu à Dieu d'employer pour accomplir ce chef-d'œuvre de sa miséricorde et de sa justice.

La théologie catholique a donc raison, lorsqu'elle répond que l'homme n'a pas *découvert par la raison les vérités de l'ordre surnaturel,* qu'il est dans *l'impossibilité de les découvrir par la raison*, c'est-à-dire par le travail de son esprit sur les vérités premières de l'ordre naturel.

Comment l'homme a-t-il pu connaître, comment a-t-il connu les vérités de l'*ordre surnaturel*? Il les a connues de la même manière que les vérités premières de l'*ordre naturel,* il les a *reçues,* elles lui ont été *données*. Dieu les a fait connaître *par la parole* à un homme, qui toujours par *la parole,* les a transmises aux autres hommes.

La révélation par laquelle furent *manifestées* les vérités constitutives de la raison a été un *don naturel* [1]; parce qu'en supposant la création, elle était une exigence de la nature. La révélation par la-

[1] Oui, un *don naturel*, fait par un *mode* ou *moyen naturel*; la *révélation par la parole,* comme l'a dit M. de Lahaye. A. B.

quelle furent manifestées les vérités de l'ordre *surnaturel* a été *surnaturelle* aussi comme son objet [1].

Ainsi la révélation primitive, c'est-à-dire faite au premier homme après la création a été tout à la fois *naturelle* et *surnaturelle*; elle a été naturelle en tant qu'elle a eu pour objet des vérités constitutives de la raison; elle a été surnaturelle en tant qu'elle a eu pour objet des vérités qui dépassaient les exigences de la nature.

Si, pour rendre plus prompte, plus facile, plus certaine la connaissance des vérités que l'homme aurait pu découvrir au moyen de son travail sur les vérités premières, Dieu daigne les *révéler* d'une manière positive, les rappeler, les développer; ces vérités, ces révélations appartiendront à l'*ordre surnaturel*, quoiqu'elles aient pour objet des vérités naturelles, parce que Dieu ne devait pas ces secours à l'homme, et que ce sont des graces surajoutées gratuitement à la nature [2].

Si l'on ne considère que le *moyen* par lequel Dieu révèle, la *parole*, il faut dire que la révélation est un moyen *naturel de faire connaître la vérité*, c'est-à-dire c'est un moyen *conforme à la nature*, *proportionné à la nature*: telle est, en effet, la nature de l'homme que la parole est le moyen unique de communication entre les esprits, le moyen unique de connaître les vérités qui ne tombent pas sous les sens; la parole est le lien nécessaire de la société humaine; on peut défier tous les hommes ensemble de révéler à un autre homme une seule idée par un moyen différent. Il fallait donc que Dieu ou changeât la nature humaine, renversât les lois qu'il avait établies, ou qu'il employât la *parole* pour faire connaître à l'homme les vérités de l'ordre surnaturel et généralement les vérités religieuses même d'un ordre moins relevé [3].

A entendre certains philosophes et même quelques théologiens, le moyen naturel de connaître est une révélation *purement*

[1] Oui, surnaturelle quant aux *vérités révélées*, mais naturelle quant au *mode* ou *moyen* employé. Jésus-Christ, en effet, s'est servi de la *parole* pour enseigner les vérités *surnaturelles*, dont il nous a gratifiés. Cette distinction est *essentielle*. A. B.

[2] Oui, l'intervention divine sera ici *surnaturelle*, mais les verités, croyons-nous, resteront de *l'ordre naturel*, c'est-à-dire de celles qui étaient dues à notre nature, que nous pouvons comprendre. A. B.

[3] C'est exactement ce que nous pensons, et ce que nous avons établi dans les notes précédentes, car il n'y a pas dissentiment entre nous et notre honorable corédacteur. A. B.

intérieure; la révélation par la parole est, au contraire, un *moyen extraordinaire*: la vérité est dans la proposition opposée. Dieu pourrait sans doute communiquer la vérité par un moyen *intérieur*; car il peut interrompre, suspendre le cours de lois qui sont son ouvrage; mais ce mode de révélation serait une exception aux lois ordinaires et permanentes de la nature, serait un véritable *miracle* [1].

La *révélation* appelle la *foi*, comme la foi suppose la révélation.

Persuasion, croyance, confiance, tel est le sens général du mot *foi*. Croire quelqu'un, c'est se fier à lui; croire quelque chose, c'est persuasion; croire à ses promesses, c'est confiance; croire qu'il faut faire ce qu'il commande et le faire en effet, c'est obéissance. Puisque Dieu qui est la vérité même, ne peut ni se tromper ni nous induire en erreur, ni manquer à ce qu'il a promis, ni nous imposer une loi injuste, il est évident que nous lui devons le triple hommage d'aquiescer aux vérités qu'il atteste, espérer ce qu'il nous promet et pratiquer ce qu'il commande[2].

Ainsi croire dans le sens théologique est « un acte de l'intelligence » qui acquiesce à la vérité, d'après l'autorité de la volonté mue par « la grâce[3]. »

Cette définition qui est de saint Thomas renferme tous les éléments constitutifs de la foi, il suffit de la développer et de l'expliquer pour donner une connaissance exacte de cette vertu.

Dans la foi on distingue, 1° le sujet; 2° l'objet; 3° les motifs; 4° les conditions; 5° enfin le principe.

1° Le *sujet* de la foi est l'intelligence de l'homme, acquiescer à la vérité est un acte de l'intelligence;

2° L'*objet* de la foi est la vérité attestée par Dieu.

« La foi, dit saint Paul est la réalité des biens que nous attendons, » le moyen de connaître les choses que nous ne voyons pas[4].

Ainsi les vérités surnaturelles sont l'objet spécial, car nous ne les voyons pas, elles ne sont pas évidentes. La définition de l'apôtre semble exclure celles des vérités religieuses qui sont à la portée

[1] Nous prions les philosophes et les théologiens de méditer ces paroles, qui ouvrent une nouvelle voie à la polémique catholique. Ils verront que tous ceux qui soutiennent que l'homme apprend par *idées innées*, par *intuition directe*, par écoulement *divin*, etc., établissent en philosophie un enseignement par miracle. A.B.

[2] Bergier, *dict de Théol.* au mot *Foi*.

[3] Credere est actus intellectûs assentientis veritati divinæ ex imperio voluntatis motæ per gratiam. *Summa*, 2ª quæst., art. 9.

[4] Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium. Saint Paul *Aux Hébreux*, XI; 1.

de la raison, car si nous ne les voyons pas des yeux du corps, nous les percevons des yeux de l'esprit; elles ont une évidence immédiate comme les vérités première ou médiate, comme les conséquences; cependant ces vérités peuvent être et sont un objet de foi. Dieu, les a aussi révélées et proposées à la foi de l'homme. Comment ces vérités peuvent-elles être un objet de la foi qui exclue l'évidence? « C'est d'abord, comme le dit Bergie, que ces dogmes sont obscurs » pour les ignorants et démontrés pour les philosophes; ils peuvent » être un objet de foi pour les premiers, parce qu'ils sont révélés » et un objet de foi pour les seconds. Ainsi la spiritualité et l'immortalité de l'âme sont des vérités évidentes aux yeux des hommes » instruits et qui savent raisonner, mais le très-grand nombre les » croit et n'a peut-être jamais réfléchi aux démonstrations qui » prouvent ces vérités[1]. »

Ces démonstrations ont-elles pour le philosophe même cette évidence qui force l'assentiment et exclue le doute? « Quand je lis Platon sur l'immortalité de l'âme, répond Cicéron, je suis de son avis; » dès que j'ai quitté le livre et que je commence à méditer sur cette matière, toute ma conviction s'évanouit : je ne sais plus qu'en croire[2]. »

Tous les anciens philosophes reconnaissaient l'existence de Dieu, mais ils n'étaient pas d'accord entre eux sur la nature de la divinité. « On connaît la réponse de Simonide à Hiéron qui lui avait demandé ce que c'était que Dieu et s'étonnait des délais qu'il sollicitait » pour réfléchir : c'est que la chose me paraît d'autant plus obscure » que je l'examine plus longtemps[3]. »

Quel est l'*objet* de la foi? Ce qui est révélé, uniquement ce qui est révélé, voilà l'objet de la foi; ce n'est donc point la vérité perçue par l'évidence ou conquise par la démonstration, mais ce qu'une révélation extérieure et surnaturelle nous propose à croire.

Ainsi le philosophe qui tient pour certaine l'existence de Dieu, sur l'évidence des preuves que donne le raisonnement, ne croit pas à cette existence; il sait que Dieu existe, il ne croit pas, il n'a pas cette foi nécessaire au salut *sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu*[4] pour avoir cette foi, il faut qu'il croie que Dieu existe, sur l'autorité du témoignage de Dieu qui a révélé son existence[5].

[1] Bergier, *Dictionnaire théologique*, au mot *Foi*.

[2] *Tuscul*, l. I, *De legibus*, t. X.

[3] Id. *de nat. deo*. n° 60.

[4] Saint Paul, *Hebreux*, XI c.

[5] Ravignan, *Confér*. du 20 février 1842.

3° Les *motifs* de la foi. Par motif de la foi la théologie entend ce qui pousse à croire.

Deux choses poussent l'homme à croire : la parole de Dieu l'y pousse extérieurement, la grâce l'y pousse intérieurement, *verbum foris sonat, gratia intùs movet.* Il y a donc deux motifs, l'un extérieur, l'autre intérieur.

Parlons d'abord du motif extérieur.

Le motif extérieur de la foi, ce qui meut, ce qui porte, ce qui détermine à croire, c'est *l'autorité divine*, le témoignage même de Dieu révélant l'objet de la foi. Point de foi sans un motif d'autorité qui engage et oblige à croire. Je crois, à cause de l'autorité qui a révélé : voilà l'acte de foi chrétienne et divine. La raison, l'autorité même de l'Eglise ne sont donc pas le motif direct et formel de croire; les motifs de crédibilité, les miracles, donnent la certitude de la révélation divine, certitude à acquérir avant de croire, mais ne sont pas non plus le motif de la foi : je crois, à cause de l'autorité de Dieu qui révèle. Cette autorité de Dieu comprend son infaillibilité pour connaître, sa véracité essentielle pour dire et révéler, son domaine absolu qui s'impose à l'homme en l'obligeant de se soumettre et de croire[1].

La foi implique et suppose sans doute la connaissance et la certitude de l'existence de Dieu et de ses perfections.

On peut acquérir cette connaissance par la seule lumière naturelle au moyen des preuves que donne le raisonnement, mais la connaissance ainsi acquise ne suffit pas pour la foi divine, il faut que l'existence, l'infaillibilité, la véracité, la souveraineté de Dieu soient connues par un moyen plus relevé, par des moyens surnaturels[2].

Ainsi avant de croire aux vérités révélées, il n'est pas nécessaire d'être convaincu de l'existence de Dieu par les démonstrations qu'en donnent les philosophes. S'il en était ainsi, la foi serait impossible pour les hommes qui ne connaissent pas ces démonstrations, ne peuvent pas les saisir ; la foi reposerait en dernière analyse sur le raisonnement, sur des démonstrations : il faut que la foi repose sur un fondement plus solide, sur l'autorité de Dieu qui révèle, il faut croire que Dieu est, parce que Dieu a révélé son existence et ses perfections.

Venons au motif intérieur, la *grâce*.

La grâce est une lumière intérieure par laquelle Dieu éclaire l'es-

[1] M. de Ravignan, *Confér.* du 20 février 1842.

[2] Antoine, *Théologie naturelle.*

prit et touche le cœur de ceux auxquels il daigne faire entendre sa parole.

Quelques théologiens avaient pensé que l'homme, naturellement docile et curieux de connaître la vérité, pourrait avoir lui-même des dispositions à la foi, désirer la lumière, la demander à Dieu, qu'en récompense de cette bonne volonté naturelle, Dieu lui accordait le don de la foi. Cette opinion a été condamnée par l'Eglise qui nous apprend que le désir même d'être éclairé vient de Dieu, que c'est déjà un commencement de grâce, de même que la docilité à la parole de Dieu. Il est un autre point défini par l'Eglise. C'est que Dieu donne à tous les hommes une grâce générale suffisante pour les conduire à la foi et au salut s'ils y correspondent : «Dieu veut que » tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la » vérité[1].»

Sa grâce supplée à l'évidence, avec cette différence que l'évidence force l'assentiment; tandis que la grâce laisse à l'homme, à l'intelligence et à la volonté, liberté entière. Si Dieu agissait sur l'esprit de l'homme avec toute l'étendue de son pouvoir, nul doute que la créature ne fût purement passive sous l'action de cette puissance infinie; mais Dieu tempère l'action qu'il exerce sur l'homme, il proportionne si bien ses secours aux dispositions de chaque individu qu'il aide suffisamment sa faiblesse, sans cependant contraindre ni même nécessiter son intelligence ni sa volonté. L'homme peut résister à la grâce, il peut se révolter contre la parole de Dieu ; s'il s'y soumet c'est librement, c'est par un choix. Dieu a voulu que l'assentiment de l'homme à sa parole fût libre et méritoire. Sous ce rapport l'assentiment de l'homme, que l'on appelle foi, diffère complétement de l'adhésion produite par l'évidence : l'adhésion résultat de l'évidence n'est pas libre, elle est exempte de contrainte, mais non de nécessité, elle n'est pas méritoire. La foi est exempte et de contrainte et de nécessité : elle est méritoire, c'est une vertu. L'homme croit parce qu'il veut croire; la foi est l'assentiment de l'intelligence déterminée par la volonté.

Dieu est donc le principe de la foi, il en est le principe parce qu'il la produit en nous par son témoignage, il en est encore le principe parce qu'il la produit intérieurement par la grâce.

Conditions pour que la foi soit possible et raisonnable : la *parole* et la *tradition* sont des conditions indispensables.

[1] Saint Paul, I *Timot.* II, I.

« La foi vient de l'ouïe. Comment les hommes croiront-ils, s'ils » n'entendent pas? Comment entendront-ils si personne ne les » prêche et comment prêchera-t-on, si personne n'est envoyé[1]? »

Il faut donc que Dieu *révèle*, que Dieu *parle*.

Dieu parlera-t-il à chaque homme en particulier? Non : car il faudrait multiplier les révélations à l'infini; car ce serait anéantir la société en rendant chaque individu indépendant. Toutes les fois que Dieu a voulu parler aux hommes, il a choisi un homme pour être l'organe de ses volontés.

A quelle marque a-t-on reconnu ces envoyés de Dieu?

Par les *miracles* divers qu'ils opéraient.

L'enseignement catholique à cet égard, se résume dans ces courtes paroles. « Nul ne croit, qu'il n'ait auparavant pensé, jugé, » qu'il devait croire; l'intelligence ne croirait pas, si elle ne voyait » pas qu'elle doit croire par l'évidence des signes divins. »

Un homme dit, je suis l'envoyé de Dieu : Ecoutez-moi! — La foi n'est due qu'à Dieu, répond tout homme raisonnable : avant d'exiger que je me soumette à vos enseignements, prouvez-moi que c'est réellement Dieu qui vous envoie : faites des *miracles*. —

La doctrine que j'annonce est une preuve suffisante de ma mission. — Mais c'est la vérité de cette doctrine même qu'il s'agit de prouver. Loin que la doctrine prouve la mission, c'est au contraire la mission qui autorise la doctrine. Si la doctrine était la preuve de la mission, la plupart des hommes incapables d'examiner seraient éternellement dans l'impuissance de savoir s'il existe une véritable révélation. Les philosophes eux-mêmes n'en seraient jamais certains, car en matière de doctrine religieuse, ils sont rarement d'accord, ils n'ont jamais une certitude de la vérité.

Loin que la doctrine prouve la mission, c'est au contraire la mission qui autorise la doctrine.

Puisque vous êtes l'envoyé de Dieu, prouvez ce caractère par un pouvoir divin, faites des miracles.

Tel est le langage de la raison, de la philosophie : il est aussi celui de la *théologie*.

Dieu peut-il faire des miracles ?

Tous les peuples ont cru à la possibilité des miracles!

Il est vrai qu'un miracle est un changement sensible dans l'ordre de la nature, une exception réelle et visible à ses lois. Mais Dieu peut suspendre, interrompre des lois qui sont l'ouvrage de sa volonté.

[1] Saint Paul, *Aux Rom.*, x.

Voilà la réponse de la raison : « Dieu peut-il faire des miracles?
» Cette question, traitée sérieusement, serait impie si elle n'était
» absurde, a dit un philosophe; ce serait faire trop d'honneur à
» celui qui la résoudrait négativement que de le punir : il suffirait
» de l'enfermer[1]. »

Rousseau avait raison : cet homme n'aurait pas le sens commun.

Connaissons-nous assez les lois de la nature pour nous assurer qu'un fait est un changement, une exception aux lois de la nature?

Par une expérience de six mille ans, nous connaissons assez la nature pour savoir certainement qu'un mort ne peut ressusciter en vertu d'aucune loi de la nature; qu'ainsi toute résurrection est une exception à ces lois, un miracle. Il en est de même du rétablissement instantané de la santé d'un malade, de la guérison subite d'un paralytique, d'un aveugle de naissance, d'un boiteux.

Tous n'entendent pas l'envoyé de Dieu, tous ne voient pas les miracles qu'il opère : comment connaîtront-ils la révélation?

Ce n'est pas par le raisonnement ni par des démonstrations, car la révélation est un fait, les miracles sont des faits; ce n'est pas par le raisonnement et des démonstrations que l'on acquiert la certitude de ce genre de connaissance : c'est par le *témoignage des hommes*, c'est par la *tradition*.

Le témoignage des hommes, est le lien par lequel l'ordre surnaturel se rattache à l'ordre naturel.

C'est par la *parole* que l'homme a connu; c'est par la *tradition* qu'il connaît encore les vérités fondamentales de la religion dans l'ordre de la nature; c'est aussi par la parole qu'il a connu, c'est par la tradition qu'il connaît les vérités religieuses dans l'ordre de la grâce. Sous ce rapport, il y a analogie entre les deux ordres.

Le témoignage des hommes, qui donne la certitude des faits naturels, a-t-il la même force à l'égard des faits surnaturels?

Cette question a été résolue affirmativement par tous les hommes dans tous les temps, dans tous les lieux; ils ont cru à la certitude des miracles sur le témoignage humain, lorsque ce témoignage a réuni les conditions nécessaires pour donner la certitude d'un fait naturel.

La science confirme le dictamen du sens commun.

Elle analyse un miracle et trouve qu'il se compose de deux faits naturels : par exemple, la résurrection d'un mort se compose de ces

1 Rousseau, *Lettres écrites de la Montagne*.

deux faits ; la mort d'un homme, sa vie actuelle. La guérison d'un paralytique se décompose en ces deux faits : l'impossibilité où a été le malade de se servir de ses membres, son état actuel.

Ces deux faits sont naturels, sensibles ; ils peuvent être constatés par le rapport des sens et le témoignage des hommes. Le miracle qui se compose de la réunion de deux faits naturels, peut être constaté par le rapport des sens et le témoignage des hommes.

Nous terminerons cet exposé théorique par une observation importante.

1° Nous distinguons deux ordres de vérités, deux moyens de connaître. Cette distinction est réelle ; mais relative à notre manière de voir et de connaître, à notre intelligence, à nos facultés. En Dieu et dans l'entendement divin, il n'existe qu'un seul ordre de vérités. Les vérités de l'ordre naturel viennent de Dieu aussi bien que les vérités de l'ordre surnaturel. Les unes et les autres ont une même source, un même principe.

« Comme l'on peut dire que la raison est une *révélation naturelle* » dont Dieu est l'auteur, de même qu'il l'est de la nature, on peut » dire aussi que la révélation est une *raison surnaturelle*, c'est-à- » dire une raison étendue par un nouveau fonds de vérités émanées » immédiatement de Dieu [1]. »

2. La foi est une *adhésion* ferme et exempte de doute : croire dans le sens théologique n'est pas la même chose qu'avoir une pensée, être d'une opinion, former un jugement ; mais, comme l'Écriture l'enseigne, cette expression marque un parfait acquiescement de l'esprit à Dieu par lequel il est fermement persuadé des mystères qu'il lui révèle [2].... Ainsi, celui-là croit qui est tellement persuadé d'une chose qu'il la tient très-assurée et n'en doute en aucune manière.

3. La foi ne rétrécit pas la sphère des connaissances humaines.

Elle affermit la certitude des dogmes que nous aurions pu connaître par le raisonnement, elle rend cette connaissance plus prompte, plus facile, plus générale ; elle met ces dogmes à la portée de tous les esprits.

La foi agrandit la sphère des connaissances humaines.

Elle nous découvre un monde dont, sans elle, nous aurions tout au plus soupçonné la possibilité, les anges, les purs esprits.

[1] Leibnizt, *Nouveaux essais*, l. IV. ch, XI, p. 418.

[2] *Catéchisme du concile de Trente*, 1re part., p. 14.

La raison se borne à nous faire connaître l'existence d'une cause première, ses attributs : la foi nous fait pénétrer dans les profondeurs même de l'Être infini, nous révèle l'existence des trois personnes divines et leurs rapports.

4. La grâce ne détruit pas la nature, la révélation et la foi ne détruisent pas les moyens de connaître que nous tenons de la nature, elles supposent la certitude du rapport des sens et du témoignage des hommes.

La foi suppose-t-elle la raison? Ce mot est susceptible de deux acceptions. Pris subjectivement, il signifie l'*entendement* et la *faculté de raisonner*. La foi suppose-t-elle la faculté de raisonner ? Assurément il ne faut pas être habile dialecticien pour avoir la foi : c'est pour mettre à la portée de tous les hommes, même des plus simples, les vérités qui ne sont pas au-dessus de la raison, que Dieu les a révélées et proposées à croire. Il n'est pas nécessaire de connaître l'existence de Dieu par le raisonnement pour avoir la foi et croire en Dieu. Cependant la foi me paraît exiger ce premier degré de raison commun à tous les hommes; je ne pense pas qu'un idiot soit capable d'avoir la foi.

Pris objectivement, la raison s'entend de l'*ensemble de ces vérités*, qui sont l'apanage de l'entendement humain.

La foi, les vérités surnaturelles supposent l'existence et même la connaissance de ces vérités; ainsi la Trinité suppose l'existence de Dieu, et l'homme ne peut connaître ce mystère sans connaître l'existence de l'Être par excellence.

Mais il n'est pas nécessaire que l'homme ait acquis par le raisonnement la connaissance des vérités naturelles. Il suffit qu'il ait acquis cette connaissance par la révélation et la tradition. C'est par la tradition que les hommes ont acquis et acquièrent la connaissance de Dieu. Dans tous les hommes, savants comme ignorants, la foi précède la connaissance que queques-uns obtiennent ensuite au moyen du raisonnement. En ce sens, la foi précède la raison. Mais, d'un autre côté, et dans l'ordre logique, les vérités de l'ordre surnaturel supposent les vérités de l'ordre naturel; ces dernières sont antérieures aux premières; en ce sens, on peut dire que la foi suppose la raison, que la raison précède la foi : toujours dans le même sens, j'approuve cette pensée de Leibnitz : vouloir proscrire la raison pour faire place à la révéation, ce serait s'arracher les yeux pour mieux voir les satellites de Jupiter au moyen d'un télescope.

Dr. Lahaye.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

EXPOSITION APOLOGÉTIQUE DE LA THÉOLOGIE DU PENTATEUQUE.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

DIEU (SUITE).

Notion de Dieu d'après le Zend-Avesta. (Suite.)

Panthéisme du Zend-avesta. — Ce n'est pas seulement une apparence.—Dualisme du Zend-avesta. — Est-il dogmatique ou pratique? — Faits et vérités dont l'abus a pu donner lieu à cette erreur. — Le Satan de Moïse et l'Ahriman de Zoroastre. — Culte des génies, sabéisme, naturalisme, fétichisme formellement enseignés dans le Zend-avesta.

« C'est moi, le Dieu d'Israël, qui suis l'Eternel,
» et il n'y en a point d'autre; c'est moi qui ai formé
» la lumière et créé les ténèbres, qui ai étendu les
» cieux et donné des ordres à l'*armée des astres*.
Isaïe, XLV, 7, 12.

La grande erreur de l'humanité, le Panthéisme, qui se retrouve sous tant de formes et, plus ou moins articulé, chez tous les païens, n'a pas été frappé d'anathème par la théologie persane. C'est la première souillure sur le manteau d'Ormuzd, parsemé d'étoiles [2].

« Mon nom, dit le Dieu lui-même, mon nom est l'*Assemblée* [3]. »

Anquetil, pour détourner l'attention de ce mot fatal, essaie de l'interpréter par cette incise : « Le principe est le centre de tout » ce qui existe. » Malheureusement Ormuzd interdit à ses défenseurs toute interprétation semblable et ce commentaire bienveillant. En effet,

[1] Voir le 4e article, livraison 30e, t. v, p. 524.

[2] « Ormuzd revêt un vêtement étincelant d'étoiles, formé du ciel. » (E. Burnouf, *Commentaires sur le Yaçna*, 410, note.) — Ici, dit M. Burnouf, Ormuzd se rapproche d'*Indra*.

[3] *Iescht d'Ormuzd*, Anquetil, *Zend-avesta*, t. II, p. 145. On doit remarquer ici, comme pour les *Védas*, que les notions pures sur Ormuzd, exposées ci-dessus, sont choisies parmi les idées les plus excentriques et les plus corrompues. Ce sont quelques épis de froment glanés dans des gerbes d'ivraie.

« Ormuzd dit : Mon nom est (celui qui) est TOUT [1] !... Mon » nom est celui qui est MAINTENANT ; (oui) mon nom est CELUI » QUI EST TOUT [2]. »

Je suis ! ce refrain qu'Ormuzd affectionne, et dans lequel nous avons consenti à voir une hardiesse toute divine, devait-il donc finir par cette triste désinence ! Je suis ! mais le présent seul est à moi ; car, « je suis maintenant. » Je suis ; mais mon être est bien imparfait et bien confus ; car il faut que la vie divine circule à pas lents dans l'immensité des choses : « Je suis tout ce qui est ! »

Un instant, vous avez cru qu'Ormuzd était l'ombre du *Jéhovah* des Juifs ; le voici devenu le type ou le plagiaire du *Brahma* des Hindous. Ce n'est plus Dieu qui balbutie, c'est la raison humaine qui dogmatise.

Maintenant, il est aisé de comprendre comment certains rationalistes [3] ont eu l'idée de venir déposer triomphalement, à la face du monde et de la science, que la définition de Dieu par Moïse se trouvait dans Zoroastre. Avec le même procédé, où donc ne serait-elle pas ? Est-ce qu'il suffit du verbe *être* conjugué pour avoir la définition de Dieu ? Non ; « Celui qui est... *maintenant*, celui qui est... *tout*, » n'aura jamais l'idée, n'aura jamais le droit de dire : « Je suis celui qui suis ! »

Et ces définitions n'ont pas été insérées dans les livres Zends par inadvertance ou par surprise. Ce ne sont point quelques coups de pinceau sans signification et sans dessein. La même pensée se retrouve en plusieurs endroits différents ; on dirait que l'écrivain en a cherché la formule la plus énergique et la plus concise, afin de donner au Panthéisme tout le relief d'un dogme mazdéen.

« Il faut, dit Hom [4] précisant quel sacrifice lui doit être présenté,

[1] Remarquez qu'en retranchant l'addition d'Anquetil, il ne reste plus dans le texte pur que ces mots : « Mon nom est *Est tout!* D'ailleurs la suite du texte ne laisse rien à désirer.

[2] *Iescht d'Ormuzd*, Anq., 2e part. t. II, p. 148.

[3] Voir surtout Creuzer, traduit par M. Guigniaut. *Religions de l'Antiquité*; la Perse.

[4] *Hom*, d'après le *Zend-avesta*, dont la doctrine sur ce point est loin d'être uniforme, est tantôt un *Ized*, ou divinité du second ordre, tantôt un végétal, dont le suc éloigne la mort, tantôt enfin un saint personnage, un prophète, le fondateur du Magisme, et son réformateur par le moyen de Djemschid. « Vous êtes le premier, » ô *Hom*, dit Zoroastre, qui ayez ceint le cordon sacré et annoncé la parole sur les » montagnes. Mais quel est le second mortel, demande Zoroastre, qui a obtenu de

» m'offrir le *Daroun* (selon l'ordre) du pur Ormuzd, l'ETRE QUI » EST TOUT, avec la langue, ou avec l'œil gauche des animaux[1].

Cette déplorable tendance aux idées panthéistiques va se développer encore, s'il est possible. On s'imaginerait en vain que les expressions précédentes ne sont qu'une pieuse exagération qui doit être attribuée à l'enthousiasme produit par la conception profonde de la Divinité, à un élan inspiré par la contemplation extatique de la grandeur et de la beauté d'Ormuzd. Zoroastre répète, sous une forme presque technique, qu'Ormuzd est vraiment la substance universelle.

« Je vous invoqué, je vous célèbre, CORPS DES CORPS, Ormuzd[2]. »

C'est pourquoi, si Ormuzd végète dans le brin d'herbe imperceptible qui rampe sous nos pieds, c'est aussi de ses flancs divins que rayonne le soleil.

« Je vous invoque, Ormuzd; j'invoque cette lumière élevée au» dessus de tout, principe continuel du soleil[3]. »

Telle est la raison, sans doute, pour laquelle Ormuzd est appelé « celui qui a le corps le plus pur[4]. »

On a donc le droit de dire qu'Ormuzd est conçu et présenté comme le feu vital, comme le foyer d'où rayonne la vie universelle, forme mélancolique du panthéisme[5].

Mais le panthéisme persan ne s'arrête pas à cet état vague et

» vous de conserver son âme pure et immortelle? Hom, qui éloigne la mort, ré» pondit : Ce fut Djemschid, fils de Vivengham. » (*Zend-avesta*, t. I, de la 2e part. p. 212.) — « Homa le bon a été bien créé..., ses branches sont inclinées pour qu'on » les mange. » (Burnouf, *Journal asiatique*, 4e série, t. V, p. 410.) « Hom, *que l'on » mange*, le maudit (le méchant). » (*Zend-avesta*, Anq., t. I *Izeschné*, 2e hâ, p. 118.) — Très-souvent, dans l'Avesta, ce personnage est revêtu des attributs divins. Voir E. Burnouf, *Journal asiatique*, 3e série, t. X et suiv.

[1] *Izeschné*, 2e hâ, Anq. *Zend-avesta*, t. I de la 2e part., p. 118. — L'être qui est tout, *Henghôhérêné*.

[2] *Izeschné*, 35e hâ; Haftenghat, 1er cardé.

[3] *Zend-avesta*, *Izeschné*, 35e hâ. Si l'application de ce texte paraît hasardée à quelque esprit excessivement scrupuleux, plus loin, quand il sera question de celle des astres, M. E. Burnouf le justifiera et convaincra les plus difficiles.

[4] *Izeschné*, 1er hâ, Anq., t. I. p. 118.

[5] « Selon les Mages, dit l'abbé Foucher, la divinité n'était autre chose que l'es» prit vital de la nature. » *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXIX.— Hérodote dit, de son côté, que les Perses avaient coutume de sacrifier à Dieu sur les hautes montagnes, mais qu'ils appelaient Dieu cette *vaste étendue du ciel* qui nous environne de toutes parts.

flottant entre le spiritualisme et le matérialisme. Il descend jusqu'au matérialisme pur.

« O saint Ormuzd, principe visible des biens qui sont en ce » monde! Ormuzd, qui êtes visible dans le monde, donnez-moi ce » dont j'ai besoin [1]. »

Parfois, vous rencontrerez dans Zoroastre des images qui rappellent les formes et les conceptions du panthéisme hindou :

« J'invoque et je célèbre le soleil éblouissant, coursier vigoureux, » l'œil d'Ormuzd [2]. »

Il n'y a pas à hésiter devant ces preuves. Elles ne sont que trop positives. D'un autre côté, cet être qui est tout, c'est bien évidemment Dieu. En effet, dans un endroit, vous lisez : « Le pur Or» muzd, l'être qui est tout. » Et ailleurs : «O vous, Ormuzd, qui êtes » mon Dieu, veillez sur moi!... Protégez-moi, vous, ô Dieu, avec » le feu [3]. »

Cela est d'autant plus frappant que le nom de Dieu est très-rare dans le Zend-avesta.

Ainsi, le panthéisme a pénétré jusqu'au sein des adorateurs de la lumière! Il a envahi ces sanctuaires où, suivant de doctes insinuations, la pensée et la raison se seraient réfugiées dans toute leur chasteté, comme deux vierges pudiques, tremblant d'être outragées. Les Mages, ces contemplateurs des astres, n'ont pas su saisir au ciel l'étoile et le pôle qui préservent des écueils et du naufrage! L'enseignement des ancêtres, qui eût appris ces choses, ayant été obscurci et oublié, leur intelligence n'ouvrait plus son regard que dans les ténèbres. L'idée de Dieu, que l'humanité avait jadis possédée vivante, pleine et pure, était demeurée dans la main des hommes, excepté les Hébreux, en quelque sorte vide. Jaloux de recouvrer ce qu'ils avaient perdu, les fils d'Adam, avant le Christianisme, saisissaient cette froide effigie, ce vain moule, l'essayant sur tout, afin de le remplir. Mais cette immense idée n'allait à rien de ce qu'ils avaient dans la pensée et sous les yeux. De là un cruel malaise, un amer dégoût, une privation profonde. Comme un pauvre malade implorant, sur son grabat, la santé perdue, le genre humain fixait douloureusement son regard sur le monde surnaturel. Mais le glaive du Chérubin flamboyait toujours

[1] *Izeschné*, 46e hâ, Anq. *Zend-avesta*, 2e part., I, 201, et 35e hâ.
[2] *Izeschné*, 1er hâ, t. I de la 2e part., p. 87.
[3] *Vendidad*, Fargard 8; Anq., p. 333.

des rapports entre les Indiens et les Persans qui eurent certainement lieu dans les temps reculés, sur lesquels M. Burnouf insiste avec tant de complaisance et qu'il prouve, du moins en général.[1] ?

Il ne faudrait pas s'appuyer non plus sur la présence, dans le *Zend-avesta*, du dogme de la *résurrection des corps*, pour en induire la doctrine de la création. Car, d'abord, il n'y a pas, au fond, de connexion essentielle entre ces deux dogmes. Il est plus naturel, qu'on me passe l'expression, d'imaginer l'homme sortant de sa poussière, que de l'imaginer sortant du néant. Ensuite, il est au moins douteux, selon M. Burnouf, que la *résurrection* soit enseignée par Zoroastre.[2]

Mais la doctrine dominante du *Zend-avesta*, le point culminant des enseignements de Zoroastre, l'âme en quelque sorte de la religion mazdéenne, c'est le *dualisme*. Deux puissances ennemies remplissent, par une lutte implacable, le *Temps long*[3], c'est-à-dire la

[1] *Comment. sur le Yaçna*, p. 79. — *Jour. asiat.* 3e série, x, 59. — Il va sans dire que nous n'acceptons pas à l'avance les conséquences que M. Burnouf pourrait tirer de là.

[2] En comparant entre eux les textes Zend où Anquetil a cru pouvoir retrouver le dogme de la *résurrection*, on n'est pas longtemps sans reconnaître qu'il a donné une interprétation uniforme de locutions ou de termes très-variés. Cette circonstance, sur laquelle Anquetil ne s'est pas suffisamment expliqué, conduit immédiatement, ce me semble, à cette double conclusion : Ou bien la langue zende possédait un grand nombre de mots ou de locutions pour rendre l'idée de résurection ; ou la tradition, et, d'après elle, Anquetil, ont eu tort de voir toujours cette même idée dans un aussi grand nombre de textes forts différents les uns des autres. » *Journal asiatique*, 3e série, x, 7, 8, 9.) — Puis, après avoir appliqué ses savants procédés à la plupart des mots auxquels Anquetil a fait signifier la *résurrection*, M. Burnouf se prononce pour la seconde hypothèse et arrive à conclure que ces mots (*frachôtemen*, *frachô*, *fraçna*, *yavaêtâitê*, etc.), doivent être traduits par *question*, *toujours*, *à jamais*, et que bien souvent « le sens général des phrases dans lesquelles Anquetil a cru voir cette idée, se refuse, si ce n'est dans un petit nombre de cas, à » cette interprétation. (*Comm. sur le Yaçna*, p. 101.) Toutefois, il ajoute : « Tous » les passages où Anquetil a cru reconnaître l'idée de *résurection* ne sont malheu» reusement pas également intelligibles; et, s'il en est un assez grand nombre sur » lesquels il m'a été possible d'arriver à une certitude complète, il en reste » plusieurs dont l'incorrection des manuscrits ou la difficulté intrinsèque du lan» gage, m'a jusqu'à présent dérobé le sens véritable. (*Journal asiatique*, 3e série, x, 9.)

[3] *Le Temps long* ou *borné*, par opposition au *temps sans bornes*, dont il est issu, est, d'après la croyance des Mages, la durée des 12,000 ans que doivent remplir la guerre des deux princpies et les victoires alternatives qu'ils remportent l'un sur l'autre. Le *temps long* sera terminé par le triomphe d'Ormuzd.

durée des siècles terrestres. Sans *Ormuzd*, le monde retomberait dans l'obscurité première, ou plutôt de lourdes ténèbres pèseraient, comme le couvercle d'un cercueil, sur l'univers devenu le vaste tombeau de toutes choses. Et cependant *Ormuzd*, malgré sa toute puissance, redoute son adversaire, le sombre et impétueux *Ahriman* qui le force de compter avec lui.

On se demande tout d'abord si le dualisme est seulement pratique, ou s'il est dogmatique dans le *Zend-avesta*. La question est difficile à résoudre. Si le temps sans bornes n'était que la durée éternelle, le lieu de la résidence des deux principes et non leur cause, *Ahriman*, cela est évident, existerait par la force des choses, par lui-même, et il ne serait sorti que de l'Eternité. Tel serait en ce cas, le sens du texte : « Ahriman ! le Temps sans bornes t'a » donné ! » Mais cette question préjudicielle est elle-même insoluble, par le Zend-avesta. En certains endroits, Ormuzd semble insinuer, il est vrai, qu'Ahriman eut autrefois le pouvoir de faire le bien, et qu'il a choisi le mal. D'où l'on pourrait conclure que cet être était né bon, ou du moins avec la puissauce de le devenir. Mais il n'est point facile de préciser si la perversité d'Ahriman est le résultat de sa nature ou l'effet d'un acte de sa volonté. « Ahriman a toujours » été mauvais, est-il dit dans le *Boundehesch*, mais il cessera de » l'être[1]. » D'autres fois, on serait tenté de croire qu'Ormuzd avoue qu'il a été impuissant à contraindre Ahriman à la pratique du bien. Comme ce mauvais génie doit se convertir un jour et mêler sa voix à l'hymne universel des êtres en l'honneur d'Ormuzd, peut-être serait-il possible aussi de conclure de là que l'idée de Zoroastre n'a pas été de le présenter comme perverti dès le principe. Enfin, dans l'hypothèse où le Temps sans bornes ne serait autre qu'Ormuzd à l'état indéterminé, la Divinité endormie en elle-même, Ahriman, serait la production d'Ormuzd, qui l'aurait formé bon, et contre lequel il se serait révolté. Mais alors même tout n'est pas éclairci ; il reste encore quelque chose d'inconcevable : pourquoi Ormuzd semble-t-il n'avoir pas de pouvoir absolu sur Ahriman ? Parfois cependant, il déclare quelque chose de semblable. « Le maître de la mau» vaise Loi, Ahriman ne peut rien contre Zoroastre, contre le peuple » que j'aime[2]. » Mais il dit cela plutôt pour s'aguerrir que pour exprimer une vérité. Nous le verrons bientôt.

[1] *Boundehesch*, Anq., t. II de la 2e part., p. 144.

[2] *Ieschts-sadés*, Anq. II, 134. — Suivant Anquetil, on donne le titre de *Sadés*, qui signifie *pur et sans mélange*, aux ouvrages zend qui ne sont pas accompagnés de traductions pelhvies. (*Journal des savants*, 1762, juillet, p. 475.)

» grand et élevé, c'est pour la gloire et l'éclat des (Ferouërs)[1]. »

Du reste, comme Ahriman possède aussi bien qu'Ormuzd la puissance de produire des êtres, ce dernier tremble de plus en plus dans sa région de la clarté. Il n'est plus que la sentinelle avancée de son peuple, les êtres bons. Ahriman jouit même du droit de vie et de mort.

« Les *Daroudjs* très-violents qu'Ahriman a créés (rôdent) toujours » dans ce monde existant et y multiplient la mort[2]. »

Afin que le principe du mal contrebalance en tout le principe du bien, Ahriman oppose toute une création à la création d'Ormuzd, un peuple à son peuple. Le commencement du *Vendidad*[3] nous fait assister à cette œuvre ténébreuse: Ahriman profane, souille, désole le lieu délicieux donné d'Ormuzd, en y faisant naître la grande *couleuvre* qui infecte tout de son venin. Ormuzd prépare un autre lieu abondant en hommes et en troupeaux; Ahriman envoie des mouches qui les font mourir. Ormuzd fait *Mooré*, la ville glorieuse et sainte; Ahriman y produit les mauvais discours, le doute, le culte des *Dews* femelles, la corruption du cœur, tous les maux.

Le *Boundéhesch* résume en quelques traits énergiques l'histoire de ces créations et le caractère d'Ahriman.

« Ormuzd, par sa science universelle, connaissait ce qu'Ahriman » machinait dans ses désirs opposés (au bien); comment il devait » jusqu'à la fin mêler ses œuvres à celles du bon principe et quels » seraient à la fin ses derniers efforts. Alors Ormuzd dit : il faut former par ma puissance le peuple céleste. Il fut 3,000 ans à (former) » le ciel (et son peuple). Et cet Ahriman toujours méditant le mal » ne s'embarrassait pas (de ce qui se passait). Ahriman ignorait ce » que savait Ormuzd.

» Ahriman vit la lumière d'Ormuzd;... mais voyant sa beauté, » son éclat, sa grandeur, de lui-même il retourna en fuyant dans » les ténèbres épaisses (qu'il habitait auparavant), et fit un grand » nombre de Dews et de Daroudjs qui devaient tourmenter le monde.

» Ormuzd, qui sait tout, se leva. Il vit le peuple d'Ahriman.... » peuple effrayant... Ormuzd qui savait de quelle manière l'œuvre » de *Peétiâré* Ahriman devait à la fin se terminer, lui offrit la paix » en disant : O Ahriman! secours le monde que j'ai (créé); res-

[1] *Ieschts-sadés*, Iescht fervardin; Anq., II, 249.

[2] Izeschné. 9e hâ; *Zend-av.*, I, 108.

[3] Fargard, 1.

» pecte-le; et ce que tu as produit sera immortel, ne vieillira pas,
» ne se corrompra pas, ne manquera pas.

» Alors Ahriman répondit : je renonce à toute liaison avec (vous).
» Je ne secourrai pas votre peuple; je ne le respecterai pas; je ne
» m'unirai à vous pour aucune œuvre pure. Je tourmenterai votre
» peuple tant que les siècles dureront. Moi, qui suis l'ennemi de
» toutes vos productions, je ferais amitié avec vous!

» Telle fut la réponse que fit Ahriman! Ormuzd ne peut rien y
» opposer. Il offre la paix à (Ahriman), qui ne veut pas l'accepter,
» et qui, au contraire, lui déclare la guerre[1]. »

Dans tout ce dialogue, Ormuzd ne cherche-t-il pas plutôt à séduire Ahriman qu'à le réprimer, à le replonger dans ses ténèbres par le seul effet de la puissance divine! Quel honteux marché il lui propose! Comme il est suppliant! Comme il appréhende la guerre! Quel contraste entre ses timides supplications et l'ardeur belliqueuse, la sauvage indépendance de son rival! Ne semblerait-il pas que si Ormuzd se répète éternellement à lui-même : *je suis!* c'est qu'il a besoin de bien s'assurer qu'il n'est pas enveloppé dans le désastre immense, enseveli dans la nuit sombre qu'Ahriman porte partout avec lui?

Disons-le toutefois : c'est là une lugubre explication de l'existence du mal sur la terre. Si l'origine et la raison en sont obscures, le détail et le tableau en sont clairs et terribles. Les éléments en antagonisme pour se faire équilibre; la fatalité des forces aveugles de la nature sous l'empire desquelles l'homme est placé, sont rendus avec une sinistre énergie. A la pensée d'Ahriman, le Mazdéïesnan ressent cet effroi vague, cet accablement irrésistible qui saisit l'homme aux approches de la nuit. Il prête l'oreille avec angoisse au vol pesant des Dews et des Daroudjs, qui en veulent à son être; tandis que l'idée d'Ormuzd le fait tressaillir comme le lever radieux de l'aube, comme le matin d'un beau jour. Il écoute avec ravissement le bruissement argentin de l'aîle des *Ferouërs*, et le vol harmonieux de *Amschaspands*[2].

Néanmoins, l'action des éléments, l'expérience et l'étude de notre nature, la lutte de l'homme avec ce qui l'entoure, tout cela n'a pas suffi pour inspirer l'idée d'*Ahriman*. Vous reconnaissez tout

[1] *Boundehesch*, Trad. Anquetil, *Zend-avesta*, 2[e] part., t. II, p. 346.

[2] Les *Ferouërs* sont représentés ayant des ailes d'argent, les *Amschaspands*, des ailes d'or.

Quoique ici, la traduction de M. Burnouf diffère notablement, l'idée subsiste au fond.

» Nous offrons le sacrifice aux bons, aux forts et aux saints *Fe-* » *rouërs* des justes ;... qui expriment leur désir par les questions » suivantes : Qui nous louera? Qui nous offrira le sacrifice? Qui » répandra (pour nous l'offrande)? Qui nous plaira? Qui nous in- » vitera en portant à la main (le lait de) la vache, et un vetement » avec la prière qui fait obtenir la pureté (à celui qui la prononce)? » Quel est celui d'entre nous dont on prononcera le nom? Quel est » celui d'entre nous dont l'âme sera l'objet d'un culte? Quel est » celui d'entre nous auquel sera donnée l'offrande, pour qu'il ait à » manger une nourriture qui ne manque ni à jamais ni à toujours[1]. »

« J'invoque et je célèbre les purs *Ferouërs*, forts et bien armés, » les Ferouërs de mes proches, le Ferouër de ma propre âme[2]. »

Ou, d'après M. Eugène Buruouf:

« J'invoque, je célèbre les redoutables, les puissants Ferouërs des » hommes purs; les Ferouërs des hommes de l'ancienne loi, les » Ferouërs des hommes nouveaux, mes parents, les Ferouërs de » mon âme[3]. »

« J'invoque et je célèbre tous les saints chefs. J'invoque et je cé- » lèbre tous les *Izeds* donnés purs, au ciel et dans ce monde, (aux- » quels) je fais un izeschné, un néaesch pur et digne du Behesch[4]. »

La traduction de M. E. Burnouf n'est pas substantiellement dif- férente ; et elle prouve davantage.

« J'invoque, je célèbre tous les maîtres de pureté. J'invoque, je » célèbre tous les Izeds, et célestes et terrestres, qui distribuent » les richesses, qui doivent être et adorés et invoqués par la pureté » qui est excellente[5]. »

« Je prie et j'invoque *Mithra* qui rend fertiles les terres incultes, » qui a mille oreilles, dix mille yeux, appelé Ized[6]. »

La loi elle-même est l'objet de cette invocation :

[1] Burnouf, *Journal asiatique*, 3e série, x, 246.

[2] *Zend-avesta*, t. I, p. 89.

[3] *Comment. sur la Yaçna*, p. 571.

[4] *Zend-avesta*, Anqu., I, 89.

[5] *Comment. sur le Yaçna*, I, 89,

[6] *Zend-avesta* d'Anquetil, t. I de la 2e partie, p. 82. — Voici le même passage traduit par M. Burnouf : « J'invoque, je célèbre Mithra qui multiplie les couples » de bœufs, qui a mille oreilles, dix mille yeux, appelé du nom d'Ized. » (*Yaçna*, p. 222.)

« J'invoque le *Vendidad* donné à Zoroastre, saint, pur et grand.
» Si (l'homme) vous irrite par ses pensées, par ses paroles ou par
» ses actions, entraîné ou non entraîné par ses passions; et qu'il
» s'humilie profondément devant vous, qu'il vous invoque, soyez
» dès lors ami de celui qui vous fera ainsi izeschné et néaesch[1]. »

D'après M. Burnouf, c'est bien autre chose encore : Zoroastre lui-même est divinisé :

« O toi qui es donné en ce monde, donné contre les Dews, Zo-
» roastre, pur, maître de pureté, si je t'ai blessé soit en pensées,
» soit en paroles, soit en action, que ce soit volontairement, que ce
» soit involontairement, j'adresse de nouveau cette louange en ton
» honneur; oui, je t'invoque, si j'ai failli devant toi dans ce sacrifice
» et dans cette invocation [2]. »

La lumière étant, dans le zoroastrisme, le symbole d'Ormuzd, et les ténèbres, celui d'Ahriman, le culte des astres y occupait naturellement un des premiers rangs.

« J'invoque et je célèbre *le soleil* [3], j'invoque et je célèbre la
» la pleine lune, qui fait tout naître (et qui est) sainte, pure et grande [4].
» J'invoque et je célèbre le divin *Mithra*, élevé sur les mondes purs;
» les astres, peuple excellent et céleste, *Taschter*, astre brillant et
» lumineux ; la lune (dépositaire) du germe du taureau [5], le soleil
« éblouissant, coursier vigoureux, l'œil d'Ormuzd [6]. »

Outre la lumière visible des astres, il serait souvent aussi question dans le *Zend-avesta*, suivant Anquetil, d'une *lumière invisible* et plus sublime, la lumière primitive, qui serait comme le vêtement de la divinité, et à laquelle s'adresseraient également les louanges et les adorations des fils d'Ormuzd. Ce ne serait qu'une manière très-belle et très-élevée de se représenter le souverain être, plus

[1] *Zend-avesta*, t. I, p. 89.

[2] *Commentaire sur le Yaçna*, p. 585.

[3] Zend-avesta, *Izeschné*, p. 88.

[4] Id. ibid., p. 83. — M. Burnouf : « Je prie et j'invoque la pleine lune qui fait
» out naître (génie) pur, maître de pureté. » (*Yaçna*, 293.)

[5] Il s'agit du taureau d'où sont sortis, à l'origine, le genre humain, les animaux, les végétaux. Il y a dans le Zend-avesta plusieurs variantes de la création.

[6] *Zend-avesta, Izeschné*, p. 87. — La traduction de M. Burnouf est à peu près identique : « Je célèbre, j'invoque *Ahura* et *Mithra*, élevés, immortels, purs; et
» les astres, créatures saintes et célestes; et l'astre Taschter, lumineux, resplendis-
» sant; et la lune qui garde le germe du taureau; et le soleil, souverain, coursier
» rapide, œil d'Ahura-Mazda. » (*Comment. sur le Yaçna*. I, 375.)

jusqu'au bout, pour être tout à fait en demeure de juger cette triste théologie.

« Je t'invoque et je te célèbre, toi, feu, fils d'Ormuzd, avec tous les » feux.... J'invoque et je célèbre toutes les eaux données d'Ormuzd, » tous les arbres donnés d'Ormuzd... J'invoque et je célèbre... les » lieux (où sont) les troupeaux, les maisons dans lesquelles la nour- » riture est (en abondance)... le vent pur... tout le peuple de (l'Etre) » caché dans l'excellence, (peuple qui est) saint, pur et grand [1]. »

« J'adresse ma prière à la terre; j'adresse ma prière au sommet » des montagnes [2]... Je prie le zour [3] et je lui fais iescht [4]. Je prie le » Barsom [5] et je lui fais iescht [6]. Avec ce zour, avec ce Barsom, je » prie le premier des cieux et je lui fais iescht; je prie le premier de » la terre et je lui fais iescht; je prie le premier des êtres aquatiques » et je lui fais iescht; je prie le premier des animaux terrestres et » je lui fais iescht [7]. Avec ce Zour, avec ce Barsom, je prie le monde » qui existe, saint, pur et grand et je lui fais iescht, le monde qui est » (habité par) des êtres vivants [8] ».

Ce culte de la vie est tellement positif, dans le *Zend-Avesta*, que le simple contact de la mort y est une souillure qui attriste la nature entière[9], depuis les astres jusqu'à la racine des arbres. Les arbres, ont en effet, leur prière dans Zoroastre.

« Je prie tous les arbres donnés d'Ormuzd, purs, et je leur fais

[1] *Vendidad-sadé*, Izeschné, 1er hâ.

[2] *Izeschné*, 10e hâ. Anquetil, p. 113.

[3] Le *Zour* est une eau que le prêtre a bénie.

[4] *Iescht*, prière que les Parses croient accompagnée d'une bénédiction efficace.

[5] Faisceau de branches d'arbres.

[6] *Izeschné*, 2e hâ. Anquetil, I, 90.

[7] *Vispered*, 2e cardé, Anquetil, Zend-avesta, I, 92.

[8] *Vispered*, 2e cardé. Anquetil, Zend-avesta, I, 93.

[9] « Le soleil, ô sapetman (excellent) Zoroastre, la lune, les étoiles, sont fâchés de luire sur celui qui meurt, après avoir été souillé par un mort. Faites en sorte de plaire au feu, de plaire à l'eau, de plaire à la terre, de plaire aux bestiaux, de plaire aux astres, de plaire à l'homme pur, de plaire à la femme pure. » Anquetil, *Zend-avesta*, I, 361. — Voici comment M. Burnouf traduit le même passage : « Malgré lui, ô Spitama Zarathustra, le soleil éclaire ceux qui ont été en contact avec un cadavre; malgré elle la lune, malgré elles les étoiles les éclairent. En effet, le purificateur, ô Spitama Zarathustra, lorsqu'il délivre de *Naçu* (Dew féminin), celui qui a été en contact avec un cadavre, satisfait l'eau ; il satisfait le feu, il satisfait la terre, il satisfait la vache, il satisfait l'arbre, il satisfait l'homme pur, il satisfait la femme pure. » (*Journal asiatique*, 3e série, X, 20, 21, note.)

» iescht[1]. Je prie le bois, je lui fais iescht, ainsi qu'aux odeurs[2]. Je
» prie les morceaux d'arbre (venus) d'une bonne racine, purs et mis
» (sur la table)[3] ».

En un mot, il faudrait faire l'énumération de tous les êtres et souvent des différentes propriétés des êtres, si l'on voulait avoir une idée complète des sacrifices et des prières de la théodicée persane. Tout y est prié et adoré, tout, jusqu'au lait des animaux.

Les Mages ont même divinisé les êtres abstraits. Ils avaient une dévotion particulière pour les heures, les mois, les saisons, les années, les époques en général. Cela donnait lieu au culte des *Gâhs* et des *Gâhanbars*[4]. L'aurore, l'avant-courrière de leur astre bien-aimé, n'était pas oubliée par eux : « Nous adressons, disaient-ils, nos hom-
» mages à l'aurore fortunée[5]. »

Ils avaient fait un être tout puissant même de la source *Ardouisour*, jaillissant du trône d'Ormuzd :

« Portez-moi, source *Ardouisour*, dans le (lieu) des purs qui re-
» çoivent la nourriture céleste ; que mes désirs s'accomplissent ! Que
» j'aie un corps pur, et tout (ce qui m'est nécessaire) ! Exécutez en-
» tièrement ce que je désire au sujet de mes enfants ! O source Ar-
» douisour ! (donnez) cent grands tapis d'or (qui servent) de dra-
» peaux aux purs. (Donnez) dix mille habits bien faits, ô pure source
» Ardouisour, lorsqu'on fait trois cents, dix mille pures (prières) ;
» lorsqu'on fait dix mille prières de toute espèce à l'eau que le Temps
» a faite, a formée douce, secourable, élevée, transparente, de cou-
» leur d'or. O pure et bienfaisante source Ardouisour,... rendez tout
» vivant et donnez au roi une vie heureuse... O Ardouisour ! que
» j'obtienne une vie pure[6] ! »

Ainsi, l'Inde n'a rien dont les Persans pourraient être jaloux ! Avec un Dieu plus unique en apparence, le panthéon mazdéen est aussi peuplé que s'il avait été visité par le hideux polythéisme des Pouranas ! Le radieux Ormuzd y a disparu sous des ténèbres bien

[1] *Izeschné*, 2e hâ (suite).

[2] *Izeschné*, 3e hâ.

[3] Idem, ibid.

[4] Les noms des portions du jour (*gâhs*) ont été personnifiés par les Parses, et sont devenus des génies et des êtres considérés comme existants, au même titre que les Amschaspands et les Izeds. » (Burnouf, *Yaçna*, 179.)

[5] E. Burnouf, *Yaçna*, 180.

[6] Ieschts-Sadès, *Iescht de l'eau*, Anquetil, II, 182.

» encore comment une femme modeste peut aller déposer les se-
» crets de son cœur et de son âme dans cette âme souillée, blasée
» par les pensées les plus honteuses. »

Telle est la première objection.

Quant à nous, nous ne savons pas jusqu'à quel point l'homme a perdu le secret des turpitudes que l'on reproche aux guerres de religion; nous voulons bien croire que certaines abominations ont moins de généralité; mais les ténèbres du vice causent toujours quelques exceptions, et les modernes cours d'assises font à ce sujet des révélations assez odieuses ; or quelques rares que deviennent les grands crimes, il suffit qu'ils soient possibles pour que le prêtre, exposé à les juger un jour, soit initié à tous leurs modes; il serait déplorable pour lui d'être pris au dépourvu et de rester impuissant à juger le cas qu'on lui expose. Que penserait-on d'un médecin qui éviterait d'étudier certaines maladies contagieuses, sous le prétexte hygiénique de fuir le mauvais air de l'hôpital.

On s'effraie des impressions que doit produire sur un cœur jeune, ce tableau des hideux rafinements de la luxure? Ne voit-on pas, au contraire, que leur dégoûtante nudité fait détourner les yeux et soulève le dégoût; l'initiation dangereuse est celle qui présente le vice sous le vernis du plaisir et de l'élégance; mais le dépouiller de son faux éclat pour le montrer décharné, traînant avec lui le désordre des conséquences morales et physiques, c'est placer devant l'âme un bouclier protecteur, un préservatif plus efficace que toutes les leçons de simple morale spéculative. Bien imprudent serait celui qui voudrait garantir l'innocence du prêtre par une ignorance qui tiendrait de la nature angélique; s'il restait étranger aux troubles de la société, une révélation soudaine, murmurée dans le monde ou au confessionnal, le jetterait dans des voies tortueuses, et alors, dépaysé, au milieu d'une langue inconnue, d'émotions toutes nouvelles, il ne saurait que répondre au pécheur, que devenir lui-même; et peut-être suivrait-il par mégarde un chemin riant, qui le conduirait au fond d'un précipice.

En toutes choses, l'ignorance fut toujours mauvaise conseillère; elle est de tous les préservatifs le plus fragile et le plus dangereux; nous n'en voudrions pas même pour les jeunes filles; combien de pauvres innocentes s'aventurent tête baissée dans un labyrinthe émaillé de fleurs, parce que leur mère a négligé ou redouté de dévoiler ces sentiers fallacieux. Ces remèdes négatifs opposés à l'assaut des passions ressemblent à la tactique d'un général qui place-

rait son armée le dos tourné à l'ennemi pour éviter ou retarder la panique. Dès la première attaque, il ne manquerait pas de voir prendre la fuite à ses soldats. Quand on envisage et qu'on étudie son adversaire de loin et à l'avance, on se tient sur ses gardes, on se prépare au combat ; mais assailli brusquement et à l'improviste, on ne peut manquer d'être battu... Que l'on interroge le prêtre ; ce qu'il rapporte de la profonde analyse de la casuistique, c'est l'horreur des passions, c'est la résolution et le courage nécessaires pour les dompter en lui-même, et apprendre aux autres à les éviter ; bien loin d'employer ses connaisssances à souiller l'âme du pénitent par le cynisme du langage, il ne les fait servir qu'à éviter toute expression déshonnête, et il réserve toutes les couleurs de son style pour faire l'exposition de la vertu.

Ce que nous posons ici en règle générale, on essayera de le réfuter par des faits isolés ; on citera des noms propres, quelques anecdotes scandaleuses...... Certes, la confiance ne nous aveugle pas au point de nous empêcher de reconnaître qu'il est des exceptions aux règles les plus générales ; un sacrement ne suffit pas pour faire des saints impeccables ; le serpent vit partout à côté de la brebis, et le tigre habite les mêmes contrées que l'homme..... Mais une armée toute entière doit-elle être passée par les verges et licenciée parce qu'elle aura produit quelques déserteurs !....

» L'héroïsme de la foi qui fait surmonter les passions était » possible au moyen-âge, dit-on, par la raison que le prêtre » croyait alors, avec toute l'ardeur d'une conviction ferme ; mais » aujourd'hui il n'en existe plus de la force de Lopez de Véga, » lequel tombait en syncope toutes les fois qu'il consacrait l'hostie. » D'autre part, l'ascétisme, ce thermomètre irréfragable de l'ar- » dente piété, s'est éteint ; qui oserait comparer nos prêtres pleins » de force et de santé à ces premiers moines du moyen-âge, » exténués par les veilles, les jeûnes, les macérations, et chez » lesquels ils n'y avait pas seulement séparation du corps et de » l'âme, mais en quelque sorte *suppression du corps...* »

Voilà ce que l'on dit, ce que l'on répète....

Le sybaritisme de notre époque ne nous paraît pas bien venu à lancer cette objection contre le sacerdoce ; nous avons des prêtres de bonne santé sans doute ; mais si l'affaiblissement du corps était tolérable, lorsque le chrétien n'avait d'autre tâche que celle de s'offrir tout entier à Dieu, et de purifier son âme

par un anéantissement anticipé des tentations physiques; oserait-on faire au prêtre moderne un crime de son activité sociale, de son énergie, alors que le sanctuaire est assiégé par des ennemis acharnés, implacables! Quelle excuse aurait-il pour se réfugier dans les déserts de la Thébaïde, ou rechercher les invalides de l'infirmerie lorsque le combat est permanent! Ce serait trahison que de se renfermer dans sa retraite quand la trompette sonne; les jésuites que leur fondateur forma en armée militante, ont soigneusement interdit ces excès d'abstinence qui altèrent les forces expansives de l'esprit et du corps; ils n'ont conservé que la sobriété, la tempérance qui maîtrisent les passions sensuelles et fortifient d'autant les nobles ardeurs. Ces reproches, à l'endroit de la désuétude des mortifications débilitantes, ne seraient-ils pas dictés aux ennemis du sacerdoce par un intérêt personnel?.. Il serait assez avantageux pour nos petits athées, que MM. Lacordaire, Ravignan et bien d'autres fussent affaiblis au point de ne pouvoir faire planer leur grande voix sur leur immense auditoire..

Faut-il donc dévider ses boyaux comme ces moines de l'école espagnole pour faire acte de foi? Qui peut autoriser à douter de la conviction du prêtre moderne? Est-ce ce dévouement qui pousse tant d'hommes à aller affronter le plus affreux supplice chez les Malais ou chez les Coréens? tant de cœurs à quitter les douceurs de la famille, tant de citoyens à renoncer aux honneurs, aux profits que leurs talents leur assuraient dans le monde? tant de jeunes gens à divorcer pour toujours avec le plaisir enivrant que leur offrait la civilisation moderne? Quoi l'on trouve des laïques qui croient, eux qui n'ont pas respiré exclusivement l'atmosphère du sacerdoce, eux, que mille courants contraires ballottent dans ce monde d'agitation, et le prêtre, élevé comme Joas à l'ombre de l'autel, le prêtre imbu des sublimes aspirations religieuses ne voyant, n'entendant que de ce côté, il ne croirait pas!

Nous trouverons des contradictions qui répondront niaisement...
« Ces distinctions sur l'emploi des forces humaines, sur la ferveur
» religieuse, auraient pu trouver leur justification dans les siècles
» antérieurs, alors que les interprètes de la religion se montraient
» supérieurs aux laïques, non-seulement par leur conviction, mais
» par la culture de l'esprit. Aujourd'hui, ajoute-t-on, les rôles sont
» renversés, le laïque, du moins celui des villes, a généralement
» plus d'instruction que les prêtres, le paysan même qui a une fa-
» mille, des intérêts à défendre, ou qui est passé par l'armée, a plus

» d'expérience que son curé ; ce membre d'un sacerdoce, ignorant » et grossier, qui se recrute chez ces paysans du midi, intrépides » parleurs, qui, sans rien savoir, emploient leur arrogance à tendre » dans les choses spirituelles, un magnétisme grossier. »

Quoi, répondrons-nous, le paysan que l'on n'oblige à épeler l'alphabet que depuis dix ans, en sait plus que son curé qui pour le moins a nourri son esprit par des études classiques et trois années de théologie? Ces paysans des environs de Bordeaux qui dernièrement voulaient faire brûler leur curé, parce qu'ils prétendaient l'avoir vu dans les nuages, dirigeant la grêle sur la commune; ceux qui chaque jour, sur toute la surface de la France, vont consulter leur pasteur sur les persécutions des sorcières, des revenants, sur les sorts, seraient capables d'en remontrer à la majorité ecclésiastique?... Quant au conscrit qui a passé par l'armée, il sort vraiment d'une belle école de mœurs et de spiritualisme !... Dans quelle philosophie tombons-nous, grand Dieu! pour qu'on veuille élever l'élève de la force brutale au-dessus du ministre de la morale divine!... Pour une bonne fois, reconnaissons une distinction capitale dans les sciences. S'il s'agit de cuber des matériaux, d'analyser des acides, de calculer la marche des astres, d'opérer sur la matière physique enfin; le prêtre cèdera le pas sans regret au laïque; mais si l'on pénètre dans la connaissance de l'esprit, des choses divines et humaines; si on descend dans les profondeurs de l'âme, il reprend ses droits, et dispute le terrain pied à pied à ces entasseurs de mots sonores qui élèvent leur échafaudage philosophique, leur prétendue découverte sociale, les uns à l'envie des autres, comme des concurrents qui aspirent à la gloire du *brevet d'invention*..... Quant à la naissance modeste de la plupart des prêtres, est-ce sérieusement qu'on ose, dans un siècle d'égalité, la leur objecter comme un motif de réprobation? C'est retomber au dernier échelon des préjugés de castes que le 18e et 19e siècles ont renversés. Quelles ridicules récriminations! Quand les hommes quittent la charrue pour aller verser leur sang sur les frontières, ou s'élever par l'intelligence et le travail dans la classe industrielle, on célèbre leur gloire; et lorsqu'ils se vouent à la mission la plus intellectuelle, la plus noble, celle de la direction du cœur, on les repousse du pied, en les appelant *gens grossiers, pleins de ruses, ardents à gagner les ames et à dominer les femmes.*

Oui, le sacerdoce recrute la majorité de ses membres dans cette population morale et laborieuse de petits propriétaires, où s'est

réfugié tout ce qui nous reste de vertus, de traditions patriarchales!.. Qui oserait dire que ce n'est pas à cette origine qu'il doit, surtout en France, la conservation de cette pureté, de ce désintéressement qui le maintient comme un oasis au milieu de l'aridité moderne !... Quand le Christ chercha des apôtres, s'adressa-t-il aux classes solidifiées par l'or, ou évaporées par une folle science ? Non il descendit dans ces rangs que l'on appelle les derniers de la société, et qui n'en sont que les premiers, car ils en forment la base ; et ces hommes, très-ignorants, dont riaient les fortes têtes doctorales, formulèrent un petit code simple, sans recherche, sans habileté de forme, mais inimitable par la pensée ; car cette pensée venait de Dieu... et ce code, vieux de dix-huit siècles, mais jeune d'immortalité, régit encore le monde, où il est enseigné par des milliers de prêtres, paysans comme les apôtres, qui ne songent point à substituer leur pensée humaine à la pensée de Dieu ; par eux, cette pensée catholique pénètre si solidement dans l'esprit de tout enfant de village que plus d'un berger en montrerait à maint grand docteur... Chose admirable et sainte ! que mille catholiques se rencontrent en quelque lieu du monde que ce soit, ils n'auront qu'une même formule sur les éternelles questions de Dieu, de l'immortalité, de la vertu et du vice ; que deux philosophes, à quelque secte qu'ils appartiennent, viennent à discuter sur les principes les plus élémentaires; deux mots ne seront pas échangés que la mésintelligence, l'antagonisme éclateront entre eux.

Voilà dix-huit cents ans que l'Evangile, ce code si modeste, si désaprêté, dirige le monde, il voit chaque jour éclore, s'allumer, s'éteindre, des milliers de systèmes qui se succèdent comme les fusées du feu d'artifice..... météores, quelquefois resplendissants, ils montent vite, menacent de tout incendier, et ce sont eux, clartés éphémères, qui retombent et meurent, laissant le monde sous l'égide du petit livre immortel qu'ils prétendent effacer, et qui survit à tout...

2° ACCUSATIONS CONTRE LA PÉNITENTE.

Après avoir contesté la conviction, le dévoûment, la vertu, la science du prêtre; on attaque le dévoûment la conviction, la vertu de la pénitente avec autant de brutalité; peu à peu on l'entraîne dans la conspiration du mensonge, de la fourberie, de la trahison, de la débauche, enfin, et voilà le prêtre et la femme, les deux choses les plus respectables, les plus saintes de la société, plongés

dans le plus profond, le plus horrible des égoûts; l'acte d'accusation de nos philosophies n'hésite ni dans les pensées ni dans les expressions, il a toute la clarté de la violence.

« Les momeries de la dévotion, y est-il dit, en résumé, ne sont » qu'un mécanisme d'habitudes, très-habilement exploité par le prê- » tre, homme plein de calcul qui sait fomenter les pratiques à son » profit; d'ailleurs il n'est plus de dévôtes aujourd'hui qui croient » avec crainte et sincérité; la pensée du jugement ne plane plus sur » le confessionnal; cette armoire de chêne noir n'est qu'une boîte à » fascination: l'église n'est qu'un théâtre où les décorations de la fan- » tasmagorie servent à capter l'imagination des femmes, à les attirer » dans le piége de la confession; le prêtre régnant dans cette im- » mense hauteur de l'église, portant la tête dans l'auréole des bou- » gies, à travers les ombres mystérieuses des piliers et des statues, » n'est plus pour elles un simple pontife; mais un prophète. Trans- » figuré par ce cadre grandiose, il promène son regard dominateur » sur tout ce peuple à genoux, il plane dans sa chaire à la hauteur » des voûtes; il fait trembler la femme et l'enfant, et c'est lui cepen- » dant, qui, archange terrible, descend homme tendre et ému, dans » le mystère du confessionnal. L'enfant et la femme tremblants, » bientôt le confesseur aura sondé les replis de leur pensée dans des » profondeurs que le mari lui-même n'aura jamais atteint dans les » épanchements les plus intimes; peu à peu il règnera en maître ab- » solu sur cette âme, il règnera non-seulement en roi, mais en Dieu, » jusqu'à ce que l'orgueil insatiable élevant la voix de la concupis- » cence lui fera dire: pour posséder réellement, entièrement, c'est peu » d'avoir l'âme, il faut aussi le corps... » Ici nous devons détourner » les regards des machinations dégoûtantes dans lesquelles on en- » traîne et la femme et le prêtre. Elles dépassent tout ce que les » pamphlétaires des 15[e] et 18[e] avaient oser tenter. »

Nous avons voulu arriver tout d'une haleine jusqu'au fond de cet abîme satanique pour n'avoir plus à descendre, et pouvoir remonter au contraire sur la voie de la vérité.

La femme n'est plus *croyante*...

Et quel autre mobile que la foi pourrait lui faire affronter le froid de l'église, la triste solitude de ses voûtes? car tout n'y est pas pompe et fête, et les cérémonies imposantes y sont encore assez rares.,. Qui lui donnerait la force de braver les esprits forts, souvent de rester en lutte avec son mari, ses proches? Quel attrait dans le sens mondain de ce mot, pourrait-elle trouver dans l'aveu qu'elle

fait de ses fautes à un être supérieur dont elle redoute les reproches? Toute pensée religieuse à part, on devrait savoir reconnaître tout ce qu'a de pénible pour l'amour-propre cette accusation minutieuse de sa propre vie, cet abaissement de sa dignité aux yeux de l'homme devant lequel elle voudrait le plus paraître sans défaut!... Quoi de plus mortel à l'orgueil et à l'insouciance de l'habitude que cette déclaration vigilante de toutes les faiblesses journalières? On redoute la fascination du temple et du pontife, mais cet homme, dont on indique la majesté comme un moyen de captation inévitable, n'est plus un homme, ses formes disparaissent sous le lourd manteau de drap noir; son regard constamment fixé vers le ciel ne rencontre celui de ses auditrices que passagèrement et par mégarde; sa voix, loin d'attirer à lui, en éloigne au contraire; car elle parle sans cesse de Dieu, de la mort, de l'éternité; il n'y a plus là d'homme, il ne reste qu'un pontife; pontife rendu grand par celui qu'il adore; mais humble et faible dans ses relations avec la créature qu'il instruit, car il appelle la pénitente sa sœur; comme elle, il confie ses faiblesses à un autre homme, il se frappe la poitrine, il baise la poussière du sanctuaire; tout le ramène donc à la fragilité, à l'égalité humaine. Si parfois il imprime la crainte et la peur, ce n'est pas en son nom, c'est au nom du Dieu qu'on a offensé... Mais cette frayeur salutaire, tout étrangère qu'elle est à sa personne, ne pourra jamais, quoi qu'on en dise, devenir pour la pénitente le motif attractif de rapprochements tendres d'abord, coupables ensuite. La marche des sensations du cœur est trop connue : nul ne croira que l'homme qui fait peur puisse plaire, attirer à lui pour des motifs que la pudeur n'avoue pas... La femme a certains rapports avec la faiblesse et la vive sensibilité de l'enfance; or, rien n'est plus répulsif pour l'enfant que la frayeur; c'est par elle qu'on le dompte, par elle qu'on l'éloigne du danger. Quel est le maître en l'art de plaire qui présentera l'effroi comme tenant la clef des cœurs. Est-ce la tête de Méduse qu'Homère place sur la ceinture de Vénus pour la faire triompher?

Et, alors même que nous accorderions ce que ces calomniateurs soulèvent de dégoûtant à l'endroit des entreprises du prêtre, qui oserait prendre toutes les femmes pour les complices volontaires des suborneurs de confessionnal? Si certaines d'entre elles étaient conduites sur une pente glissante par des monstres revêtus d'un caractère respecté, pense-t-on qu'elles ne reculeraient pas? et si, par ménagement pour la religion, la femme consentait à s'éloigner en gardant le silence, la mère, si vigilante pour soustraire l'oreille de sa

fille à une conversation légère, son cœur à toute impression dangereuse, la mère oublierait-elle son devoir au point d'aller conduire elle-même sa fille dans le confessionnal mystérieux où elle saurait par expérience que le prêtre emploie son autorité à souiller les imaginations, à corrompre les âmes?... Une telle supposition est un outrage sanglant à toutes les femmes; il n'en est pas une, eût-elle perdu sa sévère vertu dans le tourbillon du monde, qui voulût exposer sa fille au danger qu'elle-même saurait braver. Ici la femme accusée fera appel à toutes les mères, comme le fit jadis une reine infortunée accusée d'un crime infâme envers son fils, et un cri d'indignation général la justifiera... Mais on n'a reculé devant le cynisme d'aucune accusation pour établir la corruption et la trahison de la femme sur la plus grande échelle. On ne s'est pas contenté de la montrer trahissant ses devoirs d'épouse; mais encore l'amitié fraternelle, l'amour maternel et filial pour vendre la famille toute entière. Ces suppositions sans preuves tombent d'elles-mêmes devant la puissance des faits incontestables...

Par quelle exception diabolique le prêtre soulèverait-il toutes les mauvaises passions qui peuvent troubler la famille? N'est-ce pas lui qui encourage et dirige ces organisations de la charité, crèches, salles d'asiles, maisons de refuge pour les orphelines, sociétés de bienfaisance sous toutes les formes? n'est-ce pas lui qui désigne parmi les femmes les plus pieuses, les patronesses de ces associations? Ainsi celui-là même qui engage les femmes à devenir les mères adoptives des enfants pauvres, les anges gardiens des jeunes filles exposées à la subornation, celui qui dilate leurs vertus chrétiennes à l'avantage de tous les rangs de la société, irait éteindre en elles, dans leur propre famille, ces mêmes vertus, cette même charité qu'il les engage à départir sur la grande famille chrétienne!

Suivez dans ce monde ces deux époux nouvellement refroidis; la femme animée de jalousie ne sait d'abord montrer qu'un visage chagrin, un regard, une parole brusque, elle est fière de retirer sa main quand son mari approche la sienne; celui-ci n'était que chancelant, bientôt il devient résolu dans le travers. Mais un jour cette femme sort avec son voile, moins inquiète, plus résignée, elle pénètre dans l'église et y reste quelques instants. Quand elle rentre au logis, le mari reconnaît un changement qui l'étonne; ses moindres désirs ne rencontrent qu'obéissance, la femme s'étudie à ressaisir par la douceur, l'empire qu'une rivale avait déjà conquis. Ce brusque revirement de conduite, qui l'a opéré? Qui a fait à cette

femme un devoir d'être douce, prévenante, affable, quand elle ne savait concevoir que brusquerie et dépit? celui que l'on ose appeler aujourd'hui *l'envieux, l'ennemi secret du mari*; et que l'on appelait précédemment le pacificateur des familles, titre mérité, sanctionné par les siècles. Quiconque ira confier ses peines à l'armoire de chêne noir, y trouvera à toute heure, en tous lieux, la même morale, les mêmes conseils. Bien peu de couples ont le privilège de traverser les longues années du mariage sans éprouver un de ces accidents qui mettent le bonheur conjugal en péril. Ici les maris sont tombés dans cette fureur du jeu qui compromet les fortunes; là, on perd en quelques semaines tout ce qui faisait la joie et la félicité, parents, enfants, amis. Eh bien! dans ces malheurs, que l'on s'adresse à Dieu, par l'intermédiaire de celui qui lie et délie sur la terre; chacun recevra assez de résignation pour arrêter ses larmes, assez de force pour supporter les coups les plus cruels. Que d'autres au contraire, détournés de la vie pieuse, restent séparés de Dieu par le désespoir, quelles issues trouveront-ils? Le suicide dans la haine, la mort dans le désespoir, ou l'étourdissement dans les plaisirs coupables..... Les romans les plus avancés, eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de laisser tomber par mégarde de grandes et utiles leçons... Chacun a lu dans les *Mystères de Paris* l'intéressante épisode de Madame d'Harville : qui lui a tendu la main au moment où elle allait tomber? un prince qui malheureusement sent un peu la féerie de Cendrillon? Bien à plaindre serait celle qui n'attendrait son salut que d'un Rodolphe. Mais il est un guide que l'on trouve toujours sur la voie, toujours à portée au moment difficile; un guide institué par Dieu, n'ayant d'autres missions que celle de ramener qui s'égare, de sauver qui se perd. Cet homme a mission sainte et spéciale; osera-t-on prétendre qu'il est moins zélé, moins capable que le grand duc de Jérolstein..?

3. LA FEMME ET SA MISSION.

Toutefois, nous le reconnaissons avec nos antagonistes; les meilleures leçons de résignation et de douceur données par le directeur n'empêchant pas un déplorable vide de s'être glissé dans les rapports de l'homme et de la femme; le mari suit une voie, sa compagne une autre; mais est-ce la femme qui dévie et quitte la bonne, est-ce elle qui recule; est-ce l'homme qui progresse seul comme on veut le prétendre? On parle même de ses prétendus progrès religieux, à qui remontent-ils? Au docteur Spinoza ou au docteur

Straus, à un demi-siècle ou à dix ans? Cependant voilà les Codes nouveaux de certains hommes; celui de la femme, au contraire, remonte d'un bond à Jésus-Christ, d'un autre à Dieu, créateur du monde..... Avant le 18e siècle l'homme marchait de front avec la femme dans la route; l'homme la quitte, la femme continue d'y avancer d'un pas sûr, et l'on se plaint qu'elle abandonne le mari, quand c'est lui seul qui rebrousse chemin à la face des siècles..... Qu'on remette nos femmes en présence de leurs aïeules du 1er, du 10e, du 17e siècles, elles prononceront les mêmes prières dans la même formule; qu'on place leurs maris en face des croisés ou seulement des contemporains de Louis XIV, quel point de contact auront-ils avec eux?... Pas un?... Et puis, l'on vient nous dire que la femme *manque à sa mission*, *trahit le mari*, *vend la famille;* dites plutôt qu'elle gémit d'être seule, d'un autre côté du foyer, intellectuellement séparée de son mari par toutes les aberrations du philosophisme!... Jeune fille, quand on vient demander sa main, elle vous interroge sur votre foi; — et pour la tromper, vous allez vous agenouiller à l'église; même au confessionnal. Ah! si vous aviez la franchise de persévérer dans ce retour, vous pourriez désormais marcher de front avec elle, et le mariage serait véritablement l'union des affections et des idées; mais les apparences nécessaires une fois remplies, vous faites volte face; vous reprenez vos chemins ténébreux; et alors comment vous comprendrait-elle?... Quand le soir, à la table commune, elle glisse un mot de Dieu, de religion, de culte, vous haussez les épaules, et si elle vous demande : où donc est la vérité, où donc est Dieu? Vous vous jetez dans une phraséologie redondante dont les adeptes seuls comprennent les hiéroglyphes, comme dans la francmaçonnerie, mais où la femme ne peut rien saisir, rien, si ce n'est qu'il ne s'agit plus de Christianisme, de Judaïsme, de Mahométisme; mais plutôt de Polythéisme épicurien.

Nous avons vu dans ces derniers temps, de très-honnêtes philosophes[1], fort dégagés de préjugés, réclamer au nom de la femme une grande part dans l'éducation des enfants; part qu'elle exerce déjà dans la direction des filles! Plût au ciel que ce vœu fût exaucé! Nous arriverions à la destruction radicale de tous les sophismes anti-religieux; car cette éducation de la femme serait religieuse; appliquée à l'origine de l'intelligence de l'enfant, elle empêcherait

[1] A leur tête M. Aimé Martin.

l'erreur d'éclore et d'envahir son esprit. Quelle est la mère chrétienne qui conduirait son fils à ces prédications étranges où la foi, le culte, deviennent matières à satires et à pamphlets ? Quelle est celle qui ne les nourrirait pas de tous les principes fondamentaux de la religion qu'elle professe, de la foi conjugale dont elle est la colonne, de tous les dévoûments, de toutes les vertus dont elle a conservé l'ardeur et la pureté? Quelle est celle enfin qui ne mettrait pas sa gloire à faire des héros chrétiens, nouveaux croisés, prêts à consacrer toute leur force intellectuelle et physique à défendre la Jérusalem attaquée? Demandons à l'histoire quels hommes a déjà su former la direction des femmes? Quels furent les guides, les précepteurs de ces trois héros : saint Augustin, Constantin, saint Louis : trois femmes, sainte Monique, sainte Hélène, Blanche de Castille; et ces grands exemples se reproduisent chaque jour sur des noms plus modestes, et principalement sur ces générations de jeunes filles qui, répandues ensuite dans la société, dans la famille, deviennent la base et les soutiens de ce qui survit de plus ferme et de plus pur dans un siècle corrompu.

Oui, toute jeune fille dirigée par sa mère est confiée par elle à la pension, au couvent, qui lui offrent le plus de garanties morales et religieuses. Le directeur ecclésiastique y forme son cœur; le plie à la vertu, à la foi, et il continue à conserver sur elle une autorité salutaire, bien longtemps après qu'elle est entrée dans le monde, quelquefois toute sa vie. Là est la cause de la supériorité morale de la femme sur l'homme; fait immense, universel, contre lequel nous défions le sophisme le plus hardi de protester. Etudiez l'intérieur de la famille dans toutes les classes de la société, mais surtout dans les classes élevées; soyez de bonne foi, ne remarquez-vous pas entre les deux sexes une démarcation qui les ferait supposer appartenir à des siècles différents? Peut-être dira-t-on que la pudeur n'a pas les mêmes lois, les mêmes conséquences pour la femme et pour l'homme; que les écarts de ce dernier ne troublent pas la famille comme le désordre des femmes; nous nous inquiétons peu de cette objection inventée par les passions des plus forts.... Dieu n'accepte pas ces démarcations devant lui, l'homme et la femme sont les deux moitiés d'un même être, pour eux le devoir et la vertu n'ont pas une balance; observez les exemples qui, tous les jours, s'offrent à vos yeux, l'homme, pris dans l'immense majorité, ne vit-il pas dans un état de dérèglement honteux? La femme, au contraire, ne sauve-t-elle pas elle seule les principes de la vertu? Ce contraste est telle-

ment entré dans nos mœurs qu'on n'y prend presque pas garde, il semble, au laisser aller avec lequel on le traite, que les choses ne peuvent aller autrement... Mais représentez-nous le tableau qu'offrirait la société, si la femme, au milieu de tant de gens acharnés à attaquer tout devoir, ne trouvait pas assez de force pour les défendre; nos familles deviendraient des lieux infâmes; et nous égalerions les temps néfastes de Sardanapale? L'éducation chrétienne, cette continuité de préceptes et de conseils que le confessionnal ne cesse de donner à qui les lui demande, nous préservent seuls de ces affreuses conséquences... Que l'on se livre, à toutes les recherches statistiques, est-ce l'usage de la confession qui remplit les cadres de l'adultère, de la prostitution?.... C'est là que nous portons le dernier défi; les faits ne sont pas aussi complaisants que les arguties!... Descendons même jusqu'aux annales du crime, les cours d'assises sont assez abondamment pourvues de grands crimes depuis vingt ans. Demandez à leurs héros s'ils ont été conduits là par le relâchement des casuistes, si ces auteurs lâches et cruels de tant d'empoisements ont puisé leurs cruautés dans l'étude des Molinistes... Nous parlions de l'infamie prélevée sur les basses classes; la perversité ne s'en contente plus, elle cherche à envahir plus haut par les prédications les plus dangereuses. Théâtre, roman, ne semblent pouvoir remuer l'attention blâsée que par l'étude subtilisée de l'adultère et de la débauche. Qu'on deguise ces choses comme on voudra; qu'on les parfume de style et de belles manières, de musiques et de jeux de mots; la tactique est toujours la même...

Etrange préoccupation des ennemis du confessionnal, ils s'emportent contre l'amollissement entièrement oublié de quelques casuistes, lorsque la dépravation prend ses plus bruyantes trompettes pour se prêcher à grand fracas; on dénonce aux maris l'empire d'un confesseur qui retient trop longtems la femme à l'Eglise, lorsque la promiscuité est prêchée ouvertement par des journaux à elle, des romanciers à elle, des philosophes à elle, des socialistes à elle... La chose est assez grave pour que les positions soient enfin franchement dessinées et les masques jetés à terre... La morale est malade, tout le monde lui reconnaît la fièvre et cherche des antidotes: celui qui propose la fermeture du confessionnal méritait bien quelques lignes d'objections... Nous nous adresserons, nous, à la femme pour lui rappeler ses droits et enhardir son courage...

Femmes bénies, qui placez votre première gloire en la vertu, com

prenez bien la nouvelle position que l'on vient vous faire. Cette porte de l'église qui s'ouvrait librement pour vous laisser respirer l'air pur de la foi, de l'espérance, de la résignation ; on veut y placer des verroux dont l'endurcissement sceptique tiendra la clef; on vous enchaînera au logis, et le mari parfaitement rassuré sur toute chose pourvu que vous ne puissiez plus être pieuse, ira vous chercher les romans les plus élégamment dévergondés pour vous distraire et vous dédommager. Jamais situation ne fut plus solennelle : femmes, c'est de vous que la société attend son salut ! Pour une si grande mission où puiserez-vous des forces? Ah ! il suffirait de chercher dans votre grand cœur pétri de dévoûment et d'amour ! Mais l'histoire vous offre une autre source, c'est le souvenir de vos propres grandeurs... Nos aïeux, les Gaulois et les Germains, vous prêtaient dans les conseils, mêmes politiques, une autorité que les plus grands historiens ont dû admirer; la marche des siècles n'amoindrit pas vos prérogatives ; la brillante et loyale chevalerie éleva le sexe sur un piédestal qui tenait du sacerdoce et du culte : tournois, guerre, poésie, fêtes, tout marcha sous l'inspiration de la beauté, et le baron le plus orgueilleux, le plus jaloux, respecta toujours en vous la liberté suprême de la conscience et des cultes ; la consolation suprême du confessionnal...

Mais hélas ! que le progrès fasse encore un pas à la lueur de la philosophie la plus intolérante ! alors l'Eglise devient suspecte, on la montre comme un coupe-gorge, un *parc-aux-cerfs;* le prêtre en est le satyre et la femme la bacchante..... En présence de ces calomnies odieuses, il faut que la femme se redresse et prenne l'attitude ferme, que lui donne une haute vertu. La maladie sociale est grave, mais elle n'est pas mortelle. Qui oserait prendre notre espoir pour chimérique ? Le sexe n'a-t-il pas plus d'une fois sauvé le monde ? et avant qu'une héroïne délivrât la France, une vierge n'avait-elle pas racheté l'humanité ? Cette Vierge, la femme chrétienne la prise pour modèle, pour protectrice; elle met sa gloire à l'imiter par son amour, son dévouement et sa candeur. Objet sacré d'émulation et de vertu, cette Vierge remplit l'existence de l'épouse catholique, à elle montent toutes ses prières, toutes ses aspirations profondes et suaves... Que l'homme abdique l'espoir de guérir les ulcères de la corruption ; sa voix, ses écrits ne dépasseront pas le résultat d'une petite renommée sonore, à la femme seule appartient la rénovation efficace et réelle, en formant le cœur de l'enfant, en maintenant le jeune homme dans cette première voie, en ramenant

enfin l'époux qu'a égaré une fausse philosophie, et le plus souvent l'ignorance..... comment en désespérerait-elle? N'a-t-elle pas ici l'amour humain pour servir de levier aux plus nobles institutions?

Mais, faut-il le dire? une déplorable lacune s'est glissée dans nos mœurs, et la femme n'exerce aujourd'hui ce sacerdoce salutaire avec toute efficacité que sur l'enfant. Là, elle est souveraine; pas de jeune âme qui, dès ses premières années, n'appelle la prière et ne rêve parmi les anges sous l'œil de sa mère, sous la crainte et l'amour de Dieu; pas de jeune âme qui ne naisse véritablement au Catholicisme en naissant à la vie. On peut prévoir ce que serait la société, ce que serait le triomphe religieux et moral, si cet égide de la mère pouvait continuer son action. Mais la jeunesse succède à l'enfance, l'écolier tombe sous la direction du mari, la femme pleure, ne veille plus sur lui, que de loin, et ses conseils et ses souvenirs vont tous les jours s'effaçant dans la négligence du collége, dans le détraquement de camarades plus avancés en âge.

Cela serait peu cependant si, au sortir des cours, le jeune homme rentrait sous l'impression des idées de famille. La confiance en sa mère ayant diminué avec l'âge, qui serait naturellement appelé à lui succéder dans ce cœur, à remplir ce besoin d'affection, à continuer le sacerdoce du sexe ?... La sœur, l'amie de la sœur !...... La jeunesse ne peut avoir de confiance qu'en la jeunesse. L'adolescent, vivant en rapport de société avec la jeune fille de son rang, dans lequel il doit finir par chercher sa compagne, partageant ses habitudes, ses distractions incessantes, épurées par l'éducation, trouverait là le double exemple de la retenue, de la politesse et des principes religieux. Au lieu de cela, il fuit les jeunes personnes de son bord pour former des liaisons plus faciles; parfois aussi il s'y voit entraîné par la pruderie exagérée de certains grands-parents, qui le mettent en suspicion auprès de leurs filles, et si la porte lui est ouverte par la tolérance, un regard défiant, une observation soucieuse, jette le silence, la réserve entre ces deux êtres faits pour se comprendre..... Le jeune homme, bien promptement dégoûté; à un âge d'expansion, abandonne la partie, se retire, et il fixe définitivement ses relations dans une classe inférieure, qui devrait lui être étrangère; et bientôt, aux mœurs perdues, à l'honnêteté oubliée, il faut ajouter la foi pervertie par les compagnons de débauche plus endurcis dans cette vie misérable.

Maintenant, quel principe entre le fils et la sœur, entre le jeune homme et la jeune fille; ils sont appelés à s'unir un jour, et en at-

tendant, ils se sont séparés comme s'ils étaient de deux races ennemies... plus de rapports entre eux ; un salut de convenance et voilà tout... Notre appel devrait s'adresser aux jeunes hommes pour les rappeler auprès de celles qu'ils ont quittées pour des liaisons mercenaires ; mais nos interpellations seraient trop acerbes ; nous ne parlons qu'aux femmes aujourd'hui... Que certaines mères montrent moins d'effroi et de pruderie ! que les jeunes filles ne tombent ni dans l'excès de la rigidité, ni, par opposition, dans cette liberté du monde artistique où l'on ne cherche à conquérir que par les sens ? Il ne faut faire les Adriennes de Cardoville qu'avec réserve ; car dans ces agaceries minaudières elles seront toujours vaincues par les héroïnes du sensualisme qui ne mettent que peu de bornes à leurs concessions ; c'est par une raison grave et haute, un esprit étendu et cultivé ; c'est par l'âme et le cœur enfin qu'elles doivent rétablir leur empire sur les âmes. C'est là un domaine d'où les danseuses de l'opéra ne sauront les expulser. Le moyen âge agissait ainsi, chevaliers et damoiselles marchaient de front dans le chemin de la vie. La femme savait retenir l'homme auprès d'elle, et l'homme songeait moins à quitter la société honnête, pour aller se cacher dans les basses orgies. Alors les deux époux savaient se suffire, se comprendre, et le mariage n'était pas une simple formalité de convenance, une commandite légale de deux fortunes, de deux positions.

Aujourd'hui double malheur, le jeune homme vit hors de la religion, hors de la morale, hors de l'urbanité, et il s'éloigne à tel point de la femme de son rang, qu'il ne pourra plus la comprendre. Aussi quand la force des choses veut que la vie de famille ressaisisse ce fils depuis longtemps perdu, qu'arrive-t-il ? On lui présente une personne qu'il ne connaît pas ou qu'il connaît mal. Jeune fille timide, épouvantée ; jeune homme gauche, dépaysé, sachant parler à peine la langue chaste de sa compagne, quelle union intime pourraient-ils former ? L'époux est incapable d'apprécier la religion de la femme ; la femme est inhabile à satisfaire un mari blasé sur les plaisirs matériels... De là, il faut le dire, tous les divorces réels proclamés en fait, malgré la loi qui les prohibe en droit ; mais ne désespérons pas : la France était perdue quand Jeanne d'Arc la sauva.

La femme, quel élément eut jamais plus d'autorité, plus de puissance ! Beauté, maternité, charme de toute la vie, elle a conservé dans son âme la foi, les mœurs, en dépit des prédications insidieuses du scepticisme. C'est là une haute et sublime position : mais elle

doit s'agrandir encore en arrachant l'homme au gouffre matérialiste où chaque jour il s'enfonce davantage. Gloire aux mères, admirables pour initier l'enfant à la foi et l'y retenir tant qu'il reste sous leur tutelle directe! Mais ajoutons : Courage, courage à la jeune fille pour retenir dans le bien celui qui doit devenir son époux, et l'arracher par une affection pure, franche, modeste, aux viles séductions qu'il méprise même en les écoutant! Que la jeune fille sache reprendre cette position perdue seulement depuis deux siècles, quand elle deviendra femme, elle n'aura pas de peine à la garder.

CENAC-MONCAUT.

Histoire Philosophique.

HISTOIRE DE L'ÉCLECTISME ALEXANDRIN DANS SA LUTTE AVEC LE CHRISTIANISME;

Par M. l'abbé J.-M. PRAT.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

La question des miracles fut facilement tranchée. La vie d'Apollonius de Tyane avait paru. On forgea de semblables romans sur les anciens coryphées de la philosophie, et on leur fit opérer des prodiges d'autant plus surprenants que l'imagination des Romains était plus fertile et plus hardie. Les éclectiques eux-mêmes cherchèrent dans la magie et la théurgie des prestiges qui pussent leur tenir lieu de miracles; et se mirent à en faire, dans l'obscurité, il est vrai, mais par cela même d'autant plus merveilleux. Ainsi ils espérèrent neutraliser la preuve que les chrétiens tiraient, soit en faveur de la religion, soit contre le paganisme, des miracles de J. C. et de ses disciples.

« En effet, lorsqu'ils eurent environné la mémoire du plus fameux philosophe » de la gloire menteuse des prodiges, lorsqu'ils eurent attribué à leur secte le » pouvoir d'en faire, ils prétendirent audacieusement que les miracles ne prou» vaient point la divinité de Jésus-Christ, puisqu'ils ne prouvaient point celle » des philosophes et des thaumaturges de leur secte. » Le Verbe divin était donc à leurs yeux tout au plus l'égal de leurs grands hommes. « Les plus fana» tiques de la secte, plus méchants ou moins fourbes, trouvèrent ces conces» sions indignes de la philosophie, et loin d'accorder à Jésus-Christ la sa» gesse, ils lui refusèrent même la probité; mais les hommes de la secte, dont

[1] Voir le 1er article au nº précédent, ci-dessus p. 90.

» la méchanceté était plus profonde, persistèrent à céder à Jésus-Christ le » titre de sage, pour lui arracher plus sûrement sa qualité divine. Afin de don» ner plus de poids à leur sentiment, ils le prêtèrent à Apollon lui-même, et » dictèrent à sa prêtresse des oracles dans lesquels ils affectaient surtout de nier » sa divinité, tout en rendant hommage à sa sagesse, à sa puissance, à sa vertu. » Mais comment accorder ces éloges apparents avec la haine qu'ils portaient » aux chrétiens? Pourquoi admirer le maître et détester les disciples? Rien » n'embarrasse des hommes décidés à mentir; les éclectiques répondaient que » J.-C. n'avait point enseigné la doctrine professée par les chrétiens; que, loin » de condamner les dieux comme ses soi-disant disciples, il les avait honorés » et avait entretenu avec eux des relations intimes. Dès les commencements de » la secte, cette imposture obtint une faveur qui dut satisfaire la perfidie des » éclectiques : on vit des esprits modérés, qui, ne pouvant adopter toutes les » calomnies et les injures jetées d'abord par le fanatisme des Juifs et des païens » contre la personne adorable du Sauveur, reconnurent et honorèrent en lui » les vertus et les lumières d'un sage. L'empereur Alexandre Sévère avait » placé son portrait dans son *Laraire*, à côté de celui d'Orphée, d'Abraham et » d'Apollonius, auxquels il rendait également ses hommages. »

Tel était le plan d'attaque de l'éclectisme contre l'Église de Dieu. Ce plan, on peut bien le penser, ne présenta pas d'abord cet ensemble de combinaisons. Était-il possible qu'un ouvrage enfanté par la passion ne fût pas exposé à être modifié par la suite? « D'ailleurs, un système combiné pour réunir et coaliser toutes les superstitions, toutes les opinions contre la religion chrétienne, laissait à chacun des éclectiques la liberté d'y ajouter les fantômes de son imagination; en effet, les principaux de la secte vinrent tour à tour graver leur nom sur un monument qui devait transmettre à la postérité, et la honteuse défaite du philosophisme et le glorieux triomphe de la religion. »

Tandis qu'à Rome Plotin posait la première pierre de cette Babel, Olympius, au milieu d'Alexandrie, dirigeait ses efforts vers le même but. Mais ces deux hommes, autrefois condisciples, se vouaient mutuellement la haine qu'ils portaient l'un et l'autre au christianisme. Olympius chercha donc dans la *Goëtie* les moyens de nuire à son rival. Mais Plotin, initié plus avant dans les mystères de la magie, fit retomber ses maléfices sur Olympius lui-même; et, un jour, au milieu de ses disciples, il interrompit la conversation pour s'écrier avec enthousiasme : « Maintenant, maintenant, le corps d'Olympius se replie et se plisse » comme une bourse; oui, maintenant ses membres se déchirent, ses os cra» quent et se brisent. »

Cette petite anecdote, racontée par Porphyre, peut servir de spécimen des miracles de Plotin.

A ces champions du paganisme, l'Église opposa les siens. Après Héraclas, l'école chrétienne d'Alexandrie avait eu pour successeur saint Denys, puis saint Pierius, surnommé par ses contemporains le nouvel Origène, et un homme au vaste savoir, à la parole puissante, Anatole, était monté dans la chaire d'Ammonius Saccas. Ces docteurs firent échouer toutes les tentatives d'Olympius; et, en

même temps, du fond de la Palestine, où il s'était retiré, le grand Origène lançait contre Celse sa foudroyante réfutation, qui mettait le philosophisme en émoi.

Cependant Plotin, abandonné de ses disciples, expirait en Campanie chez un de ses amis. « Son sang, dit J. Firmicus Maternus, se glaça d'abord dans ses » veines; une pourriture fétide se répandit ensuite dans tous ses membres; et » bientôt tout son corps fut un cadavre putréfié auquel une âme restait encore. » Fin bien digne d'un homme qui se croyait au-dessus de la divinité, et qui, invité à prendre part à un sacrifice, avait répondu : « Ce n'est point à Plotin à » aller trouver les dieux, mais aux dieux à venir trouver Plotin. »

Nous faisons grâce à nos lecteurs des prodiges dont son romancier entoure ses derniers moments. Mais ce qu'il est curieux de savoir, c'est que, consulté par Amélius, un des plus fameux disciples de Plotin, si celui-ci méritait les honneurs divins, Apollon répondit par cinquante vers hexamètres, où il chanta avec enthousiasme, non sans avoir invoqué les Muses, les louanges du nouveau dieu.

Chose étrange et à peine croyable! un pareil homme a rencontré des admirateurs dans notre siècle. Mais, en vérité, que peut-on admirer dans ce grimoire inintelligible que les disciples de Plotin ont gratifié du titre d'*Ennéades*, quand même on y trouverait l'arrangement que Cudworth y voit bénévolement? Pour nous, nous cherchons vainement sur quels titres on a pu décerner à cet extravagant les titres pompeux de *grand homme*, de *génie vaste*, de *penseur profond*, d'*esprit sublime*.

Les mêmes titres et même celui de *pieux* ont été décernés à son élève Porphyre. Nous ne nous en étonnons pas. Nous savons qu'il existe des hommes qui, avec le mot de progrès à la bouche, veulent nous faire reculer d'un siècle, et prennent à tâche de *restituer en bonne fame et réputation* les ennemis du nom chrétien. Il faut néanmoins reconnaître dans Porphyre une imagination brillante, une mémoire prodigieuse, une vaste érudition; de la profondeur, comment en trouver dans les écrits pleins d'erreurs et de contradictions qu'il nous a laissés? Ce qui nous étonne souverainement, c'est que des écrivains, bien intentionnés d'ailleurs, ont tenté de justifier ses grossières inconséquences. Ils y ont vu l'état d'une âme cherchant à fixer ses incertitudes, se débattant au milieu d'étranges angoisses, cherchant la vérité sans pouvoir la rencontrer nulle part. Certes, c'est bien mal connaître le caractère de l'impiété. Que de contradictions ne rencontre-t-on pas dans Rousseau et dans Voltaire! Faut-il en conclure qu'ils cherchaient la vérité, qu'ils étaient indécis sur le choix d'une religion? Non, mais animés, comme Porphyre, d'une haine aveugle et constante contre la religion, tous les moyens de l'attaquer leur étaient bons; et reculant sans cesse devant une raison victorieuse, ils prenaient, selon les circonstances, les positions les plus opposées. Les contemporains de Porphyre n'ont pas pris le change sur ses véritables intentions; ils l'ont mieux jugé quand ils l'ont appelé *homme cher à l'enfer*, *fléau de la justice et de la piété*, *défenseur fanatique de l'impiété*, *impie*, *blasphémateur*, *impudent et furieux calomniateur*

teur de l'Église. Le décret par lequel Constantin, voulant flétrir les sectateurs d'Arius, leur impose le nom de *Porphyriens*, témoigne assez quelle idée ce coryphée de l'éclectisme avait laissée de lui. L'histoire va nous apprendre si Constantin avait raison.

Après avoir suivi les leçons d'Origène, puis celles du célèbre Longin, Porphyre vint se ranger parmi les disciples de Plotin. Ses deux premiers maîtres parlaient le langage de la raison ; leur enseignement ne pouvait convenir à cet homme atrabilaire ; il fallait à son imagination dévergondée l'enthousiasme de l'éclectisme. Accueilli avec empressement par son nouveau maître, il fit tant de progrès sous sa conduite que bientôt il fut chargé de résoudre les objections qui arrivaient en foule. Plotin conçut pour lui la plus vive affection, chose bien naturelle entre deux âmes de même trempe, aussi l'appelait-il « la gloire de » son école et la gloire de ses disciples. »

Porphyre justifia cette prédilection et ces éloges. Monté dans la chaire de Plotin, il y déploya la plus profonde malice ; la connaissance qu'il avait de nos dogmes, et dont il abusait étrangement, en fit l'ennemi le plus perfide et le plus redoutable peut-être de la société chrétienne. Comprenant fort bien que de calomnieuses déclamations étaient impuissantes contre une religion fondée sur tant de preuves, il résolut d'en saper les bases. Une des principales preuves de la divinité de J.-C., ce sont les prophéties : Porphyre en nia l'authenticité, comme on le fit au 18e siècle, parce qu'elles sont trop claires. Mais les vertus des chrétiens, leur courage, leur patience, leur charité, cette voix des faits qui parlait si fort en faveur de leur religion, comment l'étouffer ? En forgeant sans cesse de nouveaux héros, en attribuant à la secte éclectique des prodiges et des mœurs comparables au moins à ce que la religion chrétienne avait offert de plus grand et de plus saint. Attaquer le christianisme, ce n'était pas tout ; il fallait encore soutenir le paganisme, et pour cela, comme nous l'avons déjà dit, lui donner au moins une apparence de raison, expliquer ses symboles et ses allégories. Porphyre ne faillit pas à la besogne. Quelques extraits du livre de *l'antre des nymphes* surtout seraient assez curieux : les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas d'en donner.

« Il y avait 28 ans que Porphyre occupait à Rome la chaire de Plotin, expliquait, commentait son système et le modifiait selon les circonstances...

» Les calamités, dont l'empire fut affligé à cette époque, lui fournirent une matière abondante de calomnies : la peste qui, depuis Gallien, dépeuplait l'empire romain, était, selon lui, le juste châtiment que les dieux infligeaient à la terre pour avoir abandonné leur culte et embrassé celui d'un homme crucifié... Ces sarcasmes unis aux instigations des ministres des faux dieux, et aux sollicitations furieuses de la mère d'Aurélien, magicienne de profession, réveillèrent la cruauté naturelle de ce prince et lui arrachèrent un édit sanglant contre la religion, qu'aux premiers jours de son règne, il avait paru vouloir dédommager des persécutions de Dèce et de Valérien. La main de Dieu le frappa avant qu'il pût être témoin des succès de sa barbarie ; mais il laissait après lui des exécuteurs fidèles de ses dernières volontés, et la persécution devint d'autant plus

atroce après la mort d'Aurélien que, pendant un interrègne de six mois, rien ne réglait la cruauté des bourreaux. L'état de choses qui suivit l'interrègne ne fut pas plus favorable au Christianisme : des révolutions rapides et successives élevèrent de nouveaux princes au pouvoir pour les en renverser ensuite. Après l'empereur Aurélien, Tacite, Probus, Carus, Carin et Numérien paraissent tour à tour sur le trône ensanglanté des Césars, et bientôt ils y sont immolés comme sur un brillant échafaud, par des traîtres ou des compétiteurs plus habiles. Au milieu de tant de bouleversements qui donnent aux magistrats et à tous les païens la liberté de satisfaire impunément leur rage contre la religion chrétienne, les philosophes poursuivaient leur projet avec toute l'activité d'une haine qu'excitaient encore les circonstances.

» Porphyre, leur coryphée, élevé sur la chaire de l'éclectisme la plus brillante de l'empire, dirigeait de là toute sa secte et la guidait dans ses attaques contre le Christianisme. Ses écrits, lus avec avidité dans les écoles des provinces, les animaient toutes de son esprit, leur développaient son plan d'attaque, en même temps qu'il le leur expliquait lui-même par son exemple. »

Sa haine dut triompher quand il vit paraître l'édit de persécution extorqué par sa secte à Dioclétien. Dioclétien, homme d'un esprit vaste, puissant, hardi, mais d'un caractère faible, était dominé par le féroce Galère, qui, lui-même, était poussé par les fureurs de sa mère, paysanne grossière et superstitieuse, et par celle d'Hiéroclès, courtisan philosophe, et l'homme le plus perfide du monde, si Porphyre n'eût existé. L'empereur hésita longtemps avant de signer l'édit barbare; il soumit cette question à un conseil où Galère eut soin d'introduire avec lui Hiéroclès et de lâches philosophes, qui, voués à la ruine du Christianisme, voyaient dans le César l'instrument de leur haine, flattaient bassement et nourrissaient ses passions pour les lancer plus cruelles contre les adorateurs du vrai Dieu; avec eux y entrèrent des prêtres des idoles et des courtisans, créatures ou adorateurs du César. Il est inutile de dire la décision de ce conseil. Dioclétien, l'homme le plus droit de l'assemblée, ne pouvait s'en contenter : il voulut que les dieux prononçassent dans leur propre cause, et fit interroger l'oracle d'Apollon. Apollon ne pouvait manquer de *galériser*, comme il avait *philippisé* jadis. Cette persécution fut donc l'œuvre du philosophisme.

« Tous les supplices à la fois fondirent sur les chrétiens; le paganisme, la philosophie triomphaient; il ne manquait à la religion chrétienne qu'un genre d'outrages, et l'éclectisme ne voulut pas le lui épargner. Toute la secte applaudissait aux souffrances de son odieuse rivale; le vieux Porphyre se félicitait d'avoir vécu jusqu'à ce jour pour jouir d'un spectacle si conforme à ses désirs; il ne lui restait plus à souhaiter que l'entière extinction du christianisme pour voir son ouvrage accompli; le gouverneur de Bithynie, le lâche Hiéroclès, peu content de voir les temples du vrai Dieu crouler sous sa main impie, et ses adorateurs fidèles expirer pour l'amour de J.-C. dans les supplices, voulut encore ajouter l'insulte à la barbarie. Il publia contre le Christianisme deux livres de blasphèmes. » Parmi les nombreux imitateurs de sa rage se distingua, aussi en Bithynie, un éclectique dont l'histoire ne nous a pas transmis le nom, mais dont

elle fait une peinture hideuse. Les traits de ce tableau peuvent s'appliquer à tous les philosophes d'alors.

Au torrent d'injures continuellement vomies par l'éclectisme, le Cicéron chrétien, l'éloquent Lactance, opposa le livre des *Institutions divines*, et l'érudit évêque de Césarée, Eusèbe Pamphile, celui de la *Préparation évangélique*. Leurs solides apologies ne purent arrêter la persécution; elle dura encore dix ans après que Porphyre eut terminé sa longue vie, constamment et opiniâtrement employée à la ruine de la religion de Jésus-Christ.

Mais, tandis que Maximien Daïa poursuivait avec acharnement l'œuvre satanique de Dioclétien, de Maximien Hercule et de Galère, tandis qu'il se faisait demander par les députés des principales villes de sa domination la démolition des églises, le bannissement ou la mort des chrétiens, tandis qu'il faisait brûler tous les exemplaires de l'Écriture sainte qu'il pouvait saisir; qu'il inventait, sous le nom de Pilate, des *Actes* de la condamnation de J.-C., remplis des plus affreux blasphêmes contre ce divin Sauveur et qu'il ordonnait de faire apprendre par cœur aux enfants dans les écoles, un prince dont Dieu bénissait les intentions et les armes, faisait goûter la paix à l'Eglise dans la partie de l'empire soumise à sa juridiction. C'était Constantin qui bientôt, vainqueur du paganisme en la personne de Maxence, et maître de tout l'empire, devait planter la croix sur le Capitole et faire asseoir, malgré les sollicitations et les oppositions de la philosophie, le Christianisme sur le trône.

Une ère bien différente de celle qui vient de s'écouler s'ouvre pour l'éclectisme. « Les malheurs des temps, dit Eunape, imposaient aux adeptes un si- » lence prudent, les soumettaient à un secret convenable aux mystères et digne » des prêtres, au moment où l'empereur Constantin renversait les temples les » plus célèbres et bâtissait des églises au Dieu des chrétiens. » Ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'alors l'éclectisme réduit à se transformer en société secrète pour éviter l'animadvesion du prince, trama dans l'ombre des complots contre son odieuse rivale, en attendant le jour de la vengeance. Après Porphyre, la suprématie de la secte avait été dévolue à Jamblique, son élève, que son enthousiasme théurgique, rendait digne d'un poste si éminent. Né à Chalcide, en Cœlesyrie, il avait d'abord suivi les leçons d'un philosophe nommé Anatolius qui enseignait l'éclectisme en Orient. S'il égala son second maître pour le fanatisme, il lui fut bien inférieur sous le rapport des talents. « Comme écrivain, » dit un savant critique, Jamblique n'a point de mérite. Il compilait, il copiait, il » ajustait les idées des autres à ses propres rêveries, qu'il ne sut jamais exposer » avec clarté[1]. » En revanche, nul homme ne fut plus fécond en prodiges. Nous en citerions quelques-uns, et assez plaisants, si nos lecteurs ne savaient déjà que, toujours fidèle à son plan, la secte éclectique ne rougissait pas d'intéresser l'imposture à sa cause, et d'inventer des miracles. Mais ce qu'il est bon de remarquer, ce sont les moyens employés par Jamblique et ses disciples, d'après le témoignage même de son historien, pour grossir le nombre des

[1] Schœll, *Hist. de la littér. grecq. prof.*, liv. v, c. 72.

adeptes de la philosophie. C'étaient précisément les mêmes que mettaient, et que mettent encore en usage les éclectiques modernes. Le petit passage que nous allons citer aura donc tout à fait le mérite de l'à-propos. « Toujours aux aguets des talents naissants, dès qu'un jeune homme s'annonçait avec quelque esprit, ils lui donnaient les éloges les plus outrés, afin de l'entraîner dans leur parti. Connaissant assez, par leur expérience personnelle, combien l'homme est porté à croire le bien qu'on dit de lui ou de ses ouvrages, quelque peu d'ailleurs qu'il soit mérité, ils se servirent très-adroitement de cette faiblesse de l'esprit humain pour attirer dans le piége ceux que l'honneur ou des principes sages éloignaient de leurs fausses doctrines. Ils vantaient les talents, l'esprit et la raison de ceux qu'ils voulaient séduire; ils n'oubliaient point non plus de s'étendre en louanges pompeuses sur les moindres bagatelles qu'ils avaient produites : ils étaient destinés à exercer une grande influence sur leur siècle ; ils étaient faits pour propager les bons principes ; ils devaient contribuer à réformer le monde et servir à la régénération universelle du genre humain ; les sages les admiraient et mettaient en eux leurs plus douces espérances... Si l'on ne répondait à tant d'encouragements que par une froide indifférence, on était déclaré *profane*, incapable, indigne de recevoir la *lumière*. Quant à ceux qui avaient la faiblesse de s'enivrer de l'encens séducteur, on les proclamait *fils de la sagesse;* puis bientôt on leur disait le mot d'ordre et on les mettait avec les autres à travailler au *grand œuvre* [1]. »

Jamblique mourut à Alexandrie, dans un âge fort avancé, peu de temps après un certain Alypius, qui jetait aussi un grand éclat sur la secte. On pense donc que cette ville fut le théâtre de ses jongleries. « L'éclectisme déserta Rome et l'Italie, lorsque l'idolâtrie cessa d'y tenir le siége de son empire. L'esprit inquiet et sophistique des Orientaux lui offrait plus de ressources. Jamblique, le premier, le rétablit donc aux lieux où il avait pris naissance, et ce fut de là qu'il se répandit dans les principales villes de l'Asie avec les disciples de ce philosophe, qui, après sa mort, y allèrent secrètement propager sa doctrine. »

Les sectaires cependant sortirent quelquefois de leurs ténèbres pendant cette période. Lorsque, voulant délivrer l'Eglise des troubles de l'hérésie, après l'avoir délivrée de la fureur des persécutions, Constantin eut convoqué à Nicée le concile qui devait foudroyer l'arianisme, les éclectiques accoururent en foule dans cette ville. Fomenter les divisions parmi les chrétiens, jouir du spectacle des controverses et en faire le sujet de leurs railleries, enfin disputer avec des vieillards étrangers à leurs arguties, desquels ils se promettaient d'avoir facilement raison, tel était leur but.

On dit même qu'Arius en avait appelé une foule à Nicée pour soutenir son parti, au moins par leurs clameurs. La doctrine d'Arius et celle de l'école plotinienne, tendaient en effet au même but, la ruine du christianisme, dont elles sapaient les fondements en niant l'une et l'autre la divinité de J.-C. Disons, en passant, qu'au milieu des joies malignes que les éclectiques purent se donner

[1] *Spectateur français au* 19[e] siècle, t. IV, p. 43 et suiv.

à Nicée, ils eurent le désapointement de voir l'un des principaux d'entre eux embrasser la foi catholique à la parole d'un de ces vieillards qu'ils avaient d'abord dédaignés.

Voici encore quelques traits de leur audace. L'empereur visitait un jour les travaux exécutés par ses ordres à Byzance. Une foule de ces présomptueux philosophes, s'approchant de lui, lui reprochèrent amèrement d'avoir abandonné les dieux de l'empire pour adorer un supplicié; puis il lui demandèrent de disputer en sa présence, avec l'évêque Alexandre, sur la question de la religion. Constantin y consentit, et, après bien du tumulte, la discussion va s'ouvrir lorsque celui à qui ils ont confié leur cause reste muet au commandement de l'évêque.

Ce mauvais succès ne put ralentir leur ardeur. Un des plus fougueux, Sopater d'Apamée, osa venir à la cour, accuser le Christianisme en présence de l'empereur. Il ne s'en tint pas là : son fanatisme l'aura sans doute porté à quelque trait d'insolence, ou même à quelque complot criminel [1], dont la mort fut le juste prix. Les encyclopédistes n'ont pas manqué d'adopter pleinement les impudents mensonges d'Eunape sur la mort de Sopater, ni de s'exhaler en banales déclamations contre Constantin.

Le châtiment de leur confrère rendit les éclectiques plus prudents. Non contents de tenir leurs assemblées plus secrètes, d'entourer de plus de mystères leurs opérations théurgiques, ils se dispersèrent dans plusieurs contrées de l'empire.

« OEdesius, leur chef depuis la mort de Sopater, douta même quelque temps » s'il n'abandonnerait pas une profession devenue si dangereuse. Dans cette » perplexité, dit Eunape, il eut recours aux dieux, leur adressa une petite » prière qu'il avait apprise de Jamblique, son maître, et par laquelle il les conjurait de vouloir bien l'éclairer sur le parti qu'il avait à prendre en de si » fâcheuses conjonctures. Ses vœux furent exaucés; pendant son sommeil, les » dieux lui apparurent et lui firent en vers hexamètres une réponse qu'il ne se » rappela plus à son réveil. Tandis qu'il cherchait avec anxiété, dans ses souvenirs, les termes précis de l'oracle divin, il fit venir un de ses serviteurs pour » lui laver la figure. Quelle ne fut pas la surprise d'OEdesius lorsque celui-ci » lui fit observer que sa main gauche était toute couverte de lettres! C'étaient » précisément les hexamètres qu'un génie prévoyant avait gravés sur sa main » pour secourir sa mémoire infidèle. OEdesius rendit aux dieux d'humbles » actions de grâces pour cette nouvelle faveur, et, baisant avec respect la main » dépositaire de l'oracle, il y lut avec reconnaissance les avis suivants :

» Les Parques, qui filent les jours des humains, t'abandonnent le choix de ton » sort; si tu veux passer ta vie dans les cités, au milieu des hommes, ton nom » sera porté jusqu'aux nues; si tu préfères mener au pâturage des troupeaux de » brebis et de taureaux, la vie pastorale t'assure aussi l'immortalité et une place » parmi les dieux. »

[1] Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. I, p. 251. (in-8°).

OEdesius fut forcé par ses disciples de prendre le premier parti, bien que le moins sûr, car la mort de Constantin et le massacre de sa famille, digne châtiment de plus d'un acte injuste et violent, n'avait pas mis les éclectiques dans une meilleure position.

Échappé à ce massacre que l'on a regardé non comme un prétexte pour rétablir l'autorité des princes légitimes, mais comme une réaction ourdie de longue main par les païens, Julien, neveu de Constantin, fut confié par Constance à l'eunuque Mardonius, homme plus attaché à la morale stoïcienne qu'à celle de l'Évangile. Les funestes impressions de cette éducation de 14 ans ne purent être effacées par les leçons de maîtres sincèrement chrétiens, sous lesquels il passa ensuite 6 années au château de Macelle en Cappadoce. De retour à Constantinople, Julien fréquenta les écoles publiques de cette ville : il y obtint de brillants succès que l'empereur vit avec un dépit d'autant plus violent que l'opinion publique le faisait digne du souverain pouvoir et le destinait au trône. Julien fut éloigné, et envoyé dans l'Asie-Mineure pour y continuer ses études.

Là trônait OEdesius au milieu de ses nombreux disciples, tous personnages à miracles, cela va sans dire. Les plus illustres étaient Prisque, Maxime Eusèbe, Chrysante, Libanius, la sorcière Sosipatra et Eustathe, son digne époux, que l'on voit figurer dans une ambassade de Constance à Sapor, roi de Perse. C'était le préfet d'Orient, Musonien, qui l'y avait fait entrer, en considération de sa facilité à manier la parole. Eunape ne pouvait manquer de broder sur cette circonstance un roman à la louange de son héros.

Tels furent les hommes que trouva Julien à son arrivée dans l'Asie-Mineure. Constance lui avait sévèrement enjoint de n'avoir aucune relation avec eux et nommément avec Libanius, accusé de magie et d'un délit plus honteux qu'Eunape n'a point osé qualifier, et, pour cela, récemment chassé de Constantinople. L'injonction de Constance irrita la curiosité de Julien. Quand il ne pouvait converser avec l'éloquent sophiste, il lisait furtivement ses œuvres et les lisait avec avidité. Les éclectiques, de leur côté, mettaient tout en œuvre pour attirer dans leur parti un prince dont la protection et la connivence pouvaient relever leur cause désespérée. Ils dressèrent une comédie, dont le cardinal Gerdil a si bien démêlé l'intrigue, et parvinrent à livrer le nouvel adepte aux mains de Maxime, le plus fanatique théurge de toute la secte.

Constance, informé de la conduite de Julien, avait témoigné un vif ressentiment. Pour l'appaiser, le prince eut recours à une vile hypocrisie. « Quoique Julien, dit Libanius, eût changé de religion, il professait néanmoins toujours la même, ne lui étant pas permis de découvrir ses véritables sentiments...... Julien connaissait le meilleur parti, mais il suivait extérieurement le plus sûr. »

De l'Asie-Mineure, Julien fut envoyé en Grèce. Des sophistes faisant de la philosophie et des lettres un trafic sordide, une foule d'écoliers, la plupart païens et livrés à un effroyable débordement de mœurs, voilà ce qu'il trouva dans Athènes. Le bruit de son arrivée l'y avait précédé. Qu'on juge de la réception qui lui fut faite par la tourbe des païens et des éclectiques en particulier, don les espérances reposaient en lui. Julien était déjà tout gagné à leur cause, mais

la crainte de l'empereur le forçait de garder en public, à leur égard, une retenue qu'ils conprenaient bien; et de se montrer extérieurement chrétien, tandis qu'en secret il se faisait initier aux mystères d'Eleusis, par un prêtre que Libanius ne nomme pas, mais qu'il qualifie *le seul impeccable parmi les mortels*. Qui dira ce qui alors se trama dans l'ombre entre Julien et ses amis? Le prince s'engagea formellement à rendre au paganisme son ancienne splendeur, la secte prit des mesures efficaces pour le mettre en position d'exécuter un jour ses promesses; l'histoire va nous révéler le reste.

Une intrigue de cour est ourdie, et l'empereur qui hait Julien lui donne sa fille en mariage avec le titre de César, et les Gaules pour département. Des talents militaires incontestables, de brillantes victoires, un extérieur simple, des manières familières, une grande frugalité, lui gagnèrent avec le secours des visions, des songes et des présages l'affection des populations et de l'armée composée presque entièrement de païens. Constance en conçoit de l'ombrage; il ordonne au César de congédier une partie de ses troupes: mais les légions rappelées se mutinent, elles élèvent leur général sur un bouclier et le proclament Auguste.

Dans ce mouvement, si habilement concerté, on verra sans doute autre chose qu'une émeute militaire, quand on se rappellera que le César traînait à sa suite une foule de devins, de théurges et de sophistes.

Enfin, voilà qu'une belle nuit le soleil s'avise d'interrompre Julien dans son sommeil pour lui faire le prédiction suivante: « Lorsque Jupiter sera à l'extré- » mité du Verseau, et que Saturne entrera dans le vingt-cinquième degré de la » Vierge, Constance, empereur d'Asie, finira tristement ses jours. »

La prédiction se vérifia d'une manière trop fidèle. L'opinion publique fut convaincue que Julien n'était pas plus étranger à l'événement qu'à la prophétie, et quinze siècles n'ont pas encore pu diminuer la violence des soupçons.

Qui peindra la joie et l'insolence des éclectiques en voyant leur adepte monter sur le trône des Césars! Leur règne est venu! Julien a jeté le masque; il a cherché à effacer en lui jusqu'au caractère de chrétien, par la dégoûtante cérémonie du *taurobole*. Il importait en effet à la gloire du Christianisme qu'un homme qui allait se souiller par tant de folies et de cruautés déclarât solemnellement qu'il n'était plus chrétien.

Élu pontife de toute l'idolâtrie, l'infâme ne rougit pas d'emprunter le langage de l'Évangile dans les instructions qu'il donne aux prêtres des faux Dieux. Lui-même leur donne l'exemple: il remplit avec une ardeur incroyable ses fonctions sacerdotales; il rétablit légalement le paganisme.

« Aussitôt que Julien eut publié son édit pour le rétablissement de l'idolâtrie, » dit saint Jean Chrysostome, on vit accourir à la cour, de toutes les parties du » monde, les magiciens, les enchanteurs, les devins, les augures et les diseurs » de bonne aventure; le palais se trouva alors encombré de vagabonds, de » gens sans aveu, sans honneur. Ceux qui, pour leur sorcelleries et leurs ma- » léfices languissaient dans les mines ou dans les prisons, ceux qui traînaient » dans de vils emplois une misérable existence, tous ces hommes improvisés

» prêtres, sacrificateurs, étaient comblés des faveurs impériales. Julien dédaignant, aux jours de fête, le cortége des généraux et des magistrats, s'honorait » de la compagnie de jeunes débauchés et d'infâmes courtisanes. »

Disons cependant que parmi les sophistes de l'époque, il y en eut un qui n'eut point de part à la curée; ce fut Thémistius. Cet homme, bien que professant l'éclectisme, méprisait trop la théurgie, pour mériter l'amitié de Julien. On croirait à peine avec quelle bassesse l'empereur mendiait les louanges et les flatteries d'un Maxime, d'un Chrysante, d'un Libanius, d'un Priscus, d'un Himérius, d'un Oribase, si l'on n'avait encore sa correspondance. On ose à peine dire qu'il quittait le Sénat et les affaires les plus sérieuses pour les aller recevoir.

De pareils conseillers ne pouvaient que le pousser à la ruine du christianisme. Un passage de saint Grégoire de Nazianze va nous dépeindre le caractère de la persécution de l'apostat. « Julien, dit-il, avait compris qu'une guerre ou» verte contre les chrétiens lui attirerait le reproche de cruauté, compromet» trait ses espérances et tromperait sa haine. L'histoire des persécutions précé» dentes lui avait appris que notre religion y avait puisé une nouvelle force, au » lieu d'y trouver sa ruine; il lui parut plus sûr et plus adroit de cacher ses » coups, de combiner l'artifice avec la violence, l'appât des récompenses avec » la terreur des menaces ou des exécutions..... Telles furent les bases de son » plan d'attaque : il laissa à la populace tout l'odieux de la violence et de la » cruauté; il ne lui ordonna pas expressément de maltraiter les chrétiens, mais » il l'autorisa dans ses fureurs par un silence calculé ou par une approbation ou» verte.... Véritable Protée qui prenait toutes les formes, il affichait une appa» rente bonté plus cruelle qu'une persécution déclarée, et des moyens de per» suasion plus efficaces que la violence; il voulait par là se ménager la ressource » de sévir avec toute sa cruauté naturelle, quand il aurait eu l'air d'épuiser la » clémence. Une autre tactique qu'il avait encore mieux concertée, ce fut de » s'assurer à l'avance, par le choix de ses officiers civils et militaires, les exé» cuteurs dociles de ses barbares projets... Il renouvela donc toute la face de la » cour, d'où il exclut les anciens officiers; il exila les uns et fit mourir les au» tres, sous prétexte qu'ils étaient trop affectionnés à l'ancien état des choses, » mais, dans la réalité, parce qu'ils avaient été serviteurs de Dieu, monarque » absolu de tous les hommes. »

Julien qui ne voulait que faire des apostats et redoutait de faire des martyrs, tendit des piéges au peuple et à l'armée; mais les vexations les plus raffinées furent pour le clergé catholique. Il accorda sa protection aux hérétiques, aux donatistes surtout, et ne cessa de fomenter parmi les sectes ces scandaleuses divisions qui, sous le règne précédent avaient causé de si affreux ravages dans l'Eglise. On sait tout ce que les catholiques eurent alors à souffrir. Julien ne s'en tint pas là. Comme il ne redoutait pas moins la science et l'éloquence des docteurs chrétiens que leur union et leurs vertus, il leur interdit non seulement l'enseignement, mais encore l'étude des lettres, leur enjoignant de se borner « à expliquer Luc et Mathieu dans les églises des Galiléens, » en un mot, les renvoyant à leurs sacristies, comme l'on dirait aujourd'hui. Ne semble-t-il pas

que l'Université royale de France a puisé sa législation dans les décrets de Julien, et que ses grands-maîtres ont pris ce pédant pour patron ? Encore l'Apostat avait-il laissé toute liberté d'enseigner à deux chrétiens qu'il ne pouvait s'empêcher d'estimer, Prohérèse et Victorin. Mais ces deux illustres maîtres aimèrent mieux descendre de leurs chaires que de profiter d'une faveur exceptionnelle, qui, du reste, les honorait si peu. Ecébole, un de leurs collègues ne sut point imiter un si bel exemple, il sacrifia sa conscience à sa position : l'Eglise eut à pleurer un apostat de plus.

Croira-t-on, après ce qu'on vient de lire, qu'il s'est rencontré des têtes assez fêlées pour vouloir réformer le jugement de quinze siècles et soutenir que Julien ne mérite pas le titre de persécuteur ! Voici un petit passage fort curieux d'un auteur contemporain : « Julien, dit il, écrivit contre les chrétiens; il les poursuivit armé tantôt du sarcasme, tantôt de l'injure. La *Satire des Césars* renferme contre eux d'absurdes calomnies.... Sans doute, il développait dans ses *sept livres contre les chrétiens*, toutes les calomnies qui composaient autrefois l'*odium generis humani*..... Qu'il ait porté le trouble dans l'Eglise, en excitant les évêques les uns contre les autres; qu'il ait favorisé les hérétiques et exilé les orthodoxes; ce sont des faits certains et qui doivent peu surprendre, surtout quand on songe que les dissensions implacables des chrétiens (lisez des *hérétiques* avec les *catholiques*) ne donnaient que trop d'occasion aux *violences* des magistrats.) » Notez bien que tout ceci est dit pour prouver que Julien ne fut point persécuteur. Singulière preuve ! qui nous dispense de citer et le martyre cruel de saint Basile d'Ancyre, et l'ordre de faire mourir le grand Athanase, et l'exil de Jovien et de Valentinien, et la destitution de ce magistrat qui avait châtié des idolâtres pour avoir massacré des chrétiens, et cette ironie sanglante que le philosophe couronné avait toujours à la bouche, quand les disciples de l'Evangile portaient quelque plainte à son tribunal : « La loi du Galiléen vous oblige de souffrir les maux en patience. »

Tout cela n'était que le prélude du grand œuvre qu'il méditait, et auquel il devait se livrer tout entier après avoir vaincu les Perses. Alors il devait anéantir jusqu'au nom du Christianisme; en attendant, il voulut se donner le plaisir de faire mentir les prophéties en essayant de relever le temple de Jérusalem : on connaît l'issue de cette tentative.

Cependant les oracles, aussi bien que ces foules de jongleurs et de théurges qu'il traînait à sa suite lui en promettaient une éclatante, à lui, *en qui l'âme d'Alexandre était passée*.

Il part pour la Perse, les éclectiques triomphent et demandent avec insulte aux chrétiens consternés *ce que fait le fils du charpentier*. Tout-à-coup un cri de mort se répand dans l'empire : *le Galiléen avait vaincu*. Les rôles sont changés; il ne reste plus au philosophisme tremblant que la faible consolation que de déifier son héros, tandis que les temples chrétiens retentissaient de chant d'allégresse et d'actions de grâces. Les orateurs sacrés célébraient à l'envi la délivrance de l'Eglise ; mais le triomphe des enfants de Dieu ne ressemble pas à celui de leurs ennemis. « Le pardon, s'écriait le sublime Grégoire de Nazianze,

en terminant son discours sur Julien, le pardon nous vengera mieux que les violences; c'est ainsi que nous nous élèverons au-dessus de ceux qui nous ont offensés. Montrons-leur quelle différence il y a entre les maximes que nous avons reçues de J.-C., et la doctrine qu'ils ont reçue des démons. Faisons à Dieu le sacrifice de nos ressentiments, en reconnaissance de ses bienfaits.... Le Seigneur n'a pas besoin du secours de ses serviteurs pour se venger de ses ennemis: c'est à lui qu'appartient la vengeance; il nous commande la soumission à ses volontés saintes, et la charité même envers nos ennemis. Montrons-leur donc la bonté que notre Dieu nous commande; pardonnons-leur, si nous voulons qu'au jour du jugement la sentence du souverain juge nous soit favorable. »

Avant d'accepter l'empire que lui offrait l'armée, Jovien déclara hautement que, comme chrétien, il ne voulait pas commander à des païens: « Ne crains rien, lui répondit-on tout d'une voix, tu commandes à des chrétiens. » C'est alors que la terreur et le désespoir des philosophes furent à leur comble: on les vit se dépouiller de leur barbe, de leur manteau, fastueuses livrées de leur profession, pour se soustraire à la vengeance qu'ils croyaient voir planer sur leurs têtes: ils avaient la conscience de leurs crimes, et le règne si court de Julien avait été assez long pour montrer à quels excès pouvait se porter leur fanatisme.

Jovien aima mieux agir en chrétien qu'en vengeur, se bornant à défendre les cérémonies magiques et les sortiléges, il permit à chacun le libre exercice de son culte, et laissa malgré le conseil des grands de l'empire, Libanius exhaler en paix ses lamentations sur la mort de Julien, si injurieuses au nouveau règne.

Les plaies de l'Église se fermaient peu à peu: Athanase et les autres évêques orthodoxes reparaissaient au milieu de leurs peuples, en dépit des menées soit secrètes, soit ouvertes des hérétiques.

» La mort de Jovien ne tira pas l'éclectisme de son humiliation: le pieux Va-
» lentinien était monté sur le trône. Malgré la voix publique, qui attribuait à
» la magie les accidents les plus ordinaires, les effets les plus naturels, Valen-
» tinien ne s'écarta jamais de sa modération habituelle à l'égard des théurges.
» Mais Apronien, gouverneur de Rome, persuadé que c'était par l'effet de leur
» art qu'il avait perdu un œil, en fit un épouvantable carnage : une multitude
» de chrétiens furent enveloppés dans cette proscription, car Apronien les dé-
» testait encore plus que les théurges. Les éclectiques n'avaient pas le droit de
» se plaindre : En préconisant dans l'empire les croyances persanes, et en dé-
» veloppant les doctrines de Plotin, ils avaient ravivé la foi dans les supersti-
» tions magiques. »

Ils n'ont pas atteint la fin de leurs maux : Dieu va châtier ses ennemis de leurs propres mains. Un parent de Julien profite du mécontentement général excité par les violences et la tyrannie de Valens, frère indigne de Valentinien et associé depuis peu à l'empire. Procope s'empare du trône. Mais l'usurpateur philosophe s'imagine qu'en son absence, les théurges ont ourdi quelque trame en faveur de Valens; et il se montre presque à leur égard l'émule d'Apronien.

Procope succombe, mais les théurges n'ont pas à s'applaudir du retour de Valens; réduits à se cacher dans l'ombre, ils n'ont d'autre consolation que de

voir les catholiques partager leur sort, et en butte, sous un prince chrétien, à des atrocités dignes des persécuteurs païens : c'est que Valens, gagné à l'Arianisme par l'impératrice et le patriarche de Constantinople, a embrassé la cause de cette hérésie avec une fureur égale à son ignorance en matière de religion. Mais les Athanase et les Basile sont là pour soutenir le courage des fidèles : ils savent arrêter, au moins momentanément les fureurs de Valens.

Le paganisme a aussi ses champions : en Orient c'est le larmoyant Libanius, et en Occident Thémistius ; Thémistius, si modéré lorsqu'il parle à des empereurs chrétiens, si fanatique lorsqu'il cherche à ranimer le zèle idolâtrique des sénateurs de Rome. La doctrine éclectique, il est vrai, se trouve, à l'époque dont il s'agit, réduite à d'étranges extrémités. Tout cet échafaudage d'explications allégoriques dont elle avait voulu étayer l'ancien culte s'est entièrement écroulé sous les coups des docteurs chrétiens. Elle ne peut plus désormais former un système qu'elle puisse opposer au christianisme; il faut qu'elle traite avec lui d'égal à égal, qu'elle reconnaisse qu'il n'est pas fils de l'erreur, qu'au fond il est bon, qu'en le suivant on peut plaire à l'Etre suprême, mais en même temps qu'il ne jouissait pas exclusivement de ce privilége, et que le paganisme à comme toutes les autres religions, pouvait conduire et conduisait réellement l'homme à la même fin. « Cette modération, dit judicieusement M. l'abbé Prat, » était beaucoup plus funeste au catholicisme que les violences et la fureur de » l'éclectisme : elle satisfaisait les païens modérés et ralliait un grand nombre » d'esprits qui restaient indécis entre l'ancien et le nouveau culte, et ceux qui, » reconnaissant la vérité dans l'Evangile, n'osaient pas ou ne voulaient pas » laisser leurs anciennes croyances et leurs premières habitudes. Que si l'E- » glise refusait de transiger avec la superstition païenne, ou avec un rationa- » lisme si accommodant, elle passerait pour intolérante auprès de tous les partis, » et s'attirerait leurs communes malédictions. C'était le seul moyen de sauver » le paganisme philosophique. Thémistius comprit bien toute la portée de son » système; et son nom et ses talents ne l'accréditèrent malheureusement que » trop au 4e siècle.»

Il ne faut pas croire néanmoins que l'école théurgique fût abandonnée. Elle comptait encore, surtout en Orient, de nombreux et fanatiques adeptes.

Tout abattu, tout désespéré qu'il fût, l'éclectisme était donc encore un puissant appui pour le paganisme. Deux redoutables auxiliaires joignaient leurs efforts aux siens, le sacerdoce dont les intérêts étaient si étroitement liés à ceux de ses idoles, et l'orgueil national, qui persuadait à ces vieilles races patriciennes, répandues surtout dans les provinces occidentales de l'empire, que renoncer à l'ancien culte, c'était pour elles renoncer à de glorieux souvenirs, renier la noblesse de leur origine, trahir leurs illustres aïeux et ternir l'antique gloire de Rome.

A ces ennemis nés du catholicisme, joignez l'hérésie dont Valens favorisait les fureurs. Ce fut dans ces tristes circonstances que mourut le grand Athanase; ce funeste événement fut le signal des plus horribles vexations. Les juifs, les hérétiques, les païens se jetèrent en furieux sur les enfants de l'Eglise. Alexandrie et toute l'Egypte furent encore remplies de carnage et d'horreur; es déserts mêmes furent inondés du sang de leurs pieux habitants.

« Cette barbarie réjouissait les païens et les théurges éclectiques, mais elle ne » pouvait les satisfaire, parce qu'elle ne tendait pas au rétablissement de l'an- » cien culte; il leur fallait un autre Julien dévoué tout entier aux intérêts de » leur cause; aussi entraient-ils volontiers dans tous les complots qui se tra- » maient contre Valens.»

Pour le remplacer, ils jetèrent les yeux sur son secrétaire, nommé Théodore, homme zélé pour le paganisme, et doué d'ailleurs de qualités éminentes. Les principaux théurges s'assemblèrent donc et demandèrent des présages à la magie. Théodore avait accepté les hautes destinées que lui promettaient les dieux; mais, par malheur, le complot fut découvert, les prisons s'emplirent de prévenus, et Valens assouvit de nouveau sa fureur sur les éclectiques. Parmi les victimes de ce massacre effroyable, dans lequel furent enveloppés presque autant d'innocents que de coupables, on remarque Andronic, Cœranius Symonide, le magicien Patrice, l'infâme Maxime, digne maître de Julien, et Jamblique d'Apamée qui prévint les coups de la justice en s'empoisonnant lui-même. Valens fit brûler en public les livres de magie, et la terreur devint si grande que les particuliers eux-mêmes quittèrent les manteaux à franges qui pouvaient leur donner quelque ressemblance avec les théurges.

Grâce à sa modération, Thémistius ne fut point compris dans la proscription qui pesait sur sa secte; il sut même obtenir les bonnes grâces de Théodose, successeur de Valens, et mourut préfet de Constantinople.

Le nouvel empereur et son collègue Gratien qui, jeune encore, avait dignement remplacé Valentinien, cherchèrent à réparer les maux de l'Eglise et dirigèrent tous leurs efforts vers l'abolition de l'idolâtrie. La puissance impériale n'avait rien à craindre alors en s'imposant cette tâche; l'action constante du christianisme depuis quatre siècles l'avait rendue possible.

Gratien débuta par la suppression du fameux autel de la victoire érigé dans une des salles du sénat de Rome, et qui, précédemment abattu par Constance, avait été relevé par Julien. Les vestales et les pontifes virent leurs immunités annulées, et, ce qui ne les touchait pas moins, leurs revenus supprimés. En vain le plus éloquent et le plus illustre des éclectiques de l'Occident, Symmaque en qui Libanius avait fait passer tout son fanatisme, fit entendre ses réclamations et ses cris de douleur. Gratien demeura ferme, soutenu par les avis de saint Ambroise, l'une des gloires les plus brillantes, l'un des plus solides appuis de l'Eglise.

En même temps la religion du Christ faisait sa plus belle conquête sur le paganisme philosophique; Augustin quittait l'éclectisme, pour soumettre son vaste génie à la foi de l'Evangile.

Après avoir successivement prohibé les cérémonies magiques, les sacrifices sanglants et les autres parties du culte idolâtrique, Théodose attaqua les sanctuaires où la superstition trouvait encore un asile: « A sa voix les temples des faux » dieux croulaient de toute part, et leurs ministres imposteurs furent souvent » réduits à fuir l'indignation publique, ou à s'ensevelir sous les ruines des tem- » ples avec leurs infâmes mystères.»

Libanius, digne chef de l'éclectisme, nous a dépeint la douleur ou plutôt la

rage de sa secte à la vue de tant de ruines. Il est inutile de dire que ces longues lamentations sont remplies d'un bout à l'autre de noires calomnies, de basses injures contre les chrétiens, surtout contre le clergé catholique et les pieux solitaires. On put bientôt apprécier à leur juste valeur les furibondes déclamations de Libanius. De nouveaux tributs imposés par Théodose soulevèrent dans l'empire un murmure général.

La ville d'Antioche se révolta ouvertement ; et, dans sa fureur, elle traîna ignominieusement dans la boue les statues de l'empereur et de l'impératrice. Bientôt l'emportement fit place à la réflexion, les habitants d'Antioche mesurèrent toute la grandeur de leur crime ; la plupart allèrent chercher dans les forêts et sur les montagnes un asile contre la vengeance qui les menaçait ; la ville ne retentit plus que de cris de désespoir, mais la religion vint à son secours. Tandis que l'évêque Flavien allait fléchir l'empereur, les solitaires quittaient leurs déserts pour apporter à la population malheureuse de puissantes consolations, et saint Chrysostome, la réunissant au pied de l'autel, suppliait avec elle le Dieu qui tient en ses mains le cœur des rois : sa douce éloquence ramenait le courage dans toutes les âmes : « Où sont, s'écriait-il, où sont maintenant ces hommes superbes qui se parent des livrées de la philosophie et s'appellent sages parce qu'ils s'enveloppent d'un grand manteau, entretiennent une barbe fastueuse et marchent gravement appuyés sur leur bâton ? Ils ont fui... ils sont allés s'enfoncer dans les cavernes. »

Nous ne doutons pas cependant qu'ils n'aient été les plus chauds instigateurs de la révolte. Libanius avait fui probablement comme les autres, et s'il en eût été autrement, saint Chrysostome eût fait en sa faveur une exception aux reproches qu'il adressa publiquement à tous les philosophes : le rang et la réputation du sophiste l'eussent exigé. Cependant Libanius ne manque pas d'affirmer que seul parmi les notables d'Antioche il osa se présenter devant l'empereur, que seul il intercéda pour la ville et en obtint la grâce. L'histoire ne parle pas tout à fait de même.

Alors Maxime, parvenu des derniers grades de la milice au rang de général, avait pris la pourpre dans les Gaules et s'était précipité sur l'Italie. Maxime pouvait rétablir l'ancien culte ; aussi Rome s'empressa-t-elle de lui ouvrir ses portes, et Symmaque de l'aller recevoir à la tête du sénat, avec les louanges les plus pompeuses. Théodose accourt comme la foudre, Maxime est défait et les espérances des païens anéanties. L'autel de la victoire, relevé par Maxime, tombe de nouveau, les fêtes païennes cessent, les temples sont fermés et dépouillés de leurs ornements. Mais le plus fameux boulevard du paganisme, le Sérapéon était encore debout. Le fastueux édifice, élevé au milieu d'Alexandrie inspirait une telle vénération aux païens, que, dans la crainte de les pousser à la révolte, Théodose n'avait pas cru devoir encore y toucher. L'empereur était encore à Rome quand il apprit que la population idolâtre d'Alexandrie, conduite par un théurge nommé Olympe, après s'être portée aux derniers excès contre les chrétiens, s'était retranchée dans le Sérapéon comme dans une place d'armes. D'infâmes et dégoûtantes idoles exposées par l'évêque Théophile à la risée du peuple, tel avait été la cause de l'insurrection.

L'odre fut aussitôt donné de ruiner le temple : Olympe, aussi lâche que fanfaron, n'attendit pas les soldats de Théodose ; il s'esquiva prudemment. Les temples de Canope éprouvèrent le même sort. C'était dans cette ville qu'Antoine, fils et disciple de la sorcière Sosipatra, avait établi son école, et que, du haut de sa chaire, il ne cessait d'entretenir le fanatisme de ses nombreux adeptes.

Théodose meurt ; mais, poussé par la main de Dieu, le terrible Alaric s'avance à la tête de ses Goths, pour continuer son œuvre. Il s'empare d'Athènes, laisse à cette cité les débris de sa gloire évanouie, mais renverse de fond en comble le fameux temple d'Eleusis, où, réfugié comme dans une forteresse, le paganisme bravait encore les idées des princes chrétiens. « C'était là que se » tenait caché le philosophe Prisque et d'autres vieux théurges que n'avait » pas atteints la vengeance de l'empereur Valens : ils furent passés au fil de » l'épée, avec les prêtres des faux dieux. »

Libanius mourut en se plaignant au ciel de l'avoir réservé pour des temps si malheureux.

A la vue de ces ruines, et de l'impuissance des divinités qu'il avait prises sous son égide, que faisait l'éclectisme pour se soutenir ? — Il se souvint que les enfants du Christ, alors que les puissances de la terre étaient déchaînées contre eux, répondaient aux insultes de leurs ennemis que les persécutions étaient la confirmation de leus foi, puisque leur Dieu les avait prédites. Eh bien ! l'éclectisme s'empara de l'argument des chrétiens. Il eut bientôt forgé des prophéties. Les grands hommes de la secte, Olympius d'Alexandrie, Antoine de Canope, et bien d'autres avaient annoncé les malheurs présents. Celui-ci, en particulier, avait prédit la ruine du Sérapéon. C'était Eunape, le plus fougueux des éclectiques et disciple du fameux Chrysante, qui avait inventé cette défense désespérée. Voulant joindre la calomnie à l'imposture, Euna pe écrivit les *Vies des sophistes*, *l'Histoire des empereurs*, dont Zozime, théurge non moins emporté que lui, donna un dégoûtant abrégé, enfin une continuation de l'histoire de Dexippe, sous le titre de *Quatorze livres de chroniques*, ouvrages où les plus grossières injures, les invectives les plus indécentes contre les apôtres et les princes chrétiens occupent autant de place que les louanges ridicules et les déifications des héros de l'éclectime. Mais les soi-disant prédictions servirent mieux la secte que l'expression de sa rage. Elles relevèrent le courage des païens, et firent même sur les chrétiens une fâcheuse impression. Ce fut alors que, pour éclairer les esprits, saint Augustin publia son traité *De divinatione dæmonum*, dans lequel, faisant à ses adversaires la concession toute gratuite de l'authenticité des prophéties alléguées, il établit que les démons, par la perfection de leur nature, par la rapidité de leurs mouvements, par la grande expérience qu'ils doivent à la longueur de leur vie, peuvent connaître et annoncer plusieurs événements que l'esprit de l'homme est incapable de prévoir, comme aussi ils peuvent opérer dans la nature des choses extraordinaires. Ce saint docteur s'occupe aussi d'une prediction mise en vogue par la secte, et fixant à 365 ans la durée du christianisme. La réfutation n'était pas difficile : les 365 ans étaient déjà passes au moment où Augustin écrivait.

L'oracle n'ayant pas eu alors de succès, nos éclectiques modernes ont cru devoir les renouveler. Honorius vint alors lui donner un démenti plus énergique, en ordonnant par des lois expresses de renverser dans ses états tous les restes de l'ancien culte. Mais, détruit extérieurement, le paganisme vivait encore dans bien des cœurs; il faisait au christanisme une guerre d'autant plus redoutable qu'elle était plus cachée. On sait combien de peines saint Paulin et le proconsul Volusien, pour ne rien dire des autres, éprouvèrent à rompre leurs chaînes. Pour que la régénération fût complète, il fallait l'entière destruction de la société ancienne : la Providence allait l'opérer. Le terrible Alaric fond sur Rome, s'en empare, la saccage, et n'épargne que les basiliques des apôtres. Alors s'évanouit le prestige du grand nom de Rome. Les barbares apprirent qu'on pouvait impunément châtier son antique orgueil Après Alaric, leurs hordes se précipitèrent sur elle comme sur une proie dévolue à leur fureur, et le flot destructeur ne s'arrêta qu'après avoir englouti l'empire. Au fracas des cités qui s'écroulent, aux vociférations des barbares, se mêlent les malédictions des païens qui rejettent sur le christianisme toutes leurs calamités. Elevant de nouveau la voix, Augustin leur en montra la cause dans la justice divine : telle est la grande idée qu'il développe dans son admirable ouvrage de *La Cité de Dieu*.

L'éclectisme avait osé reparaître publiquement à Alexandrie. C'était dans cette ville que la célèbre Hypatie avait élevé sa chaire. « Sa réputation jeta sur sa secte un éclat que ne lui donnèrent jamais ni Plotin, ni Porphyre. On accourait de toutes les parties de l'Egypte et des provinces voisines pour voir et entendre une fille revêtue du manteau philosophique.. Les succès de l'enseignement d'Hypathie firent reluire pour Alexandrie les temps où cette ville voyait avec orgueil toutes les sectes installées dans ses murs, leur siége principal; mais l'affluence d'auditeurs qui accouraient autour de la chaire de cette femme philosophe, allimentait ces dissentiments funestes qui partageaient les Alexandrins en plusieurs partis. La jactance des païens et des sophistes augmenta avec le crédit que la fille de Théon donnait au paganisme et à l'école plotinienne; et les chrétiens, quoique plus nombreux, eurent souvent à essuyer des avanies de la part des païens ou des juifs qui faisaient ordinairement cause commune avec les premiers, quand il s'agissait d'opprimer la religion. » Une fermentation générale régnait donc dans les esprits, et Hypatie eut l'imprudence de l'augmenter par ses relations avec Oreste, préfet d'Egypte, et ennemi personnel de saint Cyrille, évêque d'Alexandrie. Elle passa donc pour fomenter la haine du gouvernement contre le saint. Un jour une troupe de furieux, conduits par un nommé Pierre, qui exerçait dans l'église les fonctions de lecteur, mais dont la conduite peu exemplaire lui avait souvent attiré les reproches de ses supérieurs, se précipita sur Hypatie et la mit en pièces. Voilà ce que dit l'histoire. Est-ce à bon droit que l'impiété charge du meurtre la mémoire de Cyrille? L'évêque, au contraire, en fut profondément affligé, ainsi que tous les gens de bien : un acte si barbare lui semblait une insulte faite à une religion de paix et de charité, et comme une tache imprimée à son église.

Plutarque, fils de Nestorius, raillait alors les éclectiques à Athènes. Les dis-

ciples d'Hypathie accoururent en foule à son école. Une parfaite connaissance de son système, une étonnante facilité d'élocution, une grande habileté dans les sciences occultes rendaient en effet Plutarque digne de remplacer la fille philosophe. Athènes crut revoir les jours de Platon. Parmi les principaux disciples de Plutarque, nous citerons seulement Hiéroclès, qui revint dans sa patrie, exciter la haine des ennemis de saint Cyrille. S'il faut en juger par les emphatiques éloges qu'il reçut des philosophes de son temps et de ceux du nôtre, Hiéroclès a dû être bien pervers : son expulsion de Constantinople, après un châtiment honteux, prouve à quel point il portait l'audace.

Théosébius, puis Olympiodore, ses disciples, continuèrent dignement son œuvre après lui. Animés par ces chefs, les païens méprisaient les ordonnances dont les frappa Théodose le jeune. Partout ils osaient renouveler les cérémonies de l'ancien culte ; ils avaient sans cesse à la bouche les ineptes sarcasmes de Julien, cent fois pulvérisés. Leur triomphe ne fut pas long.

La vigoureuse dialectique de saint Cyrille et l'entraînante éloquence de Théodoret les réduisirent au silence, tandis que Marcien faisait respecter les lois portées par le trop faible Théodose. Jamais cependant l'éclectisme ne fut si fécond en grands hommes. Sans parler d'Hermias, d'Œdesia sa femme, d'Ammonius, leur fils, si éloquent *que son âne quittait la crèche pour venir l'entendre*, ni de Domninus qui opéra une espèce de schisme dans la secte, en ne se faisant aucun scrupule d'en altérer les dogmes et la discipline, nous nous arrêterons quelques instants sur Proclus. Proclus qui fit pâlir la gloire de Plotin, de Jamblique et de Porphyre, Proclus, dont les dieux venaient baiser les genoux, panser les blessures et dicter les ouvrages ; Proclus, qui commandait en souverain à la nature entière, accumulait les nuages, faisait tomber à volonté la grêle ou la pluie, tempérait les chaleurs, arrêtait les tremblements de terre, arrêtait ou provoquait les fléaux, le tout au moyen d'une petite sphère que lui avait remise un de ses amis de l'Olympe ; Proclus, que ses vertus surhumaines avaient éloigné du mariage, « mais qui usait des plaisirs » de la chair selon l'inclination de la nature, de manière cependant, que tan- » dis que l'imagination se délectait dans ces douceurs, son âme restait inac- » cessible à toute impression. » C'est ainsi qu'en parle son biographe Marin, qui sut, chose qui paraissait impossible, surpasser Eunape en imposture. Mais n'est-ce pas faire injure à nos lecteurs que de leur mettre sous les yeux les absurdités puisées dans un roman qui, selon Gibbon lui-même, « offre un tableau » déplorable de la seconde enfance de la raison humaine [1] ? »

Né à Constantinople, d'une famille opulente et originaire de Xanthe, en Lycie, Proclus passa ses premières années dans la capitale de l'empire. Il fréquenta ensuite les écoles d'Alexandrie, dont le fougueux Olympiodore était l'oracle. De là il vint à Athènes. Le vieux Plutarque avait cédé sa chaire à Syrianus ; mais Proclus donnait tant d'espérances qu'il prit soin de le perfectionner lui-même dans l'éclectisme, tandis qu'il le faisait initier par Asclépigénie, sa fille, à tous les mystères de la théurgie. Nul n'était donc plus digne

[1] *Histoire de la décadence de l'Empire romain*, ch. LX.

de succéder à Syrianus. Le nouveau Coryphée vit accourir une foule de disciples à son école. Les faits vont nous prouver qu'on ne s'y occupait pas seulement de philosophie.

Qui poussa Marcellin, en lui persuadant qu'il était un prophète destiné à relever le paganisme, à supplanter Avitus que Théodoric venait de placer sur le trône d'Occident? N'est-ce pas Salluste, disciple et ami de Proclus, avant de devenir son plus implacable ennemi? Et lorsque Marcellin, qui ne voyait pas beaucoup de sécurité dans le rôle de prophète, eut fait sa soumission à Anthémius, lorsque Sévérien et les autres philosophes eurent exploité de leur mieux les faveurs du nouvel Auguste, qui semblait les favoriser, lorsque ne pouvant le faire consentir à toutes leurs prétentions, ils l'eurent abandonné au glaive de Ricimer, qui troubla, par des séditions continuelles, le règne du crapuleux Zénon? Qui fit insurger Illus, et soutint pendant trois ans son courage dans la forteresse de Papyrus où il était bloqué? Samprénius, disciple de Proclus, conjointement avec Léonce et Mars l'Isaurien. Qui tenta la fidélité d'Herménéric et voulut le porter aux mêmes excès? L'éclectique Sévérien, le même qui, sous Anthémius, s'était donné tant de mouvement à Rome pour rétablir le culte des dieux. Qui fit un dernier effort pour arracher à Zénon, le trône et la vie? Gésius, disciple de Proclus.

Ces tentatives ne furent point heureuses. Trahi par son beau-frère, Illus et ses généraux furent décapités, et leurs têtes promenées dans les rues de Constantinople. Herménéric, après s'être fait nommer tous les conjurés, découvrit lui-même le complot de Sévérien. Heraïsque, Asclepiade, Agapius et une foule d'autres disciples de Proclus, les saints de l'éclectisme, tous plus ou moins thaumathurges, y avaient trempé. On ne manqua pas de faire l'apothéose de ceux qui tombèrent sous les coups de la justice. Gésius paya son audace de sa tête.

Proclus lui-même ne fut pas étranger à certaines menées, puisque selon son biographe et admirateur, il fut plusieurs fois obligé de quitter Athènes. L'homme divin ne fut pas témoin de la proscription de son école; il était déjà mort, avec accompagnement de prodiges, lorsque la justice la décima : ses restes furent déposés dans le tombeau de Syrianus. « Mélange singulier de génie et d'exaltation, de science et de superstition, de perspicacité, espèce de *Pandémonion*, Proclus semble réunir en lui les dons de l'éloquence, de la philosophie, de l'érudition, et tous les écarts d'un enthousiasme sans limites comme sans règles; il semble associer toutes les lumières et toutes les illusions, comme il a confondu dans son système toutes les traditions, comme il a identifié dans un principe unique l'universalité des êtres. Il nous représente en quelque sorte toute son école; on croit voir un vaste bassin ou un gouffre dans lequel viennent se rendre, se mêler et se perdre les fleuves divers qui ont arrosé et parcouru les domaines de l'esprit humain, chargés des germes ou des débris de toutes les substances qui en couvraient le sol[1]. » Tel est le jugement le plus favorable porté sur ce théurge, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres personnages du même nom, et à peu près de la même profession, comme aussi presque de la même époque.

[1] Degérando, *Hist. compar. des syst. de phil.*, tom. III, p. 424.

La haine avait enlevé à son école Athénodore et Salluste; le Christianisme lui avait ravi Enée de Gaze, autrefois son condisciple, et bien d'autres encore; mais il restait Marin pour le remplacer. Celui-ci n'occupa pas longtemps la chaire de son maître : sa fierté, son ambition et ses prétentions lui suscitèrent dans les écoles diverses d'Athènes, de nombreux et puissants ennemis qui attentèrent plusieurs fois à ses jours et l'obligèrent à chercher son salut dans la fuite. Marin pouvait facilement se choisir un successeur parmi ses nombreux adeptes. Hégias ne lui parut pas assez fanatique : ce fut Isidore de Gaze qu'il désigna. Un mot suffira pour peindre cet écervelé : il quitta l'école du théurge, Asclépiodote, qui soutenait dans Alexandrie la réputation d'Olympiodore, et *lisait aussi facilement au milieu des plus épaisses ténèbres qu'en plein midi*, parce qu'il ne le trouvait pas assez enthousiaste; de plus, il poursuivait de sa haine Aristote, parce qu'il avait soumis le raisonnement à des règles trop sévères. Proclus, son second maître, semblait revivre en lui, moins les talents. Laissant bientôt à Zénodote, l'imitateur, l'ami, les délices de Proclus, le soin de continuer *la chaîne d'or*, c'est-à-dire la succession des professeurs d'éclectisme dans la chaire de Plutarque, Isidore vint s'établir à Alexandrie avec Marin, auquel Damascius fait épouser Hypathie, morte depuis 82 ans. Les solitaires de la Thébaïde jetaient sur le Christianisme un éclat dont il eût bien voulu doter sa secte. Il persuada donc à un certain Sérapion d'embrasser la vie érémitique. Celui-ci, qui voulait en avoir la gloire sans les inconvéniens, établit son ermitage au milieu même de la ville, aux grands applaudissements des éclectiques, mais à la grande risée des hommes sensés.

Zénodote, après avoir enflammé de tout son pouvoir le fanatisme de ses adeptes, trouva un digne successeur dans le magicien Damascius, aussi pervers que lui. Mais Justinien venait de monter sur le trône, et sous un prince qui savait faire respecter ses volontés, il n'était pas prudent de faire profession ouverte de la magie, ni de déclamer publiquement contre la religion chrétienne! En attendant des jours meilleurs, Damascius s'occupa donc de concilier Aristote et Platon (car l'éclectisme sur le bord de sa tombe en était encore là), de doter la secte de nouveaux héros et de nouveaux prodiges. Le livre qu'il nous a laissés a pour principal personnage le nébuleux Isidore; mais de nombreux et longs épisodes rappellent la gloire des autres sophistes de la même école et font de l'ouvrage un roman de famille. Cependant, toutes les fois qu'il pouvait se promettre l'impunité, Damascius ne manquait pas de déchirer le christianisme, et selon l'expression d'un auteur, d'aboyer contre lui en secret[1]. » Son collègue Simplicius ne se faisait pas non plus défaut de ce plaisir. Des phrases ironiques, des injures furtivement glissées dans le discours lui échappent souvent. A la fin de son commentaire sur Epictète, il dit, entre autres choses, qu'il a commenté des maximes si parfaites pour se consoler et s'encourager dans un siècle malheureux où la tyrannie opprime les philosophes. Ils eussent mieux fait de garder le silence. Indigné de voir le paganisme se pratiquer et s'ensei-

[1] Sanctamque fidem nostram, quamvis timidè tectèque allatravit, Phot. *Bibl.* cod. 181.

gner encore publiquement dans son empire, Justinien publia un décret par lequel il ordonnait aux éclectiques et à tous les philosophes païens de fermer leurs écoles : celle d'Athènes, comme la plus bruyante et la plus fanatique de toutes, était expressément mentionnée dans le décret de suppression.

La secte dissoute fut réduite à se disperser. Les plus sages de ses membres ouvrirent enfin les yeux et embrassèrent l'Evangile : la plupart allèrent chercher, dans des régions étrangères, la liberté de répandre leurs erreurs, loin d'une religion dont le triomphe leur était odieux. D'Alexandrie, lieu du rendez-vous, la caravane éclectique se dirigea vers la Perse, ayant en tête Diogène, Hermias, Eulalius, Priscien, Damascius, Isidore et Simplicius. Là régnait Chosroës qui, disait-on, faisait siéger avec lui la philosophie sur le trône. Leur désappointement fut grand : un peuple corrompu, une autorité vexatoire, voilà ce qu'ils trouvèrent en Perse. Ils s'estimèrent fort heureux de pouvoir rentrer dans l'empire à la faveur d'un traité conclu entre Chosroës et Justinien, et d'y mourir en paix ignorés et accablés du mépris public. Avec ces tristes débris disparut l'éclectisme Alexandrin.

Ainsi la folie de la croix triompha de la sagesse fastueuse des philosophes. Oh! oui, le doigt de Dieu est là. Et si le doigt de Dieu est là, pourquoi donc, ô hommes orgueilleux, ne courbez-vous pas humblement la tête ? Pour nous, enfants de l'Eglise, soyons fiers et ayons confiance ! Le passé nous répond de l'avenir. Tandis que, semblables à ces masses imposantes qui, dans l'Egypte, ont triomphé du temps et des efforts des hommes, les divins enseignements de l'Eglise resteront debout, nous verrons encore les vaporeuses théories que voudrait y opposer l'erreur se dissiper au moindre souffle de la vérité.

J. RIVAGE.

CONTROVERSE POLITIQUE.

EXAMEN DE CETTE QUESTION :

L'ÉGLISE EST-ELLE DANS L'ETAT OU L'ÉTAT DANS L'ÉGLISE?

PREMIÈRE LETTE A M. HER......, MAGISTRAT.

Éclaircissement sur un texte de saint Optat, évêque de Milève.

Vous me demandez, Monsieur, ce qu'il faut penser de cette maxime qu'on rencontre si souvent dans les œuvres de nos légistes modernes, élevée par eux à l'état d'axiôme. Cette maxime est mise en avant dans leurs livres avec un ton d'assurance qui vous inspire des doutes, et votre bon esprit, effrayé des conséquences qu'on en déduit, a soupçonné qu'il y avait là un piége, ou tout au moins une fâcheuse confusion d'idées. — Il faut tout d'abord vous dire, Mon-

sieur, que cet axiôme prétendu n'est pas d'invention moderne. Si on voulait remonter à son origine, il ne serait pas difficile de montrer que dans cette maxime se résumaient les théories qui, aux diverses époques des siècles chrétiens, avaient pour but d'empêcher le légitime développement des libertés chrétiennes et de la puissance de l'Église. Plus tard elle servit de point d'appui aux parlements, dont les empiétements sur la juridiction ecclésiastique furent, comme vous le savez, poussés jusqu'aux scènes les plus ridicules et les plus violentes.

Mais il est des personnes qui veulent consacrer en quelque sorte cette maxime en lui prêtant une origine toute catholique. Elle aurait pour auteur un célèbre défenseur de l'Eglise, un docteur des premiers siècles, *saint Optat*, évêqûe de Milève.

J'aurai, je l'espère, Monsieur, suffisamment éclairci la question que vous me proposez, j'aurai répondu à vos vues et à votre confiance, si cette lettre et la suivante établissent ces deux points: 1° que le passage de saint Optat ne favorise en rien les défenseurs exagérés du temporel; 2° que, séparée du contexte de saint Optat, et prise en elle-même, cette maxime n'est nullement susceptible du sens que lui attribuent les légistes et les adversaires de la liberté religieuse.

Voici le passage de saint Optat : « La République n'est pas dans » l'Église, mais l'Église est dans la République, c'est-à-dire dans l'em» pire romain[1]. » Si on induit de ce passage qu'au magistrat politique, en tant que chef de l'État, appartient le droit de régler le gouvernement de l'Eglise, est-ce bien là réellement la pensée du saint docteur? Reportons-nous aux circonstances dans lesquelles ont été émises ces paroles, à l'occasion qui a suggéré à saint Optat cette réflexion, et nous demeurerons convaincus qu'on s'est étrangement abusé à cet égard.

L'empereur Constant avait envoyé en Afrique, divisée alors par le schisme de Donat, Paul et Macaire, qui étaient chargés par le prince de porter des secours aux pauvres de ces provinces. Les deux envoyés de l'empereur, arrivés à Carthage, exposèrent à Donat, l'évêque schismatique de cette ville, le sujet de leur mission. Celui-ci, avec ses emportements ordinaires, répondit aux envoyés : « Qu'y

[1] Non enim respublica est in ecclesiâ, sed ecclesia in republicâ est, id est in imperio Romano. *De schismate Donatistarum, adversùs Parmenionem*, l. III, n. 3. Dans la Patrologie de Migne, t. XI, p. 999.

» a-t-il de commun entre l'empereur et l'Eglise?» ajoutant à ces mots toutes les injures que sa légèreté et son insolence purent lui suggérer contre le prince.

Quelques années après, saint Optat, évêque de Milève, publia contre le schisme des donatistes un ouvrage dans lequel il attaquait surtout Parménien, troisième évêque donatiste de Carthage. Son sujet l'amenait à jeter un blâme bien mérité sur la réponse et la conduite de Donat. Celui-ci lui paraissait condamnable pour deux raisons : la première, c'est que, contre le précepte de l'Apôtre qui nous ordonne de *prier Dieu pour les rois et les puissances de la terre, afin que nous puissions, sous leur empire, passer une vie calme et tranquille*, il avait injurié ces puissances sur lesquelles il aurait dû appeler les bénédictions célestes. Saint Optat donne, pour flétrir la conduite de Donat, une seconde raison, qui est celle-ci : « C'est, » dit-il, que l'Etat n'est pas dans l'Eglise, mais que l'Église est dans » l'Etat, c'est-à-dire dans l'empire romain. *Non enim Respublica est » in Ecclesiâ, sed Ecclesia in Republicâ est, id est in imperio » romano.* » Peut-on trouver dans cette maxime, ou plutôt dans cette raison donnée par saint Optat, le sens que lui attribuent les défenseurs outrés du pouvoir temporel? Saint Optat veut-il dire, ainsi que l'entendent nos légistes, que la puissance de l'Eglise est subordonnée à la puissance de l'empire? Nullement, et, pour se convaincre que tel n'est pas le sens du saint docteur, il suffit de jeter les yeux sur le texte même qu'on nous objecte. Saint Optat ne parle pas ici de la puissance morale de l'empire romain, mais uniquement du territoire de l'empire, des provinces dont il se compose. Et une preuve que par le mot *empire* il entend les provinces romaines et non la puissance morale, c'est qu'il ajoute aussitôt : « Là où le sa- » cerdoce, la continence et la virginité sont en honneur et trouvent » des garanties que ne leur offriraient pas des nations barbares [1]. » Saint Optat, on le voit évidemment, ne parle ici que du territoire de l'empire qui présente à l'Eglise des éléments de sécurité et de paix qu'elle ne trouvait pas au sein des nations barbares : il ne compare en aucune manière une puissance à l'autre et n'établit aucun rapport de dépendance.

On veut faire dire à saint Optat que l'Eglise *est subordonnée à l'État*. Mais il faudrait nous dire d'abord si on entend le mot *Église*

[1] Ubi sacerdotia sancta sunt, pudicitia et virginitas quæ in barbaris gentibus non sunt, et si essent, tutæ esse non possent.

dans un sens illimité ou dans un sens restreint, si le saint docteur a voulu parler de l'Église universelle, ou seulement de la portion de l'Eglise renfermée dans les limites de l'empire romain. Or, il est évident que saint Optat n'a entendu subordonner l'Eglise à l'Etat dans aucun des deux sens qu'on peut attribuer au mot *Église*. L'Eglise, d'après lui, n'est pas bornée par les limites de l'empire romain ; elle est répandue dans le monde entier, elle existe dans l'empire et en dehors des provinces de l'empire. En un mot, elle est *catholique* : c'est avec ce caractère d'universalité qu'il la présente au livre précédent. C'est là l'Eglise catholique qui est répandue dans tout l'univers. Or, tout le monde comprend d'abord qu'il serait par trop absurde de faire dire à saint Optat que cette portion de l'Eglise qui est placée en dehors de l'empire romain, et qui n'a aucun rapport avec cet empire, est néanmoins soumise à sa puissance et subordonnée à l'autorité impériale.

Ce que saint Optat n'a pu dire de l'Eglise universelle, il n'a pas voulu non plus le dire de l'Eglise renfermée dans les limites de l'empire. Qu'on lise, en effet, le texte de saint Optat, et on demeurera convaincu que par cette maxime : *l'Église est dans l'empire*, le saint docteur énonce une prérogative toute spéciale, exclusivement propre à l'empire romain, et qui n'appartient en aucune sorte à toute autre nation étrangère aux provinces romaines. Or, s'il avait prétendu résoudre une question de dépendance et parler de la *subordination* de l'Eglise vis-à-vis d'un état dans les limites duquel elle est placée, il n'aurait pu tenir ce langage ; dans cet ordre d'idées, en effet, il n'y aurait eu aucun privilége pour l'Etat romain, il n'y aurait eu pour cet Etat aucun droit qui n'eût appartenu également à tout autre Etat, et l'Eglise, placée dans un état étranger à l'empire, aurait tout aussi bien relevé de la puissance de cet état, que l'Eglise des Etats romains aurait relevé de la puissance romaine.

Ainsi, il est donc établi d'abord que par ce mot *État*, *République*, *empire romain*, saint Optat n'entend nullement une puissance morale, dont relèverait l'Église dans l'ordre spirituel, mais uniquement le territoire, les provinces de l'Etat romain. Il reste démontré, en second lieu, que le saint docteur ne traite nullement ici une question de dépendance et qu'il n'a pas voulu, par conséquent, subordonner l'Eglise à l'Etat.

Vous comprendrez, Monsieur, que je pourrais m'arrêter ici. J'avais à montrer que les légistes qui prétendent soumettre l'Eglise à l'État ne peuvent invoquer, à l'appui de leur étrange théorie, l'au-

torité du grand évêque de Milève. Je crois avoir prouvé qu'il n'y a rien dans les paroles de saint Optat qui ait un rapport quelconque au sens qu'on attache à la maxime parlementaire.

Peut-être cependant désirerez-vous savoir quelle est mon opinion sur le sens véritable du passage cité. Je vous dirai bien volontiers ce que je pense à ce sujet, mais il est nécessaire pour cela de consulter le contexte. Saint Optat soutient, contre les partisans de Donat, que loin de maudire les empereurs, ainsi que le faisait ce dernier, les chrétiens doivent prier pour eux, selon le précepte de l'Apôtre, par la raison que, sous l'autorité des empereurs, les disciples du Christ jouissent d'une tranquillité qu'ils n'avaient pas à attendre au milieu des nations barbares. L'empire, dit-il (tel est au moins le sens de ses paroles), offre à l'Eglise des garanties de paix et de sécurité que nul autre état ne lui présente, et qu'elle ne trouve pas même dans son propre sein. L'Eglise n'a pas une organisation politique, elle est dénuée de ces moyens de police extérieure, de protection, de répression ; en un mot, l'Eglise n'a pas dans son sein un gouvernement, une administration civile, *Respublica non est in Ecclesiâ.* Mais ce que l'Eglise ne trouve pas même au milieu d'elle, l'Etat romain lui en assure les jouissances. Là sont pour elle des lois protectrices de ses libertés, des magistrats qui veillent à leur observation, des garanties d'ordre extérieur qui sont la sauvegarde de son repos et de sa tranquillité, un abri qui lui permet de marcher en paix à la conquête de ses immortelles destinées. En un mot, l'Eglise répandue sur les terres de l'empire jouit là d'une sécurité qu'elle ne trouve pas ailleurs, et dont c'est un devoir pour elle de se montrer reconnaissante en priant pour les empereurs. *Non enim Respublica est in Ecclesiâ, sed Ecclesia in Republicâ est, id est in imperio romano.*

Vous avez maintenant, Monsieur, mon opinion sur le sens vrai des paroles de saint Optat. Vous avez vu d'abord qu'il n'a rien dit de ce qu'on lui a fait dire si souvent ; vous voyez maintenant que sa pensée réelle n'a aucun rapport avec celle qu'on lui prête. Il me reste à m'expliquer avec vous sur le sens de la maxime considérée en elle-même. Ce sera le sujet de ma seconde lettre.

Agréez, Monsieur, etc.

L'abbé B...,

Professeur à la Faculté de théologie de...

comme le pouvoir temporel, dans le peuple. Le pape, les évêques et les pasteurs ne sont que ses délégués, ses *chefs ministériels*. Mais comme les souverains sont les représentants du peuple, ils ont tout pouvoir dans l'Eglise, le pape n'a plus que le droit de conseil; c'était constituer l'Eglise en corps politique et mettre sous le joug des souverains la Foi, la morale, les sacrements et toute la puissance ecclésiastique. C'était leur donner l'empire de la conscience et en faire de véritables tyrans, et cela dans le but de les renverser plus facilement.

Comme je vous l'ai dit, le roi de France, Louis XVI, n'a pas donné dans ce piége. Mais il n'en a pas été de même de plusieurs autres princes qui se sont laissés initier à toutes les doctrines philosophiques : ce sont, entre autres, Frédéric II, roi de Prusse, et Joseph II, empereur d'Allemagne. Je vous prie de remarquer la conduite de l'un et de l'autre; elle vous fera voir la différence qu'il y a entre un homme politique et celui qui ne l'est pas.

Frédéric II, surnommé le Grand, titre que la postérité lui a conservé, marqua, de très-bonne heure, un goût prononcé pour les idées du jour. Il se procura les livres de nos philosophes, en fit sa lecture habituelle, et en adopta les doctrines. Ce qui déplut beaucoup à son père qui l'en punit par la prison avec l'intention de l'exclure du trône en faveur de son frère cadet. Cependant la reine, sa mère, obtint sa grâce. Frédéric, rendu à la liberté, ne changea pas de conduite, il continua d'étudier la littérature du 18e siècle et d'en faire ses délices. Monté au trône, il se fit le protecteur officiel de tous les philosophes. On sait les rapports qu'il eut avec Voltaire, qui tantôt lui prodiguait l'éloge, tantôt le critiquait et le calomniait dans d'amères épigrammes. Frédéric avait adopté toutes les idées du 18e siècle, il était le véritable *philosophe-roi*, comme on l'appelait. Il avait répudié la révélation et toutes les idées théologiques; il ne croyait à rien. On doute même qu'il ait conservé la croyance en Dieu. La morale qui s'en va toujours avec le dogme, avait également disparu de son cœur et de son esprit. Il n'avait d'autre règle, disait-on, que ses penchants et son intérêt, et telle était en effet la morale étalée dans les livres philosophiques. L'intérêt personnel, les penchants naturels, étaient les seules règles de morale du nouvel évangile. Un peuple, messieurs, peut aller loin, lorsqu'il n'a plus que cette règle pour guide. Mais avec toutes ces doctrines plus détestables les unes que les autres, Frédéric était un homme d'Etat et un profond politique; et en cette qualité il eût été fâché que ses

désorganiser l'Eglise, qui depuis si longtemps soutenait leur trône. Désorganiser et affaiblir l'Eglise, c'était affaiblir leur propre autorité. Il était de leur politique encore de ne pas laisser attaquer la puissance des papes, car le coup porté à cette puissance retombait sur eux-mêmes. En effet, si le vicaire de Jésus-Christ, déchu de sa primauté divine, n'est plus que le *chef ministériel* du peuple qui lui confère ses pouvoirs, à plus forte raison les princes ne sont plus les oints du Seigneur qui reçoivent leur autorité de Dieu, comme ils le prétendaient, ils ne sont plus que les avoués, les mandataires du peuple qui leur donne la puissance et qui peut la leur ôter quand il lui plaît, et même sans raison, comme on l'enseignait, parce que, selon Jurieu et J.-J. Rousseau, il n'a pas besoin d'avoir raison, pour *valider ses actes*. Mais les souverains fermèrent les yeux, ils semblaient avoir abdiqué le titre de protecteurs de l'Eglise. Ce qui leur manquait, c'étaient de bons ministres, des hommes d'Etat, qui auraient vu le danger et en auraient calculé les conséquences. Mais les hommes d'Etat sont rares. Il faut des qualités qui ne se trouvent réunies que très-rarement ; l'homme d'Etat est cet ami sincère de la patrie qui fait le sacrifice de son repos et de ses habitudes, qui renonce à ses intérêts, à ceux de ses amis, pour ne songer qu'à l'intérêt et à la prospérité du pays. L'homme d'État est celui qui cherche pour les emplois publics, non des âmes serviles, mais des hommes capables de servir la patrie. L'homme d'Etat enfin est l'homme intelligent qui saisit d'un seul coup d'œil l'ensemble de la machine gouvernementale, en connaît tous les rouages, et surtout les ressorts qui lui donnent le mouvement. Ces précieuses qualités ne sont pas données à tous. On est né homme d'Etat comme on est né orateur. L'étude perfectionne, mais la nature donne seule les talents. Eh bien, messieurs, ces hommes à coup d'œil juste, à sentiments élevés, ont manqué à cette époque, et ils ont manqué pendant toute notre première révolution. Nous avons eu de grands généraux, des orateurs éloquents, des ambitieux en foule, mais nous n'avons pas eu un homme d'Etat, un homme politique à la tête des affaires, et c'est ce qui a causé nos malheurs.

Les souverains s'endormaient ; pour les endormir encore davantage, on flattait leur vanité et leur ambition. On leur disait qu'ils étaient les représentants du peuple, qu'ils avaient souveraine puissance sur l'Eglise de leur royaume, et qu'ils réunissaient dans leurs personnes le pouvoir politique et le pouvoir religieux. Vous comprenez l'ensemble de ce système. Le pouvoir spirituel, disait-on, réside,

comme le pouvoir temporel, dans le peuple. Le pape, les évêques et les pasteurs ne sont que ses délégués, ses *chefs ministériels*. Mais comme les souverains sont les représentants du peuple, ils ont tout pouvoir dans l'Eglise, le pape n'a plus que le droit de conseil; c'était constituer l'Eglise en corps politique et mettre sous le joug des souverains la Foi, la morale, les sacrements et toute la puissance ecclésiastique. C'était leur donner l'empire de la conscience et en faire de véritables tyrans, et cela dans le but de les renverser plus facilement.

Comme je vous l'ai dit, le roi de France, Louis XVI, n'a pas donné dans ce piége. Mais il n'en a pas été de même de plusieurs autres princes qui se sont laissés initier à toutes les doctrines philosophiques : ce sont, entre autres, Frédéric II, roi de Prusse, et Joseph II, empereur d'Allemagne. Je vous prie de remarquer la conduite de l'un et de l'autre; elle vous fera voir la différence qu'il y a entre un homme politique et celui qui ne l'est pas.

Frédéric II, surnommé le Grand, titre que la postérité lui a conservé, marqua, de très-bonne heure, un goût prononcé pour les idées du jour. Il se procura les livres de nos philosophes, en fit sa lecture habituelle, et en adopta les doctrines. Ce qui déplut beaucoup à son père qui l'en punit par la prison avec l'intention de l'exclure du trône en faveur de son frère cadet. Cependant la reine, sa mère, obtint sa grâce. Frédéric, rendu à la liberté, ne changea pas de conduite, il continua d'étudier la littérature du 18e siècle et d'en faire ses délices. Monté au trône, il se fit le protecteur officiel de tous les philosophes. On sait les rapports qu'il eut avec Voltaire, qui tantôt lui prodiguait l'éloge, tantôt le critiquait et le calomniait dans d'amères épigrammes. Frédéric avait adopté toutes les idées du 18e siècle, il était le véritable *philosophe-roi*, comme on l'appelait. Il avait répudié la révélation et toutes les idées théologiques; il ne croyait à rien. On doute même qu'il ait conservé la croyance en Dieu. La morale qui s'en va toujours avec le dogme, avait également disparu de son cœur et de son esprit. Il n'avait d'autre règle, disait-on, que ses penchants et son intérêt, et telle était en effet la morale étalée dans les livres philosophiques. L'intérêt personnel, les penchants naturels, étaient les seules règles de morale du nouvel évangile. Un peuple, messieurs, peut aller loin, lorsqu'il n'a plus que cette règle pour guide. Mais avec toutes ces doctrines plus détestables les unes que les autres, Frédéric était un homme d'Etat et un profond politique; et en cette qualité il eût été fâché que ses

sujets partageassent ses opinions. Il fit, au contraire, tout ce qui était en son pouvoir pour fortifier catholiques et protestants dans leurs croyances. Le grand roi, quoique n'ayant pas de religion lui-même, en sentait le besoin pour l'ordre public et pour la stabilité de son gouvernement. Quoique roi d'un peuple protestant, il accorda aux catholiques le libre exercice de leur culte et ôta toutes les entraves dont ses ayeux avaient voulu l'enchaîner. Bien loin de toucher à la constitution de l'Eglise catholique, il la maintint de tout son pouvoir. Les habitants de la Silésie, qu'il avait conquise sur les Autrichiens, eurent plus à se louer du gouvernement protestant que du gouvernement catholique de l'Autriche. Enfin, pour vous dire tout en un seul mot, Frédéric, le roi-philosophe, appela dans ses Etats, au grand scandale des novateurs du 18e siècle, les jésuites, lorsqu'ils étaient proscrits et chassés par les autres Etats catholiques, et il leur confia l'instruction et l'éducation de la jeunesse [1]. Voilà ce qu'a fait le grand Frédéric, malgré ses opinions personnelles. Il était philosophe dans son cabinet, mais il ne l'était pas dans son conseil; là l'homme d'Etat l'emportait constamment sur le roi-philosophe.

A côté de lui se trouve un prince catholique, élevé dans la religion catholique, et destiné à gouverner un peuple qui y est fortement attaché. Ce prince va tenir une conduite bien différente, parce que c'est un homme vain, à courte vue, sans idée politique et sans aucune qualité qui forme l'homme d'état; c'est Joseph II, empereur d'Autriche. Il est fort important de le connaître, parce qu'il a voulu faire ce qu'a fait un peu plus tard la révolution française, c'est-à-dire, mettre en pratique les doctrines du 18e siècle.

Joseph II, comme Frédéric, avait montré dès son enfance un goût singulier pour les nouvelles idées. On prétend qu'il y a été élevé. Il perdit son père, François Ier, à l'âge de 24 ans (1765), et fut nommé empereur à sa place. Il devait gouverner avec sa mère, Marie-Thérèse, qui possédait en propre les couronnes de Bohême et de Hongrie. Jeune et étourdi, la tête pleine de vastes projets et d'idées philosophiques, fier de sa personne et de ses titres, il avait à peine participé au gouvernement qu'il voulut opérer des réformes dans l'Église. Ainsi il fit changer dans plusieurs endroits les professeurs des séminaires, pour leur en substituer d'autres plus avancés dans les idées du jour. Quelques évêques ayant fait des réclama-

[1] *Biographie universelle*, art. *Frédéric*.

tions, il leur ôta la direction des séminaires ainsi que le choix des professeurs. Sa mère, prudente et pieuse, n'approuva pas ces innovations, et ce fut sans doute pour cette cause qu'elle l'exclut du conseil, et ne lui permit plus de régner avec elle. Le jeune prince fatigué du repos, tourmenté par son esprit toujours en mouvement, obtint de sa mère la permission de voyager. Il parcourut d'abord les États d'Autriche, et montra un singulier plaisir à faire manœuvrer les troupes, voulant imiter par là le roi Frédéric dont la gloire militaire était montée, à cette époque, au plus haut période. Après avoir visité les États qu'il devait gouverner un jour, il désira voir et connaître les nations voisines. Il alla d'abord en Italie, s'arrêta à Rome, et rédigea lui-même son *Journal de Voyage*. De retour en Allemagne, il eut une entrevue avec le roi Frédéric, en Silésie. Depuis plus de trois ans, il désirait le voir. Frédéric a consigné dans ses *Mémoires* le jugement qu'il portait sur le monarque autrichien.

« Ce jeune prince, dit-il, affectait une franchise qui lui semblait » naturelle; son caractère aimable marquait de la gaîté, jointe à » beaucoup de vivacité; mais avec le désir d'apprendre il n'avait » pas la patience de s'instruire. » Joseph eut avec Frédéric, en 1770, une deuxième entrevue qui avait pour motif le démembrement de la Pologne, dont les bases avaient été arrêtées dans la première visite, et qui s'effectua deux ans après (1772). Il était accompagné du ministre Kaunitz, qui avait été ambassadeur à Paris, et qui était le ministre favori de Marie-Thérèse, comme il va le devenir de Joseph. Frédéric jugea l'un et l'autre d'une manière sévère; cependant les deux monarques se quittèrent avec une apparente cordialité.

Joseph continua ses voyages; deux fois il vint en France au moment où les idées philosophiques étaient le plus en vogue. Il y donna tête baissée, son esprit y avait été préparé. Il revint en Allemagne avec la persuasion que le pape et les evêques n'avaient dans l'empire d'autre autorité que la sienne, d'autres canons que ses édits et les arrêts des tribunaux, que les vœux des religieux étaient contraires à la nature et les couvents une invention barbare; il avait enfin toutes les doctrines professées au 18e siècle. Ce fut avec elles qu'il monta sur le trône, en 1781, après la mort de sa mère, et il ne tarda pas à les réaliser. Il porta coup sur coup des lois qui changeaient la discipline ecclésiastique et renversaient tout ce qui était établi. Il supprima jusqu'à 700 couvents d'hommes et de femmes,

s'empara de leurs biens ; il jeta ainsi sur le pavé et réduisit à la misère 49,000 religieux et religieuses. Trouvant que le clergé était trop nombreux, il suspendit les ordinations pendant 12 ans, il prescrivit le *placet* impérial pour toutes les bulles, brefs ou rescrits venant de Rome, il se constituait ainsi juge des doctrines du Saint-Siége. Il supprima des fêtes, des processions, des confréries, descendit dans les détails les plus minutieux, alla jusqu'à régler l'ordre de l'office divin, jusqu'à prescrire par ordonnances, le nombre des cierges, ce qui le fit appeler par Frédéric-le-Grand : mon frère le sacristain [1]. Le propos de Frédéric montre qu'il avait des idées plus élevées que l'empereur. Cependant certains esprits prévenus avaient cru que Joseph avait puisé ses premières idées de réforme dans les entretiens de Frédéric. C'est une erreur. Sans doute le roi de Prusse, initié à toute la philosophie du 18e siècle n'aimait pas les moines, ni les couvents des religieuses, mais en homme politique, il regardait ces établissements comme utiles à l'État, et il croyait devoir respecter leurs propriétés comme un droit sacré. Nous avons une lettre de Frédéric à d'Alembert, où il montre qu'il avait sur les réformes monastiques des idées bien différentes de celles de Joseph. « L'empereur, dit-il, continue ses sécularisations sans interruption ; chez-nous, chacun reste comme il est, et je respecte le droit de possession sur lequel *la société est fondée* [2]. » Paroles remarquables qui font honneur à celui qui les a prononcées. La société est fondée sur le *droit de possession*. Dès qu'on ne respecte plus ce droit, tout est perdu, aucune propriété particulière n'est en sûreté.

L'empereur Joseph avait puisé ses idées de réforme, non dans les entretiens de Frédéric, mais dans les livres du 18e siècle, où l'on ne respectait pas plus la propriété que les personnes ; il avait appris d'après le principe tant prôné en France, qu'en qualité de représentant du peuple, il avait dans son empire la souveraine puissance spirituelle, et qu'il n'avait point à compter avec l'autorité ecclésiastique. Aussi continua-t-il ses réformes en maître souverain, sans faire attention au droit du pape, ni à celui des évêques. Il se mêla de la discipline, et même de la foi de l'Église. Il fit effacer des livres liturgiques la bulle *Unigenitus*, bulle faite par Clément XI, en 1713,

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 21. — Annegarn, *Hist. ecclés.*, t. III, p. 165.

[2] *Biograp. univers.*, art. *Joseph II*.

contre les erreurs de Quesnel, et qui avait été le sujet de grandes discussions en France. L'empereur destitua les professeurs qui soutenaient les doctrines de cette bulle et les remplaça par d'autres plus accommodants, et pour les mettre plus à leur aise, il accorda la liberté de la presse; l'Allemagne fut inondée de livres où les dogmes de l'Église et les ministres étaient attaqués et tournés en ridicule. Le jésuite Blumauer, chassé de son corps, employa la satire et le comique burlesque, genre de littérature auquel son esprit était porté [1]. Pour la discipline de l'Église, l'empereur devait la régler par des lois de police. Ainsi l'enseignement de l'Église, sa doctrine, sa discipline, sa hiérarchie, tout était livré aux caprices de l'autorité civile.

Un brandon de discorde était jeté dans toutes les parties de l'empire. On vit s'élever prêtre contre prêtre, évêques contre évêques; partout le peuple catholique attaché à ses anciennes institutions et à la chaire de saint Pierre, fit entendre son mécontentement par des murmures d'indignation. Les évêques, à l'exception d'un petit nombre, se plaignaient amèrement de ces innovations, et surtout de la doctrine des nouveaux professeurs. Quelques-uns les citèrent à leur tribunal; mais les professeurs condamnés par les évêques furent absous par l'empereur, et les accusateurs perdirent leurs emplois. Les évêques ne furent guère mieux traités [2]. Plusieurs furent privés de leur traitement, renvoyés de leur provinces, et leurs siéges supprimés. L'archevêque de Vienne, le cardinal Migazzi, prélat respectable et zélé, qui s'était opposé au progrès des nouvelles doctrines, fut déclaré par un décret (5 mai 1781), *perturbateur*, *persécuteur*, *brouillon*, *ennemi des bons principes* [3]. Un prêtre ou un évêque qui entrait dans les vues de l'empereur, était bien accueilli à la cour, loué au delà de toute mesure. Herberstein, évêque de Laybach en Carniole, soit par conviction, soit par le désir de plaire à l'empereur, s'était prêté à ses innovations et avait pris sous sa protection les livres et les doctrines des nouveaux professeurs. Des plaintes s'étant élevées contre lui, l'empereur, par un décret du 27 novembre (1781), loua son zèle et le proposa pour modèle aux autres évêques. L'évêque mérita de plus en plus ses éloges. L'année suivante

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 24. — Alzog, *Hist. ecclés.* t. 2, p. 976.

[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 22.

[3] *Ibid.*, p. 23.

[4] *Biograph. univ.*, art. *Herberstîn.*

il fit un livre où il examina, selon la tradition, les droits des princes, ceux des évêques et du pape (car c'est dans cet ordre qu'il les plaçait). Les droits des princes y sont extrêmement étendus ; ceux du pape au contraire sont fort restreints. Cela devait être, puisque le prince en qualité de représentant du peuple avait tout pouvoir sur l'Église de ses Etats[1].

L'exemple de l'évêque de Laybach, loin d'entraîner les autres évêques, excita au contraire leurs murmures. L'archevêque de Vienne continua de faire ses plaintes et ses représentations. L'archevêque de Malines profita d'un voyage de l'empereur dans les Pays-Bas, pour lui remettre un mémoire concernant quelques-unes de ses innovations, et entre autres la libre circulation des mauvais livres, dont toute l'Allemagne était inondée. L'Université de Louvain lui fit aussi des remontrances sur les entraves mises à l'enseignement théologique. L'archevêque de Trèves lui représenta les inconvénients d'un décret que l'empereur avait rendu le 4 mai précédent (1781), et par lequel il avait défendu de recevoir la bulle *Unigenitus*, d'en parler en public et de prononcer les noms de *Jansénisme et de Molinisme*. Sept évêques de la Hongrie, où la religion catholique avait encore de si profondes racines, lui firent des remontrances sur le même sujet ; le primat de ce pays, le cardinal Bathiam dans un mémoire fort bien raisonné, lui fit voir que les doctrines de la bulle *Unigenitus* étaient celles de l'Église catholique, puisqu'elles avaient reçu l'approbation d'un concile à Rome, celle de Benoît XIV, et des évêques de France. Si je vous cite ces témoignages, Messieurs, c'est pour réfuter une erreur qui se trouve dans *l'art de vérifier les dates*, et d'après laquelle les évêques d'Allemagne n'auraient fait aucune opposition au décret de l'empereur. L'histoire montre au contraire que les évêques d'Allemagne, à l'exception d'un petit nombre, n'ont pas gardé le silence, et qu'ils ont défendu noblement les intérêts de la foi. Le nonce du pape à Vienne a secondé leurs efforts de tout son pouvoir. Rome avait cherché aussi à rappeler l'empereur à des sentiments plus modérés et plus dignes d'une sage politique[2]. Mais l'empereur n'écouta aucun conseil. Il semblait être poussé par un mauvais esprit, il voulait à tout prix mécontenter les peuples, et se précipiter dans l'abîme.

Le trône pontifical était alors occupé par un homme vénérable,

[1] *Ibid.*
[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 25.

savant et pieux, à qui la postérité a érigé une statue, après que ses contemporains lui avaient donné le nom de *Père des Pauvres*. Il avait mérité l'un et l'autre honneur, par ses grands et utiles travaux tant à Rome que dans les états pontificaux, et par ses aumônes et ses établissements de charité : c'est Pie VI, élevé au pontificat depuis l'an 1775. Je vous prie de le remarquer, parce qu'il joue un grand rôle dans l'histoire ecclésiastique de la révolution française, car il est devenu victime de l'influence de nos idées, ainsi que son successeur Pie VII. Et chose bien remarquable, le pape actuel, qui porte le même nom est débordé dans ce moment par l'influence des mêmes idées. Ainsi voilà trois papes qui ont eu à souffrir des idées françaises. Puisse le dernier ne pas devenir victime comme ses deux prédecesseurs !

Pie VI était encore, dans un âge déjà avancé, un des plus beaux hommes de son temps : une physionomie noble et spirituelle, une taille haute et développée dans les plus belles proportions donnaient à toutes ses manières et à tous ses mouvements une grâce et une majesté qui excitaient au plus haut degré l'affection et le respect. A l'autel il paraissait comme un saint ; les protestants eux-mêmes étaient dans l'admiration [1].

Le pape, n'ayant rien obtenu de l'empereur par la voie des négociations, se proposa de faire le voyage de Vienne dans l'espérance de fléchir le jeune prince. Il lui écrivit, le 15 décembre 1781, pour lui annoncer son dessein. L'empereur se hâta de l'en détourner, en lui disant que son parti était irrévocablement pris, qu'il ne revenait jamais sur des mesures adoptées. D'après cette réponse, l'empereur ne s'attendait pas à voir le pape [2].

Mais Pie VI, pressé par son zèle, partit pour Vienne, malgré l'avis de l'empereur. Ce fut le 27 février 1982 ; il était alors dans la 65e année de son âge. Son voyage fut une espèce de triomphe. Partout, dans les villages, dans les villes, il fut entouré d'une foule immense qui se pressait sur son passage et qui le saluait de mille acclamations de joie ; l'empereur n'osa pas se montrer indifférent ; il alla à la rencontre du pape, à quelques lieues de Vienne, avec un de ses frères et les officiers de sa cour. Il le reçut avec tous les honneurs dus à son rang, et le logea dans le appartements de Marie-Thérèse. Mais ce beau palais était pour Pie VI, une belle captivité.

[1] *Biograph. univ.*, art. *Pie VI.*
[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 20.

Ne l'approchait pas qui voulait; les visiteurs suspects étaient écartés. Quoique le pape ne l'ignorât pas, il conserva la sérénité de son visage, l'affabilité de ses manières, et la dignité de son caractère. Ces moyens, qui excitèrent au plus haut degré l'amour, la vénération et l'enthousiasme du peuple Viennois, ne rompirent pas l'obstination de l'empereur. Dès que le pape voulut lui exposer le sujet de son voyage, il lui répliqua qu'il fallait laisser les affaires aux délibérations du nonce et du ministre Kaunitz[1]. Or, ce ministre était encore plus dur et plus inflexible que son maître. L'histoire ne peut concilier les éloges dont il a été l'objet durant sa longue carrière, avec la médiocrité de son mérite dont il a donné tant de preuves dans le gouvernement de l'État. Fier et hautain, il n'avait pas daigné faire une visite au pape. Celui-ci eut la bonté de se transporter chez lui. L'orgueilleux ministre, quoique prévenu de sa visite, affecta de le recevoir en une espèce de négligé, au milieu d'un cercle resplendissant de magnificence et de lui serrer la main, que tous les autres, et l'empereur lui-même baisaient avec respect[2]. C'est tout ce que le pape put obtenir de lui. L'insuccès de la démarche confirme l'opinion qu'on avait à cette époque que le ministre stimulait son maître, et fomentait son animosité contre la puissance pontificale. L'empereur n'eut pas la même force de caractère en présence du pape. Il chercha à s'excuser sur le sens de ses décrets relatifs à la bulle *Unigenitus*, il n'avait point défendu aux professeurs d'en donner une connaissance historique, il avait seulement défendu d'en disputer publiquement dans la crainte de soulever d'imprudentes controverses. Il déclara que le *placet* impérial qu'il avait prescrit ne s'étendait pas aux bulles en matière dogmatique, et que son plan, adopté pour la censure des livres, n'empêchait pas les évêques de faire des représentations sur ceux qu'ils croient nuisibles. Il dit aussi qu'il permettait de recourir à Rome pour toutes les dispenses de mariage, dans les empêchements plus proches que troisième et quatrième degré. C'est tout ce que le pape put obtenir. Car quant à la demande qu'il lui avait faite de ne point supprimer les monastères, et s'il en supprimait quelques-uns qu'il croirait superflus, de conserver du moins les ordres religieux, il éprouva un refus absolu. Au reste, le pape n'avait à Vienne aucun appui. Les évêques avaient reçu défense de s'approcher de la capitale, tant que le pape y séjournerait. Ils ne-

[1] Annegarn, *Hist. ecclés.*, t. III, p. 466.
[2] *Biograph. univ.*, art. *Pie VI*.

purent le consulter que par correspondance ; les réponses que leur donna le pape sont pleines de sagesse et de modération. Il disait aux évêques qu'on devait enseigner dans les écoles la bulle *Unigenitus*, mais qu'il n'était pas nécessaire d'en disputer publiquement. Il se conforma aux caprices de l'empereur autant que son devoir le lui permettait. Celui-ci avait cherché, non à satisfaire le pape, mais à le contenter. Il lui fit présent, avant son départ, d'un superbe pectoral, et lui remit un diplôme de prince de l'empire pour son neveu. Le pape, qui ne voulait pas qu'on pût l'accuser d'avoir négligé les intérêts de l'Eglise pour ceux de sa famille, refusa modestement cette dernière faveur. Il quitta Vienne avec la douleur d'avoir manqué le principal but de son voyage. Il fut tant soit peu dédommagé par les témoignages d'amitié qu'il reçut sur toute la route. L'électeur de Bavière lui montra à Munich le plus cordial attachement. A Augsbourg, ville protestante, où le pape s'arrêta trois jours, catholiques et protestants se réunirent pour lui faire une réception magnifique ; le pape n'eut pas lieu de s'apercevoir de la différence de religion. La ville de Venise se mit à grand frais pour le recevoir. Enfin, le pape rentra dans Rome le 13 juillet 1782, après une absence de quatre mois, et s'il a été peu satisfait de la réception à la cour, il a eu du moins la joie de voir que le clergé et le peuple Allemand n'avaient pas renoncé à la chaire de Saint-Pierre[1].

L'empereur Joseph va continuer ses innovations, il s'en trouvera mal, comme tous ses prédécesseurs qui ont usurpé les droits du Saint-Siége. Mais remarquez bien, Messieurs, l'esprit qui le guide, c'est l'esprit de destruction, et tel est le caractère de la philosophie du 18e siècle, esprit qui se manifeste dans toutes les révolutions, et que nous aurons souvent l'occasion de remarquer. Détruire, ne rien édifier, c'est tout ce que les philosophes savent faire. S'il leur était donné de toucher aux éléments, ils bouleverseraient le monde physique comme le monde moral. Car on sait, Messieurs, que le monde matériel, tel qu'il a été construit par le Créateur n'a pas toujours été à l'abri de leur critique ; la raison, c'est que tout ce qui est ordre leur déplaît.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

Suite des innovations de Joseph II. — Son voyage à Rome. — Ses projets. — Nouvelles difficultés. — Le ministre Kaunitz. — Suppression des nonciatures.

Dans tous les temps, Messieurs, on a regardé l'unité religieuse, sinon comme nécessaire, du moins comme très-avantageuse à l'u-

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 34-35.

nité politique, à l'harmonie et au bon ordre de l'Etat. Les philosophes qui ont fait une étude sérieuse des moyens de donner de la stabilité à un gouvernement, n'ont eu qu'une voix à ce sujet. Il est donc de l'intérêt des souverains de maintenir l'autorité du Saint-Siége, source d'où découle toute unité religieuse. Que servent aux princes ces misérables querelles avec les papes? La division qu'ils établissent dans l'Eglise, se communique bientôt à l'Etat et cause plus ou moins de désordres. Quel mal n'a pas fait aux Etats chrétiens le grand schisme d'Occident? Quel avantage pouvait espérer l'empereur Joseph II, en affaiblissant l'autorité du pape? Quel avantage a tiré la République française de la captivité de Pie VI? Quel avantage a tiré Napoléon de celle de Pie VII? A-t-il augmenté par là sa gloire militaire ou la prospérité du pays? Nous verrons que cette captivité a été une des grandes fautes de l'empire. Jamais aucun souverain n'a tiré avantage de ses querelles avec le pape; nous voyons au contraire, que tous, même dans les temps modernes, ont fini par s'en trouver mal. Qu'on laisse donc au pape son action, son autorité, et l'exercice de tous ses droits.

L'Etat ne peut qu'y gagner, c'est ce qu'ont compris tous les hommes vraiment politiques. Charlemagne, le plus grand homme d'Etat dont la France puisse se glorifier, a augmenté la gloire et l'autorité du Saint-Siège. Othon Ier a suivi la même ligne de conduite. Tous les grands princes qui leur ont succédé au trône ont cherché à affermir l'autorité du pape, au lieu de l'affaiblir. L'empereur Joseph II suit une voie différente. Nous verrons bientôt quel mal il se fera à lui-même.

Joseph II avait cherché à contenter le pape Pie VI, par des explications vagues et de vaines promesses. A peine le pape était-il parti qu'il reprit le cours de ses innovations et les étendit même jusqu'en Italie. Il s'attribua, par un édit, le droit de nommer aux évêchés de la Lombardie, droit qui appartient radicalement au Saint-Siége, qui n'est accordé aux princes, qu'en vertu d'un concordat qui n'existait pas pour les évêchés de la Lombardie auxquels le pape nommait exclusivement depuis un temps immémorial. L'empereur fit immédiatement usage de son décret et nomma Visconti au siége de Milan, sans l'approbation du pape : celui-ci n'avait aucun reproche à faire à l'élu, mais comme son élection avait été faite sans son autorité il lui refusa ses bulles. De là une grande querelle entre lui et l'empereur. Celui-ci prétendait que la nomination des évêques lui appartenait en vertu d'un droit inhérent à sa sou-

veraineté, et en effet, telle était la conséquence immédiate et naturelle du principe de la souveraineté du peuple appliquée à l'Eglise. Car si tout le pouvoir réside dans le peuple, et si le souverain comme le prétendait alors la philosophie, est le représentant du peuple, il est certain que les nominations épiscopales lui appartiennent de plein droit. Mais le pape s'opposa de toutes ses forces à ces sortes de prétentions, et il refusa de reconnaître l'évêque nommé. De là grande irritation à la cour. Le ministre Kaunitz voulait couper au court, et faire instituer Visconti par les autres évêques de la Lombardie, assemblés en concile. En agissant ainsi, il ne faisait que rappeler, selon lui, l'Eglise à ses institutions primitives.

Le ministre semblait préparer un projet de loi pour les évêques constitutionnels de la France. Ceux-ci, comme lui, ont prétendu que les bulles d'institution des papes n'étaient pas nécessaires, et qu'il suffisait à l'évêque d'être institué par le métropolitain, et par un concile national, et que tel était l'usage de la primitive Eglise. En effet, Messieurs, dans la primitive Eglise et dans le temps du moyen-âge jusque vers la fin du 9e siècle, le pape n'instituait pas, immédiatement les évêques, excepté en certains cas extraordinaires, où il y avait difficulté sur l'élection. Il en avait donné le pouvoir aux métropolitains et aux conciles nationaux, mais ce pouvoir émanait de lui, quoiqu'il ne fût pas exercé immédiatement par lui. Les métropolitains, comme autrefois les primats et les patriarches agissaient en son nom, en qualité de délégués du pape, et celui-ci pouvait leur retirer ce pouvoir quand il lui plaisait, ce que les papes ont fait au 10e siècle, lorsque les métropolitains n'agissaient plus selon l'esprit de Dieu, et les vœux du Saint-Siége. L'empereur ne pouvait changer cet usage qu'en portant atteinte aux droits du pape. Le ministre Kaunitz ne fut point écouté pour le moment. Mais son projet est mis sur le tapis et il sera pleinement exécuté en France par nos évêques constitutionnels, qui seront plus tranchants et plus hardis que lui. L'empereur poussé par son ministre porta une autre atteinte à l'autorité du pape, dans une matière analogue. Ainsi il changea en Autriche la circonscription des évêchés, selon sa fantaisie, ajoutant aux uns, retranchant aux autres, et augmentant ainsi ou diminuant la juridiction des évêques, ce qui sera fait également en France, comme nous le verrons, sous le règne de l'Assemblée nationale. [1] L'empereur se constitua aussi souverain maître de la discipline de l'Eglise.

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiast.*, t. III, p. 38.

Ainsi il supprima plusieurs empêchements dirimants, et en établit de nouveaux. Il introduisit la dissolution jusque dans la famille, en permettant le divorce, du moins dans certains cas. Le célibat ecclésiastique, loi antique qui date du berceau de l'Eglise, devait être également aboli. Enfin, de tout ce que l'Eglise avait de beau et d'utile, rien ne devait rester sous les coups de Joseph II. Les évêques n'eurent pas moins à se plaindre que le pape. L'empereur leur ôta la direction des séminaires, supprima les séminaires diocésains tant recommandés par le concile de Trente, et en établit de généraux dans cinq ou six villes seulement, se réservant le droit d'en nommer les professeurs. Et qui nommait-il? des hommes de son parti, admirateurs de ses systèmes, enthousiastes de ses idées. Il les encourageait, les priait de réformer l'enseignement théologique. Ces professeurs ne se conformèrent que trop à l'instruction de leur maître. Ils enseignèrent toutes les mauvaises doctrines professées par les disciples de Jansénius et de Quesnel. Les évêques qui voulaient s'opposer à la propagation de ces doctrines étaient persécutés et chassés de leur siége. Edling, archevêque de Goritz, prélat très-pieux, ayant fait des réclamations, fut sollicité de donner sa démission, et sur son refus, reçut l'ordre de quitter son diocèse, et d'aller à Rome. Son siége fut supprimé par ordre impérial [1]. C'est ainsi que procédait l'empereur Joseph II. Le mécontentement était dans tous les cœurs, Rome avait fait inutilement entendre sa voix pour inspirer à l'empereur plus de modération, mais celui-ci avait un parti pris, et ne revenait jamais sur ses mesures arrêtées.

On eut cependant un moment d'espérance. L'empereur partit précipitamment pour Rome et y arriva le 23 décembre (1783). On croyait que son but était de rendre sa visite au pape et de se réconcilier avec lui. On devait le croire à en juger par les embarras que lui avaient causés ses innovations. Mais l'empereur avait un but bien différent. Il voulait rompre avec le pape, se débarrasser de ses importunités et exécuter un plan, qui, selon lui, devait étonner toute l'Europe. Il en fut détourné cependant par le chevalier Azara, ministre d'Espagne auprès du Saint-Siége. Azara était un homme fort distingué; il était imbu des idées du jour; mais il ne les suivait pas en politique. Dans les intervalles que lui laissait sa correspondance diplomatique, il s'appliquait aux arts, dont il fit une collection très-précieuse; il fit cadeau à Napoléon du buste authentique d'Alexandre,

[1] *Ibid.*

et qui doit encore être au Musée[1]. Il était lié d'amitié avec le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, et avec tous les savants de Rome. Il s'était constamment montré l'ami de Pie VI, à qui il avait souvent donné d'utiles conseils. Il avait la réputation d'un homme sage, et l'empereur Joseph, d'après tout le bien qu'il en avait entendu dire, avait de l'estime pour lui. L'empereur, à peine arrivé à Rome, lui demanda un entretien pour le soir même. Après une courte visite faite au pape, il se rendit à son hôtel et lui fit part du plan qu'il avait conçu de rompre avec le pape. Il développa son plan avec une grande vivacité, disant qu'il *avait tout prévu, tout combiné, qu'il se rirait des foudres de Rome; qu'on l'appellerait schismatique tant qu'on voudrait, peu lui importe.* L'empereur, en développant son plan, était si animé que le ministre Azara eut de la peine à obtenir la parole. Tout philosophe qu'il était, il lui parla en homme politique, lui fit sentir les inconvénients d'une résolution aussi brusque, et de remèdes aussi violents, et les suites fâcheuses que le schisme pourrait avoir pour le prince lui-même. Il lui fit craindre les dispositions d'une grande partie de ses sujets qui pourraient se porter à une révolte ouverte.

Ces arguments de la part d'un homme que l'empereur estimait, et dont il ne pouvait suspecter ni les principes, ni les intentions, firent une grande impression sur lui. Il sortit de là avec des dispositions tant soit peu plus conciliantes. Le cardinal de Bernis contribua aussi à calmer sa première effervescence. L'empereur cependant ne changea point de résolution, il s'en fallait beaucoup : il se proposa seulement de procéder avec plus de calme et moins d'éclat. Il fit un voyage à Naples pour voir la reine, qui était sa sœur, et qui se laissait guider par ses inspirations. Pendant ce temps, il laissa à son ambassadeur, le cardinal Hersan, le soin de proposer au souverain pontife une convention, par laquelle il *céderait* à l'empereur la nomination aux évêchés de Lombardie, *conformément au droit inhérent à la souveraineté*, proposition absurde, dit un historien de Pie VI, car si le droit appartenait à l'empereur comme souverain, le pape ne pouvait pas le lui céder. Le pape refusa d'entrer dans cet accommodement. A son retour de Naples, l'empereur lui présenta un autre traité qu'il avait rédigé lui-même. Le pape trouvant que l'honneur et l'intérêt du Saint-Siége y étaient compromis, refusa de le signer. Alors l'empereur ne put se contenir, et en retirant son traité, il

[1] *Biographie universelle*, art. *Azara.*

dit avec dépit : « Pourquoi les conventions? nous sommes amis, nous » le serons toujours, et chacun de nous fera dans ses états ce qui lui » convient[1]. » Le pape lui répondit avec beaucoup de vigueur: « Eh » bien! lui répliqua-t-il, si Votre Majesté fait sacrer l'évêque de « Milan sans institutions canoniques, toute union avec ce prélat » sera rompue et son église traitée comme celle d'Utrecht. »

Il faut savoir, Messieurs, que depuis 1724 il existait à Utrecht un schisme singulier et déplorable. Quelques prêtres qui s'appelaient chanoines, s'étaient choisi un évêque et l'avaient fait sacrer sans l'institution et à l'insu du pape. L'évêque a eu des successeurs, et le schisme continua dans cette église, non sans de grandes divisions. L'empereur sachant ce qui s'était passé dans cette ville, fut déconcerté par la réponse du pape, et après un moment de réflexion, il reprit son traité, le corrigea, tout en discutant avec chaleur; enfin il signa malgré lui un concordat où les droits du Saint-Siége étaient respectés. Le pape, par un sentiment de générosité, nomma au siége de Milan le même Visconti que l'empereur avait désigné. C'est ainsi que se termina ce différend[2]. L'empereur reculait moins devant les conséquences d'un schisme, que devant les représentations d'Azara, du cardinal de Bernis, et du vénérable pontife qui certainement n'avait aucun titre à sa malveillance. Se regardant comme le représentant du peuple, il croyait avoir un pouvoir souverain sur l'Eglise de son empire. Entraîné par cette opinion, et tourmenté par son ardeur de tout réformer, il poursuivit son plan, seulement il agit plus lentement. Il était timide en Italie, parce qu'il y était arrêté par des hommes qui lui étaient supérieurs ; il était plus hardi à côté du ministre Kaunitz, qui l'aidait et l'encourageait dans ses réformes. De retour dans son empire, il trouva bientôt une nouvelle occasion de porter atteinte à l'autorité du pape, qu'il semblait avoir dessein d'anéantir. Après une nouvelle circonscription qu'il avait faite des évêchés, il érigea en métropole l'évêché de Laybach, en Carniole, dans l'intention assez claire, de récompenser le dévouement de Herberstein, de cet évêque qui, dans une lettre pastorale, avait exalté le pouvoir des princes aux dépens de celui des papes, et qui s'était déclaré contre la profession religieuse. Le pape ne se refusait pas à la mesure en elle-même, mais il demandait qu'on attendît jusqu'à la mort de l'évêque qui ne lui semblait pas

[1] *Hist. polit. et relig. de Pie VI*, p. 144.
[2] *Institut. des évêques*, t. III, p. 373.

digne d'une telle faveur. Il s'en expliqua ainsi dans un bref du 7 janvier 1786, adressé à l'empereur. Il n'en fallut pas davantage pour irriter le prince et son ministre Kaunitz. Celui-ci se transporta chez le nonce Caprara et lui dit avec un ton menaçant, « que la résistance » du pape dans cette affaire mettrait un terme aux ménagements » que l'empereur avait gardés jusqu'alors, et que rien ne pourrait » l'empêcher de faire de sa seule autorité tous les arrangements ec» clésiastiques, ainsi qu'il était d'usage dans les premiers siècles du » christianisme. »

Il y avait une hardiesse peu commune, dit un écrivain, à vanter les ménagements de l'empereur pour le pape, tandis que depuis plusieurs années, toute l'activité de Joseph et toute sa puissance avaient été employées à détruire l'autorité pontificale. Cependant cette hardiesse était encore moins étonnante que l'érudition du prince de Kaunitz. Car où avait-il vu que, dans les premiers siècles du christianisme, les empereurs disposaient seuls de la discipline ecclésiastique, érigeaient des évêchés en métropole sans la participation du souverain pontife ou de ses délégués? Le cardinal Caprara, en entendant une assertion aussi extraordinaire, devait douter que le ministre eût son bon sens ou parlât sérieusement. On ne sait pourtant pas ce que serait devenue cette misérable querelle si la mort de l'évêque Herberstein, survenue au milieu des négociations n'avait facilité un accommodement [1].

Vous voyez par l'exposé de ces affaires quels sont les principes de l'empereur ; il s'arroge le pouvoir de régler la circonscription des évêchés, d'augmenter ou de diminuer la juridiction des évêques, et de les faire instituer sans le concours du pape.

Durant la dernière querelle, l'empereur avait porté un coup peut-être plus sensible encore à la juridiction du pape, dans une cause extrêmement grave et qui sera à jamais célèbre dans l'histoire ecclésiastique de cette époque (1786).

La liberté de la presse, accordée par l'empereur, avait inondé l'Allemagne d'une foule de livres irréligieux, où l'autorité du pape était vivement attaquée et anéantie au profit de celle des princes et des évêques. L'Eglise était représentée dans ces livres, comme une République, dont le pape était le simple président, n'ayant d'autre autorité que celle qu'il tirait du corps des fidèles. Les évêques avaient un pouvoir égal dans le gouvernement de l'Eglise et

[1] *Instit. des évêques*, t. III, p. 374. — *Biograph. univ.*, art. *Herberstein*.

n'avaient pas besoin de lui demander dispense. Vous voyez là toujours le même système, la souveraineté du peuple, appliquée à l'Eglise. Ce système était prôné par les nouveaux professeurs que l'empereur avait mis à la tête des séminaires et entre autres, par un canoniste de Vienne nommé Eybel, dans un petit ouvrage qui était devenu populaire, et qui a été traduit, bien entendu, en français : il est intitulé : *Qu'est-ce que le pape?*

Je vous ai déjà démontré qu'il était de l'intérêt des princes de s'opposer à la propagation de pareilles doctrines, car le renversement du trône pontifical, devait dans l'esprit des philosophes, entraîner dans sa chute celui des princes. Que l'empereur Joseph II, prince étourdi et à courte vue, n'ait pas compris cette vérité, il n'y avait là rien de bien étonnant. Mais que les évêques aient également fermé les yeux, et aient oublié leur propre intérêt, voilà ce qui peut nous étonner. Car, dans un moment où la religion était attaquée, les ministres calomniés, et livrés au mépris de la foule, il était de l'intérêt des évêques, autant que de leur devoir, de se rattacher plus fortement que jamais à la chaire de saint Pierre, d'où ils tirent leur force, leur vigueur et leur gloire. Il leur était facile de voir que les mêmes arguments qu'on employait contre la puissance du pape, étaient des armes qu'on retournerait bientôt victorieusement contre eux-mêmes, et tel était le but des philosophes. Mais certains évêques furent trompés par l'illusion d'*un pouvoir égal à celui du pape.* Ils étaient flattés d'être munis d'une telle autorité, autant que les princes l'étaient de se trouver revêtus du pouvoir spirituel.

Il y avait depuis deux siècles, en Allemagne, une institution qui a rendu de grands services : c'est celle des nonces apostoliques. Son origine remontait au temps où la réforme du 16e siècle menaçait d'envahir les bords du Rhin. L'Eglise de Cologne était menacée particulièrement de perdre la religion catholique. Deux de ses archevêques avaient successivement favorisé les doctrines luthériennes, et le dernier, le fameux Truchsés, dont les scandales ont retenti dans toute l'Europe, s'était marié au mépris des lois de l'Eglise. Pour conserver son siége, il voulait faire de Cologne une ville protestante. Comme cette ville comptait encore de fervents catholiques, et entre autres le chapitre qui s'était déclaré contre son évêque, le Saint-Siége vint à leur secours, et leur envoya un nonce qui devait y rester d'une manière permanente pour arrêter les progrès et les efforts de l'hérésie. Telle était l'origine de la noncia-

ture de Cologne, qui a commencé en 1583, a fini en 1794, et a ainsi duré pendant plus de deux siècles. Des dangers analogues avaient donné lieu bientôt à l'érection de celles de Bruxelles et de Lucerne. Il y avait aussi un nonce à Vienne. Ces nonces étaient donc des délégués du Saint-Siége, chargés de veiller à l'intégrité de la foi, et à l'observation de la discipline; ils n'étaient pas seulement des hommes politiques, car ils étaient revêtus de plein pouvoir et en possession de donner certaines dispenses, pour lesquelles en d'autres pays, on était obligé de recourir à Rome. Ils ont rendu de très-grands services, car si la foi catholique s'est conservée sur les bords du Rhin, si le protestantisme n'a pas envahi la Lorraine, les Pays-Bas et la Suisse entière, si le culte catholique a été rétabli, et est devenu dominant dans plusieurs villes d'où l'avait chassé la réforme, c'était à leur soins et à leur vigilance qu'on le devait.

Mais vous comprenez, Messieurs, que du moment où l'on a méprisé et anéanti l'autorité du pape en Allemagne, les nonces devaient perdre de leur considération. Aussi, les a-t-on vivement attaqués, en les représentant comme des perturbateurs de la paix publique, sans cesse occupés à souffler le feu de la discorde entre protestants et catholiques, comme mettant obstacle au progrès des lumières, comme propagateurs des doctrines ultramontaines, comme des suppôts de la cour de Rome, et ce qui était plus fort, comme usurpateurs de la juridiction canonique des évêques [1]. Voilà, Messieurs, les reproches qu'on trouve dans les livres de cette époque. L'injustice en était évidente aux yeux de tous les gens éclairés; les écrivains consciencieux ont su les apprécier à leur juste valeur. Le célèbre Hartzheim, auteur de la *collection des conciles d'Allemagne*, sut s'élever au-dessus des préjugés vulgaires, et rendre justice aux nonces. « On ne saurait, dit-il, croire tous les avantages qu'a pro-
» curés à la religion catholique le zèle des nonces apostoliques;
» combien ils ont contribué à la propagation de la saine doctrine,
» au maintien de la discipline et de la paix [2]. »

Ce témoignage est une vérité attestée par l'histoire des nonces apostoliques, qui, pendant plus de deux siècles, ont été envoyés en Allemagne. Ils étaient en général très-distingués; un assez grand nombre d'entre eux ont été élevés au souverain pontificat. Ils avaient vécu en bonne harmonie avec les évêques, et avaient toujours été

[1] *Mémoires du card. Pacca*, t. II, p. 176.
[2] *Ibid.*

reçus avec honneur et affection par les princes d'Allemagne. Ils ne gênaient en rien ni la juridiction ni l'administration des évêques ; ils leur donnaient au contraire de grandes facilités, puisque pour les dispenses et les cas réservés, ils n'étaient point obligés de recourir à Rome, comme les évêques d'autres pays. Ils avaient Rome près de leurs cathédrales.

On comptait alors dans les contrées du Rhin, trois principautés ecclésiastiques, connues sous le nom d'électorat, celles de Cologne, de Trèves et de Mayence. Elles dataient du temps de Charlemagne, qui, par une sage et profonde politique, avait voulu entourer la France de petits Etats pour la protéger contre l'invasion des Allemands. Les archevêques de ces villes, princes souverains, fiers de leur haute dignité, se trouvaient humiliés d'être obligés de s'adresser, pour certains cas, aux nonces du pape, qu'ils regardaient du haut de leur grandeur, surtout depuis qu'ils avaient appris dans les nouveaux livres qu'ils étaient égaux aux papes en autorité. Ils avaient une tendance bien prononcée à secouer le joug du pape[1], à renvoyer les nonces, et à s'attribuer à eux-mêmes les droits qu'ils exerçaient depuis deux siècles. L'impulsion était venue du siége de Mayence, occupé alors par l'archevêque d'Erthal, qui menait une vie toute mondaine, étalant le luxe et la magnificence d'un grand prince, et qui était flatté de l'alliance du grand Frédéric, qui avait formé une ligue contre les opérations de Joseph II. Erthal regardait comme indigne de sa grandeur de dépendre, dans les affaires ecclésiastiques, d'un prélat de la cour romaine, auquel il se croyait supérieur, et comme archevêque et comme prince souverain. Il résolut donc de s'en défaire, et inspira les mêmes sentiments à ses voisins.

L'électeur de Trèves, Clément Venceslas, n'était pas de caractère à lui résister. Il était bon, d'une conduite irréprochable, mais si faible qu'il changeait de maximes et de manière de voir selon l'inspiration des hommes dont il était entouré. Vous pouvez en juger par les faits suivants: En 1769, il convient avec les autres électeurs ecclésiastiques de tenir un congrès à Coblentz, pour adresser à l'empereur des réclamations contre le Saint-Siége, et il choisit pour son député le célèbre de Hontheim, connu sous le nom de *Febronius*, dont je vous ai parlé. Quelque temps après il choisit pour conseiller un ecclésiastique nommé Beck, homme d'une doctrine

[1] *Mémoires du card. Pacca*, t. II, p. 186.

pure, et il changea aussitôt de langage, s'acquit même en Allemagne une réputation par ses sages et judicieuses remontrances à l'empereur Joseph sur ses innovations. A l'époque qui nous occupe, il a un autre conseiller du même nom, entiché des nouvelles doctrines ; avec lui, il changea encore une fois d'opinion et de conduite, et suivit les mouvements de l'électeur de Mayence [1].

L'électeur de Cologne, Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur, avait donné comme coadjuteur les plus belles espérances à l'Eglise ; le pape Pie VI, qui l'avait vu en Allemagne, parlait de lui avec une grande estime. Mais lorsqu'en 1784, il devint archevêque de Cologne, son frère eut soin de l'entourer de conseillers perfides dont plusieurs appartenaient à la secte des *illuminés*, qui venait de naître. Alors il donna dans les nouvelles idées, et suivit toutes les inspirations de la cour.

Il ne leur manqua plus qu'une occasion pour éclater. Elle se présenta bientôt. L'électeur de Bavière, dont les Etats avaient été agrandis par droit de succession, désirait avoir un nonce à Munich. Il le demanda à Pie VI, qui ne fit aucune difficulté de le lui accorder. Il lui envoya le prélat Zolio, archevêque d'Athènes, homme fort distingué. Sa nonciature fut formée, en partie de celle de Cologne, et en partie de celle de Lucerne. Cet arrangement ne blessait aucun droit et ne gênait aucune juridiction. Les archevêques qui voulaient se défaire des nonces, décrièrent cette nouvelle nonciature comme un attentat de la cour de Rome, comme l'introduction d'une juridiction nouvelle dans l'empire. Ils adressèrent des réclamations au pape, et surtout à l'empereur. Le pape, avec sa douceur ordinaire, leur fit sentir tout ce qu'il y avait de déraisonnable dans leurs plaintes, en leur montrant que la nouvelle nonciature ne leur portait aucun préjudice. L'empereur, fort content d'avoir trouvé une occasion d'humilier le pape et d'abaisser son autorité, supprima la juridiction des nonces par un rescrit du 12 octobre 1787, comme s'il avait dépendu de lui de supprimer une juridiction ecclésiastique [2].

Les archevêques électeurs, au lieu de défendre les droits du Saint-Siége, comme c'était leur devoir, approuvèrent le rescrit de l'empereur, et déclarèrent *abolie la juridiction des légats du Saint-Siége*. L'archevêque de Cologne, qui avait sollicité le rescrit, dé-

[1] *Mémoires du card. Pacca*, t. II, p. 188.
[2] *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclés.*, t. III, p. 59.

fendit aussitôt, sous diverses peines, de recourir aux tribunaux des nonciatures, soit pour y appeler des causes, soit pour y poursuivre celles qui étaient déjà inscrites[1].

L'archevêque de Salsbourg, Jérôme de Colleredo, qui avait donné précédemment des lettres pastorales fort bizarres, relativement au culte des images et des saints, se joignit aux trois électeurs pour faire cause commune, et pour former une ligue contre le Saint-Siége[2].

L'empereur s'est donc acquis de puissants auxiliaires pour démolir le trône pontifical. Il a pour lui les nouveaux professeurs placés à la tête de l'enseignement. Il a pour lui une multitude de petits écrivains, qui répandaient dans le public toutes sortes de brochures irréligieuses. Il a pour lui les quatre principaux archevêques d'Allemagne, ensuite les philosophes français qui ne cessaient de l'encourager, et de le combler d'éloges. Nous en verrons la suite.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE EN THÉOLOGIE.

CHAPITRE III.[3]

De l'Examen.

L'existence de connaissances ou de croyances d'un ordre surnaturel est un fait incontestable : pour le faire voir, il suffira d'indiquer les croyances qui composent cet ordre, ce sont : 1° la croyance à un état plus parfait que celui où nous sommes aujourd'hui; 2° la croyance à l'existence des bons et des mauvais anges; 3° la déchéance de l'humanité, par suite du péché du premier homme et de la première femme; 4° la promesse et l'attente d'un Réparateur; 5° la nécessité de la prière, des sacrifices et de l'expiation par le sang; 6° le déluge ou la destruction par une inondation générale de toute l'espèce humaine, à l'exception d'une seule famille; 7° la vocation d'un peuple destiné à conserver le dépôt des traditions reli-

[1] *Mémoires du card. Pacca*, t. II, p. 188.
[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 61.
[3] Voir le chap. II, au n° précédent, ci-dessus, p. 122.

gieuses, la promulgation de la loi divine ; 3° la venue du Réparateur promis et attendu, la réhabilitation du genre humain par sa mort, l'institution des sacrements, l'établissement de l'Eglise catholique.

Tel est le sommaire des croyances de l'ordre surnaturel. Il n'est pas question pour le moment de leur valeur, mais de leur existence. Cette existence est un fait constant et reconnu de tous. Les uns les respectent comme des vérités émanées de Dieu, aussi bien que les vérités de l'ordre naturel ; les autres les regardent comme des fables ou des mythes, mais tous en avouent l'existence.

Quelle est la nature de ces croyances? Elles ne découlent pas de la nature de l'homme, ni des principes constitutifs de cette nature, elles ne sont pas le produit du travail de l'esprit humain sur les vérités premières, évidentes par elles-mêmes. Tous sont également d'accord sur ce point, théologiens et philosophes : elles sont donc surnaturelles.

Quelle est l'origine de ces croyances? Ici commence le partage des opinions.

Les catholiques croient qu'elles viennent de Dieu par une révélation extérieure, directe et immédiate. Cette origine implique la vérité de ces croyances : selon les catholiques, la certitude de ces vérités repose sur une triple révélation, la révélation primitive, la révélation mosaïque et la révélation chrétienne.

Les déistes et les rationalistes ne voient dans ces croyances que des fables ou des mythes, produit de l'imagination humaine, des assemblages d'idées vraies, mais incohérentes ou dénaturées, des allégories dont quelques hommes de génie ont voilé des vérités qu'ils ne croyaient pas leurs contemporains capables de porter.

Selon les déistes, la religion se réduit aux dogmes et aux préceptes qui sont à la portée de la raison ; d'après les catholiques, elle ne se compose pas seulement de ces dogmes et de ces préceptes, mais encore des dogmes et des préceptes qui sont au-dessus de la raison ; ces deux genres de dogmes et de préceptes ne forment qu'un seul tout, qu'un seul corps de doctrine et de religion qu'on appelle *religion chrétienne,* laquelle a commencé avec le genre humain.

Selon les déistes, c'est par le travail seul de leur esprit sur les vérités premières que les hommes ont découvert et connu les dogmes et les préceptes qui sont à la portée de la raison, et la certitude de ces vérités repose uniquement sur la raison et l'évidence.

La théologie catholique reconnaît qu'il n'eût pas été impossible aux hommes de connaître par le raisonnement les dogmes et les

préceptes qui sont à la portée de la raison[1], mais elle enseigne en même temps que, par ce moyen, un petit nombre de philosophes seraient parvenus à la connaissance de ces vérités, qu'ils n'y seraient arrivés que par des efforts pénibles après plusieurs années, plusieurs siècles peut-être, que la vérité aurait été mêlée de beaucoup d'erreurs, et que, par suite de ce mélange, la certitude n'en aurait jamais été ferme, que, pour rendre la connaissance de la vérité plus générale, plus prompte et plus ferme, Dieu a révélé et proposé comme objet de foi même les dogmes et les préceptes qui sont à la portée de la raison.

De là deux situations bien différentes : les uns admettent la certitude des traditions religieuses et croient; les autres la rejettent et doutent. Les uns ont pour point de départ la foi, les autres le doute et l'incrédulité.

Une même méthode d'examen peut-elle convenir aux uns et aux autres? Evidemment non. Les premiers, dans l'examen, se proposent seulement de se rendre raison de la certitude de vérités qu'ils croient déjà ; les seconds cherchent la vérité qu'ils ne possèdent pas et veulent peser la valeur de croyances qui n'ont encore aucun titre à la soumission de leur esprit. On n'a pas fait assez d'attention à cette différence de situation intellectuelle. On a proposé la même méthode et à celui qui croit déjà et à celui qui ne croit pas : cette confusion a de graves inconvénients.

Elle place le croyant dans une position qui n'est pas la sienne, qui n'est pas vraie, elle l'invite à prendre au moins fictivement le doute pour point de départ, et lui conseille une disposition d'esprit dont sa religion lui fait un crime.

Il faut prendre le croyant et le laisser dans la position où il a été placé par le bienfait de sa naissance et de son éducation, et dont le catholicisme lui fait un devoir, un devoir impérieux.

Aussi, considéré à l'égard d'un catholique, l'examen donne lieu à plusieurs questions importantes :

1° L'examen est-il nécessaire ou même utile?

2° Est-il permis?

3° Est-il possible?

4° Dans quelles dispositions doit-il être fait?

Examinons chacune de ces questions :

1° L'examen est-il nécessaire, est-il utile ?

On trouvera dans l'ordre surnaturel ces deux classes de connais-

[1] Tous les théologiens n'admettent pas cette possibilité. N. B.

sances que j'ai signalées dans l'ordre de la nature, des vérités données et reçues que j'appellerai premières : des opinions, des conceptions, des explications et des systèmes, produit du travail de l'esprit humain sur les vérités révélées. On comprend aisément que, dans ce second ordre de connaissances, l'erreur soit possible, l'examen utile et nécessaire ; mais, pour le moment, il n'est pas question de ce genre de connaissances : je ne parle que des vérités premières. Comment l'erreur est-elle possible à l'égard de vérités révélées de Dieu.

Il est vrai que la connaissance de la vérité religieuse n'a pas toujours été pure et complète, qu'elle ne l'est pas même encore pour tous les hommes. S'il s'agissait donc d'un homme élevé au milieu de peuples païens ou d'une nation protestante, on comprendrait la nécessité de l'examen ; mais il est question d'un catholique, d'un homme qui possède la vérité pure et complète, qui croit qu'il la possède sans mélange d'erreur et dans son intégrité, comment l'examen peut-il être nécessaire ou utile ?

« Grâce à Dieu, nous autres catholiques, nous n'avons pas eu be-
» soin de longues recherches pour arriver à la solution de ces pro-
» blèmes : d'où suis-je venu? que dois-je faire? que dois-je espérer
» et craindre ? La vérité, la vérité pure et complète nous attendait
» auprès de notre berceau. Dès nos premiers pas en ce monde, la foi,
» nous prenant par la main, nous a montré la route que nous avions
» à parcourir et nous a donné la force de surmonter les fatigues...
» Mais ce qui suffit au grand nombre, ce qui suffit même à tous dans
» l'enfance, ne suffit pas dans tous les âges et dans toutes les posi-
» tions sociales. Pour beaucoup d'hommes, il arrive une heure dans
» la vie où il faut répondre et justifier par la science, cette solution
» élémentaire du grand problème que nous trouvons dans le caté-
» chisme. Il le faut, pour résister aux assauts du doute et pour dé-
» fendre nos croyances au tribunal de la raison ; il le faut pour dis-
» siper les préjugés de nos frères que l'erreur aveugle, et pour
» les fixer quand ils flottent à tout vent de doctrines. Il le faut sur-
» tout aujourd'hui, parce que nous vivons à une époque de crise où
» le scepticisme a dévasté presque toutes les intelligences, où le génie
» de l'erreur a répandu partout des semences de mort[1]. »

2° L'examen est-il permis ? L'examen peut porter sur les objets même de la foi, ou sur les titres de l'autorité qui les propose.

[1] L'abbé de Valroger, professeur au grand séminaire de Bayeux. Plan d'une défense du Christianisme. *Ann. de ph. ch.*, t. III, p. 26, 3e série.

Dans le premier cas, l'examen consiste à rapprocher les dogmes et les préceptes de principes et de faits évidents, de les comparer avec la nature humaine pour reconnaître leur convenance avec ces points de comparaison.

Dans le second cas, l'examen se borne à constater les faits présentés par les fondateurs de la société spirituelle comme preuves de leur mission, et à s'assurer de la transmission de leurs pouvoirs aux hommes qui s'offrent aujourd'hui comme leurs successeurs.

Je parlerai plus tard du premier genre d'examen. Pour le moment il ne s'agit que du second.

L'Eglise n'a jamais prétendu qu'un homme se soumît à son autorité avant d'avoir examiné et reconnu ses titres, la foi doit être raisonnable : elle ne le serait pas si l'on était obligé de croire à un homme avant de s'être assuré qu'il parle au nom de Dieu. Le droit qu'elle accorde à l'infidèle, l'Eglise ne le refuse pas à ses enfants ; loin de là, elle est la première à leur exposer ses titres, et les engage à les examiner et à les vérifier ; elle les invite à étudier les preuves de la religion en général et de la religion catholique en particulier.

Loin de nous interdire l'examen de ses preuves, la religion nous y invite, saint Pierre veut que les fidèles soient toujours prêts à rendre raison de leur espérance à ceux qui la demanderont [1].

Saint Paul les exhorte à être enfants de lumière à ne faire aucun choix imprudent, à éprouver quelle est la volonté de Dieu [2]. Saint Jean recommande de ne pas croire indistinctement à tout esprit, de les éprouver [3], pour s'assurer s'ils viennent de Dieu.

3. L'examen est-il possible ?

Pourquoi l'examen ne serait-il pas possible à un catholique ?

« C'est que le doute est une disposition utile, indispensable même pour que l'examen soit sérieux et que le doute n'est pas permis à un catholique. »

« Le doute est une disposition utile, indispensable, pour que l'examen soit sérieux. L'esprit doit être libre, le philosophe doit pouvoir renoncer à sa croyance, si par suite de l'examen il reconnaît qu'elle n'est pas fondée. Il ne doit se livrer à l'examen qu'avec la conscience de cette liberté. Que signifie l'examen de la part d'un homme qui d'avance est décidé à ne point changer d'opinion, quel-

[1] 1 Petri, III, 15 et 16.
[2] Saint Paul, *Ephes*, v, 8 et 17.
[3] Saint Jean, v, 1.
[4] Bergier, *Dict. th.*, au mot *Examen*.

que soit le résultat de ses recherches? De sa part l'examen n'est qu'un exercice de l'esprit, un amusement, un mot vide de sens.

Le doute n'est pas permis au catholique. Ouvrez tous les catéchismes, tous les traités, vous y verrez le doute volontaire rangé au nombre des péchés contre la foi. Or, c'est douter volontairement que d'examiner avec la pensée que l'on peut être dans l'erreur, et avec la disposition de renoncer à sa croyance, si on venait à en reconnaître la fausseté. »

Je n'essaierai pas de répondre à la seconde partie de l'objection : le doute n'est pas permis à un catholique ; je ne chercherai pas à distinguer entre le doute positif et sérieux, et le doute méthodique ou fictif qui sert seulement pour l'ordre et pour la méthode d'après lesquels on doit traiter la philosophie et pour montrer l'origine successive des différentes connaissances. Ce doute ainsi défini me paraît tellement inoffensif que je n'hésite pas à penser que l'on peut en faire usage dans les recherches philosophiques et même théologiques; mais je ne puis reconnaître à ces caractères le doute de Descartes ni encore moins celui de son école. Ce n'est pas ce doute dont il est parlé dans l'objection, puisqu'on suppose la disposition de changer d'opinion, de renoncer à sa croyance. Certes jamais un théologien catholique ne permettra l'examen avec cette disposition.

Il faut donc aborder franchement la première partie de l'objection : le doute est une disposition utile et même indispensable pour un examen sérieux.

Sur ce point, la réfutation est facile, on peut examiner sérieusement sans douter, tous les jours on le pratique dans les sciences profanes.

Un homme a dans sa jeunesse reçu les premiers éléments de la géométrie : parvenu à un âge plus avancé, il veut faire une étude approfondie de cette branche des connaissances humaines, vérifier les théories qu'il a admises et crues sur la parole de ses maîtres. Commence-t-il par douter de vérités qui ont obtenu l'assentiment de tous les hommes qui les ont étudiées ? Tient-il pour suspectes des démonstrations qui ont paru exactes à tous les esprits qui ont pu les suivre et les saisir. Cette pensée ne s'est jamais présentée à l'esprit, ce conseil n'a jamais été donné : on peut remonter à la source d'une science, en analyser les éléments sans douter, l'examen ne suppose pas le doute.

Dans la physique nous voulons nous rendre raison de phénomènes, dont jusque-là nous avons admis la certitude sur le rapport de

nos sens; nous voulons explorer par quels moyens la connaissance nous en est parvenue, sur quels motifs repose leur certitude, quelle est leur cause; comment ils s'expliquent, se concilient entre eux et avec les lois de la nature. Est-il jamais entré dans notre pensée qu'il fallût commencer par douter de la réalité de ces phénomènes? Nous voulons par exemple chercher les lois de l'équilibre : assurément nous ne doutons pas si l'on peut se tenir debout, marcher droit et sans tomber.

Puisque dans les connaissances profanes on peut examiner, on examine sans douter, pourquoi le doute serait-il une disposition utile et nécessaire dans les connaissances religieuses? Pourquoi le catholique qui veut étudier les preuves de la religion, vérifier les titres de l'autorité spirituelle, devrait-il commencer par le doute? Qu'on explique cette différence. Pour moi, je n'en vois pas le motif.

Ce n'est pas assez. A l'égard de certaines vérités, le doute n'est pas raisonnable, il est même dangereux, il rend l'examen impossible et détruit les bases de la certitude.

En présence des opinions, des conceptions qui sont le résultat du travail de l'esprit humain, dont la certitude repose sur le sentiment des sages et des savants, à l'égard desquelles les savants sont souvent partagés, que l'on doute, rien de plus raisonnable; l'erreur est possible : on est libre d'abandonner ses premières convictions et d'embrasser un autre système.

Mais à l'égard de ces vérités qui sont appuyées sur le sens commun, sur la raison générale, et de ces vérités surtout qui nous sont données par nos facultés naturelles, le doute est déraisonnable, subversif de la religion et de la morale et de la certitude humaine; il n'est pas possible ni permis de supposer la possibilité de l'erreur ni d'élever la prétention de substituer d'autres vérités à ces vérités. Un penseur se persuaderait donc que le genre humain a été dans l'erreur, que lui seul aura raison contre le genre humain, qu'il peut refaire la religion, la morale sur des nouvelles bases.

Les vérités premières sont la pierre de touche de toutes les connaissances ultérieures, les fondements de toutes les sciences; vous doutez de ces vérités, mais il ne vous reste plus de point de comparaison, plus d'assises sur lesquelles vous puissiez asseoir l'édifice des connaissances humaines, tout examen, tout travail intellectuel devient impossible.

Nos facultés naturelles sont les canaux par lesquels nous rece-

vous les éléments nécessaires de toutes les connaissances. Vous suspectez la véracité de ces intermédiaires ; vous brisez les instruments, vous sapez par la base la certitude naturelle ; loin donc que le doute soit une disposition, une condition de l'examen, il rend tout examen impossible. Quelle est la disposition et la condition nécessaires de l'examen? C'est la disposition opposée ; c'est la foi dans les vérités premières, dans nos facultés, par le moyen desquelles nous recevons ces vérités.

Ces considérations s'appliquent à l'ordre surnaturel.

Placé en face de ces explications, de ces systèmes, qui sont l'ouvrage des théologiens, qui ne reposent que sur leur autorité, à l'égard desquels les écoles sont souvent partagées, le doute est permis, il est raisonnable; dans cette partie, on peut supposer l'erreur, elle est possible, on est libre d'abandonner le sentiment que l'on avait d'abord adopté, on peut avoir la prétention de substituer un système à un autre.

Mais dans l'ordre surnaturel il y a des vérités données et reçues. La révélation est le moyen par lequel nous recevons ces vérités, le témoignage des hommes est le moyen par lequel nous connaissons la révélation et les faits divins qui la prouvent. La tradition de l'Église catholique est le témoignage humain élevé à la plus haute puissance. La tradition de l'Église sur beaucoup de points se confond avec les traditions du genre humain ; sur d'autres points comme la venue du Réparateur, les traditions du genre humain ne sont jamais en opposition avec celles de l'Église catholique, ces dernières sont muettes. L'Église chrétienne est la société la plus nombreuse, la plus étendue ; son témoignage a une autorité bien autrement imposante que celui de toute autre société religieuse ou civile.

Les vérités révélées sont le fondement de tout l'ordre surnaturel, la pierre de touche, les éléments premiers dans cet ordre de connaissances.

Vous en doutez, vous en suspectez la réalité, dès-lors vous n'avez plus de règle, plus de base, plus d'éléments ; tout examen, tout travail intellectuel devient impossible.

Vous doutez du témoignage de Dieu ou de celui de l'Église, qui dans cet ordre sont l'unique moyen de connaître, le seul motif de certitude. Vous sapez par sa base l'ordre surnaturel; le doute n'est donc pas dans cet ordre une condition, ni une disposition utile ou nécessaire pour l'examen. Dans cet ordre aussi la condition, la dis-

position nécessaire est la foi ; la foi dans les vérités données, dans le témoignage de Dieu et de l'Église.

Des dispositions que l'on doit apporter à cet examen.

Ces dispositions sont la défiance de soi-même et la pureté du cœur.

1° La défiance de soi-même : le catholique n'entreprend pas ce travail légèrement, et ne s'y engage pas sans guide.

Il consulte un prêtre ou au moins un laïc éclairé, et ne commence cet examen qu'après avoir obtenu son assentiment.

Il prend et suit les avis de ce guide sur l'ordre qu'il doit observer; les ouvages qu'il peut lire, a recours à ses lumières, lorsqu'il rencontre des objections qui l'embarrassent.

L'examen des preuves de la religion, fait avec ces dispositions, n'ébranlera jamais la foi, bien au contraire, elle l'affermira ; plus on étudie les preuves de la religion, plus on les trouve frappantes.

Si donc les recherches produisaient un autre résultat, le philosophe humble et modeste, se défie de ses lumières, il considère qu'il n'est pas le premier ni le seul qui ait examiné les preuves du christianisme, que ce travail a été fait par des hommes qui le surpassent en pénétration, en génie, en science, qui tous ont été frappés de l'évidence de ces preuves. Qu'elles ont fait impression sur cette multitude de païens de tout âge, de tout rang, qui ont quitté la religion dans laquelle ils avaient été élevés, pour embrasser le christianisme. Le suffrage de tant d'hommes, de tant de générations forme en faveur du christianisme une autorité que tout philosophe sage et modeste préfèrera toujours à son propre jugement.

2° La pureté du cœur.

Trop souvent un jeune homme ne pense à examiner les preuves de la religion que lorsque déjà il a abandonné la vertu pour suivre ses penchants déréglés. Il n'apporte à cette étude que le désir de se débarrasser de dogmes et de préceptes qui sont un frein importun à la fougue de ses passions. Il lit exclusivement les ouvrages dans lesquels les impies ont accumulé les sophismes, les plaisanteries contre le christianisme. Il se garde bien de consulter les traités dans lesquels les apologistes de la religion en ont exposé les preuves, et répondu aux objections des incrédules. Est-ce là un examen fait de bonne foi, et avec l'intention de s'éclairer? Non ; on a voulu se tromper, et Dieu permet que cette volonté coupable soit assou-

plie, on perd la foi. Telle est la source de l'incrédulité de la plupart des hommes.

Ce n'est pas ainsi que se conduit le vrai philosophe.

Il se met dans une disposition de cœur telle qu'il n'ait pas à désirer que la religion soit fausse; s'il aperçoit dans sa conduite quelque habitude vicieuse, il s'en corrige; dans son cœur quelque affection désordonnée, il l'en arrache.

Ce n'est qu'après avoir ainsi purifié son cœur qu'il entreprend l'examen des preuves de la religion.

Il ne débute pas par les objections et la lecture des ouvrages où elles sont exposées. Il commence par l'étude des preuves et la lecture des livres où elles sont présentées.

Beaucoup de difficultés s'évanouissent devant une connaissance vraie et complète de la religion, un grand nombre d'objections trouvent leur réponse dans les preuves même du christianisme. Si quelques-unes ont résisté à ce double travail, une étude plus approfondie et spéciale achève de les détruire.

Un examen des preuves de la religion, fait dans ces dispositions, n'a jamais fait et ne fera jamais un incrédule.

Dr Lahaye.

Philosophie sociale.

L'EUROPE EN 1848

OU

CONSIDÉRATIONS SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL, LE COMMUNISME ET LE CHRISTIANISME, [1]

Par M. l'abbé Gaume, vicaire-général de Nevers.

Au moment où la société minée sourdement par de pernicieuses doctrines, attaquée au grand jour par d'imprudents novateurs, se demande avec inquiétude de quel côté viendra son salut; au moment où les publicistes les plus éclairés, déconcertés dans leurs prévisions et sentant le vide des théories humaines, n'osent regarder en face les mystères de l'avenir, il n'est pas sans intérêt de voir un prêtre, inspiré par sa foi et son patriotisme, apporter à nos législa-

[1] A Paris, chez Gaume frères, libraires, rue Cassette, n° 4.

teurs le remède qu'ils n'ont point encore découvert, la solution qui semble leur échapper. C'est ce que vient d'entreprendre M. l'abbé Gaume, vicaire-général de Nevers, en se plaçant sur le terrain des idées chrétiennes, où il appelle tous les hommes de bonne foi, tous les cœurs généreux sincèrement dévoués au triomphe de l'ordre et au maintien de nos libertés. Nous voudrions mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs cette intéressante brochure si pleine de vérités et de nobles sentiments; mais nous espérons qu'après en avoir compris la portée, ils voudront eux-mêmes la connaître dans son ensemble, en apprécier jusqu'aux moindres détails; et nous sommes convaincus que tous ceux qui l'auront méditée sans prévention, ne pourront s'empêcher de s'écrier avec l'auteur : Oui, le Christianisme seul peut sauver la France !

Remarquons d'abord, avec M. l'abbé Gaume, que l'*organisation du travail* n'est point aujourd'hui ce qu'elle serait dans les temps ordinaires, une question accessoire comme toutes les questions organiques ; c'est une question capitale qui prime toutes les autres questions. En voici la cause : Deux questions sont en présence. L'une dit : Conservation de la propriété et des droits conquis; l'autre dit : Remaniement, partage, confiscation de la propriété au profit de l'Etat, abolition des droits acquis au profit de l'égalité universelle. Tel est le problème qui s'agite en ce moment : ce problème est un nœud gordien que toute la sagesse humaine est impuissante à délier, une impasse d'où il est à craindre que l'Europe ne puisse sortir que par une crise violente. Sous prétexte d'organiser le travail, c'est l'existence même de la société que l'on discute. L'ordre social est ébranlé jusque dans ses fondements, et il ne peut renaître sérieux et durable que par l'observation des lois fondamentales sur lesquelles repose la société. Or les lois fondamentales qui régissent la société moderne lui ont été données par le Christianisme. Ces deux lois sont la *charité* et la *liberté*. C'est parce qu'elles n'ont été ni respectées dans leur principe, ni voulues dans leur application, que la société est en péril. Ici, personne n'est exempt de reproche. Peuples et rois, riches et pauvres, ouvriers de l'atelier, ouvriers du cabinet, tous ont porté des atteintes plus ou moins graves à ces lois tutélaires. La liberté et la charité ont été violées par les princes, lorsqu'ils ont humilié et asservi l'Eglise, lorsqu'ils l'ont empêchée de travailler au bien-être matériel et moral de la société, lorsqu'ils ont fait peser sur les peuples la tyrannie du sabre ou celle de la légalité. La liberté et la charité ont été violées par les peuples, lors-

qu'ils ont brisé les sceptres et les trônes pour substituer au règne de la loi la révolte et l'anarchie. Le riche viole la charité et la liberté, lorsqu'il enfouit ses richesses ou ne les fait fructifier que pour lui seul, lorsqu'il ne donne pas largement de son superflu, lorsqu'il épuise sa fortune en prodigalités et en débauches. A plus forte raison, il les viole, lorsqu'il refuse de consacrer la moindre partie de son temps et de son activité intellectuelle aux intérêts du pauvre, lorsqu'il le démoralise par ses exemples. Dans tous ces cas, il abuse de sa position, il devient oppresseur; il vit injustement aux dépens du pauvre, dont il retient le patrimoine, dont il provoque la haine et la jalousie; il compromet sa propre fortune, et l'ordre social tout entier, en autorisant par sa dureté les théories qui tendent à faire regarder la propriété comme un vol, et la possession comme la détention inique d'un bien qui, en partie du moins, appartient légitimement au pauvre.

De son côté le pauvre, l'ouvrier, viole les lois de la charité et de la liberté, lorsqu'il refuse de travailler, lorsqu'il trompe dans la fabrication et la vente de ses produits, lorsqu'il impose au maître ses injustes caprices, lorsqu'il consume périodiquement en débauches de quelques heures le fruit de plusieurs jours de travail. Dans tous ces cas, il vit injustement aux dépens du riche; il épuise sans les mériter les bienfaits de la charité; il aggrave le sort de son frère laborieux et honnête, qu'il prive entièrement ou en partie des secours auxquels lui donnent droit sa misère et ses infirmités.

Quel est le moyen de remédier à ce grave désordre? Faire du riche et du pauvre, du maître et de l'ouvrier, des hommes consciencieux et moraux. Or, il n'y a pas de conscience, pas de mœurs sans croyances, pas de croyance sans foi, pas de foi sans religion. Le monde actuel est un monde que la religion seule peut guérir. Laissez-là traiter le riche; elle le guérira de l'égoïsme, elle développera dans son cœur des sentiments de compassion et de générosité. Laissez-là traiter le pauvre; elle le guérira de la licence, de la paresse, de là débauche; elle lui inspirera l'amour du travail, de l'ordre, de l'économie, la résignation chrétienne, le respect de la propriété, la fidélité, la reconnaissance.

Mais pour que le Christianisme parvienne à faire cesser l'antagonisme entre le riche et le pauvre, il ne faut pas que le riche enseigne au peuple, par sa conduite, le mépris de la religion. Considérer les pratiques religieuses comme des lisières dont on peut se passer quand on porte un habit de drap, et qu'on commande à des

laquais, c'est faire du Christianisme un roi de théâtre, c'est ruiner son action salutaire sur les classes laborieuses, c'est préparer de nouvelles catastrophes. S'il est vrai que la religion est la base des mœurs, et que les mœurs sont la base des lois, celui qui viole la loi civile démolit l'édifice par le comble; celui qui outrage les mœurs l'attaque par le milieu des murailles; celui qui méprise la religion la sape par les fondements.

Quand on y prend garde, le mal est surtout dans les âmes. Si l'on veut guérir la société, il faut songer à ses besoins moraux encore plus qu'à ses intérêts matériels. La victoire qu'on vient de remporter dans la rue est une victoire purement matérielle. Le principe de la lutte reste intact; on ne tue pas les idées à coup de canon. Le *communisme* n'est pas mort; refoulé dans ses repaires ténébreux, peut-être prépare-t-il déjà une nouvelle explosion. Ses défenseurs ne sont pas convertis; leur langage d'aujourd'hui est leur langage d'hier, avec un peu moins de jactance et un peu plus d'hypocrisie. Nos vaisseaux ne transporteront pas aux antipodes tous les hommes égarés ou criminels qui ont failli nous précipiter dans le gouffre de l'anarchie. Il en reste parmi nous; d'actifs embaucheurs auront bientôt rempli les places vides. Le plus infatigable de tous, c'est la misère. Le communisme, en effet, est la guerre de ceux qui n'ont pas contre ceux qui possèdent. Or la misère, suite nécessaire de la ruine du commerce et de la suspension du travail, augmentera incessamment le nombre de ceux qui n'ont pas. Que ferez-vous? Vous donnerez du pain, c'est-à-dire que vous nourrirez les corps; mais les âmes demeureront affamées de désordre et d'anarchie; et alors qu'aurez-vous gagné? Les combattants resteront armés, et demain la société reviendra un champ de bataille.

Pour appaiser les âmes, il faut que le Christianisme leur parle; seul il a le remède à leurs maux. On ne guérit pas les maladies morales avec des proclamations, des lois pénales, des systèmes matérialistes, des raisonnements et des coups de sabre. Or pour que le Christianisme puisse parler efficacement à la classe aujourd'hui si menaçante de ceux qu'on est convenu d'appeler les travailleurs, deux choses sont nécessaires, et demain, si l'on veut, on les réalisera. La première est le *repos du dimanche*; la seconde est l'*établissement général des associations d'ouvriers*, à l'instar de celles qui existent déjà dans plusieurs villes de France.

D'abord le repos du dimanche: autrement il n'y a plus pour le Christianisme ni temps ni lieu où il puisse parler au peuple. Sans

repos du dimanche vous aurez donc nécessairement la débauche pour l'ouvrier : 1° parce que l'homme ne peut pas toujours travailler ; s'il ne se repose pas le dimanche à l'église, il se reposera à la taverne ; 2° parce que n'ayant plus d'instruction religieuse, il perdra bientôt celle qu'il a reçue dans son enfance. Victime des mauvaises compagnies, il tombera dans l'inconduite. Or l'inconduite chez l'ouvrier c'est la misère, et la misère a toujours recruté pour l'émeute. Ici l'auteur discute les objections que l'on essayera peut-être d'opposer à la mesure qu'il propose. Ce n'est pas comme loi religieuse qu'elle sera appliquée par le gouvernement, mais comme une nécessité sociale. D'ailleurs les cultes reconnus par l'Etat admettent cette loi et en réclament l'observation ; elle ne porterait donc aucune atteinte à la liberté de conscience. Le commerce et l'industrie n'auraient point à s'en inquiéter. L'exemple de l'Angleterre le prouve d'une manière victorieuse. — L'auteur aurait pu ajouter à ces considérations, que si le repos du dimanche était observé, les travaux à exécuter, et par conséquent le nombre des ouvriers occupés, se trouveraient ainsi augmentés d'un septième. Au point de vue de l'économie sociale, comme au point de vue moral et politique, la mesure se présenterait donc avec un caractère évident d'utilité.

Assurer le repos du dimanche, là se borne l'action du pouvoir : cette condition est nécessaire, mais elle ne suffit pas. Il faut rendre ce repos utile. Le corps ne doit se reposer en ce jour que pour laisser à l'âme le loisir de travailler. Travailler pour l'âme, c'est se perfectionner ; se perfectionner, c'est devenir meilleure, c'est acquérir les connaissances et les vertus qu'elle n'a pas, ou développer celles que déjà elle possède ; tel est le travail que l'âme doit accomplir spécialement chaque dimanche. Comment l'y déterminer ? En lui montrant la nécessité, la pratique, les avantages de ce travail, dont chaque homme est comptable à Dieu, à la société, à lui-même. Qui peut remplir ce ministère ? La religion seule. Comment le le remplira-t-elle, surtout auprès des ouvriers ? En leur parlant. Mais comment parviendra-t-elle à parler à des hommes qui la fuient ? Si elles se contente de les inviter à se rendre aux assemblées générales des fidèles, cet appel ne sera pas entendu : il faut chercher un autre moyen. Ce moyen existe ; la religion l'a déjà mis en œuvre avec succès. Trente villes de France, Paris en tête, nous montrent avec un légitime orgueil leurs *Sociétés de saint François-Xavier*. Dans ces réunions fraternelles, l'ouvrier trouve

au moyen d'une faible cotisation, l'assurance d'être secouru et visité gratuitement par le médecin en cas de maladie ; et le voilà délivré de son double cauchemar ; l'hôpital et la mendicité. Il y trouve encore un point d'appui contre les mauvaises compagnies, l'instruction scientifique, l'instruction religieuse, le plaisir de passer utilement pour lui, pour sa famille et pour la société, des heures que tant d'autres consument en débauches ou en machinations coupables. Mais ici l'ouvrier n'est pas seul. Le riche l'accompagne, et remplit le véritable rôle que lui impose la Providence. La cotisation mensuelle de l'ouvrier ne suffirait pas toujours à réaliser les avantages matériels qui lui sont garantis. Membre honoraire, le riche, au moyen d'une souscription plus forte, fait fraternellement l'appoint. S'il donne de son superflu, il donne aussi de ses richesses intellectuelles. A lui homme de lettres ou de science, la parole pour expliquer à ses coassociés les procédés d'une fabrication, l'origine, les perfectionnements d'un art; pour leur retracer la vie d'un ouvrier célèbre ; pour leur raconter un fait d'histoire ou leur montrer le mécanisme des lois admirables de la nature. Dire l'effet moral produit sur les âmes d'ouvriers par la parole amie, par la présence seule de ces heureux du siècle, qui sacrifient au plaisir et à l'avantage du peuple des moments qu'ils pourraient donner à des jouissances égoïstes, c'est ce que l'écrivain ne doit point entreprendre. Pour en juger, il faut en être témoin.

Indépendamment de ces deux remèdes essentiels indiqués par l'auteur, il en est d'autres qu'il considère comme des palliatifs, et dont il met en lumière avec une rare sagacité les inconvénients ou les avantages, l'efficacité ou l'insuffisance. Tels sont du côté des maîtres, la participation des ouvriers aux bénéfices de l'exploitation, une caisse commune, fondée par des capitalistes, et que grossiraient des retenues prélevées sur le salaire des ouvriers, d'après des conventions amiables ; — du côté des ouvriers, le respect de la propriété et des droits acquis, première solution pacifique et raisonnable. Il est inutile d'ajouter que le *socialisme* est apprécié à son véritable point de vue. Quant au *communisme* l'auteur le foudroie en passant il l'écrase sous le poids d'une logique implacable, et en fait ressortir brièvement les hideuses conséquences. Nous regrettons de ne pouvoir citer quelques traits de cette argumentation vigoureuse et parfaitement lucide, où l'élégance de la diction et l'éclat des pensées s'allient presque toujours à la finesse des aperçus et à la rigueur des déductions; mais nous sentons que

la place va nous manquer, et nous ne pouvons nous résigner à priver nos lecteurs de cette instructive apostrophe que M. l'abbé Gaume adresse en terminant au dépositaire du pouvoir :

« Pas d'hésitations, pas de frayeurs. Au nom de Dieu, qui ne veut » pas la mort, mais la conversion de la fille aînée de son Église, et » qui la garde miraculeusement depuis cinq mois ; au nom de l'Eu- » rope qui vous contemple, suspendue entre la crainte et l'espé- » rance, et dont chacune de vos paroles, chacun de vos actes affer- » mit ou ébranle les fondements ; au nom de la patrie, qui élève » vers vous ses mains ensanglantées ; au nom de tout ce peuple » dont l'instinct profondément religieux vient de se révéler d'une » manière si incontestable aux funérailles, je dis mal, au triomphe » sacré de son immortel archevêque..., ayez foi dans la puissance » souveraine dont vous êtres revêtus, et dans l'appui moral que vous » offre unanimement la véritable France, la France qui veut rester » digne de son nom, digne de son histoire, digne du rang que la » Providence lui a fixé parmi les peuples. Sachez vous élever au- » dessus des vains préjugés et des folles clameurs. *Que le salut de la » société par le Christianisme soit votre loi suprême.* — Le Dieu qui » bénit toujours les hommes de bonne volonté, bénira vos moindres » efforts ; et si dans cette noble lutte, vous recevez des blessures, la » France les couvrira de lauriers. »

L'abbé J. LAFFETAY,

Chanoine de Bayeux, docteur-ès-lettres.

Traditions Bibliques.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'ARABIE,

OU

PREUVES BIBLIQUES DE LA RELIGION RÉVÉLÉE [1].

Méthode de l'ouvrage. — Rechercher dans les noms propres de lieux et de peuples actuels les noms anciens de l'Ecriture et des géographes. — Ptolémée avait supprimé plusieurs localités. — Causes de ses erreurs. — 1. Différences entre la langue arabe et la langue grecque. — 2. Les noms hébreux souvent méconnaissables dans l'arabe. — Fixation des descendans de Cush; Joctan, Ismaël, Cetura et d'Esau. — Tous les textes de la Bible sur ces tribus sont exacts. — De la première terre occupée après le déluge. — Opinion de Heeren. — La confusion des langues cause de la division des peuples. — L'hébreu, point de départ des langues orientales. — Réfutation de Gibbon. — Sur les Caldéens descendans de Cush. — Descendans de Joctan.

M. *Forster* est déjà favorablement connu du public par son ouvrage sur le *Mahométisme* [2]. Les volumes qui sont devant nos yeux se rattachent à cet ouvrage, en ce qu'ils recherchent la *postérité des patriarches* et les premiers établissements des peuples de l'*Arabie*. Cette région d'où sortit la plus hardie, la plus insensée, et la plus heureuse de toutes les impostures; le pays de *Mahomet* enfin, où sa cendre repose, où ses disciples se rendent encore en pélerinage, et où la superstition a conservé toute sa puissance. Le présent ouvrage ne pourra qu'ajouter à la réputation que M. *Forster* s'est

[1] Mémoire avec des cartes explicatives et appendice contenant la traduction, avec alphabet et glossaire, des *inscriptions himyarites*, récemment découvertes dans l'Hadramaut.— Par le rév. Charles Forster-B.-D., auteur du *Mahométisme dévoilé*. Deux vol. Londres, Longmans, 1844.

[2] L'article que nous publions ici est extrait du *The church of england quarterly review*, n° d'octobre 1845. Nous avons cru devoir le faire connaître à nos lecteurs, parce qu'il renferme des preuves scientifiques nouvelles de la filiation des peuples d'après le récit de la Bible. Les théologiens et apologistes français ne doivent pas ignorer les remarquables progrès de la science, et l'*Université* a été établie pour les leur faire connaître. A. B.

déjà acquise. Il contient dans son *appendice* le germe et la promesse d'une continuation qui, si elle répond à toutes les espérances qu'elle permet de concevoir, non-seulement augmentera la réputation de M. *Forster*, mais encore le placera parmi les hardis explorateurs, tels que *Young* et *Champollion*, qui ont soulevé le voile dont se couvre l'antiquité, et nous ont appris des secrets cachés depuis si longtemps que leurs profonds mystères devaient nous sembler à jamais anéantis.

De plus, lorsque ces mystères tout-à-coup mis en lumière ont un rapport intime avec notre foi, et confirment jusqu'à l'évidence la plus complète les preuves sacrées de notre religion ; lorsqu'ils démontrent comment le langage et la foi des autres nations *leur viennent des Hébreux ou des premiers patriarches ;* ce que nous possédons de sentiments religieux ou de connaissances traditionnelles viennent se joindre à nos jouissances intellectuelles pour proclamer ces découvertes comme un bienfait moral, en même temps qu'une conquête de la science. Mais nous devons procéder par ordre.

La religion de *Mahomet*, appropriée d'abord au caractère d'un peuple, acquit bientôt assez de souplesse et de vigueur pour pouvoir étendre les progrès de sa domination sur la moitié du monde connu, et pour garder avec une tenacité diabolique tout ce qu'elle avait une fois conquis. Ces circonstances particulières ont dirigé l'attention de M. *Forster* vers l'*Histoire de l'Arabie ancienne*, pour rechercher l'origine d'une nation possédant une telle force de caractère. Il a voulu savoir en quelles tribus elle se divisait, dans quelles régions ces tribus s'étaient d'abord établies, où elles pouvaient se retrouver aujourd'hui, et enfin, quels étaient les traits communs à tous, et les traits distincts et caractéristiques de chacun.

Quand une recherche de cette nature est faite avec l'esprit de foi, c'est-à-dire avec la ferme conviction que nos livres saints ne renferment rien que de vrai, elle obtient un double succès de foi et de science, de cœur et d'esprit. Comme nous l'avons déjà dit, « en découvrant la main de Dieu qui, dès le principe, ordonna » toutes choses, fixant aux hommes leurs demeures et traçant les » limites qu'ils ne devaient pas dépasser, nous reconnaissons le » Dieu qui est près de nous et qui aussi est loin de nous ; le Dieu » qui est près de notre sentier, près de notre couche et qui con» naît toutes nos voies. »

Les *Arabes* ou *peuple mêlé*, comme le nom le signifie, quoique divisés en un grand nombre de tribus différentes, ont tous le même trait caractéristique : c'est la persévérance à conserver leurs anciennes coutumes, et leurs noms, de patrie et de personnes. Ainsi nous pouvons étudier en eux toute une race primitive, ayant occupé les mêmes lieux depuis les temps les plus reculés, et nous pouvons appliquer les noms modernes de ces lieux aux mêmes localités dans *Ptolémée* et dans les plus anciens géographes ; et par là, les retrouver encore tous les noms *bibliques* des chefs de quelques nations ou de quelques tribus, dans la *Genèse*, d'où dérivent la plupart de ces noms. Cette persistance remarquable est le principe par lequel M. *Forster* a été guidé pour rectifier la *géographie de l'Arabie*. Il a tracé une carte *muette* du pays tout entier compris entre le *golfe arabique* et le *golfe persique*, suivant les observations les plus exactes des temps modernes, et sur cette base certaine, il a essayé de placer toutes les montagnes et toutes les rivières, tous les districts et toutes les tribus nommés par *Ptolémée*, en étudiant chacun de ces noms dans ses rapports avec les termes modernes, et en recherchant également toutes les indications fournies par l'Écriture et qui pouvaient évidemment s'appliquer au même pays et aux mêmes peuples.

L'avantage de cette manière circonspecte et intelligente de procéder, se montre immédiatement par la découverte de la principale cause de cette confusion dont les modernes se plaignaient particulièrement dans cette portion des descriptions de *Ptolémée*. Par suite de l'imperfection des connaissances géographiques, et surtout du défaut d'observation, aucune carte correcte n'avait été tracée du temps de *Ptolémée*, et soit pour cette raison, soit par quelque cause inexplicable, il a supprimé une grande étendue des côtes entre deux rivières, qu'il a confondues en une seule, d'où résulte l'omission du grand désert de *Akhaf*, entre le pays d'*Oman* et la *Mecque*. Il n'est donc pas étonnant que les géographes modernes se soient trouvés dans quelque embarras. C'était comme de renfermer le contenu d'un *Ephih* dans un *Gomer* [1].

« L'auteur ayant, pour sa propre satisfaction, analysé et distribué à peu près toutes les dénominations de *Ptolémée* en les comparant à la nomenclature moderne, fut à la fois inspiré et récompensé de sa peine, en découvrant deux lacunes considérables dans l'*Arabie* de ce géographe ; d'une part, l'omission

[1] Mesures hébraïques.

entière de la portion du milieu de la côte méridionale, erreur qui vient de ce qu'il a confondu en une seule les deux rivières de *Caua*, *Çanim*, ou *Hargiah*, et le *Prion* ou *Prim*; et d'un autre côté, que ce soit la cause ou la conséquence de cet inexplicable oubli, la suppression également totale du grand désert intérieur entre le *Nedjd* et l'*Yemen*. Cette découverte, qui se prouve aisément par la comparaison des pays adjacents, frappe aussitôt les regards, lorsqu'en prenant la nomenclature de *Ptolémée*, on l'applique à une carte de l'*Arabie*, gravée d'après les observations les plus récentes, pour le présent ouvrage; on s'aperçoit alors qu'elle s'arrête exactement aux limites de la grande chaîne ou ceinture de montagnes qui environne tout le *désert intérieur;* laissant ces lieux vides ou déserts, comme les appellent énergiquement les Arabes; de la même manière qu'ils le sont sur les meilleures cartes modernes, et dont les habitants occupaient les mêmes positions que celles qui correspondent aux noms qu'on leur donne aujourd'hui [1]. »

Quant à la détermination dont on a déjà parlé, de la correspondance qui existe entre les noms modernes et ceux de *Ptolémée*, elle est accompagnée de grandes difficultés et cependant il faut l'établir d'une façon certaine et sans contradiction possible, pour que les recherches aient une valeur sérieuse. Il est rare que deux langues puissent offrir plus de différences que celles de l'*Arabie* et de la *Grèce;* différences dans la manière de parler, dans l'emploi des lettres et dans la direction de l'Écriture. Un grand nombre des sons arabes ne peuvent s'écrire en grec. A peine si quelques-unes des lettres arabes ont en grec leur équivalent, et quelques-unes n'ont aucune place dans l'alphabet grec, parce que les sons qu'elles expriment n'existent pas dans la langue. Les voyelles qui ont de l'importance en grec, n'en ont aucune en arabe, et la direction contraire dans laquelle ils écrivent occasionne de fréquentes transpositions de syllabes, lorsqu'on met les noms d'un de ces pays dans la langue écrite de l'autre.

C'est un fait constant que tous les noms asiatiques ont subi de grands changements en passant dans la littérature de la Grèce, parce que l'une ou l'autre de ces causes de confusion dont nous venons de parler s'est toujours présentée, et comme la géographie de *Ptolémée* était en grande faveur parmi les *Arabes*, après que leur ardeur de conquêtes se fut ralentie et qu'ils eurent commencé à cultiver les lettres, et les arts de la paix, il en résulta que les noms de *Ptolémée* subirent les chances hasardeuses d'une seconde traduction, dans laquelle toute trace du nom originel fut souvent

[1] *Introduction*, p. LII.

tout-à-fait effacée, et le plus souvent pour être revenus dans leur langue primitive, parce que là, moins qu'ailleurs, on ne s'attend à une transformation.

Les noms *hébreux* mêmes, deviennent souvent obscurs en *arabe*, à cause de la liberté que prennent les Arabes de transposer, de supprimer, ou de substituer une ou plusieurs lettres à d'autres lettres rendant le même son. Ces différentes causes « d'*obscurité du langage* » sont mentionnées par M. *Forster* dans son *introduction* : par exemple, dans l'anagramme où *Samuël* est écrit *Asmaël*, ou *Soktan* devient *Kahtan*, ou le lac *Ascanias* devient *Nicæa* et même *Is-nik*[1]. De même pour la suppression de la première syllabe qui fait *Apatei* de *Napatei* ou *Nabatei*, *Maan* de *Teman*, *Cogni* ou *Kuniah* pour *Iconium*, et un grand nombre d'autres différences qui résultent de la transposition de l'article ou d'une particule au milieu ou à la fin du mot, et de la prononciation qui varie selon les différents dialectes, et qui produit des manières différentes d'écrire le même mot : comme, *Seger*, *Sagur* et *Shehr*; *Ituræa*, *Jetur* et *Djedour*; et *Katabania* que ne rappelle pas aisément le *Beni-Kahtan*, et encore moins doit-on s'attendre à trouver dans les *Agubeni*, les fils de Job, les *Beni Ayub* chez les Arabes ; tandis que dans *Areregia*, traduit en grec par αρη βασιλείον, le nom originel *Hargiah* disparaît totalement.

Il résulte de là qu'il serait tout à fait absurde pour quelqu'un qui ne serait pas instruit de ces causes d'obscurité de rechercher l'identité des noms de lieux en *Arabie*, et combien un savant *européen* serait peu compétent pour se former un opinion par le son seulement, sur l'identité des mots.

L'illustre d'*Anville* lui-même est tombé dans quelques erreurs, trompé par les sons. Quelques-unes de ces méprises ont été relevées par M. *Forster*[2].

« Dans le présent ouvrage, dit-il, il n'y a pas une position importante qui n'ait été soumise à toutes sortes d'enquêtes, avant d'être définitivement fixée. Ainsi on a recherché si le lieu qui a conservé le nom ancien, était bien le même qu'avaient désigné les anciens, son rapport avec des localités voisines parfaitement reconnues, et enfin avec la direction des côtes; et pour cela on a tiré des lignes transversales, vérifiant la certitude du point de départ avec le point le plus éloigné de la presqu'île, et l'on a employé les mesures géométriques

[1] Rennell, t. II, p. 107.

[2] *Introduction*, p. LXII, LXIII.

pour établir le rapport de la position ancienne et de la position moderne avec les lieux contigus, relativement à la distance (p. LXIV). »

Aidé par ces lumières et usant de ces précautions, M. *Forster* à désigné la vaste région qui comprend l'*Arabie Heureuse* comme le pays de la famille de *Cush* et de *Joktan*, quoiqué primitivement ils se fussent étendus au nord, à l'entrée du *golfe Persique*, et que plus tart ils eussent pénétré au sud jusqu'au cœur de la province de l'*Yemen*. Les établissements d'*Ismaël*, de *Ketura* et d'*Esaü* ont été suivis à la trace à travers l'*Arabie Petrée* et l'*Arabie Déserte*, cette partie de la contrée qui s'étend des frontières de l'*Egypte* jusqu'à l'*Euphrate*, c'est-à-dire, de *Shur* à *Havilah*, comme dit l'auteur. Les détails offrent de grands secours à ceux qui étudient les saints livres, et notre foi y puise de grandes forces, car, comme le fait remarquer admirablement M. Forster :

« Les recherches scientifiques n'auraient aucun charme si elles ne se rattachaient à des objets d'un ordre supérieur. L'Arabie est un champ ouvert à des pensées plus sérieuses qu'à des conjectures de simple curiosité : c'est le pays des premiers patriarches ; c'est le berceau des plus anciens prophètes ; c'est le sol sur lequel la famille qui composait l'humanité tout entière a été placée par la main de Dieu même. Par conséquent, quel que soit l'intérêt que la géographie de l'*Arabie* puisse offrir au savant ou aux gens dévoués à la science, elle a des droits encore supérieurs à l'attention du théologien chrétien. C'est sous cet aspect que l'auteur l'a d'abord envisagée, en la rattachant à l'ouvrage précédent. Les vains sarcasmes de l'incrédulité contre les récits de Moïse sur la manière dont l'*Arabie* a été peuplée, l'avaient d'abord engagé à diriger aussi loin que la nature et les bornes de cet ouvrage le permettraient, sa plus sérieuse attention vers un examen comparatif des autorités sacrées et profanes, afin d'établir un point très-important, contesté par *Gibbon* et ses continuateurs ; la *descendance des Arabes d'Ismaël*..... En poursuivant ses recherches, et comparant scrupuleusement les textes de l'Ancien-Testament avec les travaux des géographes grecs et romains, et cette double autorité avec les matériaux fournis par les géographes orientaux et par les atlas ou les relations des voyageurs modernes, l'auteur a réuni une masse de preuves et un accord dans les témoignages, parfaitement incontestables. Tous, ou presque tous les noms de nations rapportés dans les *textes de Moïse* et dans les *Ecritures*, comme provenant des cinq grandes souches patriarchales de *Chus*, *Joktan*, *Ismaël*, *Keturah* et *Esaü*, sont retrouvés successivement dans les pages de *Pline* et de *Ptolémée*, en les dégageant seulement de leur terminaison grecque ou latine, de même que les noms des principales tribus et des nations qui de leur temps habitaient encore l'Arabie (p. xl). »

D'abord l'*Arabie* est considérée comme étant le *Chusan*, ou la

terre de *Chus*. Ce nom lui vient du fils aîné de *Cham*, comme celui de l'*Egypte* vient de *Misraïm*, second fils de *Cham*. *Saba*, fils aîné de *Chus*, donne également son nom à une vaste étendue de pays dans l'intérieur, et les *Sabéens*, ses descendants, étaient remarquables par leur haute taille, comme les *Chusites* l'étaient par la couleur noire de leur peau, et leur goût pour le commerce. Voici ce que dit le Seigneur : « l'*Égypte* avec tous ses travaux, *Chus* avec son trafic, et les *Sabéens* avec leur grande taille, tous ces peuples passeront devant vous[1]. » « Le Chusite peut-il changer sa peau[2]? » Il est aussi démontré que *Chus* et *Madian* sont des noms employés alternativement, *Séphora*, la femme de *Moïse* étant quelquefois appelée *Ethiopienne* ou *Chusite*, et quelquefois *Madianite*, quoique ce district fût situé dans cette partie de l'Arabie au-dessous d'*Asiongaber*, près de la *Mer Rouge*, à l'est du golfe *Elanitique*, et que les *Sabéens* occupassent le côté opposé de la presqu'île. « Les Arabes du » golfe Persique, faisait observer le colonel Chesney à l'auteur, sont » une race de beaux hommes, remarquables par leur haute stature » et la noirceur de leur peau ; sous ces deux rapports, différant essentiellement des tribus qui bordent le golfe Arabique[3]. »

Quant à la première portion de la terre occupée après le *déluge*, voici les observations d'Heeren : « On ne peut douter qu'à une période très-reculée, antérieure aux documents historiques, une » race puissante, n'ait occupé ces vastes plaines, différant de nature » selon la portion de pays qu'elle habitait : dans les déserts de l'*Arabie*, menant une vie nomade ; en *Syrie*, s'adonnant à l'agriculture, » et se bâtissant des demeures ; en *Babylonie*, élevant les plus magnifiques cités des temps anciens ; et en *Phénicie* ouvrant bientôt » des ports et construisant des flottes, qui devaient lui assurer le » commerce dans tout le monde connu. »

Il est certain qu'il y avait là une race puissante et que la situation où elle était placée pouvait avoir quelque influence pour changer les caractères en créant des intérêts différents à ces différentes nations; mais une autre circonstance dont les résultats furent bien autrement sérieux, c'est la *confusion des langues*, qui arriva du temps de *Nemrod*, fils de *Chus*, et qui étant indépendante des conditions de lieux et de climats, et absolue sous tous les rapports, réunit ceux qui

[1] Isaïe, xlv.
[2] Jérémie, xiii. 23.
[3] Tome i, p. 31.

avaient un même langage et les sépara des autres, qui allèrent ailleurs former d'autres établissements. C'est ainsi que la terre fut divisée entre les nations par la différence des langues. Ce fait fut consacré par *Heber*, dans le nom de *Peleg* (Phaleg) donné à son fils et qui signifie *division*. La cause permanente de la division de l'espèce humaine en nations différentes, et à un moindre degré, la subdivision des nations en peuplades. Comme cette confusion était véritablement confusion des langues, et par conséquent organique encore plus qu'intellectuelle, il en résulta que le premier fondateur de chaque tribu devait nécessairement transmettre à ses descendants les facultés physiques et morales qu'il possédait lui-même, en même temps qu'il leur transmettait sa *langue particulière*.

Par conséquent, c'est d'une langue et d'une famille que sortirent et se perpétuèrent les variétés du langage et celles de la forme physique que nous trouvons dans toutes les races de l'espèce humaine. Dans le langage comme dans la forme, les variétés et les nuances sont à l'infini, et c'est seulement dans les classes étendues qu'elles deviennent plus fortement marquées.

Les dialectes Orientaux ou Sémitiques sont, dans l'ensemble, différents de nos dialectes d'Occident, par des traits fortement marqués, tandis que l'Hébreu, le Phénicien, l'Arabe, le Persan, le Syriaque, etc., ne diffèrent entre eux que de la même manière que la langue anglaise et d'autres langues européennes diffèrent de l'espagnol, de l'italien et du latin, se rapprochant plus ou moins et ayant en commun beaucoup de traits généraux. Il arrive aussi que, dans un même pays, comme l'*Arabie* par exemple, quoique tous parlent la même langue, chaque tribu a encore un dialecte particulier, et ces dialectes qui se ressemblent, comme chez nous ceux du *Sussex* et de *Lancashire*, ont cependant une grande importance quant à l'*orthographe* pour les noms de lieux et de personnes. La seule méthode certaine est celle qui a eté suivie par M. *Forster*, qui regarde l'*Hébreu* comme la base commune et le centre autour duquel viennent se grouper tous les autres langages.

Son succès a été remarquable, car tandis que *Gibbon*, instruit dans toutes les littératures de l'Europe, mais peu érudit en ce qui touche l'Orient, dit avec sa manière satirique « qu'il est bien singu- » lier qu'un pays qui a toujours conservé les mêmes habitants et la » même langue, ait à peine gardé quelques vestiges de son ancienne » géographie (p. XLIV) », M. *Forster*, par d'habiles conséquences, tirées des principes certains, prouve exactement le contraire, dans

cette circonstance, et démontre qu'il existe à peine un seul point de l'ancienne géographie de l'Arabie qu'il n'ait pu déterminer d'une manière satisfaisante; et si, à quelques égards nous pouvions hésiter encore, ou même avoir une opinion contraire à la sienne, la route qu'il a suivie devrait nous conduire à la vérité, et nous obtenir des conclusions satisfaisantes.

Comme le nom générique de l'*Arabie* est *Chus*, ainsi les descendants de *Chus* doivent être considérés comme les plus anciens de ses habitants et ceux qui se sont le plus étendus. Nous pouvons raisonnablement supposer qu'un grand nombre se sont établis *en Arabie* avant la confusion des langues, et n'auront pas été atteints par ce châtiment destiné aux architectes de la Tour-de-Babel, et non à d'autres. L'amour de la vie errante paraît avoir été le trait le plus caractéristique des anciens *Chusites*, et c'est encore le trait dominant de la nation des *Arabes*, soit qu'il leur vienne par héritage, soit qu'il l'aient contracté par imitation.

« En recherchant les établissements anciens et modernes des nombreuses tribus *Arabes*, il ne faut jamais perdre de vue leurs habitudes errantes. Un grand nombre d'entre eux ont été, dans tous les siècles, des *Bédouins* vagabonds, et même la portion la plus stable de la population, compte encore dans son sein beaucoup de *Bédouins*. Sans une attention constante vers ce fait, trop souvent dédaigné par d'*Anville* et les autres, les descriptions des géographes surtout seront mal comprises et paraîtront renfermer de nombreuses contradictions, tandis que si nous ne perdons pas de vue ce caractère distinctif, les descriptions anciennes se trouveront presque toujours conformes entre elles et d'accord avec les descriptions modernes de la presqu'île (I. 24). »

Hévila, fut le second fils de *Chus*, qui s'établit sous les *Montes Eblitæi*, selon *Pline*, dans un district encore nommé *Aval*; comme *Pline* place la *Gens Chaldæi* dans ce voisinage, et que *Aval* et *Khaled* sont des mots transformés par les Arabes, et que la tribu de *Beni-Khaled* est encore puissante dans *Lachsa*, M. Forster place les *Chaldéens* sur les deux rives de l'*Euphrate*, près de *Basra*. Il en trouve une des plus fortes preuves dans ces paroles du prophète : « Voici la terre des *Chaldéens* : Ce peuple n'était pas, jusqu'à ce que » l'*Assyrien* le fondât pour ceux qui habitent le désert. » Nous comprenons cependant que ceux qui penchent pour faire venir les *Chaldéens* du nord, puissent conserver cette opinion, et nous accordons encore que les *Assyriens* aient pu transporter une colonie

de *Chaldéens* depuis la partie la plus septentrionale de leurs domaines jusqu'à l'embouchure de l'*Euphrate*.

Nous ne pouvons examiner en détail les établissements des autres descendants de *Chus*, mais nous devons noter les établissements de *Jektan*, frère de *Phaleg*, *sous qui*, est-il dit avec emphase, *la terre fut divisée*.

Les auteurs arabes affirment que les *Beni-Sad* et les *Beni-Kahtan* sont les seuls restes des tribus primitives de l'*Arabie*, et qu'ils sont célèbres depuis l'antiquité la plus reculée; et *Burckhardt*, dont l'autorité fait foi, considère les *Beni-Kahtan* comme les descendants directs et indubitables du patriarche *Heber*, par son second fils *Jektan*. *Sylvestre de Sacy* regarde comme certain, d'après les traditions arabes, que les descendants de *Jektan* ont d'abord peuplé la totalité de l'*Arabie-Heureuse* et l'extrémité méridionale de la *presqu'île*, se conformant sur ce point à l'autorité des Écritures, prouvée, ainsi qu'il le pense, par *Bochart* et *Michaelis*. M. *Forster* propose de rechercher les établissements de *Jektan* dans la région méridionale, d'accord avec les traditions bibliques, et de prouver l'existence en *Arabie*, dans les siècles suivants, d'un grand nombre de tribus portant les noms des 13 fils de ce patriarche, ce qui établirait ainsi l'identité de ces différentes tribus avec la grande tribu de *Kahtan*, qui, au temps présent, couvre entièrement le centre et le midi de la presqu'île.

Cette importante investigation est poursuivie pas à pas, et les *Beni-Kahtan* sont reconnus identiques aux *Kahtanys*, *Katanitæ* de Ptolémée, que ce géographe place immédiatement au sud du mont *Zames* ou *Zametas*, le même que le *Mesha* de la *Genèse*, d'où ils s'étendent au midi dans les plaines de l'*Hyemen*, et à l'est vers la *Katabania* de Strabon, les *Katabeni* de *Denys* d'Halicarnasse, et les *Kottabeni* de Ptolémée, de l'autre côté de la presqu'île, dans le voisinage d'*Oman* et du golfe *Persique*. Dans le mont *Djebal*, le *Klimax* des Grecs, mais que Ptolémée appelle *Saphar*, on retrouve le mont *Séphar* de la *Genèse*, et l'autre limite des établissements de *Joctan* : « Le pays où ils demeurèrent s'étendait depuis la sortie de *Messa* » jusqu'à *Séphar*, qui est une montagne du côté de l'Orient. » Le *Djebal* est bien sur la côte méridionale, mais M. *Forster* dit que les Juifs avaient coutume d'appeler la presqu'île toute entière « l'*Orient*, » ou « le *pays de l'Orient*. »

Le capitaine *Welsted*, parlant des établissements qui s'étendent le plus à l'est, dit : « Les historiens arabes font sortir de deux sou-

» chez la population actuelle d'*Oman :* de *Joctan*, fils d'*Heber*, et » d'*Adnan*, descendant d'*Ismaël*, » et il est certain qu'à travers toute l'Arabie, nous rencontrons des tribus qui, bien que voisines, conservent les unes pour les autres des haines irréconciliables, comme le capitaine *Welsted* en fait ici l'observation. Ces familles subsistent néanmoins et paraissent indestructibles, quoiqu'elles semblent condamnées à demeurer éternellement face à face avec leurs ennemis sans jamais parvenir à s'exterminer mutuellement.

Chus, fils de Cham, *Joctan*, fils d'Heber, et *Ismaël*, fils d'Abraham, sont les trois grands chefs de races à qui, comme à trois sources parfaitement distinctes, les Arabes semblent attribuer leur origine première; et ces trois grands fleuves, coulant depuis tant de siècles et couvrant la terre entière de leurs flots de population, ne se sont jamais confondus de manière à former un même peuple. Chaque race a gardé son caractère propre, tandis que toutes les trois ont, en commun, des traits qui distinguaient le peuple arabe de tous les autres peuples. Dans le cours des siècles, d'autres races ont paru ou sont venues s'établir en Arabie partout où elles trouvaient le terrain libre ou occupé par des possesseurs plus faibles qu'elles-mêmes. Elles ont formé des tribus secondaires auxquelles elles ont imposé leur propre nom, comme les *Agarenes* d'Agar, les *Nabathœi* de Nebaoth, ou les *Edomites* d'Esaü. Les trois branches primitives de *Chus*, *Joctan* et *Ismaël* ont un grand nombre de branches qui s'écartent de la ligne des purs descendants de la souche de *Noé*, *Sem* ou *Abraham*. Et, de la même manière, depuis le temps d'Abraham, appelé avec emphase le *père des croyants*, il se trouve, dans toute la partie septentrionale de la presqu'île, des tribus arabes qui prétendent descendre en ligne directe ou collatérale d'*Abraham;* et cela, non seulement en se donnant le nom d'*ismaëlites*, mais plus spécialement en tirant leur nom d'*Agar* ou de *Keturah*, ou en prenant les noms des descendants d'*Esaü*, regardés comme seigneurs ou chefs des tribus d'*Edom* avant qu'il y eût des rois dans Israël.

Le caractère particulier des Arabes est de *vivre à l'écart* sans se mêler aux autres peuples, sans s'instruire de leurs arts ou adopter leurs mœurs, et, que ce soit la cause ou la conséquence de cette séparation, d'être en hostilité avec eux, n'ayant jamais été soumis et ne devant pas l'être. Ce caractère farouche, qui appartient à la nation entière, se retrouve, en chaque tribu, dans ses rapports avec les autres tribus qui ne sont pas plus disposées à se rapprocher les unes des autres, que ce peuple n'est disposé à se rapprocher des autres peu-

ples. Comme individus même, ils sont sauvages : la force et non le droit est leur réponse à tout. La lance et le sabre est leur seul code. A cheval pendant le jour, sous la tente pendant la nuit, voilà leur repos, voilà les seuls biens qu'ils recherchent. Ils sont unis ensemble jusqu'à un certain point pour leurs projets de brigandages ou pour se défendre contre ceux qui sont aussi barbares et aussi insoumis qu'eux-mêmes; mais ils ne restent alliés qu'autant de temps qu'il est nécessaire pour le but qu'ils se sont proposé, parce que chaque tribu est en guerre avec sa voisine quand elles n'ont pas un ennemi commun à repousser, et le bon accord ne dure qu'autant que le besoin l'exige ou que leurs dispositions errantes le permettent.

R. CHARLES FORSTER.

Agiographie Catholique.

LES SAINTS DU PASSAIS NORMAND.

> Le peuple se porte à honorer les saints, en proportion qu'il est instruit des merveilles de leur vie.
>
> GRÉGOIRE de Tours.

> Je suis un pauvre chroniqueur qui raconte ce que m'ont dit quelques saints moines et les chevaliers contemporains dans leurs Chartes scellées.
>
> CAPEFIGUE.

Le *Passais* comprenait autrefois cette partie du *Maine* et de la *Normandie*, qui formait au 12e siècle, l'*archidiaconé du Passais* et les *Doyennés du Passais manceau* et *du Passais normand*, aux environs de *Domfront* dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire. En ce moment il nous paraît convenable de jeter un coup d'œil sur les origines chrétiennes de ce pays, et d'indiquer les nombreux services, que les premiers évêques ont rendus à la civilisation, aux arts et surtout à l'agriculture de la contrée. Ce sont des détails qui ont été négligés par la plupart des historiens, et que les recherches récentes ont rendus plus faciles et plus intéressants.

Parmi les sources que nous avons à consulter, c'est surtout à la *légende* que nous aurons recours, c'est à sa poésie que nous deman-

derons les gestes des saints qui civilisèrent ce pays sauvage, les noms des premières églises qui servirent d'asile aux premiers néophytes. Pas de terre plus fertile que cette terre du Maine et du Passais en pieuses traditions[1] !

Au commencement du 4e siècle, saint *Julien*, d'une noble famille romaine, vint dans les Gaules, et, guidé par la main de Dieu, s'achemina vers la ville du *Mans* : triste et indécis, il s'assit loin de la ville, se prenant à penser à ce qu'il devait faire. Entrerait-il dans ces murs ? Qu'y ferait-il ? Qui l'y recevrait ?

L'inspiration divine le confirma dans sa résolution et obéissant à la voix secrète qui lui désignait le but de son pèlerinage, il se leva et frappa la terre de son bâton de voyage, présent du pape saint Clément.

Une fontaine en jaillit comme pour attester la consolation divine qui lui était venue, et celui qui le reçut en frère, le premier converti à la parole divine, ce fut le gouverneur de la province, Defensor [2], comme l'appellent les anciens actes.

La basilique romaine ne tarda pas à devenir la cathédrale chrétienne.

Cette province *romaine* se composait alors de la cité des *Cénomans*, de celle des *Diablintes*, et de celle des *Arviens*.

Le gouverneur, avec l'assentiment des grands [3], donna à saint Julien, pour la nourriture des lévites et pour le nouveau culte, plusieurs terres.

Ce sont : *Jublains*, *Vieuvi*, *Ceaulcé*, de la cité des Diablintes[4].

[1] La *légende*, qui est toute l'histoire à cette époque, devait toute sa puissance aux consolations qu'on puisait dans sa lecture ; il faut se rappeler, comme l'a dit si bien M. Ampère, combien « ces temps étaient misérables, combien la vie était précaire, » incertaine, traversée de misères et de fléaux. Que serait devenu le monde, s'il » n'eût pas eu pour se raffermir des récits quelquefois puérils ou bizarres, mais » toujours touchants, qui montraient de mille manières une puissance supérieure; » la légende était un aliment de la foi, un appui pour les âmes, un charme pour » l'imagination. »

[2] Erat vir, Defensor nomine, primarius civitatis (letaldus). — Vers le 4e siècle de l'ère chrétienne, il s'établit dans les villes des magistrats connus sous le nom de *defensores*. Cette charge acquit une grande importance dans les villes autres que les municipes. Albert Duboys, *Vie de saint Hugues*. — Suivant la tradition, ce gouverneur, qui reçut au Mans saint Julien, alla prêcher lui-même l'Evangile aux Angevins, et fut leur premier évêque. (Cauvin, *Géog. anc. du Mans*.)

[3] Excerpta è codice qui dicitur *Gesta pontificum cenomanensium*.

[4] Voir Ceaulcé.

Chammes, de la cité des Arviens, *Lavenay*, *Cellé*, *Couture*, *Vouvrai* de la cité des Cénomans[1].

Le saint pontife, fidèle à sa mission prêcha l'Évangile dans toute la province. Dans le bourg d'*Artins*, dit le légendaire, un seul de ses regards suffit pour briser et renverser une idole de Jupiter. Il consacra successivement les églises de *Bourgon*, de *Jublains*, de *Ceaulcé*, de *Javron*, chez les Diablintes, d'*Entrammes*, de *Sauge*, chez les Arviens, et plus de quinze églises chez les Cénomans.

Saint *Turibe*, son compagnon et son successeur, continua l'œuvre commencée, et sous les pontificats de saint *Pavace* et de saint *Liboire*, le Christianisme s'avança pas à pas dans le Maine et dans le Passais. La construction de nombreuses églises [2] témoigne de leur zèle ; c'est par saint Liboire que fut élevée l'*église de Lucé* [3].

L'œuvre de civilisation si bien commencée ne pouvait se ralentir. Au 6e siècle, sous l'épiscopat de saint *Innocent*, une colonie de missionnaires devait faire pénétrer l'Evangile jusque dans les lieux les plus inaccessibles de ce pays sauvage.

Ces missionnaires dont l'enthousiaste légendaire nous racontera si naïvement, les miracles ce sont les saints du Passais : saint Avit, saint Almir, saint Alnée, saint Auvieu, saint Ernée, saint Gal, saint Bomer, saint Fraimbault, saint Front, saint Constantien, saint Calais, saint Ulface.

Elevés dans le couvent de *Mici*, sous la discipline de saint *Mesmin*, ces pieux exilés allant en quête d'une vie plus pénible vinrent donc au pays du *Maine* sous la condnite de saint *Avit*, leur chef, pénétrant dans les retraites les plus sombres, demandant à Dieu de trouver les endroits les plus propices pour y édifier des églises. Leur renommée ne tarda pas à s'étendre : saint Innocent leur envoya un prêtre du nom de *Bénédict* [4] pour leur demander et ce qu'ils voulaient, et ce qu'ils prétendaient faire. Ils s'offrirent à l'evèque comme des serviteurs fidèles ; et, sûr de leur obéissance, le saint pontife leur donna pouvoir de bâtir des cellules et de fonder des églises.

Saint *Calais* s'établit sur les bords de l'Anille à *Gajan*, lieu qui avait

[1] Cauvin, *Géog. anc. du Mans*.

[2] La Croisille, les Landes, Desertine, Vieuvi, Madré, Ciral, *la Lacelle*, Bisseau, *Monsor*, faubourg d'Alençon ; Madoal, Cellé, Lavenai, Artens, Coutures, Marçon, Mélicorne, Asnières, Solesmes, Bouere, Cosmes, Cossi.

[3] Voir Lucé.

[4] *Manuscrit* de Sainte-Geneviève.

pris le nom d'un seigneur converti à la foi par saint Turibe [1]; il y bâtit un monastère qui devint célèbre.

Saint *Avit* s'établit sur la rive droite de la Braye à *Vibraye;* saint *Almir* sur la rive gauche dans un lieu qui est dit *Greez*, du nom de la pierre qui aida les pauvres missionnaires à aiguiser leurs instruments de travail ; il y fonda un monastère.

Saint *Alnée*, compagnon de saint Ernée et de saint Bomer, obtint une partie du territoire de *Ceaulcé* et y bâtit une église en l'honneur de saint Pierre.

Saint *Ernée* eut en partage le bourg même de *Ceaulcé*. Il y fonda le monastère de Saint-Martin où il réunit trente moines.

Saint *Bomer* s'établit peu loin du ruisseau de Baudouet, dans le Passais ; *Ulface* à Apilly sur la Braye.

Saint *Auvieu*, saint *Constantien*, saint *Gal*, saint *Fraimbault*, saint *Front*, s'enfoncèrent dans les solitudes du Passais et dans les forêts de la partie septentrionale de la cité des Diablintes.

Saint *Constantien* s'arrêta à *Javron* [2], saint Auvieu dans la forêt de Passais, saint Fraimbault dans la forêt de Nuz, au lieu même qui a gardé son nom (*Saint-Fraimbault-des-Prières*) ; le Passais a conservé religieusement son souvenir : le lieu où il vint mourir s'appelle encore *Saint-Fraimbault-sur-Pisse* et un prieuré et une autre paroisse, Saint-Fraimbault-de-Lassai, portent aussi son nom.

Saint *Front* parvint jusqu'à l'extrémité de la forêt d'Andaine. Sur le rocher où il se retira s'éleva plus tard la ville de *Domfront* [3].

A cette époque, plus de quarante *cellules* furent construites et se remplirent d'hommes justes et pieux qui y menaient une vie régulière et commune ; à la vie contemplative ils joignaient la prédication. Ils offraient la pureté de leurs mœurs et l'abnégation d'eux-mêmes, comme contraste à une société désordonnée et violente; ils

[1] C'est aujourd'hui *Saint-Calais*, ville située sur l'Anille. « Mérovée fut envoyé dans le monastère de Saint-Calais pour y prendre la tonsure. » Bouquet, t. II, p. 239.

[2] Il y mourut en 569. On confond sa vie avec celle de *saint Alnée*.

[3] *Front*, compagnon de Gal, se retira dans une forêt qui allait jusqu'à la ville (*cui nomen hodiè domus Frontonis*, Lecointe, *Ann. eccles.*). — *Front* se retira à l'extrémité de la forêt d'Andaine, et là posa sa cellule, qui garda le nom de Saint-Front. Non loin est l'église paroissiale consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Front, qui donna son nom à la ville de Domfront, non loin distante. (*Ex breviario* cenomanensi, anno 1748 edito; Dom Colomb, *Histoire des évêques du Mans*).

réhabilitaient aussi le travail des mains comme la plus sainte des expiations, comme le meilleur des exemples.

Ainsi saint *Fraimbault*, suivant l'expression si pittoresque du légendaire « défricha au désert du Maine, le sauvage du bois qui l'en-
» vironnait avec sa propre sueur et celle de ses compagnons; noble
» de race, il avait quitté le pays d'Auvergne, laissant toute noblesse
» pour embrasser pauvreté et avoir étroite demeure de religion [1]. »

Telle était la réputation des saints du *Passais* que leurs restes enlevés à la terre qu'ils avaient défrichée, furent portés de ville en ville. La fille d'Edouard d'Angleterre, Adelais, femme de Hugues Capet attribuait la prospérité de sa race à la haute dévotion qu'elle avait en saint Fraimbault; elle fit bâtir à *Senlis* une église en l'honneur du saint dont les restes exhumés 500 ans après sa mort, furent déposés dans une châsse magnifique.

L'église d'*Ivry*, près Paris, possède aussi une partie des reliques du saint; c'est à Ivry que fuyant la cour du roi Childebert, il s'était renfermé dans une caverne.

Les restes de saint Constantien et de saint Bomer, donnés par l'évêque *Avesgaud*, de la maison de Bellême, à son cousin Gildoin, comte de Breteuil et vicomte de Chartres, furent déposés dans l'église de Notre-Dame de Breteuil.

Les restes de saint Ernée furent portés en Bourgogne dans l'église de Sainte-Marie de Beaune (diocèse d'Autun).

Aussi, pour célébrer les gestes des saints du Passais, la légende se pare-t-elle de ses plus merveilleuses couleurs; je n'ai qu'à choisir dans cette longue suite de récits miraculeux [2].

« Le roi Clotaire poursuivant son fils Chramm, auquel Conan,
» comte de Bretagne, avait donné asile, passa par Ceaulcé; saint
» Alnée vint au devant de lui, et, voulant le saluer, tendit sa cappe
» à un homme d'armes qui, feignant de la recevoir, la laissa tomber.
» Sur-le-champ, le sang se retira de la main du téméraire, et la
» cappe du saint, avant de toucher la terre, resta quelques instants
« suspendue au milieu d'un rayon de soleil. Son mérite ayant ainsi
» paru aux yeux de tous, il retourna dans sa modeste cellule comblé
» des plus riches présents.

» Une certaine nuit le saint allait à matines avec ses disciples, les

[1] *Vie de saint Fraimbault*, par Robin, s[r] Dufaux. (Biblioth. Royale, manuscrits, n° 9612).

[2] *Manuscrit* de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

» lumières qui les éclairaient s'étant éteintes, pendant qu'il était en
» prières, ses disciples cherchèrent en vain à les rallumer. L'heure
» s'avançait, ils avertirent le saint qui, se relevant, fit le signe de la
» croix sur un cierge; le cierge s'alluma à l'instant et éclaira tous
» ceux qui étaient dans l'église.

» C'était bien là, ajoute le légendaire, les vrais, les pieux imitateurs de la primitive église; personne ne disait une chose être
» sienne, un seul cœur, une seule âme, tout en commun.

» Saint *Ernée* [1] fut aussi visité dans sa cellule par le roi Clotaire,
» et le peu de vin qu'il possédait, augmenté par ses prières, put suffire au roi et à sa suite.

» Il bénit le roi, lui prophétisa sa victoire sur les Bretons et sur
» son fils rebelle. Il en reçut en retour de riches donations pour
» achever la construction de son église.

» Dieu annonça par vision son agonie à ses disciples, aux moines
» et aux prêtres de la contrée, et il ne mourut que lorsque tous se
» furent réunis autour de son lit. Son corps fut placé dans l'église
» de Saint-Georges martyr, qu'il avait construite. »

Saint Bomer, non moins agréable à Dieu, réduisit en cendres, par ses seules prières, un temple de Vénus, et rendit la vue au seigneur de Thorigny.

« Saint Fraimbault n'est point oublié par la légende; sa chasuble
» couverte de grandes images de saints en broderie d'or, et son
» aube faite à l'antique avec une grande queue, sont conservées
» dans l'église de Senlis, toujours aussi blanches, toujours aussi
« neuves, et l'évêque s'en sert tous les ans pour officier à la fête du
» saint (le 16 août).

» Un jour qu'il célébrait une messe solennelle, un aveugle vint à
» lui, requérant aide par ses prières.

» Va dans l'église, lui dit le saint, balaie-la, et passe la nuit en
» prières; le saint la passa aussi cette nuit en prières, et le matin,
» frottant les yeux de l'aveugle avec de la poussière trempée de
» salive il lui rendit la vue; par ce miracle et bien d'autres, Dieu
» l'illustra pendant sa vie. »

A partir de la fin du 6e siècle, après ces saints missionnaires du Passais, il y a une lacune dans le récit des légendaires. Pourtant, nous retrouvons l'évêque saint Demole, à *Ceaulcé*, dont il avait hérité. Il était venu y ordonner un abbé, élu par les moines du couvent fondé par saint Ernée.

[1] Ex legendario manuscripto ecclesiæ collegii Sancti-Petri de Curra.

La fertile semence déposée sur cette terre sauvage avait abondamment fructifié. Du 6e siècle au 9e, une foule d'églises et de paroisses s'élevèrent successivement; dès la fin du 8e siècle *Francon*, évêque du Mans, avait fait rebâtir la primitive église de Ceaulcé et y avait déposé le corps de saint Ernée.

En 802 Charlemagne avait confirmé à l'église du Mans la possession de *Champ-Segré* et le village de *Soucé* [1].

L'évêque qui devait faire plus encore pour son diocèse et pour Passais c'était saint *Aldric*, le successeur de Francon II. Elevé à la cour de Charlemagne, à cette cour où la science était une fortune, où le lettré devenait homme d'Etat, aumônier et favori de la cour de Louis-le-Débonnaire, non moins en crédit sous Charles-le-Chauve, il fit restituer à son église toutes ses anciennes possessions [2]. En 832, l'année même de son installation sur le siége épiscopal du *Mans*, Louis-le-Débonnaire lui avait donné dans notre Passais la dîme et les revenus de *Champ-Segré*. Le même empereur vint en 841 à *Bannes* [3] présider une assemblée des grands du royaume pour faire rentrer le monastère de Saint-Calais sous la juridiction de son évêque saint Aldric, qui employa les nombreux héritages et les immenses présents qu'il reçut du pieux empereur à développer l'agriculture, et c'est à ce titre qu'il fut le bienfaiteur de son diocèse.

Faire un relevé de tous les établissements agricoles fondés par lui à cette époque, serait écrire l'histoire de l'agriculture au 9e siècle dans le diocèse du Mans. Le chiffre s'en élève à 152, le choix des lieux était toujours merveilleusement approprié à chaque genre de troupeaux. C'est surtout à l'accroissement du bétail qu'il dut les immenses richesses qu'il légua en partie aux pauvres.

Laissons le parler dans son propre *testament* daté « de l'année 837 : « Dans tout mon diocèse je n'avais pas trouvé vingt chevaux, et « j'en laisse sept troupeaux. Dans une seule des métairies fondées « par moi, je laisse plus de bétail que je n'en ai reçu dans tout mon « diocèse. Qu'on ne trouve donc pas chose mal séante et dure que « je lègue ce que j'ai acheté de mon épargne, gagné de mes sueurs « à mes bienfaiteurs, à mes serviteurs et aux pauvres. »

Saint Aldric possédait des métairies et de nombreux troupeaux tout à la fois à *Bernay* en Hiémois (qui n'est autre que Bernay-sur-

[1] Voir Champ-Segré.
[2] *Analect.* 82.
[3] Baluze, p. 141.
[4] *Testamentum domini Aldrici* (837). Excerpta è codice.

Orne, à l'ouest d'Argentan), dans la Tourraine à *Sainte-Paterne*, dans le Bessin à *Thorigny*, dans le Vendemois, dans la Beauce même.

Pour nous en tenir aux établissements agricoles qui rentrent dans notre histoire, il en fonda deux à *Ceaulcé*, qu'il légua à ses serviteurs et aux pauvres, un à *Champ-Segré*, qu'il légua aux monastères d'Anille et de Sannières, un à *Mayny-le-Désert*, trois à *Couterne* (l'emplacement de l'une de ces métairies semble devoir être la *Chapelle-Moche*) [1].

Il entretenait sur toutes ces métairies de nombreux troupeaux de chevaux, de moutons, de bœufs et de vaches.

Enfin, sur le *mont Margantin*, il avait formé, en 834, un établissement agricole.

Saint Aldric mourut en 857, homme supérieur et de beaucoup en avant sur son époque. Les invasions des Normands allaient retarder le travail de civilisation et de développement agricole, si activement, si heureusement entrepris dans notre contrée.

La vie va devenir dure pour le peuple; d'agriculteurs qu'ils étaient, de zélés missionnaires, les évêques se feront hommes de guerre et de passions.

A cent ans à peine d'intervalle, quel contraste entre ce beau caractère de saint Aldric et celui de l'évêque *Sigefroi*, de cette maison de Bellême, si remuante, si ambitieuse. Les nombreuses possessions dont saint Aldric avait enrichi son église, Sigefroi s'en servira pour acheter les secours du comte de Vendôme contre le comte Herbert et pour doter ses bâtards.

L'épiscopat de Sigefroi nous conduit jusqu'aux limites du 10e siècle; c'est l'époque où commence, à vrai dire, l'*Histoire du Passais normand* avec les comtes de Bellême.

Hector de L.

(Extrait d'une *histoire inédite de l'arrondissement de Domfront*).

[1] Cauvin. Fecit mansionilia, in Vodebis tria, in Caterniaco tria. Baluze, p. 61.

[2] Fecit mansionilia.... in munt. Mercantin, unam.

OUVRES DE CHARITÉ.

LE PÈRE CLAVER.

APOSTOLAT ET PATRONAGE DES ESCLAVES NOIRS (1581—1654.)

L'esclavage remonte aux premières origines du monde; mais il ne devait pas entrer dans la trame de nos destinées. Il n'y a eu servitude extérieure et asservissement des corps, que parce qu'il y a eu servitude intérieure et asservissement de l'âme. L'homme a été lié, a été esclave à l'intérieur, esclave de lui-même, avant de l'être à l'extérieur et pour le compte d'autrui. Jésus-Christ a dit: « personne ne peut entrer dans la maison de l'homme fort et lui piller son » bien s'il ne l'a premièrement lié: il peut alors piller sa maison.» La force, l'ambition, la féroce antipathie des races n'ont été que les puissances exécutrices d'une destinée dont le germe avait été posé librement, et n'ont pu se développer et tracer leur sillon que dans une confusion générale de tout devoir et de tout droit, dans un monde ouvert de toutes parts à la violence de l'envahissement. Pour détruire l'esclavage, le Rédempteur de l'humanité qui devait mener captive la captivité, et répandre ses dons sur toutes créatures, n'a dit qu'un mot: « Quiconque commet le péché est esclave du péché. Tout est là. » Faire naître les hommes à la vérité, c'est les faire naître à la liberté. De l'affranchissement du péché sort la sanctification ou le retour au devoir; de la sanctification, tous les droits de l'homme, la dignité, la puissance de son individualité, le respect de ses semblables, la fraternité universelle, la liberté. C'est en régénérant l'homme moral que le Christianisme, cette religion des hommes libres a préparé la régénération de l'homme politique, du citoyen par le chrétien; du droit à la cité céleste jaillit comme un éclair consolateur le droit à la cité terrestre. En un mot le véritable progrès est le progrès des âmes.

Nous ne suivrons pas à travers les siècles l'histoire de la lutte du Christianisme et de l'esclavage; nous nous bornerons à examiner brièvement mais clairement la question de l'esclavage des noirs. Les barbares conquérans du nouveau-monde ne tardèrent pas à s'apercevoir que les forces physiques des Indiens n'étaient pas en rapport avec les fatigues qu'ils leur imposaient, avec le gain qu'ils en espéraient. La race africaine leur parut plus robuste, plus endurante, plus capable de résister sous le fouet du maître et sous les sueurs d'une culture laborieuse. Transporter les nègres dans les colonies et pour cela les acheter, les tromper, les ravir, en trafiquer comme de bestiaux, tout cela devint le but de l'industrie et l'objet de la plus hideuse spéculation. La première

importation des noirs aux îles espagnoles date de 1503. Charles Quint l'autorisa en 1517 jusqu'à la concurrence de quatre mille. En 1606 les Portugais s'obligèrent d'en porter quinze mille en cinq ans. Après eux vinrent les Français qui se mirent à la tête de la traite espagnole depuis 1702 jusqu'en 1713. Le traité d'Utrecht et celui de l'Assiento transportèrent aux Anglais le privilége de ce commerce. Ils furent remplacés par une compagnie qui s'établit à Porto-Ricco; elle ne remplit qu'imparfaitement sa destination, ainsi qu'une autre association d'étrangers qui s'étaient offerts à fournir une certaine quantité de noirs dans un temps donné.

Le monopole si impitoyable de sa nature, commença ses ravages avec la traite des nègres. Les nations européennes se le disputèrent avec acharnement et se le ravirent tour à tour le fer à la main. Chacune y porta son caractère: l'Espagnol si cruel envers les Indiens était celui qui traitait les nègres avec le plus d'humanité; après lui venait le Français; enfin l'Anglais, plus positif et qui marche droit à son but lorsqu'il s'agit d'intérêt, ferma ses entrailles à toute pitié.

L'Afrique victime et témoin de la fureur mercantile des Européens, fut baignée de leur sang: impuissante et terrible expiation! Sur ses côtes les Hollandais attaquent les établissements des Portugais et obtiennent pendant quelque temps le privilège du trafic de l'espèce humaine, dont ils investissent une compagnie qui se ruine en 1730. En 1750 les Anglais abordent en Afrique; ils surmontent tous les obstacles, se créent bientôt une position redoutable et dictent la loi à leurs devanciers. Les Hollandais, les Portugais, les compagnies françaises, après une lutte malheureuse, doivent recevoir une partie de leur proie au lieu de la prendre. La paix de 1763 assure la supériorité de l'Angleterre. Deux cents vaisseaux et dix-huit mille hommes d'équipage exploitent triomphalement la traite des nègres. Ce monopole élève au premier rang des villes commerciales Liverpool et Lancastre. Le gain, l'intérêt des colonies, tous les prestiges d'une richesse aussi rapide que colossale étouffaient la plus criante des tyrannies: l'or germait et brillait dans le sang, et le sang paraissait utile au suprême degré. Qui pourrait peindre l'esclavage de l'Africain, l'abrutissement, l'anéantissement moral de cette portion de l'espèce humaine, le luxe, la licence, la perversité de ses maîtres? L'excès de l'oppression et l'excès du despotisme se touchent dans le néant. La douleur commme la cruauté eurent cependant des degrés mesurés et tempérés d'après une cupidité plus ou moins famélique et l'influence plus ou moins étendue laissée à l'esprit du Christianisme.

Toute passion engendre une fausse doctrine et toute fausse doctrine est un attentat contre l'espèce humaine. Pour couvrir le remords et légitimer l'esclavage, on a dit, on a répété que le nègre provenait d'une race dégénérée et non susceptible de perfectibilité. A l'appui de cette assertion, fille d'un monstrueux égoisme, sont venues maintes observations subtiles, maintes dissertations savantes, de grands frais de philosophie, de droit naturel, de droit humain et même de droit divin. Comme si Jésus-Christ n'était pas venu pour faire toutes

les nations guérissables. La politique en était là lorsque la vengeance se leva. La douleur comme la joie ont leurs limites dans l'homme; et il arrive un moment où les derniers efforts de la patience étant épuisés, la violence et l'indignation éclatent comme une tempête. Du sein de ces masses de noirs longtemps aigries et tourmentées par le despotisme, surgirent des hommes forts : Toussaint-Louverture, Christophe. La politique étonnée apprit avec horreur le soulèvement des noirs; l'esprit de lucre se troubla, frémit, et accepta dans son désespoir le défi de la liberté. La politique a posé par force un principe dont elle ne peut pas tirer la conséquence. Voilà un demi-siècle que les assemblées législatives criaient aux nègres d'attendre. Attendre, mais il y a trois cents ans qu'ils attendent; et il ne faut pas être un habile logicien pour concevoir que l'ajournement indéfini de la réparation, c'est le maintien indéfini de l'injure. C'est la cupidité qui a été le premier mobile de la traite des nègres et de l'esclavage dans les colonies, c'est la cupidité qui s'est opposée et s'oppose encore à leur abolition. Le colon hésite, temporise, crie misère, l'humanité disparaît devant la perspective de sa ruine qu'il considère comme imminente. Il succombe sous les vices du passé; écrasé sous leurs poids il en a la conscience, et redoute la première ivresse de l'affranchissement; et il a raison. La politique qui se flatte de résoudre toutes les difficultés par des lois, des décrets et des ordonnances, hésitait aussi et n'osait pas dire aux esclaves : allez et soyez libres! Pas plus qu'elle n'oserait dire à des mourants : levez-vous et marchez. Elle a assez de bon sens pour savoir qu'elle ne fait pas des miracles. Qui donc délivrera les nègres? Est-ce l'Académie des sciences morales et politiques? Elle a eu la naïveté de le croire, car elle avait mis au concours la question suivante : Quel serait le meilleur moyen d'arriver dans l'intérêt des colonies et des colons, à la suppression de l'esclavage dans nos colonies? Et je suis sûr que tous les jeunes professeurs de rhétorique rêvant des couronnes et des médailles d'or, bâtissent à l'heure qu'il est, de magnifiques théories? Que les nègres travaillent et souffrent en attendant. Qui donc les délivrera? Il n'y a qu'un Sauveur qui est Jésus-Christ, et hors de Jésus-Christ et de sa doctrine qui est vérité et liberté, c'est-à-dire hors de l'Église, il n'y a pas de rédemption. L'Église dépositaire d'une parole immortelle traverse les siècles et les multitudes d'oppresseurs et d'opprimés, rappelant à tous le dogme d'une rédemption universelle et l'héroïsme d'une même fraternité.

L'Église sauvera les nègres comme elle nous a sauvés, nous les fils orgueilleux de la civilisation européenne, nous hommes de races blanches qui nous croyons supérieurs aux hommes de race noire? L'Église s'est liée à nos barbares ancêtres, comme Mazeppa à un cheval indompté, pour les élaborer et les améliorer. Pendant plusieurs siècles l'Europe fut sillonnée en tous sens par des apôtres, des prêtres, des moines, annonçant la parole de vie et de vérité, semant la lumière et débrouillant le chaos le plus désordonné, révélant tout à la fois une loi divine et une loi humaine, se dressant intrépides contre la force et l'arbitraire, couvrant de leur égide sacrée toute misère et toute souffrance, brisant par leur autorité la férocité des mœurs, et mettant la douceur chré-

tienne dans les âmes de ces hommes de fer, à peine rassemblés en aux lisières des bois et la tête encore appuyée sur leurs lances. C'est tels prodiges que les nations européennes ont été soulevées de la placées à la tête du monde. Ne l'oublions pas; l'ingratitude n'a jamais bonheur. Ayons le courage ou plutôt l'équité de lire l'histoire telle qu'elle et nous y trouverons les vrais titres de notre émancipation et de notre blissement. L'arbre de la civilisation, depuis la ruine de l'empire romain, arrosé par le sang le plus héroïque et le plus généreux, et le sang qui dans nos membres exhale à notre insu et tout en s'affaiblissant le parfum apôtres et des martyrs.

Voilà ce que l'Église a fait pour nous; que les peuples ne disent donc c'est nous qui nous sommes faits, tandis que tout leur a été donné. Ils ont reçu : sciences, arts, morale, législation, liberté politique et civile. On ne rait pas citer une idée féconde et pure aujourd'hui en circulation dans le qui ne soit d'origine chrétienne. Et bien loin d'avoir rien ajouté au Christ, en nous éloignant de lui, nous avons flétri sa fleur de vie, d'amour et sa puissance d'intelligence. L'Église seule a fait l'éducation des peuples, c'est donc elle seule qui peut préparer les nègres à la liberté l'affranchissement. Longtems avant les philanthropes anglais, elle a contre la traite et l'esclavage de ces malheureuses races; Benoît XIV et goire XVI ont déclaré solennellement que les opresseurs n'étaient plus tiens. Chaque année elle envoyait des apôtres à ces pauvres esclaves. Avant raconter en détail la vie du plus illustre et du plus dévoué de ces apôtres, P. Claver, jésuite, tâchons de répondre à la question proposée par l'Aca mie des sciences morales et politiques, quoique bien assurés d'avance n'avoir pas le prix, ni même une mention honorable.

La révolution de 1848, par la voix généreuse de M. de Lamartine, a l'émancipation des esclaves noirs, et l'Assemblée nationale va régler l'indem nité due aux colons; malgré les objections de quelques marchands, le a accepté avec enthousiasme ce grand acte de fraternité chrétienne. Mais, préparer cette émancipation et prévenir d'innombrables malheurs, le gouverne ment doit protéger l'action libre et dévouée de l'Église dans nos colonies. pérons pas remplacer le dévouement du prêtre catholique par celui des tionnaires publics dans les colonies; ne réduisons pas leur action au triste d'une police plus raisonnable, de gendarmes plus pacifiques. Pour élever à dignité d'hommes ceux que nous voulons affranchir, il ne faut pas des hommes mais il faut un pouvoir divin; c'est une nouvelle création qui ne peut pas faite par le fouet du maître, par les ordonnances de police, par les recors les tribunaux; pour renouveler ces cœurs et ces natures si profondément ciées, il ne faut pas une morale vague, indéfinie, muette, insaisissable, origine connue, sans garantie, sans amour, jetée du fond de nos académies comme une pâture stérile. Le bon sens des peuples les plus abrutis en a bientôt fait justice. Ce qu'il faut à ces affranchis, aux élans de leurs cœurs, leurs vastes espérances, à leurs entrailles affamées de la vie, il faut Dieu,

se révélant dans toute la splendeur de sa divinité, Dieu fait homme qui les accompagne sur la terre, les couvre de sa grâce et de sa miséricorde ; il leur faut le type vivant et toujours présent de l'humanité, J. C. et la sainte Vierge, la fécondité et la puissance du dogme. Le dogme est l'élément civilisateur de toutes les sociétés, la lumière dans laquelle elles se meuvent; par les dogmes elles grandissent, elles tombent au moment où elles nient les dogmes. Or la politique ne peut pas donner des dogmes, ne peut pas même les imposer par le glaive, pas plus qu'elle ne peut donner le dévouement et inspirer l'esprit de sacrifice. La politique a des ambassadeurs, elle n'a pas de missionnaires; ses Leudes savent administrer, ils ne savent pas mourir. Les ministres de l'Église savent souffrir et mourir; et partout ils travaillent et offrent leur sang pour J. C. et la civilisation. C'est donc au sacerdoce catholique qu'il appartient d'initier les esclaves à la liberté, de réaliser parmi eux la divine la rédemption.

Le prêtre est dévoué, parce que l'onction sacerdotale l'a fait le débiteur universel, parce que tous les hommes ont sur lui des titres de créance. Le malade pestiféré se soulève de sa couche et lui crie, en lui montrant ses titres tout sanglants sur son corps : viens payer ta dette, apporte moi l'or invisible des mystères, traverse le fléau, la nuit, l'orage, viens me délivrer; il en est temps, je sens que je pars. Les païens, les barbares, les sauvages, les esclaves nègres eux aussi crient sans se lasser : Prêtres de J. C., apôtres de l'Evangile, franchissez l'Océan, mesurez la tempête, jouez avec l'abîme, nous sommes par delà, nous vous attendons. Et toujours les apôtres ont répondu à cet appel. Leur ambition n'est pas difficile; ils n'ont pas à s'inquiéter comme la politique si les terres et les peuples en valent la peine, il leur suffit de savoir qu'il y a une ame humaine toute dégradée par delà vingt océans, et ils partent. Et il y en a qui les insultent, et il y en a qui les tuent; et ceux-ci sont leurs créanciers encore : je t'outrage, bénis-moi; je t'égorge, donne-moi des prières; que ton sang de martyr prie quand ton rôle terrestre est fini. Nous admirons dans les antiques histoires la vie humaine prenant possession des terres mortes, de ces terres où on n'avait vu jusque-là que des herbes, des lianes, des forêts séculaires, des oiseaux et des bêtes fauves. Quand quelques chefs hardis viennent au nom de la politique conquérir cette âpre et rude nature, la dompter; quand le flot humain, grossi avec le temps, roule en nappes harmonieuses sur ce sol muet, qu'à son passage les villes s'élèvent comme une floraison animée, les bruits des voix montent, le pas humain s'imprime sur le sable. Nous admirons tout cela, et pourtant la vie divine, ce par quoi les nations montent et progressent, est encore absente. Les villes y sont peut-être, le langage, peut-être quelques arts, mais la vraie civilisation, la civilisation des âmes, ne peut s'y établir quelors que des apôtres ont mis le pied sur ce sol. Laissons-les donc faire; que l'administration ait le courage de se résigner à n'être que leur protectrice; que la politique leur accorde une liberté loyale et généreuse, et alors ils traverseront les mers pour aller se lier aux nègres, pour souffrir avec eux, se faire esclaves pour transformer les esclaves en chrétiens. Puis ils se placeront entre le colon et l'affranchi pour assurer au premier des bras utiles et fidèles, au se-

cend les vertus d'un peuple libre. Le prêtre sera leur lien, leur paix et leur réconciliation, et cela par une patience à toute épreuve, une charité infatigable, une persévérance qui ne se dément pas, une force qui se renouvelle sans cesse, parce qu'elle vient de Dieu. Voilà le meilleur moyen d'arriver, dans l'intérêt des colonies et des colons, à la suppression de l'esclavage. Déjà même, à l'insu de tous les parleurs académiques, une pauvre paysanne d'un village de la Bourgogne, sans autre ressource que sa foi et son amour en J. C., avait fondé, pour l'instruction et l'émancipation des nègres, une société de religieuses; et Dieu a béni cette œuvre et la fait fructifier. C'est pour cela que la politique doit protéger les libres associations chrétiennes qui s'appliquent à ce grand problème de la civilisation des noirs. Les ordres monastiques agissant toujours avec ensemble et dans une pensée éminemment sociale, sont plus compactes, plus disciplinés, plus obéissants, plus unis, plus capables de suivre ces entreprises longues et laborieuses que le clergé séculier. Aux peuples ils opposent des peuples, aux générations des générations. Et quand le passé des Ordres monastiques ne parlerait pas assez haut dans l'histoire, les députés des colonies, dans la séance de la Chambre des députés du 10 juillet 1839, leur ont rendu un témoignage assez imposant et assez positif pour convaincre les esprits les plus rebelles. Mais si nous ouvrons les annales de la charité catholique, nous y trouvons, dès les premiers jours de l'esclavage des noirs, de beaux exemples de ce patronage chrétien et apostolique. Tandis que la foi, établie par saint François-Xavier dans les Indes orientales, y faisait des progrès rapides par le ministère de ses successeurs dans l'apostolat, la divine Providence, qui a un temps marqué pour la distribution de ses grâces, préparait en Europe l'apôtre des Indes occidentales. Pierre Claver naquit, en 1581, à Verdu, humble village du comté d'Urgel. Le seul bien qu'il reçut de sa famille fut le trésor d'une éducation chrétienne, laborieuse et simple; il s'en félicitait plus tard avec ses amis : ce qu'on apprend de bonne heure ne s'oublie jamais, disait-il, et ce qu'on suce avec le lait dans le berceau se retrouve toujours à la mort.

Envoyé à Barcelonne pour y étudier au collége des Pères Jésuites, il y fut uniquement occupé de ses devoirs et admis aux degrés avec une distinction toute particulière. Bientôt il sollicita l'honneur d'entrer dans la sainte et glorieuse milice instituée par saint Ignace pour la défense de l'Église et, le septième jour d'août 1602, les portes du noviciat de Tarragone s'ouvrirent devant sa généreuse résolution. Si par la Beauté des fruits on peut juger de la Beauté des fleurs, les vertus héroïques de l'âge mûr de Pierre Claver nous laissent entrevoir l'ardeur virginale de ses premières années. Tout le programme de sa vie est bien exprimé dans cette page écrite au noviciat de Tarragone : « 1° chercher Dieu en toute chose et tâcher de le trouver en tout; 2° faire tout pour la plus grande gloire de Dieu; 3° employer toutes ses forces pour parvenir à une obéissance si parfaite qu'on soumette sa volonté et son jugement au supérieur comme à la personne même de J.-C.; 4° ne rien chercher au monde que ce que J.-C. lui-même y a cherché, c'est-à-dire à sanctifier les âmes, à travailler, à souf-

frir, à mourir pour leur salut. » En écrivant ce qu'il devait faire, Claver ne marquait que ce qu'il fit toujours.

Après ses premiers vœux de religion, Claver étudia successivement les humanités à Girone et la philosophie à Majorque. Le portier du collége de Majorque était alors cet homme illustre que l'Église vénère sous le nom de saint Alfonse Rodriguez. Pour rétablir l'égalité primitive, Dieu a relevé tous les états dans la république chrétienne et, à cet homme qui a passé sa vie à tirer le cordon, il avait donné une grande âme favorisée de ses dons les plus sublimes. Alfonse Rodriguez était un de ces esprits simples et dociles, où habite la doctrine céleste, et à qui les illuminations divines tiennent lieu de toutes les lumières de notre pauvre science humaine, un de ces cœurs purs et droits qui, détachés de tout le reste, jouissent en paix des familiarités de l'amour divin. Claver estimait plus la philosophie de ce portier que la philosophie d'Aristote. Aussi, après avoir salué le supérieur du collége, il courut chercher le maître spirituel dont on lui avait raconté des choses si merveilleuses, et qu'il avait aimé avant même de le voir. Dès qu'ils s'aperçurent l'un l'autre, ils se reconnurent aux seuls sentiments de leurs cœurs : tous deux se prosternèrent en même temps pour se donner mutuellement des marques de leur respect, et sans avoir même ouvert la bouche, ils entendirent sans peine ce qu'ils voulaient se dire.

Le portier forma l'apôtre; ils ne pouvaient plus se quitter; le père le plus passionné n'aime pas son enfant avec plus de tendresse que Rodriguez n'en avait pour Claver, son fils spirituel. « Cher Alfonse, lui disait souvent Claver avec des transports d'amour et de ferveur, que faut-il faire pour aimer de tout mon cœur Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu? Apprenez-le moi vous qu'il instruit à son école, je sens bien qu'il m'inspire le désir d'être tout à lui, mais je ne sais comment m'y prendre. » Alors le saint vieillard laissait tomber de son cœur de salutaires leçons, insistant toujours sur l'apostolat. Un jour il lui dit avec toute l'éloquence d'une foi amoureuse : « Frère, je ne puis assez vous exprimer toute ma douleur en voyant que Dieu est ignoré de la plus grande partie de la terre, faute de prêtres qui aillent le faire connaître. Que de larmes ne demande pas la vue de tant de peuples qui ne périssent que parce qu'on ne leur présente aucune lumière pour les conduire; qui périssent non pas tant parce qu'ils veulent se perdre que parce qu'on ne fait aucun effort pour les sauver! On voit tant d'ouvriers inutiles où il y a peu de moisson; et où la moisson est abondante il y a si peu d'ouvriers! On craint la peine qu'il y aurait à chercher les âmes et on ne craint pas le péril et le crime qu'il y a à les abandonner. On estime les richesses de ces contrées et on en méprise les hommes. La charité ne peut-elle donc pas aller sur ces mers que la cupidité a depuis si longtemps ouvertes? Il arrive dans les ports d'Espagne des flottes entières chargées de trésors, quelle multitude d'âmes n'y pourrait-on pas conduire au port de la félicité éternelle? pourquoi faut-il que l'amour du monde soit plus ardent que l'amour de Jésus-Christ? Tout barbares que paraissent ces hommes, ce sont des diamants, encore bruts à la vérité, mais dont la beauté dédommage assez de la peine qu'il en coûte pour les polir. Oh

frère, quel vaste champ à votre zèle! Puisque vous êtes de la compagnie de Jésus, travaillez donc avec Jésus au salut des hommes! Un jésuite n'est pas autre chose qu'un candidat au martyre! » Rentré dans sa cellule, Claver écrivit au supérieur provincial pour lui demander la grâce d'aller dans les Indes servir les pauvres esclaves. Cette faveur lui fut accordée; le provincial lui répondit qu'il partirait après ses études théologiques. Cette lettre qui fixa son sort, il la baisa plusieurs fois, et il la garda toute sa vie.

Claver ne perdit jamais les sentiments de vénération et de tendresse qu'il avait conçus pour Rodriguez; il avait recueilli ses conversations, il avait même marqué jusqu'au jour et à l'heure où il avait eu le bonheur de les entendre. Il ne se lassait pas au milieu de ses fatigues apostoliques, de lire et de relire ces notes précieuses; et à sa mort, en recevant le viatique, il les tenait étroitement serrées sur sa poitrine, comme s'il eût dit à Dieu : « Seigneur, jugez-moi selon la parole du pauvre portier de Majorque, votre serviteur et mon maître. »

Au mois de novembre 1615, revêtu du caractère sacerdotal, Claver vint à Carthagène pour y commencer l'exercice de son apostolat des nègres. Le port de Carthagène avait alors une importance considérable; il était l'entrepôt du commerce du Pérou, du Mexique, de Potosi, de Quito et de toutes les îles; c'était surtout le grand marché des esclaves noirs. Là on en vendait chaque année plus de douze mille que les armateurs allaient acheter pour quatre écus sur les côtes africaines; ils étaient entassés à fond de cale, pêle-mêle, sans lumière, sans vêtements, presque sans nourriture. A peine débarqués, ils étaient vendus à des maîtres qui les traitaient plus mal que des bêtes de somme. Claver se dévoua à la défense et à la protection de ces tristes victimes de la cupidité; il trouva un beau modèle à suivre dans la vie de son confrère le P. Alfonse de Sandoval. Ce saint jésuite était venu de Lima à Carthagène à pied, sans autres provisions que son bréviaire pour un voyage si long, si difficile et si périlleux. En arrivant il fut charmé de trouver une moisson où tout manquait excepté l'occasion de travailler et de souffrir beaucoup. Il n'y avait alors que trois prêtres qui, pour avoir de quoi subsister, étaient obligés d'aller mendier par la ville. Le P. de Sandoval se chargea pendant trois ans de cet emploi aussi humiliant que laborieux. Il avait pour les esclaves noirs une tendresse infinie; il les recevait au débarquement, il leur procurait mille petits rafraîchissements, il les suivait dans les mines et les habitations éloignées pour les consoler et les instruire. En sept ans il en baptiza plus de trente mille; enfin épuisé de fatigues, couvert d'ulcères, accablé de douleurs, il passa les deux dernières années de sa vie étendu sur un misérable lit, et presque abandonné de tout le monde, car le petit nombre des jésuites du collége et la multitude de leurs différents emplois ne permettait pas de le soigner comme l'amitié l'aurait voulu. Quand on allait le visiter, on le trouvait presque toujours couché sur le dos, les yeux élevés vers le ciel, les mains jointes sur la poitrine, offrant sans cesse à Dieu le double sacrifice de ses louanges et de sa vie. Un jour de Noël, au matin, les anges qui venaient adorer Jésus-Christ dans la crèche, reçurent l'âme du P. de Sandoval et la portèrent dans le sein Dieu.

Pierre Claver hérita de son zèle et de son dévouement, mais sa charité avait besoin pour agir, de deux auxiliaires indispensables, des interprêtes et de l'argent. Pierre Claver se fit mendiant de porte en porte pour ses chers esclaves noirs : un vaisseau chargé de nègres vient d'arriver, disait-il en riant, il me faut un hameçon pour les prendre ; et avant de leur parler de bouche, il faut leur parler avec la main. Et de toutes parts on lui apportait de l'argent, des fruits, des confitures, du vin, de l'eau-de-vie, du tabac, des limons. Il avait instruit d'anciens esclaves et les avait préparés à lui servir d'interprêtes, et moyennant une indemnité ou un remplaçant, il avait obtenu des maîtres, la permission de les faire sortir des ateliers quand il était nécessaire de se faire accompagner par eux.

Le P. Claver avait promis un certain nombre de messes à celui qui l'instruirait le premier de l'arrivée des navires au port; aussi c'était une sorte d'émulation parmi les fidèles, les officiers même y couraient à l'envie afin de participer à cette largesse spirituelle. En écoutant ce message de charité la pâle figure du P. Claver s'illuminait de joie, ses yeux s'animaient, il tombait à genoux et disait quelques mots d'actions de grâce. Puis, s'informant de la langue que parlaient ces nouveaux amis, il envoyait chercher des interprètes et partait pour le port avec des charrettes chargées de provisions. Ses premières paroles étaient pour rassurer et consoler les nègres, car pour la plupart ils croyaient qu'on ne les amenait que pour se servir de leur graisse à caréner les vaisseaux, et de leur sang à teindre les pavillons. « Vous ne mourrez pas, » disait-il, vous connaîtrez, vous aimerez Dieu; je serai toujours votre avocat, » votre protecteur, votre maître, votre père. » Son air tendre et affectueux leur en disait encore plus; la charité qui paraissait dans toutes ses manières était plus éloquente pour les gagner que les discours des interprètes. Je ne sais quelle sympathie qui se trouvait entre son cœur et celui de ces pauvres gens les lui attachait tous presque dès le premier abord. Il leur distribuait ensuite de petits rafraichissements, il baptisait et inscrivait sur des registres les enfants nés pendant le voyage; il portait les malades sur des charrettes, les soignait, pansait les plaies, leur disait mille douces choses et les accompagnait à l'hôpital où il les visitait chaque jour.

Suivons-le dans ce grand travail de la civilisation des âmes, car toujours la civilisation spirituelle doit précéder la civilisation matérielle. Pour affranchir le corps, il faut délier les âmes. Le P. Claver se préparait à ses courses apostoliques par la prière, par la mortification, par la pratique de toutes les œuvres de piété, et il partait avec ses interprètes. Il portait une croix de bois, un crucifix en bronze sur sa poitrine, et sur l'épaule un sac renfermant un surplis, une étole, les saintes huiles et des parfums; les interprètes portaient l'autel des sacrifices, des remèdes, des biscuits, de l'eau de vie. Arrivés aux Cases, longues prisons humides, obscures, où, dans un air chaud et infect, les esclaves étaient entassés, il entrait dans le quartier des malades pour les visiter et leur donner des remèdes, après leur avoir fait laver le visage avec de l'eau odoriférante pour diminuer l'infection dont ils étaient tourmentés. Ensuite il

faisait rassembler dans une cour tous ceux qui se portaient bien pour leur rompre la parole de vie et de liberté. Il dressait un autel, disposait des bancs et des nattes, et déployait des tableaux représentant les mystères de la religion. Sur l'autel, au lieu le plus éminent, était un tableau de J.-C. en croix ; on voyait sortir de toutes ses plaies des ruisseaux de sang, qui coulaient dans un vase précieux où un prêtre puisait pour baptiser un nègre qui attendait cette grâce à genoux et dans une posture très-dévote : le Pape, les cardinaux, les rois assistaient joyeusement à cette cérémonie, adorant la miséricorde du Sauveur qui a versé son sang pour toutes les races humaines. D'un côté on apercevait quelques nègres richement parés et très glorieux, c'étaient ceux qui avaient reçu le baptême ; mais ceux qui l'avaient refusé paraissaient de l'autre côté tout difformes et environnés de monstres hideux et béants. Ce spectacle, consolant et terrible tout à la fois, excitait ces pauvres gens à l'estime d'un bienfait honoré par les hautes puissances de la terre, à la crainte des malheurs destinés à ceux qui n'en veulent pas profiter, et surtout à l'amour d'un Dieu qui avait tant souffert pour des hommes misérables.

Les hommes étant assis à droite de l'autel, les femmes à gauche, le P. Claver prenait en main sa croix de bois et se mettait à genoux au milieu d'eux. Il priait quelque temps; puis, avec un visage enflammé du feu de l'Esprit-Saint et un ton éclatant, il faisait le signe de la croix, répétant deux ou trois fois chaque parole et chaque action, afin que tous pussent le suivre. Il approchait ensuite avec ses interprètes de chaque nègre pour lui faire faire en particulier le signe de la croix ; donnait des éloges à ceux qui faisaient bien, blâmait les autres avec douceur, et ne passait point aux suivants que les premiers n'eussent parfaitement appris cet abrégé de la foi chrétienne. Il suivait le même ordre pour l'explication de nos principaux mystères ; il y faisait paraître la même dévotion. L'exposition de chaque mystère était suivie d'un acte de foi, qu'il avait soin d'imprimer fortement dans leur esprit. Comme ses paroles sortaient d'un cœur rempli de foi, d'espérance et d'amour, elles allaient délivrer ces âmes captives. Le P. Claver, pour les engager à recevoir le baptême, empruntait des comparaisons vivantes à la nature sauvage et terrible des déserts africains. « Il faut, mes enfants, leur disait-il, » il faut faire ici comme le serpent qui se dépouille de son ancienne peau, pour » en prendre une plus belle et plus brillante.» Et ce disant il appliquait ses ongles sur ses mains comme s'il eût voulu les déchirer. Alors ces pauvres esclaves, attentifs à ses moindres actions, poussaient des cris, faisaient les mêmes signes pour faire voir qu'ils avaient tous compris, et qu'ils voulaient se dépouiller de leurs anciennes superstitions pour être entièrement renouvelés dans les eaux du baptême.

Quand le P. Claver les jugait suffisamment instruits, il fixait le grand jour du sacrement de l'initiation à la liberté morale. Il les faisait ranger par bandes de dix et donnait le même nom à chaque dixaine pour qu'ils s'en souvinssent mieux. D'abord il baptisait les enfants, puis les hommes et les garçons, et finissait par les femmes et les filles. Un interprète faisait les interrogations nécessaires ; celui qui devait être baptisé était à genoux, les mains jointes sur la poitrine ;

derrière lui se tenaient un nègre et une négresse, déjà chrétiens, pour servir de parrain et de marraine. Le P. Claver, en montrant dans un vase d'argent l'eau de la grâce et de la liberté, disait lentement : « Voilà cette eau salutaire qui, en » vertu des mérites de J.-C., lave, purifie l'âme et la rend brillante comme le » soleil ; voilà la source de la grâce qui fait les vrais enfants de Dieu et leur donne » droit au royaume de sa gloire. Croyez-vous en J.-C., voulez-vous entrer dans » son Eglise et recevoir le baptême ? » Il répétait ces paroles jusqu'à deux ou trois fois, et, quand le cathécumène avait bien répondu, il le baptisait, après quoi il lui pendait au cou une médaille portant les noms de JÉSUS et de MARIE, et qui était le signe distinctif de ceux qui avaient été baptisés.

Après cette initiation sacrée, le P. Claver exhortait ses chers néophytes à la pratique des vertus chrétiennes, il leur montrait la voie nouvelle et difficile dans laquelle ils devaient marcher. Il leur indiquait les moyens de se relever toujours à chaque chute, à chaque défaillance sans se décourager jamais ; il disait en élevant son crucifix : « Voyez de quelle sorte nos péchés ont traité » notre grand Dieu et notre aimable père. C'est pour nous qu'il est mort sur cette » croix ; c'est pour nous qu'il a été comme abîmé dans cet océan d'ignominie. » Et tous ces pauvres esclaves, pleurant de joie et de repentir, répétaient cette prière : « Jésus-Christ, fils unique de Dieu, vous êtes mon père, ma mère, » mon trésor, tout mon bien. Je vous aime de tout mon cœur, et j'ai une ex- » trême douleur de vous avoir offensé. » Enfin le P. Claver leur donnait à tous le baiser de paix, et pour ces pauvres gens qui jamais n'avaient reçu de caresses, c'était un inexprimable bonheur. Ils ne savaient comment répondre à tant d'amour ; ils battaient des mains, ils poussaient des cris, ils se prosternaient et baisaient la robe de leur bon père ; et toutes les fois qu'ils le rencontraient dans la suite, c'étaient les mêmes démonstrations d'amour et de respect.

La veille des fêtes, il les recevait toute la journée dans son confessional pour les diriger dans les voies de la civilisation de l'âme. Il disait aux plus jeunes : « Prenez garde de trop compter sur votre jeunesse ; souvent les grains se des- » sèchent en herbe ; et les fleurs ne portent pas toujours des fruits. » — « Son- » gez, disait-il aux vieillards, que la maison est déjà vieille et qu'elle menace » ruine ; fortifiez-vous dans les sacrements. » Dès qu'il les voyait s'écarter de la bienséance du Christianisme, il prenait un ton d'autorité auquel ils ne pouvaient résister. Le P. Claver les arrêtait dans la rue en leur disant : « Dieu compte » tes péchés, et le premier que tu commettras sera peut-être le dernier de ta » vie. » Le dimanche, il les réunissait pour la messe, l'office et l'instruction. »

En 1622 le P. Claver se renferma dans la retraite pour y retremper son zèle et sa charité, et se préparer à prononcer ses derniers vœux de religion ; il y joignit le vœu spécial de se consacrer pour toujours au service des nègres. Il devint l'esclave des esclaves. Arrêtons-nous un instant devant son portrait : sa taille était moyenne, naturellement droite, mais un peu courbée par l'habitude modeste de son regard. La tête grosse, le teint brun, le front large et ridé, les tempes enfoncées, de beaux yeux affaiblis par l'abondance des larmes,

la bouche grande, de grosses lèvres, la barbe épaisse, une voix forte, mais plus sonore que flexible.

Continuons sans nous lasser l'exposition de sa méthode de traiter avec les pauvres esclaves ; elle est moins célèbre que la méthode de Descartes, mais à coup sûr elle a été plus salutaire, plus fructifiante. Pour réserver tout son temps et tout son cœur aux pauvres esclaves, le P. Claver refusa constamment la direction spirituelle des riches et des heureux. Il se faisait mendiant pour les plus misérables de son troupeau ; il se tenait des heures entières sur la place publique pour solliciter des secours et des provisions, et il les portait lui-même sur son dos dans un panier à ceux qui en avaient le plus besoin. Souvent il rôdait en cachette autour des Cases, pour épier les plaintes, les sanglots, les soupirs, afin de donner des consolations, et de s'interposer entre les maîtres irrités et violents et l'esclave rebelle ou désespéré à force d'outrage. Plusieurs maîtres prétextant que les esclaves perdaient trop de temps dans les pratiques religieuses et dans la culture de leur âme, firent retomber sur le P. Claver leur fureur brutale, et lui suscitèrent des vexations et des embarras sans nombre ; mais ils furent vaincus par la patience et la tendresse du serviteur de Dieu. Il aimait ses nègres jusque dans la mort ; il les assistait à cette heure suprême ; il leur montrait par delà la tombe, l'affranchissement et le repos ; il les pleurait comme des enfants bien-aimés. Il recueillait des aumônes pour les faire enterrer honorablement ; il disait la messe pour eux et consolait les familles et les amis des morts. Lorsque quelques-uns de ses chers enfants quittaient Carthagène pour aller vivre et souffrir ailleurs, il redoublait ses soins et ses exhortations, il les accompagnait jusques au port, il les embrassait, il leur donnait sa bénédiction, il les recommandait au capitaine du vaisseau ; quand ils étaient embarqués, il restait immobile sur le rivage, suivant des yeux le navire qui emportait le trésor de son cœur. Puis il venait dans la chapelle prier Marie, l'étoile de la mer, de prendre sous sa protection les pauvres exilés.

La charité du P. Claver était universelle, il s'était chargé de l'hôpital des lépreux, et il les soignait avec amour, avec délicatesse ; les jours de fêtes il leur envoyait des gateaux et des musiciens pour les réjouir un peu. Il allait dans les sucreries les plus retirées pour y chercher les nègres que la cupidité déclarait chrétiens pour les soustraire aux droits du fisc. Chaque année après Pâque, il allait évangéliser les environs de Carthagène, et le soir quand il rentrait au collége des jésuites, exténué des fatigues de l'apostolat, il disait joyeusement à ses confrères : « Bénissez le maître, le fruit a été grand, et le » travail proportionné au fruit. » Il recommandait au portier de l'éveiller de préférence à tout autre, si l'on venait appeler un confesseur : « Ceux qui travaillent » beaucoup, disait-il, ont besoin de repos ; mais pour moi qui ne fais rien ici, il » ne m'en faut pas. » Et il se tenait prêt au moindre coup de cloche. Il était si pauvre, si détaché de toutes les choses de la terre, qu'un jour se sentant très-affaibli, et ayant besoin d'un peu de vin, il répondit à celui qui lui demandait s'il le voulait rouge ou blanc : Les pauvres ne choisissent pas.

En soignant les pestiférés le long de la côte de Carthagène, le P. Claver

fut atteint d'une fièvre lente qui lui donna la mort et le ciel. C'était en 1654. Le sixième jour de septembre, il descendit encore à l'Église appuyé sur deux nègres, et après y avoir communié avec des sentiments extraordinaires de dévotion, il se fit conduire dans la chambre du P. Diego de Farigna qui venait d'arriver d'Espagne pour lui succéder dans son apostolat et son patronage des nègres: il se prosterna devant lui, lui baisa les pieds avec beaucoup de respect en le félicitant du glorieux emploi auquel il était destiné. Le mardi 8, jour consacré à célébrer la naissance de la sainte Vierge, le P. Claver, en prononçant les noms sacrés de Jésus et de Marie, naquit à la vie immortelle et glorieuse du Paradis.

C'est en imitant cet admirable modèle que nous rendrons les esclaves vraiment libres, c'est ainsi que nous pourrons les élever à la dignité d'un peuple. Dans ces jours d'orage et de douleur, je me suis fortifié par la contemplation de l'énergique dévouement d'un pauvre prêtre qui a travaillé pendant 40 ans à affranchir les âmes et qui a gravé dans les cœurs les plus barbares ce mot de FRATERNITÉ que nous n'avons encore gravé que sur la pierre et l'airain.

ÉMILE CHAVIN DE MALAN.

Science Historique.

HISTOIRE DE SAINT LÉGER,

ÉVÊQUE D'AUTUN ET MARTYR,

ET DE L'ÉGLISE DES FRANCS AU SEPTIÈME SIÈCLE.

Par le R. P. dom PITRA, bénédictin [1].

Ce livre fut écrit avec l'intention de réhabiliter dans l'opinion publique un des grands hommes du 7e siècle, et même ce siècle tout entier. Réformer un jugement qui paraît acquis à la science depuis trois cents ans, est une œuvre difficile; il y faut plus qu'un talent distingué, le R. P. dom Pitra pourra s'en apercevoir.

S'il était seulement question de restituer à la physionomie d'un homme sa pureté réelle et d'exposer sous son vrai jour le caractère de ses actes et de toute sa vie, bien qu'il fût le représentant d'un principe et par conséquent l'objet d'inévitables contradictions, on y parviendrait sans doute en soumettant à un habile contrôle les

[1] Paris, Waille, 1 vol. in-8°, prix 8 fr.

autorités contemporaines. Car enfin il est rare qu'une critique savante et forte ne puisse réunir assez de témoignages valables pour se fixer sur un point historique de quelque importance : les lueurs de son flambeau éclairent d'une lumière suffisante l'étroit espace où elles se trouvent concentrées.

Mais une époque est un phénomène si complexe, les éléments de toute sorte y sont tellement nombreux et mêlés qu'il n'y a peut-être pas de matière où il soit plus aisé d'égarer l'opinion publique ; et d'un autre côté, la nature humaine est ainsi faite qu'il n'y a rien de plus laborieux et de plus stérile que de se vouer au redressement de l'opinion générale. Parce que, dans le cours d'un siècle, tant d'hommes et tant de choses se rencontrent sous des conditions étranges ; parce que la pensée et le fait se pénètrent d'une façon mystérieuse ; parce que, enfin, l'action de la Providence s'allie intimement à l'action de notre liberté, il semble permis d'élever sans fin les doutes les plus délicats sur la valeur et la légitimité de tout ce qui se produit. Ainsi doit-on imputer à telle doctrine tout ce qui s'est fait de bien et de mal, et même ce qui ne s'est pas fait ? Si la force a débordé le droit, faut-il en accuser l'idée ou les hommes qui la représentaient ? Ou bien encore les choses furent-elles humainement insurmontables ? Car il y a dans la marche des idées et des événements quelque chose d'irrésistible qu'aucun bras mortel ne peut ni créer ni détruire, comme il y a aussi quelque chose de spontané dont l'existence et le développement tombent sous la responsabilité personnelle de chacun de nous. Or, assigner aux doctrines de tout un siècle leur part respective d'influence sociale ; prouver qu'elles sont divines ou humaines, vraies ou fausses, par la vie des hommes qui les professèrent et par le caractère des faits où elles sont engagées ; honorer sans fétichisme les droits qui succombent devant l'esprit nouveau, et accueillir l'esprit nouveau sans flatter la fortune qui le mène en triomphe ; enfin, indiquer, entre toutes les théories, celle qui était, à l'époque où l'on se place, la meilleure et la plus applicable : voilà, disons-nous, un sujet où il est facile de s'abuser soi-même et de tromper les autres, et où l'on réussit encore moins à corriger les erreurs qu'à les prévenir.

Toutefois, ces obstacles, au lieu de jeter le découragement dans les hommes sincères, doivent bien plutôt leur inspirer le désir d'édifier l'esprit public sur la valeur précise des jugements qu'il prononce ou qu'il adopte en matière d'histoire. Le désir est surtout

légitime en ceux qui peuvent, comme le R. P. dom Pitra, porter dans la révision des causes mal instruites une grande érudition avec une intelligence élevée et revêtir leur sentence de ces charmes du langage qui servent à la faire accepter.

Est-ce à dire que le savant bénédictin soit parvenu à réhabiliter le 7e siècle et à justifier le magnifique éloge qu'il en fait après Mabillon, en le nommant *un âge d'or ?* Nous n'oserions le prétendre absolument. L'époque qu'il décrit dans sa brillante *Introduction* s'étend de 590 à 730. Il développe sa thèse en esquissant à grands traits cette période de 140 ans, puis en marquant l'influence exercée alors par la papauté, les évêques, les moines et les saints. Ce tableau ne manque ni de vérité ni d'éclat. Cependant nous ne pouvons le louer sans réserve[1].

Et, d'abord, il serait bon de s'entendre sur ce que c'est qu'un grand siècle. Si le côté humain des sociétés n'est rien, s'il importe peu que les principes du droit international et même du droit des gens soient connus et pratiqués dans un pays comme l'Europe, et qu'un équilibre fortement établi en assure matériellement l'universelle application ; s'il ne faut pas tenir à ce que l'unité politique de chaque peuple soit énergiquement constituée et la liberté individuelle de chaque citoyen inviolablement garantie ; si la création et la répartition d'une plus grande somme de bien-être au sein des masses, si la culture des sciences et des arts, si la civilisation enfin ne doivent inspirer aucun souci à l'humanité ; en ce cas, les reproches qu'on a longtemps adressés au 7e siècle se trouvent nuls et de nulle valeur. Mais si, en principe, ces intérêts ne sont pas méprisables, et si, en fait, pour quelque cause que ce soit, ils ne furent pas développés au 7e siècle, dès lors il lui a manqué un des éléments qui font la grandeur d'une époque.

Nous savons bien que le salut d'une âme l'emporte sur le prix de toutes choses terrestres : nulle merveille du génie, nulle splendeur de réputation n'égale le plus faible degré de cette gloire que Dieu réserve à ses élus dans l'éternité. En un mot, il vaut mieux se sanctifier dans la barbarie que de se perdre sous bénéfice de civilisation. Mais tel n'est pas précisément le problème à résoudre : il ne s'agit pas d'un homme, il s'agit d'un siècle. Voici toute la question qui est complexe et pourtant bien claire : le développement des facultés naturelles de l'homme et leur application plus parfaite aux arts, aux sciences et aux besoins de la vie, sont-ils chose régulière et par conséquent bonne et honorable ? La civilisation est-elle plus

favorable que la barbarie au règne et à la propagation du Catholicisme, et réciproquement le Catholicisme est-il le principe le plus efficace de ce qu'on nomme civilisation et progrès? En comparant les divers âges de l'Europe chrétienne au point de vue de l'empire que l'Evangile exerça constamment, soit dans les idées, soit dans les faits, c'est-à-dire, au point de vue de ce qui est la véritable grandeur d'une époque, peut-on affirmer d'une manière absolue ou relative que le 7e siècle fut un *âge d'or*, un *siècle illustre?* Rappelons brièvement quelques faits.

La période de 140 ans, indiquée par dom Pitra, fut comme un temps de halte pour cette armée de vingt peuples que Dieu menait, à travers la Germanie, à la conquête et à la ruine de l'empire romain. Les deux siècles précédents avaient vu des invasions réitérées, d'horribles batailles, un carnage permanent : c'était une catastrophe suprême où l'ordre social semblait fléchir et disparaître sans retour, et qui fut déplorée par Salvien avec des accents presque dignes de Jérémie. Dans les siècles qui suivirent, la vaillante épée de Charlemagne contint un moment les hordes barbares; mais lorsque, passée en d'autres mains, elle n'eut plus, ni éclairs, ni menaces, un tumulte immense s'éleva autour de l'empire et la guerre amena sur toute l'Europe de nouvelles calamités. Ainsi le 7e siècle brilla, si l'on veut, comme une heure de sérénité entre deux tempêtes; mais il s'en faut beaucoup que la prospérité du dedans ait répondu, dans chaque royaume, à la paix du dehors.

En Angleterre, quelle succession de luttes, de vengeances et de meurtres! quel odieux spectacle de cruautés féroces! Il est vrai, la lumière de l'Evangile vint alors visiter ces races presque sauvages et répandre parmi elles les semences de la concorde, les principes du droit, et le germe de la civilisation. Mais tout un siècle, et précisément le 7e siècle, s'écoula avant que l'Angleterre s'adoucit dans le christianisme. Durant ce temps, Merciens, Northumbres, Saxons de l'Est et de l'Ouest, Angles conquérants et Bretons vaincus, s'agitèrent au milieu de convulsions sanglantes. Sur dix rois, sept furent tués et six détrônés par leurs sujets rebelles, dans la seule Northumbrie. Du reste, l'anarchie trouvait sa raison dans les crimes et les fautes des princes, tour-à-tour esclaves et victimes de l'ambition. Une lueur de civilisation perça cette sombre nuit, mais seulement au 8e siècle : Bède mourut en 733, Alcuin, en 810; Alfred-le-Grand, qu'on pourrait regarder comme le législateur de l'Angleterre naquit même au milieu du 9e siècle.

En France, la famille des Mérovingiens allait s'éteignant au milieu de passions fécondes en intrigues, en trahisons, en forfaits et en malheurs de toute sorte. Frédégonde et Brunehaut remplirent de leurs débats la fin du 6ᵉ siècle et semblèrent agiter encore du fond de leur tombeau, durant le siècle suivant, les royaumes divisés d'Austrasie et de Neustrie. Appauvrie et dévorée par ces haines, vaincue par la luxure, la race de Clovis s'éclipse devant l'astre naissant de la race carlovingienne. Les rois, quand ils ne meurent pas à 18 ou 20 ans de débauche ou d'un coup de poignard, traînent généralement une existence sans gloire sous la tutelle des maires du palais. Les mœurs des barons ne sont ni plus douces, ni plus pures que celles de leur royal suzerain; l'épiscopat, qui commence à se recruter parmi les conquérants, est envahi par des prêtres avides et turbulents, plus habiles à manier la hache d'armes que la parole de Dieu. En un mot, le 7ᵉ siècle est inférieur au 6ᵉ, comme le chroniqueur Frédégaire est au-dessous de Grégoire de Tours, l'illustre père de notre histoire.

L'Espagne, récemment amenée à l'unité politique par la soumission des Suèves, et à l'unité religieuse par la soumission de ses rois ariens au catholicisme, entrait dans le 7ᵉ siècle avec toutes les conditions d'une rapide grandeur. Et effectivement, les règnes de Récarède, de Sisebut, de Swinthila et de Wamba, les conciles moitié religieux et moitié politiques de Tolède, plusieurs écoles renommées pour le temps, une foule de saints et illustres évêques, tels que Léandre, Isidore de Séville, Fructueux et Fulgence, jetèrent quelque splendeur sur l'Espagne du 7ᵉ siècle. Mais, d'un autre côté, les vices de l'état politique, civil et religieux du royaume se révèlent dans les dissensions intestines et les mouvements anarchiques qui signalent chaque avènement d'un nouveau roi, dans les canons des conciles qui cherchent en vain à remédier aux plus graves abus. Enfin, la nation s'affaisse parmi les luttes des partis; le clergé perdit sa force en perdant quelque chose de la pureté de ses mœurs; le peuple ignorant et corrompu retomba dans l'idolâtrie. Lorsque les Arabes, au commencement du 8ᵉ siècle, mirent le pied en Espagne, ils n'y trouvèrent que des barbares : 5,000 aventuriers vinrent, un jour, enterrer la monarchie des Visigoths dans les plaines de Xérès (710).

En Italie, les Lombards, placés sous l'influence immédiate des Papes, semblèrent d'abord destinés à bâtir quelque œuvre éclatante et durable sur les débris du vieil empire que leurs prédécesseurs

avaient abattu. Mais, comme les Ostrogoths, ils passèrent vite et sans laisser de traces. Théodelinde rappelait le génie d'Amalasonte : contemporaine de saint Grégoire-le-Grand, elle disposa les Lombards Ariens à recevoir la foi catholique, elle affranchit le clergé orthodoxe des mesures oppressives sous lesquelles la conquête l'avait jeté, et prépara ainsi les voies à l'action civilisatrice de la papauté. Rothari, l'un de ses successeurs, recueillit et publia le code des lois, ou plutôt des coutumes lombardes, où l'on peut voir l'indice d'un progrès intellectuel, bien qu'elles se rapprochent des dispositions du code anglo-saxon et qu'ainsi elles soient peut-être un souvenir du vieux droit germanique plutôt qu'une création. Au reste, les violences du pouvoir royal, la conduite indépendante des ducs lombards, une suite de haines et de divisions intestines et domestiques auxquelles les peuples voisins prirent part plus d'une fois, amenèrent bientôt la ruine du royaume qui disparut sous les pas de Charlemagne même avant la fin du 8e siècle (774).

Ainsi, en résumé, l'Europe chrétienne n'avait, au 7e siècle, qu'une organisation sociale sans régularité et sans harmonie. L'état respectif des personnes offrait des inégalités révoltantes que le Christianisme sut corriger et adoucir, en substituant le dogme de la dignité morale de l'homme au principe de la force, qui était l'unique loi des conquérants barbares. L'Église, malgré sa puissance intime et sa robuste vie, ne put échapper entièrement aux épreuves que lui ménageait son sacerdoce où les vainqueurs entrèrent avec leurs idées et leurs mœurs grossières. Quelques étincelles de science et de littérature éclairèrent faiblement ce siècle où les études étaient rares et difficiles, et où, du reste, on avait plutôt besoin d'apôtres que de docteurs. On ne se rencontrait qu'à travers les fléaux qui suivent des invasions comme celle qui emporta l'ancien monde, parmi les gémissements, les haines, les déprédations et les excès de toute sorte. Certes, nous savons ce qu'il fallut d'efforts aux représentants de la raison, de la justice et de la vertu pour dompter la férocité de la race conquérante ; lors même que le succès les eût trahis, on leur devrait encore un tribut d'admiration parce qu'ils n'ont pas désespéré de l'avenir au milieu d'un si grand désastre. Mais c'est précisément en mémoire de tout le mal qu'ils avaient à réparer que nous n'osons pas admirer leur époque, et que nous demandons au R. P. Dom Pitra la permission de dire qu'il n'était guère possible de mettre plus de fer dans l'or du 7e siècle.

Telle fut la physionomie générale de ce temps ; voyons ce que

firent en particulier les pouvoirs principaux à qui l'avenir du monde était confié, ce que firent les Papes, les évêques, les moines et les saints.

Les Papes exercent sur le monde une action religieuse et sociale. L'Unité religieuse fut constituée, dès le principe, dans l'Église catholique : les empereurs romains n'avaient pu l'empêcher de s'établir ; les barbares pouvaient se montrer aussi violents dans la persécution, mais leur cruauté devait rester également impuissante. Les Papes du 7e siècle travaillèrent, comme on le fit avant et après eux, au triomphe et au maintien de l'unité religieuse dans la mesure des difficultés qui naissaient, selon le temps, du paganisme romain, de l'idolâtrie barbare, de l'esprit de schisme et d'hérésie. C'est ainsi qu'à l'époque dont nous parlons, l'illustre pape saint Martin, pour avoir résisté aux fauteurs du monothélisme, se vit arraché à son siége, traîné à Byzance, jeté en prison, insulté par les valets de ces empereurs qui ne savaient tirer le glaive que contre l'Église désarmée, puis conduit en exil jusque dans la Tauride où il mourut de faim, à la suite des violences les plus cruelles. Sans doute c'est pour les peuples la prédication la plus efficace que le spectacle d'un tel martyre : devant la conscience publique et devant Dieu, la justice triomphe quand ses défenseurs succombent. Mais, après tout, cet exemple n'était pas nouveau dans l'Église.

Quant à l'action sociale des Papes, elle allait s'étendant et se fortifiant, parce que toute idée grande et juste fait son chemin et appelle les forces vives du monde à l'appui de sa valeur métaphysique. Mais, à part le grand pontificat de saint Grégoire, et, si l'on veut, la lutte héroïque de saint Martin, les Papes du 7e siècle ne semblent pas avoir pesé dans la balance des destinées publiques d'un poids sensiblement plus lourd que les Papes du 6e siècle, et certainement leur influence fut bien moins apparente que celle de leurs successeurs. Seulement l'impulsion donnée par saint Grégoire dura longtemps après lui, car avec quel génie et quelle puissance il mit la main sur son époque ! Il maintient dans l'unité et arrête sur la pente de l'erreur et de la servitude, l'Église grecque qui remplaçait par des discussions sophistiques le grave enseignement des Chrysostome et des Basile et préludait à ce schisme funeste où périt l'avenir de l'Orient. Il est l'âme du monde occidental : il ramène à la foi catholique, par ses lettres et ses légats, les Lombards et les Visigoths ariens ; il envoie des missionnaires aux Anglo-Saxons ; il pressent ou même assigne le rôle futur du peuple franc ; il lutte avec

une rare énergie pour l'indépendance de son autorité qui représentait tant et de si belles choses. Oui, quiconque voudra y réfléchir avec impartialité, sera facilement convaincu que la civilisation de l'Europe doit beaucoup plus à la houlette de ce pontife qu'au glaive de Charles Martel. Mais cette grande figure disparut dès l'an 604, et quand le cours des choses inaugura pour les Papes une nouvelle ère de grandeur, en les affranchissant pour jamais de la domination grecque, on était déjà parvenu au commencement du 8ᵉ siècle (754).

D'après ce qu'on vient de dire sur l'état général de l'Europe, il est clair que l'épiscopat du 7ᵉ siècle avait de grandes choses à faire. Que de ruines à réparer! Et combien peu d'éléments de restauration sociale! Des mœurs brutales, des esprits ignorants, des peuples parlant une langue étrangère et armés de toute la fierté de la victoire contre l'ascendant des vaincus: c'est parmi ces conditions si hostiles qu'il fallait ramener la paix et l'esprit chrétien. Les défenseurs belliqueux de l'ordre et de la civilisation romaine étaient restés sur le champ de bataille ou réduits en servitude; tout l'espoir de la société reposait donc sur les évêques. Et, en effet, depuis longtemps chéris du peuple, soit par leur zèle à remplir les charges municipales et à défendre la cause des faibles, soit par les efforts de leur charité durant l'invasion, ils devenaient, en outre, nécessaires à la race conquérante, à raison de leur science et du respect universels dont ils étaient entourés. C'est pourquoi ils furent appelés au conseil des princes, ils siégèrent dans les assemblées nationales, ils intervinrent dans la rédaction des lois et dans le gouvernement de la chose publique. Tel fut précisément le rôle de l'épiscopat des 5ᵉ et 6ᵉ siècles. Mais les barbares finirent par entrer dans le clergé en y portant une science bien imparfaite, des mœurs encore rudes et des goûts profanes et violents : ils allaient à la chasse et à la guerre comme les laïques, ils avaient des seigneuries temporelles et de grandes richesses dont ils n'usaient pas toujours bien. La vie dissipée et les habitudes de la dépense exilèrent l'étude et la prière; le soin des pauvres et l'instruction des peuples furent négligés. Les conciles de cette époque appellent la réforme des mœurs, condamnent la simonie, interdisent aux clercs de porter les armes et luttent contre les nombreux abus qui se glissaient dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique. Or, c'est au 7ᵉ siècle que commence, dans les Gaules, ce déclin de la science, des mœurs et la piété cléricales.

Toutefois, ni la corruption n'était universelle, ni l'ignorance ou

même le vice, assis sur quelques grands siéges, ne chassaient la religion du cœur des peuples. Jamais peut-être, depuis les temps apostoliques, une plus grande foule de saints illustres n'avait paru. Les monastères se multiplient, et, dans les monastères, les plus beaux exemples de la vertu chrétienne. Des colonies d'apôtres partent des couvents pour soumettre à l'Évangile l'Angleterre, la Hollande, la Franconie, la Saxe, la Westphalie, l'Allemagne, la Hesse et le Hanovre. Dieu sème les miracles sous les pas de ces conquérants, qui, par la prière, la parole et le spectacle de leurs vertus, amènent à la foi catholique, à la douceur et à la justice, des hommes accoutumés à la violence et aux combats. Aussi, bien loin de rejeter comme apocryphes, à cause de leur nombre, les faits merveilleux, les souffrances surhumaines, les dures flagellations, les austérités sanglantes qui marquent la vie des saints à cette époque, il y faut voir les traits de la Providence divine qui, selon Tertullien, montre du doigt la vérité avant d'en exiger la croyance, et l'écrit en caractères évidents et proportionnés aux forces de notre esprit afin que nous l'admettions plus vite et plus volontiers [1]. Quand l'épée des légions romaines se lève contre le christianisme, Dieu fait briller les martyrs; aux hérésies, il oppose les docteurs; parmi les hordes indisciplinées, sensuelles et féroces, il envoie les moines que leur règle soumet à l'obéissance, à la chasteté et aux pratiques d'une vie humble et sacrifiée. C'est ainsi que les Anglo Saxons, frappés du désintéressement et de la piété du moine Augustin et de ses frères, se convertirent à Jésus-Christ avec leur roi Ethelbert, et que les saints Kilian, Wilfrid, Willibald et Boniface firent la conquête chrétienne des populations répandues au-delà du Rhin.

Assurément, la création des monastères où régnait la ferveur, le nombre considérable des saints, donnent un grand éclat au 7e siècle. Dom Pitra relève ce caractère avec beaucoup d'érudition et dans un beau langage; on ne peut qu'applaudir à sa discussion sur la valeur et l'autorité des monuments où se trouve consignée la vie de ces héros chrétiens qui portèrent, d'un bout de l'Europe à l'autre, le germe de la science et de la liberté avec le nom de Jésus-Christ. La critique, à force de sévérité, est devenue injuste envers les *actes* et les *légendes du moyen-âge*. Qu'on doive tout accepter dans ces vieux et naïfs témoignages, nous ne le disons pas; mais encore ne faut-il point les proscrire en masse, et même, avant d'en rejeter

[1] *De resurr. carnis.*

quelque chose, doit-on y être autorisé par de sérieuses études et par de bonnes raisons.

En résumé, nous demanderions à ne souscrire au jugement du R. P. dom Pitra sur le 7e siècle qu'avec les réserves que nous avons fait valoir. Il est probable que, si l'auteur avait à peindre successivement tous les âges chrétiens comme cadres d'une monographie qui lui fût aussi chère que celle de saint Léger, le 7e siècle reprendrait, dans cette série, la place qu'il occupe réellement dans l'histoire générale de l'Église. Il ne fut déshérité ni de science, ni de vertu, comme les littérateurs de la renaissance le prétendaient pour relever le mérite de leurs phrases académiques, comme les protestants le prétendaient aussi pour donner un motif plausible à leur fiction de réforme, comme plusieurs écrivains modernes l'ont prétendu encore sur la foi de leurs devanciers. On y parla mal et l'on y écrivit en mauvais latin; mais la croyance y fut droite et la vie sainte. L'Église y resplendit toujours visible dans la suite ininterrompue de ses pasteurs, dans la perfection d'un grand nombre de ses enfants, dans les travaux héroïques et les miracles de ses apôtres, dans l'immutabilité de ses dogmes, la pureté de sa morale et les pompes de son culte. Il est étonnant que de si grandes choses se soient opérées ou maintenues dans les circonstances ingrates qui caractérisent le 7e siècle; mais, en fait, il y a peu de siècles qu'on ne puisse équitablement comparer à celui-là.

Nous avons été long sur l'*Introduction* du livre de dom Pitra; mais la pensée qui l'a inspirée se retrouve dans l'*Histoire de saint Léger et de l'Église des Francs au 7e siècle*, et, par conséquent, ce qu'on vient de lire s'applique à tout l'ouvrage en général. Le seul point qui reste à examiner désormais, c'est de savoir si l'auteur a victorieusement atteint le double but qu'il se propose touchant l'illustre évêque d'Autun : il veut le venger des calomnies de nos écrivains modernes et lui faire une large place au milieu de son époque.

Les calomnies disparaissent devant le simple exposé des faits, et il n'est pas possible de conserver des doutes sur la légitimité de la cause que soutint saint Léger. On sait que sa conduite est diversement appréciée; les uns le nommant altier, inquiet et jaloux de puissance, tandis qu'il fut, selon les autres, dévoué à son devoir et à son pays jusqu'au martyre. Ebroïn, son rival, passe également pour un grand homme qui ne fut peut-être cruel qu'en exagérant la fermeté, ou bien pour un vil scélérat qui allait à ses fins par le crime, à défaut de génie. Nous croyons volontiers, pour nous, que

le maire Ebroïn n'avait guère moins de sagacité et d'énergie que d'orgueil et d'ambition ; que le royaume chancelant et l'ordre compromis ne pouvaient être soutenus que par une administration vigoureuse ; qu'en mesurant ces périls et en voulant les conjurer, on devenait facilement odieux, et, par suite, défiant et même sanguinaire, surtout dans un siècle où le respect de la vie humaine était si inconnu, et qu'ainsi la postérité devrait pardonner beaucoup à Ebroïn s'il n'était prouvé, d'ailleurs, qu'il ne fut pas tant le défenseur des intérêts publics que l'esclave de ses intérêts personnels. D'un autre côté, le désintéressement et la sainteté d'un Evêque sont, en général, beaucoup moins apparents lorsqu'il se trouve mêlé, même malgré lui, aux affaires mondaines, que lorsqu'il s'occupe exclusivement des fonctions de son ministère sacré. Mais il faut se souvenir que le clergé des 6e et 7e siècles se vit investi, par la force même des choses, d'une autorité d'abord morale et puis politique que nul alors, ni roi, ni leude, ni peuple, ne pouvait exercer avec autant de plénitude et d'utilité. Ainsi, en thèse générale, le mot d'*ambition* qu'on jette dans l'histoire pour faire apprécier l'action sociale des évêques, répond à une hostile manière de voir et n'explique absolument rien. Dans l'espèce, saint Léger d'Autun, au plus fort de ses luttes avec le maire de Neustrie, se montra modéré, clément et juste; il ne porta dans le conseil des princes que la politique de l'Evangile et dans sa vie privée que le pur esprit du christianisme, et ainsi sa mémoire, légitimement glorifiée par les louanges de douze siècles, peut braver en paix les témérités de quelque plume injuste qui s'imagine faire preuve d'indépendance en insultant l'Eglise. Du reste, tout le livre du R. P. dom Pitra est une savante histoire, et par conséquent une forte apologie de saint Léger : c'est infiniment plus qu'il n'en faut pour réfuter les accusateurs de l'illustre pontife.

Si le deuxième but de l'auteur, qui était de faire à son héros une large place dans le 7e siècle, ne paraît pas atteint d'une façon aussi parfaite, il faut en accuser la matière elle-même et la disette des monuments. En effet, on cherche presque saint Léger dans les 150 pages qui ouvrent sa *monographie*. Mais, en revanche, avec quel bonheur l'érudit bénédictin aborde les sujets difficiles et trop peu connus auxquels la vie de l'évêque d'Autun lui donne le droit et l'occasion de toucher! L'Eglise s'emparant de la recommandation féodale pour en adoucir le caractère et faire tourner à l'éducation des enfants ce qui n'était destiné d'abord qu'à fonder leur avenir

militaire, ensuite continuant son œuvre régénératrice par l'établissement de l'école du palais et des écoles cléricales, enfin honorant tout ce qui était pauvre, faible et méprisé, et transformant par la foi les restes du vieux monde et l'élément apporté par nos aïeux idolâtres : certes, un pareil tableau mérite d'être présenté à notre époque, si fière d'une civilisation dont elle oublie trop l'origine. Dans son ensemble, ce thème n'est pas neuf; mais, dans ses développements et dans ses détails, il est plus ignoré qu'on ne le croit communément. C'est ce qu'a très-bien compris dom Pitra; aussi entre-t-il dans des particularités pleines d'intérêt, et lors même qu'on a étudié ces temps anciens dans des livres exclusivement consacrés à les faire connaître, on lit encore avec un véritable profit les pages où notre auteur esquisse les constitutions et les mœurs des sociétés du moyen-âge. Si quelques-uns de ces documents peuvent paraître des hors-d'œuvre dans l'*Histoire de saint Léger*, du moins ils font oublier que le récit des événements reste suspendu, et ils rachètent l'absence quelquefois prolongée du principal personnage. Cette critique, d'ailleurs, n'est point applicable à la partie du livre qui traite de l'épiscopat de saint Léger et de sa querelle avec Ebroïn. La narration devient rapide, les faits se précipitent; on sent le contre-coup des agitations de l'Austrasie et de la Neustrie. Le tableau de la vieille cité d'Autun, la grâcieuse légende de sainte Odile, le caractère des Burgondes, la lettre de saint Léger à sa mère, sont des épisodes pleins de charmes et qui se présentent naturellement.

Il est bien inutile d'ajouter que dom Pitra continue les traditions bénédictines, et que son livre est enrichi de notes et de pièces curieuses et importantes. Sous le titre de *Miscellanea*, il nous donne les *Tablettes généalogiques de la famille de saint Léger*, des notes sur *les bas-reliefs de Hohembourg*, *au mont Sainte-Odile*, et sur *l'église de la crypte de saint Maixens*, *église et tombeau de saint Léger*. Sous le titre d'*Analecta*, il a réuni tous les monuments liturgiques qui se rapportent au culte de l'évêque d'Autun et de saint Warein, son frère, avec des notes sur leurs reliques, puis les documents originaux qui concernent la vie de saint Léger et servent d'éclaircissement au corps de l'ouvrage, enfin plusieurs pièces liturgiques et historiques, qui viennent des archives de la célèbre abbaye de Murbach. Un poëme inédit et fort ancien sur la vie du saint ajoute à toutes les richesses de l'appendice.

Tel est le livre de dom Pitra : par l'érudition qu'il révèle, c'est un

rayon nouveau dans l'ordre de saint Benoît ; par l'éclat brillant du style, il assure à l'auteur un rang distingué entre les écrivains de notre époque.

L'abbé G. DARBOY.

Philosophie

DES PREMIÈRES HÉRÉSIES

SOUS LE POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE.

Les hérésies viennent de la philosophie. — Simon veut introduire dans le christianisme les doctrines persanes. — Son système sur l'origine du mal. — Il se fait messie. — Ebion, Cérinthe et Ménandre continuent Simon. — Basilide fonde la gnose.—Carpocrate et Valentin la perfectionnent.—Toutes les erreurs proviennent de l'abandon de la méthode traditionnelle.

Sans doute il est glorieux pour un catholique de suivre, dans le récit des combats de l'hérésie contre l'Eglise, la longue histoire des triomphes de la foi. Mais est-il sans intérêt de s'isoler de ces scènes agitées, pour reporter ses regards en arrière vers les causes de ces grandes révolutions morales qui furent plus d'une fois sur le point de faire douter de l'existence d'une institution à laquelle cependant l'immortalité avait été promise ? Je ne le pense point. Car s'il est utile à la théologie positive d'assister aux bouillantes discussions des sectaires et de les poursuivre pas à pas dans les détours captieux de leur argumentation, il ne l'est pas moins pour l'histoire philosophique de constater si l'hérésie de tel homme dépendait d'un système d'idées généralement répandue, ou bien si elle était son fait particulier ; si *Manès*, par exemple avait puisé ses opinions dans les livres des Perses, ou bien si elles étaient le fruit de ses propres méditations : ce sont ces raisons et bien d'autres qu'on voit du premier coup d'œil, qui m'ont déterminé à tracer le tableau généalogique des premières hérésies, et à faire leur histoire dans l'ordre de leur dérivation et de leur filiation réciproque.

On s'imagine assez communément qu'une hérésie est une erreur accidentelle qui n'a d'autre antécédent que la faiblesse de notre rai-

son, une espèce de production spontanée de la nature morale : on se trompe. Toutes les hérésies tiennent pour le fond à quelqu'un des deux ou trois systèmes de philosophie, autour desquels a tourné l'esprit humain depuis que le monde a été livré à ses disputes, et, pour les circonstances de leur apparition, à des causes particulières à l'époque, aux lieux, aux personnes et à mille autres raisons secondaires.

Ainsi l'état de la philosophie au temps de la prédication de l'Evangile nous découvre la cause des hérésies qui s'élevèrent dès lors et nous révèle la source d'où elles découlèrent.

L'étude de la philosophie n'était plus renfermée dans la Grèce et l'Ionie. Transportée par les Lagides en Egypte, et cultivée par eux dans Alexandrie, qui était alors le véritable centre de la civilisation, elle s'était communiquée dans tout l'Orient. Les Juifs même, cette nation jusque-là si exclusive, et que ses lois et sa religion séquestraient au milieu du monde, n'étaient pas restés étrangers à son influence, sa loi n'exerçait plus un empire exclusif sur les esprits ; on conservait bien encore pour elle une vénération profonde, mais on ne craignait pas de joindre les livres de Platon à ceux de Moïse. Les peuples séparés jadis par le schisme de Jéroboam furent ceux qui montrèrent le plus d'attrait pour les sciences et la philosophie des Grecs. Au temps des apôtres, la ville de *Samarie* allait écouter les sophistes avec le même zèle que ses pères portaient jadis à la lecture de la loi. Cette révolution y avait été surtout opérée par un certain *Dosithée* qui avait recueilli dans ses voyages en Perse, les dogmes cabalistiques des Mages, qu'à son retour il avait mêlé avec les traditions grecques et les révélations mal comprises de sa propre religion. Un jeune Samaritain, appelé *Simon*, qui avait étudié la philosophie à Alexandrie et voyagé quelque temps en Mésopotamie, fut son disciple et son successeur. Il avait acquis une grande réputation de sagesse et de magie. Car, à l'exemple de tous les philosophes persans, il ne se contentait pas de dogmatiser, mais il professait les sciences occultes, devinait l'avenir, composait des filtres et des breuvages, et étalait enfin tout ce charlatanisme, condition exigée pour tout succès populaire dans ces siècles, et chez ces peuples superstitieux.

C'est alors que les disciples de Jésus-Christ commençaient à annoncer la doctrine de leur Maître, et à opérer les prodiges qui devaient en garantir la divinité. Dès les premiers jours le bruit en vint à Samarie. On accourait en foule les entendre, et admirer les

œuvres qu'ils faisaient. Comme elles étaient plus merveilleuses que les siennes, Simon en conclut qu'il serait imprudent de lutter contre eux, et qu'il valait mieux tenter de leur dérober le secret de leurs miracles, pour ensuite combattre à armes égales. Il fut donc les trouver, et feignit pendant quelque temps la plus sincère croyance à leur prédication, afin de gagner leur confiance et cette recette tant désirée. Mais ayant apparemment perdu patience, il sollicita à prix d'argent ce que ses assiduités ne pouvaient obtenir. Cette demande indiscrète dévoila son âme. Saint Pierre lui dit anathème et le repoussa de la société des fidèles.

Le titre de chrétien était essentiel en Judée pour réunir la foule. *Simon* le garda donc comme un moyen de succès. Il ajouta aussi à la doctrine qu'il avait reçue de Dosithée quelques-uns des dogmes qu'il avait appris des apôtres, et forma du tout un amalgame assez incompréhensible qui fut la première hérésie et le premier fondement de la doctrine des *Gnostiques*, qui inondèrent l'Orient pendant près de six cents ans.

L'existence du mal fut, dit Bossuet, le grand scandale de tous les siècles. L'explication de son origine et de son alliance avec l'idée d'un Dieu juste et bon fut à diverses époques le but de tous les travaux de la philosophie. La Grèce, dans ces derniers temps, avait un peu perdu de vue cette question, qui en Orient, avait continuellement occupé les esprits. C'est à l'époque de la propagation générale des lumières philosophiques et quand l'Ecole d'Alexandrie professa ouvertement son système de conciliation et d'ecclectisme, que les idées de l'Inde et de la Perse s'étant introduites dans les théories du Musée, opérèrent dans leur direction ce changement que nous y apercevons à l'époque des hérésies. Toutes avaient, comme nous le verrons, l'explication de ce mystère pour objet, et toutes furent saisies avec une ardeur, un empressement qui révèlent évidemment un besoin universel, et une disposition analogue dans tous les esprits. Croit-on que les peuples eussent abandonné la croyance à leurs divinités héréditaires pour admettre les longues généalogies des Gnostiques, si ces généalogies n'eussent procuré le moyen au moins apparent, de calmer une inquiétude générale, et de satisfaire une curiosité dominante?

Ainsi il est donc probable que la question du mal dans le monde était généralement agitée à la venue de Jésus-Christ. Elle devint le fondement rationnel de tous les systèmes de ces hommes orgueilleux qui se disaient chrétiens, mais pour lesquels le Christianisme

n'était que le passeport de leurs utopies : tous leurs préceptes de morale n'étaient que des accessoires voulus par les circonstances. Nous examinerons donc les efforts de l'esprit de l'homme pour éclaircir cette terrible difficulté que le Christianisme avait déjà cependant résolue. Nous verrons les hérésiarques se transmettre leurs théories imparfaites, nous les verrons s'améliorer, se perfectionner ; nous assisterons à la progression des idées et des connaissances, et enfin à la chute définitive du fragile échafaudage de la raison impuissante.

Simon avait compris l'idée dominante de son siècle. Cet homme remarquable conçut aussi l'explication la plus plausible et qui présentait le plus d'apparence de vérité. Car il est à remarquer qu'elle fut saisie avidement ; qu'on n'en chercha pas d'autre ; qu'on ne remonta pas plus haut que son système sur le monde spirituel, et que, depuis *Ménandre* son premier disciple, jusqu'au dernier des gnostiques, tous les chefs de secte ne firent que la développer, tantôt dans toute sa latitude, tantôt seulement dans quelques-unes de ses parties. C'est ce que fait observer un auteur presque contemporain, saint Irenée[1] : « Simon *Samaritanus*, dit-il, *ex quo omnes* » *hæreses substiterunt*. »

Or, voici ce qu'avait imaginé Simon. Il existait un Dieu éternel, souverainement sage et puissant ; son pouvoir et sa sollicitude s'étendaient sur la création spirituelle et corporelle ; car il y avait deux sortes de création. Mais la dernière n'était pas son œuvre : il n'avait jamais rien produit de matériel, parce qu'étant essentiellement bon, il n'avait pu produire la matière qui était mauvaise. Son opération était plus noble. Dès le principe, son intelligence, qui est nécessairement active, avait conçu une pensée, et cette pensée fut un être divin, consubstantiel à son auteur, distinct de lui, éternel, mais d'une autre manière que lui. C'était *Logos*, le Verbe de Dieu. Par son intermédiaire avaient été créés, dans une hiérarchie de pouvoirs différents, les archanges, les anges, etc., etc. Ceux-ci à leur tour créent la nature visible et corporelle, les cieux, la terre et les hommes qui l'habitent. Ces hommes avaient deux âmes, l'une animale et terrestre, l'autre céleste et divine. Cette dernière devait être libre de sa nature ; mais les anges l'enfermèrent dans un corps, la soumirent à l'autre, et la privèrent ainsi pendant longtemps de ses droits les plus précieux.

[1] Collectio selecta SS. PP., t. II, p. 158, édit. in-8°.

C'était pour la délivrer de cette affreuse tyrannie que le Dieu tout-puissant avait envoyé sur la terre une émanation de sa substance, son propre Fils, qu'il avait fait passer dans le corps d'un homme. Cet homme, c'était Simon lui-même. L'esprit de Dieu était descendu dans son sein le jour où les Juifs crurent le faire mourir dans la personne du fils de Marie et de Joseph. La conséquence découlait d'elle-même ; Simon était le Messie, lui seul enseignait la vraie doctrine. Celle des apôtres était évidemment fausse, puisqu'ils enseignaient que le Messie était mort et monté au ciel, ce que la présence de lui, Simon, démentait positivement.

Nous ne disons rien de la généalogie de son Hélène, qui ne se rattache que fort mal à son système, et qu'il inventa que pour avoir le droit de vivre avec cette prostituée qu'il avait achetée à Tyr à cause de sa beauté : voilà l'homme. Voici le philosophe : il résultait de toute cette création arbitraire que le *mal* n'avait pas *Dieu* pour auteur, directement du moins, mais indirectement, et comme malgré lui par le vice des divinités subalternes qu'il avait créées. On voit que Simon avait modifié la doctrine *persane* des deux principes. Il avait trop de jugement pour l'exposer dans toute sa rigueur ; il avait senti que créer deux principes égaux, c'était les anéantir tous les deux. De là ces adoucissements, ces diminutifs.

Quant au principe de la médiation divine, il n'en est pas du tout question dans l'antiquité : les Indiens ne l'ont connu que depuis la propagation de l'Evangile ; c'était chez Simon un vol fait au christianisme [1].

Voilà ce que cet homme avait inventé pour décharger l'être infiniment juste et bon du reproche d'avoir jeté le mal dans le monde. Il y avait au fond une idée qui ne fut pas perdue ; c'était, à tout prendre, ce qu'on avait encore trouvé de plus satisfaisant hors de l'Eglise. Mais, en admettant même l'hypothèse fondamentale, que de parties faibles et insuffisantes ne s'y trouvait-il pas ! Les changements qu'il éprouva en font preuve.

En passant à ses sectateurs, la doctrine de Simon se chargea d'autant d'additions et se peignit d'autant de couleurs qu'il y avait d'individus. C'était un thême fondamental sur lequel chacun faisait une théogonie à son usage, un fond où chacun brodait les différents

[1] Nous n'admettons point avec l'auteur de l'article que le principe de la médiation divine fut étrangère à la révélation primitive, et partant aux traditions du genre humain. (Note du rédacteur des *Annales*.)

sujets de son imagination. Le païen y rattachait ses fables mythologiques, et le Juif les révélations de sa loi.

L'état de cette dernière nation est surtout frappant à cette période. Arrachée à son sol natal, dispersée à travers les autres peuples, elle conservait avec un haut degré d'énergie, que le malheur ne faisait qu'accroître, l'amour national de ses lois et de ses institutions. Elle avait bien subi le joug de cette nécessité qui entraînait alors le monde vers les nouveautés; elle avait goûté de la philosophie et même du christianisme, mais sans abandonner sa religion, qui était dans son esprit un fondement inamovible au milieu de tous les essais de perfectionnement; tout ce qu'elle apprenait devait y être subordonné.

Tel on vit, par exemple, *Ébion* dans les jours qui suivirent la ruine de Jérusalem. Il s'était retiré dans les montagnes du pays de Bazon, où il réunissait quelques frères dispersés par la guerre, pour les soutenir et les encourager dans leurs malheurs par l'espoir des jours heureux promis par les prophètes. Il avait quelque temps suivi les apôtres, il se disait même chrétien ; mais il ne pouvait supporter qu'on parlât de l'anéantissement de la loi. Il suivit aussi la doctrine de Simon, adopta ses idées sur l'origine et la destruction du mal, mais n'en devint pas pour cela simonien exclusif, pas plus qu'il n'avait été chrétien : il ne fut jamais qu'un Juif plein de zèle et d'ignorance.

Avec moins de patriotisme et d'orthodoxie, *Cérinthe* publiait en même temps la même doctrine en Asie. Ce Juif philosophe, qui s'était d'abord laissé prendre au christianisme, l'abandonna pour le gnosticisme, qu'il quitta à son tour pour sa loi, à laquelle il les joignit tous les deux par la suite ; c'est sous cette forme nouvelle qui se rapprochait des deux opinions les plus influentes, que Cérinthe répandit son système. Il devait avoir, et il eut en effet beaucoup de succès.

Mais ce succès était étranger à l'école de Simon. Le point principal avait changé chez ces sectes juives, l'accord de la loi de Moïse avec le christianisme et la philosophie était leur grande occupation; elles ne prirent pas une autre direction en se propageant. On retrouve encore sous Trajan le juif *Elxai* occupé des mêmes idées au milieu de ses monastères d'Esséniens.

Ce n'est donc pas là que nous pourrons trouver quelques éclaircissements à la théorie des disciples de Dorithée. Comme c'est ce qu'il y a d'important à suivre, nous les laisserons s'anéantir avec les

débris du temple qu'ils s'efforçaient de relever. Nous chercherons parmi les successeurs de Simon celui qui poursuivit son œuvre, et nous examinerons les progrès qu'il lui aura fait faire.

Ce successeur véritable fut *Ménandre*, qui osa peu, et se contenta presque exclusivement du rôle de son maître, dont il abandonna toutefois la fonction principale, celle de Messie. Simon resta toujours en possession de servir d'organe au libérateur divin. Ménandre n'était que son très-humble mandataire, délégué pour gérer par *intérim* les fonctions de docteur sur la terre, en faveur des peuples qui voudraient se purifier par le baptême des souillures de la tyrannie angélique.

En se transmettant d'une génération à l'autre, la secte simonienne, comme un instrument qui se dérouille en passant de main en main, se dépouillait de ses plus grossières absurdités et prenait au moins une apparence moins choquante.

Saturnin, qui fut disciple de Ménandre, et qui enseignait la philosophie à Antioche vers l'an 107 de notre ère, s'attacha à rendre le système plus métaphysique, parla de Dieu, du Verbe et des anges, sans s'occuper plus de Simon et d'Hélène. Il n'y avait chez lui qu'un seul Dieu, tout-puissant et éternel, qui avait fait les anges et les archanges; ceux-ci avaient fait l'homme à leur image et ressemblance, ce qui ne l'empêcha pas d'être si faible et si imparfait qu'il se traîna comme un vermisseau jusqu'à ce que Dieu, le regardant par hasard, en fût touché et lui donnât une étincelle de la vie divine qui lui procura la force et l'agilité. Les hommes abusèrent bientôt de ce secours; car, à la réserve d'un très-petit nombre, tous prirent parti avec les anges dans une révolte contre Dieu, s'affranchirent des lois de leur nature divine, vécurent dans une coupable licence, et opprimèrent leurs frères restés fidèles aux lois de la vertu. Mais le temps de triompher était venu pour les justes. Le Christ était descendu sur la terre, il cherchait à réunir autour de lui ceux qui n'avaient pas abusé de l'esprit de son Père; c'était Saturnin qu'il avait pris pour interprète; c'était sous ses ordres que devait se réunir l'armée des élus pour marcher à la destruction des infidèles. La guerre toutefois ne devait pas être sanglante, on ne devait y porter d'armes que la parole et l'exemple d'une vie mortifiée. La morale de Saturnin était en effet très-austère; la continence la plus exacte en était le fondement. Bien différente en cela de celle de Simon, dont on sait que les privations semblables n'étaient pas le fond. Je n'ignore pas que plusieurs écrivains préten-

de quelques rêveurs exaltés, mais ils devenaient pour la foule insaisissables et sans attraits, parce qu'ils n'avaient rien qui les mît en rapport avec l'imagination ou le cœur de l'homme. Delà ces grossières personnifications des attributs de Dieu, ces créations successives d'anges bons et mauvais, ce matérialisme tout saillant et tout palpable à l'usage du vulgaire des sectateurs; de là encore cette morale complaisante et souvent criminelle, telle que l'aimait la populace des villes païennes de l'Orient.

Les reproches des catholiques, pour être un peu exagérés, n'étaient donc pas destitués de fondements. Leur ressentiment était surtout très-légitime; car, en usurpant leur nom pour l'avilir et le décrier, ces hérétiques leur faisaient la plus intolérable des injures. Ils étaient cause en effet que les païens, confondant les uns et les autres sous la dénomination générale de chrétiens, leur attribuaient indifféremment les actions infâmes qui n'étaient le fait que de quelques partisans de l'erreur. *Gibbon* fait quelque part ce reproche aux catholiques, d'avoir compromis eux-mêmes leur cause en dévoilant les vies de leurs adversaires, et en sollicitant leur destruction. Cet homme avait une raison trop pénétrante et trop juste pour faire de bonne foi un tort aux évêques de leur conduite... C'est une des mille preuves de cet esprit secrètement hostile dont, au dire de personnes qui le connaissent bien, il était animé contre tout ce qui était catholique. N'est-il pas évident, en effet, qu'il était du plus grand intérêt pour les vrais disciples des Apôtres, de se bien séparer de ces bandes débauchées qui anéantissaient une des principales supériorités de l'Évangile sur le paganisme, la pureté et la sainteté des mœurs, et dont la tolérance facilement méconnue eût été infailliblement taxée de complicité et de fraternité.

Cette digression nous amène naturellement à *Valentin* dont les disciples excitèrent principalement l'indignation des évêques.

C'est encore à Alexandrie, dans ce foyer où fermentaient alors toutes les révolutions philosophiques, que vers le milieu du second siècle (140) se montra Valentin, le grand architecte du Gnosticisme dont il élargit, exhaussa et distribua l'édifice. La Gnose prit sous lui son plus haut développement. Le tableau généalogique des *Eons* de *Basilide* n'était qu'un mince croquis, un bien timide essai en comparaison de celui qu'il imagina. Il est si vaste, qu'un savant bénédictin a été obligé d'y opérer trois larges divisions pour ne pas s'y égarer.

La première partie contient l'explication des choses divines, ce

qui veut dire le tableau des opérations de la divinité dans le ciel, où *Plérôma* (plénitude). La seconde contient l'histoire de ce qui se passa hors du Plérôma, ou les mystères opérés dans la région moyenne entre le ciel et la terre. La troisième enfin, explique l'origine et la constitution du monde visible.

Le Plérôma, proprement dit, contient trente *Eons*, quinze du sexe féminin et autant de l'autre. Le premier de tous est un dieu invisible, appelé *Prôon* (préexistant) ou *Bythos* (profondeur). Il avait toujours existé avec *Ennoia*, la pensée, qu'on nommait encore *sighé* (silence). Il leur arriva de vouloir créer, et ils engendrèrent *Nous* et *Alétheia* [1], les deux principes des choses existantes. Ce nouveau couple donna naissance à un autre, *Logos* et *Zoé* [2], qui la donna à *Anthropos* et *Ecclésia* [3]. Viennent après cela une suite de générations moins remarquables, lesquelles portent à *trente* le nombre des *Eons* et forment le mystérieux Plérôma, plénitude invisible et incompréhensible à plus d'un titre, comme on le voit. Tous ces dogmes et bien d'autres que nous passons pour ne pas faire une théologie valentinienne, se trouvent bien et dûment révélés dans l'évangile de saint Jean, et figurés dans les *trente* années cachées de la vie du Sauveur?

Pour les mystères de la religion intermédiaire, il n'était pas bien sûr qu'ils fussent dans l'Écriture, mais ils venaient de bonne source. Or, voici quels ils étaient. D'abord, c'était la curiosité punie du dernier des *Eons* du Plérôma, de *Sophia*, la sagesse. Cette divinité du sexe féminin ne put réprimer le désir impatient qui l'aurait saisie de voir Dieu. Elle s'avança hors de sa sphère. Mais par malheur,

« A la porte aposté veillait d'un œil sévère
« Un être....... implacable Cerbère, »

Horos (ὅρος, borne), gardien des cieux, qui l'arrêta. *Sophia* s'épuisa en vains efforts contre la sentinelle : rien ne lui servit. Mais de ses désirs impuissants naquit un être nouveau, mais imparfait, mais frêle et existant à peine. C'était *Achamot* (mot hébreu). Il resta toujours hors du Plérôma, et aurait langui longtemps sans le secours d'un *Eon* bienfaisant qui lui communiqua une force passagère, et qui ne dura qu'un moment, pendant lequel il s'amusa beaucoup, et d'une gaieté très-féconde, puisque de ses ris naquit la lumière qui devait un jour éclairer le monde futur. Mais sa vigueur

[1] *Alétheia*, mot qui veut dire vérité.
[2] *Logos*, verbe, et *Zoé*, vie.
[3] Tout le monde sait qu'*anthropos* veut dire homme.

de communication l'ayant tôt abandonné, il devint décrépit tout d'un coup. Dans les douleurs et les ennuis de la vieillesse, il tournait douloureusement les yeux vers le trône du Maître éternel et pleurait, et, sans s'en douter, il produisait la terre, la mer et le reste; création vague, indéfinie, véritable chaos où le bien et le mal nageaient confusément mêlés; création bien différente de son jumeau, *Demiurgos*, la nature animée, l'âme universelle, qui naquit en même temps et s'occupa tout aussitôt à démêler, à classer, à animer cette masse incohérente dont il devint la vie. De cette opération ordonatrice sortirent d'abord les êtres variés qui composent l'ensemble de la création, et enfin l'homme *coïque*, ou matériel, qu'*Achamot* anima du souffle divin que pourtant il n'avait pas lui-même, ainsi que nous l'avons vu. — Néanmoins, l'élément matériel l'emporta dans l'homme et contrebalança l'influence du principe céleste. C'était pour rétablir et fortifier l'être spirituel que Valentin avait apporté le Gnose au genre humain; cette science épurait l'âme qui s'en pénétrait, la détachait de la terre et la rendait digne d'être réunie à son principe après la dissolution du corps. C'était le seul remède à l'aide duquel on pût éviter l'infaillible transmigration des âmes souillées de corps en corps.

On conçoit qu'avec une théologie semblable, le christianisme des Valentiniens n'était pas très-orthodoxe. C'est à peine s'ils en conservaient quelques dogmes défigurés. Il serait même difficile de se rendre raison de leur entêtement à prendre le nom de chrétien, si l'on ne savait pas qu'à cette époque ce nom seul était une recommandation et un élément nécessaire de succès.

Les savants ont vu, dans ce que nous avons rapporté de magnifiques allégories, sur lesquelles leur esprit pénétrant s'est exercé dans de nombreux volumes. Nous n'irons pas sur leurs brisées en cherchant à déchiffrer les hiéroglyphes du professeur d'Alexandrie; nous ferons seulement remarquer combien était impuissant à résoudre la question du mal sur la terre, tout cet échafaudage de créations entassées l'une sur l'autre. Ce n'était, en dernière analyse, que les idées de Simon, qui avait placé entre Dieu et la terre une certaine quantité d'anges et d'archanges, voulant, par ce moyen, éloigner ce Dieu de la terre, le séparer de toute relation avec l'univers pour n'en attribuer l'origine et le gouvernement qu'à des êtres inférieurs auxquels on pourrait prêter toutes les passions et toute l'injustice nécessaire pour que le désordre pût leur être attribué. Valentin, en multipliant à l'infini ces générations, ressembla à un

mécanicien inhabile qui croirait remédier à l'impuissance de son instrument en en multipliant les rouages.

C'est donc à tort qu'on lui attribue l'honneur d'avoir porté la gnose à une perfection véritable : au fond, il ne l'avait pas fait avancer d'un pas. Il contribua bien plutôt à sa décadence en ouvrant, par son exemple, une large voie aux systèmes symboliques et emblématiques, si aimés des Orientaux, et funestes aux sciences qu'ils environnent d'une couche impénétrable. On les vit naître en foule de son vivant même. Des hommes grossiers, des soldats, des marchands juifs, pleins de la prétendue illumination de l'Esprit-Saint, parcouraient les provinces prêchant des religions nouvelles et invoquaient tantôt *Caïn*, le plus grand des saints de l'ancienne loi ; tantôt *Sem*, le second messie, et une foule d'absurdités non moins ridicules.

Dans la ferveur de leur zèle, la solution du grand problème était bien ce à quoi tous les inspirés pensaient le moins.

Elle n'était poursuivie que par quelques esprits plus philosophiques qu'enthousiastes qui n'avaient vu dans le gnosticisme qu'un système et des opinions. Ces hommes se demandaient de quelle utilité étaient toutes ces familles d'*Eons* pour l'avancement de la science. Aussi firent-ils de nombreux retranchements à toutes ces spéculations. Malheureusement ils ne procédèrent jamais que par des *inventions* ou *imaginations* nouvelles. Aucun ne voulut accepter purement et simplement la révélation extérieure et *traditionnelle* de l'Eglise, laquelle seule renferme la vérité. C'est ainsi qu'ont fait tous les hérétiques, et c'est ce que nous tenions à établir.

***.

Études Ecclésiastiques.

PROGRAMME

DE L'ACADÉMIE PONTIFICALE POUR LES JEUNES ECCLÉSIASTIQUES QUI SE DESTINENT A LA DIPLOMATIE.

Instituée d'abord d'autorité privée, puis confirmée et augmentée par l'autorité pontificale, l'*Académie des ecclésiastiques* a constamment eu pour but de fournir aux jeunes gens qui y seraient reçus les moyens de se former à la science et à la piété, de manière à pouvoir convenablement traiter les af-

faires du Saint-Siége apostolique et s'acquitter des charges qui leur seraient confiées.

Le glorieux Pontife Pie IX eut à peine pris en main le gouvernement apostolique, qu'il fixa son attention sur cette œuvre qui avait tant préoccupé ses prédécesseurs. Il forma un conseil extraordinaire de cardinaux pour réorganiser et améliorer l'Académie ecclésiastique, suivant l'esprit de l'Institut et les besoins de l'époque.

Ce conseil mit immédiatement la main à l'œuvre et fit un nouveau *plan d'études*. Pour mieux atteindre le but de l'Institut, on adopta quelques changements au règlement jusqu'alors suivi. Convaincu enfin que le local même de l'Académie avait besoin de nombreuses et considérables réparations, et qu'aussi il était urgent d'y faire des distributions plus commodes et plus convenables, le conseil, avec l'autorisation du Souverain Pontife, en ordonna pour quelque temps la clôture.

Maintenant, que les réparations matérielles de l'édifice sont terminées et que Sa Sainteté a daigné pleinement et complétement approuver la nouvelle organisation de l'Académie, le susdit conseil de cardinaux n'a pas voulu priver plus longtemps les jeunes ecclésiastiques des avantages qu'ils en peuvent tirer. Il a donc décidé que l'Académie serait réouverte au mois de novembre prochain, et il invite aujourd'hui tous ceux qui voudraient y être admis à en adresser la demande par écrit, avec les pièces ci-après désignées, au président de l'Institut.

I. Tous ceux qui voudront être reçus à *l'Académie ecclésiastique*, devront être d'extraction noble, engagés dans l'état ecclésiastique et connus par les bonnes mœurs qui conviennent à des hommes consacrés au saint ministère. Ils en fourniront des preuves authentiques, et les directeurs de l'Académie prendront en outre à ce sujet des informations particulières.

II. Comme deux carrières se présentent aux élèves de l'Académie, l'une tout ecclésiastique et diplomatique, l'autre judiciaire et administrative, chacun d'eux à son entrée dans l'Institut doit déclarer laquelle des deux il entend suivre.

III. Ceux qui choisiront la première, devront avoir terminé leurs cours d'études théologiques, obtenu le doctorat dans cette faculté et au moins le baccalauréat dans l'un et l'autre droit.

IV. Ceux qui embrasseront la seconde, devront avoir fini leurs cours de théologie et de droit, et obtenu le doctorat dans l'une et l'autre faculté.

V. Comme il vient d'être dit, il faut, pour suivre la seconde carrière, avoir obtenu le doctorat à double titre. De là, il pourrait arriver que, docteur seulement en théologie, quelque élève, pour éluder cette condition, choisît d'abord la première carrière et voulût ensuite passer à la seconde, comme s'il avait changé de résolution. Pour obvier à cette fraude, il est dès à présent clairement et manifestement déclaré que les élèves de la seconde série pourront passer à la première, mais que jamais ceux de la première ne seront admis à la seconde.

VI. Si quelque ecclésiastique de nation étrangère à l'Italie vient à Rome

pour compléter ses études sacrées au centre même de l'unité chrétienne, il pourra, bien qu'il ne satisfasse pas à toutes les conditions requises, être admis, mais seulement à titre d'académicien honoraire.

VII. Tant que le conseil actuel des cardinaux subsistera, le droit d'admettre à l'Académie sera exclusivement réservé à ce même conseil. Il sera ensuite dévolu au cardinal protecteur. Les candidats devront présenter leurs demandes, avec les pièces requises, par l'entremise du président de l'Académie, et, à son défaut, par celle du secrétaire du conseil. Quand ces pièces auront été mûrement examinées et que l'on aura, au besoin, entendu des personnes honorables auxquelles les jeunes aspirants seraient parfaitement connus, les plus dignes seront admis.

VIII. Chaque académicien est reçu pour trois années seulement. Néanmoins, si quelque élève, recommandable par sa bonne conduite et par son amour de l'étude, désirait rester davantage, il pourrait obtenir du Souverain Pontife une prolongation de temps.

SOMMAIRE DES ÉTUDES ET DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE.

§ 1er *Des Études.*

I. Il y aura pendant les trois années entières un cours théorique et pratique de *diplomatie* principalement *ecclésiastique,* c'est-à-dire de celle qui concerne le gouvernement et le ministère du Saint-Siége, ainsi que d'*économie politique*. On enseignera aussi dans cet intervalle de temps les *langues française et allemande* dont la connaissance peut être très-avantageuse. On y ajoutera autant que possible un cours de *statistique* et de *géographie* principalement au point de vue ecclésiastique. Enfin, deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, il y aura des exercices sur les *erreurs théologiques et bibliques* du temps. Chaque cours aura un professeur spécial. Les leçons ne se prolongeront pas au delà du 25 juillet de chaque année.

II. En raison du cours d'études qu'ils suivront les académiciens fréquenteront, pour leur instruction, les secrétaireries et les archives des congrégations des évêques et réguliers, du concile, de la propagande et des affaires ecclésiastiques extraordinaires, ainsi que les secrétaireries d'Etat et des autres ministères pour les affaires temporelles. Ceux qui embrasseront la carrière judiciaire et administrative fréquenteront dans le même but les études des tribunaux civils et criminels. Tous feront en outre partie de l'Académie théologique de l'Université romaine et rempliront toutes les prescriptions.

III. Après avoir pris l'avis du président de l'Académie, S. E. le cardinal protecteur désignera aux élèves les tribunaux ecclésiastiques ou civils que chacun d'eux devra fréquenter, et après en avoir obtenu l'approbation du Souverain Pontife, il adressera avec des lettres de recommandation chacun des académiciens aux chefs respectifs des secrétaireries et des diverses administrations.

§ 2. *Règlement des académiciens.*

I. Cet institut, qui n'a point pour pour but l'éducation première, mais bien

le perfectionnement de l'éducation ecclésiastique, ne sera pas soumis à la multiplicité des règles ordinaires des séminaires; néanmoins les académiciens devront observer exactement celles qui leur seront prescrites, soit pour la maison, soit pour le dehors, afin de pouvoir ainsi avancer en perfection, procurer le bien et le salut des autres, et atteindre enfin le but de cet institut.

II. Chacun des académiciens aura deux chambres. On leur fournira tout ce qui concerne la nourriture, c'est-à-dire le déjeuner, le dîner et le souper : Les prêtres auront aussi l'usage de la chapelle et des ornements sacrés. L'Académie fournira enfin à ses frais tous les domestiques nécessaires; il y en aura un pour trois élèves.

III. L'ameublement des chambres, qui, conformément au règlement et à l'usage de l'Académie, doit être modeste, sera acheté et entretenu aux frais de chacun; il en sera de même de l'éclairage, du chauffage et des autres objets que pourraient désirer les académiciens.

IV. Pour tout ce que fournit l'Académie, chaque élève paiera dix-huit écus romains (à peu près 100 francs) par mois : les paiements auront lieu par trimestres anticipés. Si quelqu'un venait à quitter l'établissement, on lui restituerait en entier la somme correspondante aux mois qu'il n'aurait pas commencés dans l'Académie; mais s'il ne s'agissait que d'une absence temporaire avec la permission des supérieurs, on rendrait seulement la moitié de la pension mensuelle. Enfin chaque élève paiera à son entrée à l'Académie douze écus (un peu moins de 65 francs) et dix (à peu près 54 francs) à sa sortie; cet argent sera pour l'achat de la vaisselle, qui, devant être uniforme, sera fournie par l'Académie.

Rome, 1848.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 34 — OCTOBRE 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

Puissance de l'Eglise distincte et indépendante de la puissance civile. — Empiétements de l'empereur Joseph II. — Prétendus arguments tirés des traditions *primitives*.

Pour répondre aux questions qu'on m'a faites, à la fin de ma dernière leçon, je me vois obligé de m'arrêter tant soit peu sur certains points historiques qui vont se présenter souvent dans le cours de cette histoire. Je le ferai avec toute la brièveté possible. Il faut vous rappeler avant tout un principe qui a été admis dans tous les siècles par les papes, les évêques, les jurisconsultes, et solennellement reconnu par les souverains depuis Constantin jusqu'à Napoléon, c'est que l'Eglise est une puissance, et une puissance essentiellement distincte de la puissance civile. Ce principe a été proclamé dans les conciles et les assemblées mixtes du moyen-âge, dans les temps même où les deux pouvoirs semblaient être le plus confondus; il a été inséré dans les capitulaires de Charlemagne, et est devenu loi civile en France.

« Nous savons, disent les capitulaires, par les traditions des » saints Pères, que le corps entier de la sainte Eglise est soumis à » deux autorités excellentes, l'autorité sacerdotale et l'autorité » royale. » Les capitulaires citent à l'appui les paroles du pape Gelase, adressées à un empereur de Constantinople, l'empereur Anastase, qui, comme Joseph II, avait usurpé les droits de l'Eglise.

« Ce monde, auguste empereur, dit le pape, est gouverné par

[1] Voir la 18e leçon, au n° précédent ci-dessus, p. 207.

» deux puissances, celle des pontifes et celle des rois, entre les-
» quelles celle des pontifes est d'autant plus grande qu'ils doivent
» rendre compte à Dieu, dans son jugement, pour l'âme des rois. »

« Les capitulaires citent encore le texte de saint Fulgence, qui dit : « Dans l'Eglise, personne n'est plus puissant que le pontife; » dans le monde chrétien, personne n'est plus élevé que l'empereur. » *In Ecclesiâ, nemo pontifice potior; et in seculo christiano, impera-* » *tore nemo celsior invenitur*[1]. » Le même principe se trouve dans la législation de tous les Etats chrétiens. Il est de l'essence de l'Eglise, car l'Eglise est une société; or une société ne peut pas même se concevoir sans des chefs qui commandent et des sujets qui obéissent, sans un pouvoir qui gouverne et un peuple qui est gouverné. L'Eglise est chargée du dépôt de la foi, des sacrements, et en général de tous les biens spirituels que Jésus-Christ est venu apporter sur la terre. Il faut donc qu'elle ait le pouvoir de déclarer quelle est la vraie doctrine, de décider ce qui est nécessaire aux sacrements, et de régler la discipline intérieure. D'ailleurs l'Eglise est une, parce que la vérité est une. Or, cette unité serait impossible, si elle n'avait pas le droit de régir et de statuer sur les objets spirituels; car si ce droit appartenait aux princes de la terre, il y aurait autant de législations dans l'Eglise, autant de doctrines différentes, autant de règles diverses et même opposées sur tous les points qu'il y aurait de gouvernements dans le monde. Toutes les doctrines seraient livrées à l'arbitraire des princes, varieraient suivant leurs caprices et n'exerceraient plus aucune force ni sur les cœurs, ni sur les esprits.

Mais si la puissance de l'Eglise est distincte de la puissance temporelle, elle est essentiellement indépendante. Cette conclusion est de la plus rigoureuse logique. Un pouvoir subordonné et dépendant n'est pas un vrai pouvoir; il est à la volonté de celui qui le communique. Si l'Eglise dépendait du prince, elle ne serait plus une puissance, parce qu'elle n'aurait plus le pouvoir suprême de fixer sa doctrine, de régler sa discipline et de statuer sur les sacrements. Tout cela tomberait sous le libre arbitre du prince. Je pense, Messieurs, que vous comprenez parfaitement la liaison de ces assertions, et que je n'ai pas besoin de m'y arrêter davantage. D'ailleurs, l'indépendance de l'Eglise a été reconnue et proclamée dans tous les pays, même en France, où l'on accordait aux princes des droits exorbitants sur l'Eglise sous le nom de *libertés de l'Eglise gallicane*.

[1] Capit., liv. v, c. 319. Ap. Baluz., t. I, p. 890.

Selon Milletot, dont l'ouvrage est renfermé dans le recueil de ces prétendues libertés, « ce sont deux puissances distinctes et séparées » que l'ecclésiastique et la séculière. Toutes deux établies de Dieu, » elles ont chacune leur fin, leurs magistrats, leurs lois, leurs » peines, et ne peuvent entreprendre l'une sur l'autre sans désordre » et confusion [1]. » Enfin, Messieurs, parcourez tous les siècles chrétiens, consultez les décrets des conciles, les lois des princes, les décisions des jurisconsultes, vous verrez inscrites partout la distinction et l'indépendance des deux pouvoirs. Mais, en parcourant ces monuments, vous aurez souvent occasion de remarquer que les souverains, avec leur tendance plus ou moins visible vers l'absolutisme, ont empiété presque constamment sur les droits de l'Eglise. Ils ont cru agrandir par là leur pouvoir. En Orient ils se sont arrogé le droit de dogmatiser, en Occident celui de régler la discipline. Ce sont là les deux principales causes de la lutte des papes avec les empereurs d'Orient et d'Occident.

Vous me direz, messieurs, que l'Église a pris sa revanche, du moins en Occident, et que les Papes ont usurpé le droit temporel, à tel point qu'ils ont déposé les souverains et ont disposé de leur couronne.

Je dirai d'abord que les papes n'ont jamais fait ce que se sont permis les souverains. Ainsi jamais ils ne se sont mêlés de l'administration intérieure de leur royaume, jamais ils ne leur ont imposé des lois civiles, des juges ou des magistrats; ils ne l'ont pas même fait à l'égard des princes sur lesquels ils avaient autorité suzeraine. Toujours ils les ont laissés libres de gouverner leur royaume comme ils l'entendaient, pourvu qu'ils laissassent à l'Eglise la même liberté.

Les papes ont déposé les souverains, cela est vrai; mais, lorsque j'ai traité ces matières, je vous ai prouvé qu'ils n'avaient point été usurpateurs, qu'ils avaient agi en vertu du droit public du moyen-âge, droit qui a disparu avec toutes les lois de cette époque. L'Etat d'alors était chrétien, la loi était chrétienne, et imposait au roi, sous peine de déchéance, l'obligation d'être chrétien. Lorsqu'il cessait de l'être, le pape l'excluait de l'Eglise, et le souverain, lorsqu'il était incorrigible, perdait sa couronne. Telle était la constitution de cette époque. Les papes n'ont usurpé aucun droit. En vous parlant de cette sorte, je ne veux pas justifier la conduite de tous les papes; je veux seulement vous dire qu'ils avaient le droit

[1] *Traité du délit commun et du cas privil.*, art. 5.

de déposer les souverains. L'ont-ils toujours fait à propos et avec justice, c'est une autre question que je n'ai point à examiner dans ce moment.

Il y a donc deux puissances distinctes et indépendantes l'une de l'autre, la puissance de l'Eglise et celle du prince. Il y a une différence constitutive entre l'une et l'autre. La puissance sacerdotale a une forme invariable que Dieu lui a donnée, et à laquelle personne ne peut toucher. Elle est monarchique; elle a son chef suprême qui reçoit son pouvoir immédiatement de Dieu; elle a une aristocratie qui est subordonnée au chef, et qui vient également de Dieu, c'est celle des évêques; deux choses que les hommes ne peuvent changer, fussent-ils évêques, papes ou princes. Tandis que la puissance civile peut recevoir différentes formes; elle peut être monarchique, aristocratique, démocratique, suivant la volonté de la société à laquelle le pouvoir est confié [1], et qui en dispose souverainement. Mais si l'Eglise est une puissance distincte et indépendante de l'autorité temporelle, si son chef reçoit immédiatement de Dieu le souverain pouvoir de la gouverner, il lui appartient exclusivement de déclarer la doctrine, de diriger l'enseignement théologique, de faire des lois, de nommer les évêques, de fixer les limites de leur juridiction, comme il appartient à la puissance civile de faire des lois, de nommer les magistrats et les officiers de l'armée. S'il y a avantage, il est du côté du pape, dont le pouvoir est plus certain et plus fixe, plus invariable et mieux déterminé que celui du souverain.

Partez, Messieurs, de ce principe, et vous jugerez de l'énormité des prétentions et des empiétements de Joseph II. Il se dit maître souverain de l'Eglise de son empire, et prétend ôter au pape le pouvoir qu'il a reçu immédiatement de Dieu. Il supprime des évêchés, fait une nouvelle circonscription, diminue ainsi ou augmente la juridiction des évêques, il proscrit celles des nonces. Il s'attribue par un édit le droit de nommer aux évêchés de la Lombardie, droit qui appartient radicalement au pape, et qui n'est accordé aux princes qu'en vertu d'un concordat; et ce concordat n'existait pas pour la Lombardie. A l'exemple des empereurs de Constantinople, il se mêle de la doctrine de l'Eglise; il supprime la bulle *Unigenitus*, défend de l'enseigner. S'il ne dogmatise pas par lui-même, à l'exemple des empereurs de Constantinople, il dogmatise par les nouveaux professeurs des séminaires, dont il a ôté le choix aux évêques, et

[1] Bossuet, *Defens. declar.*, liv. 1, sect. 2, c. 3.

dont il approuve l'enseignement. Il s'empare de la discipline; il supprime des empêchements dirimants de mariage, en établit de nouveaux; il se propose d'abolir le célibat ecclésiastique. Comme vous le voyez, il s'empare de toute l'autorité de l'Eglise; celle-ci n'est plus une puissance distincte, elle est, sous la main de l'empereur, une esclave qui doit obéir.

Pour opérer tous ces changements, le ministre Kaunitz et les nouveaux docteurs invoquaient, comme nous l'avons vu, la tradition des premiers siècles et prétendaient rendre à l'Église son lustre primitif. Ce langage sera tenu également par nos évêques constitutionnels. Il n'était pas nouveau, les protestants l'avaient tenu avant eux; ils avaient aussi dit, en détruisant dogme, morale et hiérarchie, qu'ils ne faisaient que rappeler l'Église à sa pureté primitive. Par-là ils séduisaient les simples, des gens ignorants qui, pour la plupart, ne savaient ni lire, ni écrire, et qui étaient loin de pouvoir vérifier la doctrine de l'Église primitive enterrée dans des volumes grecs et latins. A force de crier contre la corruption de l'Église romaine, à force de protester que l'Eglise n'était plus ce qu'elle était dans les premiers temps; ils ont eu du succès. Mais, plus tard, des hommes instruits ce sont mis à remuer les livres de la première antiquité et à examiner les doctrines qui y sont professées, et ils ont vu qu'on les avait trompés, que le protestantisme ne se trouvait nulle part, et que le dogme catholique se lisait sur tous les monuments. Ils se sont hâtés d'abjurer le protestantisme et de revenir à cette religion qu'on leur avait représentée comme si corrompue.

Les nouveaux docteurs d'Allemagne avaient encore moins de raisons apparentes pour appuyer les innovations de l'empereur Joseph II sur les traditions primitives. Car il était évident pour tout le monde que ce n'étaient pas les empereurs persécuteurs qui, pendant les trois premiers siècles, avaient réglé la foi et la discipline, établi des évêchés, érigé des métropoles. Personne n'a jamais pu en avoir la pensée.

Il est vrai, Messieurs, que, dans les premiers siècles de l'Eglise, et sous les empereurs chrétiens, les nouveaux docteurs ont trouvé quelques institutions analogues à celles qu'ils voulaient établir en Allemagne. Il est important de les examiner tant soit peu, parce qu'on va les produire sans cesse pour dépouiller le pape de son autorité.

Dans l'Eglise primitive, disait-on, les évêques étaient institués par les patriarches, les primats et les métropolitains et non par le pape.

Cela est vrai; mais si l'on avait poussé les études plus loin, on aurait vu que ces hauts dignitaires de l'Eglise, qui se trouvaient à la tête de grandes provinces appelées *diocèses*, étaient confirmés par le pape et dépendaient immédiatement de lui; qu'ils instituaient les évêques, établissaient de nouveaux évêchés, et en déterminaient les limites en vertu d'un privilége accordé par le Saint-Siége, et qu'en remplissant ces fonctions, ils agissaient au nom du pape. Voilà ce que l'histoire nous montre par les monuments qui nous restent des premiers siècles. Le pape Nicolas Ier en fait un résumé clair et précis en disant « *que toute dignité, soit de patriarche, soit de métropolitain, soit de primat, tout privilège d'honneur et de pouvoir dans l'Eglise, a été institué par l'Église romaine* [1]. » Si nos nouveaux docteurs avaient examiné l'histoire, ils y auraient vu encore que, malgré ces priviléges, les papes, en certains cas extraordinaires, où il y avait difficulté sur l'élection, instituaient eux-mêmes les évêques, les consacraient à Rome, et les envoyaient à leur évêché ou rétablissaient dans leurs droits ceux qui en avaient été injustement dépouillés: l'histoire nous en offre de nombreux exemples. Or, instituer les évêques ou les rétablir dans leurs droits quand ils en ont été dépossédés, c'est une seule et même chose.

Les papes ont maintenu les priviléges des métropolitains aussi longtemps qu'ils ont pu; mais, au 9e siècle, de graves abus ont été commis, nombre d'évêques ont été déposés par les métropolitains pour motifs politiques. On fut obligé de prendre des mesures contre ces sortes d'entreprises; c'est alors que parurent les fausses décrétales, dont l'auteur, encore ignoré, avait pour principal but d'établir qu'on ne devait proposer aucun évêque, ni tenir aucun concile à ce sujet sans le consentement du pape; ce que nous trouvons aussi dans les capitulaires de Charlemagne. Les évêques eux-mêmes sollicitèrent ces mesures. Un concile de Troyes, tenu dans la dernière moitié du 9e siècle, en 867, supplie le pape de « réprimer avec le » glaive apostolique la témérité de quelques métropolitains, aussi » bien que l'audace de quelques autres évêques qui les favorisaient, » et d'enjoindre, *par une nouvelle constitution*, qu'on s'en tienne » aux décrets et aux priviléges anciens, ensorte que ni aujourd'hui, » ni à l'avenir, aucun évêque ne soit déposé sans le consentement » du pontife romain, comme il a été établi excellemment par une » multitude de décrets de vos prédécesseurs [2]. »

[1] Labbe, *concil.*, t. VIII, p. 551.
[2] Labbe, t. VIII, p. 871, 275.

Malgré ces plaintes, les papes n'ont pas encore ôté aux métropolitains le droit d'instituer les évêques; ils ont eu seulement soin d'examiner les causes de leur déposition et de les rétablir dans leurs droits, lorsqu'ils en étaient injustement dépossédés. Mais lorsque, plus tard, la simonie a prévalu dans l'Eglise, et que les souverains ont donné des évêchés pour de l'argent, alors les papes prirent la défense de la liberté des élections, en se réservant d'instituer eux-mêmes les évêques. Ce fut dans la dernière moitié du 10e siècle et au commencement du 11e : cela était nécessaire, car les métropolitains n'avaient plus assez de force pour résister aux insinuations et à la violence des princes ou de leurs grands vassaux, et refuser les évêques qu'ils avaient élus. Je ne vous dirai pas que souvent ils étaient complices. Cependant les papes ne retirèrent pas indistinctement le privilége à tous les métropolitains ; ils le laissèrent encore à certaines métropoles, lorsqu'elles étaient occupées par des hommes sages et fermes sur lesquels le Saint-Siége pouvait compter. Mais, plus nous avançons dans l'histoire, plus deviennent rares les exemples d'évêques institués par les métropolitains. Au 12e siècle, on n'en voit presque plus. Les papes s'étaient réservé le droit qu'ils avaient accordé aux patriarches et métropolitains [1]. Ainsi, le pape, en ôtant aux métropolitains leur privilége et en se le réservant à lui-même, n'a usurpé aucun droit ; il a exercé seulement par lui-même celui qu'il exerçait auparavant par les patriarches, les primats et les métropolitains. L'en dépouiller pour en revêtir de nouveau les métropolitains sans le consentement du pape, comme le voulaient les docteurs allemands, c'était une sacrilége usurpation.

Voilà ce qui résulte d'une connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique. Si les évêques ou les professeurs allemands l'avaient mieux connue, ils n'auraient pas tant insisté, je crois, sur le droit des métropolitains ; ils n'auraient pas non plus invoqué les traditions primitives pour donner à l'empereur le droit de bouleverser les évêchés et d'en faire une nouvelle circonscription.

En effet, Messieurs, nous voyons par une longue série de monuments et de décrets, depuis le temps des apôtres jusqu'à nos jours, que le pouvoir des évêques est restreint à un certain territoire, au-delà duquel ils ne peuvent exercer leur juridiction. Les limites qui leur sont prescrites peuvent se resserrer ou s'étendre suivant les

[1] *Institution des évêques*, t. III, p. 7 et seq. —Thomassin, *discipline*, etc., part. II, liv. II, c. 43, n 2.

circonstances. Mais à qui appartient-il de les changer? Est-ce à l'autorité civile? Les docteurs allemands et les partisans de la constitution civile répondront affirmativement. Mais, pour le coup, ils n'en appelleront pas aux traditions primitives; ils savent trop bien que dans les premiers siècles, temps de persécution, la circonscription des évêchés et des métropoles n'a point été réglée par les princes. Sur quoi s'appuieront-ils donc? Sur la parfaite ressemblance entre les divisions de l'empire et celles des évêchés? Mais si l'Eglise a jugé à propos d'adopter, pour la distribution de ses métropoles et de ses évêchés, les divisions de l'empire, s'ensuit-il qu'elle a agi en vertu de l'ordre des princes, ou que l'empire a réglé les divisions de l'Eglise? La conclusion serait peu juste. D'ailleurs, il n'est point vrai que l'Eglise a constamment suivi les divisions des empires. Tous n'étaient pas divisés de même. La Perse l'était autrement que l'Asie. Nombre d'exemples nous montrent d'ailleurs que l'Eglise ne se réglait pas toujours sur les changements de l'ordre civil. Ainsi, l'empereur de Constantinople ayant donné à l'Asie une nouvelle division, le patriarche d'Antioche, Alexandre, s'adressa au pape Innocent I[er] pour lui demander s'il devait suivre ces mêmes changements pour les circonscriptions des métropoles; le pape lui répondit « que l'E-
» glise de Dieu ne devait point être exposée à la mobilité des choses
» mondaines et subir les changements et les divisions que l'empereur
» croit devoir faire dans l'intérêt temporel; que les métropolitains
» devaient, en conséquence, être établis, non selon la nouvelle, mais
» selon l'ancienne distribution des provinces[1]. »

Il y a des traits d'histoire qui résument toute une époque, et tel est celui que je viens de citer. Il nous prouve d'abord que l'Eglise ne s'est pas toujours assujettie à la mobilité des choses humaines, aux changements que pouvaient faire les princes dans l'intérêt de l'Etat. Ensuite, il nous montre d'où est venue la circonscription des métropoles. Car le patriarche d'Antioche, embarrassé par la nouvelle division de l'Asie, s'adresse, non à l'empereur, mais au pape, pour savoir ce qu'il devait faire. Preuve certaine que le pape seul pouvait décider, qu'il avait la haute-main sur les démarcations épiscopales, et que si les patriarches ou les métropolitains ont érigé des évêchés, ce fut en vertu de son autorité.

Il est vrai que, généralement parlant, l'Eglise a suivi, pour les divisions ecclésiastiques, les divisions de l'empire, comme elle le fait encore maintenant en plusieurs pays. On peut facilement s'en

[1] Innocent I, *epist.* 18, ad. Alex. Antioch. Labb., t. II, p. 1269.

rendre raison. Ces divisions étaient naturelles, il était difficile d'en former de plus favorables à la propagation de la foi ; l'Eglise les a adoptées, parce qu'elle aimait à placer ses grandes métropoles dans des villes centrales, où le gouvernement avait placé ses hauts fonctionnaires et où il avait ouvert des voies de communication, dont les évêques profitaient, soit pour communiquer avec leurs subordonnés, soit pour les convoquer en concile. De là l'origine des grands siéges d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople et de tous les autres qui ont figuré plus ou moins dans l'histoire. Mais conclure de là que ce sont les empereurs qui ont disposé de la distribution territoriale des évêchés et des métropoles ou que l'Eglise est obligée de suivre tous les changements qu'il leur plaira de faire, c'est une conclusion peu logique : je n'ai pas besoin de vous en parler davantage.

Qu'on ne vienne donc pas nous dire que ce sont les fausses décrétales qui ont donné aux Papes le droit d'instituer les évêques, de fixer les limites de leurs diocèses, d'ériger des métropoles. Les fausses décrétales qui ont paru au 9e siècle, n'ont rien établi de nouveau, elles sont fausses en ce qu'elles ne sont pas des Papes auxquels on les attribue, mais elles ne le sont pas relativement aux règles et aux principes qu'elles renferment ; c'est pourquoi elles ont été reçues sans opposition. Tous les droits que ces décrétales attribuent aux papes, ont été exercés avant leur apparition : c'est ceque j'ai démontré lorsque j'ai traité dans cette chaire des fausses décrétales.

Les docteurs d'Allemagne, pour apuyer l'empereur dans ses innovations sur le dogme et la discipline, ont cité les édits dogmatiques des empereurs chrétiens, ainsi que les lois disciplinaires que nous trouvons dans leurs codes. S'ils avaient tant soit peu saisi le sens de ces édits et des lois disciplinaires portés par les empereurs, ils se seraient bien gardés de les produire, car ils prouvent tout le contraire de ce qu'ils veulent établir. Ces édits, comme les lois de discipline, tendaient à donner plus de force à l'Église, au lieu de la contrarier ou de l'affaiblir. Car, ils n'étaient qu'une sanction civile donnée à la décision des conciles généraux, ou aux lois de discipline que l'Église avait portées. Ils établissaient des peines temporelles contre ceux qui ne se soumettaient pas à la foi ou à la discipline de l'Église. Les empereurs chrétiens, en agissant ainsi, étaient pleins de bienveillance pour l'Église, et loin de porter atteinte à son autorité, ils l'affermissaient au contraire par la sanction civile ; *ce que les saints canons défendent*, disait Justinien, *nous le défendons*

également[1]. Pour les édits dogmatiques, ils semblaient dire et disaient en effet : *ce que l'Église a décidé nous l'adoptons pour règle de foi, et nous défendons, sous peine d'exil, d'enseigner le contraire.* Mais l'empereur d'Allemagne, en supprimant la bulle *Unigenitus* et d'autres lois de discipline, tenait un langage bien différent de celui des empereurs chrétiens ; car lui disait : ce que l'Église enseigne, nous le rejetons et nous défendons de l'enseigner ; ce que les saints canons ordonnent, nous l'abolissons.

Je vous demande pardon de ces détails, mais ils me semblent nécessaires, car il faut que vous sachiez ce que vous devez penser, quand vous entendrez invoquer, pour la défense des nouvelles doctrines, les traditions primitives. Souvent en France on a tiré parti des édits impériaux pour attribuer à la puissance civile le droit de faire des lois ecclésiastiques. C'est la 10e liberté du *Manuel* de M. Dupin ; ce droit n'existe pas et n'a jamais existé, c'est à l'Église seule qu'il appartient de faire des lois ecclésiastiques. Aussi Hincmar de Reims, qui écrivait au 9e siècle, nous apprend-il que dans les assemblées mixtes, alors si fréquentes, les évêques, d'après l'ancien usage de la nation française, traitaient séparément les affaires de la religion, et se réunissaient aux seigneurs laïques pour traiter des affaires temporelles [2].

Les docteurs allemands, ainsi que nos évêques et prêtres constitutionnels, ont commis la même erreur lorsqu'ils ont invoqué les traditions primitives, pour abolir le célibat ecclésiastique. En effet, qu'ont-ils vu à ce sujet dans la primitive Église ? Des prêtres mariés. Mais quand le fait serait vrai, il s'en suivrait que l'Église a changé sa discipline : et dans ce cas appartiendrait-il aux évêques d'une église particulière de la réformer, sans le concours de l'Église universelle ou de son chef ? Mais le fait est loin d'être vrai dans le sens des nouveaux docteurs.

L'Eglise a eu pour prêtres des hommes mariés, il est vrai. Mais s'ils avaient poussé leurs études plus loin, ils auraient vu que ces prêtres étaient obligés de se séparer de leurs femmes, au moment où ils se consacraient au service des autels. Là dessus, tous les monuments de l'antiquité sont d'accord, on peut défier nos docteurs de trouver un seul exemple d'évêques ou de prêtres qui, avec l'autorisation de l'Eglise, aient vécu avec leur femme après l'ordi-

[1] *Cod.* tit. II, Leg. 45.
[2] *Epist.* 14 (alias 13), *ad proceres regni*. 35.

nation. Saint Epiphane qui vivait au 4e siècle résume à ce sujet toutes les traditions primitives par ces mots :

« C'est principalement, dit-il, entre les vierges ou du moins parmi » les moines, qu'on choisit ceux qu'on élève à l'ordre sacerdotal. » Que si, parmi les moines, on n'en trouve pas de propres à ces » fonctions, on les choisit parmi ceux qui gardent la continence » avec leurs femmes, ou qui, étant veufs, n'ont été mariés qu'une » seule fois[1]. »

« Si quelqu'un, dit-il ailleurs, étant marié pour la première fois, » vit avec sa femme, l'Eglise ne l'admet à l'ordre ni des diacres, ni » des prêtres, ni des évêques ni même des sous-diacres ; elle n'y » élève que celui qui est veuf, ou qui vit dans la continence avec » sa femme. C'est la coutume de tous les lieux où les canons sont » exactement observés[2]. » Voilà certes, un témoin non suspect des traditions primitives : il vivait en Orient, et était à même de savoir ce qui s'y passait. Il était d'ailleurs évêque, et en cette qualité il devait connaître ce qui était relatif à la discipline ecclésiastique.

Je m'arrête, Messieurs, à ces questions qui ont été agitées en Allemagne, sous le règne de Joseph II et qui seront agitées quelques années plus tard en France. Il en est d'autres que je développerai dans l'occasion, car vous entendrez continuellement invoquer les traditions des premiers siècles. On manifestera sans cesse le beau projet de rendre à l'Eglise sa splendeur primitive, que les papes lui ont ravie. On trouvera la source des usurpations des papes dans les *fausses décrétales*, et l'on croira avoir tout dit en prononçant ce mot qui avait quelque chose de magique à cette époque. Quand on ne pouvait pas éluder un argument, contester un témoignage des pères, des Conciles et des pontifes romains, ou nier des faits constants qui sont en faveur des papes, on appelait aussitôt à son secours les fausses décrétales. Mais, leur disait-on, les fausses décrétales n'on paru qu'au 9e siècle vers l'an 840. Et au 8e siècle nous voyons recourir au pape pour l'érection de certaines métropoles. Qu'y-a-t-on répondu? C'est que les fausses décrétales ont paru avant le 9e siècle. C'est ainsi, Messieurs, qu'on défigurait l'histoire. Il est vrai, Messieurs, l'histoire ecclésiastique n'était pas connue alors comme elle l'est aujourd'hui. Le schisme de l'Eglise de France a fait étudier bien des points de discipline, dont on n'avait pas une

[1] *Exposit. fid. cathol.*, c. 21.

[2] Saint Epiph., epist. édit. Petav., t. I, p. 496.

connaissance bien exacte. Fleury avait laissé des préventions dans bien des esprits. Il y avait donc à cette époque bien plus d'ignorance que de mauvaise foi. C'est ainsi que nous pourrons excuser tant soit peu les évêques d'Allemagne.

Souvenez-vous donc que l'Eglise est une puissance, et une puissance indépendante dans son régime intérieur et dans toutes ses attributions spirituelles, et qu'on a eu tort d'invoquer les traditions primitives pour dépouiller le pape d'une autorité qu'il n'a pas toujours exercée par lui-même à cause de l'éloignement des lieux et de la difficulté des communications, mais qui lui appartient radicalement, et qu'il a concentrée du moment que l'Eglise était en péril. Je vous demande pardon d'être entré dans ces détails, mais ils me semblaient nécessaires pour vous faire sentir toute l'injustice des prétentions que vont mettre en avant les évêques allemands et les députés de notre première Assemblée nationale.

VINGTIÈME LEÇON.

Congrès d'Ems. — Ses doctrines absurdes et contradictoires. — Synode de Pistoie, Sa constitution démocratique. — Assemblée de Florence. — Sa dissolution. — Révolte contre l'évêque de Pistoie.

L'empereur Joseph II avait trouvé de puissants auxiliaires pour répandre les doctrines qui tendaient à s'affranchir de l'autorité du pape au profit de celle des évêques et du souverain. Les archevêques de Cologne, de Mayence, de Trèves et de Salzbourg s'en étaient déclarés les partisans, les nouveaux professeurs les enseignaient dans les séminaires généraux. Il ne s'agissait plus que de les sanctionner dans un concile national et les faire accepter par tous les évêques de l'empire : c'est le projet dont on était occupé en 1786. On se proposait de tenir deux conciles, l'un en Allemagne, l'autre en Italie ; mais, avant de les convoquer, on voulait faire discuter les matières dans des réunions préparatoires. Je vous prie de remarquer ces réunions qui ont servi de modèle au conciliabule des évêques constitutionnels en 1797, et au concile de Paris convoqué par Napoléon en 1811. Toutes ces assemblées avaient le même but, celui de s'affranchir de l'autorité du pape ; toutes ont eu le même sort, elles sont tombées dans le néant. Le pape, qu'on voulait détrôner et renverser, est resté debout, ses ennemis ont successivement disparu. Joseph II, miné par le chagrin, a été enlevé à la fleur de son âge. Les évêques d'Allemagne, si fiers de leur souveraineté temporelle, ont été dépouillés de leur titre et de leurs biens ; Napoléon, qui avait fait plier l'Europe sous son sceptre de fer, est

mort en exil. La providence divine semble avoir voulu venger la chaire de saint Pierre des outrages qu'on lui avait faits. Cette chaire, en apparence si faible, a des fondements plus solides que tous les trônes de l'univers. Depuis plus de dix-huit cents ans, elle résiste aux révolutions des empires, aux efforts de l'hérésie et du schisme, à la puissance des potentats, au déchaînement de toutes les passions humaines, et, lorsque parfois elle semble être engloutie pour toujours, elle reparaît avec une nouvelle splendeur. C'est un fait acquis à l'histoire et qui répond de l'avenir. Si l'empereur Joseph II avait considéré tant soit peu ce qui est arrivé à ses prédécesseurs au même trône dans leurs luttes contre les papes, il se serait arrêté dans ses envahissements, parce qu'il aurait prévu qu'ils n'aboutiraient qu'à sa ruine. Mais l'empereur était aveuglé par les idées nouvelles qu'il avait apprises en France, et entraîné comme par un esprit de vertige.

En 1786, au mois d'août, on tint à Ems, près de Coblentz, un congrès ecclésiastique, chargé de préparer les matières qu'on devait traiter dans un concile national. C'est l'empereur qui avait provoqué ce congrès. Il est fort probable qu'il y avait invité les quatre archevêques, et que son intention était qu'ils y assistassent en personne, mais les archevêques de ces grands siéges, étaient plus habitués à trôner dans leur palais qu'à discuter des matières théologiques. Ils étudiaient peu; ceux qui les entouraient étudiaient pour eux. Ils se déchargèrent donc de cette difficile mission de discuter des matières théologiques, et se contentèrent d'envoyer à Ems des députés. Ces députés, au nombre de quatre, un de chaque évêché, étaient fort bien choisis; tous étaient imbus des nouvelles doctrines; celui de Mayence était un évêque suffragant. Le choix du lieu était un scandale pour les fidèles; car, au lieu de se réunir dans une des villes archiépiscopales, comme c'était naturel, ils s'assemblèrent dans le bourg d'Ems, ville entièrement protestante. Le culte catholique n'y était pas même toléré; on ne voyait pas sans peine qu'on l'eût choisi pour une réunion ecclésiastique.

Les quatre députés se mirent à l'œuvre, entassèrent erreurs sur erreurs, calomnies sur calomnies contre le Saint-Siége, et firent une compilation indigeste, composée de vingt-trois articles qui se contredisent les uns les autres, et qui montrent autant de mauvaise foi que d'ignorance. Dans le préambule, l'empereur est appelé *le chef de l'Eglise germanique*, ce qui ne les empêche pas d'y déclarer que « le pape de Rome continue d'être le chef et le primat de l'E-

» glise universelle, le centre de l'unité, ayant reçu de *Dieu* la juri-
» diction nécessaire pour cet objet ; en sorte que tout catholique,
» dans quelque fonction qu'il soit, lui doit une obéissance canoni-
» que[1]. » Ainsi l'empereur est le chef de l'Eglise germanique, et cependant le pape ne cesse pas d'être le *centre de l'unité, d'avoir la primauté sur l'Eglise universelle et d'avoir droit à une obéissance canonique*. Conciliez ces termes, si vous le pouvez ; quant à moi, je me sens dans l'impossibilité de le faire. Après avoir reconnu si expressément le pouvoir du pape et sa juridiction divine, ils le dépouillent de toutes ses prérogatives dans les 23 articles qui suivent ; ils l'en dépouillent tellement, qu'il ne lui en reste plus rien. Car ils déclarent dans le premier article « que les évêques, comme
» successeurs des apôtres, ont reçu de Jésus-Christ un pou-
» voir *illimité* de lier et de délier pour tous les cas où la nécessité
» et l'utilité de leurs églises ou de leurs ouailles peuvent l'exiger[2]. D'après ce principe, le pape ne peut plus donner des exemptions, c'est-à-dire soustraire à la juridiction de l'évêque certains chapitres ou certaines communautés ; il n'a plus le droit de se réserver l'absolution de certains crimes, la dispense pour des causes matrimoniales, pour les lois de jeune et d'abstinence et pour toute autre cause qui lui est réservée par l'usage, les concordats ou par les décrets des conciles généraux. Les évêques sont maîtres absolus dans leurs diocèses ; ils peuvent dispenser pour toutes sortes de cas, abolir même les lois générales de l'Eglise, absoudre des vœux solennels, dissoudre les obligations qui résultent des ordres sacrés, comme celles du célibat (art. 2.), ils n'ont plus besoin de nonces ; et en effet, cela est déduit du premier article, et énoncé dans les vingt-trois suivants. Les évêques sont également maîtres de la doctrine, car il est dit que toute bulle dogmatique venant de Rome n'est obligatoire qu'autant qu'elle est acceptée par l'évêque ; de cette sorte, une bulle qui serait reçue dans toute la chrétienté pourrait être supprimée et rejetée par l'évêque de l'empire. Ainsi le pape, que les docteurs d'Ems ont délaré représentant de l'Eglise universelle avec juridiction divine, n'est plus rien : les évêques sont plus que lui, puisqu'ils peuvent juger la foi, renverser les règles générales de l'Eglise, puisqu'ils déclarent nulle toute *dispense demandée à Rome* ; ce qui veut dire que le pape ne peut dispenser,

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 301.
[2] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 302.

tandis que les évêques le peuvent. Le pape, dans ses décisions, est obligé de se diriger selon la foi de l'Eglise, suivant les canons des conciles généraux. Les évêques d'Allemagne sont au-dessus de toute règle, de tout concordat et de toute décision de concile, en un mot, ils ont un pouvoir *illimité*. Toutes les conséquences que je je viens de tirer se trouvent formellement énoncées dans les vingt-trois articles. Ainsi, autant d'évêques, autant d'églises; c'est l'anarchie la plus complète, ou plutôt c'est la dissolution totale de la société chrétienne. L'Eglise n'existe plus.

Je ne dois pas terminer sans vous parler du 21ᵉ article, qui est menaçant, car il y est dit que si la cour de Rome refusait de confirmer les évêques, ceux-ci *trouveraient dans l'ancienne discipline ecclésiastique des moyens de conserver leur office sous la protection de l'empereur*, c'est-à-dire on ferait instituer les évêques par les métropolitains, suivant ce qu'ils appellent les traditions primitives.

Au reste, dans ces articles, comme dans le préambule, il est continuellement question de la primitive Eglise, dont les députés veulent rétablir la pureté. Aussi se plaignent-ils amèrement de l'usurpation des papes, dont ils trouvent l'origine dans les fausses décrétales [1]. Les députés, croyant sans doute avoir suffisamment préparé les matières d'un concile national, prièrent l'empereur, par un dernier article, de le convoquer dans l'espace de deux ans [2].

Quand on considère attentivement ces articles, on voit que l'empereur ne reçoit que de faibles attributions eu égard à la position qu'on lui fait dans le préambule, où il est déclaré le *chef de l'Eglise germanique*; c'est que les évêques ont voulu confisquer à leur profit la haute suprématie du pape : mais l'empereur saura bientôt se faire une part plus large ; car le privilége d'accorder des dispenses de mariage, privilége que les évêques avaient ambitionné le plus et pour lequel ils avaient fait proscrire les nonces, l'empereur les en a dépouillés, en établissant en principe que les dispenses regardaient uniquement l'autorité civile; que l'Eglise n'avait pas le pouvoir d'établir des empêchements dirimants, à moins qu'elle ne l'eût reçu des princes [3]; tant il est vrai de dire que les évêques, une fois séparés de Rome, tombent immédiatement sous les mains de l'autorité civile. L'empereur était plus conséquent que les évêques ;

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 300-316.
[2] Ibid., p. 356.
[3] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 304.

car, si l'autorité de l'Eglise réside dans le peuple, l'empereur, en qualité de représentant du peuple, réunit tous les pouvoirs, et les évêques, comme les papes, ne sont que ses délégués.

Les quatre archevêques, sans prévoyance pour l'avenir, se hâtèrent de ratifier les vingt-trois articles et de les envoyer à l'empereur, pour en obtenir la confirmation. Ils y ajoutèrent une lettre pleine de fiel et d'accusations calomnieuses contre le Saint-Siége[1]. L'empereur ne demandait pas mieux que de les confirmer, mais il voulait auparavant avoir l'assentiment des autres évêques de l'empire. Il mit tout en œuvre pour l'obtenir, mais il n'eut aucun succès. L'évêque et le clergé de Liége résistèrent à toutes les sollicitations impériales. L'évêque de Spire écrivit contre le congrès d'Ems, et se plaignit publiquement que les quatre archevêques, au lieu de réformer les abus, n'eussent cherché qu'à établir leur suprématie à la place de celle du pape. Les autres évêques, à peine un seul excepté, ne firent aucun cas des décisions d'Ems, et continuèrent leurs rapports avec le Saint-Siége et les nonces. L'électeur de Bavière alla encore plus loin, il défendit d'avoir le moindre égard pour les articles d'Ems, et laissa au nonce qu'il avait demandé tout l'exercice de sa juridiction[2]. Ainsi, Messieurs, les quatre archevêques se trouvaient seuls de leur avis, et le concile national qui devait se tenir au bout de deux ans, au plus tard, devenait impossible, du moins inutile ; et en effet, on n'y songea plus.

Cependant les quatre archevêques persistèrent dans leur dessein et se mirent à l'exécuter dans leurs diocèses ; ils ne demandèrent plus de dispenses à Rome, et donnèrent eux-mêmes celles qu'ils avaient coutume de recevoir des nonces. Le cardinal Pacca, qui était nonce à Cologne, et qui figurera plus tard dans les affaires de France, fit ses réclamations, les adressa aux curés des diocèses et avertit le Saint-Siége. Le pape Pie VI s'éleva aussitôt contre cette usurpation, et ordonna au cardinal d'adresser aux curés des trois électorats une lettre circulaire pour les avertir que les trois archevêques n'avaient sur les dispenses de mariage d'autre autorité que celle qui leur était accordée par le Saint-Siége. Le pape était parfaitement dans ses droits ; car les empêchements de mariage étant une règle générale de l'Eglise, il appartenait au pape seul d'en dispenser. Ce droit lui a été reconnu dans le concile de Trente[3]. Un

[1] Ibid, t. II, p. 193.
[2] *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclés., t. III, p. 65.
[3] Sess. XIV, c. VII.

évêque peut dispenser des statuts qu'il a faits, mais non des règles générales de l'Eglise, cela appartenait au pape. Le cardinal Pacca exécuta les ordres du souverain pontife. L'électeur de Cologne en montra un extrême mécontentement ; il s'en plaignit à l'empereur son frère et au souverain pontife lui-même. Celui-ci lui répondit avec douceur et avec fermeté qu'il appartient à l'Eglise d'établir des empêchements dirimants, et au seul pontife romain d'en dispenser. Il prouva l'une et l'autre proposition par de nombreux textes tirés des conciles et par l'usage constamment observé en Allemagne. Il passe ensuite aux nonciatures, et montre à l'archevêque, par toute la tradition, le droit qu'a le souverain pontife d'envoyer des nonces apostoliques partout où le besoin de l'Eglise le commande et le devoir de l'évêque de leur obéir. La lettre du pape est pleine d'érudition et de témoignages d'affection pour l'évêque, et bien propre à le fléchir. Mais l'archevêque de Cologne était entraîné par l'influence de son frère, et persista dans ses sentiments. Les autres archevêques, comme nous le verrons, furent moins inflexibles[1].

Les articles du congrès d'Ems n'étaient qu'un développement incomplet du système de la souveraineté du peuple dans l'Eglise. Les quatre archevêques avaient pour principal but d'exploiter à leur profit la haute suprématie du pape; et s'ils reconnaissaient l'empereur pour le chef de l'Eglise germanique, ils prétendaient se donner, non un maître, mais un protecteur qui pût les soutenir contre les censures de Rome. C'est pourquoi il est si souvent question, dans ces articles, de la *protection de l'empereur*. S'ils avaient réussi, je doute fort qu'ils eussent laissé à leurs suffragants un pouvoir illimité. Ce pouvoir, ils voulaient le conserver pour eux. La position des évêques n'eût point été changée. Quant à celle du clergé inférieur, on n'y avait point touché. Ainsi, au point de vue philosophique, l'œuvre des archevêques n'était autre chose qu'une compilation indigeste, contradictoire, qui n'avait rien de populaire. Au point de vue religieux, elle était une œuvre monstrueuse, pleine d'absurdités et de contradictions. Nous voyons la même année éclore en Italie une constitution plus développée, plus complète, et, par conséquent, plus démocratique. Là régnait Léopold, grand-duc de Toscane, sous la dépendance et l'autorité de son frère Joseph II. Léopold, qui succèdera à l'empire d'Allemagne, était un homme politique et gouvernait ses

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 320.

sujets avec beaucoup de sagesse : il fit de grandes et de belles choses durant son règne. Ainsi il diminua les impôts, mit de l'ordre dans les finances, employant, pour cet effet, un moyen bien simple, celui de licencier presque toutes les troupes. Il établit des manufactures, accorda une liberté entière au commerce. Il n'oublia pas dans ses réglements la classe pauvre et ouvrière. Il leur donna du travail en faisant construire des routes, fonda de nombreux hôpitaux qu'il visitait lui-même. Il consacrait trois jours de la semaine aux affaires des malheureux, et souvent il allait les visiter dans leurs humbles demeures. Il simplifia aussi les lois qui étaient alors très-compliquées, abolit la peine de mort et l'emprisonnement pour dettes. Il fit pratiquer même, dans ses palais, des ouvertures destinées à recevoir les plaintes des malheureux [1]. Tout cela était beau et faisait honneur à Léopold. L'Eglise n'eut point à se louer de son gouvernement d'Italie, car il se mêla de sa discipline et de sa constitution intérieure. Il serait difficile de savoir s'il agissait de son propre mouvement ou s'il était poussé par son frère, qui se faisait des princes de sa famille autant d'auxiliaires dans le système qu'il avait adopté. Quoi qu'il en soit, Léopold a trouvé un évêque bien souple, et qui s'est acquis une triste réputation dans les annales de l'histoire, c'est Ricci, évêque de Pistoie et de Prato, siéges réunis. On ne saurait dire lequel des deux poussait le plus aux innovations, si c'est Ricci ou Léopold; ce qui est bien certain, c'est qu'ils étaient parfaitement d'accord.

Ricci était, sous le rapport des idées, plus Français qu'Italien. L'Eglise de Toscane jouissait depuis longtemps d'une profonde paix, et s'était préservée de toutes les nouveautés qu'on avait débitées en France pendant tout le 18e siècle. Ricci chercha à les y introduire. Imbu des doctrines jansénistes et des idées philosophiques, il établit à Pistoie une imprimerie uniquement destinée à reproduire les ouvrages publiés en France en faveur de l'appel et contre les papes. Il affecta d'envoyer à ses curés les *Réflexions morales* de Quesnel, qu'il appelait *un livre d'or*, en leur recommandant également la lecture d'autres ouvrages du même genre. D'un autre côté, Léopold envoyait aux évêques de la Toscane des mémoires, des circulaires, des nouveaux cathéchismes; Ricci les recevait comme des livres d'Evangile et s'y conformait de grand cœur. Ainsi, il changeait les rits, réformait l'enseignement théologique, bouleversait la discipline, sous prétexte de rétablir les usages de l'antiquité; il dépouillait le

[1] *Biographie univ.*, art. *Léopold.*

culte de son éclat et interdisait des pratiques chères aux fidèles. Après avoir opéré ces réformes, il tint à Pistoie (le 18 septembre 1786) un synode dans le but de faire reconnaître ses principes et de préparer les matières d'un concile national. Observons les époques. Le congrès d'Ems s'était clos le 23 août; le synode de Pistoie commence le 18 septembre. Le synode n'a duré que dix jours, et cependant ses actes et ses discussions forment plusieurs volumes. Ce qui prouve que tout avait été préparé d'avance. En effet, l'histoire nous apprend que longtemps avant l'assemblée, Ricci s'était entouré de divers théologiens d'Italie qui étaient connus par leurs nouvelles doctrines. Il avait appelé, entre autres, de Pavie, le professeur Tamburini dont il fit le promoteur du concile, et qui passe pour avoir eu la principale part dans la rédaction.

Je ne vous parlerai pas de toutes les erreurs qui ont été établies dans cette assemblée, car on y adopta les principales doctrines de Jansénius et de Quesnel sur la grâce, sur les indulgences, sur le mariage et sur différentes autres réformes. Je vous dirai seulement ce qui est relatif à la constitution de l'Eglise. Nous y trouvons plusieurs articles qui semblent avoir été copiés sur le congrès d'Ems; mais il y a, en général une grande différence entre les actes de l'une et de l'autre assemblée. Toutes deux sont parties d'un même principe : la souveraineté du peuple dans l'Eglise et la souveraine puissance de l'empereur dans les affaires ecclésiastiques. Mais les archevêques d'Allemagne sont moins explicites, ils ne sont pas allés jusqu'à la dernière conséquence, parce qu'ils voulaient exploiter la suprématie à leur profit. Le synode de Pistoie va plus loin, il établit un système plus complet et plus logique, tellement que les évêques et prêtres assermentés de l'Assemblée constituante, qui l'avaient pris pour modèle, ont eu peu de chose à y ajouter.

Le synode de Pistoie commence par dire que Dieu a donné la souveraine puissance spirituelle au corps des fidèles qui la communique aux pasteurs. Le pape n'est que le chef *ministériel de l'Église;* il n'a aucun pouvoir de Dieu; toute son autorité lui vient de l'Eglise [1]. Cet article est plus franc que celui du congrès d'Ems, qui reconnaît la puissance du pape dans son préambule et la détruit dans les articles qui suivent.

Le synode, après avoir ainsi détruit de fond en comble la suprématie du pape, établit que les évêques ont reçu de J.-C. tous les

[1] Bull. *auctorem fidei,* art. 1-3.

droits et pouvoirs nécessaires pour gouverner leurs diocèses. Selon ce principe, ils sont indépendants et du pontife romain et des conciles généraux [1]. Comme vous l'entendez, le pape n'a reçu aucun pouvoir de Dieu, mais les évêques ont reçu de J.-C. tous les pouvoirs nécessaires pour gouverner leur Eglise.

Selon le même synode, les pouvoirs des évêques ne peuvent être ni ôtés, ni suspendus pour aucune cause, et s'ils ont cessé pendant quelque temps, les évêques peuvent les reprendre à volonté, lorsque le bien de leur Eglise le demande [2]. Cet article est dirigé contre les censures et les suspensions de la cour de Rome.

Selon un autre article, le pouvoir des évêques est tellement *illimité* que pour le bien de leur église, ils peuvent changer et *abolir* coutumes, exemptions, réserves, et en général tout ce qui est opposé au bon ordre de leurs diocèses, à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles [3]. Ainsi, plus d'exemptions, plus de cas réservés, plus de coutumes invariables, lors même qu'elles sont générales dans l'Eglise. Cet article est le même que celui du congrès d'Ems.

Ainsi, les évêques sont indépendants de toute autorité supérieure. Ils ont un pouvoir que la *déclaration du clergé de France*, en 1682, n'accorde pas même au pape. Car, suivant le troisième article de cette déclaration, le pape doit régler l'usage de sa puissance apostolique, suivant *les canons de l'Église; les règles, les mœurs, les constitutions et les usages* doivent *demeurer inébranlables; les lois et les coutumes* doivent *subsister invariablement*. Et cependant, Messieurs, le croiriez-vous? le synode a adopté, comme fondement de ses doctrines, les quatre articles du clergé de France; il a fait plus, il les a déclarés *règles de foi*, et c'est en ce sens que Pie VI les a condamnés. On ne revient pas de pareilles contradictions. Jusqu'à présent les articles du synode de Pistoie ne diffèrent guère de ceux du congrès d'Ems : tout est encore aristocratique. Mais le synode de Pistoie, qui n'était composé que de prêtres, ne s'est pas arrêté là; le clergé du second ordre s'est fait aussi sa part, il voulait tant soit peu profiter de la confiscation des pouvoirs du pape.

Suivant les articles de Pistoie, les prêtres partagent dans le synode diocésain le pouvoir de l'évêque; comme lui, ils sont juges de la foi, et, ils le sont en vertu de leur ordination. Ils sont égale-

[1] Ibid., art. 6.
[2] Ibid., art. 8.
[3] Ibid., art. 7.

ment juges de la discipline, et l'évêque ne peut faire aucun statut obligatoire sans leur consentement. Réunis avec l'évêque ils sont juges des décrets, des définitions et sentences de la cour de Rome; une bulle, un bref du pape n'ont de valeur, qu'autant qu'ils sont acceptés par le synode diocésain. L'assemblée déclare que tel était l'usage de la primitive Eglise, conservée dans les meilleurs siècles. Cet article diffère de celui du congrès d'Ems, où l'évêque est seul juge, sans le clergé diocésain[1].

La puissance civile, reçoit dans le synode de Pistoie un pouvoir plus explicite et plus étendu que dans le congrès d'Ems, et en cela le synode est plus conséquent. Quand on renonce à l'autorité du chef de l'Église, on s'attache toujours à l'autorité temporelle, par la raison qu'une société, de quelque genre qu'elle soit, ne peut subsister, ni même se concevoir sans un pouvoir qui la dirige et la gouverne. Ensuite, comme on avait admis pour principe fondamental que tout le pouvoir spirituel résidait dans le peuple, et que le prince en était le représentant, celui-ci devait nécessairement avoir une large part dans les concessions; aussi est-il dit dans les articles du synode que l'Eglise ne peut étendre son pouvoir au-delà des limites du dogme et de la morale, que la police, ou la discipline extérieure ne lui appartient pas, qu'elle n'a pas le droit d'exiger l'obéissance à ses décrets autrement que par voie de persuasion, ni celui de punir ceux qui n'obéissent pas[2]; c'était livrer toute la discipline de l'Eglise à la puissance civile.

Pour changer les évêchés et en faire de nouvelles circonscriptions, les princes se trouvaient aussi fort à l'aise; puisque selon les doctrines du synode, les évêques et les prêtres des paroisses reçoivent dans leur ordination une juridiction générale sur tous les lieux, et que, si, l'évêque ou le prêtre est attaché à une démarcation déterminée, c'est par *pure convenance*[3]. Ainsi le prince n'avait pas besoin, pour étendre ou restreindre les limites des évêchés, de recourir à Rome: il n'avait qu'à consulter les *convenances* de l'évêque ou plutôt les siennes.

Quant aux dispenses de mariage, les archevêques voulaient se les réserver: mais, comme nous l'avons vu, l'empereur les leur a ôtées. Le synode de Pistoie, voulant complaire à l'empereur, met en prin-

[1] Bull., *auctor. fidei*, art. 9-12.
[2] *Ibid.*, art. 4, 15.
[3] *Ibid.*, art. 37.

cipe que la puissance civile a seule le droit d'établir des empêchements dirimants, et d'en dispenser. Ni les évêques, ni le pape n'ont rien à y voir [1]. Voilà ce qu'enseigne le synode de Pistoie malgré la sentence du concile de Trente dont voici les termes : *Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a pu établir des empêchements dirimants du mariage, ou qu'elle ait failli en les établissant, qu'il soit anathème* [2].

Telles sont les étranges doctrines du synode de Pistoie qui devaient recevoir leur sanction dans un concile national, et qui ont servi de régles à l'assemblée constituante de 89. Ricci, qui n'est mort qu'en 1810, a été en rapport avec les évêques constitutionnels de France, il a été leur conseiller et leur modèle. Nous avons de lui une réponse aux questions qu'on lui avait proposées, et dans cette réponse, il approuve tout ce qu'on avait fait dans l'assemblée nationale contre l'Eglise.

Le prince Léopold paraissait extrêmement content des décisions du synode de Pistoie. Déjà il songeait à convoquer le concile national qu'on avait demandé ; cependant pour ne pas faire une démarche inutile, il voulut auparavant sonder l'esprit des évêques de la Toscane. Il les convoqua tous à Florence le 23 avril 1787. Les prélats étaient au nombre de dix-sept, parmi lesquels trois archevêques, Ricci y comptait quelques partisans. Mais les autres évêques se prononcèrent avec énergie contre les principes et les innovations de Ricci, témoignèrent leur attachement au Saint-Siége et leur horreur du schisme. Dix-neuf séances furent employées à des discussions où il fut impossible de s'entendre ; Ricci, le chef de l'assemblée, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir des évêques en prononça la dissolution. Léopold témoigna aux prélats son mécontentement et donna de grands éloges à l'évêque de Pistoie ; mais dans ce moment là même l'évêque se trouvait déjà cruellement puni. Pendant qu'il était à se disputer au concile, une émeute éclata contre lui dans le diocèse de Prato. Le peuple catholique froissé par les changements qu'il y avait introduits, s'était porté en foule à l'Eglise, avait renversé son trône, détruit et brûlé dans son palais, meubles, livres et tout ce qui lui était tombé sous la main. Les *réflexions morales* de Quesnel que l'évêque avait traduites en italien et qu'il appelait son *livre d'or* ne furent point épargnées. Léopold fut obligé

[1] Ibid., art. 59-60.
[2] Sess. 24, can. 3.
[3] *Biographie univ.*, art. *Ricci.*

d'y envoyer des troupes pour arrêter la fureur populaire ; il y parvint en usant de sévérité envers les plus coupables. Mais la haine qu'on avait contre Ricci resta dans le cœur de ses diocésains. La révolution française qui avait éclaté, échauffa l'esprit des Italiens. Les habitants de Pistoie et de Prato, comme le peuple de la campagne, s'insurgèrent à la fois, les chapitres même des deux cathédrales se prononcèrent contre lui. Ricci fut obligé de fuir, et plus tard voyant qu'il ne pouvait plus rentrer dans ses diocèses, il donna sa démission : ce fut le 3 juin 1790. Il annonça cette démarche au pape par une lettre où il protestait de son dévouement et de sa soumission, mais la suite a démontré que la lettre n'était pas sincère. Le pape Pie VI, qui l'avait souvent averti sans succès, s'empressa de lui répondre d'une manière affectueuse. Toutefois il nomma une congrégation pour examiner les actes du synode de Pistoie ; et de là, est venue la bulle *Auctorem fidei* qui condamne 85 propositions du synode, et qui passe pour être l'ouvrage du savant cardinal Gerdil[1]. Ricci qui avait fait sa soumission au pape, était fort mécontent de cette bulle ; il la dénonça au gouvernement de Toscane, comme une injustice criante et un attentat. Dieu l'en punira, car plus tard il sera arrêté par le peuple, mis en prison et confondu parmi les malfaiteurs ; ce sera à l'archevêque de Florence qu'il devra sa liberté. Instruit par le malheur, il donna plus tard, sous le règne de Pie VII, son adhésion à la bulle *Auctorem fidei* ; on a lieu de croire qu'il y persévéra jusqu'à la fin de ses jours.

Plus on considère ces événements, et moins on conçoit l'aveuglement des princes d'Allemagne. Les doctrines qu'ils embrassent et qu'ils cherchent à faire prévaloir conduisent directement au renversement de leur trône. L'insurrection qu'ils organisent contre le pouvoir de l'Eglise a pour conséquence inévitable l'insurrection contre le pouvoir de l'État. Cette dernière entrait dans les calculs des philosophes et était leur principal but.

L'abbé JAGER.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés.*, t. III, p. 87, — *Biographie universelle*, art. *Ricci*.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE IV [1].

Plan d'étude des preuves de la religion.

Un voyageur a quelques titres pour parler du pays qu'il a parcouru, indiquer l'itinéraire qu'il a suivi, signaler les passages difficiles où il a failli s'égarer, recommander les guides qui l'ont remis dans le bon chemin et conduit au but : jai fait une étude *sérieuse* des preuves de la religion, on me permettra d'exposer l'ordre que j'ai suivi, de signaler les méthodes qui m'avaient donné de la religion des notions peu exactes, les ouvrages qui ont rectifié ces erreurs et m'ont présenté le Christianisme avec les caractères de vérité qui le distinguent de toutes les sectes, de faire connaître les observations propres à perfectionner cette partie de la science sacrée.

§ Ier.

PREMIÈRE PREUVE : LA SUITE DE LA RELIGION.

Cette preuve est simple et à la portée de tous les esprits.

Pour la traiter, il suffit de connaître l'histoire de la religion, et dans cette histoire de s'attacher à quelques faits que personne ne peut ignorer s'il ne ferme volontairement les yeux à la lumière.

Du pontife qui occupe le siége de Rome, le fidèle remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ prince des apôtres, d'où, en reprenant les pontifes qui ont servi sous sa loi, il va jusqu'à Aaron et à Moïse; de là, jusqu'aux patriarches et jusqu'à l'origine du monde. Quelle suite ! quelle tradition ! s'écrie le catholique avec Bossuet, quel enchaînement merveilleux !

Le philosophe ne dédaigne pas cette preuve, car dans sa simplicité elle est éminemment philosophique ; les caractères distinctifs

[1] Voir le chap. III, au n° précédent, ci-dessus, p. 218.

de la vérité sont l'antiquité, l'universalité et la perpétuité, ou, pour me servir d'un mot qui résume ces trois caractères, l'unité. La vraie religion doit les posséder. Le philosophe reconnaît aisément qu'ils appartiennent au Christianisme, qu'ils lui appartiennent exclusivement.

Cette preuve touchera peu l'homme dont l'esprit a été faussé par de mauvais principes, et qui, sur la parole de son professeur de philosophie, prend pour critérium de la vérité l'évidence ou la clarté des idées; mais elle fait une profonde impression sur celui dont l'esprit est naturellement droit, et en qui cette rectitude a été développée par un bon enseignement philosophique, qui croit, d'après le dictamen de la nature et les leçons de ses maîtres, que les caractères de la vérité en général sont l'antiquité, l'universalité, la perpétuité, ou l'unité.

Le philosophe ne se contente pas de cette étude de l'histoire de la religion dans son ensemble, il veut examiner en particulier les preuves de chacun des principaux faits qui lui servent de fondement, la révélation *primitive*, la révélation *mosaïque* et la révélation *chrétienne*; il commence par celui qui établit l'antiquité du Christianisme, la révélation primitive.

§ II.

REVÉLATION PRIMITIVE.

D'après Cicéron, Diodore de Sicile, Varron, le genre humain n'aurait eu ni religion ni morale ; les athées, les panthéistes, la plupart des déistes, et tous les sectateurs de l'église progressiste, supposent perpétuellement que la religion primitive a été le Fétichisme.

Ces erreurs n'étaient pas combattues, elles étaient même favorisées par le plan suivi dans quelques ouvrages composés pendant les 17e et 18e siècles pour la défense de la religion. Dans ces traités, on commence par exposer les preuves de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme et des dogmes qui composent ce qu'on est convenu d'appeler *religion naturelle* ; mais par cé mot les auteurs de ces traités entendent « une révélation intérieure qui s'opère au » moyen des notions que la nature a empreintes dans notre âme, et » qui sont comme les germes des vérités religieuses. Nous n'avons » eu besoin que de nous rendre attentifs à cette révélation naturelle » c'est-à-dire aux premières émotions qui forment le sens commun, » pour *découvrir* l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et nos

» premiers devoirs. Nous sommes même parvenus jusqu'à *découvrir* » le besoin d'une nouvelle révélation. Dieu a-t-il fait cette révéla- » tion ? quel peuple en a été le dépositaire? Ce sont des faits qui ne » sont pas écrits au fond de nos cœurs. En vain consultons-nous là- » dessus nos idées : elles ne nous répondront rien ; il faut que nous » sortions hors de nous-mêmes, si nous voulons être instruits [1]. »

Cette révélation surajoutée à la *révélation naturelle* n'est pas la révélation faite à Adam, c'est la *révélation mosaïque*. Ainsi, d'après cet enseignement, la révélation primitive aurait été purement *intérieure ;* la première révélation extérieure et surnaturelle aurait été celle faite par Moïse. Jusqu'à cette époque, le genre humain n'aurait été éclairé que par la révélation naturelle, révélation purement intérieure, et au moyen de laquelle les hommes ne pouvaient connaître que les dogmes et les préceptes de la religion naturelle.

Ce plan d'exposition de la religion avait des inconvénients graves et nombreux.

1° Il favorisait le système des déistes et des rationalistes. Selon les auteurs que je viens de citer, les hommes n'auraient eu jusqu'à Moïse d'autre moyen pour connaître les vérités religieuses et moroles que la raison : or saint Thomas prouve que si les hommes avaient été réduits aux lumières de la raison pour connaître l'existence de Dieu, le genre humain serait resté pendant longtemps dans l'ignorance de cette vérité importante et salutaire. Ainsi l'*état de nature* décrit par Cicéron aurait été la condition première du genre humain : telle est la conséquence de la méthode que je viens de signaler.

2° Elle détruit l'antiquité du Christianisme, puisque, depuis l'origine du monde jusqu'à Moïse, les hommes n'auraient eu d'autre religion que la religion naturelle.

3° Elle anéantit également l'unité du Christianisme, puisqu'il y aurait deux religions, la *religion naturelle* et la *religion révélée*.

4° Comment enfin le salut aurait-il été possible pour les hommes qui ont vécu pendant cette époque? La théologie catholique enseigne formellement que, pour être sauvé, il faut avoir une foi au moins implicite dans le Réparateur promis, c'est-à-dire croire que l'homme a besoin d'une expiation pour rentrer en grâce avec

[1] *Preuves de la religion de Jésus-Christ*, par M. S. F. Paris, 1751, t. I, p. 5 et 411. Le *Traité de la religion chrétienne* de Jacques Abadie, est composé sur le même plan.

Dieu, et que Dieu sauvera le genre humain par un moyen quelconque.

Le philosophe commence donc par constater l'existence de la révélation primitive.

Par ce mot je n'entends pas seulement la révélation faite à nos premiers parents au moment de la création, j'entends encore celle qua Dieu daigna leur faire après leur chute.

Il ne s'agit plus seulement de le révélation, source de la raison, mais encore de la révélation par laquelle Dieu fit connaître à Adam la fin surnaturelle à laquelle il était appelé.

Cette révélation n'est plus une exigence de la nature, ni une vérité philosophique que l'on peut démontrer par des considérations tirées de la nature de l'homme, des lois de notre organisation et par des observations faites sur les sourds-muets. Ce genre de preuve ne convient plus à la révélation, qui est une grâce purement gratuite, un don surnaturel. Cette révélation est un fait, et comme tous les faits, elle ne peut être prouvée que par le témoignage des hommes.

Le philosophe interroge donc les traditions : il commence par les traditions patriarchales ; elles sont formelles sur ce point. Il consulte ensuite les traditions des autres peuples : là ce fait ne se montre pas dans un jour aussi pur que chez les Juifs ; mais, au milieu des fables dont les hommes l'ont surchargé, obscurci, on aperçoit la vérité ; tous les peuples ont cru qu'à l'origine l'homme avait été en société avec Dieu, tous ont cru que leurs ancêtres avaient reçu de la Divinité les vérités religieuses et morales.

Le philosophe ne se borne pas à constater l'existence de la révélation primitive, il attache encore une grande importance à s'assurer que la connaissance des vérités primitivement révélées s'est étendue de familles en familles, perpétuée de générations en générations, et s'est conservée chez tous les peuples, plus ou moins pure.

Sur ce point encore l'enseignement religieux était, dans les 17e et 18e siècles, souvent incomplet et inexact. Il ne prouvait pas cette transmission, quelquefois même il la niait formellement : ce défaut ne se rencontre pas seulement dans les auteurs qui ne parlent pas de la révélation primitive, on le remarque dans des théologiens qui admettaient ce fait sur l'autorité de la Genèse ; ils pensaient et ils écrivaient que les nations autres que les Juifs n'avaient

pas connu et n'avaient pas pu connaître la chute originelle, la promesse d'un Réparateur [1].

Cette opinion n'a pas des inconvénents moins graves que celle que je viens de signaler. Comme la première, elle détruit l'universalité et l'unité du Christianisme, rend le salut impossible à tous les hommes qui vécurent au sein de la gentilité : à moins d'un miracle ils ne pouvaient avoir une foi même implicite au Réparateur.

Ces inconvénients avaient frappé quelques apologistes de la religion, en même tems les progrès des connaissances, les relations des voyageurs et des missionnaires les éclairaient sur le véritable état des nations payennes. « Tous ceux qui se livraient à l'étude positive de l'antiquité, Huet [2], ce prodige d'érudition, les savants

[1] Voici quelques citations propres à faire connaître l'état de l'enseignement et à justifier nos assertions.

« Les sages de la Grèce, Aristote et d'autres, et depuis Cicéron, ont vu cette effrayable misère de l'homme... et parce que la lumière de ces grands esprits ne leur permettait pas de se représenter Dieu autrement que souverainement bon et juste, et que d'ailleurs la nature leur criait de toutes parts que l'état de cette vie était visiblement un état de condamnation et de supplice : *comme ils ne pouvaient pas connaître le péché originel*, qui avait autorisé cette misère de l'homme sans faire injure à Dieu, ils en ont inventé un, selon que saint Augustin le fait voir par ces paroles prises de l'Hortensius de Cicéron ». La *Genèse avec explication du sens littéral et spirituel*, ch. v, t. I, p. 252. Paris, 1689.

« Etsi primi parentis peccatum ignoraverunt Ethnici ex humanæ tamen naturæ conditione judicaverunt insontem non esse qui tot ærumnis esset addictus. » Huet, *Alnetanæ questiones*, l. II, cap. IX.

« N'est-ce pas assez de savoir qu'ils (les Mages) venaient du pays de l'ignorance où Dieu n'était pas connu, ni le Christ attendu. » Bossuet, *Elévations sur les mystères*, 17e semaine, 3e élévation, t. II, p. 196, édit. de Boulage.

Comment accorder cette assertion avec l'Ecriture qui dit que J.-C. sera l'attente des nations, *ipse erit expectatio gentium? Genèse*, cap. XLIX, vers. 10.

[2] On trouve dans cet auteur une assertion singulière. Il fait dériver de la raison la connaissance que les païens avaient des vérités naturelles et du mystère de la sainte Trinité.

« Minus verò mirum est hæc dogmata utpotè rectæ rationi magis pervia hominum notitiæ patuisse : at obscurum illud sanctissimæ Trinitatis et reconditum mysterium eos dein vidisse quasi per nubila et caliginem, sed vidisse tamen rationis ope magna sanè res est. *Alnetanæ quæstiones*, l. II, cap. III.

On a attribué la même opinion à l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* : on s'est trompé. Tel est, il est vrai, le sentiment de l'auteur de l'*Essai d'une philosophie*, ce n'est pas celui de l'auteur de l'*Essai*. Dans cet ouvrage, M. de Lamennais fait dériver toutes les vérités religieuses de Dieu par la révélation primitive, par la parole. Ce n'est pas la seule fois où l'auteur de l'*Essai d'une philosophie* est en contradiction avec l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*.

jésuites de la Chine et de l'Inde, tels que les PP. Bouvet, Prémare [1], etc., etc.; hors du catholicisme, Leibnitz et Grotius, qui étaient à la fois les plus instruits et les plus catholiques des protestants, retrouvaient chez les anciens peuples les monuments de la tradition primitive... « Si des théologiens qui ne s'étaient pas livrés à une étude approfondie de l'antiquité combattirent par une » sorte de calcul polémique fort mal entendu, l'universalité des traditions sur lesquelles le Christianisme repose, cette universalité fut » au contraire établie par les hommes de la science, comme on peut » le voir par les dissertations que Foucher, Mignot, Le Batteux et » autres savants religieux, qui faisaient de l'antiquité l'objet spécial » de leurs travaux, ont insérées dans les *Mémoires de l'Académie des* « *Inscriptions et Belles-Lettres* [2]. »

Mais telle est la force de la routine que la distinction de la *religion naturelle* et de la *religion révélée* se perpétuait dans les ouvrages et même dans la chaire, que la méthode historique n'était pas généralement adoptée [3]. Il fallait qu'une secousse violente opérât une révolution dans l'enseignement religieux. Ce coup a été porté par l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. En combattant une erreur, il est rare que l'esprit humain ne se jette pas dans l'excès opposé. En combattant le pélagianisme, saint Augustin a avancé des propositions qui, prises isolément, semblent favoriser les erreurs qui ont été condamnées dans Jansénius et Quesnel: il n'est pas étonnant que l'auteur de l'*Essai* n'ait pas échappé à cette loi commune de l'humanité; je désirerais avec ses anciens amis, pour lui, qu'il n'eût jamais professé des erreurs plus graves que les exagérations qui peuvent être disséminées dans les quatre volumes de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*.

[1] On peut voir un extrait des travaux de ce jésuite dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XIV, 451; XV, 7, 134, 325; XVI, 296, 354; XVIII, 276; XIX, 26.

[2] M. Gerbet, *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, p. 177 et 181.

[3] Comme preuve de cette assertion et de la difficulté qu'éprouvent les meilleurs esprits à se soustraire à l'empire de la routine, je citerai l'auteur des *Conférences de la religion*; il n'y a pas une de ses conférences qui soit consacrée à montrer l'antiquité, l'universalité, la perpétuité, l'unité de la religion; ce caractère ne ressort pas même de l'ensemble de ses conférences. Sous ce rapport, le *Catéchisme de persévérance* de M. J. Gaume est bien supérieur aux conférences de Saint-Sulpice. Espérons que le P. de Ravignan imitera cet exemple, et que, s'il fait imprimer ses *conférences*, il comblera la lacune qui existe à cet égard dans l'ensemble des discours prononcés de vive voix.

Alors même qu'il se serait exprimé avec la plus parfaite exactitude, il aurait toujours soulevé contre lui les partisans des opinions qu'il attaquait. Quoi qu'il en soit, le résultat de la polémique qu'il a engagée a justifié cette observation de Bacon : *Il en est de l'esprit humain comme d'un bâton : pour le redresser, il faut le plier en sens contraire de celui où il est déjà fléchi*[1]. Depuis que M. l'abbé de Lamennais a écrit, les apologistes de la religion ont abandonné cette méthode, qui faisait de la religion naturelle la religion première et universelle du genre humain, et, des preuves rationnelles de l'existence de Dieu et des autres vérités logiquement antérieures, dans le système cartésien, à la révélation, le préalable nécessaire, la base sur laquelle devait reposer la foi à la Révélation. Tous ont adopté la méthode qui consiste à prouver historiquement le Christianisme, tous s'attachent à prouver que des vestiges des dogmes fondamentaux du Christianisme existent dans les traditions de tous les peuples.

On n'attend pas de moi que je produise les preuves de l'existence de la révélation primitive et de la conservation des vérités fondamentales dans toutes les nations, je ne fais pas un traité des preuves du Christianisme, je trace le plan d'étude de ces preuves ; alors même que je me bornerais aux passages les plus remarquables, cette compilation dépasserait les limites d'un article ou d'un chapitre ; d'ailleurs, je ne pourrais que reproduire les citations qu'ont déjà faites l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, l'abbé Rorhbacher dans son *Histoire de l'Église*, M. Augustin Nicolas dans les *Études philosophiques sur le christianisme*, et surtout M. Bonnetty dans ses *Annales de philosophie chrétienne*. Les travaux de ces savants dispensent le philosophe de recherches : il trouve les preuves de ces deux faits rassemblées, classées par ordre de matière avec l'indication des sources où elles ont été puisées. Il n'a plus qu'à vérifier les citations dans les ouvrages originaux.

Les vestiges des vérités fondamentales du Christianisme, retrouvées dans les traditions de tous les peuples, ont porté au plus haut degré la certitude de la révélation primitive et des faits bibliques.

Un fait est certain lorsque toutes les lignes traditionnelles s'accordent à l'attester, et lorsque ces lignes remontent jusqu'à l'événement même. Or, tous les peuples de la terre, toutes les familles sorties de Noë se lèvent pour proclamer les vérités primitivement

[1] *Dignité et accroissement des sciences*, l. VIII, t. I, p. 339, édit. de Charpentier.

révélées, telles que la chute de l'homme, la promesse du Réparateur, la nécessité de l'expiation. Peut-il exister un témoignage plus imposant que celui de l'humanité tout entière?

Les traditions de ces peuples remontent évidemment à une époque antérieure à leur dispersion : comment des peuples différant de caractères, de mœurs, séparés par les mers, auraient-ils pu s'entendre et se concerter sur des croyances et des pratiques uniformes? Ces traditions remontent donc à une époque où ces peuples étaient encore réunis; « la plupart de ces pratiques et de ces croyances » ne viennent pas naturellement dans l'esprit de l'homme : il sait » que la Divinité n'a besoin ni des fruits de la terre, ni du sang ou » de la graisse des animaux : comment partout s'est-il persuadé » qu'il fallait l'honorer par des sacrifices et par l'immolation des » victimes? L'assujettissement à toutes ces cérémonies peu utiles, » ou même inutiles en apparence, est une loi qui le gêne : ce ne » sont donc ni ses inclinations ni sa raison qui l'y portent. Si le pre- « mier fonds de la religion universelle n'a été suggéré ni par la rai- » son de l'homme, ni par ses désirs naturels, si moins encore pro- » vient-il d'une convention impossible faite entre des gens qui ne le » connaissaient pas, il reste donc à dire que le culte extérieur, le » premier fonds de nos pratitiques, est aussi ancien que la première » origine d'où les diverses branches du genre humain sont parve- » nues. Cette ordonnance, qui n'est pas émanée de l'homme, pro- » vient donc de celui qui a fait l'homme et qui a voulu l'instruire. » La religion chrétienne a conservé ces mêmes pratiques en les » épurant de toutes les interprétations illusoires que la malignité » y avait ajoutées. Quel préjugé en faveur de cette religion! De la » sorte, elle remonte aussi haut que le genre humain. Tous les peu- » ples conspirent à le faire voir [1]. »

Écoutons un apologiste moderne développer cette preuve de la divinité du christianisme et de la vérité des croyances surnaturelles tirée de leur universalité.

« Parmi les hommes suivant toutes les lois morales, et dans cette » variété infinie de mœurs, de coutumes, d'institutions, de temps » de lieux, de croyances, de religions et de préjugés qui distinguent » les nations, il n'y a que deux causes possibles d'un consentement » commun du genre humain : la vérité des faits sur lesquels on s'ac-

[1] Pluche, *Préparation évangélique*, chap. 2. Dans le *Spectacle de la nature*, t. IX, p. 273, 274.

» corde, s'il s'agit de faits ou l'irréfragable existence de premiers
» principes et de leurs conséquences essentielles. Des faits certains,
» des vérités essentielles, voilà les seules sources de l'unité dans les
» jugements de tous les hommes. C'est un édifice qui ne peut avoir
» d'autre base. Toutes les fois que l'unité se rencontre dans les tra-
» ditions, dans les jugements de l'humanité toute entière, on ne
» peut y voir le fruit de l'erreur, *l'erreur n'engendra jamais que la*
» *variété : Quod est apud omnes unum*, disait Tertullien, *non est*
» *inventum sed traditum*.

« Or, quels peuples, quelles générations au milieu de ces fables si
» diverses qu'ils se plaisaient à créer sans cesse pour embellir le
» berceau de leur religion et de leur histoire n'ont mêlé leurs voix
» au concert unanime du genre humain pour célébrer l'innocence
» et le bonheur des premiers jours du monde naissant et la faute
» du père des hommes qui ouvrit la carrière de tous les crimes, de
» toutes les douleurs? Les traditions des peuples antiques mieux
» connus de nos jours, grâce aux infatigables travaux de la science.
» ont achevé de dissiper tous les doutes. Déjà de leur temps Platon
» et Diodore de Sicile, l'attestaient comme reconnue chez les Egyp-
« tiens, Plutarque chez les Perses, Strabon dans l'Inde ; quant aux
» Grecs et aux Romains, leurs philosophes, leurs annalistes, leurs
» poètes nous l'ont redit mille fois ; et les voyageurs les plus accré-
» dités des temps modernes sont venus joindre aux témoignages
» anciens les traditions des races récemment connues.

» Sont-ce là des symboles et des mythes? *Un symbole universel*
» *exprime nécessairement la vérité*. Le sacrifice universellement ad-
» mis est de ce genre, si on le considère comme un simple signe;
» car le sacrifice est bien aussi un culte réel de dépendance, d'im-
» molation entière à l'égard de Dieu.

» Sont-ce des fictions poétiques enfantées par l'amour du mer-
» veilleux? *Un merveilleux, partout et constamment le même, ne*
» *peut être que vérité*.

» Et puis cette première idée d'un état surnaturel, comment
» serait-elle entrée dans le domaine de nos connaissances? Placée
» au-dessus de l'homme qui de lui-même ne pourrait l'atteindre,
» elle a dû nous être donnée par Dieu, et cette origine seule pos-
» sible de l'état surnaturel en prouve la réalité primitive [1].

[1] Le P. de Ravignan, *Conférences du* 19 *mars* 1843 *dans l'Ami de la Religion* du 21 mars 1843.

» Devant l'universalité du Christianisme tombent toutes les objec-
» tions de l'incrédulité.

» Ne dites plus avec Kant, que la croyance religieuse pure est,
» à la vérité, la seule qui puisse constituer le fondement d'une
» Eglise universelle, parce que c'est une croyance toute ration-
» nelle, dont chacun est bientôt convaincu, tandis que le croyance
» historique, simplement fondée sur des faits, ne peut absolument
» étendre son influence que là où selon les temps et les lieux, des
» relations peuvent s'établir et la crédibilité de ces faits peut être
» appréciée[1]. »

Le Christianisme, croyance historique fondée sur des faits, étend son empire sur le monde entier, sans distinction de temps et de lieux. Le fait est constant : tous les raisonnements viennent se briser contre un fait.

Ne demandez plus comment la foi était possible avant Jésus-Christ et pour tous les peuples.

Une tradition immortelle portait à leur connaissance les faits et les vérités qui sont la base du Christianisme et dont la Foi est indispensable au salut, l'existence d'un Dieu suprême, unique, la chute de l'homme, la promesse d'un réparateur. Le témoignage du père de famille, loin d'être contredit, était confirmé par l'enseignement de tous. Ainsi crurent Hénoch, Noé, Abraham, Job et tous les justes qui vécurent au milieu des nations ; leur Foi avait tous les caractères nécessaires au salut. Elle avait pour objet des dogmes non évidents, pour motif extérieur la tradition des pères de famille, prêtres et docteurs à cette période de la société spirituelle, pour motif intérieur la grâce, pour principe et pour fondement le témoignage de Dieu. Elle était raisonnable, car il est raisonnable de croire à un fait sur le témoignage des hommes qui l'ont appris des témoins oculaires, ou sur l'autorité d'une tradition invariable et non interrompue.

Quelque temps après la dispersion des enfants de Noé, la faiblesse de l'esprit humain, l'orgueil, la cupidité altérèrent et défigurèrent les vérités révélées ; aux traditions primitives les hommes mêlèrent les fausses interprétations de leur esprit, les inventions de leur imagination. Les vérités traditionnelles furent affaiblies et diminuées surtout chez les peuples qui s'éloignèrent du berceau du genre humain. Des familles vagabondes qui tombèrent à l'aventure dans un

[1] *La religion dans les limites de la raison*, ch. 5, p. 171.

pays misérable, inconnu, hérissé de forêts, rempli de bêtes féroces, qui manquaient des instruments pour exercer les arts nécessaires à la vie, de repos pour perfectionner ce que le besoin actuel leur faisait inventer, durent beaucoup oublier ; mais nulle part, pas même chez les hordes les plus sauvages, la tradition ne défaillit complètement : elle se conserva comme le langage et au moyen de la parole, et ne cessa de perpétuer la connaissance des vérités qui sont absolument indispensables au salut.

« Malgré les progrès de l'erreur, la tradition divine conserva les » caractères distinctifs de la vérité, l'antiquité, l'universalité, la per» pétuité. L'homme avait bien pu encroûter pour ainsi dire la » vérité par les erreurs dont il l'avait surchargée, mais ces erreurs » étaient nouvelles ou locales, la vérité antique, universelle, se mon» trait toujours [1]. » Les hommes avaient donc un moyen sûr pour distinguer les traditions divines des inventions humaines, c'était de remonter à l'origine des croyances, d'en constater l'antiquité, l'universalité, la perpétuité. Dès qu'ils avaient reconnu qu'une tradition réunissait ces caractères, ils étaient assurés qu'elle était vraie et divine ; avaient-ils, au contraire, vérifié qu'une opinion était nouvelle, locale, ils devaient s'en désister comme étant fausse [2]. Ce discernement était possible et même facile ; à sa naissance l'erreur laissait encore apercevoir ce caractère de nouveauté qui ne permet pas

[1] De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

[2] Pluche, *ibid.*, p. 78, 273. « La loi naturelle a été fixée dès le commencement par une prédication uniforme du culte extérieur et des premiers règlements. Dès le commencement l'homme a eu une règle. Son grand malheur est de la vouloir chercher dans son propre entendement : c'est ce qui a fait tomber le premier homme. La même indépendance a perverti le culte primitif et la loi traditionnelle. Tous ceux qui se sont écartés de la révélation ont eu pour guide l'esprit particulier. Ainsi, de tout temps, la règle prescrite et révélée a été unique ; mais les raisonnements qui l'éludent ou l'obscurcissent, ou la suppriment, sont sans nombre et se multiplient comme les années. » Pluche, *Préparation évangélique*, dans *ibid.*, p. 78.

« On commence à voir que tout n'est pas idolâtre dans le paganisme. Le fonds de la religon universelle n'a été suggéré ni par la raison, ni par les passions de l'homme, il provient de celui qui a fait l'homme et qui a voulu l'instruire.

« Le triage que nous venons de faire dans l'idolâtrie en séparant les pratiques nécessaires et commandées d'avec les traditions criminelles, nous le pouvons faire dans les figures que les nations plaçaient dans leurs assemblées, et qui, avec le temps, ont été ou honorées comme des êtres puissants ou considérées comme des oracles pleins d'intelligence. Séparons encore le bon, qui était de la première institution, d'avec le mauvais qui est d'une introduction postérieure. » *Ibid.*, ch. 11, § 1er, p. 273 et 274.

de la confondre avec la vérité; mais plus on se serait éloigné de l'origine des choses, plus cette distinction serait devenue difficile; aussi Dieu pourvut à la conservation de la vérité religieuse.

§ 3.

RÉVÉLATION MOSAÏQUE ET DÉPOT DES PROMESSES.

A une époque où les traditions primitives commençaient à s'altérer, et où cependant elles étaient encore vives, surtout dans les familles patriarchales, Dieu en confia le dépôt à un peuple qu'il choisit pour conserver la vraie religion, et qu'à cet effet il sépara des autres nations par une loi particulière. Il inspira à Moyse la pensée de consigner dans une histoire les principaux événements du premier âge du monde, l'assista de son esprit, afin que dans ses écrits il n'insérat rien de contraire à la vérité. Par son ministère il promulgua sa loi, la fit graver sur deux tables de pierre, et institua au sein du peuple juif une autorité publique chargée de veiller à la conservation de ce précieux dépôt.

Telle est la croyance du catholique, tels sont les faits dont il doit examiner les preuves.

Il commence par faire l'analyse de cet article de sa Foi et par examiner les points dont il se compose; ce sont : 1° l'authenticité des cinq livres de Moïse; 2° la vérité des faits qui y sont rappelés; 3° l'intégrité de l'histoire; 4° enfin l'inspiration de Moïse et par suite des écrits qu'il a composés.

Quant aux trois premiers points, ils n'ont rien de particulier ni de surnaturel. Sous ce rapport l'histoire de Moïse peut être considérée et jugée comme toute autre histoire, d'après les règles de critique applicable à cette espèce d'ouvrage; on doit même appliquer au Pentateuque les règles communes et ordinaires. Le philosophe ne doit pas se permettre de faire usage de principes et de règles arbitraires et créées pour le besoin de la polémique. Il doit juger l'authenticité du Pentateuque, la vérité des faits, l'intégrité de l'ouvrage, d'après les règles de critique consacrées par le sens commun ou au moins par l'assentiment de tous les hommes éclairés et versés dans cette partie des connaissances humaines.

Il serait facile de rappeler ici les principes de ces règles de critique historique que j'ai exposées dans le chapitre XIX de la deuxième partie de cette *méthode* [1], d'en faire l'application au Pentateuque;

[1] Voir notre tome XXIV, p. 316.

[illegible]

[illegible]

Comment [illegible] l'authenticité des livres de M. [illegible] la religion de la nation.

3. Les faits [illegible] rapportés par Moïse [illegible]. [illegible] qu'un témoignage [illegible] suffit pour prouver la vérité. D'ailleurs les faits divins de Moïse n'ont pas été opérés dans l'ombre, mais en public, en présence de tout le peuple, et le récit de l'historien est confirmé par le respect que la nation porte à ses livres, par les institutions civiles et religieuses [illegible] en quelque sorte dans les fêtes, les cérémonies, les lois [illegible] dont la pratique est une preuve vivante des [illegible].

4. Le témoignage du peuple juif est encore une preuve irréfragable de l'intégrité des livres de Moïse. Serait-il possible de supposer ou d'altérer le livre qui contient les lois religieuses et civiles [illegible] d'un peuple qui se trouve dans toutes les mains ? N'est-il pas évident qu'il serait impossible d'altérer le *code civil* ? Il existe d'ailleurs un événement que Dieu semble n'avoir permis que pour mettre l'intégrité et l'authenticité des livres de Moïse à l'abri de

toute contestation : c'est le schisme des dix tribus. Les Samaritains n'auraient certainement pas reçu les changements faits par les Juifs, ni ces derniers les altérations introduites par leurs ennemis. Or on a retrouvé des exemplaires du Pentateuque dans les mains des Samaritains, ils sont conformes dans les points essentiels à ceux que possèdent les Juifs [1].

Jusqu'ici le philosophe n'a considéré le Pentateuque que comme une histoire ordinaire ; mais le catholique y voit quelque chose de plus : il le vénère comme un livre divin, comme un ouvrage inspiré. Comment ce point important de la croyance sera-t-il justifié à ses yeux ? Il sera prouvé s'il est établi que Dieu a accrédité la mission de Moïse par des actes qui excèdent la puissance de l'homme, s'il a placé ces Écritures dans un dépôt qui soit visiblement de son choix.

Que Dieu ait accrédité la mission de Moïse par des œuvres surnaturelles, c'est un fait déjà prouvé, puisque les miracles opérés par Moïse sont certains.

Que Dieu ait choisi le peuple juif pour en faire le dépositaire des annales du genre humain, c'est un fait prouvé par les miracles qui accompagnent la sortie de la nation juive de l'Égypte, son séjour dans le désert, son établissement dans le pays de Chanaan et par l'accomplissement des prophéties qu'elle a entre les mains [2].

Aux preuves développées par les anciens apologistes, les attaques des incrédules en ont ajouté une nouvelle : c'est la multiplicité et tout ensemble l'inutilité des efforts faits pour convaincre d'erreur le récit de Moïse.

Dans le 18e siècle surtout, toutes les sciences ont conspiré pour attaquer la Genèse, elles ont accumulé une masse effrayante d'objections ; cet échafaudage s'est écroulé devant les progrès des connaissances humaines et les découvertes de savants indifférents, souvent même hostiles au Christianisme. Non-seulement les difficultés ont été résolues, mais aujourd'hui toutes les sciences s'accordent à proclamer l'exactitude du récit de Moïse sur la création, le déluge et les événements qui ont signalé les premiers commencements du monde.

Les matériaux de cette preuve sont disséminées dans les 36 volumes des *Annales de philosophie chrétienne*. J'avais d'abord pensé à

[1] Voir *Annales de philosophie chrétienne*, t. IV, p. 241, 321 ; t. VI, p 320 (1re série).

[2] On peut voir le développement de cette preuve dans la *Préparation évangélique* de Pluche, *Spect. de la nat.*, t. VIII, p. 144 et suiv.

les rassembler, à les coordonner, j'avais même commencé ce travail lorsque j'ai reconnu que j'avais été prévenu par M. Nicolas : je renvoie donc le lecteur aux *Etudes philosophiques sur le christianisme.*

Je terminerai ces observations en signalant le point de vue étroit et faux sous lequel on envisage souvent les Juifs et les priviléges que Dieu a accordés à ce peuple. L'habitude d'entendre appeler cette nation *le peuple de Dieu,* a persuadé que Dieu avait concentré toute son affection sur lui et abandonné les autres nations : c'est une erreur; dans les grâces nombreuses que Dieu accordait au peuple juif il se proposait le salut de tous les peuples, cette intention de la Providence se fait remarquer dans toutes les circonstances de l'histoire du peuple juif.

Sa renommée répandit le bruit des prodiges par lesquels Dieu délivra son peuple de l'Égypte, le mit en possession de la terre promise. Les plaies d'Égypte, le passage de la mer Rouge, celui du Jourdain, la prise de Jéricho, la promulgation de la loi sur le Sinaï; toutes ces merveilles furent connues des nations voisines et même de celles qui étaient éloignées, réveillèrent en elles la pensée du vrai Dieu, qui commençait à s'affaiblir, leur prouvèrent la protection spéciale de Dieu sur ce peuple et le choix qu'il avait fait de lui pour être le dépositaire des promesses, des titres et des espérances de l'humanité [1].

« Le peuple gardien des annales du genre humain a été placé dans » la Palestine sur les bords du Jourdain et de la Méditerrannée au » centre précis des trois continents anciennement habités. Les » Africains ne pouvaient sortir de Suez, leur unique passage entre la » mer Rouge et la Méditerrannée, pour entrer en Arabie sans arriver » en Palestine. Les Arabes au sortir de leurs déserts rencontraient » le Jourdain. Les Européens en terminant leurs plus longues » courses sur la Méditerrannée arrivaient dans la grande Asie au » bord de la Palestine. Les Perses et les Orientaux ne pouvaient » passer l'Euphrate et visiter les provinces d'Occident et du midi, » sans arriver vers la Syrie et la Palestine. Le lieu du dépôt était » accessible à tout l'univers : mais le peuple qui en était chargé n'a » été montré qu'avec réserve et au temps convenable. Il était utile » que les dépositaires tinssent à un lieu jusqu'à la naissance du » Messie, il était nécessaire qu'il y eût une clôture et des précautions » pour assurer le dépôt, pour empêcher les étrangers d'en dissiper

[1] Brunati, dissertation; Voi. *Annales de philosophie chrétienne,* t. x, p. 175 3e série).

» les actes, pour prévenir les écarts et la mauvaise conduite du dé-
» positaire et son mélange avec les étrangers. Tel était le but de la
» loi ancienne et des règlements sévères et minutieux auxquels elle
» assujettissait ses sujets. Cette économie a subsisté jusqu'aux ap-
» proches de l'accomplissement des promesses. Alors les Juifs déjà
» connus par plusieurs traits de la protection de Dieu et même
» redoutés par cette raison des Égyptiens, des Syriens, des Baby-
» loniens, se mirent en liaison avec d'autres peuples[1]. Ce fut
» pour répandre chez les nations infidèles ou pour y réveiller le sou-
» venir de la connaissance du libérateur futur que Dieu permit la
» dispersion et le long séjour des dix tribus parmi les Assyriens, la
» captivité des deux autres tribus fidèles parmi les Babyloniens. Ce
» ne fut pas sans un dessein marqué de la Providence que les Juifs,
» auparavant resserés dans leur patrie, sous Alexandre et ses suc-
» cesseurs, se dispersèrent dans presque toutes les contrées de l'O-
» rient et pénétrèrent jusque dans l'Inde ou la Chine : ils rappelèrent
» ces peuples à la connaissance du vrai Dieu et les préparèrent à rece-
» voir la lumière de l'Evangile. Pour assurer et rendre incontestables
» l'antiquité et l'authenticité des prophéties et des livres saints, Dieu
» inspira à un roi païen, à Ptolémée Philadelphe la volonté de faire
» traduire ces Écritures en Grec et de les placer dans sa bibliothèque
» à Alexandrie. Cette traduction des livres saints se trouvant entre les
» mains des nations païennes, il devenait par là impossible aux Juifs
» d'altérer l'Ancien Testament et d'en effacer ce qui concernait le
» Messie. Cette version de l'Ancien Testament faite dans la langue la
» plus vulgaire et la plus générale de l'Orient ouvrit à une infinité
» des peuples la connaissance et l'intelligence des livres saints. Les
» prophéties concernant le Messie sont donc incontestablement an-
» térieures à l'Evangile. Non-seulement leur existence, mais leur
» publicité ont précédé de plusieurs siècles les événements qui en
» sont l'objet[2]. »

« Les peuples sont donc avertis, les promesses d'un événement
» qui les intéresse sont donc entre les mains des Juifs. On peut
» les consulter; et rien ne fut plus propre à prouver l'Evangile
» que la facilité de comparer la parole de vie dont les apôtres
» étaient porteurs avec les promesses dont les Juifs étaient les dé-
» positaires : si le dépôt demeura sédentaire avec le gros de la
» nation jusqu'à la prédication du Messie descendu d'Abraham,

[1] Pluche, *Préparation évangélique*, dans *Spect. de la nat.*, t. VIII, p. 138, 226.
[2] M. Gaume, *Cathéchisme de persévérance*, 49e leçon, t. II, p. 392.

un père qui a de la piété, est de voir ses enfants pervertis au point d'être la honte de leur famille, et plus encore de faire naître la pensée que ce n'est pas seulement la faute des parents, mais la volonté de Dieu qui a permis un tel crime.

Mahomet était *Arabe*, et c'est en Arabie que la plus monstrueuse des impostures acquit toute sa puissance, jusqu'à ce que, semblable à une peste née dans l'enfer et sortie du fond de l'abîme, elle se fût établie dans les plus belles contrées de la terre, pour en faire un désert. Les provinces orientales et méridionales de l'empire, couvertes d'Arabes, furent réduites à une condition que leurs habitants devaient, à quelques égards, trouver pire que les déserts de l'Arabie. Elle était pire, parce qu'ils avaient connu de meilleurs temps, et parce qu'ils devenaient les esclaves des Arabes et non de tribus rivales, sauvages et indépendantes, comme eux-mêmes, avec qui ils pussent combattre à égalité. Ces guerriers, fiers et courageux, conservèrent leur nature primitive pendant plusieurs générations : ils restèrent une race distincte. Ils étaient maîtres et leurs sujets esclaves, dans toutes les régions méridionales, et ce ne fut que lorsqu'ils combattirent les hommes encore plus courageux du Nord, des races slaves et teutoniques, qu'ils furent définitivement repoussés et réduits à commander, dans les plus doux climats de l'Asie, les races efféminées du midi de l'Europe.

C'est comme *Sarazins* que les Mahométans furent d'abord connus dans la chrétienté, prétendant par ce titre être issus de l'Eglise d'Orient comme de celle d'Occident. Beaucoup d'écrivains ont regardé leurs invasions comme le châtiment des *Gnostiques* et des autres spirituelles abominations, inconnues jusque-là, qui ne tendaient à rien moins qu'à anéantir l'Eglise d'Orient. L'origine de ce nom de *Sarazin* a été très-discutée. M. *Forster* s'accorde avec ceux qui veulent le faire dériver de *Sara* par *Esau*, et il donne à l'appui de son opinion beaucoup de raisons nouvelles et convaincantes. Il était indispensable d'en trouver de telles, parce qu'un grand nombre de savants ont rejeté cette origine comme absurde : *Pocock* la regarde comme justement condamnée, *Gibbon* la considère comme une étymologie ridicule ; *Assemani* la rejette également parce qu'il n'y a pas d'Arabe qui prétende descendre de *Sara*, mais bien d'*Agar* et d'*Ismaël*. Mais M. *Forster* s'applique à démontrer que chez les deux premiers auteurs, ces assertions ne sont appuyées par aucune raison valable, et que les arguments du troisième sont ou insuffisants, ou faciles à combattre. Il paraît que *Ptolémée*, au lieu d'un peuple *Sa-*

razin, en indique trois en Arabie. D'abord les habitants de *Saracena*, pays correspondant à peu près au *désert de Shur* et situé entre le *Sinaï* et le *mont Cassius*, entre l'Idumée et l'Egypte ; secondement, les *Sarazins* de l'intérieur, placés près des *Nabathéens* de l'Arabie Pétrée, qui sont les *Sarazins* d'Etienne de Bysance, dont la capitale *Saraca* est située à l'est de *Nabathœa* ; et troisièmement les *Saritæ* de Ptolémée, habitant une autre *Saraca*, plus au sud, et dans le voisinage du *mont Climax*.

La question n'est pas de savoir si les *Sarazins* descendent de *Sara*, mais si leur nom vient de celui de *Sara* : ce nom de *Sarazin* étant employé vers le 7ᵉ siècle pour désigner les hordes envahissantes des Arabes. *D'Anville* remarque que, de la manière dont *Procope* parle des *Sarazins*, il doit s'appliquer aux habitants de la région tout entière comprise entre le *golfe Persique* et le *golfe Arabique*, mais un écrivain juif des premiers siècles dit : « Maintenant les Arabes dont » il est question dans ce livre sont ceux qui faisaient leur demeure » dans la contrée de *Sara*, jusqu'à *Hegiaz* et les lieux voisins, et ils » étaient très-nombreux et en grand renom. » Et on voit plus loin, dans le même auteur, qu'au-delà de l'*Idumée* de Judée était la montagne de *Sara*. « Bientôt Judas marcha à travers le pays des *Iduméens*, vers la montagne de *Sara*. » Le traducteur de cet ouvrage, le doyen *Cotton*, pense que cette *montagne de Sara* doit être la continuation de cette chaîne qui, dans l'Ecriture, est appelée le *Mont Séir*, et il est indifférent que le peuple ait pris son nom du pays, ou que le peuple et le pays l'aient pris tous deux de *Sara*. Mais il est évident que le nom de *Sara* est est l'étymologie du nom de *Sarazin* et c'est le seul point qu'il s'agisse de décider. *Eusèbe*, encore, mentionne les *Sarazins* comme occupant l'espace situé à l'est de la grande chaîne du *mont Sinaï*, le long de la frontière sud de la *Judée* à la frontière d'*Egypte*, et c'est là qu'au milieu des montagnes de l'*Arabie* les chrétiens trouvèrent un refuge durant la persécution de *Décius*. Le professeur *Robinson* démontre que le même peuple appelé indifféremment *Sarazin*, *Ismaélite* et *Nabathéen* se retrouvait dans ce pays pendant le 4ᵉ et le 6ᵉ siècle. Les *Arabes*, usurpateurs de l'empire, doivent avoir traversé le pays des *Sarazins* pour entrer en Egypte, et par conséquent on leur aura donné le nom de *Sarazins*, quoiqu'ils viassent de régions plus éloignées. Ce pays fut dans l'origine celui des *Amalécites*, les plus formidables ennemis d'*Ismaël*. De là vient cette expression de *Théophanes* sur la première irruption des *Sarazins* : « *Amalek*, du fond du désert, a été suscité

» pour nous châtier, nous le peuple du Christ. » Soit que les *Sarazins* fussent nommés *Amalek* par les Grecs, comme étant réellement le même peuple, nommé d'abord *Amalek* et ensuite *Sarazins*, soit qu'ils fussent ainsi nommés comme venant des mêmes pays occupés d'abord par les *Amalécites*, ou bien qu'ils le fussent comme les ennemis les plus formidables de l'Eglise, ainsi qu'*Amalec* l'était des enfants d'*Israël*, dans tous les cas, le fait reste le même, c'est que ces hordes effrayantes ont reçu leur nom de Sara. « Et comme » *Amalec* a été le premier des peuples, ce nom signifie *peuple qui dé-* » *vore ou détruit*[1]. » Ainsi *Sarazin*, de *Sara*, signifie un peuple dominateur : chaque despote traitant tous les autres comme ses esclaves.

Le nom de *Sara* ne doit pas être confondu avec *Shur* ou *Seir*, la plus sauvage des montagnes d'*Edom*, qui a une racine différente, signifiant *force* ou *puissance*. C'est de là que *Jacob* reçut le nom d'*Israël* : « Parce que tu as été *fort* (dit l'ange) contre Dieu et contre » les hommes, et tu l'as *emporté*. » Les *Amalécites* étaient les premiers des guerriers parmi les nations, et « comme ennemis d'*Israël*, » étaient voués à la destruction[2]. » Ils furent à peu près exterminés du temps de *Saül* et par celui-ci, et pendant les guerres de *David* et des autres rois de *Juda* : ceux qui restaient furent poussés vers le midi, et leur nom fut oublié. Mais M. *Forster* avance que les trois tribus des *Sarazins* leur doivent leur origine, héritèrent de la même valeur, sous le nom d'*Homérites*, conquirent une grande partie de l'Arabie Heureuse, et fondèrent le royaume des *Homérites* qui devint si célèbre dans les annales de la Grèce et de Rome. Ainsi le pouvoir et la supériorité d'*Amalek* furent transmis aux *Sarazins* et aux *Homérites*, mais les premiers étant les plus rapprochés et les mieux connus donnèrent leur nom à la horde d'Arabes qui constituait la force principale de l'armée mahométane ; et pour confirmer ces deux points nous voyons que *Marcien*, dans sa *Géographie*, assigne des lieux très vastes et très reculés aux tribus des *Sarazins*, et que dans les armées de *Justinien*, les Arabes auxiliaires sont désignés sous le nom de *cavaliers sarazins de la tribu de Thamud*.

Une question d'un intérêt encore plus grand pour celui qui étudie la Bible, concerne les preuves par lesquelles on tâche de déterminer la situation de la terre de *Hus*, le pays de *Job*, et la position qu'y occupait ce saint personnage, soit comme chef de tribu et gou-

[1] *Nomb.*, xxiv, 20.

[2] *Deuter.*, xxv, 17.

verneur d'un peuple, soit simplement comme chef de famille. La contrée de *Job* devait être placée près du désert et exposée aux attaques des *Sabéens* et des *Chaldéens*, parce que les *Sabéens* tombèrent sur les bœufs, que trois bandes de *Chaldéens* enlevèrent les chameaux, et qu'un vent du désert ébranla les quatre côtés de la maison, où ses fils donnaient un festin. Les amis de *Job* étaient, l'un *Suhite* et l'autre *Thémanite ;* par conséquent, ce pays devait être situé un peu au-delà des confins de l'Arabie, où s'élevaient *Suh* et *Théman*. M. *Forster* pense que la terre de *Hus* doit être placée dans cette région où Ptolémée place son *Asitæ*, bornée au nord-est par sa *Chaldœa* et au sud-ouest par sa *Saba*, demeure des Bédouins *Sabéens* de Cétura. Calmet a supposé que *Job* était le même que *Jobab*, un des rois d'*Edom*[1], qui habitait à *Dinhabah* dans l'*Ausitis* de l'Arabie Déserte, et que cette ville était la capitale du pays de *Hus*.

Nous apprenons dans le livre de *Job*, qu'il est appelé « grand et » illustre parmi les Orientaux[2]. » L'*Orient* signifiait l'*Arabie*, comme nous l'avons déjà fait observer, et nous apprenons en quoi consistait cette grandeur, par les propres paroles de *Job* : « Lorsque » j'allais prendre ma place à la porte de la ville, et qu'on me prépa» rait un siége dans la place publique, les jeunes gens me voyant, » se retiraient, et les vieillards se levant, se tenaient debout. Les » premiers cessaient de parler ; ils mettaient le doigt sur leur bou» che. Les grands s'imposaient silence, et leur langue demeurait » comme attachée à leur palais. L'oreille qui m'écoutait, me pro» clamait bienheureux et l'œil qui me voyait me rendait témoi» gnage : parce que j'avais délivré le pauvre qui criait, et l'orphelin » qui n'avait personne pour le secourir. Celui qui était près de périr » me comblait de bénédictions, et je remplissais de consolations le » cœur de la veuve. Je me suis revêtu de la justice, et elle me cou» vrait : mon jugement était pour moi comme une robe et un dia» dème[3]. »

Il résulte clairement de ce qui précède que *Job* habitait dans une grande ville, dont il était le gouverneur ou le roi, puisqu'il s'asseyait près de la porte, tandis que les premiers et les nobles se taisaient devant lui.

La *Dinhabah* de l'Ecriture, par un changement assez fréquent,

[1] *Genèse*, XXXVI, 33.
[2] Job, I, 3.
[3] Job, XXIX, 7.

serait devenue la *Thauba* de *Ptolémée*, située dans l'*Ausitis*, ou tout auprès, et serait la même que *Daihab*, comme *Dinhabah* est écrit dans la version syriaque, et *O'Daib*, dans d'*Anville* qui décide que c'est maintenant la ville principale des *Thémanites*, ou *Beni Témin* et l'on voit que *Jobab*, dans la Genèse, eut pour successeur *Husham*, de la terre de *Théman*.

Mais une autre coïncidence bien remarquable résulte encore de là, en ce que *Ptolémée* a fait de sa *Thauba* la capitale de ses *Aqubeni*, parce que ce mot n'est qu'une transposition de *Beni-Ayub*, fils de Job, et il est remplacé par un nom qui le rappelle dans nos cartes modernes de la presqu'île, par *Nebi Ayub*, ou « le *prophète Job* », nom d'une ville sur l'Euphrate, et par *Djebel Ayub*, ou le « *mont de Job* », qui est une cime élevée tout-à-fait au sud de la montagne de *Sohb*, dans l'*Hedjaz*.

Si *Job* s'élève à la dignité de chef d'un peuple, habitant une cité royale, on peut supposer que ses trois amis étaient chefs des tribus respectives des *Suhites*, des *Thémanites* et des *Naamathites*, et cela explique pourquoi ils étaient de différentes tribus et pourquoi on les nomme ; cela s'applique à un semblable détail donné sur *Elihu*, fils de *Barachel* le *Buzite*, et parent de *Ram*.

Nous croyons que l'on s'accorde généralement à reconnaître *Job* comme un descendant d'*Esaü* à la 4e génération. Les Arabes l'appellent *fils d'Anosh*, *fils de Basak*, *fils d'Ais* ou *Esaü*. Le D. *Kennicott* obtient le même résultat en plaçant *Eliphaz*, le Thémanite, à la 4e génération après *Esaü* : c'est-à-dire *Esaü*, *Eliphaz*, *Théman* et *Eliphaz* ; comme *Moïse* à la 5e après Jacob, c'est-à-dire *Jacob*, *Levi*, *Kohath*, *Amram* et *Moïse*, ce qui place *Moïse* une génération plus tard que *Job*. La seule difficulté qui résulte de ce calcul, c'est que, de l'aveu de tout le monde, *Job* n'est pas de la famille *choisie de Dieu*, et que pourtant Dieu le présente comme un exemple, non-seulement dans le livre même, mais dans les autres parties de l'Ancien et du Nouveau Testament ; et la teneur entière du livre concorde avec les autres livres de l'Ecriture. Nous ferons observer cependant, que puisque le *livre de Job* est écrit en *hébreu*, il doit nécessairement avoir été écrit d'abord par un *Israélite*, d'après des traditions qu'il aurait recueillies en Arabie, ou bien écrit en *arabe* et ensuite traduit en *hébreu*. La dernière supposition n'est pas admissible, parce que *Job*, plus d'une fois, parle de l'Ecriture comme lui étant connue à lui et à ses ennemis, et par conséquent connue en *Idumée*. Mais la première est la plus probable, et il l'est aussi que *Moïse* en est l'au-

teur, d'après des traditions qu'il aurait recueillies durant son séjour chez *Jéthro* dans le pays de *Madian*.

Tous ceux qui ont étudié le *livre de Job* savent qu'il y a entre lui et les ouvrages de Moïse des rapports et des différences qui rendent inadmissible toute autre hypothèse que celle-là, parce que le style et la forme nous rappellent la poésie de Moïse dans le *Deutéronome* et l'*Exode*, et la Foi, dans ses principaux dogmes, est la même. La religion dans le *livre de Job*, est purement et simplement celle des patriarches, telle que devait être celle du beau-père de *Moïse*, qui était un prêtre de *Madian*, et évidemment un adorateur du vrai Dieu.

Dans le temps d'Abraham, *Abimélech*, roi de *Gésar*, était un homme craignant Dieu, comme *Laban*, le *Syrien*, du temps de Jacob; et dans tous les temps, un grand nombre d'hommes qui n'étaient pas de la famille d'Israël, croyaient en un Dieu, qui n'était pourtant bien connu que de ceux à qui il s'était révélé, comme il l'avait fait pour *Israël*, par *Moïse* et les *prophètes*. Ce n'est cependant qu'aux siècles les plus reculés que nous pouvons nous attendre à retrouver quelques vestiges de la foi des patriarches, comme dans le *livre de Job*, parce que la tendance à la corruption, dans toutes les acceptions de ce mot, se montra, aussitôt que la simplicité, également dans le sens le plus étendu de l'expression, s'en éloigna [1].

Cela nous conduit à une partie du livre de M. *Forster*, encore plus frappante que les questions géographiques que nous venons d'examiner.

Nous voulons parler de la découverte de *poèmes* semblables pour le style, portant les mêmes traces d'antiquité, et exprimant la même Foi que les *livres de Job*, à l'autre extrémité de la Péninsule.

Ils sont écrits comme *Job* désirait que ses paroles pussent être écrites sur le roc avec une plume de fer; et ils déclarent qu'ils ont reçu des *Hébreux* la croyance à la *résurrection* et la *vérité* qu'ils connaissaient.

Que nos lecteurs ne permettent pas au doute de s'élever dans leur esprit quand ils entendront parler de ces faits, mais qu'ils examinent bien les preuves sur lesquelles ils s'appuyent. Il est étrange, il est vrai, que des caractères qui portent l'apparence de l'antiquité

[1] M. Forster ne fait pas assez attention que les tribus non orthodoxes profitaient aussi des révélations faites au peuple choisi, car celui-ci n'a jamais caché les communications qu'il avait reçues de Dieu ; il n'y avait pas de croyance ésotérique, ni de doctrine [illegible] obligatoire [illegible]. A. B.

la plus reculée puissent exister encore. Il est étrange qu'ils soient restés étrangers jusqu'à ce jour; plus étrange encore que ce soit à l'extrémité la plus éloignée de la presqu'île, près de notre nouvelle possession d'*Aden*, que ces inscriptions aient été retrouvées, et fassent reconnaître *Heber* comme la source d'où ils ont tiré ces lois excellentes et la vraie Foi! Que nos lecteurs suspendent leur jugement sur ces choses extraordinaires jusqu'à ce qu'ils aient sous les yeux l'exposé de tous les faits; nous voulons dire de tout ce qui en a été publié dans cet ouvrage.

Les découvertes que nous rapportons étaient inattendues pour M. *Forster*, et lui ont causé autant de surprise qu'elles pourront en causer à nos lecteurs, parce qu'elles eurent lieu tout à coup, pendant qu'il faisait des recherches d'une tout autre nature, et qu'elles furent effectuées par le moyen de coïncidences accidentelles, ainsi que le monde les appellerait, mais que M. *Forster*, avec plus de raison, attribue à la providence de Dieu, qui présente les faits qui sont précisément nécessaires à l'homme même, qui peut en faire usage, et dans le temps qu'il est bon qu'il les connaisse. Mais sur ce sujet, laissons parler M. Forster lui-même!

« Quand je commençai ces recherches entreprises dans le seul but de donner aux autres et à moi-même les lumières que je pourrais rassembler sur les récits *bibliques*, et de faire connaître par les traces encore existantes, toutes les preuves de la vérité de ces récits qui concernent le premier peuple de la terre, je ne pouvais guère prévoir que cette enquête conduirait à l'explication d'un *alphabet* inconnu et à la découverte d'un langage oublié. Cet alphabet, le *Musnad*, n'était connu de *Pococke* lui-même que par les rapports vagues et erronés des écrivains mahométans, et c'était la fameuse langue *Himyarite*, depuis si longtemps perdue, et dont la disparition totale fut déplorée par sir W. *Jones*, comme le grand abîme entre nous et les plus anciennes archives de l'humanité.

« Dans le progrès des connaissances, comme dans les événements de la vie, plus nous observons et nous réfléchissons, et plus nous comprenons combien nous devons à une puissance cachée et combien peu à la prévoyance des hommes. Cette réflexion se présente maintenant à mon esprit quand je me rappelle que c'est à la circonstance, en apparence si légère, d'avoir emporté un *Traité* séparé de *Schultens* avec une copie de sa *Collection historique*, que nous devons, par la permission de la Providence, les découvertes qui ont frappé mes regards encore si récemment, que je puis à peine croire qu'elles ont été faites et données au public. Cette réflexion est encore fortifiée par une autre circonstance, également en dehors de tout calcul humain et de toute prévision; ce fut l'interruption inévitable de mon travail sur l'Arabie; quand il approchait déjà

de sa conclusion, quelques années *avant* les découvertes de MM. *Wellsted*, *Cruttenden* et *Hulton*. Cela fut cause que ces découvertes eurent lieu sans que j'en eusse connaissance, au moment même où il devait en résulter le plus grand avantage. Ainsi, ce qui avait été perdu pour le monde pendant 3,000 ans, et pour les *Arabes* pendant tant de siècles, devait se trouver entre la première partie et la fin d'un ouvrage, qui semblait destiné à recueillir cette précieuse découverte, et par sa nature et par le concours de toutes les circonstances. Pour ceux qui ne connaissent que ce qu'ils sont convenus d'appeler une Providence générale, de telles coïncidences offrent pour eux peu d'intérêt. Mais il n'en est pas de même pour ceux qui voient, comme je le vois avec les preuves sur lesquelles je m'appuie, une Providence spéciale dans toutes les choses grandes et petites qui peuvent regarder les intérêts de l'homme immortel [1].

Les personnes dont il est question plus haut sont des officiers au service de la compagnie des Indes orientales, qui étaient chargés de surveiller la côte à l'ouest d'*Aden*. Dans ce service, auquel ils apportaient le zèle et l'intelligence qui caractérisent les officiers de la compagnie, ils trouvèrent un grand nombre d'inscriptions différentes, et les copièrent avec soin. Elles étaient gravées ou sur des rochers, ou sur l'entrée d'une porte de ville, ou dans d'autres places semblables. C'était en 1834, et ce fait fut annoncé en 1837, dans le *Journal de la Société royale de géographie*. Mais il ne fut connu de M. *Forster* que dans l'été de 1843. *Gésénius* et *Rœdiger*, et quelques autres orientalistes moins célèbres, avaient examiné les inscriptions sans le moindre succès ; *Rœdiger*, toutefois, devina l'intention du premier mot de la plus importante de ces inscriptions, et quoique ce fut une simple supposition, il se trouva qu'elle tombait juste, quant à ce seul mot. Nous disons le premier mot, non-seulement parce que le déchiffrement a prouvé l'ordre dans lequel les lignes doivent être lues, mais parce que *Rœdiger* et tous ceux qui ont l'habitude d'un semblable travail, savent au premier aspect dans quelle direction toute inscription doit être lue, bien qu'écrite dans un caractère inconnu, qu'ils voient pour la première fois. Car toutes les langues ont des lettres qui, comme nos B, C, D, E, etc., ont une face et un dos. Le lecteur procède dans le sens que lui présente ce qu'il pense être la face, et tout œil un peu exercé la distingue facilement. Où cette indication n'est pas sensible, il y en a une autre qui ne trompe jamais, savoir, l'irrégularité dans la terminaison des lignes. Le graveur *commence* sa ligne à un point déterminé, et *commence* chaque autre

[1] *Introduction*, p. VII, XXIV.

ligne pour correspondre avec la première; mais il ne peut pas faire qu'elles se terminent régulièrement. Une ligne sera ou plus remplie ou plus courte qu'une autre, ou bien un mot sera coupé ou dépassera la ligne. Nous n'aurions pas jugé à propos de nous étendre autant là-dessus, si nous ne savions que quelques personnes, malgré ces marques infaillibles du contraire, malgré les traductions de M. *Forster*, soutiennent encore que les *inscriptions* doivent être lues comme les langues européennes, de gauche à droite, et par conséquent, les rendent impossibles à déchiffrer.

La plus importante de ces *inscriptions*, qu'il faut lire de droite à gauche, est composée de dix lignes, et a été trouvée à *Hisn Ghorab*, dans l'*Hadramaut*, environ trois degrés au nord-est d'*Aden*, sur la côte occidentale de l'Arabie. Elle est profondément gravée sur la surface d'un rocher poli et solide. La grandeur, la beauté et la régularité des « caractères, dénotent dans l'exécution un soin » et une habileté tout à fait propres à défier les outrages du temps[1]. » « Ah! qu'ils m'accordent que mes paroles soient écrites, dit Job; » qu'elles soient gravées avec une plume de fer sur une lame de » plomb, ou pour toujours sur la pierre avec le ciseau! »

M. *Forster*, dans sa première tentative pour déchiffrer ces inscriptions, n'obtint pas plus de succès que les autres savants qui avaient échoué avant lui, et nous pensons que tous les essais devaient être infructueux jusqu'à ce qu'on se fût procuré la clef de la langue, comme il était arrivé pour les hiéroglyphes et les papyrus d'Egypte, avant qu'ils ne fussent compris à l'aide de la pierre de *Rosette*. Nous savons qu'il en a été de même pour les inscriptions du *mont Sinai*, quoiqu'elles n'aient pas été étudiées aussi longtemps, et sur ces différents points nous aurons encore quelque chose à rapporter, avant d'avoir terminé avec M. Forster.

C'est dans le *Traité de Schultens*, dont il a été question plus haut, que M. *Forster* a découvert cette clef qui lui manquait. Il y trouva *deux poèmes arabes*, traduits d'inscriptions de la plus haute antiquité par l'ordre d'*Abderrahman*, vice-roi de l'*Yemen*, entre le 4e et le 5e siècle de l'hégyre, ou de 660 à 670 de notre ère. Les originaux étaient par conséquent dans un caractère plus ancien que l'arabe, et probablement le plus ancien caractère de cette partie de l'Arabie; il paraissait encore connu alors, quoiqu'il ait été depuis complétement perdu.

[1] Tome II, 83.

Les deux *principales inscriptions* trouvées dans l'Hadramaut par MM. *Wellsted* et *Cruttenden* sont : l'une de 7 lignes, et l'autre de 10 ; et les poëmes arabes de *Schultens* sont également, l'un de 7 lignes et l'autre de 10. *Schultens* les décrit ainsi : « Poëmes très-anciens, trouvés dans l'Arabie Heureuse, sur les marbres des forteresses ruinées, le long du rivage de l'*Hadramaut*, près du comptoir d'*Aden*[1]. »

C'est à la même place que les Anglais ont trouvé leurs inscription ; et avec ces signes de conformité, M. *Forster* pouvait bien supposer que, dans les *poëmes arabes*, il avait la traduction de ces inscriptions et une clef des caractères inconnus dans lesquels elles étaient écrites. Il fut hors de doute, après un court examen, que cette présomption était fondée ; et ainsi encouragé, M. *Forster* a déchiffré chaque mot et chaque lettre, assigné l'emploi et la valeur des points, qui étaient très-importants, et a construit un *alphabet* et un *glossaire* de ce langage perdu depuis si long temps. Il a détaillé pas à pas la méthode dont il s'est servi, et, pour leur appréciation, nous renvoyons nos lecteurs à son ouvrage. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de leur transcrire les deux *inscriptions* afin qu'ils puissent juger des résultats. Voici celle de 10 lignes :

Inscription trouvée à *Hasan-Ghorab*, en Arabie, le 6 mai 1834, gravée sur une surface de roc poli, formant un des côtés de la terrasse.

« 1. Nous avons habité longtemps, vivant au milieu de l'abondance, dans les *sonanar* de ces spacieuses demeures. Notre condition était exempte de l'infortune et de l'adversité. Roulait au travers de notre canal

» 2. la mer, battant les murailles de notre forteresse, de ses vagues furieuses ; nos sources coulaient en cascades murmurantes ; au-dessus

» 3. des palmiers élevés : leurs gardiens plantaient des dattes sèches dans notre vallée fertile en dattiers ; ils semaient aussi le riz séché.

» 4. Nous avons chassé les chèvres sauvages et les jeunes lièvres avec des piéges et des trappes. Avec des appâts, nous attirions à nous les poissons.

» 5. Nous allions avec une démarche lente et fière, parés de vê-

[1] Carmina antiquissima in Arabiâ Felici inventa, super marmoribus arcium dirutarum, in tractis litoris Hadramauttani, propè emporium Aden.

» tements de soie brodés de toutes couleurs, et de longues robes
» d'un vert bigarré.

» 6. Sur nous régnaient des rois très-éloignés de toute bassesse
» et juges redoutables des méchants et des coupables; ils inscri-
» vaient, selon la doctrine d'*Héber*,

» 7. les bonnes actions écrites dans un livre que l'on conservait,
» et nous proclamions notre foi aux *miracles*, à la *résurrection* et
» au *retour du souffle de la vie dans les narines*.

» 8. Les brigands vinrent nous attaquer et voulurent nous faire
» violence, nous fîmes tous ensemble une sortie, nous et notre jeu-
» nesse généreuse, avec des lances droites et aiguës, nous précipi-
» tant en avant,

» 9. valeureux défenseurs de nos familles et de nos femmes, com-
» battant vaillamment sur des coursiers au long cou, de couleurs
» sombres, gris de fer, et d'un bais brillant,

» 10. frappant et blessant encore nos adversaires avec nos épées,
» jusqu'à ce que les poursuivant jusque chez eux, nous ayons con-
» quis et détruit ce rebut du genre humain. »

Plus bas, sur le même rocher, est gravé le chant de triomphe, *Sarash* et *Dzerah*, divisé par strophes, écrit de droite à gauche, et marqué avec des points [1].

C'est un événement très-important que la découverte, dans une région si éloignée, des *inscriptions* d'une antiquité si incontestable, qui se rapportent à la doctrine d'*Héber*. Il devient du plus haut intérêt de décider quelle peut être leur antiquité et de l'établir sans qu'on en puisse douter; mais nous voudrions trouver dans les ins-

[1] Nous donnons ici ce 2e poème que nous prenons dans le texte de M. Forster.

1. Nous avons vécu à l'aise dans ce château un long espace de temps
Et nous n'avions pas un désir si ce n'est pour le pays du *Seigneur de la vigne*;
2. Des centaines de chameaux revenaient près de nous, chaque jour au soir.
Leurs yeux étaient agréables à voir, dans le lieu de leur repos.
3. Et le nombre de nos brebis était double de celui de nos chameaux.
Semblables en beauté à de blanches colombes; et aussi la vache au pas lent.
4. Nous avons vécu dans ce château *sept années*
De bonne vie... Oh! qu'il est difficile de les décrire!
5. Ensuite vinrent des *années stériles et brûlantes* :
Quand une mauvaise année avait passé, d'autres vinrent lui succéder,
6. Et nous devînmes comme si nous n'avions jamais reçu un éclair de bien;
Tout mourut, et il ne resta ni pieds d'homme ni sabots de cheval.
7. C'est ainsi qu'il advient à celui qui ne rend pas grâce à Dieu.
Ses pas ne peuvent manquer d'être effacés de sa demeure.

criptions elles-mêmes des faits que l'on pût rattacher à d'autres points historiques que nous connaissions déjà, et nous n'avons pas encore obtenu ces preuves directes et certaines. Nous devons cependant en attendre, parce que M. *Forster* nous renvoie à une autre *inscription* qu'il a découverte sur un ancien tombeau et qui fait mention d'une ambassade *envoyée à Joseph* pour acheter du blé, ce qui donnerait une date très-éloignée à laquelle pourraient se rattacher les inscriptions. Comme le gouvernement anglais et celui des Indes-Orientales ont promis leur concours pour toutes les recherches faites dans ces provinces, nous ne doutons pas qu'on ne découvre encore d'autres inscriptions qui seront mises à la disposition de M. *Forster*, et qu'il ne nous communique bientôt des résultats favorables.

M. *Forster* conclut dès à présent, que ces inscriptions ne peuvent appartenir qu'à des temps très-reculés, environ 1000 ans après le déluge, peut-être même 500 ans après cet événement. Nous savons, par la visite de la *reine de Saba* à Salomon, et par d'autres faits analogues que le flot de la civilisation s'était porté beaucoup plus fortement et de meilleure heure vers le Nord que dans les autres contrées, et que, plus que partout ailleurs, elle y avait fait des proprès rapides. Nous ne serions donc pas surpris de voir se réaliser la plus téméraire des espérances de M. *Forster*, mais il faut en attendre le moment.

En même temps, quoique tout n'ait pas été fait, gardons-nous de déprécier ce que nous avons obtenu. Les résultats ne sont pas médiocres. La découverte de ce langage et de ces caractères oubliés depuis si longtemps a comblé une lacune que les philologues étaient hors d'état de remplir, et a établi un rapport entre l'*hébreu* et d'autres langues d'Orient dont tous les savants connaissaient l'existence depuis longtemps, sans pouvoir dire d'une manière précise où et quand elles avaient existé.

Le style de ces inscriptions est évidemment *arabe*, différant seulement par la simplicité et par quelques archaïsmes de l'arabe du *Koran*. Les racines et la structure fondamentale des deux langues sont les mêmes, et c'est au moyen de l'arabe que M. *Forster* a pu construire son *Alphabet* et son *Glossaire*. Mais la forme des caractères diffère entièrement de celle des caractères arabes, en ce qu'ils appartiennent à cette classe de lettres carrées ou lapidaires, dont le dessin est composé de lignes droites et d'angles, faits à la règle, et où les lignes courbes sont l'exception; tandis que l'arabe

appartient à la classe épistolaire dont les lettres sont de forme arrondie, avec peu de lignes droites. Ces lettres carrées se suivent régulièrement, les mots n'étant distingués les uns des autres que par des points; tandis que les lettres arabes sont disposées de manière à former des mots séparés entre eux par un étroit espace, qui suffit pour les distinguer. L'*éthiopien*, de l'autre côte du golfe arabique, a des traits communs avec l'*arabe*, comme *langue*, mais n'a aucune ressemblance, quant à la forme de ses lettres, avec les caractères arabes, et ces mêmes lettres en ont avec celles que l'on vient de découvrir. Les caractères *éthiopiens* ne sont pas, à proprement parler, des *lettres*; ce sont des syllabes, parce que leurs lettres sont comme les consonnes en *hébreu*; mais au lieu de remplacer les voyelles par des *points*, comme le font les Hébreux, ils changent la forme de la lettre *elle-même*, en y faisant quelque addition, comme nous pourrions le faire pour changer F en E, ou P en R, ou V en W. Or, l'alphabet *Himyarite* fournit le degré intermédiaire à ces anomalies de l'alphabet *éthiopien*, et nous donne aussi la forme primitive de quelques lettres éthiopiennes. Si nous osions avancer une telle assertion sans en fournir la preuve, ce qui est impossible quant à présent, nous dirions aussi que nous trouvons là la forme primitive de quelques-unes des lettres *grecques* qui ne dérivent pas immédiatement du *phénicien* ou de l'*hébreu*.

Mais ce n'est pas seulement comme découverte, et pour l'importance immédiate de ces inscriptions et leur propre valeur que nous apprécions l'*alphabet himyarite*, c'est aussi avec l'espoir qu'il servira de guide pour rechercher le trésor des anciennes connaissances que l'on sait exister, qui cependant ont défié jusqu'à ce jour tous les efforts de l'intelligence et de la science. Telles sont, par exemple, les *inscriptions du Mont Sinaï*, collection immense, publiée dans les actes de la *Société royale de littérature*, et soigneusement copiées par G. F. *Grey*. Esq. Nous avons lieu de penser que cette clef a été appliquée aux inscriptions du *Mont Sinaï*. Nous savons qu'elle les explique avec très-peu de difficultés, et que 150 environ ont été déchiffrées; qu'elles se rapportent aux stations des enfants d'*Israel* dans le désert, et selon toute apparence, qu'elles sont du temps même de *Moïse*. On doit remarquer que, dans un grand nombre de ces *inscriptions*, M. *Grey* a trouvé dessinée la figure d'un animal, ou une branche d'arbre, ou une figure humaine, alternativement avec l'écriture, de même que dans les inscriptions égyptiennes nous trouvons les descrip-

tions, non-seulement en paroles, mais accompagnées de la représentation de l'objet en question. L'accord des mots et des figures est un témoignage de la vérité de l'interprétation, et nous comprenons que l'explication des *inscriptions* du *Sinaï* soit confirmée par ce témoignage, lorsque, comme dans le nº 59, on parle du peuple frappé à coups de pieds comme un âne, et tout à côté la figure d'un animal qui, dans le rapport fait sur la même inscription faisant partie de la collection du Dr *Beer*, est reconnu pour être un âne. De même les bras de la rivière de Marah, les serpents, les cailles, les comparaisons du cheval et du chameau, en parlant des enfants d'Israël, sont accompagnées de la figure de l'animal ou de l'objet, dans la marge, pour les nos 71, 73, 83, 85, 87, 93, 127, 144, 145.

Ce n'est pas là le seul fruit que nous ayons droit d'attendre de l'heureuse application de cette même clef à quelques-unes des inscriptions d'Egypte, mais nous devons espérer que les inscriptions de cette contrée tout entière, soit *hébraiques*, *arabes* ou *cophtes*, sont unies entre elles par des rapports plus étroits que nous ne l'aurions jamais imaginé ou cru possible, avant cette découverte, et que la connaissance de ces temps primitifs confirmera au même degré la vérité de l'*Ecriture*. Dans les migrations d'*Abraham*, du pays d'*Ur*, en Chaldée, jusqu'à *Chanaan* en Egypte, nous ne voyons pas qu'il ait eu besoin d'un interprète, et il paraît être également compris par les enfants de Heth, par le roi de *Gérar* et par *Pharaon*. Mais nous trouvons ensuite des contradictions, telle que les deux noms imposés par *Jacob* et *Laban*, et surtout par le besoin que *Joseph* a d'un interprète pour parler à ses frères, aussi bien que dans le nom qu'il reçoit de *Pharaon*.

Nous espérons voir tous ces points éclaircis par M. *Forster*, et et nous sommes certains que personne n'est en état de le faire aussi bien que lui. Il ne serait pas juste non plus que personne le dépouillât de la moisson abondante due à ses labeurs, et dont il a, en quelque sorte, pris possession. Nous désirons vivement qu'il trouve la santé et la force d'accomplir, le plus promptement possible, une tâche commencée avec tant de succès. Le public la lui demande, l'Eglise la réclame, elle semble lui être offerte par la Providence, et puisse la bénédiction de Dieu être sur lui et sur l'ouvrage de ses mains!

(Extrait du nº d'Octobre 1845 du *Church of england quarterly review*).

Histoire Ecclésiastique.

QUELQUES ÉTUDES MONASTIQUES.

Est-ce bien le moment d'un pareil anachronisme? C'était déjà trop tard, il y a trois siècles, quand fut posée la question du catholicisme tout entier. Hier, on était à défendre le christianisme contre la philosophie. Aujourd'hui c'est la loi naturelle, la notion du droit, le bon sens et les axiômes les plus vulgaires qu'il faut sauver du naufrage. Est-ce bien le temps de revenir aux monastères?

Peut-être. Nous allons, si déjà nous n'y sommes, à une débâcle qui n'a d'analogue que l'invasion des barbares, la culbute de l'empire et de la société romaine. Que fit-on? Armé d'ontologie et de syllogisme, alla-t-on démontrer aux destructeurs le droit radical des vaincus, la possession imprescriptible des proscrits, les titres primordiaux du vieux monde mis à l'encan, à la criée des barbares? Ils eussent crié plus haut encore, raillant et se moquant. S'en prit-on de front à l'arianisme des conquérants? Et, avec les éloquentes apologies des orateurs chrétiens, entreprit-on directement de confondre le sectaire? Il y eut quelque chose de plus pressé : on bâtit des monastères.

La pensée fut unanime : les papes, les évêques, les conciles, les empereurs, les premiers chefs barbares qui courbèrent le front, leurs ducs et comtes, leurs fils et leurs filles, couvrirent soudainement, par toute l'Église, l'immensité des ruines de vastes et florissantes solitudes où bientôt s'élevèrent des cités et des peuples. Ce langage fut compris : un monastère, c'était l'Église en raccourci, la cité en miniature, le type palpable d'un monde nouveau. On vit et on fit ; et pour mille ans encore, la chose publique fut constituée.

Etudier cette famille, cette cité monastique, cette église du désert, n'est-ce pas une chose utile, pressante même, au moment où l'Eglise semble passer dans un autre hémisphère, la société se dissoudre, la famille se disperser.

Et quand il ne s'agirait que de bien savoir d'où viennent ce peuple souverain et ces institutions populaires qui effraient les uns, qui réjouissent les autres, serait-ce une étude oiseuse? Historiens aveugles, vous cherchez dans les nuages et les ombres les plus lointaines

les premières franchises de nos pères. Vous broyez vos éléments germaniques, galliques, romains, gallo-romains, et vous oubliez ce qui remplit ces temps premiers, les institutions chrétiennes. Vous faites à grands labeurs l'enquête des révolutions de la plus humble commune, et dans vos études et vos récits démocratiques, vous n'avéz pas de place encore pour les communautés qui ont enfanté vos communes, pour ces cénobites qui sont les premiers pères du peuple, pour ces abbés et ces moines qui ont fondé, affranchi les premiers, défendu jusqu'au bout ces villages et ces villes, leurs chartes, leurs péages, leurs foires, leurs routes, leurs usines, leurs chaumières et leur cimetière. Publicistes inconséquents, vous déclamez à la fois contre le monopole des castes nobiliaires et contre les priviléges du cloître et les exemptions abbatiales : ces abbayes étaient les palais du peuple, le donjon des plébéiens, la citadelle des franchises communales, le berceau de la démocratie légitime et chrétienne. Le dernier vilain, le plus souvent, portait une crosse qui valait un sceptre et pesait autant que la plus lourde épée ; et sous ce règne ou régime abbatial, il y avait, mille ans avant vos constitutions, un solennel suffrage, un droit d'élection à tous les degrés, un budget voté, contrôlé, rectifié ; et de l'assemblée capitulaire, ces choses passaient d'elles-mêmes sous le chêne du village, dans les halles de la cité. Il en fut ainsi jusqu'au moment où la commende armoriée, l'usurpation séculière, aux grands applaudissements des libres penseurs, tua la liberté des monastères et confisqua les franchises des communes.

Le peuple, sauf quelques abbayes princières qui s'étaient réservé de dispenser à leur guise et sans mesure les aumônes princières, le peuple régnait dans ces abbayes, s'y affranchissait, s'y anoblissait, y montait par tous les degrés de l'intelligence, de la puissance, de la sainteté jusqu'au faîte de la terre et du ciel. Il y régnait et s'y défendait énergiquement, se débattait jusqu'à l'agonie contre la commende, les intrus, les cadets, les neveux, les bâtards ! Il y vivait encore, plus seul que jamais, opprimé, dédaigné, quand, au nom du peuple, tout fut détruit. Chose incontestable, sauf le nom brillant du commendataire étranger qui promenait au loin la crosse de saint Benoît, de saint Bernard ou de saint Norbert, on ne rencontre presque plus dans les dernières générations monastiques que des noms roturiers, des vocations bourgeoises, des enfants du peuple.

Mais les richesses, les dîmes, la main-morte immense, l'énorme mense abbatiale : soit ! Et si, fouillant ces livres censitaires et ces

pouillers, il se trouvait qu'en général, c'était la charité publique constituée, dotée, foncière, propriétaire, non pas comme de nos jours, abandonnée aux ressources éventuelles et aux crises imprévues, mais enrichie contre tout événement et fortifiée pour faire face aux fléaux les plus exigeants ! Etait-ce une combinaison détestable ?

De quel droit d'ailleurs, économistes matériels, socialistes sans Dieu ou sans lois, docteurs de la jouissance et de la spéculation, de quel droit lancez-vous l'anathème contre le développement industriel, matériel, social de ces entreprises de nos pères ? Vous n'avez pas à nous demander compte de la règle ascétique ni des canons de l'Eglise. Cette ferme-modèle, si vous le voulez, sera pour vous d'autant plus méritoire, d'autant plus digne d'attention qu'elle a eu plus d'opulence, plus d'industrie, plus de fécondité ! C'est la solution du problème qui vous tient en échec. Vérifiez les termes, approfondissez les déductions, contrôlez chaque formule, vous le pouvez. Mais conspuer l'opération parce que le résultat économique fut prodigieux, vous n'en avez pas le droit.

N'y eut-il que le vœu, c'est à jamais répudiable. — Le vœu était la clef de voûte de l'édifice, la consécration de l'œuvre, sa sauvegarde évangélique, et de plus, devant les hommes, pour le peuple, au tribunal du philosophe et de l'économiste, une garantie qu'il eût fallu inventer, si l'Eglise ne l'eût créée dès l'origine. Pour que les abbayes fussent la chose publique, il fallait en bannir la propriété, autrement exproprier l'individu tout entier. Or, le triple vœu déversait au giron de l'Eglise et dans le sein du peuple, tout ce qu'avait le moine, biens de la terre, biens du corps, biens de l'intelligence. Dès lors on pouvait lui confier les aumônes généreuses, les restitutions honteuses, les biens mal et violemment acquis de la féodalité, les legs des croisés, les héritages des orphelins et des veuves délaissées. Certes, c'était un immense danger, un péril presque inévitable, l'homme étant donné tel qu'il est ; on courait des chances de cupidité, de malversation, de détournement, mais moins avec le vœu qu'en toute autre combinaison. Fouillez dans vos théories et vos expériences, nous vous défions de trouver une raison sociale plus imposante, plus haute, plus sacrée que le vœu. Nous ne craignons pas d'en appeler à l'histoire. Ecoutez-nous.

Enfin, comme étude vraiment monastique, il s'agit de savoir par où commencèrent et comment ont fini les monastères. Etait-ce à l'origine, selon l'opinion banale, seulement une école de mélancoliques rêveurs, un refuge des incompris, un asile des embarrassants

et des embarrassés du monde? Il peut y avoir méprise fondamentale dans cette appréciation des plus tolérants et des moins prévenus. Et quand ont succombé ces prétendus hospices de l'intelligence et du cœur, était-ce par le vice de l'institution elle-même ou par la coalition de toutes les puissances contre elle? Le procès vaut la peine d'être instruit encore une fois.

Nous voulons donner jour et corps à ces idées en étudiant quelques-unes des grandes abbayes, dans leurs archives authentiques et originales, Les faits et les documents abondent. Ils remplissent, et peut-être seuls expliquent l'histoire des derniers temps, bien que depuis nombre d'années on n'en tienne plus compte. Quelques rares antiquaires, s'il en est encore à l'heure qu'il est, surmontent seuls leur impatience pour remuer ces pièces amoncelées dans les dépôts d'archives; heureux quand ils peuvent détacher de ces langes de momies une date, un sceau, une charte de tiers-état; et encore, que faire des paperasses monacales qui ne remontent pas au 12e siècle?

Quant aux historiens, dispensés de descendre si bas, ils ont laissé les morts ensevelir les morts. Ils avaient assez à se tenir au haut de la lice, entre les illustres capitaines et les grandes puissances, à redire un perpétuel thème recopié par une sorte de stéréotypie au moins monotone. Il serait temps d'interroger les documents en nature, avant qu'ils n'aient entièrement disparu, ne fût-ce que pour vérifier les dates et rajeunir la couleur topographique. C'est de l'histoire locale, et en même temps générale.

Quelque part que l'on entre dans une grande abbaye, on retrouve l'horizon d'une commune patrie, et les mêmes souvenirs de famille. Aussi nous n'hésitons pas à parler d'abord d'une abbaye étrangère; nous serons plus indépendants, et quel pays mérite mieux d'être le théâtre d'une étude monastique que la Belgique, qui doit à des abbayes son peuple, son sol, sa liberté, ses traditions, et ce qui comprend tout, sa foi?

Afflighem fut d'ailleurs l'Abbaye-Reine; son abbé avait le premier rang, aux états de Brabant, en tête de la noblesse flamande et en avant de ces communes brabançonnes dont nous connaissons les fières allures. Ce fut la plus populaire, la plus industrielle, la plus littéraire, la plus opulente, et encore, de l'aveu de tous, l'une des plus régulières, jusqu'aux derniers temps, depuis le jour où saint Bernard la visitant disait que s'il avait vu des hommes ailleurs, ici il voyait des anges.

Surtout éminemment nationale, c'était le Saint-Denys de la Belgique; les princes et les princesses y vivaient et y mouraient ; c'est là qu'Adélaïde d'Angleterre brodait de ses mains et léguait en mourant l'étendard national, qu'avant d'aller en guerre les seigneurs d'Aske, au nom des ducs de Brabant, venaient recevoir avec la bénédiction de l'abbé, sous le porche de l'Eglise de Saint-Pierre. C'était là encore que se gardait le char de Brabant qui, attelé de quatre bœufs fournis par l'Abbaye, promenaient le drapeau ducal, dans les grandes fêtes du peuple, à travers les cités et les bourgades. La grande existence d'Afflighem, son hospitalité patriarchale et fameuse, les écoles de Bornhem, de Wavre, d'Afflighem, qui élevèrent la fleur de la noblesse flamande et formèrent le clergé belge; ses chartes de franchise, les plus anciennes du pays; la précoce création de ses échevins; ses prieurés et ses domaines du Rhin à l'Océan et jusqu'au delà de la Manche; sa place dans la confédération des cent quinze abbayes de Bursfeld; une affiliation de mutuels suffrages à la vie et à la mort avec soixante-dix autres monastères de tous les ordres, la création d'une congrégation belge à l'instar de Saint-Vanne et de Saint-Maur : c'est, il nous semble, assez de titres pour qu'un résumé de ses annales, une revue de ses archives, soit supportée aujourd'hui comme hier, en France comme en Belgique.

L'ABBAYE D'AFFLIGHEM.

CHAPITRE PREMIER. — ORIGINE.

Dieu aime à préluder de loin à toutes ses œuvres et à députer devant lui comme des précurseurs qui annoncent sa venue. Les saints surtout ont le privilége d'être ces anges ambassadeurs et si le temps n'a pas trop effacé la trace de leurs pas, il est rare qu'on ne rencontre des vestiges de leurs pieds, partout où Dieu plus tard s'arrête lui-même et dresse ses tabernacles. Ces lointaines préparations, que l'histoire ne peut tout-à-fait négliger, se rencontrent dans les origines d'Afflighem.

Selon de vagues traditions qu'il est aussi difficile de nier que de vérifier, dès le 7e siècle, saint Amand, l'apôtre des Flandres, a passé là. Cent ans plus tard saint Willibrord se rend du fond de la Frise aux rives de l'Escaut pour bâtir le premier oratoire d'Anvers avec des missionnaires venus du côté d'Afflighem. Il y a encore d'autres traces d'un apostolat de saint Ursmer, descendu des Ar-

dennes. Enfin sur ces souvenirs confus plane un récit populaire encore plus douteux. Dans cette solitude devenue un repaire de brigands, il y aurait eu d'abord un autel béni, une psalmodie perpétuelle, des chants de moines contemplatifs ; l'un d'eux méditant, un jour, ces paroles : *Mille ans sont à toi comme un jour d'hier*, vit s'envoler devant lui un bel oiseau mélodieux ; il le suivit par les cloîtres, par les allées, par la forêt, toujours entraîné et ravi à sa beauté, à sa mélodie sans fin. Trois cents ans passèrent et l'oiseau, muet enfin, disparut. Revenu sur ses pas, le moine trouva un nouvel Afflighem. C'est celui dont nous esquissons rapidement la première période historique.

Elle commence en l'année 1075, sous le pontificat du grand saint Grégoire VII. Trois de ses plus dévoués champions prennent part à l'œuvre nouvelle : saint Annon de Cologne, le bienheureux Odon de Cambrai, Raoul de Saint-Vanne. Un disciple de Raoul, moine de Saint-Airi de Verdun, doublement retrempé dans la réforme de saint Richard, est le premier abbé d'Afflighem ; il est élu par les sept premiers fondateurs, après quatorze ans de préparation, qui sont comme le noviciat de son abbaye. Il fonde lui-même sept colonies de l'Océan au Rhin, il forme plus de cent trente disciples, dont trois sont abbés d'autres monastères ; il passe trente-sept ans à Afflighem, gouverne pendant sept lustres et meurt vers l'année jubilaire de sa profession. Au seul tracé de ces premières lignes rigoureusement historiques, on entrevoit la fermeté d'un plan du suprême architecte ; sa main tient le compas d'or et dispose tout avec nombre, poids et mesure : il trouvait alors des volontés d'hommes taillées et dociles comme des pierres vives, il en pouvait bâtir à l'aise ses basiliques et ses monastères.

Sur les exhortations de saint Grégoire VII, il se faisait partout, à la fin du 11e siècle des prédications extraordinaires pour exciter le peuple chrétien à la pénitence afin d'obtenir la liberté de l'Église par l'affranchissement des âmes. Du monastère de Saint-Pierre de Gand, il vint, en 1075, dans la ville d'Alost « un moine nommé » Wédéric, qui par mandement de l'autorite apostolique, parcourait » les Flandres et le Brabant et y semait la parole de Dieu [1].

[1] Mabillon, le *Gallia christiana*, van Gettel, et presque tous les historiens français ou belges, reportent les premiers événements d'Afflighem à l'an 1084; trompés peut-être par les dates inexactes et les éditions fautives de Sigebert de Gembloux et d'Albéric des Trois-Fontaines. Voy. Mabillon, *Annales*, t. v, p. 195; *Gall. christ. nova*, t. v, p. 35 ; van Gettel, *Hist. sacr. et prof.*, *Archiep. Mechlin.* t. II, p. 174.— C'est une erreur qu'un fait suffit pour certifier. Les fondateurs d'Afflighem allèrent

L'un de ses sermons toucha de componction six chevaliers. Gérard dit le Noir, très-fameux par ses faits d'armes, Gildulf, Titbald, Emelin, Harger et Wulbodon laissent là tous leurs biens mal acquis; pauvres, ils se mettent à l'école du Maître des pauvres et demeurent trois mois avec Wédéric « vivant d'aumônes, à la porte de leurs châteaux, en présence de leurs proches.» Voulant encore mener une vie plus parfaite, ils demandèrent au moine ce qu'ils avaient à faire..

« En ce temps-là, vaquait au devoir pastoral en l'Eglise de Cologne, le seigneur Annon, zélé pour toute religion, illustre en œuvre et en renommée devant Dieu et les hommes. C'est à lui que Wédéric adressa ses enfants, leur recommandant de lui obéir en tout.

» Ceux-ci donc allant sans délai à Cologne, arrivèrent à l'évêque, lui confessèrent leurs péchés et lui demandèrent le remède de la pénitence.

» Retournez, leur dit-il, à l'endroit de vos méfaits, et par une volontaire affliction, baillez à Dieu le lieu que vous avez souillé par le brigandage.

« Donc en grande hâte ils reviennent au sol natal et s'y rassemblent, la veille des saints apôtres Pierre et Paul, en un lieu désert, nommé Affilighem, n'ayant que trois pains et la moitié d'un fromage, trouvés en mendiant, une petite coupe de seigle et quelques ferrailles pour cultiver la terre.

« Ils entreprirent d'abord, selon leur pouvoir, de bâtir un petit oratoire; ensuite une maison pour les pauvres et une autre pour les hôtes qui passeraient, puis pour eux un abri de cabane. » Entre cette hôtellerie, cet hospice et à la porte de l'oratoire, s'élevait à l'angle du cloître, une grande statue de la Vierge, rudement taillée sur un bloc tiré du sol; c'est le palladium de l'abbaye, l'image séculaire et nationale qui subsistera toujours, prenant sa part aux destinées du monastère et de l'abbaye. C'est aux pieds de leur bonne Dame que ces hommes forts et librement captifs trouvent la vertu qui les soutient dans les combats de Dieu, bien plus rudes que les batailles du siècle.

Affilighem eut dès l'origine trois pierres fondamentales et jus-

trouver saint Annon de Cologne, qui mourut en 1074. Ce fait, et tous ceux que nous racontons, sont doctement exposés par le dernier prévôt d'Affilighem, dom Bede Régaut, qui a consacré plus de quarante ans de sa vie à recueillir, recopier et contrôler les matériaux dont il a composé son *Hafflighemum illustratum*, mss. conservé par les nouveaux bénédictins d'Affilighem à Termonde.

qu'au bout conserva trois grands priviléges : la prière sans interruption, l'hospitalité sans exception, l'aumône sans mesure.

Cependan l'un des six fit défection, Wulbodon, le dernier nommé : deux convertis le remplacèrent : l'un de noble race, mais voleur ; l'autre, homicide ; ils ne furent que sept jusqu'à la septième année.

De 1183 à 1185, le nombre s'augmenta jusqu'à 12 ; on résolut de recourir, pour un établissement définitif, à l'autorité de l'Eglise et du siècle. Un clerc anglais, bénéficié de l'endroit, cède son droit de provision. L'Ordinaire, Gérard de Cambrai, approuve la fondation. Le métropolitain confirme. Le siége apostolique bénit l'œuvre et ses envoyés venus jusqu'à Rome. L'empereur Henri IV, se trouvant sur la route, appose à son tour sa sanction de suzerain. Déjà le titre allodial avait été cédé par le seigneur d'Aske, et transféré, selon toutes les formes, en vertu d'un diplôme, par la comtesse de Louvain, Adélaïde, et ses deux fils, Henri et Godefroi. On alla jusqu'à Lobbes pour se dégager, par un hommage, de tout ce que pouvait avoir à réclamer saint Ursmer, comme ayant jadis prêché dans ce pays et bâti des églises.

Ce n'était encore, pour le dire, que la charpente extérieure. Pour achever au dedans l'édifice, il semble que tous les bons anges soient venus de tous les points du ciel. Saint Amand, ou plutôt saint Grégoire VII, avait déjà envoyé Wédéric de Gand, et saint Annon, de Cologne. Le bienheureux Alard, premier abbé d'Anchin, détache de son abbaye naissante son prieur Rodolfe avec l'un de ses moines les plus fervents, qui apportent aux Solitaires la règle de saint Benoît et ses plus pures observances. L'abbé lui-même, la veille de l'Ascension 1185, donne l'habit à plusieurs pour la première fois.

Un moine récemment sorti de Saint-Alery de Verdun, exilé avec son abbé et tous ses frères pour avoir confessé la liberté de l'Eglise, vint se réfugier à Affligem en ce même jour de l'Ascension. Les moines d'Anchin s'étant retirés peu après, cet exilé, nommé Fulgentius, continua leur œuvre, et introduisit parmi les frères les coutumes que saint Richard avait empruntées à Cluny. Or en 1188, en la fête de la Toussaint, il s'éleva un cri de tous les frères : « Que, sans un père, ils ne pouvaient rien, et qu'un troupeau ne » pouvait vivre sans un pasteur. » D'un consentement unanime, l'élection d'un abbé fut arrêtée pour la fête de saint Martin. Et cependant, prières et aumônes, veilles, flagellations et larmes, rien ne fut épargné, afin d'interpeller l'Esprit-Saint. Le jour venu, tous

d'une voix dirent : « C'est dom Fulgentius que Dieu destine à cet « office ; nous le choisissons pour Père ! » On se trouvait muni au besoin d'une confirmation de l'abbé de Saint-Vanne, qui avait reçu Fulgence à profession : malgré ses résistances, il fut porté à l'autel, et de là, selon les règles, au siége abbatial.

Selon ce code unique, qui régissait presque tous les monastères de l'Occident, l'œuvre était consommée, la clef de voûte posée à l'édifice. Mais, outre ce titre du législateur et ces dons abondants que Dieu aime à dispenser aux hommes qu'il prend pour couronnement de ses œuvres, Fulgence méritait d'inaugurer la série des quarante-huit prélats d'Affighem.

Dès son arrivée, il avait paré un coup qui pouvait tout renverser. Trahie par le transfuge Wulbodon, qui surprit un moment l'Ordinaire, la communauté naissante reçut ordre de se dissoudre. Comme ils allaient se disperser, Fulgence les rallia, courut au métropolitain et sauva ses frères. Devenu abbé, il ne se borna pas à faire revenir l'évêque de Cambrai par une série d'actes réparateurs, confirmés par ses trois successeurs, Manassès, Odon, Burchard ; en 1105 il était à Rome, et obtenait d'un saint pape bénédictin, Pascal II, l'une de ces bulles qui donnent aux institutions de l'Eglise toute la solidité apostolique. Calixte III confirma le privilége en 1119. Appuyé sur cette pierre, Fulgence reprit son œuvre, et reporta jusqu'au faîte l'édification d'Affighem.

Il n'est pas sans intérêt d'en suivre le développement année par année. Dès l'origine, en 1190, Fulgence a rebâti l'hôtellerie et l'hospice : celui-ci est le refuge des pauvres, celle-là une maison des hôtes qui séjournent plus longtemps, et en particulier la cellule des chevaliers qui affluent autour de Gérard-le-Noir. C'est l'hospice des forts, bien plus que des invalides, et, si Dieu s'en réserve plusieurs, les élus ne sont pas toujours ceux que le monde dédaigne.

Fulgence reçoit, en 1192, Hérébrand de Herdersem, que saint Pierre, à la suite d'une vision, amène en habit de guerre, pennon déployé, entouré des siens jusqu'au grand autel, où, dépouillant son baudrier et ses armes, il se voue en serf perpétuel à Dieu et à son apôtre. Il fallut encore recevoir après lui ses cinq fils et ses petits-fils, et jusqu'à sa veuve, ses brus et ses petites-filles. Entre ses fils, Folcard, l'aîné, ne pensait d'abord qu'à hériter de tout le patrimoine ; Onulf avait juré d'aller en gehenne plutôt que de se faire moine. Leur tour vint, et ils furent suivis de leur grand-oncle Ingelbert, que la seule pensée de vivre comme un gueux irritait :

et pourtant il donna tout, sans réserve, à quatre pauvres chevaliers du voisinage, et, simple convers, prit plaisir à mener les ânes au moulin, à prendre sa pitance assis sur un sac, à laver les vêtements et les pieds de ses frères, à chercher, même dans les lieux les plus abjects, les plus humiliants offices.

En cette même année, vers la mi-septembre, trente jours après sa conversion, Hérébrand, déjà mûr pour le ciel, dit l'obituaire, passa le premier à une vie meilleure.

En 1192, la première colonie d'Afflighem, sous la conduite d'un chevalier récemment profès, Goswin, quitta Notre-Dame d'Afflighem pour aller garder sa châsse à la Basse-Wâvre. Depuis cinquante ans, des anges semblaient les attendre dans ces marais ; on y avait ouï des concerts célestes, au milieu de splendides illuminations, par les nuits les plus sombres : on crut même entendre une fois Notre-Dame disant : J'habiterai dans cette vallée. Sa présence miséricordieuse s'y manifestait par des conversions nombreuses ; chaque année les moines d'Afflighem s'y rendaient en pèlerinage, et chaque anniversaire était signalé par une nouvelle conquête entre les plus nobles chevaliers du pays.

En 1194, Henri de Louvain fait son dernier legs et confirme la possession de tous les biens. La bienheureuse Ida, mère de Godefroi de Bouillon, y ajouta l'un des plus chers aleux de la famille, la terre de Gennapes, que plusieurs ont cru le lieu natal de Godefroi.

En 1194, l'abbaye donne sa première charte de franchise, en érigeant le conseil des sept échevins de Hekelgem, qui, trois fois l'an, tiendront leurs plaids. C'est une garantie pour le maintien des franchises et des priviléges du convent, et l'un de ces nombreux actes monastiques trop oubliés, qui ont si puissamment contribué à la création des communes.

En 1095, Urbain II ouvre à Clermont les croisades, l'une des plus puissantes causes de la grandeur d'Afflighem.

Dès l'année suivante, un croisé, le comte Palatin, faisait déjà ses largesses, et son fils préparait aux portes de Trèves le berceau d'une nouvelle fille d'Afflighem, l'abbaye de Lachen.

En 1096, il advint à Gérard-le-Noir et à tous ses nobles chevaliers, prisonniers du Christ, de recevoir à l'hôtellerie leurs frères d'armes partant pour Jérusalem. Godefroi lui-même amena l'élite de son avant-garde. Il s'avança devant eux jusqu'à l'autel du saint apôtre Pierre, fléchit le genou et fit oblation, avec son frère Baudouin, de cinq menses de leur patrimoine : un courrier en porta le

contrat à leur frère Eustache qui s'empressa d'y souscrire, pressé par leur vénérable mère [1].

Ida vint souvent au monastère prier pour ses fils; elle s'y réserva même un quartier d'une nouvelle hôtellerie, ajoutée aux vastes offices de ce genre. Il fallait une place à nombre de pieuses dames, veuves, filles ou sœurs de croisés ou de moines. Afflighem s'appelait un autre paradis, qui rendait aux deux sexes l'innocence que tous deux avaient perdue au premier Eden.

L'abbé Fulgence créa, pour ces nouvelles sœurs, un refuge qui fut longtemps florissant; dès l'an 1092, il en confia le premier office à cette noble dame de Herdersem, dont toute la famille se trouvait en la servitude du Seigneur; Berthilde, fille d'un croisé, y fut amenée par son père; puis, par d'autres croisés, Gisla, Gerthrude, Emma, Frédésuinde, Mathilde, Alréide, Ertlinde. D'autres encore, parmi lesquelles Oda, de la famille des seigneurs de Gand, et dame d'Alost avec sa fille, la bienheureuse Ludgarde.

En 1096, l'abbé Fulgence donnait à cette nouvelle portion de ses enfants des règlements qu'il crut devoir, dans sa sagesse, emprunter au loin, quoique tirés de la règle de son monastère. Aux confins de la Bourgogne, le saint abbé de Cluny, Hugues, avait fondé à Marcigny, pour une œuvre semblable, un prieuré déjà si renommé que l'observance en fut transportée au Brabant, à l'hospice d'Afflighem d'abord, puis, en 1105, à l'abbaye de Forest. Le même institut passa apparemment à l'abbaye de Val-Fleuri, qui plus tard, entra dans l'ordre de Citeaux.

Cette dernière fondation remonte à l'an 1096 et à l'abbé Fulgence, qui lui donna son nom de Val-Fleuri, parce qu'il trouva, en jetant les fondements, la place de l'église couverte de fleurs.

En 1098, Monassès, évêque de Cambrai, concède l'église d'Asselle, importante donation qui compléta l'exemption du monastère, et lui donna, sur un vaste territoire, une juridiction qui suppléait, pour ces

[1] Il y a, ce nous semble, au *spicilége* de Dachery, une erreur typographique qui a surpris Mabillon. De pareilles autorités en peuvent entraîner beaucoup d'autres et rendre irréparable une première méprise inaperçue du *spicilége* (anc. édit., t. x, p. 605). Gérard-le-Noir est appelé *Godefridus cognomento Niger*. Et Mabillon reprend : *Afflighemum adiit*, *invitatu* Godefridi Nigri. Il faut nécessairement lire Gerardus *cognomento Niger*, — Gerardi *Nigri*. Il semble encore que dom Mabillon fait une autre confusion au même endroit en racontant la visite de Godefroi de Bouillon. Il lui donne pour cortége ses deux frères Baudouin et Eustache. Les titres diplomatiques encore subsistant prouvent qu'Eustache était ailleurs avec la comtesse Ida sa mère. Le début de la plus glorieuse guerre et de la plus belle des croisades mérite que les moindres détails en soient exactement recueillis. Aussi croyons-nous devoir citer l'anonyme d'Afflighem selon son texte restitué.

pays éloignés du siége épiscopal, à l'administration de l'Ordinaire.

En 1099, le domaine et l'apostolat d'Afflighem s'étendent du côté des Ardennes par la fondation de Fresne, due à la conversion d'un riche habitant de ces contrées, Anselme Adun, frère utérin de l'abbé Fulgence.

Le 12ᵉ siècle, ce siècle d'or de notre âge chrétien, s'ouvre à Affligem par l'une de ses plus belles créations. Robert Frison, comte de Flandres, l'un des principaux compagnons de Godefroi de Bouillon, se trouva investi dans Antioche par une armée de Sarrasins et dans le plus extrême péril. Il attribua à l'intervention de saint André sa délivrance, et une découverte inattendue qui ranima l'enthousiasme de tous les croisés. Un prêtre de Marseille, nommé Pierre, reçut avis de faire des fouilles dans une église de saint Pierre, on y trouva la lance de la passion du Christ. Exaltés par ce trophée, les croisés remportèrent une insigne victoire. Dans sa joie et sa reconnaissance, Robert Frison, ne pouvant attendre son retour, écrivit à la comtesse Clémence, qu'il avait fait vœu de bâtir, près de Bruges, un monastère en l'honneur de saint André. La comtesse en référa aussitôt à l'évêque de Tournay. Au retour de Robert, un acte de fondation fut dressé en faveur de l'abbaye d'Afflighem, qui fut ainsi dotée d'un nouveau prieuré et d'une troisième colonie.

L'année suivante donna naissance au prieuré de Bornhem, qui devint, à son tour, une filiation d'Afflighem.

De 1102 à 1104, on voit l'abbé Fulgence en grande sollicitude pour perfectionner le règlement intérieur du monastère, le cérémonial, les observances du chœur, le régime des prieurés et l'administration générale. Il visite les possessions et les colonies nouvelles. Il est consolé par l'édification que donne en Flandre la maison de Saint-André sous son premier abbé Ludolphe, et, dans le Brabant, Notre-Dame de Wavre. Là, comme à Fresne et à Genappes, il s'occupe de règlement civil, et probablement institue, ainsi qu'aux portes d'Afflighem, les échevins qui, jusqu'aux derniers siècles, tenaient encore leur *plaidois* sous le chêne de la Basse-Wavre.

En 1105, il porte ses règlements à Rome et en revient avec le privilége de Paschal II.

La confirmation apostolique fut, comme nous l'avons dit, un grand événement pour Afflighem. Le convent se crut obligé d'en consigner sa reconnaissance par une remarquable institution. Rassemblés capitulairement en présence de Dieu et de leur abbé, remémorant ensemble tout ce qui s'était fait depuis trente années, tous les moines

statuèrent unanimement, consignèrent par écrit, et scellèrent du sceau abbatial, adjurant même leurs plus reculés successeurs, savoir qu'à perpétuité serait accordée, chaque année, en aumônes aux pauvres, la dîme de tous les biens, sans aucune exception, du monastère.

En exécution de ce décret, une aumônerie fut instituée et persévéra sans interruption. Saint Louis en fait mention dans un diplôme et la recommande par la concession de quelques privilèges. Le dernier prévôt, Dom Dede, affirme que non seulement on donnait encore la dîme aux pauvres, mais que si l'on tenait compte de toutes les aumônes, la part des pauvres allait chaque année au-delà du 5e. Alors le revenu, diminué considérablement par la mense abbatiale prélevée pour l'archevêché de Malines, s'élevait encore à près de 100,000 florins. Que l'on se représente la somme totale et que l'on calcule ce qui a été donné par Afflighem au pauvre peuple pendant les 670 ans de sa durée, qu'on y ajoute les dons extraordinaires faits dans les années de disette ou de désastre tel qu'en 1740 où l'on vit jusqu'à six mille pauvres aux portes de l'Abbaye. Ajoutons qu'avec Afflighem rivalisaient de munificence toutes les autres abbayes des ordres de saint Benoit, de Citeaux, de saint Augustin, de saint Norbert et les chartreuses et les maisons du Carmel, et les couvents de saint Dominique et de saint François. Se pourrait-il qu'un tel ordre de choses ait appauvri un pays? ou ne serait-ce point une véritable organisation de la charité publique?

La suite des annales d'Afflighem amène un autre ordre de bienfaits.

En 1105 et 1106, Odon, abbé de Saint-Martin de Tournay, devenu évêque de Cambray, renouvela et augmenta les concessions de ses prédécesseurs. Pendant qu'il gouvernait son école de Tournay, plusieurs de ses disciples se rangèrent sous la houlette de l'abbé Fulgence : cette école était fameuse et attirait un grand concours d'étudiants. Odon avait sur eux un si grand prestige qu'ils ne se lassaient point de l'entendre jusqu'au milieu de la nuit. On voyait souvent le maître entouré de ses disciples sur le perron de N. D. de Tournay, enseignant, comme Pythagore, à la clarté des étoiles, les merveilles du monde visible et invisible. On peut compter parmi ces auditeurs infatigables quelques-uns des premiers moines d'Afflighem cités par leur science et leur sagesse, tel que Drogon, l'un des premiers écrivains d'Affligem, Hérimann, Philippe, Guillaume, Godescalque, Odon et Albert. Celui-ci, voyageant au loin pour s'instruire,

termina, en 1105, ses doctes pérégrinations dans une cellule d'Afflighem. Odon, l'homonyme du savant évêque de Cambray, en était aimé comme un frère et respecté comme un juge, à qui le maître de Tournay soumet ses écrits avec la docilité d'un disciple. On voit que sous Fulgence, Afflighem est aussi florissant par les lettres que par l'observance.

Il suffirait, pour n'en pas douter, de savoir que Fulgence était lié avec saint Anselme de Cantorbéry. En l'année 1109, cette grande lumière de l'Eglise s'éteignit huit jours avant le trépas de saint Hugues de Cluny. C'était le mercredi saint, et, au mercredi suivant, l'abbé d'Afflighem, achevant ses méditations du soir, vit deux anges emportant au ciel deux lits de parade magnifiquement ornés, pendant que des chants et des voix triomphales disaient : « Ici reposent deux héros, censeurs d'eux-mêmes et de leur siècle ; Anselme de Cantorbéry et Hugues de Cluny, pères de fils innombrables. » Il y avait, avant la mort de saint Anselme, confraternité de prières entre les moines de saint Augustin de Cantorbéry et ceux d'Afflighem.

En 1110, l'abbaye d'Einham demande à Fulgence, pour son quatrième abbé, le moine Giselbert.

Aux fêtes de Noël de l'année suivante, Godefroi-le-Barbu, duc de Lorraine, acheva d'affranchir les possessions du monastère et s'en réserva l'avouerie, s'engageant à ne jamais la céder, ni l'inféoder. En même temps, Sifrid, comte palatin, accorde un privilége analogue pour tout ce qui relevait de ses domaines.

Liége, la ville la plus lettrée de ces contrées, avait parmi ses écolâtres, Francon, qui, par vingt-deux ans de public enseignement, avait mérité l'estime singulière de deux évêques, Théodoric et Henri Ier. Comme un jour il expliquait ces mots de l'Evangile « qui ne renonce pas à tout ne peut être mon disciple, » il se lève incontinent, annonce qu'il quittait le monde, et se retire à Afflighem, en l'année 1112, suivi de plusieurs de ses disciples.

L'année suivante, le prieur de Saint-Martin de Tournay passe dans la Hollande pour y gouverner l'abbaye de Saint-Laurent d'Oestbrock, près d'Utrecht, nouvel accroissement de la puissance d'Afflighem qui semble recueillir une part de l'héritage de Saint-Willibrord.

En 1114, et dans les années suivantes, il se fait une confédération de prières et de bons offices entre Afflighem et une foule d'abbayes, Saint-Laurent de Liége, Saint-Winnoq de Berghes, Saint-Bertin, Saint-Martin de Tournay ; Afflighem eut un grand zèle pour étendre et entretenir ces liens de confraternité. On peut citer comme fait

notable, et preuve de son importance, le nombre considérable de ces associations : dès les premières pages de son obituaire, elles montent à plus de cinquante. C'étaient les Ghildes de la prière, qui, non seulement groupaient les âmes, mais ouvraient au dehors les voies, reliaient les peuples et entretenaient la féconde circulation des idées et des intérêts de toute la chrétienté. Chaque année, ou à la mort d'un abbé, le *rouiller* ou *rotuliger*, portant le rôle de la confrairie, s'en allait, par un vaste cercle, recueillir ou renouveler les inscriptions de suffrages réciproques ; le rôle était lu au chapitre, chaque abbé signait avec sa formule ; et, au bout du voyage, le *rotuliger* rapportait au monastère l'un de ces énormes rouleaux qui se rencontrent encore dans quelques archives ; ce sont de véritables cartes du moyen-âge et comme l'atlas d'un *monasticon*.

En 1117, Fulgence assiste, avec deux évêques et cinq abbés, à un synode tenu à la demande du comte de Flandres, pour la réforme du monastère de Saint-Pierre de Gand.

En 1118, Burchard, nouvel évêque de Cambray, par trois diplômes de la même année, continue la bienveillante et généreuse tutelle de son prédécesseur. De son côté, le saint-siége accorde une nouvelle faveur. La florissante abbaye avait ses ennemis : des accusations parvinrent jusqu'à Rome : une commission de cardinaux et d'évêques en fut saisie ; après examen, le légat Conon, évêque de Préneste, adressa à l'abbé Fulgence un acte de complète justification. Il n'y eut qu'une apparence de blâme pour une résolution prise au chapitre d'Affligbem, de refuser toute nouvelle donation. Cette mesure, que le légat appelle un privilége exceptionnel, est retirée pour rétablir le droit commun des églises.

Cet acte fut suivi de près d'une nouvelle bulle de Callixte II, confirmant celle de Paschal, et datée de 1119.

En 1120, l'abbé Fulgence, après quelques hésitations, accepte la fondation de Bornhem, dédiée à saint Léger d'Autun, et destinée d'abord à devenir une collégiale. Les chanoines eux-mêmes, avec leur second abbé Sigefroid, demandèrent à passer sous la règle de saint Benoît et sous l'observance d'Affligbem.

En 1121, de nouvelles lettres-patentes du duc de Lorraine déclarèrent que les priviléges, les plaids et les franchises de l'abbaye s'étendaient à tous les hommes, fussent-ils étrangers, frères, serfs ou colons, sans autre recours ni appel qu'à la cour du duc lui-même ; il y eut encore une exemption de péage annexée à ce privilége.

Fulgence touchait à sa dernière année, la trente-cinquième

de son règne abbatial, la cinquantième de sa profession. Il devait être plus que septuagénaire. Ce vénérable vieillard avait depuis longtemps, au milieu de cette laborieuse administration, mis ses meilleures pensées dans l'éternité Il méditait alors plus abondamment encore les miséricordes sans fin. Il voulut léguer à ses fils ses derniers entretiens : il chargea le plus éminent de ses disciples, son futur successeur, Francon de Liége, d'écrire ce testament de charité. Par une lettre qui subsiste, il lui ordonne de discourir sur la grâce de Dieu, et le convie de déployer, sans hésiter, la voile au souffle de l'Esprit-Saint ; pour lui, avant que Francon n'eût achevé, comme emporté par ce souffle véhément, s'en alla contempler de plus près cette grâce de Dieu, et en jouir dans la gloire. Il mourut le dixième jour de décembre de l'an 1122. Francon écrivait en tête de ses pages : « J'ai entrepris ceci par ordre de notre vénérable père, alors florissant en religion, Fulgence, premier abbé du convent d'Affligham ; modèle de pauvreté chrétienne, d'humilité monastique et de paternelle charité, vertus dont il a imprimé dans nos âmes, par sa vie, de vivantes leçons, et qu'en passant aux joies du paradis il nous a léguées en imitation ; fondateur du monastère, il a été le premier maître de son observance, et l'a établie, non-seulement par la confession de sa parole, mais par l'encouragement de son exemple, dans cette région sauvage et inhabitée; il y a dressé une hôtellerie pour le Christ pérégrinant, et qui souvent y passe ; pour un grand concours de passagers de toutes régions de conditions, d'âges, de profession diverse, tous cherchant le Christ sous cette tente de passage. Il en a acquis plusieurs au servage du Seigneur, au point qu'il a mérité d'être le père de plus de deux cent trente moines, religieuses et frères, vivant en divers lieux sous son obédience. Père et serviteur fidèle, il a dispensé à chacun sa mesure de froment, et n'a pas non plus négligé la sollicitude des choses temporelles. A combien d'angoisses suffocantes, à quels brisements de cœur cette sainte âme a été soumise, nul ne saurait l'imaginer ! mais même enfoncé dans l'épreuve de la misère, consumé au feu des tribulations, il a tenu ferme, d'autant plus éclatant, que la probation était plus dure. Oui, il brille maintenant, et c'est notre vœu et notre confiance ; Fulgence brille en l'éternelle splendeur, où nous le supplions d'intercéder pour nos désobéissances, après l'avoir eu ici-bas pour maître d'obéissance. »

..Cependant, bien que son nom soit inséré aux martyrologes bé-

nédictins, son corps n'ayant pas été relevé, il ne constate pas suffisamment de son culte. Au moins c'est le secret de Dieu et de son Église que nous devons respecter.

Mais, ce que nous pouvons connaître, c'est son œuvre, et il suffit, pour l'apprécier de ses cinquante premières années, il suffit de son premier homme pour juger toute l'institution. Fulgence, par cet instinct des fondateurs, en a deviné le plan et l'a exécuté dans ses plus larges proportions.

Afflighem était une œuvre de Dieu avant tout : Fulgence s'est mis au premier rang de ses cent trente frères et sœurs, et ceux qu'il n'a pu envoyer avant lui au ciel sont demeurés si purs, que vingt ans plus tard saint Bernard, passant au milieu d'eux, les prit pour des anges.

Œuvre de l'Église, créée des gémissements de saint Grégoire VII, aux acclamations d'Urbain II et de la première croisade, corroborée par Paschal II et Calixte II, fondée par un proscrit des empereurs, l'abbaye de Saint-Pierre demeure inébranlable dans sa foi. D'autres schismes, d'autres hérésies jusqu'à ses derniers temps, s'agiteront autour d'elle et la toucheront de près : Afflighem ne défaillera ni dans sa foi, ni dans son filial dévouement à la chaire de Saint-Pierre.

OEuvre monastique, dès les jours de Fulgence, il s'y trouve cet esprit de tous les justes qui dicta la Règle fondamentale, la vigueur des héroïques réformes, les psalmodies des plus beaux temps, les plus pures observances de Saint-Vanne et de Cluny, assez de perfection pour pouvoir prendre à témoin saint Bernard lui-même, qu'il ne lui manquait rien des merveilles de Cîteaux. *L'archicœnobium*, qui embrassait déjà les quatre grands diocèses de la Germanie inférieure, redeviendra plus tard encore une abbaye-mère, maîtrese-modèle, et n'aura besoin, pour être toujours en avant, que de se souvenir d'elle-même et de son point de départ.

OEuvre du peuple, elle ne lui dispense pas seulement les dons de la prière, cette rosée du ciel qui peut seule, par ses canaux mystérieux, raviver les populations, rafraîchir les sueurs de l'artisan, et sécher les larmes du pauvre : elle donne encore à pleine main, par d'incalculables largesses, le pain de chaque jour, le viatique des pèlerins, le réconfort de toutes les défaillances. Afflighem sera, jusqu'à en irriter toutes les convoitises, la plus riche et la plus miséricordieuse institution que la charite ait eu aux portes des Flandres.

OEuvre belge enfin, nous aimons à le dire, il n'y a rien eu de

belge pendant 7 siècles qui ne lui ait été cher jusqu'à une sorte d'assimilation de destinées ; ses plus beaux jours sont ceux des croisades qui ont jeté tant d'éclat sur le berceau de la nation flamande; elle grandit avec ses cités, et ces dix-sept provinces qui n'ont jamais été plus vivantes que lorsqu'elles étaient grouppées dans leurs vieux états, présidés par des abbés, pères de la patrie. Afflighem eut le premier rang, et ses bienfaits, ses institutions populaires, ses chartes de franchises, la création de ses échevins, ses colonies échelonnées entre le Rhin et l'Océan, des frontières de France aux confins de la Frise, montrènt comment la grande abbaye entendait la nationalité belge ; certes, il n'a pas dépendu de ces institutions, isolées en apparence et détachées de la terre, qu'il n'y ait eu dans ces marais belges et bataves, non-seulement le jardin et le grenier de l'Europe, mais un grand peuple n'ayant du fleuve à la mer qu'une langue, une loi et une foi.

Quand S. Villibrord se mettait en chemin (et il a voyagé soixante ans d'Epternach à Dokkum, des Ardennes au fond de la Frise), à mesure qu'il avançait, dit une légende, les dunes poussaient au sillage de son bâton, les digues dessinaient les polders, le fleuve s'alignait et la mer reculait. Hélas ! après mille ans, la mer a rompu ses digues, et le flot d'Allemagne et d'Albion ont passé et repassé sur l'héritage des saints, une moitié est demeurée submergée, et si le reste est à fleur d'eau, c'est encore un bienfait dû aux continuateurs des apôtres de la Belgique ; Afflighem y eut sa part et ne cessa de prier, de travailler, de souffrir pour l'Eglise et la patrie [1].

D. PITRA.

[1] Pour cet article et pour les suivants, nous aurions à citer à chaque ligne ou la chronique ou les chartes d'Afflighem. La chronique est partout où se trouve le *spicilège* de d'Averry. Les chartes étant presque toutes inédites et n'appartenant pas à un dépôt public, il serait illusoire d'y renvoyer. Peut-être, au terme de ce travail, reviendrons-nous sur nos pas pour le compléter et le mettre en tête d'un cartulaire d'Afflighem.

Économie Politique.

ENSEIGNEMENT UNIVERSEL.

SUR LE DROIT AU TRAVAIL.

Par M. de TOCQUEVILLE, Représentant du Peuple [1].

Chaque jour des doctrines subversives, des théories décevantes, sont lancées parmi les classes laborieuses. Partout, dans leurs livres, dans leurs journaux, dans les banquets qu'ils président, nos démagogues soufflent la cupidité et l'envie, la discorde et la haine. Assiéger le peuple avec des visions sombres et sanglantes, le fasciner avec des espérances irréalisables, remuer toutes les passions mauvaises, accumuler dans les esprits les idées les plus fausses, telle est la mission qu'accomplissent ces prétendus philosophes réformateurs, organisateurs, régénérateurs. Il est triste de penser que c'est avec leurs sophismes que se fait l'éducation des masses ignorantes. Il ne peut sortir de là qu'un grand mal et des bouleversements. A ce jeu qui n'est pas sérieux pour les démagogues, mais qui est terrible pour la société, les saintes croyances, les vraies doctrines, les principes purs et éternels, — cette lumière des intelligences, cette force des nations, se prennent à s'effacer ; l'obscurité descend sur la patrie, et dans les ténèbres où elle l'enveloppe, on voit s'agiter, comme autant de fantômes, de déplorables systèmes ; on entend gronder des haines de plus en plus frémissantes. Vous faites contre la société le *serment d'Annibal* [2]. Les hommes qui réfléchissent ne sont pas

[1] A Paris, chez Garnier.

[2] Nous nous contenterons de rappeler ici quelques paroles prononcées au Luxembourg par M. Louis Blanc. « Étant presque enfant, j'ai dit : cet ordre social » est inique; j'en jure devant Dieu, devant ma conscience, si jamais je suis appelé » à régler les conditions de cette société inique, je n'oublierai pas que *j'ai été un* » des plus malheureux enfants du peuple; que la société a pesé sur moi. Et j'ai fait » contre cet ordre social, qui rend malheureux un si grand nombre de *nos frères*, » *le serment d'Annibal*.... Vive la République! qui fera qu'il n'y aura plus de riches » ni de pauvres! Au point de vue moral comme au point de vue matériel, le sys» tème sur lequel est basée la société, est un système infâme. » Louis Blanc, discours inédits publiés par M. Bauchart dans son *Rapport sur l'attentat du 15 mai et sur l'insurrection du 22 juin.*

dupes de vos paroles et de l'attitude que vous prenez. Ils comprennent que vous voulez vous grandir, et pour arriver à ce but, vous jouez admirablement votre rôle. Parmi vos auditeurs, il en est qui vous saisissent entre leurs bras et vous emportent en triomphe. Puis quand l'émeute va remuer les pavés des rues, ces mêmes hommes chargeront avec vos idées les milliers de fusils qu'ils braquent contre la société, et le sang rougira le sol de la patrie.

On ne peut se le dissimuler, le mal est grand : le flot qui menace de tout ensanglanter monte et monte sans cesse. Que faire pour lui opposer un obstacle infranchissable? Nos ennemis, — les ennemis de l'ordre, de la propriété, de la famille, — nous tracent la voie que nous devons suivre. Dévoilons leurs sophismes; poursuivons-les sous toutes les formes qu'ils revêtent; faisons tomber le masque dont ils se recouvrent, et il ne restera que le mensonge avec sa hideuse nudité. Un grand combat s'est engagé entre la vérité et l'erreur. Que tous les hommes de cœur, d'intelligence et de probité se portent sur le lieu de la lutte; qu'ils ne reculent pas devant le danger, c'est à le braver que l'honneur s'acquiert, se conserve et s'augmente.

Qu'on oppose donc aux publications irritantes et mensongères des socialistes et des communistes des publications sages, qui soient l'expression de la vérité, et le succès ne sera point douteux. Les masses peuvent, pour un instant, se laisser égarer par les ténèbres que l'on fait autour d'elles; mais ne voyez-vous pas qu'elles s'agitent péniblement au sein de cette obscurité? Elles comprennent fort bien que là n'est pas le repos qu'elles cherchent, le bonheur qu'elles demandent, la vie dont elles sont avides. Faites donc luire la lumière à leurs regards. Montrez-leur le flambeau de la vérité, et bientôt elles quitteront leurs séducteurs, elles les repousseront honteusement.

Telle est notre conviction. Aussi nous ferons-nous un devoir de recommander et de répandre les publications qui nous paraissent seconder cet élan. Voilà pourquoi nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la *Bibliothèque* L. Curmer. Le but que l'éditeur se propose nous semble, sous ce rapport, digne des plus grands éloges. Voici son programme :

« Répandre parmi les hommes les trésors que l'expérience des générations passées a laborieusement acquis, les ramener par la raison et par la force de la parole aux sentiments patriotiques et fraternels qui engendrent la paix et l'affermissement : telle est la mis-

sion de ceux qui veulent cordialement fonder l'ère de la République inaugurée en février 1848.

» Aujourd'hui tous les enfants de la France sont appelés à cette éducation généreuse qui doit préparer un âge où la capacité ne pourra être méconnue, où le courage ne restera pas sans soutien, où le travail trouvera sa récompense dans la propriété. La société, en s'asseyant sur les bases indestructibles de la Fraternité, de la famille, du travail et de la propriété, marchera glorieusement dans la voie du progrès qui doit assurer aux générations futures, le bonheur pour lequel nous travaillons si péniblement. De même que la propriété est l'axe du monde social, autour duquel gravite et se consolide la famille, de même l'éducation est l'élément qui utilise les fruits du passé et prépare les progrès de l'avenir.

C'est avec l'ardent désir de coopérer à ce *progrès* que nous fondons cette *bibliothèque*, et pour arriver plus facilement, plus vite au but, nous divisons notre publication en trois séries qui marcheront de front : 1° *Enseignement universel*, qui traitera de toutes les questions sociales ; 2° *Enseignement moral*, qui comprendra des lectures variées et instructives ; 3° *Enseignement élémentaire*, qui contiendra des traités de toutes les sciences. »

Ce programme, nous l'acceptons. A l'éditeur de le remplir avec dévouement et conscience. Que sa publication reste donc toujours sérieuse et pure de tout intérêt sordide, qu'elle répande partout ces grandes et saintes vérités sans lesquelles il n'y a point de vie pour les individus, de sécurité pour les familles, de paix, de stabilité et de grandeur pour les États.

Nous nous empressons de le dire, le premier traité publié par Curmer nous fait espérer qu'il marchera dans cette voie. L'éditeur a commencé par reproduire le *discours* de M. de Tocqueville sur le *droit au travail*.

On sait avec quel emportement nos *utopistes* ont revendiqué ce droit prétendu. C'est que sa concession était un premier et un grand pas vers la réalisation de leurs rêves. Aussi cette question est-elle une des plus graves qui aient été portées devant l'Assemblée nationale. M. de Tocqueville la discute, dans le discours dont nous parlons, avec cette clarté d'expression, cette force de logique, cette élévation d'idées que nous lui connaissons. Sans doute, l'*Assemblée nationale* a jugé la question *du droit au travail*, mais ses partisans ne se tiennent pas pour vaincus ; on ne peut trop considérer, d'ailleurs, l'avenir qu'ils nous préparent avec leur système ;

Or, de ce droit général, absolu, irrésistible au travail, découlent deux conséqcences : 1° ou l'État entreprend de donner à tous les travailleurs l'emploi qui leur manque et qu'ils demandent. Il devient ainsi le principal et bientôt, en quelque sorte, l'unique entrepreneur de l'industrie. Mais, cette industrie, comment l'alimenter? Par l'impôt. Il lui faudra donc accumuler entre ses mains tous les capitaux des particuliers, et le voilà propriétaire unique de toutes choses. Or, cela, c'est le *Communisme*. 2° Ou l'Etat renonce à donner à tous du travail par ses propres ressources, mais il veille à ce qu'on en trouve chez les particuliers. Et le voilà conduit à tenter une réglementation de l'industrie, des salaires, de la production et de la consommation ; il se fait, en un mot, le grand et unique organisateur du travail ; Là encore nous rencontrons le *Socialisme*.

Puisque le *Socialisme* nous presse de toutes parts, puisqu'il menace de nous envahir, il faut le juger. M. de Tocqueville reconnaît à toutes les écoles qui se présentent sous ce nom, trois caractères communs.

Le premier est la surrexcitation de tous les appétits égoïstes et grossiers, un appel énergique, continu aux passions matérielles de l'homme. On semble le scinder en deux, et rejetant l'âme, on ne voit en lui que le corps. Oh! pour le corps, on l'entourera de la plus grande somme de bien-être possible : *on réhabilitera donc la chair*. Le travail, autrefois, était une épreuve par laquelle s'élevait et se purifiait notre âme immortelle ; mais, dans ces écoles, on le représente comme un supplice auquel il faut échapper, n'importe à quel prix. Autrefois on enseignait que les hommes doivent être rétribués en raison de leur mérite, et le socialisme veut prendre les besoins pour base et pour règle ; il entend procurer à tous une *consommation illimitée*. Jouir, telle est sa destinée! La chair, voilà son Dieu!

Le second caractère du socialiste, c'est une attaque, tantôt directe, tantôt indirecte, mais toujours continue, au principe même de la *propriété individuelle*. Cette attaque, il est vrai, ne se produit pas toujours sous la forme brutale qu'elle révêt dans les écrits du citoyen Proudhon. Mais, si tous les socialistes ne disent pas : *la propriété est un vol*, tous la transforment, la diminuent, la gênent, la limitent pour arriver graduellement à son extinction.

Nous touchons au troisième et dernier trait, mais au plus caractéristique. Les socialistes de toutes les couleurs, de toutes les écoles, ont pris en défiance, on pourrait dire en horreur, la *liberté in-*

dividuelle : il semble qu'elle est leur cauchemar. Aussi poursuivent-ils, par tous les moyens possibles, sa confiscation. Tout va s'englober et se perdre dans le sein de la Communauté : les citoyens, entre les mains de l'État, ne sont plus que des instruments qu'il façonne, qu'il dresse, qu'il fait fonctionner et agir selon son bon plaisir. On se trouve ainsi en présence d'une autre espèce de despotisme : c'est l'égalité dans la servitude et dans l'abjection.

« Eh bien, demande M. de Tocqueville, qu'est-ce que tout cela ? Est-ce, comme on l'a prétendu tant de fois, la continuation, le complément *légitime*, le perfectionnement de la révolution française ? Est-ce, le complément, le développement naturel de la démocratie ? Non, ce n'est ni l'un ni l'autre. »

Dans les fastes de cette révolution, il y a, sans doute, des pages sanglantes. M. de Tocqueville a le coup-d'œil trop perçant pour ne pas les apercevoir, le cœur trop sensible pour ne pas ressentir les coups qui firent tant de victimes et de martyrs. Toutes ces horreurs que nous déplorons, il serait le premier à nous dire qu'elles eurent pour cause les doctrines qu'il combat. Mais la révolution française n'a pas seulement signalé son passage par ces ruines qui arrachent les larmes. Comment donc a-t-elle opéré les grandes choses qui l'ont illustrée dans le monde ? Est-ce en parlant de salaire, de bien-être, de satisfaction sans bornes des besoins physiques ?... Non, vraiment. Mais quand elle a voulu mettre en face de la mort une génération toute entière, elle a fait appel aux grands sentiments : c'est ainsi qu'on crée des héros.

Elle a aussi rencontré la question de la propriété. M. de Tocqueville est loin de le dissimuler, la révolution française « a fait une guerre énergique, cruelle, à un certain nombre de propriétaires ; mais quand au principe même de la propriété individuelle, elle l'a toujours respecté, honoré... C'est même parce qu'elle a peuplé ce pays de France de dix millions de propriétaires, que les doctrines des socialistes ne prévaudront pas contre la propriété et ne la détruiront pas. »

Nous le répétons, il ne s'agit pas de faire ici l'apothéose de la révolution française. Et cependant, il faut bien le reconnaître, c'est elle qui a brisé les entraves qui de tous côtés arrêtaient le libre mouvement des personnes, des biens, des idées. Eh quoi ! dit M. de Tocqueville, tout ce grand mouvement n'aurait abouti qu'à cette société que nous peignent avec délices les socialistes, à cette société réglementée, réglée, compassée, où l'État se charge de tout,

où l'individu n'est rien, à cette société où l'air manque, où la lumière ne pénètre presque plus. L'histoire, bien comprise, proteste contre cette interprétation.

M. de Tocqueville réfute avec le même succès le système qui présente le Socialisme comme le développement légitime de la Démocratie. Voyez l'Amérique : c'est le pays où les principes démocratiques ont pris la plus grande extension. Et cependant, jamais, dans aucune contrée, on n'a professé un respect plus grand pour la propriété, pour l'indépendance et la liberté des individus. Le socialisme et la démocratie ne sont donc pas solidaires l'un de l'autre. Ils ne se tiennent que par un mot, l'égalité ; « mais remarquez la différence ; la démocratie veut l'égalité dans la liberté, le socialisme veut l'égalité dans la gêne et dans la servitude. La révolution de Février ne doit donc pas être socialiste, mais elle doit être chrétienne et démocratique. » Que politiquement, il n'y ait plus de classes ; — que les charges publiques soient égales pour tous les citoyens ; — que l'État vienne réellement, efficacement, au secours de tous ceux qui souffrent, au secours de tous ceux qui, après avoir épuisé toutes leurs ressources, se voient réduits à la misère, s'il ne leur tendait la main. Introduction de la charité chrétienne dans la politique, mais point de *droit* au travail ! Ce discours de M. de Tocqueville restera comme l'expression de sa perspicacité à saisir les conséquences d'une doctrine, et comme l'une des plus éloquentes protestations contre le socialisme.

L'abbé V. HÉBERT-DUPERRON.

Polémique Catholique.

LES

SUCCESSEURS DE J.-J. ROUSSEAU AU XIXe SIÈCLE.

MADAME DE STAEL.

J'ai été toujours vive et triste.
(Mme de STAEL.)

Ce n'est pas un phénomène nouveau que l'influence des femmes au sein du monde philosophique ; quoiqu'il entrât dans les opinions de l'antiquité de les maintenir dans une condition inférieure et

dépendante, on les vit plus d'une fois prendre part dans les querelles des penseurs avec une capacité et une énergie incontestables. Il suffirait pour le prouver de citer les noms d'Aspasie et d'Hypasie. Mais quand le christianisme eut émancipé la femme des lourdes servitudes de la société païenne [1], on devait s'attendre à voir grandir sans cesse son influence intellectuelle. Au moyen-âge même ne vit-on pas l'abbesse de Fontevault étendre sa domination spirituelle sur les religieux eux-mêmes, qui lui restaient soumis comme saint Jean avait obéi à Marie [2]. Mais un spectacle plus prodigieux encore est celui que nous présente sainte Catherine, cette humble fille d'un teinturier de Sienne, qui fonda une véritable école de philosophie morale dont l'influence fut sérieuse sur les destinées de son époque [3]. Il est donc évident qu'au milieu de la société chrétienne, les femmes exercèrent tour à tour une action morale et intellectuelle [4]. Quant à leur influence politique, elle est tellement évidente dans l'histoire du monde moderne, qu'il ne me paraît pas même nécessaire d'indiquer les faits particuliers qui la démontrent.

La question la plus imposante, à notre avis, est de déterminer au point de vue de la philosophie catholique laquelle de ces trois influences est la plus conforme aux véritables destinées de la femme, telles qu'elles ont été comprises par l'Evangile et les plus grands penseurs du christianisme.

Il est assez superflu d'examiner quelle est la portée philosophique de l'esprit des femmes. Ces sortes de questions ne peuvent guère se résoudre solidement que par l'expérience ; et, pour que l'expérience donnât ici des résultats certains dans la comparaison de l'intelligence de l'homme avec celle de la femme, il faudrait qu'il y eût beaucoup plus d'analogie dans la méthode d'instruction qu'on suit pour les deux sexes. L'éducation intellectuelle des hommes, qui commence presque avec la vie, se prolonge quelquefois très-tard, et se fait, dans certaines circonstances, avec le plus grand soin. Celle des femmes, au contraire, est tellement insignifiante, qu'on pourrait la regarder, la plupart du temps, comme tout à fait nulle et in-

1 Nous avons expliqué cet affranchissement dans la *Pureté du cœur*.

2 Voyez dans les *Vies des Saints* publiées par M. Delloye, *La vie du bienheureux Robert d'Arbrisselle.*

3 V. Chavin de Malan, *sainte Catherine de Sienne.*

4 V. Roux, *Le rôle des femmes dans la poésie.* — Rodière, *Les femmes chrétiennes.*

capable de développer en elle la moindre pensée sérieuse. C'est, à mon avis, un très-grand malheur que, dans une société chrétienne, l'instruction des jeunes filles soit aussi misérablement négligée : on les rend par là incapables d'exercer au sein de la famille cette action salutaire, pleine d'intelligence et de douceur, qui contribue à maintenir au foyer domestique le calme et la sérénité On ne devrait pas oublier que la destinée commune de la femme, c'est de devenir mère [1], et que, pour former des citoyens, surtout dans un état démocratique, il ne suffit pas d'avoir d'admirables intentions, mais il faut dans les classes aisées une intelligence cultivée avec beaucoup plus de soin que ne l'imaginent les esprits superficiels.

Malgré ces réflexions, si nous considérons la vraie situation de la femme au milieu de la société chrétienne, nous arriverons facilement, je crois, à donner une plus grande importance à l'influence morale qu'à l'influence purement intellectuelle. J'appelle influence morale celle qui s'exerce surtout par la vertu et par le dévouement. Or, si on examine la vraie nature de la femme, on ne sera pas longtemps sans s'apercevoir qu'elle est beaucoup plus portée à agir ainsi sur la société qu'à subir un développement purement scientifique ; seulement, comme l'influence morale doit être toujours intelligente, qu'elle n'a jamais sans cela de solidité ni de durée, il ne faut plus s'étonner si les femmes chrétiennes qui ont exercé une véritable action morale, se sont toutes fait remarquer par une intelligence bien au-dessus du vulgaire. Leur esprit doit donc être, jusqu'à un certain point, cultivé, non pas pour en faire précisément des penseurs, mais pour diriger, pour éclairer, pour fortifier leur dévouement. C'est là en effet le but suprême de toute leur vie, et le moyen le plus efficace qui soit à leur portée pour concourir au développement de cette grande société des intelligences qui commence dans les épreuves de la terre et se continue dans la gloire du ciel.

On voit donc que c'est bien à tort que certaines femmes de ce temps se plaignent que nous leur fassions une part trop étroite dans les destinées de l'humanité. Au point de vue même de la pure philosophie, les œuvres du dévouement sont infiniment plus grandes et plus durables que les travaux de l'esprit et de la science. Que reste-t-il des plus grands penseurs de l'antiquité ? Le dévouement et le sang de quelques pêcheurs de Galilée a opéré plus de

[1] J'ai expliqué toute ma pensée sur la double vocation de la femme dans la *Pureté du cœur* au chapitre qui a pour titre : *Le mariage et la liberté*.

merveilles que la parole puissante de Platon et d'Aristote. Mais, pour appliquer cette comparaison à la question que nous traitons, combien d'œuvres fondées par le dévouement d'une femme traversent glorieusement les générations, comme si la Providence avait voulu donner aux efforts de la vertu ce qu'elle refusait aux travaux du génie. Je pourrais en citer une multitude d'exemples; je n'en veux choisir qu'un. A côté des grands noms de Bossuet et de Pascal, le nom d'une simple femme du 17e siècle ne vient-il pas se placer sans disparaître dans l'auréole de leur génie? Que dis-je? Pendant que le nom de ces grands penseurs s'arrête aux frontières de notre civilisation, le nom de *Louise de Marillac* [1] n'est-il pas porté par les *filles de la charité* jusqu'aux extrémités du monde, au milieu des cités musulmanes, et jusque sur les plages sauvages de l'Océanie? Est-ce là, dans la destinée du genre humain, un fait médiocre et vulgaire? Ce n'est pas, certes, la pensée de l'Église, qui met constamment l'action avant la science et le dévouement avant les talents [2].

On peut déjà deviner, par ces réflexions, quel jugement nous devons porter sur madame de *Stael*, née avec des talents supérieurs, avec un esprit pénétrant, une imagination ardente, une véritable éloquence, quel souvenir laissera-t-elle pour la postérité, de ses travaux et de son génie? Deviendra-t-elle un de ces noms glorieux de femme, dont le souvenir sera éternellement béni des générations avec ceux des apôtres et des martyrs? Ses idées et sa vie inspireront-elles de nouveaux sacrifices et de nouveaux dévouements? Ira-t-on sur son tombeau demander à Dieu la force et le secret des grandes immolations? Au moins si son existence n'a pas été un miracle de charité, pourra-t-on dire de ses écrits ce qu'on pourrait dire de ceux de sainte Thérèse, qu'ils ont éclairé les hommes de cette vive et pure lumière qui montre aux générations la route de l'éternité?

Mademoiselle *Germaine Necker*, qui devint, plus tard, *baronne de Stael*, naquit de parents protestants. « Élevée, dit M. Sainte-Beuve, entre la sévérité un peu rigide de sa mère, et les encouragements tantôt enjoués, tantôt éloquents de son père,

[1] Voyez Gobillon et Collet, *Vie de Mme Legras* (Louise de Marillac). — Capefigue, *Vie de saint Vincent de Paul*. — Abelly, *Idem*.

[2] Cœpit Jesus facere et docere. *Act. apos.*, 1, 1. Il n'est pas inutile de remarquer que dans la liturgie de l'Église, les martyrs et les pontifes sont placés avant les docteurs.

elle dut pencher naturellement de ce dernier côté, et devint de bonne heure un enfant prodigieux. Elle avait sa place, dans le salon, sur un petit tabouret de bois, près du fauteuil de madame Necker, qui l'obligeait à s'y tenir droite ; mais, ce que madame Necker ne pouvait contraindre, c'étaient les réponses de l'enfant aux personnages célèbres, tels que Grécour, Thomas, Raynal, Gibbon, Marmontel, qui se plaisaient à l'entourer, à la provoquer, et qui ne la trouvaient jamais en défaut. Madame Necker de Saussure a peint à merveille ces commencements gracieux dans l'excellente *Notice* qu'elle a écrite sur sa cousine.

« Mademoiselle Necker lisait donc des livres au-dessus de son âge, allait à la comédie, en faisait des extraits au retour; plus enfant, son principal jeu avait été de tailler en papier des figures de rois et de reines, et de leur faire jouer la tragédie. Ce furent là ses marionnettes comme Goethe eut les siennes. L'instinct dramatique, le besoin d'émotion et d'expression se trahissait en tout chez elle. Dès onze ans, mademoiselle Necker composait des portraits, des éloges, suivant la mode d'alors. Elle écrivait à quinze ans des extraits de l'*Esprit des lois*, avec ses réflexions; à cet âge, en 1781, lors de l'apparition du *compte-rendu*, elle adressa à son père une lettre anonyme où son style la fit reconnaître. Mais ce qui prédominait surtout en elle c'était cette sensibilité qui, vers la fin du 18e siècle, et principalement par l'influence de Jean-Jacques, devint régnante sur les jeunes cœurs, et qui offrait un si singulier contraste avec l'analyse excessive et les prétentions incrédules de l'époque [1]; dans cette revanche un peu désordonnée [2] des puissances instinctives [3] de l'âme, la rêverie, la mélancolie [4], la pitié, l'enthousiasme pour le génie, pour la nature, pour la vertu et le malheur, ces sentiments que la nouvelle

[1] Sans doute, la philosophie de J.-J. Rousseau ne poussait pas l'incrédulité aussi loin que l'école Encyclopédique; mais faut-il la regarder comme une réaction religieuse complète et sincère contre les excès du voltairianisme? Nous ne le croyons pas; on peut voir du reste dans notre première partie du *Christ et de l'Évangile*, quel rôle a joué l'auteur d'*Émile* dans le mouvement intellectuel de cette époque.

[2] Le mot *désordonné* n'est pas trop fort: Il ne faut pas oublier qu'il s'agit en effet ici de l'auteur *Des confessions*.

[3] Ce mot *instinctives* résume toute la philosophie de J.-J. Rousseau et Mme de Staël. Nous ne le discuterons pas ici, parce que nous en avons montré toute la portée funeste dans l'introduction à la *Pureté du cœur*.

[4] Voyez dans notre ouvrage, sur la *Pureté du cœur*, l'explication de ces expressions significatives dans les deux chapitres qui ont pour titres: *Tristesse et servitude* et *liberté*.

Héloïse avait propagés, s'emparèrent *fortement de mademoiselle Necker* et imprimèrent à toute la première *partie de sa vie* et de *ses écrits*, un ton ingénument exagéré qui ne laisse pas d'avoir son charme, même en faisant sourire.

» A cet âge d'exaltation, la rêverie, les combinaisons romanesques, le sentiment et les obstacles qu'il montre, la facilité à souffrir et à mourir, étaient après le culte singulier pour son père, les plus chères occupations de son âme *vive et triste* et *qui ne s'amusait que de ce qui la faisait pleurer*. Elle aimait écrire sur ces sujets de prédilection, et le faisait à la dérobée, ainsi que pour certaines lectures que madame Necker n'eût pas choisies...... [1] »

Faisons quelques remarques sur quelques-unes des expressions de cette biographie de madame de Stael :

Et d'abord, M. de Sainte-Beuve parle ici de vertu. De quelle vertu s'agit-il? Est-ce de celle de Rousseau ? Il est difficile d'y croire quand on a lu les *Confessions*. Est-ce de celle d'Héloïse? Mais Rousseau n'a-t-il pas dit du livre où il raconte sa vie et ses amours : « Toute femme qui lira ce livre est perdue. » J'ai déjà eu occasion de signaler quel étrange abus les philosophes de l'école du sentiment font du nom sacré de la vertu [2].

En second lieu, nous ne croyons pas que l'influence funeste des idées de Rousseau s'arrête à la première partie de la vie et des écrits de madame de Staël, comme le prétend ici M. de Sainte-Beuve. Si nous ne voulions pas être trop long, nous trouverions dans *Corinne* et même dans *l'Allemagne* la plupart des hypothèses de la philosophie sentimentale dont *Delphine* est une expression si franche et si décidée. Cette philosophie est jugée maintenant par tous les bons esprits. Elle a produit la réhabilitation des passions matérielles telle qu'elle est formulée maintenant par tant d'audacieux socialistes.

Nous ferons observer ensuite que M. de Sainte-Beuve donne ici à la *volupté* le nom de *sentiment*. Il est entraîné sans trop s'en apercevoir peut-être, par son indulgence pour les idées de J.-J. Rousseau et de madame de Staël. Mais la clarté et la logique, ces deux éléments de toute discussion sérieuse, nous obligent d'appeler les choses par leur nom. L'auteur des *portraits littéraires* n'a pas reculé lui-même devant cette difficulté quand il a mis en tête de l'histoire d'Amaury le titre de *Volupté*. Malheureusement il oublie plus d'une

[1] Sainte-Beuve, *Portraits de femme*, Mme de Staël.

[2] Voyez *la pureté du cœur*, *la volupté au tribunal des passions*.

fois dans *les portraits*, entraîné qu'il est par une mollesse tout-à-fait éclectique, les graves objections que présente Amaury contre la philosophie du sentiment [1].

Quant à ces mots *vive et triste*, c'est une allusion à ces mots de madame de Staël : « J'ai toujours été vive et triste, j'ai aimé Dieu, mon père et la liberté. » On n'est pas digne d'aimer Dieu et la liberté si l'on n'aime en même temps la vertu. Or, l'auteur de *Delphine* pouvait-il se rendre ce témoignage? L'amour de Dieu et de la liberté ne sont pas de ces frivoles devises avec lesquelles on amuse la simplicité des niais : c'est par le sacrifice constant et l'immolation perpétuelle de soi-même qu'on prouve à Dieu et aux hommes qu'on est véritablement dévoré du saint amour de l'humanité. Ces paroles magnifiques : J'ai aimé Dieu et la liberté, auraient pu sortir de la bouche d'un Pie IX, d'un O'Connell, d'un Chateaubriand, mais la plume qui avait écrit les *Lettres sur J.-J. Rousseau* n'avait pas le droit de les tracer à la tête de ses ouvrages.

L'abbé Frédéric Edouard CHASSAY.

Milly, 15 septembre 1848.

REVUE D'OUVRAGES NOUVEAUX.

TABLEAUX DE LA CIVILISATION ANCIENNE ET MODERNE,

Par M. le baron de COMEAU [2].

PREMIER ARTICLE.

Notre siècle, il faut en convenir, n'est pas celui des labeurs pénibles, des études longues et opiniâtres. On tient plus à faire preuve d'imagination que de science. L'homme qui écrit n'a qu'une pensée, écrire vite, jouir bientôt de son œuvre, persuadé qu'il est que les lecteurs superficiels, qui sont le grand nombre, ne se montreront pas exigeants. Il arrive encore par fois qu'on parle à un auteur du *fruit de ses veilles*; mais c'est une flatterie innocente, un com-

[1] Voyez dans Alphonse de Milly, *Revue des romans*, l'analyse du roman de *Volupté*, par M. Sainte-Beuve.

[2] A Moulins, chez Desrosiers, éditeur, 1 vol. in-f° avec 22 planches. Prix : 15 fr.; et à Paris, chez Chamerot, rue du Jardinet.

pliment de tradition, dont personne n'est dupe, pas même celui à qui on l'adresse.

Hâtons-nous cependant d'ajouter, après avoir signalé la tendance générale, qu'il y a d'honorables exceptions. Tout le monde n'a pas sacrifié à l'idole; et si le culte séduisant et commode du travail facile compte des milliers de sectateurs, l'autel du travail consciencieux et sévère n'est pas entièrement abandonné. Nous avons quelques chroniqueurs curieux et patients, quelques explorateurs éprouvés et infatigables, qui s'attachent persévéramment à une idée, qui lui consacrent, sans les regretter, des années de leur existence, qui ne s'effraient pas des recherches ardues, qui préfèrent, en un mot, à un retentissement passager, les conquêtes durables de l'érudition. Ceux-là n'enfantent pas volumes sur volumes; ceux-là, par d'incessantes et éphémères productions, n'amusent pas la frivolité oisive des masses. Leur public est un public d'élite, le cercle restreint des esprits sérieux.

C'est dans cette dernière et recommandable catégorie d'écrivains que M. de Comeau mérite d'être rangé. M. de Comeau a beaucoup compulsé, beaucoup réfléchi. Il a recueilli les faits, jugé les hommes et les événements, discuté les opinions des siècles divers, comparé les systèmes et les époques. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui est un résumé lucide et substantiel de ses lectures et de ses méditations. Des qualités très-précieuses s'y révèlent. On y trouve un vaste savoir, une méthode sûre, une heureuse faculté d'analyse et de classification, une appréciation pleine de sens et riche en aperçus ingénieux. On y remarque par-dessus tout l'accent de la conviction et de la sincérité. Être utile, voilà le seul but que se propose l'auteur; la vérité, voilà son intérêt exclusif, son unique et constante préoccupation. Sans doute on peut contester telle ou telle pensée, telle ou telle donnée particulière de M. de Comeau; sans doute il peut y avoir lieu, quoique rarement, à des observations et à des critiques de détail. Mais lorsqu'il s'agit d'un travail de cette importance et de cette étendue, c'est à l'ensemble qu'on doit principalement s'attacher.

Deux parties distinctes, bien que se prêtant un appui mutuel et s'éclairant l'une par l'autre, composent le livre de M. de Comeau. C'est un texte où sont traitées les plus hautes questions morales, scientifiques et historiques; c'est une série de tableaux synoptiques, habilement conçus et exécutés, qui saisissent l'intelligence et aident puissamment la mémoire, en présentant une masse générale

de résultats. Chaque sujet s'embrasse ainsi d'un coup d'œil, après qu'on l'a pénétré et étudié dans ses éléments.

Tracer une histoire abrégée de la civilisation ancienne et moderne, telle est la rude tâche que M. de Comeau a entreprise. Au début, il se trouve en face de deux écoles, entre lesquelles il y a un abîme.

« L'une, dit-il, l'Ecole religieuse, croit que tous les hommes proviennent d'une même souche, des enfants de Noé, et que la civilisation a paru la première; l'Ecole philosophique croit qu'il y a plusieurs races d'hommes[1], que l'état sauvage était l'état primitif, que les langues se sont formées mécaniquement, que la civilisation s'est formée par une convention de plusieurs familles qui se seraient réunies en nations.

« M. de Maistre est le principal écrivain de la première école. MM. Wiseman, Paravey et plusieurs auteurs sont arrivés, par une science profonde, à prouver ce que de Maistre avait pressenti. Plusieurs de ces auteurs, partant des données anciennes et philosophiques, ont été amenés aux mêmes résultats.

« L'autre a pour défenseurs et pour auteurs : Voltaire, qui reconnaît deux ou trois races distinctes dans le genre humain ; Maltebrun, qui veut que les divers continents aient produit d'eux-mêmes des animaux, des plantes et des hommes ; Pierre Leroux, qui, dans son *Encyclopédie nouvelle* du 19e siècle, dit qu'il y a eu au moins 28 Adams, c'est-à-dire autant de races distinctes. Rousseau, Reynal et plusieurs autres écrivains partagent plus ou moins ces sentiments. Rousseau voit l'homme primitif dans le sauvage, dit que la civilisation n'est qu'une dégradation de l'état naturel. Un grand nombre d'auteurs divers croient en outre que l'homme a inventé la parole après avoir été privé de ce moyen de communication avec ses semblables pendant de longues générations. »

M. de Comeau appartient à l'école religieuse, et soutient les

[1] Il y a là, et aussi un peu plus loin, une inexactitude, non dans la pensée, mais dans les termes; M. de Comeau semble confondre les *races* et l'*espèce*, expressions qui sont loin d'être synonymes.

Personne ne conteste qu'il y ait plusieurs *races* humaines; mais, à la différence de l'autre école, l'école religieuse proclame cette grande vérité : que toutes les *races* humaines appartiennent à une seule et même *espèce*. Les *variétés* que subit accidentellement l'*espèce*, et qui n'altèrent en rien ses conditions essentielles d'existence, ni son unité, forment les *races* lorsqu'elles se perpétuent.

Du reste, pour la dénition des mots *espèce*, *variété*, *race*, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer aux explications si nettes et si précises de M. Pellerin de la Vergne, dans ses *Études physiologiques sur l'origine de l'homme* (Université catholique [illegible]).

grandes vérités que cette école est appelée à faire prévaloir. Voici comment il divise sa matière et expose son programme :

« 1° J'examinerai d'abord la surface de la terre, son aspect physique, ses déserts, ses forêts et les plantes qui les composent. Je descendrai ensuite aux couches qui la forment, à leurs divers auteurs, aux plateaux et aux animaux qui les habitent; 2° j'examinerai la terre comme séjour de l'homme, et je rechercherai les différentes races humaines en m'aidant de leurs divers langages, ainsi que des traits physiques qui les distinguent; 3° l'histoire générale sera envisagée d'un seul coup d'œil; 4° cet aperçu de l'histoire m'engage à examiner un grand nombre de questions, les divers degrés de civilisation, les divers gouvernements, les divers systèmes d'écriture, les lois, le commerce, les invasions, les colonies, les arts; 5° les diverses religions viendront ensuite, comme nous expliquant la marche des différentes phases que la civilisation a subies, et j'y joindrai les divers systèmes philosophiques. L'histoire naturelle, la géologie, l'ethnographie, la linguistique, l'histoire, la politique, l'archéologie et les cosmogonies des peuples antiques seront donc envisagées et brièvement résumées tour à tour. »

On voit quel était le plan de M. de Comeau; il a été suivi avec exactitude et talent.

Avant d'aborder quelques-uns des développements auxquels M. de Comeau s'est livré, nous avons envie de lui chercher querelle à propos de la définition qu'il donne de la *civilisation*. Suivant lui, ce mot signifie : « les lois qui règlent les rapports des hommes entre eux, *dans le but de leur procurer la plus grande somme possible de bien-être.* » Assurément les intentions de M. de Comeau ne sauraient être suspectes. Toujours est-il cependant qu'en la prenant isolée, sa définition ne satisfait pas. L'amélioration de l'homme, au point de vue *moral*, est la fin principale de la civilisation, du moins de la civilisation vraie et sainement entendue; le *bien-être* ne vient qu'en seconde ligne. Telle est incontestablement la pensée de M. de Comeau; mais l'expression laisse à désirer.

Le monde, considéré en lui-même, est le premier objet des études de M. de Comeau. Les régions qui le composent passent tour à tour sous nos yeux; chacune se présente avec sa végétation, son climat, les variétés de sa nature, avec son caractère spécial et, en quelque sorte, sa physionomie. Ici des mers; là de vastes plateaux; plus loin, des montagnes, des marais ou des déserts de sables. L'auteur a réuni et resserré dans un cadre nécessairement étroit une foule de notions très-importantes.

La géologie devait à son tour l'occuper; car on l'a rattachée à

plusieurs doctrines philosophiques, et elle se lie d'ailleurs aux traditions de l'humanité sur la création, principalement à la tradition universelle du déluge. Sans cela M. de Comeau n'aurait pas parlé d'une science.

« Si belle, dit-il, mais si hypothétique et où il y a autant de systèmes que d'auteurs qui ont écrit sur ce sujet. »

Du reste M. de Comeau n'examine pas les nombreuses et diverses théories géologiques qui ont été mises au jour. Il les indique seulement à l'occasion, et se borne à établir les faits les plus constants, les plus généralement acceptés, qu'il condense dans une série de propositions. Peut-être cette accumulation de détails aurait-elle gagné à être revêtue d'une forme un peu moins technique. Quoi qu'il en soit, on nous saura gré de reproduire le résumé de M. de Comeau :

« Les faits sont : 1° que l'intérieur du centre de la terre doit être d'une grande chaleur ; car il est reconnu que plus une sonde s'enfonce à l'intérieur, plus la température augmente. On a même pu calculer d'une manière certaine le degré de chaleur qu'il fait ou doit faire à une profondeur de tant de centaines de mètres. En conséquence, on pense que la plupart des roches, qui se trouvent au-dessous de nous, sont encore dans un état de fusion, fusion gênée par le poids de l'écorce terrestre ; et peut-être cause des volcans, des tremblements de terre, des soulèvements divers.

« 2° Que le granit, le porphyre, les roches appelées autrefois primitives, à présent les roches plutoniques, se rattachent à la partie la plus basse de l'écorce terrestre, et qu'elles n'ont rien au-dessous d'elles qui nous soit bien connu.

« 3° Que ces roches plutoniques sont souvent traversées par les laves, les trappes, les basaltes que l'on appelle les roches volcaniques. Ces roches semblent avoir été lancées d'au-dessous des roches plutoniques, et s'être étendues au-dessus non-seulement des terrains granitiques, mais même souvent au-dessus des terrains déposés par la mer, suivant l'époque où ces torrents de lave ont eu lieu.

« 4° Que les schistes recouvrent presque partout le granit, si ce n'est en quelques montagnes où il a percé cette sorte d'écorce. M. Lyell diffère des autres géologues. Il croit que la plupart de ces schistes ont été autrefois du calcaire dénaturé par la chaleur des courants de laves ; c'est pourquoi il les appelle terrains métamorphiques.

« 5° Que les terrains calcaires, soit jurassiques, soit oolithiques, sont le fond d'une mer très-ancienne, qui a été soulevée à diverses époques. Quelques géologues veulent que les terrains calcaires crayeux soient plus nou-

veaux, que les terrains jurassiques, et cela d'après la nature des coquilles et des fossiles que l'on y trouve ; d'autres, et notamment Lyell, croient seulement que ces mers renfermaient d'autres sortes d'animaux, moins d'ammonites et plus d'oursins, de polypiers, etc...

« 6° Que souvent la craie et les autres terrains sont recouverts d'une couche de terrain d'alluvion, éocène ou miocène, indiquant soit une mer, soit des dépôts lacustres (formés au fond d'un lac), renfermant des ossements d'animaux presque pareils à ceux de notre époque.

« 7° Enfin que tous ces terrains éocènes sont recouverts de traces certaines d'un grand cours d'eaux douces, qui y a charrié des galets, des blocs erratiques, de l'argile, qui devait dans les vallées s'étendre d'une montagne à l'autre. Pour ce septième fait, quelques géologues ne sont pas d'accord. Ils reconnaissent bien le fait, mais ils diffèrent quant aux causes. Les uns croient que ces vallées étaient des courants sous-marins, que les blocs erratiques ont été charriés par les glaces du nord qui les déposaient en se fondant sous des climats plus doux.

« 8° Un autre fait est aussi reconnu de tous les géologues ; c'est que dans les premiers temps, l'homme n'existait pas. Ce n'est que dans les terrains les plus récents que l'on trouve des ossements humains, des objets travaillés. Voilà ce qu'il y a de certain en géologie.

« On a encore un autre point de certitude ; c'est l'ordre constant que suivent les couches terrestres. Au point le plus bas, on trouve les terrains de granit, de porphyre, de schiste, les terrains cristallisés. Au-dessus, on trouve les terrains schisteux, semblables aux granits par bien des points ; ils en diffèrent en ce qu'ils sont par lames, par couches, ce qui fait croire à la plupart des géologues qu'ils avaient été déposés par l'eau. Au-dessus, se trouvent encore des schistes dans lesquels ont voit quelques vestiges de plantes, puis des débris de poissons. Plusieurs couches se suivent de la sorte jusqu'à la formation des charbons de terre, des anthracites et des grès rouges. Ce n'est qu'au-dessus du second groupe de grès rouge que l'on voit commencer les terrains calcaires divisés en plusieurs classes ; la craie en est le groupe supérieur, et après la craie on trouve les terrains nouveaux, les alluvions récentes.

Cet ordre constant ne se présente pas partout uniformément. Dans plusieurs localités, il manque quelques-unes des couches intermédiaires ; dans d'autres, les terrains calcaires sont posés immédiatement sur le granit ; on en a conclu que le granit ne s'était pas élevé partout à la même époque. On a vu de ces terrains déposés soulevés par ces masses de granit à différentes hauteurs, et M. Elie de Beaumont en a conclu son système du soulèvement des montagnes et de l'âge qu'elles pouvaient avoir.

« Si certaines couches manquent dans des places, il n'en est pas moins vrai

que l'on voit toujours les terrains que l'on appelle tertiaires, au-dessus de ceux qu'on a appelés secondaires, et jamais au-dessous ; il en est de même des terrains calcaires qui ne sont jamais sous les terrains primitifs autres que les volcaniques. Cet ordre des diverses couches est donc un fait acquis en géologie. Tous les systèmes divers le reconnaissent. Il fait la base des sept époques de Buffon comme des six groupes de M. Giraudet, des groupes volcaniques, plutoniques, métamorphiques, siluriens, calcaires de différentes sortes, éocène, miocène et pliocène de Lyell. Le fait existe; il ne s'agit que de le classer et de donner des noms à ces classifications. »

Plus loin, M. de Comeau constate que tous les géologues sont d'accord quant à l'existence du grand cataclysme, de la terrible inondation que nous appelons le Déluge. En s'isolant même des traditions humaines sur cet événement, en se plaçant uniquement au point de vue des recherches géologiques, on est frappé de plusieurs faits qui démontrent que l'état actuel de la terre ne date que de quatre à cinq mille ans. M. de Comeau cite en ce sens quelques passages d'un livre de M. A. Bertrand[1]. Après avoir invoqué, à l'appui de son opinion, les alluvions des fleuves, M. Bertrand ajoute :

« Les lacs d'eau douce nous présentent les mêmes phénomènes de l'élévation de leur fond, et conduisent à la même conséquence ; car on en voit qui reçoivent des cours d'eau qui ne peuvent manquer d'exercer une influence assez grande sur l'élévation de leur fond, et qui seraient certainement comblés, si la dernière révolution, qui a déterminé la forme actuelle, remontait à une époque plus reculée. »

M. Bertrand tire une conclusion semblable de l'étude des glaciers et de leurs moraines. Il passe ensuite aux dunes des landes de Bordeaux.

« On sait, dit-il, de combien, terme moyen, elles s'avancent par années, par siècles ; on sait que du côté de Bordeaux leur marche est de soixante à soixante et dix pieds par an, et que, si on ne leur opposait aucun obstacle, il ne leur faudrait que deux mille ans pour arriver à cette ville. D'après leur étendue actuelle, il doit y avoir un peu plus de quatre mille ans qu'elles ont commencé à se former. »

Ainsi, les phénomènes naturels s'accordent avec les traditions ; ainsi, les travaux et les découvertes de la science confirment chaque jour par d'irrécusables témoignages les monuments religieux et historiques. Qu'est devenu cet antagonisme que le 18e siècle prétendait établir entre la science et la foi ?

[1] *Lettres sur la Géologie*, p. 340 et suiv.

Le chapitre premier, qui se termine par quelques considérations sur les animaux et leurs différentes espèces, offre sans doute beaucoup d'intérêt ; mais ce n'est pourtant qu'une entrée en matière. M. de Comeau a hâte d'arriver à l'*homme*.

Si l'on embrasse d'un coup d'œil général la terre habitée, on aperçoit quelques races distinctes et une infinité de langages. Chaque race se subdivise elle-même en une foule de nations différentes, M. de Comeau a essayé de porter la lumière dans ce vaste ensemble où, selon l'expression dont il se sert dans ce cahos ; il passe en revue les peuples, comme il faisait tout à l'heure pour les régions.

L'ouest de l'Europe et une grande partie du centre étaient autrefois le séjour d'une forte race aux cheveux roux ou blonds, aux habitudes belliqueuses ou envahissantes ; c'était la race Gauloise, Celtique ou Gallique.

« L'Italie et la Grèce, dit M. de Comeau, ont souvent été sa conquête ; on l'a retrouvée dans l'Asie mineure, en Gallatie. L'Allemagne actuelle a été habitée par les Celtes danubiens, avant de l'être par la race gothique. Les Boiens, qui ont donné leur nom à la Bohême, en faisaient sûrement prtie. L'Illyrie, l'Albanie en conservent peut-être encore quelques restes, et les Cimbres ou Goths, anciens habitants du Jutland et de la Scandinavie, étaient probablement un mélange de la race celtique avec la gothique. Cette dernière, non mélangée, a repoussé la race celte à l'occident, où elle s'est confondue avec la race Pélago-Romaine. Il ne reste plus de traces de l'antique et célèbre nation Gallique que dans les Pyrénées, la Bretagne, le pays de Galles, l'ouest de l'Irlande et le nord de l'Écosse. César nous représente les Gaulois divisés en trois nations fort différentes : les Aquitains, les Celtes et les Belges, peuples dont je crois facile de retrouver quelques vestiges.

« Les Basques des Pyrénées nous présentent un petit peuple fort actif, parlant une langue qui ne ressemble à aucune autre, sauf quelques racines hébraïco-phéniciennes et cophtes. Cette langue a été parlée autrefois dans toute l'Espagne et dans la partie des Gaules nommée Acquitania. Cette nation basque, *vascon-gada*, qui se nomme elle-même les Escaldunacs, me paraît être la même que celle que César désigne sous le nom d'Aquitani.

« Les Celtes sont à présent totalement mêlés avec les autres peuples ; peut-être les derniers vestiges de cette nation existent-ils encore dans les Gaëls d'Irlande et les Highlanders d'Ecosse. Les Belges sont pareillement éteints. Les écrivains anciens nous les représentent fortement mêlés de race gothique. Peut-être le reste de cette nation se retrouve-t-il dans la Basse-

Bretagne; du moins on sait que la Britanie était habitée principalement par des Belges, et que les peuples de cette île, chassés par les Saxons, ont passé en Armorique, à laquelle ils ont donné leur nom. Leur langage diffère un peu du gallique, et suivant Botidoux (*Commentaires de César*), les racines germaniques s'y retrouvent par centaines; il y en a aussi un grand nombre pareilles au latin. Les habitants du pays de Galles, qui parlent presque la même langue, se nomment entre eux Cumri ou Kymri; on pense qu'ils ont envahi les Gaules six siècles avant l'ère chrétienne. »

La race Gothique ou Teutonne s'étend depuis l'Islande jusqu'en Russie, depuis la Mer Glaciale jusqu'aux Alpes. Elle a pour traits distinctifs les yeux bleus, les cheveux blonds, la forme un peu carrée de la tête. Son langage, qui se divise en deux dialectes principaux, le gothique et le teuton, a des affinités plus ou moins prononcées avec l'ancien persan, avec le sanscrit, le turc et les langues européennes en général; il y a même un certain nombre de mots qui se retrouvent dans les langues du Nord et de l'Asie. La branche Gothique se compose des Suédois et des Danois; à la branche Teutonne appartiennent les Allemands, les Hollandais et en partie les Anglais. Si l'on en croit les traditions, ces peuples seraient venus du Caucase et auraient envahi la Scandinavie.

Les Pélages, vieux habitants de l'Italie et de la Grèce, semblent avoir peuplé ces belles contrées par le Sud. Sous le nom d'Hellènes les Grecs se sont mêlés aux anciens Pélages.

« Les côtes de l'Asie-Mineure, dit M. de Comeau, les îles de la Grèce ont des souvenirs d'une antiquité reculée: leur langage n'a pas changé sensiblement depuis Homère; il se divisait en quatre dialectes, dont l'un, le dorique, mêlé au gaulois, au sclavon et au gothique, a donné naissance au latin parlé dans le centre et le nord de l'Italie. Si l'on admet que les langues se mêlent dans la même proportion que les races, on reconnaît dans le latin que plus de la moitié des racines est tirée du grec; le reste est formé d'environ un tiers de gothique, un tiers de sclavon et un tiers de gallique. L'albanais, qui semble être l'ancien illyrien, a aussi le fond de sa langue dans la langue grecque; mais il offre encore plus de racines gothiques et celtiques que le latin. La beauté de la langue grecque, la noblesse de la langue latine, les conquêtes de ces deux nations ont contribué à les étendre d'une manière prodigieuse, le latin surtout. Ses dérivés, l'espagnol, le portugais, l'italien, le français et l'anglais, règnent sur tout l'ouest et sur une grande partie du sud de l'Europe, sur presque toute l'Amérique et sur de vastes et nombreux pays dans les autres parties du monde. »

L'est de l'Europe a pour habitants les anciens Sclavons; mais il

est douteux que ceux-ci aient tiré leur origine des Sarmates qui occupèrent jadis le pays. L'établissement des Sclavons au sud du Danube semble remonter à une époque très-reculée ; de là, ils se sont singulièrement étendus. On les rencontre depuis la Bohême jusqu'au fond de la Sibérie et même jusqu'en Amérique. Ils composent plus de la moitié des habitants de la Hongrie et presque la totalité de ceux de la Russie et de la Pologne. Mêlés aux Tartares, ils forment la nation des Cosaques. La langue des peuples Sclaves se rattache au latin et au gothique, et a de grands rapports avec le sanscrit.

Nous ne suivrons pas M. de Comeau dans sa savante nomenclature. Il nous suffira de dire que M. de Comeau compte 23 principales familles humaines, dont les caractères distinctifs sont empruntés à la fois aux langues mères et aux traits physiques. Ce nombre de vingt-trois familles n'a, du reste, rien d'absolu ni de positivement invariable. Il peut être augmenté ou diminué, quant aux langues, selon le système de classification qu'on adopte. Ainsi, M. de Comeau a quelquefois réuni plusieurs langues différentes lorsque les traits physiques étaient semblables, comme pour les nègres polynésiens et africains, pour les Américains et pour les habitants du Caucase.

Toutes ces familles humaines peuvent être ramenées à trois races pures : la blanche ou caucasienne, la jaune ou mogole, la noire ou Hhamique; et à trois races mêlées : les Américains, les Malais et les nègres polynésiens.

M. de Comeau résume les théories des auteurs et savants modernes relativement au sujet qui l'occupe. Il nous présente en quelques lignes l'ensemble des opinions de Buffon, Linné, Blummenbach, Duméril, Cuvier, Bory Saint-Vincent, etc..... Au-dessus de tous les systèmes, plane et rayonne la vérité, c'est-à-dire le grand principe de l'unité de l'espèce humaine. L'unité de l'espèce humaine est un fait irrévocablement acquis à la science ; les efforts tentés pour le mettre en doute n'ont abouti qu'à le démontrer davantage. Là, comme partout, la tradition religieuse et la science se rencontrent et marchent d'accord.

Nous reviendrons sur les *tableaux de la civilisation ancienne et moderne*. Nous n'avons encore examiné qu'une partie du travail de M. de Comeau, et ce travail est trop consciencieux et trop important pour que nous ne voulions pas en faire l'objet d'une sérieuse analyse.

R. DE BELLEVAL.

Histoire.

CLOTILDE

OU LE TRIOMPHE DU CHRISTIANISME CHEZ LES FRANCS,

Par Mme Caroline Falaize, née Jacquemain.

1 vol. in-12, avec gravures. Lille, Lefort, 1848.

La monographie historique est cultivée de nos jours avec succès. Voici un livre qui placera avec distinction sa sainte héroïne dans la galerie des personnages en qui plusieurs bons écrivains du dix-neuvième siècle ont pour ainsi dire incarné l'histoire des différentes époques. L'auteur est madame Falaize, née Jacquemain, dont nos lecteurs pourront se rappeler agréablement les *Leçons sur la religion*. Une des] principales difficultés de ce genre d'écrits est de savoir se renfermer dans les limites qu'indique sa nature. Il est destiné à faire connaître l'histoire générale et surtout les mœurs d'une nation durant un certain laps de temps par la vie d'un homme ou d'une femme illustre. L'histoire générale s'y doit donc rapporter sans cesse à la biographie, comme la biographie à l'histoire générale. Il faut que l'histoire s'y développe avec richesse de détails, mais seulement dans les points susceptibles d'illuminer la biographie, qu'elle soit au contraire légèrement touchée pour le reste, comme les derniers plans d'un tableau, à mesure qu'ils s'éloignent du premier. Ce premier plan, dans l'histoire monographique, est le héros ou le saint dont on retrace les grandes actions. De même la biographie, en n'omettant aucune des particularités essentielles à faire connaître le personnage, ouvrira son sein aux anecdotes et aux usages propres à jeter du jour sur les mœurs de l'époque. En un mot l'époque vivra sous les yeux du lecteur dans le personnage, et le personnage vivra dans l'époque, s'éclairant toujours d'un mutuel reflet. Ces règles nous paraissent avoir été parfaitement observées par l'auteur de *Clotilde*. La mise en scène est courte et lucide. Le fait providentiel de l'invasion des barbares est suffisamment indiqué, et les faits particuliers de leur établissement ne sont produits que pour les Burgondes et les Francs qui doivent figurer en première ligne sur le théâtre où la reine Clotilde occupe la principale place. L'intérêt des récits de cette époque s'accroît sous le pinceau de l'auteur : en narrant elle sait peindre. Son style toujours limpide, souvent poétique, revêt tour à tour la douceur et l'énergie, la simplicité de l'histoire et les ornemens d'une riche imagination. Elle semble s'animer du panorama qui l'entoure, à mesure qu'elle

avance dans cette route marquée par tant de crimes atroces, d'admirables vertus et de divines merveilles. L'œil du lecteur dévore les pages et se trouve comme invinciblement entraîné durant les dix ou douze derniers chapitres qui contiennent les guerres contre la Bourgogne, la guérison miraculeuse de Clovis, le supplice de Sigismond, la mort de Clodomir, le massacre de ses fils, les infortunes de la reine des Wisigots, fille de Clotilde, et la vie mortifiée de la sainte dans la retraite après ces douloureux événements, enfin l'histoire de sainte Radegonde. Tel est l'effet de la vérité comprise par l'esprit cultivé et le cœur d'une femme profondément chrétienne. L'imagination se déploie ici avec ses grâces, non pour l'obscurcir, mais pour la faire revivre, comme le vernis ressuscite une ancienne peinture. Rien n'y rappelle ces prétendus romans historiques où l'histoire a subi de si étranges mutilations. Le fond du travail est solide et substantiel : l'auteur a consulté les meilleurs historiens de seconde main, Longueval, Dubos ; elle a fait plus, elle a vu Grégoire de Tours, les *Gesta Francorum*, Hincmar. Les données historiques forment la base de développemens qui servent à indiquer plus vivement les sentimens et les idées ; ainsi, par exemple, le dialogue entre Clotilde et sainte Geneviève sur le mont Valérien.

Un des grands avantages de la monographie, lorsqu'elle est traitée avec talent, c'est de suivre une idée avec plus de facilité et de netteté qu'il n'est possible de le faire dans l'histoire générale, ou plutôt la monographie historique, c'est l'histoire d'un homme ou d'une femme célèbre représentant la pensée générale d'une époque. Clotilde représente la pensée chrétienne, l'établissement du catholicisme chez notre nation, le contraste et la lutte du catholicisme naissant parmi ce peuple nouveau avec la barbarie dont il portait encore l'empreinte. Quel chrétien, quelle femme chrétienne ne s'intéresserait pas à tout ce que cette grande reine a fait pour la civilisation ? Ce sujet est ancien, mais il est actuel ; au 19e siècle, qui s'était proclamé le siècle des lumières et de la civilisation par excellence, la lutte recommence sous nos yeux attristés entre la barbarie plus redoutable et plus atroce que celle des peuples sortis de la Germanie, et l'antique civilisation de l'Europe, qui n'a vieilli et ne s'est vermoulue que par l'abandon de son principe de vie, du principe qui l'avait fait naître et qui la conservait, la vérité catholique.

Séparée par la mort de deux filles chéries, madame Falaize s'est donné la consolation de travailler pour l'instruction de ses petits-enfants. C'est à eux surtout qu'elle a destiné son livre. Ils ne profiteront pas seuls du fruit de ses études. Le public catholique fera, nous le croyons, à cet ouvrage l'accueil le plus favorable.

A. G. de V.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 35 — NOVEMBRE 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-UNIÈME LEÇON.

Mouvement à Cologne. — Université de Bonn. — Piége tendu à l'Université de Cologne. — Nouveaux efforts pour la suppression des nonciatures. — Dalhberg, coadjuteur de Mayence. — Diète de Ratisbonne. — Plaintes des archevêques contre les nonces. — Projet d'un synode à Mayence. — Doctrines qu'on devait y établir. — Sort des archevêques.

Messieurs, à l'époque où nous sommes arrivés (1786-1788), il y a une grande irritation en France, en Allemagne, en Italie, et dans les Pays-Bas. Les passions fermentent, ont de la peine à se contenir, par-ci, par-là elles éclatent. Nous en avons vu un exemple en Italie. Mais il y a une différence entre le mouvement qui se prépare en France et celui qui se déclare dans les États de l'empire d'Autriche. En France, on cherche à détruire le Christianisme et à faire triompher l'impiété; en Allemagne, on a un but différent : on veut détruire l'impiété soutenue par la Cour, et rétablir la religion sur l'ancien pied. Il y a donc, d'un côté, un principe de mort, et de l'autre un principe de vie. En Allemagne, et dans les États qui en dépendent, la philosophie n'a pour partisans que les hauts personnages de la Cour, les nouveaux docteurs et quelques évêques; le peuple, fidèle à la religion de ses pères, ne partage pas les principes de ses chefs; il les repousse au contraire avec indignation; à peine peut il contenir les mouvements de sa colère. Nous pouvons en juger par ce qui se passa à Cologne. Une révolte a manqué d'y éclater, et l'on ne sait ce qu'elle serait devenue au milieu du mécontentement gé-

[1] Voir la 20e leçon au chapitre précédent ci-dessus, p. 303.

néral, si ceux qui l'avaient provoquée n'avaient pas reculé devant ses conséquences. Les protestants, en petite minorité à Cologne, et divisés en deux sectes, l'une calviniste, l'autre luthérienne, voulaient y avoir un temple et un culte public; ils comptaient sur les dispositions favorables de l'empereur. Ce n'était pas la première fois que le protestantisme cherchait à s'établir à Cologne. Au commencement de ce siècle, en 1708, l'électeur de Brandebourg, un des directeurs du cercle de Westphalie, dont Cologne faisait partie, avait déjà réclamé l'exercice du culte calviniste pour son ministre résidant à Cologne, au moins dans l'intérieur de son habitation, mais le Sénat l'avait refusé avec fermeté, ne voulant pas s'écarter de la ligne de ses ancêtres. Le pape Clément XI s'empressa de le féliciter de son courage. Mais l'électeur revint à la charge et fit des menaces. Le Sénat était embarrassé et se disposait à un accommodement; le même pape intervint, inspira du courage au Sénat, qui refusa de nouveau, de sorte que le culte protestant n'obtint pas la tolérance [1]. Mais, en 1787, les circonstances semblaient plus favorables. Les archevêques électeurs avaient établi, comme nous l'avons vu, des doctrines semi-protestantes. L'empereur les faisait enseigner dans les séminaires généraux; les réformés calvinistes avaient donc grande chance de succès en réclamant le libre exercice de leur culte. Ils s'adressèrent au Sénat, qui, pour cette fois, leur accorda, il est vrai, à une faible majorité, la permission de bâtir un temple, une maison pour l'école et une habitation pour le ministre prédicant. Le décret fut envoyé à l'approbation de l'empereur. Le peuple, qui se méfiait de toutes les innovations, protesta énergiquement contre ce décret; le clergé et le chapitre se joignirent à lui pour faire les mêmes protestations. L'évêque, qui favorisait sans doute les dispositions du Sénat, se tint à l'écart. Les protestations furent inutiles, le Sénat maintint son décret, et l'empereur ne tarda pas à le confirmer [2]. Le peuple devint furieux et menaça de se porter à des voies de fait, si toutefois les protestants commençaient à construire un temple ou à établir à Cologne un prédicant. Des gens sages intervinrent et conseillèrent au peuple de suivre les voies légales, car le décret n'était pas revêtu de toutes les formalités voulues. Dans les causes difficiles et importantes, les sénateurs devaient, selon la constitution de la cité, s'adjoindre les députés de chaque tribu, dont le nombre était de vingt-

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 219.
[2] Id., p. 220.

deux. Les habitants, voulant se conformer à cette disposition, nommèrent deux députés pour chaque tribu, et forcèrent le Sénat a délibérer de nouveau avec eux. Le décret fut annulé à une forte majorité. Le peuple se réjouissait de sa victoire; mais le conseil aulique de Vienne, poussé sans doute par l'empereur, maintint le premier décret du Sénat et cassa celui des députés. Ce qui causa une grande fermentation dans la ville. On avait à craindre une révolte ouverte. Les protestants, craignant le feu qui couvait, eurent la prudence de ne point l'allumer, ils renoncèrent par écrit au privilége qu'on leur avait accordé [1].

Si je vous cite cet exemple, c'est pour vous montrer que le peuple allemand n'était pas mûr pour la révolution qu'on lui préparait; ses chefs ne l'ignoraient pas, c'est pourquoi l'empereur mettait tant d'importance à l'établissement des séminaires généraux et à la réforme de l'enseignement théologique. Il sentait que pour arriver au peuple, il fallait changer l'esprit du clergé en l'initiant aux nouvelles doctrines. En cela, il fut merveilleusement secondé par les quatre archevêques dont je vous ai parlé. Ceux-ci introduisirent, dans les séminaires ou dans les universités de leurs diocèses, des professeurs imbus de leurs principes. L'archevêque de Mayence avait corrompu l'esprit de l'Université de cette ville. Maximilien de Cologne avait employé les mêmes manœuvres auprès de l'Université de Cologne; comme il n'y avait point réussi, il inaugura solennellement (1786) l'Université de Bonn, fondée par son prédécesseur Kœnigseg, dans le but de faire contrepoids à celle de Cologne et de propager plus facilement les nouvelles doctrines; on peut juger du choix des professeurs par le trop fameux Schneider, le Robespierre de l'Alsace, qui y obtint une chaire [2]. On voulut introduire furtivement les mêmes doctrines dans l'Université de Cologne, qui avait toujours été fidèle au Saint-Siége; mais, grâce aux efforts et aux avertissements du nonce apostolique, l'Université sut éviter le piége et conserver la pureté de la foi catholique. Le pape Pie VI s'empressa de l'en féliciter [3]. Il n'y a rien que ne fissent les archevêques pour abaisser l'autorité du souverain pontife et discréditer les nonces. Vous connaissez leur but, qui était d'exploiter la haute suprématie du pape à leur profit. Cependant, malgré leurs in-

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 223.
[2] Id., p. 197.
[3] Id., p. 201.

trigues, les nonces continuèrent l'exercice de leurs fonctions. Le cardinal Pacca fit exécuter, en 1786, un bref pontifical qui accordait la dispense du second degré de consanguinité au prince de Hohenloe-Bartensteim pour épouser sa cousine, la comtesse de Blan-Kenheim. De là une guerre ouverte entre le nonce et l'électeur, archevêque de Cologne. Celui-ci écrit au nonce une lettre où il lui reproche de s'être immiscé, quoique évêque étranger, dans l'administration de son diocèse, et le menace de recourir à des moyens plus efficaces s'il continuait de tenir la même conduite [1]. L'affaire fut portée à Rome où l'on soutint, comme vous devez le comprendre, les droits du nonce, ou plutôt ceux du Saint-Siége, et l'on fit des remontrances à l'électeur de Cologne [2]; mais les remontrances ne produisaient plus aucun effet. Les archevêques avaient un parti pris depuis le congrès d'Ems; ils continuèrent de donner les dispenses, sans demander à Rome l'indult qui se renouvelait tous les cinq ans, et qui, pour cette raison, était appelé *indult quinquennal*. Le cardinal Pacca informa le pape de ce désordre grave, où il s'agissait de la validité du sacrement de mariage, et donna un avertissement particulier à un curé de Cologne qui venait de faire un mariage sur des dispenses que l'archevêque n'avait point le droit d'accorder [3]. Le pape ordonna à son nonce de s'adresser aux curés et aux vicaires généraux, puisque les archevêques ne l'écoutaient plus, et de leur expliquer nettement les dispenses que les archevêques pourraient accorder, et celles que s'était réservées le Saint-Siége. Le nonce se conforma aux ordres du pape, et écrivit aux curés une lettre où se trouvent clairement expliqués les droits du Saint-Siége et ceux des archevêques [4]. Cette lettre, quoique écrite avec une grande modération, irrita à un point extrême les archevêques et tous les ennemis du Saint-Siége. Plainte fut portée à la cour impériale; le conseil aulique ordonna la suppression de la lettre-circulaire et interdit aux nonces, qui sont appelés *évêques étrangers*, tout exercice de juridiction dans le cercle du Rhin [5]. C'était méconnaître manifestement l'autorité du pape dans les provinces du Rhin. Sur une réclamation faite à Rome par l'électeur de Cologne contre la circulaire du nonce, Pie VI, par un bref du 20 janvier 1787, justifia la conduite

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 207.
[2] Id., p. 208.
[3] Id., p. 210.
[4] Id., p. 211.
[5] Id., p. 215.

du cardinal qui n'avait fait que suivre les ordres du Saint-Siége. Il prouva ensuite, par de nombreux monuments de la tradition que le pape seul peut dispenser d'une loi générale de l'Eglise, que ce droit ne peut appartenir aux évêques, autrement la hiérarchie serait détruite, parce que le pape dépendrait de ses inférieurs. Il établit le droit du Saint-Siége d'envoyer des légats, droit qu'il a toujours exercé depuis la plus haute antiquité et qui est inhérent à la papauté. Quant à l'édit de l'empereur qui supprime la juridiction des nonces, le pape cherche à l'excuser en lui donnant un autre sens, tout en lui faisant entendre que l'empereur ne peut rien contre les lois canoniques, et que son arrêt, en pareil cas, ne doit pas arrêter un évêque. Le pape, en terminant, emploie le langage du cœur ; il conjure l'archevêque de ne point permettre que, dans des temps aussi malheureux, on porte de nouveaux coups à l'Eglise, et il attend de son âme généreuse et loyale que ces prières et ces raisons ne seront point rejetées [1].

Cette lettre, pleine de science, de modération et de douceur apostolique, ne fit aucune impression. Les archevêques étaient aveuglés par leurs systèmes et entraînés par leur orgueil et leur ambition. Ils voulaient être égaux au pape, et faire supprimer les nonciatures. Les ennemis du Saint-Siége applaudissaient à leurs efforts. Comme ils craignaient la faiblesse de l'archevêque de Mayence, ils résolurent de le fortifier en lui donnant un coadjuteur de leur choix. Ce fut le baron de Dalhberg, chanoine de Mayence, et attaché à la secte des *illuminés*, qui, à cette époque, exerçaient une grande influence dans les cours d'Allemagne. Dalhberg convenait parfaitement aux ennemis de l'Église. Né d'une illustre famille de l'empire, il s'était fait une certaine réputation par divers écrits où se trouvaient développés les principes philosophiques du jour. Aussi y eut-il un concert unanime pour le faire admettre par l'archevêque ; et le faire recommander par le roi de Prusse, qui, par sa bonne harmonie avec le Saint-Siége, faisait honte aux princes catholiques. Sa recommandation à Rome ne pouvait être que puissante. Le roi Guillaume II se rendit aux nombreuses sollicitations qu'il avait reçues. Il envoya à Rome le fameux marquis Luchesini, muni de lettres de créance, demanda d'une manière officielle, pour coadjuteur, le baron de Dalhberg, en promettant solennellement que « l'archevêque resserrera de plus en plus les liens d'union

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 320.

» et d'amitié avec la cour de Rome; qu'on terminera à l'amiable » tous les démêlés qui se sont élevés dans l'Église d'Allemagne à » l'occasion des nonciatures et des articles du congrès d'Ems; qu'il » conservera dans l'empire l'autorité du souverain pontife et les » droits du Saint-Siége. » L'ambassadeur déclara de son côté « que » Sa Majesté le roi de Prusse lui a donné l'ordre formel de se » porter pour lui garant de la promesse suivante, savoir : que ni « l'archevêque de Mayence, ni le baron de Dalhberg ne seront les » fauteurs et les promoteurs de la convention d'Ems, et qu'ils » maintiendront le *statu quo* promis par l'électeur dans les lettres » de créance remises au marquis le 2 mai 1787[1].»

Les assurances de l'ambassadeur de Prusse firent certainement plus d'impression que celles de l'archevêque, dont le pape avait à se défier. Aussi les philosophes savaient-ils bien ce qu'ils faisaient, en employant la recommandation du roi de Prusse. Ce souverain, quoique protestant, était parfaitement bien avec la cour de Rome. Il suivait la politique du grand Frédéric, auquel il avait succédé. Nous avons de lui une lettre pleine de politesse et de bienveillance pour le pape Pie VI. Il ne se bornait pas à de vains témoignages. Il donna aux catholiques de son royaume des preuves sincères de sa protection. Le nonce avait dans les parties prussiennes une entière liberté d'exercer ses fonctions. La cour n'y mettait aucune entrave. Le roi faisait, au contraire, des vœux pour que le différend entre lui et les archevêques se terminât à l'amiable.

La conduite d'un roi protestant avait bien de quoi confondre l'empereur Joseph II, et plus encore celle des quatre archevêques. Mais ceux-ci ne rougissaient de rien. Le pape, se fiant aux promesses de l'électeur de Mayence, accorda le bref d'éligibilité qu'on lui avait demandé. Dalhberg fut élu coadjuteur par le chapitre de Mayence, à la grande satisfaction des philosophes, et à la douleur de tous les bons catholiques. L'archevêque régnant oublia bientôt ses promesses; et l'année suivante, il se joignit à ses autres collègues pour demander l'entière abolition des nonciatures. C'est ainsi qu'il voulait *resserrer de plus en plus les liens d'union et d'amitié avec la cour de Rome.* Il n'y pensait guère; s'il a fait cette promesse, c'est qu'il voulait faire agréer son coadjuteur, surprendre

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 218.
[2] *Id.*, p. 221.

la loyauté et la bonne foi du pape. Dès qu'il eut obtenu ce qu'il avait désiré, il se mit du côté des autres archevêques, pour poursuivre la suppression des nonciatures et confisquer leurs pouvoirs à leur profit. C'est ce qu'ils entreprirent d'un commun accord en 1787. Ils firent tous ensemble de nouvelles instances près de l'empereur, pour obtenir la suppression des nonciatures dans toute l'Allemagne. L'empereur ne demandait pas mieux; mais il avait à ménager certains intérêts politiques. L'électeur de Bavière s'y opposait de toutes ses forces, bien décidé à ne pas laisser supprimer la nonciature de Munich. Aux arguments que lui fournissaient les saints canons et les lois de l'empire, il en joignait un autre bien plus éloquent, la menace de s'entendre avec le pape, pour distraire ses États des immenses diocèses des archevêques, et y ériger de nouveaux évêchés [1].

L'empereur n'osant rien décider de lui-même, pour ne mécontenter personne, soumit de nouveau l'examen de cette affaire au conseil aulique. Le vœu de ce conseil n'a point été publié; il fut supprimé, dit-on, par l'archevêque de Cologne, comme étant défavorable aux prétentions archiépiscopales. L'empereur, pour se débarrasser de cette affaire sur laquelle il n'osait pas prononcer de sa propre autorité, la renvoya, par un décret du 9 août 1788, à la diète de Ratisbonne, qui était sur le point de s'assembler. Les archevêques n'étaient pas très-contents de ce décret; ils auraient désiré sans doute que l'empereur eût tranché la question lui-même au lieu de la renvoyer à la diète. D'un autre côté, s'ils avaient un peu de pudeur, ils devaient éprouver de la répugnance à soumettre une cause purement ecclésiastique à une assemblée toute composée de laïques et en grande partie de princes protestants. C'était, en effet, un concile bien peu compétent pour juger une affaire de juridiction papale. Cependant, dans le désir ardent de se délivrer des nonciatures, les archevêques se soumettent au décret impérial, et portent leur cause devant ce tribunal laïque. Celui de Mayence, s'étant concerté avec ses collègues, formula une accusation contre le chef de l'Eglise. L'électeur de Cologne présenta un mémoire ayant pour but d'engager tous les Etats germaniques à se réunir à l'empereur pour porter une nouvelle loi de l'empire, supprimant toute nonciature en Allemagne et notamment celles de Cologne et de Munich [2]. L'ar-

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 234.
[2] *Ibid.*

chevêque de Salsbourg présenta un autre mémoire tendant à la même fin et plein de calomnies contre le Saint-Siége et ses délégués. La mauvaise foi de ces écrits sautait aux yeux de tout le monde [1]. Le pape Pie VI, informé de ce qui se passait, envoya à la diète un mémoire justificatif, qui confondit les archevêques et rendit leurs démarches inutiles [1]. Mais ces sortes de plaintes portées devant un tribunal laïque, causaient un grand scandale en Allemagne. On vit une foule de violents opuscules qui attaquaient les nonciatures et les droits du Saint-Siége, et répandaient toutes sortes de calomnies contre les papes. La vérité eut ses défenseurs, mais elle ne put pas toujours se faire jour à travers tant de nuages accumulés par les passions.

« Ceux qui ignoraient le but secret, dit le cardinal Pacca, des » ennemis de Rome et du clergé allemand, en voyant, d'une part, » le peu d'importance qui restait aux nonciatures, et de l'autre la » furieuse guerre qu'on faisait avec la plume contre Rome et les » nonces, s'étonnaient avec raison de tant d'acharnement et de fra- » cas pour si peu de chose; mais les personnes qui avaient l'intelli- » gence et le secret de ce qui se tramait savaient bien quels étaient » la source et le but de ces furieuses attaques. Les auteurs des opus- » cules ou libelles hostiles aux nonciatures se divisaient en trois » classes : la première comprenait quelques ecclésiastiques courti- » sans attachés aux archevêques électeurs, et qui se faisaient leurs » champions pour se faire bien venir de leurs protecteurs ; la se- » conde comprenait les écrivains de la naissante secte des illuminés, » lesquels, pour abattre l'Eglise romaine, et, sous ce nom, la religion » chrétienne, ne laissaient échapper aucune occasion de répandre » parmi les peuples la calomnie et la haine contre le Saint-Siége et la » puissance pontificale ; la troisième se composait d'écrivains qui » portaient leurs vœux plus loin et préparaient la chute de la puis- » sance du clergé allemand et l'usurpation de ses biens, en allumant » le feu de la discorde entre les archevêques et le Saint-Siége, en fo- » mentant les controverses qui les divisaient [2]. »

On voit par ces appréciations, qui sont extrêmement justes, que les archevêques travaillaient à leur propre perte. On convoitait leur puissance et leurs richesses; on visait à la sécularisation de leurs principautés. Et c'est dans ce moment-là même qu'ils cherchent à détruire l'influence et l'autorité du pape, leur allié naturel et leur

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 236.

[2] *Id.*, p. 237.

puissant protecteur. Il y avait dans leur projet autant d'ingratitude que d'aveuglement. Car si le protestantisme n'a point envahi les provinces rhénanes, si les principautés électorales et les siéges épiscopaux n'ont pas été renversés et détruits, c'était à la résistance, au puissant appui du Saint-Siége et aux habiles négociations de ses délégués qu'on le devait. Plus d'une fois les princes protestants avaient manifesté le désir et l'envie de s'approprier les principautés ecclésiastiques; vers le milieu du même siècle, ils avaient fait des tentatives ouvertes pour s'en emparer. S'ils n'ont point réussi, on le devait à l'opposition énergique de Benoit XIV, qui fit agir ses nonces avec vigueur près des cours d'Allemagne, et qui écrivit lui-même à plusieurs princes de ce pays[1]. Dans ce moment les princes travaillaient à l'exécution du même projet. La sécularisation des couvents, et d'autres fondations pieuses, faites par l'empereur Joseph II, avait excité leur convoitise. Les archevêques sont menacés de perdre leur souveraineté temporelle, qui s'étendait sur les plus belles provinces du Rhin et s'exerçait sur plus de cinq millions de sujets[2]. Pour détourner ce coup, il ne leur restait qu'une seule ressource, l'autorité tutélaire et protectrice du Saint-Siége. Par un aveuglement inconcevable, ils cherchent à l'anéantir. Plus ils sont près de leur chute, plus ils se hâtent de s'y précipiter. Le siége de Mayence continue de donner l'impulsion. L'archevêque de cette ville, jaloux peut-être du pompeux éloge qu'on prodiguait devant lui à l'évêque de Pistoie et à son synode, forma le projet de tenir aussi un synode à Mayence. Il y invita le clergé par une circulaire du 18 juillet 1789. La nouvelle de ce synode répandit la consternation et la douleur parmi les bons évêques et les vrais catholiques d'Allemagne, qui connaissaient les tendances de l'archevêque, les maximes schismatiques de ses conseillers, et l'enseignement pervers de son université. Pie VI, en étant averti, s'en émut vivement, et voulant prévenir le mal, il profita de sa réponse aux métropolitains, au sujet de leurs griefs touchant la nonciature, pour signifier à l'électeur de Mayence que si, dans son synode annoncé, il osait abolir ou changer, par des nouveautés, la discipline ecclésiastique alors en vigueur, le Saint-Siége, après un rigoureux examen, prononcerait contre ce synode un jugement solennel et une juste condamnation. Il n'est pas probable que l'électeur eût cédé aux paroles énergiques du pape. Dieu

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, p. 239.
[2] *Id.*, p. 238.

fit entendre une voix plus puissante. L'armée française, victorieuse sur tous les points, entra dans la ville, prit possession des beaux châteaux de l'électorat. L'archevêque, obligé de chercher son salut dans la fuite, ne songea plus à son synode[1].

Un conseiller intime de l'archevêque, M. Kopp, nous a appris, par un ouvrage publié en 1830[2], quelles devaient en être les résolutions. Elles allaient directement au schisme, comme vous allez le voir par les articles suivants.

« Les ecclésiastiques qui ont charge d'âme seront seuls obligés au » célibat. Les chanoines, les vicaires et les bénéficiers pourront res» ter minorés (*in minoribus*), et ceux qui prendront le sous-diaconat » et le diaconat ne seront point forcés au célibat, *selon l'ancienne » discipline de l'Eglise*, et conserveront la liberté de retourner à l'état » séculier (*ad statum sæcularem*).

» Défense aux moines et aux religieuses de prononcer des vœux » perpétuels.

» Les curés et les prêtres qui ont charge d'âmes ne seront pas te» nus à la récitation du bréviaire, mais seulement à la lecture de » l'Ecriture sainte.

» Les messes et les autres parties du service divin ne se célébreront » qu'en langue vulgaire. Il n'y aura plus qu'un seul autel dans les » églises. On n'y mettra d'autre image que celle du Crucifix. On » accordera, comme jadis, l'usage du calice aux laïcs : concession » nécessaire pour réaliser la réunion avec l'Eglise protestante.

» On ne permettra pas la confession aux prêtres avant l'âge de » trente ans. On s'adressera aux prêtres, et non à Rome, pour les » indulgences.

» Plus de processions, autant que pourra se faire ; plus d'exercices » de piété le soir et pendant la nuit ; suppression des chapelles dans » toutes les villes où il y a des églises.

» Tout ecclésiastique qui déclarera par serment qu'il ne peut » sauver son âme dans l'état ecclésiastique, devra, *præviis monitis » et causa cognitione*, obtenir, par le jugement du métropolitain, le » retour au siècle (*ad sæculum*)[3]. »

Voilà les principaux articles qui devaient être adoptés dans le

1 *Mémoires du cardinal Pacca*, p. 242.

2 Le titre est : *De l'Église catholique au 19e siècle, des changements adaptés à notre temps, de sa constitution ultérieure, et, en particulier, de ceux qu'on y avait faits dans l'ancien archevêché de Mayence et ensuite à Ratisbonne.*

3 *Id.*, p. 333.

synode de Mayence. Il n'est pas étonnant que les archevêques aient tant cherché à se débarrasser des nonces. Car ceux-ci, forts de l'appui du Saint-Siége, se seraient toujours opposés à de semblables résolutions. — L'invasion des Français donna lieu à d'autres soins et anéantit tous ces vains projets. Les quatre archevêques expièrent, par le pillage de leurs Etats, par la perte de leur puissance temporelle et même de leurs siéges, leur révolte contre l'autorité pontificale. Dépouillés de tout, par les mêmes princes dont ils avaient invoqué l'appui dix ans auparavant, dans la diète de Ratisbonne, ils apprirent à regretter dans l'exil l'autorité protectrice dont ils avaient cherché la ruine. On s'écriait avec raison : *Justa judicia Domini* [1].
La sécularisation de leurs principautés entrait sans doute dans les vues de la Providence : elle était un bien pour l'Eglise dans le moment où elle a été opérée. D'un côté les princes-évêques étaient trop fiers de leur souveraineté temporelle pour rester soumis à la puissance du pape et de ses envoyés; un schisme était imminent; de l'autre, presque uniquement appliqués aux affaires politiques, et menant une vie plus séculière qu'ecclésiastique, ils négligeaient leurs fonctions épiscopales. Le cardinal Pacca nous donne de tristes détails à ce sujet [2].
Je laisse à examiner aux hommes politiques si la sécularisation de ces principautés a été utile aux Etats, et surtout à la France, car elle achevait de détruire l'ouvrage de Charlemagne qui avait voulu entourer la France de petits Etats et de principautés ecclésiastiques, qui, incapables de lui nuire, lui servaient de remparts en cas d'attaques du côté de l'Allemagne. C'est un sujet qu'il ne m'appartient pas de traiter.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

But des philosophes dans les querelles de l'Eglise et de l'Etat. — Innovations de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas. — Résistance et fermeté des évêques. — Abaissement de l'autorité pontificale dans le royaume de Naples.

Comme nous l'avons vu, le philosophisme avait fait de grands progrès en Allemagne, principalement dans les hautes classes. Il y était plus avancé et plus hardi qu'en France, où il était obligé de garder encore certains ménagements pour ne pas réveiller le zèle des évêques, et alarmer la piété de la cour. La secte des illuminés avait en Allemagne de nombreux affiliés qui se glissaient à la cour et au conseil des archevêques, et y exerçaient une grande influence. Leur but

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 241.
[2] *Id.*, p. [illegible].

secret était de changer toutes les institutions actuelles et de renverser l'autel pour arriver au trône. De là ces efforts unanimes contre l'autorité du Saint-Siége et de ses délégués. Ils sentaient bien que tant que la papauté conserverait son influence, ils ne pourraient arriver à l'accomplissement de leurs vœux. Ils applaudissaient donc aux efforts des archevêques électeurs ; ils excitaient leur ambition, flattaient leur orgueil en disant qu'ils étaient égaux au pape. Ils intriguaient également à la cour, pour exciter l'empereur contre le Saint-Siége et le détrôner lui-même. L'empereur et les archevêques n'étaient entre leurs mains que des instruments dont ils voulaient se servir pour les rejeter plus tard. Et quelle est leur puissance, où espèrent-ils la trouver pour l'exécution de ces grands projets ? Dans le peuple : c'est l'armée de tous les révolutionnaires ; mais le peuple était peu façonné à leurs idées ; il voyait avec douleur et indignation les nouveautés qu'on introduisait partout. Les philosophes ne l'ignorent pas ; c'est pourquoi ils travaillent d'un commun accord à façonner le peuple à leurs idées, dans le but de s'en faire une arme. De là cette foule de brochures et de pamphlets qui répandaient parmi le peuple la calomnie, et la haine contre l'autorité pontificale, et élevaient des préventions contre ses doctrines. De plus, connaissant la puissance du clergé dans l'enseignement, sachant que les doctrines du peuple se modulent plus ou moins sur celle de ses pasteurs, ils entreprirent de réformer l'enseignement théologique dans les séminaires et les universités. Les archevêques-électeurs se prêtèrent à leurs vues. Bientôt les chaires d'où l'on avait entendu, pendant des siècles, le merveilleux développement du Christianisme, ne retentirent plus que des pâles et sèches doctrines du philosophisme. On attendait de ces écoles une régénération complète du clergé et du peuple.

L'empereur Joseph II, qui, par un aveuglement inconcevable, s'était mis à la tête des philosophes, mettait une importance extrême à la réforme de l'enseignement théologique. Déjà en Allemagne, comme nous l'avons vu, il avait supprimé les séminaires diocésains, confiés à la direction des évêques, pour établir des séminaires généraux sous la dépendance de l'Etat. Il voulut poursuivre le même système en Belgique, mais là il rencontra des obstacles invincibles dans le zèle des évêques et la foi du peuple.

Depuis 1781, la Belgique avait été gratifiée chaque année, comme l'Allemagne, de quelques édits concernant les ordres religieux, les mariages, l'enseignement, les confréries, les fêtes, les processions,

les jubilés, les biens ecclésiastiques. On ne pouvait s'imaginer d'où venait cette manie de changer, de réformer et de détruire. Le peuple belge ne voyait pas sans un extrême déplaisir ces réformes presque continuelles, qui blessaient, tantôt sa piété, tantôt ses priviléges.

La Belgique avait une institution bien précieuse qui, pendant longtemps, avait fait sa gloire en rendant des services éminents tant à l'Etat qu'à l'Eglise, c'est l'Université de Louvain. Cette école, qui soutient encore aujourd'hui sa gloire, ne plaisait pas à l'empereur, parce qu'elle enseignait la foi catholique dans toute sa pureté. La bulle *Unigenitus* avait été acceptée par elle; les quatre articles du clergé de France n'y étaient point en faveur. C'était bien assez pour déplaire à l'empereur d'Allemagne. Mais comment attaquer une école si bien constituée et si ferme dans ses principes? L'empereur ne recule devant aucun obstacle et n'écoute aucun conseil, il va en étourdi, comme nous l'avons vu en Allemagne. Il attaqua d'abord l'Université, et surtout la Faculté de théologie, d'une manière sourde et indirecte en supprimant divers priviléges, en défendant de faire mention des opinions opposées à la déclaration du clergé de France et en abolissant la signature du formulaire et de la bulle *Unigenitus* [1]. Mais, ce fut en 1786, le 16 octobre, un mois après le synode de Pistoie, qu'il lui porta les plus rudes atteintes. Il en fit un séminaire général d'après le plan qu'il avait exécuté en Allemagne. Tous les évêques, d'après son édit, devaient y envoyer leurs clercs, et les y laisser pendant cinq ans, avant de les admettre aux ordres sacrés. Mais, comme son principal but était d'initier le jeune clergé aux nouvelles doctrines établies dans le congrès d'Ems et dans le synode de Pistoie, il eut soin de réformer le personnel de la Faculté de théologie. Sur huit professeurs, il n'en laissa que deux, Marant et le Plat, parce que leurs sentiments étaient conformes aux siens, et il remplaça les autres par de nouveaux docteurs venus de l'Allemagne. La direction générale du séminaire était confiée à Stœgger, chassé de Vienne, dit-on, pour cause d'hétérodoxie. L'archevêque de Malines, le cardinal de Frankenberg, allarmé de pareils choix, refusa d'y envoyer les étudiants de son diocèse. Mais on rassura l'archevêque en lui disant qu'il conserverait l'inspection sur l'enseignement de l'école, et le droit de procéder, d'une manière canonique, contre les professeurs dont les sentiments lui paraîtraient suspects [2]. L'archevêque se laissa persuader : lui et un autre évêque

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés.*, t. III, p. 75.
[2] *Ibid.*, p. 77.

envoyèrent leurs élèves à Louvain. Cet exemple entraîna les autres prélats, et, le 1er décembre 1786, l'école fut ouverte sous la présidence du cardinal : tout semblait bien. Mais, à l'ouverture des cours, les élèves, qui, pour la plupart, étaient avancés en théologie, furent surpris d'entendre un langage nouveau et des doctrines étranges. Prompts et ardents, comme on l'est à cet âge, et déjà échauffés par le mécontentement général des peuples, ils se mirent à crier, à menacer, et en vinrent même à des voies de fait ; les professeurs furent obligés de se retirer et de se cacher. Le gouvernement y envoya des troupes qui saisirent les plus coupables. L'archevêque de Malines, probablement mal informé de la cause du trouble, fit des remontrances aux étudiants ; sa lettre produisit un bon effet, car tout rentra dans l'ordre, et, le 18 décembre, on put reprendre les cours [1]. Mais les professeurs continuèrent d'enseigner les mêmes doctrines. Les élèves ne se révoltèrent plus, ils prirent tout simplement le parti de se retirer dans leurs familles, et de rendre compte à leurs supérieurs ecclésiastiques du motif de leur retraite. Sur trois cents élèves, trente seulement restèrent à Louvain. Les évêques ne purent s'empêcher d'approuver la conduite des étudiants et les louables motifs de leur retraite. L'empereur en fut irrité. Il manda le cardinal à Vienne pour lui demander compte de sa conduite : l'évêque de Namur fut envoyé en exil et ses biens confisqués. Ces rigueurs, loin de calmer, excitèrent un mécontentement général. On adressa au gouvernement les plus vives réclamations, tellement que le général Murray, qui commandait en Belgique, crut devoir reculer et faire un traité qui rétablissait les anciennes formes civiles et religieuses. Ce traité, qui est du 17 mai 1787, excita une joie générale dans tout le pays. L'Université fut rétablie sur l'ancien pied : les professeurs destitués l'année précédente rentrèrent dans leurs fonctions. Le Plat n'enseigna plus ; mais cet accommodement était loin de convenir au conseil aulique. L'empereur, fort mécontent des condescendances de son général, ne ratifia que la partie politique du traité, et maintint, malgré tous les obstacles, ses lois concernant la discipline ecclésiastique. On eut beau faire de nouvelles représentations. L'empereur resta inflexible, il rappela le général Murray et le remplaça par le comte de Trautmansdorf, en lui donnant des ordres sévères. Le séminaire général, auquel l'empereur tenait le plus, devait être ouvert le 15 janvier 1788 [2].

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiast.*, t. III, p. 80.
[2] *Ibid.*

Ce séminaire devint le sujet des plus vives querelles. L'archevêque de Malines, le cardinal de Frankenberg, fit ses plaintes et refusa expressément de concourir à la suppression des séminaires diocésains et à l'érection de la nouvelle école qui lui était plus que suspecte. Il fut aidé en cela par l'évêque d'Anvers, par les professeurs des séminaires et par les docteurs de Louvain, qui soutenaient leurs priviléges comme faisant partie de la constitution. C'était un concert de réclamations. Mais l'empereur n'écouta aucun conseil. Il fit ouvrir le séminaire général, renvoya les anciens professeurs et remit en fonctions ceux qu'il y avait précédemment placés. Mais les uns sont accueillis par des huées, les autres sont abandonnés par les élèves. L'empereur résolut d'employer la force, il sévit contre plusieurs anciens professeurs ; le recteur et dix-neuf docteurs sont condamnés à un bannissement de dix ans. Par ordre impérial, les séminaires diocésains sont fermés ; la force armée est employée en certains lieux, le séminaire général est maintenu ; mais les étudiants ne s'y rendent pas ou se retirent immédiatement : les cours ne sont plus fréquentés. De plus, les Brabançons, profitant de l'indignation générale, songent à leur indépendance. Les États de Brabant et de Hainaut refusent de payer les subsides accoutumés. L'empereur veut employer la rigueur, qui ne fait qu'augmenter la haine et l'exaspération. L'empire courait le danger de perdre les Pays-Bas. Malgré cette opposition menaçante, l'empereur veut maintenir le séminaire de Louvain tel qu'il l'avait établi : il donne des ordres pour forcer les élèves à s'y rendre. Les évêques se refusent à y envoyer leurs diocésains, et rendent compte au gouverneur des motifs de leur conduite. L'empereur, sentant la difficulté de lutter contre les évêques, et voulant pourtant conserver son séminaire général, permit au cardinal de Malines de s'assurer de l'orthodoxie des professeurs. Le cardinal se transporta à Louvain et proposa par écrit aux professeurs diverses questions sur l'autorité de l'Eglise et de ses décisions, sur les droits du Saint-Siége, sur le droit des évêques d'enseigner exclusivement la théologie, sur le pouvoir de l'Eglise d'établir des empêchements dirimants et d'en dispenser, et, en général, sur toutes les doctrines qui étaient agitées alors, et qui avaient été traitées d'une manière si défavorable dans le congrès d'Ems et dans le synode de Pistoie. Les questions étaient claires, nettes et précises, il n'était pas possible de les éluder par des réponses équivoques. Elles furent résolues d'une manière peu satisfaisante. Les doctrines d'Ems et de Pistoie se trahissaient partout. Le cardinal

déclara donc la doctrine des professeurs non orthodoxe, appuya son jugement sur les réponses, et le publia peu après pour éclairer les évêques et les fidèles de la Belgique. L'empereur fut irrité au dernier point de la publication de ce jugement. Il fit arrêter le cardinal, ainsi que l'évêque d'Anvers. Le mécontentement était au comble : les Brabançons lèvent des troupes et s'unissent étroitement, s'emparent de Bruxelles, chassent les Autrichiens et déclarent l'empereur déchu de ses droits. L'empereur éprouve d'extrêmes embarras. Ne sachant plus que faire, il s'adresse au pape qu'il avait tant inquiété et bravé pendant toute sa vie, pour le prier d'interposer sa juridiction afin de calmer les troubles des Pays-Bas. Le pape est assez bon pour se prêter à ses désirs. Il écrivit aux évêques de la Belgique pour les exhorter à donner l'exemple de la soumission, et à bien recevoir l'envoyé de l'empereur qui allait venir pour remettre la religion sur l'ancien pied. Mais c'était trop tard, la voix du pontife se perdit au milieu du bruit des armes. Les Brabançons, ivres de leurs victoires, et flattés de leur indépendance, ne se prêtèrent à aucun accommodement.

Cette révolte ajoutée à d'autres malheurs de famille, ne contribua pas peu à la mort de l'empereur, arrivée le 20 janvier 1790, dans un âge peu avancé. Joseph II présentait un mélange de bonnes et de mauvaises qualités. Actif et laborieux, il aurait fait le bonheur de ses sujets, s'il n'était point tombé entre les mains des philosophes. Mais il avait été élevé dans leurs principes, il s'y était fortifié pas la lecture des livres français. Se croyant revêtu du pouvoir spirituel et temporel, selon les doctrines des novateurs, il asservit l'Eglise, disposa arbitrairement de ses biens et se mêla de son enseignement. Mais l'Eglise, malgré la défection des princes-évêques, avait encore de plus fortes racines que lui. Il devait succomber dans la lutte. D'ailleurs la victoire ne lui aurait servi de rien. Il aurait subi une autre défaite que lui préparaient les mêmes philosophes qui le dirigeaient par leurs conseils. Il mourut plein de regrets; la haine des Belges que partageaient les autres sujets, lui avait fait connaître les conséquences de son système. Aussi dicta-t-il lui-même cette épitaphe aussi simple que touchante : *Cit gît Joseph II, qui fut malheureux dans toutes ses entreprises* [1].

Ses malheurs ne corrigeront par les ennemis de l'Église, son système d'asservissement ne trouvera que trop de partisans. Mais hâ-

[1] *Biographie univers.*, art. Joseph II.

tons-nous de le dire, ce ne fut point dans son successeur Léopold II, archiduc de Toscane et frère de l'empereur, qui était mort sans enfants. On devait pourtant s'y attendre d'après ce qu'il avait fait en Italie. Aussi les ennemis du Saint-Siége et les partisans secrets de la révolution s'étaient-ils réjouis de son avènement au trône, espérant qu'il continuerait les innovations de son frère et qu'il importerait en Allemagne les doctrines du synode de Pistoie, pour lesquelles il s'était prononcé si hautement en Italie. Mais ils se sont trompés. Léopold, doué d'une rare prudence, avait deviné leur but secret que la révolution française avait mis au grand jour. Profitant des leçons de l'expérience, au lieu de continuer les innovations de son frère, il rétablit les choses dans leur ordre naturel. Ce fut à ces conditions qu'il recouvra la Belgique et qu'il remit la paix dans l'empire. Il s'occupa même des moyens d'arrêter la propagation de l'esprit révolutionnaire français. Les ennemis du trône et de l'autel, trompés dans leur attente, mirent fin à son règne par le poison, suivant le bruit qui courait alors [1]; une dyssenterie qui emporta l'empereur (2 mars 1792) au bout de trois jours, dans la 45e année de son âge, donnait de la consistance à la rumeur publique.

L'exemple de son frère Joseph II avait trouvé des imitateurs. La cour de Naples semblait avoir reçu de lui l'impulsion pour tourmenter le même pape Pie VI, et blesser ses droits dans les points les plus importants de la discipline générale de l'Église. Il est vrai, les querelles de cette cour avec le Saint-Siége ont commencé avant l'avènement de Joseph II, mais elles sont devenues bien plus vives et plus opiniâtres au moment où Joseph a lancé ses édits contre la juridiction des nonces, et il est à présumer qu'il n'y était point étranger. Elles ont eu pour première origine la vengeance d'un ministre, de Tanucci, qui s'est fait une triste page dans l'histoire de la lutte des papes avec les souverains.

Tanucci, né en Toscane en 1698, était professeur en droit à Pise, lorsqu'il publia sur le droit d'asile un écrit où il attaquait sans ménagement les immunités ecclésiastiques. L'ouvrage fut condamné à Rome, l'auteur s'en consola par la faveur qu'il obtint auprès de Don Carlos, alors duc de Parme, et héritier désigné du grand duché de Toscane. Ce prince étant devenu roi des Deux-

[1] *Mémoires du cardinal Pacca*, t. II, p. 257.

Siciles en 1735, emmena Tanucci à Naples, le combla de dignités et l'admit dans son conseil. Lorsqu'en 1759 il passa en Espagne pour succéder à son frère, mort sans postérité, il laissa le royaume de Naples à son fils Ferdinand, âgé seulement de huit ans, nomma Tanucci président du conseil de régence, et lui donna les pouvoirs les plus étendus. Tanucci n'avait point oublié la censure portée à Rome contre son livre, et il se chargea de venger l'injure faite à l'orgueil du professeur. « Degagé de tout frein, dit un auteur con- » temporain[1], il s'abandonna à l'impétuosité de son caractère. » Chaque année de son ministère fut marquée par des innovations et des empiétements sur l'autoriié pontificale. Les difficultés étaient relatives tantôt à la nomination aux bénéfices, tantôt à la juridiction du nonce. Cet homme vindicatif, comme toutes les âmes basses, se plaisait même, dit l'auteur des Mémoires, à contrarier le pape sur les objets les plus minutieux. S'il n'accordait pas lui-même des indulgences, du moins il déclarait qu'on pouvait les gagner sans les conditions exigées par le Saint-Siége. Au lieu des églises de Rome, il suffisait, selon lui, de visiter les églises de Naples. Cette bizarre prétention de disposer des faveurs spirituelles de l'Eglise, était peu de chose en comparaison des entreprises contre la juridiction ecclésiastique. En 1776, il supprima de son autorité privée 18 monastères en Sicile, réunit quelques évêchés, donna des abbayes et voulut que les évêques nommassent eux-mêmes aux cures vacantes de leurs diocèses. Un usage très-ancien, attribuait au siége apostolique le choix des évêques du royaume. L'archevêché de Naples étant venu à vaquer, Pie VI demanda qu'au moins la nomination ne se fît pas sans son concours. Pour parvenir à un arrangement qui était si facile, puisque le pape se relâchait de ses droits, il fallut exclure Tanucci de la négociation, autrement elle n'aurait pu se faire. Pie VI consentit à la translation de Filangieri du siége de Palerme à celui de Naples, à condition qu'il nommerait seul son successeur à Palerme, ce qui eut lieu à l'insu de Tanucci. Mais celui-ci trouva un autre sujet de discorde entre le roi et le pape; il demanda pour Filangieri le chapeau de cardinal. Pie VI, qui avait consenti à regret à la translation de Filangieri, parce qu'il était soupçonné d'avoir les mauvaises doctrines du jour, refusa d'accorder cette dernière dignité. Alors la guerre s'engagea de nouveau, Tanucci la

1 *Mémoires histor. et philosoph. sur Pie VI.*

poussa bien loin, puisqu'il alla jusqu'à prétendre, chose remarquable, que le roi pouvait créer dans ses États un collége de cardinaux, qui n'étaient après tout, disait-il, qu'une *superfétation* dans la hiérarchie. « Il n'eût manqué à ce collége, dit un auteur, qu'un » pape pour le présider ; mais sans doute que Tanucci y aurait » pourvu, car si le roi peut donner la pourpre, pourquoi ne donne- » rait-il pas aussi la tiare [1] ? »

On voit ici le même principe qu'en Allemagne, c'est la souveraineté du peuple faussement appliquée à l'Église, c'est le souverain qui est chef suprême de l'Église, en sa qualité de représentant du peuple. Le doctrines manifestées plus tard dans le congrès d'Ems et dans le synode de Pistoie, dominaient déjà à la cour de Naples. Tanucci les avait mises en pratique bien longtemps avant que ces conciliabules les eussent érigées en principes. Son crédit diminua après le mariage de Ferdinand avec la sœur de Joseph, archiduchesse d'Autriche, et il fut obligé de se retirer en 1776 ; mais son œuvre de discorde va être continuée, parce qu'il a laissé des successeurs imbus de ses principes ; le roi les partageait lui-même. En effet, les prétentions de la cour, au sujet des nominations épiscopales, ne tardèrent pas à se réveiller. Sur 139 évêchés qui se trouvaient dans le royaume des Deux-Siciles, 29 seulement étaient reconnus pour être de patronage royal. Le roi voulut s'attribuer le droit de nommer à tous indistinctement. On se proposait de soutenir ce droit avec une armée et de choisir trois évêques pour donner l'institution canonique sans le concours du pape. La cour d'Espagne intervint pour empêcher ce scandale, et il y eut un accommodement suivi bientôt de nouvelles disputes. Le roi de Naples continua ses réformes, et nomma seul à l'archevêché de sa capitale, vacant par la mort de Filangieri. Le pape, par amour de la paix, consentit à confirmer le nouvel archevêque Capèce Zurlo, dont il connaissait le mérite et les vertus ; mais il refusa de pourvoir Serrao, que la cour voulait placer sur le siége de Potenza, parce que cet ecclésiastique était plus que suspect ; il avait publié un livre en faveur de Quesnel et des appelants français [2]. De là une altercation très-vive entre les deux cours. Pie VI, par un ardent désir de la paix, consulta uue congrégation de cinq cardinaux, et après quelques négociations, il convint d'accorder des bulles à

[1] *Instit. des évêques*, t. III, p. 378 ; *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 109 et suiv.
[2] *Ibid.*

Serrao, à condition qu'il écrirait une lettre par laquelle il assurerait le Saint-Siége de son obéissance et protesterait soumettre à l'Eglise romaine ses écrits passés et à venir. Serrao fit ces promesses d'autant plus facilement, qu'il était moins disposé à les tenir [1].

Cette condescendance du pape ne fit qu'accroître la hardiesse de ses ennemis. L'année 1784 fut marquée par des envahissements semblables à ceux que nous avons vus en Allemagne. Les deux cours semblaient se donner la main pour abaisser ou plutôt pour usurper l'autorité du pape. Le roi de Naples fit valoir de nouveau la prétention de nommer à tous les évêchés de son royaume. Il ordonna aux évêques de ne plus recourir à Rome pour les dispenses et de les accorder eux-mêmes. Abusant en Calabre d'un bref qui l'avait autorisé à supprimer ou à réunir plusieurs couvents, il supprima des églises, s'empara de leurs biens, en envoya les vases sacrés à la monnaie. Le pape ainsi que l'archevêque de Naples avaient beau faire des représentations, elles ne furent point écoutées [2]? En 1786, le roi fit un nouvel édit pour soustraire les religieux à la dépendance de leurs supérieurs étrangers, mesure que nous avons vu aussi exécuter en Allemagne. En 1788, il mit sous le séquestre tous les bénéfices qui n'étaient point à charge d'âme, dans le but d'attirer à *lui* les biens de l'Église. Ses entreprises contre la juridiction du siége apostolique étaient sans nombre. On ne savait plus, disent les Mémoires déja cités, où la cour de Naples s'arrêterait. La réforme anglicane n'avait pas commencé avec plus de violence.

Au milieu de tant de désordres, un incident imprévu vint encore augmenter l'animosité. La chambre royale ayant renvoyé une cause matrimoniale (il s'agissait d'une dissolution de mariage) dont le Saint-Siége devait connaître, à une commission composée de Cortez, évêque de Motula, de deux juges laïques, et de deux théologiens, le pape réclama contre ce nouvel attentat. Il écrivit à l'évêque de Motula pour lui reprocher d'avoir accédé à cette violation des droits de l'Église, à qui le jugement de ces sortes de causes était réservé par les décrets du concile de Trente. Il le blâmait encore d'avoir renoncé à la formule ordinaire par laquelle les évêques ont coutume de commencer leurs ordonnances : *évêque par la grâce*

[1] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 116. — *Instit. des évêques*, t. III, p. 378.

[2] *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, t. III, p. 117.

du Saint-Siége apostolique, et d'y avoir substitué : *évêque par la grâce du roi*. L'internonce porteur de ce bref fut reçu avec des injures de la part de l'évêque. La cour qualifia sa démarche *d'attentat, de crime de lèse-majesté*, et il reçut l'ordre de sortir du royaume en deux fois vingt-quatre heures. Tels ont été le délire et la haine aveugle de la cour de Naples. Je n'entre pas dans plus de détails. La révolution française qui avait éclaté ouvrit les yeux au roi et modifia successivement ses idées et ses sentiments. En 1790, il conclut un traité qui ne reçut néanmoins que deux ans plus tard son entière exécution. D'après ce traité, le pape devait nommer d'abord à tous les bénéfices du second ordre et ensuite aux évêchés, sur une liste de trois candidats présentés par le roi. Les dispenses et les affaires matrimoniales étaient réservées exclusivement au Saint-Siége. Un voyage fait à Rome au printemps de 1791, par le roi et la reine, mit le sceau à cette réconciliation. La lutte avait duré plus de 15 ans.

Pie VI a tenu dans toutes ces circonstances critiques une conduite au-dessus de tout éloge. Chaque fois qu'il pouvait céder, il usait de condescendance et se conformait aux désirs des souverains. Mais quand il s'agissait de l'autorité du Saint-Siége et de ses droits imprescriptibles, alors il combattait sur la brèche avec autant de science que de fermeté. Ses bulles, ses brefs envoyés successivement en Allemagne, en Italie, à Naples, en France et dans le Brabant, sont de savantes dissertations et souvent des chefs-d'œuvre d'éloquence. Mais ce que l'on n'a point assez observé, selon moi, c'est qu'en défendant ses droits, il a défendu ceux de la société et même ceux des souverains qui cherchaient sa ruine. Car la suite des événements a clairement démontré qu'on ne voulait abaisser l'autorité du pape que pour anéantir celle des rois. Ainsi en défendant l'autorité du Saint-Siége, il défendait celle des souverains. En s'élevant avec tant de force contre la vente des biens ecclésiastiques, il défendait un droit sacré sur lequel repose toute la société humaine. *Je respecte*, disait le grand Frédéric, *le droit de possession, sur lequel la société est fondée*[1]. En effet, Messieurs, du moment qu'on n'a plus respecté les propriétés de l'Eglise, légalement acquises, on n'a plus respecté non plus la propriété des particuliers. Les confiscations de la révolution française, le communisme de nos jours,

[1] Lettre 226 à d'Alembert.

qui menace la société jusque dans les fondements, ne sont qu'une conséquence de la vente des biens ecclésiastiques.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE.

CHAPITRE IV.

Plan d'étude des preuves de la religion. (Suite[1].)

§ IV.

RÉVÉLATION CHRÉTIENNE.

Quand les temps marqués par les décrets de la Providence furent arrivés, le Verbe se fit chair, prit un corps dans le sein de la Vierge Marie, reçut le nom de Jésus, enseigna les hommes d'abord par ses exemples, puis par ses paroles, souffrit, mourut sur la croix, ressuscita le troisième jour, est monté au ciel, d'où il viendra juger les vivants et les morts : voilà l'article de sa foi, dont le catholique étudie actuellement les preuves.

Pour préparer les esprits au Christianisme, on commence souvent par prouver la nécessité de la révélation : cette preuve est tirée de l'état intellectuel et moral du monde païen ; c'est le préliminaire obligé pour les apologistes qui jusque-là n'ont admis qu'une *révélation naturelle*, c'est-à-dire *purement intérieure*, et pour ceux encore qui parlent de la révélation primitive, mais enseignent que le flambeau de la tradition s'était éteint complètement chez tous les peuples, à l'exception de la nation juive. Pour donner plus de force à cette preuve, on tombe souvent dans des exagérations dangereuses et inutiles sur l'affaiblissement ou l'obscurcissement de la vérité au sein des nations païennes. Ce préalable n'est pas nécessaire ; la nécessité de la révélation chrétienne repose sur un fondement

[1] Voir la s. 3e du chap. IV, au n° précédent ci-dessus, p. 227.

plus solide, *la parole de Dieu*, qui avait promis un *réparateur* à l'homme déchu.

L'avènement du Messie n'était pas un événement imprévu, le libérateur devait être et était *l'attente et le désiré des nations*; le Christianisme n'était pas une religion nouvelle, mais la suite et le développement de la religion primitive. Tous les siècles se rapportent à Jésus-Christ, toute la loi était grosse de lui, selon l'expression de Tertullien.

Dieu ne s'était pas contenté de promettre un Réparateur : pour que l'homme pût connaître son Sauveur, Dieu avait d'abord désigné le peuple, puis la tribu, enfin la famille dont il devait sortir; afin qu'on pût reconnaître le Messie parmi les enfants de David, il avait donné son signalement par des figures, par des prophéties, qui avaient annoncé d'une manière précise l'époque de son avènement, les principales circonstances de sa naissance, de sa vie, de sa mort et de sa prédication.

« Examinez ce que Moïse et les prophètes ont dit de moi, disait » Jésus-Christ aux Juifs. » — Le philosophe lit les Ecritures de l'Ancien-Testament, prend le signalement que les prophètes ont donné du Messie, cherche parmi tous les enfants de David qui ont vécu avant la ruine de Jérusalem et celle du Temple celui auquel ce signalement convient tout entier; il se convainc qu'il s'applique à Jésus-Christ, et ne s'applique qu'à lui [1]; il tombe au pied de la croix, et dit avec l'Eglise : « Salut! ô mon roi, fils de David, en » vous je reconnais et j'adore le Rédempteur du monde, dont les » prophètes ont annoncé la venue, la victime salutaire que Dieu » avait promise, et qu'il a donnée à l'humanité, le libérateur que les » justes ont attendu depuis le commencement du monde [2]. »

« Croyez aux miracles que vous me voyez opérer, disait encore » Jésus-Christ aux Juifs. » Les miracles de Jésus-Christ et des apôtres sont la seconde preuve qui fixe l'attention du philosophe chrétien et catholique.

Beaucoup d'apologistes se croient obligés de commencer par prouver l'authenticité, la véracité, l'intégrité des Evangiles, pour établir la réalité des miracles de Jésus-Christ. Ils paraissent supposer que l'histoire écrite est la preuve unique, la preuve nécessaire des faits, des actions du Sauveur. Cette supposition est erronnée,

[1] M. Gaume, *Catéchisme de persévérance*, 44e leçon, t. II, p. 321.
[2] *Antienne de l'Office du dimanche des Rameaux.*

les Evangiles, les Actes des apôtres ne sont pas la preuve unique, la preuve nécessaire des événements qui ont déterminé la formation de l'Eglise : Jésus-Christ, en quittant la terre, n'adressa rien aux hommes par écrit, mais il leur adressa l'apostolat. Aussi l'Eglise fut-elle formée avant que la parole de la prédication fût écrite, et jamais Eglise n'a été formée par la lecture d'un livre, mais par la prédication des envoyés : « la foi vient de l'ouie et de la parole qui » a été prêchée [1]. »

La première preuve des miracles de Jésus-Christ et des apôtres, c'est le témoignage des hommes, c'est la tradition de la société chrétienne : cette preuve serait seule, qu'elle suffirait pour nous donner la certitude de ces faits.

Quoiqu'on n'ait pas vu les lettres de créance d'un ambassadeur, les provisions d'un magistrat, on est assuré de leurs pouvoirs par le témoignage de ceux qui les ont vues ou qui en ont entendu la lecture, par l'acquiescement des citoyens qui lui obéissent, par la la tradition de la société. Quoique nous n'ayons pas été témoins oculaires des miracles de Jésus Christ et des apôtres, nous sommes certains de ces œuvres divines par le témoignage des Juifs et des païens qui se sont convertis à la vue de ces miracles, et par la tradition de la société chrétienne.

Ces miracles sont les guérisons, la faculté de parler les langues étrangères et les prophéties.

Le don de guérisons, qui de sa nature était le plus propre à attirer les yeux par le vif intérêt qu'on y pouvait prendre, a été aussi le plus universel : il accompagnait partout le Sauveur et ses disciples ; le simple attouchement de la robe de Jésus-Christ, l'ombre de Pierre, les mouchoirs que la main de Paul avait touchés, guérissaient subitement les malades.

Au don des guérisons, Dieu joignit celui des langues, pour réparer ce qui manquait aux envoyés du côté des talents. Ils étaient la plupart pêcheurs et artisans; à peine étaient-ils capables de parler leur propre langue. Ils furent cependant entendus partout, introduisirent la foi, formèrent des églises dans toutes les contrées.

Le don de prophétie a achevé d'illustrer la misssion du Sauveur et des apôtres; en mettant dans leur bouche la prédiction, l'annonce d'événements dont l'accomplissement s'est vérifié et se vérifie encore tous les jours sous nos yeux.

[1] Saint Paul *aux Romains*, x, 17.

Les faits miraculeux de Jésus-Christ et des apôtres n'ont pas été vus dans l'obscurité, par manière de prestiges; ils ont été opérés au grand jour, non une seule fois et en passant, mais en plusieurs lieux et d'une façon durable, qui permettait aux yeux de s'assurer de ce qu'ils voyaient. Tout se passait à découvert sur les places publiques, dans les villes les plus célèbres de la Judée, de l'Asie et de la Grèce, à Jérusalem, à Lydda, à Joppé, à Damas, à Salamine, à Icome, à Troade, à Philippe, à Thessalonique, à Corinthe, à Malthe, à Rome.

Ces faits sont liés entre eux, ils se confirment mutuellement, les seconds supposent les premiers; avoir vu les uns, c'est avoir vu les autres. Ceux qui n'avaient pas vu le Christ ressuscité avaient pu être témoins de l'effusion de l'Esprit-Saint; ceux qui n'avaient pas vu les miracles de Jésus-Christ purent être témoins de ceux opérés par les apôtres et les disciples. Les derniers faits tenaient lieu des premiers et tous étaient une preuve, soit de la vérité de la résurrection, soit de la vérité de la mission. Toutes ces choses étaient inséparables. Une seule prouvée, tout était prouvé. Il ne peut y avoir illusion dans les témoins : les faits sont publics, sensibles, palpables. Ce n'est pas un événement unique attesté par les habitants d'une seule ville, mais divers événements que des témoins sans nombre assurent avoir vu en différents pays dans des villes célèbres, pendant une longue suite d'années, et tous ces événements qui supposent le même pouvoir tendent à la même fin. Il est égal d'avoir vu Lazare sorti du tombeau après quelques jours de sépulture ou d'avoir vu le Sauveur ressuscité. Plusieurs ont vu les merveilles et les premiers dons de l'Esprit, d'autres ont vu les résurrections opérées à Joppé, à Troade, d'autres des miracles aussi peu équivoques : plusieurs les ont vus la plupart. Or attester par troupes les faits postérieurs c'est attester la résurrection de Jésus-Christ et l'effusion de l'Esprit-Saint dont ils sont les effets et la preuve ; de la sorte les premiers témoins ne sont pas suspects, mais se trouvent réellement innombrables. La résurrection du Sauveur, la mission des apôtres et de leurs successeurs acquirent par ce moyen une certitude qui s'étend partout et se perpétue d'âge en âge.

Il ne peut y avoir eu concert entre les témoins : la collusion est moralement impossible entre un grand nombre de personnes. D'ailleurs tout s'y oppose. Quand on considère les préjugés et les dédains des Israélites à l'égard des nations idôlatres, le mépris des Grecs et des Romains pour les Juifs, on sent que la seule force de la vérité a

pu porter les premiers à glorifier Dieu de ce qu'il avait fait part aux gentils du don de la foi, et les seconds à recevoir des Juifs la nouvelle du salut. L'évidence des faits l'emporte sur les haines nationales, sur le mépris qu'on faisait des Juifs et sur la doctrine de la croix qui, séparée de ses preuves, paraissait une extravagance. Tous ne sont plus qu'un peuple. L'Église est formée. En quelque lieu qu'on soit, on peut prendre naissance dans cette cité et en être citoyen.

Le témoignage s'étend de contrée en contrée. L'Eglise formée à Jérusalem ne cesse de communiquer ses témoignages et ses preuves aux autres églises naissantes qui lui en rendent d'aussi touchants. La société chrétienne qui va se perpétuer comme le ministère de qui elle a tout reçu, ne cessera plus d'attester les œuvres et les pouvoirs de ses fondateurs. Tous les nouveaux actes, tous les établissements que nous allons voir paraître dans ce corps dispersé partout, vont devenir non de simples monuments historiques, propres à exercer les savants, mais des témoignages populaires universellement rendus au ministère apostolique, aussi visibles à tous et aussi immortels que lui. Le premier anneau de cette chaîne de témoignages qui tient aux premiers fidèles s'allonge jusqu'à nous. La réalité des faits évangéliques si singulièrement attestés de toute part, étant le fondement de toute conversion solide, la perpétuité de la foi et la continuation d'une obéissance éclairée, est un hommage sans cesse renouvelé et rendu à la véracité de la tradition, et la reconnaissance de la certitude des miracles de Jésus-Christ et des apôtres.

Constant et perpétuel, le témoignage est universel : toutes les lignes traditionnelles, toutes les églises particulières s'accordent à proclamer la vérité des faits divins de Jésus-Christ et des apôtres. Le témoignage de l'Eglise romaine est confirmé par celui de l'Eglise d'Afrique et d'Asie. « Comme il n'y a jamais eu de publicité comparable à celle de l'ambassade évangélique, puisque la voix des ambassadeurs et les preuves de la mission ont été partout : il n'y a pas eu non plus de consentement ni plus concluant, ni plus soutenu que celui qui a été donné au ministère chrétien par l'Eglise universelle, puisque c'est dans le fort de la durée des preuves qui ont mis au jour la vérité de l'apostolat, que cette Eglise a été formée de Juifs, de Samaritains, de Grecs, de Romains, d'Africains, d'Asiatiques et d'Européens, malgré le savoir et la politesse des uns, malgré la barbarie des autres, malgré les dédains et les pré-

» ventions réciproques, malgré des oppositions terribles, malgré » des intérêts très-vifs qui tendaient et qui tendent plus à les séparer » qu'à les unir. Cette conviction dans une multitude d'hommes si » divisés, si inébranlables dans une même foi, ne pouvait être, en » matière de faits publics et soumis au rapport des sens, que l'effet » des preuves les plus palpables et les plus victorieuses. La simple » persévérance de cette grande société dans son attachement au » ministère évangélique, le dispense de réitérer ses preuves. La so» ciété perpétue elle-même les témoignages de l'établissement et la » notoriété des droits du ministère [1]. »

Il est vrai que divers accidents ont détruit plusieurs églises célèbres, et que le schisme a détaché plusieurs sociétés d'avec l'ancien corps de l'église catholique; mais le témoignage des églises détruites subsiste dans les écrits que nous ont laissés les pasteurs qui ont gouverné ces églises, les docteurs qui les ont enseignées. Celui que l'église d'Égypte a rendu au disciple Marc, d'avoir été le premier évêque de sa capitale, et d'avoir écrit un Évangile, subsiste toujours. Toutes les histoires nous ont conservé ce témoignage. Les églises séparées rendent témoignage à la réalité des miracles de Jésus-Christ. L'église grecque est sur ce point d'accord avec l'Église latine; l'église d'Angleterre, avec celle de France.

Sous la garantie de tant d'églises, qui attestent la réalité des miracles de Jésus-Christ ou des hommes apostoliques qui les ont fondées, on peut raisonnablement croire aux miracles et aux vérités qui en sont la conséquence. Refuser d'y croire, c'est se condamner à douter de tous les faits historiques. Existe-t-il des faits qui soient appuyés sur une tradition plus constante et plus universelle ?

Les fêtes chrétiennes, les sacrements, les prières, les cérémonies qui les accompagnent rappellent les miracles et en sont une seconde preuve.

L'Église n'a pas cessé d'entretenir la première confession des faits essentiels à la foi par la célébration des fêtes dont les noms rappellent le fait qu'elles ont pour objet, Noël ou la naissance, l'Épiphanie ou la manifestation; Pâques ou la résurrection; la Pentecôte ou la descente du Saint-Esprit. Le premier établissement apostolique fut celui d'une fête hebdomadaire qu'on nomma

[1] Pluche, *Démonstration évangélique*, ch. 3, dans le *Spect. de la nat.*, t. VIII, p. 206.

le jour du Seigneur, et d'une fête annuelle qu'on appela Pâques ou la résurrection.

La célébration de ces fêtes est une profession claire de la création de tout par un Dieu unique, de l'incarnation du Verbe pour notre salut, de sa résurrection pour garantie de nos espérances. Ces fêtes, par leur nom, par l'instruction des pasteurs, et par le sens de la prière publique, ont toujours été le catéchisme vulgaire de la doctrine évangélique, et un exercice toujours nouveau de tous les sentiments de la piété. Les mêmes fêtes perpétuées portaient avec elles d'une semaine à l'autre, d'un siècle à l'autre, les preuves de la divinité de Jésus-Christ, de la mission des apôtres; elles en ont continué sans interruption le témoignage, parce que la certitude de la mission est inséparable de l'attestation des faits dont on glorifie Dieu dans chaque solennité.

Les sacrements ont le même effet que les fêtes.

Le baptême est la peinture de la mort de Jésus-Christ et de sa résurrection. La confirmation, qui suit le baptême, atteste tout ensemble la première effusion des dons de l'Esprit saint et la continuation sensible de ces dons qui venaient de former tant d'églises, où le souvenir en était encore récent. L'Eucharistie est le mémorial de la vie, de la passion et de la mort du Sauveur et de la dernière cène qu'il fit avec ses disciples. Nous célébrons cette Pâque solennelle, et nous réitérons ce sacrifice et ce repas salutaire dans des temples de sept cents, de mille et de douze cents ans, dans des sociétés de dix-huit siècles; ce sont toujours les mêmes autels, les mêmes instruments, la même liturgie, la même présidence. Et comme il n'y a pas sur la terre de pratiques plus universelles ni plus solennelles que celles qui ont transmis jusqu'à nous cette partie essentielle à nos assemblées, le sacrifice, le banquet eucharistique, la publication des saintes Écritures, et le ministère qui préside à l'un et à l'autre; il n'y a pas non plus de certitude qui puisse être portée à un plus haut degré que celle de la perpétuité indivisible de l'Eucharistie, de l'Écriture sainte et du ministère.

L'ordination.

Le ministère ecclésiastique s'était montré, au premier siècle, avec toutes les opérations extraordinaires de l'Esprit qui l'autorisait; il en montra de nouvelles au suivant: mais, par la notoriété qu'elles avaient acquises les unes et les autres, il commença à n'avoir plus besoin de les réitérer; la publicité des preuves précédentes se transmit comme le ministère, et ne s'en sépara en aucun

temps. Comme il se montrait suffisamment par l'ordination et par la distinction des trois ordres d'ouvriers, il n'attirait pas moins les yeux par les actes avoués et continuellement réitérés de ses différents pouvoirs. Les actes d'une compagnie sont aussi vivants qu'elle, et n'ont pas besoin d'explication. Ils produisent en tout temps deux effets, l'un de remplir l'objet dont la compagnie a les pouvoirs; l'autre, de la montrer elle-même tous les jours, et d'en entretenir la notoriété. Les différents actes du ministère évangélique, en toutes les pratiques ou les établissements émanés de ce pouvoir, ont le double effet et de sanctifier les âmes et de nous transmettre les témoignages d'un apostolat immortel. C'est aux pasteurs et aux théologiens à nous apprendre l'excellence et l'application régulière des moyens par lesquels le ministère communique aux fidèles les effets de l'alliance. Ce que nous considérons ici dans ces pratiques aussi anciennes que l'Église même, c'est l'avantage qu'elles ont par leur visibilité, d'être les monuments aussi indestructibles que publics de la doctrine apostolique et de la légitime autorité, Car il est aisé de voir que ces pratiques étant significatives et permanentes comme le ministère qui les emploie sans interruption, elles sont une vraie perpétuité de témoignages toujours rendus tant aux dogmes qu'elles expriment qu'à la mission de Jésus-Christ et aux pouvoirs de ses envoyés, dont elles sont l'exercice. C'est de la sorte que les actes, les règlements d'une compagnie de députés ou de sénateurs attestent la réalité de ses pouvoirs et la nature de son département.

Les prières.

Le sacrifice, les sacrements sont accompagnés de prières qui se trouvent être une explication claire et excellente de la foi, une tradition non interrompue des faits qui y sont relatés.

La foi dans les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, qui se trouve développée dans les formules de ses prières, ne l'est pas moins dans les cérémonies. Il serait trop long de citer toutes les cérémonies qui rappellent les œuvres divines des fondateurs de l'Église, nous ne parlerons que des cérémonies du baptême.

A la réception de ce sacrement les cathécumènes étaient mis dans un état de mort sous les eaux du baptême, ils en sortaient comme des hommes régénérés et rendus participants d'une vie nouvelle. L'action même extérieure était une profession claire de mourir au péché pour ne plus vivre que de la vie de Jésus-Christ, qui, étant mort et ressuscité, n'éprouvait plus la mort : cette peinture extérieure de la

mort et de la résurrection du Sauveur n'était donc pas moins une déclaration publique de la commune croyance de sa résurrection, qu'un engagement de vivre dans l'éloignement du péché. La réception du baptême était par sa forme le précis de toutes les instructions qui avaient précédé, et toutes ces instructions n'étaient que les simples conséquences d'autant de faits très-publics ; le baptême était un témoignage rendu non à des opinions systématiques et suggérées, mais à des évènements très-faciles à justifier.

Un usage particulier aux chrétiens, et qui ne pouvait exister ailleurs, était de poser, au jour de l'anniversaire d'un martyr, la table eucharistique et le corps du Seigneur sur les restes qu'on avait sauvés du corps de son témoin, ou de poser ces restes sous un autel à demeure. L'Eglise mettait ainsi auprès de l'Eucharistie, non un second objet d'adoration, mais la preuve la plus touchante, soit de la réalité des biens que les fidèles y venaient recevoir, soit de la sainteté du ministère qui les distribuait. Il était naturel que les monuments de cette pratique se trouvassent partout : elle était en effet des temps apostoliques et elle fait une partie de la forme qui fut donnée dès le commencement aux assemblées des chrétiens. Cette forme consistait, dès les premiers siècles, en quatre ou cinq parties principales toujours réunies : une chaire distinguée et placée derrière l'autel, mais à quelque distance et au fond du bâtiment, où la vue se terminait, c'était le siége de l'évêque. A côté de lui, à droite et à gauche, d'autres siéges pour les prêtres ; au milieu de l'assemblée, un autel sur lequel on célébrait l'Eucharistie ; sous l'autel, une ou plusieurs urnes où l'on conservait ce qu'on avait pu recueillir ou sauver, soit du sang, soit des cendres ou des autres dépouilles des martyrs. Enfin, un ou plusieurs candélabres pour soutenir les cierges et les lampes qui éclairaient les ministres et les fidèles [1]. Le fruit, comme l'intention de ces établissements apostoliques, a été de rendre la mémoire des martyrs toujours précieuse et chère à la postérité, et de certifier leur confession à tous les âges par la plus grande publicité qui se puisse concevoir. De la sorte, tous les fidèles ne participaient jamais au mémorial de la mort, de la résurrection et de l'ascension du Sauveur sans en avoir, devant eux, le témoignage le plus fort que des hommes aient pu rendre, qui est de mourir pour ce qu'ils ont vu eux-mêmes ou appris de toute part par d'autres témoins oculaires [2].

[1] On peut voir la description et le tableau d'une église chrétienne dans les *Annales de philosophie chrétienne*, t. XIX, p. 346 et 421.

[2] Pluche, *Démonstration évangélique*, dans *ibid.*, p. 194.

Il est un monument qui, à lui seul, suffirait pour prouver la mort et la résurrection de Jésus-Christ, c'est la Croix : la croix était l'instrument du supplice des malfaiteurs, la croix devient un objet de respect et de vénération, la croix passe du lieu du supplice sur le diadème des rois et des empereurs. Ce changement ne peut s'expliquer que par la mort et la résurrection de Jésus-Christ et par la croyance à la réalité de ces deux événements.

Le culte extérieur n'est pas seulement une instruction perpétuelle, mais encore un dépôt de témoignages immortels et un chartrier de pièces incorruptibles qui fixent la foi de tous les siècles, et la certitude des faits qui sont la base du christianisme. Ces faits sont établis sur des fêtes sans cesse renouvelées, des monuments durables, des effets permanents.

Ces faits sont, il est vrai, extraordinaires et surnaturels, mais un témoignage capable de prouver un fait naturel, ordinaire et important, peut donner la certitude d'un miracle, parce qu'un miracle se compose de deux faits naturels. D'ailleurs, nous avons, pour ajouter foi aux miracles de Jésus-Christ et des apôtres, des motifs incomparablement plus forts que ceux qui déterminent dans les affaires les plus graves de la vie privée et publique ; ces miracles ont amené la conversion des apôtres et des premiers chrétiens. On ne peut établir aucune comparaison entre les miracles évangéliques et ces guérisons merveilleuses que racontent des personnes pieuses. Je ne veux pas révoquer en doute la possibilité, ni même la réalité de ces cures surprenantes ; mais elles ont été crues sans examen, sans difficulté par des personnes qu'elles n'obligeaient à aucun sacrifice, et dont elles flattaient les sentiments ; il en a été bien autrement des miracles de Jésus-Christ et des apôtres. Avant d'y ajouter foi, ils ont été mûrement examinés ; on ne se hâtait pas de devenir chrétien : peu l'étaient sans s'être longtemps défendus de le devenir. C'est un mûr examen, c'est le rapport de tous les sens qui ont comme forcé Thomas, les pèlerins d'Emmaüs, les premiers fidèles, à se rendre. La plupart des témoins de ces œuvres étaient en garde contre leurs propres lumières. Considérons d'abord ce qu'ils eurent à éprouver de la part de leur propre cœur, nous comprendrons par leurs combats intérieurs que la seule force de la vérité en a fait des témoins.

Annonce-t-on l'Évangile aux juifs ? — Ils sont pleins de vénération pour leurs pratiques extérieures, pour la loi qui les distingue des autres peuples, pour le pays que Dieu leur a accordé en propre, leur temple est le lieu que le Seigneur a choisi pour y faire sa de-

meure. Ils seront à jamais le peuple de Dieu, l'avenir le plus brillant leur est réservé. Ils attendent un Messie qui les mettra en honneur en leur soumettant toutes les nations. On leur annonce que la loi, le sacerdoce et la concession du pays de Chanaan ne sont que des préparatifs, divins à la vérité, mais passagers, que le Messie sera mis à mort, qu'au lieu d'être le conquérant des nations, il en sera le docteur, qu'ils ne seront plus le peuple de Dieu, que la nation va être arrachée de sa terre natale pour demeurer esclave et vagabonde parmi toutes les nations. Quelle impression une telle annonce doit naturellement faire sur les juifs! Leur premier mouvement est de repousser cette doctrine au lieu d'examiner les faits et de voir le rapport des événements avec les prophéties : ils se bouchent les yeux et les oreilles. Ils commencent par persécuter, même par lapider les prédicateurs. On sent quelles révolutions ont dû se faire dans le cœur d'un juif pour se détacher de ses premières pensées et pour lui en faire prendre de si différentes. Qu'un témoignage a de force quand il est rendu à une vérité de fait par des cœurs qu'elle gagne au milieu de ces préventions!

L'Evangile est porté aux Gentils?— Ils boivent l'iniquité comme l'eau : point de règle qui les gêne. Leurs plaisirs, au contraire, sont autorisés par la religion publique, et consacrés comme des actions agréables à autant de divinités spéciales qui prennent soin de les récompenser. Devenir chrétien, c'était embrasser une religion pleine de gravité, une règle inflexible, adorer une Divinité que l'on honore par la pénitence et les austérités.

On prêche l'Evangile dans les écoles.—Les philosophes, malgré leurs divisions, se réunissent tous en un point qui est d'idolâtrer leur raison et d'estimer peu le rapport des sens. Comment recevront-ils une doctrine qui gît en faits et qui n'est pas l'ouvrage de leur intelligence?

Prenez les hommes dans telle nation et dans telle façon de vivre ou de penser qu'il vous plaira, il faut, en leur adressant l'Evangile, les résoudre à refondre toutes les idées qu'ils ont prises pour s'en former de nouvelles, à renoncer à tout ce qu'une longue habitude et l'applaudissement de la coutume paraissent rendre aussi estimable que nécessaire. Par un surcroît d'obstacles, il fallait recevoir des leçons de créance et de conduite d'une nation qu'on savait destituée de philosophie, et à laquelle son extrême singularité avait attiré un mépris universel.

Tels sont les sacrifices qu'on fait partout en devenant chrétiens.

Préjugés, habitudes, raisonnement, liberté d'opinions, voilà ce que les hommes mettent partout sous leurs pieds. Il faut qu'il y ait eu des événements bien singuliers pour produire de tous côtés cette révolution; et l'on peut juger de la force des motifs qui ont touché les juifs, les gentils, les philosophes, les barbares, par le renouvellement universel qui s'est fait en eux. Nouvelles idées, nouvelles espérances manifestées au dehors par une vie toute entière [1].

Ce n'est là qu'une partie des sacrifices qu'entraînait la croyance aux miracles de Jésus-Christ et des apôtres, la profession du Christianisme exposant à la perte des dignités, des honneurs, des biens, de la liberté, de la vie. Avant de croire aux miracles, combien l'examen devait être sévère, que d'objections suggéraient les attachements les plus légitimes : jamais faits ont-ils été soumis à une épreuve plus solennelle et plus longue? elle s'est prolongée pendant trois siècles ; les prisons, les galères, les carrières et les mines étaient remplis de Chrétiens : on les mettait aux prises avec les bêtes dans toutes les arènes, que chaque grande ville ambitionnait d'avoir à l'exemple des Romains. On les interrogeait par les supplices les plus cruels : les auteurs des trois premiers siècles, et les trois anciens continents sont peuplés de monuments très-expressifs de la constance et du nombre de ceux qui ont donné leur vie plutôt que de désavouer les faits dont ils étaient profondément instruits.

L'homme ne peut donner une plus grande preuve de sa sincérité ou de sa persuasion, mais comme la persuasion n'est rien quand on n'a vu ni appris les faits par les témoignages de ceux qui les ont vus, cette persuasion d'avoir vu ou appris les faits quand elle est attestée par la perte de la vie même, est la plus forte preuve de la réalité des faits qui se sont passés sous le soleil, c'est de la sorte que le martyre est la plus grande preuve du Christianisme, et l'équivalent de tous les autres témoignages.

Cette preuve s'est encore accrue comme le nombre des Chréteins, et s'est fortifiée trois cents ans de suite. L'œuvre du salut avait cessé d'être locale par l'universalité de la prédication; comme toute la terre a entendu les prédicateurs, toute la terre a vu couler le sang des témoins. Sur qui pourra-t-on s'appuyer, si l'on ne reçoit pas le témoignage que des hommes de tout âge, de tout état, de tout caractère et de tout pays rendent sans se connaître en différents temps, en différents lieux, sur des choses qu'ils ont vues ou enten-

[1] Pluche, *ibid.*, p. 93.

dues sans être ébranlés ni par l'infamie, ni par les supplices ni par la mort. Nous n'avons rien de comparable à ce témoignage.

Qu'on n'oppose pas l'incrédulité d'un grand nombre de Juifs et de Gentils : elle n'infirme pas la force des témoignages des martyrs; bien des causes peuvent l'expliquer : elle peuvait venir de l'indifférence qui n'examine rien ; cette disposition est très-commune dans le monde ; elle pouvait résulter de l'amour du repos qui évite de savoir ce qui le peut troubler, ou enfin de la prévention qui élude tout, et de la haine qui va jusqu'à attribuer à l'esprit des ténèbres ou à des causes purement naturelles des merveilles marquées au coin de la Divinité.

Les Juifs et les païens, comme Philon, Josèphe, Dion, Marc-Aurèle, Capitolin, Plutarque, Lampside, et même Celse, Porphyre et Julien, ne nient pas la réalité des miracles de Jésus-Christ et des apôtres. Bullet a composé une histoire du Christianisme tirée des seuls auteurs juifs et paeïns.

L'accomplissement des prophéties et des œuvres divines de Jésus et des apôtres sont les seules preuves qu'eurent les premiers Chrétiens; la Providence en a ménagé d'autres aux hommes qui sont venus ensuite.

C'est d'abord la conversion du monde païen opérée par douze hommes simples et ignorants, la grandeur de l'entreprise et son succès comparés avec la faiblesse des instruments; c'est ensuite le changement produit par le Christianisme dans la famille et la société, la supériorité des nations chrétiennes sur les peuples les plus policés de l'antiquité, les progrès des sociétés catholiques en comparaison de l'immobilité des états qui sont restés attachés à l'idolâtrie; c'est la durée et la perpétuité de l'Eglise au milieu des révolutions des empires, malgré les attaques de l'hérésie et de l'incrédulité.

L'extinction complète de la Foi dans quelques individus, son affaiblissement presque général dans l'Europe, n'ébranlent pas aux yeux du philosophe la certitude du catholicisme.

Cet affaiblissement a été prédit, il y voit l'accomplissement d'une parole du Sauveur.

La dégradation morale et intellectuelle dans laquelle tombent les individus et les populations chez lesquels la Foi est éteinte, le vide immense que l'absence de la religion a fait dans les sociétés politiques, les désordres qui agitent, tourmentent les états dans lesquels la Foi est affaiblie, sont autant de preuves de la nécessité et de la divinité du Catholicisme; il bénit la Providence de lui avoir accordé

le don de la Foi, il la prie de le lui conserver, il lui fait la même prière pour ses frères. O mon Dieu ! s'écrie-t-il, que la piété, cet antique héritage de nos ancêtres, revive dans leurs enfants ; que la Foi éclaire leurs intelligences, que la charité enflamme leurs cœurs.

§ 5.

INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE.

Un catholique ne croit pas seulement en Dieu et en Jésus-Christ : il croit en l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique ; il croit tout ce que l'Eglise lui propose de croire, parce que Dieu l'a révélé. Tel est l'acte de Foi du catholique.

Quels sont les titres de l'Eglise à la Foi de l'homme ? Telle est la question que s'adresse le philosophe, qu'il entreprend d'examiner et de résoudre.

Pour y parvenir plus sûrement, il distingue dans l'Eglise des prérogatives qui lui appartiennent naturellement, comme à toute société, et d'autres priviléges qui sont surnaturels et qu'elle ne peut tenir que de la volonté positive de Jésus-Christ.

Une société prouve par son témoignage l'existence de son fondateur, ses actions, sa doctrine, ses préceptes. Elle mérite encore créance lorsqu'elle affirme que des livres ont été composés par les auteurs dont ils portent le nom, que les faits consignés dans ces ouvrages sont vrais, que ces écrits n'ont pas été altérés. La tradition de la société est surtout un motif de certitude lorsque ces livres contiennent l'histoire, la doctrine, les préceptes, les lois que lui a données son fondateur.

La tradition d'une société est encore une autorité irréfragable sur le sens, la portée des paroles émanées de son fondateur.

Ainsi le témoignage de l'Eglise catholique est une preuve de l'existence de Jésus-Christ, de l'authenticité, de l'intégrité des quatre Evangiles et des autres livres du Nouveau-Testament. La tradition de l'Eglise est encore une autorité certaine sur le sens, la portée des paroles et des promesses de Jésus-Christ.

Depuis l'établissement de l'Eglise catholique comme auparavant, c'est par la tradition que la vérité se transmet d'âge en âge, de contrée en contrée. Depuis Jésus-Christ comme dans les temps qui ont précédé sa venue, c'est encore aux caractères d'antiquité, d'universalité, de perpétuité, que l'on distingue la vérité d'avec l'erreur. Mais avant l'établissement du sacerdoce catholique, il

n'existait pas d'hommes qui eussent reçu de Dieu la mission spéciale d'enseigner les vérités religieuses, ce devoir était abandonné aux pères de familles [1]. Le soin de constater l'antiquité, l'universalité et la perpétuité des traditions, incombait à chaque particulier. Jésus-Christ a donné aux apôtres et aux évêques leurs successeurs, la mission d'enseigner les hommes et de leur transmettre toutes les vérités qu'il leur avait confiées. Dans l'Eglise catholique le soin de signaler l'erreur, de proclamer la vérité, est confié à une autorité publique. Il existe un tribunal toujours permanent chargé de prononcer sur toutes les questions qui concernent le dogme, la morale et la discipline. Cette autorité, c'est le corps épiscopal, ce tribunal c'est le Saint-Siége, c'est le pape.

Le pape et les évêques ne font pas la vérité, ils la déclarent et la proclament; rien de moins arbitraire et de plus limité que leurs pouvoirs.

Dès le commencement, le fondateur de l'Eglise instruisit nettement les apôtres de ses intentions et leur ordonna de les communiquer à tous les peuples, à toutes les nations, sans y rien changer ni retrancher, ni ajouter : *Docete eos servare omnia quæcumque mandavi vobis* [2]. La règle des premiers envoyés fut de consulter fidèlement leurs instructions avant que d'adresser la parole à leurs auditeurs. La règle de leurs successeurs fut de garder le dépôt qui leur avait été confié : *depositum custodi* [3]. Le corps épiscopal n'avait pas d'autre règle dans le siècle suivant ; qu'il ne soit rien changé, *nihil innovetur* ; n'annonçons, ne pratiquons que ce qui nous a été transmis, *nisi quod traditum est ;* ce que les saints Pères nous ont appris, disait saint Basile au quatrième siècle, nous l'annonçons à ceux que nous avons à instruire. L'avertissement de saint Vincent de Lerins n'est qu'une application perpétuelle de cette maxime aux plus célèbres questions de Foi [4].

Que font donc le pape et les évêques quand ils sont appelés à prononcer sur une opinion qui leur est dénoncée ? Ils constatent la foi de l'Eglise sur le point contesté, ils rapprochent l'opinion ou la proposition dénoncée de la croyance antique, universelle et constante de l'Eglise, et, s'ils reconnaissent que cette opinion contredit cette croyance, ils la condamnent comme contraire à la foi, et définissent la vérité attaquée. Le pape et les évêques ne peuvent se

[1] Il faut en excepter les juifs.

[2] Mathieu, XXVIII, 20.

[3] I Tim. VI, 10.

[4] Pluche, *Démonstration évangélique*, dans *Spect. de la nat.*, t. VIII, p. 234.

tromper, ni lorsqu'ils constatent la croyance de l'Eglise, ni lorsqu'ils rapprochent l'opinion ou la proposition dénoncée de cette croyance, et que, jugeant qu'elle contredit la foi, ils la condamnent : ils sont également infaillibles dans ces deux opérations. Le droit de définir les articles de foi, de juger les opinions appartient aux seuls évêques, à l'exclusion des fidèles et même des prêtres. Les jugements émanés de cette autorité sont irréformables, infaillibles. Le catholique doit y adhérer de cœur et d'esprit. A la différence des prérogatives naturelles, qui appartiennent à la société sans distinction des fidèles, des prêtres et des évêques, cette infaillibilité n'appartient qu'au corps épiscopal et au pape.

Quel est le fondement de cette prérogative? Elle est particulière à la société spirituelle; elle ne résulte pas de la nature des sociétés en général : elle est surnaturelle, c'est un droit que les hommes ne peuvent donner; elle n'émane pas de la communauté, elle vient de Dieu. Jésus-Christ aurait pu conférer cette prérogative aux fidèles, aux prêtres réunis aux évêques et au pape; il ne la confère qu'au corps épiscopal et au pape. C'est un fait : quelle est la raison de ce fait? La volonté positive de Jésus-Christ manifestée par ses paroles.

Comment connaissons-nous les paroles de Jésus-Christ? Par la tradition de la société qu'il a fondée, par la tradition de l'Eglise. L'Eglise, comme toute autre société, fait foi de la volonté de son fondateur et des lois qu'il lui a laissées : « Nous n'envisageons à cet » égard que cette infaillibilité naturellement inséparable d'une » grande société, lorsqu'elle atteste des faits très-publics. Les » églises, comme les états, en se perpétuant, perpétuent les témoi» gnages [1]. Nous recevons le ministère catholique sous la caution » d'une société immense et dispersée partout, société originaire» ment témoin des mêmes faits et des mêmes preuves dans sa dis» persion, incapable à cet égard d'illusion et de collusion, rendant » témoignage aux mêmes vérités de fait contre son intérêt capital, » et donnant pour toujours à son témoignage la plus extraordinaire » notoriété, d'abord par trois cents ans de souffrances, puis par une » foule de monuments indestructibles et placés de toutes parts sous » nos yeux [2]. »

Comment sommes-nous assurés du sens, des conséquences, de l'étendue des paroles de Jésus-Christ? Toujours par la tradition de cette même société; nous consultons les annales de l'Eglise, et,

[1] Pluche, *ibid.*, p. 227.
[2] Pluche, *ibid.*, p. 211.

depuis le concile tenu à Jérusalem par les apôtres jusqu'au concile de Trente, depuis la décrétale du pape saint Etienne jusqu'à l'encyclique de Pie IX, nous voyons les conciles et les papes en possession de prononcer sur les questions qui concernent le dogme, la morale, la discipline, le sens des Ecritures; nous les voyons réclamer pour leurs décisions une soumission non-seulement extérieure, mais intérieure; nous voyons les fidèles, les prêtres adhérer à ces jugements d'esprit et de cœur; nous voyons ceux qui refusent de s'y soumettre retranchés de l'Eglise, traités comme des païens et des publicains. Ces précédents sont le commentaire le plus sûr des paroles de Jésus-Christ, la preuve la plus évidente de l'infaillibilité du corps épiscopal et du pape.

« Les pouvoirs de l'épiscopat nous sont prouvés par un moyen » infaillible, c'est l'attestation et l'acquiescement d'une société vraiment immense, répandue partout, incapable de collusion, incapable de méprise sur l'objet de son attestation. Telle est l'Eglise » catholique; elle a vu, touché et attesté les œuvres de l'apostolat; « elle a semblablement attesté et garanti la réalité des écrits provenant des hommes apostoliques. Elle nous a instruits des droits du » ministère qui a succédé aux apôtres en recevant sa prédication, » ses règles, les décisions de ses conciles, ses professions de foi, les » prières de sa liturgie, enfin les écrits même des docteurs particuliers à proportion de l'analogie que le ministère y a reconnu » avec la prédication précédente. Tous ces actes, recueillis, attestés et employés tous les jours par une société qui ne meurt pas, » forment un dépôt aussi public et aussi indestructible que la société » même.

» Ceux qui veulent savoir à fond les droits et les usages du parlement de la Grande-Bretagne ou de l'Eglise catholique ont recours » aux livres qui en ont parlé dans la durée des différents âges. Ils » peuvent eux-mêmes en faire de nouveaux; mais ces grands établissements n'ont eu besoin de livres ni pour exercer leurs » droits, ni pour les faire connaître. Ils dévancent les livres, ils font » disparaître par l'éclat de leur notoriété les petites objections » qu'on peut tirer de tel ou tel écrivain contre des maximes universellement reconnues; ni le Parlement ni l'Eglise ne dépendent » des histoires ou des dissertations qu'on en fait; les livres ne leur » peuvent rien acquérir par leur justesse, ni leur faire rien perdre » par des exposés faux ou imparfaits. Les fidèles peuvent devoir des » lumières ou des secours aux bons livres; mais les bons livres et

» la saine théologie doivent tout à l'Eglise et à son immortelle per-
» pétuité[1]. »

§ VI.

DES ÉCRITURES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

» Toute l'Ecriture inspirée par l'esprit de Dieu est utile pour in-
» struire, pour convaincre, pour corriger et pour former à la jus-
» tice[2]. »

Tel est l'article de sa foi, dont le catholique étudie actuellement les preuves.

Il n'entreprend cette étude qu'après avoir examiné et constaté les droits, tant naturels que surnaturels, de l'Eglise; ce n'est pas sans motifs qu'il suit cet ordre :

« Les Ecritures ne sont pas ce qui constitue l'Eglise, ce qui lui a
» donné vie. Le christianisme existait, l'Eglise existait avec son au-
» torité, sa hiérarchie et sa foi; les Evangiles et les épîtres des apô-
» tres vinrent après. L'Eglise exista plusieurs années; elle pouvait
» exister toujours, si Dieu l'eût voulu, sans les Ecritures inspirées,
» divines, dignes de tous nos respects et de tous nos hommages.
» Ces Ecritures ne sont point, à proprement parler, ni la constitu-
» tion de l'Eglise, ni le code de ses lois, ni l'exposé même de ses
» dogmes. En dehors des Ecritures, il y a des dogmes et des tradi-
» tions divines non écrites. Les Ecritures sont donc des histoires
» augustes et saintes, mais dont la cause, sous l'inspiration divine,
» a été des circonstances particulières. C'est donc un dépôt divin
» confié à l'Eglise, une part, une grande part de l'héritage révélé,
» mais non le principe même constitutif et vital du Christianisme et
» de l'Eglise. En quoi la Réforme s'égara étrangement. Aussi qu'a-t-
» elle conservé de la foi et de l'institution première? Les faits le dé-
» montrent[3]. »

En abordant les questions relatives aux Ecritures du Nouveau-Testament, le philosophe distingue celles qui concernent l'authenticité, la vérité et l'intégrité de ces écrits d'avec la question de leur inspiration.

Les premières sont communes à tous les livres, peuvent et doivent être prouvées par des moyens naturels et par les règles ordi-

[1] Pluche, *ibid.*, p. 169.
[2] Saint Paul, II Timothée, III, 16.
[3] Le P. de Ravignan, Conférence, *Union catholique* de mai 1842.

naires. L'autre est particulière aux Ecritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament : elle est d'un ordre plus relevé et doit être résolue au moyen de preuves du même genre.

La première preuve de l'authenticité de la véracité et de l'intégrité des livres du Nouveau-Testament, est la *tradition de la société chrétienne.*

« Lorsqu'il est question de juger les titres constitutifs et fondamentaux d'une société quelconque, les écrits qu'elle regarde » comme les règles de sa foi, de ses mœurs, de sa conduite, comme » la base de ses droits, de ses priviléges, de ses espérances, c'est à » elle sans doute d'en rendre témoignage. Elle ne peut le faire d'une » manière plus éclatante qu'en continuant d'en faire un usage journalier, de s'y confirmer, d'en appeler à la lettre et au sens toutes » les fois qu'on lui suscite des contestations. Si après plusieurs » siècles de durée, on disputait à un parlement l'authenticité de la » Charte de son établissement, sous prétexte que l'original n'existe » plus, que les copies peuvent avoir été altérées, que dans quelques » archives il en existe des doubles où il se trouve des variantes, etc. » cette compagnie serait fondée à répliquer que la meilleure preuve » de l'authenticité de son titre est l'usage public et constant qu'elle » en a fait. Ce témoignage serait encore plus convainquant s'il était » prouvé que depuis l'origine, l'Assemblée n'a jamais manqué à » chacune de ses séances de lire une section ou un chapitre de cette » charte toujours contestée et néanmoins toujours suivie... Les incrédules même ont suivi cette méthode quand il s'est agi de décider » si les livres de Confucius, des Bramines, de Zoroastre, de Mahomet » étaient authentiques et sortis de la main des auteurs dont ils portent les noms : ils ont dit que le témoignage de la nation ou de la » société à laquelle ces livres appartiennent est irrécusable ; que ce » n'est pas à nous étrangers de contester sur ce point : qu'une famille quelconque doit savoir mieux que nous si les titres de ses » possessions sont vrais ou faux. Nous ne voyons pas pourquoi la » société chrétienne aurait moins de priviléges que les autres et » pourquoi son témoignage est moins recevable. Mais qu'est-il » arrivé ? Ce qui se fait dans toutes les disputes longues et opiniâtres : on perd bientôt le premier état de la question et les accessoires font oublier le principal. Les sectes révoltées contre l'autorité de l'Église lui ont refusé même la certitude traditionnelle que » l'on accorde aux autres sociétés, elles ont fait de l'authenticité des » livres saints une question de pure critique ; elles ont voulu juger

» de ces livres comme d'une histoire isolée qui ne tient à rien, qui » n'appartient à personne, qui ne produit aucun effet dans la vie » civile, comme d'un vieux manuscrit déterré par hasard dans un » coin d'une bibliothèque et qui voit le jour pour la première fois. » Sous ce point de vue la question est devenue interminable. Pour » prouver, dit-on, l'authenticité des Évangiles, il faut le témoignage » des écrivains contemporains. Il a donc fallu fouiller dans tous » les monuments de l'antiquité pour voir s'il y est fait mention de » nos Évangiles et de quelle manière chaque auteur en parle. On » doit sentir que plus on fait entrer de pièces dans un procès, plus » l'examen devient long et difficile. Il faut faire à l'égard de cha- » cune la même discussion que sur le titre principal : l'adversaire » argumente sur la date précise de chaque livre, sur le nombre, la » capacité, le mérite personnel de chaque témoin, sur le degré de » confiance qu'on doit lui donner : vient ensuite l'examen du sens » et de la force des termes.... Certainement les simples fidèles qui » ont besoin d'une règle de croyance et de conduite ne sont pas en » état d'entrer dans toutes ces contestations. Cette réflexion seule » aurait dû faire comprendre que si elles ne sont pas nécessaires » pour eux, les savants même auraient pu s'en passer, qu'elles sont » donc hors de propos. Quoiqu'on doive savoir gré aux critiques » hétérodoxes des savantes discussions dans lesquelles ils sont en- » trés, nous sommes dispensés de leur en témoigner de la reconnais- » sance : ils ont dénaturé la question. C'est dans cet état de cause » que les incrédules sont survenus. Fiers des avantages que leur » donnaient les critiques dont nous parlons, ils en ont adopté les » principes et ont disputé chaque pouce de terrain. Cette question » de critique, disent-ils, de l'authenticité des Evangiles n'a pas été » suffisamment éclaircie. La première chose est de savoir si c'est là » une *question de critique*. Nous soutenons avec Tertullien, que » c'est une *question de possession*. Au troisième siècle ce Père plus » avisé que nous réfutait les hérétiques par voie de prescription ou » fin de non-recevoir. Ce n'est pas à vous, leur disait-il, de venir » disputer sur nos Écritures; elles ne vous appartiennent pas ; vous » n'avez rien à y voir, nous les avons reçues de la main de nos fon- » dateurs : c'est notre titre et non le vôtre ; nous sommes avant » vous, nous avons usé de nos droits avant que vous fussiez au » monde. C'est à nous à savoir quelles sont les vraies Écritures et » non à vous qui n'êtes ni les enfants de la maison, ni les héritiers » de la famille. Saint Augustin argumentait de même contre les

» Manichéens. Quinze cents ans ajoutés à cette possession ne l'ont » pas rendue plus mauvaise[1]. »

Blâmerons-nous, continue le même auteur, les apologistes de la religion d'avoir eu trop de complaisance pour leurs adversaires sur le champ de la critique ? Non : il fallait répondre à leurs objections, et montrer que, même sous ce point de vue, l'avantage reste aux catholiques. Mais il ne faut pas oublier, et celui qui entreprend ce ce travail doit rappeler que la certitude des Evangiles est indépendante du résultat de cette discussion ; qu'appuyée sur la tradition de la société chrétienne, elle est inébranlable.

Ne poussons pas la complaisance à l'égard des incrédules et des rationalistes jusqu'à l'excès ; ne leur permettons pas de juger l'authenticité, la vérité et l'intégrité de nos livres saints d'après des principes arbitraires et créés pour le besoin de la cause : ramenons-les à ces règles de critique consacrées par le sens commun, ou au moins par l'assentiment de tous les hommes éclairés. En admettant toutes les règles de critique qu'il leur plaît d'inventer et qu'ils prétendent nous imposer, j'ose les défier, dit toujours Bergier, de prouver l'authenticité d'aucun ouvrage, et de réfuter le P. Hardouin. Cet auteur n'a fait autre chose qu'appliquer à l'Enéide les objections que les protestants et les incrédules font contre nos livres saints.

Telle est la méthode que suit le philosophe chrétien. Il commence par prouver l'authenticité, la vérité et l'intégrité des livres du Nouveau-Testament, au moyen de la tradition de la société chrétienne ; il reçoit les quatre Evangiles, les épîtres de saint Paul et les autres écrits du Nouveau-Testament, parce qu'ils lui sont proposés par l'Eglise. Ce n'est qu'après avoir étayé ces trois points sur ce fondement et les avoir ainsi rendus inébranlables qu'il aborde la question de critique. Dans ce travail, il ne s'écarte pas des règles consacrées par le sens commun ou par l'assentiment des savants.

Sur l'inspiration, deux choses sont à examiner : 1° ce qu'elle est, ou en quoi elle consiste ; 2° comment elle se prouve.

1° Ce qu'elle est.

Il faut distinguer la révélation, l'inspiration, l'assistance.

On croit, 1° que Dieu a révélé aux auteurs sacrés les vérités qu'ils ne pouvaient pas connaître par la tradition et la lumière naturelle ; 2° que, par un mouvement surnaturel de la grâce, il les a excités à

[1] Bergier, *Traité de la religion*, 3e partie, ch. 1 ; art. 1 ; t. VIII, p. 41.

écrire, et qu'il leur a suggéré le choix des choses qu'ils devaient mettre par écrit; que, par un secours nommé assistance, il les a préservés de tomber dans aucune erreur sur les faits historiques, les dogmes et la morale [1].

2° Comment l'inspiration se prouve-t-elle? Elle se prouve par l'Eglise et son autorité. « Je ne croirais pas les Evangiles, si je n'étais » pas déterminé par l'autorité de l'Eglise. *Ego vero non crederem* » *Evangelio, nisi me Ecclesiæ catholicæ convinceret autoritas*, dit » saint Augustin. » Mais dans l'Eglise, et sous son autorité, l'inspiration s'établit et par l'Ecriture, et par la Tradition.

« Or le Paraclet, l'Esprit-Saint, que mon Père enverra en mon » nom, vous enseignera tout et vous suggérera tout ce que je vous » ai enseigné [2]. » Saint Paul dit positivement que « l'Ecriture est di- » vinement inspirée : *divinitùs inspirata* [3]; » saint Pierre, « que les » écrivains sacrés sont conduits, poussés par l'Esprit-Saint [4]. »

Saint Clément, pape, saint Justin, saint Irénée, Athénagore, Tertullien et tous les autres, sans exception, dès l'origine, affirment l'inspiration divine des Ecritures, de celles que nous possédons encore. Le concile de Trente définit : « l'Ecriture est dictée par » l'Esprit-Saint. »

Après cette tradition primitive et unanime, après le témoignage infaillible de l'Eglise, que peuvent être contre l'authenticité, la vérité, l'intégrité et l'inspiration des Ecritures, quelques critiques grammaticales sans fin, d'un rationalisme vague, d'une exégèse téméraire! Rien, que de vains efforts, sans valeur aucune. Tous les progrès des sciences modernes sont venus confirmer la vérité des Ecritures [5].

De ce tableau des preuves du christianisme ressort une observation qui doit être relevée.

Lorsque j'ai annoncé que j'allais traiter de l'ordre surnaturel, plus d'un lecteur se sera imaginé que je l'introduisais dans un ensemble de considérations vagues, mystiques; ils doivent être détrompés : rien de plus positif que l'ordre surnaturel. Les dogmes qui le composent sont, il est vrai, bien élevés au-dessus de l'intel-

[1] *Bible* de Vence, t. I; Bergier, *Dictionnnaire théologique*, au mot *inspiration*; M. Gaume, *Cathéchisme de persévérance*, t. I, p. 24.

[2] Jean, XIV, 29.

[3] Voir le texte cité ci-dessus.

[4] II Pierre, I, 21.

[5] Le P. de Ravignan, Conférence, *Union catholique* du 9 mai 1842.

ligence de l'homme; mais ils sont présentés d'une manière bien simple et à la portée de tous les esprits. Ils ne s'offrent plus, comme dans la religion naturelle, sous la forme de conclusions déduites des vérités premières au moyen de raisonnements souvent très-compliqués, ils sont révélés, ils reposent immédiatement sur l'autorité de Dieu; ce sont, dans leur ordre, autant de vérités premières, ils sont connus par un enseignement traditionnel public extérieur; ils sont appuyés sur des faits sensibles élatants; ils deviennent en quelque sorte des faits. Dieu a parlé, Jésus-Christ a révélé telle et telle vérité, laissé tel et tel commandement : voilà des faits sensibles que l'on peut connaître par le rapport des sens et la tradition.

Jamais la religion n'est plus solide que lorsqu'on la considère au point de vue surnaturel.

Tant que nous avons envisagé ce qu'on appelle la religion naturelle, nous n'avons connu qu'une partie des dogmes dont elle se compose, nous ne voyons qu'une partie détachée d'un tout. La religion naturelle n'est en quelque sorte qu'un être de raison, *l'ouvrage de cette faculté de l'esprit qu'on appelle abstraction*[1]; mais lorsque l'on entre dans l'ordre surnaturel, la religion apparaît complète, telle que Dieu l'a faite, telle qu'elle a toujours existé.

La religion naturelle repose en grande partie sur des raisonnements; la religion surnaturelle, le Christianisme s'appuie sur des faits, et ces faits se lient aux croyances antiques, universelles et constantes du genre humain, sont attrestés par les traditions de l'humanité; le christianisme est une religion éminemment historique : c'est l'histoire de l'humanité.

DR LAHAYE.

[1] Nous ne saurions accepter cette définition de la *religion naturelle*; et elle nous semble en opposition avec la plupart des principes posés par l'auteur. Non, les *dogmes* et la *morale* formant la religion naturelle, n'étaient pas l'*ouvrage de l'esprit*. Ils avaient été connus par la *révélation expresse et extérieure de Dieu*. Il n'a jamais existé d'autre religion que celle-là. Notons, en outre, que dès le commencement il a existé une *religion surnaturelle*; l'auteur en est convenu, et il semble ici l'oublier. (*Note du Directeur.*)

Discipline ecclésiastique.

LE CLERGÉ NORMAND

AU XIII[e] SIÈCLE

D'après le : *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis* ; Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archev. de Rouen ; 1248-1269 [1]

« Eude Rigaud [2], dont plus d'un de nos lecteurs n'a probablement jamais entendu prononcer le nom, n'en est pas moins un des hommes les plus remarquables du règne de saint Louis, et l'une des gloires du clergé français. Les historiens du 13[e] siècle ont gardé sur lui un profond silence. Quelques lignes consacrées à sa mémoire n'eussent cependant pas été déplacées dans les histoires du saint roi, qui l'honora de sa confiance et de son amitié ; heureusement il nous est parvenu un document qui, mieux qu'aucun historien, nous révèle dans ses moindres particularités la vie de cet illustre prélat : nous voulons parler du *Registre* où il a consigné jour par jour les actions des vingt et une années de son épiscopat. C'est dans ces notes, non destinées à la publicité, qu'il faut chercher un tableau fidèle des mœurs du clergé du 13[e] siècle. C'est là aussi qu'il faut suivre les patients efforts d'un homme qui consacra sa vie tout entière à réprimer les nombreux excès des clercs de son temps.

Ce Registre, passé au 18[e] siècle de la bibliothèque de M. de Gaignières dans celle du roi, n'était guère connu que par quelques dates qu'en avaient tirées les rédacteurs du 11[e] volume du *Gallia Christiana*, et par un court extrait, récemment imprimé par les soins de M. de Caumont. M. Bonnin, en entreprenant la publication complète de ce document, a répondu au vœu général de tous les savants qui s'occupent de l'histoire de la Normandie. Mais l'importance de ce livre n'est pas restreinte à une seule province : tous ceux qui étudient consciencieusement le moyen-âge le liront avec fruit et intérêt. Pour exciter leur attention, nous avons cru devoir résumer dans cet article les principales données qu'il fournit sur l'état du monde religieux au 13[e] siècle.

1 Publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par Théodose Bonnin. Rouen, Lebrument, éditeur, MDCCCXLVII, in-4.

2 Nous empruntons cet article très-curieux à l'*École des Chartes*.

Eude Rigaud, entré en 1242 dans l'ordre de Saint-Françoi[illegible] sacré archevêque de Rouen au mois de mars 1247 (a. s.). Son [illegible] mier soin fut la visite des doyennés ruraux de son diocèse. [illegible] l'impossibilité de se transporter sur chaque paroisse, il réunissait [illegible] les curés d'un doyenné dans une même assemblée. Là se faisait [illegible] sévère enquête sur les mœurs de chacun d'eux. Six prêtres, [illegible] des fonctions de jurés (*juratores*), dénonçaient hardiment [illegible] désordres que la voix publique imputait à leurs confrères. [illegible] sordres peuvent être rattachés aux chefs suivants :

Incontinence. Beaucoup entretiennent pendant des années [illegible] tières une ou plusieurs concubines ; leurs enfants sont élevés [illegible] toit même du presbytère [1]. D'autres fréquentent les [illegible] prostitution [2]. Quelques-uns ne reculent pas devant le viol [3], [illegible] tère [4], l'inceste [5].

Excès de boisson. — *Querelles.* Je trouve plusieurs fois [illegible] reproche de fréquenter les tavernes [6] et celui de boire [illegible] gosier [7]. De là des rixes [8] ; de là des habits oubliés dans les [illegible] débauche [9] ; de là même des clercs étendus ivres morts [illegible] champs [10]. — Outre les querelles nées de la boisson, d'autres [illegible] nent leur source dans le caractère violent de certains curés [illegible] la discorde [11]. Ils prennent part aux mêlées [12], ils se battent [illegible] leurs paroissiens [12] ; un d'entre eux tira même l'épée contre [illegible] valier [13].

Commerce. Le plus ordinairement, l'accusation se borne à [illegible] tel et tel curé comme s'adonnant au négoce. Dans beaucoup [illegible] cependant, la nature de ce négoce est spécifiée. Il consiste [illegible] exemple, à donner son argent aux commerçants pour en [illegible] térêt [14], à avoir des navires sur la mer [15], à s'immiscer dans [illegible] merce des bois [16], à louer des terres pour les ensemencer [17], [illegible] des fermes [18], à percevoir les droits de péages et de tonlieu [19] [illegible] graisser des porcs [20], à vendre des béliers [21], des vaches [22], [illegible]

[1] Pag. 29, 30. — [2] Pag. 45, 118.
[3] Pag. 28, 31. — [4] Pag. 18, 25, 135. — [5] Pag. 18, 21, 191. — [6] Pag. [illegible]
[7] Ad garsoil, p. 29 ; ad [illegible], p. [illegible] ; ad [illegible], p. [illegible] ; ad [illegible]
Voir Charpentier, sub h. v.
[8] Pag. 21, 28. — [9] Pag. 21. — [10] Pag. 9.
[11] Belligerosus, p. 46 ; bellicositas, p. 159.
[12] Pag. 22. — [13] Pag. 28, 42, 45. — [14] Pag. 1[illegible].
[15] Pag. 35. — [16] Pag. 27. — [17] Pag. 351. — [18] Pag. 18.
[19] Pag. 18, 23, 27, 46. — [20] Pag. 330. — [21] Pag. 83. — [22] Pag. [illegible]

…, du chanvre [2], du vin [3], du cidre [4]. Les curés débitants de …ons poussaient l'abus jusqu'à enivrer leurs paroissiens. Le …merce des grains est aussi sévèrement prohibé. Il paraît que …ors les spéculateurs sur les denrées connaissaient les marchés à …é [5].

…. Les jeux défendus sont les dés [6], la boule [7], le palet [8]. En … on faisait un reproche au prêtre de Baudriou Bosc de prendre …aux tournois [9].

…*bits*. D'après les statuts synodaux, les prêtres ne devaient mon… cheval qu'avec des chapes rondes et fermées [10]. Malgré cette …ription, beaucoup voyageaint en soutanes ouvertes [11] ou en ta… [12], ce qui est probablement la même chose. La chape avait un …hon : certain prêtres sont notés pour ne l'avoir point rabattu …ur tête [13], et lui avoir préféré la coiffe [14]. Ceux dont les goûts …ains ne se contentaient même pas du tabard et de la coiffe, …ent l'habit des gens de guerre, et portaient des armes [15]. Notons … le reproche adressé à un prêtre d'avoir acheté un habit sécu…

…*s dans l'administration ecclésiastique.* Des curés non promus …trise négligent de se présenter aux ordinations [17], ou bien, … ils ont reçu cet ordre, passent des années entières sans célé… …; d'autres ne résident point dans les paroisses qui leur sont …s [19]; ils exigent un salaire pour administrer les sacrements [20];

… 45. — [2] — Pag. 22. — [3] Pag. 27. — [4] Pag. 26, 30.
… 26. — Dans Eude Rigaud, comme dans la plupart des auteurs du 13e siècle, … entend exclusivement du cidre. Je ne citerai que ces deux passages : *Habent … sacramenta... vinum, cervisiam et sinceram* (p. 208). — *Neque vinum neque …, id est sidre* (p. 305). — Cf. p. 100, 290.
…dit bladum suum ad terminum, p. 17; vendit cariùs bladum suum propter …, p. 20
… p. 21, etc.; taxilli, p. 29; decii, p. 20.
…ta, p. 550; rodelle, p. 20, 21. — Basé sur ce que *Rocle* désigne une mon… çaise de cette époque, M. Bonnin interprète *rodella*, par *le jeu de palet.*
… p. 10, 29, etc. — [10] Ad … p. 28.
… rotunda, p. 653; clausa, p. 17, 317.
…pertunicali fisso, p. 317.
…rdi, p. 17, 29, 40, 136.
…atio extracto, p. 116.
…i, p. 116, 136; cuffe, p. 136; concafa, p. 67.
… 20, 28. — [16] Pag. 168.
… 61, 65, 659, 738. — [18] Pag. 150, 655.
… 21, 28, 61. — [20] Pag. 27, 46.

Eude Rigaud, entré en 1242 dans l'ordre de Saint-François, fut sacré archevêque de Rouen au mois de mars 1247 (a. s.). Son premier soin fut la visite des doyennés ruraux de son diocèse. Dans l'impossibilité de se transporter sur chaque paroisse, il réunissait tous les curés d'un doyenné dans une même assemblée. Là se faisait une sévère enquête sur les mœurs de chacun d'eux. Six prêtres, investis des fonctions de jurés (*juratores*), dénonçaient hardiment tous les désordres que la voix publique imputait à leurs confrères. Ces désordres peuvent être rattachés aux chefs suivants :

Incontinence. Beaucoup entretiennent pendant des années entières une ou plusieurs concubines ; leurs enfants sont élevés sous le toit même du presbytère [1]. D'autres fréquentent les maisons de prostitution [2]. Quelques-uns ne reculent pas devant le viol [3], l'adultère [4], l'inceste [5].

Excès de boisson. — Querelles. Je trouve plusieurs fois répété le reproche de fréquenter les tavernes [6] et celui de boire jusqu'au gosier [7]. De là des rixes [8] ; de là des habits oubliés dans les lieux de débauche [9] ; de là même des clercs étendus ivres morts dans les champs [10]. — Outre les querelles nées de la boisson, d'autres prennent leur source dans le caractère violent de certains curés amis de la discorde [11]. Ils prennent part aux mêlées [12], ils se battent avec leurs paroissiens [13] ; un d'entre eux tira même l'épée contre un chevalier [13].

Commerce. Le plus ordinairement, l'accusation se borne à signaler tel et tel curé comme s'adonnant au négoce. Dans beaucoup de cas, cependant, la nature de ce négoce est spécifiée. Il consiste, par exemple, à donner son argent aux commerçants pour en retirer l'intérêt [14], à avoir des navires sur la mer [15], à s'immiscer dans le commerce des bois [16], à louer des terres pour les ensemencer [17], à prendre des fermes [18], à percevoir les droits de péages et de tonlieu [19], à engraisser des porcs [20], à vendre des béliers [21], des vaches [22], des che-

1 Pag. 29, 30. — 2 Pag. 45, 118.

3 Pag. 28, 81. — 4 Pag. 18, 25, 135. — 5 Pag. 18, 21, 191. — 6 Pag. 21, 29.

7 Ad garsoil, p. 29 ; ad garsoil, p. 339 ; ad garsillum, p. 456 ; ad warsoil, p. 137. Voir Charpentier, sub h. v.

8 Pag. 21, 28. — 9 Pag. 21. — 10 Pag. 9.

11 Belligerosus, p. 46 ; bellicositas, p. 159.

12 Pag. 22. — 13 Pag. 28, 42, 45. — 14 Pag. 19.

15 Pag. 35. — 16 Pag. 27. — 17 Pag. 331. — 18 Pag. 18.

19 Pag. 18, 23, 27, 46. — 20 Pag. 330. — 21 Pag. 83. — 22 Pag. 26.

vaux [1], du chanvre [2], du vin [3], du cidre [4]. Les curés débitants de boissons poussaient l'abus jusqu'à enivrer leurs paroissiens. Le commerce des grains est aussi sévèrement probibé. Il paraît que dès lors les spéculateurs sur les denrées connaissaient les marchés à terme [5].

Jeu. Les jeux défendus sont les dés [6], la boule [7], le palet [8]. En 1248, on faisait un reproche au prêtre de Baudriou Bosc de prendre part aux tournois [9].

Habits. D'après les statuts synodaux, les prêtres ne devaient monter à cheval qu'avec des chapes rondes et fermées [10]. Malgré cette prescription, beaucoup voyageaint en soutanes ouvertes [11] ou en tabards [12], ce qui est probablement la même chose. La chape avait un capuchon : certain prêtres sont notés pour ne l'avoir point rabattu sur leur tête [13], et lui avoir préféré la coiffe [14]. Ceux dont les goûts mondains ne se contentaient même pas du tabard et de la coiffe, prenaient l'habit des gens de guerre, et portaient des armes [15]. Notons encore le reproche adressé à un prêtre d'avoir acheté un habit séculier [16].

Abus dans l'administration ecclésiastique. Des curés non promus à la prêtrise négligent de se présenter aux ordinations [17], ou bien, quand ils ont reçu cet ordre, passent des années entières sans célébrer [18]; d'autres ne résident point dans les paroisses qui leur sont confiées [19]; ils exigent un salaire pour administrer les sacrements [20];

1 Pag. 45. — 2 — Pag. 22. — 3 Pag. 27. — 4 Pag. 26, 30.

5 Pag. 26.—Dans Eude Rigaud, comme dans la plupart des auteurs du 13e siècle, *sicera* s'entend exclusivement du cidre. Je ne citerai que ces deux passages : *Habent satis estauramenta... vinum, cervisiam et siceram* (p. 208).—*Neque vinum neque siceram, id est sidre* (p. 305). — Cf. p. 100, 299.

6 Vendit bladum suum ad terminum, p. 17; vendit cariùs bladum suum propter terminum, p. 20

7 Tali, p. 21, etc.; taxilli, p. 29; decii, p. 20.

8 Bouleta, p. 550; rodella, p. 20, 21. — Basé sur ce que *Roele* désigne une monnaie française de cette époque, M. Bonnin interprète *rodella*, par *le jeu de palet.*

9 Pila, p. 19, 29, etc. — 18 Ad behordamenta, p. 28.

10 Capa rotunda, p. 653; clausa, p. 17, 317.

11 In supertunicali fisso, p. 317.

12 Tabardi, p. 17, 29, 40, 136.

13 Caputio extracto, p. 116.

14 Cufa, p. 116, 136; cuffia, p. 136; concafa, p. 67.

15 Pag. 20, 28. — 16 Pag. 168.

17 Pag. 61, 65, 659, 738. — 18 Pag. 150, 655.

19 Pag. 21, 28, 61. — 20 Pag. 27, 46.

Eude Rigaud, entré en 1242 dans l'ordre de Saint-Fran[illegible] sacré archevêque de Rouen au mois de mars 1247 (a. s.). [illegible] mier soin fut la visite des doyennés ruraux de son dio[illegible] l'impossibilité de se transporter sur chaque paroisse, il [illegible] les curés d'un doyenné dans une même assemblée. [illegible] sévère enquête sur les mœurs de chacun d'eux. Si[illegible] des fonctions de jurés (*juratores*), dénonçaient [illegible] désordres que la voix publique imputait à leur[illegible] sordres peuvent être rattachés aux chefs suiva[illegible]

Incontinence. Beaucoup entretiennent pe[illegible] tières une ou plusieurs concubines; leurs e[illegible] toit même du presbytère [1]. D'autres fré[illegible] prostitution [2]. Quelques-uns ne reculent [illegible] tère [4], l'inceste [5].

Excès de boisson. — Querelles. Je [illegible] reproche de fréquenter les taverne[illegible] gosier [7]. De là des rixes [8]; de là des [illegible] débauche [9]; de là même des cle[illegible] champs [10]. — Outre les querelle[illegible] nent leur source dans le caract[illegible] la discorde [11]. Ils prennent [illegible] leurs paroissiens [12]; un d'en[illegible] valier [13].

Commerce. Le plus ordi[illegible] tel et tel curé comme s'a[illegible] cependant, la nature [illegible] exemple, à donner sor[illegible] térêt [14], à avoir des r[illegible] merce des bois [16], à [illegible] des fermes [18], à p[illegible] graisser des porc[illegible]

[illegible] ...us le registre [illegible] ...is, ego Guillelmus, presby- ...ino. Cum reverendus pater O., archiepiscopus, decanatum de Fou- ..., invenisset me super incontinencia et ... graviter diffamatum, ego, voluntatis sponta- ...misi et promitto quod, si super premissis invenerit ...famatum, eo ipso ecclesiam meam pro resignata

1 Pag. 29, 30. — [illegible] 2 Pag. 364. — 3 Pag. 389. — 4 Pag. 42.
5 Pag. 28, 31. [illegible] — 6 Pag. 40. — 7 Pag. 23, 27, 28, etc.
[illegible] Voir Chasper[illegible] [illegible] 291. — 9 Pag. 138. — 10 Pag. 46.
8 Pag. 21.
11 Bellig[illegible]
12 Pag.[illegible]
15 Pa[illegible]
19 P[illegible]

In cujus rei memoriam et testimonium, sigillum meum
ns litteris apposui, cum signo quod in eis propria manu
apud Alacrem Montem, sabbato post festum Beati
no Domini M CC XL octavo [1].

vaient leur exécution sans aucun obstacle. Les
de n'avoir point tenu leur engagement, rési-
dans les mains de l'archidiacre [2], ou bien
dépouillait de sa propre autorité [3]. Il n'y
it de droit à éclaircir : tout se réduisait à
is souvent la preuve par témoins n'était
alors prouver son innocence par son
ment de sept [4], de neuf [5], de dix [6]
Le serment se prêtait en face des
[8]. Peut-être s'imagine-t-on que
purgateurs ; mais il n'en était
it de récusation, notamment
onnaissance de la cause [9].
r n'avaient pour but que
s avant l'intronisation
génération suivante,
. admission des clercs
dans le prêtre, les mœurs
leur faisait subir un examen
Le registre contient les procès-
amens. Nous ne pouvons nous em-
exemple. Nous prenons au hasard un
, présenté à l'église de Rotois [10].

es présentes verront, moi, *Guillaume*, prêtre de *Nigella*,
eur. — Comme le révérend père O., par la grâce de Dieu, ar-
ouen, visitant le doyenné de *Foucard-Mont*, m'a trouvé grave-
sé d'incontinence, d'ivrognerie et de rixes, de mon propre mouvement,
i promis et je promets que si, encore une fois, il me trouve accusé de ces
mes vices, par cela même je me regarderai comme ayant résigné mon église.
Pour mémoire et témoignage de quoi, j'ai apposé mon cachet aux présentes lettres
» avec la signature que j'y ai apposée de ma propre main. Donné près de *Mont-*
» *Alacre*, le samedi après la fête du bienheureux Vincent, 1248. » — Pag. 22.

[2] Pag. 154, 156. — [3] Pag. 212, 213.

[4] Pag. 13, 322. — [5] Pag. 415. — [6] Pag. 191. — [7] Pag. 154, 210.

[8] Manu ad pectus posita, propositis sacrosanctis evangeliis, p. 348.

[9] Pag. 581.

[10] Pag. 332.

un chapelain fut réprimandé pour avoir, la veille de Noël, chanté la messe à prix d'argent [1]. L'accusation d'avoir célébré des mariages clandestins [2] ou sans faire les bans [3] est très-rare. La location [4], l'engagement [5] ou l'aliénation [6] des livres d'église est sévèrement interdite, et peu de curés sont en défaut pour ce sujet. Il n'en est pas de même quant à l'obligation où ils sont de se rendre aux synodes, chapitres ou kalendes [7].

Tels sont les principaux abus qu'Eude Rigaud trouva dans le clergé séculier de son diocèse. Les moyens qu'il employa pour y mettre un terme furent assez divers. Pour les moindres désordres, il établit des amendes pécuniaires qui se levaient par les doyens. C'est ainsi qu'il força les curés à venir aux synodes et à se procurer des chapes [8]. Le curé de Virville devait payer cinq sous toutes les fois qu'il s'enivrait ou seulement qu'il entrait dans une taverne située à moins d'une lieue de son domicile [9]. Pour les fautes plus graves, l'évêque eût pu recourir aux censures canoniques, et prononcer la suspense ou l'interdiction; mais ces châtiments avaient déjà perdu bien de leur efficacité, et l'excommunication même n'empêchait pas certains prêtres de remplir leurs fonctions habituelles [10]. Il eût encore pu déférer les coupables aux tribunaux ecclésiastiques; mais cette voie était longue, et souvent le coupable n'eût pas été atteint. Eude préféra d'autres moyens; il exigea de ceux qu'il avait trouvés en défaut des lettres authentiques, par lesquelles ils avouaient leurs torts, promettaient de s'en corriger, et déclaraient que s'ils venaient à manquer à leur engagement, ils seraient par là même, et sans aucune procédure, privés de leur bénéfice. Nous donnerons un exemple de ces lettres obligatoires. On y remarquera la formule *cum signo quod in eis propriâ manu feci*, qui se retrouve dans un certain nombre de pièces de cette nature, insérées dans le registre des visites.

« Universis présentes litteras inspecturis, ego Guillelmus, presby-
» ter de Nigella, salutem in Domino. Cum reverendus pater O.,
» Dei gracia, Rothomagensis archiepiscopus, decanatum de Fou-
» cardi Monte visitans, invenisset me super incontinencia et
» ebrietate et melleis graviter diffamatum, ego, voluntatis sponta-
» neæ, eidem promisi et promitto quod, si super premissis invenerit
» me alias infamatum, eo ipso ecclesiam meam pro resignata

[1] Pag. 18. — [2] Pag. 364. — [3] Pag. 389. — [4] Pag. 42.
[5] Pag. 653, 669. — [6] Pag. 40. — [7] Pag. 23, 27, 28, etc.
[8] Pag. 17, 18, 291. — [9] Pag. 138. — [10] Pag. 46.

» habebo. In cujus rei memoriam et testimonium, sigillum meum » præsentibus litteris apposui, cum signo quod in eis propria manu » feci. Datum apud Alacrem Montem, sabbato post festum Beati » Vincentii, anno Domini M CC XL octavo [1].

Ces actes recevaient leur exécution sans aucun obstacle. Les prêtres convaincus de n'avoir point tenu leur engagement, résignaient leur église dans les mains de l'archidiacre [2], ou bien l'archevêque les en dépouillait de sa propre autorité [3]. Il n'y avait pas alors de point de droit à éclaircir: tout se réduisait à une question de fait. Mais souvent la preuve par témoins n'était pas possible: l'accusé devait alors prouver son innocence par son serment, accompagné du serment de sept [4], de neuf [5], de dix [6] ou de douze [7] de ses confrères. Le serment se prêtait en face des Évangiles, la main sur la poitrine [8]. Peut-être s'imagine-t-on que l'accusé trouvait aisément des compurgateurs; mais il n'en était pas ainsi, car l'archevêque usait du droit de récusation, notamment quand les jureurs n'avaient point pleine connaissance de la cause [9].

Les mesures que nous venons d'indiquer n'avaient pour but que de réformer le clergé pourvu des bénéfices avant l'intronisation d'Eude Rigaud. Pour prévenir ces abus dans la génération suivante, il usa d'une grande circonspection dans l'admission des clercs présentés par les patrons. Persuadé que, dans le prêtre, les mœurs sont en rapport avec l'instruction, il leur faisait subir un examen avant de leur conférer un bénéfice. Le registre contient les procès-verbaux de plusieurs de ces examens. Nous ne pouvons nous empêcher d'en rapporter un exemple. Nous prenons au hasard un prêtre nommé Guillaume, présenté à l'église de Rotois [10].

1 « A tous ceux qui ces présentes verront, moi, *Guillaume*, prêtre de *Nigella*, » salut dans le Seigneur. — Comme le révérend père O., par la grâce de Dieu, ar- » chevêque de Rouen, visitant le doyenné de *Foucard-Mont*, m'a trouvé grave- » ment accusé d'incontinence, d'ivrognerie et de rixes, de mon propre mouvement, » je lui ai promis et je promets que si, encore une fois, il me trouve accusé de ces » mêmes vices, par cela même je me regarderai comme ayant résigné mon église. » Pour mémoire et témoignage de quoi, j'ai apposé mon cachet aux présentes lettres » avec la signature que j'y ai apposée de ma propre main. Donné près de *Mont-* » *Alacre*, le samedi après la fête du bienheureux Vincent, 1248. » — Pag. 22.

2 Pag. 154, 156. — 3 Pag. 212, 213.

4 Pag. 13, 322. — 5 Pag. 415. — 6 Pag. 191. — 7 Pag. 154, 210.

8 Manu ad pectus posita, propositis sacrosanctis evangeliis, p. 348.

9 Pag. 581.

10 Pag. 332.

Son examen eut lieu le 8 des kalendes de mars 1258 (a. s.). Les examinateurs étaient, outre l'archevêque, Symon, archidiacre de Rouen, maître Pierre d'Aumalle, chanoine de Rouen, frère Adam Rigaud et Jean de Morgneval, clerc du prélat. Le candidat fut interrogé sur ce passage de la Genèse : *Ade vero non inveniebatur adjutor similis ejus, inmisit ergo Dominus Deus soporem in Adam*, etc. Voici comment il construisit cette phrase et la rendit mot à mot en langue romane : *Ade* Adans, *vero* adecertes, *non inveniebatur* ne trouvoit pas, *adjutor* aideur, *similis* sambiable, *ejus* de lui. *Dominus* nostre sire, *inmisit* envoia, *soporem* encevisseur, *in Adam*.....A la demande qu'on lui adressa de *décliner* le mot *inmisit*, il répondit : *Inmitto, tis, si, tere, tendi, do, dum, inmittum, tu, inmissus, inmitendus, tor, teris, inmisus, tendus*. On lui fit faire le même exercice sur le verbe *repplere*, et, comme il avait dit au gérondif *repplendi*, l'archevêque insista et lui fit épeler *(sillabicari)* ce dernier mot, qu'il divisa en quatre syllabes, *rep-ple-en-di*. Eude Rigaut leva la séance en constatant son incapacité à chanter le morceau : *Voca operarios*. Nous ignorons si les juges le déclarèrent admissible.

Des candidats, rejetés à la suite d'examens encore moins brillants que le précédent, en appelèrent au pape [1]. Ces appels étaient une arme dont s'emparaient tous ceux qui se trouvaient atteints par la juste sévérité de l'archevêque. Mais il ne s'en mettait guère en peine, car il jouissait du plus haut crédit à la cour de Rome ; et comme on avait subrepticement obtenu contre lui quelques lettres du pape pour le faire comparaître devant des juges étrangers, Innocent IV, le 2 des kalendes d'avril 1250 (a. s.), révoqua ces lettres et défendit qu'on le mît en cause hors de son diocèse [2].

Après avoir indiqué les principaux actes de l'administration d'Eude Rigaud, relatifs au clergé séculier de son diocèse, nous le suivrons dans ses visites aux communautés religieuses, non pas seulement de l'évêché de Rouen, mais de toute sa province ecclésiastique. Avant d'entreprendre cette tâche laborieuse, il eût dû visiter une à une toutes les paroisses de son diocèse ; mais dispensé de cette obligation par le pape [3], il put commencer sa visite provinciale dès l'année 1250.

Voici en quoi consistait cette visite. Le prélat entrait dans chaque abbaye, prieuré ou chapitre ; il s'informait des mœurs des religieux,

[1] Pag. 396, 237. — [2] Pag. 746. — [3] Pag. 743.

de la situation financière de l'établissement, de l'état des édifices et du mobilier et même des approvisionnements, puis il avisait à la réforme de tous les abus qu'il avait constatés. Dans chaque maison, il recevait une procuration en nature ou en argent, suivant les cas.

Quelques abbayes, jouissant du privilége d'exemption, échappaient seules à la rigoureuse inquisition du prélat; l'inspection en était réservée à des commissaires nommés par le pape.

Ce serait une grave erreur de penser que ce droit de visite était particulier à la province ecclésiastique de Rouen. Pour me borner à quelques exemples empruntés au 13[e] siècle, je citerai les visites de Boniface, archevêque de Cantorbéri, dont Matthieu Paris [1] a retracé les principaux épisodes; celles de l'archevêque de Reims, dont il reste un curieux document dans sa lettre, datée de l'an 1267, sur la réforme du chapitre de Laon[2]; et enfin celles de Symon, archevêque de Bourges, pendant les années 1284, 1286 et suivantes. Au 17[e] siècle, Jacques de Gives, à Orléans, possédait le registre manuscrit des visites de ce dernier prélat. D'après les fragments étendus qu'en a publiés Mabillon[3], l'on croit qu'il présentait la plus grande analogie avec celui dont nous nous occupons maintenant.

Eude Rigaud trouva la discipline monastique assez relâchée, principalement dans les prieurés et les couvents peu considérables. Cependant, en général, les mœurs du clergé régulier s'étaient conservées plus pures que celles du clergé séculier. Bien qu'il se rencontre çà et là des violations, et même quelques fois de fort graves, des vœux de chasteté, l'on ne trouve pas la masse des religieux abandonnée à ces honteux excès, si communs parmi les curés du diocèse de Rouen. Quelques moines sont notés pour leur penchant à la boisson ou pour leur caractère emporté, ou pour la possession en propre de différents objets. L'abstinence des viandes et le jeûne n'étaient guère observés, surtout dans les prieurés. Mais les points dont l'archevêque eut principalement à se préoccuper, furent les offices ecclésiastiques, les habits et l'administration du temporel. Nous consacrerons quelques lignes à chacun de ces sujets.

Offices. Voici les principales remarques auxquelles ils donnèrent lieu dans les visites d'Eude Rigaud. Le sacristain sonne trop tard

1 Sub anno 1250.

2 Archives du royaume, carton L. 1150.

3 *Analecta*, édit. in-8, t. II, p. 613-654; t. VII, p. 505-511.

les heures [1]; il est négligent à préparer et à remettre le lectionnaire [2]. Quelques religieux s'absentent des matines [3]. Dans les chapitres de chanoines, pour les forcer à assister régulièrement aux offices, on établit des marances [4]: c'était une amende pécuniaire, quelquefois d'un denier [5], qu'on levait sur les absents. Les officiants restent assis quand ils devraient se tenir debout; ils murmurent dans le chœur, quelquefois même d'une stalle à la troisième plus loin [6], ou même d'un chœur à l'autre [7]. Ils se laissent distraire par la foule qui vient vénérer les reliques exposées sur l'autel. Eude Rigaud abolit cet usage et prescrit que les reliques seront mises hors du chœur [8] ou du cancel [9] dans la nef de l'église [10]. L'archevêque tenait beaucoup au chant: c'était, comme on l'a vu, l'une des matières sur lesquelles il examinait les clercs présentés aux bénéfices vacants. Il dit d'un candidat rejeté qu'il ne savait point chanter sans solfège ou note [11], et qu'alors même il chantait faux. Le sacristain tenait lui-même des écoles de chant [12]. On confiait ce soin à des clercs capables [13]. Dans bien des maisons, on négligeait de célébrer avec chant les heures de nuit [14] et de jour [15], ou bien l'office des morts [16]. L'archevêque ordonne de les chanter, quelquefois il consent que ce soit seulement à note basse [17]. Le sous-chantre de Rouen reçut l'ordre de réformer les séquences [18]. Souvent on chantait ou psalmodiait le verset avec trop de précipitation [19]; il fallait que le chœur qui commençait attendît que l'autre chœur eût terminé [20]. L'on devait aussi faire une pose au milieu du verset [21]. Le chant syncopé est proscrit par l'archevêque [22].

Habits. Quand on distribuait des habits neufs, les religieux devaient remettre en même temps les vieux [23]: l'usage du linge commençait à s'introduire. A défaut d'étamines [24], vêtement de laine

[1] Sacrista matricularius, p. 50, matricularius, p. 72, 447; sonor, p. 132.
[2] Pag, 344. — [3] Pag. 77, 501.
[4] Marrantie, p. 93, 199; marrentie, p. 87, 240; marrencia, p. 61, 278.
[5] Pag. 303.
[6] Pag. 223, 553. — [7]. Pag. 248. — [8] Pag. 137, 432.
[9] Pag. 385. — [10] Pag. 472.
[11] Sine solfa sive nota, p. 159.
[12] Pag. 618. — [13] Pag. 390.
[14] Pag. 63. — [15] Pag. 58. — [16] Pag. 85.
[17] Saltem cum bassa nota, p. 115.
[18] Pag. 386. — [19] Pag. 7, 35, 146, 188. — [20] Pag. 15. — [21] Pag. 35.
[22] Psallit sincopando, p. 101.
[23] Pag. 63, 84, etc. — [24] Pag. 447, 554.

que les moines portaient sur la peau, bien des religieux avaient adopté la chemise [1] : Eude l'interdit sévèrement [2]. Le même sort est partagé par les coussins sur lesquels couchaient certains moines; le bourracan, étoffe de poil de chèvre [3]; les habits de plusieurs couleurs [4]; les serges rayés [5]; les fourrures de chat [6], de connils [7], de renard [8] et d'écureuil [9]; mais c'est seulement l'abus des fourrures qui est ici condamné. L'usage des pelisses était très-licite; elles devaient durer deux ans [10], ainsi que les tuniques [11]. Les moines du Tréport demandèrent à substituer ce dernier vêtement à l'autre [12]. Les chapes de voyage n'appartenaient en particulier à aucun des religieux, et leur servaient en commun [13]. On ne devait point se présenter au chœur en rochet sans surplis, ni en chape sans surplis ni rochet [14], ou en robe et surplis trop courts [15]. Le surplis était aussi exigé pour sortir en ville [16]; il en était de même du *coloba*. Ce mot, que D. Carpentier donne sans l'expliquer, désigne, suivant M. Bonnin, une tunique sans manche [17].

État du temporel. Examinons maintenant l'état du temporel dans les maisons religieuses. Le premier fait qui se présente consiste dans la diminution du nombre des religieux. C'est surtout dans les petits prieurés qu'on aperçoit cette décadence : quelques-uns sont totalement abandonnés, et d'autres ne sont desservis que par un seul moine. Eude Rigaud ordonne toujours de rappeler ces moines isolés ou de leur adjoindre des compagnons. Cette diminution dans le nombre des religieux s'explique naturellement par la mauvaise situation financière de la plupart de ces établissements.

Deux causes principales avaient amené cet état: l'usage des emprunts usuraires et la mauvaise administration des chefs.

La nécessité de ces emprunts se comprend aisément. Fondées à une époque où notre duché et le royaume d'Angleterre étaient réunis dans une même main, les principales abbayes normandes avaient été en partie dotées avec des biens situés en Angleterre. Quand Philippe-Auguste eut réuni la Normandie à la couronne de France, les religieux ne purent guère surveiller l'exploitation de ces domaines. De plus, dès qu'une guerre éclatait entre les deux

1 Pag. 70, 221. — 2 Pag. 221, etc.
3 Pag. 233. — 4 Pag. 81. — 5 Pag. 80, 81. — 6 Pag. 34.
7 Pag. 250, 390, 437. — 8 Pag. 34.
9 Pag. 576. — 10 Pag. 242, 373. — 11 Pag. 373. Cf. 71.
12 Pag. 355. — 13 Pag. 60. — 14 Pag. 50.
15 Pag. 587. — 16 Pag. 81. — 17 Pag. 81. note 4.

royaumes, le roi d'Angleterre ne manquait pas de séquestrer ces biens. Par là, nos abbayes se trouvaient frustrées d'une notable partie de leur revenu. Cependant, il leur fallait toujours acquitter leurs charges : le seul moyen qui leur fût ouvert pour sortir d'embarras consistait dans l'emprunt, et l'on sait qu'à cette époque l'emprunt était toujours usuraire.

Les vices de l'administration temporelle des couvents étaient de plusieurs sortes : les uns tenaient aux personnes, les autres aux institutions. Bien des abbés ne songeaient pas qu'en entrant dans le cloître ils avaient dû mourir au monde, et dès lors étaient peu scrupuleux de faire tourner leur position au profit de leur famille. Ces abbés entretenaient donc leurs parents avec les biens de la communauté ; ils dotaient leurs nièces [1], admettaient leurs frères et leurs neveux à vivre dans la maison [2], pourvoyaient aux frais de leurs études [3], leur achetaient des livres [4] et des roncins [5], laissaient à leur disposition les biens et les charrues du couvent [6], les prenaient à leur service comme domestiques [7], et même leur affermaient les biens de l'abbaye [8].

De tels abus rencontraient peu d'obstacles : car la comptabilité était tout à fait insuffisante et irrégulière. Pour y remédier, Eude Rigaud insista fortement sur la manière de rendre les comptes. Il voulait que les officiers de la maison, à des époques rapprochées, rendissent à l'abbé un compte détaillé de leurs recettes et de leurs dépenses. A son tour, l'abbé, en présence du chapitre ou des délégués de la communauté, présentait un compte général une ou deux fois par an. Ces comptes une fois arrêtés se conservaient en double ou en triple exemplaire.

Ces mesures eussent suffi pour assurer le bon emploi des revenus ; mais il fallait de plus que les chefs eussent une connaissance parfaite de tous les biens de la communauté. C'est pour les faire arriver à cette connaissance qu'Eude Rigaud ordonne la transcription des titres dans un cartulaire [9], et répète sans cesse que tous les revenus doivent être portés sur des registres [10], sur des rôles [11] ou sur le cartulaire [12]. Par une mesure de précaution analogue, il

1 Pag. 247. — 2 Pag. 171, 306. — 3 Pag. 189, 296, 302.
4 Pag. 247. — 5 Pag. 119. — 6 Pag. 138, 139.
7 Pag. 169, 172. — 8 Pag. 111.
9 Pag. 300. — 10 Registris, p. 89 ; quaternis, p. 263.
11 Rotulis, p. 280, 299 ; voluminibus, p. 91.
12 Pag. 519.

avait, en 1254, recommandé aux doyens ruraux de faire inscrire les domaines, les rentes et les autres biens des églises sur un grand livre de chœur [1].

Dans sa visite, Eude Rigaud n'oublie pas d'examiner l'état des bâtiments de l'abbaye. Nous le voyons signaler des gouttières qui tombent en ruine [2], des fenêtres [3], des verrières [4], des charpentes et couvertures [5], qui ont besoin de réparations. Peut-être nos archéologues seraient-ils fondés à lui reprocher son peu de goût en architecture. A Noyon-sur-Andelle, il ordonna de boucher avec du plâtre ou des verrières, ou de toute autre manière les fenêtres de la nef [6]. A Bondeville, il prescrivit une mesure analogue [7].

Il s'occupe aussi des approvisionnements, s'informe combien les religieux ont de blé [8], d'avoine, de viande, d'huile [9], de cidre [10], de vin [11], de cervoise [12]; il examine si les boissons sont de qualité satisfaisante [13], calcule si les approvisionnements de grain conduiront les religieux jusqu'à la récolte [14], et cherche si la vente de l'excédent pourra éteindre leurs dettes [15].

Il ne donne guère d'attention au mobilier; mais il témoigne le plus vif intérêt pour tout ce qui concerne les bibliothèques. A cette occasion, je réunirai ici les principaux détails que le registre des visites nous offre sur l'état des lettres en Normandie au 13e siècle.

Par l'examen du clerc que nous avons rapporté plus haut, l'on a pu voir que le latin était devenu pour les séculiers une langue savante et non parlée. Il en était à peu près de même dans les communautés, et pour que la lecture de la règle latine ne fût point une

1 Pag. 191. — Cela nous rappelle un statut synodal du diocèse de Coutances, qui prescrit aux curés de consigner sur des missels ou autres livres anciens les revenus de leurs églises. (*Statuta abbreviata in synodo autumnali MCCC LXXV Constanciis edita*; ap. D. Bessin, P. II, p. 564, 565.)

2 Pag. 604. — 3 Pag. 512. — 4 Pag. 570. — 5 Pag. 529.

6 Item quia navis monasterii ventorum impulsionibus patebat propter aperturas fenestrarum seu vitrearum, præcipimus quod obstruerentur plastro vel vitricis vel alio modo (p. 46).

7 Præcepimus majorem partem fenestrarum monasterii obstrui sive plastrari; plures etenim erant superfluæ (p. 512).

8 Eude Rigaud n'emploie pas ce mot dans un sens générique : *habent satis bladum et avenam*, p. 169, 171.

9 Pag. 134.

10 Pag. 100, 299. — 11 Pag. 100, 299, 303. — 12 Pag. 208.

13 Pag. 499. — 14 Pag. 169, 134. — 15 Pag. 104.

vaine formalité sans utilité morale, il était nécessaire d'y ajouter une explication en français [1]. Ce n'était pas seulement la règle qui était au-dessus de l'intelligence du commun des religieux ; les statuts de Grégoire IX devaient aussi se conserver et se lire dans les abbayes, non pas seulement en latin, mais encore en français [2]. Cependant l'élite du clergé avait une connaissance assez étendue du latin pour que les prédications en cette langue fussent encore en usage dans les assemblées ecclésiastiques. C'est ainsi qu'Eude Rigaud lui-même annonce en latin la parole divine aux chanoines de Sans-seuse [3], de Notre-Dame la Ronde [4], et des cathédrales de Rouen [5], Lisieux [6] et Bayeux [7].

Personne n'ignore de quel éclat avaient brillé les écoles normandes sous les ducs rois d'Angleterre. Le registre ne contient aucun détail qui ait trait à ces établissements, et semble par là même indiquer leur déchéance. Une circonstance qui corrobore cette interprétation donnée au silence de l'archevêque, c'est que les abbayes de Saint-Ouen [8] et de Sainte-Catherine de Rouen [9] entretenaient chacune deux moines dans les écoles de Paris. Le prieuré de Saint-Vigor près Bayeux [10] envoyait aussi étudier deux moines, l'un à Avignon, l'autre à Orléans, et leur abandonnait tous les ans une somme qui eût suffi à trois moines résidant au prieuré. Les prêtres séculiers fréquentaient aussi les écoles éloignées. Pour les curés, c'était, avec les pélerinages, un motif pour obtenir une dispense de résidence dans leur bénéfice [11] : le curé de Saint-Georges avait la permission de passer cinq ans dans les écoles [12] ; celui de Toussaints pouvait étudier à Rouen [13]. L'archidiacre du Grand-Caux, au moment de partir pour les écoles, demanda un *subside* aux prêtres de sa juridiction [14] ; mais cette mesure fut sévèrement improuvée par l'archevêque.

La langue latine étant peu cultivée et les écoles locales peu flo-

1 Exponi in gallico, p. 374.
2 In gallico, p. 57, 80, 187 ; in latino et romano, p. 118, 145.
3 Pag. 443. — 4 Pag. 616. — 5 Pag. 423, 495, 552. — 6 Pag. 592.
7 Pag. 575.
8 Pag. 456. — 9 Pag. 530, 468.
10 Pag. 576. — Le registre porte : *prioratus de Longues prope Bajocas*. Ce ne peut être que le prieuré de Saint-Vigor, puisque les comptes de cette maison se rendaient à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon. *Computat... semel in anno coram abbate apud Divionem.*
11 Pag. 188. Cf. p. 255. — 12 Pag. 257. — 13 Pag. 135. — 14 Pag. 135, 136.

rissantes, il ne faut pas s'attendre à voir les religieux donner de grands soins à leurs bibliothèques. L'on doit toutefois faire une exception pour les grands monastères, comme ceux de Saint-Ouen, de Saint-Wandrille, du Bec, de Saint-Évroul et du Mont-Michel, que les abbés des deux siècles précédents avaient dotés de livres nombreux et bien choisis, et qui, sous ce rapport, n'ont donné lieu à aucune observation d'Eude Rigaud. Mais dans les abbayes de second ordre, l'on remarque généralement une grande disette de livres, et, ce qui pis est, une grande indifférence à s'en procurer, ou même à les conserver. L'abbaye de Cherbourg est la seule où l'archevêque dit avoir trouvé *un nombre considérable de bons livres d'étude*[1].

Non-seulement la plupart des abbayes manquent de ces livres d'étude; mais encore souvent se trouvent-elles en défaut pour les livres les plus nécessaires aux exercices religieux. Beaucoup de couvents n'ont pas un exemplaire de la règle ou des statuts de Gregoire IX[2]. Cependant on eût dû en lire un fragment chaque jour après prime[3]. Au prieuré d'Ouville, cette lecture devait se faire pendant le repas[4]. L'usage de lire au réfectoire était général dans les couvents; à cet effet, un pupitre *(lectrinum)* était disposé dans la salle. A Séez, ce meuble fut trouvé défectueux; il ne permettait pas à la voix d'arriver distinctement à l'oreille des chanoines[5]. Le livre qui servait aux lectures du réfectoire s'appelait *légende*[6]; sans doute que par là on entendait un recueil de vies de saints dans le genre de la *Légende dorée* dont la rédaction est à peu près contemporaine d'Eude Rigaud.

Les livres de chœur, tels que missels, antiphonaires et psautiers, étaient, ainsi que les ornements et les vases sacrés dans un assez triste état. Ainsi, un chapelain du chapitre Saint-Melon, à Pontoise, ne célébrait point dans cette église faute de missel. L'archevêque lui enjoignit de s'en pourvoir au plustôt, ou d'avoir un manuel avec lequel il pût célébrer au moins quatre fois par semaine[7].

Le fait suivant nous révèle l'indifférence des religieux pour leur bibliothèque. Dans une des plus riches abbayes du diocèse de Rouen, à Saint-Georges de Baucherville, il n'y avait pas même une Bible pour lire : *Non habebant bonam Bibliam ad legendum*, dit l'archevêque

[1] Habebant multos et bonos libros ad studendum, p. 555.

[2] Pag. 41, 89, etc.

Pag. 98, 131, 189. — [4] Pag. 119. — [5] Pag. 235.

[6] Legenda pro refectorio, p. 453; bona legenda, p. 608. — [7] Pag. 503.

en 1261 ; et l'année suivante il était encore obligé de consigner pareille observation sur son registre : *Non habebant Bibliam ad legendam*[1].

Ce manque de livres dans les monastères était dû à plusieurs causes, notamment à l'aliénation et au prêt. Pour remédier à ces maux, Eude Rigaud cherche par tous les moyens à faire rentrer les livres que la mauvaise administration des chefs en a laissé sortir ; il ordonne de dégager ceux qui ont été donnés en garantie d'argent emprunté, et pour s'assurer si l'on suivra ses prescriptions, il met sur son registre la nature des livres et le nom des détenteurs. Ainsi, dès l'année 1254, l'homéliaire du couvent de Villarceaux était en gage dans les mains du prieur de Sausseuse[2]. Dans une visite subséquente, en 1265, l'archevêque ne manque pas de s'informer de cet homéliaire. Il eut la douleur d'apprendre qu'il était toujours à Sausseuse[3]. — A Montivilier, l'abbesse avait, sans la participation du couvent, aliéné un psautier glosé, qu'avait légué à l'abbaye Arnoul *de Jocro* : Eude Rigaud enjoignit que ce livre fût rendu sur-le-champ. L'abbesse se soumit et dit que cette réintégration serait facile, parce que c'était maître Guillaume de Beaumont qui avait le psautier[4]. — A Corneville on avait prêté un recueil de décret à maître Guillaume Bienvenu[5].— En 1266, l'archevêque ordonna au prieur de Bourg-Achard de mettre à la disposition du couvent les Épîtres de saint Paul glosées, et la Somme de maître Guillaume d'Auxerre, qu'il avait prêtées au curé de Bois-Guillaume[6]. L'année suivante, le prélat ayant encore trouvé ces livres absents, imposa une pénitence au prieur[7].

Pour prévenir les abus du prêt, il ordonna, dans un grand nombre de maisons, qu'on ne confierait des livres à personne sans le consentement du couvent et sans tirer de l'emprunteur un récépissé authentique[8]. Les abbés ou prieurs devaient encore rédiger un inventaire de tous les livres du couvent. Cet inventaire se transcrivait sur une feuille volante, ou mieux sur un rôle, ou dans un gros livre d'église[9], et l'on procédait, au moins une fois par an, à un recolement général[10]. La vérification se faisait dans une assemblée du chapitre où l'on apportait tous les livres de la bibliothèque, et

[1] Pag. 409 et 455.—[2] Pag. 194.
[3] Pag. 534. — [4] Pag. 517.
[5] Pag. 578. — [6] Pag. 547. — [7] Pag. 585.
[8] Pag. 597, 639. — [9] Pag. 362, 593.
[10] Pag. 555, 619, 622.

où chacun d'eux était successivement examiné [1]. Notre prélat recommandait encore que tous les livres fussent réunis dans un même local [2] et conservés avec *soin*, *diligence et respect* [3]. L'état matériel de chaque volume attire aussi son attention. En 1258, 1259 et 1264, il nota que la couverture des livres du chapitre de Saint-Mellon de Pontoise était très-défectueuse, et donna des ordres en conséquence [4]. En 1265, il prescrivit au trésorier de la même église de faire relier ensemble les feuillets de Bible que les moines possédaient [5]. Dans sa visite au Tréport, il recommanda au chantre de faire nettoyer, appareiller et relier les vieux livres [6]. Au prieuré de Vauville, il prescrivit les mêmes mesures pour les livres dont il avait trouvé les feuillets et cahiers épars dans une chapelle [7]. Dès l'année 1261, il avait remarqué à l'abbaye d'Eu un recueil de Passions qui avaient un besoin pressant de réparation et de reliure; mais les ordres qu'il donna à cet effet restèrent sans résultat. L'année suivante, quand il s'informa de l'état de ce livre, il vit que les religieux ne s'en étaient pas occupés. En 1266, un espace de quatre ans ne lui avait pas fait perdre de vue le Passionnaire; mais, cette fois encore, il eut à reprocher aux moines leur coupable négligeance [8].

Si les religieux étaient aussi indifférents à conserver leurs livres, il semble naturel qu'ils le fussent encore davantage à s'en procurer de nouveaux. En effet, au 13e siècle, le prix des livres n'avait pas diminué, et, par suite du relâchement survenu dans la discipline monastique, bien peu de couvents avaient l'avantage de posséder dans leur sein un habile calligraphe. Cela nous explique pourquoi notre archevêque, quand il trouvait une abbaye dépourvue d'un livre indispensable, prescrivait aux religieux non pas de copier, mais bien de l'acheter ou de se procurer un copiste. C'est ainsi qu'il recommande aux chanoines de Sausseuse d'acheter des livres avec les deniers fournis par le trésorier [9]; au prieur de Pennes, d'acheter un missel [10]; à celui de Vauville, d'acquerir une règle écrite [11]. Il enjoint encore aux moines de Gani de se faire exécuter un bon missel et une bonne légende [12]. Voyant que les religieux d'Eu manquaient de livres pour lire au réfectoire, il leur conseille d'avoir un copiste [13]. Dans sa visite de 1266, il ordonna pour la se-

1 Pag. 609, 632, etc. — 2 Pag. 555.
3 Pag. 555, 630. — 4 Pag. 315, 344, 503. — 5 Pag. 535. — 6 Pag. 406.
7 Pag. 555. — 8 Pag. 407, 453, 542.
9 Pag. 145. — 10 Pag. 131. — 11 Pag. 89. — 12 Pag. 628. — 13 Pag. 361.

conde fois aux moines du Tréport, d'entretenir un écrivain qui leur copierait un Passionnaire et d'autres légendes dont ils avaient un impérieux besoin [1]. Déux ans plus tard, il constata que la transcription de ces deux recueils n'était que commencée [2], et, dans une troisième visite, que le Passionnaire n'était pas encore achevé [3].

Les faits suivants serviront encore à donner une idée des frais énormes qu'entraînait la transcription des livres. Le prieur de Saint-Wandrille s'acquittait fort mal de sa charge, parce qu'il consacrait l'argent qui lui était confié à payer un écrivain qu'il faisait travailler hors du couvent [4]. En 1256, les moines du Mont Saint-Michel, reprochant à leur abbé de dilapider les biens de leur église, allèguent à l'appui de cette accusation, qu'il avait, à leur insu, acheté à son neveu un magnifique exemplaire d'un corps complet de droit [5]. Un bon copiste était un vrai trésor pour la maison qui le possédait. Bien déchue de cette activité littéraire, décrite d'une manière si intéressante par Orderic Vital, l'abbaye de Saint-Evroul était tout heureuse de posséder un calligraphe. L'abbé, qui appréciait la valeur d'un tel homme, ne songeait qu'à lui faire rendre le plus qu'il pouvait : il l'occupait à longs jours, sans lui donner un instant de relâche, sans même lui laisser le temps de dire la messe. Eude Rigaud en eut pitié : il ordonna que de temps en temps il cessât ses travaux et célébrât plus souvent que par le passé [6].

En terminant ce qui concerne l'état des lettres, nous noterons qu'au 13e siècle certaines religieuses savaient encore écrire : c'est ce qui ressort de l'ordre qu'Eude Rigaud donna aux sœurs de Bival de montrer à leur abbesse les lettres qu'elles écriraient ou qu'elles feraient écrire [7]. Cette observation nous servira de transition pour arriver à ce que nous avons à dire des couvents de femmes.

L'archevêque y trouva à peu près les mêmes infractions à la règle que dans les couvents d'hommes. Il y signale plusieurs violations des vœux de chasteté et surtout de pauvreté. Dans beaucoup de couvents, les religieuses possédaient en propre. Pour empêcher cet abus, l'archevêque rapelle souvent que l'abbesse ou sa prieure doit, à un moment imprévu, se faire remettre les clefs de tous les coffres et les visiter avec soin. La religieuse qui, par suite de cette

1 Pag. 543. — 2 Pag. 609. — 3 Pag. 633. — 4 Pag. 111.
5 Totum corpus legis pulcherrimum, p. 227. — 6 465.
7 Pag. 229.

inspection, était convaincue de propriété, était sévèrement punie. Si ce vice n'était reconnu qu'à sa mort, elle était, d'après quelques statuts, privée de la sépulture ecclésiastique. Les règles de la tempérance n'étaient pas non plus toujours strictement observées, et plusieurs religieuses sont notées comme adonnées à la boisson [1].

Dans la plupart des couvents, les sœurs prenaient plaisir à s'exercer à divers petits ouvrages de fantaisie. Sans doute, ces travaux parurent mondains aux yeux de l'archevêque; peut-être aussi donnaient-ils lieu à des abus; aussi proscrit-il impitoyablement la fabrication des aumônières, des étuis et des franges [2], et défend-il aux religieuses de travailler avec la soie, si ce n'est pour la décoration de l'Église [3]. Parfois, il se contente de leur défendre de garder, vendre ni donner ces objets sans la permission de l'abbesse [4]. Dans le prieuré de Bondeville, les sœurs vendaient leur fil et leurs fusées [5]; ce trafic fut interdit pour l'avenir.

Un délassement qui paraît n'avoir pas eu pour les religieuses un moindre attrait que ces travaux, consistait dans les soins à donner aux chiens, aux oiseaux et aux écureuils. Le prélat ne voulut tolérer aucun de ces animaux. A Montivillier, il supprime les oiseaux [6], à la Trinité de Caen, il défend que les jeunes sœurs nourrissent des alouettes ni autres oisillons tenus en cage [7]. Les religieuses de Saint-Sauveur d'Evreux avaient de petits chiens, des écureuils et des oiseaux; aucune de ces bêtes ne trouva grâce devant Eude Rigaud [8], non plus que deux petits chiens et trois écureuils nourris à Saint-Léger de Préaux [9]. A Villarceaux, la prieure, nommée Eustachie, tenait beaucoup à un oiseau : les anciennes du couvent détestaient cet animal, elles obtinrent d'Eude Rigaud un édit de proscription contre lui. Sa maîtresse, blessée dans ses plus chères affections, oublia, à cette occasion, toutes les convenances et le respect dû à l'archevêque : *sa conduite*, dit celui-ci, *nous a singulièrement déplu* [10].

A Saint-Aubin, l'utile était joint à l'agréable : le goût des religieuses leur avait fait rechercher les animaux de basse-cour : chacune d'elles possédait en particulier quelques poules. Pour éviter les querelles auxquelles cette possession en propre donnait souvent

1 Pag. 43, 112.
2 *Elemosinarie ; acuarie* ou *acuarii ; freselli* ou *freselle*, p. 401, 456, 486, etc.
3 Pag. 451, 624. — 4 Pag. 202. — 5 Pag. 111.
6 Pag. 518. — 7 Pag. 94, 261.
8 Pag. 73, 305, 625. — 9 Pag. 295. — 10 Pag. 602.

sonne, l'u du v, etc. Non content d'avoir donné un texte correct, M. Bonnin y a joint des notes claires et précises, où il explique les expressions obscures, indique les noms modernes des lieux dont il s'agit, les personnages, les événements et les usages tant civils qu'ecclésiastiques auxquels l'archevêque fait allusion. Les qualités qui distinguent la plupart de ces notes font parfois regretter que le nombre n'en soit point encore plus considérable.

Pour ne point distraire l'esprit du lecteur, M. Bonnin a reporté dans un *Appendix* les documents que leur longueur ne permettait pas de mêler aux procès-verbaux des visites. Voici les principales divisions de cet appendice :

1° *Diffamationes.* Ce sont les obligations souscrites par les prêtres trouvés en défaut, dont nous avons plus haut rapporté un exemple.

2° *Ordines.* Cette partie contient les listes nominatives de tous les clercs ordonnés par Eude Rigaud, de 1255 à 1267.

3° *Littere apostolice.*

4° *Firme.* — Baux à ferme des domaines de l'archevêque. On y trouve quelques renseignements assez précieux pour l'économie rurale.

5° *Privilegia jura et negotia.* — Collection de différentes chartes relatives aux droits tant spirituels que temporels de l'archevêché de Rouen.

L'ouvrage est terminé par un *Index geographicus et onomasticus*, table très-complète et très-commode pour ceux qui cherchent un nom de personne ou de lieu. Peut-être eût-il été bon d'y joindre une seconde table où l'on eût fait entrer les *mots* et les *choses* les plus remarquables.

L'introduction n'a pas encore paru; elle est promise pour la fin de l'année. Les précédents de l'auteur sont pour nous un sûr garant que ce morceau répondra au reste du livre.

En terminant, nous devons, au nom de tous les amis des études historiques, rendre hommage au désintéressement avec lequel M. Bonnin s'est chargé d'une publication qui, par son étendue et sa spécialité, ne semblait possible qu'avec les ressources dont dispose le gouvernement.

L. V. DELISLE.

(*Extrait de l'Ecole des Chartes.*)

Dogmatique Catholique.

MANUEL DE L'HISTOIRE DES DOGMES CHRÉTIENS,

PAR HENRI KLEE,

Docteur en théologie, professeur à l'Université de Bonn, etc., etc.[1]

I.

La science est morte, nos déchirements politiques l'ont tuée. Ce mot répété par tant de bouches est-il vrai? Grâces à Dieu, non. Tandis que cet axiôme se débite, des esprits infatigables que l'amour du bien même, encore plus que l'amour de la science, laissant gronder les orages menaçants qui les frapperont peut-être, continuent dans le silence de la retraite, leurs rudes travaux. Il n'est point donné au génie du désordre de dominer la pensée des amis du vrai et du beau; et plus le monde s'agite, plus les passions s'émeuvent et s'excitent, et plus les hommes de l'intelligence se renfermant dans l'étude, s'absorbant en elle, luttent à l'insu de tous, contre ce flot qui menace d'emporter même le savoir. Ce phénomène moral a cela de particulier, qu'il se renouvelle à toutes les époques; il a sa loi, et la Providence, dans sa bonté, veut sans doute que, tandis que certaines parties de l'édifice condamnées par elle, s'écroulent à grand fracas, dans le silence et sous ses yeux, s'élaborent, se préparent les matériaux qui répareront ce qu'elle conservera de ce vieux monument, ou ceux avec lesquels elle reconstruira celui qu'elle élèvera à sa place.

Il est vrai que le temps des lectures graves n'est point celui dans lequel nous vivons. Qui a une heure à soi en dehors de la vie du forum, en dehors du corps-de-garde? Aussi les publications de la presse, *le Journal* excepté, sont-elles rares, mais si rares qu'elles soient, elles ne sont pas nulles et ont une importance, une valeur toute particulière. Si pour une partie de notre pays, tout est

[1] Traduit de l'allemand, par l'abbé P.-H. Mabire, professeur de philosophie dans l'institution de M. l'abbé Poiloup. 2 vol., chez Jacques Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier, Paris. Prix: 15 fr.

action, si la réflexion et la méditation sont difficiles quand le canon gronde, quand le mouvement des idées est aux discussions politiques, il est une autre monde pour lequel l'étude des grandes questions est un besoin; on veut voir clair à ce combat des intelligences, il ne suffit pas de le suivre là où il se produit. Le bruit de l'arène, les formes spéciales de la lutte et ses accidents ne laissent point assez à découvert le fond de la question pour que son mot ne soit pas demandé à l'étude approfondie des doctrines.

Qu'est-ce que ce conflit, sinon la lutte non interrompue depuis 18 siècles et demi du vieux Paganisme contre le Christianisme. Que les esprits préoccupés des considérations secondaires de la politique n'aperçoivent ici qu'un accident, qu'une évolution de partis, libre à eux; mais dans cette agitation de toute une partie du monde, de cette Europe si riche en civilisation, dans ce bruit des trônes qui tombent, dans ces mugissements de toutes les multitudes qui réclament une vie nouvelle, dans ces éclats des foudres qui détruisent les capitales, les esprits méditatifs voient autre chose; pour eux l'arène a une largeur infinie, la lutte une importance immense. Qu'est-ce, sinon les efforts de l'esprit du mal, contre l'esprit du bien? qu'est-ce, sinon l'homme se cramponnant à la terre et niant le ciel? Dès-lors, il importe d'étudier la lutte et les lutteurs. Il ne s'agit plus d'une discussion plus ou moins habile; il s'agit d'un duel, et d'un duel à mort : les armes ne seront jamais trop trempées, trop agressives, trop défensives. Les uns les prépareront, les autres les porteront.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'action ne se borne pas de la part des défenseurs du Christianisme, à combattre les hérésies nouvelles ou plutôt renouvelées d'erreurs bien plus anciennes qu'on ne le suppose généralement. Le Christianisme est nié: il faut, entrant dans les entrailles de la question, répondre à ses détracteurs. L'école mythique a trouvé des adversaires sérieux qui, depuis février, répondent en faisant signe de vie à ceux qui déclarent la science morte. Les travaux récents de M. Chassay sont là. Les revues religieuses sont pleines des études des écrivains catholiques. MM. de Montalembert, de Ravignan, Dupanloup, de Champagny, de Falloux, Veuillot, Bonnetty, André, Cauvigny, de Valroger, Foisset, Aurelien de Courson, et tant d'autres, n'ont pas déposé les armes!

Ceci ne suffit point encore. Une rénovation est indispensable dans les études des champions du Christianisme. Tous les esprits éclairés, non imbus de préjugés conviennent que l'enseignement an-

cien n'est plus à la hauteur de la lutte : à ces combats nouveaux, il faut des armes nouvelles. Aussi d'infatigables travailleurs ont-ils exploré l'Allemagne; et tandis que les uns dénonçaient à l'opinion les erreurs de ses hardis novateurs, les autres parcourant le champ si vaste de son érudition, choisissaient habilement les produits les plus utiles de cet esprit si patient, si ordonné, si sérieux, enrichissaient notre pays de productions encore ignorées de lui et justement célèbres au-delà de nos frontières.

La liste de ces précieuses importations serait déjà bien longue, et cependant on n'est jamais à bout avec cette terre des savants érudits. Encore un nom presque ignoré chez nous et qui se produit avec gloire en ces jours de stagnation, grâce au zèle et à la laborieuse patience de son docte traducteur. Encore un démenti donné à l'axiôme : « *La science est morte !* »

Il s'est rencontré sur les bords du Rhin, l'un de ces génies modestes pour lesquels la science est un culte, qui lui consacrent leur vie entière, l'un de ces hommes simples pour lesquels l'enseignement est un sacerdoce, et qui se délassent de l'enseignement par le travail constant de l'intelligence, Henri Klee, l'un de ces hommes dont les jours ont été consacrés à la gloire de Dieu, à la méditation de sa science, à la propagation de sa parole, Henri Klee, « mort comme Mœhler, avant le temps, par un de ces décrets « de la Providence, que le chrétien adore, alors même qu'il ne « peut les comprendre, » comme l'a si heureusement dit le docteur Alzog.

Par bonheur, il s'est trouvé en France un autre savant professeur, modeste comme Klee, ami comme lui de la vérité, dévoué comme lui au grand œuvre de la défense du Christianisme, unissant une science profonde à une grande lucidité de style et doué de l'une de ces consciences délicates qui ne laissent rien passer dans leur travail, sans le soumettre à l'examen d'une critique sage et éclairée. M. l'abbé Mabire, professeur de philosophie dans l'institution de M. l'abbé Poiloup, ayant rencontré un guide précieux dans les études philosophiques, qu'il se sentait le besoin de contrôler et de soutenir par une doctrine supérieure, fixe et invariable, dans le livre du professeur de Bonn, en homme de bien a voulu mettre à la portée des autres, l'avantage qu'il avait trouvé dans le *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens.*

Deux mots sur Klee d'abord, puis nous viendrons à l'exposé de son ouvrage.

Klee naquit en 1800, près de Coblentz. Il fit ses études au petit séminaire de Mayence. A 19 ans, il était professeur ; à 23, il recevait la prêtrise, et professait à 25 l'exegèse, l'histoire ecclésiastique et la philosophie.

Les devoirs que lui imposait un tel fardeau ne l'empêchaient pas de se livrer à l'étude pour son propre compte. C'était un de ces hommes que la science a marqué au front. En octobre 1825, il était reçu docteur en théologie à Wurtzbourg. Il publia un travail important sur la doctrine des millénaires, et un autre travail sur la confession. Son *Commentaire sur l'Évangile de saint Jean* parut ensuite. Son nom était déjà tellement connu en Allemagne, en 1829, que le gouvernement Prussien lui proposa une chaire de théologie dans l'une de ses universités. Fribourg en Brisgau lui offrait la succession du docteur Hug, pour le cours d'exegèse de l'ancien et du nouveau Testament.

Munich aussi lui faisait des avances. Enfin, en 1830, il accepta une chaire à Bonn : peu de temps auparavant, il avait publié son *Commentaire sur l'Epître aux Romains*.

L'archevêché de Cologne était occupé par le comte de Spiégel, et Hermès était alors tout-puissant. Ainsi le jeune professeur de 30 ans avait à lutter pour la vérité, contre un enseignement erroné, condamné depuis par le Saint-Siége, mais triomphant alors et soutenu par ceux-là mêmes qui auraient dû le combattre. Klee ne se montra point au-dessous d'une tâche aussi imposante ; il fut orthodoxe et indépendant vis-à-vis d'un gouvernement qui jetait en prison Mgr Droste ; il fut brillant, poli, modéré, savant dans une lutte acharnée, haineuse, dirigée contre lui, par Hermès et ses disciples. Il n'opposa aux intrigues les plus odieuses que la fermeté du chrétien et la dignité du savant. Ainsi se passa pour lui la fin de l'épiscopat de Mgr de Spiégel.

Les choses changèrent à l'avènement de Mgr Droste de Vischering, et il trouva une liberté d'allure qui rendit ses leçons plus brillantes et son auditoire plus nombreux. Lorsque l'opposition à la liberté religieuse s'organisa en système, voyant qu'il ne lui serait pas possible d'agir avec indépendance, il consentit à quitter Bonn et à accepter le poste qui lui était offert à Munich. Il y arriva en 1839, alors que Munich brillait d'un si bel éclat entre tous les centres catholiques.

Là, dans cette université si riche d'hommes éminents, Klee était entouré d'une foule avide d'entendre cette voix puissante, de

suivre cet esprit si brillant, de recueillir ces enseignements si pleins de vie. Peu de temps encore et il eût ramené les faits du moyen-âge, alors que le désert se peuplait pour entendre les grands théologiens; peu de temps encore, et Klee, mûr avant l'âge, aux yeux du grand juge, mourait comme les chrétiens doivent mourir.

Sur 40 années d'existence, Henri Klee en a consacré 21 à l'enseignement. Et à quel enseignement...! Il a laissé en travaux importants, de 1831 à 1840, le *Système de la dogmatique catholique*, *l'Encyclopédie de la théologie*, *l'Exposition de l'Epître aux Hébreux*, *le Mariage*, *la Dogmatique catholique*, *l'Histoire des dogmes chrétiens*, et un œuvre posthume, *l'Esquisse de la morale catholique*. Avant son arrivée à Bonn, en 1830, il avait publié, comme on l'a dit, sa *Dissertation sur la doctrine des millénaires*, *son Travail sur la confession*, *un Commentaire sur l'Évangile de saint Jean*, et quelques morceaux détachés, donnés par les journaux.

Cette vie est pleine et digne de ces paroles de Mgr l'évêque de Strasbourg : « L'auteur a été mon ami ; j'ai longtemps vécu dans » son intimité ; personne n'a mieux connu que moi la noblesse de » son caractère, l'étendue de ses connaissances, tout ce qu'il y avait » dans son cœur de vraie piété et d'amour pour l'Église. »

II.

L'œuvre de Klee, que M. l'abbé Mabire donne à la France, est le *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*. Ce livre, dans la pensée de son auteur, devait être un vrai manuel ; il était le résumé des savantes leçons qu'il faisait depuis sept ans à la Faculté de théologie de Bonn, consacrées à la dogmatique et à l'histoire du dogme. Ce livre est donc nécessairement analytique, pressé, serré. La féconde parole du professeur donnait une vie active à ces principes arides de la dogmatique. C'est un trésor de faits que ce manuel ; c'est la base d'un enseignement immense, le résumé d'une science profonde.

Klee appartient à l'école traditionnelle, et il rend compte lui-même de cette disposition de son esprit par ces paroles : « La » science s'efforce particulièrement aujourd'hui de prendre en » sérieuse considération le mode d'apparition et de développement » des choses divines et humaines dans le cours et la suite des siè- » cles. »

Il ne faut pas conclure de ces mots que Klee supposât qu'il y ait une sorte de développement *progressif*, *humanitaire*, dans les dogmes chrétiens, ce serait une grande erreur.

Telle n'est pas la pensée d'un homme aussi profondément catholique que le professeur de Bonn. « Le dogme, considéré dans son » fond, dans sa substance, a eu sa pleine et entière réalité dès l'ori- » gine, en même temps que l'Église et le Christianisme ont été » fondés et établis; mais sa *formation* [1] est progressive et s'opère » dans le temps. Or, c'est l'Esprit-Saint qui est le principe de la for- » mation régulière du dogme, comme l'Église est la sphère et le » milieu où elle s'accomplit. » Il ne reste plus lieu à la moindre interprétation fâcheuse après cette déclaration de l'introduction. Il faut lire à la suite de ces paroles le bel exposé de toutes les forces dont s'est servi l'Esprit-Saint, à leur propre insu, pour arriver au terme de sa volonté. « Jamais aucune pensée particulière n'a ajouté » un seul élément à la substance du dogme, bien qu'un grand » nombre de docteurs se soient employés, avec une heureuse acti- » vité, à lui donner une forme et un développement scientifique. »

Quel a été le but de Klee? Il a voulu donner l'historique de chaque dogme. « L'histoire du dogme est la compréhension et l'exposition » scientifique du développement des dogmes dans l'Église..... » » Parler d'une histoire des dogmes chrétiens, ce n'est, en aucune » façon, supposer que les dogmes commencent ou qu'ils peuvent » finir. »

Le dogme a sa racine, son essence dans les saintes Écritures; il est développé par la tradition apostolique, par les Pères, par les docteurs; il est attaqué par les hérétiques de tous les temps, défendu, protégé, formulé, pour ainsi dire, dans certains cas, par les conciles; voilà les éléments de son histoire, voilà aussi la pensée de Klee. Son plan est simple, il signale, pour chaque dogme en particulier, sa première apparition dans l'histoire, et il suit à travers les âges les progrès de son développement. Les sources auxquelles il puise sont les symboles provenant des docteurs particuliers ou d'églises particulières, mais principalement ceux qui ont été dressés au nom de l'Église universelle et adoptés par elle comme règles de la foi; les décrets des conciles; les décisions dogmatiques des souverains pontifes; les liturgies; les écrits des Pères et des écrivains ecclésiastiques; les livres de controverses; enfin les monuments.

L'ouvrage de Klee se compose de deux forts volumes in-8, divisés en deux parties, outre une introduction dans laquelle il a exposé la pensée de son livre.

[1] Le mot *formulation* serait plus juste; nous regrettons que le traducteur ne l'ait pas employé; car c'est le seul terme propre.

La première partie est consacrée à la religion et à la révélation, au christianisme, à l'Église, à la hiérarchie, à l'Ecriture sainte, à la la tradition, à l'hérésie.

La seconde comprend l'existence de Dieu, la Trinité, la Création; la Rédemption, la Sanctification, les Sacrements, les fins dernières.

Nous donnons ici les divisions principales seulement. Chaque chapitre se subdivise ensuite de telle manière que tout le développement que comporte le sujet est donné.

On le voit, le cadre est complet, et nous osons dire qu'il passe pour rempli.

Nous obtiendrons, ce nous semble, le but que nous nous sommes proposés, faire connaître le livre de Klee, en donnant un exposé fidèle de l'un des chapitres. Nous prendrons au hasard, la Trinité, par exemple. Klee débute par rapporter tout ce qui a trait à la notion de la Trinité : « Le mot Trinité se rencontre pour la première fois dans saint Théophile d'Antioche ; » une note indique toutes les autorités, puis se déroule l'histoire de cette notion dans l'église grecque et dans l'église latine. Les notes nous donnent les textes des Pères ; 2° la foi de l'Eglise en ce dogme nous est exposée et toujours appuyée de textes et de preuves tirées des autorités les plus importantes. Klee ne marche jamais sans s'étayer de témoignages irrécusables; 3° l'importance du dogme de la Trinité est démontrée; 4° les preuves de ce dogme alléguées par les Pères; 5° son explication proposée par eux ; 6° l'unité dans la Trinité; 7° le rapport des personnes entre elles dans la Trinité; 8° leurs rapports avec le monde; 9° viennent l'exposition des doctrines émises contre la Trinité ; 10° le subordinatianisme et le trithéisme ; 11° les doctrines et explications de la Trinité au moyen-âge ; 12° enfin, les attaques des adversaires de la Trinité au moyen-âge et dans les temps modernes. Les personnes divines deviennent à leur tour l'objet d'un travail spécial, mais compris tout à fait comme le travail général.

L'ordre général du *Manuel* est à peu près toujours le même : exposition de la notion, des preuves tirées des autorités les plus imposantes et les plus compétentes; tableau rapide, mais savant, des hérésies anciennes, des doctrines des scholastiques, et enfin des hérésies modernes. Cette unité rend les recherches faciles, ainsi que la classification ; elle donne une sorte de charme à l'ensemble par la parité de la marche, et l'on sent que le professeur a fait tout ce qu'il a pu pour son auditeur. Cette méthode a un avantage bien autre-

ment important; elle démontre admirablement le majestueux développement du dogme dans l'Eglise.

En suivant sa marche, on admire son unité. Des apôtres à nos jours, rien n'est changé dans le fond des choses. Les siècles passent, et avec eux les hommes, et la foi se corrobore par sa propre antiquité, par les attaques de ses ennemis : beau et concluant spectacle qui, nulle part, ne se présente avec plus de grandeur que dans le *Manuel* de Klee !

Non content d'avoir mis sous les yeux de son lecteur ce majestueux ensemble, le docte professeur renvoie aux sources ou cite les textes à chaque allégation, c'est-à-dire qu'il donne la clef des Pères, des conciles, des docteurs, des scholastiques. De cette manière, le cadre du plus vaste cours de dogmatique est entre les mains de tous.

Henri Klee a-t-il rendu un service signalé à l'Eglise?

Autant nous sommes incompétents pour répondre à cette question, autant le témoignage de Mgr Ræss, évêque de Strasbourg, un des plus savants théologiens du clergé français, est significatif; le voici :

« Exposer le dogme catholique avec netteté et précision, le mon- » trer appuyé sur la triple autorité de l'Ecriture, de la tradition et » de la raison, le dégager des nuages dont, aux différents âges de » l'Eglise, une orgueilleuse philosophie a cherché à l'environner, » tel est le but que s'est proposé le docteur Klee, tel est le plan qu'il » s'est tracé et qu'il a rempli avec cette admirable intelligence et » cette étonnante érudition qui ont fait de lui un des hommes les » plus éminents de l'Allemagne catholique. »

Ici tout est précieux, car, qui pourrait mieux juger Klee que Mgr Ræss, c'est-à-dire l'un des membres les plus érudits et les plus compétents de l'épiscopat? Or, le jugement du prélat est absolu et sans restrictions.

M. l'abbé Mabire, dont le nom est depuis longtemps cher aux amis de la vraie philosophie, a donc rendu un vrai service à la France en lui donnant le *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens.* Il ne devra pas s'en tenir à cette traduction, et, s'il répond aux désirs des lecteurs de ce livre, il publiera un jour *la Dogmatique* du docteur Klee et son *Encyclopédie théologique.*

Le style de M. l'abbé Mabire est éminemment propre au travail philosophique : clair, précis, nerveux, il rend avec bonheur la pensée la plus abstraite. On voit que l'étude du traducteur a été

toute désintéressée; il suit pas à pas son auteur; il veut le faire Français, mais non pas de force. Il lui jette un habit parfaitement fait, bien à sa taille, avec lequel les formes ressortent sans rien perdre de leur vérité, mais cependant sans gêne : Klee est Français et M. Mabire n'est pas Allemand.

Un grand nombre de notes, en latin et grec, imprimées avec le plus grand soin, enrichissent ce livre. Pour le vrai savant, pour le lecteur studieux, elle sont autant que le livre lui-même. Données dans les langues de leurs auteurs, elles ont un mérite bien rare, celui d'être parfaitement exactes. Ici l'éloge revient tout entier à M. Mabire ; car, on remarque, dans l'original, une négligence extraordinaire dans les indications et dans les textes mêmes, et notre compatriote, dont l'érudition si modeste n'en est pas moins sûre, a eu à revoir, à refaire toutes les notes et toutes les citations! Il a fait plus, il a encore accru leur nombre et leur importance : Klee doit beaucoup à son traducteur!

Klee a déjà sa place marquée dans tous les séminaires; il sera d'une utilité incontestable aux élèves et aux professeurs ; mais il sera encore utile, comme le dit Mgr Rœss, à tous les esprits graves qui veulent acquérir une connaissance approfondie de la religion. Grâce au style de M. Mabire, la science ne paraîtra point trop aride à ceux que le titre n'effarouchera pas.

M. Mabire était déjà connu dans le monde philosophique. *La philosophie de Thomas Reid*, ses *Esquisses de philosophie morale*, traduites de Dugald Stwart [1], l'introduction et les notes qu'il a jointes à ces travaux, lui ont assigné un rang distingué parmi les professeurs que l'estime environne. Sa traduction de Klee, son laborieux travail de critique et d'annotateur lui donnent les droits les plus positifs à la reconnaissance des théologiens d'abord, puis à celle de tous ceux qui font d'humbles vœux pour le triomphe de la vérité. Que M. Mabire ne s'arrête pas, qu'il prouve que la tempête gronde en vain sur les têtes de ceux qui se sont voués au service de Dieu et à l'instruction de la jeunesse; elle n'aura pas la jouissance de déranger le prêtre, selon le cœur de Dieu, de sa sainte et courageuse mission!

Nous devons, en finissant cet article, demander que l'on se garde

[1] Ces ouvrages font partie de la *Bibliothèque philosophique*, publiée par M. J. Lecoffre, sous la direction de MM. de Saint-Sulpice.

de confondre l'Allemand Henri Klee avec le Danois F. Klee qui a publié un livre fort peu orthodoxe sur *le Déluge*.

ALPHONSE DE MILLY.

Polémique Catholique.

QUELQUES CONSEILS AUX CATHOLIQUES

SUR LA DIRECTION A DONNER A LA POLÉMIQUE ACTUELLE, ET SUR QUELQUES DANGERS A ÉVITER.

A M. BONNETTY, *rédacteur principal de l'Université Catholique.*

Paris, ce 30 novembre 1848.

« Monsieur et ami,

« Puisque vous voulez bien me conserver une part dans la direction de l'*Université catholique*, je crois devoir vous demander de reproduire dans ce recueil les deux lettres que j'ai eu l'occasion d'adresser dernièrement à l'*Ami de la Religion*. Elles ont trait aux questions qui doivent, ce semble, préoccuper le plus vivement tous les cœurs et toutes les intelligences catholiques. Tout ce qui s'est passé depuis que je les ai écrites, n'a fait que me confirmer dans mes convictions et dans ma résolution de combattre les erreurs que j'y signale. Dans les réponses qui m'ont été adressées par la *Démocratie pacifique* et *l'Ère nouvelle*, personne, je pense, n'aura rien trouvé qui fût de nature à diminuer mes craintes ou à modifier mes appréciations. En France, les Socialistes ne célèbrent pas un banquet sans y porter un *toast* blasphématoire au Christ, comme au premier auteur de leur doctrine : et ils se vantent d'avoir des complices dans le clergé ! En Italie, on nous montre l'application pratique de cette théorie des courtisans du peuple, qui substitue à l'alliance du trône et de l'autel, la confusion du Christianisme avec la Démocratie. On y crie dans les rues : *Vive Jésus-Christ démocrate*, et, à l'aide du poignard *démocratique* qui a égorgé M. Rossi, on y démolit ce Principat sacré qui a été depuis mille ans le boulevard de la liberté et de la dignité de l'Église.

» Je souhaite ardemment que l'*Université catholique*, dégagée désormais des entraves qui lui interdisaient d'aborder le terrain de la politique générale,

puisse consacrer de nouvelles forces à la discussion approfondie des doctrines funestes qui viennent d'éclore parmi nous, et qui menacent à la fois la vérité catholique et l'ordre social tout entier.

» Poursuivre sur ce terrain une polémique attentive, énergique et persévérante, ce sera ajouter le service le plus essentiel à tous ceux que votre recueil rend depuis douze ans à l'Eglise et à la société.

» Agréez, Monsieur et ami, l'assurance de mon affectueuse considération,

« CH. DE MONTALEMBERT. »

Nous nous faisons un devoir de publier ces deux lettres telles que M. de Montalembert nous les envoie, et avec quelques corrections de sa main.

PREMIÈRE LETTRE DE M. DE MONTALEMBERT
*Aux nouveaux Rédacteurs de l'*AMI DE LA RELIGION.

...Toutefois, vous devez le comprendre, ce n'est ni la critique littéraire, ni l'archéologie, ni la philosophie, ni la politique même qui doivent réclamer la première place dans vos préoccupations. Si je ne me trompe, l'Eglise court aujourd'hui un danger considérable et nouveau, que les écrivains catholiques ont pour mission spéciale de dénoncer, de prévenir et de combattre.

L'Eglise n'a point à craindre la persécution; du moins parmi nous et dans ce moment. Elle n'a pas plus à se plaindre du nouveau gouvernement que de l'ancien : et si tout annonce qu'elle aura de rudes luttes à subir avant d'être admise à jouir de la liberté qui vient de lui être encore une fois promise, elle peut aborder ces luttes, forte de la confiance et du respect que lui témoignent presque partout les populations de la France. Ce n'est donc pas la violence qui la menace; ce n'est point un joug réprouvé par la concience, qu'il s'agit de lui imposer. Mais l'épreuve, cette épreuve nécessaire que Dieu lui réserve à toutes les époques de son histoire, peut naître dans son propre sein, par la main de ses propres enfants. Je me sens porté à vous communiquer sur ce point mes appréhensions, peut-être exagérées. Je souhaite qu'elles le soient, et surtout je l'espère. Mais elles s'expliqueront aux yeux de vos lecteurs, si vous me permettez de les faire précéder par quelques courtes réflexions sur notre situation présente.

La société, chacun le sait, n'a pas de pire ennemi aujourd'hui que le Socialisme. Elle s'en défend comme elle peut, avec les ressources amoindries que lui laissent un système d'éducation publique qui énerve les caractères en dépravant les cœurs, et une législation qui

réprime les élans spontanés du dévouement chrétien avec beaucoup plus de soin que les inclinations perverses de notre nature déchue. Toutefois, il n'en faut pas désespérer tant que l'Eglise, trop souvent traitée par la société laïque en étrangère ou ennemie, sera là, à côté de cette société, pour panser ses blessures, pour lui ouvrir un sein toujours maternel, et lui offrir, avec une tendre et infatigable patience, un remède toujours dédaigné et toujours nécessaire. Mais si la contagion socialiste allait invahir jusqu'aux enfants de l'Eglise elle-même, si une portion de notre jeunesse catholique avait le malheur d'ouvrir son esprit ou son cœur à ces doctrines fallacieuses, c'est alors vraiment que le mal pourrait sembler irréparable, que le découragement serait naturel, et qu'il ne resterait plus qu'à pleurer sur les ruines d'une société condamnée à mourir dans les étreintes d'une incurable anarchie.

Essayons de caractériser le danger, pendant qu'il est encore temps de l'éloigner.

Certes, les dangers politiques sont grands. Il n'est pas un esprit élevé ou généreux qui ne voie avec une juste inquiétude ce débordement de la démagogie qui, en France et surtout hors de France, menace d'engloutir le principe de toute autorité et l'ordre social tout entier. Il faudrait en effet une confiance bien aveugle ou une complicité bien coupable, pour ne pas trembler au spectacle de ce gouffre du déficit et de la misère qui, depuis huit mois, se creuse et s'élargit chaque jour autour de nous; pour ne pas frémir devant le mouvement qui a amené, en Suisse, la ruine des républiques les plus anciennes et les plus respectables de l'Europe; qui aboutit en Italie à l'expulsion brutale des Sœurs de Charité, à une si noire ingratitude envers Pie IX, le plus généreux des Pontifes et des hommes[1]; enfin qui produit en Allemagne ces exploits de canibales dont Francfort, Pesth et Vienne ont été souillés.

Mais on sent bien que le torrent rentrera un jour dans son lit, et on se résigne à attendre, trop heureux si, en se retirant, ce flot sanglant n'entraîne pas avec lui jusqu'aux derniers vestiges de cette liberté politique, de ce gouvernement tempéré par la discussion, dont nous jouissions depuis trente ans.

On ne discute donc plus la forme républicaine : tout le monde est d'accord pour l'accepter, la subir, ou l'essayer; mais on s'inquiète,

[1] Ceci était écrit en octobre; on sait jusqu'à quel point cette ingratitude a été poussée depuis lors; et comment l'assassinat de M. Rossi et l'assaut sacrilège du Quirinal, ont mis le sceau aux exploits des *démocrates* Romains.

et avec raison, du despotisme sans limite et sans exemple qui est le dernier mot de toutes les théories-sociales ou anti-sociales que l'avènement de la République a mis en possession d'une publicité sans frein. On se demande, même en supposant le maintien de l'ordre matériel et de la paix, ce que deviendra la fortune publique et privée, en présence de ces doctrines nouvelles sur l'économie politique et sur la propriété, qui, lentement, obscurément distillées depuis quelques années, ont été avidement recueillies par des populations chez qui la plus étrange crédulité remplace graduellement la foi chrétienne.

Il n'en faut pas douter, c'est pour punir la société moderne de son orgueil et de son matérialisme, que Dieu l'a condamnée au plus rude des châtiments : il la livre aux témérités des novateurs, des présomptueux, des utopistes, disons le mot, des fous. Se ruant à l'envi sur cette triste victime, chacun prétend la prendre pour sujet de ses expériences. Des erreurs insensées, des systèmes monstrueux, sont érigés en doctrines sérieuses avec lesquelles il faut désormais compter. On les transporte du pays des chimères dans le domaine des faits, des livres dans les rues, où ils se traduisent à jour fixe par des coups de fusil. L'absurde, élevé à des proportions gigantesques et peut-être inconnues jusqu'à ce jour, est entré à pleines voiles dans la pratique quotidienne des affaires du pays. En vain essaie-t-on d'invoquer les lois les plus évidentes de la nature humaine, les résultats les plus consacrés par la souveraine expérience des siècles, les vérités les plus incontestables et les plus incontestées jusqu'à nos jours. Il faut tout discuter, tout défendre, tout démontrer de nouveau ; et cela contre d'insupportables déclamateurs, à la fois médiocres et téméraires, à qui l'envie tient lieu d'ambition, et l'audace de talent. Au nom de l'égalité, et sur les ruines de toute hiérarchie sociale, on marche effrontément à la reconstruction des priviléges les plus odieux et les plus ruineux. Toutes les lois proposées, toutes les innovations réclamées le sont au point de vue de l'intérêt exclusif d'une seule classe inférieure par le nombre, et surtout par l'âme, au reste de la population. On sacrifie systématiquement le peuple des campagnes, nos vingt-quatre millions de cultivateurs paisibles, laborieux et la plupart encore chrétiens, on le sacrifie, d'une part à la minorité turbulente qui habite les villes, et de l'autre à cette bande chaque jour croissante de solliciteurs besogneux, élevés par des parents aveugles et un gouvernement plus aveugle encore, dans l'unique but de devenir

fonctionnaires ; qui veulent des places, toutes les places, rien que des places ; pour qui toutes les réformes, toutes les utopies aboutissent exclusivement à s'emparer des places existantes, ou à en faire créer de nouvelles pour s'en repaître. L'un d'eux, à peine est-il satisfait, que dix autres se présentent pour marcher sur ses traces et pour le remplacer au besoin, et tous pour vivre aux frais de l'État, c'est-à-dire aux frais des pauvres paysans qui payent les contributions où les gens en place puisent leur traitement. Pourvus ou à pourvoir, ils constituent pour la société un danger toujours flagrant ; une gangrène toujours renaissante. Dans l'ordre matériel, ils épuisent les finances de l'État, c'est-à-dire encore une fois, la bourse des citoyens non fonctionnaires : et dans l'ordre moral, ils constituent une armée systématiquement ennemie de la liberté et de l'autorité, et dressée pour substituer à l'une la révolte chronique et périodique, à l'autre un despotisme de bureau et de bas étage. C'est pour eux surtout que se propage la doctrine qui consiste à changer peu à peu la France en un vaste atelier dont l'État serait le seul propriétaire, où tous les profits seraient pour lui, tous les droits pour ses agents, et toutes les pertes, avec toutes les peines, pour nous.

Tout cela a été déjà expliqué, démontré, bien mieux que je ne pourrai le faire : mais il est un point qui mérite notre attention particulière et qui se rattache plus spécialement au danger que je veux vous signaler. C'est l'abus sacrilége et hypocrite qu'on fait de la Religion, en mêlant quelques parcelles de la doctrine chrétienne, et le nom même de Notre-Seigneur, à la prédication de ces erreurs fatales. Les Catholiques, les prêtres surtout, qui ne lisent guère les journaux et les écrits socialistes, peuvent ignorer que c'est au nom du Christ qu'on vient aujourd'hui enrégimenter les masses et les conduire à la guerre contre ce qu'on appelle la vieille société. Il faut qu'ils le sachent pourtant, car il faut qu'ils y pourvoient ; et c'est pourquoi ils me permettront d'insister auprès d'eux sur l'importance de ce phénomène. Oui, il faut le savoir et il faut le dire, chez les uns le partage des biens, le vol à main armée, la proscription du capital ; chez les autres (qui sont les *modérés*), la spoliation systématique par l'impôt, la *correction* graduelle de la propriété ; tout cela n'est plus prêché qu'à l'aide d'expressions et d'idées empruntées au langage chrétien. Il n'y a pas un banquet donné par la république soi-disant *sociale*, où l'Évangile ne soit cité ; pas un Démagogue qui ne mette le Christ de moitié dans ses prédications incendiaires ; pas une injure contre les riches, pas

une attaque contre la société, où le nom trois fois saint ne se trouve mêlé. Oui, ces doctrines qui aboutissent toutes à l'empire de la matière et à la satisfaction des sens, comme au but suprême de la vie, invoquent toutes l'Évangile, et prétendent se fonder sur la véritable interprétation de la doctrine du Christ. A l'aide d'altérations odieuses, de citations mutilées, de paraphrases bizarres, les écrits des Pères de l'Église sont transformés en réquisitoires contre la société, et l'Évangile devient le code du Socialisme [1].

En revanche, selon ces étranges théologiens, l'Eglise seule est privée de l'intelligence du Livre divin. Il était réservé aux prétendus docteurs du dix-neuvième siècle d'en connaître et d'en révéler le véritable sens, ignoré par les Conciles, trahi par les Saints, et supprimé par les Papes. Il ne faut pas oublier que ces nouveaux interprètes de la révélation chrétienne sous-entendent tous la négation de la divinité du Christ, que tous ils nient l'enfer, et que tous prétendent transformer la terre en Paradis. Ils arrivent ainsi tout naturellement à la suppression de l'éternité. A cela près, ils font du Christ et de sa doctrine leur apanage exclusif. Il en résulte que, pour eux et pour leurs adeptes, le bien et le mal changent de nom et de nature ; et, grâce à cette indigne parodie, tout est Chrétien pour eux, excepté le Christianisme lui-même.

Que l'on se figure, si on le peut, les ravages que doivent exercer de telles doctrines dans les âmes, surtout au sein de nos populations urbaines si étrangères à la véritable instruction chrétienne ; et que l'on dise ensuite si l'Eglise n'est pas menacée de voir sortir de son giron une foule de ses enfants, entraînés, sans pouvoir s'en défendre, par la perfidie d'un enseignement qui se sert de l'Evangile comme d'un masque, et du nom de Notre-Seigneur comme d'un appât.

Pour moi, je ne sais si j'ai plus d'horreur pour les turpitudes du dix-huitième siècle que pour cette cruelle injure faite à la vérité et à la sincérité du Christianisme. Oui, je me demande si la guerre ouverte des blasphémateurs et des athées, n'était pas moins dangereuse que les falsifications hypocrites de ceux qui cherchent à exploiter, au profit du matérialisme, l'immortelle popularité de l'Evangile, et qui font du Dieu crucifié le précurseur de leurs faux prophètes et le complice de leurs prétendus oracles.

[1] Voir surtout la paraphrase du *Pater* dans la *Démocratie pacifique* du 2 octobre ; et, depuis, presque chaque numéro de ce journal, et tous les banquets cités dans *la Réforme*, *la République* et *la Révolution démocratique et sociale*.

Je m'arrête ici, et je reprendrai, si vous le voulez bien, dans une prochaine lettre, l'examen de nos dangers et de nos faiblesses.

DEUXIÈME LETTRE DE M. DE MONTALEMBERT.

Messieurs,

J'arrive maintenant au point le plus délicat et le plus difficile du sujet que j'ai voulu examiner avec vous. Je ne l'aborde qu'avec hésitation, avec douleur même. Avec douleur, parce qu'il ne s'agit plus de combattre des adversaires, mais de critiquer des amis, des frères. Avec hésitation, parce que tout ce qui se passe en Europe est de nature à inspirer plus que jamais aux âmes honnêtes, une juste défiance de leurs propres opinions, de leurs impressions personnelles, de leurs habitudes mentales.

Mais après avoir longtemps réfléchi, longtemps examiné notre situation, je sens que j'obéis à la voix d'un devoir, et ce devoir je viens l'accomplir, non pas certes dans un esprit de lutte ou d'animosité, mais au contraire avec la ferme résolution de ne pas dépasser les bornes d'un avertissement fraternel.

Pendant que je signalais dernièrement les principales aberrations qui menacent aujourd'hui l'ordre social et l'avenir de la France, il s'élevait au fond de mon cœur une question que je me suis souvent faite depuis six mois, et qui doit enfin se poser publiquement.

Pourquoi faut-il que de telles aberrations aient rencontré parmi nous, non pas certes des complices, mais quelquefois des dupes; et plus souvent encore des instruments involontaires?

Pourquoi faut-il que des hommes, dont plusieurs sont chers aux Catholiques par leurs vertus, leur caractère, leurs talents et leur éloquence, aient cru pouvoir, afin de mieux servir les intérêts de la Démocratie à laquelle ils se sont voués, prêter un concours indirect à la propagation de quelques-unes de ces funestes erreurs?

On le sait; une école s'est produite parmi nous, depuis la révolution de Février, qui semble avoir couvert de son indulgence, quelquefois même de sa sympathie, les nouveaux réformateurs de l'état social, et qui, chaque jour, reçoit en échange les éloges et les compliments de leurs organes. Dans la presse, à la tribune, dans la chaire même, un langage nouveau a été tenu, et n'a pas toujours été compris ou approuvé par la majorité des catholiques. Je crois fermement qu'il n'y a chez les hommes sérieux et éminents de cette école que de simples apparences de sympathie pour l'erreur; mais ces apparences mêmes sont à regretter dans un temps où la vérité a plus que jamais besoin de toute sa force et de toute sa majesté.

Pourquoi faut-il d'ailleurs que ce soient des catholiques qui nous aient donné un nouvel exemple de cet empressement servile et passionné qu'éprouve l'humanité à saluer les pouvoirs nouveaux, à suivre le vent de la fortune? Hélas! nous le savons; c'est le propre de l'homme de courtiser le succès et de se prosterner devant la victoire. L'histoire de notre pays nous montre que la foi ne défend pas toujours de cette faiblesse les natures les plus honnêtes, ni les talents les plus distingués. Mais n'est-ce pas un triste spectacle que cette adulation du présent aux dépens du passé; que cette injuste partialité contre le malheur, contre les vaincus; que ce besoin de sauter au cou des vainqueurs, fût-ce même au risque d'embrasser un ennemi ou un insensé? Ne dépasse-t-on pas les limites de la prudence et de la justice, quand, après avoir prodigué aux hommes nouveaux des éloges systématiques, on jette le voile du silence sur les discours incendiaires, sur les provocations coupables, afin, dit-on, de ne pas inquiéter ou diviser les républicains?

Certes, nous aimons mieux voir dans ce système un optimisme un peu puéril qu'une obséquieuse complaisance. Mais s'il convient de pratiquer aujourd'hui plus que jamais la loi du respect que la religion impose envers les dépositaires de l'autorité, cette loi qui a été si complétement oubliée et méconnue sous le dernier régime par un trop grand nombre d'honnêtes gens; il faut aussi avouer qu'elle n'oblige pas à un aussi imperturbable optimisme à l'égard du pouvoir régnant. Pour en trouver un exemple aussi surprenant, il faudrait remonter assez haut; il faudrait feuilleter les premiers volumes de l'*Ami de la Religion* lui-même, alors que cet *Ami de la Religion et du Roi* accueillait, avec une joie partagée par tant de Français, le retour d'une dynastie qui représentait à leurs yeux la paix et la liberté. On pouvait, il y a trente cinq ans, concevoir, excuser et partager la confiance des royalistes de ce temps-là, en présence d'une révolution qui brisait les portes de la prison de Pie VII, et qui rendait les fils de saint Louis aux débris de la société détruite en 1789. L'histoire aura peut-être plus de peine à s'expliquer l'enthousiasme dont certains chrétiens ont salué une révolution, inaugurée par l'auteur des *Girondins* et de la *Chute d'un Ange*.

Les avertissements n'ont cependant pas manqué sur la véritable portée des faits et des idées qui ont cours parmi nous. A côté de plusieurs symptômes consolants, qu'il serait injuste et indigne de nier, que de voix s'élèvent encore pour continuer la vieille guerre du siècle contre Dieu! Il faut leur savoir gré du moins de ne pas dé-

guiser leur pensée, de ne pas revêtir leur prédication, comme ces utopistes dont nous parlions hier; d'une théorie suspecte ou hypocrite. Mais au moins sachons profiter de leur franchise pour bien comprendre où ils veulent nous mener. Qu'il me soit permis de vous en citer deux exemples significatifs.

Le projet de Constitution est précédé, comme on sait, par un préambule destiné à contenir l'exposition dogmatique des principes qu'on veut proclamer au nom de la France. Au sein de l'Assemblée, les esprits les plus sérieux et les plus élevés ont été unanimes pour repousser ce préambule; mais il a été adopté; et voici comment ce succès a été célébré par le *National*, organe avoué des principaux auteurs de la révolution et de la Constitution: « Malgré *les dénégations* » *des sacristies*, l'autorité morale, qui doit présider à la marche éter- » nellement ascendante du genre humain, n'est plus dans les dogmes » théologiques. Le progrès est laïque, et le mouvement de la civili- » sation s'accomplit complètement en dehors du Catholicisme... La » loi théologique est dépossédée et *la loi civile s'est faite dogme à son* » *tour*..... Les *constitutions* sont *les codes religieux des temps mo-* » *dernes*. »

Quelques jours plus tard, un autre journal de la même couleur, l'*Emancipation* de Toulouse, s'exprimait ainsi : « Pleins de l'*idée* » *humaine qui a renversé l'idée divine*, apportons tous au banquet de » la fraternité la *foi sociale* et la ferveur révolutionnaire... La royauté » étant vaincue comme l'aristocratie de naissance, travailleurs, » n'ayons plus qu'un adversaire, et tenons-nous en garde contre les » bénéficiaires de l'aristocratie nouvelle : le PRÊTRE et le CAPITAL. » (22 septembre 1848.)

De tels aveux ou plutôt de telles professions de foi sont faites, ce semble, pour éclairer et pour avertir tous les hommes de foi et tous les hommes de sens. On serait inexcusable de se boucher les oreilles pour ne pas les entendre.

Quand des orateurs et des écrivains catholiques, se laissant entraîner par l'attrait de la nouveauté ou par le désir de subvenir aux cruelles nécessités du moment, viennent défendre le droit au travail, l'impôt progressif, le papier-monnaie et autres erreurs de ce genre, on doit les plaindre, mais on peut se rassurer; car chacun sait maintenant que sur ces points-là, la société française, telle qu'elle est actuellement représentée, ne manquera pas d'être énergiquement défendue contre de folles innovations. Et d'ailleurs ces mesures, funestes en soi, n'ont rien de théoriquement hostile à la doctrine catho-

lique. Mais quand on sort du domaine de l'économie sociale et de la politique pour se transporter sur celui de la foi ou de la tradition, les appréhensions deviennent plus légitimes. Il n'est personne qui ne doive s'étonner et s'alarmer, lorsque ces orateurs ou ces écrivains nous prêchent la charité en nous menaçant, non plus seulement des peines éternelles, mais de la spoliation pour l'hiver prochain ; lorsqu'ils affirment que l'aumône, la simple aumône est une humiliation pour celui qui la reçoit; lorsqu'ils semblent frayer la voie à l'organisation de la charité par la main de l'Etat; lorsqu'ils protestent contre le droit qu'a toujours eu l'Église d'être propriétaire, ou enfin lorsqu'ils proclament que le Christianisme est la démocratie même, et que la République date du calvaire.

Tout cela s'est dit ou écrit depuis quelques mois : on me dispensera de citer les noms et les dates. Je n'ai point à dresser un acte d'accusation; je veux seulement indiquer un écueil où risquent de se briser, selon mon humble opinion, des hommes que j'honore et que j'ai souvent admirés.

Leur erreur provient d'une double confusion; ils confondent le Socialisme avec la démocratie, et la démocratie avec le Christianisme.

Mais la démocratie n'est pas le socialisme : car la seule démocratie honnête et considérable qu'on ait vue dans le monde depuis la venue du Christ, la démocratie des Etats Unis, professe pour les tendances socialistes autant d'horreur que de mépris.

Et le Christianisme est encore bien moins la Démocratie. Il n'est pas plus la démocratie qu'il n'est la monarchie ou l'aristocratie. Il n'exclut absolument aucune de ces trois formes du gouvernement temporel; mais il est impossible de soutenir sérieusement qu'il ait plus de partialité pour la plus moderne que pour les autres, à moins de croire qu'il n'ait changé de principe et de nature au 19e siècle. Il ne faut pas prendre les puissantes sympathies que le Christianisme proclame et inspire en faveur des pauvres et des faibles pour une conformité de principes avec le gouvernement démocratique; ce serait commettre absolument la même erreur que ceux qui ont déduit la doctrine de l'absolutisme monarchique, du respect que l'Evangile impose pour l'autorité de César.

Non, le Christianisme, ou du moins l'Église, qui est pour nous la seule expression complète du Christianisme, n'a jamais accepté cette confusion avec les formes politiques qu'on voudrait aujourd'hui introduire au profit du principe qui domine la société moderne.

L'Eglise a été comblée des bienfaits de la féodalité ; elle a été dotée, servie, défendue et honorée par les races chevaleresques comme elle ne l'a été par personne ni avant, ni après ; et cependant, grâce au Ciel, l'Eglise ne s'est jamais identifiée avec la Féodalité, et sur les ruines de celle-ci elle s'est retrouvée debout, prête à conduire le monde à d'autres destinées.

Malgré l'autorité de Bossuet et de bien d'autres esprits du premier ordre, elle ne s'est pas non plus laissée confondre avec la Royauté absolue, et l'affaiblissement de son influence dans certains pays, par suite de son alliance trop intime avec le pouvoir monarchique, suffit pour démontrer et justifier la souveraine sagesse de sa réserve.

Croire qu'elle en agira autrement envers la Démocratie moderne, ce serait donner un démenti incompréhensible à tous les souvenirs et à tous les monuments de son histoire ; ce serait dire que, pendant tant de siècles d'union cordiale et féconde avec l'aristocratie et la royauté, elle n'a pas su ce qu'elle faisait, et que sa conduite a été en contradiction flagrante, perpétuelle, universelle, avec le fond de sa doctrine ! Tous les hérésiarques l'ont dit et ont agi en conséquence : mais nul catholique ne voudra jeter cette injure à sa mère.

Sachons donc le reconnaître : le Christianisme se prête à toutes les formes du gouvernement humain, mais il ne s'identifie avec aucune. Le Christianisme est fait pour survivre à tous les pouvoirs, tous plus ou moins fragiles, plus ou moins éphémères, quand même ils dureraient quatorze siècles, comme a duré la royauté française ! Il est ici-bas, non pas pour *progresser*, pour se transformer, pour marcher avec le genre humain, comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité ; mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette pauvre orgueilleuse, pour la guider, la relever dans cette marche où elle trébuche bien plus souvent qu'elle n'avance.

Il a été, dès son premier jour, ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il sera toujours : la vérité tout entière, la vérité infaillible, immuable, incomparable. Les vérités humaines, les vérités relatives et variables de l'ordre politique et social, ne sont rien que par un rayon de sa vie : mais il ne se laisse pas plus confondre avec elles, que le soleil ne se laisse confondre avec ces lumières factices et éphémères qu'il nous est donné d'allumer et d'éteindre au gré de nos besoins ou de nos caprices.

Voilà ce qu'il faut proclamer et répéter sans cesse, en face de l'orgueil démesuré des pygmées de notre temps, toujours disposés à se compter pour des géants, à prendre leur impression du moment pour la loi éternelle du monde, et leur découverte d'hier pour le type du grand, du beau et du vrai.

Pour moi, je ne puis me défendre de sourire quand j'entends déclarer que le *Christianisme c'est la démocratie.* J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que le Christianisme était la monarchie, et qu'on ne pouvait être bon chrétien sans croire à la royauté légitime. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelque succès, contre cette vieille erreur aujourd'hui dissipée. Je lutterais vingt ans encore, si Dieu me les donnait, contre cette nouvelle prétention ; car je suis convaincu que ce sont deux aberrations du même ordre, deux formes de la même idolâtrie, la triste idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune.

Me sera-t-il permis, en terminant, de hasarder un conseil aux Catholiques? Reconnaîtront-ils le droit de leur en adresser, à celui qui a si longtemps servi leur cause, et qui, le premier, a levé leur drapeau dans la vie parlementaire? Je ne sais; mais s'ils le voulaient bien, je leur conseillerais avant tout, dans le temps où nous vivons, le calme, la réserve et la dignité. La dignité! sans laquelle il n'est pas de liberté vraie, pas de force durable; la dignité! cette humble et sainte dignité de l'Eglise, que pour ma part je me suis toujours appliqué à sauvegarder non moins que sa liberté même, dans toutes nos luttes contre la politique et la philosophie de ces dernières années. Mais, qu'on le sache bien, pour se maintenir dans cette voie, la première condition est d'éviter un contact trop fréquent, une alliance trop intimes avec les rêves et les emportements de nos contemporains. Notre cause est assez forte, assez belle pour nous dispenser d'être les auxiliaires ou les courtisans de personne. Ce n'est pas seulement à l'ombre des trônes antiques que la religion risque de ternir son éclat et sa pureté : l'air du carrefour et du club ne lui vaut pas mieux que l'atmosphère des cours.

A qui faut-il encore démontrer que la source d'où découlent la plupart des pensées en vogue parmi nous est profondément suspecte ? Nous l'avons vu ; pendant que les uns cherchent à nous séduire par un accouplement monstrueux des images et des noms qu'ils empruntent au Christianisme avec les tendances et les instincts de la matière; d'autres, plus sincères, nous montrent à nu les principes qu'il s'agit de faire prévaloir dans la société nouvelle et de subs-

tituer au principe chrétien. Il faut donc savoir fermer son oreille et son cœur aux suggestions perfides de ces faux prophètes, qui présentent à l'humanité le poison sous des dehors enchanteurs; il faut imiter envers eux la prudence du serpent dont parle le Roi-prophète : *Sicut aspidis surdæ et obturantis aures suas, quæ non exaudiet vocem incantantium, et venefici incantantis sapienter*[1]. Et quant à tous ces orgueilleux qui croient hériter du Catholicisme et le remplacer, attendons-les au tribunal du temps. Le temps est avec nous et pour nous. Il imprimera le sceau de la durée à tout ce qu'il y a de légitime dans les besoins nouveaux, dans les réformes populaires, et il les ramènera doucement sous la discipline de la vérité éternelle. Quant au reste, quant aux théories insensées de ces révélateurs qui croient que l'homme a attendu le dix-neuvième siècle pour connaître ses droits et ses devoirs, quant aux prétendues conquêtes de l'*idée humaine* sur l'*idée divine*, le temps en fera justice, une prompte et complète justice. *Sicut cera, quæ fluit, auferentur*[2].

Assistons donc en paix à ce grand spectacle des justices de Dieu; avec un tendre respect pour sa sainte volonté, avec une profonde sympathie pour tous les malheureux. Soyons compatissants envers les vaincus, quel que soit leur parti, car tous nous courons risque d'être vaincus un jour, si nous ne l'avons déjà été. Mais surtout soyons indépendants vis-à-vis des vainqueurs, quel que soit leur drapeau, car les victoires de l'homme ne sont jamais assez pures pour être durables.

Dieu seul est l'éternel vainqueur. Même ici-bas, il prépare sans cesse à ses ennemis des démentis sanglants et des abaissements inouïs. Notre siècle ne sera pas excepté de cette loi. Au contraire. Jamais les hommes et les doctrines ne se sont abattus avec une rapidité plus merveilleuse et plus légitime. Chaque jour les voit s'entasser les uns sur les autres au fond de cet abîme où l'on n'échappe à l'ignominie que par l'oubli, et que la main divine tient ouvert depuis la création du monde pour les révoltes et les folies de l'orgueil.

Ce 19 octobre 1848. CHARLES DE MONTALEMBERT.

[1] *Psal.* LVII, 5, 6.
[2] *Ibid.* 9.

Polémique Catholique.

LES

SUCCESSEURS DE J.-J. ROUSSEAU AU XIXe SIÈCLE.

MADAME DE STAEL.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

> Il ne reste de moi que ce que je suis
> entre les mains du Dieu vivant.
> CHATEAUBRIANT.

« Les *lettres sur Jean-Jacques*, composées dès 1787, dit toujours M. Sainte-Beuve, sont à vrai dire, le premier ouvrage de madame de Staël, celui duquel il faut dater avec elle, et où se produisent, armées déjà de fermeté et d'éloquence, ses dispositions jusque-là vaguement essayées. Grimm, dans sa *correspondance*, donne des extraits de ce *charmant ouvrage*, comme il l'appelle, dont il ne fut tiré d'abord qu'une vingtaine d'exemplaires, mais qui, malgré les réserves infinies de la distribution, ne put bientôt échapper à l'honneur d'une édition publique. Avant de donner des extraits du livre, le spirituel habitué du salon de madame Necker, vante et caractérise « cette jeune personne entourée de toutes les illusions de son âge, de tous les plaisirs de la ville et de la cour, de tous les hommages que lui attirent la gloire de son père et sa propre célébrité, sans compter encore un désir de plaire, tel qu'il suppléerait seul peut-être à tous les moyens que lui ont prodigués la nature et *le destin*.

« *Les lettres sur J.-J.* sont un hommage de reconnaissance envers l'auteur *admiré et préféré* [2], envers celui même auquel madame de Staël *se rattache plus immédiatement* [3]. Assez d'autres dissimulent

[1] Voir le premier article au n° précédent ci-dessus, p. 371.

[2] Si l'on juge du cœur d'une femme par ses préférences littéraires, quelle idée doit-on se faire de la pureté d'une personne si jeune qui avait donné toutes ses prédilections à l'auteur des *Confessions*? Il ne faut pas d'autres faits pour juger une âme. Les femmes chrétiennes, qui étonnent le monde par les merveilles de leur dévouement, ne passent pas leur jeunesse à admirer les tableaux licencieux de J.-J. L'école de la croix est sans doute plus sévère, mais elle est plus noble et plus pure.

[3] Cette réflexion est très-juste, et l'on n'a pas assez compris l'influence profonde de Rousseau sur l'*École sentimentale* et sur le 19e siècle tout entier. J'ai essayé de prouver cette influence dans mon livre de *la Pureté du cœur*.

avec soin, taisent où critiquent les parents littéraires dont ils procèdent. Il est d'une noble candeur de débuter en avouant, en célébrant celui dont on s'est inspiré [1], des mains duquel on a reçu le flambeau [2], celui d'où nous est venu ce large fleuve de la belle parole dont autre fois Dante remerciait Virgile : madame de Staël, en littérature aussi avait de la passion filiale [3]. *Les lettres sur J.-J.* sont un hymne [4], mais un hymne nourri de pensées graves, en même temps que varié d'observations fines, un hymne au ton déjà mâle et soutenu, où Corinne se pourra reconnaître encore, après être redescendue du Capitole [5]. Tous les écrits futurs de madame de Staël, en divers genres, romans morale, politique *se trouvent d'avance préjugés dans cette rapide et harmonieuse louange de ceux de Rousseau*, comme une grande œuvre musicale se pose entière déjà de pensée, dans son ouverture [6]. Le succès de ses lettres, qui répondaient au mouvement sympathique du temps, fut universel [7]. »

Les lettres sur *J.-J. Rousseau* avaient été publiées en 1787, quelque temps après le mariage de mademoiselle Necker avec le

[1] Il y a deux sortes d'*inspirations*. Les inspirations nobles et les inspirations honteuses. On peut être fier des premières, mais on doit rougir des autres. Quiconque a lu avec un peu d'attention certains ouvrages de Rousseau, ne sera pas médiocrement surpris, pour peu qu'il ait conservé quelque sentiment de pudeur, qu'une femme osât avouer, avec une franchise qui fait rougir, qu'elle avait puisé dans de tels livres, les *idées* morales qui devaient diriger toute sa vie. Qu'eussent dit d'une pareille manière d'agir ces femmes chrétiennes qui marchaient au martyre plutôt que d'endurer l'ombre même d'une souillure? Ce sont là les modèles que nous proposons à nos sœurs dans la foi, plutôt que Julie ou Mme de Warens.

[2] Il ne faut pas confondre la torche incendiaire des passions avec ce flambeau de la vérité qui montre aux mortels errants sur les routes de la vie les horizons de l'éternité.

[3] Elle aurait dû alors bien mieux choisir son père et son gendre dans l'ordre intellectuel.

[4] Un hymne, mais non pas un hymne à la vertu.

[5] Nous croyons, comme M. Sainte-Beuve, que Mme de Staël a voulu se peindre dans *Corinne*. Mais elle a mis dans ce *portrait* toutes les illusions d'une étrange vanité. Rousseau, lui aussi, a voulu se peindre dans Saint-Preux, mais il ne s'était pas moins flatté que Mme de Staël. Une pauvre sœur de charité vaut aux yeux de Dieu cent fois le prix de ces grands esprits!

[6] Cela est vrai; car *Delphine* elle-même, le plus hardi des ouvrages de Mme de Staël, n'est qu'un commentaire perpétuel des *Confessions* et de *la Nouvelle Héloïse*.

[7] Sainte-Beuve, *Portraits de femme*, Mme de Staël. — La justice nous oblige à dire que M. Sainte-Beuve est *conciliant* dans ses enthousiasmes éclectiques. En effet, il admire en même temps les philosophes de l'école du sentiment et les austères

baron de Staël. Les grands événements de la révolution française, la rumeur des armes, les gémissements des victimes, le bruit des trônes qui s'écroulaient, tout cela pendant quelques années, retint dans la stupeur et dans l'angoisse l'âme impressionable de l'auteur de *Corinne*. Elle ne reprit la plume qu'après la terreur, en 1796. Ce fut alors qu'elle publia son livre de l'*Influence des passions* et plus tard son ouvrage de *la littérature*.

Dans cette dernière production elle mettait en avant l'hypothèse de la perfectibilité *indéfinie* qui a depuis quelques années préoccupé si vivement tous les esprits [1].

Ce fut en 1802 que parut *Delphine*. Ce roman, écrit sous la forme épistolaire, contenait presque toutes les funestes théories de la philosophie sentimentale. Aussi fut-il, dès ce temps-là, jugé avec la plus grande sévérité. Le *Journal des Débats*, en décembre 1802, publia un article justement sévère contre une production qui excitait l'attention universelle. « Rien de plus dangereux et de plus immoral, disait-il, que les principes répandus dans cette œuvre... Oubliant les principes dans lesquels elle a été élevée, même dans une famille protestante, la fille de madame Necker, de l'auteur des *opinions religieuses*, méprise la révélation; la fille de madame Necker, de l'auteur d'un ouvrage contre le divorce, fait de longues apologies du divorce [2]. »

Dans le *Journal de Paris*, M. de Villeterque signala aussi la désastreuse tendance morale de Delphine-Fiévée : l'auteur de la *Dot de Suzette*, fit paraître dans le *Mercure*, un article dans lequel nous remarquons ce passage accablant : « Delphine parle de l'amour « comme une bacchante, de Dieu comme un quaker, de la mort « comme un grenadier, et de la morale comme un sophiste [3]. »

penseurs du jansénisme. Quel Panthéon que celui où l'on verrait côte à côte Rousseau et Saint-Cyran, Mme de Stael et Arnauld, les hôtes de Coppet et les solitaires de Port-Royal? — Voy., Sainte-Beuve, *Port-Royal*. — Ce livre s'attache surtout à démontrer les prétendues variations de l'Eglise sur la grâce. On en trouvera une réfutation suffisante dans le profond ouvrage de Klee, *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*.

[1] Voy. Riambourg, *Rationalisme et Tradition*. — Les raisons que le savant auteur oppose aux Saints-simoniens réfutent madame de Staël.

[2] Cet article signé A. était de M. de Feletz. Le 4 et 9 janvier 1803, le *Journal des Débats* revint à la charge et publia deux lettres très-sévères, adressées à Mme de Staël et signées l'*Admireur*. Elles étaient de M. Michaud; le célèbre historien des Croisades.

[3] Qu'aurait donc dit le spirituel auteur s'il avait lu tous nos écrivains du *troisième sexe*, comme dit si bien M. Louis Veuillot, les Georges Sand, les Daniel Stern, etc.?

On sait quelle fut depuis la publication de *Delphine*, la vie aventureuse de madame de Staël. Depuis 1803 jusqu'en 1814, Napoléon qui trouva moyen de se brouiller avec presque tous les poëtes de son temps, avec Châteabriand, avec Chénier, avec Ducis, avec Delille, avec N. Lemercier, tint madame de Staël constamment éloignée de Paris. C'est à cette époque de sa vie qu'il faut rapporter ses longues courses en Italie, en Angleterre, en Allemagne, et même en Russie. Son voyage à Rome lui inspira *Corinne*. C'est à ce pélerinage au delà du Rhin, que nous devons son curieux ouvrage de l'*Allemagne*, publié en 1813, et qui révèle à la France tout un monde inconnu. Quand elle ne voyagait pas, elle passait une partie de sa vie dans son admirable château de Cappet. C'est là que la vit le célèbre poète allemand Zacharias Werner [1], qui écrivait, en 1809, à un de ses amis : « Madame de Staël est une reine, » et tous les hommes d'intelligence qui vivent dans son cercle ne » peuvent en sortir, car elle les y retient par une sorte de magie. » Tous ces hommes-là ne sont pas, comme on le croit follement en » Allemagne, occupés à la former ; au contraire, ils reçoivent d'elle » l'éducation sociale. Elle possède d'une manière admirable le secret » d'allier les éléments les plus disparates, et tous ceux qui l'appro- » chent ont beau être divisés d'opinions, ils sont tous d'accord pour » *adorer* cette idole. Madame de Staël est d'une taille moyenne, et » son corps, sans avoir une élégance de nymphe, a la noblesse des » proportions... Elle est forte, brunette, et son visage n'est pas à la » vérité très-beau, mais on oublie tout dès que l'on voit que ses » yeux superbes, dans lesquels une grande âme divine [2], non seule- » ment étincelle, mais jette feu et flamme [3]. Et si elle laisse parler » complètement son cœur, comme cela arrive si souvent, on voit » comme ce cœur élevé déverse encore tout ce qu'il y a de vaste et

[1] On trouve de curieux détails sur les travaux et la conversion de Werner dans la *Galerie catholique de l'Allemagne*, publiée dans les *Annales de philosophie chrétienne* (t. x, p. 74, 1re série), par le respectable abbé Foisset, frère du savant et spirituel auteur du *Catholicisme et Protestantisme*.

[2] Ce mot rappelle le *mens divinior* d'Horace.

[3] Nous avons cru devoir conserver le ton quelquefois risiblement enthousiaste de ce morceau qui sert à faire juger l'impression du temps. M. L. Veuillot a peint Mme de Staël d'une toute autre façon (Voy. Louis Veuillot, *les Libres Penseurs*, es femmes auteurs). — Le Labruyère du 19e siècle est bien moins sujet à l'enthousiasme que l'auteur de *Luther* et du *24 Février*.

» de profond dans son esprit, et alors il faut l'adorer comme mes » amis A.-W. Ichlégel [1] et Benjamin Constant ! »

Le poète danois Œlenschlœger nous a laissé aussi le récit d'une visite qu'il fit à Coppet et de l'impression que produisit sur lui l'auteur de *Corinne*.

« Madame de Staël n'était pas jolie, mais il y avait dans l'éclair de ses yeux noirs un charme irrésistible, et elle possédait au plus haut degré le don de subjuguer les caractères opiniâtres, et de rapprocher par son amabilité des hommes tout à fait antipathiques. Elle avait la voix forte, le visage un peu mâle, mais l'âme tendre et délicate... Elle écrivait alors son livre sur l'Allemagne, et nous en lisait chaque jour une partie. On l'a accusée de n'avoir pas étudié elle-même les livres dont elle parle dans cet ouvrage, et de s'être complètement soumise au jugement de Schlégel. C'est faux. Elle lisait l'Allemand avec la plus grande facilité. Schlégel avait bien quelque influence sur elle, mais très-souvent elle différait d'opinion avec lui, et elle lui reprochait sa partialité.... Schlégel [2], pour l'érudition et pour l'esprit duquel j'ai un grand respect, etait en effet imbu de partialité. Il plaçait Caldéron au-dessus de Shakespeare, il blâmait sévèrement Luther et Iberder. Il était comme son frère infatué d'aristocratie.... Si l'on ajoute à toutes les qualités de madame de Staël, qu'elle était riche, généreuse, on ne s'étonnera pas qu'elle ait vécu dans son château enchanté comme une reine, comme une fée, et sa baguette magique était peut-être cette petite branche d'arbre qu'un domestique devait déposer chaque jour sur sa table à côté de son couvert et qu'elle agitait pendant la conversation. »

La chute de l'empire ouvrit à Madame de Staël les portes de la France. Elle avait alors oublié les opinions républicaines qu'elle avait affichées avec une certaine affectation sous le Directoire. Dans les commencements du règne de Louis XVIII, elle prit place dans les rangs du parti libéral et parut professer les mêmes idées que son

[1] Voy. la *Notice* sur Auguste de Schlegel dans de Loménie, *Galerie des Contemporains illustres*, par un Homme de Rien.

[2] Il ne faut pas le confondre avec son frère Frédéric de Schlégel, auteur de l'*Histoire de la Littérature*, de la *Philosophie de la vie* et de la *Philosophie de l'histoire*. Frédéric de Schlégel est devenu célèbre, non-seulement par ses immenses connaissances, mais encore par son éclatant retour au catholicisme. — Voy., dans les *Annales de philosophie chrétienne*, (*ibid.*) la *Galerie catholique de l'Allemagne*, par l'abbé Foisset.

gendre M. de Broglie [1]; ce fut dans le but de propager ces idées qu'elle écrivit ses *Considérations sur la Révolution Française*, livre où respire une admiration enthousiaste pour les talents et l'administration de son père. « Admiration, dit très bien M. Bouiller, qu'elle poussait jusqu'à l'idolatrie [2]. Cette dernière production de madame de Staël, » dit un biographe, est un ouvrage de circonstance, où l'on ne trouve » ni la saine philosophie, ni l'impartialité, ni la vérité qui appartien- » nent à l'histoire. Elle juge les hommes, les événements, les épo- » ques de la révolution par le degré d'admiration que l'on eut pour » M. Necker, par les succès qu'elle obtint dans les salons de Paris, » par la confiance que l'on montra dans ses prédications libérales, » et surtout par l'influence qu'elle exerça sur les puissances du » jour. Le plus grand souverain de l'Europe est celui qui lui fit l'honneur de s'entretenir avec elle [3]. »

Madame de Staël mourut avant la publication des *Considérations*. Elle parut en 1817 devant celui qui nous demandera compte d'une parole oiseuse, et devant lequel toute la gloire humaine ne vaut pas un verre d'eau donné en son nom.

Au mois de nivôse an IX, Châteaubriand écrivait dans le *Mercure de France* un curieux fragment sur les opinions de Madame de Staël.

« Madame de Staël donne à la philosophie ce que j'attribue à la » religion... Vous n'ignorez pas [4] que ma folie à moi est de voir J.-C. » partant comme Madame de Staël de la perfectibilité..... Je suis » fâché que Madame de Staël ne nous ait pas développé religieu- » sement le système des passions ; la perfectibilité n'était pas, selon » moi, l'instrument dont il fallait se servir pour mesurer ses faibles- » ses.... Quelquefois, Madame de Staël paraît chrétienne, l'instant » d'après, la philosophie reprend le dessus. Tantôt inspirée par sa » sensibilité naturelle, elle laisse échaper son âme : mais tout à coup » l'*argumentation* se réveille et vient contrarier les élans du cœur. » Châteaubriand termine ainsi sa lettre par une apostrophe éloquente : « Votre talent n'est qu'à demi développé, la philosophie l'étouffe. » Voilà comme je parlerais à Madame de Staël sous le rapport de la

[1] Voy. de Loménie, *Galerie des Contemporains illustres*, M. le duc de Broglie.

[2] Bouiller, *Dictionnaire universel*, article *Necker*.

[3] *Dictionnaire historique* de Feller, continué jusqu'en 1823. —La justice oblige de dire que l'antipathie de cet ouvrage pour les idées libérales a rendu bien sévère le jugement qu'il porte sur les *Considérations*, mais les dernières phrases sont très-vraies. La *Biographie des Contemporains* est beaucoup plus bienveillante pour Mme de Staël.

[4] Cet article est rédigé sous forme de lettre adressée au citoyen Fontanes.

» gloire. J'ajouterais..: Vous paraissez n'être pas heureuse, vous vous
» plaignez souvent de manquer de cœurs, qui vous entendent. C'est
» qu'il y a certaines âmes qui cherchent en vain dans la nature des
» âmes auxquelles elles sont faites pour s'unir... Mais comment la phi-
» losophie remplira-t-elle le vide de vos jours? comblera-t-on le désert
» avec le désert ? »

La doctrine morale que nous avons trouvée dans les livres de Madame de Staël, s'appuyant complètement sûr les idées de J.-J. Rousseau, nous devons naturellement lui opposer la réfutation que nous avons donnée de ces idées dans la *Pureté du cœur*. Un des penseurs les plus illustres de ce temps-ci a résumé avec tant de bonheur tout l'ensemble de ce livre [1] que nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire son ingénieuse analyse :

« L'homme, pour remplir sa destinée, n'a besoin, dit-on, que de suivre les inclinations de son cœur. » Avec ce principe on justifie toutes les exigences des passions; mais ce principe repose sur une hypothèse démentie par l'observation intérieure et par les traditions universelles. Il suppose, en effet, la rectitude et la pureté *naturelle* du cœur humain; or, consultez tous les peuples, il vous diront que notre nature est aujourd'hui déchue et pervertie. La psycologie moderne a bien pu détourner son attention des *faits de conscience* que nous révèlent incessamment la perversité de nos penchants innés : mais elle n'a pu ni détruire ces faits humiliants, ni en donner une explication sérieuse en dehors du dogme de la déchéance; et, comme l'a dit Pascal : « L'homme est plus inconcevable, sans ce » mystère, que ce mystère n'est inconcevable à l'homme. »

» Celui-là s'ignore profondément lui-même, qui n'a point médité souvent sur cette antinomie de la chair et de l'esprit que l'apôtre saint Paul a décrite d'une manière si admirable. Mais si le cœur de l'homme est divisé ; s'il a en lui des instincts contraires ; si, parmi ces instincts, les uns tendent vers le bien, les autres vers le mal ; si les mauvais sont ordinairement les plus forts, comment donc des moralistes ont-ils pu faire de ces inclinations désordonnées, la règle suprême de la vie spirituelle ? Le philosophe qui a prêché avec le plus de succès et d'éloquence la morale du sentiment, c'est parmi nous J.-J. Rousseau ; et cependant il a écrit lui-même ces paroles : « Il n'est pas d'homme qui, en suivant les mouvements de son cœur, » ne devînt bientôt le dernier des scélérats. » Ce n'est là, dira-t-on, qu'une boutade misanthropique ; mais, quoi qu'il en soit, on ne sau-

[1] Dans la *Revue de l'enseignement*, mai 1848.

rait nous citer un désordre, une infamie, qui ne puissent avoir pour excuse les besoins prétendus d'un cœur passionné. Les *Confessions* de J.-J. Rousseau et les romans de G. Sand, nous offrent, à toutes leurs pages, une effrayante démonstration de cette vérité trop peu méditée.

Si les penchants de notre cœur ne peuvent nous conduire sûrement à la vertu, pourraient-ils du moins nou conduire au bonheur ? Pas davantage. Les objets auxquels ils aspirent *naturellement*, ne sauraient nous procurer que des jouissances fugitives et trompeuses. Abandonnés à eux-mêmes, nos instincts sensibles ne tardent pas à se combattre et à tomber dans l'anarchie ; les plus élevés et les plus nobles sont dominés par les plus violents et les plus dépravés ; l'intelligence s'énerve, la volonté affaiblie se laisse asservir. Or, de toutes les tyrannies, la plus dure, la plus honteuse, la plus désespérante, c'est assurément cette tyrannie intérieure de nos mauvaises passions. Sous un pareil despotisme, il n'y a plus pour l'âme, ni dignité, ni félicité véritable. L'expérience de chaque jour suffit pour le démontrer à un esprit attentif, et les représentants les plus célèbres de l'*école sentimentale*, depuis J.-J. Rousseau jusqu'à G. Sand, nous en offrent les preuves irrécusables dans leurs ouvrages. Toujours et partout le culte de la volupté a eu pour couronnement les chants de désespoir et le sombre enthousiasme de suicide.

Pour apprécier la morale du sentiment, il ne suffit pas de la considérer dans ses rapports avec la vie individuelle ; il faut étudier l'influence qu'elle exerce sur la famille, et par la famille sur la société tout entière.

Sans l'unité, l'indissolubilité et la pureté mariage, que devient la famille ? la force naturelle de nos instincts sensibles peut-elle seule, maintenir cette triple loi ? Pour résoudre ces questions, il faut étudier l'histoire des sociétés qui ont vécu plus ou moins complétement en dehors de l'influence chrétienne. Voyez les peuples païens : chez eux, la femme n'est qu'un instrument de plaisir abruti par l'esclavage, ou une bacchante impudique qui mène l'orgie d'une débauche universelle. Aujourd'hui encore, les nations barbares de l'Afrique et de l'Océanie, la civilisation chinoise, le brahamanisme, le bouddhisme et le mahométisme nous offrent le spectacle d'une société dégradée par la tyrannie des passions charnelles. Là et partout où la loi *surnaturelle* de la chasteté chrétienne est méconnue, la femme n'obtient de l'homme qu'un amour égoïste,

impur et jaloux ; heureux quand elle n'est pas exploitée comme une bête de somme ! L'enfant partage le sort de la femme : exposé avec elle aux caprices d'un maître brutal et corrompu, il n'obtient pas même toujours de ses parents les soins que l'animal prodigue à ses petits ! Comparez à ce tableau repoussant, celui de la famille régénérée par le Christianisme : quel contraste ! Ici, la femme a reconquis sa dignité, sa grandeur ; l'enfant a recouvré tous ses droits. Laissant à son époux les fonctions bruyantes de la vie publique, l'épouse se réserve la mission plus humble ; mais non moins importante de consoler et de sanctifier la vie intime. Là, elle règne par l'ascendant de l'amour, de la reconnaissance, de la vénération qu'inspirent ses vertus. Son mari ne voit plus en elle un être d'une nature subalterne, mais un *aide semblable à lui*. Indissolublement unis par leur foi commune et par le dévouement réciproque qu'elle leur inspire, ils sont comme les membres d'un seul et même corps, comme des parties également nobles, d'une même organisation ; l'un est la tête, l'autre est le cœur. Convaincus que nous sommes ici-bas, non pour jouir, mais pour mériter, ils ne peuvent être ni surpris, ni abattus par la souffrance ; ils travaillent donc avec courage pour assurer à leurs enfants, avec le pain matériel, ce pain de l'âme qui entretient et perfectionne en nous une vie supérieure, la vie dont nous vivrons au ciel.

On a beaucoup décrié, de nos jours, cette institution sublime du mariage chrétien ; on a osé même convier les deux sexes à un mode nouveau et plus parfait d'association. Mais ici éclate l'impuissance du rationalisme à surpasser l'Église et à remplacer ses œuvres par quelque chose dont la raison n'ait pas à rougir. La réhabilitation de la débauche ; la dégradation de la femme, qu'on ferait descendre au niveau de la brute ; l'abandon de l'enfant, dont on méconnaît tous les besoins et tous les droits : voilà ce que serait au fond le *mariage libre*, dont nos romanciers et nos socialistes appellent avec emphase l'avènement prochain. »

Milly, 15 septembre 1848.

L'abbé Frédéric-Edouard Chassay.

Bibliographie.

Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr, et de l'Eglise des Francs au septième siècle; par le R. P. dom J.-B. *Pitra*, moine bénédictin de la congrégation de Solesme. Waille. Paris, 1846.

Ce livre offre aux méditations des lecteurs le spectacle de l'Eglise aux prises avec la barbarie, et tirant du chaos la nationalité française par le concours des papes, des évêques, des moines et d'une légion de saints qui sont la gloire spéciale du 7e siècle. Comme évêque d'un siége important, comme chef ecclésiastique et politique de la Bourgogne, conseiller de quatre rois et l'égal des plus puissants maires du palais; comme confesseur enfin et martyr de la justice et de la liberté de l'Eglise, Saint-Léger occupe une place éminente en ce siècle remarquable et méconnu. Sans dissimuler les ombres de ces âges lointains, l'auteur a voulu en donner un tableau complet, mettre en lumière ce qu'on avait jusque-là négligé, réhabiliter ce qu'on avait calomnié, et surtout rendre à Saint-Léger et à ses nombreux émules, dans tous les rangs de la sainteté, leur haute valeur historique. Il n'a point prétendu élever cette époque au-dessus des autres; mais il a pensé et prouvé qu'elle avait sa grandeur, et qu'au 7e, comme aux autres siècles, l'Eglise avait bien mérité de l'humanité et n'avait certes point cessé d'être sainte, glorieuse et immaculée. Ses bienfaits, au milieu d'un immense désastre, sa merveilleuse puissance pour reconstituer sur des ruines un monde nouveau, méritent, à raison même des événements qui nous pressent, la plus sérieuse attention. Nous recommandons cette lecture à tous ceux qui s'enquièrent du problème social et des éventualités de notre mystérieux et sombre avenir.

CHATOLICUM LEXICON HEARAICUN ET CHALDAICUM in veteris testamenti libros hoc est : Guillemi Gesenii *lexicon manuale hebraico-latinum* ordine alphabetico digestum ab omnibus rationalisticis et antimessianis impretatibus expurgavit emendavit. expulsis novis et ante hac in auditis sensibus à vivo protestanti excogitatis et temere obtrusis, veteris autem traditionis ut et Se. Ecclesiæ patrum interpretationibus restitutis et propugnatis; multis quæ additionibus philologicis illustravit et exornavit, Paulus L. B. Drach. Accesserunt *grammatica hebraicæ linguæ* quam germanico scripsit idiomate *Gesenius*, latine autem donavit F. *Tempestini*, necnon *lexicon et grammatica linguæ hebraicæ juxta methodum punctis masos eticis uberam* digesta auctore du *Verdier*, tomum claudit *grammatica chaldaica* doctissimi et supralaudati Pauli L. B. *Drach*. Edit. J.-P. Migne. In-4e de 62 feuilles 1/4. — Au Petit-Mont-rouge, chez l'éditeur. 15 f.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 36 — DÉCEMBRE 1848.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

PAR M. L'ABBÉ JAGER.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

Causes de la révolution française.—Voltaire et Rousseau.—Différence de leur rôle. Système politique de Rousseau. — En quoi il diffère de celui des auteurs catholiques.

L'Allemagne et l'Italie, après de longues et de violentes disputes dont je vous ai exposé l'histoire, sont revenues à l'unité catholique. Les souverains entraînés assez longtemps par des idées fausses et antisociales, ont ouvert les yeux et se sont arrêtés devant l'abîme qu'ils avaient creusé sous leurs pas. Les peuples dont la conscience avait été blessée et alarmée par les scandaleuses divisions, se calmèrent peu à peu, et finirent par rendre à leurs souverains leur première fidélité. Les philosophes qui se croyaient déjà maîtres, furent obligés de se taire, et la société raffermie sur ses véritables bases, jouit, quoique pour trop peu de temps, de son repos et de son bonheur. Il n'en était pas de même en France, où la philosophie avait pénétré non-seulement dans la haute classe, mais encore dans les derniers rangs de la société, grâces à cette foule d'écrivains qui ont su prendre tous les tons pour répandre leurs doctrines empoisonnées, d'où est sortie une révolution terrible dont j'ai à vous retracer maintenant l'histoire. Elle était une conséquence nécessaire et inévitable de tant de doctrines perverses prêchées par les philosophes du 18[e] siècle, à la tête desquels se trouvaient deux hommes d'une puissance colossale, Voltaire et Rousseau. Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de leur mérite littéraire; ni de leur prodigieuse fécondité : ces sortes de sujets ont été épui-

[1] Voir la 22[e] leçon au n° précédent ci-dessus, p. 399.

sés dans cette maison. Je me bornerai à vous entretenir de leur génie destructeur ; car tous deux ont consacré une partie de leur vie à détruire, quoique marchant dans des voies différentes que je vais vous indiquer.

Voltaire semblait être né avec la haine du christianisme. Il était encore à l'école des Jésuites, lorsqu'un des Pères, remarquant ses dispositions précoces, lui prédit avec douleur qu'il serait un jour *l'étendart du déisme en France* [1]. Le P. Jésuite l'avait bien jugé : Voltaire a laissé voir dans ses premiers écrits le mépris qu'il faisait de la religion. Plus tard, il devint un de ses ennemis les plus acharnés, et, dans son délire, il se promettait d'anéantir la doctrine chrétienne. — *Vous n'en viendrez pas à bout*, lui disait un jour le lieutenant de police. — *C'est ce que nous verrons*, lui répondit fièrement Voltaire. *Je suis las d'entendre répéter*, disait-il, *que douze hommes ont suffi pour établir le Christianisme ; j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire.* Sans doute Voltaire, en prononçant ces paroles, présumait trop de ses forces il ne savait pas que le Christianisme est une œuvre divine et indestructible, qu'il durera autant que le monde ; mais toujours est-il vrai qu'il employa toutes les forces de son génie pour accomplir son funeste dessein. Il est peu de ses ouvrages, dit son biographe, où la religion ne reçoive quelque atteinte, et l'on pourrait dire de ceux où elle est épargnée, que ce sont des distractions ou des armistices. Sa première attaque se trouve dans ses *Lettres philosophiques*, ouvrage où, non content de faire connaître à la France la philosophie et la littérature, la religion et le gouvernement de l'Angleterre, il discutait avec une hardiesse peu commune les questions les plus délicates de la métaphysique, de la théologie même, et commençait les agressions contre Pascal, ce génie incommode à tous les adversaires de la révélation. Mais ce fut surtout après son retour de la Prusse qu'il ne garda plus aucun ménagement. Voltaire avait été fêté par le grand Frédéric, et il revenait en France encore tout fier des honneurs qu'il avait reçus. Paris, par ordre du gouvernement, lui ferma ses portes, et l'on peut croire que l'épiscopat et le clergé n'y étaient pas étrangers. Il serait difficile de dire si cette mesure était sage et politique. Peut-être, en usant de condescendance, en caressant ce génie par quelques distinctions flatteuses, l'aurait-on renfermé dans certaines bornes de modération; car Voltaire n'était pas insensible aux caresses du pouvoir : il en avait donné des preuves à la cour de Berlin. Quoi qu'il

1 *Biograph. univ.*, art. Voltaire.

en soit, Voltaire s'éloigna de Paris et s'établit à Ferney, dont il fit une espèce de place forte pour désoler impunément le pays. C'est là qu'il ourdit sa vaste conspiration contre l'Évangile et qu'il fit entendre cet horrible blasphème : *Écrasez l'infâme*. C'est de là que pendant vingt ans, loin du pouvoir dont il redoutait moins les atteintes, et de la société dont il perdait de vue les bienséances, il versa sur le royaume ces flots d'écrits scandaleux qui ont porté le mépris de la religion jusque dans les derniers rangs de la société. Ses attaques étaient de tous les jours et de tous les instants. Les traités et les pamphlets, les dissertations et les facéties, la poésie et la prose, les écrits qu'il livrait à la presse, les lettres qu'il confiait à la poste, tout lui servait d'arme, tout était employé par lui pour avilir et ruiner la religion, animer et encourager ses ennemis et diffamer ses défenseurs. Le seul dogme qu'il sauva du naufrage fut celui de l'existence de Dieu, qu'il soutint contre les athées qu'avait enfantés son école; mais on n'a jamais su si le spiritualisme de l'âme et son immortalité ont fait partie de ses convictions : ses ouvrages laissant la question indécise. Cependant, par une de ces contradictions ordinaires aux philosophes du 18e siècle, Voltaire voulait conserver l'ordre social, tout en détruisant sa base, comme s'il était possible de conserver un édifice en démolissant ses fondements. Voltaire n'était pas ennemi du pouvoir, quoiqu'il eût beaucoup à s'en plaindre, et il blâmait sévèrement d'autres philosophes qui, non contents de corriger les abus, avaient l'imprudence de saper les fondements du trône. En sa qualité de seigneur et de millionnaire, il était ami de l'ordre matériel et ne désirait pas la chute du pouvoir qui le maintenait; ses goûts aristocratiques pour toute espèce d'éclat et d'élégance le portaient vers la bonne société, et le rendaient très-favorable aux pompes et aux magnificences d'une monarchie absolue. On a dit avec raison que Voltaire eût eu horreur d'une révolution qu'il avait préparée par la ruine de la religion, et que, s'il avait vécu du temps de la Convention, il aurait eu les honneurs de l'échafaud au lieu de ceux du Panthéon. Vous connaissez donc Voltaire. Son but principal était de détruire le Christianisme, ce fut par contre-coup, et contre sa volonté, qu'il détruisit l'ordre social. Remarquez encore que Voltaire, en détruisant le Christianisme, ne mettait rien à sa place; il ne savait que démolir : il a cela de commun avec tout son cortége. Démolir, détruire, désorganiser, tel était le caractère distinctif de la philosophie du 18e siècle [1].

[1] *Biograph. univ.*, art. Voltaire.

Rousseau, esprit inquiet, âme exaltée, détruisit ce que Voltaire avait voulu épargner. Sorti de la classe inférieure, longtemps malheureux, il s'en prit à l'ordre social, auquel il attribuait tous les malheurs de la société. Saisissant le principe de la souveraineté du peuple, et le plaçant sur une fausse base, il en tira des conséquences désastreuses, qui ne laissaient rien debout, sinon l'anarchie et l'état sauvage.

Le principe de la souveraineté du peuple n'était point nouveau, comme on le croyait du temps de J.-J. Rousseau; il avait été reconnu et enseigné par les docteurs de l'Université de Paris, au temps du grand schisme d'Occident; Gerson, Almain et Jean Mayor l'avaient proclamé du haut de la chaire et consigné dans leurs écrits: *Rex habet regnum à toto populo*, disait ce dernier docteur [1]; *Le roi tient son royaume de tout le peuple*. D'autres docteurs plus récents, tels que Bellarmin, Suarez, Billuard, Massillon, l'ont admis également.

« Le pouvoir, dit Bellarmin, réside immédiatement dans toute la multitude; le droit divin, qui ne l'a départi à aucun individu, l'a laissé par là même à tous. Abstraction faite du droit positif, il n'y a pas de motif pour que, entre égaux, l'un commande plutôt que l'autre; c'est à la multitude qu'appartient le pouvoir.

» Toute autorité exercée par un homme, dit Suarez, vient, soit directement, soit indirectement du peuple et de la communauté; autrement, elle ne serait pas une autorité légitime.

» La puissance qui vient de Dieu, dit Billuard, réside naturellement dans la communauté; elle n'est dévolue aux rois et aux autres gouverneurs que par le droit humain.

« C'est le choix de la nation, disait Massillon au roi Louis XV, qui mit le » sceptre entre les mains de vos ancêtres... Le royaume devint ensuite l'héri- » tage de leurs successeurs; mais ils le durent originairement au consentement » libre des sujets... La première source de leur autorité, vient de nous [2].

La souveraineté du peuple n'était donc pas un dogme nouveau; il avait été enseigné par les docteurs de l'Eglise, et proclamée du haut de la chaire en présence des rois. Mais il est devenu nouveau entre les mains de J.-J. Rousseau.

Le vice radical de son système consiste à prendre la souveraineté du peuple dans toute sa rigueur, et à la faire agir et fonctionner comme un seul individu. Le peuple, à ses yeux, est une espèce d'idole qu'il met à la place de Dieu, et avec laquelle il crée un nou-

[1] *Ap.* Gerson, t. II, p. 1139.
[2] *Petit Carême*, dimanche des Rameaux.

veau monde moral différent de celui qui existe. Car, selon lui, c'est le peuple qui fait la société, le pouvoir, les lois, la justice, etc., indépendamment de toute volonté supérieure et de tout ordre primitif. La notion du bien et du mal dépend de la volonté du peuple. Tout lui est soumis, le pouvoir, les lois, la justice, la personne et les biens des particuliers. Rousseau a accordé au peuple le droit exhorbitant que Hobbes avait attribué aux rois. Ce dernier philosophe a fait dépendre la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste de l'autorité arbitraire des souverains. La loi civile créait le bien et le mal; ce qu'elle prescrivait était bien, ce qu'elle défendait était mal, indépendamment de toute volonté supérieure, de tout ordre naturel. Ceux qui cherchaient ailleurs que dans la loi civile l'origine du bien et du mal se rendaient coupables du crime de lèse-majesté [1]. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce système faisait du roi un Dieu, ou plutôt le tyran le plus absolu qu'on eût jamais vu.

Rousseau va à l'opposé. Il établit la tyrannie par le bas, et accordé au Peuple ce que Hobbes avait accordé aux rois. Les deux systèmes semblent, au premier coup-d'œil, être diamétralement opposés. En effet, dans le premier, le roi est tout, le peuple n'est rien; dans le second, c'est le roi qui n'est rien, le peuple est tout. Cependant, les deux philosophies ont plus de rapports qu'on ne s'imagine. Ils sont partis du même point, ils ont banni Dieu de la société, ils ont méconnu l'ordre naturel qu'il y avait établi, et ils ont admis un ordre arbitraire que l'un a placé dans la volonté du roi, l'autre dans celle du peuple. Les deux systèmes sont une véritable révolte contre Dieu. Expliquons-nous et attachons-nous principalement à Rousseau. L'homme est né pour la société; ses intérêts, ses besoins, ses affections, l'inégalité des conditions, tout le porte vers la vie commune, et quand tous les philosophes du monde se réuniraient pour prêcher la dissolution de la société et l'isolement des familles, ils ne persuaderaient pas les habitants d'un seul village à se disperser. L'ordre naturel, établi de Dieu, qui pousse les hommes à demeurer à côté les uns des autres et à se former en société, l'emporterait toujours. *Naturam expelles furcâ, tamen usque recurret*, dit Horace avec une extrême justesse [2]. Cet ordre établi de Dieu est préexistant à toute société: il fait partie de notre nature; nous le retrouvons chez tous les peuples, et dans tous les temps, depuis le commencement du monde; nous le retrouvons chez les nations les plus bar-

[1] Hobbes, *De l'empire*, chap. XII.

[2] *Epist.* I, X, 24.

bares, les plus sauvages, comme chez les peuples les plus civilisés. L'isolement est un supplice pour l'homme et la plus grande peine à laquelle il puisse être condamné. La société est dans la nature de l'homme, elle est donc de droit naturel, ou, ce qui revient au même, de droit divin.

Selon Rousseau, comme selon Hobbes, la société est une affaire de convention libre et volontaire, ou plutôt elle est une simple association où, par un pacte social, on met en commun les intérêts généraux pour en tirer une force commune qui protège la personne et les biens de chaque associé, sans nuire à sa liberté et à ses droits. On voit que Rousseau a confondu la société politique, société qui est dans la nature de l'homme et indépendante de sa volonté, avec une société d'industrie ou de commerce, qui n'est qu'une association contingente et volontaire, où par un pacte commun, on met ensemble de l'argent pour satisfaire sa cupidité. Dans cette société, il y a sans doute un pacte social, mais dans la société politique, il est imaginaire. Nulle part, chez aucun peuple, on n'en trouve les moindres vestiges. Comme, selon Rousseau, la société est un acte volontaire, elle peut se dissoudre lorsque le pacte imaginaire est violé. « Alors, dit-il, chacun rentre dans ses premiers droits et reprend sa » liberté naturelle en perdant la liberté conventionnelle pour la- » quelle il y renonça [1]. » Cependant, Rousseau convient que la société est extrêmement utile à l'homme; il aurait dû en conclure qu'elle est naturelle.

« Quoiqu'il se prive dans cet état, dit-il, de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière, s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme [2]. »

Rousseau comprend donc les avantages de la société civile, mais il n'y aperçoit pas le doigt de Dieu. Il n'y voit que des hommes qui s'assemblent à certaines conditions, et qui rentrent dans leur premier état, lorsque ces conditions ne sont plus observées, quoiqu'on n'en trouve aucune trace ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes.

Les excentricités de Rousseau sur la formation de la société ne

[1] *Contr. social*, liv. I, cap. 6.
[2] *Ibid.*, c. 6.

sont pas bien dangereuses, car il aura beau publier sur les toits que les hommes se sont rassemblés volontairement par un bail, et qu'ils ont le droit de se dissoudre, les familles ne cesseront de se rapprocher, de demeurer à côté les unes des autres et de se former en corps politique. La nature, l'invincible nature, l'emportera toujours sur les sophismes du philosophe et empêchera les hommes de se disperser et de reprendre cet état de nature imaginaire. Mais Rousseau a établi une autre théorie qui est bien plus dangereuse, parce qu'elle est plus pratique. Je veux parler de sa théorie du pouvoir.

Que la société soit l'effet du hasard ou de la libre volonté, il n'en est pas moins certain que les hommes, en se réunissant ensemble, apportent leurs passions, leur cupidité, leur orgueil, leur ambition, leur inégalité physique et morale, et qu'il faut une force répressive qui puisse les contenir, autrement les hommes se détruiraient les uns les autres, et le genre humain périrait. Aussi a-t-on vu dans tous les temps et chez tous les peuples une autorité qui commande, et des hommes qui écoutent et qui obéissent. Cette autorité et cette obéissance sont de l'essence du corps politique. Aucune société ne peut se former, ni même se concevoir sans pouvoir et sans soumission. La nature de l'homme et l'expérience des siècles nous en montrent l'indispensable nécessité. Sans pouvoir, point de société ni religieuse ni politique.

Comme ce pouvoir est fondé sur la nature de l'homme et de la société, telle que Dieu l'a constituée, nous disons qu'il est de droit divin, comme le dit saint Paul, *omnis potestas à Deo*. Ce qui ne veut pas dire que le chef de l'État vient immédiatement de Dieu, mais que son pouvoir vient de lui, de lui seul : ce que saint Chrysostome a admirablement bien expliqué :

« Il est de la sagesse divine, dit-il, qu'il y ait des principautés, que les uns commandent, et les autres obéissent, pour que les peuples ne soient pas flottants au hasard, jetés çà et là comme par les vagues furieuses de la mer. Mais l'Apôtre ne dit pas : *Il n'y a point de prince qui ne vienne de Dieu*. Il parle de la chose même, et dit qu'il n'y *a point de puissance qui ne vienne de Dieu ; toutes celles qui existent sont ordonnées de Dieu* [1]. »

Tel est le sens que l'Église a toujours attaché au droit divin, et vous voyez qu'il n'est rien moins que ridicule. Ainsi, la société et le pouvoir, étant fondés sur la nature, telle que Dieu l'a crée, sont de droit divin, et c'est ce que les docteurs catholiques ont toujours enseigné.

[1] *In ep. ad Rom.* Homel. XXIII, c. 13, n. 1; édit. de Migne, t. IX, p. 615.

Rousseau ayant exclu Dieu de la société, l'exclut également du pouvoir, et le fait dériver de la volonté libre des hommes. Au premier aspect, cette théorie vous semble avoir peu d'importance. Cependant, c'est elle qui a causé toutes les révolutions que nous avons subies depuis 1789; n'en soyez pas étonnés. Le pouvoir est une affaire extrêmement délicate; il touche à la vie de la société : le moindre changement a des conséquences infinies. Vous les comprendrez facilement.

Rousseau, en faisant du pouvoir une œuvre des hommes, l'a abaissé d'un degré infini, puisque, d'une chose divine, il a fait une chose humaine. Le chef de l'État qui en est revêtu n'est plus le ministre de Dieu pour faire le bien et punir le mal, *minister Dei in bonum, si autem malum feceris, time*; il est le ministre des hommes, un simple officier civil, un commis qu'on peut renvoyer à volonté. Au lieu de commander, il obéit, car il a un maître auquel il est entièrement soumis, le peuple [1]. « Les dépositaires de la puissance exécutive, dit Rousseau, ne sont point les maîtres du peuple, mais ses officiers : il peut les établir et les destituer quand il lui plaît; il n'est point question pour eux de contracter, mais d'obéir [2]. » C'est l'inverse de toutes les notions reçues, le chef de l'État obéit, les sujets commandent, et cela, Messieurs, avec une autorité absolue, je dirai tyrannique; car Rousseau, sous prétexte de détruire la tyrannie des souverains, établit une autre tyrannie bien plus redoutable, celle du peuple. Ceci ne doit pas nous étonner; car, quand on méconnaît le pouvoir de Dieu, et l'ordre qu'il a tracé, on tombe nécessairement sous le pouvoir tyrannique de l'homme. Alors la liberté reçoit de graves atteintes, parce qu'il n'y a pas de liberté sans Dieu. C'est une vérité que nous comprendrons peut-être quand nous aurons fini nos essais révolutionnaires. Le peuple, en sa qualité de souverain, peut tout et fait tout, selon Rousseau. Le pouvoir, les lois, la justice, le droit de propriété, dérivent, non de la volonté de Dieu, mais de la volonté du peuple, volonté qui est *inaliénable*, *toujours droite*, et par conséquent infaillible [3]. De là dérivent une foule de conséquences désastreuses que l'auteur, loin de décliner, énonce formellement.

Comme la volonté du peuple qui est, selon Rousseau, l'exercice

[1] *Contr. social*, liv. III, c. 1.
[2] *Id.* liv. III, c. 18.
[3] *Id*, liv. II, c. 2, 3.

de sa souveraineté, est inaliénable [1] il s'ensuit qu'il ne peut prendre aucun engagement envers le pouvoir exécutif, il perdrait sa dignité et même « sa qualité de peuple, s'il promettait *simplement d'obéir ;* » à l'instant qu'il aurait un maître, il ne serait plus souverain, et le » corps politique serait détruit [2]. » Pour lui, il ne peut avoir *aucune loi fondamentale obligatoire, pas même le contrat social* [3]. Le peuple ne peut donc engager son obéissance ni pour le présent ni pour l'avenir [4]. Le pouvoir exécutif n'est jamais que provisoire. Le peuple peut l'ôter, et changer de gouvernement quand il lui plaît.

« Quand il arrive, dit-il, que le peuple institue un gouvernement héréditaire, soit monarchique dans une famille, soit aristocratique dans une classe de citoyens, ce n'est point un engagement qu'il prend ; c'est une forme provisionnelle qu'il donne à l'administration, jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement [5]. »

C'est le provisoire en permanence. Rousseau avoue que ces sortes de changements peuvent être dangereux.

« Mais cette circonspection est une maxime de politique, dit-il, et non pas une règle de droit, et l'Etat n'est pas plus tenu de laisser l'autorité civile à ses chefs, que l'autorité militaire à ses généraux [6]. »

« *Car s'il plaît au peuple*, dit-il, *de se faire mal à lui-même, qui est-ce qui a le droit de l'en empêcher* [7] ?

Comme je parle à des hommes intelligents, je n'ai pas besoin de commentaire. Il me suffit d'exposer ces maximes pour vous faire voir qu'elles ruinent la société de fond en comble, en rendant tout gouvernement impossible.

Par la même raison, Rousseau exclut Dieu de la législation. Aussi, la loi qui, selon tous les jurisconsultes, est l'expression des rapports naturels entre les divers êtres de la société, n'est-elle plus, selon Rousseau, que l'expression *de la volonté générale*, c'est-à-dire de la volonté collective du peuple : ces lois seront toujours justes, puisque la volonté générale est toujours *droite*. C'est donc le peuple qui *crée* la justice. Cependant, Rousseau avoue que le peuple peut être trompé et vouloir le mal, lorsqu'il cherche le bien. Rousseau

[1] *Contr. social*, liv. II, c. 1.
[2] *Id.*
[3] *Id.*, liv. I, c. 7.
[4] *Id.*, liv. II, c. 1.
[5] *Id.*, liv. III, c. 18.
[6] *Id.*
[7] *Id.*, liv. II, c. 3.

avouera encore que la volonté du peuple est changeante et mobile; suivant les émotions du moment. Nous pouvons donc avoir des lois variables et mauvaises, des lois contre nature, amenant de perpétuels bouleversements. Rousseau ne peut le nier. Car bon gré malgré lui, il est forcé de reconnaître la loi naturelle.

« Si le législateur, dit-il, se trompant dans son objet, prend un principe différent de celui qui naît *de la nature des choses*, l'Etat ne cessera d'être agité, jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire [1].»

Ce qui ne l'empêche pas de dire, dans le chapitre suivant « que le » peuple est toujours maître de changer ses lois, même les meil- » leures. » Le peuple est donc le maître suprême, le souverain absolu. Il est au-dessus des lois, il les fait et les refait à volonté : il confie le pouvoir à qui il veut, et l'ôte quand il lui plaît; il n'engage pas, il ne peut engager son obéissance pour un seul jour. Il est également maître des biens des particuliers, [2] et ce qui est bien plus fort, c'est qu'il est maître des consciences, car Rousseau se laissant aller jusqu'à l'excès du délire, prétendait que le peuple avait le droit de fixer les articles de la religion et de punir de mort ceux qui ne les croient pas [3]. »

« Il y a une profession de foi purement civile, dont il appartient au peuple souverain de fixer les articles; non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, *qu'il soit puni de mort*: il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois [4]. »

Je ne vous parlerai pas de cette tolérance philosophique, qui contraste d'une manière si frappante avec l'intolérance théologique, que Rousseau a reprochée à l'Église et qu'il ne craint pas de critiquer dans le même chapitre: je m'arrête à la haute suprématie du peuple. Vous voyez que Rousseau lui donne une autorité illimitée, arbitraire et toujours infaillible, même dans ses désirs inconstants

1 *Contr. social*, liv. II, c. 3.
2 *Id.*, liv. II, c. 11.
3 *Id.*, liv. I, c. 9.
4 *Id.*, liv. IV, c. 8.

et capricieux. Jamais on n'a établi une plus horrible tyrannie ; à choisir entre deux systèmes, j'aimerais encore mieux celui de Hobbes, par la raison que la tyrannie d'un seul est moins redoutable que celle de la multitude. Mais tel est le délire auquel on arrive quand on méconnaît Dieu et l'ordre qu'il a établi dans le monde social. Ne voulant plus vivre sous la liberté de Dieu, on tombe sous le tyrannie de l'homme : Hobbes l'a placée en haut, Rousseau en bas, et tous deux ont ébranlé l'ordre social, tel qu'il a été établi de Dieu.

Rousseau en s'écartant de la voie de Dieu, est tombé dans un abîme où il s'est débattu sans pouvoir en sortir. Il a confondu toutes les notions, la société nécessaire avec une association libre et volontaire, le pouvoir essentiellement actif avec la souveraineté qui est passive, car le peuple ne peut exercer par lui-même aucune souveraineté sans se nuire à lui-même. Qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, il a besoin d'être gouverné, et il ne peut pas être un jour sans autorité, sans commandement. Il n'est donc que le dépositaire du pouvoir dont il est obligé, bon gré malgré lui, de se décharger au plus vite. A Dieu seul appartient la souveraineté, le peuple n'est que le dépositaire de son pouvoir, et c'est dans ce sens, qu'il faudrait entendre la souveraineté du peuple. *Il ne peut être monarque*, dit Montesquieu, *que par les suffrages*[1]. C'est là que se borne toute sa puissance. Son choix étant fait, il ne lui reste plus que les devoirs de soumission et d'obéissance, quelle que soit d'ailleurs la forme de son gouvernement. Aller au-delà, c'est établir ou la tyrannie ou l'anarchie.

D'après ce que je vous ai dit, vous devez voir que Rousseau a fait dans l'ordre social, le même mal que Voltaire dans l'ordre religieux ; tous deux sont arrivés à renverser la société de fond en comble. L'un l'a ruinée par le haut, l'autre par le bas : rien ne pouvait rester debout. Rousseau était aussi impie que Voltaire, il l'a prouvé par la *Profession de foi du vicaire Savoyard*, mais sa principale attaque a été contre l'ordre public de la société; son *Contrat social* est son premier livre, qui est devenu le manuel de l'assemblée Constituante et l'évangile de la Convention. Les écrits de ces deux coryphées de la philosophie ont excité la verve d'une foule d'autres écrivains, qui ont inondé la France de pamphlets, de brochures irréligieuses. Reçus dans des châteaux, ces livres ont été colportés jusque dans des hameaux, et ont brisé partout le frein sa-

[1] *Esprit des Lois*, liv. II, c. 2.

lutaire de la religion. Dès lors la révolution était faite, il ne lui fallait plus qu'une occasion pour éclater ; elle ne tarda pas à se présenter, comme nous le verrons prochainement.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON.

Différence entre le système de Voltaire et celui de Rousseau. — Jugement de l'un sur l'autre. — Principes subversifs de l'ordre social. — Véritable cause de la révolution. — Ses causes accidentelles. — Embarras des finances.

D'après les observations qu'on m'a faites, et dont, au reste, je suis bien reconnaissant, je me suis aperçu de ne m'être pas assez expliqué dans mes jugements sur les doctrines de J.-J. Rousseau. On a trouvé que je l'ai traité avec trop de sévérité en le déclarant aussi impie que Voltaire. Je me crois donc obligé à quelques nouvelles explications avant d'aller plus loin dans l'histoire qui nous occupe.

Vous avez compris, je le pense, la différence des rôles qu'ont joués les deux coryphées de la philosophie du 18e siècle. Voltaire a attaqué directement le Christianisme, et indirectement, et même contre sa volonté, l'ordre social. Rousseau s'est attaché principalement à ce dernier point. L'ordre social lui déplaisait ; il y voyait la source de tous les malheurs publics ; il chercha donc à le renverser en tirant les conséquences les plus désastreuses du principe de la souveraineté du peuple. S'il a attaqué la religion, ce fut comme en passant, dans un ouvrage d'éducation ; sa principale attaque était dirigée contre l'ordre social.

Voltaire, qui, en sa qualité de seigneur, était ami de l'ordre matériel et du pouvoir qui le maintenait, n'aimait point le système politique de Rousseau, et celui-ci n'aimait point le système religieux de Voltaire. Les deux philosophes ne pouvaient se souffrir, ils se lançaient l'un à l'autre des traits forts piquants, qui allaient jusqu'au mépris et à l'injure. Voltaire a été le moins mesuré ; car il traitait son adversaire avec dédain ; il l'appelait *le petit bonhomme,* sans éducation ; il se servait envers lui d'autres expressions bien moins polies encore, comme vous allez l'apprendre par quelques traits que je vais vous citer.

Le 27 juin 1762, Voltaire écrivit à Ruffey, président en la chambre des comptes de Dijon ces mots :

« Il y a un décret de prise de corps contre Jean-Jacques, à Genève comme à Paris ; il est puni par les seules choses bien écrites qui soient dans ses *mauvais livres. Ce polisson* s'est avisé d'écrire sur l'éducation ; mais auparavant, il eût fallu qu'il eût de l'éducation lui-même [1]. »

[1] *Correspond. inédite.*

Voltaire fait allusion ici à l'*Emile* de Rousseau, condamné à Genève et à Paris, comme à Rome, où il trouvait des choses bien écrites; ce sont sans doute celles qui se trouvent dans la *Confession de foi* du vicaire Savoyard, et où Rousseau est souvent d'accord avec Voltaire pour saper les fondements de la révélation.

Rousseau avait également éprouvé un échec à la publication de son *Contrat social*. Après avoir scruté toutes les bases du meilleur gouvernement possible, et s'être perdu dans des théories irréalisables qui ne convenaient qu'*aux anges*, comme il a fini par l'avouer, il a déclaré son gouvernement, celui de la Suisse, le meilleur de tous. Ce gouvernement fut peu sensible à ses compliments; car il fut le premier à brûler le *Contrat social* sur la place de Genève. Il avait trouvé sans doute que Rousseau, tout en flattant son gouvernement, le ruinait de fond en comble. Voltaire souriait à l'échec de Rousseau, et voici comme il s'exprime en écrivant au même président, de sa retraite de Ferney :

« Plus je vois tout ce qui se passe dans le monde, et plus j'aime ma retraite. Il est vrai que Jean-Jacques, brûlé à Genève et banni de Berne, est retiré dans une vallée inconnue de Neufchâtel; mais je doute que *ses paradoxes et ses contradictions politiques* plaisent au roi de Prusse. Ce *petit bonhomme* a voulu être singulier, et ne sera jamais que singulier [1]. »

On voit que les contradictions et les paradoxes politiques ne plaisaient pas plus à Voltaire qu'ils ne devaient plaire au roi de Prusse. Rousseau, de son côté, n'aimait pas le système religieux de Voltaire, ni les ruines qu'il préparait en détruisant toute vérité religieuse. Mais il ne parlait pas de lui avec le même mépris. Il fit bien mieux; il le réfuta et établit d'une manière triomphante les premières vérités que les voltairiens avaient niées; car c'est évidemment contre Voltaire et son école qu'il dirigeait ce premier trait de sa *Confession de foi*.

« Je consultai les philosophes, dit-il, je feuilletai leurs livres, *j'examinai* leurs diverses opinions, je les trouvai tous fiers, affirmatifs, dogmatiques même dans leur scepticisme prétendu, n'ignorant rien, ne prouvant rien, se moquant les uns des autres; et ce point commun à tous me parut le seul sur lequel ils ont tous raison ; triomphants quand ils attaquent, ils sont tous sans vigueur en se défendant. Si vous pesez les raisons, ils n'en ont que pour *détruire*; si vous comptez les voix, chacun est réduit à la sienne ; ils ne s'accordent que pour disputer [2]. »

[1] *Correspond. inédite.*

[2] *Émile*, liv. IV.

Après avoir lancé ces traits contre l'école de Voltaire, il établit en vrai théologien et avec un charme qui entraîne et par des raisons qui n'ont jamais été refutées, non-seulement l'existence de Dieu, mais la liberté de l'homme, la spiritualité de l'âme, l'existence d'une autre vie et les récompenses futures. Il met toute son éloquence à prouver ces vérités, et souvent il montre une noble indignation de les voir ébranlées. De plus, il fait voir avec une extrême énergie le vide que creuse l'absence de ces mêmes vérités.

« Fuyez, dit-il, fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, *détruisant*, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés jusqu'à la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les *bienfaiteurs du genre humain*. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes : je le crois comme eux, et c'est, à mon avis, une grande preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité [1]. »

Ce morceau est évidemment dirigé contre Voltaire et ses associés qui avaient l'habitude de s'appeler les *bienfaiteurs du genre humain*.

Il les attaque avec plus de véhémence encore dans plusieurs autres passages de son *Emile*.

« L'irréligion, dit-il, et en général l'esprit raisonneur et philosophique attache à la vie, effémine, avilit les âmes, concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain et sape ainsi à petits bruits les vrais fondements de toute société ; car ce que les intérêts particuliers ont de commun est si peu de chose, qu'il ne balancera jamais ce qu'ils ont d'opposé. Si l'athéisme ne fait pas verser le sang des hommes, c'est moins par amour pour la paix que par indifférence pour le crime... Ces principes ne font pas tuer les hommes (la révolution française montrera le contraire), mais ils les empêchent de naître en détruisant les mœurs qui les multiplient, en les détachant de leur espèce, en réduisant toutes leurs affections à un secret égoïsme, aussi funeste à la population qu'à la vertu...

» Que tous les autres hommes fassent mon bien aux dépens du leur, que tout se rapporte à moi seul; que tout le genre humain meure, s'il le faut, dans la

[1] *Émile*, liv. IV.

peine et dans la misère pour m'épargner un moment de douleur et de faim, tel est le langage intérieur de tout incrédule qui raisonne. Oui, je le soutiendrai toute ma vie, quiconque a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu, et parle autrement, n'est qu'un menteur ou un insensé [1]. »

Tel est le jugement que porte Rousseau sur les doctrines de l'école de Voltaire. Il ne trouve pas d'expression assez forte pour qualifier ses détestables systèmes. C'est toujours contre la même école qu'il fait un si magnifique éloge de J.-C. et de sa doctrine. Voltaire avait abaissé le fondateur du Christianisme, nié sa divinité. Il l'avait comparé aux philosophes anciens et contesté sa supériorité sur eux. De plus, il avait présenté l'Évangile comme une invention humaine. Rousseau semble se révolter contre de telles opinions et les réfute avec toute l'énergie de son âme.

Voyez, dit-il, les livres des philosophes avec toute leur pompe ; qu'ils sont petits près de celui-là (de l'Évangile)! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si simple, soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ! Quelle grâce touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours ! Quelle présence d'esprit ! Quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! Quel empire sur ses passions ! »

Il poursuit ensuite le parallèle de Voltaire, et fait voir la différence entre la résignation de J.-C. et celle des philosophes anciens, celle de Socrate entre autres ; il montre que ces philosophes avaient trouvé dans les exemples de leurs devanciers de quoi composer leur Code de morale, tandis que J.-C., qui les a effacés, n'a pu trouver chez les siens rien qui pût lui donner l'idée de *cette morale élevée et pure dont lui seul a donné les leçons et l'exemple ;* il conclut ce beau morceau en disant que, *si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.*

Rousseau attaque ensuite Voltaire qui avait fait passer l'Évangile comme une invention humaine.

« Mon ami, dit-il, ce n'est pas ainsi qu'on invente ; et les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Au fond, c'est reculer la difficulté sans la détruire ; il serait plus inconcevable que quatre hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette morale, et l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros [2]. »

[1] *Émile*, liv. IV

[2] *Émile*, ibid.

C'est ainsi que Rousseau se venge des dédains de Voltaire, et il faut avouer qu'il le fait avec autant de noblesse que de force. Il paraît comme un ange à côté de lui. Il relève, comme vous le voyez, la sublimité de l'Évangile que Voltaire avait tant dépréciée. Il appelle ailleurs le Christianisme de l'Évangile, *une religion sainte, sublime, véritable*; par elle *les hommes, enfants du même Dieu, se reconnaissent tous pour frères, et la société qui les unit ne se dissout pas même à la mort* [1]. Il prend la défense de la religion dans l'intérêt de la vertu.

« On a beau vouloir établir la vertu par la raison seule, quelle solide base peut-on lui donner [2] ? Sans la foi nulle véritable vertu n'existe [3]. Je n'entends pas, dit-il ailleurs, qu'on puisse être vertueux sans *religion*; j'eus longtemps cette opinion trompeuse, dont je suis bien désabusé [4]. »

Il regarde aussi la religion comme la base de la société. « Jamais État ne fut fondé, dit-il, que la religion ne lui servît de base [5]. » Ainsi, sans religion, point de vertu, point de société. Rousseau parlait ici comme un Père de l'Église.

Il semble avoir eu également en vue Voltaire lorsqu'il fait l'éloge du curé de campagne et qu'il signale tout le bien qui résulte de son ministère [6]. Car Voltaire est le calomniateur du clergé. Cela entrait dans son plan; voulant détruire le Christianisme, il devait naturellement avilir le clergé qui le soutient. Aussi a-t-il profité de toutes les occasions pour le décrier. Habituellement sceptique dans l'examen des faits, il cesse de l'être lorsqu'il s'agit du prêtre. Il ne peut se décider à croire une action généreuse ou une vertu désintéressée, quand elle est attribuée au sacerdoce, et il ne doute plus des crimes les plus énormes, dès qu'ils sont imputés à quelques prêtres. Les vices et les faiblesses du clergé sont pour lui un sujet de triomphe et de joie, il en étale le tableau avec complaisance et délectation [7]. Rousseau, au contraire, honore le sacerdoce, et ne voit rien de plus utile que le ministère du prêtre.

« Un bon curé, dit-il, est un ministre de bonté, comme un bon magistrat est un ministre de justice. Un curé n'a jamais de mal à faire; s'il ne peut pas tou-

[1] *Contrat social*, liv. IV, chap. 8.
[2] *Emile*, liv. IV.
[3] *Ibid.*
[4] *Lettre* à d'Alembert sur les spectacles.
[5] *Contrat social*, liv. IV, chap. 8.
[6] *Emile*, liv. IV.
[7] *Biographie univers.*, art. Voltaire.

jours faire le bien par lui-même, il est toujours à sa place quand il le sollicite, et souvent il l'obtient lorsqu'il sait se faire respecter [1]. »

Sans doute, Messieurs, lorsque vous considérez les passages que e viens de citer, vous devez croire que j'ai eu tort de dire que Rousseau était aussi *impie* que Voltaire; vous le prendriez plutôt pour un vrai croyant, un apologiste de la religion et un Père de l'Église. Mais si vous le considérez de plus près, vous verrez que je n'ai pas grand changement à faire à mon expression. En effet, Rousseau, après avoir établi d'une manière si noble, certaines vérités fondamentales que l'école voltairienne avait ruinées, détruit la religion de fond en comble et ne nous laisse plus qu'avec quelques idées vagues sur les devoirs de la *loi naturelle*. Je ne veux pas entrer dans le dédale de ses contradictions ; cela me mènerait trop loin. Rousseau est un écrivain spirituel qui poursuit ses idées telles qu'elles se présentent à son esprit, sans s'inquiéter de ce qu'il a dit plus haut, et de ce qu'il doit dire plus bas. Mais, malgré ses contradictions, on voit ce qu'il pense, et ce qu'il pense ne s'éloigne guère de Voltaire sous le rapport de l'impiété. Quelques réflexions suffiront pour vous le démontrer.

Rousseau rejette la Révélation; il n'admet que la Religion naturelle. Et comment la connaît-il? Par la Raison. *La raison seule*, dit-il, *nous apprend à connaître le bien et le mal*, et il ne cesse de nous dire que la raison est insuffisante, qu'elle nous trompe, et cependant toute la religion, selon lui, repose sur ses lumières.

Rousseau, il est vrai, trouve un autre juge infaillible qui, selon lui, ne nous trompe jamais, c'est la Conscience. Mais comment se forme la conscience? Elle ne peut se former, d'après ses principes, que par la raison qui lui fait connaître le bien et le mal, Rousseau l'avoue. *La conscience*, dit-il, *qui nous fait aimer l'un et haïr l'autre* (le bien et le mal), *quoique indépendante de la raison, ne peut donc se développer sans elle*. Ainsi, voilà un juge infaillible qui reçoit son essence et ses lumières d'une Raison trompeuse et comme il le dit *sans principe*. Rousseau, d'après ce système, détruit la base de sa Religion naturelle, et met tout en problème, et tel est en effet le principe dominant de son livre.

Ainsi, après avoir fait un si magnifique éloge de l'Evangile, il le trouve *plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la Raison*

[1] *Émile*, liv. IV.

et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre.

Après avoir reconnu le Christianisme pour *une religion sainte, sublime et véritable*, qui réunit les hommes dans une société qui ne se dissout pas même à la mort, il nous la représente comme une religion indigne de Dieu et dégradante pour l'homme; car c'est du Christianisme qu'il veut parler quand il dit :

« Leurs révélations ne font que dégrader Dieu, en lui donnant les passions humaines. Loin d'éclaircir les notions du Grand-Être, je vois que les dogmes particuliers les embrouillent; que loin de les ennoblir, ils les avilissent; qu'aux mystères inconcevables qui l'environnent, ils ajoutent des contradictions absurdes; qu'ils rendent l'homme orgueilleux, intolérant, cruel; qu'au lieu d'établir la paix sur la terre, ils y portent le fer et le feu [1]. »

Ce qui ne l'empêche pas de dire que chacun doit suivre la religion de son pays. Mais on dira à Rousseau : elle est absurde, dégradant Dieu et avilissant l'homme. N'importe, répondra Rousseau, vous y êtes né, il faut y rester; *en professer une autre, ce serait une inexcusable présomption.*

De même, après avoir parlé avec un ton si noble, si élevé et si convenant des attributs de Dieu, il les met en problème en disant :

« Si je viens à découvrir successivement ces attributs dont je n'ai nulle idée absolue, c'est par le bon usage de ma raison, c'est par des conséquences forcées, mais je les affirme sans les comprendre, et, dans le fond, *c'est n'affirmer rien* [2]. »

Les attributs de Dieu sont donc incertains, Rousseau n'ose les affirmer. Aussi demandez-lui si ce monde est éternel ou créé, s'il y a un principe unique des choses? s'il y en a deux ou plusieurs, et quelle est leur nature? Il vous répondra : *Je n'en sais rien, et que m'importe.* Et telle doit être sa réponse, car comme il avance d'un côté que les plus grandes idées nous viennent *par la raison seule,* et de l'autre que la raison est sans *principe* et nous trompe, il a perdu le droit de rien affirmer.

Par là s'écroule le dogme de l'autre vie qu'il a fondé sur les attributs de Dieu. Aussi demandez à Rousseau si l'âme survit au corps, il répondra qu'il le *croit* et qu'il le *présume*. Mais quelle est cette autre vie. L'âme est-elle immortelle par sa nature? Les récompenses des justes dureront-elles toujours, les tourments des méchants seront-ils éternels. Rousseau *l'ignore*; seulement il a de

[1] *Émile*, liv. IV, p. 150.
[2] *Ibid.*, p. 169.

la peine à croire à des tourments sans fin ; c'est du reste, à ses yeux, une *question inutile* [1]. Rousseau ne fait donc qu'établir le doute, état qu'il peint lui-même comme pénible, plein de troubles et d'anxiétés et comme peu fait pour durer. Je ne vais pas plus loin ; ce que je viens de citer me semble suffire pour justifier l'expression dont je me suis servi. Rousseau, d'un côté, rejette la Révélation comme dégradant Dieu, de l'autre il anéantit, comme vous venez de voir, la Religion naturelle. Que reste-t-il ? Rien, sinon ces désolantes doctrines dont il parle et qui ôtent toute consolation aux affligés, et tout frein aux passions des puissants et des riches. Je n'ai donc pas beaucoup exagéré en disant que Rousseau était aussi *impie* que Voltaire. Sans doute, il a eu plus de ménagements, il a affecté un certain respect extérieur pour les croyances religieuses, il est plus poli, plus insinuant, mais dans le fond du cœur, il n'avait pas plus de foi que son rival.

Il a survécu à Voltaire qui a été presque continuellement dans le faux, et qui par conséquent devait perdre son crédit à la première apparition de la lumière. En effet, Voltaire, pour ruiner le christianisme, et son sacerdoce, avait appelé à son secours la physique, la chimie autant que l'histoire. La science comme la religion l'a trouvé en défaut, ou plutôt l'a pris en flagrant délit de légèreté et de mauvaise foi, et il est tombé dans un complet discrédit. Aujourd'hui on rit de ses découvertes chimiques comme de ses travestissements historiques, et l'on a horreur de ses blasphêmes contre le Christ et sa doctrine.

Rousseau a eu plus d'avenir, et son règne n'est pas encore fini ; faisant un mélange continuel de la vérité avec l'erreur, il éblouit par le coloris magique de ses tableaux, et entraîne par la vigueur de dialectique qu'il déploie, alors même qu'il est le plus paradoxal. Son style est si élégant, son éclat si vif et si rapide qu'il faut une intelligence peu commune pour y résister. Il n'y a qu'une raison bien éclairée et une attention soutenue qui puissent faire évanouir les prestiges de séduction [2]. Aussi exerce-t-il encore aujourd'hui une influence bien dangereuse ; sa philosophie religieuse ou plutôt son indifférence est encore vivante, et son principe de la souveraineté du peuple, développé dans son *Contrat social*, est en pleine activité, et l'interprétation que Rousseau lui a donnée fait le

[1] *Émile.*, p. 172.
[2] *Biographie univers.*, art. Rousseau.

malaise de notre société moderne. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, ce principe n'était point nouveau ; mais Rousseau l'a rendu nouveau par les couleurs dont il l'a embelli, et les conséquences qu'il en a déduites, conséquences désastreuses qui placent l'homme au rang des bêtes, et la société dans une perpétuelle anarchie. Il y a été conduit par une logique rigoureuse, car une fois lancé dans la voie de l'erreur, il n'a pu reculer. Il avait avili l'homme en dégradant sa raison, et en ne lui laissant plus que *le triste privilège de s'égarer d'erreurs en erreurs, à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe* [1], d'où il conclut que *l'homme qui pense est un animal dépravé*; ce qui est mettre l'homme au-dessous de la brute.

Il l'a avili également dans la famille, en assimilant la société domestique à la réunion des animaux, qui après avoir nourri leurs petits, les repoussent et ne les reconnaissent plus. Car telle est la famille que veut établir Rousseau au commencement de son *Contrat social* [2]. Il l'a également avili dans la société, en le soumettant, comme nous l'avons vu, à un pouvoir purement humain, mais absolu, et arbitraire, ce qui est le rendre esclave de son semblable.

Au reste, Rousssau fait dans le *Contrat social*, ce qu'il a fait dans la *Profession de foi du vicaire savoyard :* il détruit tout ce qu'il a avancé. En effet, lorsque nous examinons l'ensemble de ses théories, nous voyons qu'il tend d'un bout à l'autre de son livre à établir la démocratie pure, le gouvernement de tous par tous. Car son peuple souverain n'est pas un être passif, il se mêle de tout, fait tout par lui-même; non-seulement il règne, mais il gouverne, il ne peut pas même aliéner son autorité; *le souverain*, dit-il, *ne peut être représenté que par lui-même* [3]. Ce qu'il explique plus clairement encore en disant : «Les députés du peuple ne sont ni ne peu- » veut être ses représentants; ils ne sont que ses commissaires; » ils ne peuvent rien conclure définitivement ; toute loi que le peu- » ple n'a point ratifiée en personne, est nulle, ce n'est point une » loi [4]. » Voilà bien de la démocratie pure, dont au reste tout son livre fournit des preuves. Eh bien, Messieurs, savez-vous ce que pense Rousseau de ce gouvernement ; il le croit impossible. » *S'il y*

[1] *Émile*, liv. IV, p. 191.
[2] Liv. I, chap. 2.
[3] *Contrat social*, liv. II. ch. 1.
[4] *Ibid.*, liv. III, ch. 4.

avait, dit-il, *un peuple des dieux, il se* gouvernerait *démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes*[1]. Il valait bien la peine de nous conduire à travers tant de théories pour arriver au gouvernement des dieux.

On rapporte que Rousseau reçut la visite d'un père de famille, qui lui présenta son fils, et lui dit : « Vous voyez un père qui a « élevé son enfant selon les principes qu'il a puisés dans votre *Émile*. » — *Tant pis pour vous, et pour votre fils*, lui répondit brusquement le philosophe[2]. Je suis persuadé, Messieurs, que si un conventionnel s'était présenté à lui, en disant : « Nous avons établi » un gouvernement selon les principes puisés dans votre *Contrat » social,* » il lui aurait répondu aussi brusquement : « *Tant pis pour » vous et pour votre patrie*. Je n'ai point écrit pour les hommes tels » qu'ils sont, et qu'ils continueront d'être ; j'ai fait un roman, vous » avez eu la simplicité de prendre pour des réalités ce qui n'était » qu'imaginaire : *tant pis pour vous et pour votre pays,* » et il se serait appuyé sur l'expérience.

N'attribuez donc pas la cause de la révolution au mauvais état des finances. L'embarras des finances, il est vrai, a été un large thème de déclamations ; il a servi de prétexte à mille plaintes contre le gouvernement ; il a hâté le moment de la révolution, mais il n'en a pas été la véritable cause, du moins la cause principale.

Ne l'attribuez pas non plus aux prodigalités de la cour ou aux abus de l'ancien régime. Car tous ces abus, déjà modifiés avant 1789, ont été entièrement corrigés par l'Assemblée contituante, et la révolution n'en a pas moins éclaté. D'un autre côté, depuis longtemps ces abus n'existent plus, ce qui ne nous empêche pas d'avoir de nouvelles révolutions. La véritable cause de la révolution, il faut la chercher dans la philosophie du 18e siècle, qui a placé la société hors de ses lois fondamentales, et a constitué un ordre de choses contre nature. Voltaire brise le frein religieux ; Rousseau, le lien social : l'un et l'autre ont méconnu l'ordre naturel, l'ordre divin, tel qu'il a été institué par le créateur. De là, désordre dans le monde moral, comme il y en aurait dans le monde physique, si l'on touchait à une de ses lois fondamentales. En laissant subsister la même cause, nous resterons toujours sous la crainte de nouvelles révolutions ; c'est ce qu'a exprimé avec justesse l'auteur d'un nouveau journal, intitulé : *Le Spectateur de Londres* :

[1] *Contrat social*, liv. III, ch. 4.
[2] *Biographie univers.*, art. Rousseau.

« La révolution en Europe, dit le rédacteur du programme, a commencé par des doctrines erronées, qui ont enfanté des institutions factices et qui tendent à fausser ou à affaiblir celles qui ont été éprouvées par l'expérience ; la révolution ne peut finir que par l'ascendant des saines doctrines qui produiront des institutions, des lois, des formes de gouvernement *naturelles*, vraies et praticables. Chercher l'ordre par une autre voie, ce ne serait pas revenir au bien, ce serait jeter le mal sur le mal [1]. »

Voilà la véritable cause de notre mal, et le moyen de le guérir. Nous verrons à quelle occasion notre première révolution a éclaté.

L'abbé JAGER.

Philosophie.

COURS DE LA MÉTHODE APPLIQUÉE A LA THÉOLOGIE [2].

CHAPITRE V.

Du travail de l'esprit humain sur les vérités surnaturelles.

Le philosophe catholique a examiné comment la connaissance de vérités surnaturelles est parvenue à l'homme, sur quel motif est fondée leur certitude ; il a reconnu les titres de l'Église à sa foi, ceux de l'Écriture sainte à sa vénération ; un autre objet appelle son attention : c'est le travail de l'esprit humain sur les vérités révélées.

En possession de vérités d'un autre ordre, l'esprit humain se livre sur elles au même travail que sur les vérités premières de l'ordre naturel, ou que le jurisconsulte sur le texte des lois ; il les classe, les coordonne, les combine, les développe, les applique, cherche à les expliquer et à en obtenir l'intelligence.

§ Ier. CLASSIFICATION.

Dans la tradition et surtout dans l'Écriture sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, les vérités sont placées sans ordre : les faits sont à côté des dogmes, les miracles sont mêlés aux préceptes, l'esprit humain range les textes de l'Écriture par ordre ; il fait d'abord quatre grandes divisions : l'histoire, le dogme, la morale et

[1] *L'Univers*, 17 juin 1848.
[2] Voir le chap. IV, au n° 34 ci-dessus, p. 316.

la discipline ; puis il subdivise chacune de ces parties en plusieurs sections. L'histoire est divisée en trois époques : la première comprend les temps qui se sont écoulés depuis la création jusqu'à la loi écrite ; la seconde embrasse les siècles qui sont venus depuis cette époque jusqu'à l'avènement du Réparateur ; enfin, la troisième se compose des âges qui ont suivi ce grand événement. Dans la partie dogmatique, il sépare les mystères des sacrements et fait un article particulier pour chaque dogme et chaque sacrement ; il divise la morale en trois parties, et chaque partie en autant de sections qu'il y a de vertus. Les règles tracées par les apôtres pour les évêques, les prêtres et les simples fidèles sont rangées sous une rubrique particulière et forment la base de la discipline.

§ II. Coordination.

La classification des textes de l'Écriture par ordre de matières est une opération purement artificielle, elle sert de préparation à un travail plus parfait. Les passages rassemblés sous un même titre, n'ont entre eux ni suite ni liaison ; il reste à placer chacun d'eux au rang qui lui convient, à les rattacher les uns les autres ; tel est le but du travail que j'ai appelé coordination. Le théologien cherche les passages qui expriment des principes ou des règles générales ; il les place en tête du chapitre, viennent ensuite ceux qui contiennent des développements ou des explications du principe, et enfin ceux qui indiquent des modifications ou exceptions. Par ce rapprochement et ce classement, les textes s'éclairent les uns par les autres, les contradictions apparentes s'évanouissent ; ils forment un corps de doctrine qui réunit toutes les conditions de la science.

§ III. Combinaison.

Quand nous ne pouvons apercevoir par l'intuition ou vue immédiate les rapports de deux idées, nous avons recours à une troisième au moyen de laquelle nous comparons et mesurons en quelque sorte les deux autres, et nous nous assurons soit de leur convenance, soit de leur opposition. Cette opération s'appelle raisonnement et sa forme la plus simple est le syllogisme. Le syllogisme se compose de trois propositions : les deux premières se nomment prémisses, la troisième, conclusion. L'homme raisonne sur les vérités surnaturelles ou révélées ; il les rapproche pour en former un syllogisme. Quelquefois les deux prémisses sont deux vérités surnaturelles ; d'autres fois l'une des prémisses est une proposition surnaturelle, et l'autre une proposition évidemment connue par la raison naturelle.

§ IV. Développement ou déduction.

Au moyen de cette combinaison, l'homme développe la vérité révélée, en déduit les conséquences qui participent du caractère et de la nature de la proposition dont elles sont extraites. La conséquence qui suit évidemment d'une proposition révélée peut et doit être crue de foi divine, comme cette proposition elle-même. Dieu en révélant l'une, a révélé l'autre. Ainsi, il est expressément révélé que J.-C. est Dieu et homme; il est donc aussi révélé conséquemment qu'il a la nature divine et la nature humaine et toutes les facultés et propriétés de l'une et l'autre. Puisqu'il est d'ailleurs évident que la volonté est un apanage de toute nature intelligente, il ne l'est pas moins qu'il y a dans J.-C. deux volontés, savoir : la volonté divine et la volonté humaine; mais que celle-ci est parfaitement soumise à la première, c'est un article de foi défini par l'Église dans le concile de Constantinople. L'Église a déclaré que cette proposition était révélée.

Il est expressément révélé que l'Eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ, par conséquent il est aussi révélé que ce n'est plus du pain ni du vin; que par les paroles sacramentelles, il se fait une transubstantiation. C'est aussi ce que l'Eglise a décidé[1].

Voilà en quel sens on peut dire que la doctrine catholique s'est développée.

§ V. Application.

Cette partie du travail de l'esprit humain a surtout pour objet les préceptes et les commandements de Dieu. Prenons pour exemple ce commandement : *Tu ne voleras pas* (*furtum non facies*). Le théologien en fait l'application à toutes les manières au moyen desquelles on peut s'approprier le bien d'autrui.

§ VI. Efforts de l'esprit humain pour expliquer les vérités surnaturelles et en obtenir l'intelligence.

Cette partie du travail de l'esprit humain exige des observations plus longues que les précédentes. On demande s'il est possible, s'il est permis à l'homme de chercher à expliquer, à comprendre les vérités surnaturelles et généralement révélées; si ces efforts sont permis, à quelles conditions sont-ils permis, quelles dispositions doit-on apporter à ce travail pour qu'il soit utile, enfin quelle est la science qui fait l'objet spécial de ce travail ?

1° Est-il possible d'expliquer les vérités révélées et de parvenir à les comprendre ?

[1] Bergier, *Dictionn. de théol.* au mot *Théologie.*

N'oublions pas que toutes les vérités révélées ne sont pas surnaturelles, que Dieu a révélé et proposé comme objet de foi, les vérités qui sont une exigence de la nature intelligente et qu'elle aurait pu connaître par son travail sur les vérités premières. Les vérités révélées sont donc de deux espèces ; les unes sont naturelles et à la portée de la raison, les autres sont surnaturelles et au-dessus de la raison. Cette différence n'est pas sans importance sur la solution de la question qui nous occupe.

Les vérités de la première espèce découlent de la nature ou des principes qui la constituent; elles y sont renfermées comme la conséquence dans le principe. La nature de l'homme étant posée, l'esprit humain peut en extraire ces vérités et les découvrir; à plus forte raison peut-il apercevoir le rapport de ces vérités avec la nature humaine, lors qu'il les connaît déjà par la révélation, et les démontrer au moyen du raisonnement. Quant aux vérités surnaturelles, elles ne découlent ni de la nature humaine ni des principes qui la constituent ; ainsi, même après avoir connu ces vérités par la révélation, l'esprit humain ne découvrira jamais une relation *nécessaire* entre ces dogmes et la nature humaine, il ne pourra pas les démontrer; seulement il peut, par la méditation et la réflexion, apercevoir et montrer la convenance qui existe entre ces dogmes et la nature, il peut reconnaître et prouver que ces dogmes ornent, élèvent, anoblissent et perfectionnent la nature.

2° Est-il possible de comprendre les vérités révélées?

« Comprendre une chose, dit saint Augustin, c'est la voir de telle » manière qu'aucune de ses parties ne soit cachée à celui qui la » connaît; c'est en apercevoir toutes les limites, toutes les faces [1]. » « Pour comprendre une chose, dit Leibnitz, il ne suffit pas qu'on » en ait quelques idées, il faut les avoir toutes de tout ce qui y » entre et il faut que toutes ces idées soient claires, distinctes, adé» quates [2]. »

Il est évident que lorsqu'on prend le mot *comprendre* dans cette acception rigoureuse, on doit répondre que l'homme ne peut pas comprendre les vérités révélées. Cette impossibilité n'est pas particulière aux vérités de l'ordre surnaturel, elle leur est commune avec les vérités de l'ordre naturel. Il y a des mystères dans la religion naturelle; elle n'est pas particulière aux vérités religieuses,

[1] Saint Augustin, *ad Paulinum*, *Epist.* 7, n. 21.

[2] Leibnitz, *Théodicée*, t. II, p. 64, édit. de Charpentier.

elle s'étend aux vérités profanes; l'homme ne connaît le tout de rien; mais s'il ne peut parvenir à connaître toutes les parties d'un objet, à en voir toutes les faces, il peut chercher à en connaître le plus de parties, à voir de chaque objet le plus de faces qu'il est possible; il peut travailler à faire tous les jours des progrès dans la connaissance des choses et en particulier des choses divines : s'il y parvient, il conçoit mieux les vérités qu'il croyait, mais il n'atteint jamais le but; le mystère subsiste toujours; une intelligence finie ne peut jamais avoir une idée *adéquate* de l'infini, de ses perfections et de ses œuvres.

3° La religion permet-elle au catholique de chercher à obtenir l'intelligence des vérités qu'il croit?

Les personnes qui penseraient que l'Eglise défend cet exercice aux fidèles, connaîtraient bien mal ses principes. Elles feraient voir qu'elles n'ont jamais lu les ouvrages de ses pères et de ses docteurs; tous ont recommandé cette étude et par leurs écrits et par leurs exemples,

« Deux motifs nous portent, dit saint Augustin, à apprendre, l'au- » torité et la raison; voilà un point qui n'est douteux pour personne. » Il est certain pour moi que nous ne devons jamais abandonner » l'autorité de Jésus-Christ, car je n'en trouve pas de plus forte. Ce » que je crois, il faut que je le soumette au raisonnement le plus » subtil. Telle est ma disposition actuelle, je désire vivement saisir la » vérité non-seulement par la foi, mais encore par l'intelligence [1]. »

« Lorsque nous demeurions encore à Rome, dit ailleurs le même » docteur, nous avons voulu chercher par le raisonnement d'où » vient le mal; nous avons raisonné et discuté de manière que les » vérités que nous croyions déjà par notre soumission à l'autorité » divine, fussent mises, Dieu aidant, à la portée de l'intelligence par » une argumentation sérieuse et bien liée [2]. »

[1] « Nulli autem dubium est gemino pondere nos impelli ad discendum, auctori- » tatis atque rationis. Mihi autem certum est nusquam prorsus a Christi auctoritate » discedere; non enim reperio valentiorem. Quod autem subtilissimâ ratione per- » sequendum est; ita enim jam sum affectus ut quid sit verum, non credendo so- » lum, sed intelligendo apprehendere impatienter desiderem. » *Contra academicos*, lib. III, n. 20; *édit.* de Migne, t. I, p. 957.

[2] Cum adhuc Romæ demoraremus, voluimus disputando quærere unde sit malum. Et eo modo disputavimus, ut si possemus, id quod de hac re divinæ auctoritati subditi credebamus, etiam ad intelligentiam nostram, quantum disserendo opitulante Deo agere possemus, ratio considerata et tractata perduceret. *De retract*, lib. I, c. 9, n. I. *Ibid.*, p. 595.

» Si Dieu nous assiste, écrit encore l'évêque d'Hippone, il fera que » nous comprendrons ce que nous croyons déjà [1]. »

Saint Augustin applique ces principes à la morale.

« Je crois avec vous, je crois d'une manière inébranlable, je prê» che à tous les peuples, à toutes les nations, qu'il faut croire que » l'adultère est un péché. Quel est maintenant le but de nos efforts? » C'est que ce point de morale que nous avons reçu comme un ar» ticle de foi, devienne une vérité scientifique, qu'un précepte reçu » comme un article de foi, devienne une vérité philosophique, et » que sous cet autre point de vue, la certitude ne soit pas moins » ferme [2]. »

Saint Vincent de Lerins, ce zélé défenseur de l'enseignement traditionnel, félicite le docteur catholique d'avoir fait comprendre des dogmes que l'antiquité croyait sans les concevoir [3].

La doctrine de l'Eglise n'a pas varié. Saint Anselme va nous faire connaître la manière de penser des catholiques au 11e siècle.

« De même que l'ordre exige que nous croyions les mystères de » la foi chrétienne avant d'oser les soumettre au raisonnement, aussi » à mon avis, il y aurait de la négligence de notre part, lorsque nous » sommes affermis dans la foi, à ne pas chercher à concevoir ce que » croyons [4]. »

A l'exemple de saint Augustin, saint Anselme a confirmé ses principes par ses actions, il a composé plusieurs ouvrages pour aider l'entendement humain à concevoir le mystère de l'Incarnation, celui de la Trinité. Ses contemporains l'ont imité, la scholastique n'est pas autre chose que le travail de l'esprit humain, pour concevoir et prouver même par le raisonnement des dogmes que l'on croyait sur l'autorité de la Révélation, L'Eglise n'a jamais condamné ces efforts. A aucune autre époque l'esprit humain ne s'est exercé avec plus de

[1] Aderit enim Deus, et nos intelligere quod credidimus faciet. *De lib. arbitrio*, lib. I, c. 2, n. 4. *Ibid.*, p. 1224.

[2] Nam et ego tecum credo et inconcusse credo, omnibusque populis atque gentibus credendum esse clamo, malum esse adulterium : sed nunc molimur id quod in fidem recepimus, etiam intelligendo scire ac tenere firmissimum. *De lib.ar.*, lib. I, cap. 3, n. 6. *Ibid.*, p. 1224.

[3] Per te posteritas intellectum gratuletur quod ante vetustas non intellectum venerabatur. *Com.* Vinc. Lirin., c. XXIII, dans la *Patrol.* de M., t. L, p. 667.

[4] Sicut rectus ordo exigit ut profunda christianæ fidei credamus prius quam præsumamus ratione discurrere, ita negligentia mihi videretur, si postquam confirmati sumus in fide non studemus quod credimus intelligere. S. Anselmi, *Car Deus homo*, cap. 2.

liberté et de hardiesse sur les vérités révélées, que dans le moyen-âge. L'autorité spirituelle ne condamnait que les systèmes qui renversaient la foi, et les propositions qui, au lieu d'expliquer un dogme, l'altéraient.

3° A quelles conditions ce travail est-il permis? Quelles dispositions doit-on y apporter?

Ces conditions et ces dispositions sont exprimées dans le passage suivant de saint Augustin :

« Assurément lorsque les hommes auront cru inébranlablement » sur l'autorité des Écritures sacrées, comme sur la déposition de » témoins très-véridiques, qu'ils méritent par la prière, par la mé» ditation et par une conduite irréprochable, de concevoir, c'est-à» dire de percevoir des yeux de l'esprit autant du moins qu'il est » possible de les voir, les vérités qu'ils possèdent déjà par la foi. » Quel est celui qui défend cet exercice? bien au contraire, quel est » celui qui n'exhorte pas à s'y livrer [1]? »

Ce sont donc 1° la foi : *cum crediderunt*; 2° la prière : *orando*; 3° l'humilité : *quærendo*; 4° la pureté du cœur : *bene vivendo*.

Comment la foi pourrait-elle ne pas être une condition indispensable pour concevoir celles des vérités révélées qui sont au-dessus de la raison? A leur égard, la foi est le seul moyen de les connaître; l'autorité, le seul motif de certitude : elles échappent à l'homme dès qu'il cesse de croire.

Il est vrai qu'il n'est pas impossible de connaître celles des vérités révélées qui ne sont pas au-dessus de la raison, au moyen du travail de l'esprit sur les vérités premières. Mais la foi rend leur connaissance plus facile, leur démonstration plus prompte. La révélation fait à notre égard l'office d'un professeur de géométrie; d'ailleurs il ne s'agit pas seulement de les découvrir, mais encore de les concevoir. Par exemple, ce n'est pas assez de savoir qu'il existe une cause première: on veut savoir quelle est cette cause, connaître sa nature, ses perfections, les rapports de l'infini avec le fini. On sait combien il est difficile de résoudre ces problèmes par le raisonnement: il faut que la foi aide et dirige l'intelligence humaine, lui serve de base et de guide.

[1] Et certe cum inconcusse crediderunt Scripturis sanctis tanquam veracissimis testibus, agant orando, et quærendo et bene vivendo, ut intelligant, id est ut quantum videri potest, videatur mente quod tenetur fide. Quis hoc prohibeat? Imo vero ad hoc quis non hortetur? *De Trinitate*, lib. xv, cap. 27, n. 49., *Ibid.*, t. viii, p. 1096.

L'intelligence des dogmes révélés est une récompense que Dieu n'accorde qu'à ceux qui l'ont méritée. Or, la foi est la reconnaissance du souverain domaine du créateur sur nos esprits, de la véracité, de la bonté de Dieu, qui ne peut se tromper ni vouloir nous tromper : méritent-ils la récompense, les esprits superbes qui refusent à Dieu l'hommage qui lui est dû à tant de titres ?

Ecoutons les pères et les docteurs de l'Eglise, développer cette nécessité de la foi comme condition, comme préalable indispensable à tout travail de l'esprit sur les vérités révélées.

« La foi est comme la base de la science, dit Théodoret; que la » foi soit donc le guide, et que la science ne vienne qu'à sa suite. » A ceux qui ont une foi pure et simple, le Seigneur, en qui l'on croit, » accordera la connaissance, et la connaissance jointe à la foi achève » la science de la vérité [1]. »

« L'ordre de la nature, dit saint Augustin, est celui-ci, c'est que » lorsque nous apprenons, il faut faire précéder la science par » l'autorité [2]. »

» La foi est la première qui soumette l'homme à Dieu, dit ce même » père : la vérité que l'on croyait d'abord, commence ensuite à briller à l'esprit ; il faut commencer par croire, afin de parvenir à » l'intelligence : l'intelligence est la récompense de la foi [3]. »

Saint Anselme ne parle pas moins formellement sur la nécessité de la foi :

« L'ordre et la règle exigent que l'on croie les mystères avant de » chercher à les concevoir, dit ce docteur dans un passage cité plus » haut.

» Ce n'est pas pour croire que le catholique cherche à concevoir, » dit-il ailleurs, mais il croit pour concevoir [4]. »

» Tout raisonnement, toute investigation naturelle doivent sui-

[1] Est itaque fides ceu primaria quædam basis et crepido scientiæ... Dux itaque sit fides, et scientia subsequetur. Pure siquidem ingenueque credentibus Dominus in quem creditur, cognitionem concedit, fideique adjuncta cognitio perficit scientiam veritatis. *Sermo* de fide.

[2] Naturæ quidem ordo ità se habet, ut cum aliquid discimus, rationem præcedat auctoritas. August., *De morib. Eccles. cath.*, (l. I, c. 2, n. 3.; *Ibid.* t. I, p. 1311).

[3] Fides est prima quæ subjugat hominem Deo : lucere incipit quod antea credebatur. Prius credendum est ut perveniatur ad intelrectum : intelligentia fidei merces (*de agone christiano*, c. XIII, n. 14. *Ibid.*, t. VI, p. 299). *de peccatorum meritis et remissione*, lib. I, cap. 2.

[4] Neque enim quæro intelligere ut credam, sed credo ut intelligam. *Proslogion*, cap. 1.

» vre la foi, et non la précéder et la briser, dit aussi l'auteur de » l'*Imitation* [1].

» Les pères établirent que soit logiquement, soit pratiquement, la » foi précède la science. Il ne faut pas s'étonner de l'importance » qu'ils attachaient à cette maxime, si fréquemment inculquée dans » leurs écrits. Car il en résultait que la méthode catholique, suivant » laquelle, comme dit saint Augustin, l'autorité demande la foi pour » conduire l'homme à la raison, est au fond la méthode même de la » nature, et qu'en la renversant, le rationalisme, le gnosticisme, » ainsi que toute espèce d'hérésie, violent par cela seul la constitu- » tion de l'esprit humain .. Tout repose en effet sur la foi, sur une » croyance antérieure à l'ordre de démonstration, tout, la connais- » sance du langage sans laquelle nulle science ne serait possible, la » connaissance de nos parents, l'éducation, l'amitié, les voyages, » l'étude et la pratique des arts. La foi est une chose commune à tous » les hommes, parce qu'elle est nécessaire à tous : l'habileté n'ap- » partient qu'au petit nombre, et il n'y parvient qu'après avoir com- » mencé par croire. La foi est donc comme la base première de la » science, *crepido scientiæ*. Pourquoi, dans la connaissance des » choses divines, et là seulement, voudrait-on établir un ordre in- » verse et exiger la science avant la foi? C'est là au contraire que » la nécessité de prendre la foi pour base se fait le plus sentir, parce » que la Religion, qui comprend les rapports de Dieu et de l'homme, » a pour objet ce qu'il y a de plus haut et de plus mystérieux ; et » l'expérience a prouvé que les philosophes qui n'ont voulu d'au- » tres maîtres qu'eux-mêmes, s'évanouissant dans leurs pensées, » n'ont pu s'accorder à établir une doctrine certaine : destitués de » la foi, ils se sont travaillés en vain à créer la science [2]. »

La foi est donc indépendante du résultat des efforts que font les catholiques pour concevoir : « Si les méditations ne sont pas cou- » ronnées de succès, si la vérité ne brille pas à ses yeux, sa foi n'en » est pas ébranlée [3]. S'il croyait devoir renoncer à la croyance d'un

[1] Omnis ratio et naturalis investigatio fidem sequi debet non præcedere nec infringere. *De imit. Christi*, lib. IV, cap. 8. — Les saints Pères ne restreignaient pas le mot de *foi* à un sens purement théologique, ils le prenaient dans son extension la plus grande, renfermant sous cette dénomination tout ce qui est distinct des pures conceptions de chaque homme, et, sous le nom de *science*, l'ensemble de ces conceptions.

[2] M. Gerbet, *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne*, ch. 4, p. 53 et 57.

[3] Servata illa regula ut quod intellectui nostro nondum eluxerit a firmitate fidei non dimittatur. S. August., *De Trinitate*, l. VIII, præmium, n. 1, *Ibid.*, t. VIII, p. 947.

« dogme, parce que son intelligence obtuse n'a pas pu le percevoir, » les aveugles de naissance devraient, eux aussi, nier l'existence » du soleil [1]. »

L'obéissance due aux commandements de Dieu, ne dépend pas davantage de la connaissance des motifs de ces préceptes : l'homme peut chercher la raison des commandements divins : il est probable qu'il parviendra à la découvrir, surtout s'il s'agit de préceptes naturels, qui ont leur raison dans la nature de l'homme, et sont l'expression des rapports naturels, soit de l'homme avec son créateur, soit de l'individu avec ses semblables, soit de l'âme avec le corps. Mais encore une fois l'obéissance due aux commandements de Dieu, quel que soit d'ailleurs l'ordre dont ils font partie, naturel ou positif, est indépendante du résultat des recherches et des méditations de l'homme : il les observe pendant ce travail, il les observera après ce travail, alors même qu'il ne serait pas parvenu à en découvrir la raison : « Dieu a parlé, dit saint Jean Chrysostome, ne me » demandez pas la raison de ses commandements, la loi est royale : » celui qui l'a portée en connaît les motifs; si elle n'était pas utile, » elle ne serait jamais émanée de lui. Les rois font des lois et tous » n'ont pas le bonheur d'en faire d'avantageuses, car tous ne peuvent » pas, comme Dieu, trouver ce qui est utile ; cependant nous leur » obéissons. Foulerons-nous aux pieds les lois de Dieu [2] ?

2e Disposition : — *l'Humilité.*

Comment l'homme n'éprouverait-il pas un profond sentiment d'humilité lorsque d'un côté il voit sa foiblesse, les limites de son entendement, la difficulté qu'il éprouve à comprendre les vérités les plus simples ; de l'autre, la hauteur des mystères qu'il cherche à concevoir, le nombre des problèmes dont il poursuit la solution : ce sentiment est agréable à Dieu, qui aime à révéler ses mystères aux petits et aux humbles, et qui les cache aux sages et aux orgueilleux.

3e Disposition : — *la Prière.*

[1] Si autem propterea negandum putant ista esse, quia ea non valent cæcis mentibus cernere, debent et illi qui ex nativitate cæci sunt, esse solem negare. S. Augustin, *De Trinitate*, lib. xv, cap. 27, n. 49. *Ibid.*, t. viii, p. 1096.

[2] Cum enim Deus denuntiaverit, argumentationibus non est opus. Deus dixit... noli causas amplius a me requirere. Lex est regia ; qui tulit ipsam, et ipsius rationem novit; nisi fuisset utile, non prohibuisset : reges ferunt leges, nec omnes sæpe utiliter; homines enim sunt... verumtamen paremus.... Dei vero leges ita conculcabimus? *Homilia ad popul. Antiochenum*, xvi, édit. de Migne, t. ii, p. 164.

La prière est la conséquence du sentiment que l'homme éprouve de sa faiblesse; il comprend qu'il ne peut faire quelque progrès dans l'étude qu'il a entreprise sans le secours et l'assistance de Dieu. Tout don parfait descend du père des lumières : est-il un don plus parfait et plus excellent que l'intelligence des vérités de la religion. Le catholique dit donc à Dieu avec saint Anselme : je n'essaye pas, Seigneur, de pénétrer les profondeurs de votre essence, car je ne compare pas mon intelligence à la votre : je désire seulement concevoir quelque peu votre vérité que croit et aime mon cœur : je ne cherche pas à concevoir pour croire, mais je crois afin de concevoir. Car je crois à cette parole du prophète : Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas.

4e Disposition : — *la Pureté du cœur.*

Si la pureté du cœur est une disposition nécessaire à l'étude des preuves de la religion, elle est encore plus indispensable lorsqu'on veut chercher à concevoir les vérités sacrées. Dans la première de ces études, l'examen ne porte en général que sur des faits; dans la seconde, il faut entrer dans le fond même des dogmes, s'élever jusqu'à Dieu, ce travail est un prélude de l'occupation des saints dans le ciel. Pour l'entreprendre avec succès, on doit participer à leur pureté. L'âme a besoin d'un recueillement profond, d'une liberté entière et de toute son énergie. Or, nous l'avons vu, ce qui la distrait, la tyrannise, l'affaiblit et l'entraîne vers la terre, c'est le corps. Pour écarter les distractions, pour diminuer cette pesanteur, qui gêne les opérations intellectuelles, pour rendre toutes a force au mouvement de l'âme, qui la porte vers les objets divins, il faut d'abord s'abstenir des plaisirs qui la dissipent, des voluptés qui l'énervent. Ce n'est pas assez : on doit recourir aux pratiques qui affaiblissent les appétits sensuels, dégagent l'âme des choses terrestres, et l'élèvent vers les choses spirituelles. « Voici, dit saint Augustin, le plan » de vie que doivent suivre les hommes qui désirent parvenir à » l'intelligence de Dieu, et des choses divines. Ils doivent s'abste- » nir des voluptés sensuelles, des plaisirs de la table, d'une recher- » che excessive dans la toilette, des délassements frivoles du jeu » et des spectacles, de la paresse et de cette langueur d'esprit, suite » ordinaire d'un sommeil trop prolongé, de la jalousie, de l'envie, » de la poursuite des hommes et des dignités et même du désir im- » modéré des louanges. Qu'ils se persuadent bien que l'argent est » la ruine complète de leurs espérances. A l'égard des fautes de leurs » parents et amis, qu'ils étouffent la colère, ou la répriment si bien

» qu'elle paraisse étouffée, qu'ils évitent aussi bien la lâcheté que » l'audace; qu'ils n'aient de haine pour personne : enfin qu'il n'y « ait aucun vice dont il ne travaillent à se corriger [1]. »

§ VI. DE LA THÉOLOGIE.

Tous les hommes sont capables de faire, sur les vérités révélées, le travail que je viens d'exposer, tous le sont, même, jusqu'à un certain point. Mais il en est un, où les questions se compliquent, où les propositions intermédiaires se multiplient, où les principes se croisent : arrivé à ce point, le travail dépasse les limites de cette mesure d'intelligence départie à tous les hommes, exige un esprit cultivé, et exercé par la méditation, des connaissances étendues des études spéciales : il devient l'occupation exclusive de certains hommes : d'ailleurs, si tous les fidèles peuvent étudier, tous n'ont pas le droit d'enseigner. Cette mission n'appartient qu'à ceux qui sont appelés d'en haut, qui on été jugés capables d'instruire les autres, et ont reçu ce pouvoir des évêques; sauf quelques exceptions rares, les seuls prêtres se livrent à ce travail, qui, parvenu au degré que je viens d'indiquer, prend le nom de théologie.

On définit la théologie la science de Dieu et des choses divines.

C'est à juste titre qu'on donne à la théologie le nom de science; elle en a tous les caractères : une science est un système de principes et de conséquences, si solidement établies, qu'il n'offre plus aucun sujet de doute, et de disputes aux hommes éclairés, et que l'avenir puisse élever plus haut l'édifice, mais jamais le renverser, ni le relever sur des fondements nouveaux.

Tous ces caractères conviennent à la théologie.

Elle se compose de vérités premières et de conséquenses. Les vérités premières sont, ou des propositions révélées, ou des principes évidents par eux-mêmes; les premières ont pour fondement l'évidence de l'autorité, les autres sont appuyées sur l'autorité de l'évidence, les unes et les autres sont également solides, également à l'abri du doute; dans la théologie, les conséquences sont si bien liées aux vérités premières, que pour les nier, il faut nier le principe.

Il est vrai, qu'il y a dans la théologie des systèmes, des théories, sur lesquels les savants et les écoles sont partagés; elle a cela de commun avec toutes les sciences.

[1] *De ordine*.

Que l'avenir ne puisse renverser l'édifice de la théologie, ni le lever sur des bases nouvelles : c'est un point incontestable pour re- tout catholique, et même aux yeux de tout homme vraiment éclairé. La religion est fondée sur la nature de Dieu et celle de l'homme, sur les rapports entre le Créateur et ses créatures intelligentes, la religion et le lien qui rattache l'homme à Dieu, le pacte d'alliance entre Dieu et l'humanité, alliance dont Dieu a dicté les conditions. Pour oser avancer qu'il serait possible de renverser les dogmes, bases de la religion et de la théologie, relever l'une et l'autre sur des fondements nouveaux, il faut admettre nécessairement l'une des suppositions suivantes :

1° Que Dieu n'a pas manifesté aux hommes, leur origine, leurs devoirs, leur destinées et ses volontés.

2° Ou que Dieu ayant fait cette manifestation, tout les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux ont mal saisi cette manifestation ; qu'ainsi tous les hommes, dans tous les temps, dans tous les lieux, ont été dans l'erreur, sur les mêmes points, que Dieu a permis que l'humanité restât, pendant soixante siècles, dans l'ignorance et l'erreur, sur la chose la plus importante : son origine, ses devoirs, sa destinée ; qu'enfin, il viendra un philosophe privilégié, doué de cette infaillibilité, refusée à l'humanité, à l'Église, lequel éclairera la génération qui sera assez heureuse pour vivre au temps de ce mortel favorisé du ciel.

3° Ou bien il faut supposer qu'il y aura un changement complet dans la nature de Dieu, dans la nature de l'homme, dans les rapports du fini et de l'infini, qu'il dépendra de l'homme de détruire les conditions de son alliance avec Dieu, qu'à son tour ce sera la créature qui stipulera les clauses de ce nouveau pacte et et imposera dès-lors au Tout-Puissant.

Suppositions toutes également absurdes.

Il reste un dernier caractère qu'il est plus difficile de retrouver dans la théologie catholique.

L'avenir peut-il élever plus haut l'édifice de la science ?

La religion a eu certainement ses progrès : elle s'est développée, les promesses ont été accomplies, les figures ont fait place à la réalité, les dogmes, que la révélation primitive n'avait fait connaître qu'en germe, d'une manière obscure, ont été manifestés dans tous leur jour par l'Évangile ; la morale, dans laquelle la loi mosaïque avait laissé bien des imperfections, a reçu de Jésus-Christ un degré d'élevation inconnu aux païens et même aux Juifs ; la

société spirituelle a passé de l'état domestique à l'état public, par l'établissement du sacerdoce catholique.

Ce développement n'a pas été l'ouvrage de l'homme, le christianisme s'est développé d'après les mêmes lois qui avaient présidé à la formation première. Dans sa première origine, il a été l'ouvrage de Dieu, il a été aussi l'ouvrage de Dieu dans son développement successif C'est à une révélation extérieure que l'humanité a dû les premiers éléments des vérités religieuses ; c'est encore a une révélation extérieure qu'elle doit la connaissance plus développée, plus complète de ces vérités. A cet égard, il existe une différence essentielle entre la religion est les autres branches des connaissances, humaines qui doivent leur progrès au travail de l'esprit humain.

La religion a reçu de Jésus-Christ le dernier complément dont elle soit susceptible sur la terre. Tout à été consommé. Depuis l'établissement du christianisme, les catholiques ont toujours cru, non-seulement que l'Église avait été instituée par le Christ, mais encore qu'elle avait été instituée pour subsister éternellement jusqu'à la fin des siècles. La croyance à la perpétuelle durée de son enseignement, fait partie de la tradition catholique. Qui ne sait que ces paroles : Enseignez toutes les nations, voilà que je suis avec vous, jusqu'à la consommation des siècles, et ces autres : les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église et ces autres encore : l'Église est la colonne et le solide fondement de la vérité, ont toujours été entendues dans tous les temps, comme renfermant des promesses d'immortalité, faites à l'Église, par celui dont les paroles ne passeront point. Rêver la mort de l'Église, tout en reconnaissant sa divine institution, c'est déclarer que son enseignement est à la fois vrai et faux, vrai, puisque son infaillibilité est une suite de l'institution divine, faux, puisque, l'immortalité que l'Église s'attribue ne serait qu'un magnifique mensonge.

On dit : Si la synagogue, quoique d'institution divine, a passé, pourquoi l'Église ne passerait-elle, comme elle ?

Pourquoi ? Parce que la synagogue était la pierre d'attente et que l'Église est l'édifice; parce que l'une était fille des promesses et que l'autre est fille de leur accomplissement; parce que l'une attendait un prophète plus grand, Moïse, qui était le désiré des nations; en qui le genre humain avait été béni dès l'origine des temps et que l'Église n'attend rien après Jésus-Christ jusqu'à la fin des temps; parce que la synag ogue n'enseignait pas expressément, comme l'Église, qu'elle avait reçu tous

les siècles pour héritage : de sorte qu'au lieu de conclure de la mort de la synagogue à la mort de l'Église, il faut conclure tout le contraire : il faut dire que l'Église est indéfectible, précisément pour la même raison qui fait qu'on ne pouvait pas attribuer cette indéfectibilité à la synagogue : la tradition de l'une était toute retentissante de promesses d'immortalité qui se taisaient dans la tradition de l'autre, ou plutôt qui faisaient place à des prophéties de changement et de ruine [1].

Il est vrai que la perfection doit venir, et lorsqu'elle sera venue, tout ce qui est imparfait sera aboli : alors il n'y aura plus de mystères. Nous voyons maintenant les vérités divines dans un miroir, et sous des figures énigmatiques, mais alors nous les verrons telles qu'elles sont et à découvert. Les saints dans le ciel en auront dans l'intuition, ils verront, il connaîtront Dieu tel qu'il est, ils seront ravis de clartés en clartés. De trois vertus qui existent actuellement, la foi, l'espérance et la charité, les deux premières ne seront plus nécessaires, la charité seule restera. La perfectibilité à laquelle aspirent certains hommes n'est pas complétement chimérique ; il en est de cette erreur comme de toutes les erreurs, c'est une vérité altérée. Ils pensent que cette perfection se réalisera sur la terre, ils se trompent en cela, elle ne doit se réaliser que dans le ciel, elle se réalise pour les justes dès le moment que leur ame dégagée de ce corps de boue s'envole au séjour de la gloire, ils pensent qu'elle doit se réaliser pour l'humanité seule entière, elle ne se réalisera que pour les hommes qui auront mérité cette récompense infinie, par leur foi et leur obéissance à la loi divine.

Le catholicisme n'est-il pas susceptible de progrès, l'esprit humain ne peut-il pas élever plus haut l'édifice de la science théologique.

Dans un sens, le catholicisme n'est pas susceptible de progrès, et l'esprit humain ne peut pas élever l'édifice de la théologie plus haut qu'il n'a été porté par Jésus-Christ, la vérité religieuse est un dépôt confié par Jésus-Christ aux apôtres et aux évêques leurs successeurs ; ils ne peuvent rien retrancher des vérités révélées, ni rien y ajouter, l'enseignement catholique est essentiellement traditionnel. Sous un autre rapport, le catholicisme ne repousse pas le progrès, et l'esprit humain peut de jour en jour élever plus haut l'édifice de la science théologique. Il peut concevoir des dogmes que jusque-là on avait cru, découvrir les motifs de préceptes que jusque-là on avait observé par respect pour l'autorité dont ils émanaient, aper-

[1] M. Gerbet, *Université catholique*, t. III, p. 1.

cevoir entre les vérités naturelles et surnaturelles, des rapports ignorés jusque-là, exprimer d'une manière nouvelle des vérités anciennes.

« Que, grâce à vos lumières, dit saint Vincent de Lérins, la postérité se félicite de concevoir ce qu'auparavant l'antiquité croyait » avec respect, sans en avoir l'intelligence ; mais cependant enseignez toujours les mêmes choses qui vous ont été transmises, de » telle manière qu'en les présentant sous un nouveau jour, vous » n'inventiez pas des dogmes nouveaux. Quelqu'un dira peut-être : » il n'y aura donc dans l'Église du Christ aucun progrès de la religion ? Il y en aura, certes, et un très-grand : qui pourrait être » assez ennemi des hommes, assez maudit de Dieu pour vouloir » empêcher ce développement, mais il faut qu'il soit réellement un » développement de la foi, et non un changement; ainsi que chaque » homme en croissant en âge, que tous les hommes et toute l'Église, » en s'avançant à travers les siècles, croissent et s'avancent aussi » dans la science, l'intelligence, la sagesse. Ce progrès est nécessaire, mais il est nécessaire aussi que, renfermé dans son genre » propre, il ne soit qu'un développement des dogmes et de la même » doctrine. »

On divise communément la théologie en théologie naturelle et théologie surnaturelle; on la divise en théologie dogmatique ou spéculative, et théologie pratique ou morale, on distingue enfin la théologie positive et la théologie scholastique.

De toutes ces divisions, une seule nous occupera ; c'est la dernière. La théologie positive se propose de prouver les vérités de la religion par la tradition : à cet effet, elle consulte les monuments dans lesquels sont consignées les croyances de l'Église, ses symboles, ses prières, ses cérémonies, ses pratiques, l'enseignement des pasteurs, les ouvrages composés par les Pères pour l'instruction des fidèles;

1 Per te posteritas intellectum gratuletur, quod ante vetustas non intellectum venerabatur. Eadem tamen quæ didicisti doce, ut cum dicas nove, non dicas nova. Sed forsitan dicit aliquis : nullus ne ergo in Ecclesia Christi profectus habebitur religionis? Habebitur plane et maximus. Nam quis ille est tam invidus hominibus, tam exosus Deo, qui istud prohibere conetur? Sed ita tamen ut vere profectus sit ille fidei, non permutatio.... Crescat igitur oportet et multum vehementerque proficiat tam singulorum quam omnium, tam unius hominis quam totius Ecclesiæ, ætatum ac seculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia, sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententiâ. *Commonitorium*. Vincent. Lirin., c. 23 et 24, t. L, p. 667, dans la *Patrol.* de Migne, t. L, p. 667

les décisions des conciles, celles des papes sur chaque article de la Foi, elle constate l'antiquité, l'universalité, la perpétuité de la croyance et de l'enseignement de l'Église. Mais elle ne va pas plus loin : elle ne cherche pas à démontrer les vérités de foi par le raisonnement, à les expliquer et à les faire concevoir.

La théologie scholastique accepte les vérités révélées et ne cherche à les concevoir que lorsqu'elle les a connues par la révélation et crues sur l'autorité du témoignage de Dieu et de l'Église; mais elle ne s'attache pas à les établir par la tradition; elle laisse cette tâche à la théologie positive, elle se réserve un travail plus relevé. Elle se propose de démontrer les vérités de foi par le raisonnement; elle s'efforce d'expliquer les dogmes et de les faire concevoir, de trouver la raison des préceptes moraux.

De ces deux méthodes, quelle est la meilleure, celle que l'on doit adopter?

Il y a quelque chose de bon dans chacune, mais ni l'une, ni l'autre ne me paraît absolument bonne, considérées exclusivement, elles me paraissent également incomplètes.

L'enseignement de la religion est essentiellement traditionnel. Aussi la théologie fait-elle bien de commencer par prouver les vérités de la religion par la tradition. Mais il faut le reconnaître, des vérités isolées, sans ordre, sans suite ni liaison, ne forment pas une science. Si la théologie se bornait à constater sur chaque point l'antiquité, l'universalité et la perpétuité de la foi, elle ne mériterait pas le nom de science; elle doit classer, coordonner les vérités révélées, de manière que l'une contribue à éclairer, à expliquer l'autre, que toutes soient bien liées et ne forment qu'un corps de doctrine, une vaste et magnifique synthèse : la théologie doit chercher à faire concevoir les dogmes, à remonter au motif des préceptes et donner ainsi la raison du Christianisme.

L'autre méthode néglige l'élément essentiel de l'enseignement religieux et de la théologie catholique, perd de vue le véritable fondement des vérités chrétiennes, fait de la théologie une science, non de tradition, mais de raisonnement, et de la religion un ensemble de conceptions philosophiques. Avant de démontrer les vérités religieuses par le raisonnement d'aider à concevoir les dogmes, de montrer les motifs des préceptes, il faut faire voir qu'elles sont établies sur le fondement inébranlable de la parole de Dieu et de la tradition de l'Église, mettre dans tout leur jour les caractères de cette tradi-

* Lorsque je parle ainsi de la scholastique, je considère cette méthode dans ses

tion. Il ne faut pas séparer ces deux méthodes, mais les réunir : leur réunion forme une théologie vraiment complète.

Ainsi considérée, la théologie forme peut-être une science trop vaste pour être embrassée dans son ensemble par le même homme. Tous peuvent sans doute l'étudier et la connaître toute entière, mais il est peu d'intelligences assez fortes pour approfondir cette étude, il est peu d'hommes assez largement dotés par la nature pour réunir les talents indispensables pour exceller dans les parties dont se compose cette science. Les uns auront la patience nécessaire pour compulser les monuments de la tradition et recueillir les preuves de la foi sur chacune des vérités révélées, mais ils manqueront de la pénétration indispensable pour découvrir les rapports des dogmes entre eux, des dogmes et des préceptes moraux, des uns et des autres avec la nature de Dieu et celle de l'homme ; d'autres se sentiront appelés à contempler les beautés de la religion, à développer la raison du Christianisme, mais ils seront rebutés par l'aridité des recherches qu'exige l'exposition de l'antiquité, de l'universalité et de la perpétuité de la foi. Je ne suis pas éloigné de penser que la faiblesse de l'esprit humain demande la division de la théologie positive et de la théologie scholastique, que j'appellerais plutôt la philosophie de la théologie. Je ne condamne pas cette division, mais il ne faut pas oublier que ces deux genres d'études ne sont que les parties d'une même science, que ni l'une, ni l'autre ne forme une science complète, que la théologie ne résulte que de leur réunion.

DE LAHAYE.

créateurs, saint Jean Damascène, saint Anselme ; mon jugement serait plus sévère si je l'envisageais telle que la feront les successeurs de ces grands docteurs. Ils prouvaient les vérités de la foi par les maximes d'Aristote, plutôt que par la tradition et l'Ecriture : ils appliquèrent le jargon de ce philosophe à la théologie ; ils forgèrent des termes barbares et inintelligibles pour rendre des pensées souvent vides de sens, ils se jetaient dans une foule de questions inutiles, frivoles et ridicules, poussaient à l'excès les subtilités de la logique et de la metaphysique. Plusieurs s'attachèrent à rendre toutes les questions problématiques, à soutenir le pour et le contre : quelques-uns altérèrent les dogmes sous prétexte de les expliquer, tombèrent dans des erreurs formelles et monstrueuses (Bergier, *Dictionnaire de Théologie*, au mot Théologie).

Revue.

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN

SUR

QUELQUES DOCTRINES DE L'ÈRE NOUVELLE.

Un de nos amis a reçu la lettre suivante de Mgr Doney, évêque de Montauban, sur les doctrines que soutient l'*Ere nouvelle*. Nous sommes autorisé à la rendre publique.

Montauban, 5 novembre 1848.

Monsieur, vous me demandez ce que je pense du journal *l'Ère Nouvelle*, et particulièrement de l'*accommodation* qu'il fait *des principes du Christianisme à la Démocratie*, jusqu'à donner la démocratie comme la conséquence naturelle, nécessaire, de ces principes, et à dire : *Je suis démocrate, parce que je suis chrétien et catholique.* Je ne puis mieux vous satisfaire qu'en vous donnant connaissance de la lettre que j'ai écrite à ce sujet à M. l'abbé Maret, qui m'avait prié, par une circulaire adressée à tous les évêques de France, de lui faire les observations que je croirais nécessaires.

J'ai reçu depuis deux numéros de ce journal, dans lesquels il se défend contre les attaques dont il aurait été l'objet de la part de M. le comte de Montalembert, et j'avoue qu'ils ne m'ont point fait changer d'opinion. Je persiste à regarder comme fausses, comme très-dangereuses, comme fondées presque toujours sur des équivoques et sur des idées mal déterminées, la plupart des applications que *l'Ère nouvelle* fait des principes chrétiens à l'état social démocratique. Il ne suffit pas, je crois, d'être orthodoxe, c'est-à-dire de croire franchement tout ce que l'Église enseigne, pour être, dans cette position, à l'abri de toute accusation d'erreur, puisqu'il s'agit d'applications et de conséquences que l'Église n'a pas faites et qu'elle laisse à la libre apprécation de chacun : chacun peut en penser diversement, et chacun peut s'y tromper. Or, je crois sincèrement, franchement que ce journal se trompe, et qu'il s'est mis dans une mauvaise voie. Ces deux articles dont je vous parlais, le second surtout, me le prouvent encore. Permettez-moi là-dessus quelque développement.

Je lis ces lignes dans le second article · « Quoi de plus opposé à

» la raison et l'esprit du Christianisme *essentiellement raisonnable* » que cette *indifférence politique* qu'on lui attribue? Le Christia- » nisme, comme la Raison, *veut* qu'un peuple possède la forme gou- » vernementale la plus en harmonie avec son caractère, ses tradi- » tions, sa situation géographique, l'état des mœurs, des opinions, » de la propriété; en un mot, il *veut* que le gouvernement d'un » peuple soit toujours d'accord avec les besoins de ce peuple, et *ja-* » *mais il ne condamnera une nation* cherchant, par des voies légi- » times, l'amélioration de son état social.

» Non-seulement le Christianisme repousse comme indigne de lui » l'indifférence politique; mais encore il est très-permis de penser » et de dire qu'il y a des formes politiques plus conformes à son es- » prit, à ses tendances... Nous avons dit que la *Démocratie était la* » *vérité politique*, et que nous étions démocrates parce que nous » étions chrétiens..... Le Catholicisme et la démocratie sont en » parfaite harmonie...[1]. »

L'auteur de l'article cite ensuite ces paroles de Notre Seigneur : « *Les rois des nations exercent la domination sur elles ; il n'en sera* » *pas de même parmi vous*[2], etc. » Et puis il ajoute : « Ainsi les » principes révélés, les dogmes évangéliques trouvent une *ap-* » *plication parfaite* dans les sociétés démocratiques.... Cette grande » émancipation de l'homme, cet accroissement de la dignité hu- » maine, cette égalité toujours plus complète, cette solidarité qui » forme de tout un peuple une seule famille, sont le terme de la » civilisation chrétienne (*Ibid.*). »

L'*Ere nouvelle* affirme donc :

1° Que le Christianisme ne condamne jamais une nation de chercher par des voies légitimes l'amélioration de son état social; et cela est évident. Mais il serait juste d'ajouter que le Christianisme n'*indique* jamais ni de près ni de loin, ce qui est le *meilleur* en fait de formes gouvernementales. On mettrait toute la Bible sous le pressoir qu'il n'en sortirait pas plus une goutte de Démocratie, qu'une goutte de Monarchie. C'est précisément, parce qu'aucune forme de gouvernement, pas plus la monarchique, que la démocratique, ou même l'aristocratique, n'est *de soi* contraire à la raison, que le Christianisme, qui est la raison de Dieu, n'a pas plus de sympathie pour l'une que pour l'autre, qu'il s'accommode de toutes celles

[1] *Ere nouvelle* du 31 oct. dernier.

[2] Reges gentium dominantur eorum, vos autem non sic. Luc. XXII, 25.

qu'il trouve établies, qu'il ne pousse jamais aux révolutions, et qu'il borne son action partout à régler l'exercice du pouvoir (existant), quel qu'il soit, par les principes de la doctrine et de la morale de Jésus-Christ. Il enseigne au dépositaire du pouvoir, héréditaire ou élu, qu'il est : le *ministre de Dieu pour le bien....* le *bras de la colère divine à l'égard de celui qui fait le mal* [1]. Soutenir, protéger, augmenter tout ce qui peut faire le bien d'un peuple, réprimer et empêcher par un juste emploi de la force publique, tout ce qui peut lui faire du mal : voilà les devoirs qu'il impose, les droits qu'il donne. Mais en tant que ces devoirs se circonscrivent dans une sphère *temporelle*, il n'en détermine, il n'en indique même pas, ni l'objet, ni la forme. On peut, sous ce rapport, on doit même dire du Christianisme, ce que l'écriture nous dit de Dieu lui-même : *il a permis à toutes les nations de marcher dans leurs voies* [2], et il laisse à chaque peuple, à chaque nation, le droit et le devoir de chercher son bien, et de fuir son mal, comme elle l'entendra, sauf les lois de la morale et de la justice.

L'*Ere nouvelle* affirme :

2° Que le Christianisme, *essentiellement raisonnable*, veut, comme la Raison, que le gouvernement d'un peuple soit en harmonie avec son caractère, ses traditions, sa situation géographique, ses besoins, etc. ; qu'il n'est par conséquent pas indifférent à la forme gouvernementale qu'un peuple peut se donner, et même qu'il *serait indigne de lui* d'avoir et de professer cette indifférence.

Assurément le Christianisme est essentiellement raisonnable, puisque, encore un coup, le Christianisme est manifestement, essentiellement la raison divine ; mais, selon l'idée qu'on se fait de la raison et de ce qui est raisonnable, on peut tirer de cette proposition deux conclusions très-diverses : ou qu'il faut faire concorder, dans l'application, les enseignements de la Religion, ses principes, avec la Démocratie, qui est, dit l'*Ere nouvelle*, la *vérité politique*, c'est-à-dire sans doute la *raison humaine* : ou qu'il faut, au contraire, accommoder la Démocratie et ses principes, en tant qu'ils sont une appréciation de la raison humaine, avec le Christianisme, la raison de Dieu. Or, c'est la première de ces conclusions qui est adoptée par ce journal, si je ne me trompe : c'est-à-dire encore qu'il fait de la *vérité politique* telle qu'il l'entend et l'affirme avec certitude, une

[1] Minister Dei in bonum.... vindex in iram ei qui malum agit. *Ad Rom.* XIII, 4.

[2] Dimisit omnes gentes ingredi vias suas. *Act.*, XIV, 15.

sorte de lit de Procuste, auquel il faut, bon gré malgré, que les principes chrétiens viennent s'ajuster, sans en dépasser les limites d'un iota.

Mais voici qui est bien plus fort : « Le Christianisme *veut* que le » gouvernement d'un peuple soit en harmonie avec son caractère, » ses traditions, sa *situation géographique*, etc. » Il ne manquait plus que de conclure : le Christianisme veut que le gouvernement du peuple français soit démocratique. Le fait est que le Christianisme ne *veut* rien de tout cela; parce que tout cela est hors de sa sphère, même la *situation géographique* des peuples ! Quand on se jette dans des appréciations qui partent d'une opinion préconçue, on s'expose à tout travestir et à tout fausser. Il est vrai que le Christianisme a pour tendance générale, et même nécessaire, de favoriser tout ce qui fait le vrai bien d'un peuple, en donnant aux uns les règles du commandement, aux autres celles de l'obéissance et de la soumission ; à tous celles de la justice, de la charité fraternelle, de la patience et du travail. Mais il n'est démontré à personne, pas même au Christianisme, que les vrais besoins sociaux, les véritables intérêts des populations soient mieux satisfaits par une forme que par une autre. Il n'a nulle mission pour dire à un peuple : Vous, vous avez tel caractère, telles traditions, telle situation géographique, vous *devez* vous constituer en monarchie ou héréditaire ou élective ; à un autre, vous *devez* vous constituer en république démocratique ou aristocratique, etc. C'est donc outrer, pour ne rien dire de plus, l'esprit et les tendances du Christianisme que de lui attribuer cette *volonté*, comme on le fait avec tant d'assurance.

Et qu'on ne dise pas qu'alors le Christianisme est *indifférent au bonheur des peuples*, puisqu'il le serait à leurs constitutions politiques ; car encore une fois il n'est point démontré que le bonheur d'aucun peuple soit incompatible avec telle ou telle forme de gouvernement : le fait est que toutes les formes sont également bonnes quand les hommes et les lois le sont.

En 3e lieu on dit : « Dans l'esprit du Christianisme, celui qui est » le maître n'est que le serviteur de tous. » J'admets l'application de ce principe, quoiqu'il regarde directement les ministres de la Religion qui, par l'autorité divine, sont les supérieurs des peuples chrétiens ; mais je demande encore comment cela mène à la Démocratie? Est-ce que la forme démocratique, même avec l'élection universelle, nous *assure* des présidents, des magistrats de tout degré, qui ne prendront pour règle de leur conduite en tout

que les paroles de Notre-Seigneur : *Que le maître se regarde comme le serviteur !* ce serait y avoir une confiance bien naïve. On peut me répondre, je le sais, qu'on changera celui qui ne se conformera pas à cette règle; mais il arrivera sans doute aussi souvent qu'on changera celui qui, par hasard, la suivrait de son mieux.

Enfin on donne la Démocratie, qui serait l'état actuel de la France *commandé* par son caractère, ses besoins et sa géographie, comme le produit de l'élaboration chrétienne pendant quinze cents ans : c'est *le dernier terme*, dit-on, de *la civilisation chrétienne.* Ceci est la prétention plus ou moins sincère de plusieurs, mais ce n'est point une chose démontrée, il s'en faut. Avant que d'affirmer si hardiment, il eut été bien de dire ce qu'on entend par civilisation chrétienne. Si on avait pris la peine d'en analyser avec soin les éléments, on aurait vu clairement, si je ne me trompe, qu'elle n'appelle ni ne repousse la Démocratie ni la Monarchie.

Je m'arrête, Monsieur, tenons-nous en à la vérité. Le Christianisme reste étranger à toutes les formes gouvernementales : il les accepte toutes, il se soumet à toutes, il ne conspire contre aucune; il les appuie toutes, au contraire, quand elles existent, en commandant l'obéissance au pouvoir établi et reconnu.

Agréez mes respectueux hommages,

J. B., Evêque de Montauban.

Sciences Physiques.

EXAMEN CRITIQUE

DU COURS DE SCIENCES, PHYSIQUE, MÉCANIQUE, CHIMIE,

Etudiées au point de vue matériel et religieux, dédié aux élèves des classes de philosophie et aux gens du monde.

Par M. F. PIÉROT.

Première Partie. — Cours de Physique.

Du retour des sciences à la religion. — Division de l'ouvrage. — Erreurs panthéistes qui y sont proposées. — Abus des termes *créer, manifester.* — Fausse explication des paroles de la Bible *lumière, verbe.* — Panthéisme professé par l'auteur sans s'en douter. — D'une approbation de Mgr de Nancy.

Que la société soit en proie à un travail indéfinissable de trans-

[1] A Paris, chez Lecoffre. Prix : 6 fr.

formation et d'enfantement; que les plus extravagantes doctrines retentissent d'un bout à l'autre de l'Europe, séduisent les esprits légers ou faibles, poussent vers l'abîme du Socialisme un nombre trop considérable de victimes ou de dupes, ce sont là des faits de telle évidence, qu'ils ne peuvent échapper au plus inattentif regard; ce sont des calamités dont on ne saurait, avec assez d'ardeur, demander au Ciel la cessation. Mais que d'une autre part, la saine partie des intelligences se tourne vers la Religion, que les sciences l'appellent à leurs secours, lui tendent les bras, sollicitent, de sa part, une réconciliation d'ailleurs facile à obtenir, c'est aussi une situation morale qu'il est consolant de pouvoir constater. Et bien qu'en thèse absolue, la Science n'ait pas encore repris son attitude naturelle vis-à-vis de la Religion dont elle s'était faite l'ennemie, bien qu'elle conserve certaines allures d'indépendance et, parfois, de supériorité prétentieuse, elle a senti l'injustice outrageante de ses préventions, elle s'est rapprochée avec le triple sentiment du regret, du besoin, de la sympathie, et, définitivement, loin de persévérer en de scandaleuses diatribes et d'odieuses insinuations, elle est en voie d'hommages, de réparation et de franc amour. Plus d'un Siméon catholique, avant d'aller rejoindre ses aïeux, aura donc le bonheur de saluer l'aurore de ce jour que ses vœux ont appelé, le retour à un ordre de choses trop longtemps renversé, pour la ruine intellectuelle des générations. Il le verra, et son cœur tressaillera d'allégresse. Il tressaillera, ce cœur, surtout parce que la pensée catholique réapparaissant dans l'enseignement des sciences exactes, ainsi que dans celui de la philosophie et des belles-lettres, comme un phare lumineux, elle éclairera enfin, elle détrompera, elle amenera dans la voie du beau, du bien et du juste, c'est-à-dire dans la voie *de la révélation et de la parole de Dieu*, cette foule intéressante de jeunes intelligences que des doctrines erronées ont obscurcies, séduites, faussées.

Ce retour de la science vers la religion est, une fois de plus, nouvellement signalé dans le monde studieux par l'annonce d'un Cours » de sciences physiques étudiées au double point de vue matériel et » religieux, dédié aux élèves des classes de philosophie et aux gens » du monde» et dont la première partie, LA PHYSIQUE, vient d'être livrée à la publicité. Cette physique, adaptée au programme d'examen pour le baccalauréat peut se diviser en trois parties distinctes :

1° Après une histoire sommaire, mais fort intéressante de la physique, la distinction radicale de cette science, l'exposé des prin-

cipes qui en font la base et les corrolaires qui découlent de ces principes.

2o Une suite d'expériences aussi instructives que curieuses avec une série de questions dont la solution exige la compréhension parfaite des matières traitées dans le chapitre à la fin duquel sont placées celles qui s'y rattachent.

3° Enfin des applications morales ayant pour but de faire brillamment ressortir l'union de la Science avec la Religion et les secours mutuels que ces deux filles du ciel sont appelées à se prêter.

L'auteur, M. Piérot, directeur d'un pensionnat, a pu réellement offrir son livre aux gens du monde, aussi bien qu'aux élèves encore sur les bancs de l'école. Ce livre, en effet n'a rien de l'aridité des ouvrages didactiques de ceux, surtout, qui traitent des sciences mathématiques. Les formules algébriques sont scrupuleusement conservées pour le développement des propositions, l'explication des figures, la solution des problèmes; mais l'aridité du fond disparaît sous les agréments de la forme, sous les ornements composés de détails curieux, d'indications neuves, de procédés nouveaux. C'est un livre de lecture récréative autant que de sérieuse méditation.

Le but de M. Piérot, dans son travail, est l'exposé méthodique et précis des phénomènes physiques les plus généraux et les mieux connus, celui des lois qui les régissent, et de leurs principales applications [1]; il est aussi de combattre le vice radical des systèmes actuels qui consiste à isoler la science, et à la soustraire à toute lumière venant d'en haut (*ibid.*). Les sciences, dit cet auteur, ne sont-elles pas les branches d'un même arbre dont la sève vient autant de la rosée du ciel que de la graisse de la terre (*ibid.*)? Il a compris, pour chercher à l'éviter, sans toutefois avoir complétement réussi, ainsi que nous aurons à le remarquer, il a compris le grand défaut le vice immense d'une foule de théories : celui de refuser à Dieu la toute puissance et son libre exercice, de vouloir absolument soumettre Dieu aux lois du monde, tandis que c'est lui qui les a créées; de vouloir faire de Dieu tout-puissant un astronome, un calculateur, un physicien, un manipulateur à la manière humaine [2].

M. Piérot, animé d'un vif désir de rendre à la science quelque chose de sa grandeur originelle, a voulu, lui aussi, déduire cette science de la parole de Dieu [3]? Convaincu, par l'étude et l'observa-

[1] *Physique*, p. 14.
[2] *Physique sacrée* par M. l'abbé Maupied, *Université catholique*, t. XIII, p. 253.
[3] *Physique*. p. 10.

tion, qu'à côté de l'enseignement le plus sublime de l'ordre surnaturel, la Révélation remet en lumière beaucoup de vérités de l'ordre naturel ; qu'il est dans l'ordre naturel des difficultés insolubles que la foi à la révélation peut seule résoudre [1]; il a interrogé la révélation, et, comme le savant auteur de l'*Univers expliqué par la révélation*, il a adopté la LUMIÈRE CALORIQUE de la *Genèse*, comme merveilleusement propre à devenir cette base nécessaire, ce centre, ce foyer autour duquel s'épanouiront en sens divers les rayons de la sphère immense de tout le système de nos connaissances [2]. En effet, avec cette lumière-calorique, il explique d'une manière aussi facile que satisfaisante et complète, la théorie de la lumière et celle de la chaleur, les phénomènes du magnétisme et ceux de l'électricité. Il est même à constater, pour ce qui regarde le magnétisme humain, que les explications théoriques de M. Piérot concordent parfaitement avec les résultats pratiques de magnétiseurs consciencieux, et donnent la solution physique de faits considérés par beaucoup de personnes, comme de honteux exploits de la prestidigitation, de la jonglerie ou de l'immoralité.

Malheureusement, les intentions les meilleures, les vues les plus droites ne suffisent pas pour diriger sûrement l'intelligence humaine dans ses investigations. Oui, la science et la religion sont sœurs; oui, l'une et l'autre, ont Dieu même pour auteur, sont descendues du Ciel pour éclairer les hommes; mais la Religion est la sœur aînée, avec majorat inamissible d'infaillibilité: c'est à elle qu'est dévolu l'imprescriptible droit d'éclairer la science, de l'empêcher de se corrompre et de se perdre, pour peu que cette dernière s'émancipe, abandonne la main de son guide ; semblable à un enfant qui joint à la faiblesse l'indocilité, elle se trouble vite, elle se heurte, chancèle et tombe, victime de sa présomptueuse témérité. Le *Cours de physique* nous offre, de cette vérité, une preuve qu'il ne peut nous être permis de ne pas constater.

M. Piérot, dont la pensée chrétienne se manifeste sans ombre ni doute dans la belle préface qui ouvre son livre, a cru devoir accepter, comme naturaliste et comme chrétien, la *philosophie de M. Chaubard* [3]. Cette philosophie lui a paru éminemment propre à servir la cause de la sagesse infinie ; et nous admettons qu'après

[1] Voir l'ouvrage de M. l'abbé Gridel : *De l'ordre surnaturel et divin.*
[2] *Physique*, p. 11.
[3] *Ibid.*

certaines rectifications opérées, elle atteindra ce respectable but; mais il eut été prudent, en matière aussi grave, de consulter une sage critique et de ne pas s'aventurer sur l'autorité d'un seul écrivain. Si M. Piérot avait seulement ouvert les *Annales de Philosophie chrétienne*, il y aurait lu [1] les observations judicieuses qu'elles renferment sur les substitutions de mots que s'est permises M. Chaubard en commentant, pour établir son système, les premiers versets de la *Genèse*; il lui eut été facile ensuite de ne point entrer dans une voie au moins téméraire et de conserver son travail pur de toute erreur. Il est vrai que, sur la remarque qui lui en a été faite, M. Pierot a imprimé un *erratum* pour être ajouté à son volume. Mais cette rectification est trop maigre, trop incomplète pour rendre au texte primitif, l'orthodoxie biblique, et bien que l'auteur ait fait de ses données de physique religieuse une espèce de hors-d'œuvre que l'on peut librement se dispenser de lire [2], nous estimons ne pas pouvoir nous dispenser de signaler les principes irrationnels et antichrétiens que préconisent les mots, encore que les principes soient repoussés par M. Piérot de toute l'énergie de sa foi.

Que le *lux* latin, le φως grec, l'אור hébreu, signifient à la fois *lumière* et *chaleur* : que ce mot אור pris dans son sens radical, emporte l'idée d'un *fluide sortant par effluves* [3]; rien de mieux, la Bible, encore en ce point, sera, sur la science, en avance de 3000 ans. Mais que Dieu *soit lui-même* cette *lumière* [4], qui est partout, qui vibre dans toutes les parties de la Création (p. 60), n'est-ce pas une proclamation bien explicite, du Panthéisme? Que Dieu soit *lui-même cette lumière* comprimant de part et d'autre la matière de l'univers, agissant *nécessairement* et *forcément* (p. 61), n'est-ce pas un aveu de la *nécessité de la création*, un refus, à Dieu, de la liberté d'agir ? Que la lumière phénoménique, action de Dieu ou de la parole divine, sur la matière de l'univers, se manifestant à nos yeux par des phénomènes appréciables aux sens (p. 59); que cette lumière phénoménique ne soit qu'une *réalisation* par l'entremise de la matière créée et non une *création* proprement dite (*ibid*); que le FIAT LUX de la Vulgate, accepté par les commentateurs comme la plus sublime expression de la puissante volonté de l'Éternel; que le *fiat lux*, reçu par les plus célèbres hébraïsans, depuis saint Jérôme jusqu'à notre savant contemporain, le chevalier

[1] *Annales de Philosophie Chrétienne*, tome IX, p. 32 (1re série).
[2] *Physique*, p. 11.
[3] *Éléments de géologie* par L. A. Chaubard, p. 57.
[4] *Physique*, p. 61.

Drach, soit une traduction inexacte, qu'il faille substituer SIT LUX, pour avoir une *simple manifestation* (*ibid*), n'est-ce pas constater la préexistence, par conséquent l'*éternité* de la matière? n'est-ce pas accuser la *Genèse* d'inexactitude et renverser la croyance géologico-religieuse acceptée et suivie depuis la création? Il est vrai, que dans la contexte de l'*Introduction*, il se rencontre plusieurs textes, bibliques, plusieurs propositions, plusieurs expressions qui montrent que telle n'est pas la pensée intime de l'auteur, et justifient ce que nous avons avancé de son Catholicisme réel; mais ces textes sacrés, la plupart détournés de leur sens naturel et littéral, ces propositions, ces mots isolés, ne suffisent pas, selon nous, pour détruire les idées anté-génésiques naissant des propositions que nous avons signalées.

Or, il faut préciser le sens des mots. CRÉER signifie faire quelque chose de rien, produire par la seule puissance de volonté; créer emporte l'idée de la non-existence antérieure; CONDENSER, veut dire rendre plus dense, plus serré, plus épais, plus compacte; MANIFESTER, mettre au jour, montrer à découvert un objet précédemment caché; mais ces deux derniers verbes supposent l'existence préalable de l'objet à mettre en lumière, à rendre plus dense. Si la *création*, dans la rigoureuse acception du mot, n'a pas précédé la *condensation*, la *manifestation*, les molécules de matière rassemblée par la lumière calorique existaient donc en Dieu, conjointement avec lui.

Mais l'être ne peut exister que de deux manières : il est nécessaire ou contingent, il est créant ou créé. Si la lumière calorique est *nécessaire*, elle est créante, elle est éternelle, elle est Dieu, et voilà l'erreur dans laquelle se trouve amené M. Piérot; si elle est *contingente*, elle est créée, peu importe quel que soit son élément constitutif.

« Il y a eu une création, dit M. l'abbé Maupied [1], et il faut nécessairement entendre par création, la production d'êtres *distincts* de Dieu et distincts entre eux : en un mot, création veut dire *faire de rien* des êtres réels. C'est là le dogme catholique. C'est un mystère, il est vrai, mais ce mystère explique tout, tandis que les hypothèses diverses du panthéisme matérialiste entassent mystères sur mystères, sans pouvoir rien expliquer, et arrivent en dernier résultat au néant.

[1] *Physique sacrée*, dans l'*Univ. cath.*, tome XII, p. 417.

Pourquoi donc, laissant au texte sacré; toute sa magnificence, toute sa sublimité, tout son puissant et énergique laconisme, n'en pas accepter tout simplement la signification qu'on lui reconnaît, de lumière calorique, et en faire ensuite, si l'on veut, la base d'un système juste et fécond. Dieu dit : *fiat lux* ! « *que la lumière calo-* » *rique existe* ! *Et la lumière* calorique exista. Et Dieu vit que cette » lumière calorique était bonne... Il acheva la création... Cependant » Dieu voulut que cette lumière calorique entrât, comme cause se- » conde dans la reproduction et la conservation des êtres à un degré » que lui-même détermina. » Rien de plus simple, ce semble, et pourtant la théorie de MM. Chaubard et Piérot demeure en son entier en même temps que le texte biblique subsiste intact et respecté.

Cette théorie, du reste, sans l'avoir puisée à sa source primitive, sans l'avoir dégagée de tout nuage obscurcissant, plusieurs savants l'avaient acceptée en fait, et clairement indiquée, en conséquence de sérieuses observations.

« Si la lumière brûle et que le feu éclaire, écr it l'abbé Nollet, » n'est-il pas raisonnable de penser *qu'un seul et même élément* pro- » duit ces deux effets; et que, si l'un se voit sans l'autre, c'est que » tous deux ne dépendent pas des mêmes circonstances, *quoiqu'ils* » *aient un seul et même* principe... Plusieurs exemples font voir... » que ce qui brille à la surface d'un corps, peut aussi faire naître » et entretenir de la chaleur au-dedans, si quelque circonstance » de plus occasionne et favorise cet effet[1]. »

Sigaud de Lafond, dit à son tour : « Cette chaleur si néces- » saire à l'entretien des corps sublunaires, cette lumière si favorable » à l'homme, ne paraissent que *deux modes différents d'une même* » *substance*; la lumière ne paraît être que le mouvement du feu en » ligne droite et la chaleur, l'agitation de ce même fluide qui se » meut en tous sens[2]. »

« Malgré l'opinion, presque générale des physiciens qui sem- » blent distinguer en deux corps la matière inflammable et la lumi- » neuse, observe le docteur Gamet[3], il y a tout lieu de croire » qu'elles ne sont qu'une seule et même matière, c'est-à-dire, que » la lumière n'est autre chose que la substance la plus pure, qu'une » émanation du feu même. Je défie qu'on produise le moindre filet

[1] *Physique expérimentale* de M. l'abbé Nollet, t. v, p. 14.

[2] *Leçons de Physique*, t. II, p. 176.

[3] *Théorie nouvelle sur les maladies nerveuses*, par J. M. Gamet, t. I, p. 81.

» lumineux sans feu... Partout où il y a du feu, il doit y avoir de la » lumière apparente ou cachée. »

L'examen critique des textes cités par M. Piérot, suivant les traces de M. Chaubard, pour étayer une théorie, qui n'en a que faire, nous conduirait bien au-delà des limites d'un simple compte-rendu. Nous en examinerons un seul, pour faire sentir avec quelles précautions respectueuses il faut employer la sainte Écriture, et comment, en voulant s'appuyer de sa doctrine, il ne faut jamais s'écarter de l'interprétation donnée par les saints Pères et autorisée par l'Église.

M. Piérot, après avoir transcrit les quatre premiers versets de l'Evangile de saint Jean, continue en ces termes : « Pour celui qui » a reçu le don divin de la foi, il résulte de ces paroles que la lu- » mière-calorique, ce que les hommes nomment *lumière* et *chaleur*, » est une même chose *émanant* de la Parole-divine, *dans la Parole-* » *divine était la vie de tout ce qui a été fait, et la vie, c'est ce que les* » *hommes nomment lumière et chaleur*. Mais nous devons soigneu- » sement distinguer deux lumière-calorique avec saint Jean : la » lumière-calorique (*lux hominum*) du verset 4, qui est la lumière- » calorique proprement dite, c'est-à-dire le phénomène physique dit » lumière et chaleur... et la lumière véritable (*lux vera*) du verset 9, » qui est la Parole-divine même (le Verbe de Dieu) ou non phéno- » méniques[1]. »

Or, laissant indiscuté le mélange d'inexact et de vrai, que contient le paragraphe dont les lignes précédentes sont extraites, abandonnant à son sort la confusion de la lumière incréée, qui fait partie de l'essence divine, qui est Dieu même, avec la lumière créée pour éclairer et chauffer les corps, la confusion du *Verbe* par excellence, par lequel Dieu se reproduit de toute éternité, avec la Parole, expression de la pensée libre, de la volonté de Dieu, pour tel acte qu'il lui plaît d'accomplir, confusion qui subsiste, même au milieu des développements essayés par l'auteur, pour établir une concordance quelconque entre sa théorie, et le texte de la sainte Ecriture; voici ce que nous apprend la tradition :

Cérinthe, Ebion, Nicolas, compagnons de saint Etienne au diaconat, corrompant la foi de leur baptême, entreprirent de combattre la divinité de Jésus-Christ et de la faire passer pour une simple créature. Saint Jean fit entendre alors ces belles paroles qui terras-

[1] *Physique*, p. 55, 56, 57.

terrassent toutes les hérésies naissantes : « Au commencement était le » Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, » paroles si élevées, si pleines de force et de grandeur, que les païens même en ressentirent l'impression et que les philosophes platoniciens ne purent, dit saint Augustin, leur refuser leur admiration et leurs louanges [1]. C'est donc à raconter l'éternelle génération du Verbe que l'Evangéliste consacre le commencement de son œuvre sublime et non pas à établir une distinction professorale entre la *lumière calorique*, proprement dite, c'est-à-dire, le phénomène physique de lumière et chaleur, et la *lumière véritable* qui est la parole divine même [2]. Entre la pensée de saint Jean et celle de M. Piérot, il y a la distance de la créature à Dieu, la distance du temps à l'éternité.

Avec quel autre compas intellectuel, Bossuet mesure les paroles du disciple bien-aimé dans ses *Elévations* (12e semaine), sur l'*Evangile* dont nous étudions les premiers versets! Ecoutons ce que va dire l'aigle de Meaux, après avoir répété le cri majestueux de l'aigle d'Ephèse planant au-dessus des régions de l'univers créé : « *Ainsi*, en tremblant et en bégayant comme des hommes, nous » disons du Verbe, qu'il était Verbe, qu'il était Fils unique, qu'il » était Dieu, et ensuite nous considérons ce qu'il a été fait... Tai- » sez-vous, pensées humaines. Homme, viens te recueillir dans l'in- » time de ton intime; et conçois dans ce silence profond ce que c'est » que d'être dans le vrai, d'éloigner de soi le faux [3]. »

Il convient en toutes choses d'être sage avec sobriété [4]; mais il faut l'être surtout dans les œuvres du Seigneur, car celui qui veut sonder la majesté de l'Eternel, sera écrasé par sa gloire [5]. Disons de la lumière ce que le prophète racontait de la création du vent : Dieu l'a tirée de ses trésors [6] : et nous n'aurons pas à craindre de nous égarer.

M. Piérot a fait hommage d'un exemplaire de son œuvre à Mgr Menjaud, évêque de Nancy et de Toul : ayant pris sommairement connaissance du contenu du livre, le prélat, d'une exquise politesse,

[1] *Tableau historique du premier siècle de l'Église*, par M. de Genoude, dans l'*Université catholique*, t. II, p. 122.

[2] *Physique*, p. 56, 57.

[3] Bossuet, *Élévation* 16e, XIIe semaine, t. III, p. 92.

[4] Oportet sapere ad sobrietatem (*ad Rom.* XII, 3).

[5] Qui scrutator est majestatis, opprimetur a gloria. *Proverb.* XXV, 27.

[6] Deus producit ventos de thesauris suis. *Psal.* CXXXIV, 7.

s'est empressé d'adresser à l'auteur une *lettre de félicitations et de remerciments*, dont un extrait a été placé au bas de la première page du *Prospectus* du cours de physique. Mais nous savons positivement, nous sommes autorisé à affirmer, que les bienveillantes paroles de Monseigneur ne doivent être comprises que dans le sens des réflexions développées en ce compte-rendu.

Après cela, et laissant à part la superfétation de l'ouvrage de M. Piérot, qu'il faillait cependant élucider et redresser, puisqu'elle existe et sert, en quelque sorte, de base, à toute une théorie, la physique de M. le directeur du pensionnat de Gerbéviller, comme *livre de science*, mérite d'être étudié. On y trouvera non-seulement un traité tout aussi complet que beaucoup d'autres, comme le dit trop modestement l'auteur, mais encore un traité profondément pensé, mûrement réfléchi, écrit avec élégance, décélant en son auteur des connaissances vastes et variées, semé de récits scientifiques pleins d'intérêt et capables de stimuler l'ardeur et le goût des étudiants pour une branche de la science qu'il importe, pour réussir en beaucoup de parties, de bien posséder.

L'abbé GUILLAUME,
Chanoine honoraire de Nancy, membre honoraire de plusieurs sociétés savantes.

Oeuvres de Charité.

MADAME DE MIRAMION.

1629. — 1696.

Le refuge de Sainte-Pélagie (1064). — Les filles de Sainte-Geneviève (1665). — La bourse cléricale. — Chambre du travail (1678). — Fondation des exercices de retraite pour les femmes (1687).

Dieu m'a toujours donné un cœur pour tout faire.
(MADAME DE MIRAMION).

Sur le quai de la Tournelle, au coin de la rue des Bernardins, on remarque une maison du siècle de Louis XIII avec ses hauts pignons en ardoises; malgré diverses transformations et augmentations le plan primitif se retrouve : l'escalier, les appartements, les boiseries, le jardin. Cet ancien hôtel de Nesmond a été illustré par madame de Miramion, qui habitait le petit pavillon du jardin joignant la communauté des filles de Sainte-Geneviève, devenue actuellement

la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, sans trop perdre de son aspect religieux. J'ai recueilli les traditions de ces pieuses demeures et je vais vous faire connaître les vertus, les œuvres et l'influence d'une femme trop oubliée.

Marie d'Ivry, femme de Jaques Bonneau, seigneur de Rubelle, mit au monde, le 2 novembre 1629, une gentille petite fille. Pendant neuf ans elle lui prodigua les soins d'une pieuse tendresse; mais Dieu brisa les plus saintes affections dans ce cœur qu'il voulait tout entier. Marie Bonneau fit sur la mort de sa mère des réflexions bien au-dessus de son âge; elle connut, pour la première fois, le néant de tout ce qui peut finir. La grâce se plaisait en elle; aussi, rien de ce qui est de la terre ne pouvait lui plaire. A l'âge de douze ans elle avait soin des malades de la maison: il arriva qu'un jour des rois, un palfrenier se mourrait dans le moment que tout le monde était en joie; elle quitta tout pour prier à côté de son lit; on la cherchait pour commencer le bal lorsqu'elle vint toute éperdue, pâle, tremblante, pleine de la mort qui lui avait apparue dans toutes ses horreurs; on la crut malade, ce qui la dispensa de danser.

Pendant qu'elle était aux eaux de Forge, avec sa tante Anne Pallu, son père mourut, elle avait quatorze ans; elle se mit à la tête de sa famille: et soigna ses quatre frères. Sa tante la maria après peu de temps (1645) à Jaques de Beauharnais, seigneur de Miramion, conseiller au parlement de Paris. La mort vint, pour la troisième fois, trancher au vif dans son cœur. Cinq mois après la mort de son mari, madame de Miramion donna le jour à une fille qui fut sa consolation et son espérance; la seconde année de son veuvage Dieu exigea d'elle un nouveau sacrifice, le sacrifice de sa beauté; la petite vérole, sans la défigurer, changea ses traits; sa beauté perdit son éclat: elle resta pourtant très-séduisante, il fallait un dernier coup pour la séparer du monde.

Elle passait l'été de 1648 à Issy, dans la maison de campagne de M. de Choisy, le grand père de son mari. Le 7 août, à 7 heures du matin, elle partit avec sa belle-mère pour aller faire ses dévotions au Mont-Valérien; elles avaient dans leur carosse un écuyer et deux demoiselles. A un quart de lieue du Mont-Valérien, vingt hommes à cheval entourèrent la voiture, en abaissèrent les mantelets et y attelèrent des chevaux frais. Dès que madame de Miramion se vit enlevée, elle demanda à Dieu de lui conserver tout son jugement, de lui donner du courage et des forces pour se défendre, et surtout la grâce de ne le point offenser et de se tenir toujours en sa présence. Après cette courte prière, qu'elle dit du cœur plus que des lèvres, elle se mit à crier aux passants: Je suis madame de Miramion; on m'enlève, allez avertir ma famille. Cependant, le carosse roulait vite et traversa la forêt de Livry. Au relai, les cavaliers firent descendre madame de Miramion la mère, sa demoiselle et son écuyer; ils ne gardèrent dans la voiture que madame de Miramion et mademoiselle Gabrielle, sa femme de chambre; un laquais, qui était derrière, ne voulut pas quitter. La voiture repartit brusquement; madame de Miramion ne cessait de pleurer et de crier. Les cavaliers disaient aux passants: C'est une folle que

nous allons enfermer par ordre de la Cour; et, dans l'état où elle était, ils n'avaient pas de peine à persuader.

Enfin, on arriva à Launai, à trois lieues de Sens, château appartenant à Hugues de Bussy-Rabutin, grand-prieur de France. On franchit les hautes murailles et les ponts-levis de cette antique forteresse, et la voiture s'arrêta dans une cour petite et obscure; on ôta les chevaux. Madame de Miramion déclara qu'elle ne descendrait point. Un chevalier de Malte s'étant approché pour l'inviter à entrer dans le château, elle lui demanda avec fierté : « Est-ce vous qui m'avez fait enlever? — Non, madame, répondit-il fort respectueusement, c'est monsieur le comte de Bussy-Rabutin qui nous a assuré que c'était de votre consentement. — Ce qu'il vous a dit est faux! s'écria madame de Miramion, et vous verrez si j'y consens. — Madame, reprit le chevalier, nous sommes ici deux cents gentilshommes des amis de M. de Bussy, mais s'il nous a trompés, nous vous servirons contre lui, et vous mettrons en liberté; il faut seulement lui faire entendre raison; descendez, sur ma parole, et vous reposez.»

Ce brave chevalier inspira de la confiance à madame de Miramion; elle entra dans une salle basse, et s'assit auprès du feu. Ayant aperçu deux pistolets chargés sur une table, elle les saisit et les posa à côté d'elle comme une défense. Sa femme de chambre voulait sortir pour un moment: — Non, non, lui dit-elle avec autorité, demeurez; vous ne me quitterez point. On lui apporta à manger; elle refusa par ces mots : Je veux la liberté ou la mort. Il vint plusieurs personnes l'une après l'autre, tantôt la menacer de toutes sortes de violences, tantôt lui faire les offres les plus avantageuses pour l'engager à épouser M. de Bussy, qui n'osait point paraître, tant sa surprise était grande. Il disait à ses amis : — Vous m'aviez assuré que c'était un mouton, et je la trouve un lion. Il se décida à descendre auprès d'elle. Quand il entra, madame de Miramion se leva et dit : — Je jure devant le Dieu vivant, mon créateur et le vôtre, que je ne vous épouserai jamais. Et elle tomba évanouie. Cette fermeté héroïque frappa toutes les personnes présentes; on se hâte de la secourir, on l'assure qu'elle est libre, on la supplie de prendre quelque nourriture; elle répond : — Je ne mangerai que lorsque les chevaux seront à mon carrosse et que je serai dedans. Les chevaux furent mis, et, sans se faire presser, elle avala deux œufs frais avant de partir. Le chevalier de Malte l'accompagna jusqu'auprès de Sens, cherchant à lui faire agréer les excuses de M. de Bussy; elle promit de tout oublier et de ne pas le poursuivre, à condition qu'il ne se présenterait jamais devant elle. Quand le chevalier fut retourné, le cocher et le postillon, craignant d'être arrêtés, dételèrent les chevaux et se sauvèrent. Madame de Miramion, aidée de mademoiselle Gabrielle et de son laquais, gagna à pied le faubourg. Les portes de la ville étaient fermées et gardées; on leur dit que tout y était en armes par ordre de la Reine à cause d'une dame qu'on avait enlevée. — Hélas! c'est moi, dit-elle. Puis elle entra dans une hôtellerie, où elle se mit au lit. Bientôt deux de ses frères vinrent la rejoindre et la ramenèrent doucement à Paris. Elle était mourante; elle reçut les sacrements, et mourut... au monde pour ne plus vivre que pour Dieu.

Madame de Miramion avait dix-huit ans. Elle se mit sous la direction d'un vénérable prêtre, M. du Festel, qui la mena comme par la main dans les routes battues de la vie spirituelle. Elle lui obéissait avec une docilité d'enfant. L'heure de la grâce est solennelle, et on ne l'oublie pas : la première parole de Dieu à notre cœur, nous l'entendons toujours. Le jour de Noël 1648, étant à Saint-Nicolas-des-Champs, Dieu lui répéta plusieurs fois ces mots : C'est ton cœur que je veux ; qu'il soit à moi sans partage. Elle demeura quatre heures devant le Saint-Sacrement dans la vue claire, vive et pressante de ce que Dieu demandait d'elle, et le soir, rendant les comptes de son âme à M. du Festel, elle disait : — On sent bien que c'est Dieu qui parle, par l'impression que cela fait sur le cœur. Elle entra en retraite chez mademoiselle Legras ; elle y fixa les principes et les limites de sa vie.

« ....Songer à mettre mes affaires temporelles en bon état, écrire tout, payer tout, retrancher quelque petite chose dans mon ménage, être fort économe. J'épargnerai autant que je pourrai sur moi et sur ma famille, et donnerai le reste de mon revenu aux pauvres ; donner du bien de ma fille trois mille livres par an aux pauvres... ne point chercher la consolation et le goût, agir par foi et chercher Dieu seul pour l'amour de lui ; attendre tout de Dieu, comme si je ne pouvais rien, et travailler comme si je pouvais tout ;... recevoir les contradictions, mépris et peines de bon cœur, en remercier Dieu, lui en demander la continuation et augmentation, en être bien aise, embrassant les humiliations à deux mains, comme un trésor.... »

Après dix jours de silence et de solitude elle loua une petite maison auprès de Saint-Nicolas-des-Champs, où elle nourrissait une vingtaine de petites filles qui n'avaient ni père ni mère : des maîtresses leur apprenaient à travailler. Souvent elle se dérobait de sa maison pour aller manger avec ces enfants et les instruire elle-même. « Hélas, disait-elle, je suis si bien et les pauvres sont si mal. » Le matin elle visitait les pauvres honteux de sa paroisse, après-midi elle allait à l'Hôtel-Dieu assister les malades, les consoler, y prenant d'autant plus de plaisir qu'elle y avait plus de répugnance ; naturellement délicate, propre, et attachée à sa personne, elle se faisait un mérite devant Dieu de rompre sa volonté, de mortifier son goût, de faire taire toutes ses inclinations.

M. du Festel l'arrêta tout d'un coup dans la marche de sa vie active, et l'engagea à une retraite d'un an pour vaquer à sa propre perfection. « Il faut commencer par vous-même, lui disait-il, avant de songer aux autres, la dissipation même en bonnes œuvres est dangereuse à une jeune femme. La solitude vous est nécessaire. Parlez à Dieu dans le secret de votre cœur, exposez-lui vos besoins, accoutumez-vous à sa divine présence. Moïse demeura quarante jours sur la montagne avant que de parler au peuple ; que la prière, l'oraison, les bonnes lectures remplissent toutes vos journées ; vous aurez besoin de grâces dans les tentations continuelles du monde, faites-en provision avant que de vous y exposer. » Madame de Miramion crut un conseil si sage, elle se renferma dans son intérieur, ne songeant qu'à prier Dieu et à remplir tous ses devoirs domestiques. A la fin de l'année, M. du Festel la remit dans l'exercice des bonnes

œuvres ; on la fit trésorière des pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. La misère était immense à cause des guerres civiles, le zèle de madame de Miramion fut plus grand que la misère : elle faisait distribuer tous les jours plus de deux mille potages. Elle se privait souvent du plaisir sensible de les distribuer elle-même. « Il me semble, disait-elle, que quand je sers les pauvres, je n'y ai pas grand mérite, je suis payée dans le moment, et ne dois attendre aucune récompense de ce qui me donne tant de plaisir. » La misère augmentant et ses revenus n'y pouvant suffire, elle vendit son collier de perles vingt-quatre mille francs. « Dieu m'a bien inspirée, disait-elle à M. du Festel, je me suis défaite d'une occasion de vanité, et en même temps j'ai trouvé le moyen d'assister bien des misérables. » L'année suivante elle vendit sa vaisselle d'argent.

Madame de Miramion avait vingt ans. Elle avait renoncé aux habits de couleur, aux dentelles, à la soie, ne portant que des étoffes de laine grise ou noire; mais elle avait conservé de l'affection, du goût, pour l'élégance des ameublements. Elle fit tendre sa chambre d'un meuble complet en velours Isabelle noir et blanc. Une personne de piété, pour qui elle avait beaucoup de respect, lui dit un jour : « Je ne croyais pas que la chambre d'une veuve chrétienne dût être si magnifique. » Le lendemain elle fit mettre un lit de drap gris, insinuant à sa famille qu'il était plus à son gré.

Le profond respect qu'elle avait pour les prêtres lui donnait des vues continuelles pour leur perfection et leur soulagement. Dans ses visites à l'Hôtel-Dieu, elle remarqua plusieurs prêtres confondus avec les autres malades; la grandeur de leur caractère lui parut exposée au mépris. Elle en parla vivement au premier président de Lamoignon et lui proposa l'établissement d'une salle particulière pour les prêtres, commençant par y fonder deux lits; d'autres personnes charitables s'associèrent à sa pensée, et bientôt il y eut douze lits pour les prêtres et un valet pour les servir. Affligée de voir quelques prêtres, oubliant la sainteté de leur caractère, s'abandonner aux vices du peuple et charger le crime par le scandale, elle proposa d'établir une maison de correction où l'on renfermât ceux que les avertissements n'auraient pas été capables de corriger. Elle eut encore voulu en établir une autre pour recevoir ceux qui viendraient à Paris solliciter leurs affaires, afin qu'ils fussent logés ensemble et à bon marché. Enfin elle voulait fonder une maison pour les prêtres que l'âge et le travail ont mis hors d'état de rendre service à l'Eglise; ses vues étaient grandes et dignes d'elle.

Les désordres d'une longue guerre avaient apporté la licence, la débauche marchait tête levée et triomphante; madame de Miramion crut qu'en renfermant quelques-unes des filles les plus scandaleuses, les autres se contiendraient davantage. Elle loua une maison dans le faubourg Saint-Antoine et y fit renfermer, avec la permission des magistrats, sept ou huit filles débauchées qu'elle mit sous la conduite de deux femmes prudentes et pieuses, capables de soutenir les premiers efforts de ces créatures emportées, et de les gagner ensuite par la douceur. Elle y allait elle-même leur parler de Dieu et

de la vertu, leur promettant la liberté et des établissements honnêtes; elle les faisait habiller de bonnes étoffes chaudes et grossières, la nourriture était bonne, les châtiments étaient modérés. La plupart rentrèrent de bonne foi en elles-mêmes. Après deux ans d'essai, madame de Miramion proposa au premier président de Lamoignon, toujours si bien disposé aux bonnes œuvres, de faire en grand aux dépens de l'Etat ce qu'elle avait essayé en petit à ses propres dépens. Il y eut plusieurs conférences sur ce sujet chez M. Mazure, docteur en Sorbonne, et curé de Saint-Paul; tout le monde convint que le dessein était fort bon, mais que l'exécution en était si difficile qu'il n'y fallait pas songer. Madame de Miramion trouva des paroles si vives, si pénétrantes, si persuasives, que l'assemblée changea d'avis. Elle donna dix mille francs; madame la duchesse d'Aiguillon, madame de Farinvilliers et madame Traversé en donnèrent chacune autant, et le contrat de fondation fut passé en leur nom; on acheta un terrain près la Pitié : ainsi fut fondé le refuge de Sainte-Pélagie.

La charité de madame de Miramion était universelle et ne reculait devant aucune difficulté. En 1662, le blé étant très-cher, l'hôpital-général se trouva sans ressources. Elle en parla à madame la princesse de Conty, qui la pria de revenir le lendemain. Elle y fut, croyant bien recevoir une aumône considérable; mais sa surprise fut grande quand la princesse lui remit un billet de cent mille francs en disant : « N'en parlez point, madame, je suis trop heureuse que Dieu ait voulu se servir de moi pour sauver la vie à tant de personnes, » et quelques jours après, cette même princesse de Conty, née Martinozzi, dont on ne doit prononcer le nom qu'avec une admiration respectueuse, n'ayant plus d'argent, donna à mademoiselle de Lamoignon, pour les pauvres, un collier de perles et d'autres pierreries qu'on vendit quarante mille écus. La fortune de madame de Miramion se fondait en bonnes œuvres. Un jour, un homme d'affaires vint lui annoncer tout éperdu qu'elle avait fait une perte considérable : « Ce n'est pas moi, répondit-elle froidement, qui suis à plaindre, ce sont les pauvres. » Quand ses ressources ne suffisaient pas, elle quêtait de tous côtés pour les pauvres. Le président de Lamoignon, directeur général des hôpitaux de Paris, ne décidait rien dans les affaires où les pauvres avaient intérêt sans la consulter; il lui proposait les plus grandes difficultés et suivait ordinairement ses avis; elle y voyait clair, il semblait que Dieu récompensait le zèle par la lumière. Lorsque Fléchier prononça l'oraison funèbre du président de Lamoignon, il invoqua le témoignage de cette pieuse confidente d'un magistrat qui consacrait à la subsistance des pauvres ce qu'il retirait tous les ans de son travail au palais, n'étant pas content de leur avoir distribué du pain, s'il ne l'avait gagné lui-même.

Rien n'égalait le zèle de madame de Miramion pour le salut des âmes; elle se fit la servante des missionnaires apostoliques. Le christianisme avait fait de grands progrès dans les Indes, à la Chine et au Japon; le sang des martyrs avaient cimenté la foi. Les pères jésuites y avaient beaucoup de part, il semblait que saint François-Xavier leur avait mérité des grâces particulières qu'ils avaient bien mis en œuvre. Les conversions étaient nombreuses, mais au

moindre souffle de la persécution, les prêtres européens, aisément reconnus, étaient emprisonnés ou chassés, et les nouveaux chrétiens restaient abandonnés à eux-mêmes. Pour apporter un remède à un si grand mal, le P. Alexandre de Rhodes, jésuite, qui avait travaillé longtemps dans le Tunquin vint, en 1653, proposer au pape d'ériger les missions en Eglises afin que les évêques pussent former un clergé indigène. Après de longues négociations, après avoir surmonté beaucoup d'obstacles, le pape Alexandre VII fit sacrer évêques M. François Pallu sous le titre d'évêque d'Héliopolis, M. de la Mothe-Lambert sous le titre d'évêque de Béryte et M. Cotolandi, curé d'Aix, sous le titre d'évêque de Métellopolis. La duchesse d'Aiguillon et madame de Miramion pourvurent à toutes les dépenses et à tous les apprêts de cette sainte expédition. Amie et alliée de M. Pallu, madame de Miramion achetait les livres, les étoffes, les drogues de la pharmacie, les vêtements, les curiosités pour cadeaux et faisait faire les ballots, pendant que les vicaires apostoliques, retirés dans sa maison de campagne de la Couarde, à dix lieues de Paris, se préparaient dans la prière et la solitude et concertaient avec leurs prêtres les moyens de réussir dans une si grande entreprise. Près de succomber aux fatigues de de son apostolat, l'évêque d'Héliopolis se tourna une dernière fois vers la France pour y dire un adieu suprême à celle qui aurait voulu tout abandonner pour le suivre et porter aux pauvres Chinois les trésors de sa charité. La main de l'apôtre était déjà glacée par la mort, mais son cœur dicta cette lettre :

« Madame, la divine Providence a voulu pour ma consolation qu'il soit parti de Siam pour la Chine un vaisseau anglais, bien avant le temps ordinaire de faire le voyage de la Chine ; j'ai reçu par cette voie la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en 1682, qui m'a comblé de joie en voyant la bénédiction que Dieu vous donnait, et que, en vous affligeant d'un côté, il vous soutenait de l'autre par sa grâce et vous faisait avancer de jour en jour dans le chemin de la perfection. Le saint usage que vous faites de la mort de M. votre frère, le courage que vous avez eu de l'aller assister dans son extrémité, l'application que vous avez à faire ce que Dieu demande de vous, les sentiments qu'il vous inspire de vous consacrer de plus en plus à son service, sont des marques bien tendres qu'il vous donne de l'amour qu'il a pour vous. Qu'il en soit béni à jamais ! je vous assure que ni en ce monde ni en l'autre je ne cesserai point de l'en remercier et de le prier qu'il continue à répandre l'abondance de ses grâces dans votre cœur, où il sait qu'il ne les répand point inutilement. Je dis en ce monde et en l'autre avec d'autant plus de raison que j'ai tout sujet de croire qu'en peu de temps se terminera le reste de mes jours. Il y a plus de quatre mois que mes forces diminuent sensiblement, Dieu m'avertit de penser à la mort, et j'ai à présent si peu de forces que je ne puis pas même vous écrire de ma main, comme je souhaiterais le pouvoir faire pour vous donner témoignage de ma reconnaissance pour les bienfaits dont vous comblez notre mission. Cette lettre, écrite de la main de notre très-cher frère (M. Maigrot), ne laissera pas de vous marquer combien le souvenir de tous les biens spirituels que vous nous avez procuré par vos prières, et de tous les biens temporels dont vous

avez soutenu l'ouvrage du Seigneur par vos aumônes, combien, dis-je, ce souvenir m'est cher, puisque je le conserve jusqu'à la mort, et que je vous promets de le conserver pendant l'éternité. Mais après avoir eu tant de bontés pour moi pendant ma vie ne m'oubliez pas dans vos prières après ma mort, dont très-probablement vous apprendrez la nouvelle en même temps que cette lettre-ci vous sera rendue. Priez Dieu qu'il fasse miséricorde à celui qui est si indigne de miséricorde, et qu'il oublie les fautes que j'ai commises dans l'exécution du dessein qu'il m'a inspiré pour sa gloire. Je suis tout à vous en Notre-Seigneur.

» François, évêque d'Héliopolis, vicaire apostolique de Fokien.

» 3 décembre 1684. »

En effet, M. Maigrot, qui n'avait point son pareil en dévouement, joignit à la lettre un billet qui annonçait la mort du saint évêque. Madame de Miramion se consola en faisant prêcher des missions dans les campagnes et dans l'espérance que la congrégation qu'elle avait établie à Paris pourrait se consacrer à l'enseignement des néophytes dans les missions orientales.

Avant de parler de la famille spirituelle de madame de Miramion, parlons de sa famille temporelle. Dès l'âge de sept ans et demie elle avait confié sa fille aux religieuses de la Visitation de la rue Saint-Antoine, auxquelles elle donna dix mille écus en aumône; elle s'était logée tout à côté afin de surveiller ce trésor et de jouir des entretiens de la mère Eugénie de Fontaine. Déjà elle habituait sa fille à l'aumône : un jour qu'elle lui apportait deux robes à choisir, elle lui dit : Si vous choisissez la moins belle il vous restera quatre pistoles pour donner aux pauvres. Elle la menait avec elle dans les hôpitaux en lui disant : Ma fille, le chemin des hôpitaux est le chemin du ciel. Depuis l'âge de huit ans, elle lui donna 400 fr. pour ses menus-plaisirs, et afin de l'habituer à l'ordre et à l'économie, elle lui faisait tenir un compte exact de ses dépenses. A la campagne, elle habituait sa fille à faire le catéchisme aux enfants pour lui apprendre à parler de Dieu et à secourir l'âme des pauvres aussi bien que leurs corps. A douze ans, elle la traitait comme sa sœur, ne lui faisant jamais de réprimandes sans lui en dire la raison et l'accompagner d'amitié et de tendresse. — Je veux absolument, lui disait-elle, que vous me disiez tout ce que vous pensez; si mes raisons sont meilleures que les vôtres, vous vous y rendrez; mais si les vôtres sont meilleures que les miennes, je m'y rendrai aussi. A quatorze ans, cette fille bien-aimée épousa M. de Nesmond, maître des requêtes au parlement. Les pauvres furent de la noce; au lieu d'acheter des pierreries, la jeune fiancée leur donna mille louis d'or. La mère et la fille ne se quittèrent jamais : madame de Nesmond voulut s'associer à toutes les bonnes œuvres de sa mère.

Depuis longtemps madame de Miramion avait le projet de former une communauté de douze filles qui tiendraient les écoles de la campagne, panseraient les blessés, assisteraient les malades et uniquement appliquées au soulagement du prochain. Elle n'avait pas dessein de faire une fondation, son humilité n'osait prétendre qu'à un bien présent sans aucune ambition de perpétuité. En

1661, elle réunit six jeunes filles en communauté sous le nom de la Sainte-Famille, pour honorer la vie cachée, laborieuse et charitable de Jésus-Christ. M. du Festel avait dressé leurs règlements, qui furent approuvés par saint Vincent de Paul et M. Féret, curé de Saint-Nicolas-du Chardonnet, qui prit alors la direction de madame de Miramion et de ses filles : M. du Festel était allé se reposer dans l'éternité.

Depuis plus de trente ans, mademoiselle du Blosset avait établi les filles de Sainte-Geneviève pour l'instruction gratuite des pauvres, pour assister les pauvres, distribuer les remèdes, exercer toutes sortesd'œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. M. Féret, supérieur de ces deux petites communautés, fondées dans le même esprit et les mêmes vues, leur proposa l'union comme le seul moyen de faire un établissement solide. M. de Péréfixe, archevêque de Paris, approuva cette union; madame de Miramion, élue supérieure, obtint de nouvelles lettres patentes. Comme les biens de ces deux petites communautés, composées en tout de quinze sœurs, étaient fort médiocres, elle fit toutes les dépenses de la maison jusqu'en 1670, époque où, la communauté pouvant subsister par elle-même, madame de Miramion ne paya plus que 1590 francs pour sa pension annuelle et une somme égale pour la pharmacie. Les filles de Sainte-Geneviève pansaient chaque jour plus de cent blessés, faisaient l'école à trois cents petites filles, visitaient les pauvres de la paroisse, faisaient des lectures et des conférences familières aux grandes filles et aux femmes, confectionnaient des ornements pour les églises de la campagne, formaient des maîtresses d'écoles pour les villages. Elles récitaient en commun l'office de la sainte Vierge et faisaient oraison deux fois par jour, et pour tout le reste fréquentaient leur paroisse Dieu bénit et étendit cette utile institution; madame de Miramion établit elle-même ses filles à Amiens et à la Ferté-sous-Jouarre, en 1695, Bossuet présida et prêcha à cette installation; elle avait donné soixante-dix mille francs aux filles de Sainte-Geneviève et elle prenait beaucoup plus de soin encore de leur établissement spirituel, mais elle refusa constamment le titre d'institutrice, ne voulant pour toute récompense qu'une large part dans les prières de la communauté. Entrons dans l'esprit de la direction de cette œuvre, que madame de Miramion regardait comme l'œuvre de Dieu, voici les résolutions qu'elle prit à cet égard :

« J'aimerai mes sœurs toutes également en Dieu et pour Dieu. — Je serai fidèle à leur parler tous les trois mois en particulier et plus souvent quand elles le souhaiteront, ce que je tâcherai de faire avec la grâce de Notre Seigneur d'une manière douce, tendre, honnête, civile et même respectueuse. — Toutes les fois que je parlerai à une sœur, pour son intérieur, je demanderai à Dieu que ce ne soit point mon esprit qui agisse, mais le sien. — Je ne ferai point voir à nos sœurs que j'entends ce qu'elles veulent me dire, avant qu'elles aient tout dit; mais je leur donnerai tout le temps de s'expliquer entièrement, et cependant, je me donnerai à Dieu pour leur répondre. — En quelque temps que nos sœurs m'abordent, et pendant que je serai avec elles, je me donnerai de garde, avec la grâce de Notre Seigneur, de me laisser aller à mon naturel

qui est un air fier, haut, impérieux, un ton suffisant et superbe; toutes ces choses ressentent plutôt la personne humaine et mondaine, que l'épouse de J.-C. anéantie et pleine de charité. » Elle disait sans cesse à ses sœurs : « Prenez Notre Seigneur Jésus-Christ pour votre modèle en toutes choses, pour parler, penser et agir; il a fait tout ce que vous faites tous les jours, hors le péché; c'est pourquoi, regardez-le continuellement comme un peintre regarde une personne qu'il veut tirer. Quand vous priez, regardez comme il a prié; quand vous conversez, regardez comme il a conversé; de même pour le manger et le dîner, pour le silence et le travail; quand vous êtes dans la tentation, regardez-le dans la tentation, comment il a fait pour la surmonter; quand vous êtes malade, voyez comme il a fait dans la passion; quand vous avez de la peine d'être si pauvre, regardez-le dans la crèche et encore dans le Saint-Sacrement de l'autel; quand vous croyez être méprisées, regardez Jésus travaillant dans la boutique de saint Joseph, traîné dans les rues de Jérusalem comme un scélérat; et enfin, crucifié entre deux larrons. »

Non-seulement madame de Miramion dirigeait sa communauté, mais elle était consultée par tout Paris; on lui demandait des conseils, on lui remettait les affaires les plus désespérées, elle calmait et pacifiait les âmes. « J'admire, disait-elle, comment se font les accommodements; je ne sais souvent que dire pour réunir les esprits, je ne sais pourquoi on me vient chercher; mais enfin, les choses les plus éloignées s'approchent, et Dieu se sert d'un aussi faible sujet que moi, sans que j'y fasse rien; puisqu'il le permet ainsi, accomplissons ses desseins, il tire sa gloire de tout. » Quand elle sentait ses forces épuisées et son corps près de succomber, elle allait se retremper dans la solitude et le silence de la campagne, soit à Ivry, soit à la Couarde, soit à Rubelle. Là, débarrassée du monde, elle suivait le penchant de son cœur et s'abandonnait toute à Dieu. Suivons-la dans les bois où elle aimait à se promener, recueillons les impressions de ses retraites. « ... Toute ma vie et toutes les facultés de mon âme ne me sont données que pour honorer Dieu; je le veux faire, je mettrai Dieu au milieu de tout ce que j'aime, et me jeterai dans sa miséricorde.... mourir comme le grain de froment pour revivre en vous, ô mon Dieu!... Tout ce qui est fait pour Dieu est grand... Je tâcherai de n'être point empressée dans mes actions et aux bonnes œuvres que l'on me commettra; n'en entreprendre point d'un peu considérable de moi-même; mais par obéissance, la faire avec paix et patience... Je ferai mille fois plus de cas de la vie intérieure que de l'extérieure, et tâcherai de faire en sorte que toutes mes actions extérieures deviennent des actions intérieures par la pureté de mes intentions, les faisant purement pour Dieu seul, sans vouloir prendre d'autre part que la peine et l'humiliation, s'il y en a.... Pardonner, aimer, supporter, servir mon prochain avec douceur et charité, pour l'amour de Dieu, sans témoigner ni répugnance, ni peine... Dieu est vérité, je tâcherai de l'honorer par une grande simplicité et vérité... » « Les retraites à la campagne, écrivait-elle à M. Jolly, supérieur de Saint-Lazare, qui la dirigea après la mort de M. Féret, me sont bonnes pour un peu de temps; mais ce n'est pas cela que Dieu veut de moi, c'est la retraite

du cœur qui se fait en rentrant en soi-même, pour s'unir à lui par des actes d'amour, de confiance, d'abandon, d'obéissance, d'humilité, ou par une simple vue de sa sainte présence. » La maison d'Ivry avait un beau jardin bien cultivé, qui était une ressource pour la maison de Paris, et les sœurs fatiguées ou malades allaient y passer quelques jours pour se divertir un peu. En 1673, étant à Rubelle, elle apprit qu'une maladie contagieuse faisait à Melun de grands ravages; il y mourait plus de cent personnes par jour; la peur vint aggraver la situation; les malades abandonnés, expiraient dans les rues, privés de tout secours; madame de Miramion fit venir des sœurs de la charité avec quelques-unes de ses filles, fit transporter les lits de Rubelle et établit un hôpital, où pendant deux mois elle soigna les soldats avec un dévouement sans bornes.

La paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet était desservie par les prêtres de la communauté de M. Bourdoise. Ce séminaire était soutenu par des aumônes. Madame de Miramion régularisa cette œuvre, qu'on appelait la *Bourse Cléricale:* sur sa demande, le prince de Conty donna trente-six mille francs pour acheter la maison; elle y entretint à ses frais trois prêtres, qu'on appelait oblats, qui allaient travailler dans les paroisses du diocèse les plus délaissées; elle donna soixante mille francs pour l'église, de magnifiques ornements, un dais, un ostensoir, une rente de 900 fr. pour celui des prêtres qui était chapelain de sa communauté; elle se chargea d'une partie des frais des nouveaux bâtiments, et pendant trente ans elle a fait blanchir tous les surplis de la communauté. Un des directeurs de Saint-Nicolas lui représenta un jour, avec un désintéressement peu ordinaire, qu'elle leur faisait trop de bien, tandis que sa communauté était pauvre; elle fit, sans hésiter, cette belle réponse: Monsieur, j'irai toujours à la plus grande gloire de Dieu. Les assemblées de la Bourse cléricale ne cessèrent qu'un an avant la mort de madame de Miramion. Les directeurs du séminaire, par une modération sans exemple, lui ayant représenté que les fondations étant suffisantes, il n'était pas juste d'abuser de la charité publique qui pouvait être employée plus utilement ailleurs.

Au milieu de toutes ses œuvres et de ses occupations diverses, elle n'oubliait pas les hôpitaux et les pauvres; elle se chargea de quêtes pour nourrir sept cents filles de l'hôpital général. — Il faut aimer Dieu pour faire ce métier-là, disait-elle à la sœur qui l'accompagnait. Sa récolte fut abondante, elle rapporta 40,000 fr. Madame de Miramion parla de cette œuvre à madame de Maintenon, qui lui promit d'en parler au roi. Contente d'avoir ménagé une si bonne sollicitation, qui lui procura, en effet, deux jours après, 25,000 fr., elle s'en allait sans rien demander. — D'où vient, lui dit madame de Maintenon, que vous ne me demandez rien? — Ha! madame, répondit madame de Miramion, vous faites tant de charités, que je me ferais conscience de vous en proposer de nouvelles. Mais madame de Maintenon ne la laissa pas sortir sans son aumône; elle ne voulait pas qu'il se fît une bonne œuvre sans qu'elle y prît part.

Rentrant un jour chez elle, en 1678, madame de Miramion entendit, sur le pont de la Tournelle, des filles qui parlaient et jouaient avec fort peu de modestie. Le lendemain, après en avoir parlé à leurs mères, elles les fit appeler

et sans les gronder, elle leur demanda ce qu'elles faisaient toute la journée. Elle connut par leurs réponses, que l'oisiveté et le manque d'éducation les pourraient jeter dans le désordre ; elle leur proposa de travailler, d'apprendre des métiers, et de gagner leur vie. Elles acceptèrent. Madame de Miramion loua une chambre, dans une maison voisine, pour les réunir dès le matin, sous la direction de deux maîtresses. Elles faisaient la prière du matin et du soir, chantaient des cantiques, faisaient une demi-heure de lecture, on leur donnait à dîner à midi, le dimanche elles suivaient les offices de la paroisse, et se promenaient ensemble. Trois fois par semaine on leur faisait le catéchisme ; elle faisaient la lingerie, des bonnets, des gants, et quand elles savaient travailler, les maîtresses leur payaient leur ouvrage tous les samedis. On estimait dans le quartier, les jeunes filles qui étaient de la *Chambre de travail*, elle trouvaient facilement à s'établir; car les hommes étaient bien aises d'avoir des femmes sages et capables d'élever leurs familles. Tel est l'établissement du premier ouvroir à Paris, il y en eut bientôt dans toutes les paroisses.

C'est aussi en 1678, que le séminaire de la Providence, fondé par madame Pollalion choisit pour directrice madame de Miramion après la mort de mademoiselle Viole. Elle eut beaucoup de répugnance à s'en charger dans la crainte que la multitude des affaires extérieures ne l'empêchassent de songer à sa propre perfection, elle écrivit à ce sujet cette belle page, qu'on ne saurait trop relire et méditer :

« Après avoir témoigné la peine que j'ai de prendre soin des filles de la Providence, j'ai pensé, la nuit suivante dans mon oraison, que je n'aimais pas Dieu purement, ne voulant pas m'exposer, pour tâcher de lui gagner des âmes; il m'est venu en pensée : la peur que tu as de te blesser fait que tu ne veux pas te jeter dans la mêlée, pour empêcher qu'on ne blesse à mort celui que tu dis que tu aimes ; ce n'est pas aimer Dieu purement; il te soutiendra pour faire ce qu'il veut de toi. Il te reste encore à faire le sacrifice de tout ton temps, pour être employé comme il le veut et non comme tu le veux. Quand tu le sers en retraite; tu dois craindre de le servir pour l'amour de toi, mais quand tu le sers pour le prochain, tu le sers pour l'amour de lui-même. Celui qui est appelé à la retraite qu'il y demeure; celui qui est appelé à l'action, qu'il agisse. Les saints ont l'éternité pour contempler, et cette vie est donnée pour travailler à ceux qui y sont appelés. Ne crains point d'être trompée et de trop entreprendre, d'être dissipée et de te donner occasion de louanges et de vanité, pourvu que tu ne fasses rien, que par obéissance et soumission, et en disant toutes choses simplement. Mon esprit aime naturellement à entreprendre et à faire beaucoup, Dieu m'a donné un cœur pour tout faire. » M. Jolly, son directeur, lui ordonna de se charger de cette œuvre.

La maison de madame de Miramion avait toujours été ouverte aux femmes qui, en divers temps de l'année, s'y présentaient pour y faire une retraite spirituelle. Mais ayant entendu parler des retraites générales établies en Bretagne par les Pères de la compagnie de Jésus et mademoiselle de Francheville, elle

voulut établir à Paris cette œuvre de salut et de bénédiction ; elle y parvint. Le roi, qui jusqu'alors avait refusé d'autoriser ces réunions, y consentit et envoya 6,000 fr. ; M. l'archevêque de Paris accorda la faveur insigne de donner la bénédiction du St-Sacrement tous les soirs de retraite, et voulut que la maison de madame de Miramion fut honorée de la présence perpétuelle du St-Sacrement. On acheta une maison contiguë à l'hôtel de Nesmond ; elle couta 75,000 fr. Tout le monde voulut y contribuer : madame de Miramion donna 15,000 fr., mesdames de Guise, Voisin, Duhouset, chacune 6,000 fr. On la répara, on la distribua en cinquante chambres ou cellules séparées. On prépara un réfectoire, une grande salle des exercices, qui existe encore. Tout fut meublé avec simplicité, propreté, économie. — Madame de Miramion régla le spirituel et le temporel ; elle désigna quatre de ses sœurs pour diriger tout spécialement cette maison, dont la dépense ne devait jamais être confondue avec celle de la communauté. Elle régla qu'il y aurait chaque année six retraites, deux pour les dames et quatre pour les femmes pauvres et d'une condition médiocre. Les retraites des dames duraient sept jours. Elles couchaient toutes dans la maison où on pouvait en loger 50. Les retraites des pauvres femmes ne duraient que cinq jours. On pouvait en recevoir 120 chaque fois, car on ne retenait à coucher que celles de la campagne, celles de Paris s'en retournaient chaque soir. Toutes étaient nourries aux dépens de la Providence. Pour ce qui regarde le choix des prédicateurs et des confesseurs elle eut la sagesse de ne se lier à aucune congrégation en particulier, mais elle crut qu'il était bon de partager cette bonne œuvre entre des prêtres séculiers et des religieux, les révérends Pères Jésuites et messieurs des Missions étrangères. Sachant que, selon l'Evangile, les pauvres tiennent les premier rang dans l'estime et dans la faveur de Jésus-Christ, madame de Miramion crut que pour attirer une bénédiction stable et certaine sur les retraites, il fallait les commencer par les pauvres que le monde méprise et que le Christianisme respecte. Ainsi, le jour de Noël 1687, elle ramassa un grand nombre de pauvres femmes et M. Rosel, prêtre des Missions étrangères, recueillit ces précieux prémices de grâce. Il lui était donné de frapper les cœurs les plus endurcis : tout était touchant dans sa personne, son air pénitent, sa voix tonnante et pénétrante, son geste véhément, son éloquence nue et naturelle, et surtout un fonds de vertu sacerdotale, une plénitude de l'esprit de Jésus-Christ. Peu de temps après, le P. de Valois, jésuite, commença la retraite des Dames. MM. de Brisacier et Tiberge prêchèrent les retraites suivantes. Ce n'était point des discours étudiés, l'éloquence n'y avait point de part ; ils s'abandonnaient à l'esprit Dieu et sans songer à plaire, ils songeaient à toucher ; et Dieu bénissait leurs efforts. Il s'est fait là des biens infinis, des aumônes considérables, des conversions surprenantes.

Madame de Miramion avait compris de bonne heure qu'on ne peut aller bien haut sans avoir été bien bas ; c'est pour cela que sa vie était fondée sur l'humilité, sur l'obéissance à son directeur. Qu'on en juge par cette lettre adressée à M. Jolly :

« J'ai reçu votre lettre aujourd'hui, monsieur : avant que de la lire, je me suis mise à genoux et j'ai demandé à Dieu qu'il me fît la grâce de recevoir vos avis et de les pratiquer selon son bon plaisir; je les ai lus et relus avec toute la reconnaissance que je dois à l'égard de Dieu qui vous remplit d'une si grande charité pour moi, et à votre égard, monsieur, vous ne devriez pas, au milieu de tant d'affaires, vous occuper d'une personne comme moi.

» Je l'ai encore relue, avec une sincère reconnaisance, vu le grand besoin que j'ai de tout ce qui y est contenu; le principal me reste à faire qui est l'exécution; je la demande instamment à notre Seigneur, et je vous prie de le faire pour moi, je me confie en lui et espère tout de sa bonté. Je trouve une si grande différence entre les supérieures des filles de la Charité, et moi, pour la pureté des vertus et la pratique des actes, que je ne sais comment je pourrai y parvenir vu mon infidélité. Je sens le désir, mais je vois bien qu'il ne faut pas me fier à ce désir, parce qu'il m'a souvent trompée, et que vous voyez que je m'y suis trop confieé. Je ne puis pourtant m'empêcher de vous dire que Dieu anime mon cœur et le presse de mettre fin à mes imperfections et de commencer à vivre d'une vie plus intérieure par la pratique des véritables vertus, que vous me marquez, tant pour moi que pour nos sœurs. J'ai besoin de votre secours pour me conduire dans des voies que je ne connais guère; je suis bien éloignée de me lasser de vos charités, j'en suis très-affamée : ne vous rebutez pas, Dieu donnera à votre patience ce que je suis indigne qu'il m'accorde.

» Je veux suivre vos avis et vous obéir à la lettre, avec le secours de la grâce. Il y a plusieurs jours que, dans mon oraison, étant pressée d'aimer Dieu plus intimement, il me vint une forte pensée, que je ne le pouvais sans aimer son bon plaisir et m'y complaire, et que je ne pouvais aimer sa sainte volonté qu'en aimant et me soumettant à l'obéissance plus intime et plus parfaite, et que c'était en ce point que je lui témoignerais de l'amour, ne pouvant être à même de le faire que dans l'obéissance. Je lui ai dit mille et mille fois que je le voulais, je vous le redis encore de tout mon cœur : traitez-moi comme une vraie fille de charité, quoique j'en sois indigne, et cela sans aucune façon. Je vous avoue que cela me fait de la peine, mais tenez ferme. Si vous me traitez comme je le mérite, j'espère que je serai humble, car vous me mettrez bien bas, et c'est ce qu'il me faut. »

Le 19 mars 1696, on trouva madame de Miramion très changée et très-affaiblie; son visage était livide et son pouls intermittent. On courut aux médecins; l'heure suprême était venue, Dieu l'appelait au repos éternel. Quand on l'avertit qu'on allait lui apporter le Saint-Sacrement, cette femme forte oublia ses souffrances corporelles; elle ramassa toute l'énergie de son cœur pour aller au-devant de Dieu, au moins par ses désirs. Soulevée sur son lit, immobile par attention et par respect, les mains jointes, les yeux doucement arrêtés sur la sainte hostie, répondant à toutes les prières, elle communia des mains de M. Boucher, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, ne désirant plus la vie que pour accomplir, par le redoublement de ses douleurs, ce qu'elle croyait qui manquait à sa pénitence; elle souhaitait de mourir dans le baiser du Seigneur

Toutes les filles de Sainte-Geneviève étaient à genoux autour de son lit, et lui demandaient sa bénédiction : Je ne suis pas digne de la leur donner, dit-elle, à M. Polet, aumônier de la communauté, mais Dieu les bénira, pourvu qu'elles soient fidèles à leur vocation. Elles vinrent l'une après l'autre lui parler en particulier, et elle donna à chacune les conseils qui lui convenaient pour sa perfection et pour le bien général de la maison. Une bonne religieuse d'une maison de Paris, que madame de Miramion aimait fort, lui dit naïvement : Madame, notre communauté voudrait bien avoir votre cœur, quand vous serez morte. Elle sourit, et montrant les filles de Sainte-Geneviève, elle répondit : Mon cœur est à mes filles. Sa maladie dura cinq jours. Le 24 mars au matin, voyant sa fille, madame de Nesmond, à genoux auprès de son lit, elle la bénit en disant : Ma chère fille, ne pleurez point, remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites; aimez-le et le servez de tout votre cœur; il n'y a que cela de bon... s'il me fait miséricorde, ah! combien je le prierai pour vous! — Elle la chargea de recommander à madame de Maintenon sa communauté, et toutes les bonnes œuvres qui s'y faisaient. M. Polet, qui était présent, lui dit : Quoi, madame, vous pensez à autre chose qu'à Dieu. — Oui, monsieur, lui repliqua-t-elle, quand c'est pour Dieu. Elle prit elle-même le cierge béni comme pour aller au devant de l'époux, et renouvela la profession de cette foi catholique et romaine, qui avait inspiré sa charité. M. Polet lui dit : Madame, vous n'avez plus de pouls; mais vous avez encore un cœur, qu'en faut-il faire? — et comme se réveillant, elle répondit avec force : Il faut en aimer Dieu. Apercevant auprès de son lit M. Tiberge, qui venait d'entrer avec M. de Brisacier, elle lui dit : Ah! monsieur, que je souffre. — Votre souffrance est grande, repliqua-t-il; mais le bonheur que Dieu prépare dans le ciel à la patience des âmes fidèles est infiniment plus grand; vous le connaîtrez quelque jour. — Je le connais déjà, dit-elle avec confiance. — Dites, madame, que vous le croyez déjà; vous ne le connaîtrez que dans la gloire. — Elle acquiesça par un mouvement de tête à ce qu'elle venait d'entendre. Il était midi et demie; sa bouche se ferma, ses paupières s'abaissèrent d'elles-mêmes; elle s'endormit dans l'éternité.

19 juillet 1848. — Émile Chavin de Malan.

Traditions Primitives.

LETTRES
SUR LA CHUTE PRIMITIVE.

LETTRE V. — LE SERPENT[1].

« Bossuet, dans ses *Elévations à Dieu*, dit Chateaubriand, où l'on

[1] Voir la 4e lettre au n° 31, ci-dessus, p. 82.

retrouve souvent l'auteur des *Oraisons funèbres*, dit, en parlant du Serpent, que les « anges conversaient avec l'homme en telle forme que Dieu permettait, et sous la figure des animaux. Eve donc ne fut pas surprise d'entendre le Serpent, comme elle ne le fut pas de voir Dieu même paraître sous une forme sensible. » Bossuet ajoute : « Pourquoi Dieu détermine-t-il l'ange superbe à paraître sous cette forme plutôt que sous une autre ? Quoiqu'il ne soit pas nécessaire de le savoir, l'Ecriture nous l'insinue en disant que le serpent était le plus fin de tous les animaux, c'est-à-dire celui qui représente mieux le Démon dans sa malice, dans ses embûches, et ensuite dans son supplice.

» Notre siècle rejette avec hauteur tout ce qui tient de la merveille; mais le Serpent a été souvent l'objet de nos observations, et, si nous osons le dire, nous avons cru reconnaître en lui cet esprit pernicieux et cette subtilité que lui attribue l'Ecriture. Tout est mystérieux, caché, étonnant dans cet incompréhensible reptile. Ses mouvements diffèrent de ceux de tous les autres animaux; on ne saurait dire où gît le principe de son déplacement, car il n'a ni nageoires, ni pieds, ni ailes, et cependant il s'évanouit magiquement, il reparaît, et disparaît ensuite, semblable à une petite fumée d'azur et aux éclairs d'un glaive dans les ténèbres. Tantôt il se forme en cercle et darde une langue de feu ; tantôt, debout sur l'extrémité de sa queue, il marche dans une attitude perpendiculaire, comme par enchantement. Il se jette en orbe, monte et s'abaisse en spirale, roule ses anneaux comme une onde, circule sur les branches des arbres, glisse sur l'herbe des prairies ou sur la surface des eaux. Ses couleurs sont aussi peu déterminées que sa marche ; elles changent aux divers aspects de la lumière, et, comme ses mouvements, elles ont le faux brillant et les variétés de la séduction.

» Plus étonnant encore dans le reste de ses mœurs, il sait, ainsi qu'un homme souillé de meurtre, jeter à l'écart sa robe tachée de sang, dans la crainte d'être reconnu. Par une étrange faculté, il sait faire rentrer dans son sein les petits monstres que l'amour en a fait sortir. Il sommeille des mois entiers, fréquente les tombeaux, habite des lieux inconnus, compose des poisons qui glacent, brûlent ou tachent le corps de sa victime des couleurs dont il est lui-même marqué. Là, il lève deux têtes menaçantes, ici, il fait entendre une sonnette ; il siffle comme un aigle de montagne, il mugit comme un taureau. Il s'associe naturellement aux idées morales ou religieuses, comme par une suite de l'influence qu'il eut sur nos

destinées : objet d'horreur ou d'admiration, les hommes ont pour lui une haine implacable ou tombent devant son génie ; le mensonge l'appelle, la prudence le réclame, l'envie le porte dans son cœur, et l'éloquence a son caducée. Aux enfers, il arme la fourche des furies ; au ciel, l'Eternité en fait un symbole. Il possède encore l'art de séduire l'innocence ; ses regards enchantent les oiseaux dans les airs, et, dans la fougère de la crèche, la brebis lui abandonne son lait. Mais il se laisse lui-même charmer par de doux sons, et, pour le dompter, le berger n'a besoin que de la flûte [1]. »

C'est avec une profonde intelligence de l'histoire que Chateaubriand affirme que le Serpent a été tour à tour un objet d'adoration et d'horreur. Ce double phénomène n'est pas difficile à expliquer si l'on se place au point de vue de la tradition catholique.

« En effet, dit M. Bonnetty, les livres saints nous parlent d'un Etre *qui d'abord, la plus belle et la plus puissante des créatures après Dieu*, se révolta contre lui ; ils disent qu'à son sujet il y eut un grand combat dans le Ciel à la suite duquel il fut précipité dans un abîme [2]. Puis ils nous montrent ce même Etre, tombé et déchu, s'introduisant furtivement dans le jardin d'Eden, sous l'ignoble figure du Serpent, et là adressant des paroles insidieuses à la première femme, qui cède à ses perfides conseils, méconnaît l'autorité de Dieu et attire sur elle et sur sa race cette condition mauvaise dans laquelle nous végétons tous, enfants malheureux d'un père bon, créatures pauvres et infirmes d'un Créateur riche en magnificence et tout puissant en force [3]. »

A la Chine, le peuple adore des serpents et leur offre des sacrifices [4].

Fo-hi, si vénéré des Chinois, est représenté comme un serpent

[1] Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, liv. III, ch. 2.

[2] « Et factum est prælium magnum in cœlo, Michael et Angeli ejus præliabantur, cum Dracone, et Draco pugnabat et Angeli ejus, et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cœlo. Et projectus est Draco ille magnus, Serpens antiquus qui vocatur Diabolus et Satanas, qui seducit universum orbem, et projectus est in terram et Angeli ejus cum illo missi sunt. » (*Apocalypse*, XII, 7, 8, 9 ; XX, 2).

[3] Bonnetty, *Du culte rendu au serpent chez les différents peuples*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1re série, t IV, p. 59.—Ce savant travail nous a été très-utile, ainsi que ceux de MM. Riambourg, Roselly de Lorgues, Premare, et même Benjamin Constant. — Voy. Roselly de Lorgues, *de la Mort avant l'homme* ; Premare, *Selecta vestigia* ; Benjamin Constant, *de la Religion dans sa source, ses formes et ses développements* ; Riambourg, *Traditions scandinaves*.

[4] Voy. Benjamin Constant, *de la Religion*, t. II, ch. 3.

avec une tête d'homme, et l'on donne à Chin-nong, le divin laboureur, un front de dragon [1].

Tous les livres sacrés des Hindous sont remplis de recits où il est fait mention du Serpent. Leurs légendes parlent unanimement du serpent mystérieux qui jouait un grand rôle à l'origine des temps; on l'appelle *Ananta* ou *Maha-Sécha*. On trouve un temple érigé en son honneur dans un lieu de l'Hindoustan, appelé Soubra-Maniah.

Indépendamment de la vénération que l'on a pour ce Serpent historique, les Brahmanes montrent encore beaucoup de respect pour un serpent que l'on appelle Capel, dont la morsure donne presque subitement la mort. Quand les Hindous ont découvert quelques trous où se tiennent ces serpents, ils vont porter à l'entrée, du lait ou des bananes, et si quelqu'un de ces terribles reptiles s'introduit dans leurs maisons, ils l'environnent de toutes sortes d'honneurs, malgré le danger que la présence d'un pareil hôte fait courir sans cesse à la famille [2]. Aux Indes, on célèbre la fête de Nagara-Pantchamy en l'honneur des serpents [3].

Les Egyptiens employaient le serpent dans presque tous les symboles de la religion et de la science. D'après le témoignage d'Elien, ils le regardaient comme ayant un caractère *sacré et vénérable*, et comme possédant quelque chose de *très-divin*, qu'il n'était pas avantageux de connaître [4].

En Égypte, les prêtres représentaient Sérapis, comme les Chinois Fo-hi, avec une tête humaine et un corps de serpent. Kneph était figuré par une couleuvre. Le Cercle, symbole de l'Etre suprême, était environné de deux serpents [5]. Un serpent entier représentait le tout-puissant [6].

Il ne faut donc pas être surpris si le symbole du serpent se trouvait partout chez les Égyptiens. On en voyait autour du sceptre d'Osiris. Les statues d'Isis en étaient parées. On rendait à ceux qui

[1] Voy. Benjamin Constant, liv. IV, ch. 12.

[2] Voy. Dubois, *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, t. II, ch. 12, p. 453.

[3] Voy. Benjamin Constant, *de la Religion*, liv. VI ch. 6. — Ailleurs, il convient très-explicitement que le culte du serpent se rapporte au souvenir des anges tombés. — Voy. Benjamin Constant, *de la Religion*, liv. X, ch. 4.

[4] Les expressions d'Elien sont très-remarquables : Οἰκεῖον ἔχει τι καὶ Δράκων ὁ ἐν ταῖς ἁγιωτάταις τιμαῖς θειότερον, καὶ εἰδέναι οὐ λυσιτελὲς αὐτόν. — Elien, *De la nature des animaux*, liv. XI, ch. 11.

[5] Voy. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, liv. V.

[6] Noël *Dictionnaire de la fable*.

environnaient le symbole de cette déesse de grands honneurs; on les regardait comme immortels, et on prétendait qu'ils servaient à discerner le bien et le mal [1].

Les prêtres portaient des serpents autour de leurs bonnets, et le diadème des Pharaons en était couronné [2]; comme dans l'Inde et dans l'Ethiopie on leur élevait des temples, et on voyait ces animaux dans tous les sanctuaires de l'Egypte [3].

En Afrique, il n'est pas de culte plus populaire que celui du serpent. Tous les voyageurs ont été frappés des particularités bizarres à l'aide desquelles les tribus africaines prétendent honorer ce reptile [4].

Chez les Grecs, le Serpent était le symbole des dieux du jour et de la médecine. Les Athéniens en nourrissaient un qu'ils regardaient comme le dieu tutélaire de leur cité. Ils prétendaient que les serpents connaissaient l'avenir, et ils en nourrissaient dans leurs maisons, afin de pouvoir les consulter dans toutes les circonstances [5]. »

Les Romains rendaient aussi aux serpents des honneurs divins. Valère-Maxime raconte que leur ville étant désolée par la peste, ils envoyèrent une députation à Epidaure, afin de consulter Esculape. Au moment où les ambassadeurs allaient partir, un serpent sortit du temple, monta sur la galère des Romains, qui, après l'avoir reçu avec une vénération religieuse, le conduisirent dans leur cité, et lui érigèrent un palais dans l'île du Tibre, au-dessus du pont Palatin [6].

L'histoire nous montre également le culte du serpent établi chez les Barbares du Nord, dans la Lithuanie, l'Estonie, la Livonie, la Prusse, la Courlande et la Samogitie [7].

Les Mouseys, tribus de l'Amérique du Nord, professent un grand respect pour le serpent à sonnettes, qu'ils appellent leur grand-père [8].

[1] Voy. Elien, *De la nature des animaux*, liv. x, ch. 31.

[2] Voy. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, liv. v.

[3] Philarchus, cité dans Elien, *de la Nature des animaux*, liv. xvii, ch. 5.

[4] Voy. Noël, *Dictionnaire de la fable*, Mythologie africaine.

[5] Voy. Pausanias, *Voyage historique en Grèce*, liv. ii.

[6] Valère-Maxime, *des Dits et des Faits merveilleux*, liv. i, ch. 8, n. 2.

[7] Voy. Noël, *Dictionnaire de la fable*, Mythologie slave.

[8] Benjamin Constant, liv. ii, ch. 2. — Nous ferons remarquer ici, une fois pour toutes, que les citations de Benjamin Constant que nous indiquons se trouvent quelquefois, non pas dans le texte, mais dans les notes de son ouvrage qui sont souvent fort étendues.

Il ne nous sera pas difficile d'établir la seconde assertion de Châteaubriand, que les peuples regardaient aussi le Serpent comme un être déchu, principe du mal et artisan des douleurs qui dévorent la triste et lamentable humanité.

En Chine, nous trouvons des symboles frappants des rapports du Serpent avec le génie du mal.

L'Y-king, un des livres sacrés des Chinois, dit : « Le dragon ré» volté souffre maintenant de son orgueil [1]. »

Mais quel est ce Dragon mystérieux dont parle la tradition chinoise? N'est-ce pas celui dont le Chou-king, autre livre sacré, parle en ces termes : « D'après les anciens documents de nos ancêtres, Tchi-yeou fut le premier auteur de la révolte, puis cette révolte s'étendit à tous les peuples : de là sont nés tous les crimes [2].

« Le commentateur, dit le P. Prémare, fait observer que Tchiyeou est le chef et le prince des *neuf noirs*, dont le livre Ho-tou a fait le portrait suivant :

« Ils sont 81 frères; ils ont le corps d'une bête féroce, le parler des hommes, une tête d'airain et un front de fer. Ils mangent du sable, sont les inventeurs des armes, et, pleins de confiance dans leurs glaives, leurs lances et leurs grands arcs, ils effraient le monde, et se livrent à une cruauté sans frein. »

Le roi Rouge, dit Ven-tsée, est la calamité du feu; il s'attribue à lui-même le nom de *seigneur des flammes,* et la Glose ajoute : Le roi Rouge est Tchi-yeou.

Tchi-yeou, par sa révolte, *alluma le feu des enfers :* c'est pour cela qu'il est appelé Ho-tsai.

« Le livre, Po-kou-tou, nous assure que, dans l'antiquité, c'était l'usage de sculpter sur les vases l'image de Tchi-yeou, pour détourner les hommes de la débauche et de la cruauté. »

Les annales Tong-kien disent ouvertement que Tchi-yeou est le *mauvais génie.*

Enfin, l'histoire chinoise rapporte : « que sous un empereur qui

[1] C'est ainsi que traduit le P. Prémare : « Rebellis et pervicax draco dolet de suâ superbiâ (Voy. Prémare, *Vestigia selecta*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XVI, p. 355).—Le P. Regis traduit à peu près de même : « Draco transgressus est, est quod pœniteat (Voy. Regis, *Y-king*, édit. Mohl, ch. 1; Epiphonème, ch. 6, p. 184 et 186.

[2] *Chou-king*, 1re partie, ch 27 p 291.

[3] M. Bonnetty fait remarquer que le Ho-tou n'est pas un livre, mais un des signes de l'Y-king (Voy. Bonnetty, *Annales*, 2e série, t. XVI, p. 358, note 1).

vivait (140 ans avant J.-C.), Tchi-yeou apparut en plein jour dans le territoire de la ville de Tai-yuen (capitale de la province de Chan-si); il avait des pieds de tortue *et une tête de serpent*. Comme il tourmentait les habitants de cette contrée, on lui éleva un temple pour l'apaiser. »

Kong-kong présente aussi un symbole analogue à celui de Tchi-yeou. C'est l'imposteur et l'architecte de tout mal. Le livre Kouei-tsang dit : « Kong-kong a le visage d'un homme, *le corps d'un serpent* et la chevelure rouge; *homme et non homme, serpent et non-serpent*, il n'est que mensonge et tromperie [1]. »

M. l'abbé Dubois atteste ce que nous avons déjà dit, que le serpent est considéré chez les Hindous comme le symbole du principe mauvais [2]. Un fait que nous avons déjà cité prouve qu'il en est de même au Japon [3].

L'auteur du *Schah-nameh*, de même que les anciens Perses, identifie l'image du serpent avec celle du génie du mal [4].

M. Joachim Ménant fait remarquer que, d'après les sectateurs de Zoroastre, les Dews ou mauvais génies revêtent quelquefois la forme de la couleuvre pour tourmenter le monde [5]. Ahriman, leur chef, était représenté sous la forme d'un serpent, et M. Guigniaut dit que dans l'Iran, on le regardait comme l'auteur de la chute du premier homme et de la première femme, Meschia et Meschiane [6].

Chez les Égyptiens, Typhon, qui, selon Benjamin Constant, représentait le mauvais principe [7], était, comme nous l'avons déjà fait remarquer, souvent représenté sous la forme d'un serpent [8]. Si l'on en croit Elien, Typhon avait une forme humaine; mais il avait les doigts et les cuisses entourés de serpents [9].

Chez les Grecs, on retrouve ce Typhon dans leurs plus anciennes légendes; on dit de lui qu'il ne ressemble ni à Dieu, ni aux hom-

[1] Voy. Prémare, *Selecta vestigia*, traduction Bonnetty dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série. t. XVI, p. 360.

[2] Voy. Dubois, *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, t. II, 3e part., ch. 6.

[3] Voy. *Université catholique*, t. VI, 2e série, p. 79.

[4] Voy. Firdousi, *Schah-nameh*, traduction Mohl, 1re partie.

[5] Voy. Joachim Ménant, *Zoroastre*, dogme, § 1er.

[6] Voy. Guigniaut, *Notes sur Creuzer*, note du liv. II, note 5; voy. aussi *Université catholique*, 2e série, t. VI, p. 81.

[7] Voy. Benjamin Constant, *de la Religion*, liv. X, ch. 4.

[8] Voir *Université catholique*, 2e série, t. VI, p. 81, 82.

[9] Voy. Elien, *de la nature des animaux*, liv. II, ch. 38.

mes; il est effrayant et monstrueux, il est le fléau des mortels[1]. L'hymne d'Apollon qu'on attribue à Homère, dit qu'il est énorme et féroce, qu'il est le destructeur des hommes et des animaux[2]. Pindare ne le peint pas sous un jour plus favorable :

Ὥστ' ἐν αἰνᾷ Ταρτάρῳ κεῖ-
ται, θεῶν πολέμιος,
Τυφὼς ἑκατοντακάρανος[3], etc.

« Il est étendu dans l'horrible Tartare, cet ennemi des dieux, » Typhon aux cent têtes, etc. »

Hésiode fait naître Typhon de la terre et du Tartare :

Ὁπλότατον τέκε παῖδα Τυφωέα Γαῖα πελώρη,
Ταρτάρου ἐν φιλότητι διὰ χρυσῆν Ἀφροδίτην[4].

« Ghée engendra pour dernier enfant, Typhon, qu'elle avait eu » du Tartare, par l'entremise de Vénus dorée. »

Apollodore, après avoir raconté la lutte que Typhon, fils du Tartare, soutint contre Jupiter, le dieu suprême, dit que celui-ci fut obligé de le foudroyer et de l'ensevelir sous la montagne brûlante de l'Etna[5].

« Typhon, dit M. Ségnier de Saint-Brisson, est le père de tous les êtres malfaisants. Ainsi, c'est de lui et d'Echidna (*la vipère*) que sont nés la chimère que combattit Bellérophon, le lion de Némée, le dragon qui gardait le jardin des Hespérides, le chien Orthros qui gardait les vaches de Geryon, l'aigle qui dévorait le foie de Prométhée sur le Caucase, enfin le sphinx qui proposait des énigmes aux portes de Thèbes, qu'Œdipe fit périr après les avoir expliquées[6]. »

[1] V. Noël, *Dictionnaire de la fable*, article *Typhon*.

[2] Homère, *Hymne à Appollon*, vers 305, 321, 352.

[3] Pindare, *Pythiques*, I, 28.—Il est très-curieux de remarquer que dans Hésiode ce monstre est représenté avec cent têtes de dragon. Voy. *Université catholique*, 2e série, ci-dessus, p. 84.—Il y a une faute d'impression dans cette page; on a mis *mystiques*, au lieu de *mythiques*.

[4] Hésiode, *Théogonie*, 821.

[5] Voy. Appollodore, Bibliothèque, liv. I, p. 17.—Virgile dit aussi que Typhon est enseveli sous l'Etna (Voy. Virgile, *Énéide*, liv. IX, vers 716).

[6] Séguier de Saint-Brisson, *Dissertation sur l'authenticité des fragments de l'Histoire phénicienne de Sanchoniaton*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 2e série, t. XXXII, p. 417.—M. Bouillet en dit autant : « Echidna, monstre moitié femme et *moitié serpent*, produit par Chrysaor, issu lui-même du sang de Méduse. Du commerce de ce Monde avec Typhon naquirent Cerbère, l'hydre de Lerne, la Chimère de Bellérophon, le Sphinx de Thèbes, le lion de Némée, et plusieurs autres monstres. » (Bouillet, *Dictionnaire universel*, article *Echidna*.)

Le serpent Python, dont le nom n'est que l'anagramme de celui de Typhon [1], est assurément un des symboles les plus intéressants du paganisme occidental. Ovide l'appelle le serpent inconnu, la terreur des peuples [2].

« En Grèce, dit M. Roselly de Lorgues, le péché ou le mal se représentent par le Serpent. Apollon, fils du grand-dieu, tue avec ses flèches le serpent Python. Esculape, fils d'un dieu, tue le serpent par le bois. Et parce qu'il a tué le serpent, Apollon est déclaré dieu de la Médecine, il donne aux simples leurs vertus. Il a découvert le remède de l'humanité, et sa renommée s'étend sur la terre ; et, comme c'est avec une flèche de bois qu'il a tué le serpent, il est représenté, ainsi qu'Esculape, armé de la massue, où s'enroule un serpent..... Ce ne sont pas seulement les maux du corps que vient guérir Esculape. Sa propre statue, dans le temple d'Epidaure, le représentait, assis ou debout, sur un trône, tenant d'une main le bois, de l'autre le serpent, vaincu par son toucher divin. Et, de peur que l'on pût se méprendre sur son genre de guérison, de peur qu'on oubliât qu'il est le médecin des âmes, les bas-reliefs de son trône figuraient tous les mystères de la réhabilitation et de la rédemption futures, la destruction du grand Dragon, Bellérophon domptant la Chimère, Persée tranchant la tête de Méduse, cet autre nœud gordien formé des replis du serpent. A cause de ses bienfaits, il portait la couronne d'Apollon, dieu de la lumière, son laurier double, signe de l'harmonie et de la victoire. En effet, le rétablissement de l'harmonie, c'est-à-dire de l'unité, forme le but et l'essence de la thérapeutique....

» Les philosophes païens convenaient de l'identité entre Esculape et Apollon. Les platoniciens Proclus et Salluste plaçaient en conséquence dans le soleil la résidence d'Esculape, médecin des âmes. Croyez-vous qu'un pur hasard ait mis le Serpent sous la domination d'Esculape ? Pourquoi le dieu de la lumière et de l'harmonie, c'est-à-dire de l'union, est-il le maître de la médecine? N'est-ce pas pour avoir détruit le serpent Python ! Et qu'est-ce que Python, sinon, comme le Typhon des Egyptiens, l'emblème du mal spirituel?

[1] Benjamin Constant reconnait cette identité de Typhon et de Python : « Typhon, le dieu du mal dans la croyance égyptienne, source de vice et de souillure, exerçant sa funeste influence sur l'univers et la destinée des hommes, devient, en Grèce, un monstre vaincu par les dieux. » (Benjamin Constant, *de la Religion*, liv. x, ch. 4.)

[2] Ovide, *Métamorphoses*, liv. I, et les *Mémoires de l'Académie, inscriptions et belles-lettres*, t. III.

Point de doute à cet égard, ces noms apportent les preuves. Python n'est que l'anagramme de Typhon... Et qui a revêtu Esculape des attributs de l'Apollon pythien? n'est-ce pas la gloire d'avoir vaincu l'antique ennemi? Et comment est-il devenu le sauveur de l'humanité? Comprenez-vous maintenant pourquoi la prêtresse qui devait déclarer l'avenir foulait aux pieds la peau écailleuse du trépied mystérieux? Veuillez vous rappeler que, suivant la tradition grecque, Python est tué à l'entrée de la grotte où la VIERGE de la justice divine, Thémis, rend ses oracles. Suivez cette intime liaison d'images, et répondez-nous vous-mêmes s'il faut l'attribuer au hasard ?[1] »

Dans une légende des Grecs, un dieu, transformé en serpent, vient pervertir une femme[2].

D'autres disaient qu'une race d'hommes était née de la femme et du serpent; on les appelait à cause de cela Ophiogènes[3].

Chez les Epirotes une vierge pouvait être seule prêtresse des serpents qu'ils adoraient, comme s'ils eussent voulu par là conserver le souvenir, les rapports primitifs de la femme avec l'ange déchu[4]. Il en était de même à Lavinium où les jeunes filles étaient prêtresses du grand serpent que les Romains y adoraient. Si le serpent ne mangeait pas les gâteaux que lui présentait la jeune prêtresse, on supposait qu'elle avait perdu sa virginité, et elle était impitoyablement mise à mort[5].

Pourquoi les Furies, les Gorgones et les Méduses sont-elles représentées couronnées de serpents, tandis que l'homme ne se voit jamais en pareille compagnie? N'est-ce pas parce que, comme le dit très-bien M. Roselly de Lorgues, l'antiquité veut nous laisser entrevoir «certains rapports entre le serpent et la femme. Tout près du serpent, une femme apparaît. La rencontre du serpent est fatale à la compagne d'Orphée, prince de la lyre. Un serpent menace Andromède. Sous l'arbre merveilleux des Hespérides se cache un

[1] Roselly de Lorgues, *de la Mort avant l'homme*, ch. 3, § 3.

[2] Voy. Plutarque, *Vie d'Alexandre.*

[3] Voy. Elien, *de la nature des animaux*, liv. XII, ch. 39; et Pline, *Histoire naturelle*, liv. VII, ch. 12.

[4] Voy. Elien, *de la nature des animaux*, liv. XI, ch. 2. — « Chez les Hindous le serpent Caly, dit M. Bonnetty, était un monstre moitié femme et moitié serpent. » (Bonnetty, *du Culte rendu au serpent chez les différents peuples*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1re série, t. IV.)

[5] Voy. Elien, *de la nature des animaux*, liv. XI, ch. 16.

serpent. Un serpent défend l'approche de la Toison-d'Or. La mythologie du Nord nous montre aussi le serpent Midgard; ses rapports avec Augerbode, cause de nos malheurs. Le serpent Sciur porte la parole de l'Envie[1]. »

Il n'est pas inutile de remarquer que le serpent Midgard, né de la géante Augerbode, messagère des malheurs, avait pour père Loke, calomniateur des dieux, l'artisan des tromperies, l'opprobre de Dieu et des hommes, beau de visage, mais d'un esprit pervers[2].

On dit encore que ce serpent enveloppe la terre de ses replis[3], et qu'il paraîtra terrible et menaçant au moment de la fin du monde[4].

« Loke, dit Riambourg, est père du loup Fenris[5], du serpent Migdard[6], de Héla[7]. Or on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement, et de demeurer persuadé, lorsqu'on se rappelle que la mort, le péché, la destruction, sont entrés dans le monde au moyen de la ruse employée par l'esprit séducteur, que ce ne soit ici une réminiscence recouverte d'un léger voile allégorique[8]. »

En Afrique, ce sont les jeunes filles qui sont consacrées aux serpents que les nègres adorent. Les Africains croient que si, au printemps, les jeunes filles rencontrent vers le soir quelque serpent, l'approche de ces monstres leur fait perdre la raison[9].

M. de Humboldt, après avoir reproduit, dans sa *Vue des Cordillières,* une curieuse peinture consacrée par les Aztèques, et à laquelle nous avons déjà fait allusion, ajoute ces paroles remarquables:

« Ce groupe représente la célèbre femme au serpent Cihuacohualt, appelée aussi Quilaztli ou Tonacacihua, *femme de notre chair*; elle est la compagne de Tonacateuctli. Les Mexicains la regardaient comme la mère du genre humain, et, après le Dieu du

[1] Roselly de Lorgues, *de la Mort avant l'homme*, ch. 3, § 3.

[2] Voy. Mallet, *Introduction à l'Histoire du Danemark*, et Benjamin Constant liv. XIV, ch. 3. Ce dernier appelle ce grand serpent *Mitgard* et la géante Augerbod *Augustabode*, nous ne savons pourquoi, probablement par distraction.

[3] Voy. Riambourg, *l'Edda mis en rapport avec les traditions bibliques*, dans les *Annales de philosophie chrétienne.*

[4] Voy. *Revue britannique*, 1831: on y trouve une analyse remarquable des Eddas.

[5] La destruction.

[6] Le péché. — On voit ici encore une nouvelle orthographe de ce nom.

[7] La mort.

[8] Riambourg, *Ibid.*

[9] Voy. Noël, *Dictionnaire de la fable*, article *Serpent.*

paradis céleste, Ometeuctli, elle occupait le premier rang parmi les divinités d'Anahuac. On la voit toujours représentée en rapport avec un grand Serpent. D'autres peintures nous offrent une couleuvre panachée, mise en pièces par le grand esprit Tezcatlicopa ou par le soleil personnifié, le dieu Tonatiuh. Ces allégories rappellent d'antiques traditions de l'Asie : on croit voir dans la *femme au serpent* des Aztèques, l'Eve des peuples sémitiques; dans la couleuvre mise en pièces, le fameux serpent Kaliga[1] ou Kalinaga, vaincu par Vishnu[2], lorsqu'il a pris la forme de Krischna[3]. »

Il semble que nous avons maintenant le droit de mettre sous les yeux de nos lecteurs, comme tout à fait incontestables, les judicieuses conclusions de M. Roselly de Lorgues :

« Il est clair, dit-il, que le Serpent figura, sous un titre et pour une part quelconque, dans cet acte mystérieux, dont la scène fut le paradis de la terre, et les spectateurs les intelligences du ciel, puisque, sur tout le globe, par toutes les nations et les contrées, le Serpent est pris pour le signe de la perfidie, du mensonge et de la mort. Bien plus, dans la savante Egypte, il signifiait la science du bien et du mal. Vouloir énumérer les signes, les coutumes, les rites de vénération ou d'horreur dont il est l'objet, serait passer en revue tous les peuples et tous les cultes éteints ou vivants. Il n'est royaume ni peuplade qui ait pu s'exempter d'honorer ou de haïr ce symbole. Pourquoi attacher à cette forme une telle importance? pourquoi l'adoption simultanée de cette image dans la religion du vrai Dieu et dans le paganisme? N'entrevoyez-vous pas dans cette ubiquité quelque chose d'extraordinaire? Pourquoi le serpent figure-t-il dans les doctes sanctuaires de Memphis comme sous la hutte du jongleur de l'Ohio et du lac Erié? Si l'histoire de la déchéance était de pure invention, serait-elle, ainsi que la tradition sur le déluge, commune à toutes les régions habitées? les sauvages du Grand-Lièvre, de la Tortue, des Longs-Couteaux, sont-ils allés la chercher dans la Grèce, la demander à l'Iran? Puisque les nations séparées par la mer immense, le langage et l'orgueil, plus infranchissable, n'ont pu se la communiquer; il faut donc qu'elle vienne de plus loin et soit antérieure aux migrations primitives,

[1] M. Bonnetty l'appelle Caly avec M. Dubois.

[2] Vichnou.

[3] De Humboldt, *Vue des Cordilières*, t. I, p. 235 et dans les *Annales*, t. X, p. 50, où se trouvent les figures de ces personnages. — Voy. sur Krischna ou Krichna, *le Christ et l'Évangile*, 1re partie, t. III, témoignage des païens.

pour avoir été ainsi emportée dans les cinq parties du monde....

» Ces faits, ces rapprochements, ces connexions portent avec eux la meilleure dialectique. Nous bornant à les exposer, nous vous laissons à conclure. Notre opinion vous paraît-elle erronnée? Mais alors veuillez nous expliquer comment le Serpent, si inférieur dans l'échelle de la création, ce vil habitant de la fange, des broussailles et des ruines, a été représenté sur les autels, honoré par les mages de Babylone, les prêtres de Memphis, du Gange, de la Tartarie, de la Chine, des archipels indiens et des deux Amériques? Dites-nous pourquoi il est devenu le signe impérial de la monarchie, comme emblème de la science du bien et du mal? comment aujourd'hui encore, dans les immobiles nations de l'extrême Asie, il figure sur le cachet des empereurs et les étendards des armées? Si ce n'est point à cause de son rôle dans la chute, trouvez un autre motif? Et si l'importance universelle du Serpent provient du récit de la déchéance, donc ce récit parut dans l'origine assez justifié pour mériter une créance absolue; donc il fut antérieur à la dispersion des peuples; donc cette tradition est primitive. Et alors la théorie du progrès continu s'abîme par sa base, puisque le fétichisme initial et progressif fut impossible. Non-seulement la figure du Serpent génésiaque n'est point fatale au catholicisme, mais elle réhabilite son enseignement, et de nos jours encore, selon l'image des Israélites dans le désert de Hor, les morsures cruelles faites à la Foi par le Serpent calomniateur du siècle dernier sont guéries à la vue du Serpent historique et posé sous son véritable aspect [1]. »

L'abbé Frédéric-Edouard CHASSAY.

Revue Scientifique.

ÉTUDES PHYSIOLOGIQUES

SUR

L'ORIGINE DE L'HOMME ET DES RACES HUMAINES.

CINQUIÈME ARTICLE [2].

IX. Résumé des études précédentes. — Hypothèse du Panthéisme matérialiste pour expliquer l'origine et la formation de l'homme.

En reprenant aujourd'hui ces études, interrompues depuis long-

[1] Roselly de Lorgues, *de la mort avant l'homme*, ch. 3, § 3.

[2] Voir le 4e article, indiqué par erreur, comme étant le dernier, dans le t. IV, p. 433 (2e série).

temps, nous sera-t-il permis d'espérer que les lecteurs de *Université catholique* n'auront pas encore tout à fait perdu de vue le but que nous nous sommes proposé? Les émotions du dehors éloignent naturellement les esprits du silence de l'étude et des recherches de la science. Est-ce un motif pour faire trève aux travaux de l'intelligence, et pour renvoyer à des temps meilleurs tout ce qui ne semble pas se rapporter d'une manière plus ou moins directe aux préoccupations du moment? Est-ce un motif pour nous empêcher, aussi nous, de poursuivre ces modestes travaux, et d'apporter notre humble pierre à cet édifice de la science catholique, qui survivra aux événements qui passent, parce qu'il repose sur une base fixe et inébranlable : l'autorité de la Révélation et l'unité de la Foi? Nous ne le pensons pas; et, en demandant encore aujourd'hui aux lecteurs de l'*Université catholique* un peu de la bienveillance qu'ils ont accordée à nos premières études, nous commencerons par résumer en peu de mots les principaux points établis dans les articles précédents.

Deux questions capitales ont été posées : l'origine et la formation de l'homme : — l'unité des races humaines. — Dans la première, que nous avons abordée, nous réservant de revenir plus tard à l'autre, si le temps et les bornes de ce travail nous le permettent, nous voulons montrer que les faits scientifiques, loin de démentir, confirment plutôt les paroles de la Religion révélée; que l'homme, par conséquent, n'est pas le produit d'une transformation successive, résultat des propriétés mêmes de la matière, ainsi que l'a avancé le Panthéisme matérialiste; mais qu'il a été créé avec les caractères matériels, distinctifs qui constituent l'humanité.

Avant d'entrer dans le fond de la question, quelques considérations préliminaires sur l'*espèce*, les *variétés* et les *races* nous ont paru nécessaires. La définition précise de ces différents termes, l'appréciation rigoureuse des faits qu'ils représentent, doivent jeter un grand jour sur la question qui nous occupe. Nous avons défini et reconnu l'espèce comme une réalité distincte, une et fixe dans ses caractères essentiels. Nous avons défini et reconnu les variétés et les races comme des modifications accidentelles, variables, qui, ne pouvant dépasser certaines limites, n'altèrent en rien l'unité de l'espèce. Et puis nous avons essayé de montrer quelles applications on peut faire de ces principes généraux à l'étude physiologique de l'homme; de l'homme, qui n'est plus seulement un organisme vivant, mais qui est à la fois intelligence et organisme, qui possède

une double nature, et qui doit offrir, sous ce double rapport, deux ordres de caractères essentiels et propres à l'humanité : des caractères physiques provenant du principe organique, des caractères intellectuels et moraux provenant du principe intelligent.

Traçant ensuite à grands traits l'état de la question qui nous occupe aux différentes époques de la science, nous avons résumé, dans un aperçu général, les travaux et les opinions des hommes qui, par leur génie, leur position et leurs écrits, par l'impulsion qu'ils ont imprimée aux idées de leur temps, ont dominé le mouvement scientifique de chaque époque. Nous avons vu les efforts de la science et constaté ses résultats. A certaines époques, ses efforts ont été actifs, persévérants, ses résultats féconds et durables, lorsque surtout ils ont été éclairés à la lumière des enseignements chrétiens; mais souvent aussi ils nous ont laissé un triste témoignage des écarts de la raison humaine, abandonnée sans guide et sans appui. Parmi les opinions variées et contradictoires que nous ont présentées ces dernières études, deux doctrines principales semblent réunir et résumer toutes les autres. L'une accepte sans réserve les enseignements de la Parole divine sur la création, sur l'origine des choses, sur l'origine et la formation de l'homme, en ramenant la science à l'unité catholique, en l'éclairant des lumières de la Foi. L'autre doctrine rejette la création, veut trouver dans le monde sa raison d'existence, rapporte l'origine de l'homme à l'évolution nécessaire et spontanée de la matière, à la transformation successive des êtres, aux forces d'une nature mystérieuse et inconnue [1].

[1] Ces hypothèses de la science rationaliste sur le développement progressif, nécessaire et spontané de l'homme, sont plus répandues et plus accréditées qu'on ne le pourrait croire. Elles n'appartiennent pas seulement aux hommes livrés à l'étude des sciences physiologiques et naturelles. Les maîtres de la philosophie moderne, en substituant les théories panthéistiques au dogme catholique, en considérant l'homme comme une évolution nécessaire, comme un mode essentiel de la substance infinie qui se développe spontanément par une loi intérieure de progrès continu, n'ont-ils pas reproduit, au moins en partie, les mêmes opinions? « Le mouvement » intérieur des forces du monde, dans son développement *nécessaire*, a dit M. Cousin, produit, de degré en degré, de règne en règne, cet être merveilleux dont » l'attribut fondamental est la conscience. » (*Introduction à l'histoire de la philosophie*, 6e *leçon*.)

« Ne croirait-on pas, ajoute M. l'abbé de Valroger, en rappelant ces paroles de » M. Cousin dans ses belles *Études sur le rationalisme contemporain*, ne croirait-on » pas entendre Lamarck résumant la cosmogonie panthéistique? Et quel est l'athée

Mais, quand on a mis la Nature à la place de Dieu ; quand on se refuse à voir dans l'univers la réalisation de ce qui n'était pas, le produit libre, distinct de la puissance créatrice ; quand tous les êtres qu'il renferme, les minéraux, les végétaux, les animaux, l'homme, ne sont plus que le résultat de l'évolution, du développement progressif d'une substance unique, préexistante, qui contient à l'état latent ou en germe toutes les formes qu'elle présente, le Panthéisme matérialiste est proclamé dans toute son acception. Là se réduit, en effet, ainsi que nous l'avons vu dans les articles précédents, le dernier effort des systèmes matérialistes ; c'est leur plus haute et dernière expression.

Sur quelles bases repose une pareille doctrine ? Quelle est la portée des opinions qui la défendent ? Quels sont les faits que l'observation et l'expérience peuvent invoquer à son appui ? C'est à l'examen sérieux de ces questions que nous devons maintenant consacrer les études qui vont suivre.

Pour ne pas sortir du cercle que nous nous sommes tracé dans ce travail, nous devons nous borner à des considérations physiologiques [1]. Sans donc nous arrêter à montrer tout ce qu'il y a d'inconséquent et d'absurde dans cette hypothèse d'une matière préexistante, sans commencement et sans cause, nous voulons prouver que l'homme ne peut être le produit d'une transformation successive des êtres vivants, dont le premier et le plus simplement organisé eût été lui-même le résultat d'un développement spontané de la matière inerte. Tout ce système repose, en effet, sur trois points principaux, qui devraient être démontrés rigoureusement, pour que les conséquences en fussent logiquement admissibles : — *La matière inorganique peut-elle produire spontanément un organisme vivant ? — Les êtres vivants peuvent-ils se transformer dans une gradation successive ? — L'organisme animal, si parfait qu'on le sup-*

» qui ne s'empressât de signer une pareille explication de notre origine ? M. Cousin » n'est pas athée sans doute, mais la théorie hégélienne, dont il se faisait, en 1828, » l'interprète fidèle, ne cachait-elle pas, sous ses formules ténébreuses, toute la substance de l'athéisme ? L'illustre professeur ne le voyait pas encore, je le crois ; » mais la *jeune Allemagne* l'a démontré, de manière à dissiper toute illusion. » (Page 233.)

[1] La physiologie, d'après la rigoureuse acception du mot, est la science de la nature ; mais son domaine n'est pas aussi étendu que l'indique l'étymologie du mot : La physiologie, telle qu'on la comprend aujourd'hui, est la science des phénomènes de la vie dans leur production, leurs rapports et leurs lois.

pose, a-t-il pu, par une nouvelle transformation, produire l'être doué d'intelligence et de raison? — Ces trois points, et toutes les questions qui s'y rattachent, doivent donc être examinés, approfondis, soumis au contrôle le plus sévère de l'observation et de l'expérience. Peut-être comprendrons-nous, après l'examen attentif de chacun d'eux, ce que valent quelquefois, aux yeux du simple bon sens et devant la logique des faits, les hypothèses les plus spécieuses et les mieux accréditées? Si nous démontrons que ces trois hypothèses sont incontestables au point de vue de la saine observation et de la science, nous aurons aussi démontré l'inconséquence et la fausseté d'un système qui repose tout entier sur elles; et, comme d'un autre côté il n'y a pas de milieu entre la formation nécessaire et spontanée de l'homme, et sa création par une cause indépendante et souveraine, nous aurons prouvé qu'ici encore la science s'accorde avec la Parole révélée.

L. PELLERIN DE LA VERGNE.

Compte-rendu à nos abonnés.

Grâce au zèle et à la confiance de nos abonnés, voilà encore un semestre de vie pour l'*Université catholique!* Et que nos lecteurs ne s'étonnent pas de cette exclamation; car jamais les recueils religieux ou scientifiques n'ont traversé d'époque plus difficile! Presque tous y ont succombé, ou ont diminué leur publication, ou ont exigé de grands sacrifices de la part de leurs *actionnaires*, ou bien sont accablés de dettes; aussi y en a-t-il encore qui tomberont. Comment, après cela, ne pas nous étonner d'avoir pu continuer à paraître régulièrement et avec le même nombre de feuilles? Mais, nous le répétons, c'est que nous nous adressons à des lecteurs remplis de zèle, d'intelligence et encore plus d'amour pour la noble cause que nous défendons. Ils ont compris que jamais il n'avait été plus nécessaire de répandre dans les esprits les purs et solides principes du Christianisme, jamais il n'avait été plus nécessaire de refaire la plupart des histoires, des sciences et des philosophies que l'on enseigne en ce moment. Oui, l'histoire de l'Eglise, et par cela même l'histoire des peuples, a été et est encore mutilée, faussée, et puis enseignée dans nos livres et dans nos maisons d'éducation; il en est de même

de la plupart des autres branches de la science, et principalement de la philosophie. Depuis l'introduction des *livres de philosophie naturelle* contre lesquels l'Église et les papes avaient prémuni les fidèles, depuis la philosophie de *Descartes* et de *Malebranche*, on ne cesse d'enseigner des principes qui, pris dans leur *sens propre* et *natif*, sont antichrétiens, et c'est pourtant de ces principes que l'on veut faire sortir le pur Christianisme.

En vain *Aristote*, *Platon*, ont été condamnés par tous les Pères, en vain *Descartes*, *Malebranche* ont été et sont encore mis *à l'index* par l'Église, c'est dans des livres chrétiens, c'est dans des maisons chrétiennes que l'on enseigne ces auteurs ou leurs principes. Ce sont quelques jeunes ou vieux faiseurs de *cours* et de *méthodes* qui ont déclaré en savoir plus long sur cela que l'Église; mieux juger, mieux connaître, mieux prévoir, que Rome et le Siége apostolique la méthode qu'il convient d'employer pour l'enseignement. Voilà où en est en France l'enseignement philosophique.

Et pas une seule *Revue* ne s'occupe de cet état; pas une n'a de principes arrêtés sur toutes ces questions. Elles louent également les livres ayant les *principes* les plus divers, pourvu que leurs conclusions soient chrétiennes. Les auteurs sont comme les *revues*; ils n'ont aucune pensée, aucune règle; celui-ci nous parle d'*écoulement divin* dans l'homme, de *participation divine*, d'*intuition directe*; nous venons de voir dans ce volume même un auteur (M. Piérot), ayant les meilleures intentions, se disant catholique, et cependant proclamant, comme la doctrine de saint Jean, que *Dieu* EST *la lumière-calorique créée!* Et cet homme vient à bout de surprendre une approbation de son évêque!

Voilà où en sont les auteurs et les revues catholiques en ce moment.

Il n'y a que l'*Université catholique* et les *Annales de philosophie chrétienne*, qui, sans égard aux renommées, sans différence d'universitaires ou de docteurs de théologie, sans acception de personnes, au risque même de blesser leurs amis, s'élèvent contre ces funestes principes, et travaillent, ainsi, à une rénovation des études philosophiques et religieuses. Elles ne failliront pas à cette noble tâche tant qu'elles pourront parler; elles ont déjà beaucoup fait. Nous devons dire qu'il n'y a pas une classe de philosophie qui n'ait, au moins, porté la discussion sur ce terrain; il n'est pas un professeur qui ne reconnaisse qu'il y a quelque chose à changer dans les méthodes philosophiques; c'est un grand pas de fait. Il suffit que

l'attention soit une fois portée sur cette question. Le bon sens et la foi des auteurs, des professeurs et des élèves, résoudront facilement la question.

Voilà ce que comprennent, aussi bien que nous, nos lecteurs, et voilà pourquoi, malgré la détresse actuelle, malgré les pertes et la pénurie générale, ils ont continué à soutenir l'*Université catholique*, et les *Annales de philosophie chrétienne*.

Que si, maintenant, comme à notre ordinaire, nous jetons un regard sur les travaux qui sont entrés dans ce volume, nous verrons que tous nos articles ont eu le double but de détruire des erreurs anciennes, des routines funestes, des préjugés invétérés, et d'introduire des rectifications incontestables, des méthodes sages et nouvelles.

M. l'abbé *Jager*, comme à son ordinaire, nous a donné deux leçons par cahier. Il a terminé, dans ce volume, l'*Histoire du grand Schisme d'Occident*, et il a pris soin de nous faire remarquer combien ces disputes funestes qui eurent lieu à l'occasion de la déposition des deux compétiteurs à la papauté, affaiblirent l'autorité du souverain pontificat, introduisirent dans l'Église des idées de démocratie, lesquelles, reprises plus tard, servirent de but et de prétexte à la souveraineté du peuple et à la dépréciation du pouvoir. C'est à la mise en pratique de ces principes qu'il nous faut assister dans la 2e partie de son *Cours*, celle où il nous retrace l'*Histoire de l'Église vers la fin du* 18e *siècle et pendant la triste époque de la Révolution française*. Dans le tableau qu'il nous offre, il y a surtout à remarquer que ce sont les rois, les princes et quelques évêques qui commencent à se révolter contre le chef de l'Église. Les évêques d'Allemagne croyaient être venus à bout d'expulser les nonces, c'est-à-dire les représentants de la papauté, de leurs diocèses princiers, quand les terribles conscrits de la République française vinrent les chasser eux-mêmes de leurs somptueux palais, dans lesquels ils ne sont plus rentrés. — Dans le semestre qui va commencer, M. l'abbé Jager continuera cette curieuse et instructive histoire ; il montrera comment toujours et partout, c'est en voulant se soustraire au joug de l'Église que les rois sont tombés sous la verge de fer des peuples et des étrangers. De fréquents retours sur notre état présent et sur le sort qui menace la civilisation entière seront faits dans ces diverses leçons.

M. de Lahaye a commencé avec ce volume la 3e partie de son *Cours sur la méthode* ; il a enfin abordé la vraie question théologi-

que, c'est-à-dire l'*ordre surnaturel*. Dans 5 chapitres, il a traité successivement de la *révélation* et de la *foi*, — de l'*examen*, — du *plan des preuves de la religion* — et du *travail possible et permis à l'esprit humain dans l'examen des vérités révélées*. Sur chacune de ces questions nous pouvons dire qu'il a ouvert des points de vue nouveaux, et exposé des idées tout à fait en rapport avec les besoins de l'époque actuelle. Dans le chapitre IV surtout, celui qui traite du *plan des preuves de la religion*, il a fait observer les défectuosités de la polémique catholique du dernier siècle, et même du 17ᵉ siècle, qui, trop imbus de méthodes et de pensées métaphysiques et aristotéliciennes, avaient trop négligé, trop laissé dans l'ombre la grande preuve de la *révélation traditionnelle*, par laquelle seule nous pouvons connaître le véritable Dieu, ses révélations et ses préceptes. — M. de Lahaye continuera assiduement son cours dans chacun des prochains cahiers. Que s'il nous est arrivé quelquefois, et s'il nous arrive encore de mettre quelques *notes* au bas des pages de notre collaborateur, nos lecteurs y verront la preuve de notre désir d'exposer à leurs yeux les différentes opinions qui peuvent aider à ce renouvellement qui se fait si rapide dans les études ecclésiastiques, pour mieux sauvegarder intacte la foi de nos pères.

C'est à ce respect scrupuleux, pour ne pas laisser altérer la vraie tradition chrétienne et catholique, que nous devons les deux mémorables *Lettres* de M. le comte *de Montalembert sur les doctrines de l'Ere Nouvelle*. Ainsi que nous l'avons déjà dit dans ce recueil et dans les *Annales de philosophie*, il existe parmi nous une école dirigée surtout par des ecclésiastiques, lesquels veulent, en France, mettre en pratique les idées démocratiques de l'abbé Gioberti. Cette école, comme l'abbé Gioberti, prend à la lettre cette erreur enseignée dans les philosophies usuelles, que l'on peut établir, Dieu, ses attributs, l'homme, la société, sans avoir recours à l'Écriture, à la tradition, à la religion. Ils veulent établir une Civilisation en dehors du Christianisme. Ce n'est pas assez, ils prétendent que le Christianisme doit s'assimiler, se conformer à cette Civilisation. C'est dans ce sens qu'ils ont dit que le *Christianisme était la démocratie*... C'est contre cette tendance que s'est élevé M. de Montalembert avec une profondeur de vues et une précision théologique que l'on ne peut qu'admirer dans un laïque. — *L'Ere Nouvelle* a vainement essayé de lui répondre.

Mais voilà qu'un évêque vient imposer sa grave et compétente autorité. La *lettre de Mgr Doney*, que publie dans ce cahier l'*Uni-*

versité catholique, doit avoir un grand retentissement; nous espérons qu'elle sera un salutaire avertissement pour ces prêtres, qui, sans en calculer les conséquences, se jettent à corps perdu dans une démocratie outrée et excessive.

Les articles de *Revue* ont, comme par le passé, eu pour but de réfuter les rationalistes et les panthéistes modernes, et de signaler les bons livres qui ont paru pour la défense de notre foi. — M. l'abbé *André* a continué, avec un incontestable talent, à nous introduire dans ces livres de *Zoroastre*, *qui renferment la religion des anciens Persans.* Il a, comme dans ses précédents articles, montré d'abord les traces et les vestiges des traditions primitives ou bibliques renfermées dans ces livres, et, en même temps, il a prouvé combien les notions sur Dieu, jadis pures, avaient été obscurcies, altérées, jusqu'à être méconnaissables à tout autre œil qu'à celui qui est éclairé par les enseignements de la vraie religion.

M. l'abbé *Chassay* a fait la même chose en montrant que le dogme de la *chute du paradis terrestre* avait laissé des traces partout.

Ces deux rédacteurs répondent ainsi à ces demi-savants qui, sans preuves, ou plutôt contre toutes preuves, prétendent que, 1° ce sont quelques grands hommes, philosophes de ces peuples, qui ont *inventé* ces notions; 2° que c'est là que le Christ et les apôtres sont allés les chercher pour en composer ce que l'on appelle *le symbole chrétien*. Ignorants et aveugles qui ne savent pas que la croyance aux vérités chétiennes date du commencement du monde, et que ce sont les fragments de ces traditions, conservées pures parmi les juifs, qui se sont répandus dans le reste de l'univers.

Parmi les découvertes de la science en faveur de nos livres, nous devons citer à bon droit les curieuses *Recherches du D. Forster, sur l'Arabie et les diverses tribus qui l'ont habitée.* Aucun professeur d'Écriture sainte, aucun des commentateurs de la Bible, surtout du chapitre x de la *Genèse*, ne pourra désormais se passer de lire les documents renfermés dans ces deux articles. C'est là que la science des faits, la réalité, viennent déposer en faveur de la véracité de l'historien sacré; les pierres mêmes parlent, et des inscriptions dont le sens était ignoré depuis 3,000 et 4,000, révèlent au grand jour leur secret et rendent hautement leur témoignage.

Nous ne parlerons pas des autres articles qui ont paru dans cette *Revue*, et qui sont encore présents à l'esprits de nos lecteurs; nous dirons seulement que dom *Pitra* continuera ses *Recherches sur les abbayes*. M. Chavin son *Histoire des œuvres de charité*, M. l'abbé

André, sa *Comparaison de la notion de Dieu chez les nations payennes*, M. Chassay ses *Lettres sur la chute primitive*. Nous avons entre les mains d'autres travaux de la plupart de nos rédacteurs.

Mais nous devons une mention spéciale pour le travail que Mgr *Luquet*, évêque d'Hesebon, naguère nonce du Saint-Siége en Suisse, nous a préparé; c'est une suite de *Lettres sur les Missions*. Il y aura une notice sur le séminaire des Missions Étrangères; puis le récit de son voyage dans l'Inde, et une série de remarques sur l'état des missions, les luttes qu'elles ont eu à soutenir, et les moyens les plus propres pour les faire fleurir. L'introduction est entre nos mains, et elle paraîtra dans le prochain cahier.

Par ce que nous venons de dire, on voit quelle extension nous voulons donner à l'*Université catholique*. Nous voulons surtout la rendre plus actuelle et plus appropriée aux discussions et aux besoins présents. La communication de M. le comte Montalembert, celle que nous a faite dans ce cahier même Mgr l'évêque de Montauban, prouvent ce que nous avançons ici, et elles ne seront pas les dernières. Nous conjurons donc nos abonnés de nous venir en aide, et de ne pas abandonner une publication qui est leur ouvrage et qu'ils ont soutenue depuis quatorze ans avec une constance et un désintéressement qui fait envie à plus d'un de ces recueils philosophiques, qui ne peuvent vivre de leurs propres forces, et sont forcés tous les ans de puiser dans la bourse d'amis riches et puissants, qui trouvent souvent la charge bien lourde. Pour nous, nous n'avons reçu, ni ne recevons de secours de personne, si ce n'est de nos fidèles abonnés. S'ils nous quittent, nous cesserons notre publication. Nous recommençons l'année nouvelle avec espoir de la continuer comme par le passé; mais nous devons les prévenir que le malheur des temps, qui a tué tant de revues fortement constituées, a réduit la nôtre au strict nécessaire.

Nous prions donc nos abonnés de faire un dernier effort. Les affaires semblent reprendre; un peu plus de prospérité semble se lever sur notre pays. Consacrons donc une obole à répandre les doctrines salutaires qui seules sauveront la France et la société entière.

A. B.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5 la Table des articles.)

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

ERRATA DE CE VOLUME.

N° 31.	Page 80,	lig. 7,	*Pradjapali,*	lisez	Pradjapati.
	—	lig. 30,	*Thibethain,*		Thibétain.
	Page 81,	lig. 28,	*Jablenski,*		Jablonski.
	Page 84,	lig. 20,	*mystique,*		mythique.
	Page 88,	lig. dernière,	*perudabal,*		per se dabat.
	Page 89,	lig. 12, 14,	*Atzeques,*		Aztèques.
N° 34.	Page 372,	lig. 3,	*Hypasie,*		Hypathie.
	Page 375,	lig. 6,	*Grecourt,*		Grimm.
	—	lig. 7,	*Gilbon,*		Gibbon.
	Page 376,	lig. 6,	*montre,*		rencontre.
	Page 380,	lig. 5,	*divers auteurs,*		diverses hauteurs.
	Page 381,	lig. 28,	*trappes,*		trapps.
	Page 383,	lig. 7,	*siluviens,*		siluriens.
N° 35.	Page 476,	lig. 30,	*et son gendre,*		J.-J. Rousseau.
	Page 477,	lig. 19, 20,	*Mad. Necker,*		M. Necker.
	Page 477,	lig. 24,	*Delphine-Fievée,*		Delphine. M. Fievée
	Page 478,	lig. 25,	voit *que* ses yeux,		voit ses yeux.
	Page 479,	lig. 2,	*Ichlegel,*		Schlegel.
	—	lig. 20,	*Iberder,*		Herder.
	Page 480,	lig. 4.	*Bouiller,*		Bouillet.
	—	lig. 23,	*parlant,*		partout.
	—	—	*de la,*		la.





